This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

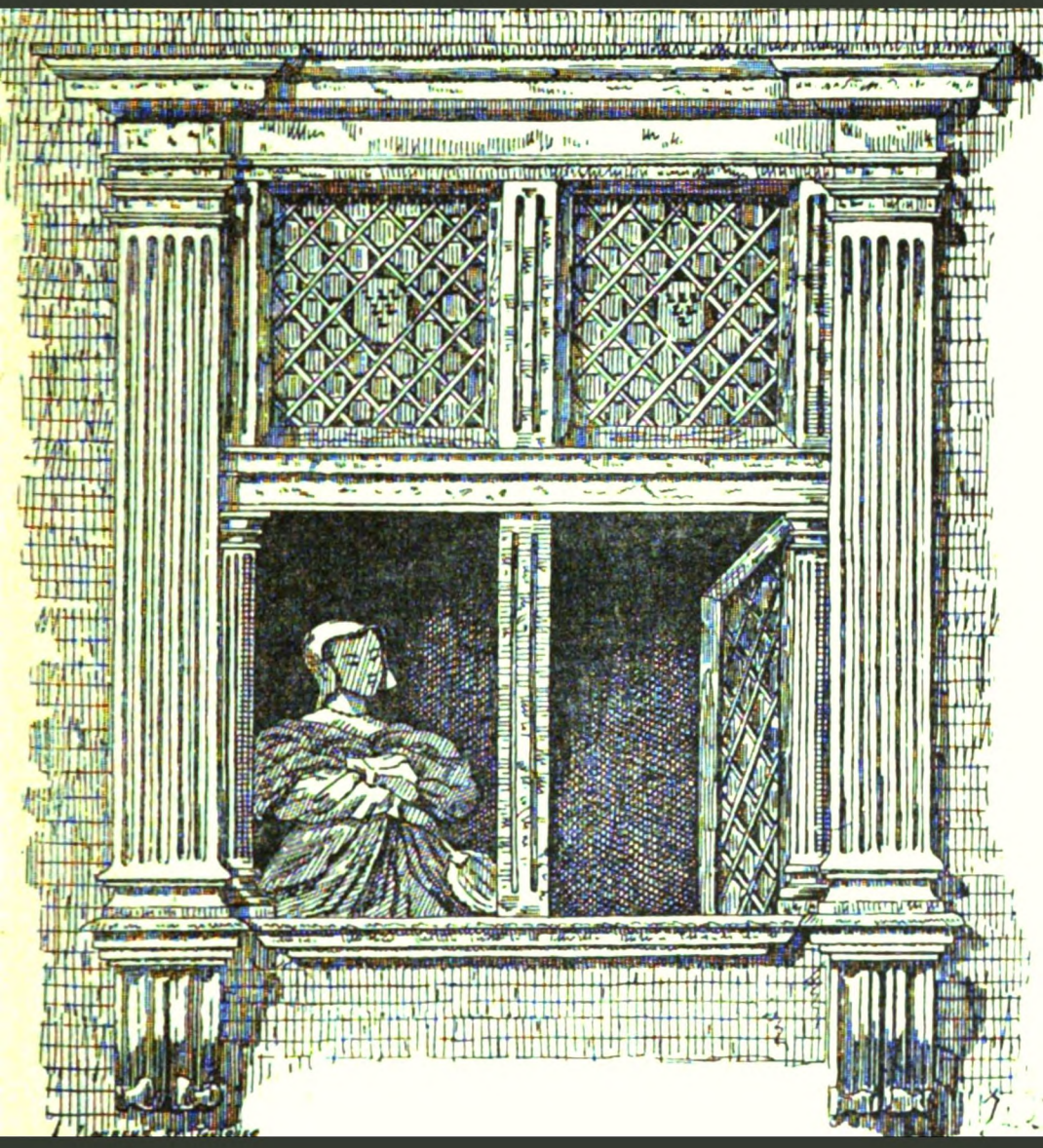

Revue des Pyréneés

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES PYRÉNÉES

ET

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

PYRÉNÉES

ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

ORGANE

DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

ET DE L'UNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU MIDI

PUBLICATION TRIMESTRIELLE ILLUSTRÉE FONDÉE PAR

FEU JULIEN SACAZE ET LE Dr F. GARRIGOU

DIRIGÉE PAR

LE DOCTEUR F. GARRIGOU

AVEC UN COMITÉ DE RÉDACTION COMPOSÉ DE MESSIEURS :

E. CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie*.
H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire de zoologie, des hautes études, au Muséum de Paris,
G. GAUTIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne,
E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne,
A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
E. MERIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
A. MILLARDET, prof. à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut,
E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse,
E. TRUTAT, directeur du Muséum de Toulouse.

Sciences, Lettres, Arts,
Intérêts locaux & régionaux.

TOME III.

ANNÉE 1891, 1er TRIMESTRE

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement à M. l'Administrateur de la *Revue*
rue Valade, 38, à Toulouse.

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret & fils. — MONTPELLIER, Coulet. — MARSEILLE, Passailhan.
ALGER, Jourdan. — GENÈVE, H. Georg. — BARCELONE, A. Verdaguer.
MADRID, Fuentes y Capdeville. — ROME & FLORENCE, Fratelli Bocca.
LONDRES, Baillière Tindal & Cox. — BERLIN, Asher.
SAINT-PÉTERSBOURG, Ricker. — BRUXELLES, Lebègue. — NEW-YORK, Christern.

Digitized by Google

232891

Digitized by Google

ACTES DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

Suivant les articles 3 & 4 des statuts, le nouveau Président remplaçant M. Armand Gautier, a été nommé pour 1891.

M. C. PERRENS, de l'Institut, inspecteur général de l'Instruction publique, a obtenu l'unanimité des suffrages du Bureau & du Conseil. En conséquence, M. Perrens est élu Président pour l'année courante. C'est lui qui présidera le Congrès de Bordeaux.

CONGRÈS DE BORDEAUX.

Le Bureau avait voté dans la séance du mois de décembre 1889 que l'on proposerait à la municipalité de la ville de Bordeaux d'accepter que le deuxième Congrès de l'Association pyrénéenne soit tenu dans cette ville.

M. le Maire de Bordeaux a répondu à cette demande par la délibération ci-jointe :

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Bordeaux. — Séance du 6 mai 1890.

« Aujourd'hui six mai mil huit cent quatre-vingt-dix,

« Le Conseil municipal de la ville de Bordeaux s'est réuni dans l'hôtel de ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. A. Bayssellance, maire.

« Présents à la séance : MM. A. Bayssellance, maire; Camille Cousteau, Gruet, Verrier, Laroque, Beaudin, Picon, Olanet, Roques, Cahen, Olagnier, Boudinon, Picard, Carrère, Duc, Montaudon, Sens, Legendre, Lespiault, Jay, Dubosc, Perrens, Despagnet, Rousset, Bertin fils, Jouffre, Min-Barabraham, Bonnet.

« La séance est ouverte.

« Au nom des Commissions réunies, M. Jouffre présente le rapport suivant :

Digitized by Google

« Messieurs,

« Dans la séance de vos Commissions réunies le 30 avril écoulé, pour l'examen de diverses affaires que vous aviez renvoyées devant elles, M. le Maire est venu nous donner communication de la lettre suivante qu'il avait reçue de M. le Directeur de l'Association pyrénéenne :

Toulouse, le 28 avril 1890.

« Monsieur le Maire,

« Le Bureau de l'Association pyrénéenne, dont j'ai l'honneur de « vous adresser les statuts, me charge de vous faire connaître la déci- « sion qu'il a prise à l'unanimité de ses voix.

« La voici :

Séance du 22 avril 1890. — « Il est décidé que le prochain Congrès « de l'Association pyrénéenne aura lieu à Bordeaux, centre de l'une « des trois Académies comprises dans le rayon d'études de ses membres. « M. le Directeur de l'Association est chargé de faire connaître cette « décision à M. le Maire de Bordeaux, en le priant de la soumettre « aussitôt que possible à son Conseil municipal, afin de savoir si la « ville voudra faire au Congrès de l'Association pyrénéenne l'honneur « de le recevoir, ainsi qu'elle l'a déjà fait pour d'autres réunions « scientifiques du même genre tenues dans ses murs.

« Dans l'espoir, M. le Maire, que vous voudrez bien donner à votre « Conseil municipal quelques explications sur l'Association pyré- « néenne, qui a l'honneur de vous compter parmi ses membres, & que « vous aurez la bonté de nous transmettre une réponse officielle aus- « sitôt que possible, je vous prie d'agréer l'expression de mes senti- « ments les plus respectueux ».

Le Directeur de l'Association pyrénéenne,

Signé : Dr F. GARRIGOU.

« Après lecture faite de la demande que je viens de vous faire connaître, M. le Maire nous a fourni quelques explications sur les travaux intéressants de cette Société, & nous a fait connaître qu'elle se réunissait en Congrès le 11 mai à Narbonne, que dans son accusé de réception il n'avait pu prendre aucun engagement, mais qu'il avait promis de saisir le Conseil municipal de la question à sa première réunion & d'envoyer ensuite une réponse officielle. Pour tenir la promesse qu'il avait faite, M. le Maire ajoutait qu'il venait consulter vos Commissions sur l'opportunité d'un Congrès tenu dans notre ville, par une association de savants distingués s'occupant d'une façon toute particulière des intérêts si considérables de notre région. Il s'est excusé de ne pouvoir, vu l'urgence, faire suivre à cette question la procédure

Digitized by Google

ordinaire, c'est-à-dire la présentation au Conseil & le renvoi à la Commission.

« Tous les membres du Conseil présents ont accueilli favorablement la demande adressée à M. le Maire & les explications qu'il a bien voulu leur fournir sur les travaux de la Société dont il s'honore de faire partie.

« Quant à la question de procédure, nul ne pouvait y songer, M. le Maire nous présentait une lettre datée de Toulouse le 28 avril & nous la communiquait le 30, deux jours après, c'est-à-dire à la première réunion des Commissions.

« Chargé par nos honorables collègues de vous présenter un rapport à ce sujet, je viens accomplir ce devoir, après examen de la *Revue* publiée par l'Association en 1889.

« Ce Bulletin contient d'abord les statuts fondamentaux de l'Association dont vous pouvez prendre connaissance.

« Permettez-moi seulement de reproduire devant vous l'article 16 qui vous fixera mieux que je ne pourrais le faire sur l'étendue du champ d'études de l'Association pyrénéenne :

« Art. 16 : « Les réunions générales & les excursions ont pour but « d'étudier par des visites, des séances & des conférences les questions « locales ou régionales aux divers points de vue dont s'occupe l'Asso- « sociation : géographie, histoire, anthropologie, ethnographie, « archéologie, philologie, littérature, art, alpinisme, géologie, paléon- « tologie, botanique, zoologie & médecine, météorologie & climato- « logie, agriculture & questions d'intérêts locaux ou régionaux, tou- « jours dans le domaine pyrénéen ».

« Pour bien comprendre l'importance de ces derniers mots, il faut que vous sachiez que l'Association pyrénéenne étend son action sur tout le sud-ouest de la France, & que le domaine de ses études embrasse toute la région qui sépare l'Océan Atlantique de la Méditerranée. Cette région, vous le savez, comprend les trois Académies de Bordeaux, Toulouse & Montpellier, & ne compte pas moins de dix-huit départements, qui sont : la Dordogne, le Lot, la Gironde, le Lot-&-Garonne, les Landes, les Hautes & Basses-Pyrénées, le Gers, le Tarn-&-Garonne, le Tarn, la Haute-Garonne, l'Aveyron, la Lozère, le Gard, l'Hérault, l'Aude, l'Ariège & les Pyrénées-Orientales.

Mais là ne se bornent pas ses travaux pour justifier son titre; l'Association franchit la frontière, & ses fouilles, ses observations & ses études s'étendent sur tout le versant espagnol de la chaîne des Pyrénées.

« Vous reconnaîtrez avec moi que cette Société n'y va pas de main morte, qu'elle a su dès la première heure tracer un programme & un plan d'études capables de satisfaire les plus exigeants, offrant ainsi les études les plus diverses aux aptitudes scientifiques, artistiques ou littéraires, une émulation des plus louables & des plus patriotiques.

Digitized by Google

Aussi elle est parvenue rapidement à grouper autour de son pacifique drapeau les noms de la plus grande partie des savants de la région qu'elle explore. A ces noms sont venus s'ajouter ceux non moins recommandables des trois Académies de Bordeaux, Toulouse & Montpellier, puis ceux de plusieurs membres de l'Institut, de professeurs des hautes études, y compris le Muséum de Paris, &c., &c.

« Avec de tels éléments, cette Société ne pouvait manquer de prendre rang parmi les sociétés savantes. C'est ce qui est arrivé. Fondée en 1888, elle a pu, en 1889, publier dans la *Revue des Pyrénées,* qui est devenue son bulletin, un premier résultat de ses travaux, parmi lesquels de très intéressantes études sur la faune primordiale dans la montagne Noire, des spécimens comparatifs des divers idiomes pyrénéens, l'avenir des eaux thermales du Midi, la première ascension du cylindre de Marboré, la grotte de Malarnaud dans l'Ariège, l'une des plus vastes & des plus curieuses de l'Europe, dans laquelle il a été fait de précieuses découvertes sur les races & les animaux des temps préhistoriques, dans la météorologie une étude sur les orages dans la région pyrénéenne, une étude historique toute d'actualité sur les méridionaux, compagnons d'armes de Jeanne d'Arc au siège d'Orléans, méridionaux parmi lesquels vous trouverez des noms dont plusieurs se rattachent à notre histoire locale, un bulletin épigraphique des Pyrénées & du Midi de la France, &c., &c.

« Mais il est temps de borner ces citations qui n'avaient d'autre but que de vous faire connaître les travaux de la Société savante, qui nous offre en 1891 ses grandes assises dans notre ville.

» Déjà divers Congrès ont été tenus à Bordeaux; nous avons gardé le meilleur souvenir de leur présence après avoir applaudi à l'utilité de leurs travaux.

« Un nouveau Congrès ne peut que donner un nouveau lustre à notre cité hospitalière, & fournir à nos facultés l'occasion de se montrer dans ce qu'elles ont de plus noble & de plus grand, l'amour du travail & de la science.

« C'est pourquoi nos Commissions ont décidé, à l'unanimité des membres présents, que l'Association pyrénéenne serait reçue à Bordeaux en 1891, & que M. le Maire serait prié d'en informer le secrétaire général, en lui faisant savoir que la ville se trouverait honorée par sa présence & qu'elle trouverait dans les établissements municipaux un vaste amphithéâtre pour ses conférences & des salles spéciales pour ses Commissions d'études.

« Je vais, en conséquence, au nom de vos Commissions réunies, vous proposer d'adopter la résolution suivante :

« Le Conseil muuicipal,

« Vu la lettre en date du 28 avril 1890, adressée à Monsieur le Maire par M. le directeur de l'Association pyrénéenne, lui faisant connaître que, dans sa séance du 22 avril 1890, l'Association a décidé que le pro-

Digitized by Google

chain Congrès aurait lieu à Bordeaux, centre de l'une des trois Académies comprises dans le rayon d'études de ses membres, & plus loin, priant M. le Maire de soumettre aussitôt que possible au Conseil municipal la question de savoir si la ville voudra faire au Congrès de l'Association pyrénéenne l'honneur de le recevoir, ainsi qu'elle l'a déjà fait pour d'autres réunions scientifiques, &c.,

« Décide :

« Que M. le Maire est prié de répondre à M. le Directeur de l'Association pyrénéenne que la ville de Bordeaux sera heureuse d'offrir l'hospitalité à ladite Association, & qu'elle trouvera dans les locaux municipaux tous les aménagements nécessaires à ses conférences & à ses études diverses.

« Ces conclusions mises aux voix sont adoptées.

« Fait & délibéré à Bordeaux, en l'hôtel de ville, le 6 mai 1890. »

Pour expédition conforme :

Le Maire de Bordeaux,

A. BAYSSELANCE.

En conséquence, le deuxième Congrès de l'Association sera tenu à Bordeaux cette année, & s'ouvrira le 24 mai.

Le Directeur de l'Association s'étant rendu à Bordeaux dans les premiers jours de juin 1890, il fut décidé avec M. le Maire, qui acceptait la présidence d'honneur du comité local du Congrès, que l'on demanderait à M. le professeur Azam s'il voudrait bien se charger de composer ce comité. Le célèbre savant ayant accepté la mission qui lui était proposée, ce comité fut constitué. Mais ce n'est qu'au commencement du mois de décembre 1890 qu'il entra en fonctions.

Il s'occupe en ce moment du programme du Congrès que nous ferons connaître très prochainement, par une circulaire spéciale, à tous les membres de l'Association pyrénéenne.

Le Directeur de l'Association pyrénéenne,

Dr F. GARRIGOU.

Digitized by Google

LES

CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS

A NARBONNE

Des nombreuses corporations qui devaient exister à Narbonne à l'époque romaine, les *Inscriptiones Galliæ Narbonensis* n'en mentionnent qu'une, celle des *fabri subaediani*, celle des *fabri tignuarii* & celle des *naviculariii*[1].

Cette pénurie des monuments épigraphiques est regrettable, car les corporations romaines ont dû survivre à l'empire, & il eût été curieux de voir si les industries qui florissaient à l'époque romaine avaient continué à se développer dans la suite des temps ou si au contraire à des âges nouveaux avaient correspondu des industries nouvelles.

Les archives de Narbonne, si riches pourtant, ne renferment que très peu de documents relatifs aux corporations : peut-être avaient-ils été regardés comme inutiles par les archivistes des temps passés (nous trouvons en effet beaucoup de pièces, & souvent des plus importantes, avec la mention *inutile* ou quelque autre semblable). Cependant un examen rapide des statuts qui nous restent nous permettra de voir quelle était l'organisation des corporations & combien était grande la part prise par les métiers dans l'administration de la ville.

Jusqu'en 1484, l'histoire des corporations est intimement liée à l'histoire de la ville de Narbonne. Leur organisation n'apparaît pas très clairement; mais tous les documents nous montrent à la tête de chaque métier des *surposés* & des conseillers élus par tous les membres de la corporation[2]. Ces surposés jugeaient les différends qui s'élevaient entre les membres de

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, nos 4393, 4398, 4406, 4477.

2. Voyez Statuts des meuniers, année 1331; Archives de Narbonne, AA, 99, fo 299.

Digitized by Google

la corporation pour affaires concernant leur métier; ils punissaient les contraventions aux règlements de la corporation & infligeaient des amendes. Néanmoins, les surposés n'avaient qu'une juridiction bien restreinte, ils formaient surtout un tribunal de conciliation. Quelquefois, comme pour les meuniers, l'appel de leurs sentences était porté devant trois conseillers pris dans le corps de métier; le plus souvent les juges royaux ou consuls jugeaient en second ressort toutes les affaires concernant les métiers. Les consuls de Narbonne se montrèrent même jaloux de leurs privilèges &, en 1312, ils relevèrent appel devant le sénéchal de Carcassonne contre les officiers de la cour commune de Narbonne qui voulaient connaître des faits des métiers. Les consuls prétendaient avoir seuls juridiction comme tenant leur consulat directement du roi[1].

A Narbonne, l'industrie des pareurs & des tisseurs de drap fut très florissante pendant tout le moyen âge. Mais les deux métiers n'étaient pas toujours en bonne intelligence. En 1254, les parties portèrent leurs prétentions respectives devant les consuls de Bourg choisis comme arbitres. Par leur sentence, les consuls réglèrent certains points relatifs à la fabrication, à la longueur & à la largeur des draps. Ce document, souvent modifié & complété jusqu'au dix-huitième siècle, nous donne un détail d'une grande importance; à cette époque la corporation des tisseurs existait déjà. Les tisseurs, en effet, demandent & obtiennent que les pareurs ne puissent corriger en rien le tissage des draps, car les chefs du métier ont toutes les connaissances requises pour perfectionner leur art, ils ont en outre plein pouvoir pour cela[2].

Environ un siècle plus tard, la gabelle des draps avait été supprimée après une enquête des commissaires royaux dans la sénéchaussée de Carcassonne. Les avis avaient été partagés & les consuls de Narbonne étaient pour son maintien. La sénéchaussée dut verser 150,000 livres tournois dans le trésor royal, & Narbonne était une des plus importantes fabriques de la sénéchaussée, puisque à elle seule elle devait payer le tren-

1. Archives communales de Narbonne, pièce non inventoriée.
2. Archives de Narbonne, AA, 103, f° 22.

Digitized by Google

tième de la somme totale. La noblesse ne dérogeait pas dans le pays par l'exercice d'un art ou d'un métier purement manuel, car nous voyons les *pareurs nobles* obligés de payer leur quote-part de ces 150,000 livres[1].

En 1346, un nouveau règlement sur la fabrication des draps fut promulgué. Il fut approuvé dans son entier par les consuls de Narbonne & par les surposés des pareurs. En outre, ceux-ci consentirent à ce que les coins servant à plomber les ballots de drap & qui de toute antiquité étaient toujours restés entre les mains des chefs du métier, seraient remis aux consuls ou à leur lieutenant[2].

En 1270, les habitants de Narbonne prêtèrent serment de fidélité au vicomte Amalric. Tous les chefs de famille y furent insérés nominativement; on peut ainsi voir la répartition de la population dans les divers états, métiers & industries : nous trouvons en Cité 95 pareurs, 63 cordonniers, 45 tisseurs, 38 tailleurs, 43 poissonniers, 36 fustiers, 30 marchands forains ou colporteurs[3], 22 forgerons, 46 bouchers, 23 « arquejatores » (arquebusiers), 37 meuniers, 41 aludiers, 16 courtiers, 34 pêcheurs, 3 fourniers, 4 mangoniers ou charcutiers, 114 ouvriers en laine, 13 jardiniers. Le Bourg n'avait pas autant d'industries que la Cité : les bladiers & les porteurs de sacs (portefaix), y étaient les plus nombreux (74); il y avait encore 55 cordonniers, 33 forgerons, 30 colporteurs & 20 pierriers[4].

Les gens de métier formaient une partie très nombreuse de la population; il n'est donc pas étonnant de les voir s'occuper activement & en toute circonstance de l'administration de la ville. Vers le milieu du treizième siècle, un syndicat d'habitants s'était formé en Cité; ils demandaient que la Cité eût dorénavant sept consuls, dont deux pour les gens de métier & les jardiniers; ils demandaient en outre que les surposés des

1. Archives de Narbonne, AA, 99, f° 346 v°.

2. Archives de Narbonne, AA, 104, f° 152.

3. Le texte porte *aventurerii*. Au mot *aventurerius*, du Cange croit qu'il faut lire *armenrarius*, armurier; mais nous croyons que ce mot signifie plutôt marchand forain ou colporteur.

4. Archives de Narbonne, AA, 25.

Digitized by Google

métiers fussent chargés de lever les tailles & quêtes imposées à chaque membre de leur corps[1].

En 1270, un différend était survenu entre les habitants de la Cité à l'occasion d'un règlement organique présenté à l'approbation du vicomte Amalric, sur l'organisation & l'administration de leur consulat, l'élection consulaire, les tailles, &c. La sentence rendue par Bernard d'Olargues, chanoine de l'église Saint-Paul, & Guillaume de Peuple, professeur ès lois, choisis comme arbitres, nous révèle l'existence en Cité de nouveaux métiers; nous y voyons des barbiers, des merciers, des teinturiers, des peaussiers, des sauniers, des corrégiers, des canabassiers & des apothicaires. Elle nous indique aussi que les gens de métier avaient un consul & que chaque industrie élisait deux députés pour recevoir les comptes des consuls[2].

En 1317, les habitants du bourg de Villeneuve demandèrent à avoir une part proportionnelle dans l'administration & les charges de la Cité. La population de ce quartier situé sur le bord de l'Aude était composée surtout de marins; aussi voyons-nous huit consuls de la mer parmi ceux qui traitent avec les habitants de la Cité. Ils obtinrent un consul sur cinq, le quart du nombre des membres du conseil secret & du conseil public, le quart des prud'hommes, le quart des auditeurs des comptes, &c. La liste nombreuse des habitants de Cité qui prennent part à la transaction nous fait connaître que les argentiers formaient une corporation[3].

Les métiers de Bourg n'étaient pas moins attentifs que ceux de Cité à défendre leurs privilèges & à réclamer leur part dans l'administration des affaires publiques.

En 1299, les surposés des marchands, pareurs, tisseurs, bouchers, peaussiers, fustiers, bladiers, tailleurs, meuniers, brassiers & cultivateurs requièrent les consuls de défendre, conserver & maintenir les coutumes, immunités, usages & libertés de la ville, comme ils l'ont promis & juré sur les saints évangiles lors de leur nomination & entrée en charge, sans y

1. Archives de Narbonne, BB, 74.
2. Archives de Narbonne, BB, 75.
3. Archives de Narbonne, BB, 86.

Digitized by Google

souffrir aucune atteinte de la part de toutes personnes ecclésiastiques ou mondaines; ils leur promettent en retour de les aider de leurs conseils & de leurs actes, de tout leur pouvoir, en tout ce qu'ils feront pour la protection & défense de ces coutumes, immunités & usages[1].

Treize ans plus tard, une révolution faillit éclater à Narbonne. Dix-sept corps de métiers, dont treize sont nominativement désignés, adressèrent une supplique au roi & envoyèrent « en France » deux des leurs, Jean Berenger & Bonnet Étienne. Ils se plaignaient que sur six places de consuls les bourgeois & les marchands en détenaient quatre qui semblaient être l'apanage d'une même famille, & que les charges du Bourg avaient été considérablement augmentées. Nous ne nions pas, disaient-ils, qu'au temps passé, les bourgeois & les marchands étaient peut-être plus nombreux & supportaient plus de charges que les gens de métier, & qu'alors ils pouvaient sans trop d'injustice occuper quatre places de consul; mais aujourd'hui, nous, gens de métier, nous sommes dix fois plus nombreux que les bourgeois & les marchands, nous avons dans notre sein des hommes aussi sages, aussi savants & aussi capables de diriger les affaires du Bourg, & nous contribuons dans une plus grande mesure aux charges de la communauté. Néanmoins, les métiers n'avaient que deux consuls, ou plutôt ils n'en avaient qu'un seul, car la corporation des pareurs, à cause de son importance, en avait un; aussi suppliaient-ils le roi de porter le nombre des consuls de six à huit & d'en attribuer quatre à tous les corps de métier réunis.

Béranger Amaron, baile du roi & consul, répondit aux articles proposés par les gens des métiers. Il reconnut que les gens des métiers étaient plus nombreux que les bourgeois & les marchands ou « plassiers », mais en faisant remarquer que les seconds habitaient le Bourg depuis longtemps, tandis que beaucoup parmi les premiers y restaient un an, tantôt plus tantôt moins, & quittaient le pays dès qu'ils espéraient pouvoir trouver une vie plus facile. Il rappela en outre la fidélité constante des marchands envers le roi & la révolte des métiers durant la

1. Archives de Narbonne, AA, 29.

Digitized by Google

guerre des albigeois. Un accord intervint bientôt entre les consuls & procureurs de métiers qui obtinrent pour quelque temps une troisième place de consul [1].

A certaines fêtes consacrées, le jour de la Saint-Martin, le dimanche après l'Assomption, à l'heure de tierce, ordre était donné aux capitaines de faire montre d'armes avec leurs hommes. Dans la montre des métiers du Bourg (1314), les héraults marchaient en tête sonnant leurs trompettes & leurs sanafilles; derrière eux venaient les nonces du consulat dont ils portaient l'étendard, puis deux consuls en armes; puis les bourgeois, les marchands, les plassiers, ensuite l'étendard du métier de peausserie, suivi des hommes du métier; celui des teinturiers, des pareurs; les barbiers sans étendard; l'étendard des forgerons, des fustiers, des archers, des maçons, des cordonniers, des courtiers, quelques-uns d'entre eux portant leurs pennons marqués de leurs insignes, des bouchers, des tailleurs, des marchands de blé, des fourniers, des laboureurs du portail de l'abbaye & ceux de la porte Raymond-Jean; tous ces hommes des divers métiers, armés à leur manière, & marchant deux à deux; puis l'étendard des tisseurs & enfin les autres consuls & le lieutenant du roi à cheval [2].

Les consuls étaient assistés d'un conseil de quatre-vingts membres appelé « matricule ». Les métiers y étaient largement représentés; quarante-quatre des leurs en faisaient partie, vingt pour la Cité & vingt-quatre pour le Bourg; les pareurs avaient huit places dans ce conseil. En 1420, la population avait beaucoup diminué à cause des guerres & des pestes qui avaient ravagé le pays, & les jours d'élection il n'était plus possible de trouver quatre-vingts personnes capables de tenir dignement leur emploi. A la prière des habitants, les gens du dauphin abaissèrent à trente le chiffre des conseillers, mais malgré cette réduction, les corps de métiers eurent toujours leur place dans la matricule [3].

Les lettres par lesquelles Charles VIII, en mars 1484, érigea Narbonne en ville jurée commencent la seconde période de

1. Archives de Narbonne, BB, 84.
2. C. Port, *Essai sur le commerce maritime de Narbonne*, p. 53.
3. Archives de Narbonne, BB, 169.

Digitized by Google

l'histoire des corporations de la ville de Narbonne. Les habitants s'étaient plaints au roi que « toutes manières de gens vagabonds & qui n'ont aucun arrêt ni domicile y besoygnaient de plusieurs métiers ainsi que bon leur semblait, & aussi que aucuns même demeurant en ladite ville, riches & puissants, s'entremettaient chacun de faire deux ou trois ou plusieurs métiers ». Pour réprimer les fraudes & les abus qui se commettaient chaque jour, & aussi pour permettre aux bons ouvriers de la ville de gagner leur vie, le roi permit aux divers corps de métiers de « faire & conclure entre eux statuts & ordonnances sur le fait, ordre & police de chacun desdits métiers, de ladite ville où ils verront qu'il sera besoin & expédient le faire... pour le bien & au proffit de lad. ville & de la chose publique, lesquelles ordonnances & statuts nous voulons être entretenues & gardées perpétuellement & à toujours, pourvu que la plus grande & saine partie des habitants y consentent[1] ».

Tous les statuts que nous possédons se rapportent à ces lettres de Charles VIII & les rois ses successeurs. Henri IV & Louis XIII, en confirmant & approuvant les statuts des tailleurs & des apothicaires, s'y réfèrent également.

Le système qui régira désormais les corporations industrielles de Narbonne est celui des maîtrises & des jurandes. L'apprenti, pour passer maître, devra faire un chef-d'œuvre & verser une certaine somme dans le trésor de la corporation ; devenu maître, il sera astreint à certaines obligations[2] ; chaque

1. *Statuts des boulangers, des apothicaires.* — La bibliothèque de Narbonne possède les statuts des boulangers, pâtissiers & traiteurs, des tailleurs, des maréchaux & des apothicaires. Nous espérons les publier bientôt *in extenso* dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.*

2. Mais ces règles n'avaient rien d'absolu ; les rois, à leur avènement ou à la naissance du dauphin, accordaient des lettres de maîtrise & dispensaient ceux qui les avaient obtenues de la plupart des charges que leur imposaient les statuts des divers métiers. Nous voyons par exemple Louis XIII accorder, en 1640, trois maîtrises de tailleurs à Narbonne, à l'occasion de la naissance du dauphin, & permettre à ceux qui les avaient obtenues de jouir de tous les privilèges de la maîtrise sans être astreints à produire de chef-d'œuvre, ni à subir aucune épreuve, à payer aucuns banquets & festins, ni aucuns droits de confrérie « de boîtes » ni autres frais accoutumés suivant les statuts du corps. — Archives de Narbonne, AA, 166, f° 199 v°.

Digitized by Google

corps de métier aura à sa tête deux ou plusieurs surposés qui auront sur tous les membres une juridiction assez restreinte. En 1699, toutes les affaires concernant les corporations (brevets d'apprentissage, élections & réceptions des maîtres jurés, rapports & procès-verbaux de visite faits par les maîtres jurés, &c.), seront portées devant les lieutenants généraux de police. Enfin, le 13 février 1791 les corporations disparaîtront & un décret de la Constituante établira la liberté du commerce.

A Narbonne, comme dans toutes les autres villes, chaque corps de métier ne se contentait pas de veiller avec soin à l'observation de ses statuts & à la conservation des privilèges de l'industrie qu'il représentait, mais encore il s'occupait avec sollicitude des intérêts spirituels de ses membres. Chaque corporation était essentiellement religieuse & devenait une confrérie; chacune de ces confréries avait sa chapelle soit dans une paroisse, soit dans un couvent ou hôpital; elle célébrait avec grande pompe la fête de son patron; elle assistait à la procession de la Fête-Dieu & rendait avec un zèle dévoué les derniers devoirs à chacun de ses membres.

Les corps de métiers assistaient aussi aux fêtes & aux réjouissances publiques. En 1781, à l'occasion de la naissance du dauphin, ils donnèrent un bal dans la première salle de l'hôtel de ville. Le corps des tailleurs se distingua dans cette occasion : s'étant rendu le lendemain à l'église de l'hôtel de ville, il y déposa un étendard ou guidon qui fut placé dans ladite chapelle au-dessus du banc de MM. les officiers municipaux[1].

Le 7 décembre 1788, l'assemblée du tiers état de Narbonne se réunit pour rédiger ses cahiers de doléance, & les douze corps de métiers suivants, cordonniers, vitriers, perruquiers, traiteurs, serruriers, menuisiers, bourreliers, boulangers & tanneurs y furent représentés par leur surposés[1]. C'est là le dernier acte public où nous voyons figurer les corporations de la ville de Narbonne.

J. TISSIER.

1. Archives de Narbonne, AA, 117, f° 155.
1. Archives de Narbonne, BB, 54.

Digitized by Google

ESSAI

SUR

LES PÈLERINAGES ET LE CULTE DES SAINTS

AVANT LA RÉVOLUTION

DANS LE NARBONNAIS

La coutume des pèlerinages est commune à tous les cultes, car elle est intimement liée au sentiment religieux. Les Mahométans doivent au moins une fois dans leur vie visiter la Kaaba, à la Mecque, ou le tombeau de Mahomet, à Médine. La religion brahmanique & la religion bouddhique ont aussi des lieux de pèlerinages qui attirent des multitudes, mais où le fanatisme a une bien grande part.

La religion catholique, comme & mieux que les autres, a toujours eu ses lieux de pèlerinage. Dès la naissance de l'Eglise, en effet, grand nombre de fidèles allaient visiter avec une pieuse curiosité Jérusalem, Nazareth & les autres villes où Jésus-Christ avait vécu & accompli sa divine mission. Ces pèlerinages de la primitive église devinrent surtout nombreux au commencement du quatrième siècle, aussitôt que la religion chrétienne cessa d'être persécutée.

Plus tard, après la conquête de la Palestine par les Arabes, les obstacles que leur domination opposa à ces voyages pieux & les mauvais traitements qu'ils firent subir aux pèlerins furent une cause déterminante des croisades.

C'est surtout vers le onzième siècle, en effet, même avant le concile de Clermont, que « petit peuple, gens de moyenne condition, rois, comtes, prélats, nobles dames mêlées aux femmes pauvres » comme le rapporte l'historien Glaber, se don-

Digitized by Google

naient à la dévotion des lointains pèlerinages. En 1026, le saint abbé Richard de Verdun se rend à Jérusalem avec sept cents pèlerins. En 1034, c'est Robert, duc de Normandie, qui se fait accompagner d'une multitude de seigneurs & de bourgeois.

L'évêque de Toul, Brunon, à la même époque, faisait tous les ans le pèlerinage de Rome auprès du tombeau de saint Pierre.

Plus tard, en 1064, c'est de l'Allemagne que part une bande de pèlerins pour Jérusalem, ayant à leur tête Sigefroi, archevêque de Mayence, Gunther, évêque de Bamberg, & autres.

Ce mouvement s'accentua de plus en plus & donna lieu aux grandes manifestations des croisades ou des pèlerinages isolés.

Du reste, à cette époque, tous les pays chrétiens avaient des lieux de pèlerinage plus ou moins fréquentés, c'étaient le plus souvent des tombeaux des martyrs, ou celui du saint personnage qui avait apporté la foi dans la contrée.

Nous citerons, parmi les lieux de pèlerinage les plus vénérés, le tombeau des Apôtres à Rome, Notre-Dame-de-Lorette dans la Marche d'Ancône, saint Jacques de Compostelle en Espagne, le tombeau de saint Thomas de Cantorbéry en Angleterre, le mont Saint-Michel, le tombeau de saint Martin, de Tours, de sainte Radegonde à Poitiers; ajoutons celui de saint Paul à Narbonne.

L'église elle-même favorisa ces pérégrinations, soit en autorisant le vœu que l'on formait de se rendre ici ou là en pèlerinage, soit en imposant comme pénitence publique un long & pénible voyage à l'un de ces sanctuaires vénérés.

Le pèlerin alors revêtait un froc de laine, à collet souvent orné de coquillages (souvenir des croisades, témoignage authentique d'un voyage par delà les mers), un chapeau à larges bords, l'escarcelle au côté, la besace au dos, la gourde à l'épaule & le bourdon bénit à la main. Il allait, dans ce modeste accoutrement, à pied & par petites marches, là où la piété ou la pénitence le guidait, recevant sur sa route le pain du mendiant; la compassion & la piété des « braves gens » lui fournissaient le reste.

Digitized by Google

Mais bientôt à ces motifs de piété se joignirent des motifs d'intérêt. D'abord, dans un temps où les communications entre les peuples étaient fort périlleuses, les pèlerinages offraient seuls la faculté de voyager en sûreté; au milieu même des hostilités, les pèlerins étaient regardés comme personnes sacrées[1]. En second lieu, l'affluence des pèlerins enrichissait les villes; en conséquence il n'est pas rare de voir les foires & les marchés s'établir dans les localités qui étaient fréquentées par les pèlerins, ou des marchands se fixer tout autour des sanctuaires religieux. Aussi était-il bien connu cet adage au quatorzième siècle, « qui multum peregrinantur, raro sanctificantur », entendu dans ce sens que les pèlerinages ne sont pas toujours exempts d'abus.

Vers le milieu du quinzième siècle néanmoins, & surtout au seizième, on ne voit plus ces grandes manifestations, ou du moins elles semblent diminuer; on hésitait à se mettre en marche pour un lointain voyage. Commencent alors les pèlerinages restreints & régionaux.

Alors, dans presque tous les diocèses, nous le constatons du moins dans celui de Narbonne, il n'y a pas de paroisse tant soit peu importante qui n'ait un sanctuaire consacré à la sainte Vierge... Car il faut le remarquer, la dévotion semble s'*accentuer* dans cette direction[2]. Désormais, c'est à la chapelle voisine que les fidèles des alentours feront leur modeste pèlerinage.

A ce fait qui semble général, nous hasardons ici une explication. Nous admettons sans difficulté que le zèle pour les grands pèlerinages a bien pu se ralentir à l'époque dont nous parlons; mais il est aussi à remarquer que l'érection de toutes ces chapelles, la plupart champêtres, a eu lieu précisément en plein seizième siècle, c'est-à-dire après la victoire de Lépante,

1. Il convient de remarquer néanmoins que les privilèges & sauf-conduit pour les voyageurs & le commerce sont d'institution carolingienne. Autant par intérêt personnel que par ordre supérieur, les *comtes* régionaux assurèrent la liberté de passage & de transport, après entente avec les abbayes qui avaient obtenu un diplôme impérial ou royal.

2. Nous soulignons le mot s'*accentuer*, car le culte de la sainte Vierge, quoi qu'en aient dit les protestants, existait dans l'église catholique bien avant cette date.

Digitized by Google

en 1571, où la marine turque reçut un échec dont elle ne s'est plus relevée, & vers la fin du dix-septième siècle, où Jean Sobieski, en 1683, obligea les Turcs à lever le siège de Vienne & les mit en déroute[1].

Alors c'est un épanouissement, c'est comme un luxe de dévotion à Marie. Pour nous arrêter aux limites du diocèse de Narbonne, tantôt c'est Notre-Dame-de-l'Olive, comme à Embres, à qui les habitants de la campagne sont heureux de recourir; à Ginestas, c'est Notre-Dame-des-Vals qui aura les honneurs du pays; à Nissan, c'est Notre-Dame-de-Miséricorde; à Gruissan, sur le bord de la mer, les marins sont heureux d'invoquer Notre-Dame-des-Auxils. Les malheureux, Dieu sait s'il en est au monde, mettent leur confiance, comme à Fabrezan, en Notre-Dame-de-Consolation. Nommons encore Notre-Dame-des-Près, à Cailhau, dans le Razès; Notre-Dame de Clermont; Notre-Dame-de-Faste, à Tuchan; Notre-Dame-de-Beauvoir, à Puichéric; Notre-Dame-de-Carla, à Lagrasse; Notre-Dame-de-Pitié, à Rieux & à Peyriac-Minervois; Notre-Dame-de-Canabès, dans le Cabardès; Notre-Dame-de-la-Gardie, à Conques; Notre-Dame-de-Marceille, à Limoux; Notre-Dame-du-Cros, à Caunes; Notre-Dame-du-Spasme, à La Livinière, dans le Minervois, & Notre-Dame-de-Magri, à Cuxac-d'Aude[2].

Différents, sans doute, ont été les motifs qui ont amené l'érection de ces chapelles... mais on est en droit de conclure à l'universalité de l'empressement avec lequel alors, de tous les coins du diocèse, on recourait à la sainte Vierge. A chaque besoin de la pauvre humanité semble correspondre un nouveau sanctuaire consacré à celle que l'on appela alors officiellement : *Auxilium Christianorum.*

1. Nous n'avons pas à rappeler que la religion catholique se croit redevable de ces deux victoires à l'intercession de la sainte Vierge. Pourtant, il est à remarquer qu'au quinzième & seizième siècles, c'est autant par un sentiment d'expiation & de réparation que pour répondre à un vœu, que beaucoup de ces chapelles ont été érigées sous divers vocables & des chapellenies fondées dans les églises.

2. Nous devons ajouter aussi que certains sanctuaires, comme Notre-Dame-des-Vals, Notre-Dame-du-Cros, Notre-Dame-de-Marceille, étaient connus sous Charlemagne.

Digitized by Google

S'il est permis, même en histoire, de faire de la poésie, il nous paraît fort à propos de remarquer que l'antiquité païenne ne peignit jamais la douleur que sous la figure meurtrie & échevelée du désespoir[1].

Quant à la douleur calme & résignée, elle ne la peignit jamais. Le christianisme seul a donné en contemplation au monde une affliction sublime & divine : Jésus au jardin des Oliviers & Marie aux pieds de la croix de son Fils : « *Stabat Mater dolorosa* ». Seule la religion a compris ce mélange vraiment étonnant de contentement & de joie dans lequel l'humanité passe ici-bas son existence. Voilà pourquoi dans les fêtes, dans le culte de l'Eglise, il y a alternativement de la joie dans sa tristesse, de la douleur dans sa joie; voilà pourquoi encore, par un instinct en quelque sorte naturel, les peuples ont su trouver dans le culte à rendre à la sainte Vierge un exemple de sa vie à imiter, une circonstance de joie ou de tristesse à honorer, une dénomination enfin en conformité avec leurs besoins.

En nommant par le détail les divers sanctuaires consacrés à la sainte Vierge dans l'ancien diocèse de Narbonne, nous n'avons pas prétendu que tous fussent des pèlerinages à égal titre. Une paroisse bien souvent était seule tributaire, si on peut ainsi parler, de tel ou tel sanctuaire. A Rieux-Minervois, par exemple, du moins à dater de 1714, c'est sous forme de vœu que la population se porte à la chapelle du bout du Pont, sous le vocable Notre-Dame-de-Pitié.

Voici la délibération municipale du 1er avril qui l'établit : « Auxquels (consuls) a esté proposé la scituation & estat déplorable où se trouve reduite la présente communauté par des maladies contagieuses qui l'afligent depuis environ deux à trois mois auxquelles aucun secours temporel n'y peut remédier & dont une grande partie des chefs de famille meurent

1. C'est ainsi que Virgile nous représente la mère d'Euryale, quand elle apprend la mort de son fils :

Evolat infelix, & femineo ululatu,
Scissa comam, muros amens *atque agmina cursu,*
Prima petit; non illa virum, non illa pericli,
Telorumque memor : cœlum dehinc questibus *implet,*

Digitized by Google

journellement, & qu'il n'y a que Dieu seul qui peut remédier..... Il serait expédient d'avoir recours à la sainte Vierge, patronne de cette paroisse, pour nous obtenir & délivrer de tous les maux, en faisant vœu d'aller tous les ans, le mardy d'après Pasques, à la chapelle Notre-Dame qui est au bout du Pont de la présante communauté. » Le tout se fera avec procession, grand'messe, à laquelle assisteront consuls, maire, officiers de justice « à la teste de tous les habitants. »

Délibéré & approuvé, Mgr de Basville permet d'imposer annuellement & à perpétuité la somme de trois livres dix sols.

Ailleurs, comme à Notre-Dame-de-la-Gardie, sur la paroisse de Conques, c'est d'abord une famille seule, la famille d'Hautpoul, qui fonde cette chapelle par suite du vœu fait par l'un de ses membres ; plus tard, cette dévotion forme un petit rayon aux alentours.

D'autres fois, c'est une catégorie de personnes qui se vouent particulièrement à Marie, comme à Notre-Dame-des-Auxils, à Gruissan, où pêcheurs & gens de mer font un pèlerinage au départ & à l'arrivée d'un voyage lointain, ou à jour fixe dans l'année, pour offrir un cierge à la *bonne Mère* & obtenir une heureuse traversée.

Bien souvent la chapelle du pèlerinage est située à l'extérieur des villages, en pleine campagne ; mais quelquefois aussi c'est dans l'église paroissiale que ce culte s'exerçait ; les *estats* du *diocèze* & les *pouillés* qui ont survécu au naufrage de la Révolution nous fournissent ici plus d'une indication précise.

Cinquante-huit églises ou chapelles étaient dédiées, sous un titre quelconque, à la sainte Vierge dans le diocèse de Narbonne, & nous ne comprenons pas dans ce chiffre les chapellenies fondées dans les églises paroissiales, que nous évaluons, sans crainte d'exagérer, à trente. Nous citerons entre autres : *Notre-Dame-de-Peine*, à l'église des Pénitents-Blancs, à Narbonne, fondée par la famille de Séguier[1] ; *Notre-Dame-du-Paradis*, à Saint-Sébastien ; *Notre-Dame-de-Bethléem*, à Saint-Just ; *Notre-Dame-de-la-Baume*, à Saint-Paul ; *Notre-Dame-des-*

1. Pouillé, de Narbonne, p. 79 & 109.

Digitized by Google

bons-Remèdes, en l'église de la Trinité, paroisse de la Major; *Notre-Dame-de-l'Aigle*, à Fontjonconce, & tant d'autres que nous passons. A tous ces titres, il conviendrait d'ajouter les abbayes d'hommes ou de femmes qui la plupart étaient placées sous le patronage de la Vierge : *Notre-Dame-de-Fontfroide*, *Notre-Dame-de-Quarante*; *Notre-Dame-de-Lagarde*, &c., & enfin bon nombre de chapelles à l'intérieur des châteaux-forts comme *Notre-Dame-de-Pierrepertuse*, &c., &c.

Huit sanctuaires paraissent avoir absorbé le culte religieux, sous le rapport de la manifestation populaire & l'entraînement des foules.

Dans l'archiprêtré du Razès, *Notre-Dame-de-Marceille*, près de Limoux; dans le haut Minervois, c'est le modeste, mais intéressant pèlerinage de *Saint-Mamet*, à Villeneuve-les-Chanoines; *Notre-Dame-du-Cros*, à Caunes; un peu plus bas dans cette région qui fit d'abord partie du diocèse de Narbonne, pour être plus tard affecté au diocèse de Saint-Pons, c'est *Notre-Dame-de-La-Livinière*; dans le Narbonnais, proprement dit, c'est *Notre-Dame-de-Fontfroide*, *Notre-Dame-de-Magri*, le pèlerinage de *saint François Régis*, à Fontcouverte; enfin, le pèlerinage du Narbonnais & du Bitterrois : le tombeau de *Saint-Paul de Narbonne*[1].

Pour nous borner dans ce travail où les données historiques ne sont pas abondantes, nous passerons en revue quelques-uns des sanctuaires les plus en honneur dans le Narbonnais; nous y ajouterons une petite étude sur Saint-Sigismond.

[1] Depuis que ce travail a été écrit, il a paru, chez Plon, éditeur à Paris « l'His-« toire illustrée des pèlerinages français de la très sainte Vierge » par le P. Drochon, des Augustins de l'Assomption. Nous n'avons pas a juger cet ouvrage; l'éditeur l'offre au public sous la forme habituelle des cadeaux de nouvel an; l'auteur y a dressé une *nomenclature* de sanctuaires à peu près complète. L'histoire locale y est assez négligée, à notre avis. C'est la première fois, par exemple, que nous entendons nommer *Notre-Dame-de-Saint-Paul-Serge*, dont la statue aurait été transportée de l'antique collégiale de Narbonne sur le pont Sainte-Catherine, aujourd'hui à Saint-Just. La tradition & l'histoire nous apprennent bien que saint Paul dédia le premier temple chrétien à Marie... Mais de statue « de sculpture italienne », & de « Notre-Dame de Saint-Paul-Serge », il n'en est fait aucune mention dans les archives locales. Il est vrai qu'entre temps l'auteur croit recommander son ouvrage en comparant Narbonne à une « nécropole », à une « reine découronnée » (p. 676).

Digitized by Google

NOTRE-DAME-DE-LA-LIVINIÈRE.

La Livinière, autrefois *Livinheria*, *Lavineira*, *Lavineria*[1], est un ancien château fort, dépendant d'abord de la vicomté du Minervois, au diocèse de Narbonne; elle eut ensuite, après la formation du diocèse de Saint-Pons, le titre de baronnie, & fut une des sept villes qui envoyaient par tour un député aux Etats de Languedoc[2].

Après la soumission du Minervois & son inféodation à la couronne royale, saint Louis, en 1230, céda la seigneurie de La Livinière à Raymond de Saverdun; de cette maison, elle passa dans la famille de la Jugie, dont le nom & la gloire sont bien connus dans le Narbonnais[3].

Or, à un demi-kilomètre de La Livinière, vers le sud-est, à la jonction de plusieurs routes, se trouve une modeste chapelle dédiée à la sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame-des-Palmes.

Cet édifice, très régulier d'architecture, quoiqu'inachevé dans sa voûte, se compose d'une abside, malheureusement encombrée, jusqu'ici du moins, de colonnes & de niches, de rétables & d'entablements qui nuisent au coup d'œil & enlèvent à l'édifice son caractère gothique. La nef & les bas-côtés, plus simples & plus dégagés, portent des traces évidentes d'une construction ancienne.

A quelle époque ce sanctuaire fut-il construit? On ne saurait le préciser exactement. Toutefois, M. Ségonne[4], curé de La Livinière, écrit en 1747, dans un mémoire historique : « Pour la première origine de l'église & de la statue de la « Vierge placée sur le maître-autel..... on ne trouve point « d'acte authentique qui en fasse mention; mais on sait, par

1. *Hist. gén. Lang.*, t. VIII, Preuv. 25, édition Privat. Quelques auteurs veulent y retrouver l'antique *Cella vinaria* des Romains.

2. L'abbé Soupairac, *Dict. géog. de l'Hérault.*

3. Mahul. Cart. IV. Art. Rieux.

4. Michel Ségonne, docteur en théologie : *Mémoire historique sur la chapelle de Notre-Dame;* il est conservé aux archives de la paroisse.

Digitized by Google

« tradition & des monuments antiques, qu'elle est très « ancienne, à en juger par des actes & des papiers écrits depuis « plus de deux cents ans. »

La tradition rapporte que la famille de la Jugie avait une grande dévotion à la sainte Vierge..... Est-ce bien Nicolas de la Jugie, frère du second archevêque de Narbonne, qui a construit cette chapelle? La statue est-elle venue de la Palestine? Nous n'avons pas à trancher cette difficulté [1].

La statue vénérée dans ce sanctuaire a un caractère tout particulier. Ailleurs, la Vierge porte l'enfant Jésus sur ses bras, & tout le monde connaît ces belles statues du treizième siècle. La figure de la mère est ronde & aplatie, le corps penché en arrière, pendant qu'elle porte sur le bras gauche l'enfant dont le pied est contourné & assez mal dessiné. Nous mentionnons avec plaisir la belle statue que possède l'église d'Azille.

D'autres fois, la Vierge porte l'enfant Jésus avec le globe symbolique; nous citerons comme exemple la statue de Notre-Dame-de-Fontfroide, aujourd'hui à la cathédrale de Carcassonne.

Ailleurs, comme la statue de Notre-Dame-de-Beauvoir, à Puichéric, la statue de la Vierge tient l'enfant sans doute, mais elle foule aux pieds la lune, selon cette parole de l'Ecriture : *luna sub pedibus ejus* [2].

Ici, la statue vénérée ne porte rien dans ses bras; son attitude générale indique l'affaissement & la douleur; debout, son corps semble s'incliner vers la terre & chercher un appui; elle s'affaisse douloureusement, des larmes sillonnent ses joues, &, dernier caractère, deux mains posées sur les épaules paraissent la soutenir dans cette défaillance.

Jusqu'ici, avons-nous dit, cette statue était vénérée sous le nom de Notre-Dame-des-Palmes. Ce nom lui fut-il donné

1. La sculpture & la pose de la statue semblent autoriser cette croyance. Le Minervois d'ailleurs avait fourni à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem plusieurs chevaliers qui ont pu, en prenant part aux Croisades, rapporter dans le pays un souvenir de la voie du calvaire, & le représenter sensiblement par la statue de Notre-Dame-du-Spasme.

2. *Apocal.*, c. 12.

Digitized by Google

parce que deux mains (*palmae*) semblent la soutenir? La chose paraît assez vraisemblable.

Néanmoins, un examen plus attentif du mot & de la chose fournit une toute autre explication.

C'est en faveur des gens *estropiés* & *perclus* que Notre-Dame-de-La-Livinière a toujours été honorée & invoquée. Or, si l'on parcourt les registres de la chapelle, & sur lesquels, au dire de M. Ségonne, « on a eu soin d'écrire les miracles depuis 1669 », au premier feuillet, nous trouvons la relation d'une guérison opérée le 8 septembre 1669, dans la chapelle de Notre-Dame d'*Espaymé;* & l'official du diocèse, M. de Massaule, termine ainsi..... « ont signé avec nous en la cha- « pelle Notre-Dame de la Pamoison..... »

Espaymé, *Pamoison*, voilà donc le vocable primitif de la chapelle; le but des pèlerins perclus & estropiés se trouve aussi expliqué.

Ils venaient, les malheureux & les souffrants, soulager leurs peines & leurs douleurs, auprès de Notre-Dame-de-la-Pamoison, de la douleur, de l'oppression; car voilà, encore une fois, le sentiment[1] que traduit la statue vénérée de La Livinière.

Grandes leçons que l'on venait prendre ici en contemplant cette pieuse statue : apprendre à souffrir, à supporter sans trop se plaindre cette grande loi de la souffrance qui pesa toujours sur l'humanité !

Il ne faudrait pas évidemment croire que du Minervois, du Narbonnais & du Bitterrois, tous & chacun arrivassent à La Livinière animés de cette piété & de ces dispositions, & que ces voyages, lointains parfois, à une époque surtout où la locomotion n'était ni facile, ni commode, fussent toujours de pieux pèlerinages. L'homme ne vit pas seulement du pain, dit l'Evangile; mais encore lui faut-il du pain..... Et les pèlerins, s'attroupant sous les oliviers qui étaient alors le seul ombrage contre les brûlantes ardeurs du soleil d'août & de septembre, ajoutaient à leurs modestes provisions de voyage quelque volaille cuite dans le four d'à côté, & arrosaient leur festin d'un vin généreux soigneusement apporté dans leur bissac.

1. *Espaïma*, effaré, épouvanté : *Dict. Langued.*, de l'abbé de Sauvages.

Digitized by Google

Dévotion pour dévotion, je ne vois pas bien ce que l'on pourrait reprocher à ces gens venus de loin, qui la plupart avaient couru toute la nuit, ou qui par dévotion avaient, la nuit durant, monté la garde d'honneur dans le sanctuaire de Notre-Dame.

Malgré ces imperfections (quel miel en effet n'a pas de dégoût, quelle mer n'a pas de tempête!) malgré ces scories, pourrions-nous dire, de la dévotion, le pèlerinage à Notre-Dame-de-La-Livinière jetait autrefois un vif éclat dans le bas Languedoc[1].

Nous pouvons, grâce au manuscrit de M. Ségonne, raconter les pratiques de piété en usage dans la chapelle.

Le pèlerin, arrivant à Notre-Dame pour la première fois, était reçu à l'entrée par le curé qui lui donnait ses bénédictions, le conduisait jusqu'au sanctuaire où il était admis à vénérer la statue au chant de l'*Inviolata*.

D'autres vouaient, pour un temps déterminé, leurs enfants chétifs & malingres à la bonne Vierge qui devait les protéger & les ramener à bonne santé.

Quant aux pèlerins estropiés ou perclus d'un membre, leur dévotion avait une forme vraiment singulière & qui paraît être une imitation du pèlerinage à sainte Radegonde, de Poitiers. Ils prenaient dans leurs mains une figure de cire représentant le membre malade, y fixaient une bougie allumée, & chacun, selon sa dévotion, faisait neuf fois le tour de la chapelle en récitant des prières.

Évidemment, à considérer ces choses, on pourrait y trouver des traces de superstitions ou de paganisme, l'auteur du *Mémoire* le reconnaît lui-même : « Tous ces actes extérieurs « de piété & de dévotion paraissent un peu singuliers » ; mais il faut savoir aller au fond & ne pas se contenter d'en rire.

Assurément, là n'est pas la piété, la dévotion que la religion demande; mais le peuple n'a-t-il pas besoin d'un objet sensible qui lui parle en quelque sorte & le soutienne dans son

1. Il convient de reconnaître aussi que, grâce aux excellents pasteurs qui, depuis la Révolution, ont eu à divers titres la garde de ce sanctuaire, la piété ne s'est pas démentie, les pèlerinages n'ont pas cessé. Le 14 & le 15 août, le 7 & le 8 septembre, grand nombre de pèlerins viennent de toutes les directions.

Digitized by Google

travail intellectuel? & ne peut-il pas, comme l'insinue M. Ségonne, relever, par son intention, des actions qui ne sont pas intrinsèquement mauvaises?... Le bon curé explique en effet, dans son Manuscrit, le symbolisme de ce *membre de cire*, de la *chandelle allumée*, des *neuf tours* & de l'*offrande*.

Comme partout le côté merveilleux, miraculeux peut-être, attira beaucoup de monde à Notre-Dame-de-La-Livinière..... M. Ségonne rapporte ces faits par le détail. Tantôt c'est Guillaume Crozar, de Nimes, Ségonne (Jean), de Saint-Pons; une autre fois c'est une jeune personne de Sigean, au diocèse de Narbonne; tantôt c'est Françoise Arusade, de Capestan; Pierre Durand, d'Aiguesmortes; Jean Bonnal, de Béziers; Elisabeth Fourcade, de Carcassonne; Marie Rousade, d'Azille, & grand nombre d'autres, qui, tous plus ou moins perclus, viennent à la chapelle de Notre-Dame-d'Espaymé, & s'en retournent soulagés ou guéris.

En dehors de ces motifs de dévotion qui attirent à jour fixe les habitants de tous les pays voisins, une autre genre de manifestation se produisait tout particulièrement à La Livinière.

Le pays du Minervois est généralement doué d'un sol très-fertile; terrain d'alluvion dans la plaine, on y cultiva de tout temps la vigne, puisque les Romains y avaient construit leur *Cella vinaria*, & que Catel plus tard en appréciait le cru délicieux; terrain crétacé ou marneux sur les hauteurs, on le réservait aux céréales & aux plants d'oliviers. Mais la végétation n'était possible tout autant qu'une pluie suffisante arrosait régulièrement ce sol naturellement sec.

Plus d'une fois néanmoins le ciel se montra inclément & les saisons irrégulières. Aussi, les délibérations des conseils politiques de nos contrées, soigneusement fouillées, portent-elles plus d'un souvenir de misère & de disette, par suite de la sécheresse des terres, de la stérilité de la récolte ou de la mortalité des oliviers. Nous voyons alors les consuls faire le voyage de Narbonne pour réclamer auprès du syndic du diocèse des secours en nature, des exemptions de tailles, &c..., en faveur de leurs communautés appauvries.

Digitized by Google

On écoutait leurs réclamations & on y répondait quelquefois; mais les bonnes gens ne se contentaient pas de si peu, & si la tradition est fidèle, ils sont nombreux les pèlerinages du Minervois venus à Notre-Dame-du-Spasme pour obtenir la protection de la contrée.

Une épidémie, le choléra, la peste ou toute autre maladie, venait-elle visiter le pays & porter le deuil dans les familles, à la voix des pasteurs, les paroisses se mettaient en pèlerinage & couraient au sanctuaire de La Livinière.

Ils sont curieux & naïfs les détails de ces processions. Le plus souvent, ces pèlerinages se faisaient le jour, avec le cérémonial ordinaire & connu; mais il en était de typiques que nous ne pouvons passer sous silence. On sait la vogue qu'eurent au siècle dernier les confréries de pèlerins & de pénitents. Or, Azille, Rieux & Peyriac, trois paroisses voisines du sanctuaire, possédaient des confréries de pèlerins. On connaît leur costume : une robe grise, un cordon autour des reins, un bâton, un manteau couvert de coquilles...

A heure dite, la veille au soir, chaque confrérie se réunissait à sa chapelle, & après l'invocation de saint Jacques & de saint Roch, bannière en tête & croix levée, ils prenaient, s'échelonnant, le chemin de Notre-Dame. Les distances à parcourir étant à peu près les mêmes, les dévots noctambules se rencontraient facilement à la croix dite des Pèlerins. Ici avait lieu le baiser fraternel : les crucigères s'avançaient, chacun d'eux tour à tour saluait la compagnie voisine, on rapprochait les croix qui semblaient ainsi s'embrasser & sceller la parfaite union. Ensemble alors, les confrères reprenaient leur marche, mêlant leurs hymnes & leurs chants, formant un seul faisceau de prières & de supplications.

Au sanctuaire tout était disposé pour les recevoir : ici ceux de Peyriac, là ceux d'Azille, de ce côté les pèlerins de Rieux; & les psaumes résonnaient dans le temple, les litanies se répercutaient sous la voûte sacrée, les prières montaient sans cesse.

Le jour lentement arrivait amenant avec lui de nombreux pèlerins.

Digitized by Google

Les *dévotions* finies, on passait sous les oliviers du champ voisin où se terminait joyeusement le pèlerinage [1].

SAINT FRANÇOIS RÉGIS.

Le 31 janvier 1597, naissait à Fontcouverte un enfant que l'on nomma Jean-François : il appartenait à la famille de Règis, branche cadette de la maison Desplas, du Rouergue. Illustre par ses alliances avec les d'Arce, seigneurs de Ségure, avec les de Ceilla, avec les de Castel, les Saint-Estève de Cucugnan, avec les de Blomac, les de Parazols au terroir de Fabrezan, les Couder, seigneurs de la Prade, les de Belissen, d'Exéa, les d'Authemar de Vires, enfin avec les de Martrin-Donos; illustre par les services rendus à la patrie, car un Règis tomba, en 1592, sous les coups des huguenots, au siège de Villemur au diocèse de Montauban; illustre par son attachement à la foi chrétienne qu'elle avait constamment conservée dans un pays infesté par l'hérésie de Calvin, cette noble famille allait trouver un lustre tout nouveau, une gloire toute particulière dans les honneurs rendus à l'un de ses membres qui ne fut pas le moins illustre.

Fontcouverte est un petit bourg de six cents âmes, qui faisait autrefois partie de l'archiprêtré de la Haute-Corbière, au diocèse de Narbonne. Cette modeste bourgade était déjà connue dans l'histoire religieuse du pays : en 911, en effet, Arnuste, archevêque de Narbonne, y convoqua un concile de huit évêques pour terminer le différend qui existait entre les évêques d'Urgel & de Pailhas [2].

Depuis, son histoire, ou du moins sa gloire s'est élevée, & hâtons-nous de le dire, cet honneur en revient à l'un de ses enfants.

1. De nos jours, Notre-Dame-de-La-Livinière est encore l'objet d'un culte public & non moins vivace qu'autrefois. Les 14 & 15 août, les 7 & le 8 septembre, tous les ans, un concours de peuple se rend au sanctuaire avec la même foi & le même empressement.

Nous nous faisons un devoir de reconnaître que beaucoup de détails nous ont été fournis par M. l'abbé Echinier, enfant du pays.

2. *Gall. Christ.*, t. VI, p. 23. — *Hist. gén. de Lang.*, t. III, liv. XI, ch. LXXVII.

Digitized by Google

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de François Regis; nous ne le suivrons pas à l'école maternelle, au collège de Béziers, au noviciat des jésuites à Toulouse, à Tournon ; on le vit partout l'exemple accompli des étudiants & des novices. Professeur, apôtre, missionnaire, le Vélay, le Vivarais furent témoins de son zèle, de ses vertus, de ses prodiges...

Le peuple, à la mort de Jean-François, commença à lui rendre un culte religieux. A La Louvesq, dans le Vivarais, le tombeau du saint devint un lieu de pèlerinage, où se donnaient rendez-vous les populations du Lyonnais, du Dauphiné, de la Haute-Loire, de la Drôme & surtout de l'Ardèche. Mais son berceau ne fut pas moins glorieux : du bas Minervois, en effet, des Corbières, des confins du Carcassez aussi bien que du Narbonnais, les pèlerins en foule arrivaient à Fontcouverte pour y vénérer dans la maison du bienheureux, quelques[1] reliques & certains objets qui avaient été à son usage[2].

Si le Père La Broue a pu dire « depuis dix ans qu'il est mort, il s'est faict une foule, à son tombeau, qui dépasse toute créance,... il s'est trouvé tel jour que le concours allait à plus de mille testes », nous pouvons bien croire que son berceau était tout aussi glorieux & que l'on s'y rendait avec la même affluence.

Sans doute nous n'avons pas à présenter ici des pièces authentiques, ni des assertions précises ; mais des paroles graves nous autorisent à tirer de pareilles inductions.

« C'est dans diverses provinces de notre royaume, *qui lui a* « *donné naissance* & où il est mort, qu'ont éclaté ses miracles « & ses vertus », écrivait de Versailles, le 26 mars 1735, le roi de France au pape Clément XII. Le 6 avril de la même année, la reine Marie Leckzinska écrivait à son tour; le 21 octobre, le roi d'Espagne, Philippe, se joignait à ses instances. A voir la piété des grands, on devine le crédit dont

1. Le 11 septembre, Mgr le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, déposa dans un reliquaire une dent & une partie de la mâchoire du Bienheureux; le 16 mars de l'année suivante, le même prélat y ajouta le métacarpe du medius.

2. Le tableau du saint, perdu aujourd'hui, les fonts où le saint avait reçu le baptême, la chaire & le confessionnal dont il se servit à la mission de 1630, & le bois de sa bibliothèque.

Digitized by Google

jouissait universellement le saint, & la piété par conséquent des peuples envers lui.

« Les malades & les infirmes se faisaient porter de toutes « parts », lisons-nous dans la relation de la fête qui eut lieu à son berceau le 11 septembre 1716; & comme preuve de l'affluence, les registres ajoutent : « les confesseurs pouvaient à « peine suffire à la multitude & à l'empressement des péni- « tents. »

Les États du Languedoc nous fournissent aussi une preuve indirecte de la valeur de ce pèlerinage, quand, par la voix de leur président-né, le 20 février 1736, ils demandent au Souverain-Pontife la gloire de la canonisation pour ce saint « qui « est né dans un lieu que l'on voit presque de Narbonne ». — « Nous serions bien ingrats », ajoute Mgr René de Beauveau, faisant allusion aux travaux apostoliques, aux vertus éminentes du saint, aux dons & aux grâces qu'il avait reçus du ciel, « nous serions des citoyens infidèles à notre patrie, si, « oubliant des vertus si admirables, tant de services & de si « grands bienfaits, nous refusions notre culte à cet homme « apostolique ».

L'assemblée générale du clergé de France, elle-même, en écrit au pape & appuie sa demande sur ce que, dans ce siècle où la charité de plusieurs se refroidit, on peut constater un renouvellement d'une piété sincère... « Par l'invocation de « saint François Régis, les maladies désespérées disparaissent « & les membres desséchés reprennent leurs fonctions à « mesure que la dévotion envers ce saint fait de nouveaux « progrès[1] ».

Et si, comme ajoutent les prélats de cette assemblée, « son « nom devient célèbre (même) parmi les nations étrangères », quelle, pouvons-nous penser, dut être la piété de ceux qui avaient vu, entendu cet homme célèbre, qui l'avaient suivi avec empressement & constaté les fruits merveilleux de son apostolat.

Comme de toutes parts on devait se rendre en pèlerinage à ce berceau glorieux pour y trouver ce que les hommes de

1. Assembl. de 1735.

Digitized by Google

tous les siècles ont cherché même dans l'exercice de leur religion : un soulagement aux misères & aux tristesses de cette vie.

Les grâces particulières que semblait avoir reçues saint François Régis étaient bien capables en effet d'amener les foules à son berceau. Les malades de toute sorte, les pestiférés, les pauvres de la campagne, les malheureux, les infirmes avaient été sa constante préoccupation durant son apostolat; heureux était-il, dans son humilité, que le ciel mît à sa disposition de semblables moyens pour arriver à gagner des âmes & des cœurs à la religion catholique.

De chaque paroisse circonvoisine, le 31 décembre, anniversaire de sa mort, & le 23 mai, jour d'abord fixé par la liturgie, puis le 16 juin, arrivaient de nombreux pèlerins, sous toutes les formes de pénitence, même pieds nus comme les Pénitents bleus de Lézignan.

Ceci nous amène à un détail tout à fait local. Dans la chapelle des Pénitents bleus de Narbonne, on voit dans la sacristie un tableau avec cette inscription : « saint François Régis a été « reçu en la noble & royale confrérie de Béziers en 1613 », époque où le saint faisait ses études. C'est ce qui explique pourquoi de Narbonne & de Béziers les Révérends Pénitents bleus se rendaient en pèlerinage à Fontcouverte au tombeau de leur saint confrère.

En terminant, nous sommes heureux de constater que ce pèlerinage est encore en honneur dans les pays, grâce au zèle intelligent de M. l'abbé Roger, curé de Fontcouverte, à qui nous devons quelques-unes de nos indications.

NOTRE-DAME-DE-FONTFROIDE.

Cette antique abbaye[1], célèbre par la beauté de ses monuments, par les tombeaux qu'elle renfermait & le nombre des

1. Les auteurs du *Gall. Christ.* font remonter l'origine en 1097; sûrement elle était bien fondée en 1118, où elle avait déjà un abbé du nom de Bernard. — *Hist. génér. de Lang.*, t. IV, *Note* CXXVI. Nous parlons de l'abbaye, car c'est depuis cette époque que les monuments historiques nous apparaissent comme certains.

Digitized by Google

illustres personnages qui y firent profession était dédiée à la sainte Vierge. Le titre particulier sous lequel on l'invoquait était la Nativité de Marie, fixée par la liturgie au 8 septembre.

La piété des Narbonnais, à diverses époques, se traduisit ici de différentes manières.

Sans doute l'amour de la solitude, la fuite du bruit & de la vanité d'un monde qu'ils avaient trop connu pour ne pas l'estimer à sa juste valeur, attira ici plus d'un cœur désillusionné. Mais il convient de le reconnaître aussi, l'espoir que l'on avait de trouver après la mort sur son tombeau, à défaut de larmes bientôt taries & de fleurs bientôt fanées, le secours des prières & des mortifications des religieux cisterciens, cet espoir, disons-nous, amena ici grand nombre de personnages du pays qui se donnèrent eux, leurs biens, leur âme & leur corps à Notre-Dame-de-Fontfroide.

Sans doute ces dévots avaient quelquefois des larcins à réparer, des crimes à expier, des scandales à faire oublier; mais heureux âge que celui où, dans la société, chacun se reconnaissant justiciable de Dieu, se frappait lui-même ici-bas, & donnait à ses proches des exemples de réparation publique, d'autant plus méritoires qu'ils partaient de plus haut, d'autant plus profitables qu'ils duraient plus longtemps.

Tantôt c'est Raimond, comte de Barcelone, qui « donne à « Dieu tout-puissant & à la Bienheureuse Marie de Font- « froide, le jardin de Poublet, & cela de bon cœur & sponta- « nément[1] ».

Tantôt c'est Udalger, vicomte de Fenouillèdes, qui donne en *ex-voto* une lampe que l'on entretiendra jour & nuit devant la statue de Notre-Dame-de-Fontfroide, « pour la rémission « de ses péchés, afin que Dieu le conduise lui, sa femme & ses « enfants, à une bonne mort, & leur réserve une part de son « royaume éternel[2] ».

Il est fort probable pourtant qu'avant l'établissement à Fontfroide des enfants de Saint-Bernard, cette *combe* & toutes les pinèdes de la région étaient habitées par des ermites qui se réunissaient à Fontfroide, & déjà la sainte Vierge était la patronne de ces lieux.

1. *Hist. génér. de Lang.*, t. V. *Preuves*, 571, n° VI.
2. *Ibid.*, t. III, liv. XVIII, ch. XVIII, & t. V, *Preuves*, 633, n° V.

Digitized by Google

Une autre fois, c'est Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, qui se donne à Dieu & à Notre-Dame-de-Fontfroide & choisit sa sépulture dans le monastère[1].

En 1168, frappé par la maladie, Roger Pélapoul fait le vœu de se donner vivant ou mort à l'abbaye[2].

Aymeri, neveu d'Ermengarde, en 1176, se donne pendant sa vie & sa mort à Fontfroide, promet d'y embrasser l'état religieux, supposé qu'il renonce au monde, & y choisit sa sépulture[3].

Ainsi font grand nombre de chevaliers, comme les Géraud de Pépieux, les vicomtes de Minerve.

Le pèlerin le plus dévot que nous puissions citer à cette époque, c'est Olivier de Termes. A défaut de pèlerinages & de processions, il avait fait plus d'une chevauchée. Or, retour de Terre-Sainte, où il était allé par trois fois, en 1255, 1264 & 1267, il sentait dans son âme le besoin de restituer à droite & à gauche les quelques larcins qu'il avait pu commettre; par son fait plus d'une veuve était au désespoir, plus d'un orphelin dans la misère, plus d'une église était appauvrie, plus d'un bourg démantelé. Or, dans ces bonnes dispositions, il ne pouvait oublier Fontfroide, & si ses pieds mal affermis ne purent prendre le chemin du monastère, du moins un *ex-voto* put témoigner de son repentir & de sa dévotion : il donna à Notre-Dame-de-Fontfroide le village de Marcorignan[4].

Drôle de manière, nous dira-t-on, de faire des pèlerinages, des actes de foi & de religion, pour se rendre le ciel plus propice!

Les monastères sans doute, & celui de Fontfroide en particulier, s'enrichirent ainsi des dépouilles des seigneurs, & cela sous forme de piété & de dévotion; mais les monastères étaient alors dans la société comme des économats, des magasins généraux, pour parler le style du dix-neuvième siècle; là s'entassaient d'innombrables richesses sans doute, mais elles se

1. *Hist. génér. de Lang.*, t. V, *Preuves*, 615.
2. *Ibid.*, t. VI, liv. XIX, chap. XXIX.
3. *Ibid.*, t. VI, liv. XIX, chap. LV.
4. *Ibid.*, t. VI, liv. XXVI, chap. XXXVII.

Digitized by Google

convertissaient en aumônes que les bons moines déversaient sans trop de partialité dans le sein des pauvres. La société reprenait donc tous ses droits & y faisait ses profits.

Comme preuve de ce que nous avançons, nous citerons, même dès l'origine, le témoignage de l'histoire locale; on pourra y constater aussi la multitude des pèlerins qui se rendaient à Notre-Dame-de-Fontfroide.

En 1322, en effet, au jour du jeudi saint, rapportent les chroniques de l'église Saint-Paul de Narbonne, deux cent-trente personnes périrent à Fontfroide; ces pauvres gens étaient venus pour y percevoir les aumônes que l'on distribuait tous les ans à pareil jour[1].

Nous ne nions pas que la piété, à cette époque-là du moins, ne fût quelque peu intéressée, & que riches & pauvres ne fussent attirés à Notre-Dame-de-Fontfroide, les uns pour rendre, les autres pour recevoir; mais sous ces dehors quelque peu mercantiles, ni la religion ni la société n'avaient rien à perdre. Et depuis quand d'ailleurs l'amour pur & désintéressé a-t-il été de précepte? Et pourquoi oublier que l'homme est toujours asservi à des organes, soumis par conséquent à des besoins matériels? Ne lui demandons pas plus qu'il ne peut donner.

A partir de cette époque, la dévotion & les pèlerinages à Notre-Dame-de-Fontfroide prennent un autre caractère. Une source d'eau limpide, qui a donné d'ailleurs son nom au monastère, coulait non loin de la chapelle. On attribuait à cette eau une vertu toute particulière, celle de guérir les fièvres bien fréquentes dans un pays encore marécageux. C'est alors, comme le chantait naguère le félibre bitterrois[2], que

« Dé pélérins menuts & grands
Pendent maï de siex cents ans
Venoun se laba dins l'aigueto
Qué coulo de la fountaineto ».

On venait donc à Fontfroide invoquer le secours de la sainte Vierge & se laver. Je livre ces réflexions aux partisans

1. *Hist. génér. de Lang.*, t. V, *Preuves, Chron. Eccl. Sancti Pauli, Narbonne.*
2. M. Noguier, membre de la Société archéologique de Béziers.

Digitized by Google

du symbolisme : une piscine, de l'eau claire, des prodiges..... On venait se laver le corps..... Dieu ne lavait-il pas les âmes?

Mais ici-bas, a dit le poète, les meilleures des choses ont le pire destin ; & s'il est vrai qu'on n'abuse que des bonnes choses, n'est-il pas vrai de dire que les abus se glissent parfois dans les pratiques religieuses.

Une source d'eau fraîche, au pied d'un riant coteau, après une course de plusieurs kilomètres, invite naturellement à s'asseoir tout auprès. Le modeste repas du pèlerin se change bientôt en un véritable festin... On fit tant & si bien que le but fut de beaucoup dépassé : le pèlerinage devint un lieu d'excursion & de rendez-vous. S'ils vivaient encore, les vieillards de l'époque pourraient nous dire à quels joyeux ébats on se livrait dans la solitude, quand surtout, la discipline s'étant relâchée au monastère, les religieux s'étaient en quelque sorte sécularisés.

Ces désordres, autant que la Révolution, firent cesser le pèlerinage & tomber la dévotion à Notre-Dame-de-Fontfroide. La belle statue de marbre blanc est aujourd'hui placée à la cathédrale de Carcassonne, & les rares pèlerins qui vont à l'abbaye, depuis longtemps déjà restaurée, n'ont d'autre but qu'une agréable excursion archéologique ou une visite au Révérendissime abbé Jean, dont la bonté & la sainteté sont légendaires. Au 8 septembre, jour de la Nativité, à peine quelques âmes pieuses vont-elles encore prier à Fontfroide & rappeler ainsi aux générations présentes les pèlerinages des temps passés.

SAINT-SIGISMOND

Sur le chemin qui va de Narbonne au domaine de Lunes, dans la propriété même de M. Andrieu-Barlabé, au ténement de Saint-Sigismond, on trouve une petite masure à côté de laquelle il existe un puits, à demi-couvert par la construction. Il mesure dans son diamètre 2^m75, & sa profondeur totale, aujourd'hui du moins, a 9 mètres, dont 6^m50 pour la

Digitized by Google

nappe d'eau. Il est appelé, dans le vulgaire, le puits de saint Sismon, par corruption de saint Sigismond. Dans les compoix anciens, nous lisons en effet, « chemin de Saint-Sigismond, terroir de Saint-Sigismond. »

Au sujet de ce puits, la tradition locale nous apprend que, lors d'une sécheresse persistante, nos pères allaient en procession à ce puits, emportant avec eux la tête de saint Sigismond, qui était conservée dans l'église de Lamourguier. A peine le chef du Saint est-il approché du puits, selon les uns, ou jeté même dans le puits, selon les autres, qu'une pluie abondante ramenait la fertilité dans le pays.

Nous n'aurions pas mentionné cette tradition & cette pratique si elle n'était intimement liée à une question qui intéresse vivement l'histoire locale.

On connaît l'histoire de saint Sigismond, roi de Bourgogne. Au sixième siècle, à cette époque de compétitions diverses, les crimes au sein des peuples à demi-barbares étaient assez fréquents, & les rois eux-mêmes trempaient facilement leurs mains dans le sang de leurs sujets.

Or, Sigismond, à la sollicitation de sa seconde femme, eut la cruauté de faire périr Sigéric, son fils, qu'il avait eu du premier lit. Cet événement tragique fut la source de troubles qui désolèrent le royaume de Bourgogne & amena même la mort du roi coupable.

En effet, les rois francs, Clodomir, Childebert & Clotaire, voyant Sigismond abandonné de son beau-père Théodoric, qui était irrité du meurtre de son petit-fils, résolurent de lui faire la guerre. Trahi & délaissé par ses propres sujets, Sigismond tomba entre les mains de Clodomir, roi d'Orléans; fait prisonnier & enfermé dans une étroite prison, il fut précipité dans un puits, lui & toute sa famille[1].

C'est ainsi, dirons-nous avec Grégoire de Tours[2], que Dieu se plaît quelquefois à abaisser ici-bas l'arrogance d'un esprit superbe & ambitieux, sauf à lui rendre plus tard d'autant plus de gloire & de grandeur. La raison de cette Providence

1. *Hist. génér. de Lang.*, t. I, liv. V, chap. LXVI.
2. *Greg. Tur. de gloria martyr.*, c. 75.

Digitized by Google

n'est pas difficile à entendre : au temps de Sigismond comme encore & toujours, c'est le repentir qui sauve le monde; conséquemment Dieu doit élever le repentir aussi haut que possible & fournir à tous les siècles qui passent des modèles de réhabilitation.

La mort violente de Sigismond parut une expiation suffisante de ses fautes, & les peuples que sa chute avait révoltés ne songèrent plus qu'à la pénitence qu'il en avait faite. Selon la coutume du temps, on lui donna le titre de martyr qu'on attribuait aux saints immolés pour une cause quelconque.

D'après Grégoire de Tours[1], il était particulièrement invoqué contre les atteintes de la fièvre.

Son culte était bien répandu dans la Savoie qui avait fait partie du royaume de Bourgogne, dans la Bohême, dans l'Allemagne, à Crémone en Italie, à Besançon, enfin en Suisse & en Espagne,

L'iconographie représente saint Sigismond portant sur la main une église, pour rappeler qu'il avait fondé ou restauré le monastère d'Agaune; à côté de lui, une figure de puits pour expliquer son genre de mort.

Qu'en était-il de cette dévotion particulière aux Narbonnais & dont nous avons parlé plus haut?

Nous nous trouvons ici en face d'une grande difficulté, & nous avouons, dès le début, que nous n'avons ni la force ni les moyens de la trancher.

Selon le Bréviaire narbonnais, imprimé à Narbonne en 1709, le chef de saint Sigismond, roi & martyr, était religieusement conservé dans l'église Notre-Dame de Lamourguier, où une chapelle lui était probablement consacrée. Sa fête, généralement observée le 1er mai, était fixée au 12 par le calendrier narbonnais.

La leçon du bréviaire, après avoir parlé de son genre de mort & de sa sépulture au monastère d'Agaune, se termine par cette phrase enfermée dans une parenthèse : (*Hujus caput Narbonae in monasterio B. M. de monachiâ ex parte asservatur.*)

1. *Cap. cit.*

Digitized by Google

Aucun auteur, si ce n'est le P. Laporte, dont nous parlerons bientôt, ne mentionne la dévotion des Narbonnais envers saint Sigismond, encore moins la présence à l'église de Lamourguier d'une partie de son chef.

Dans le diocèse de Narbonne, les églises étaient généralement pourvues de précieuses reliques de saints; mais du moins le *livre des visites* en faisait mention. C'est ainsi qu'au folio 202 v°, de la visite de M^gr de Vervins, nous trouvons que l'église de Quarante possédait les deux chefs & d'autres ossements de saint Julien & de sainte Basilisse & tant d'autres; on y distingue les reliques authentiques des reliques inconnues; tout cela est consigné, le notaire Bertellier a enregistré l'acte de la visite, & le 20 février 1638, M^gr de Rebé retrouve toutes ces choses.

Or, de saint Sigismond, de la relique même *ex parte* de son chef, il n'en est pas question. Que faut-il penser de cette dévotion? Les Narbonnais étaient-ils vraiment possesseurs de cette relique? ou bien l'archevêque qui a autorisé le Bréviaire où il en est fait mention, les prêtres qui favorisaient cette dévotion étaient-ils dupes d'une fausse tradition?

Nous aurions jeté le manche après la cognée si des circonstances tout à fait imprévues ne nous eussent fourni, sinon des lumières, du moins des indications autorisées. Nous voulons parler du manuscrit n° 628 du P. Laporte, appartenant à la Bibliothèque de Toulouse, en communication en ce moment à Narbonne.

Si l'on en croit les Bollandistes, les principales reliques du saint furent successivement transportées à Notre-Dame-des-Ermites en Suisse, à Imola en Italie, & à Prague, en Bohême. Ce serait l'empereur Charles VI qui, l'an 1366, aurait fait transporter à Prague le chef de saint Sigismond. Les autres reliques, fort modestes, auraient été conservées à Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice-en-Valais, & au Carmel d'Amiens.

Nous ne suivrons pas la controverse des Bollandistes sur la présence du corps de notre saint à Prague, à Imola ou à d'autres lieux.

Nous retiendrons seulement la retraite du saint à *Versallis*, près de Lyon, d'après les Bollandistes; à *Verossa*, d'après un

Digitized by Google

manuscrit du monastère d'Agaune, & sa mort dans un puits, *à Columna ou Coulmiers*, près d'Orléans, d'après Grégoire de Tours.

Or, Tamayus Salazar, dans son martyrologe espagnol, rapporte, à propos de saint Sigismond, trois traditions différentes dans la Catalogne[1].

D'après la première, saint Sigismond, tout jeune encore, aurait, pendant deux ans, mené une vie de solitaire dans les montagnes de la Catalogne.

D'après la seconde, ce saint aurait, en passant à Narbonne, acheté une croix qu'il aurait emportée en signe de pénitence par delà les Pyrénées, durant sa vie d'ermite, il en aurait fabriqué une autre. C'est ce qui explique l'invention de deux croix, rapportée par Vincent Domenec, & qui auraient été déposées dans la chapelle construite en l'honneur de saint Sigismond.

Enfin, la troisième tradition veut que le corps du saint roi ait été apporté *ab urbe Seduno ad tractum Barcinonensem*, pour être déposé sur le mont *Tesbiade*, vulgairement dit par les habitants *Monsere* ou *Monseny*.

Or, Tamayus réserve toujours la question du chef qui aurait été apporté à Prague.

Nous n'irons pas jusqu'à suivre les ELUCUBATIONES du Père Laporte; mais cette dévotion populaire de la Catalogne, si diversement fondée, nous paraît néanmoins digne d'être observée.

Et d'abord, à cette époque le royaume de Bourgogne descendait jusqu'au Midi de la France actuelle & confrontait au sud-ouest ce qui était la Septimanie ou Narbonnaise première.

On conçoit d'autre part que le coupable Sigismond ait été poussé à la fuite, soit par son propre crime, soit par crainte de la vengeance... Quel fut le lieu de sa retraite? N'est-il pas naturel qu'il ait cherché à fuir aussi loin que possible ses ennemis ensemble conjurés & acharnés contre lui? Le midi

1. Voir les Bollandistes, 1er mai, nov. édit., p. 93, n° 14, & manuscrit du P. Laporte, 628, P. I, ch. 12.

Digitized by Google

du royaume de Bourgogne lui fournissait d'ailleurs un asile d'autant plus sûr qu'il s'éloignait davantage des Francs, & que probablement c'était la partie du royaume où l'autorité royale était le plus contestée, & peut-être purement nominale. De là, pour se rendre à Narbonne & en Catalogne, en passant à Figuères & à Monserrat, il suffisait de quelques jours de marche.

Il est encore à remarquer que le P. Laporte écrivait son manuscrit en 1709, & le Bréviaire Narbonnais était imprimé en la même année... Le savant Minime, on le sait, était secrétaire de l'archevêque. N'a-t-il pas inspiré son maître dans la rédaction de cette note supplémentaire de la leçon : (*Hujus caput ex parte...*)?

Passons le récit de Domenec, rapporté par Laporte, les leçons du bréviaire du diocèse de Vic, aussi bien que le récit de Baluze; passons l'hypothèse des deux retraites de Sigismond... Tous ces auteurs reconnaissent néanmoins que Sigismond passa les Pyrénées[1].

Mais ce qui est certain, c'est que les auteurs ne sont pas d'accord pour désigner le lieu où saint Sigismond a fait sa pénitence.

Ce manuscrit, du moins, ne renferme rien qui s'y rapporte.

Mais la pénitence de saint Sigismond étant admise, le lieu de sa retraite étant diversement fixé, d'une part; la tradition de la Catalogne étant, d'autre part, non seulement vraisemblable par l'ensemble des circonstances des lieux, mais étant encore affirmée par des auteurs sérieux tels que : Vincent Domenec, Tamayus & Laporte, la dévotion des Narbonnais à saint Sigismond nous paraît quelque peu fondée.

Néanmoins, comme nous l'avons insinué dès le début, la difficulté à ce sujet n'est pas près d'être tranchée.

1. Au confins des diocèses de Vic, Girone & Barcelone, aux flancs de Monseny, se trouve une chapelle dédiée à notre saint. De plusieurs lieux à la ronde, on y vient invoquer saint Sigismond, en faveur des enfants malades. C'est là que, d'après la tradition, le saint aurait fait sa pénitence.

Digitized by Google

SAINT PAUL DE NARBONNE.

Nous n'entreprendrons pas ici l'histoire de ce pèlerinage, où le Narbonnais, le Bitterrois & le Roussillon se donnaient rendez-vous.

Quel fut le culte des premiers siècles à l'égard de saint Paul? Charlemagne était-il venu déposer ses vœux sur le tombeau de saint Paul? nous ne saurions le dire. Toujours est-il qu'au neuvième siècle, le monastère où reposait l'apôtre de la Narbonnaise était déjà florissant, puisque Louis le Débonnaire, en 814, *confirme* les privilèges de cette église[1].

Dans la suite des temps, il serait difficile de méconnaître la piété de nos ancêtres. Depuis Arnuste en 911, Aymeric en 958, Adélaïde en 990 jusqu'au quinzième siècle, les donations se succèdent nombreuses en faveur de l'abbaye. A cette époque de foi chrétienne on allait à l'église catholique comme l'enfant va à sa mère, comme le matelot vers le port qui doit être son refuge & son abri. On donnait donc à l'abbaye, mais on prétendait honorer en même temps le saint qui reposait dans cet asile de prière & de paix. Pour constater la vérité de nos assertions il suffit en effet de parcourir les actes de fondations soit de la mense capitulaire, soit des titulaires du bas-chœur, bénéficiers & autres[2].

Mais en même temps il fallut agrandir l'église de l'abbaye désormais trop petite, & en 1229, d'après les chroniques, on procède à la pose de la première pierre[3].

C'est à cette époque qu'il convient de fixer la première translation des reliques de saint Paul, qui furent alors placées au centre même du chœur, *in rotâ chori*. A cette époque une dévotion était particulièrement en usage; elle consistait à frotter les jambes des malades avec la terre que les fidèles enlevaient de l'endroit même où reposait le saint.

1. *Hist. génér. de Lang.*, t. IV, Note XCVIII.
2. Doat, t. LVII, p. 46. — *Hist. génér de Lang.*, t. V. Chartes, 193, &c ..
3. Nous acceptons cette date sous bénéfice d'inventaire.

Digitized by Google

Le corps resta au milieu du chœur jusqu'au 25 juillet 1265, où il fut placé sur les colonnes du maître-autel. Depuis a eu lieu la modification que rappelle assez bien l'état actuel des choses.

Quant au culte de saint Paul, il donna toujours lieu aux plus belles manifestations; on le trouve partout, il est mêlé à l'histoire du pays, les actes de nos assemblées politiques sont remplis de son nom. Faut-il s'étonner après cela que cette dévotion revête ici un caractère tout particulier & inconnu, pensons-nous, partout ailleurs?

Les consuls de la ville, on le sait, étaient marguilliers-nés de la paroisse : honneur insigne qui leur donnait aux jours de solennité une place au chœur, & dût la susceptibilité de certains chanoines être froissée de cette marque d'attention accordée aux pouvoirs publics, le clergé du côté gauche cédait la place aux consuls, « tout près du maître-autel, & avec « faculté de faire placer au-devant de ces stalles un tapis aux « armes de la ville[1] ».

Les consuls avaient d'ailleurs depuis longtemps le privilège de posséder une clef de la châsse où reposait le corps du saint. Aussi le jour où, par faveur spéciale, ou bien à l'occasion d'un concours de personnages éminents, on faisait l'ouverture solennelle de la châsse pour vénérer les précieuses reliques, ce jour-là, disons-nous, était vraiment un jour de fête & de réjouissances publiques.

A l'avance, Messieurs les consuls-marguilliers se faisaient un devoir d'annoncer à toutes les bonnes villes de Languedoc, jusqu'à plusieurs lieues à la ronde, le jour de la cérémonie, invitant leurs collègues à faire publier à son de trompe le glorieux événement[2].

Puis au jour déterminé, revêtus de leurs robes consulaires, Messieurs les consuls partaient « de la maison de ville, la « bande des violons devant eux, avec allebardiers & messages, « suivis de toute la matricule ..... pour aller rendre leurs

1. Arch. Comm. de Narb. BB. 70, fol. 161, v°.

2. Nous avons eu sous les yeux le texte latin & français d'une lettre circulaire adressée aux consuls d'Albi. Arch. Comm. d'Albi, BB. 155.

Digitized by Google

« devoirs avec lesdites robes devant la chasse de ce grand « sainct ..... » C'est ce qu'on appelait *l'adoration* de la relique. Pendant huit jours consécutifs, quelquefois pendant un mois comme en 1754, la sainte relique demeurait exposée, & pendant tout ce temps, un consul, revêtu de son chaperon, passait la journée auprès de la châsse, gardée par deux des hallebardiers consulaires, en armes, placés l'un à droite l'autre à gauche[1].

Les fidèles alors, grâce à un échafaudage muni d'un double escalier, pouvaient approcher de la châsse & vénérer les reliques.

En pareille occasion, il n'est pas rare que le grand concours de peuple n'amenât de graves accidents. C'est ainsi qu'en 1722, sous la pression de la foule, la balustrade du chœur & une partie des tribunes furent enfoncées[2].

Les archives & les mémoires que nous connaissons mentionnent trois visites ou ouvertures de la châsse : 1713 par Mgr le Goux de la Berchère, en 1722 par Mgr René de Beauveau & en 1754 par Mgr de la Roche-Aymon; mais dès 1660 nous trouvons des traces de cette solennité[3] qui vraisemblablement avait lieu à l'arrivée d'un nouvel archevêque.

Le 22 mars, anniversaire de l'arrivée de saint Paul à Narbonne, était aussi un jour de manifestation publique.

« Suivant l'antienne, bonne & louable coustume », les consuls allaient la veille « avec la plus grande magnificence qu'ils puissent marcher à l'église Monsieur Sainct Paul..., pour en icelle faire l'offrande qu'ils ont accoustumé fère à tel jour »..., ils assistaient à complies & déposaient ensuite un cierge qui devait brûler autour de la châsse[4]. La dévotion à saint Paul était donc officielle à Narbonne.

Bien que l'hôtel de ville, en effet, fût situé, du moins après l'union des deux consulats, sur la paroisse Lamourguier & que « les consuls fissent leur habitation ailleurs », ils n'avaient néanmoins d'autre paroisse, pendant leur consulat, que l'église

1. Arch. comm. de Narb. AA. fol. 172.
2. Mémoire manusc. de M. Larderat, curé de Saint-Paul.
3. Arch. comm. de Narb. AA. fol. 172.
4. BB. 12, fol. 455.

Digitized by Google

Saint-Paul, comme les chanoines & les intitulés eux-mêmes[1].

Avec de tels exemples & de pareils encouragements, on conçoit facilement que les peuples devaient avec un saint empressement se rendre à ces cérémonies & à ces démonstrations de foi chrétienne. Nous avons vu que les consuls d'Albi étaient invités à publier les fêtes de saint Paul. Or, dit M. Larderat dans son Mémoire, « Messieurs les capitouls de « Toulouse l'ayant reçue (la lettre circulaire), firent mettre « des affiches imprimées aux portes de toutes les églises, places « & lieux accoutumés... Le gazetier d'Avignon fit aussi men- « tion de la dite lettre... » Voilà certes des limites assez éloignées & nous pouvons déjà nous faire une idée de la foule qui devait arriver au tombeau de l'apôtre de Narbonne quand la nouvelle se trouvait répandue dans tout le Languedoc. Ici les preuves abondent, nous n'avons qu'à ouvrir la main. Tantôt ce sont les consuls-marguilliers qui rappellent « avec plaisir le concours extraordinaire des gens de tout âge, de tout sexe, de toute condition », & chose presque étonnante, ils se déclarent édifiés « de les voir pénétrés de la dévotion la plus « tendre & de la vénération la plus profonde »...

Tantôt ce sont « les arrangements convenables » que prend le chapitre assemblé & « les ordres qu'il donne afin que les prêtres qui viendront dire la messe... soient servis avec ordre & sans confusion ».

Une autre fois c'est le mandement de l'archevêque « qui relève « de la manière la plus énergique & la plus touchante la dévo- « tion que l'on doit avoir pour le Père de notre foy ». Il annonce dans son dispositif que le jour de l'ouverture il pontifiera solennellement, que « ledit jour sera une fête chômée », que l'après-midi « du même jour, tous les chapitres, corps « séculiers & réguliers, pénitens, pélerins, pauvres de l'hôpital « général se rendraient dans l'église primatiale pour venir en « procession générale rendre les hommages à ce grand saint « & que de suite chaque chapitre, corps religieux & autres « viendrait par ordre du tableau faire aussi sa procession aux « mêmes fins[2] ».

1. Arch. comm. BB. 52, fol. 268, *passim*.
2. Mémoire de M. Larderat, *passim*.

Digitized by Google

Chaque année, trois jours de fête liturgique étaient consacrés à honorer publiquement le glorieux apôtre de la Narbonnaise; après le 22 mars, jour de son arrivée, c'était le 25 juillet, jour anniversaire de la translation de ses reliques au-dessus du maître-autel, & le 11 décembre, jour de sa mort.

Ces jours-là, l'église, déjà bien vaste, était à peine suffisante pour contenir les nombreux pèlerins venus de fort loin pour vénérer les précieux restes du saint, renouveler leur piété & leurs vœux. Les pratiques de dévotion le plus en usage étaient l'*offrande de cierges*, la *neuvaine de tours*, la *bénédiction des enfants consacrés* & voués à saint Paul.

Il paraîtrait que le corps du saint était, dans la châsse, recouvert d'un suaire, & une pieuse coutume consistait à échanger tous les vingt-cinq ans ce pieux linge que l'on offrait à l'une des familles honorables du pays : sorte de relique que l'on était heureux de distribuer & à laquelle on attribuait quelque vertu [1].

Le saint est représenté portant aussi une ceinture autour des reins, de là sans doute l'usage de porter des cordons bénits en son honneur; & parce que saint Paul est invoqué, comme disent les consuls dans leur lettre circulaire, « dans toutes sortes d'afflictions, surtout dans les maladies qui attaquent la vue », il était encore d'usage de placer au doigt du saint une bague avec laquelle on frottait ensuite les yeux des malades.

Si nous sortons du diocèse de Narbonne, nous constaterons que saint Paul était honoré bien loin de ses limites. Sans parler du diocèse de Béziers, où le saint avait quelque droit d'être invoqué, nous trouvons encore des traces de son culte dans le bréviaire de l'abbaye de La Grasse, imprimé en 1500; dans le diocèse d'Elne, à Illiberis surtout, le culte de saint Paul était en plein exercice, les bréviaires & les missels en font mention.

A Vic, dans la Catalogne, le culte de saint Paul de Narbonne est digne d'être mentionné. Au processionnal de 1771, en effet, se trouve le rite d'une cérémonie qu'on appelle la procession du viguier (San Pablo del Veguer) : allusion à une

1. Le dernier suaire du saint fut donné, avant la Révolution, à la famille Pameron, de Cuxac-d'Aude.

Digitized by Google

antique tradition d'après laquelle le saint apparut au gouverneur & l'avertit du danger que courait la ville, car les ennemis étaient sur le point de l'assiéger & de la mettre à feu & à sang.

Elle est très vraisemblable la dévotion des *Ausonenses* à saint Paul, car il n'y a ni martyrologe, ni bréviaire, ni missel ancien qui ne fasse mention de ce saint dès les dixième & onzième siècles. Dans ce diocèse, trois églises lui étaient dédiées : San Pablo de Seguriés, San Pablo de Piños (aujourd'hui Saint-Martin de Malrès), & San Pablo de Anglesota, qui dépend aujourd'hui de l'évêché de Solsona.

A la cathédrale de Vic, où un autel lui était consacré, le coutumier de 1657, fol. 75, porte cette mention digne de remarque : « 11 décembre, saint Damase, semi-double ; les premières vêpres seront terminées à l'autel de Saint-Paul de Narbonne, évêque ; cette fête est votive de précepte. A la messe chantée, l'office sera *doble de repict menor*..... On se rendra pour le chant de tierce à huit heures afin d'avoir le temps de faire la procession à travers la ville. »

Nous n'avons pas voulu omettre ces derniers détails, car s'ils prouvent abondamment l'extension du culte de saint Paul, ils ne pourraient manquer d'intéresser une *Association* dont le rayon scientifique s'étend en deçà comme au delà des Pyrénées.

Nous aurions voulu donner à notre travail encore plus d'étendue, car il nous faudrait parler de Saint-Mamet, à Villeneuve ; de Notre-Dame-du-Cros, à Caunes ; de Notre-Dame-de-Magri, à Cuxac ; de Notre-Dame-de-l'Olive & tant d'autres pèlerinages de second ordre ; mais il nous a paru suffisamment étendu pour prouver l'élan & la dévotion populaires aux seizième, dix-septième & dix-huitième siècles.

Heureux serions-nous si nous avions ouvert un sillon qui ne peut manquer d'être fécond & intéressant. Les communautés, les châteaux ont en effet leurs archives, leur histoire par conséquent ; les abbayes, les évêchés ont aussi leurs cartulaires : seuls, les lieux de pèlerinages sont oubliés dans les récits de notre histoire locale. Il y aurait là une lacune à combler ; espérons que les chercheurs verront leurs efforts couronnés de succès.

A. SABARTHÈS.

Digitized by Google

LES

ANCIENS ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

A NARBONNE

« L'imprimerie, dit P. Deschamps, ne peut être reportée à Narbonne au-delà du milieu du dix-septième siècle[1]. » C'est là une erreur que les nouveaux éditeurs de l'*Histoire générale de Languedoc* ont complaisamment reproduite dans une note qui traite de l'établissement de l'imprimerie à Narbonne & qui est composée en entier d'emprunts faits au dictionnaire de P. Deschamps[2].

L'imprimerie fait son apparition à Narbonne à la fin du quinzième siècle, en 1491. — Cette année, en effet, le chapitre de l'église Saint-Just fait imprimer dans le cloître un bréviaire, monument typographique des plus curieux, le plus ancien livre connu imprimé à Narbonne, peut-être un des premiers livres imprimés dans le midi de la France[3]. Les caractères sont gothiques, alternant à l'encre noire & rouge. Il n'offre ni miniatures, ni gravures, ni titre orné. La plupart des lettres qui commencent l'alinéa ou la phrase sont coloriées en rouge. Le format [haut. $0^m 16$, larg. $0^m 11$] est un in-octavo très épais. Il est écrit sur deux colonnes. On lit aux dernières pages :

1. P. Deschamps, *Dictionnaire de géographie ancienne & moderne*, supplément au *Manuel du libraire*, p. 912.

2. *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. VII, p. 630.

3. Notre travail était composé depuis longtemps & avait été présenté au Congrès de l'Association pyrénéenne tenu à Narbonne quand a paru l'ouvrage de M. Thierry-Poux, les *Premiers monuments de l'imprimerie en France au quinzième siècle*, qui contient une description du bréviaire de 1491 avec fac-simile.

Digitized by Google

Explicit breviariu[m] ad usu[m]
Sancte narbone[n]sis eccl[es]ie. Im
pressu[m] Narbone in claustro
Sancti Iusti. Anno D[omi]ni millesi
mo q[ua]dringe[n]tesimo nonagesi
mo primo. Completu[m] ultima
octobris anni eiusdem

Et fuit exe[m]plar visu[m] : lectu[m]
correctu[m]. eme[n]datum. & ut prescri
bit[ur] ordinatum]. p[er] reverendu[m] pa
tre[m] d[omi]n[u]m Radulphu[m] Boisselli
in artib[us] & theologia magi
stru[m]. Canonicu[m] narbone[n]sem
& vicariu[m] generale[m] revere[n]dis
simi in Xr[ist]o p[at]ris d[omi]ni Fra[n]cisci[1]
Archiep[iscop]i Narbone[n]sis ad hoc
specialiter & exp[re]sse deputatu[m].

Ce bréviaire appartint successivement à plusieurs ecclésiastiques vivant au seizième ou au dix-septième siècle, comme l'indiquent certaines notes écrites à la main sur quelques feuillets, & notamment celle-ci : « Ce breviar appartient a moy francois Daltil p^tre & cure en lesgle collegialle S^t pol de Narbonne le doutziesme apuril mil six cens trente cinq en foy de ce me suis soubgne Daltil curé ». Il fit partie de la bibliothèque de M. Dauderic de Lastours, dernier grand archidiacre de Saint-Just. Il est aujourd'hui déposé à la bibliothèque publique de la ville de Narbonne.

L'imprimerie semble n'avoir fait qu'une courte station à Narbonne à la fin du quinzième siècle. Au seizième siècle, nous ne connaissons que deux livres imprimés dans cette ville. Le premier est intitulé *Canones Concilii Narbonensis sub Zerbinate celebrati Narbone*, 1551[2]; c'est un in-12 sans nom d'imprimeur.

1. François de Hallé, archevêque de Narbonne de 1482 à 1491.
2. Zerbinate était vicaire-général du cardinal-archevêque Hippolyte d'Este.

Digitized by Google

L'autre est un missel romain imprimé en 1572; il a pour titre :

MISSALE AD
vsum sanctæ Narbonensis eccle-
siæ Metropolitanæ accuratè
emendatum : accentibus
etiam in rudiorum
gratiam fere vbi-
que adno-
tatis
NARBONAE
1572.

Ce missel [haut. $0^{m}343^{mm}$, larg. 0,23] est un in-f° de 275 feuilles. Les caractères sont gothiques, de couleur rouge & noire, avec quelques lettres ornées. Le calendrier, qui est au commencement du missel, contient des préceptes d'hygiène en vers latins. On lit à la fin du volume :

Hoc missale ad usum ecclesie Metropolitane Narbone[n]sis excudebat Narbone Petr[us] Rueau Anno D[omi]ni M cccccl xx ij [1].

Ceux qui imprimèrent le bréviaire de 1491, les canons du concile de 1551 & le missel de 1572 étaient-ils d'origine narbonnaise ou étrangers au pays? En ce qui concerne le bréviaire de 1491, nous n'hésitons pas : l'imprimeur était un étranger. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que ce livre voit le jour presque dans les premières années de l'imprimerie. L'imprimerie se répand en France au moyen des ouvriers qui viennent du Nord ou au moyen de ceux que chaque ville envoie à l'étranger pour apprendre : Narbonne, il nous semble, ne pouvait avoir encore des ouvriers capables d'exécuter une œuvre aussi accomplie que le bréviaire; aucun document ne nous a révélé l'existence d'un imprimeur vivant à Narbonne au quinzième siècle; nous nous croyons donc autorisé à supposer que le chapitre de Saint-Just fit venir des ouvriers étrangers pour imprimer dans son cloître un livre qui n'était destiné qu'à son usage.

1. Bibliothèque publique de Narbonne.

Digitized by Google

Nous serons moins affirmatifs à l'égard des imprimeurs des canons du concile de 1551 & du missel de 1572. Ceux-là pouvaient être des imprimeurs de Narbonne ou tout au moins ayant élu domicile à Narbonne. Nous devons cependant faire remarquer que nous n'avons trouvé le nom de Pierre Rueau dans aucun des nombreux compoix que nous possédons.

Il est certain qu'au seizième siècle les imprimeries ont été rares à Narbonne. Nous trouvons bien un libraire, Jehan de Bonnemont, domicilié en « l'isla de la viscomtat; » un contrat du chapitre Saint-Just nous signale, en 1529, un Jean Vincent, libraire[1]; le 12e thalamus des archives municipales de Narbonne mentionne François Ollivier, libraire établi sur la place de Cité en 1551. Mais ce ne sont là que des libraires, & rien ne nous autorise à croire que ces personnages aient, comme cela a lieu de nos jours, cumulé la profession de libraire avec celle d'imprimeur.

Nous arrivons au dix-septième siècle.

Le premier imprimeur en date est Balthazar Boschet, « imprimeur de Narbonne », que le chapitre de Saint-Just charge, par un contrat du 19 novembre 1620, d'exécuter les processionnaux à son usage[2].

Nous trouvons ensuite Domingo (ou Dominique) Le Cuirot ou Lequirot. Parmi les volumes rares sortis des presses de ce dernier, nous citerons : *Practique des cérémonies de la sainte messe selon l'usage romain, par Me Louis Molin, conseiller du Roy au seneschal d'Arles & chanoine de la saincte Eglise de la mesme ville.* A Narbonne, par D. le Cuirot, imprimeur de la ville & diocèse. M. DC. XLVIII.

L'Apôtre de Narbonne, ou la vie de Serge Pol, premier évêque de cette ville, par Hierosme Denos, docteur en théologie de l'université de Tolose & recteur de Villedagne. A Narbonne, chez D. le Cuirot, imprimeur de Monseigneur l'Archevesque, de la ville & du diocèse, 1652, in-12[3].

1. Archives départementales de l'Aude, Contrats du chapitre Saint-Just, G 31, f° 80.

2. Arch. départemen. de l'Aude, contrats du chapitre Saint-Just, G 37, f° 307.

3. Bibliothèque publique de Narbonne. — Ce livre a été faussement attribué à G. Besse par P. Deschamps & par l'*Histoire générale de Languedoc*

Digitized by Google

Paraphrase sur les 9 leçons du prophète Jérémie, en vers, par Jacquelin. Narbonne, Cuirot, 1652, in-8°.

L'Eneido de Virgilio, libré quatriesme, revestit de naou, & habillait à la brullesco, suivi du Retour de Didon, par le S^r de Bergoing. Narbonne, Domingo le Cuirot, 1652, in-4°. — M. de Bergoing traduisant Virgile & « l'habillant à la burlesque », voilà un émule de Scarron & de Charles Perrault que d'ordinaire les histoires littéraires ne mentionnent pas!

Le Cuirot était tenu d'imprimer *gratuitement* les ordonnances & autres actes du bureau de la police & des Consuls. C'est à cette condition que, le 15 octobre 1648, il avait reçu autorisation « de continuer l'imprimerie qu'il a ouverte dans la ville[1] ».

Domingo Le Cuirot mourut à Narbonne le 18 avril 1669, âgé d'environ quatre-vingts ans; il fut enterré dans l'église des RR. PP. de Saint-Dominique[2].

En même temps que Le Cuirot, Narbonne possédait un autre imprimeur, le sieur Guillaume Besse, qui avait été associé avec un sieur Jean Martel. Un livre témoigne de cette association : c'est *Le parfait orateur, par le S^r d'Abbes, bachelier en Sorbonne & chanoine de S^t Sébastien de Narbonne. A Narbonne, par I. Martel & G. Besse.* M.DC.XLVIII, *avec privilège du Roy*, in-8°. Le livre indique Narbonne comme le lieu où l'impression a été faite, mais le privilège qualifie J. Martel & Besse *d'imprimeurs & marchands libraires de Béziers.* Citons encore, comme ouvrage sorti de cette association, le suivant : *Théologie morale, & ample instruction des cas de conscience pour l'utilité des prestres & autres personnes séculières, par M. François Moynier, docteur en théologie & archiprestre du Rasez. A Narbonne, par Iean Martel & Guillaume Besse,* MDCLI, *avec privilège du roy & approbation des docteurs.*

1. Arch. comm. de Narbonne, BB 62, f° 189.

2. Arch. comm. de Narbonne, GG registres de la paroisse Saint-Just, de 1668 à 1671, f° 29 v°. — Les RR. PP. de Saint-Dominique étaient encore désignés sous le nom de Jacobins. « Ce nom fut donné en France aux Dominicains, parce qu'ils s'établirent à Paris dans la rue Saint-Jacques, 1219. Leur couvent de la rue Saint-Honoré (aujourd'hui emplacement du marché Saint-Honoré) devint le siège du fameux club des Jacobins » (Louis Grégoire, *Dict. encyclop. d'histoire & de géographie*, p. 1044).

Digitized by Google

Après la mort de Le Cuirot, les consuls donnèrent, à la date du 20 avril 1669, permission à Guillaume Besse « de continuer l'imprimerie qu'il a dressée en la ville & y servir le public » sous les conditions suivantes : « Il sera tenu de tenir ladite imprimerie dressée & complète de toute sorte de caractères nécessaires à imprimer tout ce dont il sera requis, de quoi il sera payé par ceux qui lui feront faire ledit travail ainsi qu'il est accoutumé & qu'ils s'en conviendront entre eux. De plus, il sera tenu d'imprimer les ordonnances & autres actes qui seront faits par le bureau de la police de la ville ou par MM. les Consuls, lettres du roi, gouverneur de la Province, sans prétention d'aucun salaire, relier & couvrir de parchemin le compoix cabaliste & livre de collecte, qui se font annuellement, & les livres terriers & autres registres de la maison consulaire avec de basane quand ils en auront besoin, moyennant les gages & salaires de 60 liv. t. payées annuellement à fin d'année[1] ».

Parmi les œuvres rares qui sortirent des presses de Guillaume Besse, nous devons citer une pièce qui est conservée à la Bibliothèque nationale. Elle a pour titre : *Ludovico XIV, Galliæ & Navarræ regi..... panegyricum de compositis Galliæ motibus seu vindiciis secundum libertatem, consecrat; regiam, Burdigalæ, clementiam, trophœum immortale, appendit... subditissimus P. Aliziary...* Narbonæ, G. Besse, 1650, in-4°.

Le P. Le Long cite, comme très rare, le *Poëme à la louange des eaux minérales de Pont-de-Camarez, par un religieux.* Narbonne, G. Besse, 1662, in-8°. (T. I, n° 31164.)

Mais la merveille typographique sortie des ateliers de Guillaume Besse, c'est un livre liturgique. C'est le *Missale ecclesiæ sanctæ Narbonensis, auctoritate illustrissimi & reverendissimi in Christo Patris Claudii de Rebé, archiepiscopi & primatis Narbonensis, & ejusdem ecclesiæ capituli consensu editum. Narbonæ, an.* MDCLVIII. *Ex typis Guillelmi Besse, regis & Cleri Narbonensis typographi & bibliopolae.* Caractères, gravures, tout concourt à faire du missel de Claude de Rebé l'égal des belles œuvres typographiques du dix-septième siècle. Un

1. Arch. comm. de Narbonne, BB 63, f° 319.

Digitized by Google

contrat passé le 2 juillet 1656 devant Revel, notaire, avec le chapitre de Saint-Just, avait chargé, moyennant 32 000 livres, G. Besse & Le Cuirot de l'exécution du missel & du bréviaire narbonnais. Il ne paraît pas cependant que Le Cuirot ait travaillé au missel que nous signalons.

Quand Guillaume Besse mourut, il laissait des descendants dont le nom allait illustrer les annales de la typographie narbonnaise jusqu'aux approches de la Révolution.

La veuve de Guillaume Besse, Isabeau de Fabre, continue la profession de son mari « avec des compagnons experts » & « à la satisfaction d'un chacun ». Aussi des lettres patentes, données au camp près Valenciennes le 16 mai 1676, lui permirent ainsi qu'à ses enfants « de tenir doresnavant ladite imprimerie & librairie » & de « se dire & qualifier » imprimeurs du roi « sans qu'autres que la dite veuve & ses enfants puissent, leur vie durant, dresser imprimerie dans la ville de Narbonne[1] ». Elles furent enregistrées au parlement de Toulouse en 1681[2].

L'imprimerie de Guillaume Besse fut dirigée, après la gestion de sa veuve, par un de ses enfants, Guillaume Besse, deuxième du nom. Il était né en mai 1668[3]. Il était marié avec la demoiselle Jeanne de Saint-Jacques. Au cours d'un acte, il est mentionné comme étant « consul pour la cinquième fois[4] ». Il mourut, après une existence bien remplie, le 8 janvier 1744 & fut inhumé chez les Carmes[5].

L'imprimerie Besse était située dans l'île dite de l'Hôpital de la Croix. Nous lisons, en effet, dans un compoix de 1696, f° 59 v° : « Hoirs S^r Guillaume Besse imprimeur. Une maison & ciel ouvert isle l'hôpital de la Croix confrontant du cers rue, marin M^r Jean de Cogomblis & Claude Laporte,

1. Ces lettres-patentes, contresignées Phélypeaux, sont déposées à la bibliothèque publique de Narbonne.

2. Arch. dép. de la Haute-Garonne, archives civiles, série B, n^os 593 à 1898, t. III, p. 109.

3. Arch. comm. de Narbonne, GG registres de la paroisse Saint-Just, de 1668 à 1671, f° 10.

4. Arch. comm. de Narbonne, GG registres de la paroisse Saint-Just, de 1701 à 1709, f° 75 v°.

5. *Ibid.*, de 1743 à 1758, f° 13.

Digitized by Google

midi hoirs Pierre Martin, aquilon ledit Laporte, contient la maison vingt canes six pans, ciel ouvert trois canes[1]. » Cette maison nous paraît être celle de la rue Droite portant le n° 14 & aussi celle portant le n° 16.

Jean Besse, fils de Guillaume Besse & de Jeanne de Saint-Jacques, né le 6 août 1704[2], succéda à son père. Il commença à exercer le 30 mars 1744 & s'engagea le 10 juillet à faire gratuitement les impressions nécessaires à la ville[3]. Un rapport adressé à M. de Sartines en 1754 fait connaître qu'il possédait deux très bonnes presses. Jean Besse imprima, en 1778, sous l'archiépiscopat de Mgr Dillon, le *Missale Narbonense*, le dernier missel Narbonnais, & le *Graduale Narbonense*. Ce graduel, grand in-folio de 106 pages, est un des plus beaux produits de l'imprimerie méridionale au dix-huitième siècle. C'est l'ouvrage le plus volumineux & le plus soigné qui soit sorti des presses de la famille Besse.

Jean Besse mourut le 28 novembre 1784[4]. La famille Besse ne devait plus fournir d'imprimeurs, & c'est Jean-Baptiste-Augustin Decampe, un des ouvriers de Jean Besse, qui recueillit sa succession. Il la recueillit seul, car les arrêts de 1704 & 1739 n'avaient conservé qu'un imprimeur à Narbonne, comme avaient déjà fait les lettres patentes accordées en 1676 à Isabeau de Fabre. Decampe était encore en 1789 imprimeur du roi, de l'archevêque & du clergé. La Révolution, en supprimant les corporations, & en abolissant les privilèges, proclama la liberté de l'imprimerie. A côté de Decampe allaient bientôt s'installer de nouveaux ateliers typographiques, ceux de Sounié & de Caillard ; ce dernier existe seul aujourd'hui. Il est sorti de ses presses des œuvres dignes des beaux jours de l'imprimerie, & c'est ainsi qu'avec d'autres plus jeunes ce nom personnifie aujourd'hui avec honneur la typographie narbonnaise.

G. CROS-MAYREVIEILLE.

1. Arch. comm. de Narbonne. — *Ibidem*, plan de Narbonne de 1720, plan 16, Hôpital de la Croix, Poids de la farine & Cour du Roy.

2. Arch. comm. de Narbonne, GG registres de la paroisse Saint-Just, de 1701 à 1709, f° 51.

3. Arch. comm. de Narbonne, BB 69, f° 243.

4. Arch. comm. de Narbonne, GG registres de la paroisse Saint-Just, décès de 1781 à 1792, f° 34 v°.

Digitized by Google

PYRÉNÉES CENTRALES

ESPAGNOLES

NOTE SUR LES STATIONS GÉODÉSIQUES DE PREMIER ORDRE

L'Institut géographique & statistique d'Espagne, sous la haute & savante direction du colonel D. Francisco Coello y Quesada & de son successeur, le général D. Carlos Ibañez[1], a justifié sa réputation dans le choix des stations géodésiques qui serviront de base à la triangulation du versant méridional, lorsque cet Institut sera prêt à en entreprendre le travail définitif. Il est vrai qu'alors des cartes particulières de cette région l'auront fait connaître depuis longtemps.

Ces signaux de premier ordre, pour n'être pas nombreux, n'en sont pas moins situés d'une façon telle qu'ils serviront & servent déjà admirablement bien, de base à un travail de triangulation assez serré.

Ce premier réseau ne fut pas établi en une fois. Commencé avant la guerre carliste, on ne le reprit qu'en 1874. Depuis 1876, les officiers & ingénieurs ne sont guère revenus dans les montagnes d'Aragon & de Catalogne, laissant même de côté les calculs définitifs des sommets désignés comme futurs signaux de premier ordre.

On trouvera dans les volumes I à IV des *Memorias del Instituto Geográfico y Estadístico*, les calculs des coordonnées, & les détails techniques que nous n'avons pas à reproduire,

1. Au moment de mettre sous presse nous apprenons sa mort à Nice.

Digitized by Google

pour les sommets qui font l'objet de la présente communication & qui se trouvent à l'intérieur des quadrilatères dessinés par les chaînes fondamentales.

Depuis quelques années, l'attention des amis de la montagne, à quelque ordre qu'ils appartiennent, s'est portée sur les Pyrénées espagnoles dont on s'est mis à escalader les fières cimes dressées au sud de la ligne de partage des eaux, & à longer les gorges sauvages s'ouvrant au milieu des roches colorées. Elles étaient en effet peu connues il y a vingt ans. Le comte H. Russell & M. Packe ne s'étaient pas aventurés loin de la frontière, & si depuis quelques années elles ont été étudiées de plus près, ils sont rares les touristes qui osent en affronter le versant méridional. Y voyager n'est pas encore, & ne sera pas de longtemps, chose facile, bien que l'on puisse maintenant avoir en mains la carte d'une partie de ces régions, ce qui facilitera beaucoup les excursions & ascensions.

Les points géodésiques, sujets de cet entretien, ont été d'une utilité incontestable pour la confection de ces cartes, parce que c'est à eux qu'on a rattaché les éléments de leurs constructions. M. E. Wallon, pour sa carte au 150,000e des Pyrénées & de l'Aragon (frontière de Navarre au rio Cinca); M. F. Schrader pour sa carte au 100,000e des Pyrénées centrales en cours d'exécution & de publication; le colonel Prudent & M. de Saint-Saud, pour leur carte de construction au 200,000e en préparation, qui ira de la Navarre à la province de Barcelone, donnant un grand nombre de points dans les deux provinces de Huesca & de Lérida, se sont appliqués à utiliser autant que possible ces sommets dont les coordonnées, même pour les points calculés provisoirement, sont d'un usage très sûr & plus que suffisant pour ces levés purement *géographiques* & destinés à la construction de cartes à petite échelle.

Le réseau géodésique français par sa chaîne des Pyrénées, offrait déja une base d'opération d'une exactitude absolue; mais plus on s'avançait vers le sud — & c'était spécialement mon cas — plus on s'éloignait de ce réseau, & il fallait chercher d'autres points d'appui. Nous dûmes donc recourir fréquemment, surtout dans les premières années de mon travail commencé il y a onze ans, aux stations des ingénieurs-géogra-

Digitized by Google

phes espagnols pour appuyer notre triangulation, & faire en sorte de stationner sur ces stations elles-mêmes.

Tel est le motif qui m'engage à vous en parler avec quelque détail, vous priant de me suivre sur cette épreuve de deux quarts de feuille de la carte au 500,000e dite du *Dépôt des fortifications*, dressée par mon digne ami & collaborateur le lieutenant-colonel du génie Prudent, d'après les travaux géographiques exécutés ces dernières années, feuilles pour lesles il a calculé & mis en œuvre avec autant de savoir que de persévérance, pour la portion que j'ai plus spécialement parcourue, tant mes *tours d'horizon* & *observations barométriques*, que mes *levers d'itinéraires à la boussole*.

Stations de la Cordillère Sous-Pyrénnene.

Les montagnes escarpées & d'accès difficile s'étendent moins loin en Espagne qu'en France; mais à leur base s'étage une série plus ou moins large de petits soulèvements qui courent parallèlement à la frontière, puis qui se relèvent subitement en bourrelet pour former une grande cordillère aussi longue qu'étroite, parfois interrompue. Elle aussi a une direction O.-N.-O. — E.-S.-E., & termine les Pyrénées d'une façon très brusque, car à ses pieds, c'est la plaine, ou bien, des collines secondaires.

Cette cordillère commence à la sierra de San Pedro & de la Peña en Navarre, & se termine au Segre, 250 kilomètres plus loin, non sans avoir été coupée de gorges & de ravins pittoresques, par lesquels les grandes rivières, comme le Gállego, le Cinca, les Nogueras s'étant tracé un passage, se dirigent vers l'Ebre. Elle est distante de la frontière de 60 à 90 kilomètres. Ainsi la superficie du versant méridional est de beaucoup supérieure à celle du septentrional.

Sur cette cordillère rocheuse & sans verdure, de triste aspect, se dressent quelques pointes (l'une d'elles, Guara, dépasse 2000 mètres), dont cinq ont été choisies par l'Institut géographique comme stations de premier ordre.

Santo-Domingo (1526m), — D'après le colonel Coello, la

Digitized by Google

limite des provinces de Huesca & de Saragosse passe, par ce sommet qui forme deux pointes extrêmement rapprochées ; le roc de *la Cueva* (1530^{m}), & le Tozal où a été construite la tour du signal géodésique (1526^{m}) ; entre elles deux, à quelques mètres en contre-bas se trouve l'ermitage de *Santo-Domingo* (1507^{m}) ; j'y suis monté le 3 juin 1883, l'abordant par le village de *Longás* (740^{m}), sis au pied N.-O. de la sierra. Le sentier passe dans le petit cirque sauvage de Fuen-Mayor, puis au *Portillo* (1225^{m}) qui conduit à Biel & vers la plaine. La vue est immense, elle s'étend du Mont-Perdu & du Visaurrin au Moncayo (frontière d'Aragon & de Castille). Je descendis à Murillo-de-Gállego (543^{m}), passant devant les *Mallos* (quilles) célèbres de Agüero. Dans toute cette région se présentent ainsi des rochers de grès des plus pittoresques ; les *mallos* de Riglo, sur le bord de la grande route de Huesca à Jaca, près de Murillo, sont également remarquables.

Santo Domingo n'est qu'un futur signal.

PUSILIBRO (2595^{m}). — Non loin de la rive gauche du Gállego, à l'entrée des Pyrénées, c'est-à-dire sur ses premiers contreforts, s'élève *una señal de piedra*, ou tour géodésique au sommet de la pointe de Pusílibro, dont l'altitude nous a été transmise directement — comme pour la précédente, du reste — soit par le colonel Coello, soit par le général Ibañez. Les géodésiens espagnols ont, en effet, calculé sommairement les coordonnées d'une partie des points de premier ordre non encore publiés dans les *Memorias del Instituto geográfico*, comme il a été dit plus haut, & simplement désignés par leurs premières reconnaissances comme pouvant être adoptés ultérieurement. Quoique provisoires, ces calculs donnent des résultats plus que suffisants pour le but poursuivi [1].

GUARA (2070^{m}). — Triste, sauvage, rocailleuse, entourée de gorges merveilleusement belles (Saut-de-Roland, barranco de Mascun), se dresse fière de son altitude, à pic sur la plaine au

1. Le Pusilibro se dresse non loin du village de Loarre, dont le château ruiné de Valverde date de l'occupation des Maures, mais semble avoir été remanié au treizième siècle.

Digitized by Google

sud, moins escarpée vers le nord, la sierra de Guara. Jusqu'aux montagnes de Gavarnie & à *las Tres-Seros* (massif du Mont-Perdu), pas une cime ne la dépasse, & au midi, par-dessus la sierra de Alcubierre l'œil se perd vers l'infini devinant dans l'azur d'un ciel africain la sierra de Cucalon, près de Teruel, & le Moncayo vers Soria. Nous ne nous expliquons pas, tant ce sommet est visible de loin, pourquoi Guara n'a pas été choisi pour signal de premier ordre dans le premier travail de reconnaissance[1]. L'altitude ne nous en arrive pas de Madrid, elle provient de nos visées personnelles.

Guara est intéressant au point de vue géologique; les terrains triasiques & numulitiques s'y juxtaposent; on y rencontre l'ophite.

SIERRA-SEVIL (1377^{m}). — Séparée de la sierra de Guara par de déchirures profondes des rios Alcanadre & Isuela-de-Balcez, la *Sierra-Sevil*, longue crête que suit un chemin muletier assez fréquenté, est un observatoire plus modeste. Un de ses sommets principaux (1377^{m}) se distingue à peine des *cerros* avoisinants; il est même plus au nord, une pointe à laquelle nous attribuons 1458^{m}. La tour a cependant été bâtie sur le cerro de 1377^{m}; la proximité de la mauvaise auberge Sevil n'en a point motivé le choix, mais plutôt les facilités d'accès, & la situation plus propice pour le rattachement aux autres points du canevas géodésique & à la forme des triangles qui s'appuient sur lui, ainsi que la vue sur le Sobrarbe primitif, & sur la plaine de Huesca & de Barbastro, riche en vignobles.

BUÑERO (1108^{m}). — Au mois de septembre 1870 & en octobre 1876, l'ingénieur D. J. Ruiz Moreno, vint camper sur cette cime avec ses instruments pendant plusieurs jours. « Es el cerro, dit-il[2], mas elevado de los que forman la sierra de Estadilla, entre los rios Cinca y Noguera Ribagorzana, y se halla en el término de Estadilla. La subida desde Estadilla se hace en dos horas y media por camino bueno hasta el santuario de la Carodilla, a media hora del vertice, siendo esta

1. Il ne remplit sans doute pas les conditions nécessaires aux géodésiens pour la forme des triangles primordiaux.

2. *Memorias* cités, II, p. 488.

Digitized by Google

última parte bastante pendiente y penosa por la mucha piedra suelta; en el santuario hay cómodo alojamiento, no careciendose de agua ni leña. »

Tout l'opposé du tozal de Sevil placé sur le promontoire d'une crête, se présente la station géodésique de *Buñero* (ou mieux *Moñero*, selon quelques gens du pays.) Elle est presque au centre d'un gros massif, maigre en pâturages, balayé par les vents froids de l'hiver, qui s'élève sur la rive gauche du Cinca, non loin de son confluent avec l'Ésera, & prend son nom d'un ermitage bâti assez près, *N. S. de la Carrodilla* (785^{m}).

De ce point, toutes les sierras des bas Ésera & Isábena se présentent étagées. Il est flanqué à l'O., au dessus du Cinca, par les tozales del Berne & del Artígali-de-Lucas (1052^{m}); à l'E. par ceux de Bergüelli (1048^{m}), & des Mases-de-Ponzano (1090^{m}), au N. on descend sur le Rio Serron, qui vient de Benabarre; au S. le plateau s'abaisse graduellement après Calasanz (755^{m}) jusqu'à Tamarite, avec de petites sierras peu élevées mais de forme houleuse. C'est en 1883 que, me rendant d'Estada à Calasanz, je gravis le Moñero. Deux jours après je montais au Monsech de Aragon, puis le lendemain au Monsech central.

Monsech central ou de Ager (1677^{m}). — Nous sommes en Catalogne, province de Lérida. Le Monsech vu des hauts pics paraît offrir quelque analogie avec la sierra de Guara. Il n'en est rien. Plus que Guara, c'est une cordillère étroite qui a près de 50 kilomètres de long. Deux profondes entailles, les *portalls*, par où coulent les deux Nogueras, la divisent en trois parties : le *Monsech de Aragon* (1319^{m}); le *Monsech central* & le *Monsech de Rubies* (mes visées donnent à ce dernier 1692^{m}, quelques mètres de plus qu'au *central*.) Ces gorges font le principal intérêt de cette région; celle par où passe la Ribagorzana est tellement étroite & escarpée, que jamais aucun sentier n'a pu y être tracé; les mulets doivent monter jusqu'à la crête de la montagne pour la franchir, soit au col des *Mases-de-Burg* (1084^{m}), rive droite, soit au col *d'Ares* (1510^{m}), rive gauche.

La Station du *Monsech central*, appelé aussi d'*Ager* n'est

Digitized by Google

pas sur une pointe, mais sur la partie la plus élevée de l'énorme croupe traversée par le sentier de ce dernier col, assez rapproché du reste.

C'est en septembre 1876 que M. Moreno vint y passer six jours. « El vertice[1] se halla entre dichos dos rios (Nogueras) y pertenece al termino de la villa de Ager. La subida desde Ager ne es mala, aunque hay algunos trozos muy pendientes y se tardan cuatro horas hasta la señal..... la leña abunda en las cercanias. » J'y montai d'Alsamora par le versant nord, le chemin est bon.

Les Pyrénées au lieu de cesser subitement au sud, se prolongent par les sierras de Montclús (1 018^{m}), de Pau (1 027^{m}), de Montroig (928^{m}) pour ne cesser qu'à Balaguer, en aval du confluent du Segre avec la Pallaresa. Là encore que de gorges sauvages avant d'arriver aux *Llanos-de-Urgel!*[2].

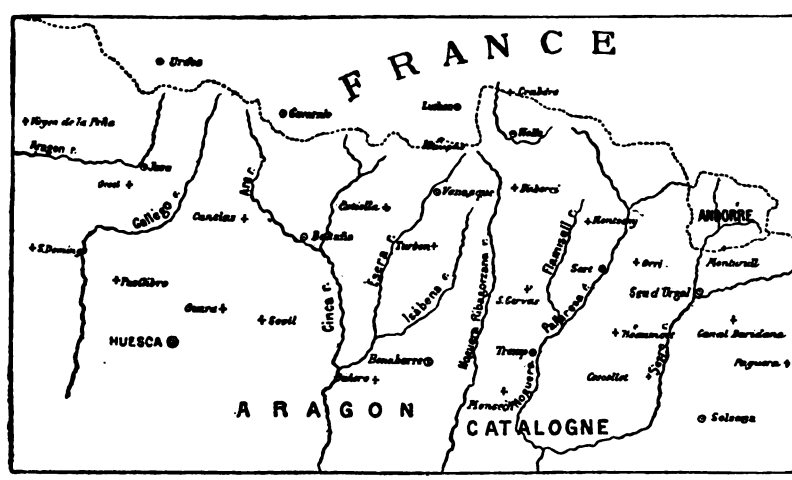

Stations des régions intermédiaires.

Ces stations sont presque toutes situées dans le soulèvement que mes amis, les savants ingénieurs des mines, MM. Mal-

1. *Memorias* cités, II, p. 504.

2. Je ne les connaissais que de nom, lors de la communication, mais un mois après le Congrès de Narbonne je suis allé les visiter : le récit de cette excursion paraîtra dans la *Revue des Pyrénées*.

Digitized by Google

lada & Vidal, appellent *conglomerados-supra-numuliticos*, & qui doit être de l'époque éocène. Ce soulèvement, dirigé comme la chaîne pyrénéenne de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., commence à San Juan-de-la-Peña, au-dessus de l'Aragon (& probablement plus à l'ouest encore), se dirige sur les sierras de Cancias, de l'Entremon, des Morrones-de-Güel, comprend en Catalogne le Sant Gervas, le Sant Aventi, Boúmort, Coscollet. Ces montagnes, le Cap-de-Boúmort excepté, ne dépassent pas 2000 mètres; elles forment le trait d'union entre les Grandes Pyrénées & la cordillère sous-pyrénéenne, se dressant fort irrégulièrement en pointes rocheuses ou en mamelons arrondis soit entre les vallées, soit au milieu de plateaux élevés, incultes comme le Sarrablo ou fertiles comme la Conca-de-Tremp.

NUESTRA SEÑORA DE LA PEÑA (1297m). — Quoique le sommet voisin de la Sierra de Olate avec ses 1462 mètres soit plus élevé, N. S. de la Peña, a été choisie de préférence à cause de sa forme accentuée, & pour des motifs de convenance géodésique. Elle est au nord de la province de Saragosse qui forme une pointe au-delà du rio Aragon. A ses pieds passe, dans la *Foz-de-Salvatierra*, le torrent de la vallée de Roncal, quoique mes souvenirs remontent à 1882 je me souviens encore de la beauté de cette gorge.

OROEL (1760m). — D'après le géologue D. Lucas Mallada cette montagne appartient aux conglomérats de l'époque éocène lacustre. Son nom ancien est Martes, ainsi la désignent les chroniques qui parlent de la formation du royaume de Sobrarbe qui donna naissance à celui d'Aragon. Elle domine la petite ville de Jaca au sud; la grande route de Huesca à Canfranc passe à son pied; c'est une longue crête qui se relève dans sa partie occidentale. Je l'atteignis facilement en trois heures depuis Jaca, passant à la *Virgen de la Cueva*, grotte vénérable habitée au huitième siècle par les ermites qui prêchaient la guerre sainte. Son altitude a été déduite des visées prises autrefois par les officiers français depuis les sommets de la frontière qui sont nos signaux de premier ordre. Ce n'est pour les Espagnols qu'un signal futur, de même que le suivant.

Digitized by Google

CANCIAS (1926m). — Prenant sa source dans les célèbres régions du Vignemale & du Marboré, le rio Ara, bleu entre les rochers sur lesquels il écume en bouillonnant, coule d'abord vers le sud, traversant les bassins — vallées serait trop dire — verdoyants de Torla & de Broto, un des rares points que visitent les touristes. Mais bientôt son cours est barré par une haute sierra — j'ai nommé Cancias — & il infléchit à l'est, obligé de se creuser un lit entre les sierras de Santa Marina & de Janovas.

Cancias est en réalité une crête insignifiante; la tristesse désolée qui règne à ses pieds, au midi, contraste singulièrement avec la fraîcheur des rives de l'Ara : la *ribera* de Fiscal c'est encore l'Europe, le plateau du Sarrablo c'est déjà l'Afrique. La transition est absolument brusque.

SANT-GERVAS (1839m). — Pour une montagne originale de forme, celle-là en est une! Une crête mince, presque isolée, terminée à l'est par un piton en forme de tourelle, taillé à pic de trois côtés. Qui l'a vue une fois la reconnaîtra toujours. A quelques cents mètres à l'ouest, la montagne offre un point plus élevé (1881m), qu'importe! sur ce bastion hardi que les gens du pays nomment la *Bédula-de-Adons* (1839m) devait être & fut bâtie la tourelle géodésique.

Voici ce qu'en dit l'ingénieur Uriarte qui y passa treize jours en 1876[1] : « Este vértice... partenece al termino de Viu-de-Llebata, formado de varias aldeas, siendo la de Adons la mas próxima, del que dista una hora y média de mal camino y que difícilmente lo pueden hacer caballerias cargadas... »

Cette *peña* m'est chère; est-ce parce qu'elle est la première sur laquelle je plaçai en 1879 un modeste trépied surmonté d'une simple alidade? peut-être. J'y revins en 1885 pour en gravir la plus haute pointe, & il y a deux ans je repassai à sa base.

BOUMORT (2079m). — Quelle sauvage région! quand je la traversai, en mai 1879, il y avait du moins un peu de neige, en juin 1887 je n'y trouvai que des pierres, heureux encore de ne

1. *Memorias* cités, III, p, 97.

Digitized by Google

pas y rencontrer une troupe de brigands qui parcourait à ce moment là ces ports élevés. La tour-signal des ingénieurs, en partie détruite par la sottise des bergers, fut placée sur la partie centrale & culminante de la sierra, qui emprunte son nom à une petite ferme, peu éloignée du reste. C'est un de ces énormes massifs arrondis, donnant encore l'idée de la forme primitive des montagnes qui n'ont pas eu à souffrir de l'action des glaciers, des torrents, des fontes de neige, des pluies, des vents, des tourmentes enfin. Les montagnes espagnoles, se sont conservées plus intactes, si je puis parler ainsi, que celles de la France & de la Suisse.

Du *Cap-de-Boûmort* (2079^{m} d'après nous; les coordonnées provisoires de l'Institut lui donnent 5^{m} de moins), sommet entre la Noguera-Pallaresa & le Segre, la vue est absolument merveilleuse · c'est une des plus belles que je connaisse. Elle s'étend du Mont-Perdu & de la Sierra de Guara, peut-être même de la Peña Collarada, au Puigmal, au Montseny & au Montserrat; presque de la Navarre à la Méditerranée! & depuis la frontière jusqu'aux derniers contreforts de la chaîne, c'est-à-dire près de 300 kilomètres sur 100!

Coscollet (1611^{m}). Descendant en 1879 la route à peine tracée qui suit le Segre, & doit unir la Seu d'Urgel à la plaine, je fus surpris au milieu du superbe défilé de Tres-Pons, par les parois verticales & colorées d'une montagne qui se dressait à pic à ma droite. Je ne me doutais pas alors que huit ans plus tard je devais la gravir & y trouver au point culminant, au *Coscollet* (1611^{m}), la tour, signal géodésique des ingénieurs espagnols. Bien choisie, cette station! Crête dentelée, visible de fort loin & facilement accessible par l'ouest. Cette sierra n'est pas aussi simple qu'elle le paraît de loin; deux profondes déchirures dans son milieu la rendent triple; au sud elle porte la désignation d'*Ubaya de la Ginebrosa*, & dans son ensemble celui de sierra d'*Aubens* (ou *Anauvens?*), nom de champs & de fermes appartenant au seigneur de Peramola & placés entre ses pointes.

Voici ce qu'en dit M. Ruiz Moreno, l'observateur qui y

Digitized by Google

séjourna une semaine au mois d'août 1876[1] : « El pico Coscollet de la sierra de Anauvens... es una aspera montaña que forma parte de las estribaciones de los Pirineos, y se halla en término de Peramola. ..... El camino que desde Peramola conduce al vértice es regular hasta principiar la subida de la sierra, en que, por la mucha pendiente de esta, se dificulta bastante, siendo sin embargo accesible á caballerias cargadas; á media pora del vértice se encuentra la casa de Anauvens, la cual, aunque habitada ofrece poca comodidad para albergarse. Hay agua no muy lejos, y leña abundante... ».

Paguera 1990m). — « Se halla en el termino de la aldea de Espinalbet, ayuntamiento de Castellar-del-Riu, provincia de Barcelona, en el límite de esta con la de Lérida, y sobre una elevadísima montaña, muy conocida en el pais..... La subida á la sierra puede hacerse desde Berga en tres horas por camino aspero y pendiente, encontrandose hácia su mitad el santuario de Corvera, que ofrece alojamiento para hombres y caballerias..... » C'est ainsi que décrit cette station[2], D. José Ruiz Moreno qui y fit des observations en juillet & août 1876.

Cette sommité est si voisine de la province de Lérida, que quoique dans celle de Barcelone je la considère comme appartenant aux Pyrénées centrales. Bien que n'étant pas sur le point culminant du massif, lequel atteint 2075 mètres, elle domine presque le plateau de Cardona, & est placée assez près du contrefort de la sierra de Cadí, dont on peut la croire une ramification pour saisir dans ses détails la topographie assez compliquée de cette région tourmentée.

Stations de la Haute-Montagne.

Les difficultés d'accès les rendent peu propres à un séjour tant soit peu prolongé, sans parler des mauvais temps fréquents sur les hautes cimes. Les membres de la commission de l'Ins-

1. *Memorias* cités. II, p. 514.
2. *Memorias* cités, II, p. 530.

Digitized by Google

titut géographique n'en ont aussi choisi qu'un petit nombre. Encore deux d'entre elles furent-elles abordées par le versant français, Crabère & Maupas, & cette deuxième en pleine guerre carliste.

Cotiella (2910m). — Il serait trop long de m'étendre sur cette montagne (que je n'ose appeler pic malgré son altitude), dont je n'ai point gravi la cime, signal futur pour les géodésiens espagnols, & qu'avaient visée nos officiers français, car c'est un de nos signaux de deuxième ordre. Cette masse énorme qui se voit de fort loin & écrase ce qui l'entoure, s'étend entre les bassins de l'Esera & du Cinca. Le comte Russell me racontant la première ascension de cette montagne me disait : « De là on voit tout, sauf la mer ! mais c'est un pays maudit, un chameau pourrait y mourir de soif, l'effroi y règne partout ! » Quant à sa seconde il ne l'oublira jamais, car lui & ses compagnons, arrêtés par des bandits, faillirent périr de *male mort*.

Turbon (2497m). — Sans avoir l'amplitude de son voisin le Cotiella, le Turbon est un de ces massifs ronds, de facile accès & sans autre majesté que leur envergure, comme on en rencontre seulement sur le versant espagnol. Je ne l'ai pas gravi ; une première fois je fus chassé à mi-chemin du sommet par une tourmente de neige, c'était en mai ; une seconde, passant à sa base nord, je ne pus me détourner pour l'ascendre. Mais que de fois il a servi de repère pour nos triangulations !

M. Monnet, au mois de juillet 1874, quelques jours avant de monter au Bizberri, vint y construire une tour sur le sommet le plus méridional des deux pics « que coronan la elevada Montaña de Turbon ; pertenece á los ayuntamientos del Valle-de-Lierp, y del Valle-de-Bardajé provincia de Huesca. La subida se debe hacer desde la aldea de San Felipe empleando cinco horas[1]..... »

Maupas (3111m). « Cette montagne n'offre aucun danger malgré son altitude, dit le comte H. Russell, dans ses *Souve-*

1. *Mémorias* cités, III, p. 94.

Digitized by Google

nirs d'un Montagnard. » M. Monnet, le géodésien espagnol, l'aborda par le Lac-Vert, parce que, dit-il[1] : « la subida no esta explorada por la vertiente española. » Il commença ses observations en juillet 1873, & les termina en août 1875..... « en una piedra de 0,24 de elevacion proxima al E. de la señal construida por los Franceses, que tiene una elevacion de 3m80. » Cet observatoire placé en face de la vallée de l'Ésera, sur la frontière des communes de Luchon & de Vénasque, était par sa position disposé de façon à pouvoir faire des visées sur le Turbon & le Bizberri.

Crabère (2630m). — De ce point, en juillet 1876, les triangulations ne furent faites par l'observateur, el Sr Uriarte, avec un Théodolite Repsol que sur la tuque de Maupas. Le Crabère est sur la frontière de la vallée d'Aran & de la France. « La observacion se hizo en 1876 en un pilar construido el año 1871, elegido por los Franceses..... Terminadas las observationes se construyó una señal de la misma forma..... que se compone de cuatro cuerpos cilindricos y una capezura conica siendo su altura de 4m50... »[2] Maintenant un chemin muletier va jusqu'au sommet, & l'on sait que c'est une des ascensions fréquemment faite par les touristes de Luchon.

Crabère, comme Maupas, est un signal commun aux deux triangulations, française & espagnole.

Bizberri ou signal de Montarto (2952m). — Voici ce qu'en dit[3] l'ingénieur Monnet, qui y passa trois jours au mois d'août 1874 : « El pico de Bizberri, ó Biziberri, en cuya parte mas elevada está situado el vértice de este nombre, pertenece á una estribacion de los Pirineos divisoria de los rios Noguera Ribagorzana y de Ter. La subida se debe emprender desde el lugar llamado Senet, empleando seis horas de las que cuatro se pueden hacer con caballerias cargadas. El agua y la leña se encuentran á unas dos horas de distancia..... »

M. Schrader se trompe peut-être en croyant en avoir fait la

1. *Idem*, III, p. 87.
2. *Mémorias* cités, III, p. 90.
3. *Memorias* cités, III, p. 92.

Digitized by Google

première ascension, l'honneur de cette escalade semble en revenir à M. Monnet : M. Schrader appelle *pic Beciberri* une pointe voisine haute de 3004 mètres visée, mais non recoupée, par les géodésiens français, & nomme la station géodésique *signal de Montarto* en lui donnant 2951 mètres, ce qui semble une dénomination plus rationnelle. Cette cime escarpée située un peu au sud de la ligne de partage des eaux de l'Océan & de la Méditerranée, proche de la vallée d'Aran, se trouve entre les Monts-Maudits & la région lacustre de Colomès : elle fait partie de la sierra granitique de Montarto que M. Ch. Packe a le premier explorée & signalée.

Montseny-de-Capdellá (2883m). C'est une montagne, ou mieux un pic, qui domine à l'ouest de 1400 mètres le village de Capdellá (1455m) dans la haute vallée du Flamisell (province de Lérida). Projetée en avant des grands pics granitiques, elle est facilement reconnaissable pour qui l'a vue une fois. Ce serait un point de repère des meilleurs, si par une cause pour moi inexplicable, son sommet n'était souvent voilé par un nuage semblable à un panache de fumée, mais suffisant pour masquer sa tourelle, alors que toutes les sommités voisines sont découvertes. La vue dont on y jouit est merveilleusement belle & variée sur la chaîne frontière, la Maladetta, les Posets à l'O., sur les montagnes du Haut-Pallars & de la Cerdagne à l'E ; au S. sur les ondulations qui descendent à la Conca-de-Tremp pour se relever brusquement aux Monsechs qui bornent l'horizon.

Le signal n'est classé que parmi les futurs de premier ordre.

Tossal del Orri (2431m). — *Tossal del Orri*, *Torre de Rubio*, *Torre de la Coma-Serrera*, *Tossal de Sant Joan-del-Erm*, voici tous les noms qu'on donne à cette sommité. Muni d'instruments peu parfaits j'y passai en 1880, puis j'y revins en 1888 comprenant la nécessité d'une nouvelle station avec la règle à éclimètre Goulier, qui nous donne par des observations répétées sur les mêmes points d'excellents résultats. J'en fis le tour complet, stationnant même sur trois de ses éperons.

Un observatoire météorologique y serait bien situé, à égale

Digitized by Google

distance à peu près de la chaîne frontière & de la longue cordillère méridionale (les Monsechs). D'un côté à l'est c'est, se continuant par la Cerdagne, la large vallée de Castellbó, dont les vicomtes jouèrent un certain rôle dans l'histoire de Catalogne, & nous ont transmis leur suzeraineté sur l'Andorre. L'Orri est entre deux importantes rivières le Sègre & la Pallaresa; l'accès en est des plus faciles, le *partido* (sous-préfecture) de Sort est proche, la ville de la Seo de Urgel, peu éloignée : le plateau est très large & l'altitude suffisamment élevée.

L'altitude de ce futur signal de premier ordre & ses coordonnées proviennent des calculs du colonel Prudent, d'après les tours d'horizon que j'en ai rapportés.

Puig de Monturull (2752m) — M. Huot, jeune géographe de la maison Hachette & moi gravîmes cette montagne en 1886; je n'en sus le nom que l'année suivante en revenant dans la région compléter mes relevés, tant il est difficile de déterminer avec précision la nomenclature des points visités. Du reste, ils ont souvent plusieurs noms, suivant le versant par lequel on les aborde.

Le manuscrit du colonel Coello pour Lérida, la nomme *Puerta-Negra ó Piedrafita* : il y a tout auprès, les cols de Port-Negre & de Perafita. Le puig de *Monturull* ou *del Reco*, est le point le plus élevé (2752m) de la portion occidentale de la masse énorme en partie granitique qui sépare l'Andorre au S. de l'Espagne; c'est assez dire son importance. Ses trois tourelles de pierres sèches prouvent bien que sur cette croupe passe la frontière. En quatre heures, depuis Bescaran on l'atteint sans difficultés. A l'E., nous étions dominés par un pic de 2907m, le tossal *Bobina*, dont l'ascension n'a pas encore été faite.

Je n'oserais affirmer que le Monturull fût le futur signal de premier ordre qui doit exister dans cette région; il n'y a pas de tourelle bâtie en tout cas; ce n'est pas une raison, il est vrai, car les bergers ne se font faute de les démolir souvent.

Puig de la Canall Baridana (sierra de Cadí) (2638m). — Il serait trop long de parler, même sommairement de la

Digitized by Google

sierra de Cadí, contentons-nous de signaler le plus haut sommet de cette importante chaîne de 50 kilomètres de long, car elle commence en réalité au Puigmal, pour se terminer près de la Seu d'Urgel, bordant la Cerdagne au S. de son majestueux rempart, en infligeant au Sègre naissant un cours E.-N.-E. — O.-S.-O.

Il sortirait du cadre de cette notice géographique, de dire comment nous avons été amené à étudier, dès 1880, fort imparfaitement, hélas! cette cordillère sur laquelle on ne savait presque rien auparavant. Observons simplement que *una señal de primera orden* sera admirablement située sur la plus haute pointe (puig de la *Canall-Baridana*, 2638^{m}), & presque au centre de cette sierra magnifique que l'on voit de fort loin & que l'on devrait davantage venir admirer de près.

Même observation pour les coordonnées & l'altitude de cette pointe que pour l'*Orri* il en est de même du *Monturull*.

Stations géodésiques possibles.

Pour compléter cette communication, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien continuer à me suivre sur la carte pour vous y signaler rapidement quelques sommets des Pyrénées espagnoles, qui sans doute seront aussi triangulés plus tard, rentrant dans le réseau de deuxième ou troisième ordre.

Région sous-pyrénéenne. — Il y aurait bien auprès de Barbastro *Nuestra señora del Pueyo* (619^{m}), sommité couronnée d'un blanc ermitage que l'on voit de fort loin, mais elle est voisine d'une *señal de primera orden* nommé *Anador*, moins élevée qu'elle cependant.

Bien autrement important est le tozal de *San-Quilez* (1091^{m}), pointe isolée, visible & reconnaissable de très-loin, avec une chapelle bâtie sur l'emplacement d'un château maure, car à son pied passait la route de la plaine à la Ribagorze, qui ne pouvait longer les rivières à cause de leurs défilés impraticables.

Région intermédiaire. — La sierra de *San-Juan-de-la-*

Digitized by Google

Peña dont les souvenirs historiques sont grands comme ces fiers combats que livrèrent à ses pieds les montagnards aragonais & navarrais jaloux de leur indépendance. Les Sarrasins n'ont jamais occupé ces cimes rocheuses; aussi les premiers rois de Sobrarbe & d'Aragon y sont-ils enterrés. Elle a deux pointes, le *San-Salvador* (ermita 1536^{m}) & le *Coculo* (1544^{m}) que j'ai gravies en 1881 & 1885.

Sur les bords du Cinca, s'élève le tozal de *San Pedro* (1170^{m}) près des défilés de l'Entremon; nous n'avons passé qu'à sa base, chaque fois il nous a paru devoir être une station parfaite, le regard devant embrasser de son sommet tout le Sobrarbe primitif.

Avant de quitter l'Aragon, signalons le tozal de *Monesma* (1231^{m}), tertre naturel qui se dresse au-dessus du village de ce nom, au milieu d'un haut plateau balayé par les vents, pauvre & misérable s'il en fut.

Je citerai aussi le *Castillo-de-Laguarrs* (1170^{m})[1], pointe de grès des plus pittoresques, où je fis un jour cent quatre-vingts visées avec la règle à éclimètre, mais il est un peu rapproché de la sierra de la Carrodilla.

En Catalogne, nous ne voyons guère que le *Sant-Aventi* (1494^{m}), entre le Sant-Gervas & Boúmort, au-dessus du confluent de Flamisell & de la Pallaresa, & surtout plus à l'E. le sommet pierreux de l'énorme massif du *port del Compte*, si bien nommé *Tossa-Pelada* (2393^{m}), où je suis monté en 1887.

Région supérieure. — On n'y aura que l'embarras du choix. Il est cependant quelques pointes qui semblent s'imposer comme le *Visaurrin* (2669^{m}), la *Peña Collarada* (2883^{m}), toutes deux de deuxième ordre français; la *Quejada de Bondellos* (pic d'Enfer, 3082^{m}) en dessus de Panticosa; la *Peña-Montañesa* (2301^{m}) si elle n'était si près du Cotiella, déjà choisi, puis la *Punta-Lardana* (3367^{m}) dans les Posets. (Signal de deuxième ordre français.)

En Catalogne : la *Pica de Serbi* (2755^{m}), & non son voisin le Gínebrell (2759^{m}) auquel elle cache la vue des hauts pla-

1. La plupart de ces altitudes sont inédites, & proviennent de mes relevés.

Digitized by Google

teaux, au bord de cette sauvage région de Llebata que nous visitâmes à deux reprises en 1885.

Le *Monteixo* (2904m) dans le Haut-Pallars, ou mieux le *Turó-de-Salorié* (2788m) plus rapproché de l'Andorre & plus éloigné du Montcalm.

Toutes ces pointes, du reste, ont été gravies par les quatre ou cinq alpinistes qui s'occupent de géographie pyrénéenne, & leurs altitudes sont, à l'heure présente, si exactement déterminées, qu'elles nous servent pour la confection de nos cartes, aussi utilement, sinon au même titre, que les stations géodésiques de premier ordre des ingénieurs espagnols. Mais ces dernières nous ont été au début — & à moi surtout qui explorais les régions plus méridionales — d'une si grande utilité que j'ai pensé qu'il y avait lieu d'en entretenir les membres du Congrès de l'Association Pyrénéenne, à Narbonne.

Je ne fais du reste en cela que rendre un juste tribut de reconnaissance aux ingénieurs de l'Institut géographique & statistique d'Espagne, dont les points géodésiques nous ont été nécessaires; sans oublier surtout mon digne ami Son Excellence D. Francisco Coello y Quesada, colonel du génie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, ancien directeur de cet Institut, président de la Société de géographie de Madrid. Ses cartes manuscrites des provinces d'Huesca & Lérida, obligeamment mises par lui à notre disposition, nous jalonnaient de loin en loin notre pénible route au milieu de montagnes hier encore presque inconnues, de sierras présentant toujours des difficultés de toutes sortes; mais une des devises de l'alpinisme ne dit-elle pas : *Per ardua ad astra?*

Comte de SAINT-SAUD.

Digitized by Google

LES OPHITES

NOUVELLE SOURCE DE PHOSPHATES POUR L'AGRICULTURE

On désigne sous le nom d'Ophites une série de roches éruptives, riches en amphibole, pyroxène & feldspath, qui appartiennent à une famille fort rapprochée de composition de la diorite, des porphyres, mélaphyres, balsates, &c.

Ces roches fort répandues dans les Corbières, & notamment aux environs de Narbonne, forment tantôt de vraies collines, tantôt de simples pointements. Elles sont venues au jour à l'état pâteux des profondeurs du sol, comme de vraies laves, à travers les failles ou cassures naturelles, déjà ouvertes, ou plutôt au moment où les poussées latérales dues à l'épaississement des dépôts sous-marins parvenaient à fracturer les couches sédimentaires.

Ces roches semblent être apparues, au moins dans la région des Corbières, à l'époque triasique; leurs pointements jalonnent en effet & accompagnent presque toujours les marnes bariolées qui appartiennent à cet étage. L'on sait par des travaux déjà anciens, & mieux encore par ceux plus récents de M. Jullian, quelles sont les diverses directions, & l'importance des terrains triasiques dans la région des environs de Narbonne, & par conséquent les points sur lesquels les roches ophitiques & leurs variétés peuvent se rencontrer.

Nous n'avions pas été les seuls à faire la remarque qu'à proximité de ces roches ignées la végétation était presque constamment plus belle & plus vigoureuse. Cette observation nous a amenés à rechercher la cause de ce phénomène & nous l'avons trouvée dans la composition de ces Ophites qui nous a révélé dans ces roches la présence de quantités d'acide phosphorique,

Digitized by Google

que personne jusqu'ici n'y avait soupçonné. Les anciennes analyses publiées par Dufresnoy n'en font aucune mention, pas plus que celles de M. Michel Lévy, & nous tenons directement du célèbre pétrographe, M. Fouqué, membre de l'Institut, que les Phosphates n'ont jamais été signalés dans les Ophites.

Nous pouvions cependant soupçonner la présence des Phosphates dans le terrain triasique & dans les Ophites qui les traversent de toute part dans ces contrées. Nous avions, en effet, remarqué dans nos sondages de Bouquignan des parcelles d'un bleu-verdâtre-clair, qu'à l'analyse nous reconnûmes être presque entièrement composées de phosphates ferreux. Ces diverses observations, d'ordre à la fois agronomique & chimique, nous ont amené à rechercher les phosphates dans les Ophites de notre région.

L'analyse chimique est venue confirmer nos prévisions. Deux Ophites des environs de Narbonne que nous avons analysés, ont donné une moyenne de 9,46 °/₀ d'acide phosphorique anhydre, elles contenaient en moyenne 64 °/₀ d'acide silicique. Ces observations sont à peine à leur début; mais il serait bien singulier que nous fussions tombés dans nos rares analyses sur des maximum d'acide phosphorique; il est probable au contraire que certaines de ces Ophites, si l'on en juge par l'effet des produits de leur décomposition à l'air sur la végétation, sont plus riches encore en acide phosphorique.

L'existence de l'acide phosphorique dans les roches ignées n'est pas un fait uniquement propre aux Ophites. On a signalé dans quelques basaltes, de 0,5 à 1 °/₀ d'acide phosphorique P_2O_5; dans les trachytes 0,5 °/₀; dans les laves 1 °/₀ & quelquefois plus, ce qui explique leur fertilité.

Mais l'acide phosphorique n'est pas le seul élément de fertilité de ces roches ignées. Les laves contiennent aussi de la potasse. Elles donnent à l'analyse :

Silice	50 à 60 °/₀
Alumine	15 à 20
Chaux	5 à 10
Magnésie	2 à 5
Potasse	3 à 6

Digitized by Google

Enfin le phosphate de chaux cristallisé avait été déjà signalé en 1866, par M. Bertrand de Lons, dans les basaltes laves & granits (*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, t. LXII, p. 343.)

Les Ophites étant, comme nous le disions tout à l'heure de nature éruptive ces observations déjà anciennes concordent, comme on le voit, avec celles faites sur les basaltes, trachytes, laves, &c. Du reste les terrains primaires, siluriens, dévoniens, permiens, sont certainement le produit de l'érosion des mers de cette époque sur les roches de terrains primitifs qui en ont fourni les matériaux. — Or il résulte de constatations faites par M. A. Gautier, sur les terrains permiens & triasiques des environs de Massac & de Montgaillard en particulier, que ces terrains contiennent toujours quelques millièmes, quelquesfois quelques centièmes de phosphates, — & ceux-ci ne peuvent qu'avoir été empruntés à quelques-unes des roches ignées qui ont précédé la formation de terrains moins anciens.

Sans aucun doute les phosphates sont dans l'ophite mélangés aux silicates de la roche éruptive & par conséquent dans un état analogue, sinon identique, aux apatites cristallisées, très probablement à l'état de phosphate ferreux, au moins en partie, — par conséquent à l'état insoluble; mais on sait combien ces roches se décomposent facilement à l'air en cédant à l'acide carbonique du sol arable & des eaux courantes les substances fertilisantes, & en particulier les sels de potasse qu'ils contiennent.

En présence de l'énorme développement des roches ophitiques dans le département de l'Aude en particulier, & dans la chaîne des Pyrénées en général; il y a tout lieu d'espérer que ces premières constatations préliminaires donneront un jour lieu à des exploitations régulières, précieuses pour l'agriculture de notre région, surtout lorsque de nouvelles analyses nous auront appris quels sont les ophites les plus riches en potasse & en phosphates fertilisants.

G. GAUTIER.

Digitized by Google

LE

PLATRAGE DE LA VENDANGE

ET LES VINS PLATRÉS

Je vais m'attacher à examiner une question, celle du plâtrage, qui est une question d'intérêt méridional, par conséquent pyrénéen.

J'avoue d'abord, non sans humilité, que cette tâche qui m'a été confiée déjà plusieurs fois, aux Congrès annuels de tous les Syndicats vinicoles, à Paris, & plus récemment au Congrès interdépartemental de Montpellier, ne m'a jamais paru aussi difficile, aussi périlleuse qu'aujourd'hui.

Le plâtrage a pour but, comme l'exposa si bien l'honorable M. Louis de Martin, dans ses remarquables conférences de 1887, de corriger, de la manière la moins dispendieuse, la qualité naturellement trop sucrée des vins du Midi, toujours pauvres en acides, toujours lents à se dépouiller, & de leur donner, suivant une expression consacrée, « une robe éclatante & plus pure ».

Nos vignerons le pratiquent en saupoudrant légèrement leurs comportes de raisins avec du sulfate de chaux; d'où le phénomène suivant, qui est bien connu : échange d'acide sulfurique & d'acide tartrique dans le composé potassique; par conséquent, mise en liberté : 1° d'une partie de l'acide tartrique, restant dans le vin & le rafraîchissant à souhait; 2° de la chaux, entraînant avec elle, au fond des tonneaux, les matières albuminoïdes en suspension dans le liquide.

Jusque-là, notre mode préféré de vinification est jugé irré-

Digitized by Google

prochable. « Mais, nous disent aussitôt quelques grands & non moins tenaces hygiénistes, la dose naturelle de sulfate de potasse s'est augmentée. Au lieu de 2 grammes à 2 grammes & demi par litre, que nous vous concédons, vos vins ainsi traités renferment 3 à 4 grammes de ce même sel. Or, *nous présumons* que cela peut, à la longue, fatiguer la santé du consommateur; donc, nous refusons la tolérance de 4 grammes que vous sollicitez ».

Tel est, dans sa forme la plus simple, le langage que nous tient depuis quelques années le Comité d'hygiène de France. Eh bien! je crois être l'interprète du Midi vinicole tout entier, une quantité peu négligeable, comme on voit, en répondant au Comité d'hygiène : « Votre sentiment est incontestablement le plus louable du monde, bien que l'on ne s'explique pas trop que vous brûliez aujourd'hui ce que vous avez adoré en 1862; mais nous persistons à affirmer que vous vous trompez, &, *très respectueusement*, nous vous mettons au défi de prouver d'une manière péremptoire, comme vous avez le devoir de le faire, que nos vins plâtrés sont capables de nuire à la santé publique ».

Est-ce à dire maintenant que nos viticulteurs soient d'intraitables obstinés, engoués du plâtrage au point de se refuser à tout progrès en matière de vinification? Non, certainement; & s'il était permis d'en douter, il suffirait, pour se convaincre du véritable caractère de leurs dispositions & de leur réelle promptitude d'assimilation, de visiter notre vignoble, reconstitué de la manière la plus intelligente, quoique sur des bases complètement nouvelles.

Qu'on ne les accuse donc plus de routine, car si la routine les avait conduits dans une mauvaise voie, il y a beau temps qu'ils s'en seraient séparés!

Reconnaissons plutôt, tout en rendant hommage aux recherches, méritoires autant qu'intéressantes, de M. A. Calmettes, de Narbonne, sur le tartrage, & de M. Hugounenq, de l'Hérault, sur le phosphatage, que la question de la vinification méridionale n'a pas encore fait des progrès tels que l'on puisse raisonnablement exiger de nos vignerons qu'ils renoncent à une pratique séculaire, pour adopter des procédés plus ou moins

Digitized by Google

controversés; qu'ils abandonnent, en un mot, le certain pour l'incertain.

Je terminerai par quelques mots au sujet de la trop fameuse circulaire ministérielle du 27 juillet 1880, circulaire encore en vigueur, & qui, rapportant inconsidérément celle du 21 juillet 1858, absolument favorable aux vins plâtrés, est venue limiter à 2 grammes par litre la tolérance de sulfate de potasse. Depuis dix ans, *dix longues années*, les regrettables dispositions de la circulaire Cazot font le désespoir de notre commerce régional. Non seulement elles le mettent, lui qui n'est pour rien dans la vinification, à la merci de la justice, mais encore elles ne cessent de lui causer, au dedans & au dehors, les entraves les plus pénibles, les plus préjudiciables. C'est en vain cependant que, jusqu'à ce jour, nous avons appelé l'attention des Pouvoirs publics sur cette situation injustifiable. On ne nous a jamais fait que des réponses évasives, &, d'année en année, nour avons dû vivre d'ajournements, accordés comme par grâce. Il importe d'en finir.

Il importe que le Gouvernement déclare nettement & que le public sache bien que nos vins plâtrés sont absolument loyaux & sains. Nous avons d'ailleurs le ferme espoir que notre récente démarche auprès de M. le Ministre du Commerce, démarche que MM. les Sénateurs & Députés de la région nous ont promis de seconder de toutes leurs forces, sera cette fois accueillie avec l'extrême bienveillance qu'elle mérite. — Mais il n'est si bonne cause qui ne gagne toujours à être éloquemment défendue. Or, quel plus éloquent défenseur pourrions-nous avoir que le digne président de l'Association pyrénéenne!

Nous l'adjurons donc de ne pas s'opposer à la réalisation si légitime, si pressante de notre désir. Nous le supplions, viticulteurs & négociants méridionaux, ou plutôt narbonnais, d'intervenir, au contraire, en notre faveur; & si M. Armand Gautier veut bien, comme nous le lui demandons instamment, nous accorder le précieux appui de sa haute influence, je crois pouvoir l'assurer que ses compatriotes ne seront pas moins unanimes à l'honorer comme bienfaiteur qu'à l'admirer comme savant.

Digitized by Google

Qu'il me soit permis, en terminant, de formuler deux vœux du plus grand intérêt, & qui auront, je n'en doute pas, une approbation complète, savoir :

1° Que le Gouvernement daigne prendre, au point de vue de nos rapports commerciaux avec l'étranger, la résolution vraiment ferme, non point de bâtir une muraille de Chine autour de la France, à l'occasion de la prochaine expiration des traités, mais bien de créer, en faveur de la production & du travail de notre pays, le système de protection le plus sérieusement efficace ;

2° Que le commerce des vins & spiritueux soit bientôt délivré, sinon de ce fléau, l'impôt des boissons, dont les premières atteintes remontent au quatorzième siècle, du moins de l'*exercice actuel*, justement défini par M. Jamais, le distingué député du Gard : « une institution vexatoire, que la plupart des législations étrangères ont aboli, & qui, transformant des milliers de citoyens *en assujettis*, comporte des mesures d'inquisition incompatibles avec notre état démocratique & nos idées de liberté individuelle.

Charles RAYNAL.

Digitized by Google

QUATRIÈME ASCENSION

DE LA MURAILLE GAUCHE DU CIRQUE DE GAVARNIE

Je me trouvais le 15 octobre à Gavarnie : une couche de neige était tombée la veille & rendait les sommets de ce massif admirable plus beaux & plus séduisants que jamais. Huit cents mètres en amont du village, nous eûmes une échappée merveilleusement belle sur le Vignemale, recouvert de son étincelant manteau d'hiver; quelques nuages sombres qui voltigeaient encore sur les côtes de la vallée d'Ossone faisaient ressortir encore davantage la blancheur immaculée du glacier de Montferrat.

La journée du 15 me promit bien à tort un beau soleil pour le lendemain. Il fut convenu avec mon guide habituel Haurine que nous monterions la paroi à gauche de la grande Cascade. Je laissai pour une autre occasion la muraille de droite, plus difficile & moins connue; on ne l'a encore escaladée qu'une seule fois. La saison déjà avancée & le froid très vif nous firent craindre le verglas qui abonde dans la partie supérieure & moyenne du cirque dès les premiers jours d'automne; je comptais en revanche sur la nouvelle couche de neige pour faire assez rapidement & sans encombre le tour complet entre le deuxième & troisième gradin en passant au-dessous des premières assises du Marboré & de ses tours. J'adjoignis à Haurine (Mathieu), un second guide, Salles (François), qui a été formé à l'excellente école de MM. Osrulle & de Monts.

Le 16, départ de l'hôtel à 7 heures. — Mes deux hommes sont munis de cordes, de crampons & de haches. Arrivée en

Digitized by Google

cinquante-cinq minutes au pied de la muraille, un peu à gauche & 80 mètres environ au-dessus de l'hôtellerie Palasset. D'après le brave Haurine, tout marcheur qui se respecte, doit faire en ce laps de temps très court ce trajet, qui équivaut à près de six kilomètres de bonne côte. Le travail sérieux va commencer. Salles, qui a déjà fait trois fois l'escalade, prend la direction de la marche, Mathieu reste derrière ou plutôt sous mes talons pour placer mes pieds dans la roche ou s'emparer de mon piolet lorsqu'il peut me gêner. C'était pure précaution, je n'eus nullement recours à lui de toute la journée. Je vais décrire la course aussi exactement que ma mémoire & les quelques notes prises rapidement sur ces lieux mêmes me le permettront.

8 heures, heure de l'hôtel. — Montée dans la roche relativement facile; on se hisse dans deux cheminées assez raides, mais très courtes, & rejointes l'une à l'autre par une tranchée qu'on coupe horizontalement. Quelques pas sur l'herbe conduisent à une seconde série de rochers très solides & les aspérités y sont bien placées.

8 heures 20 minutes. — Arrivée au pied d'un grand couloir herbeux fortement incliné, qui porte le nom de Jache, à droite d'Astazou-Barrade. Ce mot Jache est assez répandu dans nos montagnes de Bigorre & pourrait bien vouloir dire pâturage incliné ou situé dans des endroits très abrupts. — La grande Jache est peu gravie par les troupeaux, & le Jachon du Baslaïsoure ne l'est pas du tout, pas plus du reste que la petite Jache (région de Cauterets). Ces mots, qui ont une signification pratique, sont scrupuleusement transmis dans les populations pastorales.

8 heures & demie. — Fin de la montée du couloir. On a devant soi des rochers énormes & verticaux; on les évite en se portant toujours à droite & en prenant en biais deux escarpements de calcaire presque aussi glissants que les roches blanches d'Astazou, mais plus inclinés & plus dangereux si les clous viennent à glisser.

8 heures 45 minutes. — Arrivée au ruisseau qui descend du pic de Marboré. Nous essayons de prendre un premier acompte sur notre déjeuner, mais inutilement, le temps qui était déjà

Digitized by Google

mauvais à mon départ se gâte de plus en plus. La perspective d'une journée passée sous la neige ou une pluie très froide voulait que nous décampions bien vite, continuant notre course. Nous nous portons vers le couloir fortement incliné qui descend d'environ 35 mètres & dans la direction du pied de la grande cascade. Nous avions craint bien à tort le verglas qui aurait rendu ce passage fort périlleux; les talons ont prise sur la terre encore molle & la main gauche trouve un excellent & très sûr appui dans la muraille sur laquelle on se laisse glisser. Les précipices qui sont immédiatement au pied de ce couloir sont perpendiculaires au cirque; aussi, on ne saurait trop recommander la prudence pour gravir les deux parois surplombant dans le vide.

9 heures 12 minutes. — Arrivée au petit balcon, bien connu de ceux qui ont fait l'escalade. La cheminée très rude sous laquelle nous nous trouvons a été découverte & gravie pour la première fois en 1882, par Célestin Passet. Haurine vient me rappeler que nous avons emporté une corde & qu'il serait bon & prudent de s'en servir. Mon amour propre blessé de montagnard me fait ranger à l'avis de François Salles qui prétend que je n'ai nullement besoin de ce secours.

Ici, l'escalade peut paraître risquée & même invraisemblable aux alpinistes jeunes ou novices. Toutes les aspérités du calcaire sont absolument arrondies & la pente générale de la cheminée doit atteindre 70° d'inclinaison; de plus, la roche mouillée ne fournit au pied qu'un appui très incertain. Malgré ces quelques difficultés, nous grimpions comme des chats, sans corde & *sans hésitation :* le coup d'œil, la souplesse & la vigueur des bras font tout dans ces circonstances. Un grand pas qu'on opère en cramponnant la roche à travers le vide fait parvenir à une terrasse minuscule où l'on contient deux à la fois, mais en se serrant étroitement; pour quelques personnes ce passage servirait de prétexte à une réconciliation. — Le danger devient nul. Je repars le premier en m'élevant dans la cheminée qui doit nous élever jusqu'aux herbes rabougries du premier étage. La partie est gagnée, une promenade de cinq minutes sur l'herbe nous mène au point de départ de la grande cascade. Il n'était pas encore 10 heures, mais il faut

Digitized by Google

dire que l'allure générale de la marche & de l'escalade avait été très vive & les deux arrêts de très courte durée.

Malheureusement la pluie augmente & devient de plus en plus froide, elle nous gêne bien pour admirer & saisir les merveilles qui nous entourent; le haut du cirque est un vrai monde & les spectacles y sont très variés. Le gave de Pau qui descend calme & peu bruyant de sa source, quitte son berceau pour opérer une chute de plus de 400 mètres; la transition doit lui paraître bien forte. Je me fais soutenir par mes deux hommes de façon à pouvoir plonger les regards sur le vaste ruban d'eau qui fuit sous nos pieds & disparaît dans les brumes.

Je ne ferai que glisser rapidement sur le reste du trajet accompli de onze heures à notre rentrée à Gavarnie, l'itinéraire est connu de trop d'alpinistes & a été trop bien décrit pour que je me permette de m'y appesantir.

Nous repartons en suivant une ligne nord-sud, c'est-à-dire en montant vers la base de la tour. La neige de l'avant-veille facilite notre ascension & nous évite de marcher sur les moraines, où, pour si bon pied que l'on ait, la marche n'est jamais sûre. Les calcaires lisses & verglassés du deuxième étage ne donnent plus prise aux mains que le froid a engourdies. Le brouillard fait son apparition, il vient du bas du cirque, chassé par le vent du nord.

Une grande roche noirâtre nous abrite bientôt suffisamment & nous permet de finir tant bien que mal notre repas interrompu par la pluie il y a une heure & demie; mais le froid se met à son tour de la partie & nous oblige encore une fois à plier bagage.

Départ du rocher 11 h. 30 minutes. — Mathieu prend la direction de la marche pour le reste de la journée & nous fait rapidement monter sur de bonnes neiges jusqu'à une altitude probable de 2 700 mètres. Avant d'arriver à la chandelle du Midi ou de Marboré nous traversons coup sur coup deux couloirs de glace polie comme du verre & où le piolet mord difficilement; l'abîme s'ouvre à 10 mètres au-dessous.

Midi. — Vue subite de la fameuse chandelle de Marboré. — Son aspect nous plonge dans la perplexité la plus anxieuse,

Digitized by Google

elle est, en effet, garnie d'énormes glaçons qui tiennent à peine, certains d'entre eux, nous en avons les preuves palpables, se sont détachés dans la matinée : leur ligne de chute se confond dans le couloir avec un passage où nous devons nous laisser glisser presque à pic de 5 mètres. — Avant d'opérer ce saut respectable, il est indispensable de traverser bien entendu à toute vitesse & sans bruit les 30 mètres situés au-dessous de ces tuyaux d'orgue peu solides. — Haurine part le premier, disparaît après avoir atteint le couloir ; je le suis de très près, je glisse rapidement sur la pente très redressée de glace & nous repartons jusqu'à ce que nous soyons à couvert. Par précaution Salles est resté le dernier ; il nous rejoint bientôt après.

La descente entre le troisième & deuxième gradin se fit très vite & quelques glissades rapides nous menèrent au premier étage où nous quittâmes la neige. — A 2 heures nous rentrions à l'excellent hôtel Bellon sans fatigue, mais trempés comme des canards.

Je l'avoue, j'eus des griefs sérieux contre le mauvais temps. Il s'acharna contre nous avec trop de persistance, mais la course était trop belle en elle-même pour que je ne rentrasse pas émerveillé. La roche, l'herbe, la glace se succèdent dans des proportions telles qu'il n'y a pas l'ombre de monotonie dans tout le parcours. La corde était restée dans le sac ; c'était la seconde course effectuée sans qu'on eût eu recours à elle. Je me sentais il est vrai, très bien encadré entre mes guides qui tous deux sont d'une vigueur athlétique & possèdent à fond la connaissance de la belle région qu'ils habitent.

V. XXX.

Cl. alp. Sud-Ouest.

Digitized by Google

DU VERDET

ET DE QUELQUES PRODUITS DE LA VIGNE

Le commerce des vins est, à Narbonne, de si grande importance, qu'aucun sujet ne pourrait intéresser davantage; mais on tire de la vigne, en dehors du vin, d'autres produits: marc, tartre, lie, qui sont la matière de plusieurs industries sur lesquelles je désire appeler un moment l'attention.

Toutes ont eu leur berceau dans le département de l'Hérault. Elles étaient l'objet d'un trafic important à Montpellier, au temps où cette ville était, après Marseille, la plus commerçante de notre côte méditerranéenne, dont l'intelligente activité de ses négociants distribuait les productions dans toute l'Europe septentrionale, & principalement en Allemagne où ils avaient leurs meilleurs clients. De jeunes Allemands venaient à Montpellier terminer leur éducation commerciale, fidèles à l'excellente coutume de leur pays qui consiste à se répandre à l'étranger. D'employés, quelques-uns de ces jeunes gens devenaient chefs d'établissement; de là, bien des maisons de Cette & de Montpellier à nom germanique.

A une époque reculée, le Verdet, la plus ancienne des industries dont nous parlons, occupait fort le commerce de Montpellier. On l'y fabriquait, à la ville & à la campagne, dans de grands vases de terre appelés *oulas* en patois du pays, au moyen de plaques de cuivre mises en contact avec du vin fortement acide.

Le hasard auquel on doit tant de découvertes, enseigna, dit-on, le moyen de substituer le marc de raisin à ce procédé

Digitized by Google

primitif. A Gignac, centre assez considérable de fabrication, un âne mit à nu des plaques de cuivre oubliées dans son écurie & qu'avait recouvertes du marc retiré du pressoir ; frappée de la couche de verdet qui s'y était formée, la maîtresse de la maison en fit grand bruit..., & cet incident donna lieu à des essais qui ne tardèrent pas à mettre en évidence la supériorité du marc sur les anciens procédés qu'on s'empressa d'abandonner.

Que l'histoire soit authentique, ou qu'on l'ait inventée après coup, il n'en est pas moins vrai que l'emploi du marc fut un progrès sensible dans la fabrication du Verdet.

C'était auparavant une industrie très limitée, une industrie domestique en quelque façon, car elle était exercée, surtout à la campagne, par la domesticité ou la famille, à des heures perdues pour les travaux habituels. Avec le marc, elle perdit peu à peu ce caractère pour devenir l'objet d'une exploitation en grand & s'étendre en dehors des lieux où elle avait d'abord été concentrée. C'est surtout à Narbonne qu'elle réussit & où elle prit bientôt autant d'importance qu'à Montpellier & ses environs.

Lorsqu'on pénètre dans notre bassin par la route de Toulouse ou que l'on s'engage sur celle de Perpignan, l'œil est attristé de la vue des collines & des terrains arides qui bordent ces routes. Ce sont cependant ces sols déshérités qui produisaient nos meilleurs vins, & avec eux les marcs à la bonne qualité desquels était due la prospérité de la fabrication du Verdet à Narbonne.

Aussi bien que le miel, il faisait connaître au loin le nom de notre ville. Au fond de la Russie, comme dans l'Inde on demandait le Verdet de Narbonne, & sa réputation n'était pas moins bien établie aux Etats-Unis que dans les centres manufacturiers de l'Angleterre & de l'Allemagne. C'est que l'emploi du Verdet était très répandu, il l'est encore, car malgré les découvertes étonnantes de la chimie, il satisfait mieux que tout autre produit aux divers usages pour lesquels il est recherché.

Comme peinture, il protège de la manière la plus efficace contre l'action des influences atmosphériques & le ravage des

Digitized by Google

vers, les bois dont il recouvre les surfaces. L'administration du canal le savait bien, elle qui ne faisait peindre qu'au verdet les parties extérieures de ses écluses auxquelles elle assurait par cette précaution une durée presque indéfinie.

Comme mordant, il n'a guère de rival en teinture pour la fixation de certaines couleurs, & l'on parle de s'en servir avec succès contre les maladies cryptogamiques de la vigne où il réussirait mieux, assure-t-on, que les autres sels de cuivre.

Ces propriétés remarquables & les conditions favorables dans lesquelles se fabriquait ce produit à Narbonne y auraient assuré l'avenir de cette industrie, si les vignobles d'où elles tiraient le marc n'avaient presque tous disparu, & si la faveur qui s'est attachée aux idées du Dr Guyot en matière de vinification, n'avait poussé la propriété à enlever toute vertu à ceux que l'on pouvait se procurer encore.

Cependant, malgré ces influences contraires, la fabrication du Verdet se serait soutenue à Narbonne, si le prix du Verdet s'était élevé comme au temps de l'oïdium, parallèlement à celui du marc qui renchérissait en même temps que le vin. Mais les progrès de l'industrie ayant perfectionné la fabrication de l'acide acétique & en ayant fort abaissé le prix, cet acide a pu se substituer au marc ; on a dès-lors fabriqué du Verdet ailleurs que dans les localités privilégiées d'autrefois, où l'on trouve la main-d'œuvre à très bas prix, &, par suite, la concurrence n'a plus été soutenable pour le Verdet au marc de raisin. Quoi qu'il soit de qualité supérieure, il est appelé à disparaître devant l'autre comme l'eau-de-vie de vin a cédé la place au 3/6 industriel. A moins que la prompte reconstitution de nos vignobles & le retour de leurs abondantes récoltes, ne lui redonne quelques bonnes chances, sa fabrication sera bannie de Narbonne, peut-être pour toujours, au grand dommage de ceux qui vivaient de cette industrie, patrons & ouvriers & de la population elle-même, pour qui sont perdus les revenus qu'elle tirait de cette branche de travail.

Des chefs d'industrie dont le nombre variait de trente à quarante, y trouvaient l'emploi de vastes locaux & de capitaux importants dont ils retiraient un intérêt modeste, mais sûr, outre une certaine rémunération de leurs soins.

Digitized by Google

Ils fournissaient un travail régulier & sans chômage en aucun temps à deux cent cinquante ouvrières, travail qui n'avait rien de pénible, d'insalubre ni de dangereux, quoi qu'en pensassent ces gens qui craignaient les dangers qu'avait, selon eux, la manipulation d'un produit toxique comme le Verdet; on pouvait lui attribuer au contraire des propriétés anti-septiques, en se souvenant qu'aucune des personnes employées à sa fabrication, ouvriers comme patrons ne fut attaqué du choléra qui fut très meurtrier en 1854 à Narbonne, circonstance qui semble confirmer l'opinion émise depuis lors & d'après laquelle les personnes qui travaillent le cuivre n'auraient pas à redouter cette terrible maladie.

Dissous dans le vinaigre, le verdet produit des cristaux d'une grosseur & d'une beauté très grandes. On les connaissait dans le commerce sous le nom de Verdet cristallisé ou cristaux de Vénus. La préférence qu'on accorde à des produits inférieurs à cause de leur plus bas prix a fait abandonner cette fabricarion.

On peut donc conclure de ce qui précède, que la fabrication du verdet par le marc de raisin, traverse une crise peut-être mortelle. Il n'en est pas de même de l'industrie dont l'objet est un autre produit de la vigne. Celle-là travaille le tartre, cet élément du vin qui se dépose comme on sait sur les parois des foudres, en couches dont l'épaisseur augmente d'année en année; elle en fait une très grande recherche. Par ses soins, ou ceux des personnes qui le lui vendent, il est à l'aide d'un travail assez long, détaché des tonneaux auxquels il adhère &, soumis ensuite dans des chaudières, à l'ébullition, pour le dissoudre & permettre sa transformation en cristaux.

Cristaux, une nouvelle opération les convertit en bi-tartrate de potasse (crême de tartre du commerce), dont la consommation s'est extrêmement développée depuis cinquante ans.

Antérieurement, on n'en fabriquait qu'en certaines localités. Saint-Thibéry, près Pézenas était la principale; c'était une petite industrie; mais vers 1848, les Etats-Unis devinrent grands consommateurs de crême de tartre; alors on multiplia les fabriques ou en augmenta l'importance à Montpellier & dans son rayon. Dans le Gard, dans l'Aude, à Marseille, à

Digitized by Google

Bordeaux, s'établirent de grandes usines fabriquant en un mois ce que celles d'autrefois n'auraient pas produit en un an.

L'oïdium d'abord, plus tard plus gravement, le phylloxera, ralentirent un moment la fabrication, mais le haut prix auquel parvint le tartre le fit rechercher & recueillir partout, à l'étranger comme en France, en quantité suffisante pour parer au déficit de production nationale.

En ces derniers temps, la demande des Etats-Unis a presque cessé par l'effet des tarifs, fortement protecteurs qui frappent de droits élevés la crême de tartre, tandis que le tartre, entre à peu près en franchise en vue de conserver aux fabriques américaines les bénéfices de la fabrication. L'écoulement de la crême de tartre n'en a toutefois pas souffert, elle reste en France toujours demandée. La cherté du vin y est pour une part; ceux qui s'appliquent à le contrefaire, trouvant avantageux à se servir cette fois de la crême de tartre qui est un de ses éléments.

Elle est employée d'ailleurs à faire l'acide tartrique, cet autre puissant auxiliaire des contrefacteurs, acide dont l'usage est général aujourd'hui chez les propriétaires & les commerçants pour améliorer, conserver ou corriger les vins.

Les fabricants d'acide tartrique recherchent une matière première plus avantageuse pour eux, à cause de son prix moins élevé que celui de la crême de tartre; c'est le résidu de cette fabrication qui se dépose au fond des chaudières.

A la voir sous son apparence terreuse qui la ferait passer pour la poussière des chemins, on la prendrait pour une matière sans valeur. Elle n'en avait pas dans le temps, mais il n'en est plus de même, elle est bien payée maintenant.

Ce n'est pas tout, on retire un dernier résidu de la fabrication de la crême de tartre, la boue, ce détritus lui-même est vendu comme engrais retenant une petite quantité de potasse.

Tout s'utilise donc dans ce qui provient de la vigne; la lie elle-même. Ce dernier déchet du vin jadis rejeté, est aujourd'hui soigneusement recueilli. Des industriels la recherchent, soumise d'abord à une pression énergique, elle abandonne tout le vin qu'elle retenait. Séchée soigneusement ensuite, elle sert aux teinturiers ou à la fabricatton de la crême de tartre si elle

Digitized by Google

a une richesse quelconque en tartrate. En ces derniers temps, on s'est avisé d'en extraire la matière colorante pour renforcer par son secours la couleur des vins ou la donner aux vins factices.

Négligeant la tonnellerie, malgré son importance, je me suis étendu bien longuement sur ces industries qui doivent comme elle leur existence à la vigne; jugeant très nécessaire de mettre en lumière tout ce que nous devons à ce précieux végétal, car on ne saurait selon moi exagérer les bienfaits de sa culture.

Grâce à elle, l'aisance & parfois la richesse ont régné jusqu'à ces derniers temps dans nos départements méridionaux, que la sécheresse du climat & l'aridité du sol semblaient vouer à la stérilité & à la misère; on s'évertue de nos jours sans y réussir sensiblement à améliorer le sort des classes laborieuses. Les problèmes difficiles qui se posent à cette occasion, n'existent pas dans nos départements. La nature les a résolus, en ouvrant aux bras par le moyen de la vigne un chantier toujours prêt, où le cultivateur est assuré d'avoir en tout temps un salaire suffisant en échange d'une journée de huit heures, ce *desideratum* peut-être chimérique des autres ouvriers, quand elle n'est pas d'une durée moindre.

Digitized by Google

MÉMOIRE

DU PAYS ET DES ÉTATS DE NÉBOUZAN

PAR LOUIS DE FROIDOUR

PUBLIÉ AVEC NOTES ET CARTE

PAR JEAN BOURDETTE, D'ARGELÈS-EN-LABÉDAN

INTRODUCTION

I.

« LOUIS DE FROIDOUR, Écuyer, Seigneur de Sérisy, Con-
« seiller du Roi en ses conseils, Président, Lieutenant-Général
« civil & criminel au Bailliage & en la Maîtrise des Eaux &
« Forêts du Comté de Marle & La Fère, Commissaire Député
« par Sa Majesté pour la Réformation Générale des Eaux &
« Forêts au Département de la Grande-Maîtrise de Tou-
« louse » :

Tels sont les noms & les titres que l'auteur de ce Mémoire se donnait lui-même en 1670.

Froidour fut du nombre de ces hommes supérieurs que Colbert savait discerner & employer, & dont le concours intelligent & dévoué lui permit d'accomplir les grandes œuvres qui ont illustré son ministère.

A l'avènement de Colbert l'Administration des Eaux & Forêts était si rudimentaire, qu'on peut dire qu'elle n'existait pas. Quand il voulut l'organiser, il chargea Froidour d'opérer, pour sa part, dans le vaste département de Toulouse, qui embrassait le Languedoc & toute la région du Sud-Ouest entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan, ce qu'il appelait la

Digitized by Google

Réformation des Forêts, & qui consistait d'abord à reconnaître les vrais propriétaires des Forêts, & ensuite à conserver & maintenir celles qui seraient en bon état, & à restaurer celles qui seraient en voie de destruction.

Dans les temps anciens, nombre de forêts ayant été usurpées ou par les seigneurs, ou par les communautés laïques ou religieuses dont elles avoisinaient le territoire, la première chose à faire était, en effet, de reconnaître quels étaient les vrais propriétaires. Froidour reçut les pouvoirs nécessaires pour obliger les possesseurs à lui représenter les titres en vertu desquels ils en jouissaient, pour les confirmer en leur possession & propriété, s'il y avait lieu; &, dans le cas contraire, ordonner la restitution des forêts à la Couronne.

Ce grand travail, commencé fin de 1666, avec les trois collaborateurs qu'on lui avait adjoints, savoir : MM. de Bèzons & Tubeuf, comme commissaires, & d'Héricourt, comme procureur du roi, Froidour le mena avec tant d'activité, qu'il était complètement terminé en l'année 1671, non longtemps après la célèbre ordonnance d'août 1669.

Cette ordonnance, on le sait, fut comme le Code forestier de l'époque; rédigée, principalement, d'après les mémoires que Froidour avait fournis au ministère, elle posait, pour la première fois, les vrais principes de l'administration forestière. Elle a servi de base à la législation forestière qui l'a remplacée.

Froidour ayant rempli la première partie de sa tâche, il lui restait à faire exécuter l'ordonnance de 1669, ce qui n'était pas sans de grandes difficultés, parce que les habitans de la région ayant jusqu'alors usé & disposé de leurs Forêts comme il leur plaisait, avaient une forte répugnance à se soumettre à un régime qui contrariait leurs habitudes, & dont ils s'exagéraient d'ailleurs les exigences.

Froidour cependant réussit à les satisfaire par les adoucissemens qu'il sut apporter à l'exécution de l'ordonnance, sans en abandonner aucun des principes.

En récompense de ces grands services, le roi le nomma Grand-Maître des Eaux & Forêts au département de Languedoc, Guienne, Béarn, Basse-Navarre, Soule & Labourd,

Digitized by Google

par lettres du 13 février 1673. Il remplit cette charge avec la plus grande habileté, jusqu'à sa mort, qui arriva en 1685. Il était né en Picardie. Un de ses biographes prétend que sa famille était originaire du Languedoc- C'est une erreur suffisamment démentie par son nom, qui indique, pour origine, une province de langue française.

II.

Froidour laissa un grand nombre d'écrits. Toulouse en possède la plus grande partie, déposés les uns aux archives départementales, les autres aux archives du Parlement, & d'autres encore à la Bibliothèque de la ville. Et, parmi ces derniers, deux m'ont paru particulièrement remarquables : Le premier, qui est le ms. 646 de la Bibliothèque, est actuellement sous presse & va bientôt paraître sous ce titre : *Mémoire du pays & des Etats de Bigorre*, par LOUIS DE FROIDOUR, publié avec notes & additions, par JEAN BOURDETTE, d'Argelès-en-Labédan. Le second, est intitulé : *Mémoire du pays & des Etats de Nébouzan* : la Bibliothèque en possède trois copies de trois mains différentes, mais aucune de la main de Froidour lui-même ; elles sont dans les nos 644, 645 & 646 des manuscrits. La copie du 645 est d'une grande & belle écriture bâtarde dont la lecture est fort aisée. Celle du 644 est la seule qui contienne le Procès-Verbal des Etats de 1668, document très important, qui fait le complément indispensable du Mémoire, & nous montre les États en action. Les trois copies portent la date du 15 juin 1670. C'est ce Mémoire que nous donnons ici.

L'orthographe de ces écrits est plus simple que celle qui nous a été imposée par les grammairiens du dix-huitième siècle & qui, à mon avis, appelle de nombreuses réformes. A raison même de sa simplicité, j'ai cru devoir la garder. J'y ai pourtant fait deux petits changemens : 1° J'ai remplacé l'*o* des imparfaits & conditionnels par *a*, simplement parce que c'est notre usage, & non parce que je croie que le son *è* soit moins mal figuré par *ai* que par *oi* ; 2° j'ai supprimé la lettre *s* dans quelques mots où du temps de Froidour on la mettait sans la

Digitized by Google

prononcer, & où nous la supprimons aujourd'hui, en mettant par compensation un accent circonflexe sur la voyelle qui précède.

Le Mémoire est écrit tout d'une file & sans aucune division, ce qui en rend la lecture fatigante. J'ai cru bon de le couper en chapitres, pour aider à la clarté & pour soulager le lecteur.

Quelques passages de mon auteur m'ayant paru avoir besoin d'être expliqués ou complétés, ou même réfutés, j'ai essayé de le faire dans des notes que j'ai rejetées tout à la fin du Mémoire, afin de ne pas interrompre l'exposition des idées de Froidour.

Froidour, en son Mémoire, a voulu peindre le pays de Nébouzan, tel qu'il l'avait vu, dans les nombreuses visites accomplies, de 1666 à 1670, pour les besoins du service de la Réformation. Constatons qu'il y a parfaitement réussi & qu'il a fait de ce pays le tableau le plus fidèle. Ne lui reprochons pas d'avoir laissé son histoire tout-à-fait dans l'ombre, puisque son intention était de ne pas sortir du cadre qui vient d'être dit.

Il paraît convenable, cependant, de rappeler au lecteur quel a été le sort du Nébouzan, avant & depuis les temps de Froidour. Pour ne pas trop allonger cette introduction, disons ici que, le Nébouzan suivit les destinés du Comté de Cominge jusqu'en 1267, & ensuite celles du Comté de Foix & de la vicomté du Béarn, jusqu'en 1607, époque où, avec ces provinces, il fut réuni à la Couronne de France, par le roi Henri IV. On trouvera, note B, un résumé moins succinct de son histoire.

Digitized by Google

MÉMOIRE

DU PAYS ET DES ÉTATS DE NÉBOUZAN

CHAPITRE PREMIER.

Situation, Étendue et Ressorts du Nébouzan.

Le Nébouzan est un petit pays situé au pied des Pirénées, à la jonction des rivières de Garonne & de Neste. Il contient, en longueur, cinq ou six lieues d'étendue, allant du Levant au Couchant; & deux lieues ou environ de largeur, allant du Septentrion au Midi. Il est enclavé dans les pays de Cominge, Bigorre, Rivière & Quatre-Vallées abonnées, appelées Aure, Neste, Barousse & Magnoac. (Note *A*.)

Il est du diocèse de Cominge, du gouvernement de la province de Guienne, du ressort du Parlement de Toulouse pour le fait de la Justice, & de la Chambre des Comptes de Pau pour le fait du Domaine, du ressort de la Cour des Aides de Montauban pour le regard des subsides, & du Département de l'Intendant de la même Ville pour le fait des Finances.

C'est un ancien fief portant le titre de Vicomté, mouvant du Roi de France, à cause du Comté de Toulouse. Il était ci-devant possédé par les rois de Navarre, & il a été réuni au Domaine par l'avènement d'Henri le Grand à la couronne. (Note *B*.)

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les cinq Châtellenies du Nébouzan.

Il est composé de cinq Châtellenies qui sont : Saint-Gaudens, Saint-Blancard, Cassagnabère, Sauveterre & Mauvézin.

Chacune châtellenie a ses dépendances savoir :

Celle de Saint-Gaudens, Miramont seulement;

Celle de Saint-Blancard : les lieux de Blajan, la Roque, Les-

Digitized by Google

pugue, Montmaurin, Sarramézan, Anizan ou Anissan, Lodes, Franqueville, Sarracave, Bélesta, Cunq & Chaufepé;

Celle de Cassagnabère : les lieux de Aulan, Peyrouzet, Saint-Hélix, Séglan, Lannemézan, Tuzaguet, Escala, Pinas, Lagrange, Gariscan.

Celle de Sauveterre : les lieux de Labarthe, Ardiège, Gourdan, Barbazan & Labroquère.

Et celle de Mauvézin; les lieux de Capbèrn, Asque, Tillouze, Bégole, Avézac, La Hitte, Batsère, Bulan, Uzèr, Sarlabous, Chelle, Poumarous, Cieutat, Marsâs, Castillon, Fréchéndets, Espiéilh, Bourg, Benquè, Cazavét, Bordes-Vieilles ou Péré, Espéch, Lutillous & Lonmé. (Note *C.*)

CHAPITRE TROISIÈME.

Saint-Gaudéns, capitale du Nébouzan.

Il n'y a autre ville dans tout ce pays que celle de Saint-Gaudéns, qui en est la capitale. (Note *D.*) Elle est assise à la portée de mousquet de Garonne, à l'extrémité de la plaine, qui est élevée & qui règne tout le long d'un vallon qui suit le cours de cette rivière. Elle est petite & assez bien fermée, mais mal bâtie, tous ses édifices n'étant que de bois & de terre, & n'ayant de murs que pour servir de fermeture & de fortification.

Il y a une Église Collégiale qui sert aussi de parroisse. Cette église est petite & fort obscure, & n'a rien de considérable. Elle était autrefois dédiée à saint Pierre, mais depuis que saint Gaudéns, qui était un jeune enfant du pays, y souffrit le martire, le peuple le prit en telle vénération qu'il s'y voua entièrement; de sorte que cette Église & la ville même, qui s'appelait *le Mas de Saint-Pierre,* changèrent de nom pour prendre celui de Saint-Gaudéns.

Le chapitre est composé d'un sacristain, d'un ouvrier, de huit chanoines & de douze prébendiers. Ces chanoines prétendent quil y avait en outre un archidiacre qu'on appelait l'archidiacre de Bouriac, ou l'abbé de Saint-Gaudéns, qui était le chef de leur chapitre & de la fondation. Ils ont eu

Digitized by Google

même quelque contestation sur ce sujet avec l'Evêque de Cominge; mais il y a si longtemps que ce bénéfice dépend du Chapitre de la Catédrale de l'évêché de Cominge, ou qu'il y a été uni, que cette prétention ne peut plus passer que pour une chimère. Le revenu de tout le chapitre est d'environ neuf à dix mille livres de rente, & consiste en dîmes & en droits seigneuriaux, qui lui sont dus dans la ville & dans le terroir de Saint-Gaudéns, dont les chanoines sont coseigneurs directs avec le Roi.

Plusieurs d'entre eux m'ont dit qu'il y avait autrefois tout le corps de saint Gaudéns, avec quantité d'autres reliques; comme aussi plusieurs beaux titres concernant leur fondation, & que les archives du pays étaient en cette ville. Mais le comte de Montgoméri l'ayant prise pendant les guerres de la religion, la saccagea, pilla & brûla, & particulièrement l'église; où étaient les archives, de sorte qu'il ne leur reste de titres que ce qu'ils ont pu ramasser de côté & d'autre de divers particuliers, & que quelques petits ossemens de ce saint. (Note *E.*)

Il y a de plus, dans la ville, un petit couvent de Religieux Mathurins, & un petit Hôpital dans l'un des fauxbourgs, qui vaut presque la moitié de la ville. Il y a un couvent de Religieux de l'ordre de Saint Dominique, d'assez grande étendue, mais très pauvre, & une église assez vaste, mais malpropre.

Dans un autre fauxbourg, il y a un couvent des Religieuses de Notre-Dame qui s'y sont établies depuis quelques années, & M. l'Évêque de Tournay, ci-devant Evêque de Cominge, qui est de la maison de Choiseul, & frère de feu Monsieur le maréchal du Plessis, homme d'une doctrine & d'une vertu singulières, qui a laissé, par tout son diocèse, des marques de sa piété, y a jeté les fondemens & élevé quelques murs d'un beau séminaire qu'il avait résolu d'y bâtir à ses dépens; mais c'est un ouvrage délaissé depuis son départ.

Le territoire de la ville est fort ingrat, & sa richesse consiste en lanéfice[1]. L'on y fait différentes sortes d'étoffes, & particulièrement d'excellents cadis, razes & burats, dont il y avait ci-devant un commerce très considérable, & qui rendait cette

1. Etoffes de laine, lainages.

Digitized by Google

ville une des plus riches de la province; mais les factures y sont fort diminuées depuis quelques années, non seulement par les incommodités que la guerre générale du royaume a porté dans le pays, mais beaucoup plus par la guerre particulière qu'ont eu les habitans de cette ville, contre les gentilshommes voisins. La division qui était entre les uns & les autres ayant duré plusieurs années, a appauvri les marchands qui, de maîtres qu'ils étaient, sont la plupart réduits à être facteurs des marchands de Toulouse & des autres grandes villes.

D'ailleurs quelques particuliers ayant pris l'occasion de ces désordres pour établir les mêmes fabriques à Valentine, qui est une petite villette, & à Miramont, qui est un petit village du voisinage, sur la rivière de Garonne, le commerce de ces manufactures s'y est tellement établi, qu'à présent il égale presque celui de Saint-Gaudens, qui en est diminué d'autant.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Bourgs et Lieux principaux.

SAINT-BLANCARD. — L'on prétend que Saint-Blancard était autrefois une ville, mais il n'en reste aucun vestige. Il s'y voit seulement quelques ruines d'une tour du château qu'il y avait. Le château de Sauveterre & de Mauvézin sont plus entiers, mais inhabités. Ce dernier est fort renommé dans l'histoire de Froissard.

CIEUTAT. — Parmi la grande quantité des autres villages dont le vicomté est composé, il y en a plusieurs très beaux & entre autres celui de Cieutat, qui est, sans contredit, le plus beau village du royaume, dans lequel il y a cinq ou six maisons qui pourraient orner une ville. Les femmes dans ce village ont le soin du labourage, cependant que leurs maris s'emploient à voiturer à Toulouse & aux autres villes, le beurre qu'ils vont acheter dans le bourg de Campan; on les voit par toute la campagne avec de grands capuchons blancs, gris, bleus & noirs, labourant la terre. (Note *F.*)

CAPBÈRN. — Capbèrn est un grand village recommanda-

Digitized by Google

ble par une fontaine salutaire qui est dans son territoire. Les eaux n'en sont ni chaudes ni froides, mais elles approchent de la tiède. Leur propriété est de purger & de rafraîchir le sang. C'est dommage que ce village, tout grand qu'il est, ne soit pas logeable, parce que les bâtiments en sont malpropres & incommodes, & d'ailleurs les habitans très pauvres, qui n'ont pas le courage d'y avoir seulement un lit pour les malades qui ont recours à cette fontaine. (Note *G.*)

BARBAZAN. — Barbazan en a une pareille qui est un peu plus tiède & purge davantage, laquelle M. le marquis de Saint-Luc, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Guienne, a mis en réputation, ayant accoutumé d'y aller toutes les années.

Il y a en ce lieu plus de comodité qu'à Capbèrn, parce que on est plus proche des villes, & qu'il y a un gentilhomme fort secourant. Ce lieu, & même celui de Sauveterre, produisent quantité de très beaux marbres gris, noirs & jaspés, que l'on tire pour le bâtiment du Louvre. (Note ***H.***)

CHAPITRE CINQUIÈME.

Partie du Nébouzan au-delà ou sur la rive droite de la Garonne. Chatellenie de Sauveterre.

Tout ce pays [de Nébouzan] est divisé en deux parties, dont l'une est au-delà de la rivière de Garonne, & l'autre en déçà[1].

La première contient la Châtellenie de Sauveterre & quelques autres lieux. Il y a apparence que le territoire de cette contrée est meilleur que celui de l'autre, parce que quoique cette Châtellenie soit la moindre en nombre de villages, elle porte néantmoins autant de charges que les autres, dont les dépendances sont plus nombreuses. Ce pays est immédiatement au pied des Pirénées, fort bossu & plein de montagnes dont les unes sont sèches & arides & ne produisent que du marbre, d'autres servent au pâturage, d'autres sont garnies de bois qui servent pour les bâtimens, pour le chauffage & pour la paisson des porcs. Les vallons ont d'assez bonnes terres pour

1. L'auteur se place en idée à Saint-Gaudéns.

Digitized by Google

porter du seigle, du blé sarrazin, de l'avoine, du petit millet & de la mouzène, qui sont des grains fort communs en ces contrées des Pirénées. (Note *I.*)

Il y a même quantité de préries; & le long des grands chemins & de toutes les haies, il y a des vignes en hautains, portées sur des arbres sauvages[1], parce qu'ils font moins d'ombrage que les autres, & l'on y ramasse la vendange avec des échelles. Le vin qui en provient est ordinairement fort vert, mais c'est toujours du vin, dont les paysans des montagnes s'accomodent fort bien.

CHAPITRE SIXIÈME.

Partie en déça (ou sur la rive gauche) de la Garonne.

L'autre partie est en déça de la Garonne. Elle était autrefois pleine de Bois, mais à force de les laisser vieillir, on les a perdus, parce que les racines s'étant desséchées & putréfiées dans la terre, elles n'ont pu repousser aucun rejet. Le peu qui en est revenu a été brouté & ruiné par les bestiaux, qui font la richesse de ce pays, & qui sont cause que le tout est réduit en landes & fougères, & qu'il n'y a du bois qu'aux lieux où on en a replanté, de manière qu'en ceux où les consuls ont été bons économes & fidèles administrateurs des biens de la comunauté, il y a quantité de bois; & peu, où ils ont été mauvais ménagers.

Par les règlemens qui ont été faits pour la réformation des Bois de cette contrée, on a ordonné qu'il serait coupé, par chacun an, certaine quantité d'arbres pour le chauffage, & pour les autres usages de la comunauté de chaque lieu, à la charge que pour un vieil, il en sera replanté quatre jeunes; & outre, que dans les lieux où il y avait quantité de landes, on planterait tous les ans cinquante, soixante & jusques à cent pieds de jeunes arbres pour les repeupler. (Note *J.*)

Les comunautés trouvent de grands avantages par ces complans, parce qu'outre que les Bois sont toujours défensables, & que l'on y peut faire en tout temps paître toute sorte de

1. Erable commun ou champêtre.

Digitized by Google

bestiaux, on y trouve encore, en plus grande abondance, les nécessités que l'on a du bois & une paisson plus considérable pour les porcs.

Du reste, tout ce territoire est fort ingrat & ne produit que du seigle, de l'avoine, & d'autres menus grains, & encore avec difficulté; car il faut pour cela laisser reposer les terres plusieurs années. Il y a aussi quelques vignes en hautains, non pas comme celles qui sont dans les vallons des monts Pirénées, en forme de haies, mais par parquets, & en forme de galeries & allées, les sauvageons étant plantés de huit en huit pieds, & les vignes soutenues non seulement autour des arbres & sur leurs branches, mais elles sont encore entrelacées & vont d'un d'un arbre à l'autre par des barres qui y sont liées, qui en font la comunication; de sorte qu'au lieu que dans les Pirénées l'on vendange avec des échelles, l'on vendange les vignes de ce pays, à hauteur d'homme & sans se baisser. Ces sortes de vignes, non plus que les terres, ne sont pas de grand rapport & ne produisent pas de bons vins, sinon quelques vins blancs, lesquels, en certains cantons, se trouvent quelquefois assez délicats. Mais elles sont fort sujettes à être grêlées, de même que tous les autres fruits de ce pays, qui étant voisin des monts Pirénées, en reçoit cette incommodité, qu'il est exposé aux pluies, aux vents, aux grêles, aux neiges, & aux autres tempêtes qui s'y engendrent, sans en tirer les comodités des pâturages qui y sont aussi excellens qu'abondans.

Ce qu'il y a de plus commun en ce territoire est la fougère, dont tout ce pays est plein. Il n'y a pas un petit coin de terre qui n'en soit rempli; les terres, même nouvellement labourées, en sont chargées sept ou huit jours après que la charrue en est sortie. On s'en sert pour la nourriture des bestiaux ainsi que pour leur litière. On s'en sert aussi pour fumer & pour amender les terres, non seulement par le fumier qui en provient, mais encore en les brûlant sur les lieux que l'on veut labourer, ou que l'on a labourés pour y répandre la semence. Mais comme les terres où la fougère est abondante sont ordinairement fort ingrates, celles de ce pays sont d'un petit rapport & sont à peine suffisantes pour la nourriture des habitans.

(A continuer.)

Digitized by Google

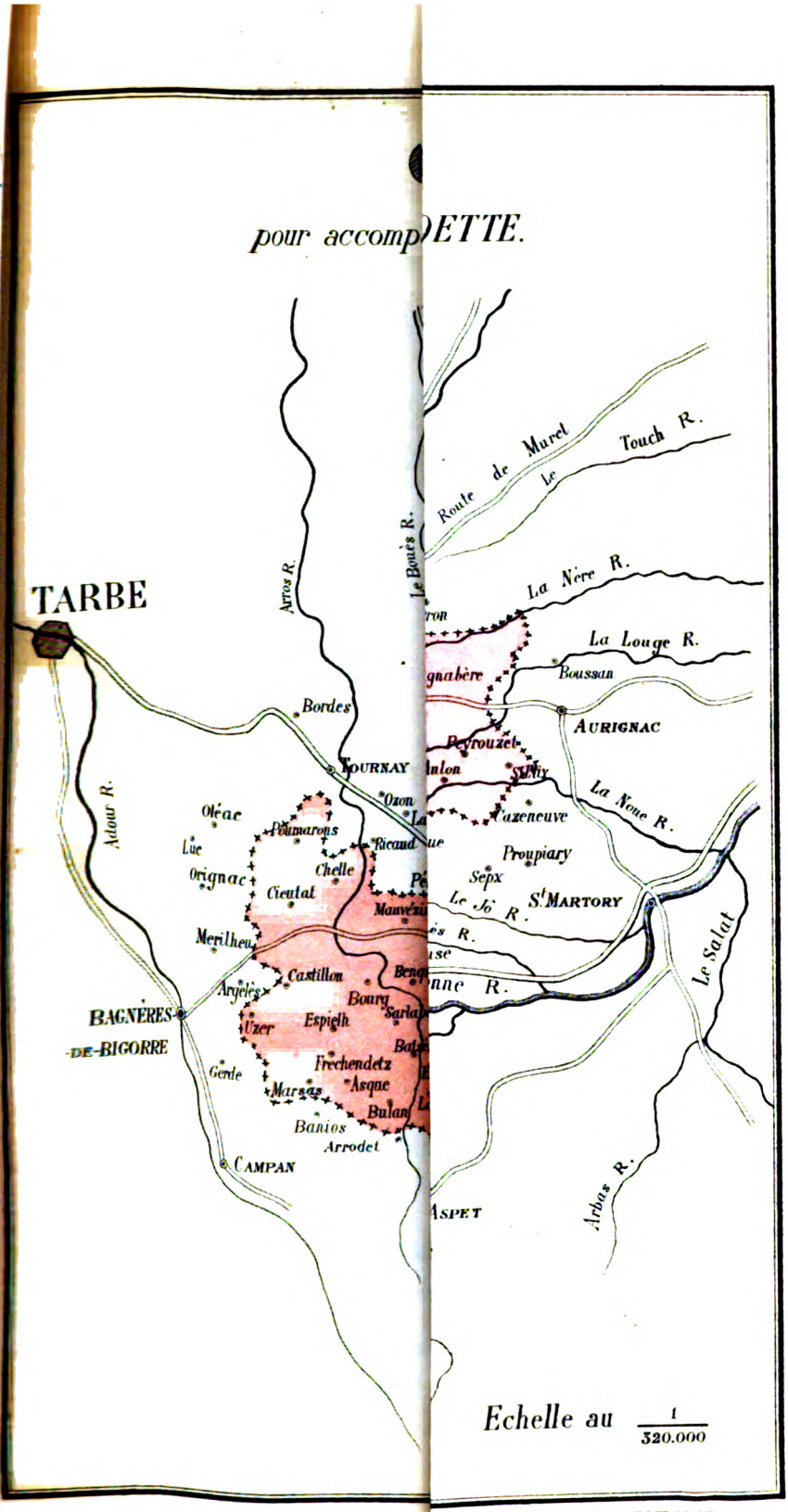

LITH. DELOR CHABOU, TOULOUSE.

Digitized by Google

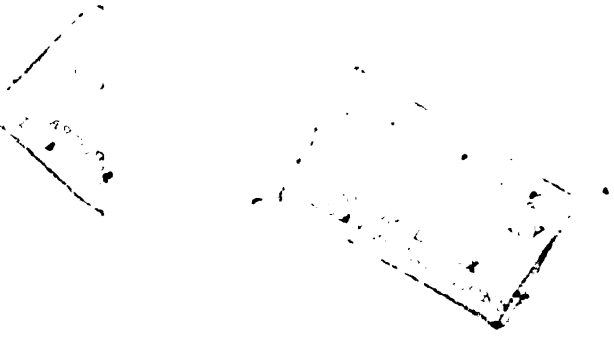

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

SECTION DE LUCHON

FLORE POPULAIRE DE LUCHON

(PYRÉNÉES CENTRALES)

1888

— Suite & fin. —

	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
		CAMPANULACÉES.	
.	Toutes les campanules sont désignées sous le nom patois de *campanés*, f. pl.		
		VACCINIACÉES.	
.	Vaccinium myrtillus.	Airelle myrtille.	*Aouajoun*, m.; *aouajouèrés*, f. pl. = le fruit, la plante.
.	Vaccinium uliginosum.	Airelle des marais.	*Aouajouassés*, f. pl.
		ÉRICACÉES.	
.	Erica.	Bruyère. — Toutes les bruyères portent le nom de *Broc*, m.	
		ARBUTACÉES.	
.	Arbutus ura-ursi.	Arbousier oreille-d'ours.	*Bouch empoudouat*, m.; *bouch* = buis.
		AZALÉACÉES.	
5.	Rhododendron ferrugineum.	Rhododendron ferrugineux.	*Gaouècs*, m. pl.
		ASCLÉPIACÉES.	
.	Vincetoxicum officinale.	Dompte-venin officinal.	*Coutounada*, f.; à cause des aigrettes cotonneuses.
		NÉRIACÉES.	
.	Vinca minor.	Petite pervenche.	*Campana dés tisanés*, f.

Digitized by Google

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétatio
		JASMINACÉES.	
178.	Jasminum officinalis.	Jasmin officinal.	*Tounélièra*, f.; servant aux ton
		OLÉACÉES.	
179.	Fraxinus excelsior.	Frêne élevé.	*Hérèché*, f.
180.	Lilac vulgaris.	Lilas commun.	*Lilaquè*, m.
181.	Ligustrum vulgare.	Troëne commun.	*Tourè*, m.; *tora*, f. = l'arbre fruit.
		GENTIANÉES.	
182.	Gentiana lutea.	Gentiane jaune.	*Gentiana*, f.
183.	Erythræa centaurium.	Petite centaurée.	*Centaourè*, m.
		CONVOLVULACÉES.	
184.	Convolvulus arvensis.	Liseron des champs.	*Bidaillada*, f.
		CUSCUTACÉES.	
185.	Cuscuta minor.	Cuscute à petites fleurs.	*Cric*, m.
		BORRAGINACÉES.	
186.	Borrago officinalis.	Bourrache officinale.	*Bourrayna*, f.
187.	Pulmonaria officinalis.	Pulmonaire officinale.	*Pulmounaria*, f.
188.	Echium vulgare.	Vipérine commune.	*Bipérina*, f.
189.	Myosotis. — Tous les myosotis sont appelés *Amouroudétés*, f. pl.; petites amours.		
		SOLANÉES.	
190.	Solanum nigrum.	Morelle noire.	*Herba nèra*, f.
191.	Solanum dulca-amara.	Morelle douce-amère.	*Douça-amara*, f.
192.	Solanum tuberosum.	Pomme de terre.	*Trufa*, f.
193.	Solanum lycopersicum.	Tomate, pomme d'amour.	*Toumata*, f.
194.	Atropa belladona.	Belladone vénéneuse.	*Béladona*, f.
		DATURACÉES.	
195.	Hyoscamus niger.	Jusquiame noire.	*Jusquiama*, f.
196.	Nicotiana tabacum.	Tabac à fleurs roses.	*Tabac*, m.
		VERBASCACÉES.	
197.	Verbascum thapsus.	Molène bouillon-blanc.	*Bouillon-blanc*, m.
		VÉRONICACÉES.	
198.	Veronica officinalis.	Véronique officinale.	*Thè*, m.; thé.

Digitized by Google

N°	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
		SCROFULARIACÉES.	
99.	Antirrhinum majus.	Muflier à grandes fleurs.	*Mus de loup*, m., ou *gula de lioun*, f.
00.	Digitalis purpurea.	Digitale pourprée.	*Didaou*, m.
01.	Melampyrum cristatum.	Mélampyre à crêtes.	*Artencam*, m.
02.	Rhinantus hirsuta.	Rhinante crête-de-coq.	*Artencam*, m.
		LABIÉES.	
03.	Mentha sativa.	Menthe cultivée.	*Ménthe*, f.
04.	Mentha arvensis.	Menthe des champs.	*Mentrast*, m.
05.	Lavandula spic.	Lavande spic.	*Laouandra*, f.
06.	Thymus vulgaris.	Thym vulgaire.	*Herba-fina*, f.
07.	Thymus serpyllum.	Thym serpolet.	*Serpoulet*, m.
08.	Melissa officinalis.	Melisse officinale.	*Citrounella*, f.; citronnelle.
09.	Salvia officinalis.	Sauge officinale.	*Saoubia*, f.
10.	Rosmarinus officinalis.	Romarin officinal.	*Roumanin*, m.
11.	Nepeta cataria.	Népeta chataire.	*Gatidéra*, f.; *gat*, chat.
12.	Marrubium vulgare.	Marrube commun.	*Herba pudenta*, f.; herbe puante.
13.	Lamium album.	Lamier blanc.	*Hourtigoun*, m.; diminutif d'ortie.
		VERBENACÉES.	
14.	Verbena officinalis.	Verveine officinale.	*Bérbéna*, f.
		PRIMULACÉES.	
15.	Primula officinalis.	Primevère officinale.	*Coucut*, m.
		PLANTAGINACÉES.	
16.	Plantago major, minor.	Plantain.	*Gran d'aoudech*, m.; graine d'oiseau.
17.	Plantago lanceolata.	Plantain lancéolé.	*Houella d'estanca sang*, f. = feuille employée comme hémostatique.
		CHÉNOPODIACÉES.	
18.	Atriplex hastata.	Aroche à fer de lance.	*Blets*, m. pl.; ressemblance avec les blettes.
19.	Spinacia spinosa.	Epinard cornu.	*Espinart*, m.
20.	Chenopodium Bonus-Henricus.	Ansérine?	*Sarrous*, m. pl.
21.	Beta vulgare.	Bette commune.	*Blétés*, f. pl.
22.	Beta rapacea.	Betterave.	*Blétarravés*, f. pl.

Digitized by Google

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations
		POLYGONACÉES.	
223.	Rumex acetosella.	Petite oseille.	*Saladèra*, f.
224.	Rumex domesticus.	Rumex cultivé.	*Rubarba*, f.
225.	Rumex patientia.	Rumex patience.	*Arrumiex*, m.
226.	Polygonum aviculare.	Renouée des oiseaux.	*Traouca-camis*, m.; perce-chemi = Plante vivant ordinairem dans les cours, les chemins, &
227.	Polygonum fagopyrum.	Sarrasin.	*Blat néré*, m., ou *mouriscou*, m.
		DAPHNACÉES.	
228.	Daphné laureola.	Daphné lauréole.	*Laouriè bastard*, m.; laurier s vage.
		LAURACÉES.	
229.	Laurus nobilis.	Laurier d'Apollon.	*Laouriè*, m.
230.	Laurus palmis.	Laurier palme.	*Palma*, f.
		EUPHORBIACÉES.	
231.	Euphorbia lathyris.	Euphorbe épurge.	*Coupa-verrugués*, f.; coupe-verr
232.	Euphorbia helioscopia.	Euphorbe réveille-matin.	*Pichacan bastard*, m.; helléb bâtard.
		BUXACÉES.	
233.	Buxus sempervirens.	Buis toujours vert.	*Bouch*, m.
		FICACÉES.	
234.	Ficus carica.	Figuier commun.	*Higuè*, m.; *higua*, f.; *higué*, l bre; *higua*, le fruit.
		ULMACÉES.	
235.	Ulmus campestris.	Orme champêtre.	*Oum*, m.
		URTICACÉES.	
236.	Urtica dioica.	Ortie dioïque.	*Hourtiga*, f.
		HUMULACÉES.	
237.	Cannabis sativa.	Chanvre cultivé.	*Canép*, m.; *canébéta*, f.; c chanvre, femelle; *canébéta*, m
238.	Humulus lupulus.	Houblon grimpant.	*Houbloun*, m.
		SANGUISORBACÉES.	
239.	Poterium sanguisorba.	Petite pimprenelle.	*Pémpinella*, f., ou *rougéta*.

Digitized by Google

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
		JUGLANDACÉES.	
240.	Juglans regia.	Noyer commun.	*Nouguè*, m.; *noda*, f.; *noudè*, le noyer; *noda*, la noix.
		CASTANÉACÉES.	
241.	Quercus peduncula.	Chêne commun.	*Cassé*, m.
242.	Castanea vulgaris.	Châtaignier commun.	*Castagnè*, m.; *castagna*, f.; l'arbre, le fruit.
143.	Fagus sylvatica.	Hêtre commun.	*Hay*, m.
144.	Corylus avellana.	Coudrier avéline.	*Mata*, f.
		SALIACÉES.	
145.	Salix. — Tous les saules sont désignés sous le nom de *Bimouassés*, f. pl., ou *Bimous*, m. pl.		
		BÉTULACÉES.	
146.	Bétula alba.	Bouleau blanc.	*Bédouch*, m.
147.	Bétula nana.	Bouleau nain.	*Bédourissés*, f. pl.; diminutif de *bédouch*.
148.	Alnus incana.	Aulne blanchâtre.	*Bernn.* m.
		CONIFÈRES.	
149.	Pinus. — Tous les pins sont désignés sous le nom de *Sapinétés*, f. pl. — Au singulier, *sapinéta*, f.		
150.	Abies. — Tous les sapins sont désignés sous le nom d'*Aouéts*, f. pl. — Au singulier, *aouet*, f.		
		JUNIPÉRACÉES.	
151.	Taxus baccata.	If commun.	*Téchèra*, f.
152.	Juniperus communis.	Genevrier commun.	*Gémbrés*, m. pl.; *Gembréda*, f.
		COLCHICACÉES.	
153.	Colchicum automnalis.	Colchoque d'automne.	*Biaouléta empoudouada*, f.; violette empoisonnée.
154.	Veratrum album.	Varaire blanc.	*Garéou*, m.
		LILIACÉES.	
155.	Lilium candidum.	Lis commun.	*Liri*, m.
156.	Tulipa. — Toutes les tulipes sont désignées sous le nom de *Tolipants*, m. pl. — Au singulier, *tolipant*, m.		
157.	Allium sativum.	Ail cultivé.	*Ail*, m.
158	Allium. — Tous les ails sauvages sont désignés sous le nom de *Pourrèts*, m. pl.		

Digitized by Google

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétation
259.	Allium porrum.	Ail poireau.	*Pourroun*, m.
260.	Allium cæpea.	Oignon.	*Séba*, f.
261.	Hyacinthus. — Toutes les hyacinthes, *Muguets*, m. pl.		
262.	Phalangium liliago.	Phalangère fleur de lis.	*Liri des pénocs*, m.; *pénocs*, roche
263.	Paradisia liliastrum.	Paradisia fleur de lis.	*Liri dé mountagna*, m.
264.	Asphodelus albus.	Asphodèle blanc.	*Aouissoun*, m.
		IRIACÉES.	
265.	Gladiolis communis.	Glaïeul commun.	*Didaous*, m. pl.; *didaou* = dé coudre.
266.	Iris fœtedissima.	Iris fœtide.	*Sarracoutex*, m. pl.; *sarracoutech* forme d'égoïne.
267.	Iris xyphioides.	Lis d'Espagne.	*Llérga*, f. = nom d'origine esp gnole.
		AMARILLACÉES.	
268.	Narcissus poeticus.	Narcisse des poètes.	*Daounétés*, f. pl., & *jaounétés*, f.
269.	Narcissus pseudo-narcissus.	Narcisse faux-narcisse.	*Crabarolés*, f. pl.
		ORCHIACÉES.	
270.	Orchis. — Toutes les orchiacées sont des *Coucuts*, m. pl., ou *pentacostés*, f. pl.		
		ARACÉES.	
271.	Arum maculatum.	Gouet commun.	*Pè dé baca;* m., pied de vache.
272.	Calla palustris.	Calla des marais.	*Corna de mardan*, f.; corne de lier.
		TYPHACÉES.	
273.	Sparganium simplex.	Rubanier simple.	*Arrubans*, m. pl.
		JUNCACÉES.	
274.	Juncus. — Tous les joncs sont désignés sous le nom de *Junc*, m.		
		GRAMINÉES.	
275.	Les graminées des prairies sont désignées sous le nom général de *Herba dé cabeil*, herbe formant épi.		
276.	Les graminées des pâturages sont désignées sous le nom de *Herba ardouna*, f. (ron pour les fétuques.		
277.	Les graminées à feuilles larges sont désignées sous le nom d'*Herba plata*, f.		
278.	Lea maïs.	Maïs cultivé.	*Blat morou*, m.; blé maure.
279.	L'épi du maïs est connu sous le nom de *Carrouilla*, f., qui signifie petit cône.		
280.	Arriza sativa.	Riz cultivé.	*Arris*, m.

Digitized by Google

N°	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
81.	Cynodon dactylum.	Chiendent commun.	*Chiéndan*, m.
82.	Phragmites communis.	Roseau commun.	*Canaouéra*, f.
83.	Milium multiflore.	Mil commun.	*Mill*, m.
84.	Avena sativa.	Avoine cultivée.	*Siouada*, f.
85.	Briza media.	Briza intermédiaire.	*Trémoulet*, m.; *de trémoula* = trembler.
86.	Triticum vulgare.	Froment commun.	*Hourment*, m.
87.	Une des variétés du froment, la bladette, *Bladéta*, f.		
88.	Lolium perenne.	Ivraie vivace & des champs.	*Aouiraga*, f.; *aouiragués* = mélange de pain & de vin; l'ivraie communique ce goût au pain.
89.	Secale cereale.	Seigle cultivé.	*Séglé*, m.
90.	Mélange de seigle & de froment. *Carroun*, m.		
91.	Hordeum vulgare.	Orge commune.	*Ors*, m.

FOUGÈRES.

92.	Polystichum felix mas.	Fougère mâle.	*Houguéroun*, m.; diminutif de *hougùera*.
93.	Asplenium felix femina.	Fougère femelle.	*Hougùera*, f.

ÉQUISÉTACÉES.

94.	Equisetum.....	Prêle..... — Tous les prêles, *Quoua de boup*, f.; queue de renard.	
95.	Mousses. — Toutes les mousses, *Moussa*, f.; *moussés*, f. pl.		

LICHENS.

96. Tous les lichens sont désignés sous le nom de *Lédés*, f. pl.

CHAMPIGNONS.

97. Tous les champignons sont désignés sous le nom général de *Camparos*, m. pl.; au singulier, *camparo*, m.

98. Champignons de couche, *Cournichous*, m. pl.

99. Tous les agarics comestibles, *Verdétés*, f. pl.

100. Toutes les chanterelles, *Rouchérics*, m. pl.

101. Toutes les clavaires, *Mourillés*, f. pl.

102. Tous les bolets comestibles, *Ceps*, m. pl.; les bolets non comestibles, *ceps empoudouats*, m. pl.; au singulier, *cep*, m.

103. Ergot du blé, *Orp*, m.

104. Rouille du blé, *Arrouil*, m.

105. Toutes les moisissures sont désignées sous les noms de *Lourit*, m., ou *Louridoun*, f.

Julien SACAZE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PYRÉNÉENNE

(SUITE ET FIN.)

FRANÇOIS (J.). Travaux de recherches & d'aménagement des eaux de Luchon; broch., 1842.

FRANÇOIS, FILHOL & CHAMBERT. Thermes de Luchon; broch., 1851.

GANDERAX. Recherches sur les propriétés des eaux minérales de Bagnères de-Bigorre; 1 vol., 1827.

GARAT. Origines des Basques; 1 vol., 1869.

GARRELON. Essai sur la nature & les propriétés des bains de Barbazan & Barèges; 1 vol., 1757.

GARRIGOU (A). Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix; 2 vol., 1846-1856.

GARRIGOU (A). Limites de l'ancienne Aquitaine; 1 vol., 1863.

GARRIGOU (A). Vallées ariégeoises avant l'invasion romaine; broch., 1882.

GARRIGOU (A). Histoire des populations pastorales de l'ancien consulat de Tarascon; broch., 1857.

GARRIGOU (A). Sabar & le pays de Sabartès; 1 vol., 1849.

GARRIGOU (Félix)[1]. Eaux sulfureuses d'Ax; 1 vol., 1882.

GAZANYOLA. Histoire du Roussillon; 1 vol., 1857.

GENSSANE. Histoire naturelle de la province de Languedoc; 6 vol., 1776.

GÈZE. Eléments de grammaire basque; 1 vol., 1873.

GIGOT-SUARD. L'Eau de Mahourat (Cauterets); broch., 1874.

GIGOT-SUARD. Eaux minérales de Cauterets; 1 vol., 1869.

GIMET. Luchon en poche; 1 vol., 1870.

GUINIER. Gargarisme laryngien; broch., 1868.

GUITARD. Ussat-les-Bains; 1 vol., 1863.

GUITARD. Souvenirs d'Ussat; 1 vol., 1865.

GUITARD. Çà & là; Dans les Pyrénées; 1 vol., 1870.

HÉLIE (Bertrand). Historia Fuxensium comitum...; 1 vol. 1540.

HENRY. Guide en Roussillon; 1 vol., 1842.

1. Voir l'*Appendice*.

Digitized by Google

HUREAU - BACHEVILLIER. Historique de Bagnères-de-Luchon; 1 vol. 1842.

JALABERT. Géographie des Pyrénées-Orientales; 1 vol., 1819.

JEANBERNAT & TIMBAL-LAGRAVE. Le massif du Laurenti, Pyrénées françaises; 1 vol. 1879.

JEANBERNAT & TIMBAL-LAGRAVE. Le Capsir; 1 vol., 1887.

JOUGLA (Joseph). Le Capsir & le Donnezan; 1 vol.

JOURDAN. Pyrénées & stations thermales; 1 vol., 1866.

JUBINAL. Lettres sur les Pyrénées; 1 vol., 1848.

JUBINAL. Les Hautes-Pyrénées; 1 vol., 1863.

LA-BOULINIÈRE. Itinéraire descriptif & pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises; 3 vol., 1825.

LACOUR. Voyage dans les Basses-Pyrénées; 1 vol., 1834.

LACROIX (A). Catalogue raisonné des oiseaux observés dans les Pyrénées françaises; 1 vol., 1875.

LAGARDE. Voyage dans le pays basque; 1 vol., 1835.

LAGRÈZE (B. de). Histoire du droit dans les Pyrénées; 1 vol., 1867.

LAGRÈZE (B. de). La Féodalité dans les Pyrénées; 1 vol., 1864.

LAGRÈZE (B. de). La Navarre française; 2 vol., 1881.

LAGRÈZE (B. de). Le château de Pau; 1 vol., 1854.

LAGRÈZE (B. de). Le trésor de Pau, archives du château; 1 vol., 1851.

LAJOUS. Agriculture pratique; 1 vol., 1821.

LAHONDÈS. Annales de Pamiers; 2 vol., 1882-1884.

LAHONDÈS. Les Prieurés de Saint-Sernin dans le pays de Foix; broch., 1886.

LAMBRON & LÉZAT. Les Pyrénées & les eaux de Bagnères-de-Luchon; 2 vol., 1860.

LAMBRON. Notice sur Bagnères-de-Luchon; 1 vol.

LA PERRIÈRE. Les Annales de Foix; 1 vol., 1539.

LAPEYROUSE (Picot de). Histoire des plantes des Pyrénées; 2 vol., 1813-1818.

LAPEYROUSE (Picot de). Traité des mines de fer & forges du comté de Foix; 1 vol., 1786.

LAPEYROUSE (Picot de). Orthocératites; 1 vol., 1778.

— Voyage au Mont-Perdu; an V.

LATHEULADE. Coup d'œil sur le département de l'Ariège; 1 vol., 1847.

LAURIÈRE (de). Promenade archéologique dans le val d'Aran; 1 vol., 1887.

LÉCORCHÉ. Les Eaux de Saint-Sauveur; 1 vol., 1865.

LÉONARD. Résumé de l'histoire du Roussillon, comté de Foix, Bigorre; 1 vol., 1825.

LEROY. Mémoire sur les travaux qui ont rapport à l'exploitation de la mature dans les Pyrénées; 1 vol., 1776.

Digitized by Google

LEROY. De aquarum mineralium natura et usu...; 1 vol., 1758.

LESCAZES. Mémorial historique, contenant la narration des troubles dans le pays de Foix; 1 vol., 1644.

LESPY. Proverbes de Béarn; 1 vol., 1876.

LEYMERIE. Esquisse géognostique des Pyrénées; broch., 1858.

LEYMERIE. Mémoire sur un nouveau type pyrénéen; broch.

LEYMERIE. Description géologique & paléontologique des Pyrénées; 1 vol. & atlas, 1881.

LEYMERIE. Carte géologique du département de la Haute-Garonne; 1879.

LIÉGEARD. Vingt journées à Luchon; 1 vol., 1874.

LOMET. Mémoire sur les eaux minérales & les établissements thermaux des Pyrénées; 1 vol., an III.

LUCHAIRE. Etudes sur les idiomes pyrénéens de la région française; 1 vol., 1879.

Luchon. Aperçu historique; 1 vol., 1884.

MARCA. Marca hispanica, sive limes hispanicus; 1 vol., 1688.

MARCA. Histoire de Béarn; 1 vol., 1640.

MAGNAN. Matériaux pour une étude stratigraphique des Pyrénées; 1 vol., 1874.

MAGRE. L'isle-en-Dodon, chatellenie du Comminges; 1 vol., 1888.

Manuel-indicateur des établissements thermaux des Basses-Pyrénées; 1 vol.

MARCAILHOU D'AYMERIC. Monographie d'Ax; 1 vol., 1886.

MARCELLUS. Voyage dans les Hautes-Pyrénées; 1 vol., 1826.

MARRAST ET SACAZE. Histoire du Comminges; 1 vol., 1889.

MARTY. La Caverne de Montlaur ou de l'Herm; 1 vol. 1883.

MARTY. Ussat-les-Bains; broch., 1887.

MARTY. Grotte de Lombrive; broch., 1887.

MAURAN. Sommaire description du pays & comté de Bigorre (publiée par Balencie; archives historiques de Gascogne).

MÉRIMÉE. De Antiquis Aquarum religionibus in Gallia meridionali, ac præsertim in Pyrenæis montibus; 1 vol., 1886.

MARC MILLAS. Rapport à la Chambre de commerce relatif à l'étude de la percée des Pyrénées; broch., 1884.

MILLIN. Voyage dans le Midi de la France; 4 vol., 1811.

MONLEZUN. Histoire de la Gascogne; 6 vol., 1846.

MOREL. Souvenirs historiques sur Saint-Bertrand-de-Comminges; 1 vol., 1839.

MOREL. Essais historiques & pittoresques sur Saint-Bertrand-de-Comminges; 1 vol., 1852.

NICOLLE. Courses dans les Pyrénées; 1 vol., 1854.

NOGUÈS. Voyage aux bourgs des bains de Barèges & à Gavarnie; 1 vol., 1788.

NOULET (Dr). Flore du bassin sous-pyrénéen; 1 vol., 1837.

Digitized by Google

NOULET (Dr). Flore de Toulouse; 1 vol., 1884.

NOULET (Dr). Etude sur Lombrive ou grande caverne d'Ussat (Ariège) Archives du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, 1879-1882.

OIHENARTUS. Notitia utriusque Vasconiæ, tum Ibericæ, tum Aquitanicæ; 1 vol., 1638.

OLHAGARAY. Histoire de Foix, Béarn & Navarre; 1 vol., 1609.

ORLOFF. Voyage dans une partie de la France; 3 vol., 1824.

OURGAUD. (Dr). Notice historique sur la ville & le pays de Pamiers; 1 vol., 1865.

OURGAUD. Précis sur les eaux d'Ussat; 1 vol., 1860.

PALASSOU. Essai sur la minéralogie des Pyrénées, suivi d'un catalogue des plantes; 1 vol., 1781. — Autre, 1788.

PALASSOU. Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des Pyrénées; 1 vol., 1815.

PAMBRUN. Bagnères-de-Bigorre & ses environs; 1 vol., 1834.

Le Parnasse des Pyrénées; 1 vol., 1658.

PARMENTIER. Mémoire sur les avantages que la province de Languedoc peut retirer de ses grains; 1 vol., 1786.

PASQUIER. Chartes & documents divers concernant l'Ariège. Nomenclature des chartes de coutumes du treizième au seizième siècle; 1 vol. 1882.

PASQUIER. Coutumes de Saint-Bauzeil; 1 vol., 1881.

PASQUIER. Coutumes de la ville d'Ax; broch., 1888.

PASQUIER. Nomenclature des richesses d'art de l'Ariège; monuments historiques; broch., 1883.

PASQUIER. Un Joyau des comtes de Foix; broch., 1884.

PASQUIER. Donation du fief de Pailhès; broch., 1890.

PÉGOT. Essai sur les eaux de Bagnères-de-Luchon; 1 vol., 1854.

PÉZET. Histoire du pays de Foix; 1 vol., 1840.

PICOT (DE LAPEYROUSE). Tables méthodiques des mammifères & des oiseaux observés dans le département de la Haute-Garonne; 1 vol., an VII. — Flore des Pyrénées; an III (voir *Lapeyrouse*).

PICQUET. Voyage aux Pyrénées françaises & espagnoles; 1 vol., 1819.

Pièces diverses relatives au plan en relief des Pyrénées (par M. Lézat); broch., 1853.

PILHES. Traité des eaux minérales d'Ax & d'Ussat; 1 vol., 1787.

PLANCHE. Balaruc-les-Bains; 1 vol., 1881.

RAMOND. Observations faites dans les Pyrénées; 1 vol., 1789.

RAMOND. Voyages & observations dans les Pyrénées; 1 vol., 1792.

RAMOND. Voyages au Mont-Perdu & dans les Hautes-Pyrénées, 1 vol., 1801.

RENAUD DE VILBACH. Voyages dans les départements formés de l'ancienne province de Languedoc; 1 vol., 1825.

RICHARD. Guide aux Pyrénées; 1 vol., 1834.

Digitized by Google

ROQUELAURE. Histoire de la haute vallée de l'Aude; 1 vol., 1879.

ROUMEGUÈRE. Statistique botanique de la Haute-Garonne; 1 vol., 1876.

ROSCHACH. Foix & Comminges; 1 vol., 1862.

RUMEAU. Monographie de Labastide-de-Sérou; 1 vol., 1882.

SACAZE. Les anciens Dieux des Pyrénées; broch., 1885.

SACAZE. Inscriptions antiques des Pyrénées; 1 vol., 1883.

SACAZE. Épigraphie de Luchon; broch., 1880.

SACAZE. Histoire ancienne de Luchon; 1 vol., 1887.

SACAZE. Le Culte des pierres dans le pays de Luchon; broch., 1878.

SACAZE. Anciennes sépultures dans le pays de Rivière; broch., 1880.

SAINT-ANDRÉ. Topographie médicale de la Haute-Garonne; 1 vol., 1814.

SAMAZEUIL. Souvenirs des Pyrénées; 2 vol., 1827.

SAMAZEUIL. Nérac & Pau; 1 vol., 1854.

SANS. Histoire de la vallée d'Andorre; 1 vol., 1842.

SCHRADER. Carte des Pyrénées, 1887.

SECONDAT. Observations sur les eaux minérales de Dax, Bagnères & Barèges; 1 vol., 1750.

SERRES. Flore de Toulouse; 1 vol., 1836.

SICRE. Mémoire sur les eaux minérales d'Ax; 1 vol., 1758.

TAYLOR & NODIER. Voyages pittoresques & romantiques dans l'ancienne France : Languedoc. 1835.

TAYLOR. Les Pyrénées; 1 vol., 1843.

TAYLOR. Influence curative du climat de Pau & des eaux minérales des Pyrénées; 1 vol., 1843.

THIERS. Les Pyrénées & le Midi de la France; 1 vol., 1823.

TICIER. Capvern; 1 vol., 1871.

TIMBAL-LAGRAVE & JEANBERNAT. Le massif du Laurenti; 1 vol., 1879.

TIMBAL-LAGRAVE & JEANBERNAT. Le Capsir; 1 vol., 1887.

THÉRON DE MONTAUGÉ. L'Agriculture & les classes rurales dans le pays Toulousain; 1 vol., 1869.

Toulouse. Histoire, Archéologie, Sciences, Arts, Région pyrénéenne; 1 vol., 1887 (Publication de la ville de Toulouse), chez Privat.

TOURNEFORT. Institutiones rei herbariæ; 3 vol., 1700.

TOURNON. Flore de Toulouse; 1 vol., 1811.

VAISSETE (Dom). Histoire générale de Languedoc; édition de 1730; 5 vol.; édition de Dumège; 10 vol., 1840; édition Privat; 16 vol., 1872-1890; abrégé, en 6 vol., 1749. (*Voir plus bas les ouvrages sur le Languedoc*).

WALLON. Ascension au Cabaliros; 1 vol.; — Tableau des altitudes dans les Pyrénées; broch., 1883.

VAN-EYS. Dialectes basques; 1 vol., 1879.

Digitized by Google

VAUDREUIL. Promenades de Bagnères-de-Luchon à Paris & de Paris à Bagnères; 3 vol., 1820.
VERDO. Eaux minérales des Pyrénées & de la Gascogne; 1 vol., 1855.
VIDAL. Guide historique dans les Pyrénées-Orientales; 1 vol., 1879.
VIDAL. L'Andorre; 1 vol., 1866.
Voyage dans les départements : Pyrénées-Orientales; broch.
ZURCHER & MARGOLLÉ. Ascensions célèbres; 1 vol., 1867.

Nous donnons ici seulement la nomenclature des ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque publique de la ville. Ce n'est donc pas une bibliographie complète de la région pyrénéenne. Chacun devra l'augmenter suivant ses connaissances spéciales. Mentionnons cependant les travaux importants de MM. Avezac, Armieux, Barry, Baillet, Bascle de Lagrèze, Bladé, Bonjean, Cartailhac, Castillon d'Aspet, Caze, Clos, Dralet, Dumège, Dr Filhol, Henri Filhol, Jeanbernat, Fontan, Fons, Gantier, Félix Garrigou, Leymerie, Lézat, Moquin-Tandon, Morel, Noulet, Palassou, Picot de Lapeyrouse, Quatrefages, Roumeguère, Timbal-Lagrave, Albert Timbal-Lagrave, Trutat, &c. &c.

Ces travaux se rattachent à des questions variées, intéressant la région, & ont été publiés dans des recueils périodiques. La Bibliothèque possède les suivants :

Recueils académiques & périodiques : Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse (1782, date d'origine); — Recueil de l'Académie de Législation (1851); — Mémoires & Bulletin de la Société archéologique (1831); — Bulletin de la Société d'histoire naturelle (1867); — Bulletin de la Société des Sciences physiques & naturelles (1872); — Journal d'Agriculture (1805); — Annales de la Société d'Horticulture (1854); — Journal de médecine & Revue médicale (1849); — Revue médicale & scientifique d'Hydrologie & de Climatologie pyrénéennes (1884); — Bulletin de la Société de Géographie (1882); — Bulletin de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise (1880); — Revue de la Société des études du Comminges (1885); — Revue des Pyrénées & de la France méridionale (1889); — Annales du Midi (1889); — Archives historiques de Gascogne (1883); — Revue de Gascogne; — Bulletin de la Société ariégeoise (1882); — Comptes rendus des travaux de la Chambre de commerce de Toulouse.

DRALET, dans la *Description des Pyrénées* (imprimée en 1813), a donné une *liste chronologique des auteurs qui ont publié des ouvrages relatifs aux Pyrénées*.

Nous y relevons les ouvrages que nous n'avons pas signalés, & qui forment un complément important du fonds de la bibliothèque.

Digitized by Google

ROUSSEL. Carte générale des Pyrénées (sans date).

BORDEU. Essais sur les eaux minérales de Béarn (1742 & 1750).

ROUSSEL. Observations sur les fossiles des environs de Bagnères & de Barèges (1746).

LABAIG. Parallèle des Eaux-Bonnes, des Eaux-Chaudes, des Eaux de Cauterets (1750).

BORDEU. *Aquitaniae minerales Aquae* (1754).

THIERRY. Voyage à Barèges, Cauterets & Bagnères (1760).

GUITTARD. Mémoire sur l'Ariège (1761).

MONGE & D'ARCET. Observations sur le baromètre faites dans les Pyrénées (1774).

— Nivellement de Luz jusqu'au pic d'Aire (1776).

TRONÇON DE COUDRAY. Mémoire sur les forges du pays de Foix (1775).

DUHAMEL. Construction des forges du comté de Foix (1785).

PIQUET. Voyage dans les Pyrénées françaises, Bigorre & les quatre vallées (1780).

SAINT-AMANS. Catalogue des plantes observées dans les Pyrénées (1788-89).

PASUMOT. Voyages physiques dans les Pyrénées; an V.

FODÉRÉ. Traité du goître & du crétinisme; an VIII.

DELFAU. Voyage au pic du Midi de Pau.

MERCADIER. Description abrégée de l'Ariège; an IX.

DANGOSSE. Voyage au pic du Midi; an X.

SERVIER. Statistique des Basses-Pyrénées; an X.

CORDIER. Voyage à la Maladetta; an XII.

BERGERET. Flore des Basses-Pyrénées (1803).

MUTHUON. Traité des forges à la Catalane (1808).

DELABORDE. Etat actuel des montagnes des Hautes-Pyrénées (1801).

HÉRON DE VILLEFOSSE. De la richesse minérale (1810).

Ainsi que nous l'avons fait dans notre ***Bibliographie***, DRALET signalait des Recueils des Sociétés savantes, des Revues & journaux contenant des travaux de Picot de Lapeyrouse, Vidal & Reboul, Candolle, Ramon, &c.

Nous groupons, en *Appendice*, diverses publications du Dr F. GARRIGOU, — quelques-unes faites en collaboration, — & pour la plupart concernant la région pyrénéenne.

Dr F. GARRIGOU. Lettre à M. le professeur N. Joly, présentée par lui à l'Académie des sciences de Toulouse (1862).

— Monographie de Bagnères-de-Luchon (1862).

Dr F. GARRIGOU & H. FILHOL. L'âge de la pierre dans les cavernes de la vallée de Tarascon (Ariège) (1863).

Digitized by Google

Dr F. GARRIGOU. Mémoire sur les cavernes de l'Herm & de Bouicheta (Ariège) (1863).

— L'Homme Fossile. — Historique de la question & discussion de la découverte d'Abbeville (1863).

Dr F. GARRIGOU & L. MARTIN. Age de l'Aurochs & âge du Renne dans la grotte de Lourdes (Hautes-Pyrénées) (1864).

Dr F. GARRIGOU & H. FILHOL. Aperçu paléontologique sur les cavernes de l'âge de la pierre taillée dans la vallée de Tarascon (Ariège) (1864).

Dr F. GARRIGOU & L. MARTIN. L'âge du Renne dans les Basses-Pyrénées (caverne d'Espalungue) (1864).

Dr F. GARRIGOU. Etude géologique sur les eaux sulfureuses d'Ax (Ariège), & sur le groupe des sources auquel elle se rattachent (1864).

— Les sources sulfurées & les inhalations (1864).

— Aperçu géologique sur le bassin de l'Ariège (1865),

— Etude comparative des alluvions quaternaires anciennes & des cavernes à ossements des Pyrénées & de l'ouest de l'Europe, au point de vue géologique, paléontologique & anthropologique (1865).

— Étude sur les crânes de la caverne de Lombrive (1865).

Dr F. GARRIGOU & H. FILHOL. Age de la pierre polie dans les cavernes des Pyrénées ariégeoises (1866).

Dr F. GARRIGOU. Résumé géologique accompagnant la carte géologique de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de la partie O. de l'Aude & de la partie E. des Hautes-Pyrénées (1866).

— Etude de l'étage Turonien du terrain crétacé supérieur le long du versant N. de la chaîne des Pyrénées (1866).

— Etude du terrain stratifié dit Laurentien ou Antésilunien, dans l'Ariège & dans les autres parties des Pyrénées (1867).

— Réponse à quelques objections de MM. Marcou & Hébert, au sujet du terrain dit Laurentien dans l'Ariège (1867).

— Trace de diverses époques glacières dans la vallée de Tarascon (Ariège) 1867).

— Etude stratigraphique de la caverne du Mas-d'Azil & des cavernes de divers âges dans la vallée de Tarascon (Ariège) (1867).

— Age du Renne dans la grotte de la Vache (vallée de Maux, près Tarascon (Ariège) (1867).

— Sur l'âge du bronze & du fer dans les cavernes des Pyrénées ariégeoises (1867).

— Considérations générales sur l'étude des eaux minérales. Géologie de la station thermale d'Ax (Ariège) (1867).

— Note au sujet de la photographie du dessin du grand Ours des cavernes (1867).

— Ophites des Pyrénées, leur origine sédimentaire & métamorphique (1868).

— Théorie de la formation des eaux sulfureuses chaudes; coup

Digitized by Google

d'œil sur l'installation balnéaire de la station d'Ax. Conclusions générales (1868).

Dr F. GARRIGOU. Remarques sur la sulfhydrométrie (1869).

— Note sur le niveau des cavernes (1869).

— Valeur comparative des eaux minérales de la France & de l'Allemagne (1871).

— Habitations lacustres du Midi de la France (région Pyrénéenne) (1871).

— Première étude clinique sur l'eau sulfureuse & bitumineuse de Saint-Boës (Basses-Pyrénées) (1872).

— Etude géologique & chimique sur les eaux sulfureuses & bitumineuses de Saint-Boës (Basses-Pyrénées) (1872).

— Etude sur les filtres & sur l'eau des fontaines de Toulouse (1873).

— Passé, présent & avenir de Luchon (1874).

— Analyse chimique des eaux d'Aulus (Ariège) (1874).

— L'endémie du goître & du crétinisme envisagé dans les Pyrénées au point de vue de ses rapports avec la nature géologique du sol (1874).

— Sur la nature & sur le dosage, des principes sulfurés dans les sources minérales. — Congrès de Lille (1874).

— Causes d'usure & d'explosion de machines à vapeur. — Congrès de Nantes (1875).

— Résultats des analyses d'eaux minérales faites sur un mètre cube d'eau. — Congrès de Nantes (1875).

— Etude d'un ciment métamorphisé par la source de Bayen, de Luchon. — Congrès de Nantes (1875).

— Etude chimique du dépôt de la source dite du Rocher, à Saint-Nectaire-le-Haut. — Congrès de Clermont-Ferrand (1875).

— Les glaciers anciens & récents des Pyrénées. — Conférence faite à Bordeaux (1876).

— Sur les anciens glaciers des Pyrénées (1876).

— Etude géologique & chimique des sources de Capvern (Hautes-Pyrénées) (1876).

— Les sources sulfurées du massif des Monts-Maudits (Espagne) (1878).

— Etude chimique de la station de Cambo (Basses-Pyrénées) (1878).

— La station thermale de Luchon. — Conférence faite à Bordeaux (1878).

— Histoire de la découverte du mercure dans l'eau de la source du rocher de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) (1879).

— Généralités sur les eaux minérales (1879).

— Le mercure dans l'eau minérale de Saint-Nectaire (1879).

— Le mercure de Saint-Nazaire & du petit Saint-Sauveur de Cauterets (1879).

Digitized by Google

Dr F. GARRIGOU. Des sources minérales mercurielles de la France. Analyse des eaux minérales. — Congrès de Montpellier (1879).

— Luchon, son avenir (1880).

— Conférence sur le phylloxera à l'Ecole supérieure de commerce & de l'industrie de Bordeaux (1880).

— Nouvelle analyse complète de la source des Trois-Césars, Aulus (Ariège) (1881).

— Dicours de clôture du Congrès scientifique de Dax (1882).

Dr F. GARRIGOU & LE Dr DUHOURCAU. Cauterets, source du Rocher & établissement des néothermes (1882).

Dr F. GARRIGOU. Sur l'examen pratique du lait (1882).

— Projet de réorganisation de l'hydrologie médicale française (1882).

— Etude sur l'une des causes du goître dans les communes de Gerde & Asté (1882).

— Richesses thermales de Dax. — Son avenir (1883).

— La source de Ravy, près Luchon (1883).

— La source gazeuse bicarbonatée calcique & ferrugineuse de Montesquieu (Pyrénées-Orientales) (1883).

— Grotte des Echelles ou de Lombrive (1884).

— La concurrence en exploitation d'eaux minérales (1884).

— Un point de l'alimentation des grandes villes en eau potable (1885).

— Nécessité d'une organisation nouvelle du service administratif des eaux minérales (1885).

— A propos du captage de la source du Bois à Cauterets & de son aménagement thermal (1886).

— Séance d'ouverture du Congrès de Biarritz. — Discours du secrétaire général (1886).

— Aperçu général sur les eaux minérales (1886).

— Aperçu sur les ressources industrielles de l'Ariège (1886).

— Nature & dosage des principes sulfurés dans les sources minérales (1886).

Dr F. GARRIGOU & A. CERTES. De la présence constante de micro-organismes dans les eaux de Luchon, recueillies au Griffon à la température de 64° & de leur action sur la production de la Barégine (1886).

Dr F. GARRIGOU. Hydrologie des Pyrénées (1887).

— Résumé de l'hydrologie pyrénéenne (1887).

— Exposition d'eaux minérales. — Enseignement de l'hydrologie par l'exposition internationale de Toulouse (1887).

— De l'analyse des eaux minérales (1887).

— Importance des ossements cassés, des gisements paléo-archéologiques, & du mode de cassure.

— Les eaux sulfurées & les humages ou inhalations.

— Les ressources thermo-minérales de Luchon.

— Où nous allons en affaires d'eaux minérales.

— Généralités sur les eaux thermo-minérales.

Digitized by Google

Dr F. GARRIGOU. Des causes d'insuccès & des moyens de succès en exploitation d'eaux minérales.

— Chimie hydrologique ; ce qu'il faut entendre par analyse d'éléments, analyse de combinaisons.

— Modèle d'organisation d'une station thermale.

— Coup d'œil comparatif sur les eaux de Luchon, d'Ax, de Cauterets, d'Aulus & sur la minéralogie régionale. — Inductions médicales.

— Etude sur la source de la Néhe, dite Fontaine d'eau chaude de Dax.

— Analyse des eaux de la Bourboule (source Perrière).

— Monographie résumée de Luchon (1888).

Ouvrages concernant le Languedoc & Toulouse pouvant être utilisés pour l'étude des Pyrénées.

Voir plus haut les éditions diverses de l'*Histoire générale de Languedoc* par dom Vaissete & dom Devic.

CASSAN. Discours sur l'antiquité & excellence de Languedoc; 1 vol., 1617.

CATEL. Mémoires de l'Histoire de Languedoc; 1 vol., 1633.

ANDOQUE. Histoire de Languedoc ; 1 vol., 1648.

LOUVET. Abrégé de l'Histoire de Languedoc ; 1 vol., 1655; – Remarques sur l'Histoire de Languedoc; 1 vol., 1657.

BASVILLE. Mémoire pour servir à l'Histoire de Languedoc; 1 vol., 1734.

DULAURE. Description du Languedoc; 1 vol., 1789.

VIDAL. Résumé de l'Histoire de Languedoc; 1 vol., 1825.

MAGALON. Histoire de Languedoc; 2 vol., 1846.

BERTRANDI. *Gesta Tholosanorum;* 1 vol., 1515; — Traduction française; 1 vol., 1555.

NOGUIER. Histoire tolosaine; 1 vol., 1556.

LAFAILLE. Annales de Toulouse; 2 vol., 1687-1701.

RAYNAL. Histoire de Toulouse; 1 vol., 1759.

DE ROZOI. Annales de la ville de Toulouse; 5 vol., 1771.

D'ALDÉGUIER. Histoire de la ville de Toulouse; 4 vol., 1833.

CAYLA ET PERRIN. Histoire de la ville de Toulouse; 1 vol., 1839.

CAYLA ET CLÉOB. PAUL. Toulouse monumentale & pittoresque; 1 vol. (sans date).

Le Routier des Provinces méridionales; 1 vol., 1842.

DUMÈGE. Institutions de la ville de Toulouse; 4 vol., 1844.

Périodiques : La mosaïque du Midi (1838-1842); — La Revue du Midi (1833-1837; — La Revue de Toulouse (1855-1869); La Minerve de Toulouse (1869-1870); — Le Midi illustré (1883); — L'Illustration

Digitized by Google

du Midi (1863-1865) ; — Journal de l'exposition de la Société de géographie de Toulouse (1884).

Manuscrits.

Dans la collection des *Manuscrits* de Toulouse, il faut en signaler plusieurs concernant les Pyrénées, & désignés ainsi : « *Manuscrits de Froidour.* »

Nous donnons les numéros du Catalogue dressé par M. A. Molinier.

643. Relation d'un voyage en Comminges & en Bigorre, 1667.
644. Mémoire du pays & des États de Nébousan, 1667-1670.
645. Mémoire du pays de Labourd, 1672.
646. Mémoire du pays & des États de Bigorre.
675. Visite de la maîtrise des eaux & forêts de Comminges, en 1676.
676. Procès-verbaux de visite de la maîtrise de Comminges, en 1677.
677. Visites de la maîtrise de Comminges, en 1679.
687. Inventaire des titres & papiers de la maîtrise de Comminges, 1679-1683.

Linguistique & Toponymie des Pyrénées ; 35 vol. in-4°, 1887. Collection faite sous la direction de M. SACAZE, & donnée par lui à la Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

TABLEAU DES PROFESSEURS

DE LA FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE

(SUITE)

SEIZIÈME SIÈCLE.

1501. Antoine du Solier, professeur de Droit, conseiller au Parlement. (Arch. Haute-Garonne, E. 505.)

1510. Nicolas Bertrandi, professeur en l'un & l'autre Droit, avocat au Parlement, capitoul, auteur du livre *De Tholosanorum Gestis.*

1513. Guillori, professeur de Droit. (Arch. Haute-Garonne, E. 138.)

1513-15. Boniface Ceguirani, *juris utriusque doctor.* (V. Préface de l'édition de la *Practica crimilanis*, de Bellovisu.)

1514. Pierre Daffis, professeur en Droit, comte ès Lois.

1515. Fabien Bodetti, professeur en Droit, capitoul.

1515. Béranger Maynier, seigneur de Ganat de Galice, professeur en Droit, capitoul.

Pierre de Tournemire, professeur en Droit, capitoul.

1517. Jean Deyga, professeur en Droit, capitoul.

Arrêt du Parlement du 17 janvier 1515, condamnant les capitouls à édifier six *escholes* dans le délai de six ans. Trois salles pour le Droit civil & trois pour le Droit canon. Le nombre des professeurs devant être réduit à ce chiffre de six. (Rec. Saint-Charles, à cette date.)

« On lisait anciennement les Institutes au lieu où est maintenant la salle de « Médecine, & Messire Bernard du Rosier, archevêque de Tolose, qui était docteur- « régent, a leu les Institutes en la dite salle; depuis, la ville recognoissant ce « défaut des salles publiques en l'Université, pour interpréter le Droit civil & « canon, fit bastir, en l'année *mille cinq cent dix-huit*, ces trois grandes salles, que « nous appelons aujourd'hui les Estudes, dans lesquelles les professeurs, tant en « Droit civil que canon, font leurs lectures, & à ces fins fit imposer la somme de « deux mille livres, lesquelles escholes ou salles furent achevées de bastir & garnies « de bancs & pulpitres, ainsi qu'il est noté dans les Annales de la ville de Tolose...

Digitized by Google

« & cette rue où les professeurs en médecine font leur lecture estait appelée dans « les anciens cadastres la rue des Loix. Mais les Estudes ayant été basties, cette « inscription fut gravée en lettres d'or sur une pierre, à la porte desdites écoles : « ANNO CIↃ ↃIC QUO FELICITER NATUS DELPHINUS, ETC. » (Extrait de Catel, liv. II, p. 231, *Mémoires sur l'Histoire du Languedoc*, 1643.)

1521. Durand de Sarta, professeur en Droit, capitoul.
Raymond Sabatier, professeur en Droit, capitoul.

1529. Raymond Affre, professeur en Droit. (Arch. Haute-Garonne, E. 588.)

Jean de Teula, professeur en Droit, capitoul.

Pierre de Gargas, professeur en Droit, capitoul.

1530. Jean Beraud, seigneur de Gragnague, professeur en Droit. (Arch. Haute-Garonne, E. 466.)

1531. Michel de Lautremo, professeur en Droit, lieutenant principal du viguier de Toulouse. (Arch. Haute-Garonne, E, 448.)

1532. Pierre Daffis, professeur en Droit, *utriusque juris comes*, capitoul.
Blaise d'Auriol, professeur en Droit, Recteur, chevalier, capitoul.

1533. Mathieu du Pac, professeur en Droit, capitoul.

Othon, professeur en Droit.

Salvat, professeur en Droit, juge ordinaire du Falga. (Arch. Haute-Garonne, E 444.)

Arnaud du Vernet, professeur en Droit, conseiller du Roi & juge de Lauragais au siège de Revel. (Arch. Haute-Garonne. E. 444.)

De Vignaux, professeur en Droit. (Arch. Haute-Garonne, E. 334.)

Jean de Boyssoné, ou plutôt du Buisson, professeur en Droit, qui soutint publiquement cent propositions controversables sur la matière *des Substitutions*, puis conseiller au Parlement de Chambéry.

Jean de Bagis, professeur en Droit. (Arch. de la Faculté, Livre Rouge, fol. 177.)

François Ier, à son passage à Toulouse, en 1533, accorde à l'Université de cette ville le droit de créer des chevaliers. Blaise d'Auriol, professeur de Droit, Recteur, se fait armer chevalier par le professeur Pierre Daffis, comte ès Lois, délégué à ces fins par le Roi. « La cérémonie s'en fit avec beaucoup de pompe, le 1er septembre « suivant, par Pierre Daffis, docteur-régent, comte ès Loix, qui lui donna l'épée, « la ceinture & le baudrier, les éperons dorés, le collier & l'anneau où étaient le « cachet & les armes de celui qui était reçu. Il promettait de combattre... . Daffis « le félicita de ce qu'il était le premier qui avait montré qu'on pouvait écrire « éloquemment en français ; genre d'écrire, ajoutait-il, que personne n'avait encore « connu auparavant. » (Extrait de l'*Histoire de Languedoc*, de dom Vaissete, première édition, t. 5, p. 136.)

Digitized by Google

1535. Martin Rossel, professeur en Droit canon.

François d'Antiquamareta, seigneur de Loubers, professeur en Droit, juge ordinaire royal. (Arch. Haute-Garonne, E. 462.)

1536. Eustache Imbert, professeur en Droit, conseiller au Sénéchal.

1539. Arrêt du Parlement pour terminer le différend pour la nomination du Recteur, entre les docteurs en théologie, ès arts, en médecine, & les docteurs en Droit civil & canon. (Recueil Saint-Charles, à sa date.)

1540. Arnaud de Ferrières, professeur en Droit, nommé en 1545 conseiller au Parlement. (Arch. parlem., rec. Malenfant, rec. Saint-Charles, à la date du 23 février 1545.)

Jean de Coras, professeur, Recteur, puis conseiller, fut massacré en 1572, avec deux autres conseillers, par la populace.

1540. Les étudiants, mécontents d'une mesure ordonnée par le Parlement, se révoltèrent, envahirent l'école en armes, y mirent le feu après l'avoir saccagée, & entamèrent une lutte sanglante avec le peuple ameuté. Cent furent incarcérés, puis relâchés; sept seulement furent mis en jugement. Celui qui avoua avoir mis le feu à l'Ecole fut condamné, par arrêt du Parlement, du 14 mai 1540, à être pendu & étranglé en une potence qui soit dressée devant les Etudes. D'autres, qui s'étaient évadés, furent brûlés en effigie & comdamnés à périr par le feu. D'autres furent condamnés à des peines pécuniaires. (Le rapport de Jean de Coras, Régent & Recteur, fait au moment même des événements de 1540, & inséré dans le livre Rouge des archives de la Faculté porte : « *Senatus arresto crucifixus est.* » V. Laroche Flavin; *Arrêts notables*, liv. V, tit. I, arrêt XVIII. Archives du Parlement, *Arrêts crim.* à la date.)

Arrêts du Parlement de Toulouse de 1538, de 1545 & de 1548, interdisant aux professeurs de plaider & de postuler devant le Parlement & réglant les élections & promotions aux régences de Droit civil & canonique.

1545. Martin Rosset, docteur-régent ès Facultés d'abord en Droit canon puis, en 1570, en Droit civil.

Salettes, docteur-régent ès Facultés de Droit civil & canonique.

Corbeyran, docteur-régent ès Facultés de Droit civil & canonique.

Fabri, docteur-régent ès Facultés de Droit civil & canonique.

De Masselrat, docteur-régent ès Facultés de Droit civil & canonique.

(Rec. St Charles, à la date du 15 mars 1545, V. aussi 1553, 1551 & 1570.)

Louis Canet de Grasse, professeur en Droit.

Durand de Sarta, professeur en Droit.

1546. Pierre Rebuffe, professeur en Droit à Montpellier, puis à Toulouse, Poitiers, Bourges, Paris.

1551. Lettres patentes du Roi supprimant huit collèges destinés aux étudiants en

Digitized by Google

Droit, pour fonder des collèges où l'on étudiera les langues hébraïque, grecque & latine. Les collèges supprimés au milieu d'un grand nombre d'autres, sont les collèges de Bolbone, de Saint-Girons, de Verdalle, de Montlezun, de Saint-Exupère, des Innocents, du Temple & de l'Esquile.

1553. 21 juin, arrêt du Parlement cassant des lettres patentes du roi Henri II, qui avait promu Martin Rosset docteur-régent en Droit canon, à une régence en Droit civil, au mépris de l'institution du concours.

155.. Martin de Azpilcueta, appelé Navarrus, professeur en Droit à Toulouse, puis à Salamanque, Coïmbre & Cahors.

1554. Etienne Forcadel, nommé au concours au commencement duquel Cujas avait pris part.

1554. Il paraît établi que le grand jurisconsulte, après avoir étudié & même enseigné « privatim » à l'Université de Toulouse, jusqu'à l'âge de trente-quatre ans, se retira du concours de 1554, parce qu'une place de professeur lui fut immédiatement offerte à l'Université de Cahors.

1561. Perier (Pirerius), professeur en Droit.

1561-68. Fernand Berenger, professeur en Droit.

1561-69. Antoine Guibert de la Coste ou de Costa, professeur en Droit, en 1569 conseiller au parlement. (Arch. du Parlem., reg. 63, fol. 76; recueil Saint-Charles, à la date.)

1561. Maret, professeur en Droit.

1570-98. Guillaume Cabot, docteur-régent en Droit canon, Recteur. (Arch. du Parlem., reg. nº 64, fol. 429.)

1572. Barthélémy Valette, professeur en Droit canon. (Arch. municip., série AA, Ms. 15, nº 153.)

Les élèves n'étaient admis qu'après avoir fait la déclaration suivante : *Ego N, oriundus ex civitate vel loco N, diocesis N, Academiæ tolosanæ fidem meam & obsequium obstringo.*

1580-89. François de Roaldès, professeur à Cahors, à Valence, puis à Toulouse, fut pris pour arbitre par Cujas sur un point de Droit.

1580. Pierre Grégoire (Gregorius Tolosanus), professeur à Toulouse, puis à Pont-à-Mousson.

1582. Géraud de Perrijia.

1583-1621. Guilhaume de Maran, professeur en Droit. (Arch. Haute-Garonne, E. 199, 505; arrêt du 17 déc. 1621; rec. Saint-Charles, à cette date.)

1585. François de Lagarde, professeur & conseiller au Parlement

Antoine Guibert de la Coste, renommé professeur, reste conseiller au Parlement. (Arrêt du Parlement du 26 novembre 1583, recueil Saint-Charles, à sa date.)

Arrêt du Parlement du 5 janvier 1583, relatant l'honneur & satisfaction éprouvés

Digitized by Google

par les deux conseillers nommés aux régences vacantes. Le Parlement admet le cumul & en règle les conditions. (Arch. Parlem., *Arrêts*, reg. 87, fol. 13) v°. Recueil Saint-Charles, à sa date.)

1585. Antoine Dumaret, docteur régent. (Arch. Haute-Gar., E. 562.) Il est qualifié à l'acte des Archives : Monsieur Maître, ainsi que bien d'autres personnages de la même époque.

Arrêt du Parlement du 23 juillet 1536. Tendron, bachelier en Droit, condamné à être pendu, avec confiscation, &c., pour avoir falsifié les sceaux du Chancelier & le seing du Recteur & des docteurs-régents, & avoir expédié des lettres de licence & de doctorat. (Arch. Parlem., *Arrêts crim.*, reg. 143. Recueil Saint-Charles, à sa date.)

1589. Guillaume Martin, admis par arrêt du Parlement à remplacer François de Roaldès, décédé. (Recueil Saint-Charles, à la date du 2 décembre 1589.)

1590. Jacobus Cadanus. Son nom se trouve dans le cahier de notes d'un étudiant en droit de la Faculté de Toulouse, de 1588 à 1592, qui avait suivi son cours, ainsi que ceux de Roaldès, de Gallus, de Maranus & de Lacoste. Ce curieux manuscrit est à la Bibliothèque du Tribunal civil de Rodez.

1590-1638. Jean de Lacoste (Janus a Costa), professeur en Droit à Toulouse, puis à Cahors. (Arrêt du 19 juillet 1638, recueil Saint-Charles, à cette date. Déclaration de vacance.)

1590. André Gallus (Le Coq), professeur de Droit civil & canon, & conseiller au Parlement. Autorisé à cumuler les deux fonctions. (Lettres patentes du Roi, enregistrées au Parlement le 17 janvier 1596. Recueil Saint-Charles, à sa date.) On trouve sa signature, en qualité de Recteur, sur le diplôme de bachelier en théologie de saint Vincent de Paul (12 octobre 1604).

Délibération de l'Université en 1590, touchant le Rectorat, qui peut être attribué, mais pour un trimestre seulement, & une fois par an, à un docteur-régent ès arts. (Arch. Haute-Garonne, fond D, *Université*. Liasse 10. Recueil Saint-Charles, à sa date.)

Arrêt du 19 janvier 1598, portant que les régents en Droit feront profession, conjointement, de l'un & l'autre droit, & autres dispositions. (Arch. Parlem. *Arrêts*, reg. 156, fol. 202. Rec. Saint-Charles, à sa date.)

1598-1620. Vincent Cabot, professeur de Droit à Orléans, puis à Toulouse, pendant les vingt-deux dernières années de sa vie. (Arrêt du 20 octobre 1620; recueil Saint-Charles, à cette date.)

(*A suivre.*)

Digitized by Google

VARIÉTÉS

NOTES DE VOYAGE AU PAYS BASQUE

IPARRAGUIRRE, L'ARBRE DE GUERNICA ET LE CHATEAU D'ARTEAGA

Villareal de Urrechu, le 30 septembre 1890.

Mon cher Directeur,

Je ne sais par quelle obscure suite d'idées l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser d'envoyer quelques pages à la *Revue des Pyrénées* m'est revenue tout à l'heure à l'esprit, au fond de cette vallée perdue des Pyrénées Cantabriques; le fait est que ce matin, tandis que je suivais les tortueux détours de l'Urola, parmi les chataigniers & les chênes, j'ai cru la voir m'apparaître sous la forme d'un Impératif catégorique. Alors je songeai que la date fixée approchait à grands pas, & qu'il n'était que temps de faire honneur à ma parole; je croyais même sentir le remords monter silencieusement en croupe & galoper avec moi. Aussi, à peine arrivé à Villareal, où j'ai quelque temps à passer, je me hâte de mettre tant bien que mal quelque ordre dans mes notes de voyage, & je vous les envoie dans l'espoir que vous voudrez bien vous contenter pour aujourd'hui de ces quelques pages d'album, écrites à la hâte sur une table d'auberge. Que si elles vous paraissent légères ou déplacées au milieu des graves articles de la *Revue des Pyrénées*, je ne puis alléguer qu'une excuse: : c'est qu'après tout ces montagnes d'où je vous écris font encore partie des Pyrénées, & que d'après l'article 8 de ses statuts, notre Association s'efforce de « faire « moralement disparaître le grand rideau pyrénéen, & de tendre la « main à une nation justement orgueilleuse de son passé, &c., &c. »

Certes! ces quelques notes n'ont pas tant de prétention, mais cette citation suffit à mettre ma conscience en repos, & à me persuader qu'en parlant du pays basque je ne m'écarte pas trop du domaine que s'est fixé la *Revue*.

De l'étroite fenêtre de ma chambre j'aperçois le riant paysage de Zumarraga & de Villareal, avec ses blanches maisons aux toits rouges éparpillées sur le flanc des coteaux. Là-bas, de l'autre côté de l'Urola, sur une grande construction entourée d'oseraies, je parviens à lire

Digitized by Google

cette inscription : *Fabrica de peines, de objetos de mimbre, de tamboriles y panderetas.* Tant de choses à la fois ! Et si diverses ! Des peignes & des tambours de basque ! Des paniers & des tambourins ! Voilà du moins un industriel qui met en pratique la devise d'Horace : *Utile dulci !* Pourquoi faut-il que l'un des termes de cette devise soit si souvent oublié en Espagne ! Plus près de moi, & immédiatement au bord de l'Urola, que je n'appellerai rivière que par courtoisie, s'élève un bel édifice, très vaste & très confortable. Je lis sur le fronton : *Escuelas Publicas.* Le luxe de ce monument, qui humilie les maisons environnantes, rappelle aussitôt à ma mémoire les jolis châlets que l'on construit dans nos Pyrénées françaises pour recevoir nos écoliers, & dont la magnificence a paru parfois excessive. Faudra-t-il donc, sur ce terrain, nous laisser distancer par les Espagnols ? Je devrais dire plutôt par les Basques, car je crains bien qu'en matière d'enseignement primaire, tout le reste de l'Espagne, à commencer par la capitale, n'ait des leçons à recevoir des trois Provinces Sœurs. Il y a une douzaine d'années, c'est-à-dire au lendemain de la guerre carliste, la province d'Alava comptait déjà une école pour soixante-huit familles, alors qu'il n'en existait qu'une pour cent quarante-sept familles dans le reste du royaume. Chaque Alavais payait une contribution moyenne de douze francs pour les frais de l'enseignement public, & les choses se passaient à peu près de même en Guipúzcoa & en Vizcaye. Aussi, à cette date, n'y avait-il dans les Provinces que vingt pour cent d'illettrés, & depuis lors la proportion a dû encore diminuer, car les villes et les particuliers rivalisent de générosité. Je visitais naguère dans l'*Ensanche* ou quartier neuf de Bilbao le splendide palais scolaire (il n'y a pas d'autre mot possible) que de riches négociants, MM^rs^ de Zabalburu, ont construit de leurs deniers, & offert à l'*Ayuntamiento* pour y installer les écoles primaires des deux sexes & les cours d'adultes. A la vue de ces marbres rares, de ces boiseries finement sculptées, de ces mosaïques artistiques, que diraient nos censeurs chagrins, qui se plaignent que l'on donne aux gamins français plus de jour, d'air & de confort qu'ils n'en trouveront jamais chez eux ? De quel œil farouche examineraient-ils aussi le mobilier scolaire de l'*Ecole de Commerce* de Bilbao ? Il y a là certains pupîtres tellement perfectionnés, si ingénieusement remplis de tiroirs, de casiers, d'encriers à ressort, de bancs à coulisses, de dossiers mobiles, que c'est déjà un vrai travail que d'en comprendre le mécanisme. Il faudra que les étudiants commencent par étudier le maniement de leurs bureaux & la manœuvre de leurs bancs.

De l'autre côté de la rue, — qui pourrait, comme dans certain village de Vizcaye, porter le nom de *Calle unica*, — une chétive maison de deux étages, nouvellement blanchie à la chaux, est ornée de festons & de couronnes de fleurs & de feuillage ; au dessus de la porte, cette inscription : *Posada y Café de Yparraguirre.* En ce

Digitized by Google

moment elle est pleine de paysans dont les uns dansent le *Zortzico*, tandis que d'autres, le tambourin suspendu au bras gauche, la petite flûte aux lèvres, constituent l'orchestre. Par toutes les fenêtres sort un grand bruit de verres heurtés, de conversations, souvent interrompues par un chant, toujours le même : l'Arbre de Guernica, *Guernikako arbola.*

C'est en effet dans cette méchante bicoque, aujourd'hui transformée en café, que naquit, vers l'année 1820, José Maria Iparraguirre, l'auteur de cet hymne & de tant d'autres chants devenus populaires dans le pays basque, tant français qu'espagnols. Le vieux « barde vascongade » comme disent les lettrés, « *el gran arlote,* » le grand vagabond, comme le nomment plus familièrement ses compatriotes, n'est plus là. Il est mort obscurément, le 8 avril 1881, là-bas, en *Amérique*, où il était allé chercher la fortune, qu'il avait rencontrée *plusieurs* fois sur les grands chemins de l'Europe, & qu'il avait laissée dédaigneusement passer. Et voilà que longtemps après que s'est tue cette voix qui fit résonner à travers le monde ses refrains étranges, ses compatriotes se sont souvenus de lui ; ils ont voulu rendre à sa mémoire les honneurs qu'il n'avait pas connus de son vivant. De toutes ces maisons aux colombages bruns ou verts, que ses chansons égayent encore, on a envoyé quelques pièces blanches patiemment économisées, pour élever une statue de marbre à l'ancien petit berger de Villareal de Urrechu. Une statue à cet obscur chansonnier basque, dont personne, en dehors de son pays, ne comprend les refrains ? Nous serions tentés de trouver la chose excessive, disproportionnée ; mais, pour être indulgents à autrui, nous n'avons qu'à faire un retour sur nous-mêmes. Il semble qu'un vent de statuomanie, passant par dessus les Pyrénées, se soit abattu sur ce pays : Gaspar Jauregui, le héros de l'Indépendance, Elcano à Guetaria, Churruca à Motrico, Astarloa à Durango, Lopez de Haro à Bilbao, ont déjà leurs monuments ; Oquendo & Legazpi auront bientôt les leurs à Saint-Sebastien & à Zumarraga. On songe à en élever un à l'aimable auteur du *Libro de los Cantares*, à l'ancien archiviste honoraire du Señorio, D. Antonio de Trueba, né dans les *Encartaciones*. Et quand toutes ces dettes seront payées, on s'apercevra sans doute que le plus illustre de ces fils de la Vizcaye attend encore un monument digne de lui : je veux parler de Alonso de Ercilla, l'auteur de la *Araucana,* dont on montre encore, à Bermeo, la vieille & seigneuriale demeure.

C'est avant hier, dimanche, que la statue de Iparraguirre a été inaugurée. Cette fête a été comme un congrès de l'*Euskalerria,* une manifestation patriotique des Trois-Provinces qui sont venues attester une fois de plus qu'en dépit de toutes les divisions politiques « *les Trois n'en font qu'une, Irurac-bat.* » J'avais pensé que c'était une occasion unique de voir réuni ce qui reste encore des mœurs, des coutumes de la terre Vascongade, & mon attente n'a pas été trompée, A côté des personnages de marque, des députations provinciales de

Digitized by Google

Guipúzcoa, d'Alava & de Vizcaye, une foule de paysans étaient accourus des vallées & des montagnes ; tous les sentiers qui à travers les bruyères & les chataigneraies aboutissent au plateau de Villareal déversaient incessamment le flot des *campesinos* aux blanches chemises & aux boïnas bleues. La partie officielle de la fête a ressemblé à toutes les cérémonies analogues : force discours, en basque ou en castillan, diner de gala (servi par quatre superbes filles en béret rouge), congratulations réciproques, pièces de vers, &c., &c. La vraie fête était sur les places, dans les rues, dans les auberges. Ne craignez pas cependant que j'aille décrire, après tant d'autres, les danses nationales des *Espatadantçaris*, les *aurrescus*, les *fandangos* avec leur vertigineux *arin-arin*, improvisés devant toutes les portes, pas plus que l'inévitable course de taureaux. Une *corrida*, dans cette fête purement euskarienne, c'était, à mon avis, un contre-sens. En dehors des danses, il n'y a ici qu'un divertissement veritablement national : c'est le jeu de pelote. Il est fâcheux que l'on n'ait pu organiser l'un de ces *partidos*, qui attirent la foule aux *Frontons* de Bilbao, comme au *Jai-Alai* de Saint-Sébastien, & où rivalisent d'adresse les meilleurs *pelotaris* de la région, les Yarza (*El Manco de Villabona*), les Gorostidi (*Irun*), les Arrese-Ygor (*Portal*), les Beloqui, les Eceiza (*Mardura*), les Samperio, & autres maîtres du gant d'osier ou *Chistera*. Leurs noms & surnoms sont plus populaires ici que ceux des Mazzantini, des Lagartijo ou des Guerrita.

Pour la course de taureaux, la statue du vieux barde avait été assez curieusement encastrée dans les échafaudages de la place : elle se dressait toute blanche au milieu de la foule pressée sur les gradins. Au premier abord, avec sa grande barbe, ses longs cheveux & son air martial, je le pris pour Garibaldi. Le sculpteur, M. Font, l'a représenté dans une attitude belliqueuse, qui étonne : le corps fièrement rejeté en arrière & brandissant de la main gauche la guitare sur laquelle il s'accompagnait. Il est censé, me dit-on, entonner le *Guernikako-arbola* : soit ! mais pour le moment, il a l'air de vouloir s'élancer dans l'arène, pour défendre sans doute les pauvres bêtes méchamment assassinées sous ses yeux. Sur le piédestal, diverses inscriptions en basque, que j'ai consciencieusement copiées & dont je livre la principale aux amateurs :

JOSE MARIA IPARRAGUIRRERI
BERE JAYOTTERIAK
EUSKALERRI GUSTIAK
BAITA ERE ERBESTEETAN SAKABANUTAKO
EUSKALDUNAK.
ESKEINTZEN DIOTE
OROIPEN AU.
M D CCC LXXXX.

Si j'en crois un obligeant voisin, il résulte de ce grimoire que cette

Digitized by Google

statue, élevée à la mémoire de J. M. Iparraguirre par ses compatriotes, répandus sur la surface du globe, est destinée à rendre témoignage de leur affectueuse reconnaissance.

C'est là, aux pieds du vieux trouvère, qu'il convenait d'entendre chanter ses refrains aux mesures bizarres par ceux qui en ont conservé la tradition, & qui savent les cadences & les rythmes. Au premier rang de ces chants sortis, parole & musique, de l'âme d'Iparraguirre, il faut, bien entendu, placer l'hymne à l'Arbre sacré de Guernica. Quelque temps après que José Maria eut composé ce chant, les *Fueros* furent vivement attaqués aux Cortes. Sanchez Silva en particulier avait prononcé un violent réquisitoire contre les privilèges des Provinces. Aldamar & Pedro de Egaña les défendirent éloquemment. Ce dernier, dans l'un de ses discours, décrivait ainsi l'enthousiasme qu'excitait dans les montagnes de la Vizcaye les chansons d'Iparraguirre : « Messieurs, « j'ai pu assister moi-même à l'un de ces concerts en plein air au milieu « des montagnes. On savait qu'Iparraguirre chanterait la chanson « intitulée : *l'Arbre de Guernica*. De tous les villages, de tous les « hameaux, de toutes les fermes des environs le peuple accourut en « foule : il y avait là plus de six mille personnes. Iparraguirre entonna « le chant dont je vais vous lire la traduction littérale : il est court. — « L'Arbre de Guernica est pour nous un arbre bénit ; il n'y a pas un « seul Basque qui ne tremble de plaisir à le regarder. Etends ton « feuillage & fais tomber tes fruits sur le monde, ô symbole saint de « libertés séculaires ! Nous t'adorons à genoux. » — A ces mots, la « foule s'agenouillait comme si elle avait été mue par un ressort, & « tous se découvraient, puis le chanteur continuait d'une voix plus « forte : — « Et si jamais la tempête secoue tes rameaux touffus, si les « nations étrangères viennent porter la hache contre ta souche, nous « le demandons au ciel : que le fer sauveur contenu au fond de nos « montagnes se convertisse, pour te défendre, en armes acérées. » — « Alors l'enthousiasme était à son comble ; tous ces hommes au sang « chaud, au cœur vaillant, qui pendant sept années de guerre avaient « exposé leur vie sur les champs de bataille, levaient les bras vers le « ciel en jurant de mourir pour les *Fueros*. La chose alla si loin que « l'autorité s'en émut, &, par crainte de troubles, le général Mazaredo, « alors capitaine-général, donna l'ordre au trouvère de quitter immé- « diatement le pays. »

Définir ou décrire une mélodie, est chose impossible : aussi ne saurais-je mieux faire que de traduire un passage du discours lu avant-hier par un écrivain distingué, D. Antonio Peña y Goñi : seules, la sonorité castillane, la *grandiloquence* des épithètes & des métaphores pourraient donner quelque idée de la musique : « Iparraguire en Gui- « púzcoa se leva, & il répondit à son tour. Il répondit de sa voix « de géant : il rassembla toutes les forces de son esprit, toutes les « énergies de son âme, & il lança, avec la puissance de ses pou-

Digitized by Google

« mons de titan, une protestation grandiose, un cri d'alarme incom-
« parable que repétèrent les montagnes, qui s'étendit de vallée en
« vallée, de colline en colline, franchissant précipices & torrents, &
« qui resta à jamais gravé dans le cœur de tout Vascongade : *Guer-*
« *nikako arbola!..* C'est là qu'est l'immortalité d'Iparraguirre, dans cet
« *Arbre de Guernica,* hymne de passion profonde, mélodie d'adoration,
« gémissement superbe d'humilité & d'espérance, dont la simplicité
« antique paraît refléter le caractère d'un peuple entier, & dont les
« accents demandent à l'amour, qui unit & fortifie, ce que ne pourrait
« obtenir la haine, qui divise & exaspère... Sous cette inspiration
« surgit tout-à-coup cet hymne de génie, messager de tendresse, appel
« généreux, avis fraternel, prière sublime au tronc auguste qui
« rappelle nos légendes, qui garde notre secret, & aux pieds duquel
« est enterré le cadavre de notre liberté ! »

A côté de cette belle inspiration patriotique, l'œuvre de ce Despourrins vascongade, qui est encore à recueillir, renferme des mélodies pleines de tendresse & d'originalité, par exemple le *Zortzico : Adios, nerebi y retzeko amacho maitia !* (Adieu ! petite mère chérie de mon âme !), ou encore la chanson : *Zibillak ezan-vanto bisiro egoqui...* (Les gardes-civils m'ont dit courtoisement...). Ce répertoire mériterait d'être étudié, de même que cette existence tourmentée & romanesque fournirait une biographie intéressante. J'ai noté, dans le discours de M. Peña, quelques anecdotes qui peuvent donner une idée de ce que fut l'existence de ce dernier des troubadours.

Un beau matin le petit José-Maria, alors agé de douze ans, sortit de la maison paternelle (celle-là même que j'ai en face de moi), en disant à sa mère : *Au revoir, mère, je vais à l'école.* Et il partit s'engager dans les bataillons de D. Carlos. Blessé grièvement, il attendit la fin des hostilités, & après le *Convenio* de Vergara, il passa les Pyrénées avec ceux de ses compagnons qui n'acceptèrent point l'*indulto.* Alors commença pour lui une existence errante & misérable qui devait durer vingt ans. A Paris, il tomba amoureux d'une cantatrice : c'est à elle qu'il dut le peu de musique qu'il sut jamais. Sa voix de baryton, extraordinairement puissante & souple à la fois, faisait l'admiration des connaisseurs : il y a encore à Saint-Jean-de-Luz des vieillards qui se souviennent lui avoir entendu exécuter le *Iru damacho* avec des variations devant lesquelles aurait reculé une chanteuse légère. On raconte de lui un trait, qui se retrouve, il est vrai, dans la biographie d'autres musiciens célèbres mais qui, après tout, a autant de chances d'être vrai d'Iparraguirre que de Paganini. Une nuit, à Londres, il errait à travers les rues boueuses d'un quartier populaire. En passant devant une taverne, il entend les sons d'une guitare. Il entre. Au milieu des marins & des ouvriers attablés, un pauvre vieux raclait tristement une méchante guitare, dont les maigres sons étaient couverts par le tumulte de la foule. Le visage du vieux mendiant exprimait une telle lassitude,

Digitized by Google

un désespoir si morne, qu'Iparraguirre en fut touché. Il s'empare de la guitare, saute sur une table & s'apprête à chanter. « A la vue de cet « étranger robuste, aux épaules athlétiques, aux sourcils épais, au large « front, au nez aquilin, à la longue barbe lustrée, & dont la magni- « fique chevelure tombait en boucles charmantes sur ses épaules, à la « vue de cet être fantastique dont le regard brillait fièrement, la mul- « titude étonnée se tut. » Iparraguirre chanta tout son répertoire, au milieu de l'enthousiasme de cette foule, qui cependant n'entendait pas un traître mot de cette langue inconnue. Quand il sortit, le vieux musicien avait ses poches pleines de gros sous, & Iparraguirre reprenait, à travers les rues sombres, sa course à la recherche d'un gîte.

Au bout de douze ans de cette odyssée, il fut pris d'un si violent désir de revoir ses montagnes & sa vieille mère qu'il n'y put résister. Il revint au pays, mais sa mère n'y était plus. Il apprit qu'elle vivait misérablement dans quelque faubourg de Madrid. Iparraguirre reprit aussitôt son *makila*, sa guitare, & se remit en route, chantant le long du chemin pour vivre. A Madrid, il parvint à découvrir le logis de sa mère : il y court, monte les escaliers quatre à quatre, pousse la porte & aperçoit la pauvre femme. Alors la vieille Basquaise eut un mot, beau comme l'antique & que Plutarque aurait recueilli avec admiration. En apercevant cet enfant qu'elle n'avait pas revu depuis douze ans, la pauvre mère le contempla un moment, puis, sans qu'un muscle de son visage remuât, elle croisa les bras, & sévèrement (en songeant aux derniers mots de l'enfant quand il partit), elle s'écria : « José Maria, « est-ce là une heure pour revenir de l'école ? — *José Maria, an alda « eskolatik etortreko oschuba ?* »

Mais Iparraguirre fut bientôt repris de son humeur vagabonde. Il partit pour les « Amériques », Eldorado dont le mirage exerce une telle fascination sur ses compatriotes. Il y mourut misérablement, laissant du moins un nom qui restera à jamais uni à celui de l'Arbre de Guernica, symbole des libertés vascongades.

Le touriste qui, de Villareal, voudrait faire le pèlerinage de Guernica, a le choix entre deux routes. Il peut, en premier lieu, descendre jusqu'à Azcoytia, en suivant le chemin très pittoresque, qui longe, pendant plus de vingt kilomètres, la gorge étroite de l'Urola ; puis, aux premières maisons d'Azcoytia, tourner à gauche pour aller reprendre à Elgoibar le chemin de fer de Bilbao. Toute cette région peut être signalée aux alpinistes en quête de sites peu connus. Mais le moyen le plus commode de gagner Guernica, c'est de prendre à Zumarraga le chemin de fer à voie étroite, inauguré depuis un an, & qui, par Vergara & Durango, conduit en quatre heures à la capitale du Señorio. Un embranchement se détache de la voie principale à la station d'Amorovieta, & arrive jusqu'à Guernica, en attendant qu'il pousse jusqu'à la mer.

Guernica est un joli bourg, très gracieusement assis sur la pente

Digitized by Google

légèrement inclinée d'une colline. Au sommet de cette colline, & ombragé d'arbres magnifiques, s'élève l'ancien ermitage de Santa Maria la Antigua. C'est dans l'enceinte qui entoure cette chapelle que se trouve le modeste palais des Juntes provinciales, les archives du Señorio de Vizcaye, & l'Arbre légendaire. Le chêne actuel, malgré les soins pieux dont on l'entoure, se meurt de vieillesse ; à peine quelques branches verdoyantes égayent-elles encore sa ramure sombre & puissante. Il ne survivra pas longtemps à la disparition des *Fueros*. Son prédécesseur, qui tomba le 2 février 1811, avait vu, dit-on, les rois catholiques, Ferdinand & Isabelle, s'agenouiller à ses pieds pour jurer les Fueros des trois Provinces. C'est lui aussi que chantait l'irso de Molina, par la bouche de D. Diego Lopez de Haro dans la *Prudencia de la Mujer* : « L'Arbre de Guernica a pour lui l'antiquité qui fait la gloire de ses maitres, sans que des tyrans l'aient effeuillé, & sans avoir prêté son ombre à des coupables ou à des traitres.

El arbol de Guernica ha conservado
La antigüedad que ilustra a sus senores,
Sin que tiranos le hayan deshojado,
Ni haga sombra a confesos ni a traidores. »

C'est enfin devant cet ancêtre des arbres de la Liberté que les soldats de Napoléon vinrent un jour incliner leurs aigles. Plus heureux que les arbres d'Arriaga, en Alava, ou de Guerniquiz, en Guipúzcoa, qui sont morts sans laisser de postérité, le chêne historique de Vizcaye est assuré de ne point périr tout entier. Près de lui pousse, superbe de vigueur, un jeune rejeton, sorti de l'un de ses glands : c'est l'héritier présomptif, le successeur désigné : *uno avulso, non deficit alter.* Qui sait ce qu'il est appelé à voir à son tour ? Entre le tronc à demi rongé & ce jeune rejeton se dresse une colonnade corinthienne surmontée d'un fronton. Quelques fauteuils de pierre aux armes de Vizcaye sont adossés au mur : ils ont remplacé le simple banc de bois sur lequel s'asseyaient les souverains.

Cet « arbre sacré » (*arbola santuba*), ce sanctuaire, cette grille qui entoure l'enceinte réservée, ces sièges de pierre, & surtout cette chose auguste & invisible dont l'existence semble mystérieusement unie à la sève de l'Arbre, aux sucs nourriciers de la Terre, tout cela reporte l'imagination vers des époques disparues. On remonte d'âge en âge aux origines perdues dans la nuit des temps & l'on est tenté de voir dans cette vénération superstitieuse, dans ces pratiques non moins vivaces que les chênes basques les dernières manifestations de quelque culte primitif.

Une visite aux Archives de Guernica nous ramènerait vite à la réalité & à l'histoire. Je n'ai point le loisir d'entrer ici dans de longs détails sur cette source précieuse de l'histoire des Provinces Sœurs, mais je ne résiste pas au désir de citer au moins un document, publié

Digitized by Google

déjà par le savant Bilbaïnien D. Juan Delmas. Il montrera de quel ton les députés d'autrefois parlaient aux Rois. Dans l'espèce, le Roi, c'est Philippe III, qui prétendait exiger de la Vizcaye l'impôt dit *Servicio de los millones*.

« Père très Haut,

« Sire : Nous, l'antique & honorable seigneurie de Vizcaye,

« Considérant : que le conseil de Castille a mal renseigné Votre Majesté, & qu'il prétend très manifestement nous faire tort & maltraiter, en récompense des nombreux, grands & loyaux services que cette antique seigneurie a rendus & rend encore à votre couronne,

« Que vous nous mandez payer certains impôts & redevances comme les payent les vassaux de vos royaumes de Castille,

« Nous avons réuni la Junte des Caballeros & Hidalgos de la Seigneurie dans cette ville de Guernica, que les Rois vos ancêtres nous ont donnée pour prix de nos honorables services, & nous sommes d'avis, puisque V. M. prétend user de tant de rigueur à notre égard & violer nos honorables privilèges & l'autorité que nos honorables pères ont eue, que nous devons vous supplier & vous demander respectueusement de vouloir bien ordonner d'effacer, de rayer, de biffer de vos Pragmatiques tout ce qui se rapporte à nous, car ce que nous demandons est justice, &c. »

Et le Roi répondait par lettres datées de Valladolid, le 24 mai 1601 :

« A la chère & antique Patrie de ma Seigneurie de Vizcaye.

« Chère & bien aimée Patrie et Souveraine : Considérant que c'est à bon droit que vous voulez jouir de vos honorables Libertés & que j'étais mal informé en prétendant vous faire payer les redevances que payent mes autres vassaux... j'ai ordonné d'effacer, de rayer, de biffer de mes royales Pragmatiques ce qui a trait à la Seigneurie, afin que vous jouissiez de toutes les franchises & exemptions dont vos honorables pères ont joui... »

L'énergique langage des Députés réunis « *so el arbol de Guernica* » rappelle la formule si connue des Riches-Hommes d'Aragon, comme aussi la netteté brutale du dialogue qui s'engageait, devant le *Grand Couteau* de Vitoria, entre le nouveau syndic & ses administrés. — « Jurez-vous d'accomplir honnêtement & loyalement votre devoir ? — Oui, je le jure. — Si vous ne le faites pas, c'est avec ce couteau qu'on vous coupera le cou. » — Les mœurs se sont adoucies, améliorées, si l'on veut. Il y a beau temps qu'on a dû renoncer & au couteau de San Miguel d'Alava, & à la formule non moins tranchante : on n'aurait bientôt plus trouvé de candidats aux fonctions municipales.

Les lecteurs, qui ont tant fait que de me suivre jusqu'à Guernica, ne refuseront pas, je l'espère, de faire encore quelques kilomètres avec moi, & d'arriver jusqu'au château d'Arteaga. C'est une excursion dont un Français ne peut se dispenser. La route est charmante

Digitized by Google

d'ailleurs : elle suit la *Ria* ou vallée de Guernica, & se dirige en droite ligne vers la mer, dont on sent déjà les brises salées. Entre les chênes, à travers les maïs verdoyants, on voit glisser quelque voile blanche & se dresser de loin en loin, les mâts des barques qui remontent avec la marée jusqu'à Guernica. En face du village ou *Anteiglesia* de Gaúteguiz de Arteaga, au milieu d'un parc anglais dont les allées sont envahies par l'herbe, s'élève, solitaire, le château d'Arteaga, propriété de l'ex-Impératrice Eugénie. C'est une histoire curieuse[1] que celle de ce manoir fondé, dit-on, au huitième siècle, par les Fortún Ortúnez & Sancho Gaúteguiz, détruit, rebâti maintes fois, & dont il ne restait plus que quelques ruines informes, lorsqu'en juillet 1856, la députation de Vizcaye proclama solennellement que le Prince Impérial, né quelques mois avant, était, de par sa mère, le légitime descendant des seigneurs d'Arteaga & de Montalban. En conséquence, le congrès réuni « *so el arbol de nuestra libertad* », proclama le jeune Prince « *Vizcaino originario de preclara raza* », & décida que « *como Señor de las Torres de Arteaga, de Montalban, y de una gran parte de nuestra infanzona tierra* », il devait jouir de toutes prérogatives & tous droits inhérents à la qualité de Vizcaien. L'Empereur & l'Impératrice répondirent avec empressement à cette politesse ; on envoya des architectes, des sculpteurs, des jardiniers, qui prirent possession du petit plateau dit de Ozollomendi. Après bien des retards & des tâtonnements, une grande tour massive & carrée sortit enfin de terre ; un parc fut dessiné ; de grands projets furent faits, & quand tout fut achevé, quand la demeure fut prête à recevoir ses hôtes, survint l'Année terrible, la chute de l'Empire, la mort de l'Empereur & du Prince Impérial.

La tour, elle, est toujours là, toute brillante sous ses marbres d'un bleu clair & ses peintures encore fraîches. En dépit des machicoulis, des créneaux, des meurtrières, qui prétendent reporter l'imagination aux temps lointains, elle a l'air d'un joujou nouvellement déballé. Les deux initiales entrelacées N & E, alternent sur les murailles avec de somptueux écus d'armes, qui sont, j'imagine, ceux des seigneurs d'Arteaga. Dans le minuscule oratoire du deuxième étage, deux verrières représentent saint Dominique & saint François de Sales, qui furent aussi, paraît-il, de la famille ; ce sont les seuls hôtes qui aient jamais habité le château d'Arteaga. Ils montrent doucement le ciel, & semblent prêcher le néant des choses d'ici-bas. Rien de plus triste en effet que ce château, bâti sur tant de ruines accumulées & qui paraît attendre toujours des maîtres qui ne viendront jamais. C'est à grand'peine que j'ai pu me procurer au village voisin les clefs du manoir désert. L'architecte est mort, tandis qu'il surveillait son œuvre,

1. Elle a été racontée dans *la Espana moderna* (mars, 1890) par D. Juan E. Delmas.

Digitized by Google

morte la dame française qui en fit quelque temps les honneurs; la fillette rose & blonde qui nous accompagne sait à peine les noms de ceux qui l'ont fait bâtir. Peu à peu le lierre, les plantes grimpantes, les herbes folles s'emparent silencieusement de cette ruine toute neuve, qu'un caprice impérial a fait surgir un jour au milieu de la *Ria* de Guernica, sur l'antique *Solar* du vieux Sancho Gaúteguiz.

E. MÉRIMÉE.

LA GREFFE SALGUES

NOUVELLE GREFFE DE LA VIGNE[1]. — Après la destruction d'une partie du vignoble français par le phylloxéra, deux systèmes ont été préconisés pour sa reconstitution : planter des cépages directs (Jacquez, Othellos, Herbemonts, &c.,) ou greffer les plants américains. Dans le premier cas, on a un vin qui possède des qualités comme couleur & alcool mais qui ne ressemble nullement au vin récolté auparavant, en admettant même que le goût n'en soit pas foxé, ce qui est l'exception. Le second système offre cet avantage de conserver les plants du pays & de fournir un vin identique à celui des vignes françaises; mais on a alors les embarras du greffage.

Dans les départements du Midi où la culture de la vigne est suffisamment rémunératrice pour indemniser de tous les frais, la greffe n'a pas été un obstacle; mais dans la région moins riche du centre on n'a pu songer à faire des dépenses que la production ne justifierait pas. Dans le Lot, la Corrèze, la Dordogne, l'Aveyron, par exemple, on ne cultive pas seulement la vigne. Les autres travaux de la campagne marchent de front, &, comme ils n'ont pas lieu en même temps, cette double culture est possible. Mais ne donnant pas tous leurs soins à la vigne, les habitants ne sont, pour ainsi dire, qu'à demi vignerons & ne se tiennent pas au courant des questions qui intéressent la viticulture. Avant que le phylloxéra ne fît son apparition, ils cultivaient, à de rares exceptions près, comme avaient cultivé leurs pères : sans changements, sans amélioration. Avec les plants résistants, ils eurent une

1. M. A. Millardet dans son *Histoire des vignes américaines*, p. XVIII, note, (Bordeaux, Féret, 1885, in-4°), a signalé une greffe herbacée de la vigne, proposée par M. Hermann Goethe de Marburg en Styrie. Elle diffère totalement de la nôtre, puisque ce n'est autre chose que la greffe en fente mais pratiquée sur des sujets à l'état herbacé. — M. Millardet a reparlé plus longuement de cette greffe dans ses *Notes sur les vignes américaines*, série II, 1887, p. 32, & M. Hermann Goethe l'a décrite dans son ouvrage *Die Rebenveredlung*, Vienne, 1886, in-8°, 48 p. & 10 planches.

Digitized by Google

méthode nouvelle à apprendre, des travaux peu pratiqués jusque-là à connaître, en un mot, leur éducation professionnelle fut à refaire. Cette brusque dérogation aux vieilles habitudes fit que beaucoup considérèrent la reconstitution des vignes comme une entreprise au dessus de leurs forces.

La greffe les embarrassait surtout. Il faut remarquer, en effet, que la pratique de la greffe est peu répandue parmi les cultivateurs. Les arbres fruitiers poussent, en général, sans qu'aucune main essaye de les améliorer. Les bonnes espèces sont fournies par le pépiniériste. Dans la commune de Bétaille (Lot), où l'initiative & l'habileté pour les travaux de la campagne sont portées au plus haut point qu'il m'ait été possible de constater dans la région environnante, il n'y a pas deux personnes sur cent capables de faire toutes les greffes courantes. On comprend donc le désarroi des cultivateurs en présence d'une greffe nouvelle & ignorée de tous. Quelle que fût leur patience, les professeurs d'agriculture ne pouvaient les convaincre, la majeure partie se montrait réfractaire & les encouragements restaient sans effet. Ceux qui ne craignaient pas d'essayer se ménageaient souvent des déceptions. Soit que les conditions dans lesquelles avait lieu l'opération ne fussent pas bonnes soit que l'habitude manquât, la reprise était défectueuse. Or, comme il fallait attendre un an avant de recommencer l'expérience & que rien n'indiquait que l'on dût mieux réussir la seconde fois que la première, les plus intrépides se décourageaient.

C'est ce qui arriva pour M. Salgues en 1887. Avec quelques cultivateurs hardis, il avait planté aussitôt après la destruction de ses vignes. Lorsque les nouveaux cépages eurent acquis le développement nécessaire pour supporter la greffe en fente ordinaire ou anglaise, M. Salgues greffa ses plants. Ouvrier menuisier, M. Salgues apporta dans cette opération toute la dextérité qu'il a acquise dans l'exercice de sa profession. Quelle ne fut pas sa stupéfaction en constatant que sur deux cent seize sujets greffés, six seulement étaient soudés. Cet insuccès lui donna beaucoup à refléchir & dès ce moment il se préoccupa de trouver une greffe moins aléatoire que la greffe en fente. Il se demanda si la greffe en écusson employée pour les arbres fruitiers ne pourrait pas s'appliquer à la vigne. Avec une adresse & une patience infinies, il détacha d'une vigne française un bourgeon & le mit à la place d'un bourgeon américain préalablement enlevé, puis ligatura. Bien que cela eût été fait avec les plus grands soins il constata quelques jours après que le greffon était desséché. Il ne se découragea pas & à plusieurs reprises recommença l'opération mais sans plus de succès. Le 8 juillet 1887, soit par une inspiration subite, soit qu'il ne trouvât pas un endroit convenable pour le bourgeon qu'il avait détaché, l'idée lui vint de le placer dans la mérithalle, c'est à dire l'espace compris entre deux bourgeons. Ce greffon resta vert & montra bientôt des points de soudure. Dès ce moment était trouvé le

Digitized by Google

principe de la nouvelle greffe que M. Salgues a appelée, par modestie, *greffe herbacée* & que nous appellerons : *greffe Salgues*.

* * *

M. Salgues se mit aussitôt à l'œuvre & greffa depuis le mois de juillet jusqu'au premier septembre 1887. En 1888 il opéra du 28 avril au 31 août; en 1889 du 27 avril au 31 août; enfin, depuis le 26 avril jusqu'au premier septembre en 1890. On peut voir chez M. Salgues des greffes se rapportant à chaque semaine des périodes indiquées. Ainsi donc les expériences ont été faites depuis assez de temps, elles ont été renouvelées assez fréquemment pour que nous puissions en parler en pleine connaissance de cause.

Manière de procéder. — Elle est des plus simples. On prend le greffon sur un cépage français, en ayant soin de l'emprunter à une tige dont les tissus ligneux soient à peine formés, c'est à dire dont le bois ne soit pas mûr. Puis on choisit entre les bourgeons celui qui semble devoir le mieux s'adapter à la tige que l'on va greffer, sous le rapport des dimensions & du développement. Pour préparer le greffon, il faut le trancher à un centimètre au dessus & au dessous du bourgeon & ensuite le diviser longitudinalement en deux parties à peu près égales, de telle manière que le bourgeon reste en entier dans l'une de ces parties. Le greffon, c'est-à-dire la partie qui porte le bourgeon, se trouve ainsi prêt à être placé. Il suffit maintenant d'inciser le sarment à greffer dans le sens de la longueur & de relever un peu l'écorce avec la pointe du greffoir en suivant les bords de l'incision, afin d'y insérer plus facilement le greffon. On l'y fait glisser en quelque sorte comme dans une rainure &, quand on juge qu'il adhère suffisamment au sujet, on ligature.

Conditions nécessaires pour une bonne opération. — Comme on le voit, l'opération est très simple en elle-même. Deux expériences suffisent pour acquérir la dextérité voulue. C'est donc surtout sur les conditions dans lesquelles il convient d'opérer que devra se porter l'attention du viticulteur : le choix du greffon & du sarment porte-greffe, l'état de l'atmosphère.

Il faut considérer tout d'abord que notre greffon diffère essentiellement de celui dont on se sert dans la greffe en fente. Il n'est pas consistant mais fort tendre ; il peut se briser au moindre choc & se dessécher très vite. C'est pourquoi il sera utile de prendre quelques précautions lorsque la vigne à greffer ne se trouvera pas à proximité des cépages dont on tirera les greffons. Dans ce cas, on doit les recueillir le matin à la rosée, en ayant soin de couper les feuilles à un centimètre environ de l'œil du greffon. Quand la provision est faite, on les enveloppe dans un linge mouillé entouré lui-même de mousse humide. De cette façon, il est possible de conserver les greffons dans toute leur fraicheur, non-seulement pendant la journée où l'on opère, mais

Digitized by Google

encore pendant plusieurs jours & même de les expédier sans qu'ils perdent de leur valeur.

Quel que soit le sarment porte-greffe, il est généralement bon, pourvu qu'il ait un minimum de 2 à 3 millimètres de diamètre & que son rapport au greffon soit de 5 à 3; le sarment porte-greffe étant 5 & le greffon 3. A part cela, il importe peu de greffer un cépage de préférence à un autre. Il ne faudrait pas croire, par exemple, qu'un plant réfractaire au bouturage le soit aussi au greffage. M. Salgues a réussi sa greffe sur des Berlandieri, Cinerea, Cordifolia, &c., aussi bien que sur les autres espèces.

Les conditions atmosphériques ne sont pas non plus à négliger. Le beau temps est encore le meilleur aide que l'on puisse trouver; & il faut, non seulement qu'il préside à l'opération mais aussi qu'il se continue pendant cinq ou six jours. M. Salgues, avec un temps favorable réussit 100 pour 100 des sujets greffés, tandis qu'avec la pluie, le rapport n'est plus que de 50 pour 100. Il est assez malaisé de prévoir le temps qu'il doit faire & certains pourraient voir là un obstacle à la pratique de la *greffe Salgues;* mais il faut remarquer que l'on opère entre avril & septembre, c'est à dire à ce moment de l'année où les périodes de beau temps sont le plus fréquentes.

Ligature & végétation. — La ligature s'effectue comme dans la greffe en écusson, & pour maintenir l'écorce, on se sert avantageusement du fil de coton. Lorsque la soudure est faite, le jeune sarment grossit rapidement, & si l'on n'avait soin de détruire la ligature, sa croissance serait entravée. En général il faut déligaturer le quatorzième jour, mais avec les espèces à grand développement, il sera bon d'avancer l'opération & de la faire le douzième jour, tandis qu'on la retardera jusqu'au seizième avec les espèces à développement médiocre.

Avec la greffe Salgues on obtient, pour ainsi dire la végétation que l'on souhaite. Veut-on greffer à œil dormant? Il suffit de procéder comme nous l'avons dit, & le bourgeon placé sur le sarment porte-greffe s'assimilera aux bourgeons voisins & comme eux poussera l'année suivante. Mais si l'on est désireux de le voir végéter l'année même où l'on a greffé, rien n'est plus facile. Il suffit de couper le sarment greffé à 30 ou 40 centimètres au dessus de la soudure & d'enlever les faux bourgeons. On devra procéder à cet émondage le vingt-huitième jour après le greffage, mais les greffes antérieures au premier juillet sont seules à même de le supporter; les autres donneraient des pousses beaucoup trop tendres pour résister aux premiers froids.

Avantages. — Quelques-uns ressortent naturellement des explications précédentes. Par le fait que la greffe est aérienne, le greffon ne peut émettre de racines & l'inspection annuelle des soudures qui est nécessaire dans la greffe en fente, devient ici inutile.

En outre, comme le bois est fort tendre au moment où l'on greffe, l'adaptation est parfaite & les nécroses ne sont pas à redouter. Le

Digitized by Google

point de soudure est d'ordinaire si peu apparent, la tige si uniforme, *qu'il est* souvent impossible dans les vignes de M. Salgues de distinguer les plants greffés de ceux qui ne le sont pas.

Avec la greffe en fente, si le premier essai n'a pas réussi on doit attendre un an avant de le renouveler, mais avec la ***greffe Salgues,*** il n'en est pas de même & l'on peut recommencer huit ou quinze jours après & ainsi de suite pendant les quatre mois où se pratique la greffe. D'un autre côté, le porte-greffe offre toujours assez de surface, puisque chaque mérithalle peut contenir trois ou quatre greffons & que les tiges se développent tous les jours. De telle sorte que l'on aura bien peu de lacunes dans une vigne après une saison de greffage, si l'on a profité des facilités que présente la nouvelle greffe. M. Salgues assure la reprise complète à la première fois en mettant deux bourgeons. Tout autre personne moins expérimentée que M. Salgues obtiendra le même résultat en mettant trois greffons à chaque plant. Or, comme cette greffe se fait très rapidement (on arrive au chiffre de cinq cents environ dans une journée), on trouvera que c'est encore la méthode la plus expéditive & la plus sûre.

On se demandera peut-être combien de temps il faut attendre pour greffer une vigne suivant le procédé de M. Salgues. On peut la greffer l'année même où on l'a plantée. Il suffit pour cela d'ébourgeonner de bonne heure, de façon à n'avoir qu'une tige qui, étant plus vigoureuse offre par là même plus de surface au greffage. Ainsi donc, cette période improductive de la plantation, que la nécessité de greffer avait portée de trois ans à cinq ans, est ramenée à sa durée ordinaire avec la greffe Salgues, & un plant direct & un plant greffé, produiront en même temps.

Si, au contraire, on a une vigne de Jacquez, d'Othello ou d'Herbemont en plein rapport que l'on veuille greffer, il est possible de le faire sans nuire à la récolte, puisque le greffon inséré sur le plant américain se comporte comme les autres bourgeons & qu'il suffit de le conserver à la taille. Un propriétaire qui aurait toutes ses vignes plantées en cépages directs pourrait donc les greffer sans qu'il y eût interruption dans la récolte.

En perfectionnant cette greffe dont les avantages sont aussi nombreux qu'importants, M. Salgues n'avait d'autre but que de reconstituer ses vignes & de mériter une prime que distribue chaque année la Société d'agriculture du Lot. Les membres de cette société n'ajoutèrent pas tout d'abord grande confiance à ces essais, soit que les rapports qui leur étaient faits à ce sujet fussent malveillants ou incompétents. Mais au mois de septembre dernier ils furent entièrement convaincus en présence des merveilleux résultats obtenus par M. Salgues. Nous ne doutons pas qu'ils reconnaissent qu'il s'est rendu digne de la prime désirée par une découverte appelée à rendre les plus grands services à la viticulture.

Henri TEULIÉ.

Digitized by Google

L'ANCIEN MONASTÈRE DE PAULIAC

Le nom de Paulus porté fréquemment dans la Gaule romaine, a laissé sa trace, grâce à l'adjonction d'une particule possessive (*Paulus*, *Pauliacum*) dans plusieurs petites villes ou villages de la France méridionale appelés Pauliac, Pauillac ou Paulhac. Quelques-unes de ces localités ont même disparu & les anciennes chartes seules ont conservé leur nom. Aussi lorsqu'il s'est agi de déterminer la place exacte du monastère de Saint-Sernin de Pauliac mentionné par Grégoire de Tours dans son *Traité de la Gloire des Martyrs*[1], les antiquaires des diverses provinces se sont évertués à la retrouver dans leur contrée. Ceux d'Auvergne prétendaient le reconnaître à Pauliac près de Brioude, d'autant que Grégoire de Tours parle quelques lignes plus haut d'un miracle obtenu en faveur d'un paysan des environs de Brioude, par l'intercession de saint Sernin. Ceux de Normandie se hasardaient, avec plus de hardiesse, à l'identifier avec l'abbaye mérovingienne de Pavilly près de Rouen.

M. Lognon s'est approché beaucoup plus de la vérité, sans toutefois l'atteindre, dans son ouvrage *La Gaule au sixième siècle*[2]. Il a compris que l'église de Pauliac dédiée à saint Sernin, citée par Grégoire de Tours, devait être cherchée dans la province toulousaine & fort bien reconnu qu'elle était celle qui fut donnée, en 1085, par Bertrand de Belpech à Dalmace, évêque de Narbonne, pour être remise à l'abbaye de la Grasse, d'après un acte transcrit par le *Gallia*[3]. Mais il la place au village de Saint-Sernin[4], à 6 kilomètres N.-E. de Belpech & pense que le nom du premier évêque de Toulouse, apôtre inoublié de toute la Province, se substitua peu à peu à l'ancienne dénomination géographique gallo-romaine. Mais le village de Saint-Sernin portait déjà son nom dès le dixième siècle, d'après les cartulaires de l'abbaye de Camon & nulle trace d'un ancien monastère ne s'y retrouve, pas plus qu'à Pauliac d'Auvergne.

M. A. Molinier dans un récent article de la Bibliothèque de l'École des Chartes[5], reconnaît, comme M. Lognon, l'église de Grégoire de Tours dans celle qui fut donnée à l'abbaye de la Grasse en 1085, mais

1. Livre I, chap. XLVIII, éd. Ruinart, col. 778.
2. Page 537.
3. VI, *Instrumento*, col. 24.
4. Saint-Sernin, commune du canton de Belpech, arrondissement de Castelnaudary (Aude).
5. 1889, p. 450.

Digitized by Google

il l'identifie avec le prieuré de Pauliac, près de Calmont[1] qui appartint dès la même époque à l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, & qui était situé à 14 kilomètres nord de Belpech.

Il n'est pas nécessaire de chercher si loin, pas plus que de supposer un changement de nom.

A un quart de lieue S.-O. de Belpech, une ferme, sans doute ancienne grange du monastère, portant encore le nom de Pauliac, s'étale sur un plateau à l'abri des collines longeant la rive droite de l'Ers, & une église romane, dédiée à saint Sernin, abandonnée depuis longtemps, entièrement démolie depuis une trentaine d'années, s'élevait tout auprès, sur le bord de la rivière, vis-à-vis & un peu en amont du village de Gaudiès. Trois chapiteaux de cet antique sanctuaire sont conservés dans l'église paroissiale de Gaudiès[2], & le caractère de leur énergique sculpture permet de penser qu'il fut reconstruit aussitôt après la donation à la riche abbaye de La Grasse, de laquelle dépendait aussi l'abbaye de Camon[3], assise de même sur le bord de l'Ers, mais à une assez grande distance, à 10 kilomètres en amont de Mirepoix.

L'église de Pauliac n'était déjà plus un monastère à l'époque de la donation de Bertrand de Belpech qui la qualifie, *ecclesiam sancti Saturnini Pauliacensis antiquitus monasterii*. Comme tant d'autres, elle avait été sans doute usurpée par les seigneurs, dont les restitutions ou les hommages reconstituaient le domaine ecclésiastique à cette féconde époque de réformes & de relèvement moral. Elle cessa bientôt d'appartenir à La Grasse & fut unie à la baronnie de Gaudiès, l'une des cinq de l'évêché de Toulouse, car elle était devenue l'église paroissiale du village auquel elle était jointe par un pont[4].

Si l'on admet l'identification de l'église de Pauliac, citée par Grégoire de Tours, avec celle qui fut donnée à La Grasse par Bertrand de Belpech, il est difficile de ne pas la retrouver dans l'église du même nom, si voisine de Belpech, enclavée dans le domaine de ses seigneurs & attestant une construction assez riche par les murs en assises de pierre que l'on voyait encore il y a peu d'années & par des chapiteaux qui rappellent, bien qu'avec moins de finesse, les sculptures contemporaines de Saint-Sernin de Toulouse.

Ces chapiteaux, adossés aux murs, supportaient les arcs doubleaux,

1. Calmont, commune du canton de Nailloux, arrondissement de Villefranche (Haute-Garonne).

2. Gaudiès, commune du canton de Saverdun, arrondissement de Pamiers (Ariège). Les pierres d'appareil de l'église démolie ont été utilisées dans la construction du pont sur l'Ers.

3. Camon, commune du canton de Mirepoix, arrondissement de Pamiers (Ariège).

4. Voir le résumé de l'histoire de Gaudiès dans le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, séance du 27 janvier 1885.

Digitized by Google

peut-être simplement des arcatures, car il est rare de voir deux chapiteaux accolés sous la retombée des grandes voûtes.

Sur l'un, s'épanouissent des feuillages aigus, finement sculptés, visiblement imités du corinthien antique dont les modèles romains abondaient dans la contrée. Mais l'antiquité n'avait pas sculpté de chapiteaux doubles & l'artiste du onzième siècle finissant a imaginé d'entremêler aux élégantes volutes des têtes grimaçantes qui les alourdissent étrangement. Le tailloir est orné d'un ruban plissé en forme de grecque, que les sculpteurs de cette époque imitaient des passementeries byzantines importées en Occident.

Sur l'autre, un sagittaire tend son arc d'un geste énergique contre une salamandre gigantesque, tandis qu'un dragon le mord fortement aux reins. On retrouve sur le tailloir des fleurons analogues à ceux qui surmontent plusieurs chapiteaux contemporains de Saint-Sernin & de Saint-Étienne de Toulouse. Mais les entrelacements de plantes & d'animaux de la porte occidentale de Saint-Sernin sont traités avec un art bien supérieur.

Un troisième chapiteau, de dimensions plus grandes & d'une sculpture plus grossière, montre encore l'imitation maladroite du corinthien représenté par de simples saillies cannelées, entremêlées de têtes

humaines ou d'animaux, & aussi de quelques ornements qui rappellent les bronzes mérovingiens. Ces souvenirs, plus récents, apparaissent fréquemment sur les sculptures des églises pyrénéennes.

L'abbaye de Camon possédait d'ailleurs des dîmes dans le territoire du village de Saint-Sernin, Le catalogue manuscrit du cartulaire de cette abbaye mentionne, dès l'année 959, la vente & le délaissement de la moitié des fruits décimaux de Saint-Sernin[1]. D'autres titres des

1. Les archives de l'abbaye de Camon ont été brûlées presque entièrement en 1865. M. l'abbé Vidal, curé de Camon, archéologue de mérite, put à peine en

années 1173, 1209, 1385, joignant les dîmes de Saint-Sernin & du village voisin de Peyrefitte sur l'Ers, montrent qu'il s'agit de ce village & non de l'ancien monastère de Saint-Sernin de Pauliac désigné d'ailleurs avec son nom spécial par le cartulaire qui conservait l'original de la donation de Bertrand de Belpech.

La difficulté d'identification se compliquait, il faut le reconnaître, par la confusion facile entre trois églises de Pauliac dans la même région, dédiées toutes trois à saint Sernin. L'église de Pauliac, près de Calmont, fut donnée à l'abbaye toulousaine de Saint-Sernin par Pierre-Bernard & Bernard de Pauliac dans les dernières années du onzième siècle[1]. D'après un acte d'accord du 2 juin 1164 entre l'abbé de Boulbonne & le prieur de Pauliac[2], le dîmaire de cette église s'étendait au delà de l'Ers, dans la presqu'île entre cette rivière torrentueuse & l'Ariège, confinant avec les dîmaires de Saverdun, de Tramesaygues & d'Artenac. Le siège de ce prieuré fut transporté à Calmont après qu'Alphonse de Poitiers eut construit une bastide auprès du château, qui, après avoir appartenu à des seigneurs particuliers, était entré dans les domaines des comtes de Foix auxquels il fut enlevé par la croisade albigeoise. Des nombreux prieurés de l'abbaye de Saint-Sernin, celui de Calmont, était encore, à la fin du dernier siècle, celui qui rapportait le plus de revenus après celui de Vicdessos[3].

Une autre église de Pauliac, dédiée de même à saint Sernin, située à peu de distance, dans le pays de Foix, aux environs de Saverdun, près du village de Brie, appartenait aussi à l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse. Bertrand de l'Isle l'avait donnée à l'abbé Arnaud de Villemur, dont la famille possédait la seigneurie de Saverdun, avec celle de Saint-Jean de Brie & de Saint-Julien de Baulias, en échange des églises de Loberville, des Grands-Camps & de Calviac dans le Gimoëz, dédiées toutes trois à saint Pierre[4].

Cette église de Pauliac a disparu, de même que celle de Baulias, mais deux châteaux conservent leurs noms.

Enfin le chapitre de Saint-Sernin possédait des fiefs dans le territoire d'un autre Pauliac près de Montastruc.

sauver quelques titres déposés aujourd'hui dans le riche archivaire du château de Léran. L'un d'entre eux est le précieux original d'un acte de vente daté de la septième année du règne de Lothaire, 961.

1. Abbé Douais, cartulaire de Saint-Sernin, pp. CLIX & 127. Molinier, p 452.

2. *Ibid.*, p. 970.

3. Revenus de l'année 1772 : Vicdessos, 11861 livres; Calmont, 6186 livres 2 sols 6 deniers; puis venaient Samatan, Saint-Caprais avec des revenus à peu près égaux. (Archives de la Haute-Garonne, fond de Saint-Sernin. Registres des comptes.)

4. Archives de la Haute-Garonne. Fond de Saint-Sernin; n° II, liasse VIII, titre 9. *Bulletin monumental* 1886, pp. 363, 435. *Les prieurés de Saint-Sernin dans le pays de Foix.*

Digitized by Google

En résumé, trois églises de Pauliac dédiées à Saint-Sernin dans le pays de Foix ou sur les confins languedociens de ce comté. La plus méridionale est celle de Pauliac près de Belpech, l'ancien monastère cité par Grégoire de Tours, donnée à La Grasse en 1085, devenue bientôt après l'église paroissiale du village de Gaudiès qui appartenait aux évêques de Toulouse. Les deux autres, celle de Pauliac près de Calmont & celle de Pauliac près de Saverdun, étaient des prieurés de l'abbaye de Saint-Sernin.

Grégoire de Tours dit qu'un officier du roi Clotaire, appelé Platon, entrant dans le monastère de Pauliac dont l'église renfermait des reliques de saint Sernin, fut si irrité de ne pas recevoir de l'abbé le présent qu'il attendait de lui, qu'il le menaça avec colère de s'emparer de la maison & d'y mettre les chevaux du roi, mais qu'il fut pris de la fièvre dès qu'il l'eut quitté & mourut au bout de trois jours.

J. DE LAHONDÈS.

G. DE SALLUSTE DU BARTAS, POÈTE GASCON

De G. de Salluste du Bartas, poète gascon[1], il ne nous reste que les vers en parler populaire des environs d'Auch, qui se trouvent dans le *Poème dressé pour l'accueil de la Reine de Navarre.*

Du Bartas est sans nul doute l'auteur d'odes, de sonnets & de quatrains en langue d'oc qui malheureusement ne nous ont pas été conservés.

« Guillaume de Salluste, seigneur du Bartas, en Gascogne, surnommé, après Ronsard, le prince des poètes français, a écrit Gustave de Clausade dans sa notice sur Auger Gaillard (1843), contribua beaucoup par ses conseils à développer ses facultés naturelles. Le poète gentilhomme qui servit Henri IV de sa plume aussi bien que de son épée honorait de sa haute protection *lou Roudié* de Rabastens (Auger Gaillard, 1530-159?), & parfois ils jouaient ensemble des quatrains à la chandelle[2] ».

« Toutefois, le talent naturel de du Bartas (ceci dût-il passer pour un paradoxe), a écrit M. Noulet dans son *Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France*[3], était un talent élevé, clair, gracieux, élé-

1. Né en 1544 à Montfort, non loin d'Auch. (*Bibliothèque française* ou *Histoire littéraire de la France*, par l'abbé C.-P. Goujet. Paris, 1740 & années suivantes, 18 vol).

2. *Lous tres Quatrens que gasaniéc moussur del Bartas à Augié.* (Œuvres d'Auger-Gaillard, 1843, p. 126.)

3. *Revue de Toulouse*, t. II.

Digitized by Google

gant, facile, avec une teinte marquée de goût antique. En voici une preuve irrécusable, une seule pourtant. Un jour, tout huguenot qu'il était, il se laissa captiver par la muse païenne, dont j'ai dit que seul, au milieu de tous les autres, il repoussait le secours. Ce jour-là, & rien que ce jour-là, il se trouva naïvement, c'est-à-dire véritablement poète. Ce fut comme une voix harmonieuse, mais non efféminée, qui lui parla au cœur, & l'auteur calviniste laissa tomber la Bible & la cithare d'or pour écouter cette enchanteresse & redire ces accents. Mais pour rendre ces doux chants, il lui fallut recourir à la langue maternelle, à la langue gasconne.

« Je veux parler de la pièce de vers que le seigneur de Salluste composa pour l'accueil de Marguerite de Valois, faisant son entrée, en 1579[1], dans la ville de Nérac. Trois nymphes, représentées par de jeunes & belles filles (les nymphes latine, française & gasconne), débattent devant la reine à laquelle des trois revient l'honneur de la saluer. L'occasion était solennelle. Après la sanglante action de la Saint-Barthélemy, Henri de Navarre, échappant à la cour de France, avait regagné la fidèle Gascogne, & tout aussitôt la noblesse était accourue se ranger autour de lui, pour l'assister dans ses projets. Du Bartas n'avait pas manqué au rendez-vous d'honneur; mais, tout en reprenant les armes, il n'avait pu sans regret quitter ce manoir qu'il a si heureusement chanté, & abandonner ce qui lui tenait plus à cœur encore que ses intérêts de seigneur, ses immenses travaux littéraires, qu'il devait craindre, ce qui arriva, de laisser inachevés. Il désirait donc la pacification générale du pays, que la reine-mère faisait reposer sur le rapprochement de Henri & de Marguerite; & voilà comment du Bartas fut amené à célébrer cette feinte réconciliation, dont le but politique ne fut point atteint ».

Le texte que nous donnons a été soigneusement revu sur le texte de 1616 & celui de 1623[2].

Il n'a pas été publié, avant nous, de traduction française des vers latins & gascons de ce poème. Auguste FOURÈS.

POÈME DRESSÉ PAR G. DE SALUSTE DU BARTAS, pour l'accueil de la Roine de Navarre, faisant son entrée à Nerac : auquel trois Nymphes débatent qui aura l'honneur de saluer sa Majesté.

LA NYMPHE LATINE.

Quæ Pater æquoreas Tiberis festinat in undas,
Orbis me peperis dominatrix Roma subacti.

1. En mai ou juin 1579.

2. *Les œuvres poétiques* de G. de Saluste, seigneur du Bartas, prince des Poètes François, &c., &c., dernière édition, à Rouen, chez Louis Doudet, 1616 & 1623, pp. 652, 53, 54, 55.

Digitized by Google

Nimpha Latina vocor, quæ te, Regina, saluto,
Salus, ô magna Soror, Coniux, & Filia Regis.

(Là où le père Tibre se hâte d'aller rejoindre les ondes de la mer, — tu m'enfantas, Rome, toi la dominatrice de l'univers vaincu. — Je m'appelle Nymphe latine, & je te salue, ô ma Reine, — salut illustre sœur, épouse & fille de Roi!)

LA FRANÇOISE.

O Nymphe, oses-tu bien accueillir, peu courtoise,
L'honneur du Lys Royal d'une estrangère voix?
Chère sœur, qui peut mieux qu'une Nymphe Françoise
Saluer & la perle & la fleur des François?

LA GASCONE.

Carot' Nimphe besie : & tu Nimphe Romane,
N'anes de tous grans mouts ma Princesse eichanta.
Nou i a ta gran lairoun, qu'aquet que l'aunou pane;
Dessus l'aute iouquè lou pout nou diu canta.

(Tais-toi, Nymphe voisine : & toi, Nymphe romaine, — ne va pas de tes grands mots ma Princesse enchanter. — Il n'y a si grand larron que celui qui vole l'honneur; — sur le perchoir d'autrui le coq ne doit chanter.)

LA LATINE.

Nimpha puellari vultu, facit que tenella
Incedo visenda : tamen præcedo tot annis,
Tot seclis alias, docta stipata caterua.
Mecum artes habeo, leges atque optima quæque.

(Nymphe au visage de jeune fille, aux traits enfantins, — on me voit avancer. Néanmoins, je te conduis depuis tant d'années, — depuis tant de siècles même, ô foule des savants sortis de ma race. — Je porte avec moi les arts, les lois, & tout ce qui est bon.)

LA FRANÇOISE.

Avant le nom Latin, & que les Romulides
Eussent le camp d'Euandre en pointes aiguisé,
Le parler docte-saint des Bardes & des Druydes
En Grèce, en Italie, en Memphe estoit prisé.

LA GASCONE.

S'en man mous hils auen lou tems passa tengudo
La plume com' lou her, iou puiri rampela.
Mas entre ets denquio-ci Pallas s'es viste mude :
Car ets an mès amat plan hé, que plan parla.

(Si en mains, mes fils ont, au temps passé, tenu — la plume comme le fer, moi je pourrai rivaliser. — Mais parmi eux, jusqu'ici, Pallas s'est vue muette : — car eux ont mieux aimé bien faire que bien parler.)

Digitized by Google

LA LATINE.

Barbara Nimpha mihi est, cuius sit Gallia mater.
Barbara Nimpha mihi est, cuius sit barbarus ipse
Vasco pater, supero vocis modulamine utramque,
Moribus ingenuis, linguaque excello diserta.

(Contre moi, une Nymphe barbare, dont la Gaule est la mère. — Contre moi, une Nymphe barbare, dont le gascon barbare est le père. — Par la douceur de ma voix je surpasse l'un & l'autre, — je l'emporte par l'excellence des mœurs, & la perfection de la langue.)

LA FRANÇOISE.

En faconde, en richesse, en douceur ie te passe.
Si Tulle reviuoit, il parleroit François,
En Patare, Apollon, les Muses sur Parnasse
On oublié pour moy le Latin & Gregeois.

LA GASCONE.

Tantost boste beautat n'es are que pinture,
Que maignes, qn'affiquets, que retourtils, que fard,
E ma beautat n'a punt aute mai que nature.
La nature toustem es més bere que l'art.

(Tantôt, votre beauté n'est maintenant que peinture, — que minauderies, qu'affiquets, qu'atours, que fard, — & ma beauté n'a point d'autre mère que la nature. — La nature, en tout temps, est plus belle que l'art.)

LA LATINE.

Sunt cedenda ergo reginæ, ô Celtica, Nimpha
Iura salutandæ, quæ nos retinere ne quimus,
Vasconicis Nimphis : pugnax gens illa, ten axque
Propositi nimium ; nec nos certare paratæ.

(Laisse donc à la reine à qui tu dois révérence les droits qui lui sont acquis : — O Nymphe Celtique, nous laissons, nous, — aux Nymphes gasconnes ce que nous ne pouvons refuser de leur reconnaître : — C'est une race batailleuse, trop entêtée dans ses idées, — mais qui n'est pas encore de taille à lutter avec nous.)

LA FRANÇOISE.

Escoutons donc la voix barbarement diserte :
Cedons-luy nostre droit : tous nos débats sont vains.
Tu dis vray : Le Gascon a la teste si verte,
Qu'il vient le plus souvent des paroles aux mains.

LA GASCONE.

Leichem esta la force : oun més on s'arrasone
Més on bé que iou é dret de parla dauans bous.

Digitized by Google

Iou soun Nymphe Gascone : ere es are Gascone :
Soun maris es Gascoun : e sous sutgets Gascous.

(Laissons la force en repos : Où plus l'on raisonne, — plus on voit que j'ai le droit de parler devant vous. — Moi, je suis nymphe gasconne : elle est, à cette heure Gasconne : — son mari est Gascon : & ses sujets Gascons.)

Baise, enfle toun cous : commencé t'hès mes grane
Que lou Rhin, que lou Po, que l'Ebre, que la Tane :
Glouriouse, hé brouni toun guai per tout lou MOUN.
Baise, enfle toun cous : commencé t'hé m'es grane :
Puch que iamés lou Rhin, lou Po, l'Ebre, la Tane,
Nou bin sur lou grauè tant beautat, que lou TOUN.

(Baïse, enfle ton cours : commence à te faire plus grande, que le Rhin, que le Pô, que l'Ebre, que la Tane : — orgueilleuse, fais résonner ta gaîté à travers le monde. — Baïse, enfle ton cours : commence à te faire plus grande : — puisque jamais le Rhin, le Pô, l'Ebre, la Tane, — ne virent (venir), sur leur gravier, si grande beauté, que ton (gravier).)

Creich, ô petit Nerac, Nerac, creich tas barralhes :
Leue tas tous au ceu : cinte de tas murralhes
Tout so que dé plus bét cintec iamés lou MOUN.
Clare halbe deu iour, bet' escoune de grassie.
Huch, leu, huch, bé mucha sur l'aute Moun ta fassie,
Aussiu raie un Lugran plus luisent que lou TOUN.

(Grandis, ô petit Nérac, fais croître tes palissades, — élève tes tours jusqu'au ciel : Enceins de tes murailles — tout ce que de plus beau ne ceignit jamais le monde. — Claire aube du jour, va te cacher de grâce. — Fuis, bientôt, va musser sur l'autre monde ta face, — ici, rayonne un astre plus brillant que le tien.)

O merle, ô roussignol, ô meillengue, ô luneiche,
Courés deu bét casau que la Baise engreiche,
Saludats d'un dous cant la plus bere deu MOUN.
O parc cargue de fruts tous arbres plus saubatges,
Per arcoulhi ta Dame acate tous ramatges.
Parc, nou se bic iamés tant d'aunou que lou TOUN.

(O merle, ô rossignol, ô mésange, ô linot, — allez, du beau jardin que la Baïse engraisse, — saluez d'un doux chant la plus belle du monde. O parc, charge de fruits tes arbres les plus sauvages, — pour accueillir ta Dame baisse tes rameaux. — Parc, on ne vit jamais tant d'honneur que le tien.)

Tu sies la ben-bengude, Estele, que goubernes
Noste macau batu d'auratge, e de subernes :
E d'un espia courtés desencrumes lou MOUN.
Esperit Angelic, la bere de las beres,
Mon Cot de cent hiuers, e de cent primaueres
Nou pousque este pelat d'aute iun que deu TOUN.

(Tu es la bienvenue, Etoile, qui gouvernes — notre vaisseau battu d'orage & de

Digitized by Google

heules : — & d'un regard courtois tu désembrumes le monde. — Esprit angélique, la belle des belles, — mon cœur, de cent hivers, & de cent printemps, — puisse n'être pelé (brûlé) par d'autre juin que le tien.)

Goué coume ta Cugnade, aunou cla de noste atge,
A ta bengude a hèit plut bèt son bèt visatge :
Eu semble enta quista conquista à tout lou MOUN.
Goué coume aqueste Court en aise toute nade,
Goué coume tout sanguens arrits à toun entrade,
Coum' lou pople son guai maride dam lou TOUN.

(Vois comme ta belle-sœur, honneur clair de notre âge, — à ta venue, a fait plus beau son visage, — il lui semble, comme qui quête, conquérir tout le monde. — Vois comme cette cour dans l'aise nage toute, — vois comme tout le monde rit à ton entrée, — comme le peuple marie sa gaîté avec la tienne.)

Sur tout goué toun marit, de qui l'uberte fassie,
La doussou, lou gran co, la memorie, la grassie
A cent cops meritat la courone deu MOUN.
Goué, goué coume de gaiu lou cot i pataqueie,
Goué, coum' per sadoura son amourouse embeie,
Et a toustem hiquat son ouil dessus lou TOUN.

(Surtout, vois ton mari, de qui la face ouverte, — la douceur, le grand cœur, la mémoire, la grâce — ont cent fois mérité la couronne du monde. — Vois, vois comme de joie le cœur lui bat, — vois, comme pour rassasier son amoureuse envie, — il a tout le temps fixé son œil sur le tien.)

Diu sie ton garde cos : Diu de son dit escriue
Eu papé de toun co sa lei, qui toustem biue.
Pousque hé tas bertuts lusi per tout lou MOUN.
Lou laget deu gran Diu de ta teste s'absente.
Salhe au cap de nau més un gouion de toun bente,
Qui semble au pai de co, de la care sie TOUN.

(Dieu soit ton garde corps : Dieu de son doigt écrive — sur le papier de ton cœur sa loi, qu'elle y vive toujours ; — qu'il puisse faire luire tes vertus pour tout le monde. — L'éclair du grand Dieu de ta tête s'absente. — Sorte, au bout de neuf mois, un garçon de ton ventre, — qui ressemble au père de cœur, — & (que) de visage il soit tien.)

Diu tengue toun marit abricat de sas ales.
Diu nou bate iamès toun marit à-de-males.
Diu hausse toun marit lou plus gran Rei deu MOUN.
Et puch que voste pax es la pax de la France,
Dius vous tengue loung tems en passible assistance
Cent ans sies tu d'Henric : Cent ans Henric sie TOUN.

(Dieu tienne ton mari abrité sous ses ailes. — Dieu ne frappe jamais ton mari méchamment. — Dieu hausse ton mari comme le plus grand roi du monde. — Et puisque votre paix est la paix de la France, — Dieu vous tienne longtemps en paisible accord. — [Que durant] cent années tu appartiennes à Henri : [que durant] cent années Henri soit tien.)

Digitized by Google

DE L'ANCIENNE ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ TERRITORIALE DANS LE MIDI DE LA FRANCE

EXAMEN DE QUELQUES THÉORIES DE M. LAMPRECHT. — Le docteur Karl Lamprecht, aujourd'hui professeur à l'Université de Bonn, publia, en 1878, des *Etudes sur l'état économique de la France pendant la première partie du moyen âge*. C'est de ce livre, rapidement revu par l'auteur & augmenté d'un récent travail du même écrivain, que M. Marignan a donné, en 1889, une traduction française.

M. Lamprecht, émet au sujet de l'organisation des exploitations agricoles, notamment dans le Midi de la France, des théories nouvelles; il constate des faits & découvre des lois que n'avait signalés aucun des maîtres français dont le nom fait autorité en ces questions. J'ai cru faire œuvre utile en recherchant si les observations de cet érudit étaient exactes & ses déductions logiques.

Cet examen porte sur certains passages du chapitre II de la deuxième partie, intitulé : *Le système des champs & la division de la terre*, pp. 144 & suiv. de la traduction.

Le chapitre débute par de brèves considérations sur la prépondérance de l'agriculture &, partant, des villages au onzième siècle, & sur l'importance numérique de la population des centres agricoles [1]; après quoi l'auteur aborde l'étude des manses.

« Le *mansus* avait été à l'origine & était encore, dans tous les villages, le fond rustique. Il comprenait tout ce qui était nécessaire à la culture rurale, l'enclos & les bâtiments, le champ, le pacage, la forêt

1. « Le nombre des exploitations indépendantes variait suivant les villages; il pouvait s'élever jusqu'à quarante; le chiffre le plus ordinaire était de quinze à vingt. » — Comme preuve M. L. cite un village de quarante-trois exploitations, ce qui n'établit pas précisément que quarante soit un maximum; il aurait pu d'ailleurs signaler après M. Deloche (Introduction au *Cartulaire de Beaulieu*, p. CI, note 2), deux villages de soixante & de cent manses. Les autres preuves fournies par M. L. sont d'ailleurs tout aussi peu convaincantes : une donation de sept *areæ hospitum* dans la banlieue de Nogent (D. Bouquet, t. X, p. 617 E) ne nous apprend rien sur la population des villages; j'en dirai autant de la donation de dix-huit *areæ hospitum* à Candela, car il pouvait y avoir dans un territoire des hôtises appartenant à plusieurs propriétaires & des tenures qui n'étaient pas des hôtises; la donation de trois *milites* habitant une même *villa* n'implique nullement que tous les habitants de la *villa* fussent des *milites* ou qu'il n'y eût pas dans cette *villa* d'autres *milites* que les trois désignés. Des textes que M. L. a invoqués & que j'ai pu vérifier, il n'en est pas qui comportent les conclusions que cet auteur en a déduites; le *locus qui vocatur Absa* pouvait n'être qu'un hameau, un quartier de village, si même il a existé, ce qui n'est pas certain. (Voy. *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, p. 38).

Digitized by Google

& l'eau. C'est une unité économique & non une unité de valeur. Il peut bien servir de base approximative, mais il ne peut être considéré comme un étalon. Il porte quelquefois un nom particulier, signe de sa longue durée (??) Les édifices d'exploitation sont bâtis dans la ferme. Celle-ci comprend, en outre, ordinairement un jardin, & encore assez de place pour des constructions servant à des usages domestiques. Les fermes étaient en général entourées extérieurement par un fossé. »

La note[1] ne nous renvoie qu'au Cartulaire de Saint-Père de Chartres, p. 36, & cite un seul manse dont « l'area », nous dit M. L., « est grande d'une *pertica* & close d'un fossé extérieur. » Ce fait unique légitimerait-il une généralisation? Je ne le pense pas. Reportons-nous cependant à la charte indiquée; il s'agit des redevances auxquelles est soumis un tenancier : « A Demainville était un manse que tenait alors Frogaudus; celui-ci devait, pour son manse, labourer quatre perches carrées l'hiver..... »; dans cette énumération des corvées, se trouve énoncé le service suivant : « *Claudit circa curtem vel de fossato perticam unam.* » Et c'est tout; de manse entouré par un fossé, il n'est nullement question. Au surplus, la preuve que l'interprétation de M. L. est inacceptable, c'est qu'il est impossible de n'assigner à l'*area*, c'est-à-dire à une ferme & à ses dépendances immédiates, qu'une superficie d'une perche.

« Autour du village est situé le territoire, qui le plus souvent l'enveloppe & se divise en forêt & en terre arable. De celle-ci on ne cultive que la partie indispensable à l'économie agricole; elle est située dans le voisinage du village. Le terrain cultivé est généralement divisé en soles; il y en a au moins trois, conformément au système de l'assolement à trois soles qui se trouve employé par tout le pays. Dans ces dernières, les champs s'allongent comme de longs fils, sous la forme qui est propre à cette répartition de la culture. »

Parmi les textes destinés à appuyer ces assertions[2], les uns démontrent simplement l'usage des jachères; je ne retiendrai que les preuves relatives à l'assolement triennal. Voici d'abord des redevances dues de trois en trois ans : une en blé (? *tria modia tremedusii*), l'autre en cidre. Pour le blé, j'accepte le raisonnement, non pas comme topique, mais comme plausible; quant au second fait, je ne vois pas qu'un rapport puisse exister entre la rotation des cultures & le terme de payement d'une redevance de cidre.

Je passe à un autre argument : « Cart. Trinit., p. 458, 74 (1068), nous montre, à ce qu'il semble, les prairies atteignant un prix plus élevé que les champs, ce qui indiquerait l'assolement à trois soles. » Je confesse que je ne saisis pas.

« Signalons, *comme particulièrement instructif*, la vente d'un mansus,

1. P. 145, note 2.
2. Page 146, note 2.

Digitized by Google

Cart. Mâcon, pp. 278-9, 513; son *area* à 32 *perticas* de long, 8 à 10 de de large, en tout environ 170 *p.* carrées. De plus un vignoble long de 11 *pert.*, large de 5 *pert.*; surf. d'env. (??) 55 *pert.* carrées.

« Un campus » 31 » » 5 » » » 155 ».

« Un campus » 44 » » 3 1/2 » » » 154 »

Qu'était-ce que ces *campus*? Nous l'ignorons; des vignes peut-être ou des prés. M. L. a pris soin de nous le dire : « Campus n'a aucun sens spécifique; il signifie toute surface propre à la culture.....; cf Cart. S. André, 230 (28 janv. 1083) : *Campum... qui... nunc plantatur vineis*[1] ». Ainsi donc, le manse dont il est question comprend une vigne & deux terres dont nous ne pouvons pas connaître la nature. Ceci étant posé, voici les conclusions de M. L. : « Nous avons donc : 1° trois soles; 2° l'égalité des trois soles (évidemment (!) on avait vendu une parcelle du vignoble, & dans le sens de la longueur, car la largeur n'a pas varié. Cette charte & les autres citations montrent qu'il y avait au moins trois soles dans la Marck. » Il est superflu d'insister sur l'étrangeté de ce raisonnement, qui introduit une vigne parmi les soles d'un manse.

On voit si M. L. est autorisé à corriger, sans plus de preuves, les prétendues erreurs de Guérard sur le sens du mot *cultura*.

La forme des champs n'a guère rien à voir avec la périodicité de la culture. Qui pourrait dire pour quelles raisons telle pièce de terre citée dans un acte du onzième siècle est plus longue que large? C'est le résultat de mille causes qui nous échappent absolument. Que s'il faut expliquer ce fait, pourquoi ne pas s'en tenir à cette considération que le laboureur avait intérêt à tracer de longs sillons pour retourner moins souvent sa charrue?

« Les lots de terre appartenant au même propriétaire semblent avoir été dans les différentes soles d'égale grandeur. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de concilier la variété de culture avec l'identité des besoins du paysan. »

M. L. signale deux exemples[2], l'un d'après le Cartulaire de Mâcon, que je n'ai pas sous les yeux; le second, qui est sans doute plus convaincant, puisque l'auteur transcrit, d'après le Cartulaire de Romans, une partie de l'acte. Voici cet extrait : « Terra illa non est continua, sed in tribus partibus divisa... Pars tertia... est maior... Adhuc est pars quarta, de qua nihil diximus. » Il est indispensable de présenter au sujet de ce texte deux observations préliminaires : en premier lieu, M. L. croit que la répartition des terres d'un manse sur trois ou quatre points comporte nécessairement trois ou quatre soles; cette hypothèse est d'autant plus inadmissible que certaines fermes s'accroissaient de champs détachés d'autres fermes, & que les champs ainsi acquis pouvaient être situés loin des terres de la première de ces

1. P. 146, note 1.
2. P. 147, note 1.

Digitized by Google

exploitations; en second lieu, pour attribuer à l'assolement triennal une influence sur la forme allongée des terres, M. L. a dû implicitement supposer que les soles étaient contiguës; il admet ici, au contraire, qu'elles étaient séparées. J'ajoute que l'exemple fourni par lui prouve aussi peu que possible le partage des terres des manses en trois soles égales, puisque le manse signalé dans cet exemple est constitué par quatre lots de terrains, dont le troisième est plus grand que les deux premiers.

« La culture à trois soles amenait, comme conséquence caractéristique du système, le *flurzwang* (culture obligatoire) avec son inévitable résultante, le conflit entre voisins, & chaque essor vers un progrès économique tombait ainsi au milieu de la rotation régulière des terres en semences & en jachères. »

Je n'aurais jamais soupçonné l'assolement triennal d'être responsable de pareilles calamités. N'aurait-on pas quelque peu exagéré ses torts? Si la rotation régulière des cultures était une source de conflits entre voisins, ce que j'ignore, c'était à cause des droits d'usage, vaine pâture & parcours. Qu'un propriétaire supprimât la jachère, il restreignait par le fait même l'exercice du droit de dépaissance des voisins; il gênait encore cet exercice en changeant la nature des ensemencements & la date des récoltes. Mais ces inconvénients sont indépendants du nombre des soles.

« L'initiative du paysan était réduite à s'exercer sur les terres incultes en dehors des soles; là, chaque propriétaire de manses pouvait mettre en culture de nouveaux espaces. La surface conquise était dans ce cas mesurée (?) & considérée alors comme propriété privée, reconnaissable à sa clôture de haies. »

Le paysan aurait donc joui d'une plus grande liberté d'action sur la terre commune que sur sa terre propre; les droits d'usage de la communauté auraient entravé davantage l'initiative individuelle sur celle-ci que sur celle-là. Voilà, on en conviendra, des propositions qui sont *a priori* bien improbables & qu'il eût été bon d'accompagner d'une solide argumentation. Or, les deux documents produits[1], d'après Dom Bouquet, ne se rapportent même pas à des terres en culture, encore moins à une appropriation de ces terres. Les deux pièces, qui ont trait à un même fait & qui datent de 1030 environ, se réfèrent à un droit de viguerie usurpé, à Antony, par un nommé Garin. Garin & après lui sa veuve possédaient légitimement la viguerie sur le territoire agricole d'Antony, mais il fut décidé que ce droit ne leur appartenait pas dans le village, maisons, routes & chemins, en son état actuel ou tel que le constitueraient des accroissements ultérieurs. Je ne puis, avec la meilleure volonté du monde, trouver dans ces lignes la confirmation des théories de M. L. sur la mise en culture des communaux.

1. P. 148, note 2.

Digitized by Google

« Le mot qui désigne cette terre obtenue par *Bifang* (clôture) est *novale* ou *clausus*; les expressions *inquirendum* & *quæsitum* appartiennent à cet ordre d'idées. *Quæsitum* signifie la terre qu'on a conquise par *Bifang*, *inquirendum* le champ sur lequel on a le droit de *Bifang* (?) Tous les deux offrent un certain parallélisme avec le *cultum* & l'*inscultum* qui précèdent. Avec le temps, le sens de ces deux mots s'émousse à mesure que le pays de la communauté fut transformé en terres cultivées. »

Au sujet de *novale* & de *clausus*, M. L. se borne[1] à renvoyer à Ducange, lequel serait sans doute bien étonné d'apprendre qu'il a vu dans ces termes les noms de terres « obtenues par *Bifang*. » Le fait est que le *Glossaire* ne contient rien de pareil; il attribue aux mots *novale* & *clausum* leur sens bien connu : à celui-ci, clos; à celui-là, terres nouvellement défrichées ou bien terres reposées par la jachère[2].

Le sens de *quæsitum* & *inquirendum* me paraît plus difficile à définir. Les exemples publiés par l'auteur nous apprennent seulement que ces termes étaient employés & non pas quelle en était la signification. L'acception naturelle de *quærere*, *inquirere* est bien différente de celle que M. L. prête à ces mots, & il n'est vraiment pas permis, sans démonstration préalable, de traduire *quæsitum*, « la terre qu'on a conquise par Bifang. » « On n'a pas le droit de changer la valeur d'un mot pour construire un système[3]. »

Quand je dis que les chartes citées par M. L.[4] ne nous font rien connaître sur la signification de *quæsitum* & des vocables analogues, je me trompe; de certaines de ces pièces il résulte précisément que l'explication admise par cet érudit est inacceptable : « dono... montem... cum bosco super se sito usque in exquisitum. » Il ne peut être question ici de clôtures & de défrichements. Un autre acte porte encore : « Totum ex integro usque in exquisitum. » M. L. comprend que dans ces actes, « usque in exquisitum » est l'équivalent de « usque in integrum. » Pourquoi diviser arbitrairement les documents en deux catégories : l'une où les mots ont tel sens, l'autre où ces mêmes mots ont un sens entièrement différent? L'auteur se tire d'embarras en supposant un « affaiblissement insensible du sens de ces mots. » Par malheur, les chartes qui prouveraient cet affaiblissement sont des plus anciennes parmi celles que M. L. a relevées. Je demande la permission de croire que *quæsitum* & *inquirendum* désignent les droits acquis ou à acquérir, les possessions actuelles ou à venir du manse.

On m'opposera que c'est un non-sens de donner ou de vendre *quæsitum* & *inquirendum*, les dépendances présentes & *futures* d'un manse.

1. P. 148, note 3.
2. Et non pas, comme le dit M. L., « jachères déjà labourées. »
3. Fustel de Coulanges, *L'alleu & le domaine rural*, p. 201.
4. P. 148, note 4.

Digitized by Google

A cette objection je répondrais qu'on trouve bien des non-sens dans les instruments du moyen âge & même des temps modernes. Je me souviens d'avoir vu affiché sur la façade de la boucherie à Andorre-la-Vieille un non-sens exactement pareil : dans l'annonce notariée d'une *cessio bonorum*, le tabellion faisait savoir que le vendeur céderait ses biens présents & à venir.

Au surplus, le manse formait une entité juridique, un ensemble de fonds unis par un lien de droit au chef-manse, comme les enfants étaient unis au père de famille, & on pouvait, à un moment donné, par une fiction dont nous connaissons d'autres cas, supposer l'existence virtuelle de ce lien entre le manse & ses dépendances futures. De même, le maître d'un ménage d'esclaves ou de serfs l'aliénait avec sa progéniture née ou à naître.

Si nous considérons l'interprétation que M. L. donne des mots *cultum* & *incultum*, nous sommes amenés à reproduire une observation que nous avons déjà émise. Voilà deux mots qui ont un sens courant, ordinaire; sans prendre le soin d'administrer des preuves d'aucune sorte, un auteur substitue à cette acception une explication beaucoup plus compliquée & suppose que toute terre inculte est propriété collective. Cela est bien invraisemblable & on m'accordera que rien n'est moins scientifique que de prendre pour fait acquis une hypothèse de ce genre.

Je passe sous silence le reste de l'étude consacrée au manse[1] & j'arrive aux exploitations secondaires :

« A côté du manse le Sud-Ouest avait vu naître de nouvelles formes de propriétés qui, au commencement encore, étaient sous sa dépendance, mais qui devaient le vaincre plus tard & donner à l'économie rurale une nouvelle empreinte. Dans la Saintonge, en Poitou, en Limousin, jusqu'en Auvergne, ce rôle était échu à la *bordaria*. Sa base économique est l'agriculture, mais le plus souvent une industrie accessoire s'y rattache. »

Deux textes[2], tous les deux tirés du cartulaire de Beaulieu, semblent avoir suggéré à M. L. cette notion d'une industrie accessoire annexée à la *bordaria;* du moins, dans les notes je ne trouve pas d'autres citations se rapportant à cette idée. Voici le premier texte : « Juxta ipsum mansum meum unam bordariam cum uno molendino. » Voici maintenant le second : « Mansum unum... cum ipsa bordaria & cum bosco, cum pratis, cum farinario & omnibus ad se pertinentibus. » Rien dans la première phrase ne prouve que le moulin dépendît de la *bordaria*. Il reste donc seulement le second texte, & encore il est amphibologique : *pertinentibus* peut se rapporter à *mansum* aussi bien qu'à *borda-*

1. Pp. 149-153.
2. P. 154, note 1.

Digitized by Google

riam &, de fait, nous verrons plus loin que M. L. a aussi adopté cette interprétation.

« La *bordaria* est placée comme le *mans* dans le village même, peut-être sur les limites extrêmes de l'aréa du *mans*, du côté de la plaine. »

Voici à quoi se réduisent les raisons qui induisent l'auteur à penser que la *bordaria* est dans le village : deux titres, qu'il produit[1], portent qu'elle est auprès du manse, *juxta mansum*. Mais M. L. admet, du moins par instants, que le manse est formé par un groupe compact de terrains : les mots *juxta mansum* indiqueraient donc plutôt que la *bordaria* est placée aux confins du territoire. En réalité, je crois qu'il n'en est rien & que la *bordaria*, dans le cas particulier dont il s'agit, était près des bâtiments de la ferme; mais si j'arrive à cette dernière conclusion, c'est parce que j'attribue aux termes *mansus* & *bordaria*, en dehors de la signification d'exploitation rurale, le sens, que M. L. leur refuse, d'habitation du fermier ou métayer.

La forme dubitative de la seconde partie de la phrase me dispense d'insister, de même que les réserves formulées en note[2] : « On ne peut résoudre la question sans des observations personnelles qui nous sont interdites. C'est le défaut sensible de ce livre à cet endroit & à bien d'autres, nous n'avons aucune peine à le confesser. » A merveille, & pour cette fois j'approuve sans réserve. Seulement, M. L. aurait été logique en se montrant moins sévère pour ses devanciers & moins affirmatif.

« C'est une propriété dépendante du *mans*, une nouvelle exploitation sur son sol, d'une dimension plus petite de moitié que celui-ci. Au point de vue économique, elle est souvent rattachée au *mansus*; cependant le lien qui les unissait à l'origine s'est rompu; la *bordaria* a sa propre exploitation qui, au début, continue à dépendre du moins en droit du propriétaire du *mans*; elle était astreinte à des redevances & prestations ou bien elle était donnée en métayage. »

Je renoncerais à discuter, parce que je ne la comprends pas, sur la situation faite à la *bordaria*, laquelle dépendrait du manse sans en dépendre; mais l'auteur a pris plus nettement position dans sa note[3], où il soutient « la qualité d'annexe du mansus qu'avait la *bordaria*. » A l'appui de cette opinion, M. L. invoque la teneur de trois textes que j'ai déjà reproduits : deux portent que la *bordaria* est *juxta mansum*. Cette expression se réfère, comme M. L. l'a compris ailleurs, à la position topographique de la *bordaria*, nullement à sa condition économique ou juridique. Le troisième texte n'est autre que cet acte où il est question d'un manse « cum ipsa bordaria... cum farinario & cum omni-

1. P. 154, note 1.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Digitized by Google

bus ad se pertinentibus. » Ici encore, M. L. se range à une interprétation contradictoire de celle qu'il a d'abord adoptée. Il avait soutenu que le moulin se rattachait à la *bordaria*; il prétend maintenant que moulin & *bordaria* dépendaient du manse. Il faudrait pourtant choisir.

Au surplus, l'auteur n'est probablement pas très convaincu, car il admet l'hypothèse d'un affranchissement de la *bordaria*. C'est un expédient & il est assez malheureux : des divers actes auquels le lecteur est renvoyé, ceux qui sont favorables à cette thèse de l'indépendance de la *bordaria* sont plutôt les plus anciens. Voici d'ailleurs les dates respectives des uns & des autres : pour la sujétion, 1032-1060, onzième ou douzième siècle, onzième siècle ou plus tard (p. 154, note 1), onzième ou douzième siècle, onzième siècle ou plus tard (p. 155, note 1.); — contre, 1079, 1085, 1100-1130[1].

On n'a pas omis de remarquer le passage où M. L. expose que la *bordaria* est égale à la moitié du manse. La preuve qu'il en donne[2] est que le cens dû par la première s'élève à peu près à la moitié du cens payé par le second. Le fait fût-il exact d'une façon générale, — ce qui est à établir, — il serait permis de l'expliquer de diverses manières : la *bordaria* pouvait être une tenure privilégiée, ou bien se recommander à l'indulgence du seigneur foncier par l'infertilité de ses terres, par l'imperfection de son outillage. M. Deloche s'est arrêté à cette dernière opinion, que je crois être vraie, pour des motifs dont l'exposé serait trop long, & il pense que la *bordaria* était une métairie ou ferme d'ordinaire moins importante que le manse & dépourvue d'attelage pour le labour. Mais M. L., sévère en matière d'interprétation de textes, proclame insuffisantes les preuves de M. Deloche. Il est regrettable que notre auteur ait oublié ce qu'il avait écrit quelques pages plus haut[3] : « Le mansus..... n'est jamais une unité de valeur; cf. Cart. Romans, p. 127, 22 (1046-56) : est unus mansus, quem pater meus... mihi pro quatuor mansis dedit. » Ou cet exemple ne signifie rien ou il nous montre cinq manses, dont le premier vaut à lui seul autant que les quatre autres. Supposons une *bordaria* équivalant à la moitié du premier manse, elle sera égale à deux des quatre derniers. M. L. trouvera bon que je continue à suivre la manière de voir de M. Deloche.

« Vers l'Est, la conception de la *bordaria* ne se maintint pas intacte; déjà en Auvergne arrivent, à côté d'elle, d'autres créations économiques, & sur la rive gauche du Rhône le mot paraît devenir rare & ne sert plus à caractériser une forme particulière de la propriété rurale. »

Je constate tout d'abord que voilà une nouvelle restriction. M. L. avait établi ses théories relatives à la *bordaria* sur des textes limousins

1. P. 154 & p. 155, note 1,
2. P. 154, note 1.
3. P. 145, note 1.

Digitized by Google

& auvergnats[1]; il élimine de ses conclusions la région de l'Est ou plutôt, je pense, du Sud-Est; en note, il paraît étendre cette élimination au Limousin & à l'Auvergne[2]. Je me demande ce qui reste, après cela, du système primitif.

« La *condamina* est répandue dans tout le Sud-Est, plus loin dans la Bourgogne jusqu'à Vienne & ensuite *dans le Limousin*. C'est un petit domaine rural, situé dans le village même, le plus souvent bâti sur l'aréa d'un *mansus*. »

Ce devait être, en effet, un bien petit domaine, puisqu'il tenait dans l'*area* d'un manse, surtout si l'on suppose avec M. L. que cette *area* mesurait quelquefois une perche carrée! Mais était-ce bien un domaine? Il était admis jusqu'à ce jour que la *condamina* était une pièce de terre. M. L. estime qu'on s'est trompé : « Nous appuyons notre opinion sur le Cart. Mâcon, pp. 20, 24 (1060-1108) : « mansum indomini-« catum cum vircariis, terris & usuariis silvarum sibi adjacentibus, « cum pratis ibidem sibi appositis & cum adjacente condamina. » Ici *condamina* ne peut signifier un simple champ, mais bien une petite exploitation établie à côté du Mansus[3] ». Je prie qu'on veuille bien remarquer ceci : la *condamina* est comprise dans l'énumération au même titre & avec les mêmes formules que *vircariis, terris, usuariis silvarum*. Ces dernières expressions désigneraient-elles autant d'espèces de domaines? Dans la négative, je ne vois pas pourquoi *adjacente condamina* ne signifierait pas un champ, puisque *terris adjacentibus* a un sens analogue.

« Les terres qui lui appartiennent sont prises en culture, le plus souvent par un petit possesseur. On n'en était pas propriétaire, mais le mobilier, comme le champ & la ferme, appartenait le plus souvent à un seigneur étranger. »

Cette phrase est de trop : elle attribue, en effet, à la *condamina* une condition qui était, au moyen âge, la condition des terres, des manses aussi bien que des condamines. M. L. publie[4] à ce propos, d'après les cartulaires de l'Yonne & de Saint-André, un extrait de deux actes, dont voici le second : « Condaminam..... quæ terra, antequam coleretur, nulli fere erat apta usui. » De ce texte il fait jaillir cette conclusion inattendue que « souvent elle (la *condamina*) commence par être défrichée », & il ajoute : « Les passages invoqués nous montrent qu'elle était très répandue dans les vallées du Rhône & de la Saône. » Dire

1. Je suppose qu'il s'agit de l'*Histoire de Tulle* dans cette citation : « V. Baluz. H. T., p. 427 ». Si je fais erreur, j'aurai du moins quelque droit à plaider les circonstances atténuantes.

2. « Extension de la *Bordaria*. V. pour la Saintonge & le Limousin, les passages cités ». (P. 155, note 2).

3. P. 155, note 1.

4. P. 156, note 2.

Digitized by Google

qu'un usage est *très répandu* parce qu'on en a recueilli deux cas, — ou même un seul, car l'Yonne est dans le bassin de la Seine, — c'est aller un peu vite en besogne.

« Dans le Sud, la *condamina*, de Vienne jusqu'à l'Auvergne, est appelée aussi *casale*; elle peut être également située dans une ville & désigne seulement l'espace qu'occupe une maison. »

Des exemples que fournit M. L.[1] l'un ne nous apprend rien sur la nature du *casale*, il se borne à signaler l'un de ces biens attenant à deux champs; les autres chartes, sauf une, indiquent très explicitement que le *casale* est un terrain à bâtir; reste un acte unique, qui *fait* seulement connaître les dimensions du *casale* : 63 *stadia* carrés. Que valait au juste le *stadium*[2]? Je l'ignore; mais Ducange mentionne des emplacements de maisons qui mesuraient 75 *stadia* carrés. Et dans une surface moindre M. L. voudrait faire tenir un domaine!

Après le *casale*, M. L. s'attaque au *curtilus*. Cette étude est particulièrement longue.

« ..... Dans le Sud-Est de la France, le sytème [du *casale*] ne mettait donc pas en danger l'économie rurale du mansus. Le péril venait d'un autre côté. La culture fort ancienne de ces contrées devait bientôt détruire le système trop sévère de l'assolement à trois soles, en supposant qu'il ait été constitué entièrement. La fécondité du sol, dont une partie encore est appelée, entre Villefranche & Anse, la meilleure lieue de France, contribua à adoucir le rigorisme de la contrainte de la culture obligatoire. »

Cette observation heurte & renverse les théories précédemment émises sur l'assolement triennal; il en résulte, en effet, que la rotation variait avec la fertilité des fonds. Il convient d'ajouter que les mêmes causes ont produit ailleurs les mêmes effets; de ce que M. L. a constaté ces résultats seulement dans le Sud-Est, il n'est pas fondé à croire qu'ils n'existent pas ailleurs.

« Le *curtilus* est cependant l'ennemi le plus immédiat de l'économie rurale du *mansus*. Il apparaît plus tardivement que celui-ci comme l'indiquent encore les traces qu'on en trouve au onzième siècle, époque à laquelle, toutefois, le système qui s'y rattache a déjà reçu sa forme définitive. »

M. L. a trouvé cinq *curtili* dans une forêt[3]; en cherchant un peu ne trouverait-il pas aussi bien dans les bois des manses & des bordes? Ce n'est pas douteux. Voilà néanmoins un fait acquis : cinq *curtili* dans une forêt. Ce fait, l'auteur s'en saisit, & voici les conclusions qu'il en tire : « Dans ce cas il n'y a pas de doute que le *curtilus* soit une terre d'exploitation nouvelle[3] ». Il y a bien des doutes, au contraire; car il

1. P. 156, note 3.
2. P. 158, note 1.
3. *Ibid.*

Digitized by Google

a toujours existé, il existe encore, dans les pays boisés, des fermes en forêt.

Autre preuve : des *curtili* situés « in villa, quæ Novals dicitur[1] ». L'argument n'est que spécieux : il est possible que la *villa* ait pris ce nom de *Novals* bien avant l'époque assignée par M. L. à la création des *curtili*. De ce qu'une localité s'appelle Villeneuve, il ne s'ensuit pas qu'elle soit de fondation récente.

« Ce qui caractérise le *curtilus* à l'origine & plus tard aussi, d'une manière presque générale, c'est le vignoble avec les terres & les constructions associées à sa culture, c'est-à-dire une maison, la *vicaria*, le *salicetum* & quelquefois le pressoir. »

Traduisons, pour en mieux saisir la portée, la fin de cette phrase : « Le vignoble avec les terres & les constructions associées à sa culture, c'est-à-dire une maison, l'exploitation pour l'élevage des brebis, le lieu planté de saules & *quelquefois* le pressoir. »

M. L. a oublié de nous faire connaître pour quels motifs il rattache une maison, un élevage de brebis & une plantation de saules à la culture de la vigne. L'explication eût pourtant été nécessaire, autant qu'intéressante.

En fait, un certain nombre des *curtili* mentionnés par M. L. n'ont pas de vignes; pour d'autres, nous savons pertinemment qu'ils possèdent des terres labourables. Que si les vignobles sont plus fréquemment signalés dans le *curtilus* que dans le manse, le fait s'explique suffisamment par le climat des pays où le *curtilus* a existé.

A côté, l'on voit apparaître des forêts & des servitudes forestières; ces dernières donnaient sans doute (?) droit à l'écobuage; enfin des terres & particulièrement des jardins & des prairies. Le mot *curtilus* désigne par lui-même la substructure de cette culture particulière, le sol cultivable, le sol fertile, mais il est aussi employé pour toute la propriété. »

Cette remarque semble indiquer que le savant docteur, au moment où il a écrit son ouvrage, n'avait pas une grande habitude des textes du onzième siècle, sans quoi il se serait rendu compte que cette dernière phrase est applicable non pas seulement au *curtilus*, mais à tous les termes dont le haut moyen âge s'est servi pour désigner les fonds.

« Comme grandeur, le *curtilus* est de beaucoup plus petit que le *mans*. Les sources indiquent pour le *curtilus* habituel une étendue d'environ 130 *perticæ*. La valeur est correspondante à cela : les indications de prix varient entre 4 sol. 10 den. & 45 sol.; la moyenne donne une valeur de 19 1/5 sol. environ. Le prix moyen d'un manse est, au contraire, dans les contrées où le *curtilus* apparaît, de 116 2/3 sol. ».

Pour qui connaît les habitudes des rédacteurs des chartes du moyen

1. *Ibid.*

Digitized by Google

âge, & le vague de leurs indications sur les dimensions des propriétés, pour qui sait combien peu précises étaient leur notions en fait de mesures agraires, il est à peine utile de faire observer ce qu'il y a de fictif dans des calculs de ce genre.

M. L. donne huit exemples[1] : deux, à titre d'exception, de *curtili* qu'il qualifie « démesurément vastes » ; six, dont je n'ai pas pu vérifier l'exactitude, de *curtili* « de dimensions moyennes », & ces six exemples ne sont pas pris dans des contrées différentes, mais cités d'après le seul cartulaire de Mâcon. D'après ces six exemples, M. L. prétend connaître la contenance des cinq cent mille exploitations rurales & plus entre lesquelles était réparti le sol de l'Est & du Sud-Est.

La valeur des domaines est plus difficile encore à déterminer que leur étendue. Admettons que l'on ait pu fixer la valeur réelle des monnaies, l'équivalence des mesures de superficie, — M. L. n'a même pas abordé ces calculs indispensables, — la question serait loin d'être résolue. La condition des immeubles était soumise à une très grande diversité : le domaine direct & le domaine utile se partageaient la valeur du sol dans des proportions infiniment variables. Voici une vente consentie, pour une somme donnée, d'une quantité de terre également connue : cette aliénation a-t-elle pour objet un domaine direct insignifiant, ou bien un domaine utile grevé de si lourdes charges que la part du tenancier ne représente pas le prix de son travail, ou bien encore la propriété pleine & entière ? S'agit-il de terrains fertiles ou d'un fonds improductif ? Les actes sont muets sur ces points essentiels. On voit à quels obstacles se heurte la recherche de la valeur, non plus seulement d'une quantité déterminée de terre, mais, ce qui est autrement compliqué, des domaines. Me sera-t-il permis de dire que j'ai souri quand j'ai vu un écrivain, résolvant en six lignes cette série d'insolubles problèmes, nous apprendre le prix moyen du manse & du *curtilus* à deux deniers près ?

« Abstraction faite d'une forte transmissibilité des fonds du sol, l'économie du *mans*, dans le système de l'assolement à trois soles, a deux points faibles dont les altérations doivent amener peu à peu une complète révolution dans la culture des terres : c'est la contrainte de la même culture & la possibilité d'un *Bifang* étendu. De ce côté, la culture de la vigne attaque directement le système du mans. Des vignes placées dans l'intérieur des soles devaient nécessairement contrarier le *turnus* régulier de la culture ; avec elles il ne pouvait être question de jachères, car la vigne donnait des fruits chaque année ; la culture obligatoire ne pouvait non plus être exercée, car la vendange ne tombait pas à la même date que la moisson. Il n'y avait qu'une issue, c'était de donner à la culture de la vigne une sole particulière ou du moins une partie plus étendue. On suivit quelquefois cette voie. Mais pour

1. P. 159, note 2.

Digitized by Google

cette décision, il était nécessaire d'une vue économique plus étendue, & d'un vif souci du développement ultérieur, deux qualités qui manquaient essentiellement au onzième siècle comme généralement dans la première partie du moyen âge.

« La culture de la vigne qui se développait de plus en plus n'avait donc d'autre ressource que le *Bifang*. Elle s'introduisit par tous les points où le *mans* paraissait menacé. C'est la voie qui fut suivie par le Sud-Est. Tantôt les sources parlent de vignobles situés aux limites des champs, tantôt la forme des pièces de terre sur lesquelles elle est placée indiquent qu'elles appartiennent au *Bifang*. »

L'argumentation se résume en ceci : la vigne n'étant pas soumise à l'assolement, tandis que les terres des manses y étaient assujetties, la vigne sortit du manse & fut transférée dans les *curtili*. C'est ce qui fit la fortune des *curtili*, parce que la viticulture prit une grande extension, — du moins M. L. le suppose. Ce raisonnement ne tient pas, parce qu'il y a toujours eu des vignes dans les manses des pays viticoles & parce que ces vignes ont été nécessairement exemptées des obligations de cette loi de la culture périodique, que M. L. fait si fréquemment intervenir dans le débat, sans en avoir démontré l'existence.

Quelles preuves positives l'auteur donne-t-il de ses assertions ? Il a relevé dans le cartulaire de Sauxillanges[1] la mention de vingt-quatre vignes d'un tenant. Mais ce fait est peut-être, il est probablement indépendant des considérations auxquelles le rattache M. L. Si, dans le territoire de certains villages, les vignobles étaient groupés sur un point, c'est parce que ce point était plus propre à ce genre de culture. Je présume que les champs étaient dans la plaine & les vignes sur les coteaux pierreux.

Les laborieuses recherches de M. L. lui ont permis de découvrir dans le cartulaire de Mâcon des vignes, dont le nombre s'élève à quatre, où la largeur est à la longueur dans le rapport de 30, 33 & 69 pour 100[2]. L'ingénieux historien y voit une preuve que ces vignes sont des enclos nouvellement défrichés, de même que la forme allongée des parcelles de terre est un indice qu'elles subissent le joug de l'assolement triennal. J'admire très sincèrement le parti qu'une certaine école historique peut tirer des observations les plus insignifiantes. M. L. aurait bien dû compléter ses théories & nous dire comment étaient taillées les terres qui étaient à la fois « conquises par *Bifang* » & assolées; car enfin il en signale lui-même un certain nombre dans ce cas. Je suppose que leur configuration n'était pas sans analogie avec la condition de la *bordaria*; elles étaient allongées sans l'être positivement.

1. P. 160, note 2.
2. P. 161, note 1.

Digitized by Google

« La situation topographique qui caractérise la culture de la vigne devait avoir une influence durable sur sa base, le *curtilus*. Celui-ci ne peut strictement exister que sur les terres conquises par *Bifang*. »

Divers *curtili* sont aliénés *usque in exquisitum* ; M. L. les signale[1]. C'est très bien ; mais il a cité un plus grand nombre de ces expressions à propos des manses & des forêts. Elles peuvent donc s'appliquer à des fonds autres que les biens des *curtili* & les terres encloses.

« Il s'étend isolé au milieu de son exploitation avec sa sortie & son entrée particulière. »

Voilà encore une phrase que je crois bonne à retrancher. Est-ce que toutes les exploitations rurales n'avaient pas des chemins d'accès ? J'aurais néanmoins glissé sur cette proposition si M. L. n'avait pas aggravé, en note, l'erreur du texte[2]. Sait-on de quelles preuves il appuie sa citation ? Des passages de certains actes portant cession de *curtili* « cum exitibus & regressibus. » Un érudit qui n'est pas sans quelque autorité en ces matières, Ducange, a dit que cette locution exprimait les fruits & revenus. M. L. veut bien convenir que « sans doute on trouve dans ce sens *exitus* & *regressus* ; mais il n'est pas du tout établi qu'ils n'en ont pas d'autres. » Le motif est véritablement insuffisant.

« Rien n'empêche que ses terres fassent un tout compact en face du morcellement du mans. Par sa situation même, le *curtilus* a un rapport très étroit avec lui. Aucun *curtilus* ne peut exister sans *mansus*, car seul le propriétaire de celui-ci a droit au *Bifang*. Nous trouvons donc souvent des manses avec leur *curtilus* & ceux-ci peuvent s'élever au minimum de trois, conformément à l'assolement à trois soles. »

Je ne saisis pas le rapport qui peut exister entre la rotation de la culture & le nombre de *curtili* dépendants d'un manse.

De plus, en ce qui concerne le nombre des *curtili*, qui s'élèverait au minimum de trois par manse, j'interroge les témoignages invoqués par l'auteur[3] & je trouve : 1° un manse avec *un curtilus* ; 2° un demi-manse avec *un curtilus* ; 3° un propriétaire qui a trois *curtili*, sans qu'il soit dit qu'il possède un manse ; en un mot, on rencontre un peu de tout dans ces textes, excepté la confirmation des théories de l'auteur.

« Il est vraisemblable qu'un *mansus* ainsi complété était désigné par l'épithète de *melioratus*. »

Je me bornerai à remarquer que M. L., ici encore, rejette la signification normale d'un mot pour lui substituer un sens détourné que rien ne justifie.

« Economiquement il en était facilement autrement. Il est naturel que chacun place son *Bifang* aux limites extrêmes de son propre mans,

1. P. 161, note 2.
2. P. 161, note 3.
3. P. 162, note 1.

Digitized by Google

mais il arrivait alors que ce champ était dans une situation meilleure pour être exploité du *curtilus* que du *mansus* qui était plus éloigné. Combien était-il simple d'exploiter d'abord le terrain appartenant proprement au *mans*, champ, prairie ou forêt, en prenant pour point de départ le *curtilus*, & d'en revendiquer ensuite la propriété sous forme de droit d'usage ! On peut voir encore la trace de ce procédé dans les quelques bribes que nous a gardées la tradition. »

M. L. ne s'est pas souvenu qu'il existait des *curtili* indépendants, au moins en fait, & que par la force des choses ces *curtili* devaient avoir des terres *indominicatas* & des forêts. Il part de ce principe que le *curtilus* est nécessairement un annexe du manse & que le manse seul peut posséder des forêts. Cependant ses notes[1] font mention d'un *curtilus* avec une vigne *indominicata*, d'un autre *curtilus* avec une parcelle de bois; ces faits n'infirment-ils pas le système de M. L. ? Il paraît que non. A la vérité, il a fallu à l'auteur, pour accorder ses idées & ses textes, recourir à une hypothèse ; mais il ne lui en coûte pas d'user de cet expédient. Nous allons le constater une fois de plus.

« Ainsi disparaît la dernière barrière économique entre le *mans* & le *curtilus*. Si le dernier reste encore le bien de la famille, le second une dépendance, leur propriétaire commun doit à tous les deux également travail & succès. L'inconvénient de cette division devait mener à un nouveau développement : ou le possesseur consacre toute sa peine au *curtilus* & rattache à lui autant que possible toutes les terres environnantes, ou il aliène l'un de ces deux centres économiques. »

En note[2] :

« On trouve *souvent* des curtili indépendants, qui supposent donc une aliénation ou quelque *Bifang* en faveur d'un fils cadet. » Encore une hypothèse, & d'une belle hardiesse !

Nous constatons, en outre, une fois de plus l'emploi d'un procédé dont M. L. abuse véritablement; il formule une loi générale, par exemple : « Aucun *curtilus* ne peut exister sans *mansus* ; » mais cette loi n'a rien de réel & les faits la contredisent : « On trouve *souvent* des curtili indépendants. » L'auteur va-t-il renoncer à sa découverte ? Nullement ; il suppose une dérogation, une exception, dans laquelle il range les faits qui le gênent. Par malheur, ici comme plus haut, les dérogations seraient plus anciennes que la règle ; les exemples que M. L. a recueillis[3] de *curtili* indépendants remontent aux premières années du onzième siècle.

« Quel que soit le cas qui se présente, le *curtilus* devient toujours libre de toute dépendance & est séparé du vieux droit du *mansus*. Les entraves de la culture spéciale, les liens de dépendance juridiques &

1. P. 163, note 1.
2. P. 163, note 3.
3. P. 163, note 3.

Digitized by Google

économiques sont rompus & le *curtilus* exerce en face du *mansus* une concurrence triomphante dans les questions de la culture obligatoire & de la disposition des champs. Sa valeur s'élève par rapport à celle du *mansus*, sa grandeur augmente. »

En note[1], après avoir signalé des *curtili* importants, d'après des textes de 1013, 1020, 996-1031 : « Ces exemples doivent être considérés comme des exceptions à une règle incontestablement plus ancienne. » C'était fatal !

« Une confusion s'établit bientôt dans l'emploi des mots *curtilus* & *mansus*. Comment aurait-on pu maintenir une différence dans les idées, quand cette différence était devenue si faible dans les faits ? Le *curtilus* est surtout désigné par l'expression de *mansus* quand il est un peu plus grand que d'ordinaire. »

Relèverai-je ce fait que les textes mêmes publiés par M. L. sont en désaccord formel avec ces assertions ? Il paraît que c'est un détail : les rédacteurs des chartes, quand ils contredisent M. L., se sont trompés, & l'auteur n'en a pas moins raison contre les faits & contre les documents. Je n'invente pas : un acte du cartulaire de Savigny dénomme manse, à deux reprises au moins, une exploitation rurale ; mais cette exploitation a des vignes & elle est close. Faut-il en conclure que le manse avait quelquefois une clôture & des vignes ? Erreur profonde. « Tout est réuni, donc en *Bifang ;* » ce manse est donc un *curtilus* plus grand que les autres ; la charte dit le contraire, mais M. L. le suppose. Un autre manse, avec une vigne & les dépendances mesure 300 p. c. (perches, pieds, pouces ?) : « donc sûrement un curtilus. » Ailleurs, « on trouve la confusion contraire ; » ailleurs encore, « le curtilus réuni à un moulin revêt déjà une signification plus indéterminée. » Mais avec de l'ingéniosité on vient à bout de bien des difficultés. M. L. corrige les faits, rectifie les actes, & contre les actes & les faits il dresse ses hypothèses triomphantes.

Je renonce à suivre ses dissertations sur la *cabannaria*, sur l'*appendaria*, dont « le nom même indique le terrain conquis par *Bifang*, » & je résume ce trop long travail.

Les pages que je viens d'examiner présentent un triple défaut : elles ont pour objet un ensemble de questions qu'il est, pour ainsi dire, impossible de résoudre ; de plus, les investigations sont incomplètes ; enfin, les textes sont imparfaitement étudiés & à peu près invariablement mal interprétés.

En premier lieu, je ne pense pas que l'on puisse déterminer sérieusement, pour l'ensemble de la France, les lois intimes de l'économie rurale au onzième siècle. Il faudrait procéder par synthèse après avoir résolu séparément le problème pour chaque province, & la rareté des documents ne le permet pas. On aurait tort de prétendre d'ailleurs

1. P. 164, note 1,

Digitized by Google

que les lacunes de l'information, en ce qui concerne une région, sont compensées par les documents d'une autre région ; car il y a bien des chances pour que la condition des terres soit, dans l'une, différente de ce qu'elle est dans l'autre.

Le défaut que je signale n'est que trop commun aujourd'hui. Il est une école qui semble ne pas se rendre compte que certains points du domaine historique sont à jamais inaccessibles. Elle torture, pour leur arracher un secret qu'ils ne possèdent pas, des textes d'une insuffisance manifeste ; elle cherche un sens technique sous les locutions les plus vagues de cette langue du haut moyen âge, si dénuée de justesse & de précision ; elle élève tout un système de théories sur un livre, sur un fait, sur un mot, sans s'apercevoir que l'authenticité du livre n'est pas absolument démontrée, que le fait admet plusieurs explications contradictoires, qu'une très légère modification du mot renverse toute l'argumentation. Est-ce à dire que ses adeptes manquent d'intelligence ? Loin de là, ils dépensent souvent un talent & une ingéniosité rares en des ouvrages trop semblables à ce colosse d'airain aux pieds d'argile, qu'une pierre détachée de la montagne suffit à renverser. Le grand tort de cette école, c'est de ne pas savoir douter de ses forces ni des moyens dont elle dispose ; comme la philosophie scolastique décadente, elle vit d'arguties & préfère l'erreur à un sincère aveu de son impuissance.

Il n'y a donc pas trop de textes pour qui s'enquiert de l'état économique du onzième siècle, il n'y en a même pas assez, & un écrivain n'a le droit de dédaigner aucune source. Or, M. L. en a négligé un grand nombre : il est aisé de s'en assurer en rapprochant de la liste des quelques cartulaires qu'il a dépouillés l'état bibliographique placé par M. J. Flach en tête de son premier volume sur *Les origines de l'ancienne France*. Il est à peine croyable qu'au cours de cette longue dissertation sur les exploitations rurales dans le sud de la France je n'ai pas trouvé une seule fois citées les pièces justificatives de l'*Histoire de Languedoc*, ni l'*Appendix* du *Marca hispanica*, ni les *Instrumenta* du *Gallia Christiana*.

Non seulement M. L. s'en est tenu à un nombre extrêmement restreint de documents, mais il n'en a guère vu que d'une sorte, les cartulaires. C'est encore une faute ; car, par suite de l'objet de ces recueils, toute une série de pièces en est exclue. J'étudiais, il y a quelque temps, la situation des anciennes classes rurales du Roussillon ; je n'ai pas découvert pour le treizième siècle une seule mention de baux à ferme dans les cartulaires & les terriers, pas une dans les textes de coutumes ; j'en ai rencontré des quantités dans les registres de notaires.

Encore si M. L. avait laissé aux actes leur sens vrai, leur signification naturelle ! Mais on a vu que ses citations ne portent pour ainsi dire jamais & que l'argumentation de l'érudit professeur de Bonn

Digitized by Google

roule d'ordinaire sur des hypothèses gratuites & sur de véritables contre-sens.

En somme, j'estime que les conclusions de M. L. ne doivent pas prévaloir sur les théories admises jusqu'à ce jour; si on désire des indications précises & sûres sur l'acception des termes par lesquels on a désigné les très anciennes exploitations rurales de la France, il convient de continuer à les chercher dans les ouvrages de Guérard, de M. Delisle, de M. Deloche & de notre vieux Ducange.

Auguste BRUTAILS.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts en 1890. — *Troisième volume du Bulletin périodique.* — Cette Société a été fondée à Foix en 1882, en même temps que le Musée départemental de l'Ariège était constitué grâce à la générosité de M. le Dr Garrigou, qui venait de faire don de ses collections à ses compatriotes.

Depuis 1882, la Société ariégeoise n'a cessé de poursuivre son but avec persévérance. Par les efforts combinés de ses membres, elle a contribué à appeler l'attention sur un département trop négligé & à provoquer des études destinées à le faire connaître dans le passé comme dans le présent. Aussi n'a-t-elle pas manqué de prendre part à la préparation & à la tenue des congrès qui ont eu lieu successivement dans l'Ariège. En 1882, s'est réuni le congrès de géologie; en 1884, le congrès d'archéologie a révélé les curiosités trop dédaignées de nos vieux monuments; en 1886, les Félibres d'Aquitaine sont venus évoquer à Foix le souvenir de Gaston Phœbus; la même année, les membres du congrès d'hydrologie, pendant leur tournée dans la région pyrénéenne, ont constaté la variété & la richesse de nos stations thermales.

Si, par suite de diverses circonstances et de l'impulsion donnée, le goût des recherches scientifiques & spécialement des études historiques se développe dans la contrée, la Société ariégeoise ne doit pas oublier de rendre hommage aux devanciers, aux initiateurs, & à tous ceux dont elle suit l'exemple. Nommons d'abord le vénéré président d'honneur de la Société, bientôt nonagénaire, M. Adolphe Garrigou, qui depuis longtemps a élucidé la question de nos origines en revendiquant pour la vallée de l'Ariège d'être le berceau des Sotiates & qui, dans ses *Etudes historiques sur le pays de Foix*, a débrouillé nos annales pour la première période du moyen âge. Citons aussi M. l'abbé Duclos, qui a récemment terminé les sept volumes de son *Histoire des Ariégeois*, monument élevé à la gloire de son pays.

En 1890, la Société ariégeoise a terminé le troisième volume de son

Digitized by Google

bulletin périodique. Ce recueil, très varié dans le choix des articles qui le composent, témoigne de l'activité des membres, cherchant à montrer que rien de ce qui intéresse leur pays ne leur semble indifférent.

Les travaux que la Société a suscités, encouragés ou fait connaître, se ramènent surtout à deux genres.

I. *Philologie romane.* — L'Ariège n'avait pas attendu l'arrivée des Félibres d'Aquitaine pour prouver qu'elle tenait à participer au mouvement de renaissance romane se manifestant dans tout le Midi. Les premiers volumes du Bulletin contiennent des travaux philologiques consistant en publication de textes anciens, de contes, de proverbes, de chants en dialecte local. On ne s'est pas contenté d'établir ce qu'était la langue à différentes époques; on a cherché si notre pays n'avait pas, comme les contrées voisines, à citer le nom d'auteurs, si modestes fussent-ils, qui aient employé l'idiome local dans leurs compositions. Actuellement on recueille les œuvres écrites en dialecte; on parvient peu à peu à tirer de l'oubli des productions presque inconnues, mais dignes d'attention; on fait revivre la littérature populaire du Midi, datant du moyen âge, qui, avec plus ou moins d'éclat, n'a jamais cessé d'affirmer sa vitalité & de préparer le terrain nécessaire à l'éclosion de la Renaissance romane, favorisée par le Félibrige.

On a réservé une large place à la publication des poésies de deux auteurs Fuxéens, vivant au commencement de ce siècle, François Tribolet & Remy Matossy, qui ont traité en patois des sujets satyriques & familiers. M. l'abbé Doumenjou a donné en langue romane une notice sur le Père Amilia, chanoine de la cathédrale de Pamiers sous Louis XIV, qui a composé un recueil de Cantiques languedociens. Ce travail, accompagné de pièces justificatives, remet en honneur la mémoire d'nn écrivain dont les œuvres, devenant chaque jour de plus en plus difficiles à trouver, ont été très appréciées jusqu'au milieu de notre siècle dans tout le sud-ouest. Il serait fort à désirer, tant au point de vue historique & religieux que sous le rapport philologique, qu'on tentât de faire une nouvelle édition du recueil composé par le père Amilia, *Tableu de la bido del parfeit Crestia.*

Nous devons à M. J. de Lahondès, l'auteur des *Annales de Pamiers,* l'insertion de lettres émanées de comtesses de Foix & de divers personnages, & rédigées en languedocien ou en béarnais. Ces lettres, qui proviennent des archives municipales de Pamiers, témoignent de l'intérêt qu'offrirait la publication des documents de ce genre conservés généralement dans les archives des villes & des anciennes familles.

Un de nos collaborateurs a découvert, en fouillant dans une ancienne bibliothèque, un ouvrage rarissime, intitulé *le Miral Moundi,* poème en dialecte toulousain, consacré à l'étude de sujets philosophiques, & qui, parmi les épisodes, renferme un éloge du patois. Les vers fort bien tournés, agréables à lire, contiennent, en faveur de nos idiomes

Digitized by Google

méridionaux, des arguments qu'un Félibre convaincu n'exposerait pas avec plus de chaleur & de verve. Cet épisode a été reproduit avec une préface où l'on plaide avec énergie la cause soutenue par le poète.

Ce n'est pas seulement à des travaux concernant les dialectes du pays que le Bulletin a donné l'hospitalité mais aussi à une étude littéraire consacrée à un poète originaire du Midi, à Clément Marot; c'est l'œuvre d'un professeur du Lycée de Foix, M. Guy, qui a recherché & examiné les sources où s'est inspiré ce poète.

II. *Histoire & archéologie.* — Les érudits, la constitution des fiefs & des droits féodaux dans le pays de Foix au treizième siècle a fourni la matière d'un article avec chartes à l'appui. M. de Lahondès & M. Pasquier, en fouillant les archives communales, ont trouvé des textes sommaires établissant que la tour ronde du château de Foix existait déjà en 1450 & que quelques années auparavant des ouvriers avaient bâti une tour dans cette résidence.

Le seizième siècle, qui a laissé dans notre pays de si tristes mais si mémorables souvenirs, a piqué la curiosité de plusieurs sociétaires. M. Pasquier a mis à profit des documents provenant de la famille de Villemur, & laissés à sa disposition par M. Eugène de Serre; il a transcrit des pièces qui se réfèrent à plusieurs événements des guerres de religion dans le Comté de Foix. M. Barrière-Flavy s'est attaché à relever un fait qui avait échappé aux historiens, c'est-à-dire, la prise de Saint-Ybars par le chef des Réformés, le célèbre sire d'Audou. Poursuivant l'étude des troubles religieux, notre confrère a mis en lumière plusieurs autres textes qui font ressortir quel était à leur déclin le caractère des luttes & révèlent quelles étaient les dispositions des vainqueurs. En 1627, Louis XIII donne des instructions pour faire le dégât autour des villes rebelles du Comté de Foix; en 1698, Mgr de Bertier, évêque de Rieux, expose ses théories sur la manière dont il lui semble à propos de traiter les nouveaux convertis; c'est tout un programme politique en harmonie avec les principes qui avaient amené la révocation de l'Edit de Nantes. Une étude sur Saint-Ybars par M. Delaye, instituteur, indique ce qu'étaient les institutions locales dans une petite ville de notre région pendant les deux derniers siècles. M. l'abbé Barbier, en communiquant des actes notariés se rapportant à divers ordres de faits, a fourni quelques renseignements sur la situation économique du Comté de Foix au dix-huitième siècle.

Dans toute la France, un mouvement de curiosité pousse les érudits, quelles que soient leurs opinions, à étudier, d'après les textes originaux, la Révolution dans chaque province & à passer de la synthèse à l'analyse. Dans le Bulletin se trouve une preuve de cette tendance; les derniers numéros reproduisent: 1° les doléances du pays de Donesan à l'occasion de la convocation aux États Généraux; 2° le rapport du général Chaussey sur les opérations militaires dans l'Ariège pendant l'insurrection royaliste de l'an VII.

Digitized by Google

Au point de vue purement archéologique, la Société ariègeoise n'a pas oublié que les fouilles lui ont été recommandées par ses fondateurs; elle a encouragé M. Bourret, instituteur à Montseron, dans la commune de Durban, à poursuivre ses explorations dans la grotte de Malarnaut; elle a donné le concours de sa publicité aux travaux entrepris par M. Miquel dans la grotte de Pigailh (commune d'Aigues-Juntes) & dans des abris sous roche près Saint-Lizier.

Comme articles d'archéologie & d'art, signalons un armorial des communes & corporations de l'Ariège & une étude sur les émaux Limousins du Musée de Foix.

La partie bibliographique n'est pas négligée dans le Bulletin & tient les lecteurs au courant de ce qui intéresse l'Ariège, surtout sous le rapport historique ou archéologique. Les travaux de plusieurs membres ont donné lieu à des comptes rendus qui dénotent l'importance des ouvrages. M. Barrière-Flavy a fourni l'occasion de citer plusieurs fois son nom, d'abord en composant de simples notices sur Saint-Quirq, l'abbaye de Calers, puis en menant à bonne fin des œuvres de longue haleine, comme la publication du *dénombrement du Comté de Foix sous Louis XIV*, & l'*Histoire de Saverdun*. Indiquons aussi le guide-route de l'Ariège & de l'Andorre par M. Paul Baby, l'ouvrage de M. Jarriand sur les successions *ab intestat* dans le Midi avant la Révolution.

Pour commencer son quatrième volume, la Société a décidé de rééditer un ouvrage introuvable, nécessaire à la connaissance des événements survenus dans le pays de Foix au seizième siècle & pendant la première partie du dix-septième, nous voulons parler du *Mémorial de Lescaçes*, prêtre Fuxéen qui a donné la chronique de nos luttes religieuses.

La Société ariégeoise s'est fait représenter aux divers congrès qui ont eu lieu en 1890, dans la région du Midi, à celui de l'Association pyrénéenne organisé à Narbonne par les soins de M. le Dr Garrigou, à celui de Brives tenu par la Société française d'archéologie.

Enfin, la Société a ouvert un concours, qui vient d'être clos, & où elle a engagé à prendre spécialement pour sujets des questions intéressant la région. L'appel a été entendu, & les résultats témoigneront de l'influence légitimement acquise par la Société ariégeoise.

Bulleti de l'Associacio d'excursions Catalana, Barcelone (Espagne). — XII vol. (1890), 352 pages avec illustrations & un panorama hors texte.

Nos lecteurs se souviendront peut-être d'une installation toute modeste qu'a présentée l'*Associacio d'excursions Catalana* à la dernière Exposition internationale géographique qui a eu lieu à Toulouse

Digitized by Google

en 1884. Les volumes & les tableaux (dessins, photographies, cartes, plans, &c.) formant cette installation, sous une apparence très modeste, renfermaient pourtant des travaux d'une haute valeur, que notre jury a unanimement reconnue du reste en décernant à nos collègues de Barcelone un diplôme de première classe parfaitement mérité. Ce n'est point la seule récompense enlevée par nos confrères d'Espagne, car en 1882, à l'Exposition régionale de Vilanova y Geltrú, ils avaient emporté une médaille de perfection, & plus tard, en 1885, ils ont gagné encore à Anvers une médaille de bronze & en 1888, à l'Exposition universelle de Barcelone, une médaille d'or.

Les travaux de l'Association catalane sont connus depuis longtemps à l'étranger, où elle a des rapports suivis avec plus de soixante sociétés savantes, alpines ou géographiques. Elle a rassemblé en un fascicule fort bien rempli les opinions portées sur elle & sur ses publications par la presse spéciale de tous les pays (Europe & Amérique). Les textes originaux y étant fidèlement transcrits, nous en tirons les deux paragraphes suivants, qui éclaireront parfaitement nos lecteurs sur la valeur positive & la nature exacte des travaux de nos collègues transpyrénéens.

« Fondée le 21 septembre 1878, l'ASSOCIATION D'EXCURSIONS CATALANE se propose un plan plus vaste que ne le font, en général, les Clubs Alpins. Elle ne se borne pas aux choses de la montagne, aux récits des courses, aux sujets qui touchent directement à cet ordre d'idées, elle embrasse dans son domaine les sciences naturelles (botanique & géologie), la géographie, l'histoire, l'archéologie, l'architecture & même la poésie..... Si elle n'exclut pas de son cercle d'activité le reste de l'Espagne & les contrées voisines, elle a en vue avant tout la gloire & la prospérité de la Catalogne. Elle se propose d'en faire connaître les beautés naturelles, les monuments historiques, les antiquités, les ressources minières, les industries éteintes ou actuelles ou à créer. Pour mieux accuser aux yeux de tous le caractère local qu'elle entend avoir, elle se sert, pour la rédaction de ses bulletins & de son annuaire, non de la langue espagnole, mais de l'idiome catalan. » (*Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné*, n° 7, 1882.)

« Nous ne pensons pas qu'aucune société alpine, même des plus célèbres, ait publié jusqu'à présent un ensemble de travaux plus intéressants. On dirait une véritable explosion de travail, de voyages, d'études, de recherches. (*Bulletin du Club Alpin français*, n° 8, novembre 1882.)

Dans notre agréable & trop courte visite à Barcelone en mai dernier, nous avons eu le plaisir de nous mettre en rapport avec les membres les plus distingués de cette savante Association & d'apprécier de près ce qu'ils ont fait & ce qu'ils se proposent de faire. L'analogie d'objectifs avec quelques-unes des branches de notre Association pyré-

Digitized by Google

néenne (la géographie & l'alpinisme surtout), augmenta la sympathie que nous ressentions déjà pour nos vaillants collègues. Ils n'étaient point à coup sûr des inconnus pour nous puisqu'ils étaient venus il y a six ans lutter & vaincre dans notre Exposition géographique; mais après notre visite ils sont devenus pour nous de vrais amis, dont nous n'oublierons pas facilement l'accueil cordial & l'exquise amabilité pendant notre séjour dans la vieille ville comtale. Ils ont mis le comble à leurs prévenances en nous offrant la collection complète de leurs publications, que nos lecteurs pourront consulter dans notre bibliothèque. Il serait vraiment fastidieux d'analyser ici cette longue liste d'ouvrages, les uns plus intéressants que les autres, parmi lesquels le *Bulletin trimestriel illustré* (12 volumes); l'*Annuaire* (2 forts volumes); la *Bibliothèque folk-lorique* (6 vol. dont le dernier sous presse); les *Guides itinéraires de la Catalogne*, par A. Osona (8 vol.); la *Toponomastique catalane* de Sanpere y Miquel & l'*Hydrologie du Montserrat* de J. J. Ursul, deux ouvrages couronnés par l'Association en 1879 & 1882; la *Flore de la vallée de Nuria*, par T. Vayreda; la *Soirée littéraire en l'honneur de V. Balaguer;* la *Conférence internationale des Clubs Alpins à Genève en* 1879, par R. Arabia y Solanes, ancien président & fondateur de l'Association, délégué par ses collègues pour les représenter à ladite Conférence; &c. &c. Mais nous voulons au moins passer sommairement en revue les articles contenus dans le douzième volume du *Bulletin* (1890), dont le dernier fascicule (octobre-décembre) ne vient que de nous arriver. Ce volume a donc un intérêt tout frais d'actualité & nous sommes sûrs que nos lecteurs nous sauront gré de le leur faire connaître.

Les quatre livraisons de l'année comprennent 352 pages de belle impression avec gravures & un panorama hors texte. Le Bulletin se publie par fascicules trimestriels de 80 à 100 pages & contient des récits d'excursions, des études sur diverses matières ayant rapport à l'excursionnisme, des travaux folk-loriques, les documents officiels (avis, circulaires, dons offerts à la bibliothèque & au musée de la Société) & une section de variétés, généralement fort restreinte.

Naturellement ce sont les trois premières rubriques les mieux remplies & les plus intéressantes pour nous.

Dans ce douzième volume la « Section d'excursions » comprend les travaux suivants :

Une ascension au Canigou, par M. F. Maspons y Labrós, président actuel de l'Association, dont la réputation d'écrivain émérite n'est plus à faire. L'empreinte de son style colorié & descriptif est facilement reconnaissable dans son récit, ruisselant de détails d'une surprenante vérité. On y sent la montagne, on la voit s'animer sous nos yeux. Quels tableaux terribles que l'incendie d'une forêt, que l'écroulement impétueux des avalanches! Les excursionnistes, guidés par M. C. Bosch de la Trinxéria, de La Junquera, qui a révélé le premier les Pyrénées

Digitized by Google

à ses compatriotes dans des pages charmantes, ne suivirent pas l'ancien chemin muletier qui part de Vernet-les-Bains, mais le sentier peu connu qui de Prats-de-Mollo remonte le cours du Tech, son affluent la Parcigola & gravit à pic le haut plateau de Pla-Guillem à 2 390 mètres d'altitude. Ils constatèrent que la cabane de refuge bâtie par le Club Alpin français tombe en ruines. La malheureuse nuit qu'ils ont passée là-haut n'est pas le moins intéressant des épisodes de l'excursion. C'est en lisant ce récit qu'on se rend le mieux compte de la différence frappante qu'il existe entre alpinisme & excursionnisme. M. Maspons se soucie avant tout de décrire exactement le pays, d'en dépeindre les mœurs, d'en retracer les souvenirs, les traditions : il oublie presque les difficultés de l'ascension, voire même les dangers du dernier mauvais quart d'heure. On douterait presque si jamais les excursionnistes ont gravi la fameuse cheminée du Canigou, tant ils négligent de nous en parler! Or, c'est là la première préoccupation qu'aurait eue un vrai alpiniste : la difficulté vaincue, la conquête du sommet. Nos collègues catalans visent plutôt à obtenir une connaissance approfondie du pays, à pratiquer l'étude persistante de tout ce qui en constitue le caractère & la physionomie.

Suit la *Rivière souterraine de Bramabiau, découverte & première traversée,* une traduction catalane abrégée des saisissants récits de M. E. A. Martel, que nous avons publiés jadis dans les pages de cette *Revue.* Nos lecteurs connaissent l'allure mâle & vigoureuse des écrits de notre savant & hardi compatriote : il appartient aussi à la Société catalane & il en profite pour faire connaître à nos voisins les beautés ignorées de notre chère France.

Le Dr Martí y Turró nous donne ensuite une *Excursion botanique au Priorat & au Montsant*, dans la province de Tarragone. Son travail est très remarquable sous le rapport des données scientifiques communiquées sur la géologie & sur la flore de ces vastes contrées de la Catalogne méridionale. Un panorama hors texte complète fort à propos la description topographique faite par l'auteur. L'article finit par une liste très intéressante des plantes récoltées pendant l'excursion.

C'est maintenant le tour de l'entomologie. M. Cuni y Martorell, un savant dont la modestie égale le vrai mérite, nous fait faire *Une excursion sans sortir du logis.* Il nous promène à travers une maison du littoral méditerranéen de la province de Barcelone, de la façade au jardin, de la cave au grenier, & avec un style charmant de savoir & de naturel, il fait défiler sous nos yeux étonnés tous les insectes, utiles & nuisibles, qui hantent les demeures dans ce climat, & ce, en parsemant son récit d'anecdotes, de digressions, de remarques très justes & très pratiques.

Voici encore un de nos collègues, dont le nom n'est pas étranger aux lecteurs de cette *Revue,* M. M. Gourdon, de Bagnères-de-Luchon, qui fournit un intéressant rapport d'une de ses excursions périodiques

Digitized by Google

en Espagne sous la rubrique *Douze jours en Aragon.* Nous n'apprendrons rien de nouveau à personne en disant que chez M. Gourdon l'excursionniste vaut l'écrivain : rompu à la fatigue, travailleur entêté, passionné de la nature & maître de sa langue, il écrit, il dessine, il découvre, il fait des collections, toujours avec l'ardeur d'un néophyte. M. Gourdon réserve les primeurs de ses travaux sur l'Espagne pour ses collègues catalans : il fait bien & nous ne saurions le blâmer de cette conduite si noble & si généreuse envers un pays où il a toujours rencontré une si touchante & cordiale hospitalité. La traduction catalane de son article est fort bien réussie, elle conserve toute la fraîcheur de son original.

Mémoire historique, artistique, topographique & scientifique du village de Vallfogona de Riucorp & de sa commune. C'est ce titre passablement prétentieux qu'a donné M. Corbella y Puigbonnet à son étude, beaucoup plus longue que solide. Les qualités littéraires y font absolument défaut, & quant à la science, s'il faut en juger par la soi-disant *flore* du pays, qui ne comprend que les plantes les plus communes & les moins caractéristiques, pour la plupart cultivées, elle est bien rudimentaire. Les faits historiques se résument en quelques banalités sans importance; la partie artistique nous a complètement échappé. Il faut avouer que le jury qui a décerné à ce mémoire le prix offert par l'Association catalane lors des fêtes en l'honneur de l'illustre *Rector* (curé) de Vallfagona, le fameux poète du dix-septième siècle a fait preuve d'une bienveillance exceptionnelle, car rien ne justifie cette haute récompense. Réduit à un tiers de sa longueur & dépouillé de son enflure, ce travail serait un bon petit guide local, qui aurait certainement sa valeur : tel qu'il est à présent, il mérite à peine les honneurs de la publicité que lui a donnée dans son Bulletin l'*Associacio d'excursions Catalana*, en se soumettant aux bases du concours.

M. Celx Gomis nous dédommage de ce fatigant recueil par deux pages exquises de sentiment & de vérité. C'est *Le « Paramo »* de la vieille Castille qu'il nous décrit, une de ces vastes solitudes du haut plateau central de l'Espagne, qu'il traverse à cheval par une froide & morne journée d'hiver. Les quelques lignes de M. Gomis rendent à merveille l'impression que produit ce désert, enseveli sous la neige, plat, monotone, immense, désolé.

L'article suivant, *Excursions dans le Panadés,* nous ramène en Catalogne & nous promène à travers une des contrées les plus riches & les plus riantes de la province de Barcelone. Ce ne sont que des simples itinéraires de touriste, mais si exacts, si détaillés, si remplis de renseignements pratiques, qu'ils remplacent au possible une bonne carte du pays, qui n'existe point, hélas! & à laquelle nous conseillerons à nos collègues catalans de travailler sérieusement. Ils possèdent assurément pour cela d'immenses éléments qu'ils n'auraient qu'à rallier, qu'à organiser, qu'à unifier; ces efforts combinés aboutiraient facilement &

Digitized by Google

promptement à des résultats admirables. Du reste, l'article dont nous parlons ne serait pas signé, on n'en reconnaitrait pas moins l'auteur : M. J. Castellanos, un tout jeune touriste, le collaborateur assidu, nous dirions même l'élève, de M. Osana, qui, par ses *Guides-itinéraires de la Catalogne,* s'est acquis une réputation si légitime.

La note purement scientifique revient avec l'article contribué par M. A. Bofill sous la rubrique *Chaine de Cardo (Tortosa) : mollusques recueillis dans cette localité en août* 1882. M. Bofill est un excursionniste doublé d'un savant ; il écrit avec la lucidité de celui qui connait à fond son sujet. Son article témoigne de ses connaissances malacologiques puisées à la meilleure source, à l'investigation personnelle, à l'interrogation directe & constante de la nature. Les hautes vallées pyrénéennes des deux versants, espagnol (Catalogne & Aragon) & français, même les plus isolées, sont familières pour M. Bofill, qui est un véritable explorateur, ne reculant devant aucune difficulté. Ses fructueuses recherches arrivent au monde savant par l'intermédiaire des deux Bulletins, de l'*Associacio d'excursions Catalana* & de la *Société géologique de France*, ainsi que par de nombreuses brochures.

De Tortosa à Cardo, c'est M. Gomis qui reprend la plume en se montrant l'écrivain heureusement doué que nous connaissons. Il ne se borne pas cette fois à nous décrire l'itinéraire suivi, mais il esquisse & met en lumière avec une extrême justesse ces chétifs riverains de l'Ebre, aux nerfs d'acier, aux costumes & mœurs à demi arabes-qui constituent un des types ethniques les plus curieux de l'Espagne. M. Gomis leur fait parler leur langage pittoresque, chanter leurs *follias* (couplets) populaires, nuancés à l'infini, qu'ils excellent à improviser avec une facilité toute méridionale. M. Arabia, qui a étudié la même contrée à un point de vue différent, a prêté à son collègue quelques jolis dessins pour illustrer son mémoire.

L'abbé M. J. Segura remplit quelques pages trop courtes avec son excellent récit d'une *Excursion à Juneda, Cervia, Ulldemolins, Borjas d'Urgell, Castelldasens, Zarrega & Verdu,* dans la province de Lérida. M. Legura a un style net, rapide, courant droit au but, qui empoigne son lecteur. Pas un mot de trop, pas un de moins : concision & clarté, c'est la devise du sympathique écrivain. Nous osons cependant lui signaler les dangers de la vivacité de son imagination lorsqu'il veut expliquer les étymolcgies des noms de lieux plutôt par parti pris & sans preuves à l'appui que par un fondement rationnel & par de fortes études préparatoires.

M. Vivet y Vich, un des plus brillants officiers du génie espagnol, d'un seul bond par-dessus l'Atlantique nous lance en Amérique & nous pilote à travers les régions les plus éloignées des Etats-Unis, *De San Francisco de Californie au Mississipi supérieur avec une excursion au Jellowstone National Park.* C'est le premier excursionniste espagnol qui ait visité ce stupéfiant Parc National de la grande république : il

Digitized by Google

en dépeint les merveilles avec une naïveté des plus attrayantes, qui n'exclut point les détails de toute nature & les observations les plus justes & les plus éclairées sur ces pays lointains. On s'instruit autant que l'on s'amuse à lire cette charmante narration de voyage.

Ferme la liste de cette section une étude de M. R. Arabia y Solanas sur la *Mosaïque romaine découverte près de Saint-Just Desvern*, dans la province de Barcelone. C'est une simple note, illustrée par l'auteur, claire, précise, démonstrative s'il y en a; aussi a-t-elle eu un grand retentissement à Barcelone. M. Arabia, qui dirige depuis longtemps toutes les publications de la Société, y fait paraître de temps à autre des travaux fort goûtés. Nommé deux fois de suite à l'unanimité, il a été pendant plus de cinq ans le zélé Président de l'*Associacio d'excursions Catalana*, & c'est surtout à sa direction habile, à son concours dévoué, qu'elle est redevable de son rapide développement & de l'étendue considérable de ses relations à l'étranger. C'est donc justice que le jury de notre dernière Exposition géographique a rendue à M. Arabia en lui décernant une lettre de distinction, la plus haute récompense accordée & dont une autre seulement a échu à l'Espagne (Commission de la carte géologique). Membre de plusieurs Clubs Alpins, parfait polyglotte (il est interprète juré de sept langues à Barcelone), décoré depuis 1882 des palmes académiques françaises, il a mis son autorité incontestable au service de l'Association, en lui obtenant la collaboration de plusieurs de nos compatriotes.

Voilà pour la « Section d'excursions ». La « Section polk-lorique » est beaucoup plus courte, car l'association publie séparément une Bibliothèque réservée à ces études, laquelle en est à son sixième volume. Nous y lisons les articles suivants.

Un recueil de quatre *Traditions de Cardo*, entièrement inédites, par l'infatigable M. Gomis, avec une préface sommaire expliquant l'origine traditionnelle des noms de plusieurs endroits de cette région. Il y est donné de curieux échantillons du langage local absolument authentiques. Chaque tradition porte une mention indiquant le nom du conteur. L'auteur y a mis du sien le moins possible, ce qui rehausse au plus haut degré la valeur de ces textes populaires.

M. C. Bosch de la Trinxeria, le révélateur inattendu des sauvages beautés des Pyrénées catalanes, qu'il a fait aimer du grand public de sa patrie par le charme puissant de son style naturaliste de bon aloi, a eu l'heureuse idée de nous offrir un petit vocabulaire de *Mots (67) usités par nos montagnards avec leur explication*. Montagnard lui-même, car il a passé à la montagne, en chasseur, pêcheur, touriste & grand propriétaire, plusieurs années de sa vie, il connaît mieux que personne le catalan pyrénéen, riche de mots presqu'inconnus ailleurs & dont on ne saurait cependant contester ni la beauté pittoresque ni la légitimité indiscutable. M. Bosch les a fait passer courageusement dans la langue littéraire & il est à souhaiter qu'il ait dans cette voie beaucoup

Digitized by Google

d'imitateurs. La liste de diminutifs familiers de noms de baptême qu'il donne à la fin de son travail n'en est pas la partie la moins intéressante.

M. Plantada y Fonolleda continue patiemment son catalogue des *Coutumes populaires du Vallès*, qu'il pousse jusqu'au chapitre CXVI. Le Vallés est une vaste région du Sud de la province de Barcelone, entourée de montagnes, où le vrai folkloviste trouvera encore beaucoup à glaner. M. Plantada fournit cette fois une nouvelle variante de la jolie chansonnette enfantine *La Sardana de la montanya* & une seconde liste de coutumes vieillies qui en porte le nombre jusqu'à trente-trois.

Finalement, dans la « Section Officielle », nous ne devons pas passer sous silence les *Tableaux d'observations thermométriques relevées à la station de Santa Fé du Montseny* (1134 m) *pendant les années* 1883-89, par les soins de *l'Associacio d'excursions Catalana*. Il en résulte que durant ces sept années la température la plus élevée a été de 29° c. en juillet 1889, deuxième décade, tandis que la plus basse a été de —15° 5 C. en décembre 1887, troisième décade. La moyenne à 9 heures du matin a été de 6° 805 C.; la moyenne des *maxima* 16° 28 C., des *minima* — 1° 02 C. L'écart absolu des températures dans la période sus-indiquée se trouve donc être de 44° 50 C., tandis que l'écart moyen n'est que de 17° 30 C. Ces observations font suite à celles des années précédentes, qui avaient paru dans les deux Annuaires de l'Association. Nous aimons à espérer qu'elle ne les discontinuera pas & qu'elle se décidera aussi à publier *in extenso* les observations faites par ses délégués à Monistrol (142 m) & au pic de Saint-Jérôme du Montserrat (1185 m).

Nous finissons en felicitant sincèrement nos collègues de ces utiles travaux & en leur souhaitant le succès qu'ils méritent dans leur noble & patriotique entreprise. X.

Société historique et archéologique du Périgord. — *Excursion du 6 & 7 octobre* 1890. — La Société historique & archéologique du Périgord a fait cette année, les 6 & 7 octobre, sa troisième excursion, sous la direction d'un de ses vice-présidents, M. de Roumejoux. Elle a visité Cadouin, Saint-Avit-Fénieur, le château de Bannes, Beaumont, Montpazier, le château de Biron, dans la Dordogne & dans le Lot-&-Garonne, la Capelle-Biron, Gavaudun, Laurenque, Sauveterre & Bonaguil.

L'église & les cloîtres de Cadouin sont, à juste raison, classés parmi les monuments les plus intéressants du Périgord à tous les points de vue : les souvenirs qui s'y rattachent, le pèlerinage séculaire en l'honneur du Saint-Suaire, la beauté de leur architecture. Il serait trop long pour les lecteurs de la *Revue* de retracer l'histoire de cette abbaye, fondée en 1117, dont l'église fut consacrée en 1154, de raconter le séjour qu'y fit saint Bernard, les péripéties de l'histoire du Saint-

Digitized by Google

Suaire qui y est vénéré depuis son invention à Antioche, son transport à Toulouse & à Obazine, & enfin son retour définitif à Cadouin.

L'église de Cadouin est un monument remarquable, de la plus grande simplicité de lignes & de la plus grande sobriété d'ornements ainsi que l'exigeait la règle de Saint-Bernard.

Cette église est à trois nefs avec trois chapelles absidales & deux transepts très courts; une coupole sur pendentifs couvre l'intertransept; les chapiteaux de la nef sont simplement épannelés, ceux des quatre piliers de l'intertransept sont tous sculptés & l'un d'eux est absolument semblable à un de ceux de Narthin de Tulle, à un de ceux de Marcillac dans le Lot, de Beaulieu dans la Corrèze. Les moines-architectes du moyen âge avaient donc des modèles qu'ils se transmettaient entre eux, qu'ils se communiquaient, & ce fait a été souvent remarqué par maints archéologues.

Les cloîtres sont encore merveilleux malgré des détériorations trop nombreuses; malgré cela les sculptures ont conservé toute la délicatesse que les artistes de la Renaissance imprimaient à leurs œuvres; un cloître primitif a laissé quelques traces dans l'œuvre du seizième siècle, & l'architecte a su conserver avec habileté quelques travées des arcades romanes du douzième siècle.

Le siège de l'abbé & en face de lui celui du lecteur constatent l'usage des lectures pieuses faites en commun à certaines heures de la journée en dehors des offices de l'église.

Saint-Avit-Sénieur doit son origine à quelques religieux qui s'étaient fixés près du tombeau de saint Avit.

L'église actuelle fut consacrée en 1117, par Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux. Sa façade fortifiée, flanquée de deux clochers, ses belles murailles extérieures, sa nef unique qui fut, croit-on, voûtée primitivement au moyen de trois coupoles ou qui a été véritablement construite pour porter ce système de voûtes, & dans tous les cas a été complètement voûtée au treizième siècle par des compartiments soutenus par des nervures diagonales. Le chevet refait ou du moins très profondément remanié est droit. C'est une belle église romane, curieuse pour les archéologues & les architectes. Il est singulier combien cette époque est riche en détails inattendus de constructions & combien travaillaient les architectes à la recherche du solide & du beau. Pour nous, il y a bien plus d'efforts dans une église romane que dans une église gothique de même dimension.

L'église Saint-Avit & les bâtiments du couvent furent pris & dévastés par les protestants en 1577; c'est à cette époque que le sanctuaire fut abattu.

Le château de Bannes, qui a joué un certain rôle dans l'histoire de la province & dont le propriétaire actuel, M. Fayolle du Moustier, a bien voulu nous permettre la visite, a attiré notre attention par sa position pittoresque & la silhouette harmonieuse de ses tours domi-

Digitized by Google

nant la vallée de la Couze; la belle conservation de ses murailles colorées, sa magnifique cheminée de la Renaissance, publiée jadis dans le *Chroniqueur du Périgord & du Limousin*; les peintures murales nous ont retenus autant que le temps limité que nous avions à nous l'a permis. Malgré son absence, M. Fayolle du Moustier avait donné des ordres fidèlement exécutés, & une collation plantureuse a été offerte aux excursionnistes qui y ont fait honneur, n'oubliant pas de porter un toast au propriétaire avec son bon vin d'Algérie.

Beaumont du Périgord a été décrit partout. Son église fortifiée, que des réparations modernes ont défigurée, la plupart des architectes de nos jours ne sachant toucher à un monument sans lui enlever de son caractère, ses doubles remparts, ses rues droites prouvent encore que ce fut une bastide. Lucas de Cany, sénéchal au Périgord, pour le roi d'Angleterre, en traça le plan en 1272.

Montpazier, type complet & entièrement conservé des bastides, fut fondé en 1284, par Edouard I^er^, roi d'Angleterre, & bâtie sous la direction de Jean de Greilly, captal de Buch, a longuement attiré notre attention.

L'église offre des particularités qui méritent une étude spéciale; sa façade a été refaite dans le cours du seizième siècle; dans son ensemble, elle nous a paru être des premiers temps du quatorzième siècle. La nef à trois travées, se termine par deux croisillons très courts; cette nef éclairée par trois fenêtres est percée de chapelles latérales; la nef polygonale est ajourée par trois baies. Le clocher carré se trouve placé à gauche de la façade. Il est à côté de contreforts. Dans le chœur, des stalles du quinzième siècle présentent des motifs intéressants. De vieilles maisons de la date de la construction de la bastide valent qu'on les dessine ou qu'on les photographie, particulièrement la maison dite du Chapitre. Elle a été gravée & publiée dans le *Chroniqueur du Périgord & du Limousin*, par M. Léo Drouyn, ainsi que plusieurs vues du château de Biron.

Biron n'est qu'à six kilomètres de Montpazier. Il est trop connu pour qu'on le décrive encore; il a été dessiné, comme je viens de le dire, sur toutes ses faces, par MM. Léo Drouyn & J. de Verneilh. Nous répéterons après eux que c'est un amalgame considérable de constructions de toutes les époques, depuis la fin du onzième siècle jusqu'au siècle dernier. C'est une masse imposante & plutôt intéressante que vraiment belle, d'où la vue s'étend sur un vaste horizon. La cour intérieure avec les fenêtres sculptées, la galerie, la grande salle, les vastes cuisines, les chapelles superposées du seizième siècle avec les tombeaux & les sculptures qu'elles contenaient doivent appeler l'étude & l'attention des visiteurs de cette demeure vraiment féodale. L'église dn bourg est romane; elle n'est pas paroissiale, on l'appelait Notre-Dame-sous-Biron. La paroisse est l'église qui est située au-dessous de la chapelle

Digitized by Google

du château; elle offre aux archéologues beaucoup d'intérêt par son style & ses détails.

Après Biron, point extrême de la Dordogne, nous avons fait une pointe dans le Lot-&-Garonne. La Capelle-Biron, qui était une seigneurie importante de la famille de Carbonnières, n'a plus rien qui puisse arrêter le voyageur. L'église est insignifiante & le château n'existe plus qu'à l'état de ruine; mais Gavardun & sa tour si pittoresquement placée, ancien fief de la famille de Belzunce, dédommage amplement de la longueur de la route; c'est une merveille féodale que ce donjon du treizième siècle. Peu connu, sinon des archéologues du pays.

Sauveterre, dont l'importante ruine domine le chemin de fer de Périgueux à Agen. Il est étonnant qu'un château, ruiné comme celui-là, ait conservé avec autant de précision son aspect primitif. En effet, ses défenses n'ont pas été remaniées depuis le jour, du treizième siècle, où il est sorti des mains des constructeurs; il est d'un intérêt rare à ce point de vue.

Bonaguil, construit à la fin du quinzième siècle, par un membre de la famille de Roquefeuil, est le type achevé des forteresses élevées au moment où on fut obligé de modifier les constructions militaires quand l'artillerie joua un rôle dans l'attaque & la défense des places. L'architecte de Bonaguil a prévu dans la disposition de la forteresse tout ce qui à cette époque pouvait l'être pour résister aux nouveaux engins ou s'en servir tout en conservant encore quelques-uns des moyens employés aux siècles précédents. Dans tous les cas, c'est une des plus belles forteresses de cette époque que l'on puisse voir; elle est peu connue, étant loin de toute grande ville & de tout chemin de fer. M. Philippe Lauzun, membre de la Société française d'archéologie, en a fait une description remarquable en 1884.

A. DE ROUMEJOUX.

Société de géographie de Toulouse. — M. DE REY PAILHADE entretient la Société de géographie d'un sujet essentiellement local; il fait l'historique de l'altitude de Toulouse, depuis les temps les plus reculés.

L'auteur a montré d'abord les diverses étapes franchies par la science du nivellement, avant de parvenir à son haut degré de perfectionnement actuel, puis il a passé en revue les travaux relatifs à Toulouse.

Un philosophe & géograghe grec, qui vivait trois cents ans avant notre ère, Dicéarque, mesura, sur l'ordre des rois, les hauteurs de plusieurs montagnes de Grèce. Les écrits de cet auteur sont perdus, ses commentateurs ne nous ont transmis que les mesures du Pélion & du Cyllène.

Digitized by Google

Polybe comparait les hauteurs des montagnes d'après le temps qu'un homme sans bagage met à les gravir de la base à la cime. Pline le Naturaliste donne 7400 mètres d'altitude aux Alpes.

Strabon ne fit aucune détermination de hauteur; il ne donne dans son célèbre traité de géographie que les opinions de ses prédécesseurs. Il dit que la terre est absolument sphérique, parce que l'élévation des plus grandes montagnes, « étant peu de chose relativement à la superficie d'une si grande masse, doit se compter pour rien. » Ce savant construisit de grands globes terrestres, comme nous le faisons de nos jours. Tous les géographes anciens font mention des Pyrénées, mais ils n'en citent aucune cime & ne parlent pas de leur élévation relative.

La science du nivellement, qui ne fit aucun progrès pendant le moyen âge, ne prit de l'essor qu'au milieu du dix-septième siècle.

Les premiers niveaux perfectionnés sont dus à l'astronome français, l'abbé Picard, si connu par sa mesure de l'arc d'un degré terrestre.

On ne trouve nulle part, dans le traité de nivellement de cet auteur, la cote d'altitude de Paris, il en résulte que TOULOUSE A ÉTÉ LA PREMIÈRE VILLE DE L'UNIVERS A CONNAITRE SA HAUTEUR AU-DESSUS DU NIVEAU DES MERS.

C'est dans les études préliminaires pour le creusement du canal des Deux-Mers que l'immortel Paul Riquet trouva approximativement l'altitude de Toulouse dès 1664.

M. de Rey Pailhade trace à grands traits les épisodes de l'œuvre de Paul Riquet & prouve, par des documents précis, qu'à cette époque aucune ville du monde ne connaissait encore sa côte d'altitude.

Le nivellement du canal fait en 1684 a donné 136 mètres pour l'élévation des eaux de la Garonne à l'embouchure.

En 1739, Cassini de Thury, assisté des ingénieurs géographes, Maraldi & La Caille, travaillèrent à Toulouse pour le levé des grands triangles géodésiques; les détails de notre région furent relevés trente ans plus tard par Dupaire-Triol, fils.

Les travaux pour la carte de l'état-major, qui représente fidèlement le relief du sol, ont duré de 1818 à 1856. Les opérations relatives à Toulouse eurent lieu en 1847, pour les triangles géodésiques & sous la direction de M. le capitaine Blondat. L'année suivante, plusieurs capitaines levèrent le détail de Toulouse & de ses environs. Un peu après, la municipalité d'alors fit poser le repère du nivellement à forme carrée.

De 1857 à 1864, Bourdaloue exécuta son grand nivellement géométrique de la France, & on installa sur les principaux monuments les repères à forme ronde. Les deux nivellements de l'état-major & Bourdaloue ont fourni des résultats un peu différents. En voici une preuve: les deux repères scellés de chaque côté de la porte principale du Capitole, quoique placés à la même hauteur au-dessus du sol, portent des altitudes différant de 30 centimètres environ. Sur la gauche, celui de

Digitized by Google

l'état-major indique 143m50, & celui de Bourdaloue qui est à droite, porte 143m802.

Enfin, depuis 1871, on a commencé un nivellement général beaucoup plus précis. Les opérations ne sont pas encore arrivées jusqu'à Toulouse.

Ce travail intéressant étant peu susceptible d'analyse, nous renvoyons les lecteurs désireux d'en connaitre davantage, au mémoire qui sera publié *in extenso* dans le *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse.*

M. DE REY PAILHADE, présente à ses collègues de la Société archéologique du Midi de la France un grand cadran solaire de pierre trouvé par M. Léonce Subra, dans les démolitions faites pour la prolongation du boulevard Saint-Aubin. La construction de ce curieux appareil, taillé en entier dans un bloc calcaire & dont la forme ressemble à un pupître, remonte au moins au dix-septième siècle. Ce cadran solaire, qui ne portait aucune pièce métallique, offrait cinq faces horaires. Cette découverte rapprochée de celle du cadran solaire à forme de tétraèdre, faite il y a quelques années dans les dépendances de l'ancien couvent de la Visitation, prouve que la gnomonique était en honneur à Toulouse.

Les anciens instruments d'astronomie qui existent dans notre cité forment un ensemble aussi complet que celui du riche musée de Cluny à Paris.

Société d'Histoire naturelle de Toulouse. — Le bulletin de 1889 de cette société n'a paru, pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier, qu'en 1890. Nous y relevons, entre autres, les mémoires suivants :

1° *Contribution à la flore du département du Tarn,* par M. LABORIE. — L'auteur est conduit par son étude à rapprocher la végétation du Causse de Castres de celle du bas Languedoc, résultat que l'interposition de la montagne Noire entre le littoral & le Causse ne permettait pas de prévoir à priori.

2° *Le Graphite & les combustibles minéraux de la région pyrénéenne,* par M. CARALP. — Ce travail résume les travaux antérieurs qui ont été publiés sur cette matière. En outre, l'auteur croit pouvoir appliquer au terrain carbonifère, y compris le houiller, quatre zones bien définies. Il termine en énumérant les gîtes connus de la tourbe, des résines & des bitumes.

Ces deux mémoires sont les seuls qui soient exclusivement consacrés à la région qui fait l'objet de nos études.

Digitized by Google

Dans les comptes rendus des séances de 1890, nous relevons comme rentrant dans cet ordre d'idées :

1° Une communication de M. CARALP sur la géologie du bassin d'Arbas, & des montagnes à l'est de Cagire, où l'auteur expose le résultat d'une excursion géologique faite par lui en 1890 dans cette intéressante région, en faisant la part du trias & en séparant le jurassique du crétacé.

2° Une communication du même auteur sur la géologie de la Barousse.

3° Le récit de nouvelles fouilles pratiquées par M. Félix REGNAULT dans la grotte de Malarnaut[1].

4° Une étude de M. H. CHALANDE, sur une habitation troglodytique du Tarn.

5° Une lecture de M. LAHILLE sur des tuniciers nouveaux de la baie de Banyuls.

1. Voir *Revue des Pyrénées*, année 1889, p. 117.

Digitized by Google

CHRONIQUES

CHRONIQUE COMMERCIALE

LA LIGUE POUR LA DÉFENSE DU COMMERCE. — Le Comité provisoire de la Ligue pour la défense du commerce d'importation & d'exportation dans la région du Sud-Ouest a réuni le 17 novembre à Bordeaux, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, ses adhérents, en vue de la nomination du Comité définitif & de l'adoption des statuts de l'association.

Le Bureau était présidé par M. Marc Maurel, assisté de MM. Lescarret, Clouzet & Sauvaire.

A l'ouverture de la séance, M. Marc Maurel a prononcé une courte allocution, dans laquelle il a rappelé le but de l'Union, fondée à Paris, sous la présidence de M. Georges Berger, député de la Seine & ancien commissaire général de l'Exposition universelle, & dont la Ligue de Bordeaux n'est qu'une ramification.

Réunir en une action commune & défendre par tous les moyens légitimes les industries menacées par les droits sur les matières premières, tel est le programme dont l'Union poursuit la réalisation, tel est aussi le programme de la Ligue.

Nous sommes tous ici, a dit excellemment M. Marc Maurel, des hommes d'affaires qui voient que le tarif général des douanes récemment déposé par le Gouvernement sur le bureau de la Chambre menace beaucoup d'industries à Bordeaux & dans la région ; nous voulons nous défendre. Mais il faut se hâter, a ajouté l'honorable président, le temps presse ; il faut nous constituer au plus vite & nous mettre à l'étude. Ces études seront envoyées à l'Union de Paris, qui, elle, agira, forte des signatures que nous aurons recueillies, auprès du Gouvernement, & aidera de ses connaissances les députés & les sénateurs des Commissions compétentes, afin de faire prévaloir nos revendications.

Digitized by Google

M. Sauvaire a donné ensuite lecture du projet de statuts sur lequel l'assemblée a ouvert une longue discussion à laquelle ont plus particulièrement pris part MM. Anglade, Guiraut, Jouffre, Labat & Eug. Larronde.

Finalement, le projet a été adopté.

La Ligue prendra pour titre : « Ligue pour la défense du commerce d'importation & d'exportation de Bordeaux & du Sud Ouest. »

Elle sera dirigée par un Comité de trente membres pris dans les divers commerces & industries de Bordeaux. Le délégué de tout Syndicat commercial ou industriel qui lui aura donné son adhésion fera partie de droit de ce Comité.

Le but de la Ligue est de défendre, soit auprès du Gouvernement, soit devant les Chambres, les intérêts de l'industrie & du commerce français & plus spécialement ceux du Sud-Ouest menacés par le projet de tarif, de réclamer notamment l'affranchissement des matières premières, & de s'opposer à toute mesure qui aurait pour but de porter atteinte à notre commerce d'exportation.

Pour subvenir aux frais ordinaires de toute nature que nécessitera cette propagande, il sera établi une cotisation annuelle de 10 francs pour chaque membre de la Ligue. Pour les frais extraordinaires, le Comité pourra, après délibération & quand il le jugera opportun, déterminer la somme nécessaire & faire appel à des souscriptions volontaires.

Les collectivités, syndicats, associations & comités seront soumis à une cotisation semblable pour chacun des délégués qu'elles désigneront pour les remplacer.

Tels sont dans leur ensemble les statuts votés après une longue discussion par l'assemblée.

La réunion a voté ensuite la liste suivante des membres appelés à former le Comité de la Ligue :

Vins, exportation. — MM. Lalande & C^e^, de Luze, Calvet & C^e^, Larronde frères, Dussaud frères, Coutan frères.

Vins, importation. — Bagués, Anglade & C^e^, Colin.

Huiles, conserves, distillation. — Secrestat, Em. Calvé, Rodel, Teysonneau, Maurel frères.

Armement, industries maritimes. — A.-D. Bordes, Maurel & Prom, Labat, Godet.

Meubles, exportation. — Jouffre.

Bois de construction, merrains. — Durand & Victor Tetard, Al. Léon.

Cuirs & peaux. — Tauzin.

Laines. — Apesteguy, Mateo Petit.

Raffineries. — Thebaud, Lannelongue.

Stéarineries. — Huyard & C^e^.

Denrées coloniales. — Daney, Touton.

Graisses & salaisons. — Seignouret, Gruet, Dartis.

Digitized by Google

Charbons. — Moulinié.
Grains & farines. — Ém. Faure, Guiraut, Lasserre.
Produits chimiques. — Lagache.

Puis, le Comité s'est réuni avec les membres présents pour nommer son Bureau. (*Gironde*)

Il serait à désirer que dans chaque grand centre du Midi on organisât une semblable Ligue afin d'assurer autant que possible l'avenir du commerce de notre Midi. F.

L'AVENIR DU PORT DE BORDEAUX. — M. Labat a donné le 7 décembre à Bordeaux une conférence sur l'avenir du port de cette ville. Cette conférence était suscitée par les craintes éveillées dans l'esprit des Bordelais par la création du port de La Pallice.

Personne mieux que M. l'ingénieur Labat, qui est à la tête des messageries maritimes, n'était mieux autorisé pour parler sur ce sujet.

« La création d'un port à La Pallice, a-t-il dit, d'après *La Gironde*, a jeté un certain émoi dans les ports voisins du littoral. Cette émotion est exagérée. Si l'État veut bien consentir à rester neutre entre La Pallice & ses voisins, La Pallice ne pourra rien enlever des affaires de ceux-ci. Il est certain seulement que La Pallice prendra toutes les affaires de Rochefort, mais c'est tout. Ce port ne sera d'ailleurs pas achevé avant deux ans. D'ici là, nous avons le temps de nous retourner, à Bordeaux. Mais, en dehors du gros œuvre, il y a les installations auxquelles l'Etat ne coopère en rien. Ces installations, c'est la Chambre de commerce qui devra les créer. Or, il paraît qu'après l'enthousiasme des premiers jours, les commerçants de La Rochelle sont devenus hésitants en présence des frais qui leur incomberont. Rien ne leur assure le succès de l'entreprise.

« Succès ou insuccès, l'orateur est au surplus convaincu que La Pallice n'empruntera pas aux ports voisins la moindre partie de leur trafic. Il n'est pas d'exemple qu'un port du littoral ait détrôné un port situé à l'intérieur des terres. Au contraire, les exemples abondent des ports situés à l'intérieur des terres qui ont détrôné les ports voisins du littoral. L'orateur cite des exemples à l'appui.

« Le port de Londres est situé à 67 kilomètres de l'embouchure de la Tamise. La navigabilité de la Tamise est hérissée de nombreuses difficultés; des sinistres s'y produisent fréquemment. Cependant, jamais on n'a pensé à détrôner le port de Londres. Au contraire, voici le port de Greenock, situé sur le littoral & qui jadis faisait toutes les affaires de l'Ecosse; il est aujourd'hui, absolument battu par celui de Glasgow, situé à l'intérieur. L'orateur signale encore l'exemple de l'énorme développement du port d'Anvers, situé à 80 kilomètres à l'in-

Digitized by Google

térieur, & celui du port de Hambourg, à 140 kilomètres. Et cependant la navigabilité de l'Escaut & de l'Elbe n'est pas plus sûre que celle de notre Garonne.

« Et en France? Voici le Havre. Tant que la basse Seine n'était pas navigable, le Havre accaparait tout le commerce; mais depuis, Rouen n'a fait que gagner, & si le projet de Paris port de mer venait à se réaliser, personne ne doute que Rouen, à son tour, ne se trouvât ruiné.

« A Bordeaux, on agite volontiers le spectre de Saint-Nazaire. Or, le commerce de Saint-Nazaire est insignifiant. De grandes espérances avaient été fondées dès le début sur l'avenir de ce port. Nantes redoutait sa concurrence. Mais l'expérience a prononcé. Aujourd'hui, le commerce annuel de Saint-Nazaire ne dépasse pas 500 000 tonnes, & Nantes prospère chaque jour.

« Donc, que l'État observe une absolue neutralité entre La Pallice & Bordeaux, & Bordeaux, port situé à 100 kilomètres à l'intérieur des terres, saura bien tirer son épingle du jeu.

« L'orateur poursuit en s'attachant à démontrer que ce qui fait la prospérité d'un port ce sont ses tarifs de chemins de fer & ses tarifs de canaux. Ce n'est qu'en abaissant ses tarifs que les ports peuvent transporter la marchandise loin & bon marché. C'est le fret qui attire les navires & non pas les navires qui attirent le fret.

« L'éminent ingénieur examine ensuite la question de savoir si les besoins du commerce exigent des navires de grande dimension. Il démontre par de nombreux exemples que des navires ayant un faible tirant d'eau peuvent fournir un excellent service. Il n'est donc pas raisonnable de prétendre que le port de Bordeaux ne saurait satisfaire aux nécessités du commerce parce que les navires de très grande dimension ne peuvent y monter. Sans doute, il faut s'appliquer à approfondir les passes; mais en les approfondissant d'un mètre, le *Brésil* lui-même, qui est le dernier type créé par les Messageries maritimes, pourra y venir.

« M. Labat déplore le vent de déraison qui souffle aujourd'hui en France en matière économique. Si cette situation se prolongeait, c'en serait fait du commerce maritime du monde. On semble persuadé que le travail extérieur ne peut se développer qu'au détriment du travail national. La vérité, pourtant, est que ces deux espèces de travail sont solidaires. Tous les intérêts sont solidaires. Les intérêts de ceux qui font le commerce d'exportation sont aussi respectables que les intérêts de ceux qui travaillent pour le marché intérieur. Quand le commerce d'exportation se trouvera ruiné à la suite des mesures que l'on aura prises contre lui, il viendra faire concurrence au commerce intérieur. Et alors, qu'aura-t-on gagné à ces mesures? Il importe donc que l'on cherche un moyen qui ne lèse personne. L'orateur espère qu'on le trouvera.

« En terminant, l'orateur arrête l'attention de l'assemblée sur quel-

Digitized by Google

ques points de détail. D'après lui, le chargement & le déchargement des navires s'effectueraient à Bordeaux dans de très bonnes conditions. Un navire peut y décharger 1000 tonnes par jour; nulle part on ne fait mieux.

« L'entrée en rivière est facile, tous les capitaines le reconnaissent. Les profondeurs? Elles ne présentent pas les inconvénients que l'on dit. La cherté des grues? Oui, sur ce point, il y a des améliorations à rechercher. Mais une Commission est nommée qui s'occupe de la question, & il faut espérer qu'elle aboutira.

« En résumé, la situation du port de Bordeaux n'est pas le moins du monde alarmante, tant s'en faut. Notre tonnage se maintient; il s'accroît même chaque année, non pas aussi rapidement qu'on le pourrait souhaiter, mais il s'accroît. Travaillons, dit l'orateur, & l'avenir est à nous ». (*Gironde.*)

Le Réservoir a Pétrole de La Roque (Gironde). — Dans la *Gironde* du 23 juin & dans la *Petite Gironde* du 21 juin, on a appelé l'attention des lecteurs sur un réservoir à pétrole de dimensions exceptionnelles, destiné à emmagasiner d'un seul coup la cargaison d'un grand navire (plus de 5,000 mètres cubes), & construit par la maison Deglin pour le compte de MM. Fenaille & Despeaux. Nous avons fait une description détaillée de cette énorme construction, dont les parois, destinées à supporter des poussées considérables, nécessitaient, avec une étanchéité absolue, le soutien d'une charpente intérieure très complète : huit montants avec traverses & croix de saint-andré, arbalétiers reliant les montants au bassin, &c.

On a dit aussi comment on avait dû faire un montage provisoire complet à Bordeaux, à proximité de l'usine Deglin, pour repérer la position de chaque élément & pour vérifier l'assemblage exact de toutes les pièces, soit des *viroles* ou assises de tôle superposées qui constituent les parois, soit du fond, soit de la charpente intérieure, soit de la calotte sphérique.

Ce travail indispensable achevé, on a démonté pièce à pièce le réservoir, dont les tôles avaient été seulement boulonnées; tout a été transporté par bateau à La Roque, & l'on a commencé le montage définitif sur l'emplacement prévu à cet effet.

Le fond devait être établi le premier; mais il fallait ménager en dessous une place suffisante pour les hommes qui, dans le rivetage, opposent sous chaque rivet la masse de résistance en fer aux coups du marteau riveteur. On a donc établi le fond à 80 centimètres de terre, sur des barils à pétrole, on l'a rivé, &, sur sa périphérie, on a rivé la première *virole*, la première assise des parois verticales.

Digitized by Google

On avait dès ce moment un poids indivisible de 50 à 55 tonnes. Avant de l'augmenter par la pose des viroles suivantes, il était prudent de le faire reposer sur son emplacement même, un lit de béton bien plan, destiné à recevoir directement le fond du bassin & à le soutenir dans toutes ses parties.

Voici comment on a conduit cette opération délicate : huit piliers en pierre, hauts de 2m20 sur 70 centimètres d'équarrissage, ont encerclé le bassin & servi de base à une charpente solide ; des traverses supérieures de la charpente partaient des tirants verticaux, fixés d'autre part au fond du bassin par des pattes rivées ; en haut, le tirant se terminait par un bout fileté dépassant la charpente d'une hauteur convenable, soit un peu plus de 80 centimètres. Les fûts de soutien enlevés, le bassin s'est trouvé suspendu : il a suffi pour le faire descendre doucement de dévisser peu à peu, & partout également, les écrous de retenue des tirants : cette opération a duré cinq heures. Huit crics de sûreté avaient été disposés sous le bassin.

Puis on a entrepris le montage des sept autres viroles & celui de la charpente métallique intérieure.

Le bassin terminé, on a procédé aux essais d'étanchéité, déjà faits pour le fond à la lance d'incendie, rivet par rivet, au moment où le réservoir était soutenu sur les barils & où des changements de rivets pouvaient être faits dans cette partie.

L'épreuve pour le réservoir monté a consisté d'abord à le remplir d'eau : elle a été extrêmement satisfaisante & fait le plus grand honneur aux constructeurs & à leur ingénieur. En effet, d'habitude on est obligé de faire de nombreux *matages* ou même des changements de rivets qui suintent ou sont cassés, & la vérification dure parfois quelques semaines. Ici, le nombre des rivets qui ont laissé suinter de l'eau ou même du pétrole quand le bassin a été définitivement chargé est extrêmement restreint, moins d'une vingtaine. Le navire ***Wild-Flower*** a transvasé directement dans le bassin, il y a déjà plusieurs jours, 4,000 tonnes de pétrole, & cette dernière épreuve est absolument concluante.

Une précaution contribue à la parfaite étanchéité : c'est l'interposition dans le recouvrement des viroles de simple papier paille d'épicier.

Quelques chiffres pour finir :

Le poids total du réservoir est de 150 tonnes ; le fond, les huit viroles superposées, la charpente & la calotte ont exigé 146,000 rivets. Le diamètre du bassin atteint 25 mètres, la hauteur des parois verticales 10 mètres, la hauteur totale avec la calotte 11m33, & le volume 5,140 mètres cubes.

La main-d'œuvre pour le finissage & le perçage des tôles, les deux montages & le rivetage a coûté 25,000 francs. Le rivetage a pris cent douze jours, avec une moyenne de vingt-cinq hommes occupés à ce travail.

Digitized by Google

Pour charger le bassin, le *Wild-Flower* a mis quarante heures en envoyant avec ses pompes puissantes cent tonnes de pétrole à l'heure en jet plein & continu par le tuyau de remplissage qui mesure vingt centimètres de diamètre.

D'intéressantes photographies, exposées chez M. Terpereau, cours de l'Intendance, & dans notre Salle des Dépêches, exécutées avec le soin & le fini qui distinguent les œuvres de l'habile photographe, permettent au public de se rendre compte pour ainsi dire *de visu* des diverses phases de l'important travail que vient de terminer la maison Deglin.

CHRONIQUE AGRICOLE

RÉUNION DE L'UNION AGRICOLE DU SUD-OUEST. — Le 4 décembre a eu lieu à Toulouse, dans la grande salle de la Société d'agriculture, la réunion des délégués de l'Union des Associations agricoles du Sud-Ouest, sous la présidence de M. E. de Capèle, président de cette Association.

Les Sociétés d'agriculture, Comices & Syndicats de huit départements y étaient représentés.

L'ordre du jour appelait la discussion sur le régime des boissons; mais devant le mouvement d'opinion qui se produit en ce moment en France, l'assemblée a tenu à prouver la solidarité qui doit régner entre tous les défenseurs des produits nationaux contre les produits étrangers.

On a, en conséquence, discuté les vœux que vient d'adresser aux Pouvoirs publics la réunion du Sud-Est, tenue le 16 novembre, à Avignon. Examinés un par un, ces vœux ont été adoptés à l'unanimité, & dépêche télégraphique a été adressée à M. Lugol, président de l'Association du Sud-Est. La réunion du Sud-Ouest y a seulement ajouté deux articles pour que l'on imposât une taxe aux prunes étrangères qui entrent en France, où elles usurpent l'étiquette de prunes d'Agen, & que l'on n'admît pas en franchise les pailles importées de l'étranger. L'assemblée, dans laquelle la Gironde était représentée, donnera ainsi une grande force aux revendications de tous les viticulteurs, depuis les Alpes jusqu'à l'Océan. Jamais semblable union ne s'était vue.

Ces vœux ont été adressés à tous les députés & sénateurs de la région. La réunion s'est ensuite occupée de la fédération des Syndicats du Sud-Ouest, & la prochaine assemblée générale a été fixée à Pau, à l'époque du concours régional.

Digitized by Google

Voici l'abrégé des vœux émis, vœux appuyés auprès des Pouvoirs publics par de concluants considérants :

Régie. — La réunion émet le vœu que la régie soit maintenue & s'oppose énergiquement à tout projet de réforme de l'impôt des boissons qui entraînerait sa suppression.

Impôt des boissons. — Elle demande : 1° que la limite alcoolique au-dessus de laquelle les vins seront passibles de surtaxe soit abaissée à 12 degrés pour le vin de l'intérieur; 2° que les droits de circulation d'entrée & de détail perçus par le Trésor soient remplacés par un droit unique fixé à 2 francs par hectolitre, le même pour toute la France, villes & campagnes; 3° que la taxe normale ne puisse en aucun cas dépasser 2 francs par hectolitre & qu'aucun décret ne puisse accorder la surtaxe; 4° que le privilège des bouilleurs de cru soit supprimé; 5° que le vinage à prix réduit soit autorisé chez le producteur seulement & dans la limite de 2 o/o, sans dépasser 10 degrés.

Représentation légale de l'agriculture. — Elle réclame d'urgence le vote du projet de loi sur la représentation légale de l'agriculture.

Suppression des traités de commerce en faveur d'un tarif unique. — Elle émet le vœu qu'à l'avenir la France ne se lie plus économiquement avec personne & ne contracte plus de traité de commerce avec aucune puissance; qu'il soit établi un tarif général autonome qui puisse toujours être modifié par le Parlement.

Tarif général des douanes. — Elle réclame l'introduction au tarif général des douanes, remis au Parlement, de certains produits n'y figurant pas, un droit de 20 francs par 100 kilos sur les raisins de table & de vendanges; droit de 30 francs par 100 kilos sur les raisins secs.

Elle réclame le vote définitif de la loi Griffe & la punition sévère de la falsification, surtout lorsque cette falsification, aidée de certains produits, porte atteinte à la santé publique.

Enfin, se ralliant à la campagne entreprise par le Syndicat économique agricole, elle demande la suppression de l'impôt sur le produit présumé de la terre, dit impôt foncier, & son remplacement au budget par une somme équivalente prise sur les droits de douane.

La situation agricole des Pyrénées Centrales. — Nous empruntons les nouvelles qui suivent à l'*Agriculture pratique* :

« L'année 1890 sera marquée d'un caillou blanc dans les Pyrénées; elle a donné à la fois de très bonnes récoltes & le relèvement du prix de bétail.

« Le blé, le méteil, le seigle, le maïs ont été abondants; les pommes de terre ont foisonné.

Digitized by Google

« Comme le foin ne peut se vendre, même à vil prix, l'élève du bétail s'impose pour le consommer; aussi les demandes dépassent-elles les offres sur les champs de foire, où les cours se maintiennent fort élevés pour les bêtes à corne & à laine, & pour les mulets, que les Espagnols viennent chercher, mais non pour les chevaux; les petits trotteurs tarbais & ariégeois, vifs, robustes, alertes, sûrs, sobres & infatigables, sont fort délaissés.

« Les porcs gras se payent de 0 fr. 80 à 1 fr. 10. Le beurre fermier est à 2 francs le kilog., ce qui n'encourage pas à la création tant préconisée de fruitières & à la lutte contre la margarine.

« Le bois de chauffage, chêne ou hêtre, se vend environ 7 francs le stère; le charbon de bois, 5 francs les 100 kilog.

« Les semailles se sont faites dans de bonnes conditions, l'automne ayant été splendide jusqu'à la fin de novembre; celles qui n'étaient pas alors achevées ont été interrompues par le brusque changement de température; le mois de décembre a été beau & doux; mais, comme les courtes heures de soleil n'ont pu dessécher certaines terres trop mouillées, les parties non ensemencées recevront de l'avoine ou du sarrazin, les blés de printemps étant à peu près inconnus dans nos régions.

« Les violentes gelées de la fin de novembre ont fait d'autant plus de mal aux jeunes plants & aux potagers qu'ils n'étaient pas protégés par la neige. Depuis le jour des rois, une forte couche blanche a préservé la terre des rigueurs de la nuit; mais, comme le thermomètre est descendu aussi bas pendant quelques jours qu'en 1829, beaucoup de pommes de terre ont été gelées dans des pièces mal abritées & même dans les silos où un peu d'air a pénétré. Le 22 janvier, un vent violent mêlé de pluie a amené la fonte subite des neiges & causé quelques avalanches.

« Nos cultivateurs espèrent fermement que l'année nouvelle leur apportera enfin la rigoureuse répression des fraudes alimentaires & un régime douanier nettement protecteur; ces deux bienfaits sont également indispensables à toutes les parties de la France, dont les agriculteurs ont des intérêts solidaires. Qu'importe au paysan des Pyrénées de payer son pain plus cher s'il est assuré de bien vendre son bétail! Si des droits élevés arrêtent l'invasion de la viande étrangère, la hausse précaire de nos marchés deviendra permanente, & le montagnard oubliera bientôt les tristes années de misères qu'il vient de traverser. » Baron de BARDIES.

L'APPLICATION DE LA LOI GRIFFE; LES PIQUETTES ALCOOLISÉES. — Au mois de mai 1890, M. Albenque, propriétaire à Béziers, expédiait à un négociant de Cette plusieurs fûts de vin qu'il déclarait

Digitized by Google

comme vin de sa récolte. Les employés de la régie reconnurent que ce n'était que de la piquette additionnée d'alcool; le laboratoire central de Paris justifia le dire des employés de la régie, & M. Albenque fut traduit devant le tribunal correctionnel de Béziers pour infraction aux articles 2 & 3 de la loi Griffe. Devant le tribunal, M. Albenque déclara que le vin saisi était de sa récolte de 1888 & qu'il l'avait remonté avec de l'alcool. Trois nouveaux experts furent désignés; ils déclarèrent que le liquide saisi était une piquette vinée, mais ne contenait ni vin de sucre ni vins de raisins secs. Or, la loi Griffe énumérant seulement trois qualités de vin, dont la nature doit être indiquée par le vendeur : 1° le vin de vendange; 2° le vin de sucre; 3° le vin de raisins secs, M. Albenque prétendit que cette loi ne lui était pas applicable.

Le tribunal de Béziers donna gain de cause à M. Albenque. Le parquet releva appel, & l'affaire a été de nouveau examinée par la cour de Montpellier.

Devant la cour, M. Albenque a maintenu que le vin saisi était réellement du vin de sa récolte de 1888, mais du vin faible, éventé, qu'il avait remonté avec de l'alcool de 7 à 14 degrés.

Le ministère public a soutenu que M. Albenque avait violé l'article 1er de la loi Griffe, puisque le liquide qu'il avait expédié sous le nom de vin de vendange n'était pas le produit de la fermentation des raisins frais.

Le défenseur de M. Albenque a fait valoir que la loi Griffe ne parlait pas des piquettes fort alcoolisées, & qu'il était impossible de punir l'expéditeur qui avait tout à la fois mouillé & viné son vin.

La cour n'a pas admis cette théorie, &, réformant le jugement du tribunal de Béziers, elle condamne M. Albenque à 100 francs d'amende pour infraction à l'article 1er de la loi Griffe.

LA FRAUDE SUR LES VINS. — Nous apprenons de bonne source que quarante mille hectolitres de vins de raisins secs, vendus comme vin de raisin frais & colorés en conséquence, ont été saisis à Narbonne.

Le tribunal de Narbonne & la cour de Montpellier, sur l'avis d'une commission compétente à la tête de laquelle se trouve M. Jeanjean, professeur à l'École de pharmacie de Montpellier, ont ordonné la saisie du vin. M. Jeanjean aurait déclaré que le vin était bien du vin de raisin sec, mais il n'aurait point voulu rendre publiques, paraît-il, les raisons qui ont motivé ses conclusions, dans la crainte d'ouvrir une nouvelle voie à la fraude, en indiquant aux falsificateurs le moyen de rendre le vin de raisin sec impossible à différencier des vins de raisins frais.

Il est certain qu'aujourd'hui la falsification & sa découverte consti-

Digitized by Google

tuent une lutte ouverte de chimiste à chimiste. Il nous paraît prudent, sans doute, de la part d'un chimiste honnête, de refuser de faire connaître des moyens scientifiques de falsification, mais cependant la justice ne peut réellement condamner un coupable, qu'une fois la preuve faite, & non simplement sur l'affirmation pure & simple d'un chimiste, fût-il Berthelot ou Pasteur, disant qu'il y a fraude.

Nous avons vu, personnellement, l'un des plus illustres chimistes de la France se tromper dans une expertise de vin, sans qu'il y ait eu moyen ni de lui faire entendre raison, ni de lui faire accepter la preuve de son erreur. Il laissa condamner ainsi un homme d'une honnêteté absolue.

Quand on condamne, il faut faire la preuve de la faute réprimée.

Dr F.-G.

Les vins falsifiés. — Le comité consultatif d'hygiène de France, réuni sous la présidence du docteur Brouardel, a voté les propositions suivantes :

1° L'addition de l'acide sulfurique au vin, quelle qu'en soit la proportion, est nuisible à la santé du consommateur;

2° Il importe de faire une distinction absolue entre le sulfate de potasse produit par le plâtrage & le sulfate de potasse produit par l'addition directe au vin d'acide sulfurique. Ce dernier est constitué par le sulfate acide de potassium;

3° Il est possible de démontrer, par une analyse complète des sels du vin, que le sulfate de potasse provient de l'addition directe de l'acide sulfurique au vin & non du plâtrage;

4° Le comité est d'avis qu'il y a lieu d'interdire dès à présent l'addition directe d'une quantité quelconque d'acide sulfurique au vin, ainsi que la circulation & la vente des vins ainsi falsifiés.

La Production vinicole en 1890. — La direction générale des contributions indirectes publie l'état approximatif de la production des vins en 1890. Il en résulte que la récolte des vins naturels serait cette année de 27 millions 416,327 hectolitres, supérieure de 4 millions 182,755 hectolitres à la récolte de 1889 & inférieure de 2 millions 260,768 hectolitres à la moyenne décennale de 1880 à 1889.

Le nombre d'hectares plantés en vignes ayant diminué de 1,243 hectares (1 million 816,544 contre 1 million 817,787), la quantité moyenne de la récolte a monté de 13 à 15 hectolitres par hectare.

Par contre, le prix moyen de l'hectolitre chez le récoltant est évalué

Digitized by Google

seulement à 36 francs au lieu de 38 francs l'année dernière. Malgré cette différence de qualité, l'augmentation des 4 millions 192,755 hectolitres dans la récolte porte la valeur approximative de la dernière production à 988 millions 793,666 francs, contre 881 millions en 1889, soit une différence de 107 millions 725,691 francs au profit de 1890.

La récolte des trois provinces d'Algérie est évaluée à 2 millions 844,130 hectolitres, contre 2 millions 512,198 en 1889, soit une augmentation de 331,932 hectolitres.

La production des vins factices a presque doublé depuis l'an dernier : vins de raisins secs, 4 millions 292,850 hectolitres, contre 1 million 824,129 il y a un an ; vins de sucrage, 1 million 946,729 hectolitres, contre 1 million 479,122.

Le relevé des contributions indirectes estime la récolte des cidres à 11 millions 95,228 hectolitres en 1890, contre 3 millions 701,342 hectolitres l'année dernière, soit une augmentation de 7 millions 393,886 hectolitres. Cette récolte reste néanmoins inférieure de 1 million 111,573 hectolitres à la moyenne décennale de 1880 à 1889.

Digitized by Google

INTÉRÊTS RÉGIONAUX

INAUGURATION DE L'ECOLE PRINCIPALE DU SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE. — L'Ecole principale du service de santé de la marine a été officiellement inaugurée avec la plus grande solennité le 5 novembre dernier. Laissons parler à ce sujet, *la Gironde :*

La cérémonie a eu lieu à deux heures, à l'Ecole provisoire, cours Saint-Jean, dans la chapelle non encore ouverte au culte, & choisie de préférence à tout autre local, qui se serait trouvé trop étroit pour contenir les nombreux invités. Elle avait, pour la circonstance, été décorée avec beaucoup de goût par M. Sépé.

C'est M. le vice-amiral Ribell, commandant en chef, préfet maritime du quatrième arrondissement, à Rochefort, qui présidait.

M. le vice-amiral avait à sa droite M. Bayssellance, maire de Bordeaux, & à sa gauche M. le docteur Pitres, doyen de la Faculté de médecine & de pharmacie.

A leurs côtés, nous remarquons MM. Bérenger-Féraud, directeur du service de santé au ministère de la marine; Lacouture, commissaire général de la marine à Bordeaux; Lécot, archevêque de Bordeaux; général Ferron, commandant en chef le 18e corps d'armée; Berniquet, préfet de la Gironde; docteur Duplouy, directeur du service de santé à Rochefort; docteur Brassac, directeur de l'Ecole de Bordeaux; général Philebert; Alphandéry, procureur général; Morache, directeur du service de santé du 18e corps; Duvigneau, président du Conseil général; Couzinet, secrétaire général de la Gironde, Lespiault, doyen de la Faculté des sciences : Espinas, doyen de la Faculté des lettres; MM. les conseillers municipaux de Bordeaux; MM. les professeurs de la Faculté de médecine & de pharmacie; M. Calmon, président du tribunal civil; M. Michel, commissaire central, & beaucoup d'autres personnes dont les noms nous échappent.

M. le vice-amiral Ribell, président, a ouvert la séance par le discours suivant :

« MESSIEURS,

« M. le Ministre de la marine m'a désigné pour le représenter à la cérémonie d'inauguration de notre Ecole principale du service de

Digitized by Google

santé. Il aurait désiré la présider lui-même, mais ses fonctions l'en ont empêché, & je suis chargé de vous en exprimer ses plus vifs regrets.

« Je suis heureux de rétablir la mission qui m'a été confiée & je voudrais pouvoir mieux dire que je ne le ferai toute la satisfaction que j'éprouve à venir souhaiter la bienvenue à la nouvelle Ecole, tout en rendant un légitime & éclatant hommage à celles des ports qu'elle remplace aujourd'hui, du moins en grande partie.

« Mon premier devoir est de remercier la ville de Bordeaux de sa généreuse initiative en nous offrant si gracieusement l'hospitalité & en s'imposant de grands sacrifices.

« C'est au nom de la marine que j'ai l'honneur d'adresser à la municipalité de cette ville l'expression de sa reconnaissance & de vous remercier vous tous, Messieurs, d'avoir bien voulu honorer de votre présence cette fête de famille maritime dont tous les membres s'unissent dans les mêmes remerciements, dans les mêmes souhaits & dans les mêmes espérances.

« Nous attachons une haute importance à la création de notre Ecole.

« On a longtemps hésité à réorganiser l'institution d'où sont sortis jusqu'à présent les médecins de l'armée de mer. On ne pouvait ni assez réfléchir ni assez étudier avant de toucher à une source qui a produit des hommes d'une très grande valeur, tels que les Quoy, les Kerauben, les Clénot, les Lesson, les Dutrouleau, les Fouilloy, les Maher, les Jules Roux, les Gros, les Fonssagrives, & tant d'autres que je pourrais citer, & même près de moi, si je ne craignais de blesser leur modestie, tous médecins de la marine, qui se sont fait & se font encore remarquer par leurs excellents services, par leurs travaux, par leur science & par leur dévouement. Certes, il est facile de critiquer & même de détruire; mais il est moins aisé de reconstituer & de réédifier sur des bases solides; & ce travail était d'autant plus délicat qu'il s'agissait dans le cas actuel d'une institution qui avait pour sanction un glorieux passé.

« Heureusement, nous n'avons rien à redouter pour l'avenir de notre Ecole de médecine navale.

« Les notables améliorations reposent d'ailleurs sur les mêmes bases & ne peuvent qu'assurer le succès de la nouvelle organisation. Nous en attendons avec la plus entière confiance les meilleurs résultats à tous les points de vue.

« En effet, notre Ecole aura cet immense avantage de réunir en un seul faisceau tous les éléments de prospérité. Elle deviendra, en outre, un foyer de traditions à la fois techniques & militaires, qui loin de s'éteindre ne pourra que se perpétuer d'âge en âge & aura la plus heureuse influence.

« Les élèves, disséminés jadis dans les ports, recevront un même enseignement sous de savants professeurs; ils seront stimulés dans le

Digitized by Google

travail & se trouveront groupés autour d'un centre de lumières scientifiques représentés par leurs répétiteurs & les maîtres de l'éminente Faculté de Bordeaux.

« Par leur mutuel contact, & au milieu des exemples qui les entourent, les élèves acquerront, sinon mieux que par le passé, du moins plus vite, ces sentiments du devoir & de solidarité qui sont inhérents à la vie en commun & à l'esprit militaire qui règnera dans l'Ecole.

« Permettez-moi enfin d'ajouter ces paroles peut-être un peu orgueilleuses de ma part : ils seront plus tôt marins & ils en porteront plus tôt l'uniforme.

« C'est dans ces conditions favorables qu'ils se pénétreront plus tôt aussi des grandes & nombreuses qualités qui doivent être l'apanage de cette noble profession de *médecin*.

« Je n'en connais pas, en effet, de plus élevée dans la hiérarchie sociale & exigeant plus de vertus, vertus de toute nature, vertus qui s'appellent morale dans toute l'acception du mot, équité, discrétion, travail incessant, courage à toute épreuve, abnégation complète & dévouement sans limite, & j'en oublie peut-être !

« Le médecin doit toujours être prêt à combattre un ennemi d'autant plus terrible qu'il échappe parfois à sa vue ou à sa perspicacité; il doit aller au-devant du danger & lutter souvent sans espoir de vaincre & sans gloire, lutter, dis-je, jusqu'au dernier sacrifice pour secourir ou sauver son semblable.

« Le médecin relève enfin souvent aussi de sa seule conscience, & il ne peut, sans déchoir à ses propres yeux, & non sans remords, transiger & même hésiter entre l'honneur de sa profession & son intérêt personnel, quel qu'il soit.

« Y a-t-il vraiment, quand elle est bien remplie, une existence plus utile & plus généreuse ?

« Ces sentiments sur les obligations du médecin me pénètrent depuis bien longtemps; je les ai puisés dès mon enfance dans ma famille.

« Le dernier des six médecins, de père en fils, dont j'ai l'honneur de porter le nom, mon frère, il y a peu de temps encore, est mort à Toulouse, victime de son devoir professionnel.

« Excusez-moi, Messieurs, d'évoquer devant cette assemblée un souvenir personnel & douloureux; mais il dit mieux que toute parole la haute estime & la profonde sympathie que m'inspire cette noble carrière du médecin.

« Messieurs les élèves, j'ai indiqué succinctement les qualités que vous devez vous efforcer d'acquérir.

« Vous avez en outre, dès aujourd'hui, des devoirs militaires dont vous devez vous inspirer. Ils vous suivront partout où le service vous conduira : dans les hôpitaux ou sur les bâtiments de la flotte, en Extrême-Orient, dans le haut Sénégal, comme dans toutes les colonies

Digitized by Google

où vous vous trouverez souvent en face des climats débilitants, dangereux ou meurtriers.

« Je ne saurais trop insister sur ces devoirs militaires, & je ne puis mieux faire que d'emprunter à cet égard quelques-uns des conseils qu'un directeur d'une école semblable adressait à ses élèves.

« L'uniforme que vous allez porter doit vous préserver de toute défaillance. Il vous rappellera à chaque instant que vous avez souscrit un engagement qui vous lie & que vous êtes marins.

« Vous n'oublierez pas non plus que vous faites partie d'une communauté qui vous rend solidaires les uns des autres; que celui qui souille ou déshonore son uniforme est passible d'une peine implacable : celle d'être juge & renié par ses pairs. Vous respecterez donc votre uniforme, & plus vous le ferez respecter, plus vous en serez fiers.

« En vous respectant vous-mêmes, vous vous pénétrerez encore des sentiments de solidarité & de cet esprit de corps qui font la force & le prestige de toute institution.

« Soyez laborieux, étudiez avec cette ténacité qui assure le succès.

« Le travail est inséparable de la science qui vous est nécessaire pour bien remplir vos fonctions.

« Soyez disciplinés : je ne peux douter de votre bravoure. Discipline & courage! Ce sont les deux vertus sans lesquelles il n'y a pas d'armée; & sans armée qui puisse défendre la nation, il n'y a de sécurité ni pour elle, ni pour personne; il n'y a plus de liberté, il n'y a plus de patrie.

« Messieurs les élèves, je connais depuis de nombreuses années votre vaillant & très distingué directeur.

« Je vous félicite à tous égards de l'avoir à votre tête. Les conseils & les encouragements de vos répétiteurs ne vous feront jamais défaut, & vous vous rendrez dignes de leurs efforts & de leur dévouement en suivant avec fruit leurs leçons & leurs exemples, & en les entourant d'une affectueuse & respectueuse reconnaissance.

« Faites honneur à votre uniforme, à vos chefs, à votre Ecole !

« Faites honneur à la Faculté de Bordeaux en vous efforçant d'en rehausser encore l'éclat!

« Faites honneur à la ville elle-même, afin qu'elle ne regrette jamais de vous avoir appelés, & qu'elle soit, au contraire, fière de vous.

« Vous reviendrez, enfin, à vos premiers maîtres dans les ports, où vous recevrez, par un grade bien mérité, la consécration de vos études.

« C'est alors que, bien préparés & bien armés dans la lutte pour la vie & en gardant un précieux souvenir de votre séjour à l'Ecole de médecine navale & de la sollicitude dont vous aurez été l'objet, vous

Digitized by Google

entrerez dans la noble carrière que vous avez choisie, & vous ferez honneur à la marine. »

M. Bayssellance, maire de Bordeaux, se lève à son tour & s'exprime ainsi :

« AMIRAL, MESSIEURS,

« Nous sommes reconnaissants à M. le Ministre de la marine de l'éclat qu'il a voulu donner à l'inauguration de notre Ecole de médecine navale, en déléguant pour le représenter l'éminent officier général qui commande en chef notre arrondissement maritime.

« Ce soin témoigne de l'importance qu'attache M. le Ministre à la création de l'Ecole nouvelle.

« Et cette importance n'est pas exagérée.

« Depuis l'époque où j'ai eu l'honneur d'entrer jadis au service de la marine, j'ai vu apporter successivement bien des modifications, bien des améliorations à l'organisation du service de santé. Aucune cependant n'avait pu, jusqu'à présent, assurer aux officiers de ce corps l'avenir auquel leur donnent droit les pénibles & dangereux services qu'ils sont appelés à rendre, & leur donner les moyens d'acquérir, dans des conditions normales, la science dont ils ont à faire preuve, lorsque, seuls entre le Ciel & l'Océan, ils sentent peser sur leur tête la responsabilité de la vie d'un équipage.

« Grâce à l'organisation nouvelle que la marine doit au distingué chef actuel du corps de santé, & à l'initiative éclairée du ministre qui a su apprécier la valeur de ses propositions, les futurs médecins de la marine pourront maintenant achever sans interruption leurs études auprès d'une Faculté qui leur fournira toutes les ressources désirables. Une fois en possession du titre de docteur, quelques mois d'application dans les hôpitaux de la marine leur donneront l'expérience nécessaire pour qu'ils puissent accepter sans crainte la grave responsabilité qui leur est imposée.

« La ville de Bordeaux est heureuse de se voir associée à cette œuvre importante de rénovation. Les succès de sa Faculté de médecine, le juste renom de ses professeurs, la supériorité de ses installations rendaient indiscutables ses droits à une Ecole spéciale. Le gouvernement lui-même les avait reconnus en lui accordant une Ecole de santé militaire, & la ville s'était montrée prête à répondre largement à toutes les exigences qui avaient été formulées. Le Gouvernement a cru néanmoins pouvoir retirer ce qu'un décret présidentiel avait donné; la compensation qui nous est accordée aujourd'hui nous était donc bien légitimement due.

« Nous n'ignorons pas, cependant, que ces droits, quelque incontestables qu'ils fussent, ont été attaqués avec violence & ténacité par de puissants rivaux. M. le Ministre a su apprécier de quel côté était la

Digitized by Google

justice en même temps que l'intérêt de la marine, & il a résisté énergiquement à toutes les influences contraires. La ville de Bordeaux lui est profondément reconnaissante, & je vous serais obligé, Amiral, si vous vouliez bien lui transmettre l'hommage de notre gratitude.

« La ville de Bordeaux est heureuse de contracter aujourd'hui une union plus étroite avec la marine. Ville plus maritime que militaire, c'est au delà de l'Océan que se portent ses préoccupations principales. L'éclat qui rejaillira dans les contrées lointaines sur son renom de ville scientifique, le sentiment du service qu'elle rend au pays & à la marine militaire, sœur & protectrice de la marine marchande, à laquelle elle doit sa fortune, seront pour elle un ample dédommagement aux lourds sacrifices qu'elle n'a pas hésité à s'imposer.

« Les exigences auxquelles nous avons à répondre aujourd'hui sont peut-être, en effet, plus élevées encore que jadis ; mais la ville de Bordeaux s'est engagée à les accepter, & si elle n'a pas toujours vu réaliser les promesses qui lui avaient été faites, personne ne l'a vue encore manquer à ses engagements. Son vieil honneur commercial ne laisse jamais protester sa signature.

« L'administration municipale, dans la pensée que les travaux pourraient être entrepris sans retard, avait promis au mois de mai de livrer une Ecole provisoire prête à recevoir les élèves au 1er novembre. Elle a dû attendre la décision jusqu'à la fin de juillet, & néanmoins, dès le 1er octobre, MM. les officiers pouvaient prendre possession de leurs logements, &, au jour dit, l'Ecole est prête à s'ouvrir. Ce résultat est dû non seulement à la bonne volonté de l'administration, mais aussi au zèle & à l'activité de l'architecte municipal & au dévouement déployé par les entrepreneurs. Ils ont voulu, eux aussi, dégager l'honneur bordelais, & je suis heureux d'avoir l'occasion de les remercier publiquement.

« Grâce à ce concours, nous pouvons aujourd'hui, Amiral, remettre à la marine, au nom de la ville de Bordeaux, l'Ecole provisoire complètement installée, & dans des conditions sur lesquelles nous sommes heureux d'entendre les flatteuses appréciations des intéressés. Vous pouvez être persuadé, Amiral, que l'Ecole définitive, dont les travaux seront entrepris dès que l'autorisation supérieure nous aura été accordée, sera construite dans les mêmes conditions, & que rien ne sera négligé pour lui donner les installations qui répondent le mieux à son but.

« Déjà vient d'être signée, il y a peu de jours, avec le Ministre de l'Instruction publique, une convention nouvelle qui assure le transfert dans un local deux fois plus vaste des laboratoires & des amphithéâtres qui existent encore auprès de l'hôpital Saint-André, & l'emplacement qu'ils laisseront libre sera consacré à de nouvelles cliniques qui ajouteront encore aux moyens d'instruction mis à la disposition des élèves.

« Toutes ces ressources dont vos devanciers, Messieurs les élèves,

Digitized by Google

étaient bien loin de pouvoir profiter lorsqu'ils devaient préparer leurs examens dans un carré d'officiers ou dans un poste d'aspirants, vous saurez, j'en suis certain, vous montrer jaloux de les mettre à profit, &, sous l'habile direction de vos professeurs & de vos officiers, vous donnerez à la marine une génération nouvelle de médecins distingués; vous saurez porter au loin le renom de la science française & de l'Université de Bordeaux; vous recueillerez dans le monde entier une ample moisson d'observations scientifiques dont vous viendrez enrichir la Faculté témoin de vos premiers travaux. Vous aurez ainsi l'honneur d'apporter votre contribution aux progrès de la science & à la grandeur de la patrie. »

Après M. le Maire de Bordeaux, M. Bérenger-Féraud prononce une allocution dont voici le texte :

« MESSIEURS,

« Après la vaillante allocution de M. le Vice-Amiral, commandant en chef, préfet maritime du quatrième arrondissement, & la gracieuse bienvenue souhaitée par M. le Maire de la ville de Bordeaux, qu'il me soit permis, à mon tour, de prendre la parole, au nom du corps de santé de la marine.

« La date du 5 novembre 1890 restera mémorable dans l'histoire de la médecine navale, car elle marque le moment où la marine, suivant l'exemple donné par sa sœur aînée, l'armée de terre, constitue à Bordeaux une École de santé, sur le modèle de celle que la guerre a organisée à Lyon depuis quelques années, & qui donne, on le sait, de si bons résultats.

« C'est un progrès qui aura une influence heureuse sur l'avenir de notre corps; & ce progrès, laissez-moi vous rappeler que nous le devons à l'initiative éclairée de M. le sénateur Barbey, ministre de la marine.

« Je n'entreprendrai pas de faire ici l'éloge de M. Barbey, je serais trop certain d'encourir ses reproches. Le ministre de la marine demande du dévouement, du zèle à ses subordonnés & pas des flatteries. En fait de progrès, il préfère les actes aux paroles. Mais quand je songe que le jour où il est arrivé au pouvoir, M. Barbey a décidé, dans son esprit, la création immédiate de cette École de médecine navale, dont il était question depuis si longtemps, sans qu'une décision définitive fût jamais prise sur son compte; quand je me souviens que peu après il a donné aux médecins de la marine le rôle que la logique réclamait en vain pour eux depuis tant d'années dans les hôpitaux maritimes; quand j'espère enfin, que demain, continuant son œuvre d'amélioration de nos institutions maritimes, il modèlera, dans la limite que comporte la spécialité de notre département, le service de santé de la marine sur celui de la guerre, je ne puis retenir l'expres-

Digitized by Google

sion de ma gratitude, & je sais que je suis l'écho du corps de santé de la marine tout entier en lui disant : Merci !

« Messieurs, l'Ecole que nous inaugurons aujourd'hui sera prospère, j'en suis certain ; elle continuera dignement la tradition de ses aînées, les Ecoles de Brest, Rochefort & Toulon, qui ont fourni pendant deux siècles, à la marine, des serviteurs aussi instruits que dévoués, aussi zélés que modestes.

« Accueillis comme ils le sont par une municipalité généreuse qui, dans son patriotisme éclairé, n'a reculé devant aucun sacrifice pour faire à Bordeaux, en faveur du corps de santé de la marine, aussi bien que ce que la ville de Lyon a fait en faveur du corps de santé de l'armée ; instruits dans une Faculté si remarquablement bien outillée pour le progrès des études médicales, Faculté dans le personnel de laquelle on compte des hommes qui furent de brillants médecins militaires ou de la marine avant d'être des maîtres érudits ; dirigés sous la haute autorité de M. le vice-amiral, préfet maritime de Rochefort, par mon vaillant ami Brassac & cette pléiade d'officiers de santé de la marine, nos élèves vaudront ce que valurent leurs aînés.

« Pour ma part, je suis infiniment heureux en ce moment que ma situation, au sommet de la hiérarchie du corps de santé de la marine, me donne qualité pour parler au nom de tous mes camarades, & je me porte bien volontiers garant des promesses de nos jeunes élèves, certain qu'ils feront honneur à ma parole.

« Oui, Amiral, croyez-en celui qui fut votre compagnon d'armes sur les rivages de la Sénégambie, il y aura bientôt quarante ans, & qui s'honore, depuis, de compter au nombre de vos amis ; oui, Messieurs, croyez-en le plus ancien des étudiants en médecine de la marine, le jour où les élèves de l'École de médecine de Bordeaux seront à leur tour appelés à servir à la mer, comme leurs aînés ils apporteront tout leur zèle, ils prodigueront tout leur dévouement, ils donneront même leur vie si c'est nécessaire partout où flottera notre pavillon. Et quelles que soient les exigences du moment, service à terre, à la mer, aux colonies ; temps de paix, d'épidémie, de guerre, ils se souviendront qu'au pied du grand mât de nos navires, comme dans le cœur de nos marins, il y a ces mots : « Honneur, patrie » qui résument les aspirations de la marine française tout entière.

« Je vous le garantis, Messieurs, avec une pareille devise, qui fut celle de leurs prédecesseurs, ils sauront toujours faire leur devoir. »

C'est ensuite le tour de M. le docteur Brassac, directeur de l'École. Voici son discours :

« AMIRAL, MESSIEURS,

« C'est un grand honneur pour moi d'avoir été désigné comme premier directeur de cette École principale du service de santé de la marine, due à l'initiative d'un éminent ministre & au vote favorable du Parle-

Digitized by Google

ment; mais, à côté de l'honneur que m'a fait M. le Ministre de la marine, honneur dont je le remercie de nouveau très sincèrement, se trouve une responsabilité qui serait bien lourde, malgré ma bonne volonté & mon dévouement sans réserve aux intérêts de la nouvelle institution, si je ne savais que je puis compter sur les efforts réunis & aussi sur tout le dévouement des excellents collaborateurs qui m'ont été adjoints.

« Cette création, consacrée solennellement aujourd'hui, fera époque dans les annales du corps de santé de la marine, dont le passé n'a pourtant pas été sans gloire. Des esprits chagrins, inquiets, ennemis de toute innovation, trouvant tout à critiquer dans le présent &, naturellement tout à louer dans le passé, ont nié l'opportunité de cette création, &, voulant remonter le courant, ont conseillé de revenir à l'ancien état de choses, celui qui a précédé l'époque de transition & d'hésitations d'où devait forcément sortir l'institution nouvelle.

« Je n'ai pas l'intention de vous faire un historique, même succinct, de toutes les phases par lesquelles a passé le service de santé de la marine depuis ses débuts. Cet historique, vous le trouverez, Messieurs les Élèves, dans l'ouvrage si intéressant du directeur Lefèvre, un nom que je salue avec respect & que vous entendrez souvent citer dans votre carrière, car celui qui le portait a rendu à la marine des services signalés que vous connaîtrez plus tard. Je me bornerai donc à vous rappeler ce que j'ai vu au début de ma carrière, il y a quarante ans, & pendant près de la moitié de cette carrière. Les règlements d'alors permettaient à un élève de concourir après six mois d'études, pour le grade de chirurgien de 3me classe, grade auquel on arrivait avec une instruction médicale naturellement très incomplète & bien difficile à compléter pendant les deux ou trois années d'embarquement que l'on passait au poste, dans le faux-pont d'un navire, quand les circonstances assez fréquentes de pénurie de personnel ne forçaient pas de placer ce jeune médecin comme médecin-major d'un petit bâtiment ou d'un poste isolé aux colonies. Dans ces cas, la responsabilité, si lourde qu'elle fût, ne revenait pas au jeune médecin, mais à l'institution qui permettait ce fâcheux état de choses.

« C'était l'époque où, pour les neuf dixièmes du personnel de santé, le grade de médecin de 1re classe, c'est-à-dire celui de capitaine, était le bâton de maréchal. Il n'y avait pas, en effet, de grade d'officier supérieur en dehors des médecins-professeurs de nos Ecoles, comme si avec trente places au plus de professeur pour trois écoles, tous les sujets méritants pouvaient arriver par cette voie unique d'avancement, & s'il n'y avait pas à faire une juste part à ceux qui, moins doués au point de vue de la mémoire, de la diction & aussi des aptitudes spéciales pour l'enseignement, n'en étaient pas moins des serviteurs d'élite passant toute leur carrière dans un grade subalterne, se retirant après de longues années de fatigues & de dangers avec ce modeste

Digitized by Google

grade, alors que leurs camarades de promotion arrivaient, par le seul fait de leur nomination au grade de professeur, au sommet de la hiérarchie & des honneurs.

« Cet état de choses me rappelle un souvenir personnel. Jeune chirurgien de 3me classe & embarqué sur un des navires de l'expédition de Crimée, j'éprouvai une pénible impression en voyant que le service de santé des deux forces navales les plus considérables qu'on eût vues réunies depuis longtemps était centralisé naturellement par deux médecins de 1re classe, puisqu'il n'y a pas de grade plus élevé dans le corps navigant. Ces deux médecins, qui devinrent plus tard mes maîtres & aussi mes amis, étaient certes des hommes instruits, expérimentés. Mais je me disais, en les voyant quelquefois conférer, pour des mesures à prendre en commun, avec les chefs du service de santé de l'armée qui avaient nom Michel Lévy, Bauden, Scrive, Scouttetin & une haute situation, qu'un peu plus de galon & de broderie, sans augmenter leur mérite & leur capacité, n'aurait pas nui à leur considération & à leur autorité. Ces deux médecins reçurent sur place un avancement inattendu. Un peu de galon leur vint, & voici comment :

« Un éminent ministre, dont je cite avec plaisir le nom dans cette ville de Bordeaux qui doit être fière de l'avoir compté au nombre de ses enfants, le ministre Théodore Ducos, reconnaissant que le dévouement & l'*énergie des médecins de la marine avaient dépassé leurs forces morales & physiques*, voulut réparer l'oubli & l'injustice dont ils étaient victimes. Tout en accordant le grade de docteur aux médecins de l'enseignement, le ministre Ducos fit créer le grade de médecin principal comme premier grade supérieur pour les médecins de la ligne navigante. Il voulait faire mieux, nous le savons, en donnant à ces médecins à peu près tous les grades parallèles des médecins de l'enseignement ; mais des obstacles venus de son entourage & une mort bien prématurée ajournèrent pour longtemps les améliorations attendues.

« Ces améliorations, nous les avons obtenues successivement, grâce à la bienveillance de ministres désireux de reconnaître les services d'un corps devenu de plus en plus méritant & qu'ils avaient vu à l'œuvre pendant les pénibles campagnes des trente dernières années.

« Malgré toutes ces améliorations, le recrutement du corps de santé laissait toujours beaucoup à désirer. Les jeunes médecins continuaient à débuter dans la carrière avec une instruction bien incomplète, puisque la plupart y étaient admis après deux années d'études. Comme transition, on arriva à ne demander aux aides-médecins (les anciens chirurgiens de 3e classe) qu'un court stage à la mer pour les retenir ensuite à terre & les préparer au concours pour le grade de médecin de 2e classe. Mais une mesure plus radicale s'imposait, celle de la suppression des aides-médecins. On finit par reconnaître la nécessité de n'embarquer que des médecins munis du diplôme de docteur, c'est-à-

Digitized by Google

dire pourvus d'une instruction complète, suffisante du moins pour permettre d'acquérir en peu de temps, sous la direction de leurs chefs, l'expérience, la promptitude du coup d'œil & l'initiative si nécessaires au médecin navigant.

« Il n'y avait qu'un pas à faire dans cette voie pour rentrer dans le droit commun, c'est-à-dire faire instruire les futurs médecins de la marine près d'une Faculté & par une Faculté, puisqu'on voulait, ce qui était légitime, des docteurs au début de la carrière. Il y eut pourtant une période de transition & aussi d'hésitation avant d'arriver à cette solution qui s'imposait comme la seule logique & rationnelle. On constata bientôt qu'il n'était plus possible de maintenir le bénéfice de l'équivalence aux trois écoles des ports, telles qu'elles étaient constituées. Il aurait fallu les élever au niveau d'écoles de plein exercice, ce qui aurait été bien onéreux pour le résultat à atteindre. Une seule école aurait suffi, mais encore ses élèves auraient-ils été obligés, pour se conformer aux règlements & décrets universitaires, de faire leur dernière année d'études dans une Faculté. Pourquoi, alors, ne pas confier entièrement à cette Faculté le soin d'instruire les futurs médecins de la marine qu'on internerait dans une école militaire où, convenablement surveillés, ils trouveraient des répétiteurs pour les aider dans leurs études & rendre plus fructueux l'enseignement de la Faculté ?

« L'exemple de l'École du service de santé militaire établie à Lyon & qui, datant de deux ans à peine, donnait des résultats satisfaisants, était certes un exemple à suivre par la marine, & il n'a fallu que la ferme initiative d'un ministre pour doter en quelques mois la marine de cette importante institution. Voilà, Messieurs les Élèves, comment est née cette École où vous entrez aujourd'hui avec la volonté bien arrêtée, je n'en doute pas, d'acquérir près de cette Faculté, où des maîtres éminents vous prodigueront un enseignement large & solide, l'instruction & l'expérience nécessaires pour suffire à toutes les obligations de votre future carrière. Ce résultat sera le vrai moyen de prouver votre reconnaissance envers l'autorité supérieure, qui vous entoure de tant de sollicitude au début de vos études. Ce résultat, vous devez l'atteindre sous peine de trahir un engagement, de manquer à une promesse tacitement mais moralement faite par vous en sollicitant l'admission dans cette École d'où vous devez sortir médecins armés pour toutes les luttes professionnelles de l'avenir.

« En faisant devant vous cette revue rétrospective des phases diverses traversées par le corps de santé de la marine, je n'ai pas eu pour but, croyez-le bien, de faire le procès d'un passé dont je ne suis pas le contempteur si je n'en suis pas le louangeur sans réserve. Le passé a suffi à sa tâche comme il a pu, mais le présent a d'autres exigences auxquelles les progrès de la science font un impérieux devoir de satisfaire. Je vous ai dit que le passé du corps de santé de la marine n'était

Digitized by Google

pas sans gloire. Il serait bien long de citer seulement les noms de tous nos devanciers qui ont laissé dans le corps une trace brillante par leurs travaux, leur enseignement, leurs actions d'éclat, les actes de dévouement, les services exceptionnels rendus à la marine & à leur pays, dans les ports, sur toutes les mers & dans nos lointaines colonies.

« Quand j'aurai cité les noms des frères Poissonnier, de de Laporte, de de Courcelles, Cochon-Dupuis, Kéraden, Clémot, Fouilloy, Fleury, Raynaud, Quoy, Hernander, Gaymard, Souleyet, Goudichaud, Laurent, Lesson, Segond, Thévenot, Cazel, Cormul, Duhouleau, Lefèvre, Blache, Dubreuil, Jules Roux, Saurel, Fourrapines, Delioux de Savignac, de Pierre Gounier, J. Laure, Lalluyaux d'Ormaz, Cros, &c., &c., je ne parle que de nos morts, quand j'aurai cité tous ces noms, je serai loin d'avoir mentionné tous les titres de gloire du corps de santé de la marine.

« Je ne dois pourtant ni ne veux oublier les noms de ceux qui n'ont fait que passer dans ce corps pour acquérir plus tard dans la science & dans l'histoire une réputation impérissable. Je salue parmi eux les noms de Larrey, de Broussais, de Forget. Ce dernier nous a laissé comme souvenir de son glorieux passage parmi nous le seul *Traité d'Hygiène navale* que nous possédions avant celui du si regretté professeur Fonssagrives. Sans des circonstances graves qui forcèrent Forget à démissionner, la Faculté de Strasbourg était privée d'une de ses plus brillantes personnalités, & nos écoles gagnaient un éminent professeur de plus. Je ne citerai pas les noms de nos anciens collègues encore heureusement pleins de vie qui, abandonnant prématurément le service de santé de la marine, se sont fait un nom honorable dans les sciences, dans l'enseignement; plusieurs d'entre eux, assis dans cette enceinte, appartiennent à cette jeune mais déjà si brillante Faculté de Bordeaux, & seront pour vous, Messieurs les élèves, des maîtres dont vous n'oublierez pas les leçons.

« Les médecins de la marine doivent être fiers de ces illustres devanciers comme une famille est fière des ancêtres qui ont illustré son nom. Mais, Messieurs les Élèves, ces titres de gloire ne doivent pas seulement provoquer chez nous un sentiment de légitime orgueil; ils doivent nous inspirer aussi le désir de marcher, dans la limite du possible, sur les traces de ces devanciers, d'imiter l'exemple qu'ils nous ont donné non seulement comme savants, mais encore & surtout comme hommes de cœur, de courage, de dévouement à toute épreuve dans les circonstances les plus périlleuses, les plus difficiles de leur carrière. Il ne s'agit pas, en effet, pour vous, une fois sortis de cette École, d'être seulement des chercheurs d'idées, de vous renfermer dans le calme du cabinet ou du laboratoire pour scruter & fouiller les mystères de la vie. Cette mission est grande, sans doute, pour ceux qui peuvent s'y renfermer; mais vous, Messieurs, vous

Digitized by Google

devrez être avant tout comme ces devanciers dont je viens de vous citer les noms, des hommes d'un caractère bien trempé, des hommes prêts à tous les dévouements & à affronter tous les dangers inhérents à votre future profession de médecins de la marine.

« C'est ce dévouement, ce calme, ce sang-froid que vous montrerez devant les dangers les plus menaçants qui remonteront le moral de vos malades, inspireront la conduite de votre entourage, relèveront les défaillances, s'il s'en produit autour de vous. C'est dès maintenant, Messieurs les Élèves, que vous devez vous préparer à devenir non seulement des hommes instruits, mais aussi des hommes de caractère armés pour les luttes de l'avenir.

« Le vice-amiral qui préside cette cérémonie d'inauguration de votre École, s'inspirant des exemples donnés par les médecins de la marine qu'il a vus à l'œuvre dans sa longue carrière, s'inspirant des nobles traditions de famille & aussi des paroles prononcées dans l'enceinte d'une école sœur de la nôtre par un éminent médecin directeur de cette école, a tracé devant vous & d'une voix autorisée le portrait du vrai médecin de la marine. Je n'insisterai donc pas sur ce sujet, & vais me borner à vous dire ce que vos chefs & vos maîtres attendent de vous.

« D'abord, un travail assidu, consciencieux, bien compris, travail vous permettant de parcourir pendant votre séjour dans cette École & le stage que vous ferez à la sortie tout le cycle des connaissance nécessaires à un médecin de la marine. Vous ne pouvez pas & vous ne devez pas être des spécialistes se cantonnant dans une branche de la profession & de la science. Dans une grande ville, un médecin peut suivre ses goûts, ses aptitudes, ses convenances. Vous ne le pourrez pas. Placés dans un navire ou dans un poste aux colonies, vous n'aurez pas que la clientèle spéciale des marins & des soldats que l'État confiera à vos soins, à votre sollicitude; vous aurez, tant à bord qu'à terre, à soigner des femmes, des enfants, des hommes de tout âge, de toute condition, de toute race. Vous serez tour à tour chirurgiens, oculistes, auristes, accoucheurs, dentistes, médecins de la justice; enfin, des médecins dans l'acception la plus large & la plus générale du mot.

« Vous voyez déjà quelle somme de connaissances vous devez acquérir pour n'être pas au-dessous de votre mission, & ces connaissances, vous devez les posséder en sortant de cette École pour les compléter plus tard par l'expérience que vous acquerrez & qui ne sera sérieuse qu'à la condition d'avoir pour base une instruction large, solide.

« En second lieu, je vous recommande, & sur ce sujet je reviendrai souvent, d'être dignes & corrects dans toute votre manière d'être, d'avoir partout & toujours dans votre vie publique & privée le respect de vous-mêmes, le respect de l'uniforme que l'on vous a donné pour que vous n'oubliez pas un seul instant que vous êtes des élèves officiers

Digitized by Google

appelés dans un avenir prochain à servir dans une profession honorable & que vous devez honorer.

« Dans cette École vous serez tout à vos études & aux délassements permis; vous vous abstiendrez des agitations stériles de la politique, qui ne feraient que créer parmi vous de funestes divisions, de fâcheux antagonismes préjudiciables à la camaraderie, à l'esprit de corps & de solidarité qui doivent exister entre vous. Laissez les agitations & les luttes de parti aux hommes mûrs, & gardez, je vous en prie, le plus longtemps possible les généreuses aspirations de la jeunesse, de cette jeunesse dont le cœur ne doit battre que pour les nobles sentiments, pour tout ce qui est beau & vraiment grand. Respectueux de nos instiutions, déférents envers les dépositaires de l'autorité publique, un seul sentiment doit vous animer après le dévouement absolu à la science : celui de l'amour de la France, dont vous serez un jour les fidèles & loyaux serviteurs.

« Je vous recommande, en outre, la déférence la plus respectueuse & une sincère reconnaissance envers les professeurs de cette Faculté, qui vous donneront un enseignement complet; envers vos répétiteurs, qui viendront à votre secours & vous faciliteront la tâche à remplir. N'oubliez pas qu'un élève non respectueux, non reconnaissant envers ses maîtres, commet une ingratitude aussi noire que celle d'un mauvais fils; car, si les parents donnent le pain de la vie matérielle, vos maîtres, vos éducateurs, vous donnent le pain intellectuel en vous initiant à la science.

« Enfin, je ne remplirais pas tout mon devoir si je n'ajoutais à toutes ces obligations une reconnaissance toute spéciale envers le ministre éminent qui a eu l'initiative du projet de loi portant création de cette École & à qui il a été donné de réaliser promptement ce projet; reconnaissance aussi pour la municipalité de Bordeaux, qui, en attendant l'édification d'une École définitive, a fait approprier avec la plus large générosité celle où vous entrez aujourd'hui.

« Tout le personnel officiel de cette Ecole, soucieux de vos intérêts, s'associe à cette reconnaissance envers le ministre & la ville de Bordeaux. J'ai la conviction que cette grande ville, qui pourrait avoir pour armoiries le symbolique navire de la ville Paris, toujours flottant jamais submergé, que la ville de Bordeaux, si bien placée pour être le siège, le berceau de la nouvelle École, n'aura pas à regretter sa générosité, ses sacrifices pécuniaires, & qu'elle aura lieu d'être aussi fière de son École que la ville de Lyon l'est pour la sienne. J'ai visité cette dernière École, & j'ai été vraiment frappé de la bonne tenue, de l'attitude digne & correcte de ses élèves, des succès obtenus par eux à la Faculté. J'espère, Messieurs, que la comparaison que je pourrai bientôt établir ne vous sera pas défavorable.

« J'adresse également, au nom de mes collaborateurs & au mien, tous nos remerciements aux hautes autorités civiles, ecclésiastiques &

Digitized by Google

militaires, aux notabilités de cette grande ville qui ont bien voulu rehausser par leur présence l'éclat de cette cérémonie. Leur présence est une preuve de l'intérêt sympathique qu'elles accordent à la nouvelle institution, & nous n'oublierons pas, Messieurs, l'honneur qui nous a été fait.

« Amiral, veuillez me permettre en terminant cet entretien, peut-être trop long, de vous remercier d'avoir bien voulu venir présider l'inauguration de cette École, & laissez-nous espérer que vous l'honorerez quelquefois de votre visite. Vous pourrez constater, j'en ai l'espoir, un fonctionnement régulier très satisfaisant, & recevoir de son directeur l'assurance que les élèves justifient tout ce que nous attendons d'eux.

« Pour ce qui nous concerne, Amiral, nous prenons, mes collaborateurs & moi, devant vous & devant nos deux chefs éminents qui siègent près de vous, l'engagement de consacrer tout notre temps, tous nos efforts au succès, à la prospérité de cette École, & j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien en transmettre l'assurance à M. le Ministre de la marine, que nous aurions été heureux de saluer dans cette enceinte aujourd'hui. Nous n'aurons qu'un but tant que la confiance du département nous maintiendra dans ce poste : surveiller le travail de nos élèves, rendre aussi fructueux que possible l'enseignement qu'ils recevront à la Faculté, en faire des hommes instruits, capables de sauvegarder la santé des équipages & des troupes que l'État confiera à leurs soins, en faire enfin des hommes de dévouement pour exercer leur mission humanitaire & civilisatrice partout où flotte le drapeau de la patrie, le pavillon de la France! »

A quatre heures, M. le vice-amiral Ribell, président, déclarait la séance levée.

La musique du 57e, sous la direction de son chef, M. Barnier, prêtait son concours à la cérémonie.

Le banquet. — Le soir, à sept heures, un banquet a été offert à l'hôtel de ville par la municipalité.

Des drapeaux, des écussons, des plantes ornementales, artistement disposés par le même décorateur qui avait orné le local de l'inauguration, donnaient au palais municipal l'aspect des grands jours de fête.

Le banquet comprenait une centaine de convives.

M. Bayssellance, maire de Bordeaux, présidait. Il avait à sa droite M. le vice-amiral Ribell, & à sa gauche M. le général Ferron.

Etaient également placés à la table d'honneur :

MM. Berniquet, préfet de la Gironde; général Philebert, Alphandéry, procureur général; Bérenger-Féraud, général Campionnet, docteur Duplouy, docteur Brassac, Pitres, doyen de la Faculté de médecine; Nadal, procureur de la République; Rayet, directeur de l'Observatoire; Couzinet, secrétaire-général; docteur Morache; Lévy,

Digitized by Google

grand-rabbin ; Alexandre Léon ; l'abbé Buche, vicaire-général ; le docteur Levieux, Espinasse, doyen de la Faculté des lettres ; Daney, ancien maire de Bordeaux ; Segrestan, président du tribunal de commerce.

Le repas, où des vins des grands crus de la Gironde ont été appréciés, était servi par M. Berrieux, propriétaire du Café de la Comédie.

Le moment des toasts arrivé, M. le Maire de Bordeaux s'est levé le premier.

Il a d'abord déclaré que, dans cette fête pour ainsi dire intime, on ne devait pas oublier le citoyen éminent qui préside aux destinées de l'Etat.

En conséquence, M. Bayssellance boit à M. Carnot, président de la République.

M. Bayssellance exprime ensuite, à l'adresse de M. le Ministre de la marine, les sentiments de reconnaissance de la ville de Bordeaux. Puis, il remercie le vice-amiral Ribell d'avoir bien voulu honorer la fête de sa présence.

M. le Maire de Bordeaux espère que la marine & la ville de Bordeaux profiteront l'une & l'autre de la création de l'École du service de santé de la marine. Il énumère les progrès accomplis depuis quelques années dans le service de santé.

Il rend hommage à M. Bérenger-Féraud, qui ne doit sa haute situation qu'aux éminents services qu'il a rendus à son pays.

M. le Maire ajoute que les progrès auxquels il vient de faire allusion sont dus pour la plus grande partie à la sollicitude du régime républicain. Les élèves de l'École du service de santé se montreront dignes de cette sollicitude.

Ayant auprès d'eux une Faculté de médecine qui est une des premières de France, & auprès de laquelle ils pourront puiser les plus solides connaissances, ces élèves deviendront des serviteurs aussi utiles à la patrie qu'ils lui seront dévoués.

La ville de Bordeaux, continue M. le Maire, a fait des sacrifices, mais elle ne les regrettera pas. Car elle tient toujours à honneur de conserver son vieux renom de ville amoureuse du progrès, des sciences, des lettres & des arts.

Et après un éloge des municipalités qui ont précédé la municipalité actuelle, M. le Maire boit à la prospérité de l'École supérieure du service de santé de la marine.

M. le vice-amiral Ribell répond à M. le Maire de Bordeaux,

Il le remercie d'abord de l'accueil si cordial de la municipalité bordelaise, puis il se déclare heureux d'avoir rencontré aujourd'hui à la tête de cette municipalité un ancien camarade, un ingénieur distingué des constructions navales, avec lequel il a collaboré naguère lors de l'armement du premier cuirassé construit en France.

Cet accueil de la municipalité bordelaise, M. le Vice-Amiral n'en est

Digitized by Google

pas surpris, car il connaissait de longue date la courtoisie qui distingue notre magnifique & généreuse cité.

M. le vice-amiral Ribell continue par ces mots :

« La création de notre École de médecine navale resserre encore les liens d'amitié qui unissent Bordeaux à l'armée de mer, & permettez-moi d'ajouter, au port de Rochefort en particulier.

« Si vos chantiers fournissent & réparent des bâtiments de la marine militaire, c'est à Rochefort qu'incomberait, le jour du danger, le devoir & l'honneur de défendre les rives de la Gironde & de protéger votre grand port industriel & commercial, qui tient une place si considérable dans la fortune & la richesse de la France.

« Cette communautés d'intérêts ayant un objectif aussi élevé, ne peut que cimenter notre vieille union.

« Monsieur le Maire,

« Messieurs les Conseillers municipaux,

« Permettez-moi de vous renouveler ici l'assurance de notre gratitude à tous égards.

« En levant mon verre, & en m'associant de tout cœur au toast porté à M. le Président de la République, je bois, messieurs :

« A M. le sénateur Barbey, ministre de la marine ;

« A la prospérité de la grande cité bordelaise ;

« A son Maire ;

« A son Conseil municipal. »

M. le général Ferron prend à son tour la parole.

Il tient à exprimer les vœux de l'armée pour la prospérité de l'École navale. La marine & l'armée sont sœurs : rien de ce qui touche à l'École ne saurait être indifférent à l'armée.

Cette école réalisera tous les progrès qu'on attend d'elle. Elle ne donnera pas de médecins plus dévoués que ceux qu'on avait déjà, mais elle donnera à ceux qui auront étudié chez elle les moyens de vaincre les difficultés multiples de la grande mission qui les attend.

M. le général Ferron boit à l'École, du succès de laquelle il ne doute pas.

M. Berniquet, préfet de la Gironde, prononce ensuite une allocution qui obtient beaucoup de succès.

Il fait l'éloge de la ville de Bordeaux, qui sait si bien accueillir ses hôtes, & il rend hommage aux représentants de la Gironde, dont l'intervention a profité à l'établissement de l'École.

M. le Préfet termine en buvant à M. le Maire de Bordeaux & à la municipalité.

A dix heure, la séance était levée, & M. le Maire conduisait ses invités au Grand-Théâtre, où le ballet de *Faust* avait, en leur honneur été ajouté au programme.

Digitized by Google

HYDROLOGIE PYRÉNÉENNE

M. le Dr Albert ROBIN, membre de l'Académie de médecine, a lu dans la séance du 23 novembre dernier de l'Académie de médecine le rapport général que l'Académie adresse tous les ans à M. le Ministre de l'Intérieur sur le service médical des eaux minérales de la France, au nom de la Commission permanente des eaux minérales.

Nous extrayons de ce rapport les chapitres qui regardent les eaux des Pyrénées.

Amélie-les-Bains. — M. le Dr Challan de Belval, médecin principal de 1re classe, attaché à l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains, a soigné en 1888-89, six cent cinquante & un malades dont les observations, soigneusement recueillies & analysées, ont servi de base au travail vraiment considérable qu'il a envoyé à l'Académie.

Pour lui, l'action physiologique des eaux d'Amélie se résume dans les deux propositions suivantes : sédation du système nerveux, relèvement des fonctions nutritives.

Quant aux résultats thérapeutiques, voici comment les exprime la statistique de M. Challan de Belval.

	Cas.	Guérisons.	Améliorations.	Résultats nuls.	Aggravations.	Morts.
Cachexie palustre.....	4	1	2	1	»	»
Tuberculose.....	106	»	45	48	9	7
Bronchite chronique....	162	10	104	44	3	»
Pleurésie chronique.....	20	»	13	6	»	»
Laryngite chronique....	21	2	14	5	»	»
Angines chroniques.....	12	1	11	1	»	»
Rhumatisme chronique.	135	17	97	19	2	»
Lésions traumatiques...	27	3	16	8	»	»
Ostéo-périostites.....	10	2	4	4	»	»
Arthrites chroniques....	21	»	17	4	»	»
Dermatose.....	18	5	11	2	»	»

Un des plus grands mérites du mémoire de M. Challan de Belval, c'est la comparaison établie par l'auteur entre les résultats de sa pratique & ceux obtenus par les médecins qui l'ont précédé. Cette comparaison est singulièrement instructive, puisqu'elle permet de noter non seulement les résultats immédiats de la cure, mais encore ses effets consécutifs, & l'on sait que l'ignorance de ces résultats consécutifs constitue la grande lacune des statistiques ordinaires fournies par les médecins civils.

L'influence climatérique d'Amélie-les-Bains est un élément de cure sur lequel M. Challan de Belval insiste avec un sens clinique. Il

Digitized by Google

demande une réforme dans la répartition des saisons balnéaires, & voudrait voir réserver les saisons d'été aux affections osseuses & articulaires, aux vieilles blessures, aux catarrhes vésicaux & aux maladies de la peau, tandis que l'hiver serait réservé aux bronchites chroniques, aux anciennes pleuro-pneumonies, aux tuberculeux, & aux convalescents épuisés par de longues maladies, qui s'étiolent alors dans les hôpitaux du nord & de l'est de la France. Si l'on parvenait à remplir ce désidératum, les dépenses que l'État s'impose pour le traitement hydro-minéral des malades militaires serait plus largement compensé par les résultats obtenus.

La Commission des eaux minérales a été très frappée par la rigueur scientifique qui domine dans le mémoire de M. Challan de Belval, sur lequel elle attire particulièrement l'attention de l'Académie.

Aulus. — Le Dr Bordes-Pagès, ancien inspecteur à Aulus que l'Académie a souvent signalé comme un des inspecteurs les plus actifs & les plus consciencieux, a résumé dans une brochure intitulée : « Du traitement des maladies syphilitiques par les eaux d'Aulus », les résultats de sa longue pratique. Je cite en entier les conclusions de son travail :

1° Dans les cas d'infection syphilitique récente, manifestée par des symptômes réputés primitifs, c'est-à-dire circonscrits dans la région contagionnée, chancre induré, adénopathie inguinale double, après avoir agi sur les symptômes locaux ou par la cautérisation ou par les topiques, nous avons pour traitement général livré le malade à l'action éliminatrice & dépurative des eaux & obtenu plusieurs fois la guérison sans autre accident consécutif de nous connu.

2° Dans les cas de syphilis constitutionnelle, rebelle & invétérée, qu'elle fût ou non associée à des lésions scrofuleuses, dartreuses, goutteuses ou rhumatismales, soit qu'elle se manifestât par des symptômes extérieurs (roséole, plaques, pustules, ulcères), soit qu'elle attaquât les parties profondes (exostoses, caries, douleurs ostéocopes, tumeurs gommeuses, sécrétions viscérales perverties), les eaux d'Aulus ont été d'une rare efficacité.

3° Dans quelques cas, très peu nombreux, nous avons associé à l'usage des eaux celui des préparations mercurielles, qui de la sorte ont été mieux tolérées. Dans d'autres cas leur vertu éliminatrice a agi contre des accidents mercuriels graves.

Disons enfin que dans les cas nombreux de blennorragie, soit récente soit ancienne, qu'il nous a été donné d'observer, nous avons toujours constaté que, grâce peut-être à l'abondance de la sécrétion urinaire produisant en quelque sorte un lavage incessant des parois de l'urètre, l'action des balsamiques & des astringents était singulièrement favorisée.

En un mot, nous ne considérons pas les eaux d'Aulus comme un

Digitized by Google

spécifique infaillible contre la syphilis, surtout à l'état récent, mais comme un moyen éliminateur & dépuratif des plus puissants contre cette affection, principalement, dans les cas rebelles & compliqués.

A ce premier travail, M. Bordes-Pagès a joint un rapport fort important dans lequel il signale les désidérata de l'établissement d'Aulus, particulièrement, l'absence de promenoirs, de salles d'attente, & l'état d'inachèvement de la voûte des galeries qui conduisent aux griffons d'Armagnac. A côté de cela, il signale les améliorations importantes qui ont été entreprises au début de l'année 1890 & dont l'achèvement contribuera certainement à la prospérité des eaux d'Aulus. Le rapport comprend cinquante-cinq observations très complètes qui se rangent sous les chefs suivants.

1° Les dyspeptiques, hommes d'affaires ou de cabinet que la vie sédentaire dispose à la constipation & qui dans la plupart des cas retirent un grand bénéfice de l'action purgative douce des eaux d'Aulus;

2° Les individus atteints d'affections cutanées diverses, liées à des vices de la nutrition ou à des fermentations digestives qui s'améliorent & guérissent de par les purgations & la diurèse;

3° Des syphilitiques dont il a été question plus haut;

4° Certains cas de pléthore, d'obésité, de gravelle, de paralysie & de névroses diverses qui paraissent avoir été souvent améliorés par la cure.

Le rapport de M. Bordes-Pagès se termine par des observations météorologiques que les médecins consulteront avec fruit.

Barèges. — M. le Dr Grimaud, inspecteur à Barèges, a continué ses recherches sur la tuberculose des os. Il insiste, avec faits à l'appui, sur le mode d'action des eaux de Barèges dans l'ostéite des scrofuleux. Le traitement hydro-minéral des ostéites scrofuleuses & tuberculeuses est beaucoup trop méconnu à notre époque; c'est ce traitement qui dans les temps anciens a fondé la grande & légitime réputation de Barèges; il a droit à toute l'attention que réclame un traitement conservateur, souvent efficace, en regard du traitement exclusivement chirurgical qui semble vouloir absorber toute la thérapeutique des affections osseuses.

L'opinion de M. Grimaud a d'autant plus de valeur qu'il observe à l'hôpital civil de Barèges, lequel contient une centaine de lits, & où les malades peuvent être suivis souvent pendant plusieurs années, car il est rare, — à moins de guérison en une seule saison, — que le département qui a constaté les bons effets de la cure de Barèges sur un malade, ne le renvoie pas l'année suivante à la même station pour parachever sa guérison.

M. Grimaud affirme que les malades ayant fait une saison en moyenne de deux ou trois semaines, guérissent dans la proportion de 80 pour 100.

Digitized by Google

La cure de Barèges paraît avoir une action directe sur la nutrition osseuse; cette action serait primitive & s'exercerait avant même que l'état général du malade ait eu le temps d'être modifié. C'est une action substitutive qui tendrait à remplacer une inflammation de mauvaise nature par une inflammation franche & qui aboutirait à un travail actif de résorption. Quand cette résorption ne peut être obtenue, l'action thermale active la suppuration. L'art du médecin consiste à diriger le traitement de manière à prévenir ou à favoriser ce travail suppuratif.

La cure de Barèges se continue par une série de crises plus ou moins vives qu'il faut connaître, surveiller & modérer. Une première crise survient du dixième au quinzième jour; une deuxième indique le moment où il faut terminer la cure; cette deuxième crise doit être modérée & l'on doit cesser la cure dès ses premiers symptômes. Il est enfin une troisième crise qui survient plus ou moins longtemps après la cure : elle est liée à la présence de séquestres qui s'éliminent assez fréquemment & permet ainsi la cicatrisation des trajets fistuleux.

Dix-huit observations très concluantes viennent à l'appui des idées émises par M. Grimaud. Il possède, dit-il, plus de soixante observations de coxalgies très heureusement modifiées même dans la période de suppuration. Quand on songe à cette dernière période de la maladie à laquelle on ne peut guère opposer de graves opérations chirurgicales, on voit quelles précieuses ressources peut encore offrir Barèges, pourvu qu'il n'y ait ni nécrose étendue ni état fébrile, double contre-indication sur laquelle l'auteur s'est longuement étendu dans un précédent rapport.

Barèges a encore paru efficace dans un certain nombre de cas d'otorrhée. En pareil cas, c'est le traitement par l'eau minérale en boissons & en bains qu'il faut exclusivement employer; le traitement local est toujours mal supporté & réveille des phénomènes inflammatoires ou une suppuration plus abondante.

Voici bien des années que la Commission des eaux minérales signale les travaux de M. Grimaud; l'Académie lui a décerné une médaille d'argent avec deux rappels; son rapport actuel couronne dignement l'œuvre commencée & désigne son auteur pour une récompense plus élevée.

Cauterets. — Le Dr Achille Bouyer, ex-inspecteur à Cauterets & plusieurs fois récompensé par l'Académie, a condensé plusieurs de ses travaux antérieurs & les résultats d'une pratique déjà longue dans un excellent petit ouvrage intitulé : « La cure des affections chroniques des voies respiratoires à Cauterets. » Une première partie de l'ouvrage est consacrée à la technique de la boisson, des bains, des douches, des gargarismes & des humages; dans une deuxième partie l'auteur étudie en praticien consommé la cure des rhinites chroniques, des affections

Digitized by Google

de la gorge, des surdités catarrhales, des bronchites chroniques, de l'emphysème, de l'asthme & de la phtisie pulmonaire.

Dans cette dernière maladie, M. Bouyer prescrit surtout l'eau de la Raillère qui produit des effets plus modérés & plus faciles à régler. Les modifications apportées par l'eau de la Raillère dans la nutrition du poumon permettraient aux régions qui avoisinent les foyers tuberculeux de résister à l'infection bacillaire & de réagir favorablement contre le travail morbide que celle-ci provoque. Cette action spéciale exercée sur le poumon serait puissamment secondée, dans ses résultats consécutifs, par les effets reconstituants de la cure sur l'économie.

Le travail de M. Bouyer constitue un excellent guide pratique. L'auteur a bien vu ce qu'il décrit ; il sait faire la part des contre-indications, & apprécie avec un grand tact clinique la valeur de la médication qu'il préconise.

M. Duhourcau, médecin consultant à Cauterets, déjà lauréat de l'Académie de médecine, s'est signalé par l'envoi de quatre mémoires :

1° L'inhalation & le breuvage dans diverses stations thermales & principalement à Cauterets ;

2° Les eaux potables de Pau au point de vue de l'hygiène & de l'économie domestique ;

3° Mode d'emploi des eaux minérales dans le traitement du rhumatisme chronique ;

4° Du rôle de l'azote gazeux dans les eaux minérales des Pyrénées.

M. Duhourcau est un travailleur qui a beaucoup observé & beaucoup écrit. Son mémoire sur le traitement du rhumatisme chronique a été couronné par l'Académie en 1888. L'analyse même sommaire des travaux précédents excéderait les limites de ce rapport ; la Commission se borne donc à signaler leur mérite & à en recommander la lecture.

Dans un volume intitulé : *La source thermale de la Raillère, ses applications curatives*, M. le Dr Henri Guinier, médecin consultant à Cauterets, soutient cette théorie : que l'action spéciale « sulfureuse » s'amoindrit & tend à s'effacer dans l'action complexe & personnelle de chacune des sources dites sulfureuses. Les unes, comme Saint-Sauveur de Luz, Pause & Petit Saint-Sauveur de Cauterets, produisent la sédation nerveuse ; César de Cauterets & Reine de Luchon stimulent l'innervation ; la Raillère de Cauterets paraîtrait concentrer une influence sur les phénomènes intimes de la nutrition & tonifier l'organisme affaibli.

La thèse soutenue par M. Henri Guinier aurait gagné à être appuyée par quelques expériences, & l'Académie l'engage à compléter son utile travail clinique en étudiant expérimentalement l'action exercée par les différentes sources de Cauterets sur les phénomènes de la nutrition élémentaire.

Digitized by Google

Luchon. — Le Dr Garrigou, médecin à Luchon, est un des hommes qui ont le plus fait pour l'hydrologie.

Les travaux qu'il a publiés reposent sur trois sciences auxquelles il s'est consacré d'une façon des plus sérieuses : la géologie, d'abord, dans laquelle il a acquis une notoriété bien connue; la chimie, dont il est un des fervents adeptes, & à laquelle il s'est adonné, ainsi que votre rapporteur a pu s'en assurer par lui-même en étudiant sur place son beau laboratoire, avec des moyens de recherches hydrologiques absolument spéciaux & uniques dans leur genre; la médecine, enfin, à laquelle il se consacre en y portant un esprit observateur & l'adjonction à son bagage médical des connaissances si utiles que la chimie & la physique peuvent fournir à un médecin.

Ainsi donc M. Garrigou, ainsi que le disait, il y a quelques années devant vous le regretté Pidoux, a l'avantage d'être à la fois géologue, chimiste & médecin, pour traiter avec compétence les questions hydrologiques. C'est pour cela qu'il a pu faire sur les eaux minérales des Pyrénées des publications nombreuses dont le nombre dépasse actuellement la centaine & qui ont servi à maintenir sur la région pyrénéenne l'attention du corps médical, en fournissant en même temps à un très grand nombre de propriétaires d'établisssements thermaux & de sources minérales, les moyens de capter leurs griffons, d'analyser leurs eaux & de les faire valoir au point de vue pratique & médical.

M. Garrigou prépare pour la région pyrénéenne une œuvre qui sera un vrai monument scientifique, dont votre rapporteur a pu voir le nombre considérable de documents graphiques. Cette œuvre comprendra sept volumes d'impression & deux atlas consacrés, l'un à l'étude géologique des sources, l'autre à l'étude des installations balnéaires de chaque station avec des plans indiquant les modifications que comporte tel ou tel établissement.

Ce qui couronne cette œuvre, c'est la carte hydrogéologique des Pyrénées, portant le réseau des fractures & des failles qui relient entre elles certaines sources & qui sert également à les différencier les unes des autres au point de vue de leur gisement & de leur nature. Cette carte, exposée au Congrès de Biarritz en 1886 & à l'Exposition internationale de Toulouse en 1887, à l'état d'ébauche, est aujourd'hui terminée. Elle est le résultat de plus de trente années de recherches. Devant les soixante & dix mémoires envoyés à la Commission des eaux minérales par M. Garrigou, la tâche de votre rapporteur a été longue, mais il convient d'ajouter qu'elle a été aussi fort instructive. Ce qui l'a plus particulièrement frappé dans cet énorme labeur, c'est le parti médical que l'auteur a su tirer de ses recherches scientifiques, entre autres de ses travaux géologiques, qui lui assurent une large part en hydrologie & le mettent véritablement hors concours.

Digitized by Google

Saint-Sauveur. — M. le Dr Caulet, médecin-inspecteur à Saint-Sauveur, a épuisé toutes les récompenses dont pouvait disposer l'Académie. Médaille d'or en 1875, ses travaux aussi remarquables que consciencieux lui ont valu deux rappels en 1888 & en 1889. Son rapport actuel ne le cède en rien aux précédents.

M. Caulet est un inspecteur modèle qui n'a jamais manqué de signaler avec la dernière énergie les défectuosités de l'établissement thermal communal. La tâche est d'autant plus méritoire que, malgré ses réclamations, M. Caulet n'a rien obtenu : les concessionnaires de l'établissement ayant déclaré officiellement qu'ils ne se croient pas tenus d'observer les règlements en vigueur. Ils les ont fait disparaître des thermes où ils étaient exposés, & depuis nombre d'années, les dispositions d'ordre & de police, arrêtés pour assurer la régularité du service, l'assistance aux indigents, la tranquillité des malades, l'exclusion de toute préférence dans l'attribution des heures de bains & douches, sont devenues nulles & de nul effet.

La Commission des eaux minérales n'a pas à entrer dans le détail des faits regrettables signalés par M. Caulet ; elle se borne à appeler l'attention de l'Académie sur le fait suivant : c'est que les conditions du traitement thermal des indigents dont le rapport sur l'exercice 1886 avait déjà signalé toute la défectuosité se sont, pour ainsi dire, encore aggravés. Les années précédentes on admettait de suite au libre usage des eaux les indigents régulièrement adressés par leur préfet respectif, bien que leur feuille de gratuité ne portât pas encore le visa de la préfecture des Hautes-Pyrénées, visa que l'on obtenait les jours suivants par les soins du commissaire de Luz. Aujourd'hui la compagnie refuse les indigents qui ne sont pas munis de ce visa ; ceux-ci doivent alors, ou bien perdre trois ou quatre jours pour se le procurer, ou bien payer le prix des bains & douches.

A ne prendre que la lettre de ses obligations, la compagnie est dans son droit, dit M. Caulet ; mais il ajoute que cette rigueur inutile vis-à-vis de pauvres gens déjà cruellement frappés par la maladie & la misère impressionne douloureusement tous ceux qui en sont témoins.

Comme complément à son rapport, M. Caulet communique encore une étude intitulée : *Les eaux de Barzun, leur descente à Luz, leur rôle médical à la station de Saint-Sauveur*. Relativement à Saint-Sauveur, Barzun doit être considéré comme une eau tonique & stimulante. On doit y envoyer les malades déprimés par la cure thermale, ceux qu'il y a lieu de tonifier, ceux chez lesquels l'action hyposthénisante de la source des Dames est à redouter, enfin les sujets lymphatiques & les enfants.

La réunion des sources de Barèges proprement dit, de Barzun & de Saint-Sauveur, dans une seule & même ville d'eaux, constituerait une station thermale complète permettant de satisfaire à toutes les indi-

Digitized by Google

cations de la médication sulfureuse dont Saint-Sauveur & Barèges représentent chacun un des pôles extrêmes, Barèges avec son action excitante, Saint-Sauveur avec son action tempérante.

LA PLUIE A TOULOUSE. — Nous avons sous les yeux un tableau qui nous permet de classer comparativement Toulouse au point de vue de la quantité de pluie qui y tombe. Ce tableau est le résultat des observations recueillies pendant ces cinq dernières années.

1. Puy-de-Dôme..... Jours	262	18. Périgueux..... Jours	142
2. Brest.....	211	19. Belfort.....	141
3. Lille.....	207	20. Besançon.....	140
4. Quimper.....	187	21. Dijon.....	138
5. Rennes.....	179	22. Vannes.....	136
6. Abbeville.....	174	23. Saintes.....	132
7. Paris.....	169	24. Tulle.....	131
7. Le Havre.....	169	25. TOULOUSE.....	129
7. Nantes.....	169	26. Bayonne.....	127
8. Orléans.....	168	27. Annecy.....	126
9. Nancy.....	167	28. Agen.....	123
9. Chaumont.....	167	29. Bagnères-de-Bigorre.....	122
9. Caudebec.....	167	30. Carcassonne.....	121
10. Pointe-de-Grave.....	162	31. Saint-Etienne.....	121
11. Epinal.....	160	32. Moulins.....	120
11. Clermont-Ferrand.....	160	33. Cahors.....	113
12. Tours.....	157	34. Grenoble.....	102
13. Pau.....	154	35. Montpellier.....	78
14. Bordeaux.....	153	35. Arles.....	78
15. Mont-de-Marsan.....	149	36. Marseille.....	75
16. Angoulême.....	147	37. Perpignan.....	73
17. Sedan.....	146	38. Nice.....	38
17. Amiens.....	146	39. Cette.....	61
17. Bourges.....	146		

Ces chiffres montrent donc que certains points de la France voient tomber la pluie plus souvent & en plus grande quantité qu'à Toulouse. Toulouse occuperait le vingt-cinquième rang sur trente-huit, elle viendrait se placer à côté de Bayonne.

Ceci est un élément de plus s'ajoutant à ceux que nous avons déjà donnés, pour montrer que le climat de Toulouse se prêterait à bien des combinaisons sur lesquelles nous aurons prochainement à revenir.

L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE. CONFÉRENCE DE M. BAILLAUD. — M. Baillaud a fait le 11 décembre, dans l'hôtel de la Bourse, une remarquable conférence sur la question des Universités. L'assistance était nombreuse & choisie; M. Ozenne présidait.

L'orateur a fait d'abord l'histoire de l'Université de Toulouse depuis sa création jusqu'à nos jours. Puis se servant des chiffres, ce qui est la

Digitized by Google

meilleure façon de raisonner & de faire la preuve, le distingué mathématicien a démontré qu'après Paris, Toulouse était la première ville de France digne d'être choisie pour le siège d'une Université.

M. Baillaud se rappelant qu'il parlait dans le « Temple des commerçants », a eu soin de montrer les avantages que le commerce & l'industrie de notre région retireraient de la création d'une Université. Ce passage de la conférence a été particulièrement goûté par l'auditoire. Inutile de dire qu'on a chaudement applaudi M. Baillaud. Tout le monde sait à Toulouse qu'à sa science profonde le distingué professeur joint un talent remarquable d'orateur aimable & abondant. Son succès a été complet.

M. Ozenne a lu une lettre de M. Cartailhac, dans laquelle étaient exposés l'avantage & l'honneur qu'il y aurait pour les auditeurs à s'enrôler dans le groupe des « Amis de l'Université de Toulouse ». Nul doute, qu'après cette réunion, les adeptes n'arrivent en foule à l'œuvre féconde qui est poursuivie par quelques-uns de nos compatriotes avec tant d'intelligence & de dévouement.

LA DÉFENSE DU COMMERCE. — Nous croyons devoir reproduire le Manifeste suivant adressé aux agriculteurs, industriels & commerçants de la Gironde & aux consommateurs, par la Ligue pour la défense du commerce d'importation & d'exportation de Bordeaux & du Sud-Ouest, comprenant déjà environ trois cents maisons de la région du Sud-Ouest.

« Messieurs & chers Concitoyens,

« Une ligue s'est formée à Bordeaux pour la défense des intérêts économiques de la Gironde, qui se confondent avec les intérêts généraux du pays.

« Un grand nombre d'honorables citoyens de notre ville, dont nous inscrivons les noms ci-dessous, ont pris l'initiative de la fondation de cette Ligue.

« Elle a nommé un comité d'action, & c'est en son nom que nous vous adressons ce Manifeste.

« Nous ne saurions faire appel avec assez d'énergie à tous les Girondins pour les engager à défendre leurs intérêts qui sont menacés de la manière la plus grave,

« C'est un cri d'alarme que nous croyons devoir faire entendre.

« Sous l'influence initiale des grands industriels du Nord, des producteurs & des fabricants de sucre de betterave, le Gouvernement & le Parlement français se sont engagés dans une voie qui n'est plus seulement celle d'une protection plus ou moins réservée, plus ou moins acceptable, mais dans les voies d'une protection à outrance tellement exagérée qu'elle n'est plus autre chose que la prohibition, qui est leur véritable but.

Digitized by Google

« Ces projets paraissent avoir réellement pour but, en effet, & si malheureusement ils se réalisent, ils auront pour résultat d'entourer la France d'une véritable muraille de Chine.

« C'est un « bill Mac-Kinley » français qui est en préparation & qui, s'il est voté, sera infailliblement suivi des conséquences économiques les plus désastreuses, sans parler des conséquences politiques qui seront pires peut-être, car une nation qui tend à s'isoler complètement & à rompre ses rapports commerciaux avec les autres pays ne peut qu'en souffrir de la manière la plus grave.

« Voulez-vous accepter cette politique de réaction économique ? Voulez-vous, au contraire, y résister ? Telle est la question que vos intérêts les plus graves & les plus chers, permettez-nous de le dire, vous commandent d'examiner.

« Les traités de commerce de 1860 ont fait un bien immense à toutes les branches de la production française, à tous les grands intérêts du pays.

« Depuis cette époque, la richesse de la France, ainsi que tous les documents statistiques les plus certains en fournissent la preuve irrécusable, s'est développée avec une rapidité & dans des proportions inconnues jusqu'alors.

« La Gironde a eu sa large part dans cet élan de prospérité générale. Nous avons vu, par exemple, sous l'influence des traités de 1860, les exportations de vins de France pour l'Angleterre passer de trois mille à trente mille tonneaux. Toutes les industries qui se rattachent à la viticulture & au commerce des vins se sont développées en proportion.

« Malheureusement, la viticulture de la Gironde a eu à souffrir, depuis une vingtaine d'années, d'une série de fléaux qui l'ont cruellement éprouvée.

« Mais, grâce à des efforts énergiques, persévérants, & en s'imposant les plus lourds sacrifices, la viticulture française a fait de très grands pas vers la reconstitution de ses vignobles, on peut prévoir aujourd'hui que dans très peu d'années elle aura reconquis sa production d'autrefois ; mais où trouvera-t-elle les débouchés de ses produits, si l'entrée des pays étrangers lui est interdite ?

« Il ne faut pas nous dissimuler, en effet, qu'une politique économique de protection excessive, équivalent presque à la prohibition, ne manquera pas de provoquer à l'étr[illegible]er & de toutes parts les plus terribles représailles.

« Il faudrait nous attendre alors à voir repousser partout les produits de notre agriculture & de nos industries diverses. La consommation française sera impuissante à les absorber : il en résultera fatalement l'avilissement des prix, la diminution des salaires, l'appauvrissement de tous, & comme conséquence inévitable, la décadence & la ruine de notre commerce & de notre port.

« Le commerce, en effet, devons-nous répéter cette vérité banale ? consiste à acheter & à vendre.

Digitized by Google

« Les nations étrangères ne peuvent payer nos produits qu'avec leurs produits : si nous les repoussons, tout commerce avec elles deviendra impossible.

« Nous pourrons ne pas acheter ; nous pourrons repousser leurs produits, mais elles repousseront les nôtres.

« Ruine de notre agriculture, ruine de nos grandes industries, ruine de notre commerce & de notre marine, appauvrissement général, tels seront fatalement les résultats inévitables de la politique économique de prohibition réelle qui menace de prévaloir au profit d'un petit nombre d'intéressés & au détriment de tous.

« Il y a aussi un intérêt de premier ordre, un intérêt considérable pour tous, & que nous appellerons un intérêt sacré, lorsqu'il s'agit des classes ouvrières & des classes pauvres dont on ne paraît vouloir tenir aucun compte : c'est l'intérêt des consommateurs.

« Les bornes de ce Manifeste ne nous permettent pas de traiter ici avec les développements qu'elle comporte cette grave, cette si grave question !

« Mais nous voyons que l'on veut frapper de droits élevés tous les objets d'alimentation les plus nécessaires à l'existence, notamment le bétail vivant, de 10 à 15 francs les 100 kilogrammes, ce qui équivaut à un renchérissement de la viande de 20 à 30 centimes le kilogramme, ce qui sera désastreux pour les classes pauvres. Cela est-il juste, équitable, humain ?

« Nous ne croyons pas devoir entrer ici dans plus de détails ; nous nous réservons de le faire ultérieurement.

« Nous croyons en avoir dit assez pour faire sentir, si cela eût été nécessaire, à quel point nos intérêts les plus vitaux sont menacés par la politique économique de protection à outrance que l'on travaille si passionnément à faire prévaloir, & combien il est nécessaire d'organiser rapidement une résistance non moins énergique.

« Nous croyons qu'une liberté commerciale sagement réglée, des traités de commerce sagement calculés de manière à assurer pour l'écoulement des produits français à l'étranger un traitement de réciprocité intelligente pour les produits que nous achèterions nous-mêmes, sont ce que réclament les intérêts réels de la France.

« C'est cette politique économique, éclairée & juste à l'égard de tous, que nous voudrions contribuer à faire prévaloir, & c'est pour cette œuvre de salut pour la Gironde & de bien public pour la France entière que nous faisons appel à la vigilance, au patriotisme & à l'énergie de nos concitoyens.

« A. LALANDE, *président ;* MARC MAUREL, ALEXANDRE LÉON, *vice-présidents ;* MATÉO-PETIT, *trésorier ;* Fréderic ANGLADE, *secrétaire général ;* Emile FAURE, G. GUIRAUD, G. SAUVAIRE, *secrétaires ;* Emile CALVÉ, *archiviste.* »

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

Histoire de la ville et de la chatellenie de Saverdun, dans l'ancien comté de Foix, avec des pièces justificatives & des plans, par BARRIÈRE-FLAVY, 1 vol. in-8° de 334 pages. Toulouse, Edouard Privat, éditeur. Paris, A. Picard, rue Bonaparte, 82. 1890.

Chercheur à la fois sagace & infatigable, M. Barrière-Flavy publie un nouvel ouvrage, qui intéresse surtout la région pyrénéenne. Dans une préface, courte & claire, M. B.-F. expose le plan de son travail. Il remonte aux origines de Saverdun. Les documents abondent; scrupuleusement déchiffrés & fouillés, ils éclairent d'un jour tout nouveau les diverses périodes de l'existence agitée de cette commune. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pamiers, Saverdun compte 3,640 habitants. L'instruction publique y est très répandue; il en est de même des institutions charitables; mais c'est le passé surtout qui est le sujet principal du livre. Saverdun remonte à l'époque romaine. Le nom est d'origine celtique (forteresse sur la hauteur. Sav, Dun, Dunum). Pendant & après la domination romaine, c'était un poste de la plus grande importance, au centre du pays de Foix. Le christianisme transforma les mœurs des premiers habitants. C'est seulement du dixième siècle que des fondations religieuses se groupent autour du centre de la population. Au douzième siècle, l'abbaye de Lézat & l'église Sainte-Colombe traversent une époque florissante. Le prieuré de Saint-Sernin a des possessions importantes à Saverdun, &, après la sécularisation de l'abbaye en 1526, M. B.-F. suit encore pas à pas la situation de l'ancien prieuré, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. La guerre des albigeois, l'Inquisition fournissent un chapitre très complet. La vallée de l'Ariège était au commencement du quatorzième siècle, un foyer d'hérésie. A qui appartenait le château de Saverdun? au comte de Foix ou au comte de Toulouse?... Graves démêlés que

Le livre sur *Saverdun*, édité par la maison Privat, a été imprimé avec grand soin & sur beau papier, par MM. Douladoure-Privat.

Digitized by Google

M. B.-F. cherche à élucider au moyen de documents originaux : « Nous nous trouvons en présence d'un grand nombre de titres, tant de la première que de la seconde moitié du treizième siècle, qui nous fournissent des preuves en faveur du système qui nous paraît devoir être adopté : à savoir que la seigneurie de Saverdun avait certainement appartenu au comte de Toulouse, & que celui de Foix lui devait l'hommage-lige comme son vassal. » M. Pasquier, dans le *Bulletin de la Société ariégeoise* (n° 7-1890), écrit, en rendant compte du livre de M. B.-F. : « En s'appuyant sur un arrêt du Parlement, on peut dire que Saverdun, à partir de 1306, fut reconnu comme placé sous la suzeraineté directe du comte de Foix. Pour la période antérieure, les textes contradictoires prouvent que les droits des parties varièrent suivant les circonstances. »

Les comtes de Foix firent du château de Saverdun leur résidence favorite, à la fin du douzième siècle. La ville était entourée de murailles, & elle fut presque entièrement ruinée pendant les guerres religieuses. Sous Louis XIII, les tours & murailles de la ville & du château furent démolies. « Ainsi, disparaissaient, avec les anciennes constructions féodales, toute trace, tout souvenir de la vie indigène de Saverdun au moyen âge. »

L'organisation communale, les privilèges de la cité, la vie municipale jusqu'à la Révolution sont l'objet de longs développements & récits nouveaux. M. B.-F. avait lu plusieurs fragments de ce chapitre au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1890. Les fonctions électives, les attributions des consuls sont clairement étudiées & définies. Saverdun, pour maintenir ses franchises, se soumettait volontiers au maître le plus fort, & la cité savait par ce moyen se faire octroyer des libertés nouvelles.

Les établissements religieux & de bienfaisance étaient nombreux : les principaux s'appelaient, l'hôpital Saint-Jacques, le couvent des Augustins, les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

M. B.-F. reprend la série des événements historiques. La réforme, au seizième siècle, constitue une période très tourmentée dans l'existence de la cité de Saverdun, qui est prise & reprise par les factions, laissant après elles des ruines irréparables.

« Les dernières années de ce seizième siècle, dit M. B.-F., si grand dans la première moitié de son cours, si plein de misères & de convulsions dans la seconde, selon l'expression d'Aug. Thierry, offraient dans le pays de Foix le spectacle le plus triste & le plus désolant. » C'est sous Louis XIII que Saverdun put reconquérir ses privilèges; l'exercice du culte réformé y fut permis, mais l'antagonisme entre catholiques & protestants durait toujours aussi vivace. Malgré la révocation de l'Edit de Nantes, on voit, encore au dix-huitième siècle, un grand nombre de protestants exercer publiquement leur culte.

Au moyen âge, cette cité était le chef-lieu d'une des plus importan-

Digitized by Google

tes châtellenies du comté de Foix. Elle comprenait plusieurs villages, & M. B.-F. consacre à chacun d'eux une notice substantielle & pleine de faits.

Enfin, de nombreuses pièces justificatives, des textes *in-extenso* accompagnent l'ouvrage, & le choix de ces documents dénote un chercheur habile à dépouiller & à lire les parchemins poudreux de nos dépôts d'archives.

Une table des noms des personnes & des lieux termine ce livre, consciencieusement élaboré & écrit, un des meilleurs sur la région du comté de Foix & du pays Toulousain. Déjà M. B.-F. s'était fait connaître des érudits par des ouvrages antérieurs sur *Saint-Quirc*, sur l'*abbaye de Calers*, sur *Cintegabelle*, sur le *comté de Foix*. Les Académies avaient remarqué & couronné ces travaux. Stimulé par de nombreux encouragements & aimant le travail, M. B.-F. vient d'ajouter à son bagage historique un livre qui lui fait honneur & qui le classe au nombre des travailleurs les plus méritants de notre Midi.

Eug. LAPIERRE.

Histoire de la Novelle 118 dans les pays de Droit Ecrit depuis Justinien jusqu'en 1789. *Etude sur le régime des successions au moyen âge dans le Midi de la France*[1], par JARRIAND.

Cet ouvrage n'est pas, comme semblerait l'indiquer le titre, un travail de pure érudition, écrit seulement pour les spécialistes; il est aussi composé pour ceux qui, dans l'examen des questions sociales, unissent l'étude de l'histoire & du droit.

La Novelle 118, c'est-à-dire la constitution de Justinien ayant pour but de régler le régime des héritages *ab intestat*, est à la fois le couronnement de la législation successorale à Rome & la source plus ou moins directe de presque toutes les législations modernes sur la même matière. C'est surtout au point de vue purement romain, déclare M. Jarriand, bien plus qu'au point de vue moderne qu'on étudie généralement la question.

L'auteur se propose un autre but; tout en faisant connaître brièvement & dans les grandes lignes l'histoire du droit successoral *ab intestat* à Rome, & tout en commentant la Novelle 118, il tient à en montrer l'application en Occident, principalement dans le sud de la Gaule, où la législation romaine s'était fortement implantée; cette considération rend l'ouvrage intéressant pour le pays de Foix compris dans le ressort du Parlement de Toulouse[2].

1. Paris, Giard & Jouvé, 1889. Un vol. in-8°, 428 p.

2. Sous ce rapport l'ouvrage est curieux pour l'Ariège, car il donne la nomen-

Digitized by Google

Au douzième siècle, se manifesta une renaissance du droit romain, l'étude de toute l'œuvre de Justinien se généralisa; insensiblement cette législation devint, dans tout le Midi de la France, le fond du droit privé, le droit commun; la Novelle 118 resta en principe la loi des successions *ab intestat*. Cependant, si cette constitution avait une tendance à s'imposer dans la théorie comme dans la pratique, si elle finit par prédominer, elle ne forma pas le seul système qu'on invoqua dans la matière, & ce ne fut pas sans résistance qu'elle parvint à triompher.

En face du texte écrit, en présence de l'ancien droit, s'élevait un droit nouveau, la coutume; les institutions féodales entrèrent en opposition avec la tradition romaine. C'est la lutte entre les deux principes que notre auteur raconte en suivant un plan méthodique, qui offre la synthèse de la question & constitue le côté vraiment original de la thèse. Il ne suffisait pas de s'appuyer sur le texte de Justinien, d'en chercher les applications : la connaissance des coutumes n'était pas moins nécessaire.

M. Jarriand s'élève avec beaucoup de raison contre les jurisconsultes du dix-huitième siècle, qui, ayant affaire à des pays de droit écrit, n'ont pas semblé se douter que dans cette région avaient également existé des coutumes. Si elles n'ont pas été promulguées en vue de remplacer le droit écrit, elles ont eu pour but de proclamer la liberté individuelle, d'organiser les pouvoirs municipaux, de régler les droits réciproques des seigneurs & des vassaux. Sans spécialement régler les rapports privés entre citoyens, les coutumes ne pouvaient s'empêcher de traiter les cas qui, surgissant en matière successorale, étaient susceptibles de provoquer des conflits; c'était à prévoir surtout à une époque où, malgré la disparition du servage, substituant encore bien des usages concernant l'attribution des biens *ab intestat*. En effet, le serf, l'homme de main morte ne possédait rien, ne pouvait pas tester, le seigneur était son héritier ou plutôt restait maître des choses laissées par son tenancier défunt. Du jour où il est déclaré libre, le vassal possède, peut disposer de ses biens s'il n'a pas fait de testament; & s'il laisse des héritiers, le seigneur ne sera plus appelé à recueillir l'héritage.

Tels étaient les points que les coutumes, surtout celles concernant l'affranchissement des serfs, ne pouvaient passer sous silence.

M. Jarriand consacre quelques pages à étudier & à faire ressortir

clature des chartes communales du comté de Foix & du Couserans, & contient des passages relatifs à l'application des coutumes dans notre pays. (Pages, 214, 228, 296).

Dans l'Annuaire de l'Ariège, en 1882, j'ai publié la nomenclature des chartes communales du pays.

Digitized by Google

la nature & le caractère des coutumes au moyen âge dans la région du Sud-Ouest. Ce passage, écrit avec précision, présenté clairement, sous forme synthétique, mérite d'être signalé à l'attention de tous ceux qui s'occupent du droit public & des institutions.

Descendant de ces considérations philosophiques, l'auteur est entré dans l'examen des phases par lesquelles est passée l'application des principes contenus dans la Novelle 118. Il a cherché dans chaque province les coutumes pour montrer les règles de droit privé qu'elles renfermaient dans des proportions très inégales.

Cette investigation a amené M. Jarriand à dresser par pays la nomenclature des coutumes appartenant à la région du Midi. Certes, il existe bien des documents de ce genre, même connus, qui ne figurent pas sur cette liste; la tentative de groupement n'en est pas moins méritoire. Il reste à compléter le travail, de manière à ce que le Midi puisse avoir le répertoire des documents les plus curieux de son histoire sociale.

Suffit-il de préparer un simple catalogue des chartes communales? Nous ne le croyons pas, nous pensons que ce n'est là qu'une mesure préliminaire d'une entreprise plus vaste; nous abordons une question difficile à traiter, plus difficile à résoudre; nous ne pouvons ici qu'en dire quelques mots. Pourquoi ne ferait-on pas un recueil de toutes les coutumes & chartes communales du Midi de la France pour en former un CORPUS méthodique? Une semblable publication ne soulèverait pas d'obstacles plus insurmontables que ceux rencontrés & vaincus dans d'autres œuvres d'érudition. On a constitué le CORPUS des inscriptions latines, recueilli les lois des peuples d'origine Germanique, publié des correspondances, édité des textes de tout genre. Il y a quarante ans, Augustin Thierry a commencé à mettre en lumière les documents concernant l'histoire du Tiers Etat dans le Nord. Pourquoi ne concevrait-on pas & ne mettrait-on pas à exécution un semblable projet pour la région du Midi, où la coexistence du droit romain & du droit coutumier, sans compter l'intérêt philologique des chartes en langue romane, donnerait au recueil un attrait plus puissant?

Si, en France, & en particulier dans le Midi, nous négligeons cette question qui, sans avoir été ouvertement soulevée & discutée, commence à être agitée, si, en un mot, nous ne prenons pas les devants, craignons qu'il n'arrive pour le *Corpus des chartes communales du Midi* ce qui s'est passé pour d'autres publications. Des étrangers, plus avisés, laisseront le projet s'élaborer, &, quand le fruit sera mûr, ils le cueilleront; c'est ce que les Allemands ont fait pour le *Corpus inscriptionum latinarum Galliæ*. Il serait à propos de ne plus tirer les marrons du feu pour le compte d'autrui.

Cette digression nous a entraîné en dehors des limites que comporte l'examen de l'ouvrage de M. Jarriand. Ce dernier termine sa

Digitized by Google

thèse en montrant le triomphe du droit romain sur la coutume en matière successorale.

Qu'on nous permette maintenant de soulever quelques critiques.

La coutume avait-elle bien cessé de faire autant sentir son influence que l'affirme l'auteur? Peut-être des exemples, tirés des usages locaux ou justifiés par des décisions judiciaires, permettraient de rectifier ce que cette assertion a de trop absolu.

N'y a-t-il pas une disproportion dans les différentes parties du livre? On nous annonce l'histoire des transformations de la Novelle 118 jusqu'à la Révolution; or, nous trouvons, ce dont nous sommes loin de nous plaindre, que la partie consacrée au moyen âge est la plus étendue, la plus approfondie. Alors l'auteur aurait dû s'en tenir à son second titre, c'est-à-dire *Etude des successions au moyen âge dans le Midi de la France*, & ne pas ajouter que son travail s'étendrait jusqu'à 1789.

La seconde partie ne semble pas aussi fouillée que la première; elle ne s'appuie pas sur autant de faits, de citations; elle n'est pas corroborée par autant de documents. L'époque moderne est, du reste, assez connue, & on ne saurait savoir mauvais gré à l'auteur de n'être pas entré sur ce point dans de longs développements.

L'ouvrage de M. Jarriand offre de nombreuses & précieuses ressources aux personnes désirant connaître le régime successoral du Midi au mogen âge & se livrer à l'étude synthétique des chartes communales.

P. PASQUIER.

Le Labéda (Lavedan), récits, par JEAN BOURDETTE, 1 vol. in-8°, de 326 pages. Se trouve à Argelès, chez Faure, libraire; à Cauterets, & Pau, chez Cazaux; à Lourdes, chez Espagnolle (1890).

L'auteur de ce livre explique ainsi sa pensée & le but de son ouvrage : « J'ai lu presque tous les livres où il est parlé du Lavedan. Ce volume est composé d'*extraits* tirés de ces livres; il présente, réunies & groupées, une foule de choses, éparses dans de nombreux ouvrages, dont plusieurs seraient introuvables aujourd'hui. »

Le Lavedan comprend toute la partie montagneuse de l'arrondissement d'Argelès (Hautes-Pyrénées). Ce petit pays est entouré par l'Aragon, les vallées d'Aure & de Campan, la Bigorre & le Béarn. Les cours d'eau y sont nombreux; les monts & les pics y atteignent des altitudes considérables.

M. Bourdette a divisé son livre en : *Récits anecdotiques*, *Récits biographiques* & *Récits historiques*. Tous sont consciencieusement empruntés aux meilleures sources. C'est ainsi que nous lisons des pages charmantes de la reine Marguerite, de Catherine de Médicis, de Mme de Motteville, de Mme de Maintenon, de l'abbé Voisenon, de Boieldieu. M. Bourdette rajeunit ces textes au moyen de notes très précises.

Digitized by Google

Dans les *récits biographiques*, l'auteur paie davantage de sa personne, & il raconte des aventures, des légendes pleines d'intérêt. Les ermites saint Orens & saint Savin, les évêques du Lavedan, le chansonnier *d'Espourri*, fournissent autant de chapitres. Certaines erreurs sont rectifiées au moyen de documents authentiques, & des faits importants, dénaturés par des traditions enracinées, sont remis en vraie lumière.

La troisième partie du livre : *Récits historiques*, est la plus importante; ils sont au nombre de dix. Il y a une histoire complète de l'abbaye de Saint-Savin (Sén-Sabi), dont l'abbé avait le gouvernement de plusieurs communautés formant une petite *république*, obéissant à des statuts & règlements, rapportés & commentés par M. Bourdette. Saint Bertrand, évêque de Comminges, fournit un chapitre attrayant & nouveau. Un autre récit met en relief les relations des Lavedanais avec leurs voisins, leurs disputes & leurs guerres. Très curieux chapitre sur le suffrage universel dans le Lavedan & le droit de suffrage octroyé aux femmes. A signaler la peste de 1652, & l'impôt de la Gabelle Lisez ce petit tableau descriptif : « Dans les temps anciens, les forêts & pâturages se partageaient le Lavedan. Les prés couvraient le fond des vallées, & des pâturages immenses les flancs & la croupe des montagnes. Par suite, les Lavedanais furent pasteurs & éleveurs de bétail... Au temps de Louis XIV, les forêts avaient beaucoup diminué d'étendue. Les sources chaudes de Cauterets, Barèges & Saint-Sauveur étaient à peine exploitées, & l'élevage du bétail restait la seule industrie des Lavedanais. Or, tant pour combattre diverses causes d'insalubrité que pour rendre le fourrage plus sain & plus savoureux, les paysans faisaient, pour leur bétail, une grande consommation de sel, il leur en fallait aussi pour leurs salaisons, seule viande qu'ils mangeassent, & pour l'usage ordinaire. Et de tout temps, ce sel leur était fourni par les Espagnols & les Béarnais... De temps immémorial, donc, les Lavedanais étaient francs de la gabelle... »

M. Bourdette, on le voit à chaque page, aime le Lavedan d'un amour vraiment filial. Il y est né; il le connaît bien, & nul ne pouvait nous donner des aperçus plus sincères, plus nets, plus clairs de ce pays aux pittoresques horizons, & où fourmillent les souvenirs historiques.

Eug. LAPIERRE.

Histoire de la commune de Saint-Orens de Gameville, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, par M. LAFFON, instituteur. Ouvrage subventionné par le Conseil général & le Conseil municipal. 1 volume in-12 de 167 pages. Toulouse, Dupuy, libraire. 1890.

Voici encore une de ces monographies communales qui apportent un appoint très utile à l'histoire générale de la région méridionale. Il y a déjà de longues années que les ministères successifs ont fait appel au zèle & aux connaissances multiples des instituteurs, pour les inté-

Digitized by Google

resser à l'histoire & au passé de leur commune. M. Laffon a répondu avec un soin consciencieux, un esprit chercheur & éclairé, une ardeur patriotique dont il faut grandement le féliciter.

Saint-Orens est une commune de l'arrondissement de Toulouse, située dans la plaine de l'Hers. L'auteur étudie & décrit successivement l'origine de la commune, l'administration, les impôts, l'enseignement, l'assistance publique, la police, les édifices, les réjouissances & fêtes, l'agriculture, l'industrie, la paroisse. Les événements historiques, la féodalité & la Révolution française forment un chapitre spécial où les documents abondent. Un plan de la commune accompagne l'ouvrage. En résumé, excellent petit livre, œuvre d'étude patiente & réfléchie qui fait honneur à M. l'instituteur Laffon.

Eug. L.

Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française, par M. l'abbé Ph. TORREILLES, professeur au grand séminaire de Perpignan. Perpignan, impr. Latrobe, 1890, in-8°, XX-620 pages. Prix : 7 fr. 50.

Si la lecture de la préface de M. l'abbé Torreilles laisse quelque inquiétude au sujet de « ce premier essai d'un esprit plus habitué aux argumentations de l'école qu'aux études littéraires & historiques », le lecteur ne tarde pas à voir combien peu fondées sont ses appréhensions, & que les spéculations de la philosophie préparent heureusement au rôle d'historien. Le sujet traité dans le livre dont j'ai ci-dessus donné ce titre était vaste & à peine effleuré : quand on a cité les récents mémoires de M. Georges Sorel, sur certains points très particuliers de cette période, il ne reste pas grand'chose à signaler en fait d'œuvres sérieuses sur les événements politiques dont le département des Pyrénées-Orientales a été le théâtre pendant les premières années qui suivirent sa formation. Alart avait bien donné dans un almanach quelques articles consciencieux, comme tout ce qui sortait de la plume de ce probe travailleur; mais il entendait publier simplement des recueils de documents & de notes. M. T. a donc été amené à combler bien des lacunes, à rectifier nombre d'erreurs, à mettre en lumière quantité de faits inconnus; son histoire du clergé devient, en certaines pages, une histoire du département. Je ne songerai certes pas à lui en faire un reproche, d'autant que ces pages sont souvent les plus attachantes & que l'écrivain s'est constamment renfermé dans l'histoire locale, donnant ainsi aux auteurs de monographies un exemple trop peu suivi. En tête du chapitre il a placé, quand cela était nécessaire, un résumé succinct des événements généraux &, après cet exposé indispensable pour l'intelligence du récit qui va suivre, M. T. ne sort plus du diocèse. Il ne faudrait pas en conclure que le volume s'adresse aux seuls Roussillonnais : sans parler de l'intérêt psycholo-

Digitized by Google

gique qui se dégage pour tout homme intelligent des moindres épisodes de ces temps troublés, le livre se rattache à un grand nombre de provinces par l'origine des personnages qui y jouent un rôle. En ces pages, d'où le souci de l'exactitude n'exclut ni l'émotion ni l'humour, on voit défiler des figures tantôt touchantes, tantôt étranges, que le hasard avait rassemblées de tous les coins de la France. Mgr d'Esponchès, Fabre de l'Hérault, Gaston de l'Ariège, Bonnet de l'Aude, Chaudron-Rousseau de la Haute-Marne, les Auvergnats Milhaud & Soubrany, le Normand Dagobert, dont M. Sorel avait déjà donné un portrait si prestement enlevé, &c. L'*Histoire du clergé dans les Pyrénées-Orientales* comprend, en outre de l'introduction, dix chapitres où sont successivement étudiées : les élections, la spoliation, les préparatifs du schisme, le schisme, le clergé constitutionnel, le clergé fidèle, la Terreur, la fin du gouvernement révolutionnaire, l'exil, le rétablissement du culte. Ces chapitres sont pleins de faits & de documents : je ne sais, en effet, si j'ai vu œuvre aussi vaillamment menée que ce livre. Non content de compulser avec soin les nombreux dossiers des Archives nationales & départementales, l'auteur a exploré, bien plus, il a découvert plusieurs fonds, plusieurs collections ignorées de ceux-là même dont c'est le métier de les chercher. M. T. a, par exemple, retrouvé les archives des tribunaux révolutionnaires, dépouillé les mémoires de Jaume, avocat au Conseil souverain, & du constitutionnel Mathieu, analysé des pièces d'un haut intérêt si précieusement conservées aux archives municipales que nul n'en soupçonnait l'existence, &c.

Tant de labeur a porté son fruit, & bien que le style garde la trace un peu trop sensible de la hâte avec laquelle le livre a été écrit, je crois pouvoir dire que par l'abondance & la précision des renseignements, par le choix des sources, par la sûreté de la méthode & la rigueur de la critique, le volume de M. T. mérite de prendre place à côté des meilleures publications de L. de Bonnefoy, de P. Puiggari & d'Alart, ces maîtres de la science historique en Roussillon.

Auguste BRUTAILS.

Almanac patoues de l'Ariejo per l'an 1891, Fouix, imprimario de Gadrat ainat. — A notre époque, l'almanach pénètre partout ; c'est un instrument de publicité & même un moyen de propagande dont chacun comprend l'importance. Chaque année, l'almanach, pour mieux induire l'acheteur en tentation, revêt toutes les formes, se pare de toutes les couleurs ; aussi en est-il un certain nombre qui sont voués à la politique.

Dans le Midi & dans les autres pays où les dialectes locaux, trop longtemps méprisés, réclament leur place au soleil & dont la vitalité s'affirme par l'éclosion d'œuvres charmantes, l'almanach devait se mettre à parler patois. S'adressant au grand public, il était tenu de se

Digitized by Google

faire bien venir de cette clientèle, qui n'est pas la plus mauvaise. Lafontaine avouait que, si le conte de *Peau d'âne* lui était conté, il y trouverait un plaisir extrême. Ce que notre fabuliste disait pour *Peau d'âne* est-ce que bon nombre de gens instruits ne pourraient le dire pour nos vieux contes & nos vieilles chansons?

Le premier essai qui ait été tenté dans le Midi pour assurer le succès d'un almanach en se servant du patois a eu lieu, il y a plus de trente ans, à Avignon, où le libraire Roumanille, poète & littératenr distingué, lança son *Armana Provençau*. Grâce au concours de Mistral & des autres Félibres, cette publication devint bientôt populaire & se fit bien accueillir dans la région où elle remettait en honneur les souvenirs & les traditions; en outre, la population était satisfaite de voir employer la langue du pays si expressive, toujours chère aux Méridionaux, malgré certains dédains dont elle est l'objet.

L'exemple était donné, &, sur divers points de la France, des almanachs patois n'ont pas tardé à paraître. L'Ariège jusqu'à présent était en dehors de ce mouvement; M. Gadrat aîné vient de faire à Foix ce qui a si bien réussi à Avignon, à Marseille, à Nice, à Agen, à Brives, à Carcassonne; il offre aux Ariégeois, pour leurs étrennes de 1891, un gentil petit almanach patois, tout sémillant, plein de promesses. Quoique ce soit un almanach de Gascogne, il tient les promesses qu'il fait à l'acheteur.

Nous félicitons M. Gadrat de son initiative, & nous ne doutons pas que nos compatriotes ne fassent bon accueil à une publication préparée, comme le déclare la préface, « *per fe rire e acountenta las gens de nostre tant aimable pays.* »

Les Ariégeois trouveront dans ce petit opuscule tout ce qu'il faut pour leur plaire. L'éditeur & ses collaborateurs ont montré quel parti on pouvait tirer de nos traditions locales; il ont prouvé que dans nos montagnes l'imagination populaire a produit des œuvres charmantes en poésie & en prose. Dans ces compositions, quand l'originalité de l'invention n'en constitue pas le mérite, la naïveté de la forme, rehaussée par le pittoresque de la langue, en devient le principal attrait.

Les morceaux du recueil ont été choisis avec goût & avec discernement. Ce sont d'abord des proverbes, rédigés dans l'idiome du Castillonnais, donnant pour chaque saison les pronostics du temps. Viennent ensuite des chansons, dont quelques-unes sont fraîches comme les fleurs des vallées dont elles proviennent. Voulez-vous connaître les usages des habitants de Massat à l'occasion des mariages? lisez la *Cansou de la nobio*. Si vous préférez un chant doux, imprégné d'un charme rustique, prenez la *Berceuse de Sainte-Croix*.

La prose ne le cède pas à la poésie. Parmi les contes qui terminent le volume, quelques-uns offrent des scènes de la vie rurale. Dans *las Neits de Toulouso*, on représente un pauvre montagnard, n'ayant jamais

Digitized by Google

quitté son village & qui entreprend le voyage de Toulouse; on est témoin de son effarement; on le plaint quand on le voit victime de sa crédulité. Quelques récits pleins de fine malice révèlent le caractère observateur & quelque peu gouailleur de nos campagnards : tel est le cas pour *la Statuo de Sant Peire*, *le Faure e le Ritou*.

D'autres contes, comme celui de *Diu he pla so que he* rédigé en dialecte du Saint-Gironnais, sont un écho de ces vieilles traditions populaires, que des savants recherchent comme de précieuses reliques du passé, & dont ils forment d'intéressants recueils.

Dans notre département on parle deux dialectes distincts, le languedocien dans la vallée de l'Ariège, & le gascon dans le Saint-Gironnais. Pour indiquer qu'il s'adresse bien à tous les Ariégeois, M. Gadrat s'est appliqué à former son almanach de façon à ce que chacun puisse trouver un conte ou une chanson en langage de sa contrée.

A propos de l'Almanach patois de l'Ariège. *Lettre de Mistral contre l'emploi du mot* patois *pour désigner les dialectes méridionaux.* — Ce n'est pas seulement auprès des Ariégeois que cette publication a été accueillie favorablement; Mistral & Roumanille ont adressé leurs félicitations à M. Gadrat & l'ont encouragé à persévérer dans sa tentative. La lettre de Mistral, comme tout ce qui sort de la plume du maître, est burinée en termes caractéristiques; il donne des conseils qu'il est bon de suivre. Si l'on veut rendre à nos dialectes méridionaux leur prestige, il faut les traiter non comme des patois, mais comme des formes variées d'une même langue. Cette année, si le mot *patoues* a été employé dans l'almanach de l'Ariège, c'est pour bien attirer l'attention du public, qui n'aurait pas bien saisi peut-être sous une autre désignation quel était le but de l'œuvre.

Voici la lettre de Mistral écrite à M. Pasquier au sujet de l'almanach en question :

« Maillane (Bouches-du-Rhône), 28 décembre 1890.

« L'*Almanac patoues de l'Ariejo* doit avoir du succès, car il contient « tout ce qu'il faut pour intéresser le populaire & les romanistes. « Félicitez-en, en mon nom, M. Gadrat; mais dites-lui de faire dispa- « raître, l'an prochain, de son titre ce vilain mot de *patoues*, qui est à « lui seul la cause du mépris de nos populations pour leurs dialectes. « Croyez-vous qu'en Provence l'insulte de ce nom n'eût pas été infligée « à notre langue comme partout? Mais nous avons chassé, éliminé ce « stigmate de toutes nos publications, & le vocable de *Prouvencau* est « redevenu usuel. Si vous n'avez pas de désignation particulière pourquoi ne pas dénommer cet intéressant petit livre : *Almanac de Fouix*, &c.

« F. MISTRAL ».

Nous non plus, nous n'admettons pas que, dans le pays de Gaston

Digitized by Google

Phœbus, l'on traite de patois la vieille langue d'Oc, si expressive, si pittoresque. Elle n'est plus éclatante & originale comme au temps des Troubadours; mais telle qu'elle est, elle est encore belle & digne de nos respects. Mistral sera écouté, &, en 1892, l'Almanach de l'Ariège portera un titre qui prouvera que nous ne considérons pas notre langage comme un simple patois. F. PASQUIER.

Argentona y sus aguas minero médicinales par le Dr VIÑETA-BELLASERRA, 3e edition, Barcelona, tipolitographia de Louis Tasso, 1890. — Dans une courte introduction l'auteur déclare que son travail n'a rien d'original, mais qu'il est simplement le résumé de ceux qui ont été publiés jusqu'ici sur la même station.

Le premier chapitre est un itinéraire de Barcelone à Argentona en suivant la voie ferrée du bord de la mer. Le voyageur traverse ainsi Badalona, ville de 18000 âmes, à 9 kilomètres de Barcelone. C'est l'ancienne Betalo des Romains. Il arrive à Mougat, puis enfin à Mataro, ville essentiellement laborieuse & dont on dit : « Les habitants tra-« vaillent le soir, travaillent le matin, travaillent toujours. » Oh! peuple admirable qui n'a malheureusement pas beaucoup d'imitateurs.

A Mataro on quitte le chemin de fer pour suivre une magnifique route jusqu'à Argentona.

Cette ville, poétique & sympathique, d'aspect des plus gais, est à six heures de Barcelone & à une demi-lieue de la mer. Elle appartient à la région hydrologique pyrénéenne. La roche dominante dans le pays est un granit arénacé, traversé par des filons de quartz & de steatifs, sur lequel reposent les schistes siluriens.

La population d'Argentona est de 2000 habitants, adonnés surtout à l'agriculture. M. Vineta-Bellaserra en fait l'historique avec le plus grand soin.

Les eaux d'Argentona appartiennent au groupe des bicarbonatées alcalines. On y trouve l'établissement Ballot dont les eaux sont bicarbonatées ferrugineuses & calciques, & l'établissement Prats dont les eaux sont bicarbonatées sodiques légères.

Les analyses que le Dr Vineta donne de ces eaux prouvent que les résultats chiffrés sont le fruit d'opérations parfaitement conduites, & que les auteurs de ces recherches chimiques, les Drs Munner & Domenech pour celles des eaux de Ballot, le Dr Codina Langlin pour celles des sources Prats, sont des chimistes consciencieux & habiles.

Les divers établissements sont très confortables.

Autrefois il n'y avait que le médecin-directeur pour exercer dans ces thermes, aujourd'hui le règlement qui écartait toute concurrence médicale est tombé en désuétude.

L'air d'Argentona est essentiellement sédatif, tonique & reconstituant, dit M. Vineta; aussi on a établi dans cette localité la médica-

Digitized by Google

tion par le séjour en plein air. La manière dont cette localité est abritée des vents du nord a permis également d'en faire une station hivernale, sa température étant généralement fort douce.

Tel est le résumé de l'intéressante brochure de M. le Dr Vineta-Bellaserra.

Ses descriptions nous permettent de constater une fois de plus un fait que j'avais annoncé au congrès de Biarritz : l'existence des eaux bicarbonatées tout le long de l'axe volcanique de la Méditerranée, dans les failles qu'il a produits soit au nord, soit au sud des Pyrénées.

Dr F. GARRIGOU.

— Dans un article de l'*Economiste français* (numéro du 22 novembre), M. Georges Michel résume en quelques traits rapides l'extraordinaire transformation des landes de Gascogne depuis la loi du 19 juin 1867. Brémontier d'abord, & plus tard M. Chambrelent ont une part égale dans cette œuvre si féconde, le premier pour avoir indiqué la bonne voie, le second pour s'y être lancé avec décision & pour y avoir entraîné avec lui les populations landaises, par sa propagande infatigable & persuasive, par sa persévérante activité, par ses travaux incessants de vingt années :

« Quand on visite la région des landes de Gascogne, écrit M. Michel, quand on interroge les hommes & les choses, il est impossible de ne pas être frappé de la transformation profonde qui s'est opérée dans cette partie de la France, naguère encore si deshéritée, & dont la prospérité contraste singulièrement avec la détresse d'un département limitrophe, le Gers, infiniment mieux doué cependant par la nature.

« On a beaucoup vanté la ténacité des Hollandais conquérant leur sol sur l'Océan. Les compatriotes de Bastiat peuvent revendiquer une gloire égale. Eux aussi, bien que dans une mesure plus restreinte, ont vaincu la mer qui envahissait leur région. Ils ont arrêté ses empiètements non par des madriers enfoncés dans le sol, mais par une forêt qui marche & qui oppose aux sables refoulés une digue verdoyante de jour en jour plus épaisse.

« Le temps n'est plus où les landes évoquaient l'image des dunes marécageuses où un peuple clair semé d'échassiers végétait en proie à la fièvre & aux privations. Aujourd'hui, les landes, du moins une très grande partie, couvertes de forêts qui, par endroits, font place à des cultures variées, à des pâturages plantureux & à des vignobles en plein rapport, offrent, avec leurs routes bordées d'admirables platanes & leurs métairies aux toits rouges, aux murs soigneusement blanchis à la chaux, l'image de la prospérité & de l'abondance. Et ce qui ajoute encore à la beauté de ce spectacle, c'est que cette transformation est due à l'initiative hardie & persévérante de ses habitants, & que l'Etat n'y a contribué que pour une très faible part & pour une somme de sacrifices pécuniaires à peu près insignifiante. »

Digitized by Google

On resta bien longtemps avant d'entreprendre franchement & sur une large échelle la transformation des landes en suivant le système de Brémontier. Sous l'Empire, la guerre absorbait toutes les ressources & toutes les énergies; sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet, on ne fit rien ou pas grand'chose : on ignorait les landes; elles étaient trop loin; on n'avait pas compris — pour ne l'avoir point étudié ni expérimenté sérieusement — ce qu'il y avait de ressources & d'avenir dans la transformation des landes en pignadas.

C'est surtout aux efforts de M. Chambrelent que les landes doivent leur prospérité actuelle. Cet ingénieur sut présenter un plan général de transformation des landes, &, grâce à la supériorité de ses vues, se faire écouter par les pouvoirs publics; d'où la loi du 19 juin 1867, qui rendit possibles tous les progrès.

Ces résultats généraux, après vingt ans seulement, se traduisent par des chiffres éloquents : au lieu de landes qui diminuent chaque jour d'étendue, les forêts occupent les 41 centièmes du territoire; le département est le plus boisé de France. Les 123,000 hectares plantés en pins par les communes valaient 64 francs l'hectare avant 1867 : ils en valent aujourd'hui 268. La valeur vénale des landes communales en 1857, avant l'arrivée de M. Chambrelent, n'atteignait pas 3 millions : elle dépasse 80.

Les fièvres paludéennes disparaissent, la vie moyenne s'accroit, l'aisance grandit.

Les produits des landes sont très demandés un peu partout. Sans parler des résines, les bois de chauffage, les traverses de chemins de fer, les poteaux de mine, les bois pour papeterie & ceux destinés au pavage trouvent des débouchés toujours grandissants dans tout le Sud-Ouest, sur nos chemins de fer, à Paris, dans nos départements houillers & jusque dans les mines anglaises.

Nous aurons l'occasion de montrer dans la *Revue des Pyrénées* que le département des Landes se prête admirablement au passage d'un embranchement du canal maritime du Midi, qui peut, s'il est jamais exécuté, porter dans cette région du Sud-Ouest, une richesse inattendue.

Dr F. G.

Club alpin français. — Annuaire de 1889. — Nous relevons dans cette publication, en ce qui concerne la région qui fait l'objet de nos études :

1° Un article de fond (Sous terre, 2e campagne) de notre collaborateur bien connu M. Martel, qui ajoute à des récits dont nous avons eu la primeur, la très intéressante relation de l'exploration du puits de Padirac.

2° Une étude (grottes & abîmes) d'une émule de M. Martel, Mme Gabrielle Vallot (bravo Madame !) qui décrit comme les femmes

Digitized by Google

savent le faire les grottes de Gériols, de la Vacquerie, de Labeil, du Mas de Rouquet (recommandée) & des avens des Cats & de la Bastarde (Cévennes).

3° Un court récit d'une ascension au pic de Campbieil (3175m) par M. Fontés. Cette belle montagne, l'un des points les plus élevés du fond de la vallée d'Aure, y est recommandée comme un des plus beaux observatoires des Pyrénées, & en même temps comme un des sommets dépassant 3000 mètres dont l'accès est le plus facile. Avis aux grimpeurs de second ordre.

4° Une intéressante étude de M. de Bouillé sur « le pic de Ger (2612m) ». L'auteur, après avoir indiqué les moyens d'arriver sans danger au sommet de ce pic autrefois réputé inaccessible, fournit sur sa géologie, sa flore & sa faune des détails scientifiques sous la forme attrayante qui n'est pas le moindre mérite de ses articles.

Nous regrettons que l'Annuaire, qui contient nombre de nouveautés alpestres, soit si peu rempli en ce qui concerne les Pyrénées proprement dites sur lesquelles il reste encore tant à dire & dont certaines parties sont si peu connues. Il semble que ce ne soit pas la faute de la direction du Club, car l'Annuaire de 1889 contient pas mal d'articles étrangers soit à la France, soit à l'alpinisme. C'est donc aux grimpeurs pyrénéens que nous devons nous en prendre. Allons, messieurs, un peu moins de paresse pour l'annuaire 1890.

Études géologiques sur les hauts massifs des Pyrénées centrales, par M. CARALP, maître de conférences à la Faculté des sciences de Toulouse. (Toulouse, Éd. Privat 1888.) — Cet ouvrage, qui a servi de thèse en Sorbonne à son auteur, ne saurait être passé sous silence, car il constitue un corps de doctrine de géologie pyrénéenne, s'appliquant aux hautes vallées de l'Ariège, du Salat & de la Garonne, du col de Puymaurens aux Gours Blancs.

Il débute par une analyse critique de tous les travaux antérieurs qui ont été publiés sur le même sujet (limité comme le fait l'auteur à peu près uniquement aux formations primaires). Ce travail ingrat de bibliographie sera très utile pour les recherches géologiques à venir sur la même région.

L'auteur, dans une seconde partie intitulée : « *Succession générale & groupement des terrains* » expose ensuite le résultat de ses recherches & donne un grand nombre de coupes relevées par lui. La troisième partie : « *Etudes par régions* » coordonne les résultats de ces coupes & la quatrième & dernière section : « *Etude par terrains* » est une sorte de résumé systématique de tout ce qui a été avancé au cours de l'ouvrage. Les problèmes difficiles de la détermination des âges des marbres de Saint-Béat & des ophites ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de M. Caralp qui donne à chacun d'eux une solution.

Digitized by Google

L'idée générale qui se dégage de son œuvre est que, dans les régions qu'il a étudiées, la succession des terrains est analogue à celle reconnue partout.

L'auteur ne doit pas ignorer que ses idées ne sont pas toutes adoptées par la rédaction de la *Revue*. Aussi ne sera-t-il pas étonné si quelques restrictions sont apportées ici aux éloges qui lui ont été décernés dans les deux premiers bulletins de la Société d'histoire naturelle de Toulouse de 1890.

Mais ce qu'on ne peut méconnaître, c'est le caractère sérieux des études de M. Caralp, qui a consacré plusieurs années de son existence à un labeur aussi pénible physiquement qu'ardu au point de vue intel lectuel.

Quelles que soient les appréciations techniques qu'on puisse formuler sur son œuvre, la lecture s'en impose désormais à quiconque voudra contribuer à la géologie des Pyrénées centrales. Ce dont l'auteur peut être félicité sans réserve, c'est d'avoir fourni à l'étude de la région pyrénéenne un apport considérable qu'il paraît, du reste, disposé à augmenter dans l'avenir.

Comptes rendus de l'Institut (Académie des sciences). — E. Durègne, *Sur la distinction de deux âges dans la formation des dunes de Gascogne.*

Les auteurs de la carte géologique de la France, & après eux tous les géologues qui ont eu à s'occuper de la région des Landes, ont classé la chaîne littorale des dunes dans une seule catégorie, celle des alluvions récentes & contemporaines.

Cette opinion a d'autant plus de vraisemblance & se discute d'autant moins que chacun sait que les grands travaux de fixation entrepris à la fin du siècle dernier sont à peine achevés.

Il n'en est pourtant pas ainsi, d'une manière générale du moins, & la présente note a pour objet d'attirer l'attention sur un nombre fort important de témoins qui attestent l'existence d'une chaîne de dunes que j'appellerai *primaires* & dont la formation paraît devoir remonter au début du quaternaire, ou tout au moins à un âge différencié absolument du nôtre par les conditions géographiques & météorologiques.

Ces groupes de dunes, dont la constitution minéralogique ne diffère en aucune façon de celle des dunes récentes, atteignent des hauteurs de 30 à 75 mètres. Elles sont recouvertes d'une végétation forestière très intense & très variée, dans laquelle il y a lieu de citer en première ligne le pin maritime, puis le chêne, le chêne-liège, l'arbousier, le houx, la fougère, &c. Aussi la proportion d'humus y est-elle comparable à celle des localités de la région du plateau landais où la végétation semble s'être maintenue depuis l'origine de la formation.

Quelle que soit l'époque à laquelle les dunes primaires aient été

Digitized by Google

boisées, elle est certainement antérieure à l'histoire & ces forêts d'arbres résineux ont été exploitées par les populations primitives, qui y ont laissé les traces de leur outillage en silex, puis par les Boïens, les Cocosates, &c.

Actuellement, les témoins qui ont échappé à l'invasion des sables portent partout, de la Gironde à l'Adour, le nom de *montagne*.

Ce sont, du Nord au Sud : la montagne de Lacanau, la petite montagne d'Arcachon & la grande montagne de la Teste de Buch dans la Gironde; puis, dans le département des Landes : la montagne de Biscarrosse, la montagne de Saint-Girons, enfin toutes les dunes du Marensin, de l'étang de Léon à l'étang d'Orx, à l'exception, bien entendu, du cordon littoral bordant l'ancien lit de l'Adour jusqu'au Vieux-Boucau.

Toutes ces dunes, dont la fixation est très ancienne, sont rencontrées en discordance par les dunes récentes; la constatation en est d'autant plus facile que l'*orientation des dunes primaires* est *absolument différente* de celle de ces dernières.

L'examen de la carte de l'état-major, feuille de la Teste & feuille du Vieux-Boucau, permet de constater, surtout dans la seconde, une direction est-nord-est, ouest-sud-ouest qui est sensiblement perpendiculaire à la direction des dunes récentes, qui s'avançaient vers l'intérieur sous l'influence du vent d'ouest.

En particulier, on peut remarquer au nord de Messanges (Landes) une dune rectiligne, dirigée suivant cette orientation, atteignant 60 mètres d'altitude & ayant une longueur dépassant 6 kilomètres. Au sud de l'étang de Soustons, dix-sept vagues de sable parallèles appartiennent à cette même formation.

Il n'est possible d'expliquer ce déplacement considérable de matériaux du sud vers le nord, empruntés à une source sans cesse renouvelée, qu'en se plaçant à une époque où les vents régnants étaient dirigés à 90° de ceux de notre époque, & où le littoral présentait une forme différente avec des plages exposées au sud.

Ces conditions, si dissemblables de celles de nos jours, ne permettent point de placer l'origine des dunes primaires dans l'époque actuelle. Remontent-elles à l'époque glaciaire ou post-glaciaire? C'est ce sur quoi vont maintenant porter mes recherches. »

(22 décembre 1890).

La Illustracion Vascongada. — Nous signalons avec plaisir à tous ceux qu'intéresse le mouvement littéraire & artistique des Provinces basques l'apparition du premier numéro de *La Ilustracion Vascongada*. Cette Revue scientifique, artistique & littéraire se publie à Bilbao & paraît tous les quinze jours. Le premier numéro que nous avons sous les yeux, grâce à l'obligeance des fondateurs MM. Cuar-

Digitized by Google

tielles, permet de bien augurer de son avenir. Elle contient des articles en castillan, en basque & en français, & justifie ainsi son titre de *hispano-vasco-francesa*. C'est un lien de plus entre les deux fractions de cette vivace nation basque, que la frontière politique ne réussit pas à couper en deux. Nous souhaitons donc très cordialement la bienvenue à la jeune *Ilustracion Vascongada*, qui poursuit, de l'autre côté des Pyrénées, un but analogue à celui de la *Revue des Pyrénées*. L'exécution matérielle du nouveau recueil fait honneur aux artistes Bilbaïniens : nous signaleront particulièrement, parmi les illustrations qui ornent le premier numéro, une reproduction photographique du beau tableau de Anselmo Quinea, représentant « *Anton el de los Cantares* » c'est-à-dire l'éminent auteur du *Libro de los Cantares*, D. Antonio de Trueba, assis, si je ne me trompe, en face du pittoresque panorama de Bilbao, sous les vieux arbres du sanctuaire de N. D. de Begoña. E. M.

« **Countas da l'altra moun y d'aquest et de Fablas y fabliots**[1]. » Sous ce titre : Un poète de Perpignan, qui se cache derrière le pseudonyme de « *Oun tal* » (sous lequel il a déjà produit d'autres poésies légères), a publié deux nouveaux petits Recueils populaires pétillants d'esprit écrits en vers catalans. Nous signalerons particulièrement une apologue charmante dont le titre est « *Oun ciégou* » & le morceau intitulé : « *l'Astemi Trasetta* », où le dialecte perpignanais est manié avec autant de grâce que de verve.

Il est curieux de voir, par ces pièces de vers écrites, non en catalan classique, mais dans la langue populaire parlée aujourd'hui à Perpignan, comment le catalan pur s'est profondément altéré, depuis la conquête de Louis XIII, par l'intrusion du patois roman langnedocien & le contact du français... Encore quelque temps, & Catalans, Français & Espagnols auront peut-être quelque peine à se comprendre.

1. Perpignan, Ch. Latrobe.

Digitized by Google

NOUVELLES

LE NOUVEAU RECTEUR DE BORDEAUX. — Nous empruntons à la *Gironde* l'article suivant sur M. Couat, successeur de M. Ouvré au rectorat de Bordeaux.

« Le Ministre de l'Instruction publique vient de pourvoir à la vacance du rectorat de l'Académie de Bordeaux. C'est un de nos concitoyens d'adoption de Bordeaux, un universitaire des plus brillants, M. Couat, qui est appelé à succéder au regretté M. Ouvré. Le Gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix, & nous le félicitons chaleureusement de cette nomination.

« M. Couat, né à Toulouse en 1846, est sorti de l'École normale en 1869 pour faire les cours de rhétorique aux lycées de Montauban, de Tournon, de Grenoble & de Bordeaux. Il quitta ce dernier poste en 1878 pour occuper la chaire de littérature grecque à notre Faculté des lettres, dont il devint le doyen en 1881. Trois ans plus tard, ses collègues de l'enseignement supérieur l'envoyaient, par voie d'élection, siéger au Conseil de l'instruction publique, où il se signala par de remarquables rapports. Un peu plus tard, le Gouvernement lui confiait les fonctions de recteur à Douai & le chargeait d'une mission délicate entre toutes & dont il s'est acquitté avec un rare bonheur : celle d'opérer le transfert à Lille du siège de l'Académie & des Facultés de cette region.

« M. Couat a fait partie de notre Conseil municipal, &, en qualité d'adjoint à l'instruction publique, il a imprimé une direction vigoureuse à tous nos services d'enseignement primaire. C'est, de plus, un savant de premier ordre qui a publié des travaux remarquables. Administrateur & savant hors de pair à la fois, voilà qui n'est pas donné à tout le monde. C'est le lot de M. Couat.

« Faut-il ajouter que M. Couat est absolument dévoué aux institutions républicaines, comme l'était d'ailleurs son prédécesseur; qu'il a prêté le concours le plus ardent, parfois à ses risques & périls, à la fondation d'abord, puis à l'affermissement de la République, & que cependant tous les partis peuvent compter sur son impartialité & sur sa loyauté ?

Digitized by Google

« Son esprit droit, sa profonde compétence professionnelle & son caractère juste, mais très ferme, sont connus de tout le ressort, où il retrouvera des amitiés anciennes & solides. Nous le félicitons de sa nomination. Nous nous félicitons plus encore, s'il est possible, de le voir revenir au milieu de nous. »

Nous sommes heureux de souhaiter nous aussi la bienvenue à M. Couat, un Toulousain, & qui dès son arrivée à la tête de l'Académie de Bordeaux a bien voulu prêter son concours à l'Association pyrénéenne, dont il est l'un des membres honoraires ainsi qu'à la *Revue des Pyrénées.*

LUCHON. — On annonce que l'administrateur délégué de la compagnie fermière de l'établissement thermal & du Casino est en ce moment arrivé à Luchon. Il paraîtrait qu'un nouveau traité serait en voie d'élaboration entre l'administration municipale & l'administration des thermes. On voudrait faire du neuf & du bon dans l'établissement thermal. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces résolutions, & nous sommes persuadés que, de part & d'autre, on est porté d'excellente volonté pour réussir. Qnoique souffrant, M. Trescaze, un maire travailleur, intelligent & dévoué à son pays comme il serait à souhaiter qu'on en ait dans toutes les stations thermales, ne cesse de s'occuper avec l'architecte, M. Castex, de la solution des questions d'intérêt local.

D'autre part, nous avons appris que M. Lormier vient d'obtenir une solution heureuse des questions pendantes entre lui & le conseil municipal, au sujet de la mise en train des travaux du chemin de fer de l'Entécade.

Tout donne à présager qu'un pas en avant sera fait pour la saison prochaine. C'est d'un heureux augure.

Luchon fait bien de secouer la vieille poussière thermale, car ailleurs on ne s'endort pas non plus.

PAU. — A la suite d'incidents que nous n'avons pas à apprécier, mais qui touchaient la question des embellissements de la ville de Pau, la municipalité avait donné sa démission en bloc. La liste du maire a été nommée de nouveau tout entière par la population, & M. Faisans a été réélu maire. Aussi les grands travaux proposés par M. Alphand vont être mis à exécution.

— L'exposition internationale qui s'est organisée au parc Beaumont marche à grands pas. Cette exposition n'aura pas une très longue durée ; un ou deux mois tout au plus, dit-on.

CAMBO. — La ligne de Bayonne à Cambo a été reçue par une commission d'ingénieurs de l'Etat & d'ingénieurs de la Compagnie du Midi. A l'heure actuelle la ligne doit être ouverte. Elle va singulièrement faciliter le développement de la séduisante station de Cambo, où tout respire fraîcheur, calme & santé.

Digitized by Google

Il serait à souhaiter que les richesses d'Itxatssou prennent actuellement avec l'arrivée prochaine du chemin de fer jusqu'à cette petite localité le développement qu'elles comportent. L'ingénieur Gindre a fait connaître l'existence dans cette région de gisements inépuisables de feldspath, substance capable de donner à la viticulture son plus utile engrais, & à la céramique, de la terre à porcelaine d'une grande finesse & d'une irréprochable blancheur.

C'est une richesse énorme qui gît là, & dont malheureusement M. Gindre ne pourra jouir après avoir mis plus de soixante ans à la faire connaître. Appelé à plusieurs reprises par le savant ingénieur pour étudier avec lui le parti qu'il y aurait à en tirer, je n'hésite pas à dire que les sociétés financières qui vont porter à l'étranger l'argent français feraient bien mieux de le porter dans ce coin des Basses-Pyrénées; elles seraient sûres de l'y voir prospérer & fructifier.

Dr F. G.

DAX. — Un concours avait été ouvert à Dax pour choisir un plan d'établissement applicable aux nouvelles entreprises de Dax-Salin-Thermal.

C'est M. Esquié, de Paris (le fils d'un architecte toulousain), qui a eu le premier prix.

On a pas mal bavardé dans les journaux du Sud-Ouest sur ce choix du jury. Nous, nous garderons le silence.

On va élever à Dax une statue à saint Vincent de Paul, dont on voit encore l'humble maisonnette & le splendide chêne sous lequel il s'abritait pour consoler les pauvres & leur parler en les instruisant.

LES FOUILLES DE MARTRES-TOLOSANE. — M. le professeur Lebègue, notre collaborateur & ami, a, comme on le sait, repris avec soin les fouilles commencées à Martres-Tolosane il y a plus de deux cents ans par un évêque de Rieux, poursuivies il y a une soixantaine d'années par M. Dumège, & dont M. E. Roschach a eu l'occasion de rappeler l'importance. Ces fouilles ont donné lieu à des trouvailles du plus haut intérêt. On ne s'étonnera pas du silence actuel de la *Revue* à leur sujet, lorsqu'on saura que notre publication doit donner, avant peu, de très longs détails sur les résultats obtenus par M. le professeur Lebègue.

On lit dans le *Guipuzcoano* du lundi 22 décembre :

UNE IMPORTANTE QUESTION HISTORIQUE BASQUE NAVARRAISE; DEUX TOMBEAUX DE ROIS DE NAVARRE. — Comme complément pour les nouvelles que nous avons dernièrement données relativement aux Commissions provinciales des monuments de Navarre & de Guipuzcoa, il nous paraît extrêmement curieux de reproduire aujourd'hui l'extrait du procès-verbal de la séance que celle de Pampelune a tenue

Digitized by Google

pour s'occuper de questions de grande importance pour l'histoire du noble sol euskarien.

La Commission des monuments du royaume de Navarre, réunie dans la salle des Comptes, sous la présidence du correspondant des Royales Académies d'Histoire & des Beaux-Arts, M. Juan Iturralde y Suit, a consacré sa dernière séance à étudier l'intéressante proposition présentée à la séance précédente par le membre de l'Académie d'histoire, M. le marquis de Echeandia.

Cette proposition tend à ce que soit mise à exécution la clause testamentaire par laquelle les rois dépossédés de Navarre, don Juan & doña Catalina, manifestèrent leur volonté d'être enterrés *provisoirement* dans la cathédrale de Lescar, jusqu'au moment où leurs corps pourraient être transférés dans celle de Pampelune, à côté des rois leurs prédécesseurs.

Dans la dissertation érudite qui précède le projet, il y a lieu de relever qu'au bout de trois siècles & demi ce n'est qu'aujourd'hui seulement que leur dernière volonté peut être accomplie.

Pendant longtemps des raisons politiques résultant de l'annexion forcée s'y sont opposées; mais depuis que le petit-fils de nos rois, Henri IV, fonda la dynastie des Bourbons, qui occupa avec tant d'éclat les trônes de France & d'Italie, succédant en Espagne à la dynastie éteinte de Ferdinand le Catholique, la Providence est arrivée à rétablir le droit de telle sorte qu'aujourd'hui, après la mort du comte de Chambord, l'héritier direct de nos derniers rois détrônés, il n'y a en Navarre, où jamais la loi salique n'a régné & où les femmes ont toujours hérité, que le roi actuel Don Alfonso, III[e] pour la Navarre, & XIII[e] pour la Castille.

Tout cela est appuyé de citations d'historiens de Navarre, de documents extraits des archives de Pau & de la reproduction de l'arbre généalogique.

M. l'académicien Landa, après avoir loué la nouveauté de l'idée qui avait inspiré cette proposition, comme la forme exquise sous laquelle M. le marquis de Echeandia avait su la formuler, saisi par la grande valeur morale qu'aurait pour ce noble pays la réalisation d'un vœu manifesté, il y a plus de trois siècles, par ces souverains proscrits de reposer en Navarre, a émis l'idée que la Commission, n'ayant pas des pouvoirs suffisants pour l'exécuter, puisqu'il s'agit d'une affaire qui exige des pourparlers internationaux, instruise l'affaire complétement de manière à fournir à la députation provinciale, représentant des populations navarraises, un dossier qui lui permette de mettre à exécution ce projet, si une occasion opportune se présente.

La Commission approuve à l'unanimité ces conclusions. M. l'académicien Ansoleaga a rempli les fonctions de secrétaire, le secrétaire titulaire n'ayant pu assister à la séance.

Digitized by Google

— Le *Messager de Toulouse* annonce qu'il a été fait dernièrement à Verfeil une intéressante découverte.

On ouvrait une rue sur l'emplacement de l'ancienne halle, lorsque les ouvriers, en défonçant le terrain, ont trouvé quatre-vingt-dix-neuf pièces de monnaies en argent.

Ces pièces de monnaie sont à l'effigie de Henri II, Charles IX, Henri III, rois de France, & de Henri II, roi de Navarre.

Nous avons vu, grâce à l'obligeance de M. de Savy-Gardeil, qui en a fait l'acquisition, plusieurs de ces pièces : elles sont admirablement conservées. Les figures des rois, les écussons, les inscriptions se lisent sans effort. Ces monnaies ont été évidemment enfouies là où on les a trouvées, à l'époque des troubles de la Ligue & des guerres de religion.

— Nous détachons de l'ouvrage de M. le Dr Sentex, sur les *Mosaïques gallo-romaines du Gleyzia, à Saint-Sever-sur-l'Adour*, le passage suivant ayant trait aux magnifiques Mosaïques de Saint-Criq-Villeneuve :

... « Les magnifiques Mosaïques découvertes à Saint-Cricq reproduisent un sujet mythologique admirablement décrit presque en ces termes par M. Taillebois. Ces Mosaïques représentent un Bacchus indien, de taille surhumaine, à la tête nimbée, une chlamyde verte sur l'épaule droite, tenant de la main gauche un thyrse & de la main droite un pied de vigne, sur lequel un oiseau becquète un raisin. A ses pieds, Cupidon ailé, accroupi, tenant une flèche, semble menacer un guerrier renversé, vaincu, sans doute, par l'amour & le vin, & qui se couvre de son bouclier. Un génie triomphant tient une couronne, tandis qu'à l'angle opposé se trouve une femme que les uns disent être Cérès, d'autres Pomone, & qui est entourée elle-même d'autres personnages allégoriques décrits avec beaucoup de soin par le regretté docteur Léon Sorbets.

« Nous sommes évidemment ici en plein paganisme, & on peut soutenir, avec quelque raison, dit Sorbets, que la Mosaïque de Saint-Cricq est un vieux témoin à charge de la foi & des mœurs de son maître.

« Dans tout le monde gallo-romain, & chez les puissants du jour que l'esprit du christianisme n'animait pas encore, la mythologie régnait en souveraine & tapissait leurs somptueuses habitations de mosaïques & de peintures plus ou moins décentes. »

— Le *Courrier de Bayonne* annonce la mort de M. le capitaine Duvoisin, décédé à Ciboure. Le savant bascophile consacrait les journées de sa verte vieillesse à l'étude de son idiome. Les travaux qu'il a entrepris sont immenses. Ses yeux faiblissaient, mais son énergie jamais; il travaillait à la loupe, mais poursuivait âprement sa tâche. La nature

Digitized by Google

l'avait fait de fer; il était indomptable. Il y a quelques années, il était moribond & sa dernière heure paraissait venue. Il communia en viatique; mais quand le prêtre se retirait on vit ce corps affaibli reprendre une vigueur nouvelle sous la puissance de sa volonté, & le malade endossa sa robe de chambre pour accompagner le prêtre jusqu'au seuil de sa demeure. Trouverait-on aujourd'hui des caractères aussi fortement trempés & des hommes d'étude aussi persévérants, aussi énergiques, aussi modestement capables? C'est une grande perte pour la linguistique. M. Duvoisin, qui avait été capitaine des douanes, était plus qu'octogénaire.

— On vient de découvrir, dans la région qui s'étend à 20 kilomètres au nord de Montpellier, à Tréviers, bourg du village de Saint-Mathieu-de-Tréviers, des sépultures anciennes très remarquables. Cette découverte est due à M. Balaman, qui a déjà signalé des restes romains dans cette même contrée, ce qui tendrait à prouver que ce petit pays eut un établissement sérieux autrefois.

Les premières fouilles ont produit un résultat des plus satisfaisants. On a mis à jour, après quelques sondages avec un pic, dans une vigne appelée *la Pinède*, parce qu'autrefois il existait à cette même place un bois de pins, une tombe qui était à 42 centimètres de profondeur. Cette tombe était fermée avec de larges dalles ou *laousos*, comme on dit en Languedoc. Le dessus ou couvercle en prenait trois; les côtés ou parois en avaient chacun trois, placées de champ, comme la partie supérieure & la partie inférieure, qui en comprenaient deux, une à chaque partie, également placée de champ. Le fond en avait cinq; il est en plan incliné. La cavité mesure, intérieurement, $1^{m}49$ de long; la partie supérieure a $0^{m}65$ de large, la partie inférieure $0^{m}48$. La profondeur est de $0^{m}24$ dans cette dernière partie, tandis qu'elle n'est que de $0^{m}16$ à la partie supérieure. La tombe est placée dans la direction de l'ouest à l'est.

Une des dalles, soulevée avec précaution, a laissé voir deux crânes & divers ossements dans un parfait état de conservation. Les crânes étaient couchés sur le côté droit & regardaient le levant. Ils appartiennent l'un à un sujet très âgé, l'autre à une jeune fille dont on voit encore la dentition qui est fort belle. Les corps, sans aucun doute, avaient subi l'opération du décharnement.

Extérieurement, la tombe était protégée par un rang de pierres mises à plat & formant comme un anneau tout contre les dalles du couvercle. D'autres pierres isolées ont été relevées aux premiers coups de pioche; elles devaient servir d'indication.

L'examen des crânes démontre que l'on se trouve en présence de types accusant fortement tous les caractères de la race aryenne. Dans tous les cas, ces sépultures appartiennent en propre à la Gaule d'avant l'occupation romaine & leur ancienneté est incontestable.

Digitized by Google

Il y a deux ans, dans le même terrain, on mit à nu d'autres tombes. Dans l'une, on recueillit un petit poignard, perdu depuis, & une agrafe ou boucle de ceinturon, en bronze, qui est de l'époque gauloise.

Si l'on fait concorder tous les renseignements provenant des habitants de la contrée, il est certain que le territoire de Tréviers renferme une nécropole avec les inhumations de plusieurs époques dont les dernières remonteraient à la période gallo-romaine.

Digitized by Google

MONUMENT LEFÈVRE

FERME-ÉCOLE DE ROYAT (ARIÈGE). — INAUGURATION DU MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE M. EMILE LEFÈVRE. — Le 24 août 1890 a eu lieu à Royat une simple, mais touchante cérémonie. On a inauguré, ce jour-là, le monument consacré à la mémoire de M. Emile LEFÈVRE, fondateur & organisateur de l'établissement qu'il a dirigé pendant trente ans. Ce monument a été édifié avec les fonds fournis par une souscription organisée entre les élèves, anciens & nouveaux de la Ferme-Ecole, qui ont ainsi voulu prouver leur reconnaissance à M. Lefèvre.

La cérémonie était présidée par M. Albert Subra, président de la Société d'agriculture de l'Ariège, assisté de M. le docteur Soula, professeur départemental d'agriculture. A leurs côtés ont pris place : Mme veuve Lefèvre & les membres de la famille, les professeurs & le personnel de l'Ecole de même qu'un grand nombre de souscripteurs. Les habitants des villages voisins, qui n'ont pas oublié les services que leur a rendus M. Lefèvre, étaient accourus en foule & entouraient le monument dont M. Sicre a fait la remise à Mme Lefèvre dans les termes suivants :

« Madame,

« Au nom de tous ceux qui ont pris part à la souscription organisée pour offrir un témoignage de reconnaissance à M. Emile Lefèvre, qui après avoir fondé cet établissement l'a dirigé pendant trente ans, j'ai l'honneur de vous remettre le monument que vous avez permis d'élever au milieu de ce parc. Ce monument, comme vous vous en assurerez en parcourant la liste que j'aurai bientôt le plaisir de placer sous vos yeux, a été, sauf trois exceptions s'appliquant aux maîtres actuels de l'école qui n'y ont pas fait leurs études, exclusivement édifié, je tiens à le proclamer publiquement aujourd'hui, avec les fonds fournis par les élèves de la Ferme-Ecole. Ces Messieurs ont voulu conserver à leur œuvre un caractère essentiellement privé. L'appel adressé à leurs camarades par ceux des anciens élèves qui ont eu la bonne pensée de

Digitized by Google

songer à une souscription, a été généralement entendu & tous les souscripteurs se plaisent à espérer, Madame, que ce qui a été fait vous sera agréable.

« Ils vous demandent de daigner agréer l'hommage de leur profond respect en même temps que l'expression de leurs sentiments de vive gratitude, car s'ils n'ont pas oublié ce que M. Lefèvre a fait pour eux, ils se souviennent aussi des soins que vous lui prodiguiez pendant leur sejour à Royat. »

Placé au milieu d'une des pelouses du parc, le monument se compose d'un piédestal de 2m50 de haut, en pierre de l'Ariège, sur lequel repose une statue de fonte bronzée d'une hauteur de 1m30.

C'est M. Jules Bernard, tailleur de pierre à Pamiers, dont l'habileté est bien connue dans le pays qui, après avoir dressé le plan du piédestal, l'a fait exécuter dans ses ateliers. Le fût, haut de 0m90, a la forme d'un tronc de pyramide qui a pour base moyenne un carré de 0m75 de côté. Sur la face qui regarde l'habitation est sculpté, aussi sur pierre, le portrait de M. Lefèvre. Sans avoir jamais vu l'ancien directeur de la Ferme-Ecole, M. Abel Fabre, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse, qui jouit d'une réputation justement méritée, a reproduit d'une manière frappante, au moyen d'une simple photographie, les traits réguliers & la physionomie sympathique de M. Lefèvre.

Sur chacune des autres faces sont gravées, en lettres dorées, des inscriptions.

Sur celle opposée au médaillon on lit :

A MONSIEUR

ÉMILE LEFÈVRE

FONDATEUR ET DIRECTEUR

DE 1849 A 1879

Sur l'une des faces latérales :

LES ÉLÈVES

DE LA FERME-ÉCOLE

Sur l'autre :

HOMMAGE

DE RECONNAISSANCE

1890

La statue est l'*Automne* de Mathurin Moreau.

C'est un enfant qui, dans une pose très gracieuse, tient d'une main un sarment chargé de beaux raisins & de l'autre une serpette qu'il approche du pédoncule d'une grappe pour la couper.

Cet objet d'art symbolise l'enseignement principal de M. Lefèvre à Royat : LA VITICULTURE.

Digitized by Google

Nous ne saurions terminer ce court exposé d'une cérémonie touchante autant que spontanée sans dire que M. Subra, président de la Société d'agriculture de l'Ariège, a, dans un discours plein de noblesse au point de vue des sentiments, rappelé les services rendus par Emile Lefèvre à l'agriculture départementale. A son tour, M. Sicre, instituteur comptable de la Ferme-Ecole, a retracé la vie de sacrifice, d'énergie, de dévouement de celui qui créa, aux dépens de sa santé, de sa fortune & de celle de sa compagne si chère & si intelligente, la Ferme-Ecole qui un moment fut la seule à rester debout au milieu des tourmentes de l'agriculture nationale.

Tous les assistants qui ont applaudi à ces discours si attachants par l'histoire qu'ils retraçaient ont crié du fond de leur cœur : Honneur à Emile Lefèvre. Nous le crions avec eux & avec une émotion profonde.

Qu'il me soit permis aussi de crier avec admiration & sympathie : Honneur à cette jeunesse reconnaissante qui a voulu perpétuer, sur le sol même où Lefèvre avait dressé cette belle école de Royat, la mémoire d'un Ariégeois qui fit honneur aux siens & à son pays.

Dr F. GARRIGOU.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Nous avons à enregistrer la mort de plusieurs méridionaux qui ont payé au pays leur tribut utile.

—M. CLAVAUD, professeur du cours municipal de botanique à Bordeaux, vient de mourir. C'était un travailleur de mérite tres aimé de ses élèves & de ses collègues.

La *Flore de la Gironde*, dont le premier volume a seul paru, restera comme un ouvrage de premier ordre, dans lequel M. Clavaud a inauguré une méthode de subordination entre les espèces qui a eu un tres grand retentissement. Il dessinait avec une rare habileté les planches dont il accompagnait ses travaux, & a enrichi le cours de botanique de grandes figures murales qui ajoutaient à la précision de son enseignement.

Saluons cette tombe prématurément ouverte ! C'est celle d'un homme dont la vie pure & dévouée a été remplie par la passion de la science & qui laisse après lui des travaux de nature à faire vivre son nom.

—GINDRE (Jules) ingénieur civil des mines à Itxatssou (Basses-Pyrénées) s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Nous donnerons une notice complète sur ce savant dont la modestie était proverbiale, & qu'on aurait dû depuis longtemps mettre sur un piédestal.

—DU BOUCHER (Henri) le président perpétuel de la Société de Borda, de Dax, dont il a fait la société savante locale la plus laborieuse du midi. Nous parlerons longuement de lui dans une notice spéciale.

—Un auteur dramatique que la génération actuelle a peu connu, mais qui eut autrefois son heure de célébrité, M. LATOUR SAINT-YBARS, vient de mourir dans l'Ariège, à Saint-Ybars, où il était à peu près complètement retiré.

M. Latour Saint-Ybars était né en 1810; son premier essai dramatique, le *Comte de Gowrie*, fut représenté à Toulouse avec succès. En 1841, il fit jouer au Théâtre-Français la tragédie de *Vatlia*, puis

Digitized by Google

Virginie, le *Vieux de la Montagne*, & à l'Odéon le *Tribun de Palerme*, le *Syrien*, *&c.* En 1868, à la suite du refus par la Comédie d'un drame en vers, *Alexandre le Grand*, M. Saint-Ybars organisa dans la presse, de concert avec M. Ed. Fournier, une campagne qui amena la réforme du comité de lecture de la Comédie-Française. Une de ses dernières pièces fut l'*Affranchi*, drame en vers, représenté à l'Odéon en 1870.

M. Latour Saint-Ybars ne fut pas seulement un auteur dramatique distingué; il laisse un ouvrage intéressant, *Néron, sa vie & son époque*, & il publia dans le *Temps* des *Nouvelles romaines* qui eurent un grand succès.

— Le 3 décembre 1890 est décédé subitement à Perpignan, à l'âge de soixante-quinze ans & dix mois, Antoine-Jean-Baptiste-François-Xavier Puiggari, ancien élève de l'École polytechnique, colonel du génie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur. Le colonel Puiggari n'était pas seulement un soldat d'une rare bravoure & un savant ingénieur : neveu de Pierre Puiggari, ami intime de Louis de Bonnefoy, il avait puisé dans le commerce de ces historiens distingués le goût des choses de l'érudition, & il déploya dans ses études des qualités de premier ordre : un esprit éminemment scientifique, un sens critique développé, de la sagacité, enfin une conscience & une puissance de travail invraisemblables. Bien qu'une excessive modestie l'empêchât de publier le résultat de ses recherches, Antoine Puiggari a exercé sur les études historiques en Roussillon une influence prépondérante; tous les auteurs curieux du passé de la Province défilaient dans cette riche & hospitalière bibliothèque de la rue Saint-Christophe, certains d'y trouver de précieuses indications & le plus affable accueil. J'avoue, pour ma part, que tous mes ouvrages ou à peu près ont bénéficié du travail de ce chercheur aussi bon que savant, & ce n'est pas sans un serrement de cœur que je retrouve de temps à autre, en recopiant mon dernier travail sur le Roussillon, cette note, en regard des passages les plus embarassants : « Consulter le colonel. » Le colonel Puiggari alliait à l'énergie une exquise délicatesse de sentiments & des idées larges à des convictions inébranlables; ferme & droit, c'était un caractère digne du moyen âge, qu'il connaissait si bien. Cet officier supérieur, ce commandeur de la Légion d'honneur a voulu qu'il n'y eût à ses obsèques ni un discours ni un piquet militaire, restant ainsi, jusqu'au delà de la mort, fidèle à sa chère simplicité & à cette devise qu'il aurait pu faire sienne : *Plus d'honneur que d'honneurs.* A. B.

— Enfin CIPRIEN (Gabriel), notre administrateur délégué de l'association & de la *Revue*, âgé de cinquante-quatre ans. Il avait su, par son aménité & par son dévouement, s'attirer la sympathie de tous les membres de l'Association qui avaient eu affaire à lui. Il a emporté les sincères regrets de tous.

Digitized by Google

CONGRÈS DE BORDEAUX

COMITÉ LOCAL

Questions scientifiques à traiter[1].

I. — Sciences naturelles et médicales

1° Les Cagots.
2° La pellagre dans les Landes.
3° Carte des maladies endémiques dans le Midi.
4° La faune actuelle propre aux Pyrénées.
5° Les localités botaniques les plus importantes des Pyrénées.
6° Les dunes de Gascogne.
7° Quelle est la nature géologique du plateau de Lannemezan, & de sa continuation vers l'Est & vers l'Ouest du bassin sous-pyrénéen.
8° Les cartes géologiques des Pyrénées, leurs comparaisons.
9° Le littoral du golfe de Gascogne, étude des fonds & des bords.
10° Géologie de la région aquitanienne.
11° Géologie de la chaîne des Pyrénées.

II. — Histoire, littérature, linguistique, archéologie.

1° Les patois & les langues du Sud-Ouest.
2° Les routes des Pyrénées à l'époque romaine.
3° Les divinités pyrénéennes d'après les inscriptions gallo-romaines des Pyrénées.
4° La formation de la féodalité dans les Pyrénées.
5° L'extension des Vascons du sixième au neuvième siècle.
6° Les états provinciaux du Béarn.
7° La formation territoriale de la maison d'Albret.
8° L'époque carlovingienne dans les Pyrénées.

III. — Anthropologie préhistorique.

1° L'homme préhistorique dans les Pyrénées & dans la région sous-pyrénéenne; géographie des diverses époques préhistoriques.

1. Le programme a été fait par le Comité local & par le bureau de l'Association.

Digitized by Google

2° Etude comparative des crânes anciens connus dans les diverses collections du Midi ou de provenance méridionale; leur comparaison avec les divers types actuels méridionaux.

3° Faire connaître l'étude complète de la grotte du Maz-d'Azil.

IV. — AGRICULTURE.

1° Les landes de Gascogne au point de vue agricole.

2° L'accroissement dans le rendement de la vigne par la taille.

3° Les diverses maladies de la vigne dans la Gironde & leurs traitements, submersion & autres.

6° Quels sont les résultats pratiques? — L'hybridation de la vigne?

7° Y a-t-il des moyens pratiques de concentrer le vin pour en faciliter le transport & en garantir la conservation ?

V. — ALPINISME.

1° L'exploration des Pyrénées franco-espagnoles au point de vue pittoresque.

2° La vallée d'Aran & ses sommets.

3° Les abris d'altitude dans les Pyrénées.

4° Les panoramas des Pyrénées pris de Perpignan, de Béziers, des coteaux de Fanjeaux, de l'observatoire de Toulouse, du sommet des petites Pyrénées, du point le plus élevé du plateau de Lannemezan, de la plaine de Bazillac au nord de Tarbes, de Pau, de Salies-de-Béarn & de Biarritz.

5° Les panoramas des Pyrénées pris des divers points de la Catalogne, de l'Aragon, de la Navarre & des provinces basques.

VI. — GÉOGRAPHIE; COMMERCE ET ÉCONOMIE POLITIQUE.

1° La Gironde à Bordeaux.

2° Les ressources minières de la région.

3° La préparation des jeunes gens aux carrières commerciales.

4° La pêche de la baleine dans le golfe de Gascogne.

5° Etude des questions afférentes au canal des Deux-Mers.

6° La navigation dans le port de Bordeaux.

7° Les chemins de fer de montagne.

8° Action de la mer sur les côtes du Sud-Ouest de la France.

VII. — MÉTÉOROLOGIE ET CLIMATOLOGIE.

1° La climatologie du Sud-Ouest.

2° Union météorologique du Midi.

VIII. — BEAUX-ARTS.

1° Les beaux-arts dans le Sud-Ouest, particulièrement la poésie, la sculpture & la peinture.

Digitized by Google

2° La sculpture gallo-romaine dans la région des Pyrénées.

3° Faire connaître les transformations diverses subies par la céramique dans le Midi de la France depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.

IX. — Hydrologie.

1° Les eaux minérales de la Gironde, leur utilisation la plus pratique.

2° Monographie de chacune des stations thermales comprises dans le domaine de l'Association pyrénéenne (les trois académies de Bordeaux, Toulouse & Montpellier).

3° Quels moyens y a-t-il à prendre pour maintenir l'attention du corps médical français sur les eaux des Pyrénées ?

4° Quel devrait être le programme d'un enseignement hydrologique vraiment scientifique & spécial à la région pyrénéenne ?

Conférences.

1° M. le professeur Bouchard. — Les Basques.

2° M. le professeur Juillan. — Bordeaux, centre pyrénéen à l'époque romaine.

3° M. le Dr F. Garrigou. — Les eaux minérales de la Gironde, des Landes & des Basses-Pyrénées.

Excursions.

Les excursions ne sont pas encore complètement fixées. Il est *probable* qu'on visitera : 1° le Médoc & l'une des grandes propriétés viticoles du pays. — 2° Des gisements nouveaux de l'âge du Renne dans la Dordogne & dans la Gironde. — 3° Arcachon & les dunes. — 4° Dax. — 5° Cambo & ses environs, dont Itxassou, pour étudier les splendides gisements de felsdpath, découverts par le regretté Gindre, ont l'utilité en agriculture devient de plus en plus incontestable. — 6° Les mines de fer de Béhobie & la montagne des Trois-Couronnes.

Il est probable également qu'une visite sera faite à l'une des villes espagnoles les plus intéressantes de la Navarre.

Une prochaine circulaire donnera tous les détails de l'excursion.

Pendant *le séjour* des membres du Congrès à Bordeaux, on visitera les principaux monuments, plusieurs des grandes usines, les docks, en un mot tout ce qui offre de l'intérêt dans une ville à la fois industrielle, savante & commerçante, comme l'est la grande ville dans laquelle l'Association pyrénéenne sera réunie cette année.

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1891

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Transformations successives & disparition du servage.

2° Origine & organisation des anciennes corporations d'arts & métiers.

3° Histoire des anciennes foires & marchés.

4° Anciens livres de raison & de comptes. — Journaux de famille.

5° Vieilles liturgies des églises de France.

5° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

7° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local & celui du français.

8° Jeux & divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière & se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

9° Origine, commerce & préparation des aliments avant le dix-septième siècle.

10° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner, autant que possible, la forme exacte; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine & la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

11° Origines & histoire des anciens ateliers typographiques en France.

12° Recherches relatives au théâtre & aux comédiens de province depuis la Renaissance.

Digitized by Google

13° Transport des correspondances & transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

14° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien & la réfection des anciennes routes.

15° Rechercher dans les anciens documents les indications relatives aux maladies des animaux & des végétaux dans les diverses régions de l'ancienne France.

16° Recherches relatives à l'histoire de la marine française d'après les archives notariales des villes maritimes de France.

17° Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaître les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, tremblements de terre, température exceptionnelle, &c.), jusqu'au règne de Louis XIII.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du seizième au dix-huitième siècle.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier; tous les archéologues se rappellent les étranges illusions dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs : ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments; ils servent tout au moins à détruire ces légendes qui entourent bien souvent les monuments & qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le seizième siècle, & dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

3° Etudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques, tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de villes, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, &c., & dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans ces dernières années, se sont livrés à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique ont généralement consacré la meilleure part de leurs efforts

Digitized by Google

à l'épigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie & en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles, dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique détaillée.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province & qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, & ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui & en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance & sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

5° Signaler les actes notariés du quatorzième au seizième siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, & particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures & autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, & à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

6° Dresser la liste avec plans & dessins à l'appui des édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mil.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an mil est pour l'histoire de l'art en France la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque & en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

6° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, &c.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues étu-

Digitized by Google

des & de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, & dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent & qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogive, coupoles); comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes; s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés; quelle est la forme & la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique & constante, &c.

7° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date & d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

8° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes & plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit devoir seulement insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan & en élévation.

9° Rechercher les documents écrits ou figurés relatifs à l'archéologie navale.

Depuis la publication de l'ouvrage de Jal sur l'archéologie navale, cette branche d'études est restée à peu près stationnaire. Il serait intéressant de rechercher dans les monuments du moyen âge, peintures, miniatures, vitraux, &c., des représentations inédites de navires marchands ou de navires de guerre, & de recueillir dans les documents écrits, les pièces de tout genre telles que comptes, devis de construction, &c., qui peuvent aider à l'intelligence des monuments figurés de cette catégorie.

10° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères & *tout spécialement* les marques & poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Digitized by Google

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre & le Midi, des reliquaires, des croix & autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, &, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures & sculptures où les artistes de l'antiquité & du moyen âge en ont figuré qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique & si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels, les principaux éléments du costume de nos pères. Mais a côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

15° Étudier dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les vies des saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorés. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Rechercher quelle était, sous l'ancien régime, dans les diverses régions de la France, la nature des fonctions des procureurs du roi auprès des autorités locales d'ordre municipal.

2° Quelles étaient les attributions des procureurs-syndics & autres fonctionnaires analogues sous le régime de la Constitution de 1791? Quelle a été la mesure de leur influence sur les administrations collectives de cette époque?

3° Recherches locales sur la statistique des accidents, des maladies & des décès dans les diverses professions.

4° De l'autorité paternelle sur la personne & sur les biens des enfants légitimes ou naturels.

5° Étudier, en France & à l'étranger, les institutions qui sont de nature à faciliter l'arbitrage & la conciliation entre patrons & ouvriers.

6° Jusqu'à quel point l'État peut-il intervenir légitimement dans les questions d'hygiène publique?

7° De l'exécution de la peine des travaux forcés.

8° Le crédit territorial en France & la réforme hypothécaire.

Est-il possible d'organiser des livres fonciers avec le cadastre actuel & par une simple extension de la loi du 23 mars 1855 dans le sens de la publicité & de la spécialité absolues?

9° Du rôle des écoles professionnelles dans l'enseignement primaire obligatoire. — Faut-il mettre l'atelier dans l'école ou l'école dans l'atelier? (Comparaisons internationales.)

SECTION DES SCIENCES.

1° Étude du mistral.

2° Tremblements de terre.

3° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques & spectroscopiques.

4° Comparaison des climats des différentes régions de la France.

5° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique & à un changement de climat.

6° Études relatives à l'aérostation.

7° Signaler les hybrides d'oiseaux & de mammifères obtenus récemment.

8° Étude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

9° Étude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses &, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée & de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

10° Étudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés & les plantes qui se trouvent dans les eaux.

Digitized by Google

11° Étudier les époques & le mode d'apparition des différentes espèces de poissons sur nos côtes. Étude de la montée de l'anguille.

12° Étude des procédés à employer pour la multiplication des poissons de nos côtes & l'introduction d'espèces nouvelles.

13° Étude de l'influence que l'on peut attribuer aux usines industrielles & aux amendements agricoles dans la dépopulation de nos cours d'eau.

14° Étude de l'apparition des cétacés sur les côtes de France. Indiquer l'époque & la durée de leur séjour.

15° Étude des insectes qui attaquent les substances alimentaires.

16° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

17° Fixer, pour des localités bien déterminées de la région des Alpes & des Pyrénées, la limite supérieure actuelle de la végétation des espèces spontanées ou cultivées ; étudier les variations qu'elle a subies à différentes époques.

18° Etude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison & de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

19° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore du nord de l'Afrique.

20° Étude des arbres à quinquina, à caoutchouc & à gutta-percha, & de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies.

21° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

22° Faire la statistique détaillée des grottes, abris sous roches & terrains d'alluvion où ont été découverts des ossements humains & des restes d'industries remontant à l'époque quaternaire, soit pour la France entière, soit pour une ou plusieurs de ses principales régions ; préciser la nature des objets & indiquer les principaux fossiles qui leur étaient associés.

23° Rechercher dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolitiques celles qui reproduisent à des degrés divers les caractères des races de l'époque précédente ; signaler les faits de fusion & de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter.

24° Préciser, surtout par l'étude des têtes osseuses, le type ou les types nouveaux-venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze & du fer.

25° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles.

26° Étudier & décrire avec détail quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques. Rechercher & décrire les îlots de population

Digitized by Google

spéciale & distincte qui existent sur divers points de notre territoire.

27° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille & les autres caractères physiques des populations la nature des terrains.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

2° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes & cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques & les archives des départements, des communes ou des particuliers. Etudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française.

3° Inventorier les cartes locales manuscrites & imprimées, cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, &c.

4° Biographie des anciens voyageurs & géographes français. — Missions scientifiques françaises à l'étranger avant 1789.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages & les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, &c. Origine & raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, &c.), d'après les coutumes locales, le langage & l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, &c.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, &c.) & qui ne figurent pas sur les cartes.

8° Dresser la carte d'une portion du territoire français dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que *ac*, *oy*, *ville*, *court*.

9° Chercher le sens & l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol & de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, &c.).

10° Etudier les modifications anciennes & actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, &c.).

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que déplacements des cours d'eau, brusques ou lents; apports ou creusement dus aux cours d'eau; modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence des agents atmosphériques; changements dans le régime des sources, &c.

Digitized by Google

DEMANDES

I. — Etudier l'origine, le but & le caractère de la féodalité pyrénéenne. — Fut-elle comme la féodalité du reste de l'Europe & de la France, d'origine purement barbare, issue des Francs envahisseurs, devenus maîtres du sol? — Ne fut-elle pas plutôt d'origine absolument indigène, établie non par la force, mais en vertu d'une sorte de contrat social, & cela, non pour dominer & opprimer, mais bien pour défendre le territoire même, pour contenir & repousser le flot de l'invasion? — Ainsi, au lieu d'être tyrannique & brutale comme ailleurs, ne se montra-t-elle pas ici, du moins dans son principe & son essence, tutélaire & bienfaisante? H. L.

II. — Y a-t-il dans les Pyrénées des affaires absolument neuves d'eau minérale à entreprendre? K.

III. — Quelle est la vallée pyrénéenne, envisagée au point de vue géologique, qui présent, en la remontant, la série la plus complète des terrains? De L.

NOTA. — L'analyse que nous avons donnée dans le dernier numéro de la *Revue* de la brochure de M. Fallot, sur la géologie de la Gironde, est la reproduction textuelle de ses conclusions. Notre discussion sur cette excellente publication ayant été oubliée, il nous paraît inopportun de la donner après coup.

Dr F. G.

Digitized by Google

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES

Plusieurs Sociétés savantes du domaine de l'Association pyrénéenne, ont écrit au Bureau pour lui demander des détails relativement à l'affiliation des Sociétés à l'Association.

Quoique les statuts fournissent à ce sujet des indications suffisantes, nous allons répondre aux questions qui ont été posées :

Toute Société qui désire s'affilier à l'Association pyrénéenne le peut, en en faisant la demande au bureau de l'Association. En s'affiliant, elle adhère aux statuts de l'Association, & chacun de ses membres paye une cotisation de 10 francs, comme abonnement à l'organe de l'Association, c'est-à-dire à la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale*. L'abonnement pour le public est de 15 francs.

Les avantages de l'affiliation sont, pour les Sociétés, de voir chacun de leurs membres : 1° devenir membres de l'Association pyrénéenne; 2° acquérir le droit de publier ses travaux dans la *Revue* (qui se tirera avant peu d'années à des milliers d'exemplaires) après les avoir soumis au Comité de publication ; 3° jouir, sans augmentation de cotisation, des avantages faits par les chemins de fer & autres compagnies & maîtres d'hôtel, à l'occasion des congrès annuels de l'Association ; 4° pouvoir prendre part aux discussions scientifiques des congrès.

Tout en acquérant ces avantages pour chacun de leurs membres, les Sociétés CONSERVENT LEUR AUTONOMIE LA PLUS ABSOLUE, ainsi que leurs statuts, à la condition qu'ils ne soient pas en contradiction avec ceux de l'Association. Elles peuvent avoir leur bulletin spécial. Elles ont le droit de fonctionner à leur gré, d'avoir des réunions quand bon leur semble, de faire des excursions. Elles conservent leur dénomination primitive, qu'elles font simplement suivre du sous-titre : « Section de l'Association pyrénéenne. »

Le but de l'affiliation a été de fournir aux Sociétés savantes des trois Académies de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, le moyen de concentrer leurs forces éparses, en une armée compacte & capable de travailler à la décentralisation intellectuelle en faveur de la région méridionale, & de montrer que les travailleurs de province sont capables de porter, comme tous autres, leur pierre à l'édifice de la science française. L'organe de l'Association vulgarise leurs travaux. La *Revue des Pyrénées* obtient un succès tel, qu'elle peut être considérée aujourd'hui comme la Revue la plus importante de toute la province.

L'acte d'affiliation peut présenter deux cas différents :

1° Si la Société qui s'affilie modifie ses statuts, elle ne peut le faire

Digitized by Google

qu'avec l'assentiment de la Société, convoquée en assemblée générale, & l'autorisation de l'autorité supérieure.

Dans le cas où le règlement seul est modifié, le bureau de la Société peut opérer l'affiliation, en laissant la liberté de se retirer aux membres qui n'approuveraient pas l'affiliation.

2° Si les statuts de la Société sont d'accord avec ceux de l'Association pyrénéenne & qu'il n'y ait rien à y changer, le bureau d'une Société peut à lui seul opérer l'affiliation, en laissant à chaque membre le droit de se retirer si bon lui semble.

Mais, si après une affiliation en règle, un ou plusieurs membres de la Société affiliée veulent, isolément, se séparer de l'Association pyrénéenne, & rester seulement membres de la Société affiliée, ils n'en ont plus le droit, en vertu de l'article 34 des statuts de l'Association, qui dit : « Nul ne peut être membre d'une section (ou Société affiliée), s'il n'est membre de l'Association elle-même. » Ils sont obligés, dans ce cas, de donner leur démission & de l'Association & de la Société affiliée.

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 8463.

Digitized by Google

MA

VINGTIÈME ASCENSION

AU VIGNEMALE

CHUTE DE HAURINE. — MA SIXIÈME GROTTE. — L'AUTOMNE SUR LES MONTAGNES

Si je signale ma vingtième ascension au Vignemale, qui n'a rien eu d'inusité, sauf les difficultés exceptionnelles & l'aspect courroucé, formidable du glacier, c'est parce qu'elle a coïncidé avec l'achèvement de ma sixième caverne, à l'altitude de 2400 mètres, c'est-à-dire à mon rez-de-chaussée, près de la base du grand glacier, qui, vu de là, fait un effet superbe. Il a l'air d'une immense cataracte pétrifiée, bleue & verte, d'un Niagara de glace, silencieux comme la mort, mais où, pendant la nuit, on ne cesse guère d'entendre des explosions terribles, comme si une poudrière sautait. Le jour, tout rentre dans le silence, & le glacier redevient un cadavre.

Ma sixième grotte est la plus grande que j'aie jamais creusée, puisqu'elle a vingt mètres cubes (dix mètres carrés). J'ai la satisfaction de pouvoir ajouter qu'elle est très chaude & sèche, par tous les temps. Jamais personne n'aura l'idée d'y faire du feu. Sa voûte n'a qu'un point faible, qui, heureusement, est tout près de la porte. Là, mais seulement sur une surface absolument insignifiante, & quand le temps devient affreux, le plafond laisse tomber quelques gouttes : mais elles ne gênent personne; car ce n'est jamais là qu'on séjourne, ni la nuit, ni le jour; & quelque temps qu'il fasse, les quatre cinquièmes de cette caverne, creusée en quarante jours dans un calcaire bleuâtre, restent aussi secs que l'intérieur des pyramides. C'est un succès inespéré; car sa voisine est un *fiasco*

Digitized by Google

complet! Cette méchante petite grotte, que j'ai creusée en 1888, & où, l'année dernière, j'avais passé neuf nuits sans nuages, jouissant de la béatitude que donnent toujours les illusions, cette grotte perfide est une humiliation & une douleur pour moi! Quand il pleut, elle devient une baignoire, un réservoir où l'on pourrait acclimater des truites! Un peintre pourrait y faire des études de cascades! Elle ne pourra servir que par de très beaux temps : *alors* elle est très sèche & chaude aussi. Les grottes artificielles sont une loterie : mais je me considère comme très heureux, puisque quatre fois sur six, j'ai réussi, & que sur les soixante mètres cubes que j'ai creusés à différents niveaux sur la plus belle montagne des Pyrénées, une cinquantaine seront utilisables par tous les temps, & cela, *sans la nécessité de faire du feu*.....

Cette année, j'ai soumis ma grande grotte à une épreuve cruelle & décisive, puisqu'à la fin d'août, j'y ai passé la désastreuse semaine dont les tourmentes & les tempêtes de neige sont devenues légendaires. Je n'ai eu qu'*un* beau jour : & quand je suis redescendu (28 août). il y avait 40 centimètres de neige nouvelle devant mes portes! Une vraie scène de janvier! Aucun de nous pourtant, pendant ce triste & long séjour, ni mes amis, ni mes porteurs, ni moi, n'avons souffert en rien du froid ni de l'humidité. Nous dormions à merveille & *sans feu*, pendant que des tourmentes de neige sifflaient dehors en permanence.

Malgré la neige, la grêle & le brouillard, les nuits furent plus ou moins sereines & calmes, grâce à la lune, qui refoulait les nuages dans les vallées, & faisait fondre ceux des sommets. « La lune dévore les nuages », dit le proverbe : & il a bien raison, quoi qu'en puisse dire la science. J'avais fait faire un banc devant la porte, & là, assis jusqu'à onze heures du soir avec mon jeune & enthousiaste ami, le baron de Lassus, je vis des scènes inoubliables & féeriques. Les nuages d'en bas, éclairés & blanchis par la lune, remontaient en flocons, en fragments, en groupes bizarres, de toutes les formes imaginables. Quand leurs contours étaient très vagues, ils ressemblaient à de l'encens, ou bien à la fumée d'un incendie. Quand leur profil était plus net, ils simulaient tour à tour

Digitized by Google

des fusées, des javelots, des fantômes, ou quelquefois des animaux, des araignées, des salamandres & des serpents surexcités. D'autres ressemblaient à des vieillards, à des pontifes à barbe blanche, montant silencieusement au ciel avec les bras ouverts. Mais tout cela fondait à 2500 mètres. Les cîmes restaient sereines & blanches.

Malheureusement, le mauvais temps ne fut pas cette année le seul de mes désagréments. Pour posséder une grotte qui fût toujours hors d'atteinte du glacier, toujours visible & toujours habitable, j'avais formé le beau projet d'en creuser une tout en haut du Vignemale ! Je signai un traité avec Theil, & il monta avec ses trois mineurs & tout leur arsenal. Comme c'était en juillet, aucune de mes trois grottes supérieures n'avait même commencé à sortir de la neige : on ne voyait partout que le désert, & rien pour s'abriter. Ils furent donc obligés d'inaugurer leurs travaux, qui ne pouvaient durer moins de quinze jours, par la rapide construction d'une petite cabane très solide, à quelques mètres du sommet, c'est-à-dire à l'altitude de 3290 mètres, pour pouvoir y coucher, & fuir dans les tempêtes de neige qui soufflent là haut au moins quatre jours sur sept. Des Esquimaux, en pareil cas, se seraient fait, sur le glacier, une maisonnette de neige. C'est une affaire de goût. En Suisse, on aime le bois : & moi, je n'aime que le rocher.....

Mais la cabane de mes mineurs a réussi & résisté. Un jeune ménage y a même déjeûné ! Ce qui n'a *pas* réussi, c'est mon projet, peut-être trop ambitieux, d'un petit paradis de granit & de marbre au sommet du Vignemale. Mes mineurs travaillèrent plusieurs jours : mais le rocher resta invulnérable. Les barres à mine rebondissaient dessus comme sur le caoutchouc : il était dur comme du diamant, & devant l'impossibilité absolue d'y rien faire de sérieux, mes ouvriers redescendirent désespérés. Depuis dix ans que je leur fais creuser les rochers les plus durs, les plus récalcitrants, même du silex (comme dans la grotte des « *Guides* »), c'est le premier échec qu'ils aient subi. J'en fus donc doublement désolé.

Des traces de cette bataille perdue, il ne me reste que la cabane-abri, que je leur ai achetée, par ce qu'elle m'a l'air assez solide pour être utile pendant quelques années, & qu'au

Digitized by Google

moins trois personnes peuvent y coucher à l'aise. Elle est en pierre, avec un toit de planches assujetties & immobilisées par de grosses dalles de schiste. De là, on voit la chaîne entière des Pyrénées (3 290 mètres).

Depuis un bien grand nombre d'années, jamais personne n'avait vu le glacier du Vignemale si bouleversé, si déchiré, si disloqué, disons le mot, si dangereux qu'il l'était cette année. C'était d'ailleurs aussi l'avis de Célestin Passet, dont le jugement en ces matières est sans appel. Les causes de ce bouleversement sont mystérieuses. Toujours est-il que de sa base à son sommet, pendant trois kilomètres, le glacier, complètement transformé, n'était plus, vers la fin de l'été, qu'un enfer de séracs & de gouffres (comme ceux du nord du Mont-Perdu), un chaos terrifiant & perfide de crevasses inconnues jusqu'alors, s'entrecroisant dans tous les sens imaginables, & entr'ouvrant leurs gueules énormes jusque sur la plaine de neige toujours unie, toujours immaculée, qui s'étend comme un lac sous les portes de mes grottes supérieures. Il y en avait jusqu'au col de Cerbillonas! A 3 000 mètres, nous vîmes à droite, tout entouré d'abîmes de glace, un sérac solitaire & carré, de près de cent mètres cubes! C'était superbe, mais effrayant, surtout dans la tempête, & les nuages bleus, violets, blafards & pleins de neige, qui accouraient de tous les points de l'horizon, avec des rugissements féroces. »

C'est le 24 août que, pour la vingtième fois en trente étés, j'ai gravi le Vignemale : mais sur la cîme, que je trouvai aussi méconnaissable que le glacier, tellement la foudre l'avait creusée & bombardée depuis l'année dernière, un vent glacial & menaçant soufflait avec une telle fureur, que mon séjour se réduisit à une apparition. Ce fut presque un martyre, & je redescendis à toute vitesse dans ma chère petite grotte, celle des *Dames* (3 207 mètres), la plus aimable, la plus gracieuse & la plus chaude de toutes, la première à paraître à la fin de juillet, & la dernière à sombrer sous les neiges en octobre. Celle-là est mon plus grand succès : j'en suis très fier. Jamais par aucun temps, je n'y ai vu tomber une goutte : & cette fois-ci, dans des rafales de neige & de grésil qui nous gelaient les doigts devant la porte, son atmosphère nous semblait orien-

Digitized by Google

tale. Si je disais que je la trouvai presque trop chaude, par son contraste avec l'air extérieur, on ne me croirait pas : je me contenterai donc de le penser..... L'herbe de l'année dernière était intacte & sèche. J'y retrouvai une fiole de sel, que j'y avais laissée en 1889; il était sec aussi, & excellent.

Mais ceci me rappelle que j'ai eu un malheur cette année. La neige nouvelle formait partout une couche tellement épaisse le jour de ma descente (28 août), les trous & les rochers étaient devenus si invisibles, que pour la première fois depuis neuf ans, il me fut impossible d'y cacher quoi que ce soit; & je n'ai plus de vivres sur le Vignemale! Il faudra tout monter l'année prochaine. La veille de mon départ, je déterrai (après avoir aussi longtemps cherché que si je m'attendais à trouver une mine d'or), trois boîtes de viande enfouies l'année dernière, & dont nous dévorâmes tout le contenu avec délices. Je retrouvai ailleurs de petites boîtes de soupe, mais elles ne valaient rien, la rouille y était entrée, & une soupe à la rouille ne dit rien à l'imagination. Du reste, ces soupes se trahissaient à l'odorat..... Un aveugle les auraient retrouvées..... Je ne les cherchai pas longtemps!.....

Passons à un sujet plus triste. Je ne saurais taire complètement l'accident grave dont faillit être victime mon brave Haurine, le jour de notre départ de Gavarnie. Nous remontions ce qu'on appelle le *Barranco*, défilé très étroit où mugit & bouillonne le torrent, à trente minutes en amont de la cascade des Oulettes. Jusqu'au mois d'août, ce torrent est toujours englouti sous les neiges qui forment un pont d'une épaisseur énorme, & solide comme du marbre, sur une longueur de près d'un kilomètre. On y ferait passer de l'artillerie, & en montant par là, au lieu d'escalader à gauche la crête du Montferrat, on raccourcit d'une demi-heure. Mais vers la fin d'août, le pont craque de toutes parts : il éclate, se disloque, s'amincit; & quand nous l'abordâmes l'été dernier, déjà on y voyait des fentes perfides, des trous tout noirs, d'où s'échappait la vapeur du torrent, comme sur les fleuves de Sibérie pendant l'hiver. Ces neiges croulantes ne m'inspirant aucune confiance, je refusai d'abord énergiquement de m'y aventurer; & même après avoir cédé à la majorité des voix, malgré ma conviction

Digitized by Google

que les majorités ont toujours tort, je continuai, ainsi que mes porteurs, le plus longtemps possible, sur les rochers presque verticaux de la rive gauche, avant de me risquer à traverser le pont. Mais il fallait absolument finir par là, & remonter sur la rive droite, vers le Vignemale. Aussi Haurine, qui était en avant, ayant choisi un endroit moins perfide que les autres, s'engagea sur le bord très aigü de la glace, & y fit une entaille à grands coups de piolet, car à ce point le pont de neige était si incliné vers la rive droite, qu'il formait une muraille presqu'à pic, très dure & très glissante. J'attendis donc sur la terre ferme, avec mes autres porteurs, qu'Haurine eût fait son escalier d'une rive à l'autre. Heureusement qu'il n'en fit qu'une seule marche! Ce fut providentiel : car à peine eût-il mis le pied sur la neige, qu'une effroyable & sourde détonation fit tout trembler : le pont s'était coupé ! il s'effondra, & une sorte d'*ice-berg*, un bloc de glace triangulaire & prodigieux, aussi lourd qu'une maison, s'écroula en tournant sur son axe, faisant une véritable culbute vers la rive droite, & entraînant le malheureux Haurine! En le voyant tomber comme un cadavre ensanglanté, je le crus mort, mais donnant un violent coup de pied à la neige qui fuyait, il fit dévier sa chûte vers le rivage, & tombant en arrière, Il resta suspendu entre la glace & le roc, grâces à la charge qu'il portait sur son dos, & à laquelle il doit peut-être la vie, car en grattant sur les rochers, son sac enraya vite sa chûte, qui ne fut guère que de cinq ou six mètres ; & en ouvrant les bras, il s'arrêta, sans blessure grave, bien au-dessus du torrent courroucé, qui écumait de rage, ou peut-être de bonheur, en revoyant soudain le jour, après avoir roulé pendant six mois dans l'ombre, sous un tunnel funèbre de glace.

Depuis la mort tragique de mon pauvre jeune ami Cordier, je me méfie toujours des ponts de neige, où moi aussi, dans ma jeunesse, dans les temps où j'allais toujours seul, j'ai failli disparaître plus d'une fois. On me reproche souvent un excès de prudence ; mais la chûte de Haurine, qui faillit être mortelle, ne prouve-t-elle pas que j'ai raison? En me promenant *sous* des ponts de neige, j'ai quelquefois entrevu le soleil, tant leur voûte était mince & fragile!

Digitized by Google

L'été dernier m'a laissé un regret, qui est presque un remords : celui de n'avoir pas encore été présenter mes hommages, mes respects, & mes vœux, à l'abri de Tuquerouge, dont on dit tant de bien. Puisse-t-il se montrer digne de tant d'éloges, & de la somme qu'il a coûtée ! Bien que j'aie adopté au Vignemale un système de refuge absolument contraire, celui de démolir, au lieu de faire des constructions, je ne suis pas jaloux : j'ai le même but que mes confrères, celui de populariser les Pyrénées ; c'est notre seul but à tous, quels que soient les moyens employés, & je souhaite à l'abri de Tuquerouge tout le bonheur, toute la longévité possibles. J'espère qu'il se conduira mieux qu'un si grand nombre de ses confrères des Alpes, *où on est gelé si on ne fait pas de feu, & asphyxié par la fumée si on en fait...* Pour moi, je trouve que la nécessité d'avoir du feu complique beaucoup les ascensions, les rend coûteuses, & diminue singulièrement le charme des nuits passées sur les montagnes. Et c'est surtout pour cela que j'ai une pardonnable prédilection pour mes grottes de Vignemale, où, à une altitude plus grande de 600 mètres que l'abri de Tuquerouge, il fait toujours si tiède, même quand il gèle dehors à cinq ou six degrés, que tout le monde peut y dormir *sans feu*, à 3 200 *mètres*.

Pendant les belles journées d'automne, je fis souvent de longues & solitaires promenades près des petits glaciers & des bois du *Pailla ;* mais ce ne furent que des rêveries. Tout s'y prête en ces lieux enchantés & fleuris, où la nature a fait un parc mystique. Là, ondulent en montant vers les glaces éternelles, des collines vertes, pastorales & gracieuses, non pas couvertes, mais mouchetées de jeunes sapins pyramidaux, qui s'y dressent comme des îles d'un vert sombre, presque funèbre, laissant apercevoir entre eux les neiges brillantes du Cirque & ses terrasses plus blanches que de l'ivoire ou de l'albâtre, tandis qu'en bas, ses précipices bleuâtres descendent verticalement dans l'ombre, comme des murailles d'airain ou de cobalt. On se croirait au fond de la Norwège. On voit même ces blancheurs à travers le feuillage des sapins. Ils semblent tous à la fleur de l'âge : aucun d'eux n'a cinq mètres de hauteur ; beaucoup ne sont que des enfants, & il y en a plusieurs mil-

Digitized by Google

liers. Entre eux circulent de chaudes & solitaires petites pelouses où chante le vent, quand il passe sur les fleurs & les mousses dont elles sont tapissées. C'est le seul bruit qu'on y entende, car il n'y vient personne.

A l'ouest de ces collines, sur le versant du Cirque, la forêt change d'aspect ; elle devient vénérable & sérieuse, & des sapins superbes, hauts de 40 à 50 mètres, prêts à mourir, & penchés vers l'abîme, rappellent la majesté des forêts vierges & décharnées de l'Amérique du Nord.

Un jour, le 8 septembre, je vis tout cela sous un soleil d'Afrique, & sans un nuage. Sur les montueux déserts du Piméné, des milliers de moutons agitaient leurs clochettes, & les bergers, heureux comme des enfants, chantaient de tout leur cœur, tandis qu'à l'ouest, où le gave écumait au soleil à d'énormes profondeurs, de petites brises innocentes, spasmodiques & nomades, m'apportaient ses sanglots. Souvent sa voix enflait au passage d'une rafale, & ses sonorités subites, mélancoliques & graves me rappelaient la chûte & l'écrasement des vagues sur les rivages & les rochers mousseux d'une mer lointaine.

Jusqu'à quatre heures, la plus intense lumière régnait partout, & tout était habillé d'or. Mais bientôt l'ombre engloutit Gavarnie & monta rapidement jusqu'à moi. Il n'y avait plus une créature humaine en vue, pas même un homme....., & cependant, toute la nature parlait d'amour, de poésie & de roman. Je subissais, comme à vingt ans, les influences attendrissantes du soir & de l'automne, & les petits sapins qui se serraient affectueusement autour de moi, comme s'ils avaient peur de la nuit, me semblaient doués de vie, & même de sensibilité malgré leur immobilité, leur deuil & leur mutisme. Il est souvent bien difficile de croire que la nature est morte, & ne sent rien... La mort ne se fait pas aimer.

A sept heures, il faisait déjà sombre, le vent était tombé. On n'entendait plus rien, & la désolation se répandit sur ma colline & ses sapins. Mais au-dessus de leurs noires & funèbres pyramides, le *Marboré* en feu resplendissait encore au haut du ciel, dans le silence & la pureté d'une ineffable soirée d'automne, comme un Olympe magique de neige, de marbre & de rubis...

C^te^ Henry RUSSELL.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DU TORRENT DE LAOU D'ÉSBAS

Historique du torrent. — De tous les phénomènes torrentiels qui se sont manifestés dans les Pyrénées, le plus intéressant à étudier est sans contredit celui qu'on observe au Laou d'Esbas, dans un des bassins secondaires de la vallée de la Pique, à 10 kilomètres en amont de la station thermale de Bagnères-de-Luchon. Celui-ci s'est produit sous nos yeux. Il a progressé sous nos yeux. Et s'il a été facile de déterminer la cause première de sa formation, il a été permis ensuite d'apprécier la rapidité & la violence de son développement.

Les Pyrénées ont, en effet, ceci de caractéristique : elles doivent leur état relatif de conservation à la solidité que leurs terrains tiennent de la nature même de leur composition & de leur structure, à l'exposition septentrionale de leurs versants, &, surtout, à leur climat privilégié. Sur un sol généralement profond & fertile, tourné le plus souvent du côté du Nord, constamment baigné par une atmosphère chaude & humide, la végétation forestière ou herbacée acquiert une puissance exceptionnelle. Mais par contre, quand cette armature végétale a disparu, quand ces terrains s'entament & sont livrés sans protection à l'action destructive des météores, ces érosions se développent avec une vitesse & une énergie effrayantes. Sans quitter la région des Pyrénées centrales, dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne & des Hautes-Pyrénées, on peut citer trois frappants exemples de ces redouta-

Digitized by Google

bles phénomènes : le torrent de Gestiès ou de Siguer dans le bassin du Vicdessos, celui du Laou d'Esbas dans la vallée de Luchon & la combe de Péguère, en amont de Cauterets[1].

Le torrent du Laou d'Esbas est de date toute récente. Les premiers ravages qu'il a exercés remontent à la période de pluies prolongée qui tombèrent au mois d'avril 1865 dans la région pyrénéenne. Avant cette époque, il coulait, à l'état de ruisseau inoffensif, dans un vallon gazonné que les attelages remontaient sans difficulté pour aller, au sommet de la forêt, prendre leur charge de traînage. En une seule nuit, le torrent fut formé & révéla sa puissance.

De formidables glissements se produisirent dans la partie supérieure de la montagne, une gorge large & profonde se creusa sur ses flancs boisés, &, dans le fond de la vallée, une riche sapinière de 12 hectares, peuplée d'arbres en grande partie exploitables, fut soudainement engloutie sous les déjections de cette énorme avalanche de terres & de roches.

Plus de 600000 mètres cubes de matériaux furent précipités à la fois dans la vallée! Et du même coup, à 12 kilomètres plus bas, un exhaussement subit du lit de la Pique produit par le dépôt des graviers & des sables charriés & coïncidant avec une crue exceptionnelle de l'Onne provoquait l'inondation d'une plaine fertile, transformée depuis cet évènement en marais improductifs & malsains.

Le mal avait pris naissance dans une sorte de plateau pourvu d'abondantes sources, situé au milieu des pelouses qui dominent la forêt. Les phénomènes de glissements en montagne sont assez fréquents. Ils sont souvent graves & la cause de leur production est toujours la même : saturation de terrains perméables par l'infiltration des eaux provenant de la fonte des neiges, des pluies ou des sources locales & glisse-

1. Les travaux de restauration de la combe de Péguère ont été entrepris en 1885 par le service forestier. Poursuivis avec vigueur depuis cette époque sous l'habile direction de M. Loze, inspecteur des forêts à Toulouse & de M. Dellon, inspecteur-adjoint des forêts à Tarbes, ils sont aujourd'hui très avancés, ont produit les meilleurs résultats & assurent déjà la protection des établissements de la Raillère & des sources voisines qui font la fortune de la station thermale de Cauterets & qui étaient très sérieusement menacés.

Digitized by Google

ment de cette masse désagrégée, visqueuse, presque liquéfiée, sur un plan incliné formé de roches ou de couches terreuses imperméables. Mais si les causes de ces débâcles sont invariables, il est rare qu'elles produisent des effets aussi promptement désastreux que ceux que nous décrivons.

Une fois la montagne éventrée par l'avalanche, le torrent du Laou d'Esbas y régna en maître. Creusé sur des pentes abruptes, dans des roches de transition fournissant un sol graveleux, dépourvu de cohésion, il acquit tout de suite une puissance d'affouillement excessive. Il lui avait suffi d'une nuit pour se former de toutes pièces : en moins de dix années, la largeur de son excavation dépassait sur certains points 200 mètres, avec une profondeur verticale de 120 mètres. C'est par milliers de mètres cubes qu'à chaque orage, les berges affouillées à leur pied s'effondraient, entraînant avec elles dans le thalweg des pans entiers de montagne boisée. Et à chacune de ces fortes crues correspondait une nouvelle submersion de la vallée de Luchon.

Des accidents si foudroyants causèrent dans le pays une émotion profonde. Des travaux considérables d'endiguement furent immédiatement entrepris par les riverains de la Pique. La création d'un syndicat formé dans le but de perfectionner & de compléter ce système de défense fut même élaboré, dès 1868, par le service hydraulique. Le projet n'a pas été poursuivi. On comprit sans doute que ce système de défense ne pouvait être qu'un palliatif momentané, qu'il avait le tort de ne point attaquer le mal à sa source, de combattre l'effet sans détruire la cause & que, le danger venant d'en haut, de la montagne, c'était là qu'il importait de travailler & de lutter.

Et cependant, il ne fallut rien moins que les évènements douloureux de 1875 pour attirer sur ce coin des Pyrénées l'attention du Gouvernement. Les inondations de la Garonne donnèrent une actualité sinistre à la question du reboisement dans la région pyrénéenne. Un service spécial de reboisement fut créé en 1877 pour cette chaîne de montagnes. La correction du torrent du Laou d'Esbas devait être l'une des premières œuvres entreprises.

Digitized by Google

Ce projet de correction a été étudié en 1878 & les travaux ont commencé en 1879. Le *Traité pratique du Reboisement & du Gazonnement des montagnes* de M. Demontzey, aujourd'hui administrateur des forêts, venait d'être publié sous les auspices du Ministère de l'Agriculture & du Commerce & des Travaux publics. Ce sont les principes établis dans ce guide précieux sur l'importante question de l'extinction des torrents, qui ont été appliqués avec succès à celui du Laou d'Esbas.

Pour entreprendre les travaux dans un ordre rationnel, il était indispensable de posséder la partie supérieure du bassin de réception du torrent. C'était là que s'étaient produits les premiers glissements, renouvelés plusieurs fois depuis 1875. C'était là, qu'à la source même du mal, devaient être portés les premiers efforts. Ces terrains appartenaient à la ville de Bagnères-de-Luchon. Mais le service forestier trouva, de la part de l'administration municipale, le concours le plus empressé. Il ne faut point s'en étonner. La municipalité avait compris que la station thermale de Luchon était menacée dans ses intérêts les plus chers. Elle avait suivi, anxieuse, les progrès de l'inondation. A mesure que le lit de la Pique s'exhaussait par le fait du dépôt des matériaux entraînés, l'inondation remontait graduellement; & il serait arrivé fatalement un moment où la plaine de Luchon & la ville elle-même n'eussent plus été à l'abri du redoutable fléau. Le conseil municipal se prêta donc facilement à la vente amiable de ses terrains à l'Etat & l'acquisition fut aussitôt réalisée.

Travaux exécutés. — Les travaux, commencés en 1879, ont continué sans interruption jusqu'à ce jour, avançant graduellement des parties supérieures dans les sections moyenne & inférieure du torrent.

Ils se rangent dans trois catégories principales : les travaux *forestiers*, les travaux *de correction* & les travaux *auxiliaires*.

Travaux forestiers. — Les travaux forestiers effectués comprennent la création de pépinières, l'enherbement, les semis, les plantations & les opérations de sylviculture.

Indépendamment des bandes de pépinières volantes cultivées au fur & à mesure des besoins, on avait créé, au début

Digitized by Google

des travaux, une pépinière permanente sur un terrain de 43 ares attenant au baraquement. Défoncée en 1879, ensemencée en 1880, elle a été entretenue chaque année depuis cette époque.

Les travaux d'enherbement, destinés à préparer le succès du reboisement futur, ont consisté dans le répandage de graines fourragères sur les terrains les plus dénudés d'une étendue de 9 hectares, & dans l'établissement de cordons par application de mottes de gazon transportées sur une surface de berges d'environ 1 hectare.

Les semis de résineux entrepris dès 1880 dans la zone supérieure du bassin de réception du torrent, sur une superficie de 51 hectares, n'ont pas donné les résultats qu'on en espérait. Les jeunes plants ont péri sous l'épaisseur des gazons trop denses qui les ont étouffés. Ces reboisements ont dû être réfectionnés en grande partie par voie de plantation.

De toutes les essences résineuses ou feuillues qui ont été employées dans les plantations, le pin à crochets est celle qui a donné les meilleurs résultats. Sa réussite est complète. Ces plantations ont été exécutées par *potets* & par *toufjès*. Ce mode n'a été abandonné que sur les points du périmètre où l'on avait à lutter contre la formation des avalanches de neige. Là, sur une dizaine d'hectares environ, la plantation a été faite sur bandes alternes & brisées, de 5 mètres de longueur. Grâce aux résistanees multiples opposées par ces étages de banquettes au glissement initial des avalanches, ces phénomènes redoutables ont été absolument arrêtés. — Les plantations s'étendent aujourd'hui sur 90 hectares dans le bassin supérieur de réception, & sur 12 hectares compris dans les sections moyenne & inférieure du torrent. Ce travail est à peu près terminé, la plantation des berges instables ne pouvant être entreprise que plus tard, & graduellement, quand le lit du torrent aura été complètement fixé.

A ces travaux doivent s'ajouter 6000 mètres de plantations en cordons, exécutées dans des combes dont la stabilité a été assurée par des drainages préalablement établis, & par plus de 55000 marcottes, économiquement opérées à l'aide des brins de saule provenant des boutures qui garnissaient les clayonnages.

Digitized by Google

Les travaux de sylviculture ont uniquement consisté dans le dégagement des plants qui menaçaient d'être étouffés par les gazons épais entourant les potets. Ils ont été pratiqués à plusieurs reprises, & quand le besoin s'en faisait sentir, sur une superficie de 145 hectares.

Travaux de correction. — Les travaux de correction exécutés ont été de deux sortes : les uns, tels que les barrages & les clayonnages, destinés à combattre la puissance d'affouillement & à tarir la source des matériaux en mettant à l'abri de toute érosion les berges qui les fournissaient, les autres, tels que les drainages, ayant pour but d'arrêter les glissements du sol qui aggravaient dans une si forte mesure les accidents torrentiels.

Les barrages ont eu *pour premier effet,* en provoquant à leur amont la formation de puissants atterrissements, de relever & d'élargir la section du torrent, de façon à permettre l'établissement ultérieur d'un lit fixe & définitif, mettant obstacle à tout affouillement soit latéral, soit longitudinal, & donnant une base solide aux berges jusqu'alors instables.

Mais en dehors de ce rôle principal, ils ont eu pour effets secondaires d'amortir la violence du courant en brisant par leurs chutes la pente des eaux, d'empêcher la soudaineté de leur concentration dans le thalweg du torrent & d'emmagasiner sur leurs atterrissements les matériaux que les crues entraînaient & déposaient dans la vallée inférieure.

C'est en 1880 qu'on a construit les deux premiers grands barrages qui devaient servir de base au système de correction adopté pour la partie supérieure du bassin de réception. Dès l'année suivante, on entreprenait au-dessus de ces premiers ouvrages la série des barrages rustiques destinés à couturer les ravinements de l'entonnoir.

Le sommet du bassin de réception ayant été ainsi consolidé, les travaux ont pénétré dans les parties inférieures où ils ont été conduits avec la même méthode & vers le même but. Huit autres barrages de premier ordre y ont été construits ; & sur les atterrissements qu'ils ont provoqués, on poursuit en ce moment, d'année en année, la confection des seuils destinés à perpétuer le rôle des premiers ouvrages & à compléter la régularisation & la fixation définitives du thalweg.

Digitized by Google

Des travaux de même genre, beaucoup moins importants, il est vrai, ont été entrepris dans des ravins indépendants du torrent du Laou d'Esbas, mais situés dans ce même périmètre, & qui avaient pris depuis quelque temps des allures tout à fait inquiétantes.

La série, aujourd'hui complète, des grands barrages qui ont été construits est de 22, dont 10 dans le torrent du Laou d'Esbas & 12 d'importance beaucoup moindre, dans les ravins de Lit Torte & de Lit Terrouse. Le nombre des barrages rustiques & des seuils s'élève à 285.

Tous ces ouvrages sont en maçonnerie de pierre sèche.

D'importants travaux de drainage, consistant, suivant les cas, en fossés à ciel ouvert ou en fossés souterrains, avec fascinages, ont été exécutés dans les terrains en glissement, pour capter & dériver les eaux d'infiltration. Tantôt ces eaux sont conduites dans des ravins rocheux ou dans des plis de terrain gazonnés sur lesquels elles se répandent en nappes inoffensives. Tantôl elles sont ramenées dans le lit même du torrent fixé par les barrages & les seuils.

Ces drains de toutes catégories ont un développement de près de 17000 mètres.

Sur ces terrains préalablement drainés ont été établis de petits clayonnages garnis de boutures de saule. Ils ont servi à donner de la stabilité aux fossés de drainage qu'ils soutiennent, & à retenir sur d'autres points les matériaux entraînés par l'écoulement superficiel des eaux sur ces pentes croulantes. Ils ont permis aux gazons de s'y implanter, & les haies vives & complètes de saules qu'ils ont formées, fournissent actuellement des ressources précieuses pour les marcottages.

Ces clayonnages mesurent plus de 12000 mètres de développement.

Enfin, dans les travaux de correction se classent les travaux d'hydraulique entrepris depuis 1884, en vue du façonnage & de la régularisation du lit du torrent. Il suffit d'une équipe de quelques ouvriers bien stylés, mise en mouvement après chaque orage, pour opérer ce curage, ranger au pied des berges les blocs qui encombrent le lit & former ainsi une bonne défense de rive.

Digitized by Google

Travaux auxiliaires. — Les travaux auxiliaires ont consisté en ouvertures de chemins, transport divers & établissement de clôtures.

Un réseau de chemins & de sentiers, répondant à toutes les exigences de l'exécution & de la surveillance des travaux, a été commencé en 1879, complété & régulièrement entretenu depuis cette époque.

Ce réseau a un développement de plus de 28 kilomètres.

Les transports de vivres, du matériel & de l'outillage étaient la conséquence forcée de la situation des chantiers qui se trouvaient à trois ou cinq heures de marche du premier centre d'habitations.

Il importait aussi de fixer par des signes apparents les limites du champ d'action dans lequel on devait se mouvoir. Des barrières de bois ont été établies dans ce but en 1879, sur le sommet du cône de déjections du torrent.

Frais généraux. — Les frais généraux concernent la construction & l'entretien du campement, la surveillance extraordinaire des travaux & les dépenses diverses.

Les ouvriers devaient séjourner pendant six & sept mois de l'année en haute montagne.

Un baraquement destiné à les loger a été construit en 1880, à 1 600 mètres d'altitude.

Un hangar a été annexé l'année suivante au baraquement qui peut abriter soixante-quinze ouvriers & les surveillants des travaux.

La surveillance extraordinaire des travaux a été entièrement confiée au brigadier & aux gardes forestiers locaux, qui se sont acquittés de cette dure mission avec un zèle & un dévouement à toute épreuve.

Les dépenses diverses ont consisté en écrêtements opérés en vue de la sécurité des chantiers, récolte de foin pour les animaux employés aux transports, tracé de chemins & réparation & entretien du matériel.

Dépenses effectuées. — L'ensemble de ces travaux a donné

Digitized by Google

lieu jusqu'ici à une dépense totale de 251,530 francs répartis comme il suit :

Travaux forestiers ..	— Pépinières.....	9,395 fr.	
—	Enherbement.....	3,711	
—	Semis.....	2,889	
—	Plantations.....	24,040	
—	Sylviculture	1,020	
			41,055 fr.
Travaux de correction.	— Fascinages.	1,875	
—	Clayonnages.....	23,423	
—	Barrages ou seuils.	111,526	
—	Drainages.....	11,647	
—	Façonnage de lits..	6.925	
			155,396 fr.
Travaux auxiliaires..	— Chemins.....	27,953	
—	Transports.....	4.833	
—	Clôtures.....	32	
			32,818 fr.
Frais généraux.....	— Campement.....	11,819	
—	Surveill^ce extraord^re.	7,004	
—	Divers.....	3,438	
			22,261 fr.
	TOTAL.....		251,530 fr.

Vu le degré d'avancement des travaux qui sont presque terminés dans la partie supérieure du bassin de réception & achevés, en ce qui concerne les grands ouvrages de correction, dans les autres sections du torrent, on peut prévoir que la dépense totale du projet d'extinction du Laou d'Esbas & des ravins qui l'avoisinent, s'élèvera à une somme d'environ 295,000 francs.

But du projet & résultats obtenus. — Cette dépense ne paraîtra pas grande, en comparaison des intérêts majeurs qu'il s'agissait de sauvegarder, & si l'on considère que les travaux ont eu pour but :

1° De rendre la sécurité à la ville de Bagnères-de-Luchon, la plus importante des stations thermales des Pyrénées, très sérieusement menacée par le dangereux torrent de Laou d'Esbas ;

Digitized by Google

2° De conjurer le péril résultant de la submersion périodique & fréquente de la vallée de la Pique où le champ d'inondation, d'après un travail fait par les ingénieurs à l'appui de leur projet d'endiguement de ce cours d'eau, s'étend sur une superficie de 220 hectares, répartis sur le territoire de huit communes ;

D'empêcher ainsi la conversion en marécages de prairies des plus fertiles, dont la valeur dépasse certainement le chiffre de un million & demi de francs & l'insalubrité du climat qui en serait la conséquence ;

3° De protéger contre les divagations de la Pique la voie ferrée de Montréjeau à Bagnères-de-Luchon, la route nationale n° 125 de Toulouse en Espagne, le chemin de grande communication n° 15 qui dessert la rive droite de la vallée & les villages d'Antignac & de Salles eux-mêmes ;

4° De contribuer enfin, dans une certaine mesure, à la régularisation du régime de la Garonne dont la Pique est un des plus dangereux affluents.

Bien que les travaux d'extinction du torrent de Laou d'Esbas ne soient pas terminés, les résultats qu'ils ont déjà produits sont appréciables.

Toute la partie supérieure du bassin de réception, dans la région des glissements, est presque entièrement restaurée. Les travaux forestiers & les travaux de correction se sont prêté un mutuel secours. Le terrain a complètement changé d'aspect. La plupart des ravins sont éteints, leur fond s'est relevé, leur profil en travers s'est modifié & arrondi & le talutage des berges qui s'opère naturellement & sans secousse augmente cette tendance au nivellement général du sol. La végétation est définitivement assise, elle prend un développement de plus en plus énergique & envahit le fond des ravins. La source la plus abondante des matériaux du Laou d'Esbas est tarie. Et, comme conséquence, l'exhaussement progressif du lit de la Pique provoqué par les apports du torrent est enrayé : les riverains le reconnaissent & l'abandon du projet d'endiguement étudié par le service hydraulique, paraît en être la meilleure preuve.

Qu'on entreprenne avec une égale vigueur les reboisements projetés dans le bassin de l'Onne, cours d'eau torren-

Digitized by Google

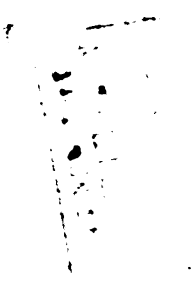

Digitized by Google

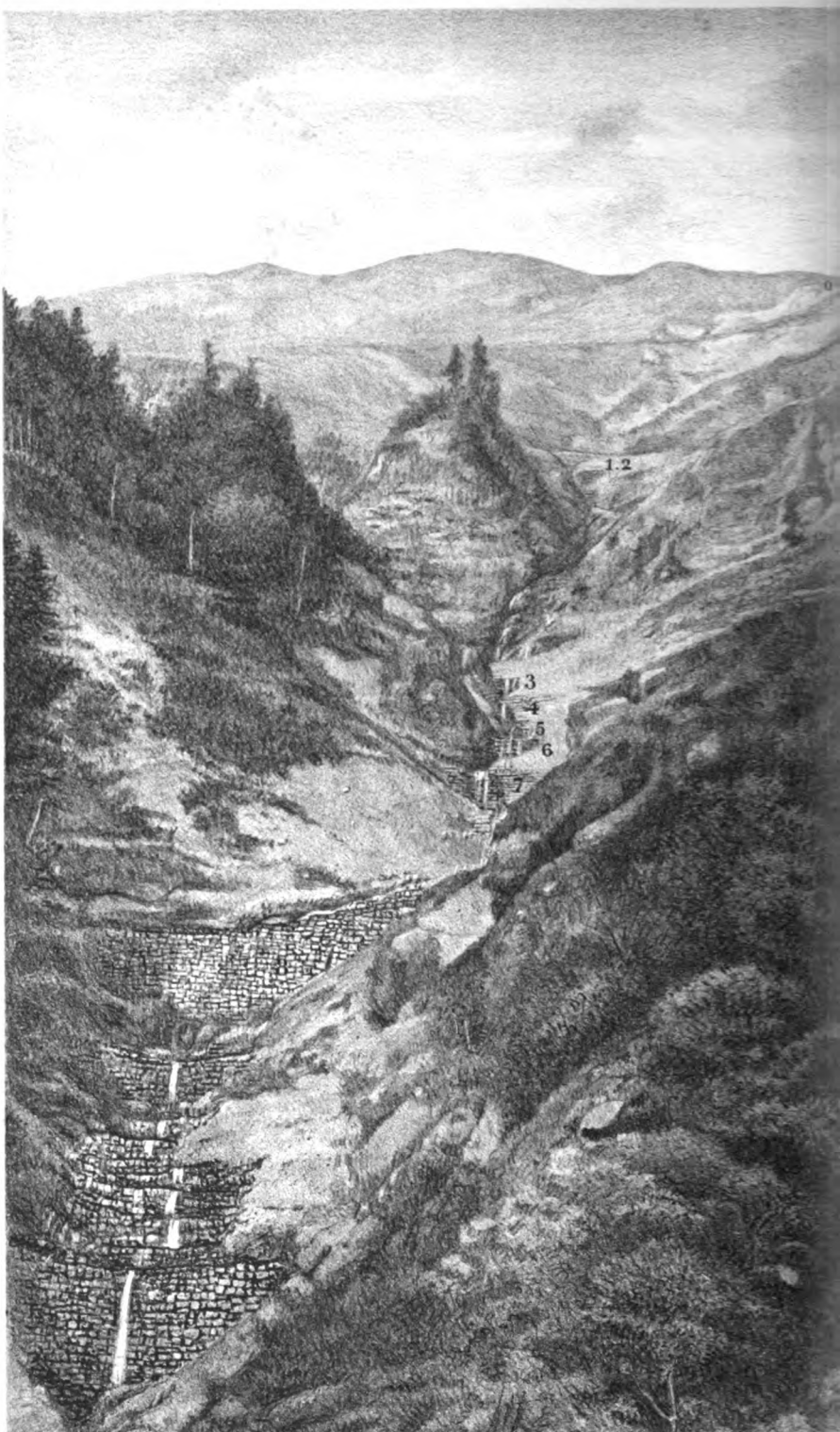

Lith. d'après une photo de M.r Abadie, Garde gén.al des forêts.

Digitized by Google

tiel tributaire de la Pique, & la vallée de Luchon sera mise entièrement à l'abri du danger des innondations périodiques qui la ruinent.

E. de GORSSE.

EXPLICATION DE LA PLANCHE

O. Sommet de l'entonnoir.

De o à 1-2, barrages rustiqnes, clayonnages & drainages invisibles sur la planche.

1, 2. Les deux premiers grands barrages, base de tout le système de correction du bassin de réception supérieur.

3, 4, 5, 6, 7. Barrages de premier ordre.

De 7 à 8, développement de l'atterrissement du barrage n° 8.

8. Grand barrage cubant 1 543 mètres cubes.

Largeur, 39 mètres.

Hauteur, $17^{m}85$ jusqu'à la base des fondations; $9^{m}60$ jusqu'au niveau du lit.

Épaisseur, $6^{m}25$ à moitié de la hauteur.

De 8 à 9, contre-barrage du barrage n° 8 &, en aval, série de seuils.

9. Avant-dernier grand barrage.

Digitized by Google

COUTUMES MUNICIPALES DE FOIX

SOUS GASTON PHŒBUS

D'APRÈS LE TEXTE ROMAN DE 1387.

AVANT-PROPOS

En 1387[1], les consuls de Foix donnèrent ordre à Maître Jean de Bouan, notaire de la ville, de transcrire sur un registre de parchemin les documents originaux des archives communales concernant les libertés, coutumes, franchises & privilèges de la cité. En tête du volume se trouve, avec le renvoi au folio, la nomenclature méthodique de toutes les matières contenues dans les chartes & réparties en quatre-vingt-quatorze articles[2]. Ce n'est pas une simple table ne donnant que la mention des sujets traités à un endroit indiqué; on est en présence d'un véritable code des coutumes de Foix, composé dans un but pratique d'après les chartes en vigueur, pour fournir promptement des solutions claires.

S'il était utile de conserver d'une façon authentique le texte des documents, il n'était pas moins indispensable d'en rendre accessible la connaissance aux hommes qui, par leurs fonctions, étaient appelés à les consulter fréquemment. Or,

1. Gaston Phœbus a régné de 1341 à 1391.

2. Un registre en parchemin in-4° de 107 feuillets. (*Archives municipales de Foix.*)

Aysso es la taula de las libertatz e costumas de la vila de Foys, contengudas de de part dejos en le present libre, designadas per fuelhs.....

Digitized by Google

les titres étaient rédigés en latin, dans un style diffus & rempli de formules. Les citoyens, portés aux honneurs du consulat, devaient pour la plupart ignorer le latin, être peu familiers avec les termes de procédure; s'ils n'avaient à leur disposition qu'un texte inintelligible, ils étaient contraints de recourir sans cesse à l'intermédiaire des gens de loi; une traduction en dialecte local était donc nécessaire. Au milieu de ces chartes promulguées à différentes époques, se rapportant chacune à des sujets d'ordres divers, modifiées suivant les circonstances, les recherches devenaient difficiles pour ceux qui n'avaient pas l'œil & la main exercés à parcourir les vieux manuscrits. Tel est le double but que se sont proposé d'atteindre les rédacteurs du cartulaire, en donnant en langue romane le résumé des passages relatifs à un même objet & en dressant une table méthodique des matières.

Sous le rapport philologique, le texte offre de l'intérêt comme spécimen de l'idiome employé à Foix vers la fin du quatorzième siècle; nous n'entreprenons pas une étude de ce genre, nous renvoyons les amateurs de notre vieille langue au document, que nous publions en son entier. Dans ce travail, nous nous proposons, en nous appuyant sur la version romane écrite pour les consuls, de faire connaître quel était le but des coutumes & d'en résumer les principales dispositions. Constitution municipale, privilèges & libertés des habitants, organisation judiciaire, situation des débiteurs, perception de la dime, tels sont les principaux articles traités, comme étant, à cette époque, les plus importants & d'une application constante.

Pour composer le code ou plutôt le manuel des coutumes locales, les rédacteurs n'ont cherché à présenter les questions que par le côté pratique : aussi point de théories, point de considérations, rien qu'une formule. On ne s'est pas préoccupé de prévoir tous les cas, de prévenir toutes les difficultés; on essaie de faciliter la connaissance des anciens usages encore en vigueur.

Digitized by Google

CONSTITUTION MUNICIPALE. PRIVILÈGES ET LIBERTÉS.

La ville de Foix était administrée par un corps municipal, à la tête duquel se trouvaient quatre consuls. Leur création remontait à 1245, époque où le comte, consacrant la disparition du servage, permit aux habitants d'élire des consuls. Si le principe avait été maintenu, le mode de l'élection s'était modifié; le pouvoir était devenu oligarchique & le peuple n'était plus appelé à choisir directement ses mandataires. Chaque année, c'était aux consuls sortant de charge, aidés des notables (*prosomes*), qu'incombait le devoir de désigner leurs quatre successeurs qui, d'après l'article 2, devaient être des hommes capables de remplir convenablement leurs fonctions (*homes sufficients*). L'élection faite, le comte n'avait plus qu'à agréer les nouveaux titulaires & à leur faire prêter serment de fidélité à lui-même & à la ville; il ne lui était même pas loisible de refuser les candidats & d'intervenir dans les opérations électorales.

Les étrangers avaient droit à la protection du comte, à partir du moment où ils avaient été admis par la communauté, & à la condition qu'ils ne fussent ni traîtres, ni voleurs, ni homicides, ni hérétiques ; encore fallait-il que l'accusation fût manifestement établie. Les biens des étrangers admis à la résidence étaient considérés comme en sauvegarde, dès que leurs propriétaires étaient introduits dans la ville.

Le comte ou les gens de sa suite (*familia*) pouvaient acheter à crédit chez les marchands les vivres & les provisions dont ils avaient besoin, mais en fournissant un gage; les marchands avaient droit de le conserver un mois entier, ce délai passé, il leur était permis de le vendre pour se couvrir de leurs avances. C'était un moyen de protéger les négociants contre l'audace des officiers du comte, qui auraient abusé de leur influence pour faire des achats sans bourse délier.

Il pouvait advenir que le seigneur fût impuissant à protéger les bourgeois de sa bonne ville de Foix. Le cas était

Digitized by Google

prévu ; & Gaston Phœbus, dans une charte solennelle, accorda aux consuls & habitants le droit de porter les armes, de déployer la bannière municipale, de convoquer les populations au son de la trompe ou des cloches. « Vous le pouvez, leur disait-il, quand il s'agira de votre défense, de la sauvegarde de vos droits & de la conservation de vos pâturages ; faites-le, sans avoir à solliciter l'autorisation de votre souverain ». Plus loin, en étudiant l'influence de ces concessions sur le caractère des Fuxéens, qui se trempait dans les luttes & dans la pratique de la liberté, nous citerons un fait pour montrer quel usage on fit du privilège de se protéger soi-même les armes à la main.

Le comte laissait même aux gens le soin de pourvoir à la défense de leur ville ; aussi avaient-ils le pouvoir, après entente avec le châtelain, de faire démolir les maisons, barricader les rues, enlever les matériaux, construire des fortifications plus importantes. Aux privilèges tendant à développer l'autonomie municipale & à protéger les droits des citoyens, s'ajoutaient des avantages succeptibles d'assurer la richesse publique. Pendant le Moyen Age, à en juger par le cartulaire, on ne connaissait guère à Foix que deux industries, celle des fers & celle des laines. Les habitants de la ville, comme ceux des villages voisins, tiraient leurs principales ressources de l'élève du bétail, &, en conséquence, se préoccupaient de l'entretien de leurs troupeaux. La ville obtint la plénitude des droits d'usage dans les bois & montagnes non seulement de son consulat mais encore de tout le Comté. L'accès du pâturage était permis à toute espèce d'animaux, en toute franchise, sans qu'on ait à payer le forestage, c'est-à-dire, une redevance quelconque.

Les usagers avaient toute faculté d'abattre des arbres pour leur chauffage, leurs constructions & leurs besoins journaliers ; ce n'était pas une faveur nouvelle qu'on accordait, mais un droit ancien que l'on consacrait à nouveau en le rappelant. On avait la libre disposition du cours de l'eau pour la pêche & pour le transport des bois équarris (*fustas*). La pêche était prohibée à Foix, dans l'Ariège depuis le Riufret[1] en

1. Riufret, *Rivus fractus*.

Digitized by Google

amont jusqu'à La Barre en aval ; en temps de frai & aux abords des moulins, il était interdit de pêcher. La pêche était permise aux gens de la ville à Saint-Jean-de-Verges par le seigneur de Crampagna, dont les terres étaient limitrophes du consulat de Foix.

Pour les Fuxéens, la chasse était libre dans tous les bois & montagnes du Comté, on pouvait s'y livrer avec des chiens & des oiseaux. Quand un chasseur avait tué un ours, un cerf ou un sanglier, il était tenu d'offrir au seigneur du lieu où l'animal avait été abattu, le morceau appelé la pièce de venaison (*pessa de la venaƺo*), consistant le plus souvent dans le cuissot.

La banalité existait pour les moulins & les fours, mais avec des atténuations qui en rendaient l'exercice assez tolérable. On avait la faculté de porter en ville son blé au moulin de son choix. Si, dans l'intérieur de Foix, il était défendu à un habitant de construire un four pour cuire son pain, ce qui impliquait l'obligation d'user du four banal, la mesure n'était plus applicable hors de l'enceinte.

Tout Fuxéen pouvait circuler librement sans être soumis à la leude ou à tout autre péage, par toute l'étendue des terres placées sous l'obéissance du comte. La charte ajoutait même que cette exemption aurait son effet dans les pays que le comte pourrait posséder à l'avenir. Si quelqu'un originaire de Foix avait quitté la ville, il était tenu d'acquitter la moitié de la leude.

Un seul article est consacré aux impôts & concerne leur mode d'établissement. Le fouage était fixé à 10 francs par feu, tous y étaient également soumis, sans distinction de position, *le paubre cum lo ric*. En toute autre matière, la contribution se payait par sou & par livre. On n'indique pas à quel système le comte & la ville avaient recours pour se procurer les autres ressources nécessaires aux dépenses publiques.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Le droit de rendre la justice était, au Moyen Age, la prérogative qui tenait le plus à cœur aux gens des communes. L'exis-

Digitized by Google

tence d'un tribunal consulaire était le signe de l'autonomie locale, constituait la sauvegarde des droits privés & publics vis-à-vis du seigneur. La puissance communale était en rapport direct de l'étendue des attributions judiciaires dont jouissait le corps municipal.

A Foix, pour le civil, la connaissance des causes revenait aux officiers du comte; les consuls n'avaient compétence qu'en matière criminelle & de police. Dans tous les cas, les affaires n'étaient décidées qu'en première instance & pouvaient, par appel, être déférées au juge-mage du pays siégeant à Pamiers. Grâce à cette juridiction suprême, le comte avait le dernier mot. Néanmoins, la comparution en premier ressort devant la cour consulaire offrait une garantie aux accusés en leur donnant des juges intéressés à faire respecter les droits de la cité dans l'examen d'une affaire individuelle. Si les officiers municipaux étaient exposés à voir leurs sentences frappées d'appel, au moins avaient-ils le pouvoir de relaxer un prévenu après le résultat de l'enquête dirigée contre lui. Quand il y avait lieu, soit en vertu d'une plainte, soit à la suite de la clameur publique, de commencer une instruction contre quelqu'un, l'initiative appartenait aux officiers du comte; mais, sous peine de nullité de la procédure, défense absolue leur était faite d'agir sans le concours des consuls[1] duement convoqués; en cas d'abstention de leur part, on passait outre & l'information suivait son cours.

Un exemple était cité à l'appui de cette prescription : à ceux qui auraient été tentés de l'enfreindre, on rappelait qu'un juge ordinaire du comte avait résolu de ne pas convoquer les consuls dans une enquête concernant un assassinat, & que le juge-mage l'avait contraint de revenir à l'observation des anciens errements.

Où résidait le pouvoir véritable des consuls, c'était dans le droit qui leur était reconnu & confirmé de décider si les charges étaient suffisantes pour ordonner une enquête &

1. Le maintien des privilèges consulaires en pareille matière fait l'objet de plusieurs articles, preuve que le comte devait souvent interposer son autorité pour empêcher les empiètements de ses officiers sur les attributions du corps municipal.

Digitized by Google

ensuite pour rendre ce qu'en langage moderne on appelle *une ordonnance de non-lieu*. Le comte se réservait bien le pouvoir de transiger, moyennant finances, avant ou après la sentence; si une protestation venait à s'élever de la part des consuls, la justice reprenait son cours normal. Par ce procédé, le corps consulaire arrachait à l'impunité les coupables qui, couverts par de puissants protecteurs, ne se seraient pas gênés de molester les gens de la ville.

Au milieu de ces mesures prises pour éviter les conflits de juridiction, la liberté individuelle n'était pas oubliée. Le baile[1] était tenu de recevoir la caution donnée en garantie de la comparution devant le tribunal; alors le prévenu, à moins qu'il ne fût inculpé d'avoir commis un crime entraînant la peine de mort, était laissé en liberté. Si les officiers du comte tentaient de le mettre en prison, les gens de Foix étaient autorisés à faire expresse défense au baile de le retenir & ils pouvaient le garder eux-mêmes.

Pour les principaux crimes, tels que le vol, l'homicide, le viol, l'incendie, on indique seulement qu'ils entraînent la mort, la fustigation, la mutilation, la course à travers la ville, la confiscation des biens; le genre de peine applicable à chaque cas n'est pas spécifié. Dans les délits de moindre importance, passibles d'amende, on a pris soin d'établir un tarif détaillé. Il existait un abus auquel on s'efforçait de remédier par des mesures minutieuses, prescrites en prévision des diverses circonstances où le fait pourrait se produire. Nous voulons parler des rixes : cette préoccupation de mettre fin aux disputes & d'empêcher les blessures, qui en étaient la conséquence, ne montre-t-elle pas quel était le caractère violent des Fuxéens du quatorzième siècle, toujours prêts à en venir aux mains, *al traçament de coutelh.* Le fait seul de jouer du couteau contre autrui entraînait, au profit du seigneur, une amende pouvant, suivant les cas, s'élever jusqu'à 60 sous. Cependant, afin d'offrir à l'agresseur, qui n'était pas encore complètement aveuglé par la fureur, la faculté de s'arrêter à temps & d'éviter la puni-

1. Le baile était dans la ville le représentant du comte &, en cette qualité, était chargé de l'administration.

Digitized by Google

tion, la coutume lui promettait le pardon, s'il jetait son couteau par terre ou le plantait dans un mur. Cette disposition était fort sage, car, si le fait seul de mettre le couteau à la main, sans avoir touché l'adversaire, méritait une aussi forte peine que d'occasionner une blessure sérieuse, peut-être un des combattants, puisqu'il n'en coûtait pas plus cher, aurait été jusqu'au but & n'aurait pas hésité à verser le sang.

Une fois la sentence prononcée, le rôle des consuls finissait pour laisser libre l'action des officiers du comte chargés de la mise à exécution. La ville n'avait aucune dépense à supporter en cette occurrence, & tous les frais incombaient au seigneur. Les biens des condamnés à mort lui étaient attribués & le produit des amendes rentrait en grande partie dans son trésor; trouvant profit dans l'administration de la justice, il était juste qu'il en supportât les frais.

Le comte enlevait à la connaissance de la juridiction consulaire certains délits d'une gravité spéciale, tels que la violation de sauvegarde, la rupture de la paix, & s'en réservait le jugement. En cela, il imitait le roi de France, son suzerain, qui déclarait cas royaux, justiciables de ses tribunaux, plusieurs crimes contre l'ordre public. C'était une manière de restreindre, au profit de l'État, sous prétexte du bien général, les juridictions seigneuriales & municipales. Les blessures, faites au couteau, constituaient à l'occasion un cas réservé; si elles amenaient péril de mort, le coupable était conduit à la prison comtale & avait ses biens mis sous séquestre. Le danger de la victime disparaissant, le prévenu redevenait libre dans ses biens & dans sa personne, & l'affaire reprenait son cours normal.

La qualité de la personne & la nature du lieu formaient aussi des motifs de dérogation aux principes déterminant la compétence des consuls. Défense leur était faite de pénétrer dans l'enclos du château, où, du reste, aucune caution ne pouvait être donnée. Le comte gardait la connaissance de toute affaire survenant entre gens de sa suite & de son entourage (*familia*). Si quelqu'un des siens, au contraire, se trouvait en cause avec un habitant de la ville, soit comme plaignant, soit comme accusé, le droit commun était applicable. Par cette

Digitized by Google

mesure libérale, le comte sauvegardait les droits des habitants de Foix contre ses gens, qui, se sentant judiciables de la cour seigneuriale, n'auraient pas hésité à se livrer à des excès envers les vassaux; leur audace se calmait devant la perspective de la juridiction consulaire.

Les consuls n'avaient pas seulement mission de statuer sur le sort des accusés & de prononcer une peine, dont les conséquences étaient profitables au trésor du comte. La victime devait, avant toute chose, être indemnisée du dommage éprouvé; le montant des dommages-intérêts était fixé par les consuls assistés des prud'hommes.

Quand un condamné à l'amende n'avait pas de quoi payer en argent, il payait de sa personne en allant en prison : *Qui non habet inde luat in œre, luat in cute.*

A la fin du quatorzième siècle, il restait encore à Foix un souvenir des vieilles traditions en vertu desquelles chacun avait le droit de se faire justice soi-même, & les parents d'une personne assassinée ou les victimes d'un crime pouvaient s'entendre avec les coupables & composer avec eux. C'était l'application du *Wergeld* des coutumes Germaniques; les pouvoirs publics n'avaient pas plus le droit d'intervenir en matière de meurtre que dans tout autre délit d'ordre privé, dont la demande en réparation devait être poursuivie par la partie lésée ou ses ayant cause. Les textes très explicites ne laissent aucun doute à cet égard. « Si quelqu'un, quelle que soit sa condition, tue un habitant de la ville, qu'il n'ait pas l'audace (*nossia auzart*) de revenir à Foix, sans être entré en composition avec la famille du défunt, les consuls & le seigneur : autrement les gens de la ville avaient tout pouvoir de lui courir sus & de le tuer ». Quand un Fuxéen, dans la ville ou dans n'importe quel endroit, était battu ou frustré dans ses intérêts, il était interdit à l'auteur du méfait de venir à Foix, avant d'avoir réparé le mal d'après l'estimation des consuls. En cas de désobéissance de sa part, la victime était autorisée à se rendre justice elle-même & même à se faire aider par les voisins & amis, & cela en toute sécurité. Dans ces circonstances, l'action privée se substituait à l'action publique, qui n'entrait en jeu que si les particuliers omettaient d'user de leur droit d'initiative.

Digitized by Google

En matière criminelle, l'action du seigneur était restreinte ; au civil, il prenait sa revanche, c'est à ses officiers qu'appartiennent seuls le droit de connaître de toutes les causes dans la procédure, dans le jugement & dans l'exécution. Pourquoi cette exclusion des consuls qui ne se rencontre pas ailleurs? Le comte se défiait-il de leur science juridique? Ne voulait-il pas plutôt conserver sur un point les prérogatives qu'il avait été obligé de céder sur d'autres?[1]

Pour les affaires civiles, il y avait un juge dont les attributions s'étendaient aux questions concernant les personnes & les biens. Une exception était faite pour les contestations survenant en matière de dettes. Le soin de régler les différends entre créanciers & débiteurs revenait au baile. Il avait à faire l'application des usages consacrés par la coutume, usages qui avaient pour but d'assurer quelque protection au faible contre le puissant & d'apporter quelque adoucissement à une situation rigoureuse. Un créancier venait-il devant le baile réclamer à un débiteur le payement d'une dette, ce dernier, que la preuve écrite en existât ou non, obtenait un délai de quinze jours pour se libérer, au cas toutefois où il ne soulevait pas de difficultés. Pour fournir la caution, le terme était d'un mois ; ce temps passé, le baile contraignait le débiteur à s'acquitter &, pour sa peine, prélevait cinq sous toulousains, pourvu que la dette ne fût pas inférieure à cette somme ; autrement, il ne lui était rien alloué.

Quand le débiteur ne pouvait parvenir à faire honneur à ses engagements par suite de son indigence, il était tenu de le déclarer par serment & n'avait plus qu'à se soumettre aux rigueurs de justice. Pour une dette établie par titre, il n'était pas besoin de produire un libelle en jugement. Si le débiteur était présent à l'audience, il devait, en répondant aux questions du juge, fournir des explications sur le document en vertu duquel il était poursuivi.

La redevance prélevée par le baile constituait, semble-t-il, une des principales sources de revenus attachés à l'office de

1. Plus tard la compétence en matière civile fut reconnue aux consuls, mais dans des limites restreintes.

Digitized by Google

ce fonctionnaire. Les causes étaient sans doute nombreuses & la perception du salaire soulevait des difficultés, à en juger par deux articles établissant dans quelles conditions la rétribution était exigible. On accordait au baile un an & un mois après sa sortie de charge pour faire le recouvrement des sommes à lui dues, prendre des nantissements ou se faire consentir une obligation écrite. Après ce délai, tout recours lui était interdit contre ses débiteurs, à qui la prescription était acquise. Si le débiteur refusait de fournir un gage ou de souscrire une obligation, le baile était autorisé à le poursuivre jusqu'à ce qu'il ait obtenu le titre réclamé. Les droits du créancier primaient ceux du baile, qui ne pouvait prétendre au payement de sa dette ou à la remise d'un nantissement, que si le créancier avait reçu satisfaction ou consenti à lui céder son tour.

Dans toute cause civile, le vaincu devait payer cinq sous toulousains. En toute autre circonstance, le juge ne devait exiger aucun salaire : *aya judge franch e senes salari*, la déclaration était formelle.

Il va sans dire que, si un défendeur se présentait en justice dépouillé de ses biens par violence, il devait, avant le commencement des débats, être réintégré dans ses possessions. C'était l'application de l'axiome : *spoliatus ante omnia restituendus.*

Pour le criminel, aucun texte ne porte que la procédure ait donné lieu au payement des frais de la part des parties. En cas de condamnation, l'amende & la confiscation permettaient au comte de rentrer dans ses avances. Si un prévenu était reconnu innocent, il n'avait rien à payer pour sa captivité, tout retombait à la charge du dénonciateur si on réussissait à le trouver.

Comme corollaire des droits de justice, les consuls avaient la police dans leurs attributions. Maîtres de promulguer des règlements, ils avaient le pouvoir de les faire observer & de juger les délinquants. Ces arrêtés ne devaient porter que sur des objets d'intérêt secondaire & être soumis au baile chargé d'en surveiller l'exécution conformément à l'avis des consuls. Ceux-ci, avec l'assentiment des prudhommes, nommaient des gardiens agréés par le baile & dont la fonction consistait à protéger les jardins, les vignes & les autres immeubles ruraux contre les déprédations des maraudeurs. Des peines pécuniai-

Digitized by Google

res étaient prononcées contre les contrevenants aux arrêtés de police; elles variaient suivant les circonstances dans lesquelles la faute avait été commise; un vol de récolte pendant la nuit comportait jusqu'à soixante sous d'amende. La prison attendait le coupable sans solvabilité comme dans toutes les causes dont une condamnation à une peine pécuniaire ou corporelle était la conclusion.

Il est un fait mentionné dans un article & caractéristique des mœurs de l'époque; il est à propos de ne pas le passer sous silence. Il était défendu expressément de couper de l'herbe, cependant on spécifiait qu'un voyageur en pouvait prendre en route la quantité raisonnablement nécessaire à l'entretien de sa monture.

En vertu de leurs attributions de police, les consuls réglaient tout ce qui concernait les boucheries, les poids & mesures; sur ces matières, ils étaient libres de prendre telles dispositions qu'il leur convenait, de prononcer seuls sur les délits, & de fixer les amendes dont ils prélevaient la moitié, l'autre revenant au seigneur.

Pour ce qui avait trait au commerce des laines & à la draperie, on reconnaissait bien aux consuls le droit de faire des règlements, mais ils devaient agir au nom du comte, de concert avec son baile, & ne percevoir au profit de la ville que le tiers des amendes.

PERCEPTION DE LA DIME.

On désignait, sous le nom de Sabartès, la partie du Comte de Foix comprise entre les montagnes formant la frontière du côté de la Catalogne & le Pas-de-la-Barre, endroit où la vallée de l'Ariège, à une demi-lieue en aval de Foix, se resserre brusquement. Sous le rapport ecclésiastique, le Sabartès formait un archiprêtré, dont le siège était à Ax & qui renfermait la ville de Foix.

A la fin du treizième siècle, la perception de la dîme avait donné lieu dans ce pays à de nombreuses difficultés avec le clergé. Les habitants prétendaient qu'ils ne la devaient pas

Digitized by Google

dans son intégrité, mais seulement avec les réductions stipulées par leurs privilèges & suivant les anciens usages. C'était surtout à propos du payement du carnelage ou redevance sur les bestiaux que la résistance était la plus vive. Le bétail, dans un pays de montagnes, constituait le principal élément de richesse & devenait, par suite, la matière imposable à laquelle les intéressés s'attachaient avec le plus d'ardeur. A toutes les réclamations le clergé faisait la sourde oreille, il exigeait la reconnaissance de son droit & se montrait rigoureux dans la perception de la dîme. Ce conflit amena des procès, qui furent successivement évoqués devant l'officialité diocésaine & portés devant l'officialité métropolitaine. La solution se faisant attendre, on jugea plus avantageux d'en venir à une transaction. Le 28 novembre 1311, les parties ou leurs procureurs se réunirent dans le couvent des Frères Prêcheurs de Pamiers où, grâce à l'intervention du comte de Foix & de l'inquisiteur Godefroy d'Amblis, on arrêta les bases d'après lesquelles serait, à l'avenir, fixée la dîme dans l'archiprêtré de Sabartès. Cet accord donna lieu ensuite à divers actes concernant spécialement une localité ou réglant un point douteux. Le 16 août 1323, dans le monastère de Saint-Volusien de Foix, on procéda à la ratification des articles relatifs au consulat de Foix.

En faisant rédiger un résumé de leurs coutumes, les consuls ne pouvaient omettre les dispositions ayant trait à la dîme, dont la levée annuelle amenait des contestations sans cesse renaissantes. Il suffisait de consulter les articles contenant à la fois un tarif & un règlement, pour savoir, suivant les cas, quels étaient le mode & la quotité à appliquer pour tel ou tel objet.

Nous ne pouvons qu'énumérer les principes en vertu desquels la transaction s'était accomplie.

D'abord, personne, noble ou roturier, n'échappait à la dîme; elle frappait tout ce qui en agriculture constituait un produit, un revenu, croît du bétail, laine, récoltes en grains, &c. La perception avait lieu en nature ou en argent; le clergé ne se chargeait pas toujours lui-même d'en opérer le recouvrement, il l'affermait ou même la donnait à rente. Cons-

Digitized by Google

tatons que, devant le clergé comme devant la noblesse, comme devant les officiers du comte, les habitants de Foix, par l'organe de leurs consuls, savaient défendre leurs droits & tenir tête à leurs adversaires. La résistance ne leur était pas interdite, & un coup de force ne mettait pas fin aux débats soulevés par des hommes réclamant justice. Le comte ne manquait pas d'accorder aide & protection à ses vassaux.

Quand les gens à qui revenait le droit de réclamer la dîme ne se présentaient pas à l'époque indiquée, les assujettis ne restaient pas dans l'attente; il leur suffisait d'appeler trois fois à haute voix les décimateurs. Si la sommation n'était pas entendue, on devait choisir deux notables du voisinage &, en leur présence, on avait la faculté de faire sur le lieu même la part de la dîme & de l'y laisser en mettant une marque pour bien indiquer la destination de la chose. Cela fait, liberté pleine & entière était accordée à chacun d'emporter sa récolte; en cas de contestation, le témoignage des deux notables faisait foi.

Pour les animaux, la redevance se payait, suivant la nature du bétail, en argent ou en nature. Les veaux & les poulains étaient taxés par tête, les uns à trois deniers, les autres à quatre, payables à la Saint-Michel, s'ils n'avaient pas été versés ailleurs dans le courant de l'année. Pour les agneaux & les chevreaux, la taxe était due en argent ou en nature suivant les circonstances. Le principe en pareille matière était celui-ci : toutes les fois qu'il y avait dix animaux, on en prélèvait un; si le nombre n'atteignait pas cinq, on donnait un denier par tête; s'il n'y en avait que cinq, on en devait la moitié d'un qu'on soldait en argent, après avoir fait estimer la valeur de l'animal par des experts. Le nombre variait-il entre cinq & dix, on recourait à une expertise, & le dixième de la valeur estimée restait à la dîme. Pour les chevreaux, le payement s'effectuait entre la Pentecôte & le 11 juin, fête de Saint Barnabé; pour les agneaux, c'était entre cette date & le 24 du même mois, fête de Saint Jean-Baptiste. Ces délais passés, la dîme n'était plus exigible.

Le choix des bêtes pouvait amener des discussions entre les intéressés pour savoir qui laisserait les animaux les plus faibles & qui revendiquerait les meilleurs. Pour parer à toute

Digitized by Google

difficulté, on avait imaginé deux moyens, dont l'emploi était réservé à l'assujetti. Sur dix animaux, on lui permettait d'en retirer quatre, & le collecteur (*le delmier*) avait à en prendre un parmi les six autres. Dans un troupeau inférieur à dix bêtes, le maître en retirait deux. Si ces combinaisons ne convenaient pas, on adoptait un système qui laissait au hasard le soin de désigner la victime. Une personne désintéressée dans l'affaire renfermait les bêtes dans un parc ou dans un enclos & les poussait ensuite à coups de bâtons vers la porte, la dernière sortant revenait au collecteur. Si un propriétaire avait plus d'une espèce que d'une autre, c'était à celle formant la majorité de fournir le prix de la dîme. En cas où il y avait moitié l'un moitié l'autre, on devait un agneau ou un chevreau, au gré du maître.

Le payement de la laine offrait aussi matière à des contestations qu'on essayait de prévenir par des règlements. On ne prélevait la dîme que sur les troupeaux restant dans un même pâturage & non sur ceux qui étaient seulement de passage. De dix toisons, le collecteur en prenait une; s'il y en avait moins de cinq, il en réclamait une demie; entre cinq & dix, il faisait estimer chaque toison, dont il exigeait le dixième de la valeur.

Au moment du partage, quand le nombre des toisons atteignait dix, on les étalait, bien préparées, sur une couverture (*flassada*), une personne étrangère était chargée d'en faire le compte au hasard &, en arrivant à la dixième, de la remettre au collecteur. Quand il n'y en avait que cinq, la cinquième, tombant sous la main du répartiteur, était divisée, & une moitié était destinée à la dîme. Le propriétaire opposé à cette manière de procéder avait la faculté, sur dix toisons, d'en prélever quatre à son choix & de laisser au collecteur le soin de prendre sur le restant celle lui convenant le mieux.

Pour l'herbe, la dîme consistait seulement, quelle que fût la quantité récoltée, en une charge d'âne. Afin d'augmenter la quantité à percevoir, on refusait l'herbe fraîche & on attendait qu'elle fût sèche & mise en meule. On dérogeait au principe portant que la dîme se payait là où se produisait la matière imposable. On permettait aux assujettis de s'acquitter au lieu

Digitized by Google

de leur domicile & non pas dans la localité où était situé le pré. Dans ce cas, le curé de la paroisse comprenant le pré était lésé, tandis qu'un confrère du voisinage se trouvait avantagé. Comment faire? La coutume conseille au curé de la paroisse où a été pris le foin de s'arranger avec le prêtre du pays où il a été récolté : *s'ac partescan.* « Ce sont leurs affaires, & non les nôtres, semblent dire les bourgeois. »

Parmi les objets soumis à la dîme, les fromages n'étaient pas oubliés. Toute personne, envoyant un pâtre dans la montagne ou dans la plaine, devait payer une paire de fromages à prendre dans le nombre de ceux fabriqués avec le lait du troupeau. Si plusieurs personnes, ne dépassant pas toutefois le nombre de sept, s'associaient pour l'envoi d'un seul berger, le tarif n'était pas modifié. Quand un même propriétaire entretenait plusieurs bergers ou constituait plusieurs parcs, il devait autant de paires de fromages qu'il avait de parcs distincts. La perception se faisait au mois d'août, pendant l'octave de l'Assomption; les fromages de la dîme ne devaient pas être d'une qualité & d'une valeur autres que ceux destinés au maître.

Les bergers étrangers, & c'était justice, étaient soumis aux mêmes obligations que ceux du pays en ce qui concernait le payement de la dîme en fromage, en laine, en agneaux, en chevreaux.

Les légumes de jardin (*ortalicia*), les volailles n'étaient pas non plus dédaignés. Sur dix corbeilles de navets ou de raves on en prélevait une, après avoir fait préalablement couper les feuilles. La quantité à percevoir restait la même si la récolte était contenue dans plus de dix corbeilles; on n'exigeait rien en cas contraire.

Pour la vendange, on en prélevait le dixième dans la ville où se faisait la récolte.

Tout paroissien, ayant un domicile fixe, était tenu de payer annuellement à la Toussaint un denier tournoi en représentation de la dîme du jardinage, des cochons de lait (*porcelli*), des oies, des poules & des fruits. La somme était minime & ne correspondait pas au dixième de la valeur des objets; mais c'était une preuve évidente que la dîme s'étendait aux choses

Digitized by Google

modestes, & on rappelait aux paroissiens leur dépendance vis-à-vis du pouvoir ecclésiastique.

Nous avons insisté sur la question des dîmes, parce que, le sujet étant peu connu dans les détails, la coutume de Foix fournit de curieux renseignements sur le mode de perception, sur la quantité à prélever d'après la nature des objets imposés. Enfin l'accord, qui intervint entre les parties, est un argument en faveur de l'opinion que nous émettions au début de ce chapitre. Dans notre région, & à Foix en particulier, les gens du Moyen Age, surtout à la fin du quatorzième siècle, ne formaient pas un troupeau d'esclaves toujours prêts à se mettre le cou sous le joug, à subir les caprices d'un maître & à se reconnaître taillables & corvéables à merci. A cette époque, il y avait de lourds impôts à payer, de pesantes charges à supporter; les contribuables savaient défendre leurs droits, & le seigneur, laïque ou ecclésiastique, était obligé de discuter & de transiger avec des vassaux, disposés à l'occasion à faire respecter leurs privilèges & libertés.

Telle est l'impression qui se dégage de la lecture des divers documents que nous venons d'analyser; un exemple, à l'appui de cette assertion, suffira pour montrer jusqu'à quel point les Fuxéens poussaient l'esprit d'indépendance, affaibli chez leurs descendants. C'est d'après un acte du cartulaire municipal de Foix que nous donnons le résumé du fait[1].

SOULÈVEMENT DES HABITANTS DE FOIX EN 1357.

Au moment où les Anglais vainqueurs à Poitiers s'apprêtaient à démembrer la France, &, remontant le cours de la Garonne, menaçaient Toulouse, le Comté de Foix était réduit à ses propres forces. Gaston Phœbus venait de mettre son épée au service de la France & ne rêvait qu'expéditions lointaines. Un chef de bande, Pierre-Roger de Mirepoix occupait avec sa

1. Ce fait a donné lieu à un mémoire de notre part dans le tome second du *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres & Arts.* Cette publication intitulée, *Episode de la vie municipale à Foix sous Gaston Phœbus*, a été tirée en brochure.

Digitized by Google

troupe le château de l'Herm, situé à quelque distance de Foix ; il tenait la campagne, inquiétant les gens de la ville bloqués dans leurs murs. Ceux-ci s'étaient bien adressés au gouverneur pour lui demander aide & proteotion. Etait-ce faiblesse ou complicité? Toujours est-il que cet officier, pour gagner du temps, déclara que l'affaire serait examinée & qu'en attendant une solution le château serait placé sous la sauvegarde du comte. Cette décision donnait gain de cause à Pierre-Roger & laissait les Fuxéens sans défense. Devant une telle fin de non-recevoir & en présence d'une situation s'aggravant de plus en plus, les consuls de Foix n'hésitèrent pas à prendre des mesures énergiques. Un matin du mois de juin, ils firent sommer, au son de la trompette, les bourgeois de s'armer & de se réunir autour de la bannière municipale, menaçant les réfractaires des peines les plus sévères. Les consuls se mirent résolument à la tête de cette armée improvisée qu'ils menèrent attaquer la place de l'Herm. La résistance fut vive, si vive même que les assiégeants battirent en retraite & rentrèrent dans leur cité, non sans avoir commis quelques dégâts dans la campagne entourant le château de leur ennemi. Au retour de l'expédition, consuls & notables furent arrêtés par ordre du sénéchal & conduits au château de Foix où l'on commença leur procès.

Les prisonniers ne perdirent pas courage & en appelèrent au comte. « Nos privilèges, lui dirent-ils, sont menacés par vos « officiers, les chartes accordées par vos prédécesseurs, confir- « mées par vous-même, sont foulées aux pieds ; on n'a pas le « droit de nous retenir & de nous juger d'une façon arbitraire, « nous voulons justice. » Gaston Phœbus était embarrassé ; relâcher les captifs, c'était reconnaître qu'ils avaient eu raison de recourir à l'insurrection, que Roger de Mirepoix, placé sous sa sauvegarde, était un bandit avec qui le sénéchal avait pactisé ; d'un autre côté, continuer le procès commencé, c'était violer les privilèges dont lui-même avait sanctionné le maintien. En cette occurence, Gaston Phœbus se tira fort habilement d'affaires, en proclamant une amnistie pour faire cesser toute poursuite & mettre tout le monde hors de cause.

C'est à la suite de cette circonstance que les habitants

Digitized by Google

obtinrent le droit de fortifier la ville, de prendre les armes, de s'assembler pour assurer la défense de leur cité, la conservation de leurs privilèges & la protection de leurs pâturages; le comte déclara qu'aucune autorisation ne leur était nécessaire pour exercer de si importantes prérogatives.

La pratique de la liberté avait développé chez les Fuxéens un vif sentiment de leurs droits, & la crainte de voir disparaître leurs privilèges leur avait inspiré l'énergie nécessaire à la défense de leurs intérêts menacés. En maintes occasions, le comte & ses officiers furent obligés de s'entendre avec les bourgeois de la bonne ville de Foix, de confirmer & d'accroître leurs libertés, en même temps d'écouter leurs doléances, & soit par intérêt, soit par esprit de justice, de leur donner satisfaction.

Le Moyen Age, surtout dans la seconde moitié du quatorzième siècle, n'était pas une époque de sécurité; si la force primait trop souvent le droit, la bourgeoisie des villes, habituée à la gestion des affaires locales, animée par un sentiment libéral, possédait des hommes au caractère fortement trempé, jaloux de leur indépendance, soucieux de leur dignité, prêts à s'imposer de lourds sacrifices au profit de leur cité.

TEXTE ROMAN DES COUTUMES MUNICIPALES DE FOIX EN 1387

Les articles ne sont pas toujours disposés dans l'ordre méthodique des matières; pour faciliter les recherches, nous avons groupé les numéros des articles se rapportant à un même objet, & répartis en quatre sections[1].

I. — Organisation communale. État des personnes.

N^os^ 1, 2, 3, 7, 46, 47, 59, 60, 61, 63.

1. Quelquefois un article est répété en plusieurs sections, comme ayant trait à différents sujets.

Digitized by Google

II. — Justice, Police, Dettes.

N^os 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 65.

III. — Exemptions, Privilèges.

N^os 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 53, 54, 60, 61, 62, 64, 94.

IV. — Dîme.

Articles du n° 66 au n° 93.

COSTUMAS DE FOYS

Aysso es la taula de las libertatz e costumas de la vila de Foys, contengudas de part de jos en le present libre, designadas per fuelh, ayshi cum de jos es contengut.

1. — Primerament, una carta antiqua, petita, contenent cum mossenhor lo comte de Foys, qui lavetz era, donec licencia à tot lo poble de la vila de Foys, que poguessan elegir cossols; etz aqui meteys, ne elegiro ayshi, cum aqui es contengut; en que fa mentio dels termes de la vila, e entre les autres ditz que les termes de la vila duran d'una part entro al loc de Montgalhart..... f° 1[1]

2. — Item, cum los cossols e prosomes de la vila de Foys devo elegir homes sufficientz en cossols; e feyta la electio, le senhor les deu pendre e fer jurar fizeltat à lu e à la vila..... f° 2

3. — Item la declaratio dels termes de la vila entro hon duran ni se estendo..... f° 41

4. — Item, de playa leyal, qui la fa, es tengut al senhor en LX sols; de playa no leyal, en V sols tolzas; empero, de playa leyal o no leyal, qui la fa, no es tengut de res à la senhoria, sino que clamor ne sia feyt primerament, sino que fos per agueyt o amagadament, o ab cosselh e acort premeditat. E si la playa designa perilh de mort, lo senhor pot detenir la persona en sa carcer e sos bes bandir; e hostat le perilh de mort, le senhor le deu relaxar els bes desbandir..... f° 2

5. — Item, de trazement de coutelh, so es, qui, en peleja, tratz le coutelh contra autre, sino quel gete en terra encontinent o en sol, ol fique en paret, es tengut al senhor en LX sols, feyt empero clamor primerament sus aquo..... f° 3

1. Le renvoi indique le folio du cartulaire où se trouve le passage d'après lequel a été rédigé l'article de la coutume.

Digitized by Google

6. — Item, qui comet furt o homicidi, o trenqua hostals o forssa fennas o fa tala o rapina, o es incendiari, deu esser punit de pena corporal o pecuniaria, feyta emenda primerament ad aquelh qui aura mal pres, à conoguda dels cossols e prosomes de la vila de Foys. E les bes d'aquelh, qui sera condemnat à mort, veno al senhor en comes. Les cossols e prosomes de la vila de Foys devo judyar tot crim comes en la vila de Foys e sus pertinencias, senes despens de lor e de la vila; e aquo feyt, la senhoria deu las sentencias dels cossols e dels prosomes metre ad exequtio..... f° 49

7. — Item, mossenhor lo comte coffermec à la vila de Foys les termes expressatz en la carta receubuda per Maestre Pey Moragas, e volt que dintz aquels les cossols de Foys usessan de lor jurisdictio... f° 49

8. — Item, qan la senhoria fa enquesta de alcun crim, deu ab si acompanar les cossols en la enquesta, e senes aquelhs no deu procezir ad enquerir, mas que empero les cossols hi volhan enteresser. Sobre las causas que nosso crims, la senhoria no deu enquerir, mas que deu, segon orde de dreyt, las partidas auzir..... f° 4

9. — Item, declaratio cum los cossols devo esser acompanhatz en las enformatios ques fan contra les delinquentz, e que dengu no es tengut de prestar fermanssa dintz le castel de Foys..... f° 37.

10. — Item, que los cossols devo esser acompanhatz en las enformatios ques fan per mossenhor lo comte o sos officiers sus les crims, quinhs que sian, comeses dintz la vila de Foys e dintz les termes d'aquelha aqui expressatz, exceptat dintz las clausuras del castel de Foys, emportantz pena de mort, de mutilatio de membre, de fustigatio, o correr la vila o autre loc dintz les termes, o autra pena, quinha que sia, emportantz..... f° 41

11. — Item, que en las enquestas e en las interloqutorias pronunciadas, e declaratios de procezir o no procezir ad enquesta, de questionar o no questionar, de relaxar o no ralaxar les prevengutz, e en totz los autres articles del judyament, entro à la diffinitiva sentencia en le primer judyament, les cossols de Foys devo esser apelhatz, enteresser e acompanhatz; e senes lor no deu esser procezit, si esser hi volo. f° 41

12. — Item, declaratio feyta e donada per mossenhor lo comte de Foys cum los cossols devo esser presentz en las enformatios dels crims comeses dintz la vila de Foys e sas pertinencias, e cum la sentencia diffinitiva se aparte en sol à lor, etz eyshament la conoyshenssa e interloqutoria de questionar o no questionar, e que devo esser presentz en la exequtio e en asso devo esser sufficientment requeritz..... *commenssa la carta*..... f° 45

13. — Item, la declaratio que, qan la senhoria voldra fer alcuna enformatio sobre alcun crim comes en la vila de Foys, o en autre loc dintz las pertinencias e termes d'aquelha designatz en la carta receubuda per Mastre Pey Moragas, aya ab si acompanhar les cossols de

Digitized by Google

Foys, e senes aquelhs no deja ni posca procezir à fer aquela enformatio, mas que hi volhan enteresser..... f° 47

14. — Item, que les ditz cossols han, e à lor se aperte sols e en sol, la conoyshenssa, ordenanssa e tota interloqutoria de questionar totz pervengutz merentz de tot crim comes o cometedor dintz la vila de Foys o sas pertinenssas, e que sian presentz en la exequtio de la ordenanssa e interloqutoria de questionar, e que ad aquelha no deu esser procezir senes lor, mas que sufficientment requeritz hi volhan esser..... f° 48

15. — Item, que la sentencia diffinitiva sus les ditz crims se aperte tant solament als cossols de Foys en la primer judyament. f°s 41, 43, 47, 48

16. — Item, letra cum los cossols devo esser presentz e acompagnatz en las ordenanssas ques donan de procezir o no procezir ad enquestas, so es, al senhar de las perventios..... f° 103

17. — Item, declaratio e conoyshenssa cum los cossols devian esser acompanhatz en la perventio de Armand de Campmaurelh e sos companhos, sobrel furt per elhs comes en le bosch d'Androna; cum le dit loc sia de las pertinencias e dintz las pertinencias de la vila de Foys. f°s 45, 47

18. — Item, alcuna sentencia donada per Mastre Jacmes Camela, lavetz judge mage dels apelhs, contenent cum Mastre Pey Roelh, lavetz judge ordinari del Comtat de Foys, agues feyt menar ab sos letras al castel del Caslar en Bertholo de Vernejol, accusat de la mort de na Condors, molher que fo d'en Guilhem de Sorribras, laqual [mort] fo feyta al loc de Sorribras, que fos retornat al castel de Foys, hon primerament estava pres per le dit homicidi, e que fos procezit contra lu ad enquesta per le dit judge, acompanhatz les cossols de Foys, no contrastant que les cossols de Montgalhart se fossan opausatz en la dita causa, dizentz que à lor se apertenia..... f°s 50, 51

19. — Item, que les officiers del senhor devo exequtar e metre ad exequtio las sentencias interloqutorias e autras ordonensas donadas per les cossols sus les crims comeses dintz les termes de la vila, senes despens dels cossols e de la vila..... f°s 41, 43

20. — Item, sus la causa meteysha..... f° 48

21. — Item, letra contenent cum los cossols de Foys devo esser apelhatz e presentz en le senhar de las perventios, so es, en la conoyshenssa de deyshendre o no deyshendre ad enquesta. f°s 100, 101 & 102

22. — Foc retengut per le senhor que la conoyshenssa de non deguda portatio d'armas, de trenquament de salvagarda, de trenquament de patz e de tot crim comes dintz las clausuras del castel de Foys, e de tot crim comes per alcus de la familia del senhor contra autres dessa familia, se apertenga al senor e à sos officiers tant solament..... f° 42

23. — Empero, si alcu de la familia del senhor comet alcun crim contra autre qui nossia dessa familia, o alcu qui nossia de la familia

Digitized by Google

contra autre, qui sia dessa familia, cometia dengun crim dintz le cossolat, fora las clausuras del dit castel de Foys, que les ditz cossols sian presentz en las enformatios e en las autras causas e senes los no y sia procezit, si esser hi volo..... f° 43

24. — Item foc retengut per le senhor que elh o sos officiers poscan sus los ditz crims finar e acordar ab les pervengutz devant sentencia. etz en apres, en la manera que lor semblara, senes les cossols, etz aquels no apelhatz ni sabentz o contradizentz; empero, que si les cossols ac requiero contra atals pervengutz, sia procezit entro à sentencia diffinitiva, laqual les cossols poscan proferir, no contrastant la finanssa feyta, sino empero en les cases dessus reservatz..... f° 43

25. — Item habitant de la vila de Foys, qui sia apelhat de donar fermanssa de estar à dreyt, le senhor o son bayle o son loctenent, la deu pendre en la plassa comuna, o en la cort dintz la vila de Foys, o hon quel trobe; e atal no deu esser pres ni detengut en preso per alcun crim comes, sino quel crim fost manifest, qui en si contenga pena de mort o per lequal pena corporal degues sofrir e fermanssa degues esser denegada. E si le bayle o la senhoria ne ha pres alcun que volha donar fermanssa de estar à dreyt, otra les cases dessus ditz, les homes de Foys poscan aquelh detenir e inbibir al bayle que nol prenga. f° 3

26. — Item sus aquo meteys e que dengu habitant de Foys no es tengut de prestar fermanssa dintz le castel de Foys..... f° 3

27. — Item per enjurias ditas & feytas, o per plagas feytas la senhoria no deu res exhegir d'aquelhs que las auran feytas o ditas, sino que clamor sia primerament feyta, ni aquelhs pendre ni tenir en sa preso, sino que la plaga fos atal que en si contengues perilh de mort, cum dessus es ditz..... f° 4

28. — Item, qui fa querelha d'autre al bayle de Foys per deutes o baratas, ab carta o senes carta, le bayle deu donar al principal deutor, si coffessa le deute, XV jorns de terme de pagar le deute; etz à la fermanssa, un mes de terme, si coffessa le deute, sino que per renuntiatio fos feyt principal deutor; e passatz les termes dessus ditz, sel deute no es pagat etz es feyta querelha al bayle, le bayle ha del deutor V solz tolzas per justicia, ayshi quel deute sia mes de V sols. E si le deute no es mes de V sols, le bayle no ha res per justicia, e que deu compellir le deutor à pagar le deute..... f° 3

29. — Item, qui no pot pagar sos deutes per fraytura de bes, e asso jura, atal deu passar segon que dreyt ditz..... f° 3

30. — Item sobre deutes encartatz no es donat libel en jugyament; abantz encontinent deu esser respost à la carta publica, si la persona principal es aqui à la interrogatio del judge..... f° 4

31. — Item les cossols e prosomes de la vila de Foys devo elegir gardas per las vinhas, ortz e autras heretatz, e aquelhas presentar à la senhoria per pendre sagrament de lor de be e fizelment lor offici exseguir..... f° 3

Digitized by Google

32. — Item qui intra ort o vinha d'autru e aqui es atrobat per las gardas o per autres quen fassan fe, es tengut de dias en VI deners tolzas, e de neyts en V sols tolzas; en lesquals le senhor ha la meytat, e las gardas, l'autra maytat. E si atal comet furt hostan o portan alcuna causa en sac, en corp, en paner o en semal, es tengut en LX sols, en esq uals las gardas han tant solament V sols, o autre que aura pres le nocturnal malfaytor..... f° 3

33. — Item si alcun pren garba o gavelha d'autru de dias, es tengut à la senhoria en VI deners tolzas; e, qan la tratz del garbier, es tengut, de dias en V sols tolzas, e de neytz en LX sols tolzas; e si no pot pagar la justicia, deu portar pena corporal à conoguda dels cossols e prozomes de la villa de Foys, exceptat cavalgador quen pot pendre aqui meteys razonablement assa cavalgadura à manjar..... f° 4

34. — Item les cossols de Foys poden fer establimentz menutz à profieyt del senhor e de la vila, ayshi cum es acostumat, e aquels mostrar al bayle del senhor; el bayle es tengut aquels cofermar e fer tenir e complir à conoguda dels ditz cossols..... f° 6

35. — Item dengun habitant de la vila de Foys, que sia apparelhat de estar à dreyt als querelhantz dessi, no deu per forssa, senes causa de conoyshenssa, esser despulhat dessos bes ni dessa possessio. E si n'es getat, deu esser retornat en sa pleniera possessio, devant que intre en causa. (*Folio non indiqué.*)

36. — Item, en causas civils le vencut deu pagar al bayle V sols tolzas per justicia de clamor..... f° 4

37. — Item, le bayle de Foys fassa en tal manera que, dintz l'an dessa baylia e un mes apres, sia pagat de totas las justicias à lu degudas, o ne aya penhoras ab si, o les deutors d'aquelhas li sian obligatz ab carta; autrament d'aqui avant no li sian tengutz de res, ni elh non posca dengu compellir à pagar. E si per aventura alcu devia al dit bayle per justicia, el bayle nol podia penhorar per fraytura, e per aventura nos volia obligar ab carta, quel bayle posca aquelh fortment compellir entro que ab carta li sia obligat à pagar la dita justicia..... f° 5

38. — Item le bayle de Foys no deu pendre sa justicia ni per aquelha penhorar entro que al crezedor sia setisfeyt de son deute assa voluntat, o penhoras li sian estadas baylhadas, sino que de voluntat del crezedor, lo deutor sia estat prorogat..... f° 5

39. — Item les habitantz de la vila de Foys han adzempriu en les boscs e montanhas de Foys e en les autres loxs del Comtat e en tota la terra de mossenhor le Comte, so es, de segar herba, trenquar aybres e lenha e fer traus e futz e usar d'autras causas que usatge de tot jorn requier segon que dessa entras es acostumat..... f° 4

40 — Item, en las meteyshas montanhas, han utsage de apastencar lor bestiar, boeus, vaccas, e autras bestias, quinhas que sian, francament e senes forastatge, ayshi cum dessa entras es acostumat.... f° 4

41. — Item les homes de Foys han usatge de pescar e de carracejar

Digitized by Google

e portar fustas en les fluvis e aygas del Comtat de Foys, exceptat que de Ribafrayta entro à la Barra, no i a hom à pescar en les frexs, en temps de fregazos, e exceptat que en les gorxs dels molis, quinhs que sian, els ni autres estranhs, ab escanas ni naus lunhtemps no devo pescar .... f° 4

42. — Item una carta quel senhor de Crampanha donec licencia als habitantz de Foys que poguessan pescar per tota sa senhoria de jos Sant-Johan-de-Verges entre Riu-Peyros..... f° 21

43. — Item totz les homes habitantz de Foys han usatge de cassar, ab caas e ab auzelhs, bestias salvatyas en les boscs, montanhas e autres loxs acostumatz per tot le Comtat de Foys, salva la pessa de la venazo de las bestias feras, qui deu esser donada al senhor del loc hun sera preza, com son cervis, orses e porxs singlars; e de dengunas autras no es tengut de donar pessa..... ..... f° 4

44. — Item les habitantz de Foys poden moldre los blatz en aquelh moli de Foys que mes los playria, e poden coyre le pa o en lar o en forn hon mes voldran, salvant que dengu no deu fer forn per coyre son pa, sino que estia en sa boria, foras de la vila de Foys..... f° 4

45. — Item les homes, qui so de la comunitat de Foys e estan fora la vila, devo pagar la maytat de la leuda als leudiers de Foys..... f° 5

46. — Item, mossenhor lo Comte de Foys es tengut de mantenir e deffendre les homes estranhs qui vengan habitar en la vila de Foys, pus que sian receubutz en la comunitat d'aquelha, sino que sian traydors, homicidas o layros o accusatz de yretgia, quessia manifestament probat, e les bes d'aquels deffendre, pus que sian portatz o menatz dintz les termes de la vila de Foys... ..... f° 5

47. — Item, mossenhor lo Comte e sa familia poden pendre causas victuals e comestibles à crezenssa dels habitantz de Foys, qui las tendran per vendre, ab bona penhora per un mes complit. E si al terme no han pagat, que les crezedors poscan vendre la dita penhora per le deute, passat le temps..... ..... f° 5

48. — Item si alcu, de quinha conditio que sia, aucitz alcu en la vila o de la vila de Foys, lunhtemps nossia auzart de intrar dintz la dita vila ni pertinencias d'aquelha; e si ac fa, les ditz homes de Foys poden aquelh aucir dintz la vila de Foys e terminis d'aquelha e que nossian en res tengutz à la senhoria, sino que atal aya feyta patz ab les amixs del mort e ab les cossols de Foys e ab la senhoria f° 5

49. Item si alcu, qui nossia de la comunitat de Foys, autre que sia de la comunitat, hon que sia, envazeys en deguna manera el bat, atal nossia ausart de intrar la dita villa, entro que al invasit o batut ayat setisfeyt de la envasio o percussio à conoguda dels cossols; e si avans intra dintz la vila o sas pertinensias, le envasit o batut ne posca pendre venjanssa juxta la qualitat e la conditio del feyt o de la

Digitized by Google

percussio e envasio; e de la dita venjanssa nossia en res tengut al senhor..... fº 50

50. — Item que atal envasit o batut posca pendre venjanssa per si o per sos amis o vezis..... fº 19

51. — Item de alcuna causa o questio quessia entre habitantz de Foys, atal habitant, per quant quessia vencut, nossia tengut de pagar decima[1], abantz aya judge franch o senes despens quant al judge. fº 5

52. — Item que tot judge o autre avent poder aya à mettre les decretz en las vendas o autres contraytz franchament senes pendre salari..... fº 19

53. — Item tot habitant de la vila de Foys pot anar e salvament e segura senes alcuna solutio de leuda e de peadge tostemps ab sas causas e mercadarias sieuas proprias per tota la terra de mossenhor lo Comte e locxs que ha de present o aura d'aci en avant..... fº 60

54. — Item una letra en pargames, ab sagel pendent, contenent cum les habitantz de la villa de Foys quitis de leudas, pontonatges e autras exhactios per tota la terra de mossenhor lo Comte..... fº 33

55. — Item que totz notaris de la vila de Foys e cascun de lor qui ara son o per temps seran, recepian e fassan en forma publica cartas de enbentaris, cridas de tutela, de cura, e ab decretz de vendas e d'autras causas, ayshi com es acostumat en la dita vila, e prengan d'aqui lors salaris competentz..... fº 19

56. — Item, si alcu habitador o habitayritz de la vila de Foys es pres per cas d'aventura e es atrobat ses colpa, que nossia tengut de pagar dengus despens per razo dessa capcio, mas que le acusador, si se atroba, pague las ditas despessas..... fº 20

57. — Item, una letra en pargames, ab sagelh pendent, sus la libertat del mazelh, contenent cum los cossols de Foys poden metre à totz les mazelhs o mazelhiers de Foys, pes e for à totas carns tant frescas quant saladas, justicias e penas empausar, de lasquals penas la meytat s'aperte al senhor, l'autra meytat als cossols, e aquelhas justicias e penas creysher e menuar, o del tot en tot hostar; novelhs mazelhiers, si mestiers es, fer, e aquelhs distituir, remetre le dit pes, distituir; etz aquelhs restituir e hostar e repausar, ayshi cum à lor sera vist e la questio e questios, si se endevenian sus las ditas penas, decizir e determinar, ayshi cum lor sera vist fazedor..... fºs 12, 13

58. — Item, autra letra en pargames, ab sagel pendent, sus la libertat de la lanassaria contenent cum los cossols de Foys una am le bayle, al feyt de la lanassaria e draps ques faran à Foys e las circumstancias d'aquels, poden fer e statutz e ordenanssas penals e no penals e metre sus aquo sobrepausatz en nom de mossenhor lo comte; lesquals, affi que frau no y sia comes sus aquo, ayan à provezir e les contemptors dels ditz estatuts e ordenanssas revelar; als quals sobrepausatz

1. *Decima*, rétribution payée pour l'administration de la justice.

Digitized by Google

ayshi instituitz, mossenhor lo comte donec la terssa part de las ditas penas..... f° 76

59. — Item, una carta de homenadge feyt per les cossols e universitat de Foys à mossenhor Gasto, comte de Foys, apelat Febus, contenent la cofermatio de las libertatz de la vila de Foys, en laqual carta so enseridas las letras dessus ditas del mazelh e de la lanassaria... Comensa la dita carta..... f° 68

60. -- Item, autra carta contenent cum lo dit mossenhor Gasto, comte de Foys, donec poder e libertat als cossols de Foys & als singulars cum elhs, en comu, o aquels ques voldran, poscan anar per tota la vila de Foys e terminis d'aquelha, ab armas, e ab la baniera tesa o en autra manera e ab la crida, portan la trompa devant, o fazen so ab las campanas; esso per tuitio o defenssa de lor e de lors dreyts, pastenxs e azemprius, senes licencia de sobira..... f°s 66, 67 & 61

61. — Item, una letra, ab sagel pendent, contenent la meteysha libertat..... f°s 68 & 69.

62. — Item, una carta de quitanssa contenent cum lo dit mossenhor lo comte quitec als cossols de Foys e à totz les autres singulars, tant de la vila que autres foratas, tota la pena que podian aber encorruda e de tot so que elh o sos successors lavetz o en devenidors pogueran demandar, per so quar losditz cossols, ab tot le comu de la vila, e ab alcus autres, eran anatz ab la banieratesa, combatre le castel de l'Erm e fer talas e autres damnatges, ayshi cum pus à ple es contengut en la dita carta, coferman las causas en le article precedent contengudas. f°s 69 à 73

63. — Item, una letra, escriuta en papier senhada de Febus, contenent cum los cossols de Foys, am le castela, à profieyt public e del senhor, e per mayor fortificatio de la vila, poden desfer hostals, murs, etz autres hedificis e pendre peyras, fustas, etz autras causas à profieyt de la vila e claure carreras, e autras novelhas fer e mudar..... f° 83

64. — Item, una letra escriuta en papier, contenent alcuna ordenanssa feyta per lo dit mossenhor lo comte sus le feyt del fogadge, cum tota la soma del fogadge, contan dos franxs per foc, se deu pagar per foc à tant lo paubre cum lo ric; e las autras causas o somas, quinhas que sian, se devo pagar à sols e à liura..... f° 84

65. — Item, una carta de sentencia donada sus le debat e playdaria que era entre les cossols de Foys d'una part e les cossols de Montgalhart de l'autra part sus le dreyt e la jurisdictio, que cascu pretendia aver en le loc e vinhier d'Aspira, en laqual carta e sentencia se conte cum lo loc e vinhier d'Aspira dessusdit es en las pertinencias e dintz las pertinencias del cossolat de Foys..... f° 97

66. — Item, una carta de acort feyt e agut entre mossenhor l'avesque de Pamiers, mossenhor l'abat de Foys e las personas ecclesiasticas del dit archipreyrat de Sabartes d'una part, e las comunitats dels locs del dit archipreyat de l'autra part, sus le feyt de las decimas e dels carnaladges, que commensa..... f° 6

Digitized by Google

67. — Item, carta de cofermatio, ab dos sagelhs en pendent, cum mossenhor l'abat de Foys e son covent ratifiqueron le acorte composisitio dessus dita, laqual comensa..... f° 11.

68. — E, per so quar apres se segueys autra carta de acort sus las causas dessusditas, que fo feyta derrerament, e pus à ple, per so no es aci feyta mentio dels capitols contengutz en la dita carta, cum dejos fassa mentio de tot

69. — Autra carta de acort feyt derrierament entre mossenhor l'avesque de Pamiers e mossenhor l'abat de Foys son covent d'una part, el percurayre de mossenhor le comte de Foys e los cossols e singulars e la universitat de Foys e de Quosz[1] de l'autra part, sus les delmes de blatz, de vezenhas, carnalagges e autras causas decimals, contenent diverses capitols ayshi cum s'en siec e commensa..... f° 22

70. — Primerament que totz homes, tant nobles quant no nobles sian tengutz de pagar à las personas ecclesiasticas, de blatz grosses, lis e cambes en garba, en la terra hon levaran, la octava part, levada la onzena part, e deduzida per le trebalh e segar d'aquelhs..... f° 25

71. — Item, de milh, eyshena, e legums en gra, la octava part, en la yera, abantz que d'aqui sian hostatz, deduzida e hostada la onzena part, devant la decimatio, per le segar e autre trebalh d'aquelh, presentz les delmiers, si bonament se pot fer..... f° 25

72. — Item, de vezenhas, la dezena part en las vinhas hon levaran. f° 25

73. — Ayshi, empero que, si les fermiers o delmiers o arrendadors dels delmes de blatz, lis, cambes, milhs, eyshena, legums e vezenhas dessus ditas, o autras gens de las personas ecclesiasticas, alsquals s'apertendra, apelhatz tres vegadas, en hauta votz, à loc e temps degutz, senes frau, per aquelhs que deuran le delme, o alcun de loc, no volian, abantz maliciosament recusavan venir pendre e partir le dit delme, que, apelhatz dos prosomes vezis[2], poscan partir le delme en los camps o terras o en la yera o en las vinhas, e portar la sieua part e layshar aqui le delme e la primicia ab alcun senhal, que metan sus les blatz, lis, cambes, milh, eyshena, legums, e vezeha, en senhal que aquo es del delme o de la primicia; e sobre asso sia estat al sagrament dels homes e dels ditz vezis, se dopte hi avia de res..... f° 26

74. — Item, paguen : de cascun bedelh, que als termes e pastenxs dels ditz lox nayshera o hi sira amenat d'autra part, sino que en autre loc fos delmat per entier, tres deners tolzas, una vetz tant solament, en la festa de Sant Miquel de setembre..... f° 26.

1. Cos, village près de Foix, dans la vallée de la Barguillère.

2. Il résulte du sens général de la phrase & du texte latin que, pour le sujet de *poscan partir...*, il s'agit des assujetis à la dîme; il conviendrait, afin de rendre le sens plus clair, de mettre le sujet sous-entendu entre crochets. [*Aquelhs que deuran le delme.*].

Digitized by Google

75. — Item, de cascun poli ab pe redon, quinh queśsia, en la forma dessus dita, quatre deners Tolzas, en la dita festa..... f° 26

76. — Item, de la lhana de las ovelhas qui continuadament paysheran en les terminis, la dezena part, so es, de X dosses un dos de lhana. E, si ni a mens entro à V, so es que les V nossian complitz, per cascun dos, un dener. E de V dosses, meg dos, o la estimatio; e de V dosses ensus entre à X, que cascum dos sia estimat e quessia pagat per delme la dezena part de la estimatio; etz le segon nombre de X entro à XV, de cascun dos, un dener; e del quinze, meg dos; els autres entra à XX sian estimatz cum dessus; etz ayshi per infinit. Laqual divisio se deu fer ayshi, so es qne, quant tota la lhana sera be mesclada e ajustada e mesa jos una flassada o autra cuberta, que una persona estranha prenga les dosses, ayshi cum sa vendra, contan e pagan per la manera dessus dita, so es que quan vendra al X dos, aquelh ayan à baylar al delmier; e entro à V pague de cascu un dener; el sinque, si n'i a V, bayle per partir, e del pus, ayshi cum dessus..... f°s 20 & 27

77. — O en autra manera, so es, quel senhor de qui es la lhana cumte e meta à part X dosses, e d'aquelhs prenga quatre dosses, aquels que voldra, e dels VI que restaran le delmier prenga un dos, aquelh que mes voldra; etz ayshi puyan e davalhan, servada la forma dessus dita, e asso sia liesta del senhor, de qui es la lhana, quala divisio li platz mes d'aquestas doas..... f° 27

78. — Item, dels anhels e dels crabotz paguen la dezena part, si ve al nombre de X; e si so mens entro à V non complitz, paguen de qascu un [dener] tolza; e, si son V complitz, qu'en paguen meg o la estimatio d'aquelh, fazedora per prosomes per lor elegitz; e de V en sus, que sian estimatz, e la dezena part de la estimatio sia pagada per delme e primicia de cascu anhel o crabot, e ayshi puyan e davalhan.

Ayshi, quel delme dels crabotz se pague de la festa de Penthacosta entro à la festa de Sant Barnabe, apostol, el delme dels anhels se pague de la festa de Sant Barnabe entro à la siguent festa de Sant Johan Baptista; e que d'aqui avant, nossian tengutz las gens de tenir aquelhs. f° 27

79. — Item, si debat era maugut sus la divisio, foc acordat quel senhor de qui so les ditz anhels o crabotz, de X ne posca elegir IV, aquelhs que mes voldra; e dels VI restans, quel delmier ne recepia un per delme e primicia; e si n'i a V, quel senhor ne prenga dos, e dels tres restans le delmier ne elegesca un, loqual sia estimat, e la maytat de la estimatio sia pagada per delme e primicia..... f° 28

80. — O en autra manera que una persona, en que no toque, enclausa le bestiar ques deja delmar, en alcun parc o en autre loc claus, e aquelh ab verga o ab basto revolva; e pueys, ayshi cum vendran al trauc, passan la dezena bestia qui s'endevendra, quinha quessia, sia pagada per decima e primicia, sino que autrament de voluntat de par-

Digitized by Google

tidas se endevengues; e asso sia en liesta del senhor, de qui es le bestiar, qual manera de delmar vol quessia observanda..... f° 28

81. — E, si per aventura le senhor del bestiar avia mes anhels que crabots o mes crabotz que anhels, quel senhor del mager nombre de las ditas bestias, aya à pagar la decima e primicia d'aquelhs. E, si ha v anhels e v crabotz, que pague meg anhel e meg crabot o la estimatio d'aquelhs..... f° 28

82. — Item, de fe o herba, tot home que aya pratz o cuelha herba en las devesas e planicia o en montanhas, en les locxs hon sia dalhada, quanta qu'en aya, pague un feys de herba, tant solament atal que comunament un saumier ne portes o pogues portar à dos..... f° 28

83. — Ayshi empero que aquelh que ha pratz en las planas de part dejos e en las montanhas o devesas depart dessus, que so dintz las pertinencias dels loxs, que pague le delme en la planicia..... f° 28

84. — E, si no a pratz en la pleneza, mas en la montanha, que pague solament en la montanha..... f° 28

85. — E, si non tant solament en la parroquia, hon demoran, abans en autras parroquias, han pratz, que nossian tengutz de pagar delmes de fe o herba sino à la parroquia hon demoran, hon pagaran ledit feys; mas que las personas de la gleysa de l'autra parroquia, ab aquels que auran pres ledit feys, s'ac partescan..... f° 28.

86. — Mas empero, si alcun parroquiant de una parroquia no ha pratz ni devesa en la parroquia, en laqual demora, mas en autra parroquia ha pratz o devesa, que en la parroquia, hon ha les ditz pratz o devesa, pague le delme del fe per la manera dessus dita.

Laqual paga e decimatio se fassa, quan tota la herba sira secca e apparelhada, que no y resta mas que hom la enclauza o la meta en feniers..... f° 29

87. — Item que cascun parroquia que tenga o trameta un pastor o vaquier en la planas o en las montanhas o als pastenx de aquels loxs, per tot l'an, pague un par de fromagges de ovelhas, si a ovelhas, o de vaccas o de crabas, si a vaccas o crabas..... f° 29.

88 — Item si trops entro à VII se ajustan per tenir un pastor per tot l'an o un vaquier, paguen aysshi meteys; o una personna sola garda le dit bestiar per tot l'an, o alcuna vetz una pesona, e autra vegada autra, ab que per una persona continuadament ledit bestiar sia gardat per tot l'an, sino que necessitat hi entervengues que per alcun petit temps tropas personas hi ayan mestier..... f° 29

N. B. — Le milieu de la phrase pouvant présenter quelque difficulté, il convient de citer le texte latin du cartulaire. — « Si se congregent plures « homines usque ad septem pro uno vaquerio seu pastore emittendo, « sive sola persona dicta animalia per totum annum custodierit, sive « alternative dicti homines, quorum sunt animalia, aliquando unam « personam & aliquotiens aliam ponant, solum quod per unam per-

Digitized by Google

« sonam dicta animalia quasi continue per annum custodiantur, nisi « necessitas evenerit quod pro aliquo modico tempore plures per- « sone essent necessarie ad dicta animalia custodienda vel ad dictos « caseos faciendos ».

89. — E, si alcu se endeve que aya trops pastors o vaquiers e fassa trops parcs distinctz e separatz, que per cascun parc pague un par de fromagges d'aquelha forma o quantitat, que les pastors o vaquiers faran les lors o les del senhor per tot l'an.

Lequal delme se pague dintz las octavas de la Assumptio de Nostra Dona..... f° 29

90. — Item de naps paguen de x gorbelhs un gorbelh de naps, ses fuelhas, o de rabas; e si ne ha mens de x gorbels, no pague res; e si n'i a mes de x gorbelhs, no pague pas mas un gorbelh..... f° 29

91. — Item que cascun parroquia, que tenga foc, pague per ortalicia, porcelhs, aucatz, avetz galhinatz, frutz de aybres e autras causas menudas un [dener] tornes, cascun an en la festa de Totz Sans, ab que aya alcuna causa de las causas dessus ditas..... f° 29

92. — Item que totz pastors o vaquiers estranhs, qui ab lors bestiars vendran à las montanhas o pastenxs dels ditz loxs per causa de peysher, losquals faran fromagges, pague cascu un par de fromagges de ovalhas o de crabas o de vaquas, segon le bestiar, dintz las octavas de la Assumptio de Nostra Dona, d'aquelha forma que les faran per si o per lor senhor..... f° 30

93. — Item de lhanas e anhels, que paguen lesditz pastors la decima e primicia per le temps que en les ditz loxs e pastenxs les auran tengutz..... f° 30

94. — Item una carta de acort feyt e agut entre mossenhor l'abat de Foys, qui lavetz era, e son covent d'una part, e les cossols de Foys de l'autra part, sus le partiment de las fontz, contenent les capitols ques siego..... f° 62.

Digitized by Google

DE

L'ENSEIGNEMENT DE L'ESPAGNOL

EN FRANCE

ET PARTICULIÈREMENT DANS LE SUD-OUEST

Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour réserver une place importante aux langues vivantes dans notre enseignement public. Ceux mêmes qui se montrent le plus jaloux de maintenir les anciennes disciplines classiques, & qui considéreraient toute diminution des études grecques & latines comme une perte irréparable, ne refusent plus aux langues ou aux littératures modernes une large part dans nos programmes. Aussi avons-nous déjà, dit-on, « comblé des lacunes fâcheuses », « réparé le temps perdu ». — « Les étrangers, ajoute-t-on, commencent à nous rendre justice. » — Cet optimisme est respectable. Il y a apparence toutefois que les étrangers en question n'ont pas dû entrer chez nous par les Alpes ni par les Pyrénées, car ils n'auraient, je le crains, éprouvé pour nos progrès linguistiques qu'une admiration tempérée. Rares chez nous sont les honnêtes gens avec qui ils auraient pu s'entretenir en leur langue sur d'autres sujets que ceux traités dans les bureaux d'hôtels. Si la reconnaissance les eût engagés à entrer dans les quelques magasins dont la devanture s'orne de cet avis : « *Se habla español* » ou « *si parla italiano* », ils se seraient le plus souvent trouvés en présence de compatriotes, amenés là par des aventures généralement compliquées.

Digitized by Google

Ils auraient constaté d'autre part que si l'on enseigne l'allemand au fond des gorges pyrénéennes ou alpestres, en revanche on n'y sait plus les langues parlées à quelques lieues de là, ce qui leur eût semblé médiocrement logique ; que les noms les plus célèbres des littératures méridionales sont souvent inconnus ; enfin, que le plus érudit de nos jeunes diplomés est hors d'état de citer trois noms pris au hasard dans la littérature contemporaine d'Espagne ou d'Italie. Ces étrangers auraient pu avoir des illusions au départ : ils n'en auraient sûrement plus eu au retour.

S'ils eussent au préalable consulté nos programmes d'enseignement, ils auraient su que par « Langues vivantes » on entend en France l'allemand & l'anglais, ou que du moins les langues méridionales y figurent dans des proportions tellement réduites qu'il faut un grand effort d'attention pour les y découvrir : & ceci leur aurait expliqué cela. Il est peu de pays au monde où l'influence de l'Etat, en matière d'enseignement, soit plus puissante, & moindre l'initiative privée, de telle sorte que si l'on ne trouve pas toujours dans la réalité ce qui est dans les programmes, on peut être assuré du moins que ce qui ne se trouve pas dans lesdits programmes n'existe pas non plus dans notre enseignement, même lorsque ce dernier s'intitule « libre ».

Je voudrais démontrer les inconvénients de cet état de choses, l'injustice de cette proscription des langues méridionales, établir les droits de ces dernières à figurer dans les programmes des différents ordres d'enseignement. Pour rendre la démonstration plus claire, j'admets que « l'aire » de la langue espagnole soit réduite au Sud-Ouest & celle de l'Italie au Sud-Est. De même, pour simplifier, je me borne à l'espagnol, mais presque tous les arguments en faveur de l'une des deux langues méridionales peuvent — *mutatis mutandis*, — s'appliquer à l'autre.

Le moment est opportun pour ces revendications. Le mouvement en faveur d'Universités, dotées d'enseignements appropriés à la région, une aspiration, encore mal définie, vers la décentralisation, les médiocres résultats obtenus par le système actuel, les dernières modifications apportées aux baccalauréats,

Digitized by Google

les vœux, les protestations d'une grande partie du public, tout semble indiquer qu'il est temps de revenir sur une mesure difficile à justifier[1].

Mais avant d'exposer les raisons qui militent en faveur d'une réforme, il est nécessaire pour les lecteurs peu au courant des règlements universitaires,—& qui peut se flatter de bien connaître ce recueil de dispositions sans cesse remaniées & parfois contradictoires?—il est nécessaire de montrer d'abord ce qu'est en fait, dans notre région, l'enseignement de l'espagnol, puis la part qui lui est faite dans nos divers examens.

I.

1. *Enseignement primaire*[2]. — Dans les trois Académies de Bordeaux, de Toulouse & de Montpellier, qui comprennent dix-huit départements, l'espagnol est enseigné dans les Ecoles normales primaires de garçons de *Toulouse*, de *Perpignan*, de *Dax*, de *Pau*, & dans les Ecoles normales de filles de *Toulouse* & de *Perpignan*, soit dans six Ecoles sur trente-six. Dans toutes ces Ecoles on enseigne l'Anglais ou l'Allemand.

L'espagnol est enseigné dans quelques Ecoles primaires supérieures : je n'ai pu sur ce point avoir de renseignements précis.

2. *Enseignement secondaire.* — L'enseignement de l'espagnol n'existe que dans les dernières années de l'enseignement spécial. En fait, il n'y a de professeurs (*délégués* ou *chargés de cours*) que dans les établissements suivants :

A. Académie de Bordeaux. — Lycées de *Bordeaux*, *Mont-de-Marsan*, *Agen*, *Pau*, *Bayonne*; collèges de *Sarlat*, *Dax*, — soit dans cinq lycées sur cinq, & deux collèges sur neuf, c'est-à-dire dans sept établissements sur quatorze.

1. Voyez sur ce sujet : *Les langues vivantes méridionales*, par M. F.-G. Magnabal. (*Revue Internationale de l'enseignement*, 15 juin 1890). — *Les langues du Midi dans l'Université*, par M. Foulché-Delbosc. Havre, 1891. (Extrait de la *Revue de l'enseignement des langues vivantes.* — Je reçois, au dernier moment, une intéressante brochure de M. E. Bourciez, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : *L'Enseignement français & l'enseignement supérieur des langues romanes.*

2. Voir. *Annuaire de l'Instr. publ. pour l'année* 1890. Première & deuxième parties. Paris, Delalain.

Digitized by Google

B. Académie de Toulouse. — Lycées de *Toulouse*, *Foix*, *Tarbes*; collèges de *Revel*, *Saint-Gaudens*, *Vic-Bigorre*, *Castres*, *Castelsarrasin*, — soit dans trois lycées sur huit, & dans cinq collèges sur quinze, c'est-à-dire dans sept établissements sur vingt-quatre.

C. Académie de Montpellier. — Lycées de *Carcassonne*; collèges de *Cette*, *Narbonne*, *Le Vigan* & *Perpignan*, soit dans un lycée sur quatre, & quatre collèges sur treize, c'est-à-dire dans cinq établissements sur treize.

En résumé, l'espagnol est enseigné dans *dix-neuf* établissements sur *cinquante-cinq*. — Il ne l'est, — à ma connaissance, — dans *aucun* lycée ni collège de jeunes filles du Midi l'allemand ou l'anglais y sont seuls admis.

3. *Enseignement supérieur.* — Toutes les Facultés des Lettres sont pourvues d'une chaire de « Littératures étrangères. » Par suite de l'organisation de notre enseignement supérieur, ces littératures sont nécessairement les littératures allemande & anglaise. Il est extrêmement rare que les littératures méridionales fassent l'objet d'un *cours public*. Quant aux *conférences*, elles n'existent que pour les étudiants en anglais & en allemand. Une seule exception est à signaler. Une chaire de « langue & de littérature espagnoles » a été créée à Toulouse, en 1886, avec le concours de la municipalité. — A Paris même, dans nos établissements de haut enseignement, nous ne pourrions guère citer que le cours fait à l'Ecole des Hautes Études par M. Morel-Fatio, maître de conférences; encore ce cours est-il, si je ne me trompe, consacré depuis quelques années à la langue catalane. A la Sorbonne, le professeur de « littératures de l'Europe méridionale », s'occupe exclusivement de l'italien. Quant aux enseignements de M. P. Meyer, au collège de France (*langues & littératures de l'Europe méridionale*), de M. G. Paris, à l'Ecole des Hautes Études (*langues romanes*), & de M. A. Thomas, à la Faculté des Lettres (*langues romanes*), ils n'ont qu'un rapport assez éloigné avec les études plus modestes & plus pratiques qui nous occupent ici.

Ce coup d'œil sur le personnel permet de deviner déjà ce qu'est l'enseignement de l'espagnol chez nous : voyons main-

Digitized by Google

tenant la part qui lui est faite dans les examens, de jour en jour plus nombreux [1].

1. *Enseignement primaire.* — L'espagnol n'est autorisé que dans les examens du *brevet supérieur* & dans ceux du *certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les établissements d'enseignement primaire.*

2. *Enseignement secondaire* [2]. — *Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes.* (Allemand, anglais, *italien, espagnol*).

Certificat d'aptitude à l'Enseignement secondaire spécial. — On demande, pour la section littéraire, à l'écrit : « un thème de langues vivantes » ; à l'oral, on pose des interrogations sur « une langue & une littérature étrangères », avec exercices au tableau.

Certificat d'Officier de santé & de Pharmacien de 2e classe. — Les candidats sont admis, à l'écrit, à faire une version latine ou une version dans l'une des quatre langues vivantes classiques.

Baccalauréat de l'Enseignement secondaire spécial. — Dans les Académies d'Aix, de Bordeaux, de Montpellier & de Toulouse, ainsi qu'à Paris, l'italien & l'espagnol sont admis pour la version. (Décret du 28 juillet 1882, art. 3, §§ 6 & 7.) Une circulaire du 15 février 1888 stipulait que la connaissance de *deux* langues vivantes ne serait pas rendue obligatoire « *avant plusieurs années* ». Elle ne l'est pas encore.

Diplôme de fin d'Etudes pour les jeunes filles. — Un thème & une version « de langue vivante » figurent au programme.

3. *Enseignement supérieur. Baccalauréat & licence ès lettres.* (Parties littéraire, historique, philosophique.) — Les candidats, après avoir été interrogés sur l'allemand ou l'anglais, peuvent demander à être interrogés sur l'italien ou l'espagnol.

Baccalauréat ès sciences complet & restreint. — L'espagnol

1. Nous ne voulons discuter ici ni les programmes, ni la composition des jurys d'examens : les uns & les autres cependant prêteraient à des remarques intéressantes.

2. Nous suivons sur ce point la classification de l'*Annuaire de l'Instruction publique.*

Digitized by Google

& l'italien sont compris au nombre des langues vivantes sur lesquelles les candidats sont interrogés dans les Académies d'Aix, de Bordeaux, de Montpellier & de Toulouse.

Tels sont les faits. Nous ne les apprécierons pas pour le moment. Nous constaterons seulement deux choses : la première, c'est que les langues méridionales sont formellement exclues des examens les plus importants, tels que le *Baccalauréat ès lettres*, la *Licence ès lettres* (*section des langues vivantes*), & l'*Agrégation des langues vivantes*. Et la seconde remarque, c'est qu'il y a recul & non progrès, en ce qui concerne ces langues. En effet, les Décrets & Règlements du 27 novembre 1864, du 25 mars 1865, du 9 avril, du 25 juillet & du 26 décembre 1874, laissaient toute liberté aux candidats *aux baccalauréats ès lettres & ès sciences* de choisir celle des quatre langues vivantes sur laquelle ils désiraient être examinés. Cette liberté est sinon supprimée, du moins fortement menacée, par le décret du 27 mai 1875, qui contient la disposition suivante : « En s'inscrivant,... le candidat devra déclarer sur *laquelle des deux langues, anglaise ou allemande*, il désire être interrogé. Toutefois, le candidat pourra, sur sa demande, être interrogé sur l'italien & sur l'espagnol dans les Académies d'Aix, de Bordeaux, de Montpellier, de Toulouse où ces deux langues sont enseignées[1] ». — Voyez aussi l'Instruction du 7 juin 1875.

Le décret du 19 juin 1880 est formel : « Tout candidat (au « *baccalauréat ès lettres*) ayant satisfait aux épreuves exigées « sur l'anglais ou l'allemand, peut demander à subir l'examen « soit sur l'autre langue, soit sur l'italien ou l'espagnol. En « cas de succès, mention est faite sur le diplôme de cette partie « facultative. » Ces dispositions sont confirmées par le décret du 15 janvier 1882. Le dernier décret du 8 août 1890 a supprimé l'épreuve écrite de langues vivantes ; il n'a introduit aucun changement en ce qui concerne les langues du Midi.

Le *baccalauréat ès sciences* est traité plus libéralement. (Voir les Décrets & Règlements du 25 mars 1865, du 26 dé-

1. On a vu plus haut comment elles le sont.

Digitized by Google

cembre 1874, du 30 décembre 1887.) L'Arrêté pris à cette dernière date déclare que « les candidats interrogés sur l'une des deux langues du Midi traduisent au tableau des phrases françaises en italien ou en espagnol ». — Nous signalerons aux lecteurs les lignes suivantes du rapport présenté, à cette occasion, au Conseil supérieur, par M. Motheré, professeur d'anglais. Elles sont intéressantes à plus d'un titre : « L'italien « & l'espagnol, a-t-on dit, ont leur clientèle dans nos pro- « vinces méridionales, où les jeunes gens en acquièrent aisé- « ment l'usage, favorisés par la ressemblance des patois, par « de fréquents rapports avec les étrangers ; pour savoir bien « ces langues, ils n'auraient qu'à seconder les circonstances. « On se plaint qu'ils les secondent mollement, qu'ils se con- « tentent d'une connaissance superficielle, acquise à peu de « frais, & contentent même leurs juges à ce prix. Si les « langues du Midi ont été admises dans nos programmes, ce « n'est pas évidemment dans l'intention de faciliter l'accès des « diplômes à la population scolaire de quelques départements ; « c'est pour le bien de nos rapports intellectuels, politiques, « commerciaux avec les peuples voisins ; c'est que l'italien « grandit en importance, que l'espagnol est une langue du « négoce, après l'anglais, la plus répandue sur le globe. La « commission était donc sollicitée de fortifier l'examen d'italien « & d'espagnol, dans l'intérêt de l'équité, pour que ce diplôme « s'acquière partout avec la même difficulté, comme il a la « même valeur, surtout dans un intérêt public, & dans l'es- « pérance que la jeunesse du Midi ne se dérobera plus ou se « dérobera moins aux occasions d'apprendre les langues limi- « trophes, au devoir de contribuer à nos relations avec « l'extérieur. »

Ce *renforcement* de l'examen d'italien ou d'espagnol, consistait simplement à traduire quelques phrases au tableau. Par contre on réduisait de quatre à deux les auteurs du programme.

Cette même tendance, défavorable aux langues du Midi, se fait jour en ce qui concerne la *Licence*. Le décret du 27 décembre 1881, réglant l'examen de la Licence ès lettres avec mention *Langues vivantes*, laissait une petite place à

Digitized by Google

l'italien & à l'espagnol, dans les épreuves supplémentaires que l'on pouvait subir après avoir satisfait aux épreuves communes. Mais le décret du 28 juillet 1885 n'admet plus que l'allemand & l'anglais. Mentionnons encore le vœu suivant formulé par le rapporteur au Conseil supérieur, M. Motheré : « Votre com-« mission a la confiance que l'examen de licence, ainsi constitué « pour les langues germaniques, attirera des candidats pré-« parés par des études solides, & elle exprime le vœu que « lorsque cette prévision aura été confirmée par l'expérience, « un examen semblable puisse être institué pour l'italien & « l'espagnol ».

II

En restreignant ainsi la part de l'espagnol & de l'italien, au moment même où l'on manifestait l'intention de restaurer l'enseignement des langues vivantes, quelles raisons faisait-on valoir ? ou du moins à quelle pensée obéissait-on ? Car, si les langues méridionales sont condamnées, le plus souvent on ne prend pas la peine de rédiger les motifs de leur condamnation. Mais la mort sans phrases n'en est pas moins la mort.

Une première objection contre les langues du Midi, — elle apparaît dans le rapport de M. Motheré, cité plus haut, — c'est leur « *facilité* ». — Quelque temps après qu'il eut été décidé qu'une épreuve de langues vivantes figurerait désormais à l'examen du baccalauréat, le bruit se répandit que les candidats pris au dépourvu arrivaient en quelques mois, grâce à la complicité de l'Italie & de l'Espagne, à traduire passablement un texte qui coûtait souvent des « boules noires » à leurs camarades plus consciencieux ou moins malins, voués à l'anglais ou à l'allemand. A n'y pas regarder de trop près, cette teinture quasi-instantanée faisait autant d'illusion que la teinture progressive. Les méridionaux « contentaient leurs juges à ce prix », tandis que « les allemands » & « les anglais » n'arrivaient, à la sueur de leurs fronts, qu'à des résultats médiocres. Il était urgent de faire cesser ce scandale, de protéger la candeur de ceux-ci, de décourager les calculs immoraux de ceux-là. Rendre plus difficile la syntaxe espagnole ou la con-

Digitized by Google

jugaison italienne, inventer des obstacles où il n'en existait pas, on n'y pouvait songer sérieusement : on prit le parti, pour rétablir l'équilibre, de supprimer tout à fait la langue de Dante & celle de Cervantes, de soumettre uniformément, aux quatre coins de la France, tous les organes aux bizarreries de la prononciation d'Outre-Manche & toutes les mémoires aux complications des verbes composés à préfixes tantôt séparables & tantôt inséparables. A la vérité, ni l'espagnol, ni l'italien n'étaient proscrits : ils devenaient seulement langues de luxe, science surérogatoire. Une page de correct castillan ou d'irréprochable toscan pouvait tout au plus teinter de rouge « la boule noire » méritée par un anglais douteux ou par un allemand suspect. Coïncidence singulière! La vogue dont avaient joui parmi la jeunesse française les deux grandes langues méridionales cessa tout à coup; nos collégiens, un moment séduits par les beautés de l'italien & de l'espagnol, vers lesquels on craignait qu'ils ne se précipitassent en foule, s'arrêtèrent net, si bien qu'ils parurent en effet n'avoir pas eu grand'chose à faire pour les oublier tout à fait. Dès lors, aux pieds même des Pyrénées, aux portes de l'Espagne, nous n'entendîmes plus, dans les examens, que les rudes accents du Nord. Car s'imaginer que nos candidats, par pur amour de l'art, répondront bénévolement à l'invitation qui leur est faite, de compliquer encore leur examen par l'adjonction d'une seconde langue vivante, c'est se faire une douce illusion. En réalité, dans la foule — toujours grossissante, hélas! — c'est à peine si l'on signale quelques candidats obstinés — *quatre ou cinq sur mille environ* — qui s'offrent encore à faire un thème espagnol, & il est bien probable qu'un fait analogue se produit aux pieds des Alpes, en ce qui concerne l'italien. — J'hésite, je l'avoue, à répondre sérieusement à une telle objection. S'il le fallait cependant, je serais bien tenté tout d'abord de nier le fait. L'espagnol est-il réellement si facile que cela ? Croit-on en conscience que « quelques mois », que « quelques semaines » suffisent pour l'apprendre ? Et ceux qui l'affirment, sur quoi donc se fondent-ils, si ce n'est sur l'aisance relative avec laquelle ils devinent ou entrevoient la pensée de l'auteur dans quelque phrase espagnole qu'ils ont rencontrée ?

Digitized by Google

En réalité, apprendre une langue d'un vocabulaire si riche, si pleine de tours originaux, d'idiotismes, de façons de dire populaires, & dont les analogies avec le français sont souvent des pièges, des sources d'erreurs, c'est une besogne qui devrait satisfaire les plus exigeants. Ceux-là le savent qui ont passé de longues années à l'étudier, à l'analyser, à lire, de Berceo à Zorrilla, la vaste collection de ses grandes œuvres, & qui chaque jour cependant se heurtent à des difficultés imprévues, rencontrent de nouveaux problèmes & se désolent de trouver dans une tâche pénible autant qu'attrayante si peu d'aide & de secours. Ceux-là du moins ne se plaindront pas de la prétendue facilité de la langue espagnole. Pour tout dire, je crains bien que ce reproche ne provienne surtout de juges obligés par la force des choses à interroger les candidats sur cette langue & qui trouvaient des motifs d'indulgence dans l'incertitude de leur propre science.

Admettons cependant que l'espagnol soit aussi facile qu'on le prétend. Le fait n'aurait rien de bien effrayant. Tout ne serait pas perdu parce que nos enfants apprendraient sans trop de mal, en se jouant, si l'on veut (ainsi l'eût aimé Montaigne), un idiome dont ils tireront profit & plaisir. Ne trouve-t-on pas que nos écoliers ont assez à faire? Leur tâche est-elle trop facile? N'a-t-on pas assez multiplié les occasions de faire effort? — N'allons donc pas compliquer encore leur besogne par un ridicule amour de l'équilibre & de l'uniformité !

Et d'ailleurs, si l'on est si désireux de maintenir ce juste équilibre entre les candidats, il sera facile de l'obtenir en rendant pour ceux du Midi l'examen plus sérieux, plus approfondi & aussi plus pratique que ne le sont d'ordinaire les examens de ce genre.

Et cela m'amène à une considération, où les partisans du « juste équilibre » pourront, s'ils le veulent, voir un aveu. Dieu me garde, pour plaider la cause des langues méridionales, de rien dire qui puisse sembler une attaque contre l'enseignement des langues du Nord ! Une pareille intention est fort loin de ma pensée. Mais de l'aveu même de beaucoup de professeurs, de l'aveu de tous les examinateurs que j'ai pu consulter, force est bien d'avouer que les résultats obtenus

Digitized by Google

n'ont rien qui puisse exciter l'admiration. Nos jeunes gens, après sept ou huit ans d'études, sont généralement incapables d'expliquer, sans aide, une phrase ordinaire; ceux d'entre eux qui sont en état de soutenir une conversation en anglais ou en allemand sont extraordinairement rares. Eh bien! il y a toute vraisemblance que nos élèves du Sud-Ouest tout au moins, après le même nombre d'années, arriveront non seulement à comprendre aisément les textes castillans, même difficiles, mais encore à parler l'espagnol d'une manière suffisante pour se faire entendre sans peine de l'autre côté des Pyrénées. Car il faut bien l'avouer, non seulement ils trouveront des secours dans le latin & dans le français, comme tous leurs camarades de France, mais les patois gascon, béarnais, languedocien, catalan leur faciliteront encore la tâche. Ils possèdent déjà une bonne partie du vocabulaire; ils ont l'accent, l'accent dont on se moque assez dans les pays d'oïl pour qu'il leur serve au moins à quelque chose. Déjà un vague castillan chante sur leurs lèvres, & la moitié du chemin, — la plus difficile peut-être, — est faite. Au delà des Pyrénées ce n'est pas l'accent gascon, c'est l'accent parisien qui devient ridicule : vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. Pour quiconque gasconne, il n'y a plus de Pyrénées. — Et s'il en est ainsi, je le demande de nouveau : n'est-ce pas une chose étrange que de priver nos jeunes méridionaux, — sans aucun profit réel, — d'un avantage certain, d'une acquisition utile à eux-mêmes & à leur pays?

III

Car nous arrivons à l'objection tirée de l'« *Utilité.* » Je ne rechercherai pas dans quelle mesure il est bon d'appliquer aux choses de l'esprit le critérium de l'Utilité, ni si une éducation véritablement digne de ce nom n'a pas, avant celui-là, un autre idéal à poursuivre, ni enfin si la science ou l'art n'ont pas pour premier caractère d'être désintéressés. Car d'une part, je reconnais volontiers que la « science » n'a qu'un rapport assez éloigné avec les examens dont il s'agit, & de l'autre,

Digitized by Google

j'admets qu'il y a danger à proscrire trop absolument l'idée d'utilité de l'éducation.

Si je comprends bien l'objection contre les langues méridionales tirée de « l'Utilité », voici, je crois, comment elle pourrait être énoncée tout d'abord : « De toutes les nations, celles qu'il nous est le plus utile de connaître actuellement, ce sont l'Allemagne & l'Angleterre. Le sort de notre patrie, l'avenir de la France, sont directement intéressés à ce que nous connaissions aussi bien que possible ces deux peuples. Dans la lutte pour l'existence, — lutte sanglante sur les champs de bataille, lutte pacifique sur le marché économique, — c'est avec l'un & l'autre de ces peuples que nous avons ou que nous aurons surtout affaire. Donc, avant tout, & en dehors de toute autre considération, il faut que nous acquérions, par la connaissance des langues allemande & anglaise, les moyens de sortir à notre honneur de cette double lutte ». — Voilà l'objection dans ce qu'elle a d'essentiel, car les variations sur ce thème sont infinies.

Je suis loin de méconnaître ce qu'elle a de juste & de touchant. Il est très certain que dans une grande partie du monde la langue anglaise est celle des affaires, du commerce, de l'industrie & du progrès matériel. Il n'est pas moins vrai que son encourageante simplicité & sa brièveté virile semblaient la prédestiner à jouer ce rôle. Si nous considérons en outre qu'elle tend à devenir dans la bouche de ses hommes d'État, sous la plume de ses historiens, de ses philosophes, de ses savants, la langue de la politique & de la haute spéculation, ce serait montrer une médiocre perspicacité que de vouloir en détourner nos jeunes gens. Quant à l'allemand, ce serait faire œuvre antipatriotique que de protester contre son invasion dans nos programmes. En admettant qu'il y ait quelque naïveté à penser que nous avons été battus parce que nous ignorions l'allemand & que nous serons vainqueurs quand nous le saurons, nous ne voudrions pas, alors que nous le pourrions, ôter cette illusion aux patriotes.

Mais, tout en respectant ces sentiments comme il convient, on peut se demander si l'amour de l'uniformité, l'une des maladies constitutionnelles de l'esprit français, ne nous a pas

Digitized by Google

entraînés trop loin, & si, même édictée avec les meilleures intentions du monde, cette proscription de deux langues que l'on parle à nos portes n'est point pour amener des conséquences fâcheuses. D'ailleurs, ne jugeât-on les langues que par leur utilité pratique, l'espagnol méritait certainement plus de considération. On oublie trop qu'à elle seule l'Espagne continentale arrive immédiatement après l'Angleterre & l'Allemagne pour le chiffre des affaires qu'elle traite avec la France. Et si l'on joint à l'Espagne, comme il est juste dans l'espèce, les nations de langue espagnole (Mexique, République Argentine, Chili, Pérou, &c.), elle dépasse de beaucoup l'Allemagne, & approche de l'Angleterre.

Voici au surplus pour les années 1887 & 1888 les chiffres fournis par les statistiques officielles[1]. En 1887, le commerce d'exportation & d'importation de la France est représenté pour les pays de

Langue anglaise par....	2,125,900,000 fr.
Langue espagnole.....	1,060,100,000
Langue allemande.....	909,300,000
Langue italienne.....	500,000,000

En 1888, le total des importations & des exportations s'est élevé pour

L'Angleterre, à.....	1,749,565,411 fr.
L'Allemagne.....	804,574,049
L'Espagne.....	703,043,526
Les Etats-Unis.....	650,949,823
L'Italie.....	441,265,278
L'Autriche.....	145,665,229

Si l'on joint à l'Espagne les pays de langue espagnole, l'on arrive au total de 1,445,573,513 francs, qui dépasse de 495,334,235 francs le chiffre fourni par l'Allemagne & l'Autriche réunies.

Il y a des raisons de penser que nos relations commerciales & industrielles avec l'Espagne ne peuvent que se développer : l'essor que prennent d'année en année le commerce & l'in-

1. Nous empruntons ces chiffres à MM. Magnabal & Foulché-Delbosc, *op. cit.*

Digitized by Google

dustrie dans les régions les plus rapprochées de notre frontière, par exemple à Barcelone & à Bilbao, le développement des voies de pénétration, qui sont sorties de la période d'études pour entrer dans celle d'exécution, la prospérité commerciale des républiques d'Amérique, malgré leurs dissensions intestines, tout cela est de nature à préoccuper à la fois les économistes & les auteurs de nos programmes universitaires.

« Nos relations avec les républiques de l'Amérique latine, « dit M. Frary[1], sont très actives & pourraient l'être davan- « tage. Ce groupe de nations jeunes & grandissantes qui se « ressemblent par l'origine, les idées, les mœurs, les tradi- « tions & les tendances, manque d'une capitale au moins « intellectuelle, qui pourrait devenir un centre économique. « Il y a là pour notre Paris une place à prendre, un rôle à « jouer, à la fois honorable & lucratif. »

Eh bien, dira-t-on, s'il en est ainsi, que demandez-vous de plus? Et pourquoi tenter autre chose? — La réponse est malheureusement aisée. Il y a des faits économiques inquiétants pour l'avenir de nos relations avec les pays espagnols. Dans des contrées où nous ne rencontrions guère de rivaux, nous voyons la place prise peu à peu par d'autres. Les représentants de commerce Anglais, Italiens, mais surtout Allemands y abondent maintenant. Nos négociants du Midi, nos chambres de commerce savent à quoi s'en tenir à ce sujet, & quant aux notables commerçants de Paris, dès 1872, ils adressaient au ministre de l'Instruction publique une pétition pour lui demander de créer, au moins dans un lycée de Paris, une chaire de langue espagnole[2]. Certes, nous n'avons pas la naïveté de croire que tout va changer subitement parce qu'un certain nombre de nos bacheliers sauront l'espagnol, mais entre toutes les causes qui s'unissent pour produire un fait d'ordre économique, la facilité des rapports directs, la suppression des intermédiaires a son importance.

Je n'ajouterai qu'un mot à propos de l'argument « patriotique. » Est-on bien sûr qu'une connaissance plus répandue de

1. *La Question du latin*, p. 214.
2. Fouché-Delbosc, *op. cit.*, p. 6.

Digitized by Google

l'italien, — si nécessaire au surplus dans l'Archipel, dans les mers du Levant & dans tout l'Orient, — ne nous sera pas quelque jour particulièrement utile, au même titre que l'allemand? Et sans escompter l'avenir, ne savons-nous pas déjà par expérience quels services ont rendus à nos armes, en Lombardie ou au Mexique, les trop rares officiers & soldats parlant couramment l'italien ou l'espagnol?

IV.

Ce n'est pas seulement dans l'ordre des faits, c'est encore dans l'ordre des idées que se manifeste l'utilité de la connaissance des langues; c'est au profit intellectuel qu'il convient de mesurer la part à leur attribuer dans l'enseignement public. Voilà une nouvelle façon, plus élevée, de comprendre l'utilité des langues. — Or, dit-on, il est incontestable, qu'à ce point de vue, aucune comparaison n'est possible entre les deux langues classiques du Nord & celles du Midi. Il faut bien le reconnaître, la science, sous toutes ses formes, parle actuellement allemand ou anglais; quiconque ignorera ces deux langues se privera par là même d'un secours précieux, sinon indispensable, dans tout ordre d'études ou de recherches. Il est clair au contraire que l'on pourra ignorer les langues méridionales sans éprouver de ce chef un préjudice sensible; car, de tous les progrès réalisés par la civilisation moderne, quels sont ceux qui ont pris naissance de l'autre côté des Alpes ou des Pyrénées? — Cet argument a sa valeur assurément, & nous ne la lui contesterons pas. Oui, il est sage que ceux qui sont appelés à une culture scientifique supérieure possèdent des instruments si utiles, si nécessaires. Pouvoir lire une œuvre scientifique allemande ou anglaise est une condition indispensable de tout progrès ultérieur, pourvu que cette facilité & cette richesse d'information ne déshabituent pas trop l'esprit de tout effort personnel & de tout libre jugement : c'est un danger contre lequel il faut déjà nous mettre en garde. Mais, tout en proclamant cette nécessité, nous ferons remarquer qu'elle ne s'appliquera jamais qu'à un nombre relativement restreint de

Digitized by Google

personnes. Ceux qui, par leurs recherches personnelles, ont l'ambition de « faire avancer la science », comme l'on dit, resteront toujours une élite, une minorité : or, c'est la masse, c'est l'ensemble des intelligences moyennes que doit surtout viser tout système d'éducation publique. Les règles ne sont pas faites pour les exceptions.

D'ailleurs, pour être conséquents, ce n'est pas seulement l'allemand *ou* l'anglais, c'est l'allemand & l'anglais dont devraient exiger la connaissance ceux qui exagèrent la valeur de cet argument. « L'outillage » d'un savant qui lira Darwin dans le texte restera incomplet s'il ne peut lire aussi le texte de Haeckel ; le philologue qui aura étudié Lucrèce avec Lachmann & Bernays ne se consolera pas de ne pouvoir le faire avec Munro. Il est vrai, — & c'est ce qu'il importe de préciser, — que selon le but poursuivi il y a bien des manières d'apprendre une langue. On peut l'apprendre d'abord pour s'en servir, dans un but d'utilité pratique ; ensuite pour jouir de sa littérature, dans un but esthétique & littéraire ; on peut enfin se contenter d'une notion suffisante pour extraire d'un livre scientifique la pensée, les renseignements utiles qu'il contient. La connaissance générale du sujet traité & de la terminologie forcément restreinte facilite beaucoup cette lecture.

Un philologue, un mathématicien, un médecin, un spécialiste quelconque pourront tirer grand profit d'œuvres anglaises ou allemandes, qui seraient fort empêchés d'apprécier les beautés littéraires de Shakespeare ou de Gœthe, & à plus forte raison d'entretenir une conversation avec un bourgeois de Manchester ou de Leipzig. Mais si une connaissance médiocre d'une langue peut suffire à rendre les services spéciaux que l'on fait valoir, ce serait se faire une idée bien mesquine du rôle des langues dans l'éducation que de borner là son ambition. Nous sommes, pour notre part, plus exigeant ; nous voudrions qu'un bachelier, à la sortie du lycée, pût non seulement déchiffrer un texte étranger, mais encore se faire entendre dans une langue & jouir d'une littérature qu'il a étudiées pendant deux lustres. Car, si nous passons condamnation, pour abréger, sur cette infériorité scientifique de l'Italie ou de l'Espagne, si nous admettons

Digitized by Google

qu'à ce point de vue elles ont, l'Espagne surtout, à faire un effort vigoureux pour atteindre le niveau moyen, nous ne pouvons oublier (& nous y insisterons plus loin) que leur production littéraire proprement dite peut soutenir la comparaison avec celle de toute autre nation Européenne, la France exceptée. Or, ne l'oublions pas, surtout en matière d'enseignement secondaire : les lettres ont, elles aussi, elles surtout, une valeur éducatrice, qui pour être plus générale, plus morale, n'en est pas moins digne d'estime. Est-il besoin d'ajouter que même dans le domaine scientifique, la philologie romane, l'histoire critique (littéraire ou politique) des pays méridionaux, & bien d'autres ordres de connaissances positives supposent nécessairement la possession de ces langues?

Et à ce sujet que l'on nous permette d'ouvrir une parenthèse. Il serait digne de la France, de son génie, de son humanité, de ses traditions, de ne point renoncer à la clientèle scientifique & littéraire de l'Espagne. J'ose dire qu'elle ne nous importe pas moins que la clientèle commerciale & industrielle. Ce serait un beau rôle pour la France que de se faire l'institutrice & véritablement la sœur aînée de ce noble pays. Que nos amis d'outre-monts ne voient pas dans nos paroles la moindre intention d'humilier une nation dont nul mieux que nous n'estime le caractère & n'admire la vigoureuse vitalité. Nous ne souhaitons pas davantage qu'elle borne son ambition à imiter sa voisine ; loin de là. C'est en gardant obstinément son originalité, ses mœurs, ses traditions, dans ce qu'elles ont de compatible avec l'évolution de la civilisation, qu'elle rivalisera un jour avec des peuples plus laborieux ou plus fortunés. Déjà elle aspire à un rajeunissement intellectuel comme à une transformation sociale ; elle s'éveille à la vie scientifique & à la liberté ; elle s'est résolument tournée du côté de l'avenir. Ceux qui la connaissent & qui lui rendent justice admirent ce qu'elle a déjà fait. Mais il reste beaucoup à faire. Il faut dégager, organiser, mettre en œuvre les forces vives qu'elle recèle, de même qu'il faut exploiter les mines incomparables qui dorment inutiles aux flancs de ses montagnes. Laisserons-nous à d'autres le soin de lui transmettre, dans les limites où la chose nous sera possible, les conquêtes légitimes de la civilisation

Digitized by Google

moderne & de l'initier à des méthodes scientifiques, philologiques, philosophiques désormais nécessaires? Aurons-nous l'humiliation de voir dans ses établissements d'instruction, entre les mains de ses professeurs & de ses élèves, une foule de livres signés de noms allemands ou anglais? Certes, nous-mêmes ne nous faisons pas faute d'aller chercher la science où elle se trouve, mais jusqu'ici ce beau rôle d'éducateur nous semblait réservé : il nous était d'autant plus facile en Espagne, qu'en dehors du français, les langues vivantes, & particulièrement l'allemand, y étaient à peu près universellement ignorées. C'est encore notre langue que l'on continue à apprendre obligatoirement dans les Instituts espagnols ; c'est de notre littérature, de nos arts, de nos idées que ses écrivains & ses artistes s'inspirent le plus volontiers. Que notre injuste dédain ne décourage pas leur bonne volonté!

V

Ce serait de la courtoisie ; ce serait aussi de la reconnaissance. Grâce à Dieu, lorsque nous étudions l'histoire comparée des littératures de l'Europe, nous nous trouvons plus de débiteurs que de créanciers. Il fut un siècle cependant où nos écrivains contractèrent bien des dettes vis-à-vis de l'Espagne : ce temps est loin, je le sais; il suffit cependant qu'il ait existé pour que le passé littéraire de ce peuple, dont les destinées furent parfois intimement mêlées aux nôtres, n'ait point mérité de nous devenir indifférent. C'était alors l'âge d'or du castillan, où un Italien l'appelait « la langue commune à toutes les nations », où Marguerite de Valois aimait à s'en servir « parce qu'elle est sans comparaison mieux déclarant cette passion d'amour que n'est le français », où Richelieu, pour d'autres motifs sans doute, se piquait aussi d'être « *muy aficionado á escribir en español* ». Je n'apprendrai rien à personne en rappelant que cette littérature inspira parfois le génie de Corneille, de Molière & de bien d'autres moins illustres. Cette gloire fut éphémère sans doute. Déjà Chapelain pouvait constater que « ce grand colosse s'appetisse de jour en jour » &

Digitized by Google

le Père Bouhours appeler la langue espagnole « une reine de théâtre ». Voltaire, dont les méprises espagnoles sont un peu fortes, traitait les « Wisigoths, les Vandales & les Suèves » plus mal encore que « les Welches ». Le Persan de Montesquieu, quoiqu'il ne paraisse pas non plus avoir pâli sur la littérature espagnole, déclarait résolument « que le seul livre espagnol qui soit bon est celui qui a montré le ridicule de tous les autres ». Les Romantiques remirent en honneur les chefs-d'œuvre dédaignés : vieux *romances* mauresques ou castillans, comédies de cape & d'épée, drames chevaleresques. A la voix de Victor Hugo, une armée franchit les Pyrénées; les poètes, les romanciers avaient formé l'avant-garde, les savants suivirent : Fauriel, Magnin, Damas-Hinard, Rosseew Saint-Hilaire, Ozanam, P. Mérimée, Louis de Viel-Castel, Antoine de Latour, Ferdinand Denis, Francisque Michel, Louis Viardot, Adolphe de Puybusque, Philarète Chasles, Saint-René Taillandier, Charles de Mazade & bien d'autres que j'oublie, se partagèrent les provinces de ce domaine. Malheureusement, ils laissèrent peu de successeurs; le mouvement commencé avec éclat ne se continua pas. Chose singulière, tandis qu'en France on oubliait de nouveau l'Espagne, celle-ci allait rencontrer les admirateurs les plus passionnés de sa langue & les plus laborieux critiques de ses chefs-d'œuvre chez des peuples que la diversité d'origine, de mœurs, de religion, la rareté des relations semblaient éloigner d'elle. En Allemagne, l'école de Bœhl de Faber, d'Ad.-Fréd. von Schack & de Ferdinand Wolf établit scientifiquement les titres de ces œuvres si admirées de Gœthe, de Guillaume Schlegel & de Jacob Grimm. Diez construisait les fondements sur lesquels devait s'élever la philologie espagnole. En Angleterre, d'estimables érudits continuaient les traditions de Southey & de lord Holland, tandis que de l'autre rive de l'Océan arrivait un Américain, Georges Ticknor, pour élever aux lettres espagnoles un monument définitif en beaucoup de ses parties.

Devons-nous donc abandonner décidément à d'autres ce domaine qui fut nôtre autrefois ? Faudra-t-il que ceux qui s'intéressent encore à la langue, à la littérature, à l'histoire, aux arts de l'Espagne soient forcés d'aller chercher des secours en

Digitized by Google

Allemagne, en Suède, en Autriche ? On nous vante, avec juste raison, l'organisation scientifique de l'Allemagne ; que l'on n'oublie pas que quelques-uns des meilleurs livres élémentaires pour l'étude de la langue & plusieurs des ouvrages les plus sérieux pour celle de la littérature de l'Espagne y ont vu le jour, & qu'il n'est guère d'Université qui ne compte quelque hispaniste. Où sont les nôtres ? Leur noms tiendraient en une ligne.

VI

Mais ces considérations paraîtront peut-être nous entraîner hors de notre sujet ; je reviens donc à des arguments plus pratiques. Nous avons envisagé jusqu'ici les langues & les littératures au point de vue de l'intérêt matériel, & du profit intellectuel & scientifique que l'on en pouvait tirer. Si nous étudions maintenant les unes & les autres en elles-mêmes, indépendamment de toute autre considération, nous pouvons, croyons-nous, faire valoir en faveur de la langue & de la littérature espagnoles des titres tels que bien peu de nations modernes en possèdent de supérieurs.

Toutes les langues ont leurs mérites & leurs défauts ; pour les comparer avec une autorité suffisante, pour s'aventurer surtout à leur assigner des rangs, selon qu'elles s'approchent ou s'éloignent de la perfection idéale, il faudrait les posséder toutes également. La chose étant impossible, ces sortes de comparaisons pèchent toujours par quelque point ; elles nous demeurent suspectes. Aussi, aurions-nous la compétence nécessaire, nous nous refuserions ici à un pareil classement. Les lecteurs désireux de connaître les caractères spéciaux du castillan consulteront les apologies & les panégyriques composés en sa faveur par les Espagnols & par les étrangers, depuis le *Diálogo de las lenguas*, de Valdés, jusqu'à nos contemporains. Ils les trouveront résumés, avec preuves à l'appui, dans les *Observaciones críticas sobre la excelencia de la lengua castellana*, de D. Antonio Capmany, ou dans la préface du *Fundamento del vigor y elegancia de la lengua castellana* de Gre-

Digitized by Google

gorio Garcès. Une extraordinaire richesse de vocabulaire, qui n'exclut la précision que sous la plume d'auteurs inexpérimentés, une souplesse de construction & de tours particulièrement favorable à l'éloquence & à la poésie, une unité de ton qui résulte de ce fait que la langue du peuple est restée plus longtemps que partout ailleurs celle des lettrés, enfin une harmonie qui, selon la remarque de d'Alembert, provient d'un mélange heureux de sons énergiques & de voyelles douces, & qui unit la vigueur du Nord à la mollesse italienne, telles sont, en résumé, les qualités propres de cette langue. Au surplus, si la langue espagnole est proscrite de notre enseignement, ce n'est point qu'elle soit en elle-même jugée inférieure à aucune des langues actuelles; il serait donc superflu d'établir ici sa valeur, en tant que moyen d'expression de la pensée.

Considérée à un point de vue plus général, une langue n'est qu'une clef destinée à donner accès dans le domaine réservé aux initiés. Ce domaine, qui se découvre peu à peu à leurs regards, c'est la littérature, c'est l'histoire, c'est la civilisation d'un peuple, toutes choses qu'ils peuvent dès lors connaître non plus seulement par ouï dire, ou entrevoir à travers le brouillard des traductions, mais étudier par eux-mêmes, sans intermédiaire & sans interprète. C'est ici surtout que l'importance du choix, que la nécessité d'une direction heureusement prise au début, se fait surtout sentir. Certes, quelque direction que nous prenions, nous sommes assurés de toujours rencontrer des hommes ayant, en quelque langue qu'ils les expriment, à peu près mêmes besoins, mêmes passions, mêmes vertus & mêmes vices que nous. L'idiome des sauvages d'Amérique exprime probablement toutes les variétés fondamentales de passions que nous trouvons déjà dans Homère, &, dans quelques siècles, l'histoire des tribus nègres de l'Afrique centrale fournira peut-être aux auteurs de tragédies, — s'il existe encore des tragédies, — des héros non moins dramatiques qu'Oreste ou bien qu'Agamemnon. Nous admettons cependant qu'il n'est point indifférent d'aller de tel ou tel côté, & que le choix doit être dicté par des raisons morales, esthétiques, historiques, mûrement réfléchies. Quant à nous,

Digitized by Google

nous ne sommes pas de ceux qui contestent leur prééminence aux langues & aux littératures anciennes ; nous estimons qu'elles resteront & qu'elles doivent rester la base de toute éducation littéraire supérieure. La valeur de cette discipline intellectuelle ne fait pas doute pour nous.

Mais notre piété ne se changera pas en superstition. L'esprit humain est chose trop muable, trop diverse, pour rester à jamais enfermé dans les liens, — fussent-ils d'or & de diamant, — que l'antiquité lui a forgés. Ses pensées, ses aspirations ont pris forme aussi dans les littératures modernes, — une forme admirable souvent, — & l'on ne peut avoir qu'une idée partielle, incomplète du génie humain, si à l'étude des chefs-d'œuvre anciens ne se joint celle des chefs-d'œuvre modernes. Il existe d'ailleurs entre ceux-ci & ceux-là une foule de rapports qui les unissent, si bien que la plupart du temps on ne peut ignorer les premiers si l'on veut avoir des seconds une pleine intelligence. Et cela est vrai surtout des littératures du Midi, parce qu'elles sont, comme la nôtre, plus encore que celles du Nord, les filles des lettres antiques, ou que du moins, grâce aux formes qu'elles revêtent, cette filiation est plus évidente.

On n'attend pas de nous que nous montrions ici les rapports, les points de contact qui existent entre la civilisation française & celles des deux grands peuples du Midi. Ces rapports, fondés sur la communauté d'origine, de langues, de religion, de législation, développés encore par des relations politiques & sociales ininterrompues pendant une longue suite de siècles, se font sentir dans les influences réciproques exercées par chacune de ces nations sur les autres. Cette union, dans le passé du moins, est plus intime entre elles qu'elle ne le fut pour chacune en particulier avec aucun autre peuple de l'Europe. C'est à ce point de vue que les expressions de « nations sœurs » & « d'union latine », dont il y aurait naïveté à abuser, ont un fondement sérieux.

Ces analogies, résultant d'une certaine parenté intellectuelle, seraient au demeurant sans valeur si les lettres espagnoles ou italiennes n'avaient en elles-mêmes rien de capable d'élever ou de charmer l'esprit, si leur valeur esthétique ou

Digitized by Google

morale ne les recommandaient point à l'estime des pédagogues & des instituteurs de la jeunesse. En ce qui concerne la littérature espagnole, la seule dont nous voulions nous occuper pour l'instant, peut-on soutenir qu'elle est indigne de figurer dans un programme d'enseignement secondaire ou supérieur? Ce serait méconnaître l'originalité, la richesse de cette littérature, qui, tout en conservant avec la nôtre certains traits communs, n'en a pas moins gardé, — pour des raisons diverses trop longues à déduire ici, — un caractère tel qu'il est impossible de la confondre avec toute autre, une originalité propre qui est l'un de ses plus grands attraits. Sans remonter avec quelques historiens espagnols, dont le patriotisme s'éveille évidemment trop tôt, aux Sénèque, à Lucain, à Mela, à Quintilien, à Martial, nous rencontrons tous les éléments d'une littérature vraiment nationale à une époque où la plus grande partie de l'Europe, sauf la Provence & l'Italie, semble encore plongée dans la barbarie. Bientôt les germes des principaux genres se développent, s'épanouissent, & commencent à donner des fruits. La poésie a trouvé déjà le mètre léger & chantant du *romance* octosyllabique : elle a, dès le début, ce caractère de spontanéité, d'originalité, qu'elle conservera jusqu'au bout. Des trésors de poésie, naïve à la fois & grandiose, s'accumulent lentement dans les *Cancioneros*, dans les *Romanceros*, objets favoris de l'attention des Hispanistes contemporains. Cette source, qui jaillit du sol, s'enrichira bientôt par les infiltrations venues de Provence ou d'Italie, dont Ausias March, Boscan, Juan de Mena, Garcilaso détournent les courants sur le sol de la Catalogne & des Castilles. La forme poétique, élégante & pure jusque-là, mais un peu maigre & courte, va s'assouplir : elle atteindra son complet épanouissement dans la deuxième moitié du seizième siècle, avec les lyriques de Salamanque, de Séville & de Grenade. — Ce même caractère d'originalité est plus sensible encore dans le théâtre, qui excita l'enthousiasme des Victor Hugo & des Théophile Gautier. Dès l'origine il dut plus à l'inspiration populaire qu'à l'imitation classique. Déjà les précurseurs, Juan del Encina, Lucas Fernández, Torres Naharro, Gil Vicente, Lope de Rueda (pour ne rien dire de cette œuvre extraordi-

Digitized by Google

naire qu'on nomme *la Célestine*), le façonnent à l'image de leur fantaisie, en dehors de règles qu'ils ignorent. Ils ouvrent la voie à cette série d'œuvres maîtresses, qui attirent l'attention de l'Europe sur les noms de Lope de Vega, de Tirso de Molina, d'Alarcón, de Moreto, de Castro, de Calderón, & sur la plëïade qui gravite autour de ces chefs du chœur. Ces milliers de drames, qui inondèrent alors l'Europe, y rencontraient partout d'autres œuvres espagnoles bien différentes mais profondément marquées, elles aussi, du sceau du génie national. Ces dernières avaient été conçues loin du bruit & de la foule, dans l'ombre des cloîtres & le silence des monastères. Ce n'est point sans quelque étonnement, peut-être sans quelque défiance, que nous nous arrêtons aujourd'hui devant cette littérature mystique, d'une fabuleuse fécondité, où tant de générations ont épanché leurs pensées & où l'on sent encore, pour peu que l'on y pénètre avec cette sympathie qui est une auxiliaire de la science, palpiter l'éloquence d'un Louis de Grenade & d'un Louis de Leon, ou la grande âme de sainte Thérèse.

Si nous sortons du cloître pour demander à la littérature profane de faire revivre à son tour les contemporains d'Isabelle, de Charles-Quint & des trois Philippes, Mendoza, Mariana, & Solís nous raconteront leur histoire, tandis que les Nouvelles, les Romans reflèteront avec fidélité les passions qui agitaient leurs âmes « plus grandes encore que folles », selon le mot de Lafontaine. Cette abondante littérature romanesque trouvera son couronnement dans le *D. Quichotte*, le plus populaire peut-être des livres qui aient paru dans le monde.

J'ajoute que l'étude de cette littérature, — témoin fidèle de la civilisation nationale, — est fertile en enseignements moraux. Elle nous montre, dans la première partie de son long développement, comment à force d'énergie & d'obstination un peuple, qui a foi dans ses destinées, répare ses fautes, reprend son bien, reconquiert sa pleine indépendance : de telles leçons ne sont jamais inopportunes. Il est peu de spectacles plus intéressants que celui de la lente formation du génie espagnol, au cours d'une lutte de huit siècles, qui a ses périodes de

Digitized by Google

trêve sans doute & même ses moments de découragement, mais qui façonne patiemment & sûrement l'âme de ce peuple :

> Per damna, per cædes, ab ipso
> Ducit opes animumque ferro.

Mais tout à coup, comme si cette nation avait dépensé toute son énergie créatrice, l'inspiration s'épuise, les sources de la fécondité tarissent, & le spectacle de cette décadence nous apprendra comment une nation paye par la ruine de ses Lettres aussi bien que par la perte de son influence politique l'imprudente abdication de ses droits & le découragement qui suit ses premiers revers. Voilà la vraie morale qui se dégage de cette histoire. Mais chemin faisant, combien d'enseignements, qu'un lettré moraliste gravera aisément dans les esprits qu'il a mission de façonner! L'abbé Galiani assurait plaisamment que le véritable objet de l'éducation c'est d'apprendre aux futurs hommes à supporter deux choses, qui sont l'injustice & l'ennui. S'il en est ainsi, il faut se hâter d'inscrire au premier rang de nos livres de classe deux bons manuels d'histoire & de littérature espagnoles, car sur l'un & l'autre point ce peuple a fait ses preuves. Dans une page pleine d'humour sur le caractère espagnol, M. Cherbuliez, analysant les enseignements pratiques que l'on peut tirer des drames d'outre-monts, concluait ainsi : « Ce n'est pas s'aventurer que de prétendre..... « qu'il y a dans l'Espagne d'aujourd'hui telle qu'elle est plus « de gens contents, plus de vrai bonheur que dans la Prusse, « le plus gouverné des pays, ou dans l'industrieuse & opulente Angleterre. L'Espagne pourrait dire à ces puissances « orgueilleuses, qui méprisent ses haillons & condamnent « superbement ses fous, ce que répliquait au roi Henri VIII le « Pasquin de Calderón : — Peu m'importe de n'être pas roi, du « moment que je suis gai. Un philosophe répondit à un soldat « qui lui vantait les grandeurs d'Alexandre, son maître : « Cueille à terre la fleur que voici, porte-la à ton Alexandre « & prie-le de t'en faire une semblable. Trophées, gloire, « lauriers, triomphes, que lui sert tout cela si après tant de « prodiges il ne peut fabriquer une fleur si facile à pousser « qu'elle se rencontre dans la première prairie venue?... Et

Digitized by Google

« moi, je représente de même à Votre Majesté que, monarque « souverain comme vous l'êtes & admiré de tout l'univers, « vous ne pouvez pourtant être gai, chose si commune & si « vulgaire qu'on la trouve dans un gueux sans chemise comme « moi & qui demain peut-être sera mort de faim[1] ».

Quant à la littérature contemporaine de l'Espagne, elle n'est pas actuellement à la mode en France. Mais, pour y être étrangement ignorée, elle n'en mérite pas moins d'attirer l'attention : elle ferait honneur à n'importe quelle nation de l'Europe. Ce n'est point notre intention de comparer ici le mouvement littéraire, la production artistique des divers peuples; nous réclamons seulement un peu plus d'attention & un peu plus de justice à l'égard d'une littérature qui a produit depuis une trentaine d'années des auteurs dramatiques tels que Ayala, Tamayo, Eguilaz, Echegaray; des poètes comme Zorrilla, Espronceda, Becquer, Campoamor, Núñez de Arce; des romanciers de la valeur de Alarcón, Trueba, Pereda, Pérez Galdós, Pardo Bazán; des orateurs comme Donoso Cortes, Castelar, Cánovas, héritiers de cette brillante pléiade de parlementaires, les Alcalá Galiano, les Olózaga, les González Brabo, les Ríos Rosas, les López, & même des savants tels que Lafuente, Amador de los Ríos, Milá y Fontanals, Menéndez Pelayo, &c. Sans remonter jusqu'à la brillante période du Romantisme, il y a dans un tel ensemble de quoi montrer que cette littérature espagnole, en dépit d'une ignorance dont personne en Europe ne nous dispute plus le privilège, est cependant bien vivante encore.

VII.

Nous avons passé en revue les principales considérations qui militent en faveur du rétablissement de l'espagnol au nombre des langues vivantes enseignées dans nos collèges : facilité, utilité commerciale, valeur propre de sa langue, richesse & originalité de son histoire littéraire, influence réciproque des littératures française & espagnole, profit intellectuel ou moral

1. L'*Espagne politique*, par V. Cherbuliez. Paris, Hachette, 1874, p. 16.

Digitized by Google

de ces études, &c. Nous avons examiné les objections possibles. Nous croyons pouvoir conclure que ni cette langue ni cette littérature ne méritent l'injuste proscription dont elles sont l'objet.

S'il en est ainsi, quelles mesures conviendrait-il de prendre pour reconstituer cet enseignement dans nos établissements publics? Au risque d'être accusé de sortir de notre terrain, nous allons les énumérer le plus succinctement possible.

1° La première mesure à prendre serait de décréter *l'équivalence des langues espagnole, italienne, allemande, anglaise, aux examens du baccalauréat ès lettres, du baccalauréat ès sciences, du baccalauréat spécial.* Que si l'on hésite à appliquer cette mesure à la France tout entière, que l'on restreigne cette équivalence aux trois Académies de Bordeaux, de Toulouse, de Montpellier pour l'espagnol, d'Aix, de Grenoble, de Chambéry pour l'italien. Nous ne demandons, on le voit, que le retour à un état de choses aboli sans motifs sérieux, & dont il reste d'ailleurs quelques traces, on l'a vu, dans nos règlements universitaires. — L'Etat restant maître d'exiger les langues vivantes que bon lui semble pour les examens d'admission à ses grandes écoles spéciales, le choix de tous les jeunes gens qui se destinent à l'une de ces dernières sera forcément déterminé par le programme. Mais il nous paraît inadmissible que les nécessités du recrutement des écoles spéciales, qui ne recevront jamais qu'une faible minorité de nos étudiants, soient le régulateur tyrannique & absolu des programmes de notre enseignement public.

Nous n'ignorons pas qu'un enseignement quelconque ne se rétablit pas d'un trait de plume. Pour enseigner la langue espagnole, même dans les seuls lycées & collèges du Sud-Ouest, il faut d'abord un personnel assez nombreux. S'il n'y avait là qu'une difficulté d'argent, — quoique assurément ce genre de difficulté ait son importance, — on n'admettrait point qu'après avoir montré à l'égard des divers services de l'Instruction publique une générosité que quelques-uns ont taxée de prodigalité, on alléguât la pénurie des finances pour différer ou écarter une réforme dont nous croyons avoir montré la nécessité. Il est d'ailleurs très probable qu'un certain nombre de chaires d'alle-

Digitized by Google

mand ou d'anglais pourraient être transformées en chaires d'espagnol ou d'italien dans nos établissements du Midi, de telle sorte qu'il n'y aurait pas augmentation de dépenses, mais simplement transformation ou affectation différente. — Mais il y a une difficulté d'une autre nature. C'est que l'on aura de la peine à recruter le personnel nécessaire, dans des conditions telles qu'il puisse, au point de vue scientifique, soutenir la comparaison avec le personnel de jour en jour plus distingué qui enseigne l'allemand & l'anglais dans les mêmes établissements. Le fait est probable; il serait absolument étrange d'ailleurs qu'il en fût autrement. Mais nous ne voyons aucune nécessité de reconstituer un enseignement de cette nature du jour au lendemain. Que l'on commence avec les éléments dont on dispose, & qui, dès à présent, offrent les garanties suffisantes. Quelques mesures spéciales, que nous indiquons plus loin, permettront, croyons-nous, de former un corps enseignant instruit & nombreux. Il faut bien se persuader qu'il en est ici comme dans l'ordre économique : l'équilibre tend toujours à s'établir entre l'offre & la demande. Si l'on attend, pour instituer un enseignement quelconque, que le personnel soit formé de toutes pièces, il y a des probabilités pour que cet enseignement n'existe jamais. A titre transitoire, il n'y aurait pas d'inconvénient à généraliser une mesure déjà appliquée autour de nous & à confier des cours d'espagnol, moyennant un supplément de traitement, à des agrégés ou à des licenciés de l'ordre classique munis du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'espagnol.

2° Si nous réclamons pour l'espagnol une place égale à celle des autres langues vivantes dans les lycées de garçons de notre région, à plus forte raison la demanderons-nous *pour les lycées & collèges de jeunes filles*. Ici, en effet, aucune des considérations en faveur de la prééminence des langues du Nord ne saurait être alléguée. Pour notre part, nous ne réussissons pas à deviner pourquoi la possibilité d'apprendre à nos jeunes filles l'italien ou l'espagnol n'a même pas été prévue par nos règlements universitaires.

3° Il faut, en troisième lieu, si l'on veut donner quelque dignité & une valeur scientifique sérieuse à cet enseignement,

Digitized by Google

rétablir l'*Agrégation des langues méridionales, (espagnol & italien)*. — Ce n'est que depuis 1885 que cette agrégation a disparu de nos programmes ; mais depuis longtemps elle était supprimée en fait. On fait valoir contre ce rétablissement le fait « qu'il n'y a pas de candidats », & l'on promet que dès qu'il y en aura on la rétablira. Il nous semble qu'il y a un cercle vicieux dans ce raisonnement. Il est plus logique d'ouvrir un concours pour avoir des candidats que d'attendre des candidats pour un concours qui n'existe pas. Peut-on espérer sérieusement qu'un jeune homme, sollicité par les nécessités de la vie, entreprendra des études longues, difficiles, coûteuses, en vue d'un examen qui n'existera peut-être jamais, qui est encore dans le devenir, dont il ne connaît ni les programmes, ni la date, ni les conditions, & qui ne lui assure aucun avantage certain? Il le fera sans doute, s'il sait exactement ce que l'on réclame de lui, s'il voit que sa carrière dépend de cet examen, s'il peut espérer que le succès assurera son avenir. Jusque-là il s'en tiendra au conseil de la sagesse vulgaire : un bon *tiens* vaut mieux que deux *tu l'auras*. Je pourrais m'en tenir là ; j'ajouterai cependant que les candidats existent déjà, que plusieurs *certificataires* ou licenciés réclament & attendent le rétablissement de cette agrégation, que, selon toute vraisemblance, leur nombre augmentera rapidement, & que dans tous les cas, comme il suffit pour rétablir ce concours d'une simple déclaration, les risques à courir ne sont pas grands[1].

4° Nous demanderions enfin *la création ou du moins la multiplication des Bourses de séjour à l'étranger*. Ces Bourses existent déjà régulièrement dans l'enseignement primaire ; elles sont rares dans l'enseignement supérieur. En ce qui concerne particulièrement l'espagnol, nous devons dire ici que,

1. Lorsque ce rétablissement de l'agrégation des « Langues Méridionales » sera décidé, il y aura lieu de se demander si l'on ne pourrait pas assouplir & élargir les programmes d'autrefois. On exigeait alors l'italien pour les candidats à l'Agrégation d'espagnol, & réciproquement. Pourquoi ne pas admettre l'espagnol & le portugais, l'espagnol & le catalan, ou même l'espagnol & le provençal? L'uniformité y perdrait, sans doute, mais l'initiative individuelle serait vivement excitée, & ce serait le moyen d'introduire indirectement chez nous des langues qui n'ont jamais officiellement figuré dans notre enseignement.

Digitized by Google

grâce à l'initiative intelligente de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, & de M. Michel Bréal, inspecteur général, quelques bourses de voyage & de séjour en Espagne ont été accordées à des élèves de la Faculté de Toulouse. Nous savons que ces derniers en ont tiré profit, qu'ils nous font honneur là-bas, & qu'ils reviennent chez nous, après une année d'études, très capables de faire d'excellents professeurs. C'est là le premier germe d'une institution qui pourrait rendre, croyons-nous, les plus grands services. Non seulement en effet des jeunes gens, bien préparés déjà & munis du certificat ou de la licence (langues vivantes), doivent en une année bien employée se perfectionner dans la pratique de la langue espagnole de façon à former une pépinière d'excellents maîtres, mais encore ils peuvent être, à l'étranger, les représentants libres de nos lettres, de nos sciences, les introducteurs de nos méthodes, de nos idées; ils peuvent contribuer, dans la limite de leurs forces, à répandre notre influence scientifique. J'ajoute que ceux d'entre eux qui se sentiront quelque ambition & quelque force pour pousser plus avant, pour entreprendre des travaux personnels, trouveront en Espagne des ressources abondantes dans les bibliothèques, les archives, les collections publiques ou privées, qui gardent encore des trésors presque intacts.

Il y a là, en effet, un beau domaine ouvert à l'activité de nos jeunes licenciés & de nos futurs docteurs. On se plaint souvent qu'il ne reste plus grand'chose dans le domaine de l'antiquité classique qui n'ait été déjà exploré, & qu'il devient de jour en jour plus difficile de ne pas répéter ce qui a été déjà dit. Montaigne n'écrivait-il pas déjà : « Il y a plus à faire « à interpréter les interprétations qu'à interpréter les choses, « & plus de livres sur les livres que sur un autre sujet. Nous « ne faisons que nous entregloser : tout fourmille de commen- « taires; d'auteurs, il en est grand'cherté. » On n'a point en vérité à craindre cet ennui en matière de philologie espagnole. Si les Espagnols sont très convaincus des mérites de leur langue & de leur littérature, ils abandonnent avec trop de bonne grâce aux étrangers le soin de les expliquer. Malgré les solides travaux de Diez & de ses continuateurs, l'étude de la

Digitized by Google

langue présente encore bien des points à mettre en lumière. La méthode est fixée, les liens de parenté établis, les conclusions générales indiquées. Mais outre que parfois les lois délicates qui ont présidé, dans le domaine hispanique, à la décomposition & à la transformation des sons latins sont ou paraissent être troublés par des phénomènes inattendus, il n'est pas sans intérêt de montrer dans le détail comment les règles déjà formulées trouvent leur application, & comment agit, dans les cas particuliers, l'énergie intérieure qui développe le germe primitif. La naissance ou la filiation des rythmes poétiques reste une question obscure : la série des transformations qui les relie à l'origine première nous échappe souvent. Nous connaissons, dans leurs traits généraux, les grandes périodes de l'histoire de la langue, mais les transitions de l'une à l'autre sont naturellement difficiles à saisir; il faut retrouver & relier tous les anneaux de la chaîne. D'ailleurs, ce développement de la langue, depuis l'époque où elle apparaît timidement dans les vieux monuments Wisigoths & les premiers textes Galiciens, jusqu'au moment où ayant fondu ses éléments divers en un tout homogène, elle se fixe définitivement, fournit une matière inépuisable de comparaisons instructives. Notons que nul idiome n'a été plus riche en dialectes, & que, sans parler du portugais & du catalan, qui ont leur existence propre & leurs littératures indépendantes, plusieurs provinces gardent encore, avec leur physionomie particulière, leur parler original. Dans le domaine linguistique aussi bien que dans le domaine littéraire, la centralisation eut en Espagne des effets bien moins sensibles qu'en France.

En ce qui concerne la constitution & la critique des textes, autre branche importante de la philologie, j'ai indiqué déjà qu'il restait beaucoup à faire. Quoique nous soyons relativement peu éloignés des écrivains de l'âge d'or, & que l'imprimerie aurait dû, semble-t-il, fixer leurs œuvres dès leur apparition, le texte de beaucoup d'entre elles (ce sont souvent les plus importantes), est moins sûrement établi que celui de la plupart des classiques grecs ou latins. Les titres des œuvres éditées conformément aux règles de la critique tiendraient en une ligne ou deux : la série des autres serait infinie. Enfin, à côté

Digitized by Google

d'œuvres mal publiées, combien d'autres, intéressantes à divers titres, attendent patiemment le jour dans les obscures armoires de la Bibliothèque nationale de Madrid, ou bien à Simancas, à l'Escorial, à la Colombine de Séville, à la Capitulaire de Tolède, à Paris, à Londres, à Munich, à Vienne, à Boston, ou enfin dans les collections particulières! A mesure que l'on pénètre plus avant, on s'aperçoit que les problèmes à résoudre, que les énigmes dont le mot n'a pas été dit surgissent de tous côtés. Il n'y a pas longtemps que Rioja a été dépouillé de la meilleure part de sa gloire. Il y a lieu de reviser les titres de beaucoup d'autres auxquels on a adjugé provisoirement des œuvres auxquelles ils n'ont peut-être pas droit, par exemple le *Lazarillo de Tormes* à Diego de Mendoza, la jolie satire de *Prete Jacopin* à Fernández de Velasco, la *República Literaria* à Saavedra Fajardo, l'*Universidad de Amor* à Jacinto Polo, les *Poésies* au Bachelier Francisco de la Torre, que je soupçonne n'avoir jamais plus existé que le bachelier Fernán Gómez de Cibdareal ou le fou Tomé de Burguillos. L'attribution des poésies insérées dans les *Cancioneros* & des comédies imprimées dans les recueils du dix-septième siècle a été faite le plus souvent avec la plus grande légèreté. Aussi le jeune chef de l'Ecole critique espagnole, D. Marcelino Menéndez y Pelayo, écrivait-il, hier encore : « Que d'erreurs, que de faux jugements se rencontrent accrédités dans notre histoire littéraire, & combien grande est la nécessité de la refaire! »

Ainsi, les sujets d'étude nouveaux, nombreux, intéressants, ne manqueraient pas à nos futurs étudiants en espagnol s'ils voyaient leur avenir matériel assuré dans l'enseignement secondaire ou supérieur. Alors même que l'attrait de ces études & l'espoir d'une carrière rémunératrice attirerait de ce côté quelques-uns de nos licenciés classiques, le mal ne serait pas grand ; pour mieux dire, l'avantage serait d'autant plus réel que l'on éprouve déjà, paraît-il, des difficultés d'année en année plus grandes, à leur assurer des places dans notre enseignement classique. Il y a déjà plus de maîtres que de chaires.

Telles sont les considérations que nous avons cru utile de présenter à ceux que ces questions d'enseignement intéressent,

Digitized by Google

& qui ont le souci de la bonne organisation de nos études. Le lecteur complètera ce qui a pu nous échapper, ou ce que nous avons dû écarter. C'est maintenant aux autorités universitaires que nous nous adressons; c'est à elles qu'il appartient de décider ce qu'il convient de faire. C'est aussi aux pouvoirs élus de notre région, plus directement intéressée à cette réforme, à se faire les interprètes des vœux d'une grande partie du public. Je le répète : le moment est d'autant mieux choisi, que la création des futures Universités rendrait plus évidente la nécessité de constituer fortement des enseignements locaux, régionaux, & que l'étude des langues & des littératures des pays limitrophes serait l'une des originalités & des spécialités de l'enseignement dans ces Universités. Est-il besoin d'ajouter que s'il est désirable d'attirer auprès d'elles une clientèle d'étudiants étrangers, la diffusion parmi nous de leur langue, l'étude de leur histoire, de leur littérature, de leur civilisation seraient un attrait puissant pour eux?

E. MÉRIMÉE.

Digitized by Google

DE L'EXISTENCE

DU

TERRAIN SALIFÈRE TRIASIQUE

DANS LES ENVIRONS DE NARBONNE

En 1886, nous avons été appelé, par M. Gaston Gautier, à la direction d'un sondage de recherche de sel gemme qu'il faisait exécuter sur le territoire de la commune de Bizanet.

Pendant l'exécution de ce travail, nous avons été amené à visiter les environs de Narbonne. C'est le résultat de nos courses que nous voudrions exposer dans ce Mémoire.

Nous entrerons auparavant dans quelques considérations générales sur les terrains salifères du sud-ouest de la France & ceux des environs de Narbonne, afin de faire ressortir l'analogie qui existe entre ces deux terrains. Comme dans la région du sud-ouest, de nombreux sondages ont amené la découverte de gîtes de sel gemme, cette analogie est très importante, & faute de preuves plus positives, elle pourrait permettre de présumer l'existence de la même matière minérale dans les Corbières.

Dans la région pyrénéenne, la présence du sel gemme s'est trouvée en relation avec les dépôts de gypse & avec les roches ignées, connues sous le nom d'Ophites; elle a été souvent révélée par des sources salées naturelles (Salies-de-Béarn, Oraas, Pouillon, Briscous & Saint-Pandelon.)

Le terrain salifère dans la région des Corbières a une constitution géologique analogue, c'est-à-dire qu'il renferme aussi des dépôts de gypse, des pointements ophitiques, & présente

Digitized by Google

plusieurs sources salées. (Sals de Durban, Sougraignes, Salces, Espira & Tautavel.)

La relation entre le terrain salifère & les roches ignées est particulière à la région pyrénéenne & à celle des Corbières. Dans ces deux régions, ce terrain est bouleversé; il n'apparaît que par zones, à la surface du sol, généralement dans le fond des ravins, compris entre des collines composées d'assises fortement inclinées, appartenant aux terrains jurassique ou crétacé. Les roches ignées se trouvent aussi dans le fond ou sur les flancs des ravins, à proximité des bancs de gypse très redressés, & des dépôts de glaises, souvent gypseuses, de couleurs variées, qui renferment les gîtes de sel gemme. Des bancs de Dolomie grisâtre & noirâtre se trouvent aussi dans le voisinage des roches ignées, redressés souvent jusqu'à la verticale, de telle sorte que malgré le bouleversement, on retrouve tous les éléments minéralogiques, gypse, glaises, sel gemme & dolomie, dont on observe la succession sur un grand parcours dans les régions où le terrain salifère présente une allure régulière, par exemple en Lorraine.

Tout ce bouleversement s'explique, attendu que les roches ignées ne sont arrivées au jour qu'après la formation des terrains secondaires & à la faveur d'un soulèvement. Le trias primitivement en place, a été disloqué dans le bouleversement général, & s'est montré à la surface du sol, le long des lignes de fracture, sur les points mêmes où les roches ignées venues de profondeur ont trouvé des issues pour s'épancher. On comprend ainsi pourquoi le sel gemme qui est toujours en relation avec les dépôts de gypse, le soit accidentellement avec les roches ignées.

Cette analogie de constitution des terrains salifères qui, pour les régions du sud-ouest & des Corbières, ressort de ces quelques considérations générales, nous la retrouvons si nous rentrons dans des considérations plus particulières. Elle apparaît par exemple, dans les coupes que nous donnons ci-après, de trois sondages qui ont été dirigés par nous & qui ont été exécutés, deux dans le département des Landes, sur le territoire de la commune de Pouillon, & l'autre dans le département de l'Aude, sur celui de la commune de Bizanet.

Digitized by Google

SONDAGE DE POUILLON N° 1.

	Épaisseur des couches :
Terre végétale	0.50
Argile jaune	2.74
Argile bigarrée gypseuse	95.77
Gypse & plaquettes de dolomie	3.99
Argile bigarrée, gypse rouge & blanc & pyrites de fer	6.10
Gypse rouge, dolomie & pyrites de fer	2.31
Argile bigarrée salée, avec grains quartzeux & marneux & pyrites de fer	27.35
Argile bigarrée, gypse rouge & blanc & pyrites de fer	5.87
Argile grise salée & pyrites de fer	22.17
Gypse	0.90
Argile bigarrée gypseuse	6.60
Gypse	3.37
Argile bigarrée gypseuse	13.23
Gypse blanc	5.10
Sel gemme blanc ou rosé, pyrites de fer, fer oligiste & cristaux de quartz bi-pyramidés	76.70
Profondeur totale	274.70

SONDAGE DE POUILLON N° 2.

	Épaisseur des couches :
Argile jaune	7.25
Argile rouge gypseuse	9.70
Argile bigarrée gypseuse	17.70
Argile verte & rognons de gypse	46.73
Argile verte, rognons de gypse & quartz	20.80
Argile verte noirâtre & gypse	4.43
Gypse rouge argileux	5.48
Argile rouge, gypse & quartz	43.49
Argile grise & gypse rosé	1.03
Argile rouge & gypse	6.45
Argile blanche & gypse	1.00
Argile rouge & gypse	5.20
Gypse rouge	0.50
Argile grise & gypse	0.80
Argile rouge	1.35
Argile rouge & blanche très plastique	5.60
Gypse	1.35
Argile blanche & gypse	2.25
Argile grise très plastique, grains de gypse & pyrites de fer	3.05
Argile grise, plus foncée que la précédente	1.75
Argile verte, gypse & cristaux bi pyramidés	0.80
Argile rouge, gypse & cristaux bi-pyramidés	2.07
Gypse & quartz agglomérés	0.40
Argile grise & rouge, gypse & cristaux bi-pyramidés	1.15
Argile grise & sable fin	4.10
Sel légèrement brun, veiné d'argile verte, & sel rosé	30.05
Profondeur totale	234.45

SONDAGE DE BOUQUIGNAN.

	Épaisseur des couches :
Terre végétale	3.
Gypse argileux	49.
Anhydrite veinée de gypse, cristaux de Péridot, quartz bi-pyramidés & pyrites de fer	96.
Argile noire & rouge, anhydrite, gypse, quartz bi-pyramidés & pyrites de fer	38.
Anhydrite, gypse, quartz bi-pyramidés & pyrites de fer	6.
Argile bigarrée, sel gemme, gypse, quartz bi-pyramidés & pyrites de fer	3.
Argile bigarrée très salée & anhydrite	7.
Argile bigarrée & sel gemme blanc	0.
Argile rougeâtre très salée, anhydrite & dolomie	4.
Argile rougeâtre, gypse, sel gemme & quartz bi-pyramidés	5.
Argile bigarrée, dolomie, gypse & sel gemme	2.
Argile verte durcie	1.
Argile rougeâtre & gypse	5.
Alternances d'argile verte & grise, gypse, dolomie & cristaux bi-pyramidés	29.
Dolomie compacte & grains de quartz	8.
Dolomie veinée de gypse & argile verte & noire	11.
Argile grise, verte & noire, dolomie, quartz, gypes & cristaux bi-pyramidés	37.
Argile bigarrée, gypse, grains de quartz & cristaux bi-pyramidés	11.
Argile grise & verte, grains de gypse & de quartz	6.
Alternances d'argile rouge & grise, gypse, dolomie & cristaux bi-pyramidés	22.
Argile bigarrée, gypse blanc & rouge	1.
Argile blanche	1.
Argile rouge gypseuse, grains & cristaux de quartz & pyrites de fer	11.
Argile rouge sableuse, quartz, gypse & pyrites de fer	2.
Argile gypseuse & sableuse d'un rouge brique & cristaux bi-pyramidés	5.
Profondeur totale	375.

Digitized by Google

Le sondage de Pouillon n° 1, a été exécuté sur le territoire de la commune de Pouillon, à proximité de la source salée de Biras, sur la zone des glaises bigarrées, formant la bordure méridionale du chaînon ophtique du cap de Montpeyroux.

Les terrains rencontrés étaient composés de glaises bigarrées, gypseuses de couleur variées, renfermant des bancs de gypse & des plaquettes de dolomie dans le haut. Ces glaises bigarrées se montraient souvent chargées de pyrite de fer & de petits cristaux de quartz rouges & bi-pyramidés.

La salure des eaux a augmenté progressivement à partir de la profondeur de 150 mètres jusqu'à celle de 198 mètres, profondeur à laquelle nous avons rencontré le sel gemme.

Le sondage de Pouillon n° 2, a été exécuté à une distance de 267 mètres & à l'ouest du précédent.

Après avoir traversé une grande épaisseur de glaises bigarrées gypseuses, de couleurs rouge, grise, verte & blanche, renfermant fréquemment des rognons & quelques bancs de gypse intercalés, le plus souvent argileux & rougeâtre, nous avons rencontré le gisement de sel gemme, à la profondeur de $195^{m}40$.

Les glaises bigarrées gypseuses renfermaient, comme celles du sondage n° 1, des pyrites de fer & des cristaux de quartz bi-pyramidés; elles ont commencé à présenter des traces de salure au niveau de 130 mètres & sont devenues alors plus plastiques & plus rouges que dans la partie supérieure; la salure des eaux augmentait avec la profondeur.

Le sondage de Bouquignan a été exécuté sur le territoire de la commune de Bizanet, au nord-ouest & à 800 mètres de la métairie de Bouquignan, sur la zone des glaises bigarrées gypseuses, formant la bordure septentrionale des affleurements de roches ignées qui apparaissent sur plusieurs points dans le vallon où se trouve sise la métairie précitée.

Après avoir traversé 195 mètres de sulfate de chaux hydraté & anhydre, nous avons recoupé une zone salifère, comprise entre 195 & 221 mètres de profondeur, renfermant des veines de sel gemme. Ce sel de couleur blanche s'est présenté tantôt en couches de faible épaisseur, tantôt mélangé à l'argile bigarrée & empâté dans le gypse, quelquefois dans l'anhydrite.

Digitized by Google

Les couches d'argiles bigarrées renfermant de l'anhydrite ou de la dolomie séparaient les filets de sel gemme. Au-dessous de cette zone salifère, nous avons traversé les argiles vertes à rognons de dolomies veinées de gypse. A leur tour, celles-ci reposaient sur les dolomies compactes alternant avec des veines d'argile de faible épaisseur. Enfin, cette succession de terrains reposait sur des argiles bigarrées, rouges, grises, vertes, noires & blanches renfermant du gypse, des grains & des cristaux de quartz, des grains de dolomie & des pyrites de fer. C'est dans ce dernier terrain & à la profondeur de 373^m44, qu'un accident étant survenu, les travaux ont dû être arrêtés.

Les argiles avaient commencé à présenter des traces de salure progressive à partir de 192 mètres; jusqu'à la profondeur de 295 mètres, elles sont restées saturées. A partir de ce moment, les eaux remontées par la soupape ont accusé successivement des degrés de salure qui diminuaient avec la profondeur. Cette diminution ne peut s'expliquer que par la déperdition de la soupape pendant son ascension, c'est-à-dire que les eaux prises au fond du trou de sonde, se perdaient sur le parcours & étaient au fur & à mesure remplacées par de nouvelles, peu ou point salées, attendu que la source qui alimentait le trou de sonde n'était située qu'à 8 ou 9 mètres en contre-bas de l'orifice. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que les eaux laissées au contact des terres rapportées par la soupape, accusaient, après quelques heures, un degré de salure bien supérieur à celui qui avait été constaté au moment de leur arrivée au jour. Le terrain était donc toujours très salé & probablement nous n'aurions pas tardé à arriver au gîte de sel si l'accident qui a mis fin aux travaux, n'était pas survenu.

La comparaison que nous venons d'établir entre les trois sondages, fait bien ressortir l'analogie qui existe entre les terrains des régions où ils ont été exécutés. En effet, si nous faisons abstraction de l'anhydrite, nous retrouvons dans ces sondages, les glaises bigarrées avec gypse, dolomie, pyrites de fer & cristaux de quartz bi-pyramidés, termes qui caractérisent le terrain salifère. Il nous paraît donc y avoir intérêt, dans l'étude qui nous préoccupe, à nous servir de la région

Digitized by Google

du sud-ouest, & à lui emprunter de préférence tous les termes de comparaison qu'elle est susceptible de fournir.

Il existe dans la partie occidentale de la chaîne des Pyrénées, dans la région de Saint-Jean-Pied-de-Port & de Baïgorry, une zone, constituée par des glaises bariolées d'un rouge vif & d'un gris verdâtre, parfois de couleur brune & renfermant sur certains points, de nombreux cristaux de quartz bi-pyramidés, tantôt hyalins ou blancs, tantôt rougeâtres ou à teintes foncées. Les glaises qui contiennent ces cristaux sont toujours accompagnées de gypse, généralement blanc ou grisâtre & de dépôts de calcaires-caverneux ou cloisonnés, ou de calcaires marneux ayant l'aspect de cargneules. Une source salée sourd à Esteringuibal, près de la frontière, au milieu de ces glaises, & elle décèle l'existence du sel gemme à proximité de cette zone.

Cette zone appartient à un étage qui paraît se trouver en place par rapport à l'échelle géologique, & dont on peut établir le niveau. On constate en effet, notamment dans la haute vallée de la Nive, que cet étage situé au-dessous d'assises calcaires, que leurs fossiles font ranger dans le lias, repose sur le grès bigarré.

La succession des terrains sous-jacents est ensuite la suivante :

Poudingues à galets de quartzites impressionnés & grés quatzeux, représentant le grés des Vosges.

Argilites rouges à banc de brèches à éléments calcaires.

Cet ensemble repose en concordance sur le terrain houiller, quand celui-ci existe, & dans le cas contraire, sur le terrain de transition, mais alors en stratification discordante.

Il résulte de cette succession régulière des terrains que la zone des glaises avec cristaux de quartz bi-pyramidés, appartient à la formation du trias, puisqu'elle s'interpose entre le grés bigarré, base de cette formation, & les assises calcaires du lias, situés à un niveau supérieur.

De semblables dépôts de glaises bariolées, se retrouvent sur des points nombreux, à la base de la région montagneuse, dans la plaine sub-pyrénéenne, & ils se voient partout où le sel gemme a été rencontré, sur les points où l'écorce terrestre

Digitized by Google

s'est rompue de manière à laisser paraître les terrains sous-jacents, au milieu des coteaux de la plaine, appartenant à des formations plus modernes.

Les glaises gypseuses à cristaux de quartz bi-pyramidés s'observent à Briscons, dans le département des Basses-Pyrénées, ainsi que dans celui des Landes, aux environs de Mimbaste, Pouillon & Saint-Pandelon, à proximité des gîtes de sel gemme qui y ont été découverts en 1881 & 1882, avec d'autres glaises bigarrées gypseuses sans cristaux de quartz, & avec des dépôts de gypse; cet ensemble est surmonté, sur les points où la série est la plus complète, par des alternances de gypse, d'argiles généralement brunes & de nombreux bancs de dolomies noirâtres, criblées de petites cavités.

Les glaises bigarrées avec cristaux de quartz paraissent être plutôt au-dessus de l'étage renfermant le sel gemme, qu'au-dessous. Elles se trouvent aussi dans cet étage, attendu que dans les sondages de Pouillon & de Saint-Pandelon (Landes), les glaises gypseuses immédiatement supérieures au banc de sel renfermaient des cristaux de quartz bi-pyramidés.

Le sel gemme a d'ailleurs été rencontré dans des conditions assez diverses, dans la région sub-pyrénéenne, tantôt au-dessous des glaises bigarrées gypseuses, tantôt au-dessous d'un banc de gypse intercalé dans les glaises, & sa proximité a toujours été annoncée par l'accroissement du degré de salure à mesure que l'on traversait les glaises qui précédaient le gisement.

L'exploration que nous avons faite d'une partie de la région des Corbières nous a fait constater qu'au dessous de la couverte générale formée par les terrains jurassique & crétacé, existaient de nombreuses zones d'une formation sous-jacente, zones qui présentent de très grandes ressemblances avec celles du terrain salifère que nous venons de citer.

Ces zones au nombre de six, apparaissent au sud-ouest de Narbonne, sur le territoire des communes de Narbonne, Bizanet, Ornaisons, Boutenac, Thézan, Montseret, Villesèque des Corbières, Durban, &c.; leur largeur varie entre 100 & 300 mètres, quelquefois mais rarement, elle atteint 500 mètres ou plus.

Digitized by Google

Les cinq premières ont une direction parallèle au chaînon de Fontfroide & la sixième est dirigée nord-est, sud-ouest. Leur apparition à la surface est due à ce que la couverte formée par les terrains jurassiques & crétacés a été rompue lors de la venue des roches ignées. Ces lignes de dislocation se suivent sur de grandes étendues & se sont produites dans les Corbières, à la ligne de contact des terrains jurassique & crétacé, quelquefois à travers le jurassique ou le crétacé.

Ces terrains sous-jacents se présentent à la surface dans les mêmes conditions que dans le sud-ouest, & comme nous l'avons déjà dit sont composés de marnes & de glaises bariolées de couleurs rougeâtres, grisâtres & gris verdâtres, parfois de couleurs brunes ou foncées renfermant des dépôts de gypse blanc, gris & rougeâtre.

La première zone, se montre au sud-ouest de la ville de Narbonne dans le voisinage des fours à chaux, jalonnée par des pointements ophitiques. Elle est située sur le versant oriental du chaînon de Fontfroide & se continue par l'étang de Treilles, Jonquière, Java; passe à l'ouest de la bergerie Chavardès, traverse les ruisseaux du Freyssinel & du Saut, se continue par Fontcouverte, Sainte-Eugénie, recoupe la Combe Peyrouse Fontenille & le ruisseau du Tauran, & se dirige enfin sur Gléon, le col de Gléon & Villesèque-des-Corbières. Les affleurements de marnes & argiles bariolées, disparaissent à 1500 mètres de Saint-Eugénie, dissimulés par les terrains descendus des coteaux. mais reparaissent à la Combe Peyrouse Fontenille & au ruisseau du Tauran. Arrivé à Gléon il n'y a plus de discontinuité jusqu'à Villesèque-des-Corbières.

La deuxième zone est située sur la partie occidentale du chaînon de Fontfroide ; elle se montre près d'Aussières, à l'ouest de la route de Narbonne à Lagrasse, où un pointement ophitique apparaît accompagné de glaises bigarrées, cristaux de quartz bi-pyramidés & gypse. Elle se dirige sur la Caunette, passe à l'est du Jardin, & va se perdre dans le bois de Loumet, où il nous a été impossible de la suivre, mais nous l'avons retrouvée à la métairie du Tauran; caractérisée par des glaises bariolées gypseuses, se dirigeant suivant la ligne de contact des terrains jurassiques & crétacé. Ensuite, elle

Digitized by Google

traverse la route de Portel à Durban & laisse le four à chaux à 300 mètres à droite, suit sur un parcours de 3 kilomètres environ le lit de la Berre & la route de Durban, & vient enfin à Villesèque-des-Corbières se souder à la précédente zone, en contournant le jurassique situé au nord de ce village.

La troisième zone commence au nord de Quillanet & à deux kilomètres de cette propriété. Elle passe à Quillanet, Labitarelle, au sud du château de Saint-Martin, à la métairie du Coude, à l'est de Pradines, traverse la route de Thézan à Portel, laisse à gauche & à 400 mètres le four à chaux & contourne le versant oriental de la montagne de Saint-Victor.

Sur cette zone, quatre pointements de roches ignées apparaissent au nord de Quillanet & à Quillanet.

La quatrième zone s'annonce au nord & à 500 mètres de Bouquignan, par deux pointements de roches ophitiques; elle passe à l'ouest de la bergerie Miquel-de-Haut, où un pointement d'ophite apparaît. Elle passe ensuite au nord & à l'ouest de Bizanet, à Pradels, à Gaussan, à l'est de Roquelongue, à l'est & au sud de Monseret; elle suit la vallée de Donos & se soude d'une part à la troisième zone sur la route de Thézan à Portel, & d'autre part, elle s'étend dans le cirque du Saut; dissimulée sur une longueur de 1500 à 1800 mètres sous le crétacé, elle reparaît à Fontjoncouse, où deux ou trois pointements de roches ignées apparaissent comme à Bouquignan & à la bergerie Miquel-de-Haut, accompagnés de glaises bariolées à cristaux bi-pyramidés, gypses & dolomies jaunâtres. Elle se dirige enfin, vers le col de Vente-Farine, contourne le versant occidental de la montagne de Saint-Victor & va se souder à la troisième zone.

La cinquième zone se montre au sud de Luc-sur-Orbèu; elle est caractérisée par les glaises bariolées à cristaux de gypse & apparaît dans tout le vallon de Boutenac jusqu'à 800 mètres environ au sud de ce village. Là, une partie se trouve recouverte par les grès arénacés de la forêt, dite « Pinède de Boutenac, » tandis que les glaises bariolées apparaissent sur une faible largeur à l'est de la dite forêt. Elle passe ensuite à Sainte-Marie, à l'ouest de Roquelongue, & se soude à la quatrième zone au sud de Montseret.

Digitized by Google

Toutes ces zones se réunissent à l'ouest de Villesèque-des-Corbières. Ainsi groupées, elles forment une région triasique assez considérable qui s'étend depuis Villesèque-des-Corbières jusqu'à un kilomètre au sud de Saint-Jean-de-Barrou, avec une largeur moyenne de près de trois kilomètres. Sur cette surface se trouve compris un affleurement de dévonien situé au nord-est de Durban.

De cette région de forme grossièrement rectangulaire se détachent trois lambeaux de constitution géologique identique à celle des zones précitées.

Le premier de ces lambeaux prend naissance à deux kilomètres au sud-est de la métairie de la Salse-de-Durban & se dirige sur Albas. C'est au milieu de ces glaises bariolées renfermant du gypse rouge, gris & noir, au sud & à 300 mètres de ladite métairie, près le lit du ruisseau, que sourd une source salée, d'un débit peu considérable & dont la température est de 14°.

Le second lambeau a pour point de départ Saint-Jean-de-Barrou. Il se dirige sur Embres, Tuchan, Montgaillard, Dernacueillette; à deux kilomètres de cette localité & sur la droite du chemin qui conduit à Massac, on observe des amas considérables de dolomies grenues cristallines, d'un gris blanc, à texture semblable à celle de certaines dolomies du sud-ouest. Ce lambeau se continue vers Massac & le col de Luz, où les marnes & argiles gypseuses apparaissent avec un grand développement au sud & à l'est du col. Après avoir été dissimulées par un monticule calcaire, ces mêmes argiles bigarrées reparaissent aux environs de Redoulade, dans le fond du ravin. De ce point jusqu'au plateau de la Bétouze de Camps, il est recouvert par les calcaires crétacés, mais reparaît à l'ouest, aux environs de Saugraignes dans la haute vallée de la Sals. C'est au milieu de ces glaises bigarrées, renfermant sur certains points des cristaux bi-pyramidés que sourdent les trois sources salées dont l'existence décèle la présence d'un gisement de sel gemme dans l'intérieur du sol. Le débit de ces sources dont la température est ordinaire, est de 800 mètres cubes par vingt-quatre heures & un litre d'eau salée contient en moyenne 30 grammes de chlorure de sodium.

Digitized by Google

Le troisième lambeau part de Labitarelle, se dirige vers le col de Feuilla, passe à Feuilla. A 500 ou 600 mètres, & au sud-est de ce village, il est dissimulé sur un parcours de 1500 mètres environ sous une couverte de jurassique & de néocomien; il reparaît dans le ruisseau des Combes, englobe un affleurement du dévonien, sur lequel est bâti le village de Treilles & se dirige vers les plâtrières de Fitou. Ce lambeau est caractérise par de nombreux pointements ophitiques, avec gypse, glaises bigarrées, cristaux de quartz bi-pyramidés dolomies jaunâtres.

Dans les plâtrières de Fitou, on a rencontré du sulfate de magnésie cristallisé, & les glaises supérieures, au contact des cargneules qui surmontent le gypse, renferment des cristaux bi-pyramidés d'une dimension bien supérieure à celles des cristaux que l'on trouve dans les autres gisements.

Le même lambeau recouvert à l'est des plâtrières de Fitou, par le crétacé & le jurassique, reparaît à Fitou, jusqu'au bord de l'Etang de Leucate. Le village de Fitou est en partie construit sur une roche éruptive blanchâtre (eurite) complètement différente des roches ignées, désignées sous le nom d'ophites.

La sixième zone apparaît au sud-est d'Ornaisons, dans le ravin des plâtrières; elle est caractérisée par une série de pointements ophitiques, qui marquent la limite des grés crétacés de la colline de Saint-Amans & des calcaires jurassiques de la colline d'Ornaisons, calcaires qui s'étalent au-dessus des carrières de gypse, ainsi que le montre la coupe suivante.

La couverte supérieure de la colline d'Ornaisons composée de calcaires inclinés vers le nord-est, sous un angle de 30°, présente à la base une assise de dolomies fétides, cristallines, noirâtres ou d'un gris foncé, caractéristiques du lias. Au-dessous se trouvent les calcaires de l'infra-lias, en petits bancs de calcaires grisâtres avec des calcaires siliceux intercalés, recouverts eux-mêmes par des calcaires cloisonnés bréchiformes. Au-dessous de cet ensemble apparaissent les argiles bigarrées rougeâtres, grisâtres & verdâtres, qui recouvrent les dépôts de gypse.

Ces gypses suivent la direction de la faille avec une inclinaison au nord, supérieure à 45° qui s'élève parfois à 80°. Les argiles bigarrées qui accompagnent ces gypses renferment des

Digitized by Google

cristaux de quartz bi-pyramidés, & en approchant des masses de gypse on remarque des bancs de calcaires cloisonnés & de calcaires marneux jaunâtre ayant l'aspect de cargneules.

La colline de Saint-Amans est composée de roches arénacées, principalement de grès quartzeux, blancs, rougeâtres & ferrugineux, ou rouges violacés, alternant avec des marnes jaunâtres & vineuses. Ces alternances de grès & de marnes sont recouvertes par un poudingue à éléments calcaires peu roulés.

Les grès blancs de Saint-Amans représentent la partie supérieure de cette formation arénacée, superposée aux grès micacés des environs de Labitarelle & d'Aussières; leurs assises, peu inclinées se suivent régulièrement en plongeant de 20° vers le ravin des plâtrières d'Ornaison, & l'on voit en approchant du ravin, s'intercaler au milieu de ces assises une de ces couches de calcaires à rudistes qui ont été signalées par d'Archiac dans la chaîne de Fontfroide. Cette formation arénacée du terrain crétacé borde donc, tant dans la colline de Saint-Amans que dans les environs d'Aussières, les massifs calcaires jurrassiques & le contact a lieu suivant une ligne de rupture.

La faille du ravin des plâtrières d'Ornaison suit sur un parcours de 1500 mètres la direction du ravin. Arrivée à ce point elle se bifurque : l'embranchement de gauche se dirige vers le nord-est, recoupe le jurassique, traverse le vallon de Bouquignan dans lequel apparaissent deux pointements d'ophites, l'un à l'ouest & l'autre à l'est; il traverse ensuite un mamelon jurassique & disparaît sous les alluvions de la plaine de Villenouvette. C'est sur cette zone de glaises bigarrées formant la bordure septentrionale des affleurements de roches ignées qu'a été exécuté le sondage de Bouquignan.

L'embranchement de droite se dirige à l'est jusqu'à la plâtrière de M. de Chef de Bien située en amont du ravin. A partir de ce point il contourne la partie occidentale du mamelon de droite formé du crétacé, pour se réunir, à une distance de 600 mètres, à la quatrième zone.

Les failles du ravin des plâtrières d'Ornaisons & du vallon de Bouquignan sont indiquées à la surface, par de nombreux pointements ophitiques, les gypses, les glaises bigarrées, les cristaux de quartz bi-pyramidés & les dolomies jaunâtres, c'est-

Digitized by Google

a-dire par tous les éléments qui dans le sud-ouest caractérisent le terrain salifère.

Pour terminer l'énumération de ces affleurements, il faut encore citer :

1° Le lambeau des plâtrières de Poursa, au sud de Thézan, dirigé est-nord, ouest-sud qui a une longueur de 1 500 mètres sur une largeur de 250 mètres.

2° Le lambeau qui se montre au sud de Peyriac-sur Mer, sur le bord de l'étang de ce nom.

3° Le lambeau de la plâtrière de Picquet, au sud de Montredon dirigé nord-est, sud-ouest. Sur ces trois lambeaux apparaissent des pointements ophitiques, gypses, glaises bigarrées & cristaux bi-pyramidés.

Et enfin 4° l'affleurement de glaises bigarrées & de dolomies caverneuses, sis à Montsens, au nord-est de Lézignan.

Nous venons d'énumérer rapidement les affleurements des glaises bigarrées gypseuses qui se montrent dans les environs de Narbonne. Disons maintenant quelques mots des sources salées qui apparaissent sur cette région.

Le mode de formation & le fonctionnement de ces sources peuvent s'expliquer comme suit : la couverte de calcaires jurassiques & crétacés, s'est rompue en de nombreux endroits, & les fissures servent de conduits souterrains aux eaux de pluies qui se sont infiltrées dans le sous-sol. Certains de ces conduits viennent passer à proximité des dépôts de sel; les eaux délavent ces dépôts, & par siphonnement viennent ensuite sourdre & former les sources salées naturelles.

D'Archiac a signalé trois de ces sources dans les Pyrénées-Orientales, celles de Salces, Espira & Tautavel. D'après le même auteur celles de Salces & de Tautavel auraient une thermalité prononcée, la première 19° & la deuxième 21°; ce qui démontre que ces sources viennent d'une certaine profondeur. La disposition des terrains pouvait d'ailleurs faire prévoir que les dépôts de sel auxquels elles empruntent leur salure, doivent se trouver à une profondeur relativement considérable. En effet, les glaises bigarrées avec gypse apparaissant seules à la surface, dans les déchirures de la couverte des Corbières, il y a lieu de croire que les dépôts de sel se trou-

Digitized by Google

vent à un niveau inférieur, car s'il en était autrement la présence de ces dépôts serait décelée par des sources salées sur les flancs de certaines montagnes qui présentent le gypse à leur base.

Deux sources salées, celle de la Sals-de-Durban & celle de Sougraignes sont les seules dans ce dernier cas &, comme nous l'avons déjà dit, elles ont la température ordinaire. Avec leur faible degré de salure elles se présentent dans les mêmes conditions que les sources salées des environs de Pouillon & Saint-Pandelon (Landes), à proximité desquelles des gisements de sel gemme ont été reconnus. L'existence de gisements semblables dans nos régions nous paraît certaine; seulement la dislocation du terrain salifère y rend les recherches si délicates que malgré quelques tentatives sur le gisement de Sougraignes, on n'a pu réussir à les rencontrer.

A Sougraignes le gisement de sel gemme doit être redressé & incliné comme les terrains qui le recouvrent; or, les anciennes recherches qui consistaient en galeries horizontales exécutées dans le voisinage des sources, ne pouvaient le rencontrer, car elles s'en éloignaient au fur & à mesure de leur avancement. Nous croyons que le meilleur moyen d'atteindre le dépôt de sel, serait de pratiquer un sondage dans le voisinage des sources salées, sur la plus grande longueur de la zone des glaises gypseuses.

A quel niveau géologique devons-nons classer cet étage argilo-gypseux qui se montre si clairement au-dessous du jurassique, notamment dans le ravin des plâtrières d'Ornaisons?

Aujourd'hui que l'existence d'un terrain salifère dans le crétacé est abandonnée, nous croyons que les zones & lambeaux de glaises bigarrées qui se suivent sur de grandes étendues dans la région des Corbières & qui se montrent généralement suivant les lignes de contact des terrains jurassique & crétacé, rentrent dans l'ordre général.

La carte géologique des Corbières nous montre que la mer crétacée a pénétré dans la partie centrale des terrains de transition de Mouthoumet, sous la forme d'un bras de mer allongé. Comme l'étage des glaises gypseuses apparaît au-dessous des dépôts crétacés, il est permis de présumer que la mer du trias a aussi pénétré dans cette dépression centrale, dont le peu

Digitized by Google

d'étendue était favorable pour que les dépôts de sel aient pu s'y former concurremment avec les dépôts de gypse. Cette considération, jointe aux autres circonstances que nous avons déjà signalées, nous fait adopter l'opinion que les zones des glaises bigarrées, doivent être rangées dans le trias. Dans notre contrée, les différents étages trias, jurassique & crétacé se superposent normalement. Le fait que le trias apparaît indifféremment sous le jurassique ou sous le crétacé, ne nous paraît nullement de nature à troubler cette classification, si l'on songe que la mer jurassique a pu laisser émerger des îlots triasiques que la mer crétacée a seule recouverts.

Maintenant que nous avons donné les explications & les preuves qui peuvent la justifier, nous allons en quelques mots exposer notre opinion sur la constitution géologique de la région qui nous occupe.

Pour nous, au-dessous de la couverte jurassique ou crétacée qui s'étale sur une partie du département de l'Aude, se trouve une formation salifère triasique. Les zones, lambeaux & affleurements de cette formation apparaissent dès que la couverte supérieure se trouve rompue par des failles assez profondes pour en traverser l'épaisseur & prouvent sa grande extension souterraine; les sources salées naturelles, analogues à celles du sud-ouest sont des témoins irrécusables de l'existence de gisements de sel gemme à leur proximité.

Nous terminerons ici ce modeste travail. Nous y avons mis ce que pouvait y mettre un homme qui n'a pour lui qu'une longue expérience du terrain salifère. Nous ne l'avons d'ailleurs pas entrepris dans un but essentiellement scientifique. A d'autres plus compétents que nous, de continuer l'œuvre des maîtres de la science qui se sont occupés de cette contrée. Notre seul but était de signaler aux personnes qu'une pareille question peut intéresser une branche de l'industrie qui jusqu'ici a fait défaut à nos régions. Au moment où l'agriculture est en souffrances, contribuer à la création d'une industrie qui peut devenir pour une partie de nos populations une source de richesses, est une œuvre utile. C'est là le seul motif qui nous a déterminé à entreprendre cette étude & nous serions trop heureux d'avoir atteint ce but. JULLIAN.

Digitized by Google

DE LA FORMATION

DE

LA BASSE-PLAINE DE NARBONNE

ET DES MEILLEURES MÉTHODES POUR

LA MISE EN CULTURE DE SES TERRAINS MARÉCAGEUX ET SALÉS

PREMIÈRE PARTIE

Origine de la plaine salée de Narbonne.

Préambule. — Malgré l'exiguité de son lit, peu de fleuves ont joué un rôle plus important que l'Aude. La prospérité de Narbonne a été, à toutes les époques, liée au régime de son cours; après avoir été la cause la plus active de la richesse & de la gloire de notre ville dans les temps les plus anciens, alors qu'il faisait d'elle un port accessible au commerce du monde entier, l'Aude devint ensuite une cause de ruine, quand, au moyen âge, par le déplacement de son lit, dû au dépôt de ses alluvions, il obstruait toutes les passes accessibles & réduisait à trois mille une population de deux cent mille âmes, succombant aux atteintes de la peste ou des fièvres paludéennes. Mais par une étrange compensation, & par la seule continuité d'une action d'abord si funeste, le fleuve préparait cet immense delta, comparable aux plus riches deltas connus, qui devait être dans l'avenir ce que nous le voyons aujourd'hui, c'est-à-dire la plus sûre base de l'industrie vinicole & partant de la prospérité de notre ville.

Digitized by Google

Il y a donc un intérêt de premier ordre à se rendre compte des origines, des qualités, mais aussi des vices de notre sol, & d'étudier par suite quelles doivent être les méthodes qui nous permettront d'aboutir à sa complète utilisation. C'est ainsi que nous pourrons éviter des causes nombreuses d'échec, qui ont longtemps fait obstacle au progrès agricole, là, précisément la richesse du sol semblait être une garantie de réussite.

Formation de la basse plaine de l'Aude. — Descendus du Capsir, du Donnezan, du pays de Sault, du Razès, des Corbières & de la Montagne-Noire, autant de régions autrefois couvertes de forêts, maintenant imprudemment déboisées, l'Aude, ou ses tributaires, continuent aujourd'hui, comme avant les temps historiques, de charrier à la mer les roches & les sédiments arrachés aux flancs des montagnes où ils prennent naissance. Chacun connaît la forme actuelle de l'immense hémicycle cotier, qui, du Grau de Sérignan, au nord, s'étend au sud, jusqu'à la pointe du cap Leucate. Il s'en faut que la côte présentât autrefois le relief actuel : par l'incessant travail des siècles elle est devenue la base d'un immense triangle ou delta, aujourd'hui à peu près comblé, autrefois le sinus ou golfe (*Narbonnensis*) qu'ont longtemps sillonné les vaisseaux des Ligures & plus tard des Romains. Alors les flots de la mer venaient battre contre les hauteurs dont les collines de Vendres, Capestang, Moussan & les dernières ramifications des Basses-Corbières, venant expirer près de Narbonne, Sigean & le cap Leucate, formaient les premiers accidents. C'est dans cette mer, ou *Lacus Rubrensis*, au dessus de laquelle, la Clappe, *Insula Lecci*, l'île de Sainte-Lucie, *Coquenna* & quelques rochers de moindre importance émergeaient, que l'Aude, *Atax*, débouchait au sommet du triangle marin où s'était fondé, à l'embouchure extrême du fleuve le *Vicus Atax* devenu depuis Sallèles.

Il est permis d'affirmer qu'aux temps quaternaires l'Aude devait être un cours d'eau incomparablement plus puissant qu'à l'époque actuelle; aujourd'hui le régime du fleuve peut varier dans d'incroyables proportions. D'un débit moyen de 63 mètres cubes, on l'a vu tomber à 5 mètres cubes, mais en revanche s'élever aussi en temps de forte crue à 4 & même

Digitized by Google

5000 mètres cubes. D'après Nadault de Buffon [1] l'Aude serait l'un des fleuves qui charrient le plus. Ses sédiments sont proportionnellement supérieurs à ceux du Rhône & de la Durance. *Sa boue liquide*, décantée dans une éprouvette de 1 mètre de hauteur pourrait y laisser parfois déposer jusqu'à 10 centimètres de matière solide. Mais disons qu'en réalité, étant donné l'immense bassin de dépôt, ce n'est généralement pas par centimètres, mais par millimètres, qu'il faut calculer.

Mais si peu cependant que l'on accorde, d'après les auteurs les plus autorisés [2], le débit actuel du fleuve suffit à expliquer que de l'époque d'Adrien à Philippe VI, le golfe s'atterrit de 4 mètres, soit d'un pied par siècle, & que, en sept siècles, l'Aude ait déposé entre Coursan & la mer une masse d'atterrissements qui s'étendent sur plus de 14 kilomètres [3]. Par la suite des temps le fleuve venant butter contre la tête septentrionale de ses alluvions, encore mal solidifiées, fut forcé de se diviser en deux lits, l'un qui vint atteindre par le grau de Vendres, le littoral actuel; l'autre, seul bras navigable, qui vit se fonder sur ses bords Narbonne & son port.

C'est ainsi que le delta de l'Aude prit naissance. Aujourd'hui cette activité du fleuve, ralentie, il est vrai, mais aussi dirigée par des travaux de canalisation magnifiques, qui font de notre plaine l'une des mieux irriguées du monde entier, n'en subsiste pas moins. Nous voulons parler des canaux de la Robine, & de l'étang de Capestang, de la série de canaux de la basse-plaine, établis par les états de Languedoc, restaurés de nos jours, enfin des canaux de submersion créés par l'Etat & les syndicats. Les étangs de Capestang, de Vendres, de Mateille, l'étang salin de Narbonne & celui de Capitoul, sont à peu près comblés; ceux plus importants de Bages, de Gruissan, de La Palme, vont s'amoindrissant chaque jour, & auront le sort des premiers dans un temps qu'il est permis de

1. *Colmatages & limonages.*
2. Reboul. *De l'ancien lac Rubresus & des atterrissements de l'Aude.*
3. Reboul. Cazalis de Fontdouce.

Digitized by Google

calculer; enfin le cordon littoral lui-même recule sans cesse, & la progression, pour être moins rapide qu'autrefois, n'en est pas moins de deux pieds par année.

Les dépôts limoneux de l'Aude ont donc à eux seuls formé, dans les limites que nous avons indiquées, cette vaste & riche plaine de 40 kilomètres de circonférence se substituant à 25 000 hectares d'étangs salins & d'eaux marines; grâce à elle Narbonne retrouve aujourd'hui, par la richesse agricole, momentanément affaiblie, il faut l'espérer, par les atteintes d'un infime insecte, cet éclat & cette prospérité que lui valaient autrefois ses eaux & son commerce maritime.

DEUXIÈME PARTIE

Caractéristique chimique et végétale des terrains salés.

Causes de richesse & de stérilité de la Basse-Plaine de l'Aude. — Si les forces naturelles, aidées plus tard de l'industrie humaine, sont parvenues à faire sur les eaux cette magnifique mais pacifique conquête, il ne faudrait pas cependant croire que l'agriculture n'ait encore beaucoup à faire pour se l'approprier, la conserver & l'agrandir. Il semble tout d'abord que du seul fait de la composition du milieu dans lequel l'Aude proprement dite, est venue verser les feldspaths potassiques enlevés dans ses vallées supérieures, l'Orbieu, les calcaires argileux de ses Corbières, le Fresquel & la Cesse, les sables siliceux de la Montagne-Noire, la mer & les marais eux-mêmes, à la fois leurs richesses minérales & leurs détritus azotés de nature animale & végétale, que ce milieu, disions-nous, semblerait devoir fournir pendant des siècles, & presque sans efforts, les plus riches cultures.

Il n'en est malheureusement pas ainsi, puisque l'on peut voir, à côté des végétations florissantes, de vastes surfaces encore presque incultes, ou des cultures si précaires qu'elles ne peuvent donner que d'infimes & maigres revenus. La cause en est dans les eaux salées au sein desquelles se sont faits les

Digitized by Google

dépôts, & qui les ont mélangés, depuis les profondeurs jusqu'à la surface, d'une telle proportion de sels stérilisants, que les tentatives les plus sérieuses de culture ne les ont modifiées que bien incomplètement, quoique à grands frais, depuis des siècles. Ainsi voit-on, même au centre des plus anciennes alluvions, c'est-à-dire de celles qui ont été conquises les premières par l'industrie agricole, sur les terriroires de Sallèles, Cuxac, Coursan & Narbonne, alluvions remarquables par leur richesse moyenne aux plus fertiles deltas du Nil, du Pô, ou aux ségonnaux du Rhône, les plus belles cultures déshonorées par des plaques dépourvues de toute végétation.

Caractères chimiques des terrains salés. — Il y a donc une importance de premier ordre à étudier les sels qui sont une cause de stérilité ; à savoir en quelle proportion ils exercent leur action funeste ; enfin si, au contraire, dans des cas limités, ils ne peuvent pas favoriser la végétation.

D'expériences faites à l'Institut agronomique & dans quelques laboratoires étrangers[1] il résulte, que toutes les substances salines, solubles dans l'eau, exercent sur les plantes une action fâcheuse, quand elles se rencontrent dans le sol en proportions un peu notables. De ce nombre sont les chlorures de sodium, de magnésium & de potassium ; les nitrates de chaux, & peut-être même de potasse (Valcher) ; enfin, le sulfate de magnésie (Bérard). Pour préciser, disons[2] que les solutions qui renferment moins de un millième de matière soluble activent la végétation, mais des solutions plus concentrées la retardent & peuvent même agir comme poisons.

D'autres estiment[3] qu'un sol qui contient un centième de matière soluble saline, est déjà peu fertile, & que celui qui présente quelques centièmes de sel marin, de nitrate de chaux ou de chlorure de potassium devient stérile. Nous y ajouterons les sels de magnésie.

Cette observation avait été faite de tout temps & l'on sait

1. Déhérain, *Cours d'agriculture*.
2. Expériences du professeur Knop, de Leipsick.
3. Le professeur Valcker.

Digitized by Google

que les anciens semaient le sel sur les places des villes qu'ils avaient détruites lorsqu'ils voulaient anéantir toute prospérité & toute végétation.

M. P. Bérard [1] a trouvé dans une plaque salée des environs d'Agde, pour 100 grammes de terre $0^{gr}845$ de sel marin & $0^{gr}300$ de sulfate de magnésie, le sol y était à peu près stérile; le terrain immédiatement adjacent, & qui possédait au contraire une belle végétation, ne contenait que 2 dix-millièmes de sels.

Il résulte de nos propres expériences faites à Craboules & appuyées sur les analyses déjà anciennes, qu'on ne peut attendre de récoltes régulières d'un sol contenant plus de 1 % de sels.

Voici, du reste, quelques analyses de sols salés, pris comme types.

L'une est due à M. le professeur Valcker :

Humidité	$10^{gr}86$
Matières organiques contenant $0^{gr}24$ d'azote	4,84
Oxyde de fer & alumine	11,28
Acide phosphorique	2,35
Carbonate de chaux	5,21
Nitrate de chaux	2,32
Chlorure de sodium	11,61
Chlorure de potassium	2,30
Matières siliceuses insolubles	40,22
Total	$100^{gr}00$

Nous devons la seconde à M. Cromydis, chimiste du syndicat des vins & spiritueux de Narbonne. La terre provenait d'un salant de l'étang de Marseillette, c'est-à-dire d'un ancien étang salin, comblé par des alluvions très anciennes de l'Aude, avant même que la plaine de Narbonne fût formée, & de nature absolument comparable à celle des terres de notre basse-plaine.

L'épaisseur totale du sol analysé a été de 45 centimètres.

1. Institut.

Digitized by Google

ELÉMENTS DOSÉS DANS 100 PARTIES.	COUCHE superficielle.	COUCHE moyenne	COUCHE profonde.	%
Poids du litre	1180	1313	1279	"
Eau hygrométrique à 110°.	6 20	4.04	3.56	"
Matieres volatiles au rouge	4.80	2.90	1.76	"
Azote total	0.1638	0.0868	0.0658	"
Acide phosphorique	0.116	0.107	0.112	"
— sulfurique anhydre	0.226	0.158	0.213	"
— carbonique	11.350	10.150	8.700	"
Clore	0.125	0.0355	0 024	"
Potasse	0.1825	0.296	0.213	"
Soude	0.164	0.313	0.848	"
Chlorure de sodium calculé	0.310	0.590	1.600	"
Chaux	12.400	12 000	11.560	"
Magnésie	0.535	0.535	0.576	"
Chlorure de magnésie calculé	1.270	1 270	1.368	"
Peroxyde de fer	4 640	7.120	5.720	"

Il résulte donc de ces analyses qu'une terre suffisamment humide, placée sous un climat favorable, peut devenir impropre à la culture si elle renferme des matières solubles nuisibles à la végétation, quoique d'autre part elle puisse présenter une bonne constitution physique & une riche composition chimique en éléments humiques, azotés, phosphatés & potassiques.

Dans certaines conditions l'action nuisible des sels peut cependant être fortement atténuée : ainsi une terre humide peut contenir jusqu'à 2 % de sel sans cesser d'être propre à la culture; si la terre, au contraire, a des alternatives d'humidité & de sécheresse, il suffit de la présence de 1 % de sel pour la rendre improductive. On peut même affirmer qu'en si petite quantité que l'on puisse le supposer, la présence du sel est un danger permanent pour les cultures; chacun sait dans notre région quel appel violent nos vents exercent par capillarité sur les sels dissous qui viennent rapidement cristalliser en s'accumulant à la surface du sol & faire apparaître des taches

Digitized by Google

de saleubres, & détruire l'espoir de nos futures récoltes, dans des terres où rien jusque-là n'avait annoncé la présence du sel.

Deux variétés de salant. — L'observation populaire, il n'est pas inutile de la constater, qui distingue plusieurs variétés de salants ou *saleubres*, le *salant fort* & le *salant doux* ou *noir*, repose sur un fait réel & sur une composition chimique différente. Dans le premier (*salant fort*), caractérisé par une teinte blanchâtre & une adhérence des molécules du sol entre elles plus grande que dans le second, c'est le chlorure de sodium qui prédomine. Dans l'autre (*salant doux* ou *noir*) qui prend, même en temps de sécheresse, une teinte plus foncée, due sans aucun doute à la déliquescence extrême du sel, le sol s'effrite à la surface & devient farineux au contact; ici ce sont les sels de magnésie qui ont la priorité : le salant à magnésie est plus rebelle à toute culture que celui à base de soude.

Nous avons déjà dit autre part[1] & nous le répétons, car le fait pourrait peut-être donner la clef de quelques-uns des phénomènes qui jusqu'ici ont paru difficiles à interpréter, que le coefficient capillaire du chlorure de sodium paraît être relativement plus grand que celui des autres sels. M. P. Bérard[2] a remarqué que le sol d'un salant étudié par lui dans les environs d'Adge (Hérault) renferme, à la surface, trente fois plus de chlorure de sodium que de sulfate de magnésie, tandis qu'à un mètre de profondeur, la quantité du premier sel n'est que neuf fois plus grande que celle du second. Ceci trouve sa confirmation dans une des analyses citées : dans le salant de Marseillette la magnésie paraît en effet augmenter en profondeur.

Végétaux caractéristiques des terrains salés. — Mais l'analyse chimique, excellente pour caractériser & doser les sols salés, peut n'être pas toujours ou assez rapidement à la portée de l'agriculteur. La végétation spontanée peut, elle aussi, être pour l'observateur le meilleur des guides. Sans vouloir recommencer ici une étude déjà faite autrefois de la flore spéciale

1. *Revue scientifique.*
2. *Compte rendu de l'Académie des sciences.*

Digitized by Google

des sols qui nous occupent, nous serions incomplets si nous ne donnions quelques rapides indications pouvant avoir leur côté & leurs applications pratiques.

Dans les terrains secs ou bien ressuyés, il sera fort aisé pour le simple cultivateur, même le plus étranger aux études spéciales, de déterminer & de circonscrire le salant par la présence ou l'absence de certaines plantes fort répandues, & qui ont été baptisées de noms vulgaires par nos paysans. Ainsi les soudes & en général toutes les saliolacées plus ou moins arborescentes, *Saliola soda & kali*, *Salicornia fruticosa*, *Macrostachya & herbacea*, *Suada maritima & fruticosa*, que le populaire confond toutes sous le nom générique de *Sansouiros*; *Ingames* dans l'Hérault, le Gard & la Camargue; l'*Obione portulacoides* ou Fraumo; le *Tamaris gallica*, vulgo Tamaris. C'est, avec le Frêne & l'Ormeau, mais à un degré moindre, le seul arbre qui puisse prospérer dans les milieux salés.

Les végétaux plus herbacés appartiennent en grand nombre à la famille des Staticées, qui est tout à fait caractérisque de ces sols : on les connaît généralement sous le nom vulgaire d'Aureillo de lèbre, dont on connaît bien les larges feuilles charnues & les grandes panicules violettes émaillant nos prairies basses à l'automne. Ce sont principalement les *Statice serotina*, *limonium*, *lychnidifolia*, *confusa*, &c.

Parmi d'autres familles végétales citons : *Hordeum maritimum* (Ordi-trauco-sac, Cougo de rat), *Beta maritima* (Blédo-Harboulat), *Lépidium draba* (Boujo-Goujo), *Plantago coronopus* (Plantaché), *Agropyrum junceum* (Agram-Expigo de blat), *Trifolium maritimum* (Tréflé espinous), *Lotus Coloriculatus* (Trèfle jaune).

Au bord des eaux saumâtres, dans les prairies salées & humides, nous distinguerons surtout : *l'Aster tripolium* (Limbardo, *Juncus Gerardi* (Cap-Négré), *Scirpus maritimus* (Triangle), *Sonchus maritimus* (Laitissou salat), *Triglochin maritimum* (Jouncaché, Troxart), &c., &c.

Sans nous étendre davantage, disons d'une façon générale que la nature des végétaux croissant spontanément dans les terres salées, leur fréquence & leur résistance relatives dans des milieux plus ou moins saturés de sels, peut tenir lieu

Digitized by Google

pour l'observateur, même le plus superficiel, d'analyse chimique.

Le sel en certaines proportions peut-il être considéré comme un engrais. — Après avoir montré qu'un assez grand nombre de plantes, non seulement ne craignent pas, mais recherchent les terrains salés, à tel point qu'elles s'y spécialisent, ne serait-ce pas le lieu de discuter la question de l'utilité comme engrais du sel marin, dont l'emploi a trouvé en nombre égaux des partisans & des détracteurs. On s'est appuyé notamment sur l'action qu'il paraît exercer dans la culture de la betterave & de l'asperge, deux plantes, remarquons-le, originaires des plages maritimes, comme leur nom spécifique l'indique (*Beta maritima*, *Asparagus maritimus*). Nous engageons le praticien à être très prudent après les travaux de M. Péligot, desquels il résulte que la soude est beaucoup plus rare dans l'organisation végétale qu'on ne l'avait quelquefois supposé ; le chlore n'y est pas non plus très abondant. Les expériences de M. Dehérain confirment cette donnée ; il s'en suivrait d'après lui que les chlorures paraissent pénétrer dans les plantes non pas en combinaison, mais en simple dissolution ; mais il n'en serait pas de même pour les sulfates. Quand au sel marin, aux chlorures de magnésium & de potassium la preuve qu'ils n'existent dans les fibres végétales que par simple affinité capillaire c'est qu'ils n'y résistent pas au lavage. Quand on prend, par exemple, les Fucus serratus & vésiculosus[1], deux algues de mer, & qu'on les soumet à un lavage à l'eau bouillante ; les chlorures disparaissent, tandis que les sulfates restent dans la fibre végétale.

On a prétendu encore que dans les terrains salés les chlorures naturels pouvaient se prêter à une substitution avec les nitrates ; n'est-ce pas là ce qui a fait la fortune de cette affirmation, malheureusement non étayée suffisamment par l'expérience, que le sel pouvait produire sur les récoltes des effets avantageux.

Ce qui est mieux établi c'est que de même que la potasse & la chaux, le sel marin favorise dans une notable proportion

1. Dehérain, *Cours d'agriculture*.

Digitized by Google

la dissolution des phosphates, en aidant à leur rapide assimilation par les plantes. C'est en cela que la remarque faite de tout temps que les terrains salés poussent à fruit, ce que nos paysans expriment par ce mot « tarren graniou », trouve son explication.

Il en est de même de l'humus, dont le rôle est plus important qu'on ne croit généralement, soit qu'il absorbe & retienne les matières organiques, soit qu'il serve à l'assimilation de l'azote atmosphérique ou de celui que fournissent les engrais, ainsi que l'ont démontré dans leur important travail MM. A. Gautier & Drouin[1].

En revanche, si le sel favorise l'assimilation de l'humus, il cause, par cela même, son rapide épuisement, & c'est peut-être là une cause de stérilité venant s'ajouter aux précédentes. Ces considérations pourraient expliquer le rôle remarquable que l'épandage de vannes & de roseaux jouait dans nos campagnes, & joue encore en Camargue, pour l'atténuation des taches salées; mais cette action serait moins due, comme on le croyait, à l'interruption de l'action capillaire & de l'ascension des sels, qu'aux nouvelles quantités d'humus que l'empaillage mettrait à la disposition des sols qui en seraient trop appauvris.

TROISIÈME PARTIE

Mise en culture des terrains salés.

Agronomes, ingénieurs, savants, tous ceux qui ont eu à étudier la question de l'utilisation des sols qui nous occupent, semblent plus frappés par les difficultés qu'encouragés par les ressources que la nature a mises là en réserve. M. de Lavergne, parlant d'une région identique à la nôtre, s'exprime ainsi : « Cette marenne française ne résistera pas toujours à la puis- « sance de l'industrie moderne, mais on ne saurait trop se « mettre en garde contre les impatiences. S'il n'est pas de « plus glorieuse conquête que celle d'un pays inculte &

1. *Comptes rendus de l'Institut*, 1879.

Digitized by Google

« dépeuplé, il n'en est pas de plus difficile. L'imagination se « figure aisément des hommes, des animaux, des récoltes « florissantes, à la place de steppes & de marais ; la réalité ne « va pas si vite quand il faut créer à la fois l'air, l'eau & « le sol. »

Comment donc avait-on échoué, là où d'autres ont trouvé une source de richesse, c'est ce qu'il nous reste à expliquer.

A toutes les époques, nos précurseurs, comme par instinct, avaient senti que pour utiliser les sols salés & des réserves qui ne demandaient qu'à trouver leur emploi, il était indispensable d'éliminer ou de diminuer les chlorures qui étaient comme leur poison. Couper le sol de fossés rapprochés, afin d'assurer, autant que possible, l'écoulement des eaux stagnantes & saumâtres, ainsi que l'égouttage des pluies ; niveler, faire des transports de terres limoneuses ; ensabler ou empailler les surfaces salées pour s'opposer à la remonte du sel ; établir des cultures ou des prairies irriguées, qui, tout en dessalant le sol, permettaient d'en relever le niveau par le colmatage, & de créer l'humus si nécessaire à la végétation ; n'étaient-ce pas tout autant de procédés de culture qui concouraient, avec juste raison, à ce but : chasser ou diminuer le sel ? Sans aucun doute.

Mais si l'analyse chimique, cet admirable moyen d'investigation qui nous permet de voir la composition intime de la molécule du sol, fut passée, comme aujourd'hui, dans la pratique courante des champs, l'agriculteur se fût découragé plus vite à recommencer sans trêve ce vrai travail de Sisyphe.

Veut-on calculer, en effet, ce que peuvent représenter en poids 2 ou 3 % de sel dans le sol arable, proportion souvent dépassée, nous l'avons montré par quelques analyses ? Ce sont par hectare & pour un mètre de profondeur, de trois cents à quatre cent cinquante mille kilogrammes de sel, & nous ne parlons pas des réserves encore plus puissantes enfouies dans le sous-sol !

L'on voit, par ce calcul brutal, combien les moyens employés étaient d'une faiblesse disproportionnée avec l'effet à produire, & d'autant plus que le simple jeu des forces naturelles, le vent, la capillarité, les eaux souterraines, suffisaient pour

Digitized by Google

détruire, le lendemain, des améliorations chèrement achetées la veille. Chacun connaît le mécanisme de l'ascension des sels dans les sols arables : à une profondeur variable existe une couche saturée d'eau entretenue par les étangs voisins, les cours d'eau, les fossés d'arrosage ou même par les pluies, qui en font varier le niveau; la couche aqueuse s'élève, & avec elle les sels qu'elle dissout sont entraînés dans les parties élevées du sol. Dans les terrains salés ce phénomène oscillatoire, aidé par l'action de la capillarité, produisant sans cesse l'ascension du sel puisé aux sources intarissables du sous-sol est une cause continue & fatale de ressalement.

A une cause continue il fallait pour l'annihiler opposer une action continue & puissante.

Le drainage méthodique, combiné avec les labours profonds & les lavages multipliés par les eaux douces, constitue la base fondamentale du dessalement. C'est un procédé sûr; le seul qui rende possible l'élimination complète & définitive des matières salines. Dans la basse plaine de l'Aude il est passé sans contestation possible de la période de l'expérimentation dans celle de la pratique classique & journalière. Elle assure à tous ceux qui l'appliquent des résultats économiques brillants & une transformation du sol définitive.

Par les drainages & les défoncements puissants, allant jusqu'à 50 & 60 centimètres de profondeur, on obtient une appropriation telle du sol que le sel marin maintenu à une certaine profondeur soit sans cesse empêché de remonter à la surface. Lorsque, par un vaste réseau de drains, aidé par la désagrégation du sol due aux défoncements, on ouvre une issue profonde aux eaux du sous-sol, le niveau de la couche aqueuse ne peut dépasser celui des canaux de drainage, & les eaux salées, d'ailleurs sans cesse repoussées à travers les mailles de ce vaste crible dans lequel circulent en tout sens les eaux douces de lavage, ou même des pluies s'égouttant des surfaces, sont sans cesse entraînés hors de la couche arable.

Nous négligerons, afin de ne pas alourdir une étude déjà trop longue, d'entrer dans les détails d'une opération coûteuse sans doute, mais certaine dans ses résultats. Elle comporte du reste des applications variables, suivant le degré de salure du

Digitized by Google

sol, son relief, ses pentes, ses écoulements, le cube d'eau dont on dispose, &c. C'est une étude à faire ultérieurement. Nous nous bornerons aujourd'hui d'étayer nos affirmations par des constatations probantes, appuyées d'autorités incontestables.

Nous devons à M. l'abbé Prax plusieurs analyses d'eaux de dessalement, recueillies à la sortie des drains d'une même vigne de Craboules, mais prises à des époques successives :

PREMIÈRE ANALYSE (AVRIL 1871).

A.	Chlore total.....	2gr28
— B.	Chlorure de magnésium : Chlore, 0,51 — magnésium, 0,18.....	0, 69
— C.	Chlorure de sodium : Chlore, 1,77 — sodium, 1,14.....	2, 91
	Total des chlorures par litre.....	3gr60

DEUXIÈME ANALYSE (NOVEMBRE 1871).

A.	Chlore total.....	2gr08
— B.	Chlorure de magnésium : Chlore, 0,448 — magnésium, 0,058.....	0, 606
— C.	Chlorure de sodium : Chlore, 1,532 — sodium, 0,992.....	2, 524
	Total des chlorures par litre.....	3gr130

TROISIÈME ANALYSE (AVRIL 1872).

Chlorure de sodium.....	2gr43
— de magnésium.....	0, 16
Total des chlorures par litre.....	2gr59

Le poids moyen de ces trois analyses équivaut au dixième de celui d'un échantillon de sel d'eau de mer; un fait important s'en dégage, c'est la décroissance continue & rapide des sels de drainage.

D'autre part, d'après M. Reich, directeur du domaine de Faraman, en Camargue, propriété de MM. Pechiney & Cie,

Digitized by Google

le dessalement serait presque complet quand ont fait infiltrer dans le sol, à trois reprises différentes, 15000 mètres cubes d'eau douce par hectare. Avant l'opération, la salure moyenne des eaux serait de 6 degrés Beaumé; après l'opération, de 1° 1/6 seulement.

Enfin, dans une importante communication à l'Académie des sciences, sur la répartition de la soude dans les végétaux, M. Péligot rappelle qu'ayant analysé en 1863 des sols salés de la baie de Bourgneuf (Vendée), M. Hervé-Mangon trouva 1,76 de sel marin % de terre. M. Péligot l'ayant analysé en 1873, ne trouva plus que 0,008 % de sels. Ce fait est une nouvelle preuve que, même dans des conditions plus défavorables que les nôtres, c'est-à-dire sous l'influence des eaux de pluie seules, la cause accidentelle de stérilité disparaît au bout de quelques années & que le sel est complètement éliminé.

On objectera peut-être que le dessalement par drainages multipliés & défoncements profonds de nos plaines encore infertiles est une opération coûteuse; mais combien aussi est engageant le résultat! Nous voyons la valeur foncière du sol minime jusque-là, s'élever par hectare à 15 & 20000 francs, dès que la vigne, ce généreux arbuste, y accompagne le dessalement; & le revenu net, nul autrefois, monter jusqu'à 4000 francs par hectare. Ces chiffres n'expliquent-ils pas une dépense moyenne de 1500 francs par hectare!

Quels beaux vignobles à établir sur ces espaces autrefois désolés de la basse-plaine de l'Aude, qui, grâce à leur submersibilité, y seraient à l'abri du phylloxera! Mais la plaine de l'Aude n'est pas la seule qui se présente dans les mêmes conditions sur la côte méditerranéenne. L'œuvre a une portée plus générale : de Collioure à Nice, les delta de la Têt & de l'Agly, de l'Orbet & de l'Hérault, du Rhône & du Var; les étangs intérieurs salés de Marseillette, d'Ouveillan, &c., offrent à l'activité agricole plus de 250000 hectares, mis de longue main en réserve pour la prospérité des siècles à venir. Quel bel appoint à donner à la fortune publique à un moment où la France n'est plus assez riche pour le négliger!

Combien nous sommes loin des temps où un ingénieur érudit, M. Lentheric, pouvait condamner les terrains de nos

Digitized by Google

côtes méditerranéennes en ces termes : « Il faudra bien des « siècles avant que la végétation ait pris possession de ces « vastes surfaces recouvertes de flaques d'eau saumâtre, & que « l'action pernicieuse du sel rendra, pendant longtemps encore, « rebelles à une culture sérieuse ».

Transformer rapidement & définitivement les sols chlorurés stériles était sans doute une œuvre difficile, exigeant l'industrie & l'énergie de l'homme. Aussi, sommes-nous satisfaits en pensant que c'est dans la plaine de Narbonne que le problème a reçu sa résolution. Des exemples nombreux, appuyés aujourd'hui sur l'expérience & les résultats de vingt années, mettent à néant des méfiances trop justifiées par les insuccès dont certaines entreprises avaient été le théâtre.

G. GAUTIER.

Digitized by Google

MÉMOIRE

DU PAYS ET DES ÉTATS DE NÉBOUZAN

PAR LOUIS DE FROIDOUR

PUBLIÉ AVEC NOTES ET CARTE

PAR JEAN BOURDETTE, D'ARGELÈS-EN-LABÉDA

(SUITE ET FIN.)

CHAPITRE SEPTIÈME[1]

Mœurs, caractère et aptitudes des habitans.

Ces peuples aussi, par cette raison, sont fort laborieux & ne s'épargnent en rien, ni pour la culture de leurs terres, ni pour toute autre chose qui peut aider à les faire subsister. Ils sont aussi fort sobres & se contentent de très peu de chose.

Plusieurs personnes qui les ont plus pratiqués que moi, m'ont dit qu'il y avoit quantité de gens d'esprit, que la plupart avaient beaucoup de dispositions pour les Sciences, & qu'il n'y avait que la pauvreté qui leur faisait ensevelir leurs talens dans la terre. Ils ne m'ont pas allégué un grand nombre d'habiles gens & de docteurs qui en sont sortis, & ne m'ont parlé que du cardinal d'Ossat, qui était fils d'un maréchal de Cassagnabère (Note *K*). Je crois aussi que pour un étudiant, on y trouverait deux soldats. Ce que j'en ai particulièrement reconnu est qu'ils sont d'un naturel fort chaud & fort bouillant, qui

1. Le lecteur est prié de faire les corrections suivantes :

1° Dans le texte, page 95, ligne cinquième du titre, & page 96, ligne 16, au lieu de *Argelès-en-Labédan*, écrire *Argelès-en-Labéda*.

2 Dans la carte du Nébouzan, au lieu de *Cazavet*, écrire *Caharet ;* placer *Tournay* sur la *rive droite* de l'Arros ; placer *Campan* & la *route de Bagnères à Campan* sur la *rive gauche* de l'Adour.

Digitized by Google

se porte à la colère & à la sédition, & leur fait prendre les armes à la moindre occasion qu'ils en ont. Ils sont hardis, entreprenans & fermes, & ont beaucoup de peine à revenir de leurs emportemens. Ils ont la bravoure des Gascons, mais elle tient un peu de la brutalité des gens des montagnes dont ils sont voisins, & font à mon avis plus qu'ils ne disent.

Ils sont en outre fort glorieux ; & ce qui leur donne cette gloire, est le nom de leurs États, dont je parlerai dans la suite. Et quoique ce ne soit qu'une bagatelle, cela ne laisse pas de leur donner occasion d'en mépriser leurs voisins qui sont en pays d'Élection, & de leur faire croire qu'en comparaison d'eux, ils sont de petits souverains.

Ils sont encore fort jaloux pour la conservation de leurs privilèges ; pour cette même raison imaginaire du nom des États, ils prétendent que ce titre que porte leur pays, établit une grande différence entre eux & les autres peuples. Il semble, à les entendre, qu'ils ne sont pas nés Français, & qu'ils ne le sont devenus qu'en se donnant au Roi, à certaines conditions que Sa Majesté doit entretenir ; & pour peu qu'on leur fasse entendre qu'on veut ébrécher ces privilèges, il n'y a sorte d'excès auxquels ils ne s'emportent.

Ils ont eu cet avantage, pendant la confusion extrême des siècles passés, de se garantir de l'infection de l'hérésie dont toutes les obéissances des Rois de Navarre ont été affligées ; ils ne souffrent encore aucun huguenot parmi eux.

Il faut les louer aussi d'avoir été très fidèles au Roi dans les dernières guerres civiles, pendant lesquelles, pour résister aux armées de Monsieur le Prince, & conserver le pays dans l'obéissance de Sa Majesté, ils firent, soudoyèrent & entretinrent longtemps, un Régiment d'Infanterie.

CHAPITRE HUITIÈME

La Noblesse du Nébouzan.

Toute la campagne est remplie de gentilshommes de très bonne noblesse. Il y a entr'autres la maison de Montpézat, autrement de Carbon, celle de Larboust, & celle de Rame-

Digitized by Google

fort, illustrée par un Connétable qu'elle a donné à la France.

La plupart de ces gentilshommes portent le nom de plusieurs lieux dont les Châtellenies de la Vicomté sont composées, quoiqu'ils n'y aient aucune Justice, mais parce qu'ils possèdent seulement quelques biens nobles dont ils doivent la foi & l'hommage au Roi, & quelques droits seigneuriaux sur des héritages qui d'ancienneté ont été démembrés de la masse de leurs possessions, & ont été donnés à fief, moyennant quelque *albergue*, *fief* ou *oublies*, pour parler aux termes du pays.

CHAPITRE NEUVIÈME

Administration et Justice.

Le Roi y est presque seul Seigneur haut, moyen & bas justicier, & la Justice est exercée au nom de Sa Majesté, par un Sénéchal, qui est homme d'épée comme les autres Sénéchaux & Baillis du Royaume, un Juge ou Lieutenant Général, un Lieutenant Particulier, un Procureur du Roi & un Greffier, qui tiennent leur siège en la ville de Saint-Gaudéns, & les appellations ressortissent au Présidial (*sic*) de Toulouse (Note *L.*)

On y a, de plus, nouvellement établi le siège de la Maîtrise Particulière de Cominge, en vertu des lettres-patentes du Roi, du mois de Mars 1671, vérifiées au Parlement le 9 Mai de la même année. (Note *M.*)

Il y a quatre gentilshommes, qui sont : les sieurs de Barbazan, de Gourdan, d'Ardiège & de La Barte, qui prétendent qu'anciennement le Vicomte de Nébouzan appelant avec lui leurs devanciers seigneurs de ces quatre lieux, & un assesseur qui devait être homme de lettres, jugeait souverainement les affaires de tout le pays, tant civiles que criminelles. Par l'établissement du Sénéchal, cette Justice a été abrogée, ou pour mieux dire restreinte, parce qu'au lieu qu'elle s'étendait par tout le pays, elle n'a plus à présent de lieu que pour ces quatre villages, & un cinquième nommé La Broquère, dans le district desquels les seigneurs de ces quatre lieux, étant nobles & issus de noble race, jugent ensemble, ou l'un ou

Digitized by Google

quelques-uns d'entre eux en l'absence des autres, avec un assesseur qu'ils choisissent tel que bon leur semble, ou même quelquefois le seul assesseur, toutes les affaires qui se présentent, tant civiles que criminelles. Ils tiennent leur siège ou leur Cour, pour parler aux termes du pays, alternativement en chacun de ces quatre villages, & à raison de cela ils sont appelés *Curiaux*, & leurs Jugemens & Ordonnances ont pour titre : « *les nobles Curiaux de Rivière, Juges des causes « civiles & criminelles pour le Roi notre Sire* », parce que ces quatre ou cinq lieux sont situés sur la rivière de Garonne.

Ils prétendent que cette Justice du Vicomte de Nébouzan était souveraine. Mais c'est une prétention mal fondée, & même ridicule, parce qu'il est constant que les seigneurs de Nébouzan n'ont jamais prétendu aucune souveraineté ; & s'il est, par quelque hazard, arrivé qu'ils ayent jugé quelque chose souverainement, ce ne peut avoir été que par une entreprise criminelle, à laquelle l'éloignement de la Cour peut avoir donné lieu.

Ils prétendent aussi que leur Justice d'aujourd'hui est souveraine, ce qui est une chose dont ils ne peuvent rapporter aucun titre ni exemple. Mais je crois plutôt que comme ces Gentilshommes ne sont pas bien versés dans les matières judiciaires, ils appellent *juger souverainement*, le pouvoir qu'ils ont de *juger à mort ;* & en effet il me souvient d'avoir ouï dire, à l'un d'entre eux, qu'ayant condamné à mort un homme qui appela de leur sentence, l'affaire fut portée au Parlement, & le coupable renvoyé sur les lieux pour être exécuté.

CHAPITRE DIXIÈME

Privilèges du Nébouzan.

Pour ce qui concerne les privilèges dont les habitans de ce pays jouissent, c'est premièrement la liberté d'user de toute sorte de sel, soit d'Espagne, soit de Béarn, soit d'ailleurs, & d'en acheter librement à toutes sortes de personnes ; en second lieu, l'exemption de tous droits de traite & imposition foraine ; plus, l'exemption de la taille & autres contributions que

Digitized by Google

celles qu'ils ont eux-mêmes consenties. Ils ont encore droit de chasser, de pêcher, de bâtir des pigeonniers, & autres, & mêmes prétendent d'être un franc-alleu.

Pour ce qui est des droits de cette dernière classe, réservé du franc-alleu dont je parlerai dans la suite, ils en jouissent par des anciennes coutumes qui leur ont été accordées ou confirmées par les Vicomtes de Nébouzan. Mais pour ce qui est des autres qui dépendent du Roi, ils n'en ont aucune concession que les Rois prédécesseurs de Sa Majesté leur ayent immédiatement octroyées; mais seulement les anciens Rois de Navarre & Princes Souverains de Béarn, qui ont eu toujours quantité d'affaires avec nos Rois, n'ont pas manqué, dans les divers traités qu'ils ont fait avec eux, de stipuler toutes les franchises, exemptions & privilèges, pour leurs terres & pays de Foix, Bigorre, Nébouzan, qui sont des fiefs mouvans de cette Couronne; de sorte que Leurs Majestés les leur ayant accordées & confirmées par diverses lettres patentes, ils en ont fait jouir tous leurs sujets de ce pays, leur départant ces grâces par des lettres patentes scellées de leurs sceaux & armes, jointes à la copie de celles qu'ils avaient obtenues de nos Rois, que j'ai vu aux archives de Saint-Gaudéns.

Pour ce qui est du franc-alleu, quoiqu'il soit compté ci-dessus en leurs privilèges & parmi les franchises du Nébouzan, il est certain qu'il n'y est pas admis, non plus que dans tous les autres pays de la Guienne. Mais les gens de ce pays, qui sont mal instruits aux affaires du Domaine, le prétendent parce qu'ils sont en pays d'États & voisins des États de Languedoc, où il est admis, comme si ce privilège appartenait nécessairement aux pays d'États; quoiqu'en Languedoc même, toute la Sénéchaussée de Carcassonne & plusieurs autres contrées se gouvernent suivant la coûtume de Paris. Et en effet, comme le Roi est presqne seul seigneur haut, moyen & bas justicier dans tout le pays, comme je l'ai déjà dit ci-dessus, il n'y a point de terres roturières qui ne soient en la censive du Roi; & tous biens nobles qui sont possédés par des gentilshommes, ou qui sont inféodés aux Comunautés, doivent quelque albergue ou redevance féodale, & les possesseurs en doivent l'hommage à Sa Majesté.

Digitized by Google

C'est en ces redevances censuelles & féodales, & autres droits seigneuriaux, que consiste le Domaine de Nébouzan, qui porte de revenu la somme de. . . . . suivant le bail qui en a été fait, en dernier lieu, par le Fermier-Général des Domaines du ressort du Parlement de Toulouse, & la Chambre des Comptes de Pau, au Sr Planteroze.

CHAPITRE ONZIÈME

Les États de Nébouzan. Leur origine.

Quant aux États, leur origine est fort différente de celle des États de Languedoc, Provence, Bourgogne, Bretagne, Béarn & autres; ceux-ci, devant leur union à la Couronne, étaient des pays & états souverains & indépendans du Roi, sauf que ceux qui les possédaient lui en devaient l'hommage, lesquels s'étant donnés, ou ayant été unis à la Couronne, par des alliances, par confiscation, ou autrement, ont premièrement retenu le nom d'États, pour donner à connaître quelque espèce de différence d'avec les autres États du Royaume; ils ont de plus conservé deux marques indélébiles de leur ancienne souveraineté & indépendance, qui sont : la justice souveraine qui s'y rend par les Parlemens, & la franchise ou exemption des tailles & autres subsides extraordinaires, nulle imposition ne s'y faisant par la volonté & autorité du Roi, mais par le seul consentement des peuples. C'est à ce sujet que les peuples de ce pays appellent *Don gratuit*, la somme qu'ils donnent annuellement au Roi; ils en font eux-mêmes l'imposition, ils en font faire la levée par leurs gens & par leurs officiers; au lieu que dans les autres provinces du Royaume, les impositions sont faites selon le bon plaisir du Roi & de son autorité, & la levée s'en fait par ses officiers. Ce don est tantôt plus grand & tantôt moindre, eu égard aux nécessités du Royaume, qui sont représentées dans l'assemblée des gens qui composent les États, par les Commissaires du Roi; étant juste que les Peuples de ces pays, comme ceux de toutes les autres Provinces qui dépendent de la Couronne, entrent dans

Digitized by Google

la participation des charges que l'État général doit supporter pour sa défense.

Il n'en est pas de même du Nébouzan, car premièrement jamais il n'a été pays souverain, mais seulement un fief mouvant du Roi, où Sa Majesté a toujours eu le pouvoir d'imposer les tailles & autres subsides; de sorte que s'il en a été déchargé, c'est par une grâce qui est partie de sa pure bonté. Mais cette grâce n'ayant pas tant été accordée, par nos Rois, au pays ou au peuple de Nébouzan, qu'aux Rois de Navarre & Princes Souverains de Béarn, qui en étaient les Seigneurs, il est arrivé que ceux-ci, qui ne pouvaient, de leur chef & de leur autorité privée, y faire aucune imposition, parce que le droit d'imposer en France est purement royal, & qui voulaient néantmoins en tirer, sinon les tailles que le Roi pouvait y imposer, du moins quelque don gratuit, en reconnaissance de la grâce qu'ils avaient procurée à ces peuples, ils ont eu besoin de leur consentement général; c'est la nécessité du consentement général qui a donné naissance aux États que nous voyons établis dans le Nébouzan, de même que dans le Foix & dans la Bigorre, où les Rois de Navarre, pour parvenir à leurs fins, furent obligés de faire assembler les trois États du pays : le Clergé, la Noblesse & le Tiers-État. Ils leur firent entendre l'obligation dans laquelle ils étaient de reconnaître le bénéfice dont ils jouissaient par leur entremise & faveur, & firent si bien qu'ils les portèrent à leur faire annuellement un présent de quelque somme d'argent, qui s'imposait, de même que la taille, sur tout le peuple. Ce présent pour lors était véritablement un Don, non pas gratuit, puisqu'il était fait pour reconnaissance d'une grâce importante procurée à ces peuples par leurs Seigneurs.

Mais comme ce même peuple, sous prétexte de leurs prétendus États, ont voulu entrer en comparaison avec ceux des pays d'États, ils ont appelé & appellent encore aujourd'hui cette gratification qu'ils avaient coûtume de faire aux Rois de Navarre, un Don gratuit; & il est ridicule de prétendre que cela puisse avoir lieu à l'égard du Roi de France. Mais comme ce don ayant été une fois établi, a continué, d'année en année, jusques à l'avènement du grand Henri à la Cou-

Digitized by Google

ronne, ce Prince doux, le Père & les délices de ses peuples, ne voulant pas que son heureux avènement à la Couronne fît un commencement de malheur à ses anciens sujets, a voulu que les choses demeurassent à cet égard en l'état qu'elles étaient pour lors. Les Rois successeurs de Sa Majesté n'y ont rien depuis voulu changer, de sorte que l'assemblée de ces petits États gouverne encore aujourd'hui les affaires du Pays, & ordonne non seulement du don prétendu gratuit qu'il convient de faire au Roi, mais généralement de tous les deniers qu'il faut imposer pour subvenir aux affaires publiques, comme pour défendre leurs droits & privilèges lorsqu'ils sont attaqués, pour en obtenir la confirmation du Roi, & pour les autres affaires qui surviennent journellement. (Note *N.*)

CHAPITRE DOUZIÈME

Composition des États : Clergé, Noblesse et Tiers-État.

Ceux qui ont droit d'assister à cette Assemblée & qui la composent, à ce que j'ai pu reconnaître de quelques actes tirés des archives du pays & de la Chambre des Comptes de Pau que l'on m'a fait voir, sont :

Pour l'ordre ecclésiastique ou Clergé :

L'abbé de Nizors,
L'abbé de Bonnefont,
L'abbé de l'Escaladiac.
Et le Sindic du Chapitre de Saint-Gaudéns, qui est ordinairement Sindic Général pour le Clergé.

Pour l'ordre de la Noblesse :

Le Baron de La Roque,
Le Baron de Ramefort,
Le Baron de Larboust & Sarramézan,
Le Baron de Mauléon,
Le Baron d'Anézan & de Lodes,

Digitized by Google

Le Sieur de Floran de Montmaurin,
Le Sieur de Lomné,
Le Sieur de Lodet ou Loudet,
Le Sieur de Sarrecave,
Le Sieur de St-Hélix,
Le Sieur de Barbazan,
Le Sieur d'Ardiège,
Le Sieur de Vidauzan,
Le Sieur de Gourdan,
Le Sieur de Lavaur,
Le Sieur de Franqueville,
Le Sieur de Brocan,
Le Sieur de Chelle,
Le Sieur de Sarraméa & de Ponts,
Le Sieur de Lutilhous,
Le Sieur d'Avézac,
Le Sieur de Gourgne,
Le Sieur de Tilhouze,
Le Sieur de Sarlabous,
Le Sieur de Bourg,
Le Sieur de Marsâs,
Le Sieur de Bousséns.

Et tous ces gentishommes en choisissent ordinairement un d'entre eux pour faire la fonction de Sindic Général du Pays pour le corps de Noblesse, & sa fonction est à vie.

Outre ces gentilshommes, les Capitaines des châteaux :
De Mauvézin,
De Miramont,
De St Blancard,
& de Lannemézan, ont droit d'assister, & ont voix délibérative aux États.

Et pour le Tiers-État :

Les Consuls de la ville de Saint-Gaudéns,
Les Consuls de la ville de Saint-Blancard,
Les Consuls & Députés de Cassagnabère,
Les Consuls & Députés de tous les villages de la Vicomté,

Digitized by Google

Le Sindic de la Viguerie de Mauvésin;

Avec un Sindic Général du Pays pour le Tiers-Etat, qui se prend annuellement de chacune châtellenie & par tour. Pour cet effet, la châtellenie qui est en tour présente deux personnes à l'Assemblée pour accepter l'un & rejeter l'autre, celui-là demeurant qui a le plus de suffrages;

Et enfin d'un Secrétaire, qui est un officier que l'Assemblée choisit.

CHAPITRE TREIZIÈME

Convocation, Délibérations et Travaux des États.

Cette Assemblée se convoque tous les ans, par ordre du Roi, & en vertu de lettres du grand sceau, par le Sénéchal de Nébouzan, assisté du Juge qui est son Lieutenant-Général, du Lieutenant Particulier & du Procureur du Roi, qui, en cette occasion, sont Commissaires de Sa Majesté pour faire l'ouverture des États.

Le Receveur du Domaine prétendait y devoir assister, & même avoir droit de faire la recette générale des deniers qui s'imposent; mais l'un & l'autre lui est contesté.

Il n'y a point de temps limité pour cette convocation, c'est l'ordre du Roi & la commodité du Sénéchal qui le règle, en l'absence duquel les Lieutenans-Généraux & Particuliers peuvent être Commissaires principaux. Elle se fait toujours à Saint-Gaudéns, en la salle des Religieux Dominicains.

Les Commissaires du Roi n'ont point de voix délibérative; mais ayant convoqué l'Assemblée, font l'ouverture des États par la lecture des lettres patentes & de l'ordre du Roi, qui se fait à la réquisition de son Procureur. Le Sénéchal fait ensuite un discours sur ce sujet & demande la contribution du *Don* gratuit, & le Président lui ayant répondu & fait compliment au nom de l'Assemblée, il fait appeler, par le Secrétaire des États, tous ceux qui y doivent assister, suivant l'ordre ci-dessus remarqué, & se retire avec les autres Commissaires. Toute l'Assemblée, le Président étant à la tête, le reconduisent jusques à la porte du Couvent.

Digitized by Google

L'Assemblée étant ensuite retournée à sa séance, reçoit les propositions de toutes les affaires qui regardent le Pays, qui sont portées par le Président ou par les Sindics Généraux, ou par les députés mêmes qui la composent; & ensuite, pendant quatre jours seulement qu'elle dure, délibère, ordonne & règle toutes choses, à la pluralité des suffrages, que le Président prononce; & les délibérations, ordonnances & règlemens sont écrits par le Secrétaire.

La première chose sur laquelle on délibère, est le *Don gratuit* qui a donné naissance à l'établissement de ces petits États, qui est réglé à deux mille cent livres, une année, & deux mille quatre-vingt-dix livres l'autre, sans augmenter ni diminuer. Le Roi ne prend ni n'impose point d'autres deniers dans ce pays, sinon depuis trente ans ou environ, sous le nom de *Quartier d'hiver* ou de *subsistance*, on y lève encore quatre mille cinq cents livres que les États, sur les ordres de feu M^gr le Prince, qui commandait les armes du Roi en Guienne, consentirent de payer, à condition que le pays serait exempt de logemens de gens de guerre. Mais comme il n'est pas possible que ces sortes de conditions puissent être exécutés pendant les guerres, qu'il faut faire marcher les troupes de tous côtés, le pays ayant extraordinairement souffert du passage & du séjour des troupes de l'armée de Catalogne, en l'année 1654 (Note O), comme firent aussi la Bigorre & les Quatre-Vallées, ils députèrent à Paris conjointement & entrèrent dans un traité avec le Roi, par lequel, moyennant une augmentation de quatre mille livres au-dessus des quatre mille cinq cents livres ci-dessus, qu'ils s'obligèrent de payer annuellement, pendant trois années, ils obtinrent pour trois ans une exemption de gens de guerre, lesquelles étant finies, on est revenu à la première imposition de quatre mille cinq cents livres.

Cette même imposition continue encore, quoiqu'elle n'ait été établie & consentie par les États qu'à condition que la guerre cessant, elle serait supprimée.

Il est à propos de remarquer ici que les deniers qui procèdent de cette imposition vont à la Recette Générale de Mon-

Digitized by Google

tauban ; & que ceux de don gratuit, de même que ceux du Domaine, vont à la Recette Générale de Pau, les uns étant payés au Roi comme Roi de France, & ceux-ci au Roi comme Prince Souverain de Béarn & Vicomte de Nébouzan, ainsi & en la même manière qu'il se pratiquait auparavant que le Roi Henri quatrième parvint à la Couronne.

La seconde chose qui se fait en l'Assemblée est la *lecture du Procès-Verbal de la Tenue des précédens États*, pour voir si toutes les délibérations qui ont été prises, ont été exécutées. Les Sindics Généraux & autres qui ont été députés & commis pour la poursuite des affaires sur lesquelles on a délibéré, rendent raison de tout ce qui s'est fait & passé en l'exécution des délibérations, pour y être pourvu ainsi que le sujet le requiert, pour ordonner des frais faits ou à faire pour mettre les choses à une bonne fin.

On oblige ensuite le Receveur ou Trésorier à *rendre compte de la Recette & Dépense*, l'Assemblée commettant des personnes des trois États pour examiner, arrêter & clore ses Comptes, & régler les difficultés qui se rencontrent lorsque le Receveur ne veut pas demeurer d'accord de ce que les Commissaires ont ordonné, mais de manière néantmoins que s'il ne veut pas aussi s'en tenir au résultat de l'Assemblée, elle n'a aucune juridiction pour le contraindre, & que les Sindics sont obligés de le poursuivre par devant les Officiers de la Sénéchaussée, qui sont ses juges, pour en tirer la raison.

En quatrième lieu, l'on entend les *plaintes & demandes* soit des Sindics Généraux, qui proposent les affaires qui sont survenues depuis la tenue des précédents États, soit des Sindics des communautés, pour les *foules* qu'elles ont souffertes par les passage & logement des gens de guerre, l'usage du pays étant que lorsqu'il n'y a que passage ou séjour d'un jour ou deux, la *foule* en est portée par toute la Châtellenie de laquelle dépend le lieu où il y a eu passage ou séjour d'un jour ou deux ; & que quand il y a plus long séjour ou assemblée, la *foule* en est supportée par tout le pays : pourquoi l'Assemblée

Digitized by Google

nomme des Commissaires pour les liquider, & confirme la liquidation. On entend même les plaintes & demandes des particuliers pour griefs reçus ou pour services rendus au pays, & l'on délibère sur tout pour y pourvoir comme il appartient.

En cinquième lieu, on règle le *present que l'on fait au Sénéchal,* qui est ordinairement de cinq cents livres; le droit d'assistance de son Lieutenant & du Procureur du Roi, qui est de vingt livres pour chacun, & du Receveur, qui est de seize livres.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Frais des États; Allocations annuelles.

Les frais des États sont ordinairement réglés à :

Quarante livres pour le Président;

Trente livres pour les autres membres du Clergé;

Pareille somme pour les Barons;

Vingt livres pour chacun des gentilshommes & chatelains;

Quinze livres pour les Consuls des chefs-lieux de châtellenie & au Sindic Général du Tiers-État;

Dix livres aux Consuls des autres lieux qui ont droit d'envoyer à l'Assemblee;

Quatorze livres au Secrétaire pour ses gages, & pareille somme pour dresser le procès-verbal de la tenue des Etats;

Dix livres aux bailes, huissiers & sergens;

Au Receveur, vingt-quatre livres pour l'envoi des Commissions & lettres de cachet, six livres pour avertir ceux de l'Assemblée, & pareille somme pour l'envoi des mandes;

Aux Religieux de l'ordre de Saint-Dominique, qui donnent leur salle, trente livres de gratification;

A l'Hôpital Saint-Jacques, quinze livres;

A celui qui loge le Sénéchal, une gratification de quarante à cinquante livres.

Les Sindics Généraux du Clergé & de la Noblesse n'ont point de gages; alors qu'ils sont employés, l'Assemblée liquide leurs frais;

Digitized by Google

Pour ce qui est du Sindic du Tiers-État, il a cinq écus de gages, & outre, un écu pour chaque journée qu'il employe pour le service du pays, & cela est réglé.

Le Receveur a un sol pour livre, de la somme dont l'imposition est ordonnée.

CHAPITRE QUINZIÈME

Répartition des impositions suivant l'alivrement. Leur recouvrement.

Toutes choses étant ainsi réglées, il se fait un calcul du total à quoi montent toutes les sommes dont l'Assemblée a ordonné qu'il serait fait fonds, duquel elle ordonne la levée & imposition sur tous les contribuables de la vicomté, au marc la livre, pour être les contribuables contraints au payement de leurs cotizes, suivant leur alivrement, comme pour les propres deniers & affaires du Roi; auquel effet le Procès-Verbal de la Tenue des États se ferme par une ordonnance que rend le Sénéchal, portant qu'à la diligence du Receveur ou Trésorier, la somme en question sera levée & exigée à deux termes & payemens égaux, de six en six mois, sur tous les contribuables, chacun à proportion de son alivrement, avec toutes contraintes nécessaires pour être par lui payées, ainsi qu'il est porté par les délibérations de l'Assemblée, & rapporter les acquits & décharges valables & nécessaires.

Mais pour mieux faire connaître l'ordre que l'on observe en la tenue de ces États, les affaires dont on y traite, la manière dont on y délibère, les différentes sortes de deniers dont on y ordonne l'imposition, par qui & comment ils l'ordonnent, j'ai trouvé à propos d'insérer ici un Procès-Verbal que j'ai recouvré de l'Assemblée tenue au mois de Novembre en l'année 1668, qui sera transcrit à la fin du présent Mémoire.

L'Assemblée finie, & le procès-verbal de la tenue des États étant ainsi clos, le Secrétaire dresse les mandes contenant ce que chacune commnnauté doit payer, suivant son alivrement.

Digitized by Google

Or, il faut remarquer que toutes les cinq Châtellenies font cinq cents feux, que chacune en porte cent, & que les lieux qui composent les Châtellenies portent les uns plus, & les autres moins, suivant leur force & faiblesse.

Les mandes étant expédiées, le Secrétaire les délivre au Receveur du Domaine, qui se charge de les faire tenir, lequel étant en droit & possession de faire la Recette des deniers du Quartier d'hiver & du Don gratuit, conjointement avec ceux procédant du Domaine, a cru être en droit de faire la recette générale de tous les deniers communs du Pays, étant fondé en possession. Mais l'Assemblée en ayant ordonné autrement, & l'affaire, sur la contestation des parties, ayant été renvoyée à Monsieur de Bézons, Intendant de la Province de Languedoc, a été décidée en faveur de l'Assemblée, & a été dit que le Receveur n'étant pas Officier du Roi, ne pouvait s'entremettre de la Recette d'autres deniers que ceux qui regardent le Domaine, & que pour le regard des deniers communs & autres dont le pays consent l'imposition pour le Roi, l'Assemblée pouvait commettre pour le receveur qui bon lui semblerait, parce que les États en sont garans & responsables, & qu'ils les doivent faire bons à Sa Majesté.

C'est tout ce que j'ai remarqué concernant le Pays & les États de Nébouzan.

Fait à Toulouse, le 15e Juin en l'année 1670.

CHAPITRE SEIZIÈME

Procès-verbal de la Tenue des États de Novembre 1668.

L'an mil six cent soixante-huit, & le dimanche jour quatrième de Novembre, en la ville de Saint-Gaudens, au diocèse de Cominge & vicomté de Nébouzan, & dans la salle du Couvent des Frères Prêcheurs; par Messire Gaston de Foix, comte de Rabat, marquis de Fournets & de Castelnau, vicomte de Massat, baron de Nouaillan & La Roque & autres places, Conseiller du Roi en ses Conseils d'État & privé, Maréchal de

Digitized by Google

camp des armées de Sa Majesté, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, Sénéchal & Gouverneur de la vicomté de Nébouzan & président des États généraux dudit Pays, suivant les lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, le quinzième Mai 1667, & autres lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, le trentième Juin 1658, signées Louis, & plus bas, de Guénégaud, & scellées du grand sceau à cire jaune, & les lettres de cachet adressantes audit seigneur Sénéchal & aux députés des trois Ordres dudit pays de Nébouzan;

« Ont été convoqués & assemblés les États généraux dudit pays, auxquels ont assisté messire François de Coret de Labarthe, prêtre, seigneur & abbé de Nizors; messire Marc-Antoine Baudéan, chanoine & sindic du vénérable chapitre de Saint-Gaudens; messire Melchior d'Espaigne, seigneur & Baron de Ramefort; nobles Gabriel de Gestas, seigneur de Floran & Monmaurin; Paul de Coret, seigneur d'Ardiége; Fabien-Sébastien de Salanave, seigneur de Lodet; Marc-Antoine de Boussost, seigneur de Franqueville; Jean-Louis de Palais, seigneur de Sarrecave; Guy de Binos, seigneur de Gourdan; Simon d'Agut, seigneur de Saint-Hélix; Jean-Louis de Latour, seigneur de Garescan & Broucau; Marc-Antoine de Méritens, seigneur de Boussens; François de Lavaur; Guy de Vaux; sieur de Brouls; Jean-Jacques de Mauléon, seigneur de Barbazan; messieurs Jean-Joseph de Pradel, de Broucau, François Malbois & Michel Puysegur, consuls de la ville de Saint-Gaudens; Jean Ollé, consul de la ville de Saint-Plancard; Raymond Rimaille, consul, & Me Bernard Barus, député du lieu de Blayan; Antoine Dufour, consul de Cassagnabère; Jean Maulec, consul, & Me Pierre Dilhan, député de Sauveterre; Bertrand Domengeau, consul de Lannemezan; Me Jean Piqué, avocat & sindic de la viguerie de Mauvezin; Me Jean Galhou, notaire, député du lieu de Cieutat; Bertrand Amiel, consul du lieu d'Aulon; Jean Poussou, consul de Saint-Hélix; Denis Larrey, consul de La Roque; Tibaut Séadoux, consul de Sarrecave; Jean Encausse, consul de Balesta; Balthazar Samouillan, consul de Seiglan; Jacques Dajas, consul de Miramont; Miqueau Duprat, consul d'Ardien; Guiraud Pourquié, consul de Barbazan; Dominique Espenan, consul

Digitized by Google

de Labarthe, & Me Pierre Casaux, député dudit lieu; Jean Barus, consul de Peyrouzet, Jean Peré, consul de Courdan; Jean Paillac, consul de Lespugne; Pierre Déqué, consul de Sarremesan ; Pey Piqué, consul d'Escala; Bernard Duclos, consul de Tuzaguet; Meniou Miro, consul d'Anézan; Jean Labats, consul de Montmaurin; Guilhem Latour, consul de Franqueville; Jean Dassieu, consul de Lodet; Jacques Gabarrou, député de Poumarous; Bertrand Castet, consul de Lodes; Arnaud Gramont, consul de Gariscan; Guiraud Cazassus, consul de Labroquère; & Me Pierre Anézan, sindic du Tiers-État.

« Assistans Me Jean Du Cuing, conseiller du Roi, Lieutenant Principal & magistrat en la présente Sénéchaussée, & Me Jean de Saint-Paul, Procureur du Roi, lequel aurait représenté lesdites lettres patentes, en forme de commission & lettre de cachet adressantes audit seigneur Sénéchal, pour, en l'absence du Roi, tenir lesdits États, pour les années 1667, & courante, 1668, qui les aurait reçues avec l'honneur & respect en tel cas requis, icelles fait lire en pleine Assemblée par Ferrier, Secrétaire desdits États, ensemble les lettres de cachet, chacun desdits députés séant en son rang.

« Par monseigneur le Sénéchal & Commissaire pour le roi aurait été représenté, à ladite Assemblée, que Sa Majesté lui ayant envoyé les ordres pour la convoquer, afin qu'elle pût délibérer, suivant la coutume, sur les affaires qui regardent le service de Sa Majesté & le bien du pays, il l'a voulu faire au plus tôt qu'il les a eu, & en la présente ville; & en outre, a dit que les soins que Sa Majesté prend, maintenant, pour affermir le repos de son État, & pour y rétablir le commerce, & une parfaite intelligence entre les Rois & Princes ses voisins & alliés, ne l'ont pas empêché de penser à ce qui peut donner une entière satisfaction au Pays, & remédier aux plaintes qu'il aurait à lui faire; que néanmoins Sa Majesté désire de l'Assemblée des trois États du Pays, qu'elle lui accorde la donation annuelle & accoutumée, & ce, pour l'année précédente & courante, ladite assemblée n'ayant pu être convoquée plus tôt, & l'aurait exhortée à se maintenir toujours dans l'obéissance & service dus à Sa Majesté.

Digitized by Google

« Après lesquelles représentations, qu'il aurait amplement déduites en son discours, ledit seigneur, Sénéchal & Commissaire pour le Roi, ayant fait procéder à la nomination & appellation des personnes qui ont droit d'entrer, & doivent composer ladite Assemblée, suivant le catalogue ordinaire, se serait ensuite retiré, & laissé ladite assemblée en liberté de délibérer sur les intentions du Roi & affaires.

« Lesdits sieurs de l'Assemblée l'ayant accompagné jusques hors la porte de la salle, seraient rentrés & chacun repris ses places, en laquelle Assemblée aurait présidé messire François Coret de Labarthe, seigneur Abbé de Nizors, où il aurait représenté, par son discours, l'étroite obligation dans laquelle le Pays se trouve de correspondre aux intentions du Roi, & de se témoigner obéissans & très fidèles à son service.

« Et sur la proposition faite touchant les donations ordinaires que le Pays fait annuellement à Sa Majesté, en considération de ce qu'il le maintient en leurs priviléges, & des dépenses de son État, & que, pour des raisons connues à l'Assemblée, la convocation des États du Pays avait été différée pendant la précédente année,

« L'Assemblée, d'une commune voix, aurait délibéré d'accorder à Sa Majesté, de Don gratuit & libéral, pour l'année précédente mille six cents soixante-sept, la somme de 2 090 liv.; plus, pour l'année courante, mille six cents soixante-huit, la somme de 2 100 liv., suivant les anciens priviléges, & sans conséquence, & pour témoigner à Sa Majesté les effets de leurs très humbles obéissances.

« Ensuite, ayant fait procéder à la lecture du verbal de la dernière Assemblée, & des délibérations prises, en conséquence & pour procéder selon l'ordre, Me Jean Labarthe, Trésorier du Pays, & autres ayant fait administration des deniers & affaires du Pays, auraient été requis de vouloir remettre leurs états, roles & comptes de leurs gestions.

Et sur ce qu'il a été offert d'y satisfaire, l'assemblée a délibéré & ordonné qu'il y sera satisfait pendant la tenue de la présente Assemblée, auquel effet, pour les ouïr & clore,

Digitized by Google

Mre Marc-Antoine Baudean, chanoine; noble Marc-Antoine de Boussost, seigneur de Franqueville; & Me Jean Piqué, avocat, sont nommés & députés.

Séance du lundi 5 novembre.

« Et advenu le lendemain lundi, cinquième jour de Novembre, lesdits sieurs de l'Assemblée étant rentrés de matin, a présidé messire François de Coret de Labarthe, seigneur abbé de Nizors.

« M. Marc-Antoine Baudéan, chanoine & député du chapitre de Saint-Gaudéns, aurait dit qu'il a paru amplement à l'Assemblée, par la lecture qui fut faite le jour d'hier des délibérations du Pays, que l'affaire qui a travaillé le plus le Pays depuis la dernière convocation d'états, a été pour tacher de se conserver dans le libre usage du sel de Bearn & autres, suivant les priviléges qu'il en a eu de nos Rois, en telle sorte qu'il a fallu faire plusieurs députations vers monseigneur de Saint-Luc, Gouverneur de la province, & monseigneur Pelot, Intendant; faire faire diverses informations sur les oppressions & concussions que faisaient les Gardes du sel sur les habitants du Pays, sous prétexte de contravention aux ordonnances desdits sieurs, de faux saunage & autres moyens vraisemblablement illicites, qu'ils pratiquaient pour exiger des sommes considérables, que même ils sont venus à ce point, pour tâcher s'établir par composition de faire divers procès criminels, principalement contre les Consuls de l'année dernière de cette ville; ce qui aurait été cause que le pays lui a fait l'honneur de le députer vers monseigneur de Saint-Luc, pour lui représenter l'indue vexation du Pays, & pour tacher de traiter les intérêts communs avec monseigneur de Lajac, directeur-général des fermes unies de la Comptablerie de Bordeaux, avec lequel il a eu diverses conférences, desquelles il a rendu compte au Pays, comme résulte de diverses délibérations d'Abrégé d'États; & ce, sur l'examen des titres qu'a le Pays pour se maintenir en un tel privilége, qui consistent en un arrêt du conseil qui casse les édits qui portaient établissement de certain droit sur le sel, & une sentence de Sanson, juge réformateur, qui maintient

Digitized by Google

le Pays dans le privilége d'user de toute sorte de sel, & autres actes qui ont été ramassés principalement des archives du chapitre ; lesquelles instances & poursuites, bien qu'elles semblent présentement calmes, & que leur silence semble avantageux, d'ailleurs que si la capitale du Pays est bien fondée, le Pays le doit être d'autant plus qu'une partie des habitans sont nécessiteux de s'en servir pour l'entretien & conservation de leurs bestiaux, sans le nourrissage ou profit desquels il leur serait impossible de subsister. Enfin, qu'ayant tenté toutes sortes de voies dans la province inutilement, il ne reste qu'avoir recours au Roi ou à son Conseil pour ne revenir pas tous les jours dans les mêmes inconvéniens ; néanmoins a requis l'Assemblée d'y vouloir délibérer.

« Monsieur de Franqueville, Sindic de la Noblesse, aurait ensuite réprésenté que les Sindics & députés du Pays pour les assemblées d'états, en continuant les mêmes soins pour la conservation des privilèges du Pays, l'auraient député, conjointement avec Me Jean Piqué, avocat & sindic de la viguerie de Mauvésin, pour conférer avec MM. les députés des jurats & commissaires de la ville de Salies en Béarn, qui, par la négociation de M. Pierre Cazaux, notaire, leur donnèrent rendez-vous en la ville de Pau, en laquelle conférence aurait été parlé des privilèges que les habitans de ladite ville de Salies ont de vendre librement, par toute l'étendue de l'entier Domaine, leur sel, & de ceux que les habitans du pays de Nebouzan ont d'en acheter & de s'en servir librement, & des moyens qu'il convenait pratiquer pour s'y maintenir ; & auraient lesdits députés de Salies offert leurs assistances au Pays, même remis des lettres adressantes à leur avocat au Conseil, pour aller d'intelligence avec lesdites personnes à qui nous remettrons le soin de poursuivre la confirmation de nos privilèges.

Aurait encore ledit Seigneur de Franqueville, dit qu'il serait à propos de délibérer sur les troubles qu'on donne aux habitans du Pays qui font commerce en Bigorre & Béarn, où les fermiers de la foraine les contraignent de payer de grands droits de péage, gabelles, & autres, au préjudice du privilège du Pays.

Digitized by Google

« Sur lesquelles représentations, l'Assemblée, d'une commune voix, a délibéré, conclu & arrêté de s'opposer, tout autant qu'il sera possible, à l'établissement de la gabelle & greniers à sel, que les fermiers de la Comptablerie de Bordeaux prétendent mettre dans le Pays, contre l'intention de Sa Majesté, & qu'à ces fins, il sera fait députation d'une personne capable & du corps des États, pour aller représenter au Roi & à nos seigneurs de son Conseil, les titres & privilèges que le pays a, en poursuivre la confirmation, & faire très humbles remontrances à Sa Majesté, pour qu'il soit son bon plaisir de maintenir le Pays, dans le libre usage de toute sorte de sel, exemption du péage & foraine du Béarn, ou autre droit de gabelle, qui se prend à Tarbe ou autres lieux de l'ancien Domaine, & en la faculté des passeries accordées au pays de Nebouzan & diocèse de Cominge ; & au surplus, qu'à la diligence du Sindic du Pays, il sera fait un inventaire des actes & titres du Pays, lesquels seront remis devers Férier, Secrétaire de l'Assemblée, pour y pouvoir avoir recours.

« M. Bernard Barus, député de Blajan, aurait dit que les Consuls de la ville de Saint-Gaudéns & lieu de Cassagnabère ont poursuivi une liquidation devant monseigneur l'Intendant, des foules qu'ils prétendent avoir souffert, à cause des logemens des gens de guerre, & ensuite a fait faire, de son autorité, un règlement sur les contribuables du Pays, en vertu duquel Me Jean Labat, Trésorier du Pays, ayant jeté les mandes, les a contrains au payement de sommes considérables, & qui vont à plus de sept à huit mille livres, bien que par plusieurs délibérations prises en corps d'États, il ait été ordonné que chaque Chatelenie supporterait ses foules ; en quoi on a contrevenu aux priviléges de l'Assemblée des trois ordres du Pays.

« M. Pierre Anizan, Sindic du Tiers-État, aurait dit qu'il est en obligation de rendre compte de la députation faite de sa personne vers monseigneur l'Intendant, pour lui demander le rétractement de son ordonnance portant liquidation des foules, en faveur des communautés de Saint-Gaudéns & Cassagnabère ; en quoi il se serait employé & taché de satisfaire à

Digitized by Google

son obligation, & pour cet effet représenté les diverses délibérations prises en corps d'État, alléguées par M. Barus; mais que ledit seigneur Intendant n'y aurait voulu avoir aucun égard, & néanmoins aurait ordonné que par tout le mois de Juillet pour lors prochain, l'état des foules souffertes lui fût représenté, pour ensuite être par lui pourvû au remboursement & indemnité du Pays; ce qui n'a été fait, à cause du voyage en Cour dudit seigneur-Intendant, & M. Porlier, receveur-général, chargé des deniers destinés pour les remboursements des frais & avances des étapes n'y ayant voulu avoir aucun égard.

« Les députés dudit lieu de Blayan auraient remis ensuite un certificat, signé Verdelin, en date du onzième avril mille six cents soixante-six, par lequel il résulte les consuls dudit lieu avoir fourni les vivres nécessaires à vingt-cinq maîtres, pendant deux nuits, & ont demandé à l'Assemblée, attendu l'union qui doit être dans le Pays, de leur faire liquidation de cette dépense, & icelle vouloir régler conformément aux autres foules, pour lesdites communautés de Saint-Gaudens & de Cassaignabère.

« L'Assemblée, les voix recueillies, a déclaré n'y avoir lieu de faire la liquidation prétendue par les députés de Blajan, attendu qu'il n'appert pas qu'ils ayent fait ladite dépense par ordre, sauf leur recours contre M. de Verdelin, auquel effet l'Assemblée offre ses assistances; & au surplus, qu'à la diligence du Sindic, l'indemnité & remboursement des susdites foules il les poursuive pardevant ledit seigneur Intendant.

« M. Pierre Anizan, Sindic, aurait encore dit que faute de payement de la somme de 1 000 liv., en laquelle certaines communautés du Pays demeurent condamnés pour la taxation faite par Mgr. l'Intendant en faveur de Me Pierre de la Crampe, conseiller du roi en sa Cour des Aides de Bordeaux & Commissaire départi pour la vérification des dettes, il aurait été exécuté, sur ses biens & fruits, en ladite qualité de Sindic; comme aussi pour la somme de cent cinquante livres que le Pays doit payer, en vertu d'autre taxe faite audit sieur de la Crampe, pour les vacations par lui exposé à la vérification

Digitized by Google

des dettes, & affaires que le Pays avait contre messieurs les héritiers de feu Me Jean Castet, ci-devant Receveur du Pays; & d'autant que par la délibération du vingt-sixième Janvier mille six cents soixante-huit, il fut arrêté que Me Jean Labat indiquerait à chaque communauté ce qui lui compétait de ladite somme de 1 000 liv., en conséquence de la susdite taxe, & que la somme de cent cinquante livres en laquelle le Pays a été taxé en corps serait insérée au premier département, & pour éviter plus grands frais & dépens, aurait requis l'Assemblée vouloir pourvoir sur ce dessus.

« L'Assemblée a délibéré & ordonné, vu les déclarations tant de M. Jean Labat, Trésorier, d'avoir reçu payement de partie de ladite somme de 1 000 liv., que de plusieurs communautés, qu'elle n'entend empêcher que par ledit Me Jean Labat, l'entière somme ne soit exigée des particulières communautés redevables, & à ces fins contraintes par les voies portées par l'ordonnance dudit seigneur Intendant, & icelle somme remise en mains de qui il appartiendra; & à l'égard de la somme de cent cinquante livres, qu'il en sera fait imposition sur tous les contribuables dudit Pays, pour être ensuite remise ès mains dudit sieur de la Crampe, ou tel autre qui aura de lui charge.

« M. Bertrand Nestier, faisant pour la communauté de Cassagnabère, aurait dit que depuis le réglement fait par M. l'Intendant, des foules souffertes par ladite communauté à cause des logemens des gens de guerre, ils ont reçu ordre, du conseil, de loger quatre diverses compagnies d'infanterie, ainsi que se justifie des extraits desdits ordres & certificats des commandans; le remboursement desquelles dépenses il aurait voulu poursuivre & demander à M. Porlier, Receveur-Général en la Généralité de Montauban qui n'y aurait voulu avoir aucun égard; c'est pourquoi, aurait requis l'Assemblée en vouloir faire la liquidation & pourvoir à leur indemnité, attendu les précédentes ordonnances dudit seigneur Intendant.

« Le sieur Jean-Joseph de Pradel, premier Consul de la ville de Saint-Gaudéns, faisant pour le Sindic de la communauté de ladite ville, aurait fait semblable représentation, vu

Digitized by Google

qu'ils ont logé, en quartier d'assemblée, plusieurs compagnies, tant de cavalerie qu'infanterie & d'autres en route, & ce, par ordre du Conseil, & autres que celles dont les foules leur ont été liquidées & réglées par ledit seigneur Intendant, comme appert desdits ordres & certificats des commandans, employant même les extraits des ordres remis par le consul de Cassagnabère, attendu que lesdits lieux avaient été choisis, par le Conseil, pour lieux d'étape, & que l'ordre de loger dans la ville de Saint-Gaudéns y est contenu.

« L'Assemblée, ayant égard à leurs réquisitions, a délibéré & ordonné, que pour procéder à la liquidation desdites foules, souffertes par la ville de Saint-Gaudéns & communauté de Cassagnabère, & autres lieux, par ordre du Conseil, deux des Messieurs du corps de la Noblesse seront choisis & nommés, lesdites liquidations faites, leur sera fait fonds.

« Et à l'instant les voix recueillies, noble Jean-Jacques de Mauléon, seigneur de Barbazan, & Paul de Coret, seigneur d'Ardiége, ont été nommés pour faire la liquidation & taxe des foules souffertes, tant par les communautés de Saint-Gaudens, Cassaignabère, qu'autres, à cause des logemens de gens de guerre, par ordre du Roi, pour leurs liquidations rapportées être pourvu à l'indemnité des communautés qui auront souffert lesdites foules jusques à présent.

« M. Jean Pégot, docteur & avocat, & ci-devant Consul de Saint-Gaudéns, se serait présenté & dit que pendant l'année de sa charge, il lui fut intimé une sentence de Messieurs des Requêtes de l'Hôtel, rendues à la poursuite du sieur de Balliron, pour le dommage causé dans les forets du Pays par les habitans, & dont il avait la concession du Roi, pour raison duquel dommage il aurait réduit sa demande à trente mille livres, en laquelle somme le Pays demeure condamné conjointement avec les Quatre-Vallées, de quoi il aurait ci-devant donné avis au Pays & remis les copies ès mains du Sindic.

« Comme aussi aurait dit avoir eu ordre exprès du Pays, de faire notifier l'arrêt du Conseil rendu sur la vérification des dettes du corps du Pays contre MM. les héritiers de feu M. Jean de Castet, receveur, portant entr'autres choses qu'ils

Digitized by Google

rendront compte à l'Assemblée, ce qu'ils n'ont voulu accepter; & attendu qu'il ne reste qu'à faire forclore lesdits héritiers par-devant monseigneur l'Intendant, à qui la juridiction & connaissance en est attribuée, ainsi qu'à fait apparoir dudit arrêt dûment signifié, aurait requis l'Assemblée d'y vouloir pourvoir ensemble au remboursement des frais qu'il a faits par l'ordre du Pays, dont résulte de diverses délibérations, remettant à ces fins son rôle.

« Sur quoi, ouï M. Pierre Anizan, Sindic, qui aurait dit qu'en conséquence de ladite notification du jugement de MM. des Requêtres de l'Hôtel, & remise qui lui fut faite de la copie, il aurait eu ordre du Pays d'en communiquer avec M. Daspe, Juge Mage d'Auch, qui agit pour le Sindic des Vallées, qui sont en pareil intérest, lequel sieur Daspe aurait reçu ladite copie & icelle envoyée à un avocat en la Cour desdits seigneurs des Requêtes, avec d'autres actes, duquel affaire il espère une favorable issue pour le Pays; d'autant que postérieurement à la concession faite par le Roi en faveur dudit Balliron, Sa Majesté a décerné une commission ample, en faveur du sieur Froidour, pour la vérification de l'état des forêts des provinces de Guienne & Languedoc, par-devant lequel, & à la requête du Procureur du Roi en la commission, les communautés ont été recherchées, & celles qui se sont trouvées en faute ont été condamnées par jugement souverain, & les autres relaxées ou maintenues en leurs privilèges; ce qui fait que l'intérêt dudit Balliron cesse, & qu'il ne reste qu'à poursuivre le relaxe, & a requis l'Assemblée de vouloir faire fonds tant pour les frais faits qu'à faire.

« L'Assemblée a ordonné que le relaxe ou retractement de ladite condamnation sera poursuivi par le Sindic à nommer, lequel agira conjointement avec le syndic des Vallées, &, au surplus, que le rôle remis par ledit Pégot sera vu & arrêté par les commissaires à ce nommés & députés par l'Assemblée.

Séance du mardi 6 novembre.

« Advenu le mardi sixième dudit mois & an, lesdits sieurs de l'Assemblée seraient rentrés, en laquelle aurait présidé messire François de Coret de La Barte, seigneur Abbé de Nizors.

Digitized by Google

« Ledit seigneur Abbé de Nizors, Président aux états, aurait dit qu'à l'Assemblée des états, convoquée le 1er Mars 1667, il fut créé un Sindic Général du corps du Tiers-État, savoir, M. Pierre Anizan, de la ville de Saint-Plancard, lequel a géré les affaires du Pays, & rendu ses services fort exactement; & d'autant que durant le temps de sa gestion, le Pays a eu plusieurs affaires, lesquelles sont indécises, qu'il a en main & dont il a une parfaite connaissance, aurait proposé s'il serait plus convenable & expédient de le continuer en ladite charge de Sindic, ou d'en nommer un autre.

« Sur quoi, le sieur Jean-Joseph de Pradel, Consul de Saint-Gaudens, aurait représenté à l'Assemblée qu'aux termes des délibérations précédentes & qui contiennent nomination d'un Sindic, il doit être procédé à la nouvelle création, à cause de quoi aurait dit devoir être mis en délibération seulement de quelle personne il doit être fait choix, puisqu'il n'a été institué que pour un an, & sous l'attribution de cent cinquante livres & qu'il ne prendrait que trois livres par jour lorsqu'il vaquerait aux affaires du Pays, & sur telle condition qu'il serait loisible au Pays de le destituer plus tôt & quand il serait jugé à propos; que maintenant sans entrer en autre discussion, vu que c'est l'usage de l'Assemblée de procéder à nouvelle création d'un Sindic, à chaque tenue d'États, aurait requis l'Assemblée vouloir que le corps du Tiers-État s'assemble en particulier pour convenir entr'eux d'une des cinq Chatellenies dont il est composé, les députés de laquelle pourront nommer & présenter deux ou trois personnes pour être l'une d'icelles nommée & choisie à la pluralité des suffrages, par toute l'Assemblée, comme il a été usé toujours.

« Au contraire, aurait été opposé par le Sindic de la Noblesse qu'ils ont pareil droit de donner leur suffrage librement & sans restriction, tant pour la nomination d'un Sindic que pour les autres affaires qui se proposent dans l'Assemblée; que l'usage le veut & la raison le doit persuader, puisque le Sindic du Tiers-État a une charge qui s'étend sur tout le corps, il gère les affaires qui regardent le général du pays & les attributions se prennent sur tous les contribuables; ainsi qu'ayant une charge commune élective, il doit être élu par les communs suffrages.

Digitized by Google

« A quoi aurait été représenté encore, de la part du Tiers-État, qu'il en a été usé de la façon qu'ils l'ont alléguée, &, d'abondant, qu'il était raisonnable que le Tiers-État eut cet avantage de nommer la Chatellenie d'où le Sindic devrait être pris, pourvu que ce soit successivement par toutes cinq les Chatellenies l'une après l'autre, vu mêmement que le Sindic de la Noblesse a été nommé sans participation ni suffrage aucun d'un du Tiers-État.

« Sur lesquelles contestations, par ledit seigneur-Abbé & Président de l'Assemblée aurait été ordonné que le différent serait représenté à monseigneur le Sénéchal, pour y être pourvu, & fait suivant son avis qu'il lui plaira ordonner.

« Sur ce que l'Assemblée a délibéré d'envoyer un homme exprès en Cour pour poursuivre la confirmation des privilèges du Pays, pour se maintenir dans le libre usage du sel de Béarn & de tout autre, & de passer librement les marchandises dont les habitans du Pays font commerce aux pays de Béarn, Foix & autres de l'ancien Domaine, sans payer aucun droit de foraine, gabelle ou autre, ensemble de jouir du droit de passeries :

« L'Assemblée, d'une commune voix, a délibéré de prier le seigneur-Abbé de Nizors & Président, comme elle l'a prié & prie, de vouloir prendre la peine d'aller en Cour, pour demander la confirmation des privilèges du Pays, faire très humbles remontrances au Roi, pour qu'il soit son bon plaisir de maintenir les habitans du Pays dans le libre usage de toute sorte de sel, dans l'exemption du péage & droit de foraine de Béarn, ou autre droit de gabelle qui se prend à Tarbe & autres lieux de l'ancien Domaine, & en la faculté des passeries accordées au pays de Nebouzan, & généralement agir suivant qu'il trouvera à propos, selon l'intention du Pays; auquel effet il est prié de prendre les actes & mémoires nécessaires, qu'il prendra le soin de faire voir à un conseil capable; & pour subvenir aux frais du voyage & autres qu'il conviendra faire, sera fait fonds de la somme de quatre cents livres en tant moins, & sauf à augmenter ou retrancher après son heureux retour.

« MM. de Fabien & Dagiers, tuteurs des enfans de feu

Digitized by Google

Me Pierre de Fabien, vivant juge de Nébouzan, auraient représenté à l'Assemblée que le Pays ayant de grandes affaires depuis cinq ou six ans, principalement contre les héritiers de feu M. Jean de Castet, lesquels, bien que leur dit feu père fut débiteur & redevable en plusieurs notables sommes envers l'Assemblée, pour le reliquat des comptes & administration des deniers du Pays, qu'il avait faites depuis trente ans, néanmoins, ils se prétendaient créanciers du Pays, de la somme de vingt-trois à vingt-quatre mille livres; sous ce prétexte auraient, pendant plus de dix ans, exigé quinze cents livres d'intérêt chaque année, contraint les contribuables du pays à leur payer des sommes fort grandes, ce qui aurait obligé le Sindic du pays d'en porter la connaissance en la Cour du Parlement de Toulouse, laquelle aurait rendu arrêt pour le rapport duquel aurait été taxé trois cents livres; & Sa Majesté ayant départi des commissaires dans les provinces pour la vérification des dettes des communautés, Me Pierre de la Crampe, un desdits sieurs commissaires, aurait attiré à soi la connaissance & instructure des différends qui étaient entre le Sindic du Pays & les héritiers, & aurait été tant procédé que, par arrêt du Conseil, lesdits héritiers de Castet demeurent condamnés à rendre compte au Pays; autrement, & à faute de ce faire, condamnés en 133,000 livres & plus, & néanmoins le pays demeure définitivement déchargé de la susdite somme de 23,400 livres, iceux condamnés aux dépens; toutes lesquelles poursuites auraient été faites par ledit feu Me Pierre de Fabien, juge, auxquelles il aurait exposé de grands frais & dépens & grand nombre de journées; comme aussi le Pays l'aurait député, en divers rencontres, vers monseigneur de Saint-Luc, & employé dans les plus importantes affaires; lesquels frais, peines & vacations lui auraient été en partie liquidés; comme aussi encore ayant eu l'honneur, les deux dernières années, de recevoir la commission de Sa Majesté pour convoquer les États-Généraux du Pays, il aurait été gratifié des dons & reconnaissances ordinaires du Pays, & de tout lui aurait été fait fonds en la main de Me Jean Labat, Receveur du Pays, ainsi que, de tout ce dessus, résulte des délibérations des états des dix-neuvième de Juillet 1665, septième Février 1666, & premier Mai 1667, & autres; lesquelles som-

Digitized by Google

mes ledit Labat n'aurait daigné lui payer, ains pour se mettre à couvert des poursuites, aurait, au nom supposé & vague de Peyferran, présenté requête devant monseigneur l'Intendant, & sous de faux faits, obtenu ordonnance qui lui défend de se dessaisir des adjudications & dons faits par l'Assemblée, & a converti ces sommes, qui vont à environ 2,000 livres, à ses affaires & payement de ses dettes. Ce qui cause un notable préjudice auxdits héritiers, vu que ledit feu de Fabien avait emprunté la plus grande partie de cette somme, pour subvenir aux dépens & frais des affaires du Pays, requérant l'Assemblée qu'il plaise y pourvoir par un prompt remède, ensemble lui ordonner le remboursement de l'argent qu'il avait encor depuis employé par l'ordre du Pays & vacations exposées, suivant que résulte des délibérations qui sont au pouvoir du Secrétaire de l'Assemblée.

« M. Jean de Saint-Paul, Procureur du Roi dans le Pays; sire Dominique Puisegur, Jean-Joseph de Pradel, & autres, auraient semblablement requis l'Assemblée de vouloir leur faire fonds des sommes que le Pays leur avait ordonnées & qu'ils ont employées pour les affaires du Pays, vu que ledit Me Jean Labat refuse de leur payer, bien qu'il en ait fait la levée depuis plusieurs années. L'Assemblée, d'une commune voix, a conclu & délibéré que ledit Me Jean Labat remettra devers l'Assemblée toutes les sommes indiquées par les délibérations des précédentes assemblées d'États & lesquelles il n'a pas payées à ceux a qui elles avaient été adjugées, & qu'à faute de ce, l'Assemblée lui a clos la main d'ors & déjà de sa recette, &, en outre, qu'en refus de faire ladite remise, il en sera contraint & poursuivi, par toutes voies, par le Sindic du Pays.

Séance du mercredi 7 novembre.

« Advenu le mercredi septième jour de Novembre 1668, lesdits sieurs de l'Assemblée estant rentrés, est président le seigneur-Abbé de Nizors.

« Par ledit seigneur-Abbé & Président de l'Assemblée, a été dit qu'il a plu à monseigneur le Sénéchal ordonner, sur la contestation qui fut le jour d'hier, sur la forme d'opiner tou-

Digitized by Google

chant la création d'un Sindic, qu'il en serait usé comme par ci-devant.

« Ensuite, les députés du Tiers-Etat s'étant assemblés, auraient conclu & arrêté entr'eux, qu'il serait pris & choisi un Sindic du Pays du corps de la Chatellenie de Saint-Gaudens.

« Sur quoi MM. les Consuls de la ville de Saint-Gaudens auraient proposé à l'Assemblée M. Pierre Tatareau, avocat, & le sieur François Vidal le jeune, pour délibérer sur l'acceptation de l'un des deux.

« Et à l'instant les voix recueillies, M. Pierre Tatareau, avocat, habitant de Saint-Gaudens, par pluralité des voix, a été créé & nommé pour Sindic du Pays, sous l'attribution de cent cinquante livres par an, outre les journées, que l'Assemblée a taxées à la somme de trois livres, lequel Tatareau pourra être destitué à la prochaine tenue d'États, ou quand bon semblera au Pays, & ne pourra s'employer en aucun affaire, pour quelque prétexte que ce soit, que préalablement il n'ait donné connaissance aux Sindics du Clergé & de la Noblesse.

« Après quoi, M. Jean Piqué, avocat, ci-devant Sindic Particulier, aurait rendu son compte à l'Assemblée des affaires gérées pendant sa charge, ensemble remis le rôle de ses journées, fournitures faites pour le Pays, lequel, ayant été vu & examiné par les commissaires ci-dessus nommés, s'est trouvé monter & revenir à la somme de 496 livres 8 deniers, de laquelle il lui sera fait fonds.

« L'Assemblée a délibéré & arrêté, quant à l'imposition de quatre mille cinq cents livres pour l'abonnement du Quartier d'hiver, qu'attendu qu'il a fallu imposer & accorder au Roi la donation annuelle pour deux années, & vu la grande surcharge des frais, qu'il convient faire au Pays, qu'il sera écrit, de la part de l'Assemblée, à M. de Planteroze, trésorier général des finances de Navarre, de vouloir accorder quelque temps pour lui pouvoir remettre ledit payement, qui causerait autrement l'accablement de la plus grande partie des habitans, pendant lequel temps le Sindic poursuivra la compensation de ladite

Digitized by Google

somme, avec les foules souffertes par le Pays, à l'occasion du grand nombre des logements des gens de guerre; & en cas de refus de délai, que l'imposition en sera faite par une assemblée particuliere; le tout à la diligence de MM. les Sindics.

« Les Consuls de la ville de Saint-Gaudéns ont requis l'Assemblée que, conformément à plusieurs délibérations prises en corps d'État, M. Jean Labat, trésorier, soit tenu de bailler caution, autrement qu'ils protestent de l'insolvabilité dudit Labat & de tous inconvénients contre le Pays, & que de leur protestation le verbal demeure chargé.

« L'Assemblée, sur la réquisition & protestation faite par lesdits sieurs Consuls de Saint-Gaudéns, a ordonné que le verbal en demeurerait chargé.

« Monsieur le Président de l'Assemblée a représenté que monseigneur l'Évêque de Saint-Papoul a été autrefois du corps des États, lequel est sur le Pays, qu'il serait à propos de lui rendre les respects de la part de l'Assemblée & lui demander l'honneur de sa protection.

« L'Assemblée, considérant les obligations que le Pays a audit seigneur Évêque de Saint-Papoul, & les grands avantages qu'elle espère de l'honnenr de sa protection & bienveillance, a délibéré de rendre ses respects à cet illustre prélat, auquel effet elle a prié M. le président & MM. les Sindics de la Noblesse & du Tiers-État, qu'elle a députés, de vouloir l'assurer, de sa part, de ses très humbles respects, & le conjurer de lui vouloir continuer l'honneur de sa protection.

« M. Jean-Labat, Trésorier, a représenté que procédant les auditeurs de ses comptes, ils lui ont mis divers néans en leurs apostilles, par lesquels il est notablement grevé, requérant l'Assemblée de lui vouloir rétablir ses demandes suivant droit.

« Sur quoi, ouï le rapport fait à l'Assemblée par MM. de Baudéan, de Franqueville & de Piqué, auditeurs, des prétentions dudit Labat & des raisons de leurs jugemens;

« L'Assemblée a délibéré, d'une commune voix, que les apostilles mises aux comptes dudit Labat sortiront à effet.

Digitized by Google

« Comme aussi M. Pierre Anizan, ci-devant Sindic, prétendant plusieurs demandes de ses comptes, anéanties par les auditeurs, lui être rétablies;

« A été délibéré que les apostilles sortiront à effet, &, au surplus, ordonne qu'il lui sera fait fonds de la somme de deux cents soixante-cinq livres sept sols huit deniers, à laquelle les dépenses allouées dans ledit compte se sont trouvées monter, & sans, en ce, comprendre deux cents vingt-cinq livres pour ses gages de dix-huit mois, à raison de cent vingt livres par an; & néanmoins l'Assemblée le relèvera des charges & procurations qu'il pourra avoir faites en cette qualité.

« M. Pierre Cazaux, notaire, du lieu de La Barte, ayant remis le rôle des journées par lui exposées, par ordre & pour les affaires du Pays, ont esté taxées à la somme de trente livres, de laquelle sera fait fonds.

« M. Jean Gailhou, notaire de Cieutat, ayant remis le rôle de ses journées & frais faits par l'ordre du Pays par lui seul, a été taxé, réduit & modéré à la somme de douze livres, de laquelle sera fait fonds.

« Le rôle de M. Jean Pegot, avocat & ci-devant consul de Saint-Gaudéns, ayant été vu, se trouve monter à la somme de cinquante huit livres quinze sols, de laquelle a été délibéré qu'il lui sera fait fonds.

« De plus, a été ordonné qu'il sera fait fonds aux tuteurs des héritiers de feu M. Pierre de Fabien, juge, de la somme de septante-une livres, savoir, les vingt-une livres pour les avoir baillées à un messager exprès vers monseigneur de Saint-Luc, & les cinquante livres pour les journées exposées à la faction de deux cahiers d'information, en ce compris les droits du greffier.

« Comme aussi, à M. de Franqueville, de la somme de cent dix livres, pour les journées par lui exposées pour les affaires du Pays.

« De plus encore, a été délibéré qu'il sera fait fonds à M. Marc-Antoine Baudéan, chanoine & Sindic du chapitre de Saint-Gaudéns, de la somme de 232 livres 16 sous, à laquelle

Digitized by Google

les demandes contenues en son rôle se sont trouvées monter, suivant les apostilles.

« M. Bertrand Nestier, notaire & député de Cassagnabère; Dominique Espenan, Consul de La Barte; Pierre Déqué, Consul de Sarramézan, & autres, auraient porté plainte à l'Assemblée de ce que plusieurs habitans de leurs communautés se trouvent exécutés à la requête de M. Groyer de Bouzeran, avocat au conseil, soi-disant cessionnaire de la somme de soixante-quatre livres à lui cédée par François Vidal jeune, habitant de Saint-Gaudéns, comme créancier & adjudicataire de ladite somme par délibération des états; & attendu que ladite somme lui a été indiquée sur M. Jean Labat, trésorier, comme lui ayant été remise au moyen des levées qu'il a fait des deniers du Pays, aurait requis l'Assemblée de vouloir mettre fin à tous les dépens & pourvoir aux inconvéniens.

« L'Assemblée a délibéré que la délibération prise ci-devant sera exécutée; ce faisant, qu'il sera fait acte audit M. Jean Labat, d'avoir à faire cesser lesdites exécutions & rendre taisant ledit Vidal ou son cessionnaire; & à faute de ce faire, proteste de tous dépens, & que néanmoins ledit sieur Vidal sera prié de vouloir faire surseoir les exécutions.

« L'Assemblée, considérant les grands & importants services qu'elle reçoit de monseigneur le Sénéchal & Commissaire pour le Roi, pour l'honneur de sa protection, a délibéré de lui accorder, de don gratuit & libéral & sans conséquence, la somme de mille livres, en ce compris la gratification ordinaire, laquelle lui sera payée par avance, le suppliant de la recevoir en témoignage de leurs bonnes & humbles reconnaissances, & de vouloir convoquer au plus tôt l'Assemblée des états, quand il en aura reçu la commission de Sa Majesté.

« Plus, l'Assemblée aurait accordé, de don gratuit, à M. Jean Du Cuing, Lieutenant Principal, & pour son droit d'assistance, la somme de vingt livres, & sans conséquence.

« Davantage, l'Assemblée a accordé, sans conséquence, à M. Jean de Saint-Paul, Procureur du Roi, autre somme de vingt livres.

Digitized by Google

« Plus, à M. Jean Labarte, la somme de seize livres, & sans conséquence, outre la somme de vingt-quatre livres pour l'envoi des deux commissions, eu égard que ledit seigneur-sénéchal était à Castelnau, & pour l'envoi des lettres pour la convocation des États la somme de six livres.

« Aux Secrétaires, pour leur gages ordinaires, à raison de vingt sept livres.

« A Ferrier, Secrétaire, pour la dresse du verbal de l'Assemblée & dresse du département, vingt-huit livres.

« Au même, pour les peines & vacations qu'il a prises extraordinairement pendant les deux années qu'il a convenu faire le grand nombre d'extraits des délibérations, la somme de quarante livres.

« Aux baile, huissier, sergens de la présente ville, qui ont préparé la salle pour la tenue des États, & rendu leurs services pendant le temps de l'Assemblée, la somme de dix livres.

« A Bézian-Cospeyré, messager ordinaire, établi en la présente ville, par l'ordre de l'Assemblée, pour porter les lettres des habitans du Pays en la ville de Toulouse, lequel a été couché sur l'état du Pays, sous les gages de douze livres par an, la somme de vingt-quatre livres.

« Les révérends Pères de Saint-Dominique ont fait représenter à l'Assemblée qu'ils désirent entretenir un régent pour enseigner publiquement la philosophie aux écoliers natifs du pays, moyennant que l'Assemblée veuille contribuer d'une somme suffisante pour son entretien;

« L'Assemblée ayant égard à la supplication, a délibéré d'accorder aux Pères du couvent de Saint-Dominique de la présente ville, la somme de cent cinquante livres pour un an, à condition qu'ils diront une messe haute du Saint-Esprit, chaque jour, pendant la tenue des prochains États & à l'entrée de l'Assemblée, & qu'ils ne pourront exiger aucun salaire ou rétribution des écoliers qui voudront étudier en philosophie, de ceux qui sont natifs du pays, & sans que la présente gratification puisse tirer à conséquence, outre la gratification ordinaire de trente livres.

Digitized by Google

« Plus, l'Assemblée a accordé aux Révérends Pères du couvent de la Sainte-Trinité de la présente ville, la somme de vingt livres & sans conséquence.

« Encor, au Sindic de l'hôpital Saint-Jacques de la présente ville, la somme de quinze livres.

« Au Maître d'hotel de monseigneur le Sénéchal, l'Assemblée lui a accordé de don gratuit & sans conséquence la somme de dix livres.

« Comme aussi l'Assemblée aurait accordé à M. Pégot, pour le service par lui rendu dans sa maison durant les États, & logemens dudit seigneur-Sénéchal, la somme de cinquante livres.

« Ayant été représenté à l'Assemblée que M. Delamothe Fabas, a taché de rendre ses services en tous rencontres au Pays, & que le Pays avait accoutumé de le gratifier de quatre écus de rétribution & reconnaissance, que néanmoins il avait été discontinué, c'est pourquoi l'Assemblée, en continuant ses reconnaissances, lui a accordé la somme de douze livres & sans conséquence, outre la gratification des deux dernières années, dont lui sera fait fonds.

« La communauté de la ville de Saint-Gaudens ayant souffert logement depuis la liquidation & règlement fait d'autorité de monseigneur l'Intendant, aurait fait remettre l'état de la dépense soufferte par les habitans, lequel rôle ayant été remis devers les sieurs commissaires, a été réduit, taxé & modéré à la somme de trois cents vingt-quatre livres dix sols, de laquelle leur sera fait fonds, &, au surplus, le verbal demeurera chargé de la dénonce faite du logement des gardes de monseigneur de Saint-Luc, en ladite ville, jusques à nouvel ordre.

« Semblablement, le Sindic de la commune de Cassagnabère aurait remis l'état & rôle de la dépense soufferte par les habitants dudit lieu, à cause de logement des gens de guerre par ordre du Conseil, a été taxé, réduit & modéré à la somme

Digitized by Google

de deux cents cinquante livres seize sols six deniers, de laquelle lui sera fait fonds.

« L'Assemblée a accordé à M. Jasse, magistrat, en reconnaissance des soins qu'il a pris pour faire recouvrer un titre en parchemin concernant les priviléges du Pays & ensuite d'une délibération, la somme de vingt livres, dont lui sera fait fonds.

« Toutes lesquelles sommes ci-dessus mentionnées seraient départies & imposées sur ladite vicomté & contribuables dudit pays de Nebousan, le fort portant le faible, en la forme ordinaire & accoutumée, sur le nombre de cinq cents feux dont ledit pays est composé, avec le droit de levée, à raison d'un sol pour livre, sous les réservations & conditions contenues en la présente délibération & autres ci-devant prises, ensemble la somme de six cents nonante livres pour les frais des députés de la présente assemblée, laquelle sera distribuée & payée, savoir : à M. l'abbé de Nizors & président auxdits États pour cinq jours, la somme de quarante livres; à M. Baudéan, Sindic du chapitre de Saint-Gaudens, trente livres; à M. le baron de Ramefort, trente livres; à M. de Barbazan, vingt livres; à M. de Floran, vingt livres; à M. de Saint-Panl, vingt livres; à M. de Sarrecave, vingt livres; à M. de Gourdan, vingt livres; à M. de Gariscan, vingt livres; à M. de Salanave, vingt livres; à M. Saint-Hélix, vingt livres; à M. de Franqueville, vingt livres; à M. de Lavaur, vingt livres; à M. de Brouls, vingt livres; à MM. les consuls de la ville de Saint-Gaudens, quinze livres; à MM. de Saint-Plancard, quinze livres; au consul & député de Cassagnabère, quinze livres; au consul & député de Sauveterre, quinze livres; au syndic de la viguerie de Mauvesin, quinze livres; aux consuls & députés d'Ardiège, Saremezan, Peyrouset, Monmaurin, Saint-Hélix, Lodet, Labrouquère, Lespugne, Labarthe, Anizan, Sarrecave, Seiglan, Gordan, Blajan, Tuzaguet, Poumaroux, Franqueville, Escala, Cieutat, Miramont, Larroque, Barbazan, Gariscan, Cuing & Cauhapé, Lanemezan, Balesta, Aulan, Lodes, & un chacun, la somme de dix livres; & Anizan, ci-devant Sin-

Digitized by Google

dic du Tiers-État, quinze livres ; revenant à ladite somme de six cents nonante livres ; & les autres sommes à qui elles ont été adjugées par la teneur de la présente délibération ; lesquelles sommes seront payables à deux termes égaux, dont le premier écherra le premier de Janvier de l'année prochaine & le premier d'Avril prochain de l'an 1669, au payement desquelles sommes les contribuables dudit pays seront contraints comme pour les propres deniers & affaires du roi.

« Et d'autant qu'il a été représenté par plusieurs députés de l'Assemblée que, par plusieurs délibérations d'Etats, il aurait été résolu que M. Jean Labat, receveur du pays, baillerait bonnes & suffisantes cautions pour l'assurance des deniers extraordinaires qui lui sont remis en mains, aurait requis l'Assemblée de vouloir délibérer & ordonner tout ce qu'elle trouvera à propos ;

« Sur quoi l'Assemblée a délibéré & ordonné que ledit M. Jean Labat, baillera bonnes & suffisantes cautions pour l'assurance des deniers extraordinaires qui lui pourraient être remis en main, auquel effet l'Assemblée & députés se rassembleront demain matin, autrement & à faute de ce faire, sera pourvu.

« Depuis, l'Assemblée, a ordonné que les deniers provenants de l'imposition faite en conséquence de la présente délibération, seront retenus & remis ès mains des chefs de chaque Chatellenie à la réserve des deniers accordés à Sa Majesté qui, revient par feu à la somme de huit livres seize sols, qui seront remis ès mains de M. Labat, receveur, pour ensuite être par lui remises ès mains & à qui lesdites sommes ont été adjugées.

« Le Sindic de la communauté de Cieutat ayant présenté l'ordre du Roi en conséquence duquel les habitans ont logé la compagnie du chevalier Tilladet, ensemble le certificat du logement avec les attaches du gouverneur de la province, l'Assemblée a délibéré qu'il sera imposé la somme de mille livres sur les contribuables du pays, pour le remboursement ou indemnité.

Digitized by Google

« L'Assemblée, désirant mettre fin à la clôture des comptes du sieur Labat, a nommés pour auditeurs M. Claude Ducos de Lahaille, prêtre & chanoine de Saint-Gaudéns; M. de Franqueville & le sieur François Malbois, Consul de Saint-Gaudéns, lesquels ont été acceptés par ledit Labat, receveur, auxquels ladite Assemblée a ordonné d'y vouloir faire procéder incessamment, & ladite clôture faite par lesdits sieurs auditeurs nommés, l'Assemblée leur donne plein pouvoir & puissance d'imposer ce à quoi il se trouvera que le Pays lui est redevable, le cas y échéant, approuvant au surplus l'Assemblée, les poursuites faites & à faire par ledit sieur Jean-Joseph de Pradel de Brocan, pour la réformation des provisions dudit sieur Labat, conformément aux délibérations précédentes & offres par lui faites.

« Et ainsi a été délibéré, lesdits sieurs de l'Assemblée, signés à l'original, qui est devers moi, Guillaume Ferrier, Secrétaire des États dudit Pays ».

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Ordonnance du Sénéchal pour l'exécution de la délibération des États du Nébouzan, en 1668.

Département de la donation accordée au Roi par les gens des trois Ordres du vicomté de Nébouzan, pour les années 1667 & 1668, fait par nous Gaston de Foix, comte de Rabat, marquis de Fournets & de Castelnau, vicomte de Massat, baron de Nouailhan & de La Roque & autres places, conseiller du roi en ses Conseils d'État privé, maréchal de camp des armées de Sa Majesté, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal & gouverneur de Nébouzan & président des États dudit Pays tenus en la ville de Saint-Gaudéns, le 4e de Novembre 1668, suivant les lettres patentes de Sa Majesté en forme de commission à lui envoyées, en date des 15 Mai 1667 & 30 Juin 1668, données à Saint-Germain-en-Laye, signées: Louis, & plus bas: de Guénégaud, & scellées du grand scel en cire jaune.

Digitized by Google

Premièrement, aurait été accordé à Sa Majesté, pour l'année 1667, de Don gratuit, & libéral, & sans conséquence, la somme de deux mille quatre-vingt-dix livres; & pour ce 2090 liv.

Plus, par la même délibération des États, a été accordée à Sa Majesté, pour la donation que le Pays à accoutumé lui faire annuellement, & pour l'année 1668, la somme de 2100 livres; . . . . . 2100 liv.

Plus, par la même délibération, l'Assemblée a accordé à M. le Sénéchal & Commissaire pour le Roi, &, en outre, ordonné qu'on lui payerait, par avance, la somme de 1000 livres; . . . . . 1000 liv.

Comme aussi, le Pays étant tenu de payer la somme de cent cinquante livres qui aurait été taxée à Me Pierre de La Crampe, conseiller du Roi en sa Cour des Aides de Bordeaux, & commissaire départi pour la vérification des dettes, par ordonnance de Mgr l'Intendant, & pour les raisons contenues en ladite délibération, aurait été délibéré que ladite somme serait imposée; pour ce. . . . . 150 liv.

Plus, M. l'abbé de Nizors ayant été député pour aller poursuivre la confirmation des privilèges du Pays, l'Assemblée aurait délibéré qu'il serait fait fonds pour les frais de son voyage ou partie d'iceux, la somme de 400 livres; pour ce. . . . . 400 liv.

Plus, l'Assemblée aurait délibéré de faire fonds de la somme de 496 livres 8 sols 2 deniers, pour le remboursement & taxe faite sur le rôle produit par M. Jean Piqué, avocat & Sindic de la viguerie de Mauvézin, des frais, peines & vacations par lui exposés, à la poursuite du procès qui était pendant au Parlement, au nom du Sindic du Pays, contre le nommé Monda, fermier de la foraine de Tarbe;

Davantage, l'Assemblée aurait délibéré de faire fonds de la somme de quatre cent nonante livres 7 sols 8 deniers, pour le payement des gages ordonnés à Me Pierre Anizan, en qualité de secours ou payement de ses frais & peines exposées;

Plus, l'Assemblée aurait adjugé la somme de trente livres, à Me Pierre Cazaux, notaire de La Barte, pour les voyages par lui faits pour les affaires du Pays;

Plus, l'Assemblée aurait adjugé à Me Jean Gailhou, notaire

Digitized by Google

de Cieutat, pour les frais exposés en son rôle apostillé, la somme de 12 livres ;

Plus, aurait été adjugé à Me Pégot, avocat & ci-devant Consul de la ville de Saint-Gaudens, la somme de 58 livres 15 sols;

Comme aussi, l'Assemblée aurait ordonné qu'il serait fait fonds de la somme de 71 livres, pour être payée aux héritiers de feu M. Pierre de Fabien, Juge de Nébouzan, pour les causes contenues en ladite délibération ;

Davantage, aurait été ordonné à faire fonds, pour être payé à M. de Franqueville, Sindic de la Noblesse, de la somme de 510 livres;

Plus, qu'il serait imposé & fait fonds de la somme de 232 livres 16 sols, pour être payée à M. Marc-Antoine Baudéan, chanoine & Sindic du Chapitre de Saint-Gaudens;

Plus, payé à M. Du Cuing, Lieutenant Principal, la somme de 20 livres, pour son droit d'assistance;

Plus, pareille somme pour pareil droit d'assistance, à M. Jean de Saint-Paul, Procureur du Roi;

Plus, à M. Jean Labat, Trésorier, la somme de 16 livres;

Davantage, au même, pour l'envoi de deux commissions à M. le Sénéchal étant à Castelnau, la somme de 24 livres;

Au même, pour l'envoi des mandes, 6 livres ;

Encore au même, pour l'envoi des lettres pour la convocation des États, la somme de 6 livres;

A M. de La Mote-Fabas, en considération des services que le Pays a reçus de lui, l'Assemblée lui aurait accordé la somme de 36 livres;

Comme aussi, l'Assemblée aurait ordonné qu'il serait payé à Ferrier & Lafont, Secrétaires, la somme de 27 livres pour leurs gages ordinaires ;

Plus, l'Assemblée aurait accordé à M. Guilhaume Ferrier, Secrétaire de ladite Assemblée, pour la dresse du verbal, la somme de 28 livres ;

Plus, aux bailes, huissiers & sergens de la présente ville [de Saint-Gaudens], la somme de 10 livres ;

Davantage, l'Assemblée aurait ordonné d'imposer la somme

Digitized by Google

de 24 livres, pour être payée à Bézian-Couspéyre, messager ordinaire du Pays;

Comme aussi l'Assemblée aurait ordonné d'imposer, pour la pension d'un régent de philosophie, pour être baillé aux Pères de Saint Dominique de la présente ville, sous les conditions contenues en ladite délibération, la somme de 150 livres;

Plus, qu'il serait payé aux mêmes Pères de Saint Dominique, pour la gratification ordinaire & sans conséquence, la somme de 30 livres;

Plus, aux Pères de la Sainte-Trinité du couvent de la présente ville, pour la gratification à eux accordée, la somme de 20 livres;

Aux pauvres de l'Hôpital Saint-Jacques de la présente ville, la somme de 15 livres;

Plus, l'Assemblée aurait délibéré d'accorder, de don gratuit, la somme de 10 livres qui sera imposée, & payée au maître d'hôtel de M. le Senéchal;

Plus, l'Assemblée aurait accordé à M. Jacques Pégot, pour le service par lui rendu en sa maison à M. le sénéchal, la somme de 50 livres;

Davantage, l'Assemblée aurait accordé à M. Guilhaume Ferrier, pour les peines extraordinaires qu'il a pris depuis la dernière Assemblée d'États, la somme de 40 livres;

Plus, l'Assemblée aurait ordonné de faire fonds de la somme de 324 livres 10 sols, à laquelle se serait trouvée monter la dépense faite, l'année dernière, par les Consuls de la ville de Saint-Gaudéns, à l'entretènement de troupes qu'ils auraient eu ordre de loger, & dont n'avait été faite liquidation ni règlement, laquelle somme leur sera remise en main pour toute indemnité;

Comme aussi, sera payé au Sindic & Consuls de Cassagnabère, pour leur indemnité des logemens par eux soufferts, la somme de 250 livres 16 sols;

Plus, l'Assemblée aurait ordonné à M. Jasse, magistrat, en reconnaissance des soins par lui pris à faire recouvrer un titre en parchemin, concernant les privilèges du Pays, la somme de 20 livres;

Digitized by Google

Davantage, aurait été ordonné qu'il serait fait fonds de la somme de 1 000 livres, pour servir d'indemnité & remboursement des dépenses souffertes par la communauté & habitans de Cieutat, au logement, pendant dix jours, de la compagnie du chevalier de Tilladet ;

Finalement, l'Assemblée aurait délibéré d'imposer, pour les frais & payement des taxes ordonnées en faveur desdits députés & assistans à ladite Assemblée, pour leur être payé & départi à un chacun d'eux, conformément qu'est exprimé en ladite délibération, la somme de 690 livres ;

Toutes lesquelles sommes ci-dessus mentionnées, & écrites en trente-six articles, montent & reviennent à la somme de 10,058 livres 12 sols 10 deniers, à laquelle ajoutée la somme de 503 livres, pour le droit de levée ordonné à raison d'un sol pour livre, montent à la somme totale de 10,561 livres 12 sols 10 deniers ; laquelle sera imposée & levée sur les manans & habitans & contribuables dudit Pays, composé de cinq cents feux de taille, en la forme ordinaire & accoutumée, qui revient par feu à la somme de 21 livres 2 sols 6 deniers, pour être les susdites sommes remises ès-mains de M. Jean Labat, Receveur du Pays ; à la charge par lui d'avoir satisfait préalablement aux clauses & conditions portées par ladite délibération, laquelle demeurera en sa force, & ce, à deux termes & payemens égaux, dont le premier écherra le premier janvier, & le dernier au premier d'Août prochain de l'année que l'on comptera 1669, pour les compter & payer à qui elles ont été adjugées ; déclarant, conformément à ladite deliberation, que les deniers accordés à Sa Majesté, ne reviennent par feu, qu'à la somme de 8 livres 16 sols ;

Au payement desquelles sommes seront, lesdits habitans & contribuables dudit Pays, contraints comme pour les propres deniers & affaires du Roi, sur peine de tous dépens & retardemens des deniers.

Fait à Saint-Gaudéns, ce 9 Novembre 1668. GASTON DE FOIX, ainsi signé à l'original, qui est devers moi, GUILHAUME FERRIER, Secrétaire des États du Pays de Nébouzan. En foi de quoi, du mandement de ladite Assemblée : FERRIER, Secrétaire, signé.

Digitized by Google

LISTE DES POISSONS DE LA HAUTE-GARONNE

ET

SYNONYMIE LOCALE

La Perche fluviatile, Cuv. & Val. *Perca fluviatilis*, Linn. *Syst. nat.* — Cuv. & Valenc. *Hist. des poiss.*, t. II, p. 20. — Blanchard, *Poissons des eaux douces de la France.* p. 130.

En patois *Percho* (Goud.)

Habite : le Canal du Midi ; la Garonne, où il ne se trouve qu'accidentellement. — Poids : jusqu'à un kilogramme.

Le Chabot de rivière, Cuv. *Régn. anim.* — *Cottus gobio*, Linn. *Syst. nat.* — Cuv. & Valenc, *Hist. nat. des Poissons*, t. IV, p. 145. — Blanch. *Poissons de la France*, p. 161.

Synonymie patoise : à Toulouse, *Capgros ;* à Venerque, *Payre des peisses*, *Payre des grougnous*, *fouteyre.*

Habite la Garonne, l'Ariège ; assez rare autour de Toulouse, commun en remontant les cours d'eau. — Taille du goujon.

Fouteire, en roman, traduit par *qui frequenter concubit* dans le *Donatus provincialis.* Roman & traduction latine.

Si m'en demetz aux hoirs Michault, Qui fut nommé le bon *fouterre.* (François Villon, *Le Grant testament* fait en 1461, LXXXI.) Édit. Jannet 1873, p. 57.) — Voir le Fabliau de *Foteov* dans Earbazan, cité par Jannet, Gloss, p. 252.

L'Épinoche élégante, Blanch. — *Gasterosteus elegans*, Blanch. *Poissons des eaux douces de la Frvnce*, p. 234.

Synonymie patoise : *Trounent* à Toulouse, on l'appelle aussi *Sabotier.*

Mauvaise traduction de *Savetier* que portent les épinoches en français. Habite le Canal du Midi & le Canal latéral à la Garonne, ainsi que les fossés communiquant avec ces réservoirs : Toulouse dans les fossés, au Port-Garaud.

Ce poisson est-il bien distinct de l'*Épinoche argentée, Gasterosteus elegans*, Blanchard, p. 232 ; que M. Dépéret a trouvé à Castelnaudary dans le Canal du Midi ?

Digitized by Google

La Blennie cagnette. *Blennius sujexianus*, Risso. *Ichtyologie de Nice*, p. 131. — *Blennius vulgaris*, Pollini, *Viaggo al lago di Garda*. — *Blennius cagnota*, Valenciennes, *Hist. nat. des poissons*, t. XI, p. 240.

Synonyme patois : *Troujo* à Toulouse.

Habite : le Canal du Midi c. ; la Garonne à Toulouse dans le bassin de la Daurade. R. R. ; l'Ariège accidentellement ; un individu a été pêché à Lacroix Falgarde, en 1866. Le Giron.

La Loche de rivière, Cuv. — *Cobitis taenia*, Linn. l. c. — Valenc., *Hist. des poissons*, t. XVIII, p. 58. — Blanch. l. c. p. 285.

Synonymie patoise : *Lauqueto*. (Goud.)

Habite toutes nos grandes & nos petites rivières, elle remonte assez haut les ruisseaux. C. Le Canal du Midi.

Le Goujon commun, *Cyprinus gobio*, Linn. l. c. — *Gobio vulgaris*, Cuv. — *Gobio fluviatilis*. Valenc. l. c. t. XVI, p. 300, pl. 491. — *Gobio fluviatilis*, Blanchard, l. c. p. 293.

Synonymie patoise : *Grougnau*.

Habite toutes nos rivières ; il remonte les ruisseaux pour y frayer C. C. Le Canal du Midi & le Canal latéral à la Garonne, où il prend de belles dimensions. Les Pyrénées : Encausse.

Le Barbeau commun, Cuv. — *Cyprinus barbus*, Linn. l. c. — *Barbus cyprinus*, Cuv., *Règn. anim.* t. II, p. 272. — *Barbus fluviatilis*, Valenc., l. c. t. XVI, p. 125. — *Barbus fluviatilis*, Blanch., l. c. p. 302.

Synonymie patoise : *Barbeu*, dans le jeune âge, *Barbelat*.

Nageoire dorsale adhérente par le rayon postérieur.

Habite nos grandes & nos petites rivières, la Garonne, l'Ariège, le Tarn, &c.

Le Barbeau méridional, *Barbus meridionalis*, Risso. *Hist. nat. de l'Europe méridionale*, t. III, p. 437. — *Barbus meridionalis*, Blanc., l. c. p. 313. — *Barbus caninus*, Valenc., l. c. t. XVI, p. 142.

Synonymie patoise : *Trégan*, à Toulouse ; *Barbeiu bourd*, à Cazères ; *Bord*, à Saverdun ; *Bourdet*, à Venerque, à Auterive. (de Bost. *Bord* en roman, *Bâtard*.) V. Diez, au mot *Borde*, t. I, p. 75.

Nageoire dorsale à rayon postérieur libre.

Habite la Garonne, l'Ariège, la Lèze, la Save. Il est plus abondant en remontant les cours d'eaux vers les Pyrénées ; aux environs de Toulouse on le prend sur

Digitized by Google

tout après les crues des rivières, entraîné qu'il a été par les grandes eaux. — Les Pyrénées : Encausse.

La Tanche commune, *Cyprinus tinca*, Linn. l. c. — *Tinca vulgaris*, Cuv. *Règn. anim.* — *Tinca vulgaris*, Valenc. l. c. t. XVI, p. 484. — *Tinca vulgaris*, Blanch., l. c. p. 317.

Synonymie patoise : *La Tenco.*

Habite le Canal du Midi & le Canal latéral à la Garonne, C. C. C. accidentellement dans la Garonne, l'Ariège & le Tarn. — Cultivée dans les viviers.

La Carpe. — *Cyprin Carpe.* (N.) *Cyprinus Carpio*, Linn. l. c. — *Cyprinus vulgaris*, Cuv. *Règn. anim.*, t. II, p. 271.

Synonymie patoise : *La Carpo.*

Habite le Canal du Midi & le Canal latéral à la Garonne. C. Elle est rare dans la Garonne, l'Ariège & le Tarn. — Communément élevée dans les viviers.

Le Cyprinopsis doré. — *Cyprinus auratus*, Linn. l. c. — *Cyprinus auratus*, Valenc. l. c. t, XVI, p. 101. — *Leuciscus auratus*, Manduyt, p. 48. — *Cyprinopsis auratus*, Blanchard, l. c. p. 243.

Daurade de la Chine, *Poisson rouge.*

Synonymie patoise : *Peis rouge.*

Habite les bassins, les viviers, où il est cultivé : accidentellement dans le Canal du Midi.

La Brême commune. — *Cyprinus Brama*, Linn. l. c. — *Abramis vulgaris*, Cuv. — *Abramis brama*, Valenc., l. c. t. XVII, p. 9. — *Abramis Brama*, Blanch., l. c. p, 351.

Synonymie patoise : *La Platusso.*

Habite la Garonne depuis le bas du fleuve, jusqu'à Toulouse ; au-dessous elle est arrêtée par la chaussée du Moulin du Bazacle. La Garonne à Agen, le Gers, la Baïse, les étangs. — A Agen, on nomme Platusso le *Pleuronecte flet* (*Pleuron. flesus*).

La Rotengle. — *Cyprinus erythrophthalmus*, Linn. l. c. — *Leuciscus erythrophthalmus*, Yarrell. — *Leuciscus erythrophthalmus*, Valenc., l. c. t. XVII, p. 107. — *Scardinius erythrophthalmus*, Heckel & Kner. — *Scardinius erythrophthalmus.* Blanchard, l. c. p. 377.

Synonymie patoise : *Le Lauzou.*

Habite le Canal du Midi & le Canal latéral à la Garonne. C. C. C. Dans les *Nauses* le long de la Garonne, au-dessous de Toulouse R. & dans la Garonne R. R.

La Chevaine. — *Cyprinus cephalus*, Linn. l. c. — *Leucis-*

Digitized by Google

cus dobula, Valenc. l. c. t. XVII, p, 172. — *Squalius dobula*, H. & Kner. — *Squalius cephalus*, Siebold. — *Squalius cephalus*, Blanch. l. c. p. 392.

En patois : *Cabède* (Goud.) *Cabeiré*, que l'on traduit ici en français toulousain par *Cabeau*.

La VAUDOISE — *Squalius meridionalis*, Blanchard, l. c. p. 396. — *Squalius leuciscus*, Heck & Kner, Blanch., p. 401. — *Cyprinus leuciscus* Linn. — *Leuciscus Vulgaris*, Val.

Synonymie patoise: *Siéjo*.

Habite nos grandes & nos petites rivières. N'est probablement qu'une variété de la Vaudoise commune (*Squalius lenciscus.*)

LE VAIRON. — *Cyprinus foxinus* Linn. & *C. aphya*, Linn. l. c. — *Phoxinus laevis*, Delys-Lonchamps, *Faune Belge*, p. 203. — *Phoxinus laevis*, Blanch. l. c. p. 410.

En patois : *Raboto*, à Toulouse & dans les Pyrénées.

Habite nos grandes & nos petites rivières, voire même les grands ruisseaux. C. C. C. Les ruisseaux dans les Pyrénées.

CHONDROSTOME DE DRÊME. — *Chondrostoma Dremaei*, Blanch. l. c. p. 419.

Synonymie patoise : ce serait notre *Siéjo*, d'après M. Blanchard, ce qui n'est pas exact; c'est la *Sophio !*

Habite toutes nos grandes & petites rivières. C. C. C.

LA TRUITE. — *Salmo fario*, Linn. l. c. — *Salar Ansonii*, Valenc., l. c. t. XXI, p. 319. — *Trutta fario*, Siebold. — *Trutta fario*, Blanch. l. c. p. 472.

En patois, *la Trouëto* (Goud.)

Habite la Garonne, l'Ariège, toutes les petites rivières & les lacs des Pyrénées C. C. C. Rare de plus en plus, en descendant dans la plaine, on la pêche à peine de loin en loin à Toulouse.

L'ALOSE. — *Clupea alosa*, Linn. l. c. — *Alosa vulgaris*, Cuv. *Règn. anim.* — *Alosa vulgaris*, Valenc. l. c. t. XX, p. 391, pl. 604. — *Alosa vulgaris*, Blanch. l. c. p. 480.

En patois : *Coula, Coulac.*

Habite la Garonne qu'elle remonte jusqu'à Toulouse, au premier été fin de mai & juin. C.

LE BROCHET. — *Esox lucius*, Linn., l. c. — *Esox lucius*, Valenciennes, l. c. t. XXIII, p. 279. — Blanch. l. c. p. 483.

Digitized by Google

En patois : *Bruchet*, à Muret.

Habite le Canal du Midi & le Canal latéral à la Garonne, où il se montre parfois fort abondant. Dans les retenues (les nauses) parallèles au cours de la Garonne, à Grenade. La Louge, près de la Vernose.

L'ANGUILLE. — *Muraena anguilla*, Linn., l. c. — *Anguilla vulgaris*, Yarrell. — *Anguilli Europeae; Dict de ch. d'orb. poiss. att.* pl. 16, f. 1. — *Anguilla vulgaris*, Blanch. l. c., p. 491.

En patois : *Anguilo.*

Habite toutes nos rivières, C. & les remonte jusqu'au cœur des Pyrénées; le Canal du Midi & le Canal latéral à la Garonne.

L'ESTURGEON ORDINAIRE, Cuv. — *Accipenser sturio*, Linn. l. c. — Blanch., l. c., p. 505.

En patois *Créat*, à Agen, à Toulouse.

Habite la Garonne qu'il remonte rarement jusqu'à Toulouse.

LA LAMPROIE MARINE. — *Petromyzon marinus*, Linn., l. c. — Blanchard, l. c., p. 512.

LA LAMPROIE DE RIVIÈRE. — *Petromyzon fluviatilis*, Linn., l. c, Blanchard, l. c., p. 515.

En patois : *Lampreso.* (Goud.)

Habite le Canal du Midi & le Canal latéral à la Garonne; la Garonne.

LE SUCET. — *Petromyzon Planeri*, Bloch, part. III, p. 47, pl. 78, f. 3. — Blanch., l. c., p. 317. — Le jeune âge : *Petromyzon branchialis*, Linn., l. c. — *Amocoetes branchialis*, Yarrel. — Blanchard, p. 317.

Habite la Garonne, l'Ariège & les affluents. C.

Dr J.-B. NOULET.

Digitized by Google

RECHERCHES SUR L'ARCHITECTURE A TOULOUSE

A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

Les monuments de la Renaissance n'ont cessé à Toulouse, comme dans le reste de la France, d'exciter l'intérêt des artistes & même des historiens ; le discrédit qui frappa si longtemps les œuvres de l'art roman ou gothique, & spécialement celles de notre gothique méridional, encore assez incompris, ne les a jamais atteints. Quoique fort différent des styles du dix-septieme & du dix-huitième siècles celui du seizième n'était pas resté lettre morte, on conservait une profonde reconnaissance pour les novateurs qui nous avaient rendu les ordonnances solennelles, les satyres, les nymphes court vêtues & tout cet Olympe si propre à la décoration. De Noguier à du Rosoy, aucun de nos historiens ne passe Nicolas Bachelier sous silence ; un peintre, Hilaire Pader, en parle avec enthousiasme dans son ouvrage devenu assez rare : « *Songe énigmatique sur la Peinture universelle*, 1658, » ; un excellent amateur du dix-septième siècle, Dupuy-Dugrez, étudie, dans son *Traité de la Peinture*, les œuvres plus ou moins authentiques de notre artiste. Nicolas Bachelier avait son buste à la salle des Illustres & partage avec Jean Goujon, Jean Cousin & quelques autres, le rare privilège de figurer dans les dictionnaires historiques & biographiques. Quel contraste avec l'oubli profond qui pèse sur tant de maîtres d'œuvres, architectes, sculpteurs de génie, dont on s'efforce de retrouver les noms sous la poussière séculaire des archives ! Par un effet naturel de la légende cette renommée, conservée d'âge en âge, a éclipsé toutes les autres, & le nom de Bachelier a été uniformément attaché à toutes les œuvres de la Renaissance dans notre région. Phénomène rare, la popularité vraie a survécu & l'on trouve encore fréquemment dans la cour de l'hôtel de la rue du Vieux-Raisin, quelques bonnes femmes du peuple venues pour admirer la *vieille de Bachelier* suivant leur expression.

En auteur consciencieux je devrais dresser la liste de mes prédécesseurs dans cette étude, elle serait longue : le renouveau archéologique qui accompagna le mouvement romantique au début de notre

Digitized by Google

siècle, a été bien fécond à Toulouse, il a malheureusement donné plus de fleurs que de fruits ; quelques critiques avisés, tels que M. Roschach[1], M. de Verneilh[2], ont produit sur cette floraison hâtive l'effet des gelées printanières. Tout bien réfléchi, je ne conseille guère à personne de s'égarer dans les dissertations de Dumège & autres ; il faut tenir compte à nos devanciers du zèle qu'ils ont mis à signaler & conserver les monuments, à les faire dessiner ou graver, mais l'étude des édifices, des planches du *Voyage en France*, par le baron Taylor, de l'admirable série commencée depuis longtemps & sans cesse enrichie par M. Daly[3], des excellentes photographies & photogravures de M. Delon, photographe de la commission des monuments historiques, est autrement profitable que la lecture d'ouvrages dans lesquels l'on risque de puiser beaucoup d'erreurs. J'en parle par expérience, ayant mis longtemps à débrouiller le vrai du faux dans ce chaos ; j'aurai l'occasion, au cours de ce travail, de citer assez souvent les ouvrages sérieux. Pour tout ce qui est document, j'ai puisé uniquement dans les cadastres & les registres de la taille déposés aux archives du Capitole ; ce serait surcharger ces pages de notes que d'y renvoyer à chaque occasion ; une liste des membres du Parlement qui se trouve aux archives du Palais m'a fourni les renseignements donnés sur leur carrière. Le *Nobiliaire toulousain*, de Brémont[4] m'a aussi été fort utile.

I

Par qui & à quelle époque fut introduite la Renaissance à Toulouse ? Quel Mécène érigea le premier un monument *orné à l'antique* suivant l'expression du temps ? Question difficile à résoudre ; on penserait d'abord à l'archevêque Jean d'Orléans, mais, comme l'a fait remarquer M. de Lahondès dans son excellente étude sur Saint-Etienne[5], les énormes travaux entrepris par ce prélat à la cathédrale sont tous dans le style gothique du quinzième siècle, à part un petit cartouche à ses armes sur la porte de la sacristie & une boiserie de cette porte. Les travaux de Jean d'Orléans finissent en 1532 ; c'est en 1534 que la Renaissance fait son entrée définitive dans l'édifice par la construction du rétable de l'autel de paroisse, vaste décor dont Dupuy-Dugrez nous a laissé la description & qu'il attribuait à Bachelier.

Les capitouls ont-ils joué le rôle d'initiateurs ? sur le bâtiment que l'on s'obstine à nommer Donjon du Capitole, une inscription encadrée

1. Catalogue du Musée des antiques de Toulouse, 1865.
2. Congrès archéologique, Toulouse, 1874.
3. *Motifs historiques d'architecture*, 2 vol. & *Revue d'architecture*.
4. Deux vol. in-8°, Toulouse, Bonnal & Gibrac, 1863.
5. *Saint-Etienne*, &c., par J. de Lahondès, Ed. Privat, 1890.

Digitized by Google

de motifs renaissance nous apprend qu'il fut élevé en 1526. M. Roschach nous a révélé les noms d'Anchise de Bologne & de Pierre de Naves qui ont dirigé cette construction de 1525 à 29. D'après le peu qui survit : le tableau contenant l'inscription &, à l'intérieur, quatre trompes destinées à soutenir une voûte à compartiments, nul doute que l'édifice ne fût orné dans le style Renaissance & que la restauration récente ne soit un anachronisme. La date de 1525 paraît la plus élevée que nous fournisse un édifice public & il serait vraiment bien étonnant que la Renaissance, en pleine floraison depuis vingt ans sur les bords de la Loire, n'eût pas encore pénétré dans notre ville. Le Sébastien Bouguereau qui, d'après M. Roschach, éleva la tour de l'escalier des archives, démolie récemment, est sans doute un Tourangeau. La porte qu'il sculpta est un joli morceau, on peut la voir gravée dans le *Voyage* du baron Taylor, elle rappelle certaines maisons d'Orléans & plus près de nous la *Maison des nourrices* à Narbonne, mais il ne semble pas que l'artiste ait laissé d'autre œuvre ou même des traditions dans le pays.

En tout cas il ne contribua probablément pas à la construction de l'hôtel de Bernuy, l'origine espagnole de ce riche banquier permet de supposer qu'il fit appel à des architectes de *tra los montes* pour élever ce ravissant *patio* daté 1530. On a depuis longtemps signalé les ressemblances entre ce monument & certains palais espagnols. Il faut spécialement indiquer l'escalier de l'hôpital Santa-Cruz à Tolède, construit de 1504 à 1514, par Henry de Egas, fils de Hannequin de Bruxelles. Dans ces temps les Flamands étaient de vrais commis-voyageurs en art, on sait tous les chefs-d'œuvre qu'eux ou les Bourguignons ont construits dans les villes de la Péninsule. Mais, ainsi que l'a fait si justement remarquer M. de Verneilh [1], l'art, dit de François Ier, est courant à cette époque par toute la France, & il serait fort téméraire d'attribuer un ensemble à tel ou tel artiste en l'absence de documents. Fort arbitrairement nos archéologues avaient baptisé ce style : style de Bachelier, & Dieu sait quelle quantité d'ouvrages ils lui attribuaient ! Pour Toulouse en particulier, la cour dont nous venons de parler, l'avant-porte de Saint-Sernin, la porte de la Dalbade & l'hôtel de la rue du Vieux-Raisin, 32. La ressemblance est loin d'être frappante entre ces quatre œuvres ; la porte de la Dalbade datée 1537 est sans doute la plus récente. Si nous en croyons le *Guide* Leblanc du Vernet [2], la date de 1515 ? serait inscrite sur l'hôtel de la rue du Vieux-Raisin ; il serait donc probablement antérieur à tous. En 1509 cet immeuble appartenait à M. de Roquettes, en 1521 [3] à Béringuier Maynier ou Mayneri, seigneur de Canac & Gallices, docteur, capitoul en 1515, mort en

1. Congrès archéologique de Toulouse, p. 341.
2. Toulouse, 1853. Librairie centrale.
3. Les registres intermédiaires font défaut.

Digitized by Google

1523[1]. Ce devait être un avocat célèbre puisqu'il inscrivait sur deux fenêtres donnant dans la rue d'Aussargues : « *Togati Maynerii ædes lingua construct[æ] flore[n]t* ». C'est lui dont Monluc a écrit : « Il me souvient « d'avoir lu en une fenêtre d'une maison à Tholose, qu'ung « avocat des plus fameux en la court du Parlement & s'appelait Mayneri « avait mis un écriteau qui disait :

« Faux conseils & mauvaises testes
« M'ont fait bastir ces fenestres[2] »

La fenêtre où se lisait cette pensée si juste, babillée en méchants vers, a disparu, ce qui a permis à Dumège de contester son existence ; il confond Accurse Maynier, troisième président, de 1507 à 1519, avec l'avocat dont on peut voir, du reste, les initiales dans un cartouche minuscule, sur une fenêtre donnant dans le jardin. M. de Verneilh a remarqué avec raison combien la partie sculpturale était inférieure à la partie purement décorative dans cette riche ornementation. Les reproductions sans nombre qui ont été faites de ces divers monuments permettent d'éviter les fastidieuses descriptions. L'hôtel Maynier seul, avec sa tour d'escalier & les bustes qui en ornementent les fenêtres continue les traditions architecturales toulousaines. Une autre tour tout à fait voisine (rue d'Aussargues, 2) mérite aussi l'attention ; la sombre bâtisse à laquelle elle est accolée fut achetée aux Roquettes par Guillaume du Tournoër, second président de 1508 à 1529, mort en 1533. C'est entre 1524 & 1533 qu'il faut placer cette construction d'une Renaissance plus avancée que la précédente. Les lions héraldiques[3] sont d'une sculpture énergique, les amours qui couronnent une fenêtre au-dessus de la porte ont été harmonieusement posés & le nu est traité avec une certaine grâce. Je trouve dans le discours de M. Muntz à la réunion des Sociétés de Beaux-Arts à la Sorbonne en 1890, une remarque très juste pour Toulouse en particulier sur la marche rapide de notre art ; la Renaissance française de Louis XII correspond, d'après lui, à celle de 1430 environ en Italie, celle de François I[er] à celle de la fin du quinzième siècle, & sous Henri II nous n'avons plus rien à envier à l'Italie, elle est déjà en décadence que nos arts sont en pleine floraison.

Aucune direction ne semble s'être imposée à notre art local dans la période qui sépare cette première Renaissance de l'apogée qui eut lieu vers 1540. Voici l'hôtel élevé par Jean de Pins, le célèbre évêque de Rieux, c'est vers 1530 qu'il devint propriétaire de l'hôtel de famille,

1. Professeur en droit en 1505. *Tableau des professeurs de la Faculté de droit de Toulouse* — Delaume 1890.

2. Tome III, p. 146. Edition de Ruble.

3. La devise : *Esto mihi domine turris fortitudinis* se rapporte aux armes parlantes des du Tournoër.

Digitized by Google

rue des Chapeliers, 14. Une double galerie occupant deux côtés de la cour est sans doute son œuvre; des différences sensibles entre ses diverses parties permettent de croire qu'elle fut élevée assez lentement. Ce monument diffère à tel point des précédents qu'on doit, ce me semble, l'attribuer à un architecte étranger; l'emploi des lucarnes est, en effet, une rareté à Toulouse. L'ordonnance est large & sobre; on remarque avec étonnement, au milieu de cette double rangée d'arceaux superposés, d'une allure toute classique, des pénétrations de lignes absolument gothiques[1]. Des médaillons portant des profils ou des bustes s'encadrent dans les écoinçons, ces sculptures sont d'un grand caractère ainsi que les muffles de lions faisant gargouille sur la corniche. Ce monument très ignoré mériterait d'être étudié en détail. Les armoiries que l'on voit sur l'un des médaillons ont été placées postérieurement, ce sont celles de Jean Nolet, bourgeois, qui acheta l'hôtel en 1550. Un grand hôtel, rue Ninau, 15, est aussi isolé dans notre art que le précédent, il fut construit par Pantaléon Jaulbert, conseiller en 1519, tiers président, de 1528 à 1547, mort en 1548. C'est aux alentours de 1533 qu'il acquit l'emplacement où il éleva ce superbe édifice. Une récente & excellente restauration a rendu tout son lustre à cette sobre constrution de briques relevée seulement par quelques bandeaux de pierre & des cadres de fenêtre sans ornement. Toute la richesse se concentre sur un baldaquin de marbre qui surmonte un perron central. Il est le premier hôtel où l'on trouve un escalier solennel à double volée à la place de la vis traditionnelle; une série de voûtins couvrent le dernier étage qui devait se terminer en terrasse. M. de Fieubet, sans doute, y ajouta un maladroit fronton. On peut noter une ressemblance entre le vase de fleurs couronnant le baldaquin & ceux qui surmontent les lucarnes de l'hôtel de Pins.

Dans l'ancien logis des du Tournoër, rue de la Madeleine, 5, on voit au rez-de-chaussée une ample cheminée sculptée d'un ciseau fort rude; huit colonnes ioniques & corinthiennes, accouplées & superposées en forment les montants, le manteau est décoré d'un large arceau embrassant les armoiries de Pierre Barrassi, capitoul en 1531 1539, qui acheta la maison en 1535. Le style est large, solennel, l'exécution barbare.

Enfin, dans une étroite cour, rue de la Dalbade, 31, apparaît l'ordonnance classique : deux travées d'une galerie de pierre à trois étages sont ornées de colonnes séparant des arceaux & superposées dans l'ordre traditionnel : dorique, ionique, corinthien. Si je fais dater ce morceau de la prime Renaissance c'est qu'on y retrouve encore quelques pénétrations gothiques. C'était le logis de Guillaume de la Mammye, conseiller au Parlement de 1528 à 1563.

1. Il en est de même partout en Tourraine jusqu'à Henri II environ.

Digitized by Google

II

J'étais condamné à cette aride énumération avant d'aborder l'objet principal de cette étude ; il me fallait bien marquer le manque d'unité artistique dans nos monuments pour montrer combien est peu justifiée l'hypothèse d'une école toulousaine aux débuts de la Renaissance. Peut-être, si beaucoup de bâtiments avaient survécu, pourrait-on distinguer le faire de divers architectes ou sculpteurs locaux ou étrangers; en l'état je laisse la question à plus compétents que moi.

Il faut observer que bon nombre des édifices dont nous avons parlé, la cour de Bernuy, celle de Pins, la galerie de la Mammye, sont en pierre, luxe très grand dans notre ville ; pour créer un style vraiment toulousain il faut savoir employer la brique avec art, la ressource du badigeon trompeur n'était pas de mise au temps jadis. Faire beau avec la brique est un problème : les architectes gothiques l'avaient résolu en jetant dans les airs les arcades énormes, nues & austères de Sainte-Cécile, des Jacobins, &c., ils avaient prouvé que, comme dit Théophile Gauthier, un mur nu peut être un objet d'art. Dans le style familier ils avaient obtenu des effets charmants en enlevant sur le rouge des murs quelques bandeaux de pierre délicatement filetés, en réservant ces matériaux si rares pour les encadrements. C'est ce qui fut imité aux hôtels de Maynier & du Tournoër, tous deux élevés dans les traditions locales. Mais voilà que les arabesques sont passées de mode, d'ailleurs la sculpture en est chère, on veut du classique & aussi du bon marché, la brique donne aux colonnes un aspect de pauvreté désolante, si elle se prête aux cintres elle ne peut fournir des entablements. Le problème d'un art courant se posait nettement. C'est entre 1535 & 1540 qu'il fut résolu & qu'un style vraiment local apparut ; ailleurs on le trouverait certainement mesquin, mais dans notre ville il fit fortune. Nous allons le suivre de maison en maison, étudier ses transformations rapides, son apogée & sa décadence. S'étendit-il au loin ? nous ne saurions le dire tant que l'enquête menée avec une sagacité hors ligne par M. Palustre ne sera pas terminée ; dans ce que nous avons pu jusqu'à présent relever aux environs, nous ne l'avons retrouvé qu'au château d'Assier, employé dans une unique fenêtre.

C'est au château de Pibrac que nous l'étudierons d'abord, nous avons là une grande construction datée, peut-être n'est-elle pas la première, mais elle offre un ensemble très complet. Quelque jour M. Rocher, l'architecte qui le restaure avec tant de goût, nous donnera, je l'espère, une description de ce monument si instructif, élevé de 1540 à 1542[1]. Le maître de l'œuvre dont les archives du château

1. *Pibrac*, par le comte de Pibrac, Toulouse, 1882, p. 44.

Digitized by Google

nous livreront peut-être le nom, accepte résolûment la nudité de la muraille, la relevant par de simples bandeaux de briques marquant les étages ; comme couronnement il conserve les faux machicoulis devenus de petites arcatures en saillie, très répandues au quinzième siècle. Toute l'ornementation est réservée aux ouvertures encadrées de pierre. La Renaissance avait hérité du meneau & elle en était visiblement gênée ne sachant quelle décoration y adapter; à l'hôtel Bernuy & dans bien d'autres constructions elle lui a conservé les nervures gothiques, mais il détonne entre les pilastres & colonnes ; ailleurs on le chargea d'ornements, mais il devint encombrant. De ce qui était une superfétation notre artiste fit un élément du décor : il transforma sa fenêtre en un petit monument formé de deux ordres superposés. Au centre de l'accoudoir il éleva son meneau vertical & sculpta une petite colonne dorique sur sa face extérieure; du meneau horizontal il fit une architrave & pour bien l'affirmer le décora des *guttae* qui pendent au-dessous des triglyphes; le reste de l'entablement eut alourdi, il le suprima & superposa un petit pilastre cannelé comme meneau vertical. Le tout est enfermé dans un cadre très simple à légère corniche. On peut voir, rue Saint-Rémésy, 3, un modeste logis où les montants de la fenêtre sont de briques simplement taillées en doucine & qui présente ainsi les éléments de ce style réduits à leur plus simple expression. Voilà, en effet, le thème simple, économique en même temps que délicat, sur lequel l'art & la fantaisie vont broder des variations, tout en conservant cette donnée fondamentale : la fenêtre est un petit monument complet se détachant sur une surface uniforme. Dans les hôtels les plus ornés cette donnée sera maintenue & les sculpteurs l'adopteront volontiers, heureux de faire vibrer leurs figurines toutes blanches sur ce fonds d'un rouge mat. C'est le même goût qui a fait tendre de rouge le sanctuaire où les dévots de l'art vont contempler la Vénus de Milo. Les petites bourses s'accomodaient aisément de cet art qui réduisait l'emploi de la pierre au minimum, & en même temps le style classique était respecté par cette ordonnance logique. Nous allons parcourir les logis toulousains ornés suivant cette règle, en ne nous arrêtant qu'aux plus remarquables, car le nombre en est singulièrement grand. Je crois toutefois intéresser en donnant le nom des gens de goût qui les firent construire, c'est un hommage que l'on doit bien à ces bons citadins du seizième siècle, protecteurs des beaux-arts.

L'aspect de Pibrac est un peu pauvre & massif, il faut à nos riches conseillers, à nos marchands opulents, un décor extérieur annonçant le bien-être; il faut, dans la cour étroite & sombre, un motif accrochant le regard sur la surface monotone du mur, une saillie où vienne jouer le rayon de soleil qui la visite de loin en loin. C'est un tableau que notre artiste va mettre bien en vue, aussi dût-il s'empresser d'enrichir la donnée primitive.

Digitized by Google

Une première modification est très visible dans la cour très remaniée de l'Hôtel de Pierre, M. de Clary l'a bouleversé; mais une façade a assez bien conservé l'aspect primitif. Je le choisis comme exemple, non à cause de sa date que je ne puis fixer avec certitude, mais pour sa notoriété. Cette ample demeure était, dès 1530, la propriété de M. Jean de Bagis, conseiller de 1548 à 1557[1]. Les meneaux ont disparu des fenêtres, mais au coin intérieur des cadres uniformes on voit des colonnettes cantonnées, surmontées de l'amorce du meneau à *guttae* & des petits pilastres; l'édicule s'est complété : au second étage il envahit l'encadrement, c'est sur les montants que les colonnettes & l'ordre qui les surmonte se présentent de face, la corniche devient un entablement faisant corps avec le tout. Le type est désormais fixé, mignon & décoratif.

En 1535, M. de Cheverry achetait (rue Malcousinat, 4), le vieux

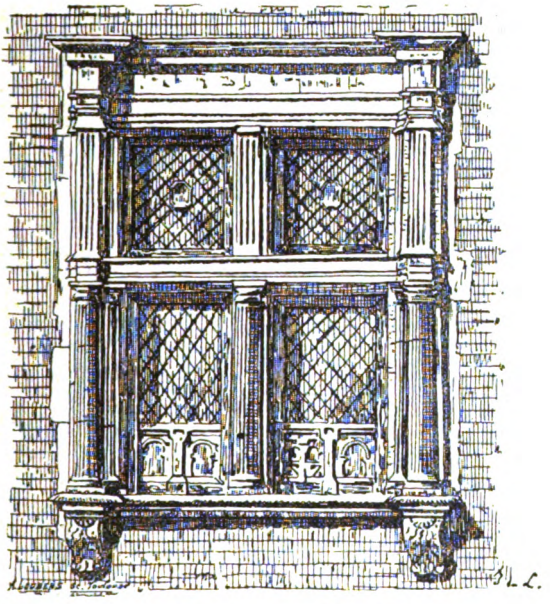

Fenêtre de l'hôtel Cheverry.

logis des Buisson, seigneur de Mirabel, dont la fenêtre du quinzième *siècle est* bien connue des amateurs toulousains ; il y ajouta deux *corps de* bâtiment, l'un d'eux présente sur un ancien jardin un promenoir à arceaux au rez-de-chaussée & au-dessus quatre fenêtres pareilles à celles que j'ai indiquées rue Saint-Rémésy. Sur la cour d'entrée les jours sont plus ornés, ils ressemblent aux fenêtres hautes de l'Hôtel de Pierre, l'accoudoir est soutenu aux coins par deux riches consoles.

1. Professeur en droit en 1533. Deloume, *op. cit.*

Digitized by Google

Il faut signaler spécialement la fenêtre que l'on voit de face lorsque l'on entre dans cette cour si sordide aujourd'hui : les colonnes sont remplacées par trois cariatides à peine dégagées de la pierre, au-dessus les pilastres sont couverts d'arabesques dans le goût de celles qui ornent à Pibrac le merveilleux cabinet des quatrains. La nouveauté de cette construction dût faire évènement dans le quartier : dans la maison Boscredon (rue des Changes, 21) tout contre, un étage de bois, orné dans le même style, fut ajouté à la façade en hourdage du quinzième siècle. Arnaud de Brucelles[1] avait une petite maison rue Malcousinat, 9, enclavée dans celle de Cheverry, il l'orna de même; mais en 1544 il construisit un somptueux logis (rue des Changes, 23), dans un étroit espace qui nous paraît aujourd'hui bien insuffisant. C'est que l'on ne pouvait guère songer à s'établir au large dans cette rue où se pressaient les boutiques des changeurs. Le plan adopté est, au reste, celui de toutes les maisons marchandes du quinzième siècle, Viollet-le-Duc l'a parfaitement résumé[2] : façade sur la rue avec boutique & couloir latéral dégageant une cour intérieure; au fond de cette cour, deuxième corps de logis parallèle au premier; dans un angle, tour d'escalier reliée par des galeries aux divers étages du corps contre lequel elle n'est pas accolée. Signalons l'excellente restauration qui a rendu récemment son lustre à ce joli morceau de la Renaissance, le fait est trop rare dans ce quartier pour le passer sous silence. C'est un étonnement profond qui vous saisit lorsqu'au sortir de l'étroit couloir, l'on se trouve en face de cette haute tourelle s'enlevant au-dessus des toits du quartier, étageant de mignonnes fenêtres & des bustes qui ressortent vigoureusement sur le rouge de la brique. La photographie & le dessin essaieraient vainement de saisir cette perspective fuyante. La tradition du style François Ier, qui reliait les ouvertures par des montants sur le plein du mur, est abandonnée : chaque jour est isolé, forme un tout, une baie à plein cintre qui s'ouvre entre deux colonnes supportant un entablement, les styles se superposent suivant la règle classique. Sur les corniches comme sur des balcons, se penchent des bustes à mi-corps, très saillants pour être visibles de la cour. Deux grands arceaux voûtés de pierre forment galeries; ils sont très richement ornés sur les allèges & les voûtes. Au second étage des deux corps de logis nous voyons les mêmes fenêtres qu'à l'hôtel Cheverry, au premier les colonnes sont cantonnées dans les angles & flanquées de deux gros pilastres cannelés formant les montants du cadre. C'est une importante modification, mais qui alourdit un peu ce style plein de délicatesse. La corniche supérieure couronnant tout l'édifice est soutenue par de petites arcatures reposant sur des consoles.

1. Capitoul en 1535; ses armoiries sont sur les deux logis.
2. *Dictionnaire d'architecture*, v°. Maison.

Digitized by Google

Nous retrouvons à peu près les mêmes ouvertures, ou du moins leurs débris à l'hôtel, rue Saint-Remésy, 11 ; il appartenait aux d'Hébrard & passa en 1564, par mariage, à Claude de Saint-Félix, le tenace procureur-général (avocat général en 1559, procureur en 1570, président à mortier en 1598, mort en 1611). Il a été fort mutilé, mais offre des fragments intéressants. Les entablements des fenêtres, détruits rue des Changes, sont intacts, ainsi qu'un jour éclairant jadis l'escalier,

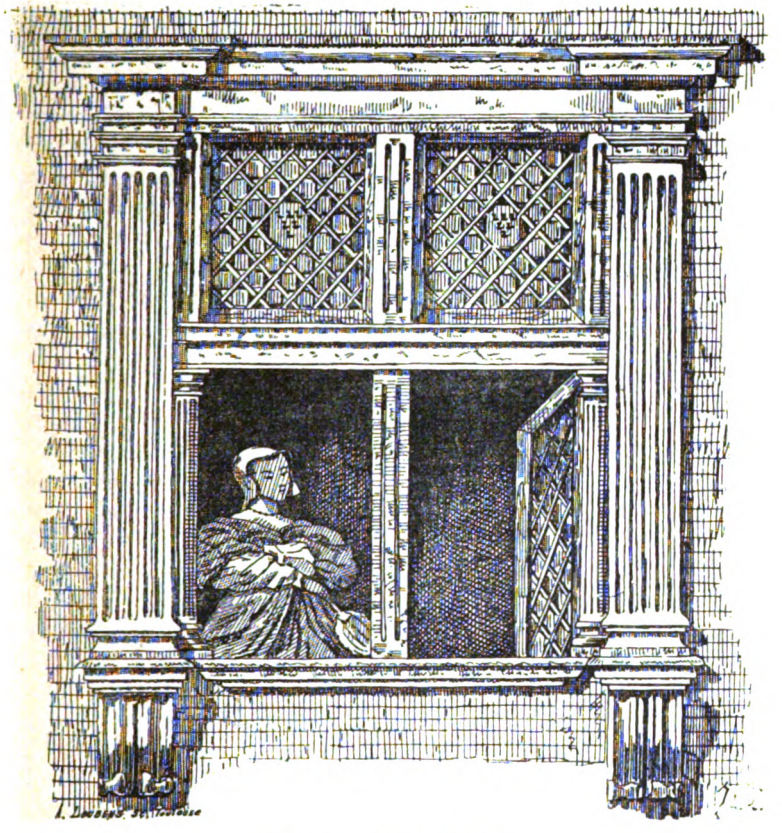

Fenêtre de l'hôtel Saint-Félix.

d'un dessin pur & très riche ; le couronnement à arcatures s'y retrouve, on y voit aussi, dans la cour, rue de la Dalbade, un fragment de porte : des anges soutenant un écusson entre deux petites consoles d'un type fort répandu à Toulouse.

L'hôtel de Brucelles date de 1544 ; en 1545 Nicolas Bachelier construisait la porte de façade du Capitole celle que l'on voit au Jardin-des-Plantes[1] nous en reparlerons plus loin ; constatons seule-

1. Roschach, *Catalogue du Musée de Toulouse*, p. 283.

Digitized by Google

ment que la partie inférieure, la seule que l'on puisse apprécier (le haut ayant été atrocement mutilé lors du transport de 1671) nous montre à droite & à gauche de l'arceau, des colonnes superposées deux à deux. On y voit apparaître les masques grimaçants & tirant la langue, motif dont on usera & abusera désormais; on y voit aussi un petit fronton surmonté des croissants si caractéristiques de cette époque. Rapprochons-en tout de suite la petite porte de la rue du Vieux-Raisin, ancienne entrée bâtarde de l'hôtel de M. de Véza, conseiller au sénéchal, morceau charmant dans sa simplicité; son œil-de-bœuf est pareil à celui qui troue le centre du portail de Bachelier.

Une lacune de dix ans environ dans les dates certaines des hôtels nous mène jusqu'en 1555, peut-être faudrait-il y intercaler certains édifices d'âge douteux comme l'hôtel de Mansencal (rue Espinasse, 1). J'hésite parce que M. Daly, dont la compétence est hors de conteste, l'a classé dans le style Henri III. C'est bien là cependant que vécut & mourut le célèbre parlementaire, premier président de 1538 à 1561; après lui l'hôtel, jusqu'à 1582, appartint à sa veuve & divers co-héritiers. Le fait que rapporte Lafaille du cardinal d'Armagnac lui envoyant des tentures pour orner une salle ne peut guère s'expliquer que par l'état où se trouvait sa demeure par suite de construction. La cour étroite qui donne sur la rue Espinasse est surmontée des petites arcatures que nous connaissons, les quelques fenêtres ont les colonnettes cantonnées & les meneaux à *guttae*, mais elles sont entourées d'un grand cadre à crossettes peu saillantes. Ainsi en est-il des jours superposés qui éclairent la tour carrée de l'escalier, leurs encadrements embrassent des ouvertures à plein cintre soutenues par deux colonnes dont les styles s'étagent suivant la règle. La vis se termine, comme aux âges précédents par une voûte à nervures, retombant sur un pilier central; mais ce pilier est corinthien, il porte même son entablement complet au-dessus des chapiteaux[1]. Sur le jardin s'étalait naguère une façade monumentale éventrée sans pitié & qu'on ne retrouve que dans le *Toulouse disparu* de M. Mazzoli, deux travées subsistent encore & permettent de l'étudier : c'est l'ordonnance monumentale de l'hôtel de la Mammy : arcades superposées alternant avec des colonnes; ici l'on ne voit que des pilastres de briques d'une faible saillie dont les chapiteaux seuls sont de pierre. Dans les arceaux l'on a plus tard établi des fenêtres auxquelles nous reviendrons, ce sont elles sans doute qui ont motivé l'opinion de M. Daly[2].

Cette solennelle construction nous amène à la superbe cour de l'hôtel d'Assézat; les registres de la taille nous apprennent que c'est

1. C'est le style romain & celui de Brunellescho.

2. Avant de quitter la rue Espinasse il faut indiquer, au n° 4, le joli linteau de porte orné de deux inscriptions & de deux amours soutenant l'écusson de Tournier, le célèbre avocat-ligueur, capitoul en 1552-57.

Digitized by Google

bien Pierre Assézat, capitoul en 1552 qui le fit élever en 1555. Il faut donc reléguer l'histoire du Primatrice & de Marguerite de Valois au rang des légendes qui ont eu cours trop longtemps dans notre ville. Il est à regretter qu'elle figure dans des ouvrages sérieux.

Nous ne nous attarderons pas à contempler cette merveille non seulement de notre ville mais de notre pays. Elle est en dehors du style que nous nous efforçons de suivre, elle est bien plus proche de la cour du Louvre que des hôtels de la Mammye ou Mansencal qui procèdent cependant de la même idée.

Nous trouvons justement une œuvre de notre école portant la date de 1556, c'est l'hôtel (rue de la Dalbade, 22) de Gaspard Molinier, conseiller au Parlement de 1530 à 1571. Quoique bien mutilé il con-

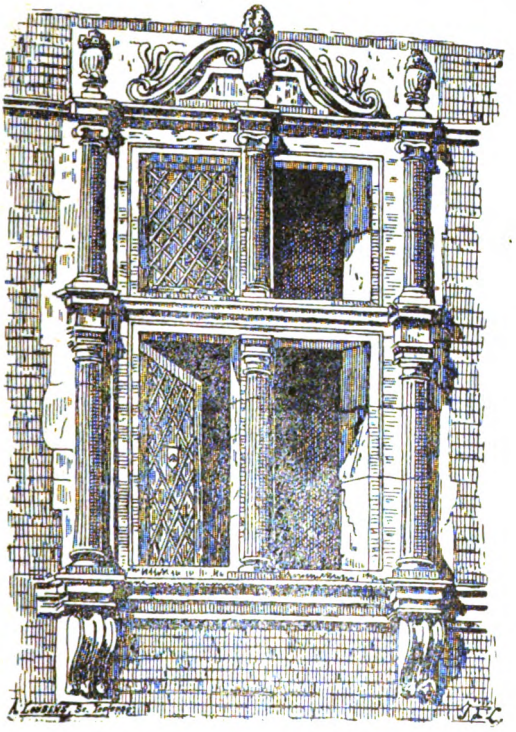

Fenêtre de l'hôtel Molinier.

serve pourtant le chef-d'œuvre de cet art toulousain, c'est une fenêtre du rez-de-chaussée du corps de logis donnant sur l'ancien jardin; bien d'autres, ses jumelles, ont laissé des traces visibles. Traitée avec une finesse excessive, elle superpose de délicates colonnettes doriques & ioniques ; au-dessus de l'entablement de légers rinceaux accompagnant un vase central forment une sorte de fronton léger, mignard, d'une

Digitized by Google

fantaisie charmante. L'architecte est cependant respectueux des règles, car, sur une tourelle voisine, quatre colonnettes qui devaient rappeler celles de tout le premier étage sont de style corinthien & composite. C'est dans le cul-de-lampe de cette tourelle que nous trouvons la première œuvre de sculpture digne d'intérêt. C'est un vrai chef-d'œuvre : l'architecte s'est ici allié un artiste hors ligne, un maître décorateur, & l'on sent qu'il lui laisse place libre car il lui abandonne le portail, ce monument si connu à Toulouse, d'une verve folle, où les figures s'entassent souriantes ou grimaçantes, faunes, nymphes, masques grotesques, avec une telle profusion que nous touchons vraiment aux limites du goût. L'auteur de la *Paulegraphie* nous a peint l'étonnement des contemporains en nous contant l'histoire du paysan qui, l'entrée passée, cherchait vainement l'hôtel de ce portail. Introduit dans la grande salle il eut trouvé une cheminée capable de retenir son attention ; mais j'ai quelques doutes & n'oserai l'attribuer aux grands artistes dont on parle, voire même à l'auteur de la tourelle & de la porte.

Nous retrouverons celui-ci bien certainement à l'hôtel de la rue du Vieux-Raisin, 32, vendu en 1547 à Jean Burnet, greffier civil de 1536 à 1573, date de son décès.

Ici encore le maître de l'œuvre a laissé le champ libre au sculpteur, mais c'est bien toujours dans les limites du style que nous suivons, nous reconnaissons tout de suite les arcatures formant couronnement: pour en augmenter la richesse leurs consoles ont pris la forme de trèfles. Regardons les fenêtres du premier étage : dans ce grand encadrement à fortes crossettes nous retrouvons le même élément ; division en deux ordres par le meneau horizontal : l'ordre inférieur formé de trois cariatides, l'ordre supérieur de trois balustres. Dessins, gravures, moulages, photographies, ont assez fait connaître ces sculptures pour que nous n'ayons pas à tenter une description forcément ennuyeuse & insuffisante. C'est toute l'ornementation des meubles & des gravures de cette époque jetée en plein air, détachée de la pierre par un ciseau tour à tour délicat ou fougueux, toujours savant. Je le répète, c'est l'extrême limite du goût, & déjà c'est une déviation de l'architecture car le premier devoir d'une fenêtre est d'éclairer & les cariatides l'encombrent bien mal à propos. Comme pièce de comparaison nous pouvons indiquer la porte du grand Consistoire bâtie par Guiraud Mello en 1552, sur laquelle M. de Lahondès a donné une si intéressante étude [1], alors qu'un arrêt incroyable de la cour de Toulouse l'adjugeait à un entrepreneur comme n'étant pas un objet d'art. Il est évident que Mello quoique imprégné des principes de l'époque, ne saurait être l'auteur de la décoration de l'hôtel Burnet. Bien qu'il soit un peu téméraire de faire des attributions je crois qu'il est permis de penser que les amours

1. *Mémoires de la Société archéologique*, t. XIV, p. 170.

Digitized by Google

surmontant la cheminée François Ier, élevée par Maynier dans la maîtresse salle de son rez-de-chaussée, ont été ajoutés par Burnet au-dessus de ses armes qui décorent le fronton. Je crois aussi que le sculpteur qui travaillait au dehors de l'hôtel est l'auteur de cette superfétation. On voit au Musée[1] un écusson soutenu par deux anges nus (provenant du collège Sainte-Catherine), qui me semble bien de la même main, il porte les armes de Delpuech, capitoul en 1554-55. On retrouve celles-ci sur un cul-de-lampe dans une arrière-cour de sa maison, rue des Changes, 20, je l'ai indiqué autrefois[2] comme un morceau étonnant, devançant la Renaisssance, encadré dans un fenêtrage gothique. Il est plus probable que le capitoul fit changer le culot lors de son élection. C'est dans cette cour qu'était le puits gravé par M. Daly[3].

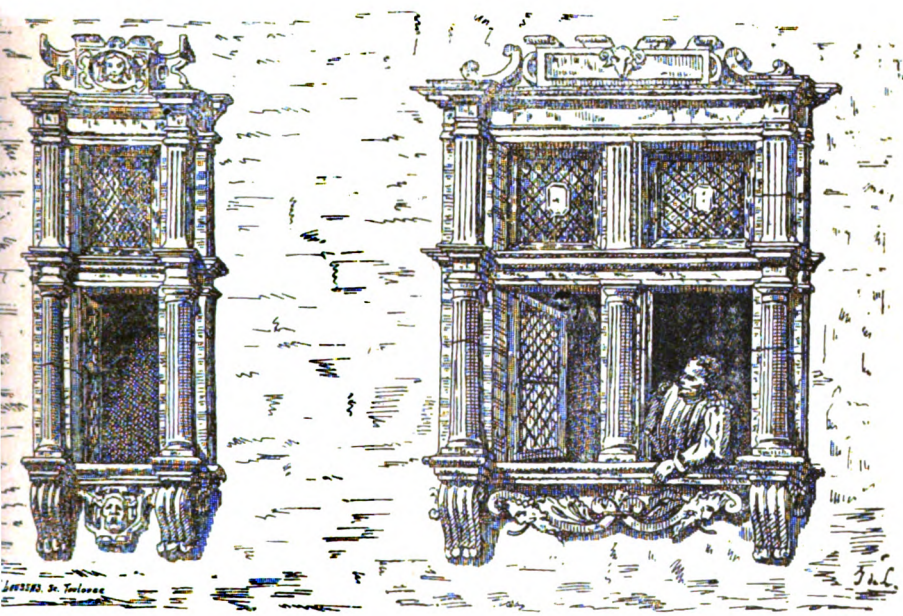

Fenêtre de l'hôtel Buet.

Bachelier est mort en 1557 laissant inachevée cette porte de l'Esquile, rue du Taur, où quelques morceaux excellents semblent avoir été placés un peu au hasard, après sa mort, au-dessus d'un arceau économiquement construit; la frise portant des écussons est d'une charmante délicatesse. Deux vases de fleurs & des torses de satyres rappellent l'hôtel Burnet.

1. *Catalogue du Musée*, n° 760.
2. *Toulouse*, 1887, Privat, p. 124.
3. *Revue d'architecture*, t. XXI, pl. 1.

Digitized by Google

L'hôtel de Buet (rue de la Pomme, 5) offre un problème dans le même genre que celui de l'hôtel Mansencal, M. Daly en a gravé la porte qu'il classe dans le style Henri III. Simon Buet fut conseiller de 1555 à 1592. Lafaille raconte[1] l'assaut donné le 14 mai 1561 par les protestants à son hôtel, qui joue de malheur car nous l'avons vu incendier deux fois en ces derniers temps. Je ne crois pas que le conseiller ait attendu jusqu'au règne de Henri III pour réparer les dégâts & il ne serait même pas étonnant que la plus grande partie de ce qui en reste fût antérieure à la prise d'assaut. Les fenêtres appartiennent au type sur lequel j'ai assez insisté : au-dessus de la corniche un cadre orné de masques, au-dessous de l'accoudoir des profils grimaçants adossés, mais ce n'est plus le faire savant de l'hôtel Burnet, celles du second étage ont aussi un masque grimaçant sur l'allège ; la corniche uniforme qui termine la maison est soutenue par des modillons. La porte, gravée par M. Daly, est très solennelle mais le fronton courbe de la fenêtre qui la surmonte justifie la date qu'il lui attribue. Au reste les reprises sont sans nombre dans ce vaste logis vingt fois mutilé où l'on voit une énorme cheminée Henri IV odieusement coupée en deux par un plancher.

On ne peut parler de cette porte sans signaler aussitôt celle que M. Daly a gravée, qui se voit rue Fermat, 3, où elle est reléguée au fond d'un jardin. Comme elle mériterait d'être mieux traitée ! les victoires en très bas reliefs qui s'envolent sur les tympans sont d'un travail détestable ; mais elles ornent le monument sans l'écraser & en contrarier les lignes. Cet hôtel appartenait à Jean de Mansencal, fils du premier président, avocat général de 1549 à 1568, son fils fut conseiller de 1585 à 1629. La fille de celui-ci épousa M. de Sevin, conseiller en 1612, président de 1622 à 1624, & dont les descendants prirent le nom de Sevin-Mansencal. Nous sommes un peu égarés, il nous faut mentionner en passant la *grande vis de pierre* élevée au Capitole en 1558 par Guillaume Norman, détruite naguère malgré sa célébrité. Revenons à l'étude de notre style pour en constater la triste décadence dans les fenêtres ajoutées après coup à l'hôtel Mansencal, rue Espinasse, 1, dans les grands arceaux dont elles épousent la forme à la partie supérieure. Elles ont encore une jolie apparence ; celles du dernier étage, formées d'arcades géminées, sont charmantes, mais l'artiste les a alourdies comme à plaisir par d'énormes crossettes, si fortes qu'il a fallu reporter les colonnettes à l'extérieur pour leur donner un appui. C'est une dislocation véritable. Si l'on veut connaître les dernières aberrations de cette décadence, il faut aller rue des Changes, 20, voir les fenêtres chargées de sentences pieuses, bâties par le zélé ligueur Delpuech ; le cadre est d'une lourdeur odieuse, ses crossettes disproportionnées ont pour support ces affreux pilastres tronqués,

1. *Annales*, t. II, sous sa date.

Digitized by Google

qui vont pour quelque temps être un élément obligé d'architecture; par contre, le meneau central anémié jure avec cette lourde masse. C'est la fin d'un style ; l'art survécut cependant & l'on peut admirer le logis d'Auger Ferrier, rue Saint-Rome, 39, & celui de M. de Massas, conseiller en 1572, dont les sculptures semblent enlevées dans le métal tant elles sont nettes & vigoureuses (rue de la Dalbade 29).

Nous voilà au bout de notre tâche ; nous aurions voulu abréger ces fastidieuses descriptions, ces redites perpétuelles ; mais elles nous ont semblé indispensables pour bien faire ressortir l'étroit lien de parenté qui unit ces constructions diverses, pour établir l'existence d'un style toulousain. Resterait à résoudre une grave question : à qui en faire honneur ? Je préviens charitablement les lecteurs qui n'aiment pas les hypothèses de s'arrêter ici : je ne les aime guère non plus ; mais encore, quand on les présente pour telles, l'on peut ouvrir la voie aux recherches; il suffit d'avoir un peu travaillé pour savoir combien une hypothèse, même hasardée, est parfois utile & combien une affirmation, également hasardée, est au contraire dangereuse. Bienheureux ceux qui peuvent dire : « *hypotheses non fingo* ».

III

C'est le nom de Bachelier qui, à tort ou raison, domine notre Renaissance, nous venons d'en étudier les œuvres ; passons à l'artiste auquel on les attribue au hasard & en bloc. Je m'empresse de dire que je n'ai rien découvert de nouveau sur lui, que je m'en réfère aux documents déjà publiés, j'entends aux documents sérieux donnés par M. Roschach[1], M. Fons[2] & groupés par M. Lavigne[3] dans une intéressante étude dont je n'approuve qu'à demi les conclusions.

Le maître maçon ou tailleur de pierre, ainsi qu'il est qualifié dans les actes, le souverain architecte de Noguier, apparaît pour la première fois dans les comptes de l'Hôtel de Ville en 1536, il éleva la cheminée du petit Consistoire. (Celle qui est gravée dans le baron Taylor est fantaisiste.)

Remarquons que le rétable de l'autel de paroisse de Saint-Etienne à lui attribué par Dupuy-Dugrez est de 1535, & que, d'après Catel, il édifia cette année là deux chapelles aux Cordeliers en avant du chœur[4]. En 1539 il est chargé par les états de Languedoc d'étudier avec Arnaud de Cazanove le projet du canal inter-océanique. En 1543

1. *Catalogue du Musée de Toulouse.*
2. *Mémoire sur le Château Narbonnais.*
3. Académie des Sciences de Toulouse, 1879.
4. *Mémoires du Languedoc*, p. 217.

Digitized by Google

il jette la fondation du pont & avec quelques autres maçons fait diverses constructions pour l'Hôtel de Ville. En 1545 il construit la porte d'entrée de cet Hôtel de Ville (celle qui est au Jardin-des-Plantes & dont nous avons parlé). En 1548 il est adjudicataire de la démolition du Château Narbonnais. En 1553 il construit la cour du Sénéchal (Faculté des lettres actuelle) il y travaille encore en 1554 & construit en même temps le pont de Villedaigne pour les Etats. Enfin, en 1557, il travailla à la porte de l'Esquile & le 11 décembre de cette année les capitouls paient à son fils Dominique les travaux exécutés à l'Esquile par feu Me Nicholas Bachelier. Pour être complet je puis ajouter que de 1543 environ à sa mort, il a habité rue Boulbonne, dans une maison qui lui appartenait (probablement le n° 32), sa femme Antoinette X. en avait une rue Saint-Antoine-du-T. Outre son fils Dominique, maître des œuvres du roi en la ville de Toulouse, mort en 1589, un Louis Bachelier, également maître-maçon, tailleur de pierre & sculpteur, habitait le quartier ; il tenait un certain rang & a même travaillé avec Dominique au palais du Parlement. On trouve dans les documents de cette époque plusieurs autres Bachelier, notamment un Antoine, tailleur de pierre & architecte, qui en 1584 travaillait à Saint-Sernin. D'après les documents recueillis on doit reconnaître que la carrière de Nicolas Bachelier a été brillante & qu'il a occupé une place importante durant près de vingt ans. Que si l'on veut l'opinion des contemporains, écoutons ce qu'en dit Noguier :

« Nicolas Bachelier, souverain architecte, homme de grand engin &
« *littérature* en ce bel art d'architecture : duquel endroit il a ennobli
« l'âge de nos neveux, laissant les *mémoires* de ses excellents ouvrages
« & édifices magnifiques & somptuosités d'admirable industrie & pro-
« portion par tout notre Occident. C'est lui dont la renommée ne
« seconde nullement à aucun des trois Vitruves & dont la renommée
« se va débordant par le monde. Lequel mis au nombre des citadins de
« Toloze, &c. »

J'ai souligné quelques passages assez peu clairs qui permettraient de supposer que Bachelier, à l'exemple de plusieurs de ses célèbres contemporains, a écrit sur son art.

Le temps, l'oubli, la sauvage campagne de Coligny, qui, au dire de Monluc, fit pour quarante millions de dégâts dans les châteaux des parlementaires, aux environs de Toulouse, ont à peu près effacé l'œuvre de Bachelier. Ce qui nous reste d'authentique est bien peu de chose : deux portes monumentales mutilées. Nous pouvons y reconnaître pourtant un goût porté plutôt vers la mièvrerie; les détails soignés. La porte du Capitole est très fine : entre les colonnes jumelles l'artiste n'a pu se résigner à laisser vide la surface du mur il l'a couverte de petits bossages.

Est-il téméraire de rapprocher ces deux œuvres de la série que nous nous sommes efforcés d'établir ? il me semble au contraire qu'elles y

Digitized by Google

entreraient sans effort. Les colonnes de la porte du Capitole dans leurs fines proportions rappellent beaucoup de celles que nous avons étudiées, les bossages se retrouvent à l'hôtel de Gaspard Molinier; sur l'entablement de son portail on voit aux deux côtés des ornements surmontant les colonnes couplées & pour lesquels je ne connais aucun terme architectural convenable, ce sont les mêmes que ceux de la porte de Bachelier, mais ils se sont couverts de personnages grimaçants. Ce qui reste de bon à la porte de l'Esquile pourrait sans effort être attribué au décorateur de l'hôtel Burnet. Dans les débris qui sont si mal agencés au-dessus de la porte de la Commutation l'on voit quelques masques tirant la langue, c'est un motif appelé à faire fortune dans les années suivantes, il est répété partout à satiété.

Il faut tenir compte de la marche rapide de l'art de cette époque lorsqu'on en étudie les monuments. Nous avons suivi un style pendant une vingtaine d'années à peu près, il a débuté très simple, sec même, & il aboutit aux prodigalités de l'hôtel Burnet. L'architecte a bien dû rester le même, mais il semble que vers 1550 il se soit subordonné à un sculpteur décorateur.

Je résumerais ainsi qu'il suit ma propre thèse : de 1535 à 1570 environ, un style bien caractérisé à régné à Toulouse, il a été très en faveur, sans que cependant il se soit imposé à tous les monuments; le plus beau d'entre eux, l'hôtel d'Assézat, n'en offre aucune trace ; durant la même période à peu près, de 1535 à 1557, nous constatons la grande popularité dont jouit l'architecte Nicolas Bachelier. N'y a-t-il pas lieu de croire que ce style particulier est justement le sien ? les œuvres que nous possédons encore de lui ne contredisent pas cette théorie.

Ce n'est pas, je le reconnais volontiers, en faire un génie digne de marcher sur le rang des Lescot, Bullant ou Delorme, honneur que pourrait réclamer l'auteur de l'hôtel d'Assézat & qui revient de droit à Lissorgue, l'architecte de Bournazel ; c'est en faire un de ces renaissants au goût pur, à l'esprit ingénieux & indépendant, sachant résoudre une grosse difficulté par un art sincère, délicat, ennemi du faux solennel qui sévit au siècle suivant.

Mais une question se pose : nous avons retrouvé l'architecte, soit; mais c'est le sculpteur dont on a surtout célébré la gloire jusqu'à présent; c'est lui que Dupuy-Dugrez exalte par-dessus tout. Malheureusement les objets de son admiration ont tous péri, sauf l'hôtel de la rue du Vieux-Raisin. Ici j'hésite, je dirai plus, je doute. Sur ces vingt ou vingt-cinq ans d'art, c'est pendant quatre ou cinq au plus que nous voyons apparaître des sculpteurs dignes d'admiration. Le maître sculpteur ardent qui nous a laissé ce peuple de statues, atlas ployé ou se raidissant sous le poids des corniches, amours, nymphes, satyres, qui a sans doute aussi taillé en plein bois des œuvres touffues comme la table de la Société d'archéologie, laissé des cartons que l'on copiait

Digitized by Google

encore en 1593, semble n'avoir pas fait un long séjour à Toulouse[1]. Il ne faut pas pour cela le traiter d'étranger, à mon humble avis ses œuvres sont d'un goût meilleur que celles de l'Ecole de Bourgogne, il précède Sambin & le surpasse; mais s'appelait-il Nicolas Bachelier?... J'en doute, j'aimerais fort pouvoir attribuer à notre artiste la porte qui orne le Capitole; écrasée sous les lourds ornements qui entourent Henri IV, elle est d'un goût bien supérieur, les trois figures qui décorent l'archivolte sont d'un faire bien agréable, l'une surtout, pleine d'élan & de légèreté, avec son clair sourire, appartient à un art très compréhensible pour nous, presque moderne, & me semble un avant-coureur de notre Ecole toulousaine contemporaine, une sœur des figures légères, vivantes, de Mercier, Falguières, Idrac. J'aimerais aussi à croire qu'il est de Bachelier ce médaillon du Musée, de provenance inconnue, cette tête de jeune fille aux lèvres entr'ouvertes, d'une grâce troublante... Mais quoi? il faut que les documents parlent & nous sommes loin de renoncer à cet espoir; la prodigieuse nécropole où dorment les registres des notaires n'a jamais été explorée, les archives officielles n'ont pas dit leur dernier mot, & nous profitons de la publicité de ce recueil pour faire appel à tous les chercheurs de la région pyrénéenne, pour les prier de signaler les œuvres si peu connues de notre Renaissance & les documents dont on pourrait tirer parti.

Mettre les matériaux en lumière, déblayer le terrain, voilà tout ce à quoi je peux prétendre. Bientôt, je l'espère, M. Palustre, qui élève l'édifice définitif, *l'histoire de la Renaissance en France*, abordera l'étude de notre province. Voir Toulouse occuper une place digne d'elle dans cet admirable ouvrage, sera une récompense plus que suffisante pour nos recherches.

1. Voir notre étude sur le meuble, *Bulletin de la Société archéologique*, 1888, p. 60.

J. DE MALAFOSSE.

Digitized by Google

Digitized by Google

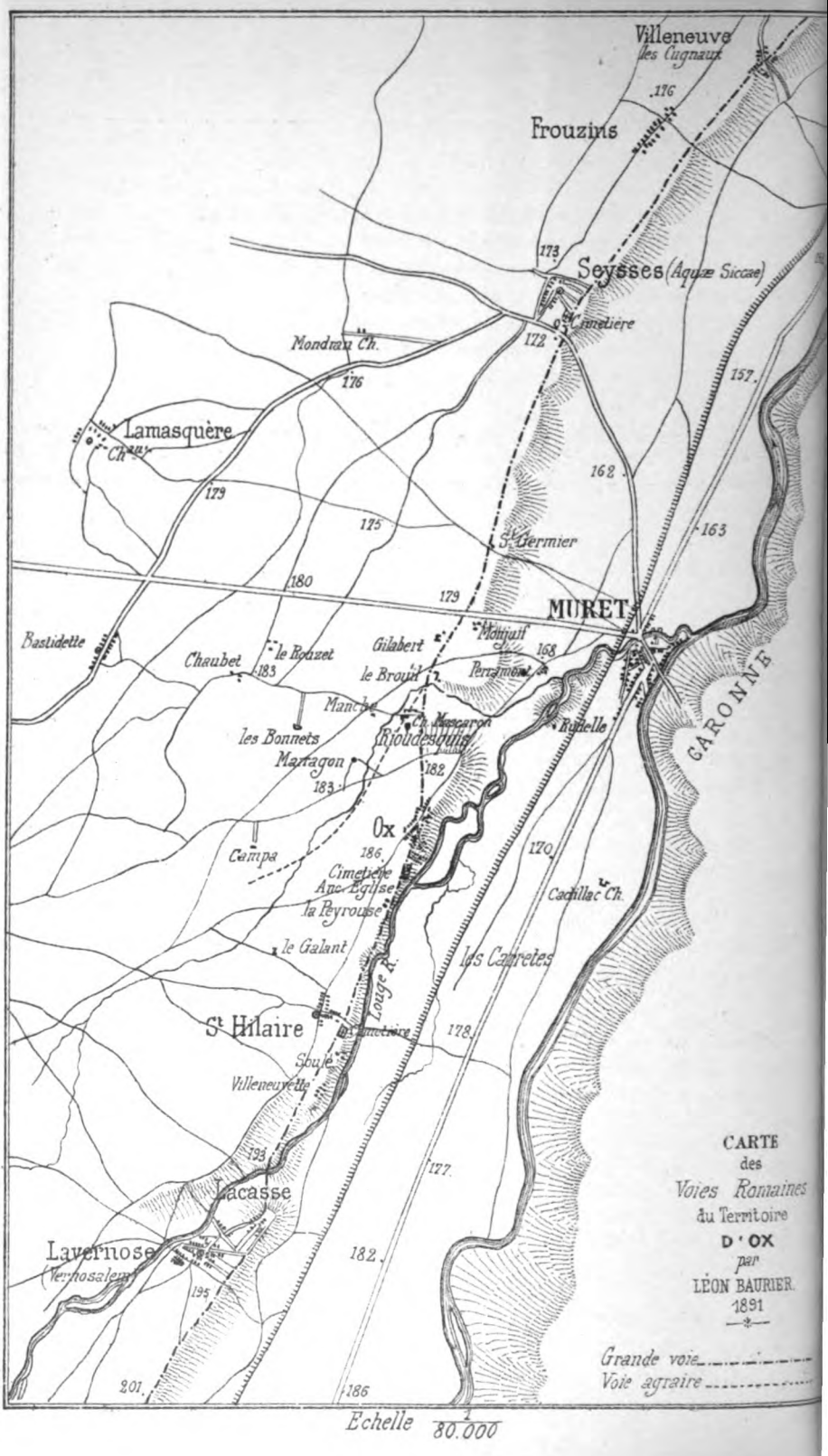

Digitized by Google

NOTES SUR L'ANCIENNETÉ D'OX

Origine d'Ox.

Quelle est l'origine d'Ox?[1] Je crois qu'il serait bien difficile d'établir d'une manière précise l'étymologie de son nom, l'époque de sa fondation & même encore l'emplacement qu'il occupait primitivement. Ce que nous savons de certain, c'est qu'il existait au sixième siècle, puisque saint Germier, neuvième évêque de Toulouse, qui vivait en 541, demanda ce territoire à Clovis & voulut y être enterré[2].

Ce fait par lui-même prouverait qu'Ox était bien antérieur à cette époque. En effet, pour avoir ainsi attiré l'attention de ce saint, il semble qu'il fallait qu'il eût déjà une certaine importance pour être remarqué par lui d'une manière particulière, soit au cours d'une tournée pastorale, soit encore dans un de ses voyages de prédication; car il pourrait bien se faire, comme le prétendent certains écrivains, que ce pays était encore alors, en partie du moins, adonné au culte public des idoles.

Mais ce qui semblerait le faire remonter à une date plus reculée

1. Ox, section de Muret (Haute-Garonne), hameau de 390 habitants, quatre-vingt-dix feux, paroisse du doyenné de Muret, à 4 kilomètres de cette ville & à 22 kilomètres de Toulouse.

Dans la plupart des actes du dix-septième au dix-huitième siècle, le hameau d'Ox est écrit tantôt Dobz, Dobs, Docs, Docx. (Victor Fons. *Mémoire historique sur les prieurés de Saint-Germier & de Saint-Jacques de Muret*, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. VIII, p. 82, n. 3).

2. *Vita sancti Germerii*, bibliothèque de la ville de Toulouse, ms. 477.

Fragmentum vitae sancti Germerii, dans cartulaire de Lézat, bibliothèque nationale, fonds latin 9189.

Sancti Germerii [*Vita*], par Bernard Gui. Bibliothèque de la ville de Toulouse, ms. 450.

Seconde vie de saint Germier, par Bernard Gui; dans *Nomina episcoporum Tholose*, Bibliothèque de la ville de Toulouse, ms. 450.

Histoire générale de Languedoc, Toulouse, Éd. Privat.

Saint-Germier, examen critique de la *Vie*. C. Douais, dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. L.

Le territoire d'Ox (*Territorio Ducorum*), au diocèse de Toulouse, avec d'autres biens, avaient été donnés par Clovis à saint Germier, qui y fit construire un couvent & plusieurs églises.

Digitized by Google

encore, c'est sa position sur la voie romaine[1], juste à moitié chemin de Seysses à Lavernose, dominant la route des deux côtés, & surtout les débris antiques de diverse nature qu'on trouve en grand nombre sur son territoire[2].

Avant de continuer, je crois qu'il est nécessaire de faire connaître le résumé des événements dont l'Aquitaine fut le théâtre & de leur influence sur la formation des villes qui y ont été construites. Je ne puis mieux faire que de citer ce qu'a dit à ce sujet M. A. Gantier dans une savante étude sur Calagurris[3].

« Les plus anciennes notions ethnographiques sur le Midi de la Gaule sont celles dont les auteurs grecs nous gardent le souvenir. Ephorus[4] n'hésite pas à donner le nom générique de Keltoi aux peuples de l'Europe occidentale. De son côté, Scylax, dans son Périple, dit que, depuis la limite des Ibères jusqu'au Rhône, la côte était habitée par un mélange de peuples Lighyens & Ibères[5]. Si vagues que soient ces données, elles n'en prouvent pas moins la réalité de deux immigrations célèbres qui eurent lieu en sens inverse.

La race Indo-Germanique descendant du Nord, la race Ibérienne qui, venant d'Afrique, remontait vers l'Espagne.

Le midi de la Gaule a été le théâtre de la fusion de ces hordes barbares. Mais ce mélange s'est-il effectué par un choc violent ou par un contact prolongé? Nul doute qu'il ne se soit opéré avec lenteur, des obstacles naturels ayant empêché le flot envahisseur de s'écouler avec rapidité. La Garonne n'a permis aux Celtes que de s'infiltrer à la longue dans le sein des peuplades Aquitaines, Ibériennes d'origine. La masse imposante des Pyrénées, en ralentissant leur marche, a peut-être évité quelque immense choc, par lequel aurait succombé l'une des deux nationalités.

Si l'on ne considérait que le témoignage de Silius Italicus, toute idée de mélange entre les Celtes & les Ibères devrait être rejetée. Il impose les Pyrénées comme limite politique & ethnographique à ces deux peuples[6]. Mais beaucoup d'autres témoignages prouvent que l'élément Celte, que l'élément Ibérien, se faisant mutuellement des concessions, ont dû constituer par leur harmonie un seul esprit de nationalité, le *Celtibérien*. On peut citer à l'appui l'historien Polybe, qui ne considère les Pyrénées que comme une limite fictive entre les

1. Ancienne voie romaine de Dax (Landes), à Toulouse, *ab Aquis Tarbellicis Tolosam*.
2. Mosaïques, vases & lampes de terre, amphores, médailles, statues, &c., &c.
3. *Nouvelles recherches sur la ville de Calagurris Convenarum*. Toulouse, 1869.
4. Ephorus, *frag.* 38.
5. Ex *periplo Scylacis*, p. 3.
6. *Silius Italicus*, lib. III, 417 & sq.

Digitized by Google

Celtes & les Ibères[1], Diodore de Sicile[2], & enfin Lucain[3], qui nous dépeignent la promiscuité de ces deux peuples.

Quand on considère, d'après ces preuves, le peu d'importance politique qu'avaient alors les Pyrénées, on se demande dans quelle partie de la chaîne ont eu lieu ces émigrations incessantes d'Ibères en Gaule, de Celtes en Ibérie.

Il est évident que la vallée de la Garonne a été une route naturellement indiquée à ces hordes barbares. Ce qui prouve leur passage, ce qui démontre leur cohabitation dans cette contrée, c'est le souvenir que nous a gardé l'histoire de deux centres primitifs d'habitations qu'elles y ont fondés : l'un Celtique, comme l'indique assez son nom *Lugdunum;* l'autre Ibérien, *Calagurris*. Le premier de ces deux oppida doit son nom à sa position topographique; le second porte une dénomination destinée à perpétuer dans nos contrées le souvenir de la mère-patrie & de ses fondateurs, issus de l'une des deux Calagurris Espagnoles[4].

Ces deux noms, l'un Celte, l'autre Ibérien, portent à croire que le fondateur de ces deux oppida remonte à ces temps de migration. Si elle n'avait eu lieu qu'à l'époque de la conquête romaine, ou même sous Pompée, comme l'ont affirmé plusieurs historiens, ils auraient porté des noms à racine grecque ou romaine qui auraient imposé aux peuples soumis le souvenir des conquérants.

Quelle était la physionomie de ces agglomérations de barbares à ces époques reculées? En considérant l'indolence & l'incurie proverbiales de la race Ibérienne, l'ignorance en architecture des Celtes, on verra quelle chétive apparence devaient avoir les habitations de Calagurris ou de Lugdunum. Du reste, d'après Tacite[5], ou d'après César qui nous dépeint les oppida qu'il rencontra dans les Gaules[6], on voit qu'une éminence retranchée, fortifiée, couronnée de quelques misérables huttes, protégeait le campement de ces hordes nomades, plus préoccupées de leur sûreté individuelle que de leur bien-être domestique.

1. *Polyb.*, lib. III, 35 & 36.

2. Diodore de Sicile, liv. V, § 33.

3. Lucain, *Pharsal*, lib. IV, v. 9.

4. On peut croire qu'ils venaient plutôt de la *Calagurris-Nassica*, des *Vescitani* (près Huesca), que de la *Calagurris-Fibularia* des *Vascones* (Calahorra). Les Ibères venant en Gaule ont dû marcher droit devant eux; les *Vascones* profitant des passages des Pyrénées Occidentales, les *Vescitani* de ceux de la vallée d'Aran. Ces derniers, en suivant le cours de la Garonne, durent rencontrer l'oppidum de *Lugdunum*, déjà peuplé par les Celtes en majorité; poursuivant leur marche jusqu'à la frontière des Tectosages, ils y fondèrent un oppidum peu solide si l'on veut, mais fortifié à leur façon, & qu'ils décorèrent du nom de la ville principale de leur propre pays.

5. Tacite. *Germania*, § XVI.

6. César. *De bello Gallico*, liv. V, § XXI.

Digitized by Google

Des événements plus importants jettent un jour nouveau sur l'Aquitaine : je veux parler de ceux qui se sont produits pendant la guerre d'Espagne. Le traité Perpenna assura la victoire complète à Pompée. Ce dernier, pour aller à Rome recevoir le triomphe, récompense de ses exploits, traverse les Pyrénées, soumettant à son autorité les débris des armées de Sertorius & les fuyards qui couvraient les montagnes; il les réunit dans *Lugdunum*, qu'il appela *Lugdunum Convenarum*, à cause de la diversité des habitants qu'il y avait rassemblés[1]. C'était vers l'an (682-683). Pompée fut donc un des premiers qui fit connaître dans nos régions à quel degré de civilisation étaient arrivés les Romains. Quelques années plus tard, Crassus, lieutenant de César, après la défaite d'Adcantuan, roi des Sotiates, soumet l'Aquitaine, dont les peuples rendirent hommage aux aigles romaines (698)[2]. César, peu de temps après, visite ces contrées, qui dès lors subissent toutes les influences des mœurs romaines.

L'attribution du droit de latinité aux Convènes[3], le contact de la Narbonnaise, donnent une grande importance à l'Aquitaine. Les voies romaines sillonnent les vallées & les oppida anciens servent à marquer les étapes sur ces routes militaires, témoins, *Lugdunum Convenarum*, *Calagurris* & autres dont fait mention l'itinéraire d'Antonin.

Dès que les routes furent ouvertes & que le développement des intérêts commerciaux les firent fréquenter, chacun des centres d'habitations qu'elles traversaient devint insuffisant. La population qui y arrivait sans cesse avait des habitudes romaines & ne se contentait plus de la simplicité primitive. L'enceinte de Lugdunum fut insuffisante & une ville nouvelle, *in valle Caprarii*, s'était greffée sur l'ancien oppidum celtique.

Pour Calagurris comme pour les autres villes contemporaines, il a dû en être de même.

On peut donc établir comme principe que, dans ces antiques cités, il y a deux parties bien distinctes : l'une Celtique ou Ibérienne qui a été éclipsée plus tard par la fondation, par voie d'expansion, d'une seconde, due à l'initiative des Romains & à leur civilisation avancée. »

Ox, situé dans une position presque semblable à celle de Calagurris & à une distance de 28 kilomètres seulement, peut bien avoir la même origine. J'ai constaté, en effet, près de l'oppidum dont il reste encore des traces & que je décris plus loin, une série de foyers qui prouveraient une occupation analogue à celle qui eut lieu dans cette ville au moment des migrations barbares. Au sud du village actuel, à 500 mètres environ des dernières maisons & près de la voie romaine, en extrayant, il y a quelques années, de la terre pour la fabrication de briques, on

1. *Hyeronimus adv. Vigil.*, lib. II.
2. César. *De bello Gallico*, lib. III, § XXVII.
3. Strabon, liv. IV.

Digitized by Google

mit à découvert ces foyers, peu distants les uns des autres & établis sur un sol fortement tassé par un long piétinement. La couche de terre de 1m50 environ qui les recouvrait est le résultat d'alluvions provenant d'inondations partielles que j'ai moi-même constatées au moment de grands orages. Il est certain qu'à l'époque où ce lieu était habité des fossés devaient servir de remparts & aussi faciliter l'écoulement des eaux; aujourd'hui toute cette partie est parfaitement cultivée, le sol a été aplani & aucune fouille n'a été faite pour vérifier l'existence d'un camp retranché. Quoi qu'il en soit, en attendant que nous puissions éclaircir ce point, nous ne pouvons pas douter qu'il y ait eu à cet endroit, à une époque fort reculée, une agglomération d'habitations. Dans un de ces foyers j'ai recueilli un silex taillé &, autour de plusieurs autres, des morceaux de poteries grossières qui ne rappellent en rien les fragments du même genre que l'on retrouve un peu partout dans le territoire d'Ox & surtout dans l'oppidum : la finesse de ces derniers laisse deviner une civilisation plus avancée & le confort que les Romains ont apporté plus tard dans ce pays.

Je n'ai certainement pas la prétention d'affirmer que l'origine première d'Ox est celtique ou ibérienne; je dis seulement que ce lieu se trouvait sur la route naturelle des migrations de ces barbares & je signale la présence de foyers que j'ai tout lieu de croire de l'époque où ils occupaient cette région. J'ose espérer que, grâce à ces quelques données, la lumière se fera peut-être un jour sur cette question ; je laisse ce soin à plus savant que moi, me bornant à prendre Ox tel que je le vois, à l'époque romaine.

Voie Romaine de Toulouse a Dax.

En jetant les yeux sur la carte[1], on se rend parfaitement compte du but stratégique qui présidait chez les Romains au tracé de leurs voies. En effet, pour ne parler que du parcours qui nous occupe, c'est-à-dire de Villeneuve-de-Cugnaux à Calagurris, la voie établie sur le plateau supérieur, suit presque toujours le sommet du coteau qui le sépare de la plaine de la Garonne. Ainsi, en venant de Toulouse pour se diriger vers le sud, la vue pouvait toujours, dans cette partie du moins, s'étendre au loin à droite, sur une vaste plaine, tandis que sur la gauche elle embrassait toute la vallée où coule la Garonne & son affluent la Louge. En outre, on rencontrait fréquemment, sur le parcours, des ruisseaux & un grand nombre de fontaines. Toutes ces considérations, on le comprend facilement, étaient alors surtout d'une énorme importance[2].

1. Voir la carte.

2. Cette voie avait 6 mètres de largueur.

La loi des Douze-Tables assignait une largeur aux voies romaines qui était de 15 à 20 pieds. (*Histoire du Droit romain*, G. Hugo, Paris, 1825.)

Digitized by Google

Il serait trop long de faire ici en entier la description de la voie romaine qui partait de Toulouse & se dirigeait vers Dax (Landes), en passant par Saint-Bertrand-de-Comminges, ni d'en donner tout le tracé; cela n'entre pas dans le cadre de cette étude.

Plusieurs de mes éminents collègues de l'*Association pyrénéenne*[1] ont déjà traité ce sujet avec une rare précision. Je me bornerai donc, pour la clarté de mon récit & dans l'intérêt historique, d'étudier uniquement la partie de la voie romaine que traverse le territoire qui nous occupe. Dans ce but, j'ai exploré avec un soin tout particulier la partie comprise entre Toulouse & Calagurris & en ai relevé sur place le tracé aussi exactement que possible.

Cette voie, comme chacun le sait, partait de Toulouse & allait à Dax en passant par Saint-Bertrand-de-Comminges. *Lugdunum Convenarum.*

Les anciens itinéraires[2] nous ont laissé les noms des quelques lieux du pays, & grâce aux distances marquées sur ces grandes routes & par un reste de leurs anciens noms, il nous a été permis de retrouver les différentes stations ou mansions[3] qui existaient.

La première que l'on rencontrait en quittant Toulouse & à quinze milles[4] de cette ville était le lieu appelé *Aquae Sicae*[5], probablement aujourd'hui le village de Seysses, qui s'écrivait, il n'y a pas longtemps, Seyches & que l'on prononce encore ainsi dans l'idiome du pays[6].

L'aspect des lieux & les travaux de dessèchement dont on voit encore les traces[7] expliquent suffisamment la dénomination de cette première station.

La seconde, située à quinze milles d'*Aquae Sicae*, était appelée *Vernosolem*, aujourd'hui Lavernose.

1. Notamment M. Morel, de Saint-Gaudens, le regretté archiviste de la *Société des Études du Comminges.*

2. Itinéraire d'Antonin. Carte de Peutinger.

3. On appelait *mansions* des maisons où l'on entretenait des chevaux pour le service ordinaire des courriers & pour ceux qui voyageaient avec une autorisation spéciale de l'empereur. Il était défendu aux simples particuliers de s'en servir.

Les *mansions* étaient administrées par des *mancipes*, que l'on pourrait comparer à nos maîtres de poste.

4. Le mille romain se composait de mille pas (environ 756 toises) & la lieue de 1500 pas (1134 toises).

5. L'itinéraire d'Antonin a interposé *Vernosolem* entre *Aquas Siccas & Tolosam*, tout comme il a interposé *Aquas Convenarum* entre *Oppidum novum* & *Lugdunum*; il doit être rétabli comme suit : *Tolosam, Aquas Siccas. Vernosolem, Calagurris, aquos Convenarum, Lugdunum, Oppidum novum.* — A. Gantier avant moi avait fait cette observation.

6. *Notice historique sur l'arrondissement de Muret*, par V. Fons, 1852.

7. De larges fossés sur le plateau supérieur, & une grande tranchée offrant l'aspect d'une vaste excavation en forme de bassin, située à droite de la route actuelle & faite à main d'homme, sont autant de preuves des travaux importants qui ont été exécutés en vue de faciliter l'écoulement de grands amas d'eau.

Digitized by Google

La voie qui, en quittant Toulouse avait toujours suivi jusque-là une ligne presque droite vers le sud-est, oblique un peu à gauche avant de traverser la Louge, à 1 kilomètre environ en deça de Lavernose, passe au pied de la butte de Lacasse[1], monte sur le plateau laissant à gauche le village de Lavernose & reprend sa direction vers le sud-ouest en suivant le sommet du coteau. Bientôt elle s'approche de la Garonne & aboutit près de son cours à l'endroit où se trouve actuellement le village de Saint-Julien. Elle suivait ensuite les contours du fleuve jusqu'à la troisième section qui était Calagurris ou Calagura, à 16 milles de Vernosolem[2].

Le point où était située l'ancienne Calagurris est depuis plusieurs siècles l'objet des recherches des savants.

Les Bénédictins s'étaient décidés pour le village de Hour ou Houra, dans le diocèse de Comminges, à l'embouchure du Salat dans la Garonne.

Danville, s'autorisant surtout de l'affinité des deux noms, le plaçait à Cazères avec laquelle il l'identifiait. Cette opinion est adoptée par Julien Sacaze, le regretté & savant épigraphiste des Pyrénées[3].

Le géographe Samson croyait qu'il se trouvait sur le Salat.

Dumège a cherché à prouver qu'il était à Chiragan, près Martres-Tolosane.

On est porté à croire que Calagurris correspond à l'ancien Cazères & était située sur le plateau de Saint-Cizy qui domine la rive gauche de la Garonne, à 4 kilomètres de la ville actuelle de Cazères.

Adolphe Gantier, qui a étudié la question sur les lieux, partage cette dernière opinion qu'il appuie d'ailleurs de données très sérieuses.

Nous savons tous que les Romains avaient la coutume de choisir pour la sépulture des morts les bords mêmes des voies, principalement près des villes & des villages qu'ils habitaient. Aussi sommes-nous frappés de retrouver encore aujourd'hui les cimetières aux endroits où ils avaient dû primitivement les établir. J'ai constaté ce fait à Villeneuve-de-Cugnaux, à Seysses[4], à Ox, à Saint-Hilaire & à Lavernose,

1. Cette butte de forme quadrangulaire est un énorme tumulus très élevé à pente rapide, transformée aujourd'hui en calvaire, & d'où la vue s'étend au loin dans toutes les directions.

Nous savons que les Romains en élevaient de semblables le long des routes, surtout près des carrefours, & cela dans des buts différents.

2. Ayant suivi pas à pas dans cette région les traces encore existantes de la voie & ayant presque partout retrouvé des restes incontestables, je crois pouvoir avancer ce qui est dit plus haut.

3. *Toulouse*. Publication faite par la ville de Toulouse pour les membres du Congrès de l'Association française en 1887, page 1103. J. Sacaze place un peu au nord de *Calagurris* la limite entre la *Civitas Tolosa* & la *Civitas Convenarum*, c'est-à-dire entre les diocèses primitifs de Toulouse & de Comminges.

4. Celui de Seysses vient de disparaître. Les ossements ont été réunis au même endroit & forment un grand tumulus surmonté d'une croix, 1885.

Digitized by Google

où on les voit à droite ou à gauche, longeant l'ancienne voie. Il est donc à présumer que lorsque le christianisme est venu remplacer les vieilles croyances, les lieux de sépulture choisis par les Romains n'ont pas été pour cela changés. Le culte des morts a toujours été sacré, & les lieux destinés à recevoir les restes humains ont ordinairement été respectés[1]. Ainsi nous est-il permis de croire que les anciens cimetières romains, après avoir été bénits, ont dû recevoir à côté des pères païens les dépouilles des fils convertis & celles des nouveaux fidèles.

Voie Agraire[2].

Outre la voie que nous venons de décrire plus haut & qui traversait du nord au sud le territoire d'Ox, se trouvait un autre chemin dont les restes qui m'ont été signalés, offrent avec ceux des voies romaines une telle analogie, que je ne craindrais pas d'avancer qu'il date de la même époque.

En effet, nous savons que, outre les principales routes romaines qui étaient nommées *publiques* ou *militaires, consulaires* ou *prétoriennes*, il existait aussi des chemins moins fréquentés qui se distinguaient en *privés, agraires, vicinaux* & *diverticula*[3]; celui que je vais décrire pourrait parfaitement faire partie de ces derniers.

Par les traces que j'ai trouvées sur ma propriété qui est près de l'embranchement de ce chemin, il m'est permis d'établir qu'il devait partir de la grande voie à 1 kilomètre environ avant d'arriver à Ox & probablement à l'endroit où le ruisseau du Lousseau coupait la voie, au lieu appelé Le Brouil[4]. Il se dirigeait légèrement vers l'ouest en remontant le cours de ce ruisseau sur la rive droite, passait à quelques mètres environ du château de Mascaron[5], s'éloignait un peu du Lousseau pour le longer complètement un peu plus haut avant de le franchir presque en face du château de Campa[6]. Il inclinait alors d'une

1. Les lois romaines défendaient de toucher aux corps des morts après leur sépulture sans une permission expresse des empereurs; elles défendaient également d'enterrer les morts avec des bijoux précieux.

2. Julien Sacaze, dans son cours d'histoire & d'épigraphie des Pyrénées à la Faculté des lettres de Toulouse, décrit cette voie dont j'ai signalé le premier l'existence, 1888-89.

3. Voies qui conduisaient à des maisons de particuliers, à des villages, &c.

4. Propriété de M. Dardier.

5. Le château de Mascaron, qui se trouve sur la terre de Rieudesquis, à 800 mètres d'Ox, existait au douzième siècle. Il a été reconstruit plusieurs fois. Celui qu'on voit aujourd'hui réparé depuis peu est un assez joli spécimen du style de la Renaissance.

6. Propriété de M. de Laburthe, conseiller de préfecture de la Haute-Garonne.

Digitized by Google

manière plus marquée vers l'ouest & semblait prendre la direction du Lherm ou de Bérat[1].

Cette voie, comme celle déjà décrite, était pavée avec des cailloux de rivière non taillés dont le sol est rempli; on les trouve posés de champ, légèrement inclinés, étroitement tassés les uns à côté des autres, & formant à certains endroits plusieurs couches superposées & disposées en arêtes de poisson[2].

Des restes bien conservés ont été trouvés dans la propriété de mon voisin[3], surtout dans la mienne, & presque partout dans les champs que traversait la voie jusqu'à l'endroit où elle franchit le ruisseau[4].

C'est près de cette voie & dans mon parc que j'ai trouvé, il y a plusieurs années, quelques monnaies romaines[5].

Un peu plus haut & près du ruisseau, dans une terre fraîchement labourée, fut également trouvée, il y a une vingtaine d'années, une très belle médaille en or de Néron[6]. Presque au même endroit, vers la même époque, un habitant d'Ox en travaillant la terre découvrit à une très faible profondeur une statuette de bronze représentant un guerrier; elle figure, je crois, aujourd'hui au musée de Toulouse[7].

L'Oppidum.

Comme je le dis au commencement de ce travail, après avoir sérieusement étudié la disposition du terrain, cherché les traces du passé & recueilli tous les renseignements possibles, j'ai été porté à croire que l'origine d'Ox était fort ancienne & devait tout au moins remonter à l'époque romaine.

Le fait que son territoire est traversé par la grande voie & par une voie agraire & que près d'elles ont été recueillies des monnaies romaines, &c., ne suffiraient pas pour établir qu'Ox exista à cette époque. Il ne me serait pas permis de le faire remonter aussi loin si je

1. Le temps m'a fait défaut pour suivre plus loin les traces de ce chemin; mes premiers loisirs y seront consacrés.

2. Entre Villeneuve-de-Cugnaux, Seysses, & à la hauteur de Frouzins, les travaux qui ont été faits pour construire la route actuelle longeant à cet endroit la grande voie romaine ont mis à découvert les restes de cette dernière, & le système de pavage se voit parfaitement.

3. M. Danos-Dèzes.

4. Une couche de terre de 0^m30 à 0^m40 recouvre presque partout les restes de la voie.

5. Entre autres une médaille de l'empereur Gallien (260-68).

6. Cette médaille appartient à M. Jose, ancien greffier du tribunal civil de Muret, qui l'acheta à la personne qui l'avait trouvée & qui vit encore (1885).

7. Cette statuette, qui a environ 0^m25 de hauteur, fut trouvée par F. Fourtines, d'Ox, qui en fit cadeau à M. Augères. Elle figure aujourd'hui au musée de Toulouse.

Digitized by Google

n'avais pour appuyer cette présomption des preuves plus certaines, qui, je l'espère, feront accepter mon opinion.

Tous les historiens qui se sont occupés de ces questions sont d'accord pour reconnaître qu'il existait sur les voies romaines, & entre les stations principales, marquées sur les cartes, des relais[1] placés à des intervalles plus rapprochés que les mansions, des maisons appelées *Diversoria*. Elles appartenaient à des propriétaires qui y donnaient l'hospitalité à leurs amis[2], ou bien elles étaient destinées, comme les hôtelleries de nos jours, à recevoir des voyageurs[3]; enfin, on trouvait également des *oppidum* plus ou moins vastes & dont l'importance était ordinairement en rapport avec la population environnante[4].

Il a été établi plus haut qu'Ox actuel ou son emplacement primitif était sur le bord de la voie romaine. Or, si nous remarquons la situation qu'il occupait, on ne sera pas surpris de voir ce lieu choisi de préférence à tout autre pour y établir un point de halte ou de refuge quelconque. Je crois, d'après ce qui va suivre, pouvoir dire avec certitude qu'il en était ainsi.

Sur le bord de la voie romaine, du côté du levant, à 100 mètres environ de l'église actuelle d'Ox, en se dirigeant vers Lavernose, j'ai remarqué un espace de terrain assez vaste en forme de parallélogramme qui offre par sa position & les travaux qui y ont été anciennement faits l'aspect d'un camp retranché[5].

En effet, un des plus grands côtés longe l'ancienne voie, l'autre suit parallèlement le sommet de la pente naturelle du coteau qui à cet endroit est assez raide. Aux deux extrémités on remarque un fossé très large & profond creusé à main d'homme.

Cette enceinte se trouvait ainsi fortifiée sur trois de ses côtés & peut-être aussi l'était-elle autrefois sur le quatrième, celle longeant la voie.

Cet emplacement, tel qu'il existe & que je décris, remonte-t-il à l'époque romaine & formait-il un oppidum? ou bien était-il celui

1. Ces simples relais placés à des intervalles plus rapprochés s'appelaient des mutations, *mutationes*.

2. C'était souvent des villas très grandes, construites avec beaucoup de luxe & appartenant à des hommes riches & haut placés.

3. Les hôtelleries étaient appelées *cauponae* ou *Tavernae diversoriae;* celui qui les occupait, *Caupo;* ceux qui s'y rendaient, *diversores*.

4. L'oppidum était une construction de dimension assez restreinte ayant ordinairement la forme d'un parallélogramme, placé près des voies sur des points plus ou moins culminants, & qui servaient, avant & pendant la domination romaine, de lieu de refuge aux habitants du voisinage.

5. M. C. Douais, le savant professeur à l'Institut catholique de Toulouse, à qui j'avais fait part de ma découverte, parle de ce parallélogramme dans : *Saint-Germier, examen critique de la vie*. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. L, 1890.

Digitized by Google

qu'occupa plus tard le couvent de Saint-Germier? C'est ce qu'il faudrait chercher à savoir.

Quoi qu'il en soit, ce parallélogramme, qui mesure 448 mètres de long sur 102 mètres de large, renferme plusieurs habitations, des champs cultivés, le cimetière d'Ox, ainsi que son ancienne église dédiée à saint Martin & aujourd'hui complètement délabrée [1].

C'est dans cette enceinte qu'il y a une trentaine d'années, en labourant un champ assez vaste, les bœufs furent arrêtés dans leur travail par un obstacle que rencontrait la charrue. Sans y attacher d'importance, l'homme qui les conduisait les força à continuer leur marche, & c'est seulement au bout du sillon qu'il aperçut, pris dans le soc de la charrue, un doigt de bronze grandeur naturelle parfaitement modelé. Il avait été arraché de la main d'une statue enfouie dans le sol, comme le prouvait la cassure nette & brillante. Quelques jours plus tard ce laboureur parla de cette découverte à son maître & lui remit ce doigt. Celui-ci voulut savoir l'endroit exact où il l'avait trouvée; mais avec l'insouciance habituelle des paysans pour les choses qui ne les intéressent pas, il fut impossible de lui faire préciser un point quelconque dans le champ qui eût permis de pratiquer de fructueuses recherches. C'est également en labourant un champ voisin de celui-ci que l'on mit à découvert, en 1886, un morceau de pavage en mosaïque de l'époque romaine. J'ai appris alors que déjà auparavant il en avait été trouvé d'autres fragments au même endroit [2]. Dans le voisinage, on rencontre, à une faible profondeur dans le sol, de nombreuses fondations de murailles épaisses.

En faisant une tranchée pour pratiquer une route, qui coupe en deux ce parallélogramme dans le sens de la largeur, on mit à jour bon nombre de sépultures très anciennes & quelques sarcophages contenant des ossements. Ces sarcophages aux parois minces étaient creusés dans une pierre très molle & brisés d'ailleurs par les ouvriers à mesure qu'ils les trouvaient. Les morceaux ont été presque de suite réduits en poussière au contact de l'air.

Dans cette partie, comme aussi un peu partout dans toute l'étendue du territoire d'Ox [3], il a été découvert à ma connaissance, depuis une trentaine d'années & sans que la moindre fouille ait été faite, un grand

1. Voir le plan.

2. J'ai trouvé récemment dans cette partie à la surface du sol un grand nombre de fragments de vases à pâte très fine & à couverte rouge artistement décorés de dessins en relief, en tout semblables au spécimen du même genre que j'ai recueilli dans un four à poteries gallo-romain & dont il a été parlé dans la *Revue des Pyrénées* (n° 2, 1890. *Chronique archéologique.*)

3. C'est dans la partie sud du village qu'il a été fait le plus de découvertes, sans aucune fouille.

Digitized by Google

nombre d'objets d'usage domestique, vases, lampes en terre, amphores[1] de plusieurs formes & dimensions, des fragments de statues, des mosaïques, des morceaux de marbre poli, de porphyre rose travaillé, & surtout beaucoup de tuiles de toiture. Ces débris, autant de souvenirs laissés par les Romains, sont la preuve non équivoque de leur séjour dans cette région. Le nombre & la diversité de ces découvertes dénotent une agglomération sérieuse de familles & laissent supposer aussi une installation opulente[2].

Conclusion.

Sans vouloir, je le répète, chercher à donner à Ox une origine celtique ou ibérienne, bien que nous ayons cependant quelque raison pour le faire, je crois, d'après ce que nous venons de dire, pouvoir avancer sans crainte que non seulement il existait à l'époque romaine, mais encore il devait avoir déjà alors une certaine importance.

Léon Baurier.

1. Des amphores trouvées à cette époque à Ox figurent aujourd'hui au musée de Toulouse, données par M. Chabrier du Gol.

2. M. Ed. de Capèle, a bien voulu me communiquer des monnaies romaines d'Aurelius Verus (169), de Constantin (337), de Constance (361), trouvées dans sa propriété d'Ox.

Digitized by Google

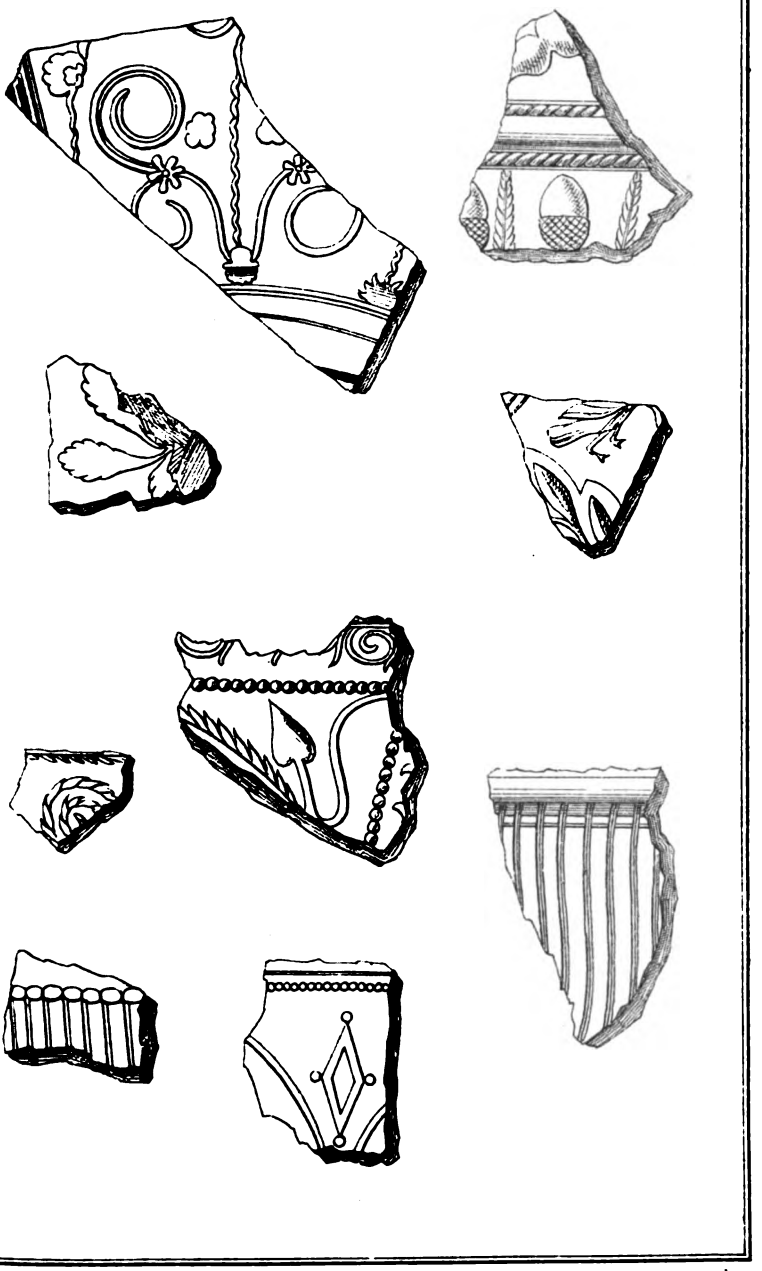

Fragments de vases en poterie Gallo-Romains trouvés à la surface du sol dans l'oppidum d'Ox.

Digitized by Google

Digitized by Google

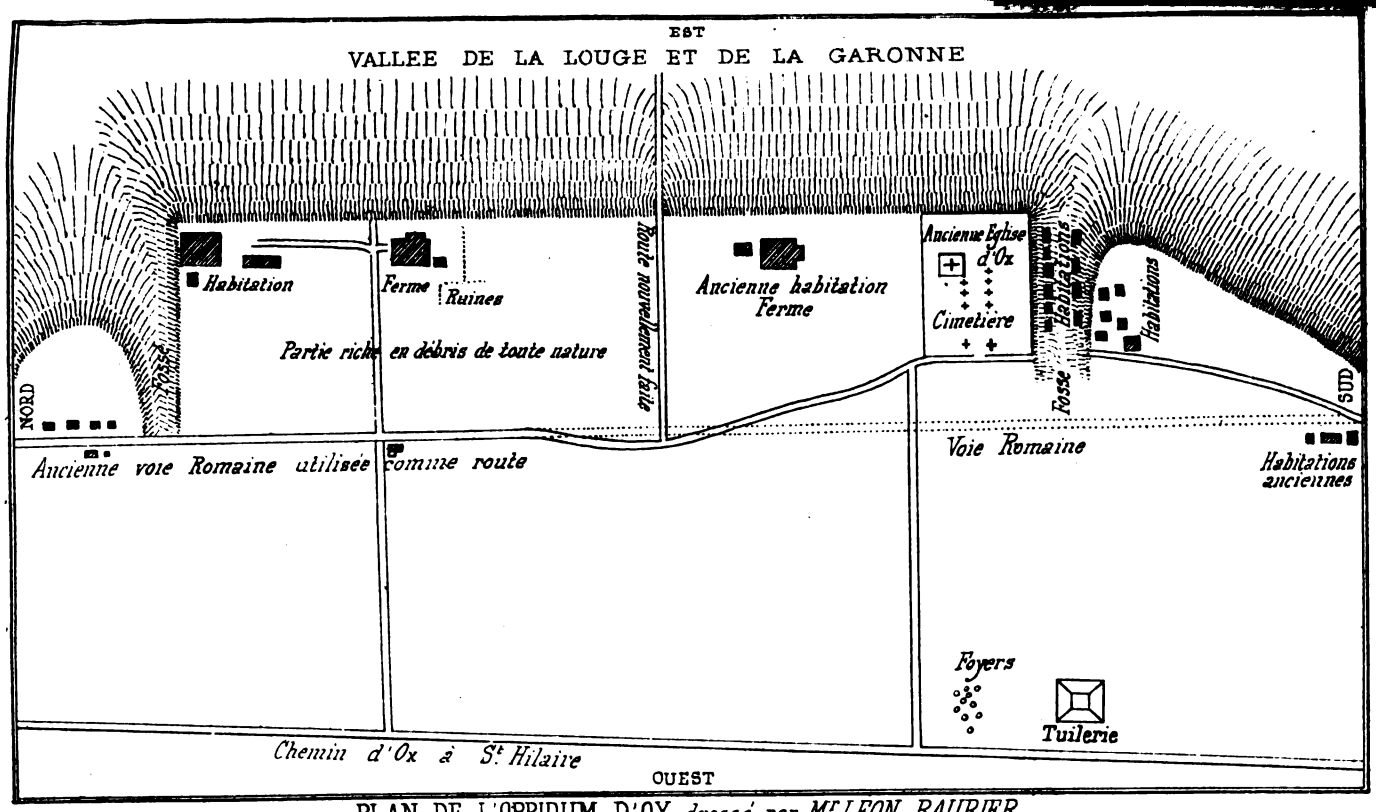

PLAN DE L'OPPIDUM D'OX *dressé par Mr LEON BAURIER*

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU DES PROFESSEURS

DE LA FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE

(SUITE)

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

1610. Jean Ouvrier, professeur en Droit civil & canon. Nommé conseiller lai au Parlement, qui refusa d'admettre le cumul des deux fonctions. (Arch. Parl., recueil Saint-Charles, à la date du 14 juillet & 16 décembre 1610.)

1614. Valette, professeur de Droit civil & canon.
Jadan, professeur de Droit civil & canon.

1614-32 Jean de Bigorre, professeur en Droit civil & canon. (Arrêt du 5 juin 1632, recueil Saint-Charles, à cette date.) Le manuscrit nº 429, Bibliothèque de Toulouse, contient le cours de 1619 à 1620.

1614. Duverger, premier de nom, professeur de Droit civil & canon.

1614-32. Thomas de Barclay, professeur en Droit civil & canon. (Arrêt du 4 déc. 1632, recueil Saint-Charles, à cette date.) Le Ms. 429, Bibliothèque de Toulouse, contient le cours de l'année 1620.

1614. Gabriel de Pélissier, professeur en Droit civil & canon.
Guillaume de Maran, doyen.

1615-38. Pierre de Taillasson, professeur en Droit civil & canon, capitoul. (Arrêt du 19 juillet 1638, recueil Saint-Charles, à cette date.

1615. Jean de Verdelli (Arch. Parlem., rec. Saint-Charles, à la date du 21 février 1615.)

Des arrêts du Parlement du 26 février 1522, 22 janvier 1633, 21 août 1636, admettent les bacheliers en Droit à assister aux élections des régences vacantes & à donner leurs suffrages. (Recueil Saint-Charles, Voir les arrêts à leurs dates.)

Arrêt du Grand Conseil du 10 octobre 1624, portant exemption de tout impôt pour les membres de l'Université de Toulouse. (Recueil Saint-Charles, à cette date.)

Digitized by Google

1632. Polier, professeur en Droit. (Recueil Saint-Charles, 4 décembre 1632.)

1633. Jean de Majoret, premier de nom, professeur en Droit.
Arnault Larroque, professeur en Droit.

1633-82. De Ciron, professeur, puis chancelier de l'Université. (Arrêt du Parlement du 22 janvier 1633, recueil Saint-Charles, à sa date.)

1637. Raymond de Maran, docteur régent. (Arch. Haute-Garonne, E. 144.)

1648-82. Dadin d'Hauteserre, professeur à Cahors, puis à Toulouse, doyen en 1671. Il signait Dadine d'Auteserre & c'est l'orthographe du nom, dans ses vieux papiers de famille. (V. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites*, Paris, 1876.) Nous avons adopté la dénomination devenue usuelle dans les travaux publiés sur ce jurisconsulte.

1639. Il y eut soixante & un docteurs & neuf licenciés en Droit civil; trois docteurs *in utroque* & un licencié seulement en Droit canon.

1645. Ordonnance du Roi défendant aux écoliers de Toulouse de s'attrouper, de porter des armes, ni sortir après neuf heures de nuict en été, & sept heures en hiver.

1652. Il y eut quarante & un docteurs & neuf licenciés en Droit civil; six docteurs *in utroque* & un docteur en Droit canon.

1657. Ordonnance du roi Louis XIV, confirmant l'exemption pour les docteurs-régents & professeurs de l'Université de tout impôt.

1666 (6 avril). Arrêt du Parlement donnant aux membres de l'Université la préséance sur le juge-mage & les autres officiers du Présidial de Toulouse. (Recueil Saint-Charles, à cette date.)

1668. Procès-verbal des commissaires nommés par le Roi pour la réformation de l'Université de Toulonse, portant, avec beaucoup d'autres constatations intéressantes, ce qui suit : Avons reconnu que, par les anciens Statuts, il devait y avoir un Recteur, que l'on changeait de trois mois en trois mois, pris succesivement dans les diverses Facultés..... A présent, le chef de l'Université est le Recteur, dont la charge est remplie par les seuls professeurs en Droit canon & civil. — Que les Facultés de Droit canon & civil, autrefois différentes & séparées, depuis quatre-vingts à cent ans, ne font plus qu'une; — Que la Faculté de Droit civil était la plus considérable par le nombre des écoliers qui y venaient de toutes parts, du royaume & des pays étrangers; — Que le cours de celui des professeurs, qui est le plus suivi, a jusqu'au nombre de cinquante ou soixante écoliers. — La durée des études, pour recevoir les degrés, est de cinq ans.

1668-82. Bernard Duverger, professeur en Droit.
Jacques de Maran, professeur en Droit.
Tilhol, professeur en Droit.
Galtier, professeur en Droit.
De Torreil, professeur en Droit.
De Virasel, professeur en Droit.
De Queyrats, professeur en Droit.
De Majoret, second de nom, professeur en Droit.

Digitized by Google

Edit de 1679, rendu par Louis XIV, pour régler dans toutes les Universités l'étude du Droit canonique & civil, & établissant l'enseignement du Droit francais; établissant pour l'Université le monopole de l'enseignement du Droit; création de quatre inscriptions imposées chaque année aux étudiants. L'intendant d'Aguesseau, père du Chancellier, fait un rapport au Roi sur l'Université de Toulouse. (Voir aux archives de l'Etat.) Arrêt du Conseil d'Etat du 16 juillet 1681, portant règlement pour la Faculté de Droit civil & canonique de l'Université de Toulouse. Déclaration du Roi du 6 août 1682, ordonnant la dispute & le concours pour toutes les chaires de professeurs autres que celles du Droit français. Le professeur de Droit français peut seul garder le titre d'avocat. Le professeur de Droit français est le seul qui puisse être distingué par le titre de sa chaire. Les autres continuent à porter toujours le titre de professeur en Droit civil & canonique.

Edit d'avril 1679, déclarant que les professeurs de Droit civil & de Droit canonique, ayant enseigné pendant vingt ans, sont reçus sans examen dans toutes les charges de judicature. L'Ancien, doit avoir entrée & voix délibérative dans l'un des sièges royaux, bailliages ou présidiaux, en vertu des lettres que le Roi lui fera expédier.

1679. Galtier, agrégé.
1679-92. De Queyrats, agrégé. En 1682, premier professeur de Droit français.
1679-98. Gabiole, agrégé.
1679. De Martres, agrégé. En 1682, premier professeur de Droit français.
De Virazel, agrégé. En 1684, professeur.
De Hauteserre fils, agrégé.
1679-24. Duverger fils, agrégé.
1679. Tourreil, agrégé.
Dequan, agrégé.
Samedies, agrégé.
Jean Duval, agrégé.
1679-1710. Jean de Relongue, agrégé.

23 mars 1680. Arrêt du Conseil, portant établissement de docteurs agrégés dans les Facultés de Droit.

1681. L'article 7 de l'arrêt du Conseil d'Etat nomme douze agrégés.

1681-1725. Campagne, agrégé.
1681-1709. Robert, agrégé.
1681-1740. Vidal, agrégé, professeur en 1715.
1681-1713. Faudry, agrégé.
1684-1729. De Cougot, agrégé, professeur en 1712.

Edit de 1682, énumérant les privilèges des professeurs de Droit français. A Toulouse, ils avaient séance honoraire dans le siège présidial & sénéchaussée de cette ville, après le doyen des conseillers & voix délibérative en toutes affaires. (Extrait des délibérations de la Faculté, approuvées par le Roi. Recueil des édits & arrêts, pp. 83 & 84.)

Organisation de l'enseignement du Droit français confiée à Antoine de Martres.

1690. Arrêt du Conseil d'Etat qui réduit à huit le nombre des agrégés. C'est le

Digitized by Google

nombre qui est resté jusqu'en 1793. Règlement des droits des agrégés dans la Faculté.

1691. Arrêt du Conseil d'Etat qui maintient le titre de Recteur à la seule Faculté de Droit : les fonctions étaient exercées par chaque titulaire durant un trimestre.

1695-1715. Jean de Duval, professeur de Droit français.

1698-1740. De Besga, professeur de Droit.

1698. De Ménard, professeur de Droit.

1698-1713. De Campunaut, professeur en Droit.

1698-1730. De Preuil, professeur en Droit.

1698-1702. Louis de Virazel, professeur en Droit.

1699-1706. Rivals, nommé agrégé au concours, ce qui n'avait eu lieu jusque-là que pour le professorat. Il y eut neuf tours de scrutin.

1700. Règlement fixant définitivement la durée des études de licence à trois ans.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

1701 Arrêt du Parlement de Toulouse réglant le différend entre Duval, professeur de Droit français & l'Université, au sujet du rang & des droits du professeur de Droit français dans les assemblées des professeurs.

1703. Déclaration du Roi, en vertu de laquelle les agrégés, comme les professeurs, doivent être désormais nommés au concours.

1706-47. Pontier, agrégé. Le Roi de Sardaigne lui avait fait demander, par le chancelier d'Aguesseau, d'aller occuper une chaire à l'Université de Turin, en 1720.

1712-26. De Carrière, agrégé, puis professeur, en 1727. Capitoul.

1712-47. Caussines, agrégé.

1712-52. Dabolin, agrégé.

1712-35. François de Boutaric, avocat, professeur, d'abord de Droit civil & canonique, passé à la chaire de Droit français en 1715. Capitoul. Chef du Consistoire en 1710.

1714-58. Bertrand Dèzes, prêtre, chanoine de l'église de Toulouse, nommé agrégé par arrêt du Parlement, renonce à ce titre pour être nommé, comme ses collègues, au concours. Professeur en 1718.

1719-46. Pérez agrégé.

1709-30. Turles-Arbrespin, agrégé, nommé après vingt-quatre tours de scrutin. Professeur en 1736.

1724-31. Laquière, agrégé, nommé par le Roi.

1625-39. Dauret, agrégé, professeur en 1736.

1728-37. Maccarty, agrégé, nommé par le Roi, le jury ayant fait à une séance vingt-six tours de scrutin, & à une autre séance quarante-six tours de scrutin sans obtenir de majorité.

Digitized by Google

1732-51. Reboutier, agrégé.

1734-44. Anne-Louis d'Astruc, avocat en 1710, professeur de Droit français, capitoul.

1737-51. Dauret, agrégé, nommé à une régence par le Roi, après cassation de l'élection de Reboutier, faite au concours.

1737-40. Audemar, agrégé.

1741-74. Dominique Simon de Bastard, avocat en 1714, puis professeur de Droit civil & canonique par déclaration royale: puis professeur de Droit français, en 1744.

1741-64. Destouet, professeur.

12 juin 1742. Déclaration royale réservant la nomination au Roi lorsque dix scrutins se sont produits sans amener de nomination. En tous cas, le Roi se réserve le droit d'approuver le choix ou de pourvoir d'une autre manière à la chaire vacante. (Art. 30.)

1742-89. Jean-Pierre de Brian, professeur de Droit civil & canonique, nommé par le Roi.

1743-60. Alain de Combettes d'Hauteserre, agrégé, puis professeur en 1745.

1743-69. De Julhien, professeur de Droit civil & canonique.

1743-46. Pérès, agrégé.

1743-69. Murent, agrégé,

1746-89. De Turles-Arbrespin fils, agrégé.

1747-89. Pérès, parent du précédent, agrégé, nommé par le Roi, après dix tours de scrutin sans résultat.

1748-89. François-Raymond-Luc de Labroquère de Bruceles, agrégé, professeur en 1765.

1752-89. Barthélemy Ruffat, agrégé, professeur en 1759.

1753-89. Jean-Laurent de Rigaud, agrégé, professeur en 1779.

1760-89. Jean-Joseph Gouazé, agrégé, professeur en 1762. Capitoul, chef du Consistoire en 1768, 1769, 1770. Nommé pour l'administration municipale en 1778, 1779, 1780.

1763-89. Daram, agrégé.

1766-88. Gontaut, agrégé.

1771-89. Maynard, agrégé.

1771-89. Fauqué, agrégé.

1771-89. Bec, agrégé.

1772 à fin 1772. Jean de Carrière, coseigneur de Beaumont-de-Lezat, avocat en 1733, professeur de Droit français en 1772.

1773-74. Bernard Lapomarède de Laviguerie, avocat en 1730, professeur de Droit français en 1773, capitoul.

1777-78. Jean-Marie Delort, avocat consultant en 1773, professeur de Droit français en 1774.

1775-91. Pierre-Théodore Delort, fils du précédent, conseiller au Parlement, professeur de Droit français, nommé à la survivance de son père, en 1775. Envoyé en mission à Paris par

Digitized by Google

la Faculté, en 1786, pour obtenir la nouvelle construction des écoles.

12 juillet 1781. Lettres patentes du Roi renvoyant, à suite de dix scrutins sans résultat, le coucours pour une chaire de Droit vacante à l'Université de Montpellier, devant la Faculté de Droit de Toulouse. Le jury se composait, pour ce concours, des professeurs & agrégés de la Faculté de Droit de Toulouse & de deux conseillers de la Grand'-Chambre, MM. de Cucsac & de Saint-Félix, commissaires à ce députés par le Parlement. M. Castan fut nommé à la chaire de Montpellier. Nomination confirmée par le Roi. 3 juin 1781.

1783-87. Loubers, agrégé.

1788. Dans les cérémonies publiques, l'Université précédait les officiers de la Sénéchaussée. (Avis des officiers du grand Bailliage de Toulouse sur la nouvelle organisation judiciaire du ressort. *Arch. Haute-Garonne*, C. 62.)

1788-89. Gausserand, agrégé.

1791-92. Jacques-Marie Rouzet, avocat, professeur de Droit français en 1791, officier municipal, administrateur du departement. Député, en 1792, par le département de la Haute-Garonne à la Convention. Créé comte de Folmont en 1815.

La Faculté de Droit avait reçu en 1785 cent cinquante-cinq bacheliers, deux cent trente & un licenciés & dix docteurs.

Le jugement des concours pour les chaires se rendait, ou au moins devait être rendu, par l'Université tout entière; des magistrats du Parlement y étaient délégués comme commissaires, tandis que le concours pour l'agrégation avait lieu devant la Faculté de Droit seule, professeurs & agrégés réunis. Les registres de la Faculté contiennent les procès-verbaux de nomination des agrégés & non ceux qui concernaient les nominations des professeurs. C'est sur les registres de l'Université que les procès-verbaux des concours pour le professorat étaient rapportés.

Le registre dit « Livre Rouge » est un in-folio de 195 folios de parchemin, manuscrit, contenant les Anciens Statuts de l'Université de Toulouse & d'autres documents sur le même sujet. Un autre registre, plus petit, de 492 pages, porte la copie des pièees contenues au registre précédent.

Les registres des délibérations de la Faculté, qui commencent en 1698, s'arrêtent au 17 février 1789. Les autres registres de la Faculté (verbaux des actes de Droit), commencent en février 1682 & s'arrêtent en 1798.

(A suivre.)

Digitized by Google

VARIÉTÉS

ESSAI SUR L'HYBRIDATION DE LA VIGNE

I

On sait ce qu'est un hybride : c'est le produit du croisement de deux espèces différentes. Le mulet, issu de la jument & du baudet, en est l'exemple le plus universellement connu peut-être, &, pour cette raison, on désigne fréquemment les hybrides sous le nom de mulets.

Par le terme de métis on désigne le produit du croisement non plus de deux races distinctes, mais de deux races de la même espèce. Ainsi deux variétés de chiens, deux races de poules appariées ensemble produisent non des hybrides, mais des métis.

A ces deux phénomènes différents correspondent des termes différents, ceux d'hybridation & de métissage.

D'une manière générale, l'hybridation est un phénomène rare dans les deux règnes à l'état de nature, tandis que le métissage, à l'état de domestication ou de culture, est fréquent.

Une propriété extrêmement remarquable distingue en général, sauf de très rares exeptions, les hybrides des métis. Tandis que chez ces derniers la sexualité reste normale, chez les hybrides elle est presque toujours sérieusement atteinte : le mulet par exemple est incapable de procréer, de même les hybrides de serin & de chardonneret, &c.

Les exemples précédents ont été tirés du règne animal, de préférence, parce qu'ils sont connus de tout le monde. Le règne végétal n'en fournirait pas moins. Les saules, ronces, rosiers, glaïeuls, &c. laissent reconnaître au botaniste une foule d'hybrides. La plupart de nos races de céréales & de légumes ne se maintiennent pures qu'à la condition d'être isolées : lorsqu'elles sont rapprochées, elles ne tardent pas à dégénérer par le métissage. Les melons sont un exemple classique pour ce dernier cas.

Digitized by Google

Ces données élémentaires étaient nécessaires pour s'entendre au préalable sur ce qu'on doit entendre par un hybride de vigne, & pour faire apprécier l'intérêt considérable qu'offrent ces hybrides au point de vue purement scientifique.

D'après cela, en effet, les vignes désignées communément sous le nom d'*Hybrides Bouschet*, étant le résultat du croisement de diverses races (*Teinturier*, *Aramon*, *Alicante*, &c.) d'une seule espèce (*V. vinifera*), constituent des métis & non des hybrides.

Quant à l'intérêt scientifique qui s'attache aux hybrides de vignes il provient de l'exception remarquable, unique même en tant qu'étant portée à ce degré, que font les hybrides en question à la loi d'altération de la sexualité énoncée plus haut. Non seulement le croisement a réussi jusqu'à présent entre toutes les espèces de vignes que j'ai tenté d'hybrider (quinze espèces du Nouveau-Monde & deux de l'Ancien), mais tous les hybrides quelle que soit leur complexité, même les hybrides quaternaires (formés par le concours de quatre espèces), se laissent croiser à leur tour soit entre eux, soit avec leurs parents, soit même avec d'autres espèces & sont pleinement féconds. En un mot, ces hybrides se conduisent comme des métis[1].

1. L'observation suivante peut servir à montrer combien l'hybridation est facile dans les vignes.

Sur un pied de *Chasselas*, cultivé dans une orangerie, je cueille en septembre quatre grappes (*A*, *B*, *C*, *D*) de grandeur & d'aspect moyens qui avaient été fécondées naturellement. Je compte, pour chaque grappe, le nombre de grains qui ont atteint une grosseur normale; j'en extrais les pépins & jette ces derniers dans un verre d'eau. Les pépins capables de germination tombent seuls au fond de l'eau; j'en fais le compte.

Sur ce même pied de *Chasselas* se trouvaient trois grappes (*E*, *F*, *G*,) qui, en mai, avaient été castrées & fécondées par le pollen d'un même pied de *V. Riparia*. Je compte de la même façon leurs baies de grosseur normale & les pépins bien constitués de ces dernières.

Voici les résultats de ces dénombrements.

A pour 39 baies,	fournit 64	pépins	normaux,	soit.....	164 %
B — 17	— 29	—	—		170 %
C — 26	— 39	—	—		150 %
D — 33	— 52	—	—		154 %

Soit pour les quatre grappes non hybridées une moyenne de 160 pépins pour 100 baies.

E pour 39 baies,	fournit 45	pépins	normaux,	soit.....	115 %
F — 21	— 33	—	—		157 %
G — 29	— 50	—	—		172 %

Soit pour les trois grappes hybridées une moyenne de 148 pépins pour 100 baies.

Les différences entre ces moyennes sont si faibles qu'elles peuvent être regardées comme nulles, & cela avec d'autant plus de raison qu'on trouve d'une grappe à l'autre, aussi bien dans le cas de fécondation naturelle que dans celui d'hybrida-

Digitized by Google

Cette promiscuité sans pareille s'exerce aussi bien à l'état sauvage que sous l'influence de la culture. Il m'en a coûté quelque peine pour faire admettre ce fait par les botanistes[1]. M. Viala, au cours de sa mission en Amérique, en a reconnu la parfaite exactitude[2].

Si l'intérêt qui s'attache à l'hybridation de la vigne était uniquement d'ordre scientifique, peut-être ne me serais-je point risqué à traiter d'un sujet aussi spécial dans les colonnes de cette Revue; mais la conviction qu'il n'est pas actuellement pour la viticulture, pour la région pyrénéenne par conséquent, d'objet de plus grande importance a vaincu mes scrupules. En effet, non seulement l'hybridation artificielle nous a déjà dotés, en dix ans, de porte-greffes supérieurs à tous ceux qu'on connaissait jusqu'ici, mais encore elle nous a fourni des producteurs qui, à une résistance complète au phylloxéra & au mildiou, joignent une abondance & une qualité de fruits à peu près satisfaisantes. Or il est extrêmement remarquable qu'un résultat aussi complexe ait pu être atteint en si peu d'années. Il semble par conséquent qu'il n'y ait aucune variation désirable qu'il soit impossible d'obtenir avec le temps, si l'on réfléchit combien est grande la variabilité de la vigne, combien extraordinaire sa faculté d'hybridation & la fertilité de ses hybrides. L'hybridation constitue, on le sait, la cause la plus puissante de variation. Si par la culture seule le *V. vinifera* a pu nous donner les innombrables variétés actuellement cultivées, quels merveilleux résultats ne devons-nous pas attendre, lorsque à la culture nous joindrons l'hybridation!

Pour aujourd'hui je me bornerai à traiter presque exclusivement de la technique de l'hybridation.

II

Considérons, en premier lieu, la constitution de la fleur de la vigne & la façon dont se font naturellement la floraison & la fécondation chez cette plante.

Toutes nos vignes cultivées sont des plantes fertiles, & leurs fleurs,

tion, des différences de fécondité beaucoup plus considérables (grappes *E* & *G* surtout, 115 % & 172 %).

On peut donc dire qu'il n'y a pas de différence notable dans la puissance fécondante du pollen du *V. Riparia* appliqué au *Chasselas* comparée à celle du pollen du *Chasselas* lui-même.

Ce fait curieux m'a amené dernièrement à rechercher si le pollen d'une espèce américaine ne serait pas favorisé en quelque manière dans la fécondation d'un cépage européen. Je donnerai quelque jour le résultat de ces essais, s'il en vaut la peine.

1. Millardet, *Histoire des principales variétés & espèces de vignes d'origine américaine*, p. 153 & suivantes.

2. P. Viala, *Une mission viticole en Amérique*, 1889, p. 170 & suivantes.

Digitized by Google

offrant à la fois les organes mâles (étamines) & femelles (pistils), sont appelées, pour cette raison, hermaphrodites (fig. 1 *a, b.*)

A l'état sauvage, il n'en est point ainsi. Le *V. vinifera*, qui est la souche de toutes nos variétés cultivées, comme tous les autres *Vitis*, présente en effet deux sortes d'individus : les uns fertiles, ont des fleurs hermaphrodites (fig. 1, *c.*) ; les autres, stériles, ont des fleurs mâles c'est-à-dire dans lesquelles on ne trouve que les organes mâles complètement développés; les organes femelles y sont plus ou moins atrophiés

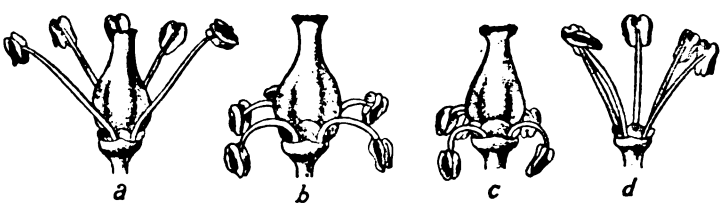

Figure 1. — *a*, fleur hermaphrodite de *Chasselas* à étamines longues. — *b*, *id.* d'*Albanillo bianco* à étamines courtes. — *c*, *id.* de *Rupestris* — *Cinerea* à étamines courtes. — *d*, fleur mâle de *Rupestris-Ganzin*.

(fig. 1, *d.*) Le pistil n'y est représenté que par un globule plus ou moins gros & plus ou moins dissemblable quant à la forme & la structure à un pistil normal, & sur lequel se trouve rarement un rudiment de style.

D'après cela, on peut considérer les fleurs mâles comme dérivant de fleurs hermaphrodites, dans lesquelles, le pistil, ainsi qu'on l'a vu précédemment, aurait été frappé d'une atrophie plus ou moins complète. On trouve fréquemment en effet, parmi les plantes mâles (surtout chez le *V. Rupestris*), tous les degrés dans le développement du pistil depuis sa disparition à peu près complète jusqu'à son développement presque normal. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, en certaines années, dans certaines conditions qui sont favorables au développement du pistil, celui-ci arrive à tout son accroissement dans des fleurs habituellement mâles, & si celles-ci deviennent fertiles. J'ai vu, par exemple, une fois en dix ans, le *Cordifolia-Rupestris de Grasset,* plante habituellement stérile, porter une petite récolte. Le greffage produit quelquefois le même effet sur les plantes mâles : il provoque le développement du pistil, & ces plantes deviennent fertiles. J'ai constaté ce fait deux fois; dans un de ces cas sur la plante que je viens de nommer, mais je ne saurais dire si cette fertilité produite par le greffage est persistante.

Il y a encore entre les fleurs hermaphrodites & les fleurs mâles une différence extrêmement curieuse & importante, ainsi qu'on va le voir : les étamines des unes & des autres ne sont pas semblables.

On sait que l'étamine est constituée par deux parties distinctes :

Digitized by Google

l'anthère petit corps renflé, bilobé, qui contient la poussière fécondante (pollen) & qui est au sommet de l'étamine; & le filet, mince filament translucide de cinq à huit millimètres de long, qui supporte l'anthère (fig. 2, *a*). Or, dans les fleurs mâles, les filets sont à peu près deux fois aussi longs que dans les fleurs hermaphrodites, & de plus, tandis que dans les fleurs mâles, pendaut la floraison, les filets restent droits, dans les fleurs hermaphrodites ils se recourbent en dehors & même au-dessous de la fleur, de manière à éloigner autant que possible les anthères du stigmate (fig, 1, *c d*).

Ceci à l'état sauvage.

Nos plantes cultivées ont toutes, comme on l'a vu plus haut, des fleurs hermaphrodites (fig. 1, *a* & *b*; fig. 2, *a* & *b*) & ceci se com-

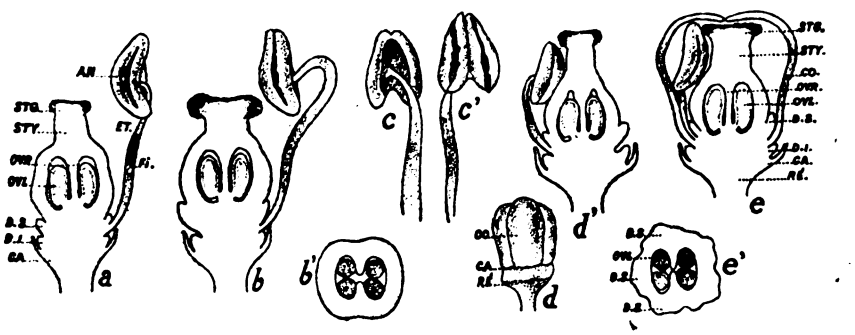

Figure 2. — *a*, coupe longitudinale d'une fleur de *Chasselas* au moment de la chûte de la corolle. Une seule étamine a été figurée. — *b*, *id.* d'une fleur de *Malbec*. — *b'*, coupe transversale de l'ovaire de cette fleur un peu au-dessus du point d'insertion des ovules. — *c*, étamine d'*Isabelle* vue par le dos. — *c'*, la même; le filet est vu de côté, l'anthère par la face ventrale. Les loges de cette dernière viennent de s'ouvrir & laissent échapper le pollen. — *d*, fleur de *V. æstivalis* encore fermée. — *d'* coupe longitudinale d'une fleur hermaphrodite de *V. æstivalis* un peu avant son épanouissement; la corolle a été enlevée. — *e id.* d'une fleur hermaphrodite de *V. cordifolia* dont la corolle est en place. — *e'* coupe transversale de l'ovaire de la même fleur au niveau de l'insertion des ovules. et. = étamine, — an. = anthère. — fi. = filet. — ovr. = ovaire. — ovl. = ovule. — sty = style. — stg. = stigmate. — d, s. = disque supérieur ou nectaires. — d. i. = disque inférieur. — ca. = calice. — co. = corolle. — ré. = réceptacle de la fleur.

prend facilement, l'homme n'ayant pas manqué de sélectionner les plantes fertiles seules à l'exclusion des autres. Mais si les fleurs des variétés cultivées sont toutes pourvues d'étamines, ces dernières ne sont pas toujours semblables. Chez la plupart de nos cépages, chose curieuse, les étamines ont des filets longs & droits comme dans les fleurs mâles des plantes sauvages (fig. 1, *a* & fig. 2, *a* & *b*), tandis

Digitized by Google

que chez un plus petit nombre les étamines sont courtes & recourbées sous la fleur, pendant la floraison, comme cela a lieu dans les fleurs hermaphrodites à l'état sauvage. Le *Chasselas*, le *Malbec*, l'*Aramon*, par exemple, ont des étamines longues & droites; tandis que le *Muscat d'Alexandrie*, le *Damas blanc*, le *Bakator*, la *Panse jaune*, l'*Albanillo bianco* possèdent des étamines courtes & recourbées.

Ce dernier fait, mentionné déjà par quelques auteurs mais presque oublié, a été remis dernièrement en lumière par M. Rathay[1], professeur à l'École de viticulture de Klosterneuburg, qui l'a examiné plus attentivement que ses devanciers & en a tiré des conséquences d'un grand intérêt pratique.

Cet auteur, en effet, ayant examiné comparativement le pollen contenu dans les anthères des étamines à filets longs & droits & celui des anthères à filets courts & courbes, a constaté qu'il y a entre les deux sortes de pollen, en outre de différences remarquables de forme & de constitution, des différences essentielles au point du vue du fonctionnement. Tandis que le premier pollen émet très facilement des tubes dans l'eau pure ou sucrée, celui des étamines courtes n'y subit aucun changement. Il en tire cette conclusion que ce dernier pollen ne germe pas sur le stigmate & n'est pas apte à opérer la fécondation. La fertilité généralement beaucoup moindre, la coulure plus fréquente des cépages à étamines courtes & courbes, corroborent singulièrement ses conclusions.

J'ai répété ces observations sur le pollen de plusieurs fleurs à étamines courtes soit sauvages soit cultivées (*Rupestris-Cinerea, Rupestris-Æstivalis, Scuppernong, Albanillo bianco* & deux de mes hybrides fertiles franco-américains, & les ai trouvées exactes[2]. Mais si l'observation semble vraie, au moins jusqu'à plus ample information, les conclusions qu'en tire l'auteur ont besoin d'être restreintes. De ce que le pollen des étamines courtes ne germe pas dans l'eau sucrée, il ne résulte pas nécessairement qu'il ne germe pas sur le stigmate. De fait, je possède environ trois cents hybrides obtenus par le pollen de ces fleurs à étamines courtes nommées plus haut (*Rupestris-Cinerea, Rupestris-Æstivalis, Scuppernong*) qui ne germe pas dans l'eau sucrée, & qui sont la preuve certaine que ce pollen est capable de germer sur le stigmate & d'opérer la fécondation. — On voit qu'un supplément d'information est nécessaire pour élucider complètement le point intéressant dont il s'agit.

On comprend maintenant comment se produit la fécondation de la vigne soit à l'état sauvage soit dans nos vignobles. A l'état sauvage, les

1. Emerich Rathay; *Die Geschlechtsverhältnisse der Reben.* — Wien, Wilhelm Frick, 1888.

2. Le pollen de *Scuppernong* seul, placé dans l'eau sucrée, a présenté un commencement de germination bientôt arrêtée.

Digitized by Google

plantes à fleurs mâles se trouvent mélangées aux plantes à fleurs hermaphrodites & le plus souvent, paraît-il, elles sont en plus grand nombre que ces dernières. C'est par elles que la floraison commence & par elles qu'elle se termine, de façon que leur pollen ne manque jamais à la fécondation des plantes fertiles. Mais comment parvient-il à ces dernières ?

Les insectes qui sont les agents les plus habituels du transport du pollen d'une plante à une autre n'interviennent pas ici ou seulement d'une façon exceptionnelle. Les fleurs de vigne sont petites, sans apparence, sans nectar & ne sauraient les attirer : aussi ne sont-elles visitées que très rarement par eux. Il faut dire cependant qu'elles ont un parfum très pénétrant dont la fonction nous échappe encore.

C'est le vent qui transporte le pollen des plantes mâles aux fleurs hermaphrodites. Sous son influence les pampres s'agitent, les feuilles battent doucement les grappes &, à chaque secousse, le pollen, devenu libre par l'ouverture des anthères, s'égrenne dans l'ondée aérienne qui le dépose au passage sur les stigmates des fleurs hermaphrodites. Il y a sans doute une énorme proportion de pollen perdue, mais la fécondité des plantes mâles est tellement prodigieuse qu'il en reste encore suffisamment pour assurer la fécondation.

Le port dressé des étamines des fleurs mâles favorise la dissémination du pollen. Dans cette position en effet, les étamines donnent plus de prise au vent & le pollen est plus facilement emporté par lui. Au contraire, dans les fleurs hermaphrodites, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les filets sont courts & de plus, en quelques secondes, dès que la corolle est tombée, ils se recourbent & amènent les anthères au-dessous de la fleur. Ce mouvement a pour effet d'éloigner les anthères du pistil, de prévenir d'une manière plus ou moins complète la fécondation de la fleur par son propre pollen &, par conséquent, d'en favoriser la fécondation par le pollen d'une plante mâle qu'apporte le vent. On sait du reste, depuis Darwin, que le croisement des individus dans la fécondation est un cas très fréquent, le plus fréquent probablement.

Il y a donc très fréquemment, sinon le plus souvent, à l'état sauvage, croisement des individus dans la fécondation, les fleurs hermaphrodites se comportant à peu de chose près comme des fleurs femelles. A quoi & dans quelle mesure leur servent leurs étamines ; quelle peut bien être au juste la fonction de ce pollen qui germe si difficilement ? Encore deux questions qui ne pourront être résolues que par une expérimentation attentive. Ce qui est certain pour moi dès maintenant, c'est que les plantes à fleurs hermaphrodites, en l'absence de plantes mâles, sont fréquemment ou complètement stériles ou du moins très peu fertiles [1].

1. Je possède, dans mon jardin, un pied hermaphrodite de *V. cinerea* & un de *V. Berlandieri*, mais pas de pieds mâles de ces deux espèces. Ces deux plantes fleu-

Digitized by Google

Ainsi s'opère la fécondation de la vigne à l'état sauvage. On voit combien les conditions sont favorables à la production des hybrides.

A l'état cultivé, les phénomènes généraux de la fécondation sont essentiellement les mêmes, à part toutefois cette différence que dans nos vignobles il n'y a pas de plantes mâles & que toutes les fleurs par conséquent sont hermaphrodites. Mais nous avons vu que parmi ces dernières, suivant les cépages, les unes ont des étamines longues & droites à pollen germant facilement, les autres des étamines courtes & recourbées à pollen ne germant que très difficilement ou pas du tout.

Il est certain que le pollen des premières est aussi apte à opérer la fécondation que celui des plantes mâles sauvages; quant à celui des fleurs à étamines courtes, il est infiniment probable que s'il jouit de la même propriété (ce qui n'est pas certain) ce n'est qu'à un degré infiniment moindre ou dans des conditions particulières.

Ici se posent quelques questions. Puisque dans les plantes cultivées à étamines longues le pollen jouit de ses propriétés fécondantes dans toute leur plénitude, il peut y avoir fécondation du pistil d'une fleur par son propre pollen. Cette fécondation a-t-elle lieu; si elle se produit, est-ce plus ou moins souvent que la fécondation croisée (c'est-à-dire par du pollen étranger à la fleur ou même à la plante) & quels sont les effets de ces deux fécondations directe & croisée? A toutes ces questions il m'est impossible de répondre d'une manière absolument précise & satisfaisante. Cependant je ferai remarquer, avant de passer outre, que beaucoup de ceps de vigne en treille, absolument isolés & solitaires, fructifient régulièrement & abondamment. Si donc ici il y a croisement, ce ne peut être qu'entre fleurs du même individu, ce qui, nous le savons d'une manière générale, est sans influence notable sur la fructification.

J'ajouterai que le croisement dans la fécondation des fleurs à étamines longues est hors de doute. C'est par des croisements subspontanés de ce genre qu'ont été produits les hybrides Bouschet. Plusieurs autres faits prouvent encore leur existence. Ayant castré, un jour, une grappe de Chasselas, dans une treille, cette grappe fournit encore un nombre presque normal de grains. Dans ce cas, la fécondation des

rissent quinze jours au moins après les autres vignes du jardin, de sorte que leurs fleurs n'ont pas de pollen étranger à leur disposition. Chaque année elles sont couvertes de fleurs. Or, le *V. Berlandieri* m'a donné une seule fois une douzaine de fruits; quant au *V. cinerea* il n'a jamais porté qu'une seule grappe, à savoir une grappe dont j'avais opéré la fécondation artificiellement, à l'aide de pollen étranger.

J'ai vu chez M. le Dr Davin, à Pignans (Var), un individu hermaphrodite très ancien & d'un grand développement de *V. Berlandieri* dont toutes les grappes avaient coulé sauf deux dont il avait opéré l'hybridation, en accrochant à chacune d'elles, régulièrement pendant plusieurs jours, une grappe en fleur de *Cabernet*.

Digitized by Google

fleurs castrées avait été opérée par du pollen provenant des autres fleurs qui s'épanouissaient en même temps sur la treille.

Ainsi, pour les fleurs à étamines longues, il y a ou il peut y avoir croisement dans la fécondation entre les individus. On peut ajouter qu'il est présumable, d'après les lois de la physiologie, que si ce croisement n'est pas nécessaire à une bonne fructification chez un grand nombre de cépages à étamines longues, il peut lui être occasionnellement très utile. Peut-être aussi remplit-il d'autres fonctions dans les phénomènes si complexes de la reproduction.

Quant aux cépages à étamines courtes, les observations citées plus haut de M. Rathay me semblent avoir démontré qu'ils ne fructifient convenablement que lorsqu'ils sont plantés à côté de cépages à étamines longues fleurissant en même temps, dont le pollen supplée à l'impuissance plus ou moins grande de leur pollen propre.

A l'état cultivé comme à l'état sauvage, c'est l'air qui est l'agent principal du transport du pollen. Je dis principal & non exclusif, car il m'arrive tous les ans, dans le Midi, d'observer sur les fleurs de la vigne deux petits coléoptères, le *Dasytes griseus* Küster & le *Scraptia fusca* Latr. en grande abondance, le *Dasytes* surtout[1]. Ces deux bestioles sont extrêmement fréquentes au moment de la floraison. Très familières, elles volent d'une souche à l'autre & courent sur les fleurs pendant la castration, sur les pinces & les doigts de l'opérateur qu'elles gênent souvent. Ce sont des mangeuses de pollen : elles le dévorent sur les anthères & vont le chercher jusqu'à la surface des stigmates. Elles sont tellement couvertes de poussière pollinique qu'elles ne peuvent manquer d'en déposer fréquemment sur les stigmates. De fait, il m'est arrivé cinq ou six fois de voir des grappes castrées, mises à l'abri du pollen apporté par le vent dans des cornets de papier, être fécondées par ces insectes qui s'introduisaient par les fissures du cornet. En outre de ces deux amateurs de pollen, je n'ai guère rencontré sur les fleurs de la vigne qu'une petite *Cétoine* rousse commune, & seulement très rarement.

Revenons maintenant à la floraison. Je prendrai pour type le *Chasselas* que j'ai étudié d'une manière plus spéciale.

Les fleurs d'une grappe de *Chasselas* s'épanouissent successivement suivant l'ordre de leur développement. La floraison complète d'une grappe dure plus ou moins longtemps suivant sa grandeur & diverses autres circonstances, quatre à six jours en moyenne, si le temps est favorable.

L'épanouissement des fleurs est subordonné essentiellement à la température. A 15° c. on voit déjà quelques fleurs s'ouvrir de temps en temps; mais ce n'est qu'à partir de 17° que la floraison se fait d'une

1. Je dois la détermination de ces deux insectes à l'obligeance de M. Pérez, mon collègue à la Faculté des sciences de Bordeaux.

Digitized by Google

manière normale. De 20 à 25° elle marche très rapidement. La lumière solaire est sans action sur l'épanouissement en tant que lumière : elle n'agit que par le calorique qui l'accompagne. En effet, les grappes placées dans l'obscurité complète épanouissent tout aussi complètement & rapidement leurs fleurs que celles qui sont placées à la lumière diffuse ou même aux rayons solaires directs, pourvu que les températures, dans les trois cas, soient les mêmes[1]. Si dans les grappes placées à l'ombre ou sous des masses du feuillage les fleurs s'épanouissent habituellement d'une façon incomplète, cela tient sans aucun doute à une nutrition insuffisante de ces fleurs amenée par un commencement d'étiolement.

La floraison du *Chasselas* commence de bonne heure, vers 7 heures du matin, lorsque la chaleur de la nuit a été normale, si le temps est beau, & dès que la température atteint 15° c. Pendant une heure environ, c'est-à-dire aussi longtemps que la chaleur n'atteint pas 17°, quelques fleurs seulement s'ouvrent; mais dès que la température devient plus élevée l'épanouissement se fait plus rapide : vers 9 heures on peut voir les fleurs s'ouvrir de minute en minute, souvent plusieurs à la fois sur la même grappe. Puis le nombre des fleurs qui s'ouvrent diminue rapidement, & de 10 à 11 heures du matin l'épanouissement est presque terminée. C'est tout au plus si, dans l'après-midi, une ou deux fleurs s'ouvrent encore sur des grappes où, dans la matinée, quarante à cinquante fleurs se sont épanouies.

Ainsi lorsque le temps est beau & chaud. Mais si la nuit précédente a été froide, si la matinée est fraîche, le ciel couvert, le temps humide ou pluvieux, l'épanouissement est retardé jusqu'à l'amélioration des conditions extérieures, c'est-à-dire jusqu'à ce que la température atteigne 15 à 17°. Dans ces conditions, il peut ne commencer que très tard dans la matinée ou même être reporté à l'après-midi. Il peut aussi se faire très lentement & irrégulièrement durant toute la journée &

1. Voici un exemple :

Chasselas cultivé dans une orangerie.

Le 15 mai au soir, je fais entrer dans une grande boîte en carton mince un rameau de *Chasselas* portant une grappe qui a commencé à fleurir le matin même & dont j'ai supprimé, aux ciseaux, toutes les fleurs épanouies. Dans la boîte est suspendu un thermomètre. Celle-ci se ferme facilement & à peu près hermétiquement.

Le 16, à 7 heures du matin, le soleil donne sur la boîte qui est fermée. La température de l'intérieur de celle-ci est de 22° c. Dix fleurs viennent de s'épanouir. La boîte est refermée.

A 10 h. 15, cinquante fleurs sont épanouies. Il est remarquable que pour toutes ces fleurs l'épanouissement est complet : toutes les corolles sont tombées. Température dans la boîte à ce moment, 32° c. La boîte est refermée.

A 3 heures du soir, il n'y a pas d'autres fleurs épanouies. L'épanouissement a donc cessé à partir de 10 h. 15 au plus tard.

Le lendemain l'épanouissement continue.

Digitized by Google

même, si la température reste insuffisante, être retardé jusqu'au lendemain. Si ces conditions défavorables se prolongent deux ou trois jours de suite, l'épanouissement complet n'a plus lieu : la corolle ne tombe plus, elle est seulement détachée à sa base & soulevée à un ou deux millimètres de hauteur. Alors elle reste définitivement sur la fleur comme un capuchon qui enferme les anthères & le stigmate (sensiblement comme en *a* fig. 3).

Ce mode d'épanouissement entraîne généralement une coulure considérable chez tous les cépages, surtout chez le *Malbec*, le plus coulard de tous dans le Sud-Ouest. On pourrait désigner les fleurs qui le présentent sous le nom de fleurs *encapuchonnées*, pour les distinguer de celles où la corolle tombe, c'est-à-dire où l'épanouissement est normal.

En observant avec attention une fleur qui s'épanouit, on voit d'abord la corolle se séparer du réceptacle de la fleur par une fissure circulaire étroite (fig. 3, *a*). Cette déchirure est déterminée par l'allongement rapide des étamines qui soulèvent la corolle. L'accroissement des étamines continuant peu à peu, la corolle remonte de plus en plus le long de leurs filets. Puis les pétales s'écartent les unes des autres de la base au sommet, tout en restant cohérents par ce dernier, ce qui lui donne la forme d'une étoile à cinq rayons (fig. 3 *b*,) ;

Figure 3. — Epanouissement de la fleur du *Chasselas* suivant l'ordre des lettres. *a, b, c, d, e.*

enfin elle oscille & tombe (fig. 3, *c*). L'ensemble de ces phénomènes dure le plus souvent de cinq à dix minutes.

Au moment de la chute de la corolle, les anthères se trouvaient un peu au-dessus & à côté du stigmate. Dès que la corolle est tombée, elles s'écartent latéralement du centre de la fleur, fuyant pour ainsi dire le stigmate, d'un mouvement assez rapide qui devient plus lent peu à peu (fig. 3, *d*). Il dure de cinq à dix minutes, après lesquelles on constate que les anthères sont éloignées de trois à quatre millimètres du stigmate & que les filets font avec le pistil un angle de 40 à 50° (fig. 3, *e*). Bientôt les anthères oscillent sur leur point d'attache de manière à tourner en dehors la face qui était primitivement accolée au stigmate & sur laquelle se produisent les fentes qui donnent issue au pollen (fig. 3, *e* & fig. 1, *a*). Ces mouvements des anthères, comme ceux des filets des étamines ont pour effet de prévenir la fécondation du pistil par le pollen de la même fleur & de favoriser la fécondation par du pollen étranger.

Digitized by Google

Au moment où la corolle tombe, les anthères sont encore fermées & on n'aperçoit pas de traces de pollen sur le stigmate. C'est seulement pendant le mouvement des étamines en dehors, deux, trois, cinq minutes ou plus après la chute de la corolle, que les anthères s'ouvrent. Le pollen paraît au bord des fentes, se détache à la moindre secousse ou même tombe par son propre poids (fig. 2, *e*).

Ainsi le pollen n'est pas déposé sur le stigmate, sous la corolle, avant la chute de celle-ci, comme le disent quelques auteurs, au moins dans les cas de floraison normale. Ceci n'a lieu que dans les fleurs que j'ai appelées *encapuchonnées*[1].

1. Il semblerait, à première vue, que dans les fleurs encapuchonnées où les anthères & les stigmates sont protégés d'une manière durable par la corolle, la fécondation devrait être plus assurée que dans les fleurs à épanouissement complet. C'est le contraire qui est la vérité, & l'encapuchonnement des fleurs est une des causes les plus fréquentes de coulure. Je l'ai dit plus haut déjà à propos du *Malbec*. Voici, pour le *Chasselas*, quelques exemples précis.

A. — Le 15 juin, la floraison d'une grappe *A* de ce dernier cépage cultivé en serre vient de se terminer. Je compte & marque les fleurs qui sont complètement épanouies & celles qui sont encapuchonnées. J'enferme la grappe dans un sac de crin. Le 1er août les fruits sont mûrs ; je les récolte & les compte.

Voici les nombres :

Fleurs complètement épanouies sur la grappe *A*	81
Nombre de baies normales fournies par ces fleurs	55
Coulure 38 %.	
Fleurs encapuchonnées sur la grappe *A*	24
Nombre de baies normales fournies par ces fleurs	4
Coulure 84 %.	

B & *C*. — Le 15 juin (même plante qu'en *A*), sur une grappe *B* qui termine sa floraison, je retranche toutes les fleurs à épanouissement complet & conserve seulement les fleurs encapuchonnées. Celles-ci sont au nombre de 132. Je mets un sac de crin.

Le même jour (toujours sur la même plante), sur une grappe *C* qui termine sa floraison, je supprime toutes les fleurs encapuchonnées & ne garde que celles à épanouissement complet au nombre 116. — Mis la grappe dans un sac de crin.

Le 1er août, les fruits sont mûrs ; je les cueille & les compte.

Fleurs encapuchonnées de la grappe *B*	132
Nombre de baies normales fourni par ces fleurs	40
Coulure 70 %.	
Fleurs à épanouissement normal de la grappe *C*	116
Nombre de baies normales fourni par ces fleurs	49
Coulure 58 %.	

Il semblait naturel d'attribuer cette coulure au manque d'action du pollen sur les ovules de la même fleur : du moins les travaux de Darwin donnaient à cette explication une certaine vraisemblance. Mais une recherche plus attentive m'a démontré l'inexactitude de cette interprétation.

En effet, ayant compté comparativement d'une part le nombre de baies provenant

Digitized by Google

Au moment où la corolle tombe, le stigmate possède son développement définitif : il est frais, non humide & retient facilement le pollen. Peu après, on le voit d'abord devenir humide; puis généralement apparaît à son extrémité une petite perle de liquide qui persiste souvent plusieurs jours, diminuant ou même disparaissant aux heures les plus chaudes de la journée pour reparaître le soir & le matin. Lorsque, pendant plusieurs jours, le temps est sec & chaud, cette sécrétion ne se produit pas, au moins dans la journée. En général, mais non toujours, l'apport du pollen sur le stigmate détermine la disparition complète de cette perle liquide après douze à vingt-quatre heures. L'humidité du stigmate est évidemment favorable au développement du pollen apporté sur cet organe. Cependant elle ne paraît pas indispensable, car il m'est arrivé bien souvent, dans le Midi, par des temps très secs, de déposer du pollen sur des stigmates sans trace apparente d'humidité & d'obtenir d'excellents résultats de ces hybridations. Je dois dire toutefois que, dans ces cas, l'absence de l'humidité dans la journée, ne prouve pas que l'humidité manquât également pendant la nuit.

Les détails qu'on vient de lire sur la floraison du Chasselas me semblent devoir s'appliquer en ce qu'ils ont d'essentiel à toutes les vignes cultivées qui ont des étamines longues. Ils s'appliquent également, *mutatis mutandis* aux fleurs mâles des plantes sauvages. Quant aux vignes cultivées à étamines courtes, j'ai omis de suivre l'épanouissement de leurs fleurs; mais il semble probable que ce dernier offre de l'analogie avec celui des fleurs hermaphrodites des vignes sauvages. Chez ces dernières, on constate, comme caractère spécial, une très

des fleurs complètement épanouies & celui des pépins fournis par ces baies, & d'autre part le nombre de baies provenant des fleurs encapuchonnées ainsi que le nombre des pépins contenus dans celles-ci, l'avantage dans la fécondité des baies a été pour les fleurs encapuchonnées. — Voici les chiffres :

Total des baies provenant des fleurs complètement épanouies (grappes *A* — *pro parte* — & *C*)..... 104
Total de leurs pépins..... 105
Total des baies provenant des fleurs encapuchonnées (grappes *A* — *pro parte* — & *B*.)..... 44
Total de leurs pépins..... 60
C'est-à-dire que 100 baies provenant de fleurs complètement épanouies ont fourni..... 100 pépins.
Tandis que 100 baies provenant de fleurs encapuchonnées ont fourni. 136 pépins.

Or, j'ai remarqué, en examinant les stigmates des fleurs encapuchonnées, après avoir enlevé la corolle & les anthères avec précaution, que tous ces stigmates portaient bien du pollen, surtout sur leurs bords, mais qu'ils étaient absolument secs & que le pollen ne semblait avoir germé nulle part.

D'après cela, c'est à la sécheresse du stigmate & au manque de germination du pollen dans la plupart des fleurs encapuchonnées qu'il faut attribuer leur coulure habituelle.

Digitized by Google

grande rapidité & une grande amplitude dans les mouvements que font les étamines pour s'éloigner du pistil. Tandis que dans les fleurs à étamines longues, les filets des étamines n'arrivent à former avec le pistil qu'un angle de 45 à 60° seulement, dans ces dernières, ils se recourbent jusque sous l'ovaire (fig. 1, *b* & *c*); & au lieu d'employer pour ce mouvement, comme chez les premières, plusieurs minutes, ils l'exécutent en quelques secondes seulement. On dirait quelquefois, tellement ces mouvements sont rapides, que les filets sont de véritables ressorts.

III

Nous voici arrivés à l'hybridation artificielle.

Une première & très grande difficulté résulte de la différence des époques de floraison des diverses espèces de vignes américaines & de nos variétés européennes. Ainsi le V. *riparia* fleurit quinze jours au moins avant nos cépages, & le V. *rupestris* huit jours. Les *V. æstivalis* & *cordifolia* commencent à peine leur floraison quand la vigne européenne vient de terminer la sienne. Ce n'est que huit à dix jours après que cette dernière a passé fleur, que le *V. Berlandieri* d'abord & le *V. cinerea* ensuite commencent à fleurir. Les *V. rubra* & *rotundifolia* terminent la série, & il y a entre leur floraison & celle de nos cépages un intervalle de trois à quatre semaines.

Heureusement que chez quelques espèces, le *V. rupestris* surtout, la floraison des plantes mâles vigoureuses dure très longtemps. Lorsque les grosses grappes sont défleuries, on voit apparaître une foule de grappillons qui, pendant une quinzaine de jours, fournissent encore du pollen en quantité suffisante. Il m'est arrivé fréquemment aussi, pour les hybridations les plus tardives, d'utiliser les fleurs que m'offraient les boutures mises de bonne heure en pépinière.

Mais ces ressources sont habituellement insuffisantes, &, pour faire coïncider les époques de floraison, on est obligé de la retarder chez les plantes précoces, de l'avancer chez les tardives.

Il y a divers moyens de retarder la floraison. Le meilleur, je crois, consiste à conserver sur la souche que l'on veut retarder un long sarment que l'on couche dans un fossé rempli ensuite de terre, ne laissant sortir que le dernier œil. Au moment favorable, on le retire de terre, on pince la pousse terminale, & les rameaux qui se développent successivement fournissent pendant longtemps des fleurs à divers degrés de développement.

On peut aussi laisser les longs bois comme ceux dont je viens de parler à l'air libre. Quinze jours avant la floraison, on pince toutes

Digitized by Google

les pousses à 6 ou 8 centimètres au-dessus de leur base. Il s'en produit d'autres qui quinze jours ou trois semaines après la floraison normale, présentent des fleurs en bon état.

Lorsqu'il s'agit de plantes mâles que l'on ne craint pas de fatiguer, dès que leurs pousses ont 15 à 20 centimètres de long, on les pince toutes à 6 ou 8 centimètres de leur base. Un mois à six semaines après, ces plantes sont chargées de fleurs.

Enfin on peut encore se servir de marcottes en pots que l'on aura préparées dès l'année précédente, en ayant soin de faire sur la marcotte, au niveau du fond du pot, une ligature au fil de fer, pour forcer les racines à se développer à l'intérieur du pot. A la fin de février, on détache les marcottes de la plante mère, on met les pots dans une cave ou une glacière d'où on les retire au moment opportun pour les mettre à l'air libre. Ce procédé donne de très bons résultats pour les plantes mâles qui fournissent d'excellent pollen.

Pour avancer la floraison on enferme la plante dans une caisse vitrée. On peut même prendre la précaution de mettre de temps en temps sur ses racines une couche de $0^m 25$ de fumier frais. Avec beaucoup de soins, on peut avancer la floraison de huit à douze jours par ce moyen.

Les marcottes en pots, mises à temps en serre chaude, donnent aussi de bons résultats. Mais je dois dire que jusqu'à présent ces deux derniers procédés ne m'ont réussi que pour les plantes mâles. Les fleurs fertiles ne supportent pas ces différentes manipulations & tombent invariablement après la floraison.

Les plantes qui doivent servir de père & de mère étant supposées prêtes pour l'opération, nous avons maintenant à nous occuper des fleurs qui doivent être fécondées. On choisit, sur la plante destinée à servir de mère, une ou plusieurs grappes de grandeur moyenne, bien nourries, qui aient déjà une dizaine de fleurs épanouies. Avec des ciseaux très fins on détache toutes ces dernières fleurs aussi bien que les fleurs les plus en retard, les plus petites par conséquent, qui ne fleuriraient que quatre ou cinq jours plus tard. On peut aussi employer pour cette opération la pince fine qui sert à castrer : avec les mors on saisit le pédicelle des fleurs que l'on veut retrancher, on serre & on tire à soi.

Les pinces à castrer sont de fines pinces en acier de 8 à 10 centimètres de longueur, à mors longs & aigus, de 1 millimètre d'épaisseur au plus à l'extrémité [1]. Avec les mors, l'opérateur saisit l'extrémité de la corolle soit transversalement (fig. 4), soit un peu obliquement (fig. 4, *a* & *b*). Il imprime à la pince un léger mouvement de torsion & tire à lui. Le plus souvent la corolle tout entière & quelques anthères se

1. On les trouve chez les fabricants d'instruments de chirurgie, sous le nom de pinces fines à dissection.

Digitized by Google

trouvent arrachées ainsi du premier coup. Quelques coups de pince supplémentaires sont ensuite nécessaires pour arracher les autres anthères. Une fleur castrée on passe à une autre, & ainsi de suite jusqu'à la dernière. On examine ensuite avec attention la grappe tout entière pour voir s'il n'y reste pas quelque anthère, ce qui arrive fréquemment.

La castration est en général une opération très simple. Il faut seulement un peu d'adresse & d'habitude pour ne pas écraser ou blesser

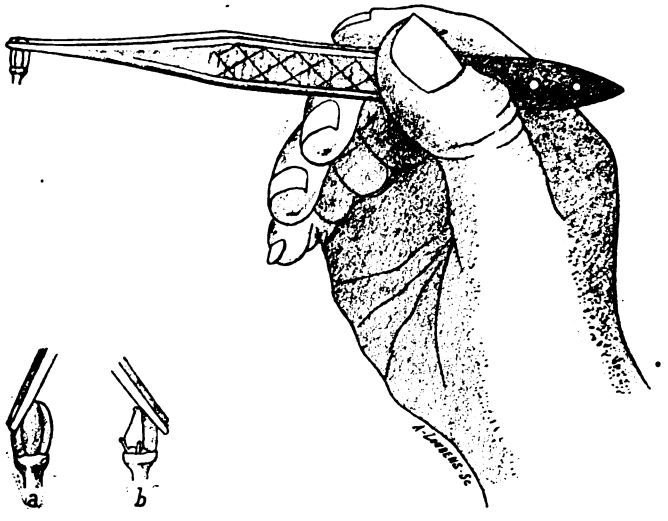

Figure 4. — Castration d'une fleur de vigne. En *a* & *b* la pince prend la corolle obliquement, successivement des deux côtés, afin de ne pas blesser le stigmate.

le stigmate qui souvent n'est guère qu'à un millimètre au-dessous du sommet de la corolle, quelquefois moins encore. Tout stigmate blessé devient incapable de fécondation.

La castration peut se faire à toute heure de la journée & par tous les temps.

Dès qu'elle est terminée, on applique le pollen, ou si on ne doit le faire qu'après quelque temps, on enveloppe la grappe avec précaution dans un sac de papier huilé (15 à 20 centimètres de haut sur 10 à 12 de diamètre), ou un sachet de gaze fine contenant un fil de laiton roulé en spirale qui sert à le tendre dans tous les sens. L'ouverture en est assujettie à la queue de la grappe par un fil ordinaire ou un fil mince de fer ou de laiton (fig. 5). Cette précaution est indispensable pour empêcher la fécondation par un pollen autre que celui qu'on veut employer. Je me sers aussi souvent, pour plus de commodité, de

Digitized by Google

simples triangles en papier résistant (fig. 6, *a*), que j'enroule comme un cornet autour de la grappe & de la tige, assujettissant les extrémités du triangle avec des épingles ainsi que le montre la figure 6, de manière à ne laisser que des ouvertures aussi petites que possible. Ces cornets suffisent contre le pollen que transporte le vent, mais ils permettent l'entrée du sac aux insectes dont il a été question précédemment. Néanmoins je les regarde comme suffisants au point de vue

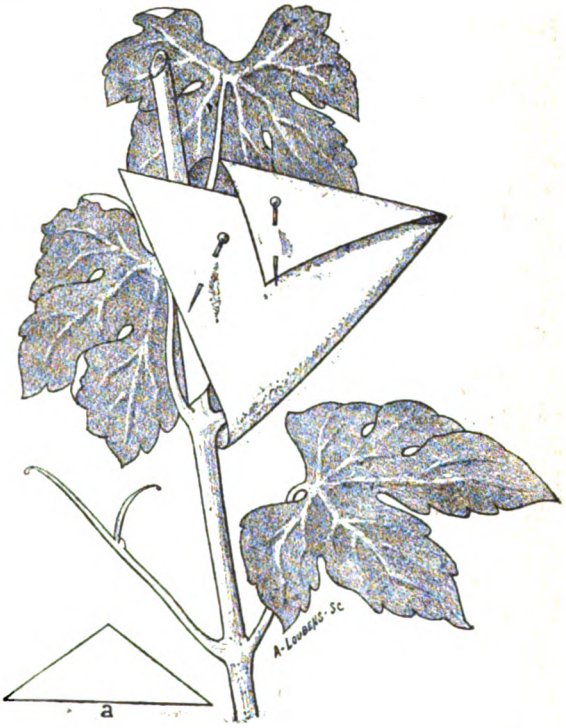

Figure 5. — Grappe castrée recouverte d'un sac de gaze, tendu par une spirale de laiton intérieure, & retenu à une feuille par une épingle.

Figure 6. — Grappe castrée enfermée dans un cornet de papier. — *a* forme du triangle de papier.

pratique & n'emploie les sacs de papier ou de mousseline que lorsque toute cause d'erreur doit être écartée, & quand l'apport du pollen doit être retardé plusieurs jours.

Reste à considérer l'application du pollen.

La grappe destinée à fournir ce dernier doit offrir plusieurs fleurs fraîchement épanouies. On cherche parmi ces dernières une fleur dont les anthères soient ouvertes. S'il n'y en pas en cet état, on expose la grappe au soleil pendant quelques minutes. Sous l'influence de la

Digitized by Google

dessication, les anthères s'ouvrent & le pollen se présente entre leurs valves sous forme d'une fine poussière jaunâtre ou blanchâtre (fig. 2, *c'*). Avec la pince on saisit une de ces fleurs par la partie supérieure du pédicelle, on l'arrache & on touche légèrement & successivement avec ses anthères, les stigmates dont on veut opérer la pollination. Une fleur mâle suffit à en polliniser une dizaine. On continue la même opération jusqu'à ce que tous les stigmates de la grappe qu'il s'agit d'hybrider aient reçu du pollen. On enferme alors & sans tarder la grappe pollinisée dans un sac de papier ou de mousseline, ou dans un cornet de papier, ainsi qu'il a été dit plus haut, pour prévenir l'apport de pollen étranger. Huit à dix jours après, on enlève ces abris & on les remplace par des sacs de crin destinés à protéger les fruits contre les oiseaux & les insectes. L'opération est terminée.

Grâce à toutes ces précautions, on obtient à peu près un grain de raisin pour deux ou trois fleurs castrées & pollinisées, & il est excessivement rare que tous les pépins obtenus ne soient pas hybridés. Ce cas se présente à peine quatre à cinq fois sur mille & s'explique par quelque castration incomplète.

A ceux qui trouveraient ces opérations trop délicates, je proposerai le procédé suivi par Bouschet de Bernard & plus récemment par le docteur Davin.

Au moment où la grappe que l'on veut féconder artificiellement commence à fleurir, on y accroche une ou deux grappes en pleine floraison de l'espèce qui doit servir de père. Chaque matin on répète la même opération, après avoir enlevé la grappe de la veille, jusqu'à ce que la floraison soit terminée. Sur tous les pépins que fournira cette grappe, j'estime qu'il peut y en avoir de un tiers à la moitié qui sont réellement le produit de l'hybridation. Je sais que le docteur Davin a obtenu par ce procédé une plus forte proportion de graines hybridées, mais il ne faut pas oublier que dans ses essais la plante mère était un *V. Berlandieri* fertile, par conséquent à étamines courtes.

On peut appliquer le pollen sur les fleurs castrées ou immédiatement après la castration ou seulement quelques jours plus tard. D'une manière générale, aussi longtemps que les stigmates ne sont pas desséchés, de couleur brune, ils sont capables de fécondation. J'ai conservé des stigmates en bon état pendant huit à neuf jours.

Puisque les stigmates gardent leur vitalité pendant plusieurs jours, on peut se demander quel est, pendant ce laps de temps, le moment le plus opportun pour l'application du pollen. L'expérience m'a appris que c'est le quatrième ou le cinquième jour après la castration[1]. Cela

1. C'est ce que prouve l'expérience suivante :

Le 9 juin, je castre six grappes d'Aramon & immédiatement après j'applique (à 2 heures du soir), sur une de ces grappes (*A*) le pollen du *Rupestris de Fortworth*. Toutes ces grappes sont aussitôt renfermées dans des sacs de gaze fine.

Le lendemain (10 juin) je passe en revue avec attention les fleurs de toutes les

Digitized by Google

tient vraisemblablement à ce que par cette dernière opération on ouvre prématurément une foule de fleurs qui ne se seraient épanouies que quatre à cinq jours plus tard.

Dans ce qui précède, j'ai supposé que l'opérateur employait pour la

grappes castrées la veille & supprime toutes celles dont les ovaires ou les stigmates ont été lésés par les pinces pendant la castration, ce qui se distingue facilement à la couleur brune des parties blessées. Les grappes sont renfermées de nouveau dans leurs sacs.

Après cette opération il reste .

Sur la grappe	A ,	212	fleurs en bon état.
—	B ,	87	—
—	B',	155	—
—	C ,	140	—
—	C',	98	—
—	D ,	88	—

Le 11 juin, à 2 heures, application du pollen dn même *Rupestris de Fortworth*, par le même procédé que pour la grappe A, sur les grappes B & B'. — Remis les grappes dans les sacs.

Le 14 à 2 heures, même opération avec le même pollen pour les grappes C & C',

Le 16 à 2 heures, même opération avec le même pollen pour la grappe D. Je remarque sur cette grappe un grand nombre de stigmates qui sont bruns (morts), & que la plupart ont perdu leur fraîcheur. Les stigmates humides constituent à peine un quart du nombre total des fleurs.

Pendant ces huit jours, & même après, le temps a été exeeptionnellement sec & chaud.

Le 20, les sacs de gaze sont remplacée par des sacs de crin.

Fin septembre, les grappes sont cueillies & examinées avec soin. Leurs baies fertiles, de grosseur normale sont comptées ; de même les millerandées, stériles. Les pépins en sont extraits & nettoyés, puis jetés dans un verre d'eau. Ceux qui vont au fond du verre (fertiles), & ceux qui surnagent (stériles) sont comptés à part.

Voici les chiffres :

Grappe A.

212 fleurs ont fourni 109 baies normales, fertiles, & 12 baies millerandées, stériles ;

Ces 109 baies out donné 127 pépins fertiles, & 7 stériles ;

C'est-à-dire que 100 fleurs ont produit 51 baies fertiles, & que 100 baies fertiles ont produit 116 pépins fertiles ,

Ce qui fait 59 pépins fertiles pour 100 fleurs fécondées.

Grappes B & B'.

242 fleurs ont fourni 113 baies normales, fertiles, & 12 baies millerandées, stériles ;

Ces 113 baies ont donné 157 pépins fertiles, & 27 stériles ;

C'est-à-dire que 100 fleurs ont produit 46 baies fertiles, & que 100 baies fertiles ont produit 138 pépins fertiles ;

Ce qui fait 64 pépins fertiles pour 100 fleurs fécondées.

Digitized by Google

fécondation du pollen frais, pris sur des fleurs fraîches. Il est important de savoir s'il est possible de maintenir les fleurs fraîches pendant plusieurs jours & d'utiliser le pollen sec.

Pour conserver en bon état les fleurs sur lesquelles doit être pris le pollen, il faut avoir soin d'abord de ne s'adresser qu'à des grappes sur lesquelles il n'y ait encore qu'un petit nombre de fleurs épanouies. Après les avoir cueillies par un temps sec, on en roule une à quatre ensemble, suivant leur grosseur, dans une ou deux feuilles de vigne bien sèches, sans les comprimer, & on met ce petit paquet dans un étui de papier que l'on ferme en le froissant à chaque extrémité. Le tout est déposé dans un lieu frais & sec. Après trois jours, on examine les grappes. S'il y a des traces d'humidité sur les feuilles (buée plus ou moins forte), on ouvre le papier à chaque bout de l'étui pour faciliter l'accès de l'air & prévenir la moisissure & la fermentation. De cette façon les fleurs se conservent de cinq à sept jours en bon état. Elles s'ouvrent successivement dans le paquet, de telle façon qu'au moment où on en a besoin on en trouve toujours qui sont fraîchement épanouies. Si alors les anthères n'étaient pas ouvertes, quelques minutes d'exposition au soleil suffiraient à déterminer la rupture de leurs loges & la mise en liberté du pollen.

Ce procédé réussit admirablement avec les fleurs mâles. Lorsqu'on ouvre le paquet, la plupart des corolles sont détachées; elles tombent au moindre choc & les anthères s'ouvrent. Dans ce cas, au lieu de prendre péniblement avec la pince, & une à une, les fleurs en question, pour toucher successivement, avec leurs anthères, les stigmates des fleurs à féconder, je me contente de promener la grappe mâle à la surface de la grappe castrée; le pollen s'échappe en véritables nuages, couvrant tous les organes, les stigmates comme les autres.

On peut aussi à l'aide des grappes (mâles surtout), qui sont dans l'état dont je viens de parler, préparer une grande quantité de pollen

Grappes C & C'.

238 fleurs ont fourni 134 baies normales, fertiles, & 0 baies millerandées, stériles;

Ces 134 baies ont donné 263 pépins fertiles, & 39 pépins stériles;

C'est-à-dire que 100 fleurs ont produit 56 baies fertiles, & que 100 baies fertiles ont produit 196 pépins fertiles;

Ce qui fait 110 pépins fertiles pour cent fleurs fécondées.

Grappe D.

88 fleurs ont fourni 21 baies normales, fertiles, & 1 baie millérandée, stérile;

Ces 21 baies ont donné 23 pépins fertiles, & 2 pépins stériles;

C'est-à-dire que 100 fleurs ont produit 23 baies fertiles, & que 100 baies fertiles ont produit 19 pépins fertiles;

Ce qui fait 26 pépins fertiles pour 100 fleurs fécondées.

C'est donc la fécondation du 14 juin, c'est-à-dire au cinquième jour après la castration, qui a produit le résultat le plus avantageux.

Digitized by Google

pur. Pour cela on fait tomber avec précaution toutes les corolles qui tiennent encore, puis on place la grappe sur une feuille de papier dans un lieu sec. On la secoue de temps en temps; le pollen sort des anthères & tombe sur le papier. Après vingt-quatre heures de séjour à l'air libre dans un lieu sec, on le verse dans une boîte ou un petit tube de verre court où il se conserve très bien pendant une semaine. Ce pollen est d'un emploi très commode. On en prend de petites quantités sur un pinceau à aquarelle sec, & on touche légèrement avec ce dernier les stigmates que l'on veut polliniser. Il faut avoir autant de pinceaux que de sortes de pollen, ou avoir soin, pour ne pas mélanger ces derniers, lorsqu'on veut changer de pollen, de plonger le pinceau dans l'alcool & de le laisser sécher.

On a vu tout-à-l'heure qu'il est possible de conserver fraîches des fleurs pendant six à sept jours. Passé ce temps, elles sont généralement envahies par la pourriture, & le seul moyen de conserver plus longtemps le pollen est alors de laisser sécher le tout. Pour cela, vers le sixième jour on ouvre définitivement les étuis de papier doublés d'une feuille de vigne dans lesquels se trouvent les grappes fraîches, & on secoue ces dernières sur une feuille de papier. Les fleurs se détachent ainsi que la corolle, les étamines & les anthères & tombent sur le papier où on les étale en couche mince. Il ne reste entre les mains de l'opérateur que la grappe qui est jetée. La feuille de papier est mise dans un lieu sec, aéré, où tous les débris qui la couvrent se dessèchent complètement en deux ou trois jours. On conserve cette poussière dans une boîte. Elle est d'un usage très commode pour l'hybridation. On peut en préparer facilement de très grandes quantités. Pour polliniser les grappes castrées, d'une main on tient sous ces dernières une feuille de papier, tandis que de l'autre on verse doucement la poussière de la boîte sur les différentes parties de la grappe qu'il s'agit de féconder. On verse de nouveau la poussière recueillie sur le papier dans la boîte & on recommence. Après deux ou trois opérations, on peut être certain que la fécondation est assurée & on met de côté la boîte pour d'autres hybridations.

Nous avons réussi, M. de Grasset & moi, plusieurs hybridations par ce procédé avec des fleurs cueillies depuis quinze jours & desséchées depuis neuf à dix. Il est clair qu'avec la poussière de débris de fleurs dont je parle, on pourrait hybrider au pinceau comme avec le pollen pur dont il a été parlé plus haut. En effet, lorsqu'on examine à la loupe les débris de toute sorte, anthères, corolles, étamines qui la constituent, on voit qu'ils sont absolument couverts de pollen qui s'attache facilement & en quantité au pinceau.

Cette dernière méthode offre plusieurs avantages : une grande facilité de préparation du pollen, la rapidité de la pollinisation des stigmates & la possibilité de conserver du pollen utilisable pendant deux semaines. Ce serait là, d'après Wichura, Nietner & divers auteurs la

Digitized by Google

longévité maximum du pollen dans les saules, les rosiers, &c. Je n'ai pas essayé de pollen plus vieux ; mais M. P. Castel, ancien président de la Société d'agriculture de l'Aude, m'affirmait, en septembre dernier, que depuis plusieurs années il fait couramment, sur une grande échelle, des hybridations de vignes au pinceau avec du pollen de l'année précédente. C'est là un fait extrêmement intéressant tant au point de vue botanique qu'à celui de la pratique.

Le pollen (des étamines longues) de la vigne germe facilement & presque immédiatement dans l'eau pure & l'eau additionnée de 1 à 10 % de sucre. Dans l'eau pure ou sucrée à 4 %, en vingt-quatre heures, au mois de juin, par une température normale, les tubes polliniques du *Chasselas* atteignent une longueur de un demi-millimètre à un millimètre. Je me suis assuré que dans l'*Aramon* pollinisé par son propre pollen, par une température normale, quarante-huit heures après que le pollen a été déposé sur le stigmate, on trouve déjà des tubes polliniques dans l'intérieur de l'ovaire, au voisinage du micropyle; huit heures plus tard (c'est-à-dise après cinquante-six heures), on en voit qui ont pénétré dans l'endostome. Mais comme la papille mucellaire est épaisse & constituée par une douzaine de couches de cellules, il faut au boyau pollinique un assez long temps pour la traverser, & ce n'est que le cinquième jour après le dépot du pollen sur les stigmates (dans le *Chasselas*) que j'ai été à même de constater la fécondation de l'oosphère. Au huitième jour (*Chasselas*), l'embryon est constitué par une petite boule d'une trentaine de cellules. A ce moment, l'endosperme est formé; l'ovaire & l'ovule commencent à grossir rapidement, &, du dixième au douzième jour, alors que les ovaires & les ovules non fécondés n'ont pas changé, on voit dans ceux qui sont fécondés les proportions doublées : les ovules ont alors deux millimètres de long.

On sait qu'en général après la fécondation d'une fleur par le pollen soit d'une race soit d'une espèce distincte, rien, ni dans les fruits ni dans les graines qui sont le résultat du croisement ne peut servir à reconnaître ce dernier : les fruits & les graines restant conformes à ce qu'ils sont dans la plante mère. Il y a cependant quelques exceptions à cette règle & justement dans le genre vigne. Ainsi Henry Bouschet & son père ont observé plusieurs fois, au cours de leurs croisements entre l'*Aramon,* l'*Alicante,* la *Carignane* & le *Teinturier* (ce dernier fonctionnant comme père), qu'un certain nombre de fruits, au lieu d'avoir le jus incolore comme il l'est naturellement dans ces cépages, l'avaient coloré en rouge comme dans le père (*Teinturier*). Cette particularité était pour eux la preuve que le croisement avait réussi, & les graines provenant des fruits ainsi modifiés étaient semées à l'exclusion des autres[1]. Il existe encore sur cette question d'autres années

1. *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault*, 1865, pp. 39 & 40.

Digitized by Google

que l'on pourrait discuter[1]. Mais comme les faits bien établis seuls doivent être pris en considération, je crois plus utile de passer outre & d'en rapporter deux bien certains, dont je dois la connaissance au baron Antonio Mendola, un des ampélographes européens actuels les plus éminents. Il m'écrivait, à la date du 7 février 1883 : « J'ai obtenu de belles variétés par la fécondatien artificielle selon la méthode de M. Bouschet... Dans divers croisements, quoique rarement, j'ai observé un changement de coloration sur la grappe fécondée. Ainsi, ayant fécondé le raisin blanc *Sanginella* de Naples, par le pollen du *Sabalhanskoï* rouge de Crimée, plusieurs baies de la grappe fécondée montrèrent la couleur rouge du *Sabaltkanskoï*. J'ai vu les mêmes phénomènes sur les *Muscats blancs* fécondés par les rouges; mais je n'ai jamais observé l'inverse, c'est-à-dire la décoloration de raisins noirs par l'action du pollen des variétés à fruits blancs. »

La modification de la couleur normale du fruit par le croisement est donc un fait bien établi. Mais il est à remarquer que jusqu'à présent il n'a été constaté que dans le métissage. Malgré les très nombreuses hybridations que nous avons faites M. de Grasset & moi, jamais un cas de ce genre ne s'est présenté à nous. Jamais non plus nous navons observé de variations dans la forme des graines qui sont les résultats directs de l'hybridation. Nous les avons toujours vues offrir uniquement les caractères de celles de la plante mère. Une graine d'*Aramon* conserve toujours les caractères d'une graine d'*Aramon* & n'en présente pas d'autres, qu'elle soit le produit de la fécondation normale de l'*Aramon* ou de son croisement avec les *V. riparia*, *rupestris* ou autres. La réciproque est également vraie.

Je disais au commencement que toutes mes tentatives d'hybridation ont réussi avec la plus grande facilité. Il y a cependant à cette règle une exception que je dois signaler parce qu'elle est unique & qu'elle présente de curieuses particularités.

En 1884, je pollinisai cinq grappes castrées, de *V. Rupestris* par l'*Aramon-Teinturier-Bouschet*, plante à étamines longues & qui n'offre rien d'anormal dans sa fructification. La coulure fut presque générale, & je ne récoltai que cinq pépins bien constitués en apparence mais dont aucun ne germa.

L'opération inverse donna le même résultat. Une grappe tout entière d'*Aramon-Teinturier* (ces grappes sont très grandes), pollinisée par un *Rupestris* mâle ne produisit que quelques baies dont aucun pépin ne leva.

En 1885, je pollinisai une grappe entière de ce même cépage par un *Rupestris-Cinerea* à étamines courtes. Une autre grappe fut aussi pollinisée par un *Rupestris-Æstivalis* à étamines également courtes. (Je savais par d'autres essais que le pollen de ces deux plantes jouit d'une

1. Même Recueil, 1864, pp, 339 & 1865, p. 123.

Digitized by Google

activité sinon entière, du moins à peu près normale). Sur chacune de ces grappes, il se développa de vingt à trente baies normales. Mais presque tous les pépins furent très petits & creux. Il n'y en eut que quatre de grosseur normale dont trois étaient creux; l'unique qui fut bon en apparence ne germa pas.

L'opération inverse fut faite avec le même *Rupestris-Æstivalis* c'est-à-dire que ce dernier fut pollinisé par l'*Aramon-Teinturier*. Il en résulta un nombre normal de baies & de graines (74), bonnes en apparence, mais dont neuf seulement germèrent.

Une grappe de ce même *Aramon* pollinisée par un *Riparia-Æstivalis* mâle dont le pollen est très actif, produisit un petit nombre de baies fertiles dans lesquelles se trouvèrent très peu de graines (12) normales en apparence, mais dont aucune ne germa.

Et cependant une dernière grappe du même cépage pollinisée par le *Rupestris Ganqin* mâle, plante à pollen très actif, produisit une ample récolte de baies bien développées. Celles-ci fournirent soixante & un pépins sensiblement normaux, mais tombant assez lentement au fond de l'eau. Sur ce grand nombre de graines trois seulement ont germé.

Voilà donc un cépage qui ne se laisse hybrider que très difficilement & d'une manière tout à fait irrégulière & capricieuse.

IV

Il resterait à discuter un point très important, celui des combinaisons les plus favorables au but que l'on se propose par l'hybridation. Faute d'une expérience suffisante, je me bornerai pour aujourd'hui à quelques rapides indications.

Un hybride d'*Aramon* & de *Rupestris* peut être produit de deux façons ou bien en fécondant le *Rupestris* par l'*Aramon*, ou bien par l'opération inverse. Ce dernier cas présente lui-même deux variantes, l'*Aramon* pouvant être fécondé par des fleurs mâles (à étamines longues), ou bien par des fleurs hermaphrodites (à étamines courtes) de *Rupestris*.

Bien que la possibilité de ce dernier genre d'hybridation soit niée par M. Rathay (*op. cit.*), elle existe cependant, ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut. Mais je manque d'observations pour dire au juste si l'hybridation avec ce pollen est plus ou moins facile qu'avec le pollen des fleurs mâles, ce dernier cas toutefois me semble plus probable. Il m'est également impossible de déterminer d'une façon exacte les résultats de ce mode d'hybridation pour les plantes qui en sont le produit. Tout ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que les deux cent cinquante à trois cents hybrides de ce genre que nous possédons actuellement, M. de Grasset & moi, sont en général notablement inférieurs comme vigueur & résistance aux mêmes hybrides faits avec du pollen de fleurs mâles. Ce dernier mode d'hybridation est celui

Digitized by Google

qui nous a donné les meilleurs résultats au point de vue de la vig ueur & de la résistance au phylloxera, & celui que nous avons pratiqué sur la plus grande échelle depuis 1880.

La comparaison des hybrides obtenus en fécondant une variété européenne par le pollen mâle d'une espèce américaine ou inversement en fécondant la plante américaine hermaphrodite de la même espèce par le pollen (provenant d'étamines longues), de la même variété européenne nous a amenés depuis quelque temps, M. de Grasset & moi, à la constatation d'un fait général très curieux & des plus importants, l'*influence prépondérante de la plante qui fonctionne comme père* dans ces croisements.

Nous possédons, en effet, des centaines de chaque sorte de ces hybrides, par exemple *Aramon* × *Rupestris*[1] & *Rupestris* × *Aramon*, *Alicante-Bouchet* × *Rupestris* & *Rupestris* × *Alicante-Bouchet*, &c., d'une manière générale & sauf de rares exceptions, les hybrides dans lesquels le *Rupestris* est le père, sont plus résistants au phylloxéra, à grappes beaucoup moins grandes & à fruits beaucoup plus petits que cela n'a lieu dans les hybridations inverses. En hybridant l'Européen par l'Américain, on obtient une très haute résistance au phylloxéra, mais la fructification est insuffisante. Par l'opération inverse, la fructification est bonne, mais la résistance a disparu en grande partie. Cette loi qui semble ne souffrir que très peu d'exceptions a, on le conçoit facilement, une importance considérable au point de vue pratique.

Il est vrai que Darwin ne l'admet pas comme loi générale; mais pour le genre vigne elle existe certainement, & il est bien probable que ce n'est pas là un fait isolé. On en connaît d'autres, sinon identiques, du moins analogues. Ainsi, dans un ouvrage récent[2], M, Nietner nous dit (p. 409) : « L'expérience a appris que dans les hybrides artificiels de rosiers, la fleur a plus d'analogie pour la forme avec celle de la plante mère, tandis que le feuillage & le port général se rapprochent davantage de ceux du père... L'influence du père se fait sentir surtout dans l'habitus général de l'hybride, mais elle est également prépondérante dans la couleur de sa fleur. » Aussi conseille-t-il de choisir pour mères les variétés à fleurs doubles & d'une belle forme, & pour pères celles à belle végétation & dont la fleur est remarquable par un coloris brillant, lors même qu'elles seraient peu doubles.

Je n'ai pas fait de recherches bibliographiques sur ce sujet, mais je ne doute guère qu'on ne puisse trouver dans la littérature botanique d'assez nombreux exemples de cas où l'influence tantôt du père, tantôt de la mère, sur certains organes de l'hybride, se montre prépondérante.

Tous les hybrides faits jusqu'à présent par M. de Grasset & moi ne

1. Le signe × signifie fécondé par.
2. Th. Nietner, *Die Rose*, Berlin, 1880.

Digitized by Google

contiennent du sang Européen & Américain, que dans deux proportions différentes, ou bien un demi de chaque ou trois quarts de l'un contre un quart de l'autre.

Parmi les premiers, les plus simples sont constitués par un cépage européen seulement & une seule espèce américaine (*Aramon* × *Rupestris*). D'autres sont un peu plus complexes & formés d'un seul cépage européen & de deux espèces américaines (*Aramon* × *Cordifolia-Rupestris*). Enfin il y en a qui sont constitués par deux cépages européens & deux espèces américaines (*Aramon-Rupestris* × *Carignane-Riparia*). L'étude de ces diverses combinaisons ne nous a encore révélé aucune particularité importante.

Quand aux hydrides à trois-quarts de sang, s'ils contiennent trois-quarts de sang américain (*Chasselas-Riparia* × *Riparia*), ils sont tellement semblables à l'américain & leur fructification par conséquent est tellement rudimentaire qu'ils ne peuvent servir que de porte-greffes. Il est permis d'attendre des hybrides à trois-quarts (*Chasselas-Riparia* × *Chasselas*) de sang européen ; une fertilité notable, mais leur résistance au phylloxera & au mildew sera-t-elle suffisante ? Deux à trois années seront encore nécessaires pour répondre à cette question[1].

V

Cette notice serait incomplète si je n'indiquais les précautions à prendre pour la conservation & le semis des graines obtenues par l'hybridation aussi bien que les soins particuliers qui sont nécessaires aux hybrides pendant leur jeune âge.

On laisse les grappes fécondées artificiellement aussi longtemps que possible sur les souches afin d'en parfaire la maturité. Après les avoir cueillies par le beau temps, on les suspend en un lieu sec, puis, en décembre ou janvier, lorsque la pourriture y apparaît, on sépare avec précaution les pépins des râpes, pulpes, &c. On les lave & on jette ceux qui surnagent & qui sont creux. Ceux qui tombent au fond de l'eau sont essuyés dans un linge fin, & quand ils ne présentent plus de traces d'humidité, mis dans une boîte en lieu sec.

Au premier printemps, un mois avant l'époque du semis, les pépins sont immergés pendant cinq à six jours dans l'eau pure en faible épaisseur (un centimètre à deux) pour que l'air s'y renouvelle facilement. Durant cet intervalle on change l'eau deux ou trois fois.

On les retire alors. On remplit de très petits pots à fleurs de terre de jardin ou de bruyère humide jusqu'à un centimètre du bord. On

1. J'ai déjà traité brièvement ce sujet dans une notice insérée au volume du *Congrès international d'agriculture*, tenu à Paris en 1889, p. 714, *Notes sur les résultats de l'hybridation de la vigne*.

Digitized by Google

tasse la terre & on dépose dessus les pépins sortant de l'eau. On recouvre d'un centimètre de sable fin humide. Les pots sont placés dans des assiettes où on maintient un peu d'eau & recouverts d'une lame de verre. Ils sont conservés à une température basse ou modérée.

Cette stratification dure trois semaines ou un mois. Elle a pour effet de rendre les germinations plus nombreuses & la levée plus rapide & plus régulière.

On peut semer en plein air ou sur couche chaude. Dans ce dernier cas, sous l'influence d'une température comprise entre vingt & trente-cinq degrés centigrades suivant les heures de la nuit & de la journée, vers le quinzième jour paraissent les premières plantes, & au trentième la germination est terminée. Lorsqu'on obtient en moyenne, soixante-quinze germinations pour cent pépins semés, on a lieu d'être satisfait.

En plein air, la germination dure deux à trois fois plus longtemps, Un tiers environ des graines ne germe pas ou trop tard, ou seulement l'année suivante.

Nous avons l'habitude, M. de Grasset & moi, de semer les graines les plus précieuses sur couche chaude & sous châssis, en pots de sept à huit centimètres de diamètre, dans de la terre de bruyère qui a été purgée préalablement de toute espèce d'insectes, par le sulfure de carbone. Dans les premiers jours de mai, lorsque le danger des gelées n'existe plus & que les jeunes plantes ont une hauteur de cinq à sept centimètres, elles sont dépotées en plein air, soit dans de grands pots de vingt-cinq centimètres de diamètre, soit en pleine terre, à la même distance les unes des autres. Il est bon, dans l'un & l'autre cas, de purger préalablement la terre des pots ou le sol des insectes qui peuvent s'y trouver, par une énergique application de sulfure de carbone. C'est le seul moyen de se mettre à l'abri des larves de noctuelle qui exercent quelquefois de grands ravages sur les jeunes plantes, pendant les deux ou trois premiers mois de leur existence. On arrive ainsi, si le sol est de bonne qualité & bien préparé, & en ayant soin d'aider à la végétaion par quelques engrais liquides (floral), à obtenir, à la fin de la saison, des tiges de 1 mètre à $1^{m}50$ de longueur & par conséquent des plantes bonnes à être mises en grande culture dès l'année suivante.

On pourrait, dès la première année, au moment du dépotage, introduire le phylloxera dans les pots ou dans le sol où végètent les jeunes plantes, de manière à juger rapidement de la résistance de ces dernières. Pour diverses raisons, nous avons jusqu'ici suivi un autre porcédé, M. de Grasset & moi.

Au mois de mars de l'année qui suit le semis, toutes les plantes les plus vigoureuses sont transplantées en plein vignoble, après un bon défoncement, aux distances habituelles; &, à partir de ce moment, la plantation est traitée comme une vigne ordinaire. Comme elle a été établie sur une vieille vigne morte du phylloxéra & arrachée, dès la

Digitized by Google

seconde année toutes les plantes se trouvent envahies par l'insecte. A la troisième année, les racines des plus belles sont visitées avec attention, & si l'examen n'y fait pas reconnaître la présence de l'insecte, elles sont empoisonnées par des poignées de racines phylloxérées. La même opération est répétée une seconde fois, l'année suivente, pour les pieds où le phylloxéra n'a pas encore paru, de telle sorte qu'à la quatrième ou cinquième année il est possible de juger exactement du degré de résistance à l'insecte, tant par le dévelopement des plantes que par l'état de leurs racines.

Dès l'année qui suit celle du semis, quelques plantes mâles se mettent à fleur, un plus grand nombre à la suivante, la plupart à la troisième année. Les plantes fertiles fleurissent plus tardivement; je dois dire cependant que nous avons obtenu deux fois, sur sept à huit mille hybrides, quelques baies dès l'année après le semis, malgré la transplantation par conséquent. Mais ce sont là de très rares exceptions, &, en général, les plantes fertiles ne commencent à fleurir qu'à la troisième ou à la quatrième année, & ce n'est guère avant la sixième ou la septiéme que la grappe présente ses caractères définitifs.

Tous les hybrides, même ceux qui seront presque complètement réfractaires au mildew lorsqu'ils seront arrivés à l'état adulte, sont extrêmement sensibles à cette maladie dans leur jeune âge & jusqu'à la fin de la première année. On n'arrive souvent à les sauver que par des traitements répétés à la bouillie, les hybrides à trois-quarts de sang européen surtout. Pour ces derniers, une application de bouillie tous les dix jours est indispensable pendant la première année.

Il faut dire encore que parmi les hybrides américains aussi bien que dans les franco-américains où l'espèce sauvage américaine a fonctionné comme père, la moitié aux deux tiers environ des plantes sont mâles; il y a en outre pas mal de plantes coulardes & seulement un quart à nn cinquiéme de plantes d'une fertilité normale (hermaphrodites). Parmi ces dernières, les deux tiers environ sont à étamines longues, & le reste à étamines courtes. Toutes ces proportions varient dans des limites assez larges d'une hybridation (c'est-à-dire suivant la nature des parents) à l'autre.

Il en est de même pour la résistance au phylloxéra : il y a de très grandes variations d'une hybridation à l'autre. Cependant, au milieu de toutes ces irrégularités, l'influence de l'hérédité se révèle de la façon la plus frappante, de sorte qu'on peut affirmer, en thèse générale, que la résistance des hybrides est d'autant plus grande que la somme de celle des deux parents l'est davantage elle-même. L'influence prépondérante du père, dont il a été question, masque ou contrarie quelquefois cette loi mais ne la détruit pas. Et, à ce propos, je dois ajouter que c'est vraisemblablement à la prépondérance du père qu'est dû ce fait si remarquable chez quelques hybrides de l'immunité phylloxérique complète : la résistance du père passant intégralement dans ses

Digitized by Google

descendants, sans se laisser affaiblir en eux par la non résistance de la mère.

Mais je m'aperçois qu'au lieu de me borner, comme je le voulais d'abord, à faire connaître la techniqne de l'hybridation & la culture des hybrides, je me suis laissé entraîner plus d'une fois à des considérations d'un ordre différent, relatives à l'effet des diverses combinaisons que peut réaliser l'expérimentateur. Or, c'est là un sujet encore bien obscur, qui ne pourra être abordé avec fruit que lorsque plusieurs années d'observations seront venues compléter mon expérience actuelle.

MILLARDET.

15 janvier 1891.

BIBLIOGRAPHIE

Henry Bouschet. *Collection de vignes à jus rouge obtenues par le semis, après croisement des cépages méridionaux avec le Teinturier.—Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault*, 1864, p. 339.

V. Ganzin. *De l'hybridation artificielle.* — *Revue scientifique*, 30 juillet 1881.

Millardet, *Notes sur les vignes américaine*[1], 1881. — Chapitre V.

P. Viala. *Les hybrides Bouschet*, 1886. — *Introduction.*

G. Couderc. *Etude sur l'hybridation artificielle de la vigne.— Congrès viticole de Mâcon*, 1887.

G. Davin. *Hybridation des vignes.— La Provence horticole*, mars 1888.

Digitized by Google

LETTRES D'UN CADET DE GASCOGNE SOUS LOUIS XIV

FRANÇOIS DE SARRAMÉA

CAPITAINE AU RÉGIMENT DE LANGUEDOC[1]

« La forme épistolaire, très fugitive & très personnelle de sa nature, n'ayant le plus souvent d'autre valeur que celle empruntée à l'individualité de l'écrivain, on comprendra, dit M. Abbadie, que nous ayons longtemps hésité à exhumer de l'obscurité, où elle sommeillait depuis bientôt deux cents ans, la correspondance que nous nous décidons à publier aujourd'hui.

« Elle n'émane, en effet, ni d'un lettré, ni d'un homme de cour, ni d'un philosophe, ni d'un gagneur de batailles. Adressée par un soldat à un père ou à quelque autre parent, elle a surtout un caractère familial, & les menus faits de l'existence privée y tiennent forcément une large place à côté des évènements auxquels l'auteur a pris sa modeste part. Mais ces menus faits, en nous initiant aux réalités de la vie d'autrefois, nous aident à mieux connaître l'époque & les hommes. Les guerres, les traités, les institutions administratives, la politique des gouvernements, ne sont pas l'unique objet des annales d'un peuple : l'étude de l'individu & de la famille réclame plus que jamais sa place dans le champ de l'histoire. C'est pourquoi les Mémoires des hommes d'Etat & des grands seigneurs ne sont pas la seule source où puise l'érudition moderne; elle s'adresse aussi & de préférence peut-être, à cette foule variée de documents intimes, de témoignages involontaires où se réflète l'expression plus spontanée & plus vraie de la vie nationale.

. . . . . .

« Quelques-uns de nos amis ont pensé que la correspondance que nous mettons au jour se rattachait à la modeste mais utile catégorie de documents que nous venons d'indiquer; que des aperçus généraux sur les coutumes domestiques & sur les choses militaires du temps se dégageaient du fonds particulier de ces vieilles pages, humbles contemporaines des grandes chroniques de la fin du règne de Louis XIV; que même, par plus d'un détail du domaine proprement dit de l'histoire,

1. Publiées par la Société historique de Gascogne, par François Abbadie, ancien magistrat. (Paris, Honoré Champion, éditeur; Auch, Cocharaux frères, imprimeurs.)

Digitized by Google

elles intéresseraient le lecteur au delà du cercle étroit de la famille & mériteraient un rang honorable dans notre bibliographie gasconne, non loin, si non tout à fait à côté, des *Mémoires* de Jean d'Antras & des petits Mémoires de Germain d'Antin. Si le lecteur ratifiait ce sentiment, nos espérances seraient assurément dépassées. Quoi qu'il en soit, nous nous sommes dit que la Gascogne était une famille aussi où *les Lettres d'un Cadet de Gascogne* seraient reçues au moins avec sympathie : c'était assez pour nous déterminer à les livrer au public & à lui en présenter l'auteur. »

Oui, certes, la Gascogne est une famille : rien de ce qui l'intéresse ne saurait demeurer étranger à ceux-là qui y sont nés; & surtout ce qui touche à ce personnage historique autant que légendaire, le cadet de Gascogne. De tous les cadets de France, sous l'ancien régime, en fût-il un plus populaire & plus Français par ses défauts même comme par ses qualités, par sa fougue & sa verve non moins que par ses œuvres? Quoique souvent il sillonnât sa vie de fredaines sans nombre, quel autre versa mieux son sang, avec une plus belle humeur & une bravoure plus généreu se, sur tous les grands champs de bataille aussi bien que sur le pré? E t qui donc mieux que lui conquit les titres de noblesse de notre race ? Déjà, M. de Lescure, si je ne me trompe, nous avait donné deux livres sur ce type original & puissant, fils de notre terroir : étude générale qui demandait à être complétée par des restitutions particulières & des exhumations semblables à celle-ci.

Disons-le tout d'abord : les vingt pages qui servent d'introduction sont une présentation faite de la meilleure grâce du monde, du capitaine de Sarraméa, lequel, au surplus, gentilhomme officier & Gascon du grand siècle, semble s'y prêter fort galamment : si bien disposé que l'on soit à faire son chemin à la pointe de son épée, encore convient-il d'être lancé, même dans la vie posthume, par une main bienveillante & habile.

Ainsi notre jeune cadet se trouve replacé dans son cadre naturel: le vieux castel d'abord, sur sa fière motte féodale, regardant les montagnes & dominant les vallées & les gorges couvertes de forêts sombres, non loin de ce fameux château-fort de Mauvezin, en Bigorre, si plein de grands souvenirs & de légendes; la famille aux mœurs simples & fortes ensuite, & dont le nombre des ancêtres atteste la sève & la vitalité puissantes. Car ce n'est point la remarque la moins intéressante suggérée par l'arbre généalogique très heureusement dressé par M. Abbadie, que de voir presque toujours & durant deux siècles, sept, huit, neuf rejetons s'élancer de la même branche. Et, comme cela fait contraste avec la dégénérescence de nos maisons stériles & la tristesse noire de nos foyers éteints! Il ne paraît pas que l'on dissertât beaucoup alors dans les académies & que l'on se répandît en plaintes infécondes sur l'infécondité de la France. Tandis qu'elle s'en va, dit-on, en ce temps elle montait. Avant tout, l'homme doit faire souche, la femme

Digitized by Google

doit être mère. Seul l'esprit de vie anime la maison joyeuse : il faut travailler à la reproduction de l'espèce, à la réfection du pays épuisé par de guerres constantes, au maintien & à la pérennité du nom, Selon la loi de nature, la loi de Dieu aussi, puissante à cette époque sur l'esprit des campagnes & qui prescrit de multiplier & de croître. on faisait des enfants bravement; &, bravement ceux-ci se tiraient d'affaire, aguerris à toutes les luttes, dans l'air pur des hauteurs, par l'entraînement d'une éducation à la béarnaise, capables ainsi sous la pluie, sous le soleil, en tout temps, en tous lieux, de porter fièrement le harnois. La force de l'impulsion héréditaire s'accroît en agissant d'une génération à l'autre : nulle influence hostile ne se jette encore à la traverse, rien ne la contrarie, tout la favorise. C'était le mouvement alors, le bon, que d'excellents esprits, alarmés de nous voir perdre une bataille toutes les nuits, nous engagent fort, en leurs angoisses patriotiques, à reprendre sur l'heure. Mais quel tonique amer nous rendra cette virilité perdue? Voilà la race, rustique, robuste, souple & ardente, à l'esprit sûr & délié, au cœur ferme, au caractère trempé, d'un ressort du diable, & qui, si par miracle elle revenait, ne manquerait guère de regarder véhémentement l'impuissance & le pessimisme de nos décadents agités ou inertes.

Mais, par là même se forme un trop plein de forces vives & mâles qui doit se déverser au dehors. Au surplus, si la famille est nombreuse, le domaine, encore qu'étendu, est de mince rapport. On l'accroîtrait volontiers d'une métairie nouvelle; mais l'argent fait défaut. « Attachez-vous à augmenter les prairies & les bestiaux, écrira plus tard, avec un profond respect, Sarraméa à monsieur son très cher & très honoré père, car vous n'avez dans ce pays-là que ce seul moyen pour vivre. » Aujourd'hui même, en dépit des plus belles méthodes de l'agriculture progressive & des engrais chimiques, n'est-ce pas un peu notre propre histoire? Le moindre accident trouble le ménage des champs. « Les dépenses que vous faites pour moi ne vous empêchent point de faire travailler aux murailles de la maison qui sont achevées par les soins que ma mère s'y est donné à son ordinaire. Je m'intéresse fort au chagrin que la perte de la mule lui a causé : c'est une vraie perte. » Avec quelle sollicitude de tous les instants, on la devait « pousser » pour la foire prochaine, où l'Espagnol l'eût payé en belles & bonnes pistoles! Car les rapports économiques entre l'Espagne & notre Midi ne datent pas d'hier. Et, n'admirez-vous pas cette maîtresse femme, telle qu'il y en avait beaucoup alors de semblables au fond des manoirs, qui, non contente d'avoir été une épouse féconde, veille à tout avec autant de tête que de cœur? Elle sait, elle, selon la vieille sagesse de ses pères, que, si les hommes font les maisons, ce sont les femmes qui les perdent ou les conservent. — Une épidémie, c'est presque la ruine. « Puisque vous êtes assez heureux pour avoir sauvé jusqu'ici vos bestiaux, voici un moyen pour les garantir : faistes bien nes-

Digitized by Google

toyer vos estables tous les jours & faistes des ouvertures dans les murailles du costé du nord & du couchant (avec des fenestres pour l'hiver), les chaleurs contribuant beaucoup à les faire mourir. » Excellent précepte d'hygiène vétérinaire, sous notre soleil, qui dénote un esprit pratique, attentif, & pour cause, aux moindres détails de la maison & de la vie rustiques. Ce n'est pas tout que de se livrer à l'élevage; encore faudrait-il être récompensé de sa peine, en écoulant les produits : or, les crises agricoles ne sont pas rares. « Je suis surpris que vous ne vous ressentiez pas de la guerre de Catalogne pour la débite de vos bestiaux & de vos denrées; le Languedoc est plus heureux que vous, car tout s'y débite. Je ne désespère pas que votre tour ne vienne, si vous pouvez attendre. » La bande qui rôde dans les forêts d'alentour pourrait bien plutôt faire son apparition & se charger de « la débite. » — « Vous êtes fort heureux qu'on aye pris les voleurs qui estaient « auprès de Monréjeau & vous devez souhaiter qu'on ne change pas « la punition que leur crime mérite. » La vie se passe dans un perpétuel qui-vive. Quand ce n'est point le brigand, c'est la bête grise des bois, c'est le loup qui se montre. Tandis que la maîtresse du logis, le fuseau à la main, file elle-même la laine fournie par le troupeau, il n'est point rare de voir le seigneur & maître ici comme en Bretagne, tenir fièrement la charrue & labourer lui-même son champ, l'épée au côté, autant peut-être par mesure de précaution que par esprit de noblesse & distinction de caste. Tout cela, certes, est loin d'être l'opulence; mais, cette condition étroite, pleine d'insécurité de la demeure seigneuriale, *res angusta domi,* jointe à la force sacrée du sang, n'est-ce pas ce qui produit l'esprit d'entreprise & de lutte?

A l'âge même où nos adolescents, sur les bancs de l'école, travaillent mollement à rédiger l'histoire, le jeune François de Sarramèa, lui, va s'occuper vivement à la faire sur le champ de bataille. A peine âgé de seize ans, vers l'an 1695, il entre au service, grâce à des relations de voisinage, en qualité de sous-lieutenant, dans le régiment de Languedoc, commandé par le duc d'Antin : il commence sa carrière en pleine guerre de la Ligue d'Augsbourg, il la finira cinquante ans plus tard, en pleine guerre de la succession d'Autriche. Mais où donc pouvait-il mieux faire ses premières armes? Le colonel Louis-Antoine de Pardeilhan de Gondrin, marquis, & plus tard duc d'Antin, fils unique de Louis-Henry de Montespan & de Françoise-Athenaïs de Rochechonart, la belle infidèle, fut à coup sûr l'un des plus brillants colonels de son temps. Il avait fait son régiment à son image. « Le roy, dit-il lui-même dans ses Mémoires, me donna (1689) le régiment de Languedoc à la place de celui de l'Isle-de-France que j'avais en 1684 & que j'avais rendu très beau; sans entrer dans un journal inutile à mon sujet, j'ai servi toute la guerre avec ce régiment, le plus beau de l'infanterie, pendant laquelle je fus fais brigadier & maréchal-de-camp toujours hors de mon rang. » On ne dit plus, comme au temps des armées

Digitized by Google

féodales où l'épée est l'arme noble, la piétaille, la ribaudaille, la truandaille, les goujats, en parlant des gens de pied : ils sont devenus les vainqueurs & les maîtres de la chevalerie bardée de fer; c'est avec leurs jambes que l'on remporte les victoires. Depuis surtout que l'infanterie française avait si magnifiquement inauguré, à Rocroy, le règne nouveau, en culbutant « cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne », jusqu'alors souveraine incontestée dans les guerres d'Europe, Louis XIV n'avait cessé de combattre avec énergie le mépris professé par la noblesse pour cette arme plébéienne : le régiment même du roi, les gardes françaises, apparaissait comme un modèle; c'était un honneur, un privilège que d'y entrer. Le génie de Vauban, venant en aide aux idées de Louvois & de son maître, inventait la baïonnette à douille (1688), cette transformation du mousquet & de la pique, si bien appropriée à l'ardeur française & qui allait rendre nos armées invincibles. Le duc d'Antin, suivant le mouvement, voulait qu'un certain éclat rehaussât l'arme démocratique, appelée à devenir la reine des batailles. Le bon moyen de lui faire sa cour était « d'être bien en ses affaires » & de payer de mine, « n'aymant pas les misérables », ajoute Sarraméa. Aussi bien chacun met son amour-propre à être digne du chef. « Il serait honteux aux officiers qu'il en fût autrement, ayant un colonel qui en prend autant de soin que le nostre. Pour mon particulier, il m'a fait espérer d'y tenir quelque rang un jour & m'a offert les moyens de me soutenir dans celui que je tiens, dont je l'ai remercié d'autant plus que je compte que vous ne m'abandonnerez pas & que vous me donnerez le secours nécessaire pour m'entretenir honorablement dans le service; mes treize sols & quatre deniers en hiver & trois sols en campagne, n'estant point suffisants. » On le croira sans peine.

C'est ainsi que nous le voyons effectuer à ses frais le recrutement de ses hommes & se battre, presque sans cesse ni trêve, sur le Rhin, ce fleuve de sang, autant contre la gène que contre les Impériaux. A tout, il fait face avec une simplicité égale à son entrain, trouvant toujours des ressources dans sa tête ou dans son bras, quand il n'en a plus guère dans sa poche. Parfois cependant les temps sont réellement trop durs & il fait appel à « monsieur son très-cher & très-honoré père. » A la date du 18 février 1695, peu après son entrée au service, il écrit cette lettre, datée de Varneton & timbrée de Lille : « Comme je crois que M. Couture n'est pas encore parti, je vous prie de ne pas oublier l'estofe que je vous demande pour faire un habit & m'envoyer la couverte pour le cheval de bast. Je seray obligé d'achepter une robe de chambre ici, un lict, une tente, des coffres, de la vaisselle, du linge & des habits, sans compter qu'il faut faire la campagne à nos dépens, n'ayant que trois sols du roy & ne pouvant vivre moins de trente avec mon valet, qui ne passera pas en revue comme je l'avais espéré, y ayant un ordre du Roy qui défend aux officiers d'habiller leurs vallets comme les soldats

Digitized by Google

parce qu'ils passaient pour soldats & avaient le pain du Roy. C'est pourquoi si vous pouvez habiller le mien en vert avec des parements rouges, je ne seray pas obligé de l'habiller ici. Je ne doute pas que vous n'ayez esgard à toutes ces vérités & que vous ne m'envoyiez l'argent que vous cognoissez m'estre nécessaire par ce que je vous mande. Après quoi, je ne vous demande rien jusqu'au 18 février 96. J'espère que vous serez bien aise de vous mettre à l'abri de mon importunité pour un an & de faire vivre content celuy qui sera toute sa vie vostre tres-obéissant fils. » Les débuts sont toujours pénibles : on se gêne donc au manoir & l'on envoie par M. de Couture cinquante-deux livres & deux chevaux en bon estat. Le jeune cadet n'est guère pour cela plus à l'aise, au mois de mai suivant : « Je me trouve sans un sol, écrit-il, ny tente, ny bast, ny coffres, ny lict, ny habit, ny marmite, ny plat, ny assiettes, & bien d'autres qui seraient fort longues à vous réciter & sans un sol pour faire la campagne. Je vous prie d'avoir esgard à ce que je vous mande & d'y rémédier parce que je ne sçay où donner de la teste & que nous entrons en campagne au premier jour. » Au mois de juillet suivant, c'était pire : il écrit du camp de Dixmude, armée de Flandre : « J'espérais que vous écririez à M. de Richemont pour le prier de me donner de l'argent. Ne m'en ayant point voulu donner sans une de vos lettres, j'ay été obligé d'en emprunter beaucoup sous peine de mourir de faim & à l'heure qu'il est je n'en ay plus & ne sçay où en prendre; & si par malheur je viens à estre blessé, vous serez débarrassé de moy, y ayant aparence que rien que vostre secours de m'en délivrera. » Dans une telle extrémité & à seize ans, quelque petites folles dépenses d'ailleurs qu'on eût pu faire peut-être contre le gré & à l'insu des siens, il est permis, certes, de ressentir un peu de trouble. Mais comme ces cadets sans sou ni maille & chantant misère sont bien les compatriotes & les cousins du Béarnais qui gaiement se plaignait d'avoir si souvent sa marmite renversée! Cette gêne poignante est-elle bien de nature à surprendre? Outre que le Béarnais n'est pas riche, comme disait Henri IV, l'officier est astreint à de grandes dépenses : d'abord il opère à sa charge le recrutement de ses soldats qui se fait par l'enrôlement volontaire & le racolage. Ce genre d'opération est rendu relativement facile sans doute par la grande misère du peuple des campagnes à cette époque & l'esprit d'aventure; ce n'est point cependant une mince besogne, d'autant que les déserteurs sont nombreux : il faut alors se mettre à leur poursuite, les rattraper, les ramener de vive force; ce qui advint à Sarraméa qui déclare que « son cheval & ses pistolets lui servirent bien dans cette occasion. » Ce n'est pas tout : l'officier habille ses hommes, l'Etat ne prenant à son compte que la solde & la subsistance. Que l'on ajoute, dit M. Abbadie, l'équipage, les chevaux de monture & de bât, les ustensiles de ménage & de campement, les valets rigoureusement tenus en dehors de l'effectif & qui n'avaient pas le pain du Roy, toute une suite enfin,

Digitized by Google

petite ou grande, selon le grade & la fortune de l'officier & exclusivement à son compte, on se fera facilement une idée de ce que coûtait alors le simple commandement d'une compagnie. » Disons encore que les habitudes d'un luxe effréné gagnaient de plus en plus dans l'armée; coûte que coûte, il fallait suivre le mouvement. Est-ce fini? Non pas. L'argent est nécessaire pour un entretien si dispendieux, il l'est au même titre pour l'avancement. Il ne suffit pas « d'être né » pour parvenir & de faire preuve de plusieurs quartiers de noblesse, il faut faire montre de fortune. « Tout le monde en ce moment s'efforce à paroistre riche pour être capitaine », nous dit le brave Sarraméa qui eût bien voulu l'être. On achète le compagnie comme le régiment : la vénalité des charges sévit dans l'armée comme dans la judicature. Deux grades seuls ne se vendaient pas : ceux de major & de lieutenant-colonel; le roi les donnait en général à de bons capitaines trop pauvres pour acheter un titre de colonel. C'étaient eux en réalité qui faisaient marcher les régiments, quand à leur tête se trouvaient parfois « des colonels à la bavette. » « Cette vénalité de l'unique porte par laquelle on puisse arriver aux grades supérieurs, disait Saint-Simon, est une grande plaie dans le militaire & arrête bien des gens qui seraient d'excellents sujets. C'est une gangrène qui ronge depuis longtemps tous les ordres & toutes les parties de l'Etat, sous laquelle il est difficile qu'il ne succombe. » S'il faut être riche pour acheter le grade, il importe de l'être pour éviter de se dégrader; c'est ainsi que Louvois corrige dans une certaine mesure le vice de son organisation militaire. Il veut des colonels qui n'aient pas besoin « de griveler » & qui par leur fortune puissent à l'occasion venir en aide à leurs capitaines pauvres & par là les empêcher de voler le soldat. Nous avons vu en effet dès le début que le colonel d'Antin offre sa bourse à Sarraméa qui, par une noble délicatesse, la refuse. Pareillement, il convient que la situation pécuniaire du capitaine lui permette, d'un côté, de n'être pas réduit à réclamer l'assistance du colonel, de l'autre, de n'être point poussé à exploiter la pénible condition de ses hommes, soit en supprimant à son profit la solde de ces derniers, soit en les laissant aller nu-pieds & en guenilles; de telle sorte que sa dignité soit sauvegardée avec son indépendance. En somme, tout cela fait qu'en courant aux honneurs, l'officier court bravement à la ruine. François Ier avait témoigné d'un esprit plus libéral & plus moderne; il demandait des preuves de capacité & de vaillance, non de naissance ou de richesse; les grades, tous les grades étaient accessibles au paysan, au roturier, au taillable; &, loin qu'il fallût des sacs ou des parchemins pour devenir capitaine, il suffisait d'être officier, sinon ponr acquérir fortune, du moins pour acquérir noblesse. Le roi-chevalier fut, en cela, un vrai précurseur de cette Révolution pressentie & prédite par le plus hautain ennemi « de la vile bourgeoisie », comme il disait, par le duc de Saint-Simon lui-même.

Digitized by Google

Notre pauvre cadet de Gascogne était né ou trop tard ou trop tôt. Certes, il fallait avoir bien enracinée dans le plus profond du cœur la passion des armes pour manger, comme il faisait, son bien dans le service & payer sa petite portion de gloire au prix de tant d'or & de tant de misères. Bon sang ne ment jamais : Sarraméa se console de tout, volontiers il endure tous les désagréments, il accepte allègrement les disgrâces du sort, pourvu seulement que les siens « lui gardent leur amitié. » En dépit de ses embarras & sous les auspices de son nouveau colonel, M. de Marillac, successeur du marquis d'Antin, qui, à raison de sa bonne mine apparemment & de sa jeunesse pleine d'entrain, « le veut toujours à côté de lui », il est fait cependant capitaine en 1703. Ce commandement tant rêvé d'une compagnie, il le tient donc enfin ! Bientôt il pourra se flatter que la sienne « est une des meilleures » dans ce fameux régiment de Languedoc qui en comptait de si solides & de si brillantes.

Il sera beau sans doute de la conduire au feu. L'heure a sonné. La guerre de la ligue d'Augsbourg n'est pas plutôt finie & le traité de Riswick signé, que la guerre de la succession d'Espagne éclate. A peine sorti du péril, Louis XIV s'y jette de nouveau, & provoque une troisième coalition au risque de faire sombrer, dans un dernier & irréparable désastre, la France avec la monarchie. Les souverains de l'Europe, humiliés par l'orgueil du grand roi ou effrayés par ses envahissements, se ruent à la fois sur toutes nos frontières. Au service de leur haine & de leur fureur inplacables, ils ont mis ces grands hommes de guerre, qui s'appellent Malborough, le prince Eugène, le prince de de Bade. La France, dont ils ont juré la perte, s'en va d'ailleurs d'épuisement; &, l'on dirait qu'après tant de guerres & de conquêtes, elle est proprement rongée jusqu'à l'os. Les généraux appelés à soutenir la nation défaillante & le trône ébranlé, tels que Marsin, Tallart, Villeroy, ne sont même pas la monnaie de M. de Turenne. Quand ils ne restent pas dans l'inaction, ils se font battre : Ramilies, Oudenarde, Hochtœdt, autant de défaites dues à l'impéritie des chefs que l'héroïque bravoure de nos soldats est impuissante à conjurer. C'est la faveur qui fait les maréchaux, ce n'est plus la victoire. Avec l'esprit de vertige, un vent de malheur passe sur la France. Si tout ne rompt pas, tout plie : Catinat, « ce janséniste de l'armée », Boufflers, « ce colosse de vertus », dont les grandes âmes s'élèvent naturellement à la hauteur de leurs grands devoirs, semblent fléchir eux-mêmes sous le poids de leur responsabilité. La terre de France ne produisait plus, a dit Mignet; Louis XIV pesait sur elle; il étouffait ses germes qui n'ont besoin que d'un peu de mouvement pour lever & de l'air de la liberté pour grandir. Au milieu de ses douleurs domestiques & des revers publics, le Roi, seul contre tous, se redressant dans un effort suprême, retrouve cependant, avec son grand sens, les hautes inspirations d'une âme de patriote; son caractère s'élève au niveau de son infortune; & il

Digitized by Google

mérite à cette heure le respect & l'admiration de l'histoire. C'est le bras & au génie de Villars, acclamé naguère maréchal par ses soldats eux-mêmes sur le champ de bataille de Friedlingen qu'il confie, dans un entretien mémorable, le salut de l'Etat. Le danger le plus pressant se montre sur le Rhin & du côté des Flandres : là se porte le plus violent effort de la coalition. Villars y paraît à la tête d'un corps d'armée & les affaires changent de face. La victoire de Bülh, rendue facile d'ailleurs par la mort du prince de Bade, répare dans une certaine mesure le désastre d'Hodtodt. « Vous serez sans doute surpris, écrit Sarraméa à son père (25 mai 1707), de voir la date de ma lettre du camp de Rastat. C'était la résidence de M. le prince Louis de Bade. Il a fallu pour y venir forcer les lignes de Stofolen, défendues par quinze mille hommes. Il ne nous en a cousté qu'un homme noyé. Ils ont abandonné après trois attaques & à la nostre, du canon & tout leur camp tendu. On répète dans ce pays les contributions de cinq ans. Les soldats sont bien. M. de Villars veut suivre la victoire jusque dans l'Empire & raser de sa main la pyramide que les ennemis ont élevée à Hoschtet, à la honte de la nation. Nous sommes ici quarante mille hommes fort disposés à le seconder. Je vous feray part de ce qui se passera de considérable. » Sur cette pyramide, l'Empereur Léopold avait fait graver ces mots, à l'adresse du Roi-Soleil : *Agnoscat Ludovicus XIV, nominis debere ante obitum aut filicem aut magnum vocari.* » Le titre de grand fut décerné par l'admiration des contemporains, comme plus tard celui de grande nation, de grande armée donné par Napoléon à ses soldats & à son peuple. nous valait la haineuse jalousie de nos voisins & une coalition organisée pour rabattre cette noble, mais impolitique superbe. Villars, glorieux entre tous, *miles gloriosus*, n'était pas homme à recevoir, même d'un empereur, une telle leçon infligée à lui comme à son maître. Il cédait alors à la hauteur & à l'emportement de sa nature autant qu'il obéissait aux principes mêmes de sa tactique & de sa stratégie. « Sitôt qu'on quitte la défensive, disait-il, il faut se hâter de prendre l'offensive. » Il ajoutait : « Il faut donner la loi aux Allemands, je sais comment on les mène. » On a pu justement lui reprocher d'avoir, en donnant libre carrière à ses instincts les moins nobles, fait alors une de ces grandes campagnes financières, que, tôt ou tard, on expie toujours. Mais son ardeur communicative & sa puissante impulsion avaient redonné du ton & du nerf à l'armée abattue; l'avait rendue capable de tenter ces choses impossibles devant lesquelles avait hésité le vainqueur de la Marsaille & de Staffarde, le brave Catinat lui-même, & de dompter la fortune rebelle. La circonspection prudente à l'excès de ce grand homme concentré convenait aussi mal aux circonstances présentes qu'au génie de notre race. « Il y a des temps, a-t-on dit, où les Fabius sont d'un bon usage & des temps où les Marcellus sont nécessaires. » Catinat, c'est le père la Pensée, comme disent les soldats; Villars, c'est l'idée qui jaillit comme l'éclair,

Digitized by Google

t aussi l'action qui éclate comme la foudre. Le vainqueur de Fried-ingen & de Bülh, répondait mieux encore à l'esprit national, à la urie surtout des hommes du Midi, non pas tant par les saillies de sa arole & la fertilité de ses ressources que par « cette audace naturelle t nécessaire à quiconque mène des Français. » Le mot est de ouis XIV. On l'a dit & répété : la défensive brise notre ressort; e Français n'est vraiment lui-même & capable de tous les prodiges ue dans les offensives vigoureuses. Ajoutez que Villars était, selon expression de son fougueux ennemi, Saint-Simon, qui jamais ne essa de le coucher en joue, « l'homme le plus complètement & e plus constamment heureux de tous les millions d'hommes nés ous le long règne de Louis XIV. » Tout en dehors, débordant, plein e foi dans la fortune de la France, dans le soldat & en sa propre toile, il portait en lui cette fatalité victorieuse tant recherchée par Napoléon chez ses lieutenants. « Servez-vous de moi, disait-il à ouis XIV, car je suis le seul général de l'Europe dont le bonheur 'ait jamais été altéré. » Les jours de soleil s'appelaient parmi les roupes un temps de Villars. Les soldats misérables, manquant de tout, ême de pain, réduits parfois à se nourrir d'herbes & de racines, il vait trouvé le moyen de leur tout faire supporter avec patience, resque avec entrain : *panem nostrum quotidianum da nobis hodiè,* lui riaient-ils sur son passage. Il trompait & faisait reculer jusqu'à cet nnemi, la faim. « Nous sommes quarante mille hommes fort disposés à e seconder. » Le ton énergique & bien français de ces simples mots de aramea dit tout. Il faut dire aussi que le soldat se sentait désormais non eulement bien commandé, mais bien armé. Les sanglantes défaites u commencement de la guerre provenaient de l'infériorité des armes utant peut-être que de l'insuffisance des généraux. De même qu'au-refois la routine s'était obstinée à préférer l'arbalète à l'arquebuse, uis l'arquebuse au mousquet, elle s'acharnait maintenant à faire pré-aloir le vieux mousquet & la vieille pique des grands jours contre la aïonnette à douille. Une fois la routine vaincue, l'ennemi fut défait : 'est la baïonnette qui l'emporte à Steinkerque & ailleurs. L'avenir est elle comme à Villars : telle est la foi du soldat; elle double sa force. Villars cependant fut obligé de revenir sur le Rhin pour s'opposer ux troupes impériales qui, après s'être ressaisies, avaient marché de e côté sur ses derrières. Il se mesure de nouveau avec ses redoutables dversaires ; mais il tombe glorieusement blessé dans la terrible bataille le Malplaquet, cette victoire des ennemis qui leur fut si cruelle. Les lliés progressent tous les jours, ils se mettent en marche sur ce qu'ils ppellent « le chemin de Paris. » En dépit des conférences pour la aix ouvertes à Utrecht entre la France & l'Angleterre en janvier 1712, on sent bien que le sort de la monarchie va se jouer sur un dernier coup.

Malborough a disparu comme le prince de Bade ; mais Eugène

Digitized by Google

est toujours debout & toujours en avant : il vient d'investir Landrecies, cette clef de la France. Le général des alliés tire ses vivres & ses munitions de Marchiennes & croit ses communications assurées par le camp retranché de Denain, confié à la garde de d'Albemarle, général anglais au service de la Hollande. Nous sommes au 24 juillet 1712. Sarraméa est au nombre des assiégés, à Landrecies. « Vous serez bien aise, Monsieur mon très-cher père, écrit-il, de sçavoir des nouvelles d'une place assiégée où est vostre fils. Je vous diray que nous fûmes investis le 17 au matin, par un corps qui nous paroit être de quinze mille hommes, dont il y a plus de cavalerie que d'infanterie, commandés par le prince d'Anhalt; ils ont fait des lignes de circonvallation avec assez de diligence, soutenues par de bonnes redoutes. Ils ont fait aussi de bonnes redoutes pour se couvrir des insultes de la place, parce qu'ils font tous les jours de gros détachements pour observer l'armée de M. de Villars qui arriva le 22 au soir, la gauche au Câteau-Cambresis & la droite à Femy.

« Tout cela me fait espérer que les ennemis lèveront le siège d'eux-mêmes & que, s'ils ne le font pas, nous serons secourus, auquel cas l'affaire est fort sérieuse de part & d'autre. La vigilance & l'habileté des généraux y serviront de beaucoup. Notre place est bien fortifiée & bien munie & gardée par neuf bons bataillons : Perche, 2; Languedoc, 2; Luxembourg, 2; Longrüe, 1; Artagnan, 1; Despaux, 1; & 2 compagnies franches de dragons dont l'une commandée par le chevalier Mesplez. » Ce même jour, Villars, rapide comme l'aigle dans l'exécution de son plan, écrase à Denain d'Albemarle & l'armée ennemie : la clef de la France reste dans nos mains. Notre cadet fut, on le voit, témoin & acteur en quelque sorte de ce grand acte où, selon la parole de Napoléon, Villars sauva la France. Que n'avons-nous eu un Villars durant l'année terrible?

Pendant les intervalles de paix, Sarraméa allait à Versailles & à Paris remonter son petit équipage & assister volontiers aux fêtes & à l'Opéra, « le cou tout persillé de poudre à canon » : bon moyen, disait-on, d'enflammer & de faire éclater le cœur des dames de la cour & de la ville; ou bien, il s'en revenait gaîment dans le vieux castel de son père « retremper sa santé, son courage & sa bourse. »

M. Abbadie nous livre donc les lettres écrites par notre capitaine durant une partie de son service. « Elles embrassent, dit-il, une période de vingt-huit années, passées presque sans interruption par l'auteur aux avant-postes des Flandres ou d'Allemagne, en compagnie de bon nombre de Gascons officiers, comme lui dans Languedoc ou répandus dans Navarre, Touraine, Picardie, Champagne, la Marine, tous ces vieux régiments dont l'histoire est faite d'honneur & de bravoure. » « Leur tour spontané, naturel & vrai, ajoute-t-il, fait le principal mérite de ces missives tracées à la hâte, souvent sous la tente, quelquefois la veille ou le lendemain d'un combat, toujours impatiemment

Digitized by Google

attendues par le père, la mère, les sœurs aimées, &, où, après bientôt deux siècles, on sent, sous la langue sobre de l'époque, vibrer encore le cœur dévoué du fils de famille & l'âme forte du soldat. » M. Abbadie entremêle ces lettres, selon l'occasion & la nécessité, d'excellents petits sommaires historiques qui servent de préambule & d'explication à de certains récits; &, il nous donne, au bas des pages, des notes très étudiées, très soignées, complément précieux, sur les familles dont les noms familiers encore aujourd'hui, figurent dans les lettres. Et ceci contribue, pour une bonne part, à reconstituer l'histoire sociale d'un tout petit coin de la Gascogne : en sorte que l'on vit de la vie locale à la fois & de la vie générale du grand siècle; on respire presque dans ce milieu; vous y croyez être vous-même; vous devenez un contemporain de Sarraméa & de Louis XIV.

A travers les évènements militaires de la fin du règne, nous voyons ainsi défiler sous nos yeux quelques-uns des personnages illustres ou remarquables du temps aussi bien que les simples & braves gentilshommes de la Province : le roi d'abord, vieilli, accablé sous le poids du malheur, à qui cependant, quoiqu'à son âge on ne soit plus heureux, « la naissance de Mgr le duc de Bretagne a donné une grande joye comme à toute la cour; » les maréchaux, les chefs d'armée sous lesquels Sarraméa fait ses campagnes, tristes avec les uns, glorieuses avec les autres; le marquis de Montespan, son voisin & son protecteur, belle figure, mal connue : malheureux, dit-on, par sa faute autant que par celle de sa femme qui, au début, l'avertissant de l'amour du roi pour elle, le conjura avec les plus fortes instances de l'emmener dans ses terres de Guyenne & de l'y laisser jusqu'à ce que le roi l'eût oubliée & se fût engagé ailleurs : le fier gentilhomme, n'écoutant rien, ne fut pas longtemps sans s'en repentir : après avoir dévoré son chagrin & noblement supporté sa disgrâce au fond des forêts de la Bigorre, en son château de Bonnefont, il s'en va mourir, entouré de l'amour & du respect du peuple, dans sa demeure de Saint-Elix; — l'altière Montespan, favorite délaissée, à laquelle son royal amant « vient de supprimer le 1er de l'an 1707, les deux tiers de sa pension », & qui, en ce siècle des grandes fautes & des grands repentirs, abandonnée par le monde qu'à son tour elle quitte non sans emporter avec elle l'air incomparable de grandeur répandu dans toute sa personne, belle comme le jour jusqu'au dernier moment de sa vie, dit l'historien contemporain, s'ensevelit dans la retraite pour expier par la pénitence & les bonnes œuvres les scandales éclatants de son existence passée; le duc d'Antin, leur fils, né avant l'adultère, beau d'une beauté mâle à la cour comme à la tête de son régiment, esprit merveilleusement apte à tout, dit Saint-Simon : « le plus habile & le plus raffiné courtisan de son temps, tenant du langage charmant de sa mère & du gascon de son père avec un tour & des grâces qui prévenaient toujours »; avec cela « les vues vastes, justes, exactes, les grandes parties

Digitized by Google

du général, un talent singulier pour les marches, les détails des troupes, de fourrages, de subsistances, pour tout ce qui fait le meilleur intendant d'armée, sans pédanterie & allant droit au but & au fait;... avec tant de vues, de soins, d'applications différentes à la cour & à la guerre, toujours à soi, toujours la tête libre & fraîche, despotique sur son corps & sur son esprit, d'une société charmante, sans tracasserie, sans embarras, avec de la gaieté & un agrément tout particulier, affable aux officiers, aimable aux troupes, à qui il était prodigue avec art & avec goût, naturellement éloquent & parlant à chacun sa propre langue, aisé en tout, aplanissant tout, fécond en expédients & capable à fond de toutes sorte d'affaires : homme certainement très-rare », ajoutons l'un des types à coup sûr les plus accomplis de ces Gascons de race & de qualité dont Henri IV fut le modèle & le chef : — d'Artagnan, au nom fulgurant comme une flamberge, retentissant comme une trompette, digne arrière-neveu du capitaine des mousquetaires : son héroïsme lui vaut d'être fait maréchal à Malplaquet & il partage avec Villars, dans l'entreprise comme dans le conseil, l'honneur de la victoire de Denain. Pierre-Paul Riquet, comte de Caraman, lui aussi un des héros de l'époque, fils cadet du créateur du canal des Deux-Mers & frère d'un président à mortier au parlement de Toulouse; d'Olive lieutenant-colonel du régiment de Languedoc, appartenant à la famille du célèbre jurisconsulte Simon d'Olive, sieur du Mesnil, conseiller au parlement de Toulouse, auteur des *Questions notables* du droit; Pierre d'Arros, baron d'Argelos, laissé pour mort à la bataille d'Hochtodt, & appelé par ses talents & sa bravoure à devenir colonel de ce régiment même; Marc Roger de Noé, nom populaire alors comme aujourd'hui, baron de l'Isle en Armagnac, sénéchal & gouverneur des Quatre baronnies & vallées d'Aure, Magnoac, Neste & Barousse, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom; de Santis, de Castelnau-Magnoac, lieutenant-colonel du régiment de Touraine, dont un ancêtre, au début d'un règne qui devait être tour à tour & si beau & si triste, d'Espenan, avait fait merveille à la bataille de Rocroy; Monsérié, issu d'une vaillante race d'hommes de guerre, en Comminges; Lagrange, qui, en cadet aventureux, arrive en quelque sorte « nud pied, sans un sol, ne sachant que devenir » & néanmoins se débrouille; Couture, fils d'un conseiller & avocat du roi en la sénéchaussée de Bigorre, officier en Languedoc, plus épris de la noblesse d'épée que de la noblesse de robe; Lanespède, d'Aurout, oncle & neveu, Jean-Pierre de Sos, seigneur de Peyrun, Gaspard d'Ossun & tant d'autres : gentilshommes ou simples soldats, fils de la glèbe, tels que Martin, Pierrot, vieilles connaissances pour nous, gens de Béarn, Bigorre, Comminges & autres lieux, & que nous interpellons gaiement en leur tapant sur l'épaule.

Mais la Gascogne n'envoie pas que des hommes de guerre au service du roi. Voici M. l'abbé Anselme : il adresse ses salutations à la famille

Digitized by Google

de notre cadet. Sa voix s'est éteinte depuis longtemps; nous l'entendons encore. Grâce à sa réputation de vertu, de talent, de savoir, il est attaché d'abord par le marquis de Montespan à la personne de son fils, le marquis d'Antin, en qualité de précepteur, au château de Bonnefont. Bientôt il part pour Paris avec son élève; &, il obtient tout simplement l'honneur & le privilège de devenir le prédicateur ordinaire du Roi. Il semble vraiment que la Gascogne ait voulu, en bataille & en chaire, opérer le salut, dans ce monde & dans l'autre, d'un monarque coupable & malheureux. Quoi qu'il en soit dans le siècle même des Bossuet, des Bourdaloue, des Fénelon, Anselme acquiert l'une des plus belles renommées de son temps. « J'ai été ce matin, à une très belle passion, à Saint-Paul, écrit Mme de Sévigné à sa fille, le vendredi saint 8 avril 1689. C'était l'abbé Anselme. J'étais toute prévenue contre lui, je le trouvais Gascon & c'était assez pour m'ôter la foi en ses paroles; il m'a forcée de revenir de cet injuste jugement; je le trouve un des bons prédicateurs que j'aye jamais entendus, de l'esprit, de la dévotion, de la grâce, de l'éloquence, en un mot, je n'en préfère guère à lui. » A la bonne heure! Les lettres de Sarraméa, sans mise en scène & sans air de gloire, simples, braves & loyales comme une épée, auraient suffi sans doute à venger la Gascogne du renom fâcheux que de méchantes langues ont tenté de lui faire, sans la connaître; le témoignage d'un juge expert, fin & difficile, tel que l'était la belle marquise, sur la parole de notre orateur sacré est néanmoins précieux à recueillir : nous le gardons. Au surplus, puisque les seules actions peuvent louer dignement un homme ou une race, il nous sera bien permis maintenant, sans crainte de paraître suspect, de tirer la conclusion de toute cette histoire.

Par là, nous avons vu, non pas seulement comme la noblesse rurale, riche de tant de qualités natives de force & de verdeur, filles du sol & du vent des montagnes, non encore altérées par l'atmosphère corrompue & le souffle desséchant du siècle nouveau & de la cour, dépense sa fortune & répand son sang, selon la juste remarque qui en a été faite, pour la nation & pour son roi, mais surtout comment la Gascogne fut bien toujours & dans toutes les couches sociales, selon la pittoresque expression de Montluc, « la pépinière des soldats. » Cela fut vrai en tout temps, depuis l'heure même où César, bon juge apparemment, choisissait, pour lui servir d'escorte, des hommes de nos pays, jusqu'à ces charges du pont d'Arcole & ces assauts de Saint-Jean d'Acre, après lesquels Napoléon disait : « Donnez-moi une armée de vrais Gascons & je traverserai cent lieues de flammes. » Cela fut vrai sous Jeanne d'Arc, dont les plus fiers compagnons d'armes furent, « sous la commande » de Lahire, « le prince d'honneur », des aventuriers de nos coteaux & de nos vallées; vrai, durant ces longues guerres d'Italie, dont le jeune Gaston de Foix se montrait, à Ravenne, par la tactique comme par la prouesse, le plus glorieux héros, à la tête de ses gens

Digitized by Google

de pied, les meilleurs marcheurs & les premiers arbalétriers d'Europe, & selon le mot de Bayard, si je ne me trompe, des démons d'escalade & de courage; vrai, sous le Béarnais qui, à l'aide de ses braves « charbonniers de Navarre » invoquant « Notre Dame de Frappefort », réduit la Ligue, expulse l'Espagnol & rend à elle-même cette France qui était « quasi toute perdue pour les Français. » Dès que l'on tire en quelque endroit, il semble que nos Gascons, avec leurs airs à « à la pendarde », sortent de dessous terre pour s'y trouver. Le pape Paul Caraffe avait donc quelque raison de dire, en parlant d'eux : « Ils paraissent de vrais instruments envoyés de Dieu pour faire la guerre. » Un jour peut-être, il sera facile de le mieux faire voir encore. Cette guerrière tradition se maintenait plus que jamais sous un roi si passionné pour les conquêtes. L'historien Scipion Dupleix qui, le premier, en plein dix-septième siècle, eût la conception originale & féconde de faire sa légitime part, dans l'œuvre nationale, à l'action belliqueuse de cette Gaule méridionale si souvent sacrifiée par les écrivains aux provinces du nord & à la France proprement dite. Dupleix nous fournit son témoignage. Après avoir fait le récit des exploits & le portrait « de la nation gasconne » dont lui-même était le fils, il ajoute : « Elle a rempli les armées envoyées au-delà des Alpes comme aujourd'hui les régiments & garnisons entretenues par tout le royaume. »

La correspondance du capitaine Sarraméa nous fait toucher du doigt la vérité. Il apparaît bien que tous les cadets, voire les aînés, ont quitté leur castels pour voler au secours du royaume en détresse. Lorsque, là-bas, sur la frontière, ils ont besoin d'un bon cheval, d'un gaillard découplé, c'est d'ici qu'ils le font venir. « Faites-moi un ou deux soldats bien faits & de connaissance. » Ceux-là sont sûrs, marchent d'un pied ferme & tiennent bon; les hommes racolés en pays inconnu prennent trop souvent la poudre d'escampette. Et ailleurs : « je vous supplie de m'envoyer votre vieux coureur, si vous l'avez encore, sans harnois, avec sa bride seulement & Galan le conduira avec le meilleur habit qu'il se trouvera avoir, sans lui en faire un neuf. » Ce genre d'appels revient souvent dans les lettres. — Depuis longtemps le cheval de bataille est rare en France; il se paye cher. « Les beaux chevaux de monture sont hors de prix à la frontière & ailleurs; les chevaux de bast y sont plus communs. » Colbert a établi les premiers haras royaux & fait acheter des étalons à l'étranger, mais sans discernement comme sans méthode : chevaux allemands, hollandais, frisons, &c., juments napolitaines, on mêle toutes les races sans idée directrice & en dépit de toutes les règles : on n'arrive à rien. Les seigneurs de Gascogne, au fond de leurs terres s'entendaient mieux au croisement & à l'élevage; l'art venait en aide à la nature pour produire des sujets de premier ordre, de vrais « coureurs », ces Navarrins dont le renom attirait dans les foires des Pyrénées des hommes d'armes & des acheteurs de

Digitized by Google

tout pays. Ces goûts d'ailleurs & ces pratiques dataient de loin. César recherchait les chevaux d'Aquitaine; le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant, passionné pour les beaux chevaux, en faisait venir de Gascogne, recherchant ceux-là surtout qui portaient des noms propres par lesquels on distinguait leur généalogie, *qui nominibus propriis vulgo sunt nobilitati*, dit l'historien contemporain. Les dernières grandes manœuvres ont prouvé que notre race chevaline n'avait rien perdu de ces qualités qui jadis firent sa noblesse : la force, la souplesse, la rapidité, la fougue, la résistance, l'intelligence & l'intripidité; tous ces caractères du « bon coureur » par lesquels il mérite, comme dit Buffon en son pompeux langage, de partager avec l'homme les fatigues de la guerre & la gloire des combats.

L'homme du Midi, le cheval du Midi se signalent donc & s'affirment, au dix-septième siècle autant que jamais, comme le véritable homme de guerre, le vrai cheval de guerre. A ce métier, notre Gascon recueille certes plus d'estocades que de biscuits : nous l'avons vu. Mais cela lui va : la lutte c'est sa vie. Friand de la lame, il l'aime, non pas tant pour le profit qu'elle rapporte que pour le plaisir, pour l'art. *Guerro me play* chantait-il déjà dans la chanson du geste du troubadour. Mais, outre le plaisir d'un bon coup pimenté encore par un bon mot, ce qu'il aime aussi, peut-on dire, dans la guerre, c'est bien ce que Guizot, en sa belle & forte langue, appelle « ce noble emploi de l'intelligence & de la volonté armées pour un beau dessein, ce mélange puissant d'action & de fortune qui saisit & transporte les âmes les plus hautes comme les plus simples. Parfois au sein des misères sans nombre inséparables de cette rude vie, au plus fort des chaleurs ou sous la bise glacée, si dures aux soldats en campagne, on songe bien un peu à l'ombre des vieux chênes ou au vaste manteau de la cheminée de là-bas; les doux & peut-être énervants souvenirs du pays & de la famille chantent à l'envi dans la tête & dans le cœur; mais la voix de l'honneur reprend vite le dessus. « Je puis vous dire que n'estait mon devoir & mon obligation, je souhaiterais d'estre avec vous; mais enfin vous savez qu'un cadet de Gascogne doit chercher fortune. »

Il est, ce cadet, le nerf des armées de Louis XIV. A l'exemple du diable à quatre, c'est lui qu'on voit toujours « se hasarder. » Sera-t-il donc aujourd'hui hasardeux de dire que le grand roi lui doit bien un peu de sa grandeur si souvent attachée au rivage?

En quelle année, en quel lieu, Sarraméa termina-t-il ses jours? on l'ignore : son acte de décès est le seul qui fasse défaut à son état civil. Il fut environ cinquante ans au service : voilà ce que nous savons. Cela nous même à 1745, l'année, même de la bataille de Fontenoy : il a donc pu prendre part à la guerre de Pologne & à celle de la succession d'Autriche. Il a vu se défaire peu à peu la forte organisation donnée à l'armée par Henri IV, Richelieu, Louvois; les officiers plus épris de poudre de riz que de poudre à canon n'avoir plus de passion

Digitized by Google

& d'esprit que pour inventer des plaisirs; la grandeur militaire de la France décroître & s'affaisser tous les jours davantage sous l'action dissolvante & mortelle de la Régence d'abord, des favorites ensuite : il a été le témoin, attristé sans doute, de la décadence rapide de la monarchie, de sa course aux abîmes. Mais, par une faveur suprême accordée à ses vieux jours, il lui était réservé, à lui, le brave blanchi sous le harnois, de voir les hontes de la veille rachetées & le vieil honneur français rajeuni, sous la conduite & les auspices de l'illustre maréchal de Saxe, dans cette dernière grande victoire de l'ancien régime, où l'armée royale se retrouvant elle-même tira avec une si galante fierté, l'un des plus beaux coups de feu qui aient jamais retenti dans l'histoire. L'ancien capitaine au régiment de Languedoc n'avait plus qu'à mourir, avant les tristesses de la guerre de sept ans, avant Rosbach; & l'on se plaît à songer que, rencontrant au champ d'honneur la fin rêvée, il s'est alors comme tant d'autres enseveli obscurément dans un linceul de gloire. Bientôt l'armée royale va faire place à l'armée nationale : les fils de la bourgeoisie & du peuple, affranchis des servitudes séculaires qui arrêtaient l'essor de leur génie & brûlant de toutes les vertus guerrières qui jadis firent la force de la patrie, & sa grandeur, s'élancent dans la carrière ouverte par la Révolution aux longs espoirs & aux vastes pensées : ils vont, ces héros de la France nouvelle, parcourir au pas de charge la vieille Europe féodale soulevée contre 89 &, dans les plis du drapeau tricolore, porter la gloire avec la liberté. Ainsi se continue la chaîne des traditions vaillantes.

C'est pour nous une joie patriotique mêlée néanmoins d'amertume que d'écouter « le récit posthume des combats, des fatigues, des petites misères même d'un de ces enfants du pays qui luttèrent toute leur vie pour le Rhin français & dont plusieurs, ensevelis alors dans la patrie victorieuse, dorment maintenant exilés aussi le long du Rhin allemand à côté des héros malheureux de Forbach & de Fretzwiller. »

Il convient de remercier & de féliciter M. Abbadie d'avoir exhumé des papiers de famille qui font revivre l'un des siens, disons plus, l'un des nôtres. Il est beau de soulever la noble poussière des combats; il y a quelque mérite aussi à secouer de la sorte la poussière des vieux parchemins jaunis. Souhaitons que son exemple soit suivi. Il faut ajouter, en finissant, que, par la couverture gris perle où le titre flambe gaiement en fiers caractères rouges, par son papier soyeux & sa belle impression, le recueil de lettres offert au public se présente avec une bonne mine & une tenue dignes vraiment de notre silhouette militaire, telle que, dans ses beaux jours, on aime à se la représenter : le manteau écarlate, le justaucorps gris blanc, le feutre hardi, la tête haute, la moustache relevée, la contenance ferme & l'épée à la main.

Henry LABROQUÈRE.

Voici, sur le régiment de Languedoc, quelques renseignements dûs

Digitized by Google

à l'obligeante communication faite par un officier français, actuellement sous les drapeaux, & compatriote de Sarramea.

Ce régiment, créé par ordonnance du 20 mars 1672, fut formé avec treize compagnies du Royal-Roussillon qui avaient été transformées en compagnies de garnison pour la garde des places du Languedoc. Il a été toujours connu sous le nom de cette province. Durant la Révolution, les deux bataillons de Languedoc sont entrés directemeut dans la formation de la 34e demi-brigade du Directoire.

L'histoire de ce régiment est fort belle : elle mériterait d'être racontée avec quelques détails, dans cette revue, par un écrivain militaire. Pour le moment, nous croyons pouvoir relater quelques faits de nature peut-être, à intéresser le lecteur.

Les drapeaux d'ordonnance de Languedoc étaient violet & feuille-morte dans chaque carré, par triangle ayant leur base commune dentelée. Le corps avait d'abord porté, avec l'habit & la culotte blancs, la veste, le collet & les parements bleus, les boutons & le galon de chapeau de métal jaune, les pattes de poches, plus larges que hautes, garnies de six boutons, trois de chaque côté, huit boutons sur la manche & un en dedans. En 1763, on lui donna revers & collet vert de Saxe. En 1775, il eut parements & revers rouges avec des boutons jaunes & blancs alternativement. De 1776 à 1779, il eût collet, revers & parements aurore & boutons blancs.

Les colonels & mestres de camp qui furent tour à tour à la tête du régiment, s'appelèrent :

1° De Villandezet (N. Duvivier), 20 mars 1672.
2° Marquis d'Issart (N.), 1675.
3° Marquis de Pusignan (Jean le Camus), 10 octobre 1680.
4° Marquis d'Antin (Antoine-Louis de Pardailhan de Gondrin), 6 juin 1689.
5° Marquis de Marillac (Jean-François), 1er avril 1696.
6° Baron d'Argelos (Pierre d'Arros), 17 septembre 1704.
7° Comte d'Arros (Jean-Armand), 20 février 1712.
8° Comte d'Uglas (Philippe-Henri), 16 avril 1738.
9° Marquis de Morangiès (Jean-François-Charles de Molette), 8 mai 1748.
10° Comte de Boil (Claude-Théophile), 1er décembre 1762.
11° Marquis de Caupenne (Louis-Henri), 11 août 1764.
12° Marquis de Donissan (Guy-Joseph), 3 janvier 1770,
13° Marquis de Las Cases (Pierre-Jean), 11 novembre 1782.
14° Marquis de Saint-Simon (Claude), 25 juillet 1791.
15° Regnault (Marie-Alexis-François-Régis), 19 décembre 1791.
16° Ferrand de Roze (Pierre-Elizée), 18 novembre 1792.

Avant l'année 1672, où fut créé le régiment de Languedoc, il faut signaler l'existence : 1° de la Légion du Languedoc, formée le 24 juillet 1534, réorganisée le 22 mars 1558, dispersée au début des

Digitized by Google

guerres civiles : colonel, Louis de Foix d'Amboix, comte d'Aubijoux; 2° divers autres régiments qui, de 1600 à 1660, ont porté le nom de Languedoc, tour à tour formés, défaits, licenciés & rétablis.

Plus tard, au dix-huitième siècle, en même temps que le régiment de Languedoc, nous voyons : 1° *Les grenadiers royaux du Languedoc*, formé le 4 août 1771 de dix compagnies tirées des régiments provinciaux de Montauban, Montpellier, Anduze & Albi : colonel, comte de la Berthe; supprimés le 15 décembre 1775 ; 2° *Les grenadiers royaux du Languedoc*, formé le 30 janvier 1778, à Montpellier, de grenadiers de bataillons provinciaux attachés aux régiments de Piémont, Royal-Roussillon, Languedoc, Provence & Dauphiné, de celles du 5e régiment d'état-major & d'une du provincial d'artillerie de Grenoble, colonels : de Monrozier, 1778; comte de Bardonnenche, 1784. Licenciés, 30 septembre 1789.

TROIS LETTRES INÉDITES DE J. N. PERVEL A GATIEN-ARNOULT

Les curieux d'histoire méridionale connaissent le livre si substantiel & si intéressant consacré par J.-N. Pervel, officier supérieur du génie & ancien inspecteur des études à l'Ecole polytechnique, aux campagnes révolutionnaires dans les Pyrénées-Orientales.

Cet ouvrage a pour titre : *Campagne de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales en* 1793-1794-1795. Paris, Pillet, 1851 & 1853. 2 vol. C'est bien de lui qu'on peut dire : *habent sua fata libelle.* Puisé aux sources originales les plus sûres, documents authentiques, témoignages des témoins oculaires les plus autorisés (par exemple les mémoires de Cassanges, ancien représentant du peuple à l'armée des Pyrénées-Orientales), ce livre était, en outre, le premier qui fût écrit sur ce sujet d'un intérêt si capital dans les annales du Midi & aussi dans les annales de la France. Cependant il demeura ignoré quoique Lavallée, dans son *Histoire des Français,* lui eut rendu justice, en disant que « ce livre sera le *vade mecum* des généraux appelés à porter la guerre dans ces montagnes. »

Aujourd'hui, par un singulier retour, le livre de Pervel est devenu introuvable, & il est évidemment recherché. Nous connaissons un érudit des Pyrénées-Orientales qui, désespérant de se le procurer, a l'intention de *le copier* pour son usage personnel.

Nous avons la bonne fortune de posséder trois lettres inédites de Pervel. Dans deux, il est question de son livre. Ces lettres sont adressées à M. Gatien-Arnoult, qui fut le professeur de philosophie de

Digitized by Google

Pervel. On y verra quelle respectueuse sympathie l'élève avait gardé pour le maître. On y verra aussi, que c'est Gatien-Arnoult qui donna à Pervel l'idée d'écrire son livre. On y pourra aussi puiser quelques détails biographiques qui pourront être utiles à ceux qui seront tentés d'écrire une notice sur l'officier aussi modeste que distingué, & dont la vie entière s'écoula dans l'étude & dans la scrupuleuse observation de ses devoirs professionnels[1].

Gaston JOURDANE.

Perpignan, le 5 novembre 1838.

« *A Monsieur Gatien-Arnoult, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Toulouse.*

« Nous étions, il y a dix ans, si habitués à votre indulgente bonté, que j'ose encore abuser de vos instants & venir causer sans façon avec mon ancien professeur. J'ai bien regretté que vos affaires ne vous eussent pas ramené aux premiers jours de mai à Toulouse où je me réjouissais tant de vous revoir. Grâce à l'obligeance de Mme Arnoult, j'ai vu, & très bien vu les Jeux-Floraux. Mais je suis encore tout honteux de la mésaventure que j'y ai essuyée, ce dont Mme Arnoult a pu être témoin. Un vieux & vénérable prêtre, mainteneur des Jeux, a voulu m'obliger à céder à des dames l'excellente place que je gardais depuis deux heures avec une patience digne d'un meilleur sort. Je me pique de politesse, au risque même de passer pour être de l'autre siècle; mais je ne sais ce que j'avais en tête ce jour-là; toutes les prières du monde, des dames, des dames même sans place, à moi présentées par le respectable vieillard, rien n'a fait, & je suis resté au premier rang au grand scandale des dames, mais aux applaudissements timides, toutefois, de quelques jeunes gens placés derrière moi, auxquels je servais de bouclier. Tant d'audace a paru sans doute à mes voisines ne devoir entrer que dans l'âme d'un poète, car voilà le bruit qui se répand autour de moi, que j'étais un lauréat. Une vieille dame alla même jusqu'à me demander si j'étais pour l'Idylle, l'Eglogue ou l'Elégie. L'air distrait avec lequel je me défendais (j'étais encore tout étourdi de ma hardiesse), ne fit que changer le soupçon en certitude. Si j'avais eu autant d'esprit que ces lauréats avec lesquels on me faisait l'honneur de me confondre, vraiment j'adresserais à ce même mainteneur quelque poème ou discours en vers sur la politesse au dix-neu-

1. M. P. Lafforgue a consacré une petite étude au livre de Pervel, dans la *Revue d'Aquitaine* du 5 mai 1858.

Digitized by Google

vième siècle, précédé d'excuses, &c... Mais j'aurais beau faire. il ne me voterait pas la violette.

« Ce pays-ci a commencé par me déplaire beaucoup; puis, peu à peu, j'ai pris racine & m'y voilà enfin pas trop mal. J'ai parcouru le département, les montagnes & même une quinzaine de lieues en Espagne, en dépit des bandes que j'ai eu le bonheur de ne pas rencontrer. Le climat du Roussillon est délicieux & fait honte à ses habitants qui sont durs, sottement vaniteux & ignorants. Les femmes ont de beaux yeux noirs qui promettent beaucoup & qui, moralement parlant, ne tiennent pas grand'chose. Je suis donc enchanté du ciel & en hostilité avec les habitants des deux sexes. D'où résulte que je mène une vie solitaire & retirée, mais je ne dirai pas tranquille, car je ne conçois rien de plus fatigant pour l'esprit que la retraite. Il fallait cependant remplir quatre ou cinq heures que me laisse tous les jours mon travail. J'ai commencé par apprendre l'espagnol; puis, suivant votre conseil j'ai choisi dans l'histoire du pays un épisode d'autant plus intéressant qu'il se rattache immédiatement à mes études habituelles : c'est l'histoire des guerres de 93, 94, 95 dans le Roussillon. On n'a rien écrit là-dessus d'un peu complet & je suis dans une position favorable, ayant, nous seuls, sous la main une foule de plans, mémoires militaires, &c...

« Beaucoup de témoins oculaires vivent encore, & en se hâtant, on peut encore recueillir de précieux renseignements qui bientôt seraient perdus pour toujours. Si vous connaissiez à Toulouse quelque chose qui pût m'être utile, vous seriez assez bon, n'est-ce pas, pour m'en prévenir. Comme j'aurais besoin de vos conseils pour ceci & pour mille autres choses! Car enfin, mon cher monsieur Arnoult, je n'ai pas ici autour de moi, un homme qui ait le sens commun, je veux dire qui ne s'occupe de son métier, de gagner de l'argent ou de courir après un grade. Mais pourquoi ne pas chercher à tirer de son propre fond le bonheur qu'on demande si souvent en vain au monde extérieur? Que m'importe d'être lieutenant ou capitaine, pourvu que tel que je suis, je puisse me sentir supérieur à celui qui me commande. Que faire donc? Cultiver les sciences? En province c'est amasser le miel pour ces messieurs de Paris qui ont le monopole; & puis les sciences ne satisfont que l'esprit & point le reste. La littérature? Ça ne pèse pas assez, c'est trop léger : je crois n'avoir rien fait après m'en être occupé. C'est à l'intersection de ces choses que je voudrais me placer, dans une sorte de philosophie poético-mathématique qui me donnerait à penser souvent, & à rêver quelquefois. Mais comment marcher seul, sans méthode? Et quand, encore, les plus belles heures de la journée sont dévorées par les monotones occupations de l'ingénieur qui toise, calcule & améliore des citadelles qu'on n'assiègera jamais? Oui, c'est un triste métier que celui des armes, même des armes savantes par le temps qui court. C'est bien abrutissant, allez. Parfois, je veux me

Digitized by Google

réveiller; j'ouvre les yeux, mais je me vois seul debout & je me recouche, c'est-à-dire que ma besogne faite, je m'endors comme je m'étais éveillé, sans avoir rien appris, sans être meilleur ou plus mauvais. Heureux ceux qui vivent de l'intelligence ! Il nous faudrait, nous, pour l'être, la laisser dormir presque toujours.

« Je vous demande mille pardons, mon cher Monsieur Arnoult de vous fatiguer de tout mon verbiage; mais, voyez-vous, c'est l'élève qui parle au maître & qui se croit toujours, pour cette raison, quelque droit à son indulgence. Vous m'avez promis de venir me voir à Perpignan. Les vacances de Pâques conviennent admirablement pour ce voyage : vous trouverez ici le printemps & les zéphirs. Nous irons courir sur la plage, dans les montagnes, & chemin faisant, je me retremperai un peu à votre bonne philosophie.

« Veuillez recevoir, mon cher Monsieur, l'expression sincère de mes sentiments de respect & de reconnaissance.

Votre dévoué,

PERVEL.

Paris, 27 septembre 1851.

Cercle Polytechnique.

« Mon cher maître,

« En avril 1838, vous m'avez donné une idée, celle d'écrire quelque chose sur les Pyrénées où j'allais passer trois ans. Je vous envoie le premier volume du produit de cette idée.

« Le sujet que je traite & que personne n'a traité avant moi, est de nature à intéresser les habitants du bassin de la Garonne, & j'en ferai déposer quelques exemplaires chez un libraire de Toulouse.

« Si parmi vos amis, il en est que l'histoire de la guerre révolutionnaire dans les Pyrénées intéresse plus particulièrement & qui puisse en faire l'objet d'une réclame dans les journaux, je vous serais bien reconnaissant de l'engager à donner quelque publicité au livre dont je suis moi-même l'éditeur. J'ai connu M. Lucet, frère d'un de mes camarades du génie, qui est, je crois, un des rédacteurs de l'*Emancipation*. Peut-être se rappellerait-il de moi.

« Veuillez recevoir la nouvelle assurance du profond dévouement de votre ancien & respectueux élève.

PERVEL.

Auch, le 17 février 1857.

« Mon cher maître,

« Il y a quatre mois que je suis votre voisin & que j'ai eu bien souvent l'envie d'aller à Toulouse pour vous serrer la main. Je ne sais si

Digitized by Google

dans les huit jours qui me restent à passer ici, je pourrai faire cette petite excursion, mais en tout cas, je ne veux pas quitter la capitale des Gascons sans vous donner signe de vie & vous assurer que je conserve toujours pour vous une vive affection.

« Figurez-vous qu'à mon retour d'Orient on m'a donné pour récompense la chefferie d'Auch, pays qu'on s'imagine qui m'avait donné le jour. J'y ai passé les quatre plus tristes mois de ma vie. Enfin on vient de changer cette résidence en celle de Meaux qui me convient parfaitement.

« J'ai été assez heureux pour passer deux ans en Orient sans attrapper la moindre égratignure ni éprouver la moindre indisposition, & je regrette de tout mon cœur ces deux belles années où je me suis trouvé presque toujours chef de service, ingénieur en chef & gouverneur d'Eupatoria, chargé ensuite de fortifier Kamiesch. C'est comme votre élève que je dis ceci, car une part vous revient, attendu qu'il m'a fallu souvent de la philosophie, notamment pour braver le choléra dont nous avons fait enterrer vingt-deux mille victimes, des Tartares.

« Je suis toujours garçon & vieux garçon, malheureusement, mais je veux en finir s'il est temps encore, & si les Turcs ne me demandent pas comme ingénieur, ce qu'ils m'ont proposé souvent, depuis qu'ils m'ont vu faire en six semaines & à coups de bâtons sur leurs dos une place forte qui, il y a aujourd'hui deux ans, résistait à quarante mille Russes & à cent pièces de canon. J'aime beaucoup l'Orient, & j'en ai rapporté bien des souvenirs philosophiques que j'aurais été heureux de vous communiquer.

« Au revoir, mon cher maître, & à bientôt peut-être, car j'ai une furieuse démangeaison d'aller me promener sur les bords de la Garonne pour peu que mon successeur tarde à venir me remplacer.

« Tout à vous de cœur,

« PERVEL. »

Ayant acheté l'exemplaire du livre de Pervel, portant dédicace à M. Gatien-Arnoult, nous avons trouvé dans les feuillets du livre les lettres ci-dessus. Nous avons tenu à donner ce détail pour certifier l'origine de ces documents.

G. JOURDANE.

Digitized by Google

LES ASSOCIATIONS A BARCELONE

Il n'est pas sans intérêt au moment actuel de suivre dans leur organisation les Associations de Barcelone. Nous les avons étudiées par nous-même pendant que le Congrès de Narbonne visitait cette belle capitale de la Catalogne, & nous pourrions par conséquent dire ce qu'elles sont. Mais nous aimons mieux laisser la parole au rédacteur du *Vigneron de Narbonne* qui les a étudiées avec nous & qui en parle en toute sincérité :

« Les associations auxquelles vous allez faire allusion, pourrait-on nous dire : vous les avez vues dans un jour de gala & un jour de réception..... A cette occasion, tout vous a paru beau, splendide, parfait..... il serait curieux & intéressant de les voir à l'œuvre, au pied du mur, en quelque sorte; alors seulement votre appréciation nous paraîtrait juste & raisonnée.

« On nous accusera peut-être aussi de trouver tout beau chez nos voisins d'Espagne, &c.

« Autant que n'importe qui, nous aimons notre pays & nous n'entendons en aucune façon diminuer ici notre estime pour les bonnes choses qui s'y trouvent, heureusement encore; mais il ne conviendrait pas de fermer systématiquement les yeux sur les bonnes institutions de l'Espagne..... & pourquoi n'y prendre pas une leçon, s'il y a lieu.

« La question est de savoir si, en France, nous faisons mieux ou si nous faisons aussi bien..... chacun donnera ici la réponse qui lui conviendra.

« Disons tout d'abord que dans une ville de quatre cent mille âmes, il y a pas mal de ressources pour agir; nombreuses évidemment sont les intelligences & les activités humaines dans une pareille agglomération. Mais, encore une fois, faut-il savoir les grouper, les réunir, les diriger & les faire produire.

« Les lettres, les sciences, les arts, la médecine, la législation ont leur académie propre & par conséquent une association correspondante. Il convient de reconnaître que toutes n'ont ni la même valeur ni la même antiquité.

« L'*Académie de législation*, par exemple, ne comprend pas moins de sept cents membres, elle compte déjà un demi-siècle d'existence.

« L'*Académie des beaux-arts* (peinture, sculpture & architecture), nous paraît peu importante, bien qu'elle soit affiliée à l'Académie royale de Madrid.

« L'*Académie de médecine* & l'*Académie des sciences* font remonter

Digitized by Google

leur établissement jusqu'en 1770. La dernière surtout, luxueusement installée sur la *Rambla*, est digne de remarque.

« Quant à l'*Académie des belles-lettres* & à l'*Académie de la langue catalane*, on est à se demander si la politique n'y entre pas dans une certaine mesure; nous aimons mieux nous tromper.

« Les pharmaciens ont leur *collège* depuis près de cinq siècles; les médecins, deux académies de sciences médico-pharmaceutiques.

« Le barreau lui aussi a ses Académies de droit; les entrepreneurs de bâtiments, les architectes, les industriels de Catalogne, les ingénieurs industriels, les commerçants, ont, chacun, en ce qui les concerne, une association spéciale où droits & intérêts des diverses professions, aussi bien que les progrès de leur art, sont discutés, défendus.

« La jeunesse se donne rendez-vous soit à l'*Académie de la jeunesse catholiques* soit aux deux *Associations catalanes d'excursions*.

« Nous passons les divers cercles où, comme chez nous, se réunissent des gens qui n'ont d'autre but que de se procurer un agréable passe-temps, des lectures spéciales, & une société cultivée.

« Il convient de mentionner l'*Association barcelonaise des amis du pays*. Fondée pour le développement des sciences & de l'agriculture, elle s'est pendant un siècle appliquée à l'exécution de ce large programme; aujourd'hui elle tend à devenir une asssociation d'encouragement, car depuis 1877, elle accorde aux ouvriers, qui se sont distingués par de belles actions, de petites maisons d'habitation.

« Avec plus de détail, nous avons pu visiter & étudier *el fomento del trabajo nacional*, qui se trouve non loin de la place Sainte-Anne.

« Ce cercle, parfaitement installé, est composé, nous a-t-on dit, de trois mille quatre cents membres; à première vue ce chiffre étonne, mais un examen plus attentif donne l'assurance que la chose est possible.

« Ce que l'on se propose ici, c'est la réunion des éléments producteurs du pays dans toutes ses branches & dans toutes ses manifestations, comme base assurée à la prospérité publique; c'est la protection constante des intérêts du travail.

« Propager, par conséquent, par la parole & par les écrits ces principes protectionnistes dans la Péninsule & à l'extérieur; attirer par tous les moyens possibles des représentants de toutes les branches productives du pays, promouvoir la formation de petits centres qui soient comme un rayonnement de l'association; choisir pour l'exercice des pouvoirs publics des hommes qui comprennent le but de la société; entendre les plaintes & les nécessités des producteurs, favoriser des expositions provinciales, des écoles technico-professionnelles, stimuler & récompenser au concours les travailleurs, subventionner dans la mesure du possible, des personnes capables de visiter les autres pays, pour en rapporter les applications, inventions & procédés industriels; enfin ouvrir des discussions, donner des conférences

Digitized by Google

publiques en rapport avec le but proposé, favoriser la lecture des revues utiles : tel est le but spécial de cet établissement.

« Jaloux de son travail, on le voit, le Catalan est protectionniste; il fera tout pour arriver à ses fins.

« Nous avons parlé de trois mille quatre cents membres ; il ne doit y avoir là rien d'étonnant, car l'association ne comprend pas moins de six catégories de membres, dont la compétence aussi bien que la cotisation établissent la différence.

« L'association se divise en six sections : l'agriculture, l'industrie, le commerce, la propriété, les arts & professions mécaniques, enfin les arts libéraux.

« Qu'en est-il de cet Institut ? nous n'avons pu, dans quelques jours de visite, nous en rendrons compte.

« Il nous paraît néanmoins réunir les éléments nécessaires, & nous sommes porté à croire que les résultats doivent être sérieux. D'ailleurs, le fait seul de publier une revue bi-mensuelle suppose de la vie, de l'activité, des résultats. Et quand une association pareille appuie une proposition économique quelconque, souscrit & favorise un pétitionnement, son poids doit entraîner plus d'une décision favorable au bien du pays.

« Nous le pensons du moins.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

I.

Société de géographie de Toulouse. — L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA HAUTE-GARONNE DE 1790 A 1806. — Au point de vue scolaire, dit M. Adher, on peut considérer l'œuvre de la Révolution comme comprenant trois périodes : l'une de préparation, l'autre d'organisation, caractérisée par les premières mesures législatives sous la Convention, la troisième de stationnement & même de recul, en ce qui concerne l'enseignement primaire. Etudier l'ensemble des actes du pouvoir central en y rattachant, grâce à l'analyse des délibérations & de la correspondance de l'administration de la Haute-Garonne, les décisions des autorités départementales, tel est le but de ce travail. Et d'abord on relève, de décembre 1790 à juillet 1793, un vote de 5,000 livres fait par le Conseil général en faveur des professurs de l'Académie des arts, & de l'école des ponts-&-chaussées, 12,000 francs pour l'entretien d'élèves à l'école vétérinaire, à l'Académie des arts, aux chaires de physique expérimentale, &c. ; des mesures sont prises pour l'attribution au collège royal des prébendes préceptoriales de Saint-Etienne & de Saint-Sernin, le recensement des livres de la bibliothèque du clergé, la réorganisation d'un cours de chimie docimatique, confié à Chaptal, en vue de la « formation » de l'état major de l'armée des Pyrénées & d'une école d'artillerie à Toulouse. Le 19 nivôse an II (8 janvier 1794), l'administration de la Haute-Garonne orgnise l'enseignement public à Toulouse : il y a des cours gratuits au collège national, à la « ci-devant » Académie des sciences, au Rempart, à la ci-devant Académie de peinture au Muséum, au total, quarante & un professeurs & employés. On prend des mesures, avant le rapport de Grégoire, pour la conservation des œuvres d'art ; on réorganise le jardin botanique, l'Ecole vétérinaire, la Société d'agriculture. En 1794 (an III), interviennent les décrets Lakanal qui règlent, pour la première fois, l'organisation de l'instruction primaire. De Bourges, Lakanal en mission, presse l'organisation de l'Ecole centrale ou Faculté. Le 3 brumaire an IV, la loi Daunou vient ralentir le mouvement : les institu-

Digitized by Google

teurs n'ont plus de traitement d'Etat; la rétribution scolaire est mal payée; le logement des maîtres n'est pas toujours assuré. Le 20 juillet 1802, un rapport officiel, adressé au préfet, constate que « les communes qui n'ont pas de revenus n'ont pas d'écoles primaires... les habitants & les autorités locales ne témoignent aucun désir d'en avoir. » La pensée du Maître n'était pas là, dit M. Adher en terminant. Quelques membres de la Société pensent qu'un plan sommaire de Toulouse, au commencement du siècle, indiquant les lieux cités par M. Adher, augmenterait l'intérêt de sa communication & la rattacherait davantage à la nature des travaux de la Société.

II.

Dans la séance du 2 mars, M. le commandant Litre fait la communication suivante sur le Bassin de l'Ebre & les corrélations géographiques.

La définition complète d'une contrée au point de vue géographique s'obtient moins par la multiplicité des détails que par la connaissance des rapports que les différents traits géographiques ont entr'eux, & de la dépendance étroite dans laquelle les données économiques, statistiques & même hydrographiques ou climatologiques, sont à l'égard du relief du sol.

M. Litre donne d'abord la description sommaire du pays, en signalant les principales particularités. Quoique succédant immédiatement à notre région toulousaine, le climat, dès l'autre versant des Pyrénées, devient africain. Bien que situé dans le voisinage immédiat de deux mers, le bassin intérieur de l'Ebre est soumis à des extrêmes de chaud & de froid, analogues à ceux des pays continentaux. Dans certaines parties, les ruisseaux sont nombreux & abondants; d'autres ne sont sillonnées que par de longues rivières descendues presque sans tributaires de la haute montagne. En face de contrées riantes & fertiles, de grandes étendues ne présentent que des déserts incultes (les Bardenas, les Monegros, &c.) M. Litre recherche la clef de toutes ces particularités dans la constitution du relief. Des considérations générales l'amènent à établir que la surface terrestre est composée de facettes, diversement orientées les unes par rapport aux autres. Notre confrère attache une grande importance à l'exposition : la grande facette, adossée aux Pyrénées & dont l'Ebre mouille le pied, est directement exposée au Midi, c'est ce qui lui vaut son climat africain. L'hydrographie d'une région trouve son explication dans les phénomènes météorologiques. M. le commandant Litre étudie ces phénomènes. Il suit les nuages dans leur formation, leur marche & leur dispersion; il estime que les courants aériens peuvent les porter à de plus grandes altitudes, lorsqu'ils rencontrent sur leur route des versants insensiblement inclinés; les nuages s'étalent, au contraire, & se résolvent sur

Digitized by Google

les versants abrupts. Les parties arrosées du bassin de l'Ebre répondent à ces conditions.

Il faut aussi tenir compte des perturbations atmosphériques qui ramènent vers notre sol les réserves de glace, planant dans les très grandes hauteurs de l'air. La plus grande partie de ces phénomènes n'intéressent que les plus hautes cîmes des massifs montagneux, où se constituent les glaciers permanents, réservoirs des longues rivières. Quelques déductions, tirées des conditions de la chaleur & de l'humidité, & par suite du relief du sol, dans les diverses parties, suffisent au conférencier pour expliquer les variations de la fertilité du sol ici ou là, l'état du commerce & de l'industrie, la densité de la population, &c.; il termine par quelques observations sur l'influence du relief jusques sur les mœurs & coutumes des habitants.

M. Trutat fait des réserves en faveur de l'influence de la géologie sur la végétation, la race & le climat, influence qui ne lui paraît pas avoir été dégagée avec toute son importance. Il cite un canton de l'Aveyron, situé moitié sur un terrain silicieux, moitié sur un terrain calcaire : au conseil de revision, la première partie de ce canton présentait une très forte proportion de jeunes gens impropres au service, tandis que dans la seconde cette proportion était très faible. Il ajoute cependant que les conditions de culture & d'alimentation s'étant modifiées, dans la région siliceuse, la balance s'est à peu près rétablie entre les deux régions. Il conclut en disant qu'il lui paraît rationnel de tenir compte de tous les éléments en cause, même de la géologie, sans donner la prééminence à aucun.

Digitized by Google

CHRONIQUES

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

INAUGURATION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE TOULOUSE. — La Faculté mixte de médecine & de pharmacie est enfin ouverte depuis le 1er avril.

La séance solennelle d'installation de professeurs a eu lieu le jeudi 9 avril devant une assistance importante, sous la présidence de M. le recteur Perroud.

Nous ne reproduirons pas les remarquables discours prononcés par M. le Recteur & M. le Doyen de la Faculté. Ils ont déjà paru dans la presse locale.

Nous donnerons seulement la composition du corps enseignant de la nouvelle Faculté.

M. le Dr CAUBET, doyen.

PROFESSEURS TITULAIRES.

Anatomie. — M. CHARPY, appartenant déjà à l'Ecole de médecine de Toulouse.

Histologie normale. — M. TOURNEUX, occupant la même chaire à la Faculté de Lille.

Anatomie pathologique. — M. TAPIE, agrégé de la Faculté de Montpellier, appartenant déjà à l'École de médecine.

Médecine opératoire. — M. LABÉDA, appartenant déjà à l'École de médecine.

Médecine légale. — M. DUPONCHEL, agrégé au Val-de-Grâce.

Clinique médicale. — M. CAUBET, appartenant déjà à l'École de médecine.

Clinique médicale. — M. MOSSÉ, agrégé de la Faculté de Montpellier.

Digitized by Google

Clinique chirurgicale. — M. JEANNEL, appartenant déjà à l'École de médecine.

Clinique chirurgicale. — M. CHALOT, professeur à Montpellier.

Clinique obstétricale. — M. CROUZAT.

Pharmacie. — M. DUPUY, appartenant déjà à l'École de médecine.

Chimie & Toxicologie. — M. FRÉBAULT, appartenant déjà à l'École de médecine.

CHARGÉS DE COURS.

Physiologie. — M. MEYER, agrégé de la Faculté de médecine de Lille.

Pathologie interne. — M. ANDRÉ, appartenant déjà à l'École de médecine.

Pathologie externe. — M. PENIÈRES, appartenant déjà à l'École de médecine.

Thérapeutique. — M. SAINT-ANGE, appartenant déjà à l'École de médecine.

Hygiène. — M. GUIRAUD.

Clinique des maladies cutanées & syphilitiques. — M. ARTIGALAS, agrégé de la Faculté de médecine de Bordeaux.

Clinique ophtalmologique. — M. TERSON.

Matière médicale. — M. BRŒMER, appartenant déjà à l'École de médecine.

CHARGÉS DES FONCTIONS D'AGRÉGÉS.

Médecine. — MM. BEZY, MAUREL, RÉMOND, appartenant déjà à l'École de médecine.

Chirurgie. — MM. SECHEYRON, agrégé de Paris, appartenant déjà à l'École de médecine; VIEUSSE, appartenant déjà à l'École de médecine.

Anatomie & Histologie. — M. BÉDART, appartenant déjà à l'École de médecine.

Chimie. — M. MARIE.

Sont nommés, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1890-91 :

MM. Gally, prosecteur; Aubiallet, aide d'anatomie; Durand, aide d'anatomie; Daumic, préparateur d'anatomie pathologique; Biscons, préparateur de pathologie générale; Pezet, préparateur de chimie; Duranton, préparateur de pharmacie.

M. Garrigou, docteur en médecine, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1890-91, d'un cours complémentaire d'hydrologie.

Digitized by Google

MM. Bédard & de Marie, chargés des fonctions d'agrégé, sont chargés, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1890-91, le premier, des fonctions de chef des travaux de physiologie; le second, des fonctions de chef des travaux de chimie.

M. Destarac, docteur en médecine, est chargé des fonctions de chef de clinique médicale.

M. Pascal, docteur en médecine, est chargé des fonctions de chef de clinique obstétricale.

M. Rouquié, licencié ès sciences mathématiques & physiques, est nommé préparateur de chimie à la Faculté des sciences.

M. Aloy, licencié ès sciences mathématiques & physiques, est nommé préparateur de chimie à la Faculté des sciences.

Sont nommés pour une période de six années, à partir du 1er avril 1891 :

MM. Morel, docteur en médecine, chef des travaux d'anatomie pathologique; Biarnès, licencié ès sciences, pharmacien de première classe, chef des travaux de pharmacie.

M. Bauby, docteur en médecine, est nommé pour trois ans, à partir du 1er avril 1891, chef de clinique chirurgicale.

Dans la séance du 9 avril, M. COHN, préfet de la Haute Garonne, a présenté au Conseil général le rapport suivant au sujet de la création d'une chaire d'hydrologie.

« Messieurs, la Faculté de médecine de Toulouse va ouvrir ses portes. Vous avez voulu contribuer à sa création, en votant, dans votre dernière session, un crédit de 10000 francs, destiné à assurer un certain nombre de lits aux cliniques de la Faculté & à mettre à la disposition des étudiants douze bourses d'études.

« Je viens vous proposer, aujourd'hui, de faire quelque chose de plus.

« Notre Faculté est pourvue de toutes les chaires qui existent dans les autres établissements de même ordre. Mais, par sa situation géographique, elle est à même de donner un enseignement qui ne pourrait être distribué ailleurs dans des conditions aussi favorables : l'enseignement de l'hydrologie. Nulle part, il n'est pourvu d'une chaire, & cette lacune regrettable a été souvent signalée & déplorée par nos corps savants.

« Ainsi s'exprime, en effet, M. le Dr Robin, membre de l'Académie de médecine, dans le rapport général sur le service médical des eaux minérales de la France pendant l'année 1888, fait au nom de la Commission permanente des eaux minérales de l'Académie de médecine.

« Si l'on veut donner à l'hydrologie française une impulsion plus grande encore, il est de toute nécessité que cette branche de la science soit vulgarisée & ne devienne pas un arcane étranger aux pré occupations des étudiants & trop souvent ignoré des médecins. Où le jeune

Digitized by Google

médecin peut-il apprendre ce qu'il doit connaître pratiquement des eaux minérales, & quel est le chef de service qui n'a pas entendu ses élèves avancés se plaindre de ne savoir où, ni comment combler cette lacune de leur instruction?

« En dehors du cours de M. Durand-Fardel, de quelques leçons faites dans les hôpitaux, il n'existe rien, & le bagage du médecin qui termine ses études dépend du hasard qui l'a conduit dans tel service de l'hôpital dont le chef a éventuellement parlé des eaux minérales, à propos d'un malade, ou dans le cours d'une leçon de clinique.

« Aussi l'Académie se permet-elle de vous exprimer le vœu qu'il soit créé à Paris, sous une forme pratique quelconque, un enseignement des choses de l'hydrologie.

« Rien n'a été fait jusqu'ici à ce point de vue ni à Paris, ni dans les autres Facultés. Toulouse se trouve admirablement placé pour être le siège de cet enseignement.

« Comme le disait un praticien distingué, des montagnes de l'Auvergne aux cimes des Pyrénées, en passant par l'Aude & l'Aveyron, la nature semble avoir accumulé, comme à plaisir & à profusion, les sources minérales de toutes températures, de toutes propriétés thérapeutiques. Rien au monde de comparable à cette richesse hydrologique! La ville de Toulouse, en votant pour la Faculté de médecine un crédit annuel de 280000 francs, en a assuré le fonctionnement normal. Mais il n'est pas possible de prélever sur cette somme, à peine suffisante pour pourvoir aux besoins généraux, de quoi doter un enseignement nouveau.

« C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous proposer de voter, en principe, pour l'enseignement de l'hydrologie à la Faculté de médecine de Toulouse, un crédit annuel de 3000 francs & de nous autoriser à inscrire pour cette année, à cet effet, au budget rectificatif de 1891, une somme de 2 250 francs ».

Le Conseil général a voté à *l'unanimité* les conclusions de ce vœu.

Nous apprenons que depuis lors, des membres de l'Institut & de l'Académie de médecine ont émis le vœu que ce soit une chaire qui soit créée & que l'on charge de cet enseignement un professeur titulaire, ils portent pour raison du vœu qu'ils émettent, que la Faculté de médecine de Toulouse doit avoir un relief spécial par l'étude de l'hydrologie, de même que Bordeaux a sa spécialité avec l'École de médecine navale, Montpellier la sienne par l'enseignement des maladies coloniales, Lyon la sienne également par l'enseignement des affections qui atteignent les ouvriers teintuaiers. M. le Dr Garrigou a été chargé du cours d'hydrologie (subventionné par le Conseil géuéral de la Haute-Garonne.)

Au milieu des difficultés sans nombre dont a été entourée l'éclosion du nouveau né universitaire de notre ville, on ne saurait trop répéter combien le zèle des premières heures, développé par les diverses admi-

Digitized by Google

nistrations qui se sont succédé à Toulouse depuis la municipalité Ebelot, Constans, Bibent, &c., jusqu'à la municipalité Ournac, Jaurès, &c., a été utile à cette œuvre. C'est ensuite aux efforts incessants de nos députés de nos sénateurs, de M. Cohn, notre sympathique & laborieux préfet, de M. le Recteur Perroud, de M. le Dr Caubet, enfin, que nous devons de voir Toulouse apte à devenir centre Universitaire.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

SÉPULTURES MÉROVINGIENNES DÉCOUVERTES A VENERQUE (HAUTE-GARONNE.) — Dans le courant du mois de février dernier, un propriétaire de Venerque, M. Duclos, découvrait sur un plateau qui domine à l'est le village, une certaine quantité de squelettes humains dont plusieurs étaient en parfait état de conservation.

Quelques jours après paraissait dans les journaux une note dans laquelle l'auteur annonçait que « les débris d'armes, boucles, plaques « trouvés par les ouvriers, donnaient quelque vraisemblance à cette « hypothèse, à savoir que cet endroit avait été le théâtre de quelque « grande bataille de l'époque de la guerre des albigeois. »

Malheureusement pour l'auteur de l'article, cette ingénieuse hypothèse est absolument contraire à la nature des objets trouvés sur la propriété de M. Duclos. Nous n'avons pas à réfuter ces assertions fantaisistes, bornons-nous à dire que les plaques, boucles & autres pièces de fer & de bronze se rapportent à l'époque mérovingienne & sont par conséquent antérieures de cinq ou six siècles à la croisade des albigeois.

Les ouvriers retirèrent du sol de ce plateau, trente ou quarante squelettes environ, recouverts seulement d'une couche de terre d'une épaisseur de 0,30 à peu près. Ces cadavres avaient été enterrés symétriquement par rangées & à la file, la tête tournée vers le levant. Mais quelques-uns, entiers, portaient encore près d'eux, au moment de la découverte, les objets de bronze & de fer dont nous allons parler.

On rencontre si rarement dans notre région des sépultures mérovingiennes complètes, qu'il est fort regrettable que l'inventeur n'ait pas aussitôt fait prévenir une société savante; car il eut été intéressant de constater la position & du squelette & des divers objets qui l'accom-

Digitized by Google

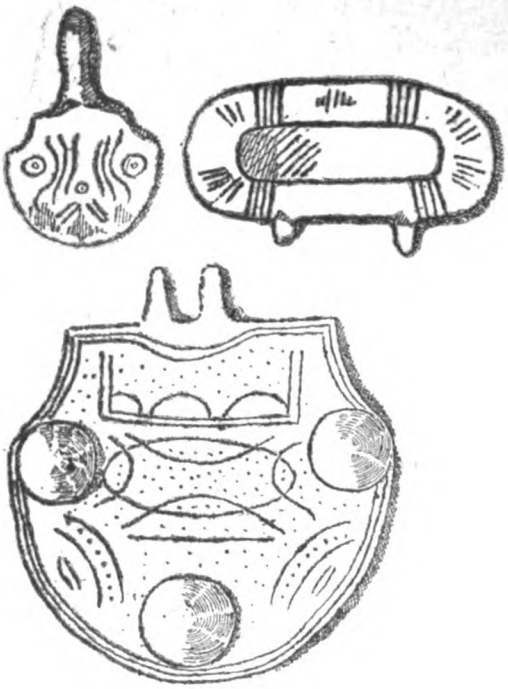

FIG. A.

FIG. E.

FIG. B.

FIG. C.

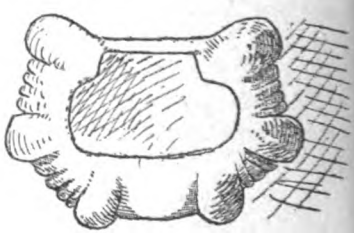

FIG. D.

FIG. G.

Digitized by Google

pagnaient[1]. Malheureusement tous les ossements ont servi de jouets aux enfants qui les ont mis en pièces & ont fracturé encore les crânes qu'il eut été nécessaire d'étudier.

Les plaques & boucles trouvées à la gauche des squelettes appartiennent comme nous l'avons dit, à l'époque mérovingienne. Elles sont du reste peu remarquables quant à leur dimension & à leurs dessins; mais elles doivent être soigneusement enregistrées parmi les autres objets de cette époque recueillis de loin en loin dans la région & de nature à servir d'étude pour la période qui correspond à la première dynastie des rois francs.

Voici le détail des objets de toute sorte trouvés près de Venerque: une plaque en bronze de ceinturon ou de baudrier, arrondie, ornée de trois bossettes ou têtes de clous hémisphériques & unies, & de quelques dessins grossiers, avec une boucle & un ardillon du même métal. Il est à noter que les têtes de clous ne sont plus ici de simples ornements comme cela se rencontre dans toutes les autres plaques de la région méridionale que nous connaissons. La tige de ces boutons traverse la plaque de bronze & fixait cette dernière au cuir du ceinturon. C'est, jusqu'à présent, le seul objet de cette époque, signalé dans le midi, dont les bossettes aient eu la double attribution d'assujettir d'une part la plaque au baudrier & de servir d'ornement à la surface extérieure du bronze (fig. A). Deux petites plaques qui s'adaptaient non plus au ceinturon mais à une simple lanière servant, selon toute vraisemblance, à rattacher les épées ou les divers ustensiles que les guerriers de cette époque avaient coutume de porter suspendus à leur ceinture (fig. B). Deux plaques minces, allongées, sorte d'aiguillettes ayant $0^{m}06$ centimètres de long, sur $0^{m}01$ de large, ornées d'entrelacs, percées de deux trous à une extrémité & arrondies à l'autre, étaient fort probablement des franges terminales de ceinturon, rares en France, au dire de l'abbé Cochet, & qui, par là, seraient assez précieuses[2] (fig. C). Enfin, une boucle avec des reliefs à reflets dorés & quelque peu semblable aux boucles publiées par M. Maurel, dans son remarquable album (dit collection de Caranda), & à celles que signale l'abbé Cochet dans ses savants ouvrages[3] (fig. D). Il faut écarter ici toute hypothèse de dorure, en présence surtout des autres objets absolument grossiers trouvés dans la même sépulture, les reflets sont

1. Voir l'abbé Cochet. *Tombeau de Childeric*, pp. 135 & 2 5.

2. Après avoir parlé des franges trouvées dans le nord & en Suisse, l'abbé Cochet ajoute : « Dans le reste de la France, nous ne connaissons pas d'autres franges bien constatées, mais ici l'observation a plus fait défaut que la chose. » (*Tombeau de Childéric*, p. 290.) Nous devons signaler l'existence d'une de ces franges, plus courte que celle dont nous parlons dans cet article, mais ornée de la même façon, qui est conservée au Musée de Toulouse.

3. Voir les albums de M. Maurel, t. II, pl. XXVII, fig. 7. — Abbé Cochet. *La Normandie souterraine*, p. 245 & *Tombeau de Childéric*, p. 248.

Digitized by Google

dus assurément à la composition du bronze, dans laquelle le cuivre est entré pour une large part.

Les autres objets en fer, absolument détériorés & presque informes peuvent être déterminés de la manière suivante. Deux fragments de plaques avec leur ardillon adhérent (fig. E); quelques boucles, une douzaine de morceaux méconnaissables; une petite tringle formant arc de cercle, posée, paraît-il, au moment de la trouvaille, sur le thorax d'un squelette & qui pourrait bien être un fragment d'armature de l'umbo ou bouclier [1]; enfin une lame fortement oxydée, longue de $0^m 12$ & représentant un couteau de fer privé de son manche, tel qu'il en a été trouvé dans les sépultures mérovingiennes de la Champagne & de la Normandie [2] (fig. G).

Les poteries, toutes brisées, n'offrent que deux sujets moins mutilés que les autres : un petit vase à rebords mesurant $0^m 11$ de diamètre, & $0^m 11$ de haut; & un couvercle à cheminée s'adaptant à un vase sans doute cassé par l'outil des ouvriers [3].

Comme on le voit, ce sol fouillé avec précaution aurait peut-être pu produire des objets plus intéressants que ceux dont nous venons de parler.

Si les découvertes & même les simples trouvailles de ce genre étaient étudiées & publiées plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent dans le Midi, il serait possible de comparer les spécimens trouvés dans des régions voisines les unes des autres & d'arriver à déterminer les caractères divers de ces bronzes mérovingiens. Actuellement, cette branche de l'archéologie du haut moyen âge est à peu près stationnaire dans notre Midi, & le nombre de plaques & boucles de cette époque qui ont été décrites est encore restreint.

En établissant un rapprochement entre les plaques de ceinturon découvertes dans le Nord de la France & celles de provenance méridionale, on remarque aisément que ces dernières n'ont qu'une ressemblance éloignée avec les premières, comme un cachet commun de barbarie imprimé à tous les objets du haut moyen âge.

Le caractère des plaques mérovingiennes connues jusqu'à ce jour, les fait, nous paraît-il, ranger dans deux catégories comme nous venons de les distinguer. A la première se rattachent les objets de bronze & de fer que l'on peut attribuer à une même époque & ramener à un même type, tel que nous pouvons l'observer dans les publications de M. Maurel, du baron de Baye, de l'abbé Cochet & autres archéolo-

1. Abbé Cochet, *la Normandie souterraine*, p. 289, pl. VIII. — Baron de Baye. *Etudes archéologiques : Industrie Longobarde*, p. 7 & pl. I.

2. Voir Album de M. Maurel, t. IV, pl. XXI, fig. 3. — Abbé Cochet. *La Normandie souterraine*, p. 240 & pl. VII, fig. 8, 9, 10. — *Sépulture mérovingienne de Londinières*, p. 338.

3. Voir abbé Cochet. *La Normandie souterraine*, p. 229 & pl. VII, fig. 17.

Digitized by Google

gues[1]. Les dessins qui les ornent, simples, peu réguliers & dont la conception pas plus que l'exécution n'ont demandé de grands efforts à l'ouvrier, indiquent à coup sûr une main inexpérimentée, que le caprice plutôt que l'étude a seul ici guidée; tous ces objets procèdent d'un type usité dans le Nord de la Gaule.

Bien autres sont les ornementations qui décorent les plaques trouvées dans notre région & que nous rangeons dans une autre catégorie. Celles-ci sont généralement plus développées, & se présentent sous une forme qu'on ne retrouve pas dans le nord. L'ensemble paraît plus riche & moins sauvage. Si nous passons à l'examen des dessins, nous remarquons des tracés plus finis, mieux soignés & qui révèlent un goût artistique incontestable & une main habile dans l'exécution des figures géométriques & surtout des cercles concentriques, des rinceaux & des fleurons. Quoique des entrelacs compliqués se montrent sur la plupart des plaques de différentes régions, dans ces dernières toutefois s'accuse nettement une application voulue, raisonnée de combinaisons géométriques.

En jetant un coup-d'œil sur les plaques publiées dans la *Revue archéologique du Midi*, sur celles qui ont été étudiées par MM. Ed. Cabié, E. Rossignol & nous-même, enfin sur certaines qui font partie de collections publiques & privées[2], on demeurera convaincu des dissemblances que nous signalons.

Ces observations paraissent, en conséquence, indiquer pour les plaques du Midi, un degré de civilisation plus avancé que dans celles du Nord & la confection de ces objets trahit indubitablement une influence wisigothique.

1. Voir M. Maurel. Album, I, II, III, IV. — Baron de Baye, *Etudes archéolog. Industrie Longobarde*, pp. 56 & suiv.; *Cimetière de Bergères-les-Vertus* (Marne), fig. IV. — Abbé Cochet, *Normandie souterraine*, pp. 41, 246, & pl. VII, fig. 32, 45; pl. IX, pl. XV, pl, XVIII; *Tombeau de Childéric*, pp. 249, 250, 264, 270. — Ed. Fleury, *Antiquités & Monuments de l'Aisne*, t. II, pp. 3 & suiv, — *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. V. *Sépulture de Charnay*. — Les plaques figurées dans ces ouvrages sont arrondies, allongées, rectangulaires, ou affectent souvent une forme triangulaire, aucune ne rappelle la configuration de la plupart de nos plaques méridionales.

2. *Revue archéologique du Midi*. t. II, p, 47. — Ed. Cabié, *Boucles mérovingiennes trouvées à Bressols* (Tarn-&-Garonne). — *Boucle méroving. provenant de l'Aveyron*. Ed. Cabié (*Revue du Tarn*, XV^e^ année, novembre 1890, — E. Rossignol. *Monographie des communes du canton de Lautrec*, p. 201, & *Bulletin archéologique du Midi* (15 janvier 1878). — C. Barrière-Flavy. *Plaques de ceinturon de l'époque mérovingienne* (1889). — Collect. de M. de Raymond-Cahuzac. V. *Bulletin de la Société archéologique du Midi* (13 mars 1888). — Collect. E. Delorme. Boucles provenant du Gers — Collect. Th. de Sevin; Boucle trouvée à Fiac (Tarn) *Bulletin de la Société archéologique du Midi*. — *Musée de l'Ariège*. Plaques provenant des environs de Mirepoix. — *Musée de Toulouse*. Plaques très belles provenant des environs de Revel, Agen, Toulouse, Castelnaudary & Carcassonne.

Digitized by Google

Dusan, dans la *Revue archéologique du Midi*, entrevoyait déjà à cette époque (1866) l'existence des traditions wisigothiques au sujet de ces plaques mérovingiennes[1]. Les études postérieures à ses travaux sont venues confirmer ses hypothèses.

Si ce point est aujourd'hui absolument établi, il est une question assurément intéressante qui mérite d'être étudiée de près. Peut-on en effet, affirmer la contemporanéité des plaques diverses de la période mérovingienne trouvées dans le Midi, c'est-à-dire faire remonter à une même époque des objets tels que ceux de Venerque qui ont une si grande affinité avec les spécimens recueillis dans le nord[2], & des types comme ceux dont nous venons de signaler l'empreinte wisigothique? Certes, la coïncidence de ces différentes boucles dans la même contrée & parfois jusque dans les mêmes localités, semble donner raison à cette opinion; & cependant ne serait-il pas rationnel d'admettre que les plaques les plus fines, les mieux ornées sont postérieures aux autres. Ces dernières plus grossières & plus barbares seraient peut-être préexistantes à l'occupation du Midi de la Gaule par les Wisigoths dont le séjour, quoique passager, aurait laissé ses traces sur les objets dont nous venons de parler. Dans tous les cas, que les uns puissent être placés au quatrième siècle & les autres au cinquième & au sixième, il nous paraît incontestable que ces objets procèdent d'une source parfaitement différente. Ne pourrait-on pas attribuer la présence dans nos régions des plaques les plus grossières à une importation septentrionale, conséquence nécessaire de l'expulsion des Wisigoths par les Francs après la bataille de Vouillé; &, ne serait-il pas permis d'avancer que les autres objets, beaucoup plus artistiques, sont, eux, d'origine exclusivement méridionale?

De nouvelles découvertes viendront peut-être anéantir notre hypothèse; peut-être aussi, les sujets d'observation fournis aux archéologues, devenant plus nombreux, & par là les moyens de comparaison & de rapprochements plus aisés, apporteront-ils des arguments plus décisifs en faveur du système que nous ne faisons du reste, qu'exposer dans cet article.

C. BARRIÈRE-FLAVY.

1. *Revue archéologique du Midi*, t. II, p. 47. — Dans un article de M. de Baye, paru au n° 4, t. II (1890) de la *Revue d'Anthropologie*, on lit au sujet de ces plaques, que M. Dusan les comparait avec beaucoup de justesse à celles de Charnay; « mais cet archéologue a proposé un peu trop timidement d'attribuer celles-ci aux Wisigoths. »

2. Nous faisons spécialement allusion aux plaques arrondies & ornées d'entrelacs grossiers & non à celles que signale M. le baron de Baye, dans ses *Etudes archéologiques : Industrie Longobarde*, p. 56 & pl. VIII, IX & X.

Digitized by Google

CHRONIQUE AGRICOLE

Le gouvernement ayant proposé au tarif général des douanes, l'exemption des soies grèges à leur entrée en France, a cru devoir présenter à la chambre des députés un projet de loi comportant les mesures nécessaires pour sauvegarder & encourager l'élève des vers à soie. Ce projet de loi tend à l'ouverture d'un crédit de 2,890,000 francs à inscrire au budget de l'agriculture pour l'exercice 1891 pour encouragements spéciaux à la sériciculture.

Voici succinctement le programme que le gouvernement se proposerait de mettre à exécution & les dépenses qui en résulteraient :

1° Création de pépinières de mûriers dont les produits seraient distribués à très bas prix & en nombre suffisant pour doubler, en six ans, la production actuelle de la feuille. Ces pépinières seraient établies dans les départements de Vaucluse, du Gard, de l'Ardèche, des Hautes & Basses-Pyrénées, des Bouches-du-Rhône, de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère, de la Lozère, du Var, des Alpes-Maritimes, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de la Savoie, de Tarn-&-Garonne, du Tarn & de la Haute-Garonne.

2° Six stations de recherches & d'études sériciccoles seraient à organiser dans les départements de Vaucluse, Ardèche, Drôme, Rhône, Bouches-du-Rhône & Pyrénées-Orientales.

Le rôle de ces stations serait : pour les unes, de faire des études sur le ver à soie & sa physiologie, sur les procédés d'éducation, le sélectionnement & l'amélioration des races, sur les parasites & les maladies qui les attaquent; pour les autres, de procéder à des recherches sur le mûrier, sur les variétés les plus profitables & les mieux appropriées à chaque station, sur leur taille, leur culture & leur fumure; d'autres enfin se chargeraient du grainage perfectionné des meilleures espèces.

3° L'enseignement théorique & pratique de la sériciculture, qui existe déjà dans les écoles normales primaires, serait introduit dans les écoles primaires de garçons & de filles, surtout des deux mille communes qui font des cocons. Les instituteurs & institutrices seront dirigés par les professeurs d'agriculture & des directeurs des stations chargés de leur faire des conférences.

4° Le gouvernement multiplierait les primes d'encouragement accordées jusqu'à ce jour. Ces primes seraient distribuées pour récompenser : 1° les plantations nouvelles de mûriers; 2° les mûriers les mieux cultivés & traités en vue de la production intensive de la feuille; 3° la confection des graines les meilleures; 4° les éducations les mieux réus-

Digitized by Google

sies en s'attachant surtout aux petites éducations. Les primes varieraient de 20 francs à 100 francs. Le total des primes à distribuer pendant l'année 1891 serait de 780,000 francs.

5° Enfin, le gouvernement accorderait 200,000 francs de subventions aux associations agricoles, syndicats sériciccoles, comités des mouliniers, sociétés & chambres de commerce, &c., qui ont pour mission de favoriser les progrès de la sériciculture.

Telles sont les propositions du gouveruement pour l'année 1891; elles se chiffrent par un total de 2,890,000 francs; mais les premiers frais d'installation une fois faits, cette subvention ne sera plus en 1892 que de 1,128,000 francs.

LA RÉCOLTE DES VINS DE L'ANNÉE 1890. — Le ministère des finances vient, comme chaque année, de publier, d'après les relevés qui lui sont fournis par la direction générale des contributions indirectes, l'évaluation des récoltes dans chaque département. Voici, pour l'ensemble, cette estimation, qui complétera les premiers renseignements résumés que nous avons donnés il y a quelques semaines.

La récolte des vins de l'année 1890 est évaluée au chiffre approximatif de 27 millions 416,000 hectolitres, soit 15 hectolitres par hectare de vigne. Elle présente une augmentation de 4 millions 193,000 hectolitres sur celle de 1889 (23 millions 224,000 hectolitres, soit 13 hectolitres par hectare), & un déficit de 2 millions 261,000 hectolitres seulement par rapport à la production moyenne des dix années, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

1880..... Hect.	29,667,000	1885..... Hect.	28,536,150
1881.....	34,139,000	1886.....	25,063,345
1882.....	30,886,000	1887.....	24,333,283
1883.....	36,029,000	1888.....	30,102,154
1834.....	34,781,000	1889.....	23,223,572

L'augmentation de la récolte de 1890, dit le rédacteur officiel, s'applique à quarante-cinq départements; elle est surtout marquée dans ceux des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Aveyron, de la Savoie, du Var, du Rhône, de la Drôme, de la Vienne, de l'Allier, de la Loire-Inférieure, de l'Isère, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Orientales, de la Loire, de la Haute-Savoie, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de la Vendée, de l'Ain, de l'Hérault, de l'Aude, de Saône-&-Loire.

Par contre, des diminutions apparaissent dans trente & un départements; elles sont particulièrement sensibles dans le Morbihan, les Vosges, la Haute-Marne, la Corrèze, Meurthe-&-Moselle, Eure-&-Loire, l'Aube, la Sarthe, la Gironde, la Haute-Saône.

Digitized by Google

Si la quantité laisse à désirer sur quelques points, on s'accorde en revanche, à reconnaître que la qualité est généralement bonne.

Les viticulteurs ont employé dans une proportion sensiblement plus grande que précédemment des sucres à tarif réduit pour améliorer la qualité de leurs produits ou en augmenter le rendement. Les quantités de sucre déclarées par le sucrage qui, pendant les dix premiers mois de 1889, avaient été de 19 millions 500,000 kilogr., atteignent à la fin d'octobre 1890, le chiffre de 32 millions 900,000 kilogr., soit une augmentation de plus de 13 millions.

Il a fallu cette année, comme les années précédentes, recourir à l'importation afin de combiner l'insuffisance de la production. Pour les onze premiers mois de 1890, les quantités tirées de l'extérieur ont été de 9 millions 500,000 hectolitres, chiffre dans lequel les vins d'Espagne figurent pour 6 millions 925,000 hectolitres, les vins d'Italie pour 17,900, les vins de Portugal par 189,900, les vins d'Algérie par 1 million 737,000, ceux de Tunisie par 9,000.

Un autre appoint a été fourni par la fabrication des vins de marcs additionnés de sucre & par la fabrication des vins de raisins secs. La production s'est élevée à 1 milllion 946,729 hectolitres pour les vins de marc & à 4 millions 292,850 hectolitres pour les vins de raisins secs, soit une augmentation de plus de 2 millions 900,000 hectolitres.

En Algérie, la culture de la vigne continue à s'étendre. La superficie des terrains complantés a augmenté de 3,699 hectares en 1890, & la récolte s'est élevée à 2 millions 844,000 hectolitres (contre 2 millions 612,200 en 1889), se répartissant comme suit par provinces :

Province d'Alger.....	35,572 hectares.	1,164,555 hectolitres.
— d'Oran.....	40,784 —	1,337,153 —
— de Constantine.....	22,185 —	342,412 —
TOTAUX.....	98,541 hectares.	2,844,130 hectolitres.

Telles sont, pour l'ensemble de la production, les appréciations & estimations de l'administration des finances.

Nous terminerons en relevant dans le tableau dressé par département ce qui concerne plus particulièrement notre région :

Gironde. — La production a été de 1 million 593,941 hectolitres, contre 2 millions 148,516 en 1889. C'est à peu près la moyenne des dix dernières années, dont la production a été la suivante :

En 1880..... Hect.	1,660,235	En 1885..... Hect.	1,676,256
1881.....	1,276,000	1886.....	1,108,685
1882.....	1,114,000	1887.....	1,139,367
1883.....	1,867,559	1888.....	2,666,535
1884.....	1,338,183	1889.....	2,148,516

Nombre d'hectares plantés en vignes : en 1888, 139,927; en 1880, 140,247; en 1890, 137,282.

Digitized by Google

Dordogne. — Diminution de 11,092 hectolitres. Production de 1890 : 90,623 hectolitres, contre 101,715 en 1889. Hectares plantés en 1890, 32,279, contre 16,000 en 1889 & 10,300 en 1888. Production moyenne des dix dernières années : 194,874 hectolitres.

Gers. — Diminution de 46,314 hectolitres. Récolte de 1890 : 897,073 hectolitres, contre 943,387 en 1889. Hectares plantés en 1890 : 100,554, contre 101,566 en 1889. Récolte moyenne des dix dernières années : 1 million 40,684 hectolitres.

Lot-&-Garonne. — Augmentation de 5,833 hectolitres. La récolte de 1890 s'est élevée à 230,831 hectolitres ; elle avait été en 1889 de 224,938. Hectares plantés en 1890 : 56,754, contre 57,026 en 1889. Récolte moyenne des dix dernières années : 396,040 hectolitres.

Landes. — Diminution de 6,468 hectolitres. Hectolitres récoltés en 1890 : 274,801, contre 281,289 en 1889. Hectares plantés en 1890 : 18,313, contre 18,364 en 1889 & 19,905 en 1888. Production moyenne des dix dernières années : 198,673 hectolitres.

Basses-Pyrénées. — Augmentation de 9,977 hectolitres. La récolte de 1890 a atteint 144,720 hectolitres ; en 1889, elle avait été de 134,743. Hectares plantés en 1890 : 19,527, contre 24,854 en 1889. Récolte moyenne des dix dernières années : 140,269 hectolitres.

Hautes Pyrénées. — Augmentation de 24,981 hectolitres. La récolte est passée de 66,754 hectolitres en 1889 à 91,735 pour 1890. Nombre d'hectares plantés en 1890 : 16,282, contre 16,273 en 1889. Production moyenne des dix dernières années : 140,070 hectolitres.

CHRONIQUE RÉGIONALE

ANDORRE. — Le *Temps* a publié à l'occasion de l'installation du juge d'apellation d'Andorre quelques détails curieux sur ce pays :

I

LA REDEVANCE DE 960 FRANCS.

D'après une information qui fait en ce moment son tour de presse, le Président de la République viendrait de recevoir la redevance annuelle de 960 francs que les habitants de la vallée d'Andorre doivent au chef de l'Etat comme successeur des comtes de Foix.

Sous cette forme, le renseignement n'est pas exact.

C'est le Trésor & non pas le Président de la République qui encaisse le montant de cette contribution, dont voici l'histoire authentique :

Digitized by Google

Par suite d'un traité conclu sous Louis-le-Débonnaire, les habitants de la vallée d'Andorre, en reconnaissant la suzeraineté de la France, achetèrent, moyennant une redevance annuelle de 960 livres, la faculté d'exporter quelques-uns de leurs produits. Cette redevance, supprimée au commencement de la Révolution de 1789, comme droit féodal a été rétablie sons l'Empire, d'après la demande d'Andorrans, par le décret du 27 mars 1806.

Cette redevance (960 francs) figure aux produits divers du budget. Elle est versée à la caisse du trésorier-payeur général des Pyrénées-Orientales, en vertu du décret du 28 juin 1882.

II

LE JUGE DES APPELLATIONS.

Le ministre de la justice vient d'avoir l'occasion d'exercer, au nom de l'Etat, l'un des droits que la France possède au sujet de la République d'Andorre.

Il vient de nommer le juge des appellations de la petite République. Ce magistrat, nommé à vie, constitue la juridiction d'appel intermédiaire entre celle de première instance & le tribunal de cassation.

Aux termes des traités, il est alternativement nommé par la France & l'évêque de la Seo d'Urgel qui est l'autre pouvoir protecteur.

Cette fois-ci, le tour de désignation revenait à la France.

Le choix du ministre de la justice s'est porté sur M. Sicard, vice-président du conseil de préfecture des Pyrénées-Orientales.

Détail à signaler: jusqu'ici, ce magistrat était rêtribué de ses services par les dons des justiciables; en d'autres termes, on appliquait le système des épices en vigueur chez nous sous l'ancien régime.

Le gouvernement français n'a pas jugé que ce système pût être maintenu, & il va demander aux Chambres un crédit de 3,000 francs pour rétribuer le juge des appellations en Andorre.

Le *Petit Journal*, dans son numéro du 1er avril 1891, publie une lettre de son correspondant de Perpignan sur le voyage en Andorre du nouveau juge des appellations :

« C'est dans la maison de la vallée que s'accomplissent tous les actes de la vie publique de l'Andorre. C'est là que l'illustre conseil général tient ses séances, là que se rend la justice criminelle, là enfin que sont précieusement conservées les tables de la loi, sous la forme de deux registres, le *Digest* & le *Politar*, qui contiennent un résumé de toutes les coutumes auxquelles on obéit ici depuis des siècles. Les Andorrans n'ont pas d'autre constitution, d'autres lois écrites.

« Elle n'a, au surplus, rien de monumental ni d'artistique, rien de particulier à l'extérieur, que sa très grande vieillesse, cette bâtisse faite de quartiers de granit détachés de la montagne, & recouverte d'un crépi plus ou moins bien entretenu. Ses deux étages s'élèvent à peine

Digitized by Google

au-dessus des autres toits de la petite capitale & aucun signe, en vérité, ne la distinguerait des autres habitations, n'était l'écusson aux armes d'Andorre, qui se détache dans le granit, derrière une grille de fer, au cintre de l'entrée, n'était aussi le drapeau aux couleurs de la République dont les plis flottent au-dessus. Les armes comportent la mitre & la crosse d'Urgel, les pals de Catalogne, les pals du comté de Foix & les vaches de Béarn; le drapeau est aux trois couleurs : bleu, jaune, rouge, disposées perpendiculairement à la hampe.

« A midi, suivant M. Sicard, nous arrivons devant la maison. Un escalier de bois nous conduit au premier étage, où l'illustrissime syndic général, président de la République d'Andorre, don Antonio Mols y Pallarès, entouré du second syndic & des vingt-quatre membres de l'illustre Conseil, nous souhaite la bienvenue. Tous sont couverts du tricorne & ont revêtu la longue & large houppelande noire.

« On pénètre dans la salle des délibérations, une salle longue & assez étroite, blanchie à la chaux du haut en bas & seulement percée dans un de ses petits côtés de deux fenêtres dominant presque à pic la vallée. Un rideau qui la sépare en deux s'écarte & l'on peut voir dans le fond une chapelle avec un autel autour duquel les conseillers, dont la session de Pâques commence aujourd'hui même, ont pieusement le matin entendu la messe. L'idée de Dieu est, en effet, chez les Andorrans, infiniment liée à toutes les circonstances de la vie politique, & des traditions léguées par les ancêtres, le respect extérieur de la religion catholique est celle qu'ils observent peut-être le plus scrupuleusement.

* * *

« Sur les marches de l'autel, M. Sicard va s'agenouiller & se recueillir quelques instants, avant l'action solennelle qu'il doit accomplir. Ainsi le veut la coutume. Ensuite il se dirige vers l'autre extrémité de la salle où, entre les deux fenêtres, a été dressée une table qui supporte trois livres, un petit, un moyen, un gros : l'Evangile, le Politar & le registre où l'on transcrit les actes publics.

« Le président lit le décret de M. Carnot, qui institue le nouveau juge d'appels, puis il récite en catalan une formule de serment que M. Sicard, la main étendue sur l'Evangile, répète après lui.

« La première formalité est remplie.

« Comme par un coup de baguette, tous les conseillers se dépouillent de leurs tricornes & de leurs manteaux, & on nous invite à passer dans la salle voisine, comme la première, longue & étroite, comme elle, simplement blanchie à la chaux, mais où la chapelle est remplacée par une vaste cuisine, & l'autel, par un âtre gargantuesque auprès duquel se balancent des marmites de toutes sortes, & tournent des broches géantes.

Digitized by Google

« La seconde formalité du serment se prépare.

« Autour d'une table disposée en équerre nous prenons place. M. Sicard, le héros du jour, au petit bout, dans l'immuable fauteuil vert à fanfreluches blanches, qui jusqu'à sa mort fera partie intégrante de ses fonctions ; à ses côtés le viguier français, M. Romeu, & le viguier de l'évêque, M. Pairola, dans des fauteuils d'osier, — la coutume, — les syndics sur des chaises, — encore la coutume, — les conseillers sur des bancs, — toujours la coutume.

« J'ai l'honneur, pour ma part, d'être assis à la droite de l'illustrissime Don Antonio Mols y Pallarès.

« Une ribambelle de plats défilent, cuisinés à la mode andorrane, & dont quelques-uns ne laissent pas d'étonner un peu notre palais. Mais il est facile sur la quantité de se rattraper. Don Antonio veut bien, de sa main habituée à tenir le sceau de l'Etat, écrire sur mon carnet le menu que je transcris ci-dessous :

« *Suppa pistones* (soupe au macaroni).

« *Escoudella de ros y sigarrons* (sorte de pot-au-feu de mouton avec du riz & des pois chiches).

« *Monjetas ab pernill* (haricots avec du porc frais).

« *Cabrit ab xuc* (un ragoût de chevreau).

« *Bolilles ab pera* (des poires cuites mélangées avec des boulettes de viande à l'ail).

« *Costellas de cabrit a la papillota* (côtelettes de chevreau en papillottes).

« *Pollastre rustit* (poulet rôti).

« *Cervell y truitada* (des cervelles avec une omelette).

« *Rustit y ansiani de chicoya* (gigot & salade de chicorée).

« Puis des desserts, *admellas torradas* (amandes grillées), des sucreries, des gâteaux de froment, &c. »

Dans sa séance du 10 février, l'Académie de Médecine a entendu la lecture d'un rapport de M. Bouchardat, au nom de la Commission des Eaux minérales, sur l'eau salée d'Oràas (près Salies-de-Béarn).

Voici ce rapport :

« M. Morlàas, président de l'administration de la fontaine salée, à Salies, demande l'autorisation d'exploiter pour l'usage médical l'eau minérale de la source située sur le territoire de la commune d'Oràas.

« Jusqu'à ces dernières années, l'eau d'Oràas a été exclusivement employée à la fabrication du sel raffiné, & ce n'est qu'à la suite du développement pris par l'établissement thermal de Salies, qu'on a pris une conduite en fonte d'un développement de près de 11 kilomètres reliant le puits à cet établissement.

Digitized by Google

« Ce puits, compris dans la concession d'Oràas, a une profondeur de 15 mètres & se prolonge par un trou de sonde, sur lequel on n'a pas de renseignements précis.

« Il paraîtrait que le sondage, après avoir rencontré le banc de sel gemme, aurait été prolongé suffisamment pour le traverser, & qu'alors on aurait trouvé une abondante source d'eau salée à une profondeur de 180 mètres.

« Le trou de sonde est revêtu d'un tubage en cuivre de $0^{m}045$ de diamètre intérieur, & l'eau salée arrive à 10 mètres au-dessous du sol. L'eau est aspirée jusqu'aux réservoirs de la saline, puis refoulée dans la conduite qui amène cette eau à l'établissement balnéaire déjà exploité de Salies-de-Béarn.

« Le débit, en marche normale, est de 120 mètres cubes en vingt-quatre heures.

« L'eau a été analysée au laboratoire de l'Académie de Médecine; elle présente la composition suivante :

Chlorure de sodium	278,280
— de potassium	1,500
— de magnésium	1,620
Sulfate de soude	2,325
— de potasse	0,200
— de chaux	3,205
— de magnésie	2,325
— d'alumine	0,890
Silice, matières organiques, Bicarbonate de chaux, Bromure de magnésium	0,187
Total des sels anhydres	290,532

« M. le Dr Garrigou avait signalé dans cette eau la présence d'une dose énorme, $4^{gr}28$ de silicate alcalin & $0^{gr}362$ de bromure de magnésium. L'échantillon envoyé à l'Académie ne contient, ainsi qu'il est dit plus haut, que des traces de ces deux substances. L'eau d'Oràas présente donc la composition de toutes les eaux saturées de sel qui ont traversé une couche suffisante de marnes salifères. Sa composition est sensiblement la même que celle de Salies-de-Béarn, qui est déjà exploitée dans le même établissement depuis de longues années. Elle est encore plus concentrée. En conséquence, la Commission propose à l'Académie d'accorder l'autorisation demandée. »

Les conclusions de ce rapport, mises aux voix, ont été adoptées par l'Académie.

M. le Dr Bouchardat est un homme trop intelligent & trop instruit pour ne pas rapporter à sa véritable cause la différence entre l'analyse du Dr Garrigou & celle de l'Académie.

Les bancs dissous par les eaux qui produisent les sources salées sont

Digitized by Google

de composition différente. Pareils faits se passent journellement dans les sources salées.

***

Nous extrayons les quelques lignes qui suivent du *Mémorial de Pau* :

« Nous n'avons cessé de nous élever contre les décevantes illusions de ceux de nos malheureux compatriotes qui croient trouver la fortune en Amérique & qui n'y rencontrent la plupart du temps que misère & dénûment. Voici un fait qui nous donne, hélas ! trop raison.

« Une dépêche de Marseille annonce, en effet, que le *Béarn* vient d'arriver de Buenos-Ayres, *avec neuf cent quatre-vingt-dix-sept émigrants rapatriés* qui, non seulement n'ont pas fait fortune dans l'Amérique du Sud, où ils croyaient trouver le Pactole, mais encore y ont laissé toutes leurs illusions à cet égard.

« La misère qui sévit là-bas & fait autant de victimes que la plus terrible des épidémies les a assaillis dès le premier jour. Et, après plusieurs mois d'une vie affreuse de privations & de déboires, ils se sont vu forcés de solliciter leur retour dans la mère-patrie.

« La traversée a été des plus pénibles & la plupart d'entre eux reviennent très malades. »

***

Un banquet a réuni il y a quelques semaines à Bagnères-de-Bigorre, les médecins, la municipalité, plusieurs conseillers municipaux, &, en outre, le sous-préfet & les magistrats de la ville.

Il a eu lieu à l'hôtel de Londres. Il était offert par M. le Dr Midleton, médecin distingué, de nationalité anglaise, qui vient à Bagnères depuis plusieurs années & qui, séduit par le climat & par les charmes de la station, se propose d'y ramener la colonie anglaise d'autrefois. Ce que les circonstances nous ont enlevé, M. Midleton veut nous le rendre ; comment & par quels moyens ? Il serait prématuré de le dire. Contentons-nous maintenant de signaler ce but.

A l'issue du banquet, le Dr Midleton s'est levé pour boire au chef de l'Etat ; le sous-préfet a répondu en buvant à la reine d'Angleterre. Puis l'Harmonie bagnéraise, qui était dans le jardin, a exécuté le *God save the Queen.*

Après les toasts, les discours, le Dr Midleton, le Dr Dejeanne, maire, M. Dumoret, président du tribunal, ont tour à tour développé leurs vues sur les conditions d'une saison d'hiver à Bagnères.

La plus grande cordialité a régné entre les convives, & tous, en se séparant, ont rendu hommage à l'excessive courtoisie du Dr Midleton, en même temps qu'à la supériorité de son intelligence & au sens très pratique de ses idées.

(*Avenir.*)

***

Digitized by Google

Saint-Jean-de-Luz organise, ainsi que nous l'avons dit, un grand concours international de musiques d'harmonie, de fanfares & d'orphéons. Le concours a été fixé aux 2 & 3 août prochain & la direction artistique de cette solennité a été offerte à M. Auguste Masson, qui a l'habitude de l'organisation de ces concours, & a réglé tous les détails de celui de Saint-Sébastien. Les frais de préparation de cette grande fête musicale, évaluée à 3000 francs, ont été demandés à une souscription publique. Les habitants ont répondu avec un élan incroyable. Le comité a déjà en caisse plus de 5 800 francs de souscriptions.

Une invitation est adressée aux principales Sociétés chorales de l'Espagne & de la France. De manière à assurer leur présence, il a été décidé que des prix importants en espèces viendraient s'ajouter aux palmes, couronnes, objets d'art, médailles & diplômes qui seront décernés. M. Laurent de Rillé a accepté la présidence du jury de ce concours.

Des présidences d'honneur ont été offertes à MM. le général de division, le préfet, le sous-préfet, Haulon, sénateur; Etcheverry, Labat, Laffont, députés; Antoine d'Abbadie, membre de l'Institut, & de Larralde-Diustégny, conseiller général du canton. Toutes ces notabilités ont accepté l'honneur qui leur était offert.

(*Gazette des Eaux.*)

***

La vente définitive du Grand-Hôtel de Capvern-les-Bains & de ses nombreuses dépendances a eu lieu le 28 mars, pour le prix de 180 000 francs.

L'acquéreur, dont le nom n'a pas été prononcé à l'audience, serait, paraît-il, le Crédit Foncier.

Tous les autres lots ont été adjugés, moyennant 18 010 francs, à M. Berrens, propriétaire à Horgues.

Il y a six ans, ces mêmes immeubles, après une autre vente judiciaire, avaient été payés 450 000 francs.

***

On dit à Cauterets qu'une Compagnie de tramways sur routes fait étudier l'établissement d'un tramway à air comprimé sur la voie carrossable de Pierrefite à Cauterets & à la Raillère. A une demande d'avis ou de concession, plusieurs conseils municipaux de la Vallée auraient répondu par une protestation en règle. On pense généralement que dans une vallée accidentée comme celle-là, sur une route qui surplombe souvent de profonds ravins, des véhicules circulant dans des conditions auxquelles la vue des chevaux n'est pas habituée seraient une cause permanente de danger, une source d'accidents pouvant causer le plus grave préjudice à la station.

Digitized by Google

« Ce qu'il faut à Cauterets, ce qu'impose l'énorme circulation entre Pierrefite & Cauterets, ce que le Conseil communal, le Conseil d'arrondissement & le Conseil général doivent réclamer sans cesse, c'est une voie ferrée ordinaire, amenant la foule des baigneurs & des touristes à Cauterets sans transbordement à Argelès ou à Pierrefitte. La ligne de Lourdes à Pierrefitte doit prendre le nom de ligne de Lourdes à Cauterets, puisque les trois quarts des voyageurs qui sont transportés sur cette ligne, & qui dépassent Argelés, sont à destination de Cauterets. »

(*Journal de Cauterets.*)

* * *

A l'occasion du concours régional de grandes fêtes ont été organisées à Pau par les soins de l'administration municipale & des comités constitués.

Les attractions les plus brillantes sont réunies autour de ce concours, qui comprend toutes sortes d'annexes, telles que l'exposition rétrospective installée au château d'Henri IV, l'exposition industrielle établie au parc Beaumont, &c., &c.

Parmi les solennités, nous plaçons au premier rang le grand concours international de musiques, d'harmonie, d'orphéons, de fanfares, d'estudiantinas, organisé par l'Harmonie de Pau & la Lyre Paloise, sous le patronage de la municipalité & la direction artistique de M. Charles Constantin.

Cette réunion artistique a été fixée au dimanche 10 mai pour les musiques d'harmonie, sociétés chorales & estudiantinas, & au lundi 11 mai pour les fanfares. Il comprenait : 1° un concours de lecture à vue facultatif ; 2° un concours d'exécution ; 3° un concours d'honneur.

Des couronnes, des palmes & des médailles sont décernées ; le concours d'honneur donne lieu, en outre, à une distribution de prix en espèces qui dépasse 3,000 francs.

* * *

Ainsi que nous l'avons annoncé, la ville de Pau, à l'occasion du concours régional de 1891, a organisé une Exposition rétrospective d'objets d'art & de curiosité, qui a lieu au château de Pau & dont l'installation & la direction ont été officiellement confiés à un comité spécial. Elle est ouverte depuis le 10 avril.

Pour donner à cette œuvre l'importance qu'elle comporte, le Comité a fait appel à la sympathie & au patriotique concours de tous les Amis des Arts & de l'Histoire, dans notre région du Sud-Ouest.

Les adhésions sont parvenues en nombre considérable. Il est certain que cette Exposition, qui embrasse quatre départements (Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Landes & Gers), offre une grande importance.

Digitized by Google

Le comité chargé de cette organisation était ainsi constitué :

Président d'honneur : M. Faisans, maire de Pau;

Président : M. le baron Séguier;

Vice-président : M. Ginot, président de la Société des Amis des Arts de Pau ;

Vice-président : M. Lacaze. président de la Société des Sciences, Lettres & Arts de Pau, conseiller municipal de la ville de Pau ;

Secrétaire général : M. de Lannay. conservateur du château de Pau;

Secrétaire adjoint: M. de Lassence, conseiller municipal de la ville de Pau ;

Secrétaire adjoint : M. Barthety ;

Membres : MM. P. Belin; A. Buron; l'abbé Dubarat, aumônier du lycée; A. Lavergne, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département du Gers; Leidenfrost, architecte du département des Basses-Pyrénées; E. Mendez, conseiller municipal de la ville de Pau ; le docteur de Musgrave-Clay, secrétaire général de la Société des Sciences, Lettres & Arts de Pau ; A. Planté, maire d'Orthez, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département des Basses-Pyrénées; Picot, conservateur du musée de Pau; Bigoulet; Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau ; Taillebois, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département des Landes; Tardieu, secrétaire général de la Société des Amis des Arts de Pau, conseiller municipal de la ville de Pau.

***

Le *Mémorial*, de Pau, annonce la mort de M. d'Espourrin, ancien juge d'instruction au Tribunal de Tarbes, qui a succombé aux suites d'une pneumonie.

M. Cyprien-Armand-Emile d'Espourrin était un descendant de l'aimable & célèbre poète béarnais du dix-septième siècle, du populaire auteur de « *La haut sus las mountanhes* », à la mémoire duquel un monument s'élève depuis cinquante ans dans la vallée d'Accous, son pays natal.

***

On nous a appris la mort du Dr J.-B. Cardinal, ancien inspecteur des Eaux de Cauterets, qui, retiré à Pau depuis qu'il avait renoncé à la médecine thermale, y a vécu près de quatre ans sans quitter sa chambre, & a été emporté, le dimanche 15 mars à 11 heures du matin, par une attaque de paralysie survenue chez lui quarante-huit heures auparavant.

Le Dr J.-B. Cardinal, né à Condé (Nord), le 5 octobre 1807, avait fait ses études à Paris, y avait été lié avec tout ce qu'il y avait de

Digitized by Google

marquant dans le corps médical & dans la société. Inspecteur d'abord à Lamalou, il était venu à Cauterets comme inspecteur adjoint, puis avait été nommé inspecteur & après plus de trente ans d'exercice dans cette station où il n'a laissé que d'excellents souvenirs, il s'était fixé à Pau, où il passait depuis bien des années une partie de ses hivers. Ses confrères l'ont accompagné, à sa dernière demeure; il avait demandé un enterrement modeste, malgré la grosse fortune qu'il laisse. Aucun avis n'a été envoyé.

(Gazette des Eaux.)

Digitized by Google

INTÉRÊTS RÉGIONAUX

Conseil général de l'Ariège. — *Session extraordinaire* du 20 *mars* 1891. — Présents : MM. Laborde, Bordes-Pagès, Bergasse-Delcassé, Roubichou, Martimor, de Narbonne, Duclos, Barrière, Bonnans, Trinqué, Roques, Galy-Gasparrou, Soumain, Pauly.

Absents : MM. Sans-Leroy, Escande-Voltan, Durègne, Morère.

La ligne de Saint-Girons à Foix fait l'objet de cette séance. Cette ligne avait été votée depuis de longues années déjà, mais des embarras divers en avaient entravé l'exécution. Aujourd'hui, M. Yves Guyot, ministre des travaux publics « promet de l'inscrire au programme de 1892, si le conseil général prend à la charge du département la différence entre la valeur prévue des terrains & l'indemnité qui pourrait être accordée en sus des autres conditions déjà acceptées. »

La lettre de M. le ministre, à laquelle nous prenons cet extrait, satisfait les conseillers généraux & M. Delcassé propose au conseil de voter la résolution suivante :

Le conseil général de l'Ariège, réuni en session extraordinaire, le 20 mars 1891.

« Considérant que par une lettre de M. Delcassé, député, membre du conseil, en date du 23 février 1891, M. le ministre des travaux publics « s'engage à inscrire au programme de 1892 la ligne de Foix à « Saint-Girons, si le département prend à sa charge la différence entre « la valeur prévue des terrains & l'indemnité accordée » ;

« Considérant que l'exécution de cette ligne, trait-d'union nécessaire entre les trois chefs-lieux d'arrondissement, n'a pas cessé d'être réclamée avec instance par le conseil, interprète des vœux & des besoins des populations ;

« Qu'elle apparaît plus que jamais comme le seul moyen d'exploiter fructueusement le sol & d'arrêter les progrès inquiétants de l'émigration ;

« Que, pour l'assurer, le conseil général, soucieux de constater que satisfaction est donnée d'ailleurs au département par l'inscription au

Digitized by Google

programme de 1892 des lignes de Pamiers à Limoux & de Lavelanet à Bram, ne saurait hésiter, malgré l'exiguité de ses ressources financières à s'imposer le sacrifice qui lui est demandé,

« Délibère :

« Moyennant l'inscription au programme de 1892 de la ligne de Foix à Saint-Girons, le département prend à sa charge la différence entre les valeurs prévues des terrains & l'indemnité qui pourrait être accordée par le jury.

« Et adresse au ministre l'expression de ses remerciements, remerciements d'autant plus vifs qu'il a la certitude — selon la déclaration faite à la tribune par M. Yves Guyot — que les lignes ariégeoises inscrites au programme de 1892 seront terminées dans un délai de quatre ans. »

Monsieur le président allait mettre cette motion aux voix, lorsque M. de Narbonne, que nous félicitons de son acte d'urbanité envers le conseiller général du Mas-d'Azil, prie ses collègues de différer leur vote jusqu'à trois heures & demie ou quatre heures, afin de permettre à M. Sans-Leroy d'arriver. M. Delcassé s'oppose à cette proposition, & l'on procède au scrutin public :

A l'*unanimité*, le conseil général vote la ligne de Saint-Girons à Foix.

Tant mieux, voilà notre réseau qui sera bientôt complet & nous n'aurons rien à envier, aux départements les plus favorisés.

La séance est levée à trois heures.

Les instruments de l'Observatoire de Toulouse. — Dans le courant de l'année 1889 nous avons publié un article de M. Baillaud sur l'Observatoire qu'il dirige avec une si grande intelligence & une si grande sollicitude.

Nous complèterons les détails donnés alors par ceux qui vont suivre & que nous empruntons à l'*Université de Toulouse*.

« Dans la séance du 7 décembre 1871, M. Despeyrous, professeur à la Faculté des sciences communiquait à l'Académie des sciences, inscriptions & belles-lettres le résultat de ses démarches auprès du directeur de l'Observatoire de Paris, M. Delaunay, pour réaliser le vœu que l'Académie avait exprimé l'année précédente à l'égard de la mise en activité de l'Observatoire de Toulouse.

« M. Delaunay faisait connaître « que le ministre de l'Instruction publique se chargeait de la résurrection de l'Observatoire de Toulouse moyennant une rente annuelle de 10000 francs servie par le conseil municipal, & qu'avec cette rente & les fonds accordés par l'État, cet établissement pourrait avoir trois observateurs & tous les instruments qui leur seraient nécessaires pour faire des travaux utiles à la science ».

Digitized by Google

« Dans la séance du 4 janvier 1872, M. N. Joly annonçait à l'Académie que « le conseil municipal, dans une de ses dernières séances, avait voté des fonds destinés à la réorganisation de l'Observatoire de Toulouse ».

« Le 1er avril 1873 entrait en fonctions M. F. Tisserand, le nouveau directeur, qui s'adjoignait MM. Perrotin & Jean.

« Il serait trop long de suivre pas à pas le développement de l'Observatoire depuis cette date. Mais il nous a paru bon de fixer la date que l'on peut regarder comme celle de l'achèvement du nouvel Observatoire astronomique & d'indiquer comment l'État a tenu les promesses faites à la ville, qui, de son côté, a plus d'une fois aidé l'État de ses libéralités.

« La ville donnait à l'Observatoire, en 1873, un grand télescope dont le miroir, de 0^m83 d'ouverture, était l'œuvre des frères Henry; la monture en bois de cet instrument avait été construite par la maison Secrétan-Eichens. L'instrument fut payé 26500 francs, par la ville de Toulouse.

« L'Observatoire possédait déjà un télescope de 0^m33 d'ouverture de Foucault.

« M. Tisserand fit l'acquisition, au prix de 8000 francs, d'un chercheur de 0^m18 d'ouverture, construit par la maison Eichens, & pour 2000 francs d'une lunette équatoriale de 0^m108, de Secrétan.

« Les progrès de l'astronomie rendirent promptement insuffisants ces instruments; le grand télescope, à cause de l'instabilité de sa monture, ne pouvait servir qu'à l'observation des satellites de Jupiter & à quelques observations des satellites de Saturne. Les mesures micrométriques y étaient impossibles. Les autres instruments étaient de trop faibles dimensions, à une époque où se multipliaient partout, en Europe & en Amérique, les grands instruments. Aussi M. Tisserand, dès les premières années de sa direction, demanda-t-il à l'État un crédit pour la construction d'un équatorial réalisant toutes les conditions de stabilité & de précision nécessaires.

« Depuis cette date il a été établi quatre grands instruments qui font de l'Observatoire de Toulouse un des mieux outillés qui existent.

« L'équatorial Brunner, de 0^m24 d'ouverture & de 4 mètres de distance focale, a été installé à la fin de 1880.

« En octobre 1881, un traité fut passé avec MM. Brunner frères pour la construction d'un cercle méridien du prix de 42 000 francs. En mars 1888, MM. Brunner n'ayant pas commencé les travaux, le traité fut résilié.

« Le 25 mars 1885, le successeur de MM. Secrétan & Eichens, M. P. Gautier, qui a porté dans ces dernières années la construction des grands instruments d'astronomie à une perfection inespérée & a su prendre en Europe & en Amérique une situation sans rivale, se chargea de construire pour le miroir du grand télescope une monture

Digitized by Google

définitive, métallique, pourvue d'un mouvement d'horlogerie qui permît de suivre le mouvement diurne des astres avec une perfection absolue. Cette monture fut établie à la fin de 1888.

« Le 16 novembre 1886. M. P. Gautier s'était également chargé de la construction d'un équatorial photographique à lunette double, destiné spécialement à la construction d'une partie de la carte du ciel. Cet instrument, entièrement conforme au modèle adopté par le Congrès astro-photographique réuni à Paris en 1887, a été installé à Toulouse en septembre 1889.

« Le 9 avril 1888, après la résiliation du marché conclu avec MM. Brunner frères, M. Gautier consentit encore à entreprendre la construction d'un cercle méridien de 7 pouces d'ouverture. Cet instrument vient d'être livré.

« L'Etat a tenu, on le voit, très largement les promesses faites en 1871. Depuis cette date, sa part contributive dans le budget annuel a été porté de 10000 à 19000 francs, & elle sera, sans aucun doute, augmentée en 1892, par suite de l'organisation complète du service photographique. L'Etat a, en outre, donné à titre extraordinaire : 1000 francs pour le chercheur Eichens & l'équatorial de 108 millimètres; 62000 francs pour l'équatorial Brunner & sa coupole; 12500 francs pour la nouvelle monture du grand télescope[1]; 40000 francs pour l'équatorial photographique; 57000 francs pour le cercle méridien & la nouvelle salle méridienne; 10000 francs pour les pendules qui seront installés dans le courant de ce mois & dont l'une enverra l'heure de l'observatoire à la nouvelle Faculté des sciences; en tout, 191500 francs de crédits extraordinaires.

« D'autre part, la ville, qui avait déjà payé 26500 francs le grand télescope, a accordé à son Observatoire 15000 francs pour la nouvelle monture de ce télescope, & environ 10000 francs par portions de 1500 francs pour des travaux de calcul & pour l'impression des *Annales*, sans parler des dépenses annuelles faites pour l'entretien des bâtiments.

« L'équatorial Brunner, l'équatorial photographique, le nouveau grand télescope ont fait leurs preuves; les deux derniers surtout ont permis d'entreprendre des travaux impossibles dans la plupart des observatoires. Le cercle méridien servira à la construction de catalogues d'étoiles & aux recherches de la plus haute précision.

« Les premiers essais faits avec cet instrument ont manifesté l'influence du passage des trains de chemin de fer sur le plateau de la Colonne où l'Observatoire est établi.

« L'observation de la coïncidence des fils du micromètre de la lunette placée verticalement & de leurs images produites par un bain de mer-

1. Le prix total de cette monture a été de 40000 francs, dont 12500 fournis par l'État, 12500 par le budget ordinaire de l'Observatoire & 15000 accordés par la ville.

Digitized by Google

cure placé au-dessous est à toute heure de la plus grande facilité. On sait que cette observation, indispensable pour les travaux de haute précision est, dans beaucoup d'observatoires placés près des grandes villes, très difficile & parfois impossibe. A l'Observatoire de Toulouse, les images paraissent d'une netteté telle que l'on ne peut distinguer les fils eux-mêmes de leurs images. Seulement au passage d'un train sur la voie ferrée, les images des fils placés dans le méridien, à peu près parallèlement à la voie, subissent de petites oscillations, tandis que celles des fils perpendiculaires demeurent absolument fixes. L'amplitude de ces mouvements sera étudiée & mesurée. Les premières observations montrent que le passage des trains imprime au mercure de la cuvette placée sur le pilier de l'instrument un mouvement vibratoire tel qu'une droite d'un mètre de longueur perpendiculaire à la surface du mercure, éprouverait, à son extrémité supérieure, une oscillation d'un ou deux millièmes de millimètres. Quelques minutes après le passage du train, tout est revenu exactement à l'état primitif.

« L'étude approfondie de ces déplacements, des conditions dans lesquelles ils se produisent & de l'influence qu'ils peuvent avoir sur les observations astronomiques, sera de haute importance. Dès à présent, on peut assurer qu'ils n'auront, à l'ordinaire, aucun inconvénient, étant dus surtout au mouvement du mercure qui est infiniment plus mobile que la lunette elle-même & ne se manifestant pas sur les fils orientés de l'est à l'ouest, les seuls qui servent à la détermination du nadir. Il n'en serait pas de même si la voie ferrée, au lieu d'être située à 600 mètres à l'ouest de l'observatoire était à 600 mètres au sud. D'autre part, l'existence de ce mouvement vibratoire, si faible, prouve que les piliers de l'instrument & le plateau de la Colonne forment un système solide & font espérer une grande stabilité de l'instrument.

« Si ces prévisions se réalisent, comme tout le fait penser, on ne pourra que se féliciter du choix qui avait été fait, il y a cinquante ans, du plateau de la Colonne pour le siège de l'Observatoire de Toulouse ».

(*Université de Toulouse*).

La prospérité de la Faculté de droit de Toulouse. — Au 15 janvier 1891, il a été pris 541 inscriptions, correspondant aux deux premiers trimestres de l'année scolaire; — tandis que nous n'en comptions que 449 au 15 janvier 1890 : soit, en plus 92 pour l'année présente.

Sur ces nombres, on compte 211 inscriptions de première année, au lieu de 144, l'année dernière : soit une plus-value de 67, qui sera la base certaine d'une majoration pendant trois années de licence, ou même pendant cinq années de doctorat.

Digitized by Google

Les licenciés de l'année dernière concourent à ce nouvel élan, puisque nous comptons déjà 45 inscriptions de doctorat, au lieu de 20 à la même date de 1890.

La vie juridique n'est pas seulement plus régulière & plus active; elle émane aussi d'un personnel plus nombreux. Les étudiants inscrits sur nos registres sont actuellement au nombre de 617, dont 198 de pre. mière année; — au lieu de 580, dont 162 en première année, pour le début de 1890. Donc, sur les 37 que nous possédons en sus, 36 sont le gage de bonnes années à suivre.

Ceci apparaît mieux encore par cette observation que les vétérans (c'est-à-dire les irréguliers) de première année ont très sensiblement diminué : nos étudiants *nouveaux* sont 202 y compris les capacitaires. Ils n'étaient que 157 en 1890.

Enfin, fait entre tous remarquable : nous comptons en ce moment 270 aspirants au doctorat, dont 179 ont fait une déclaration en vue de la dispense de deux années de service, & 91 sont déjà licenciés.

Les petits oiseaux. — Tous ceux qui, profitant de la température printanière, sont allés courir les champs, ont été frappés de la rareté des oiseaux, surtout des oiseaux insectivores. Ce cruel hiver a fait des hécatombes de ces utiles auxiliaires de l'agriculture; & l'Europe entière, sauf quelques parties de la Grèce & l'île de Malte, ayant été de longs mois ensevelie sous la neige & la glace, rien ne leur a servi d'émigrer pour chercher leur vie ailleurs.

Ils n'ont pas tous péri; mais il faut s'attendre à d'irrémédiables désastres pour l'agriculture, qui, cette année tout au moins, sera désarmée contre les légions d'insectes. Il appartiendrait aux pouvoirs publics de prendre les mesures les plus rigoureuses contre la destruction des nids; &, du même coup, on devrait sévir contre le commerce des oiseaux, exception faite pour les oiseaux d'origine exotique.

Il y a là une question de la plus haute importance qui ne peut laisser notre patriotisme indifférent. Grâce pour les petits oiseaux.

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, publiée sous la direction de MM. de ROZIÈRE, DARESTE, ESMEIN, FOURNIER & TARDIL. Année 1890. E. Jarriand. *La succession coutumière dans les pays de droit écrit*, p. 30 & s., p. 222 & s.; *Tableau des coutumes des pays de droit écrit*, p. 58. — H. Barckhausen, *Essai sur le régime législatif à Bordeaux au moyen âge*, p. 357 & s. — E. Réboul, *les Coutumes de l'Agenais*, Monclar-Monflanquin, 1256-1270; Saint-Maurin, 1358; p. 387 & s.; — Momdieu, 1305-1308; Sauvagnas, 1264; p. 891 & s. — C. Douais, *la Coutume de Montoussin*, p. 634 & s.

Le droit du Midi de la France, le régime juridique de la région pyrénéenne durant le moyen âge occupe une place importante dans la *Revue* de M. de Rozière. Je ne parle pas, bien entendu de la législation romaine. Je ne songe pas davantage à la jurisprudence des Parlements qui, sur beaucoup de points, réforma ou compléta l'œuvre de Justinien. Je ne fais allusion, — comme on le voit par l'intitulé de cet article, — qu'aux coutumes. En dépit de sa dénomination classique de pays de droit écrit, la France du midi avait un grand nombre de coutumes. L'application séculaire du droit romain n'était point parvenue à étouffer les usages particuliers & les statuts locaux. Autour de chaque château, dans le ressort de chaque justice, à l'ombre de chaque clocher, de toutes parts, à l'époque féodale, on vit pousser, comme des sauvageons, sur un sol fait tout entier de droit romain, de petits codes barbares de liberté & de franchises, plantes grêles & à demi étiolées parfois, d'autres fois vigoureuses & pleines de sève. C'était l'âge où les saints locaux avaient plus de fidèles que Dieu lui-même, où les dialectes pullulaient sur les ruines de la langue morte, où se formaient, au caprice de la politique, au hasard de la géographie, d'innombrables statuts nouveaux. Le droit s'émiettait comme la souveraineté, comme la langue, comme tout. Sous l'action des forces qui constituèrent la France féodale, le midi eut donc sa législation coutumière.

Législation oubliée déjà avant la fin de l'ancien régime & dont l'étude a été trop négligée jusqu'ici! On ne la connaîtra bien que le jour où nous possèderons une bonne édition de ces coutumes, un

Digitized by Google

corpus consuetudinum du Midi féodal. Dans un récent article que les lecteurs de la *Revue des Pyrénées* ont, à coup sûr, remarqué, M. Pasquier, le savant archiviste de l'Ariège, exprimait, en excellents termes, le vœu qu'un recueil méthodique & complet des usages locaux,—comme on en fait ailleurs,—fût entrepris sans retard par les érudits méridionaux. Je m'associe d'autant mieux à ce vœu, que je l'ai déjà formulé moi-même en diverses occasions. Je m'estime heureux, d'ailleurs, qu'il ait été présenté par un homme ayant autant d'autorité & de compétence que M. Pasquier. Sous le couvert de ce nom respecté, il aura plus de chance d'être accueilli partout, auprès des individus comme auprès des sociétés savantes, & il est indispensable qu'on l'accepte pour qu'il se réalise un jour avec toute la perfection désirable.

Mais il ne faut pas se le dissimuler, un travail de ce genre sera une œuvre de longue haleine. En attendant qu'elle soit menée à bonne fin, il y a place pour les travaux préparatoires, des recherches de détail, des études fragmentaires. Rien de définitif n'est possible au point de vue général. Les erreurs & les lacunes sont toujours à redouter. Ainsi je ne veux point blâmer M. Jarriand d'avoir étudié le régime des successions dans le midi de la France. Car la dissertation qu'il nous donne est faite avec soin. C'est une œuvre méritoire. Mais voyez le danger que l'on court à se livrer à des recherches de ce genre. On publiera peut-être demain une coutume contenant des règles importantes sur ce sujet, & il y aura dans l'essai de M. Jarriand une lacune grave. Ceci n'est pas fait pour encourager de pareilles études.

Le régime successoral en vigueur dans le midi de la France comprenait quelques-uns des principes les plus importants appliqués dans le nord, quelques-unes des règles suivies en pays coutumier. On y retrouvait le privilége de masculinité sous la forme d'exclusion des filles dotées de la succession paternelle, le retrait lignager, & jusqu'à la réserve coutumière. La coutume de Toulouse présentait même une particularité mal expliquée jusqu'ici : les successions y étaient déférées aux parents du côté paternel. La plupart des auteurs voient dans cette disposition qui semble à peu près isolée, un souvenir de l'ancien droit romain, quelque chose d'analogue à la succession agnatique organisée par la loi des Douze-Tables. Il n'est pas impossible que cela soit. Néanmoins il y a une forte objection contre cette manière de voir : il est singulier qu'on ait emprunté au vieux droit romain des dispositions qui avaient été fortement modifiées sous l'Empire, qu'on ait fait revivre un droit abandonné par la pratique. Ce n'est pas ainsi que l'on procède d'ordinaire. M. Jarriand serait plutôt porté à considérer la règle de la coutume de Toulouse comme une conséquence des idées féodales & coutumières sur la conservation des biens dans les familles. Mais il ne donne pas à sa pensée les développements qu'il faudrait. Ne serait-il pas préférable de rattacher au droit germanique l'exclusion des parents maternels ? On sait que la distinction entre les parents

Digitized by Google

paternels ou *Schwertmagen* & les parents maternels ou *Spillmagen* reparaît fréquemment dans la vieille législation germanique. La dissertation de M. Jarriaud appellerait bien d'autres observations. Mais nous ne voulons pas revenir sur le compte rendu de M. Pasquier, & nous nous associons de tout cœur aux éloges décernés par lui à M. Jarriand.

Cette étude sur le régime successoral a amené M. Jarriand à un autre travail plus utile encore à nos yeux. Elle lui a inspiré l'idée de dresser un tableau des coutumes méridionales & de présenter des observations générales sur la formation de ces coutumes. Le tableau méthodique des coutumes du midi rangées par provinces avec l'indication des sources, est une œuvre excellente de tous points. S'il y a quelques omissions, comme on l'a dit, cela ne diminue pas sérieusement la valeur & l'utilité d'un pareil travail. Désormais, quiconque voudra s'occuper des coutumes méridionales devra avoir sous la main le tableau de M. Jarriand & le tenir à jour. M. Jarriand s'en est tenu aux textes imprimés; il a laissé de côté les chartes inédites. Son énumération n'en comprend pas moins environ trois cent cinquante coutumes. Mais si précieux que soient ces documents, il est bien difficile de s'en servir comme il le faudrait. Quelques-uns sont introuvables. D'autres sont dispersés dans les revues locales, enfouies dans des recueils de documents, dissimulés dans des monographies historiques. Ils sont partout; — & trop souvent hélas! c'est comme s'ils n'étaient nulle part. Peu de bibliothèques les possèdent tous, Là même où ils sont rassemblés, la plus simple recherche entraîne une perte de temps considérable. Encore un argument à l'appui de l'idée de constituer un corps des coutumes méridionales.

Les excellentes publications de M. Rébouis vont en se multipliant. D'ici à peu de temps, il aura fait connaître la plupart des chartes de l'Agenais, & il nous promet de couronner ces travaux par un *essai sur le droit agenais*. En attendant, il donne dans la *Revue*, p. 388, une liste complète des coutumes agenaises, publiées ou inédites. Ce n'est là, en quelque sorte, que le développement sur un point particulier du tableau dressé par M. Jarriand. M. Pasquier a fait, il y a déjà quelque temps, un travail du même genre pour l'Ariège ; mais l'opuscule qui le contient est épuisé ; on ne peut pas se le procurer ; souhaitons qu'une deuxième édition en soit donnée. Les archivistes des départements pourraient, sans trop de peine, exécuter cette tâche, & ils contribueraient ainsi de la façon la plus pratique & la plus utile à préparer une édition des coutumes elles-mêmes.

M. Rébouis donne, avec cette liste, quatre coutumes encore inédites : Monclar-Monflanquin, Saint-Maurin, Nomdieu & Sauvagnas. Les coutumes de Monclar-Monflanquin, concédées en 1270, par Alfonse de Poitiers, nous étaient connues par avance. Elles ne diffèrent, pour ainsi dire pas des coutumes de Castelsagrat. Ce sont des chartes de

Digitized by Google

bastides. Saint-Maurin, Nondieu & Sauvagnas s'écartent de ce type bien connu. Elles renferment des dispositions plus originales & méritent d'être examinées de près. Nous ne pouvons songer à en donner une analyse aux lecteurs de la *Revue Pyrénéenne*. D'ici à peu de temps, sans doute, l'essai sur le droit agenais annoncé par M. Rébouis sera publié; les observations sur ces coutumes seront mieux placées dans le compte rendu qui sera fait de cet ouvrage.

Des quatres chartes éditées par M. Rébouis, trois sont en langue romane, une seule, celle de Monclar-Monflanquin est en latin. La coutume de Moutoussin, dont nous devons la publication à M. l'abbé Douais, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, appartient à la catégorie si nombreuse des chartes en langue romane. M. l'abbé Douais a déjà édité deux documents d'une grande importance pour l'histoire du droit méridional, la *Practica* de Bernard Gui & le cartulaire de Saint-Sernin. La charte qu'il nous donne aujourd'hui ne les égale certainement pas en intérêt. Elle n'en mérite pas moins d'attirer l'attention de l'historien & du jurisconsulte. Elle date du mois d'août 1270, & elle fut octroyée aux habitants de Montoussin par les co-seigneurs du château. L'éditeur ne nous apprend pas à quelle occasion cette charte fut concédée, pas plus, d'ailleurs, que M. Rébouis n'explique la concession des coutumes de Nomdieu & de Sauvagnas. Il n'y a, sans doute, dans l'histoire locale aucun fait qui permette de se rendre compte de l'apparition de ces coutumes. Nous sommes convaincus que s'il s'en était rencontré, le consciencieux éditeur n'aurait pas manqué de les porter à notre connaissance. M. l'abbé Douais a, d'ailleurs, parfaitement atteint son but qui était de se rendre utile aux historiens du droit. Nous désirons beaucoup qu'il ait souvent l'occasion de leur rendre de pareils services & nous lui exprimons ici personnellement toute notre reconnaissance pour son utile publication.

L'essai de M. Barckhausen sur le régime législatif de Bordeaux au moyen âge est une histoire des sources du droit coutumier & du droit municipal dans le Bordelais, — une histoire, comme on en voudrait une pour chaque coutume méridionale. Dans quelques pages d'un grand intérêt, le savant professeur nous fait assister à l'élaboration des vieilles lois bordelaises. Alors que la plupart des villes du Midi & jusqu'à de simples bourgades avaient leurs chartes authentiques, leurs statuts rédigés par les soins des autorités politiques, seigneurs laïques & ecclésiastiques, il manquait à Bordeaux un recueil officiel de coutumes. Jusqu'au seizième siècle, les praticiens & les juges y étaient réduits, comme dans la France coutumière, à composer pour leur usage personnel des compilations, des mementos, — pour parler comme M. Barckhausen, — œuvres dont les éléments étaient empruntés aux sources les plus diverses, à la jurisprudence, aux usages locaux, à la vieille législation encore en vigueur dans certaines de ces parties. Les plus anciens de ces recueils privés ne paraissent pas remonter au delà

Digitized by Google

du treizième siècle. Vers cette époque on fondit ensemble quelques-uns d'entre eux, leur réunion constitua *le livre des coutumes*, dont une copie est conservée à l'hôtel de ville de Bordeaux & dont M. Barckhausen nous annonce une nouvelle édition. L'essai dont nous donnons l'analyse doit servir de préface à cette édition. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir M. Barckhausen en consacrer une bonne partie à l'analyse des divers éléments qui entrent dans la composition des coutumes bordelaises. Il distingue dans ce conglomérat grossier jusqu'à six fragments de date différente, rédigés environ à cent ans d'intervalle, du milieu du treizième siècle au milieu du quatorzième. Les treize premiers articles se rattachent aux anciens établissements de Bordeaux, sorte de charte municipale qu'il ne faut pas confondre avec les coutumes proprement dites. Dans cette étude historique & critique, M. Barckhausen, a fait preuve une fois de plus de ces qualités rares, pénétration, netteté, justesse de vues, qu'attestent déjà tant de travaux & dont ses anciens élèves n'ont point perdu le souvenir. Son essai est une contribution du plus grand mérite à l'histoire du droit coutumier dans le midi de la France.

S. BRISSAUD.

Digitized by Google

NOUVELLES

M. l'abbé Douais a fait à l'Institut, Académie des Inscriptions, dans sa séance du 20 mars dernier, une communication sur la correspondance du baron de Fourquevaux (1548-1574). Ce personnage a joué un rôle important. Envoyé par Henri II auprès de la reine d'Ecosse en 1548, puis en Italie comme pannetier du roi pendant la guerre de Parme, nommé ambassadeur en Espagne par Charles IX en 1565, & gouverneur de Narbonne à deux reprises, en 1556 & en 1572, il n'a cessé de rendre des services qui furent très appréciés de son temps. Il conserva toute sa correspondance & des notes en nombre. Le tout forme un fonds de quatorze cent cinquante pièces toutes en original. Ces lettres sont signées des plus grands noms, Henri II, Marie d'Ecosse, Montmorency, Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III, le duc de Ferrare, le cardinal de Ferrare, Isabelle d'Autriche, &c. Ces documents se trouvent au château de Fourquevaux (Haute-Garonne).

M. de Lacaze-Duthiers, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne & président de la section des sciences naturelles de l'Ecole des hautes études, a organisé, à l'occasion des vacances de Pâques, une série de conférences au laboratoire Arago de zoologie marine, établi à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), ainsi que des excursions & des pêches sur les côtes du Roussillon & du nord de l'Espagne. Parmi les personnes qui assistent aux cours de zoologie expérimentale, professés au laboratoire Arago, par M. de Lacaze-Duthiers, on remarque, outre des professeurs & des étudiants de la Sorbonne & de nos principales Facultés, le savant zoologiste suisse, Yung, de Genève; le docteur Geddes, de Dundee (Ecosse), & ses deux filles; plusieurs savants belges, &c.

Tous les jours le bateau du laboratoire Arago, ayant à bord tous les savants en ce moment à Banyuls, procédait à des pêches pélagiques au chalut & au scaphandre, à des dragages des brachiopodes du corail &

Digitized by Google

de l'amphioxus, sur les côtes de Cerbère, Banyuls-sur-Mer & dans le port de Port-Vendres. Dans le courant de la semaine suivante, cette caravane scientifique se transporta vers les petits ports de la côte espagnole, Port-Bou, la Selva, Llansa & Rosas.

Le laboratoire Arago est en ce moment en pleine activité. Cet établissement scientifique est devenu en peu de temps, grâce aux incessants efforts de M. de Lacaze-Duthiers, le digne pendant du laboratoire de Roscoff, établi sur la Manche. (*Temps.*)

Nous ajouterons à cette nouvelle que M. de Lacaze-Duthiers & ses élèves ayant passé la frontière, sont venus jusqu'à Figueras. Ils ont été reconnus & acclamés. La jeunesse de la localité leur a fait une véritable ovation.

On est sûr de toujours trouver chez nos voisins du sud l'accueil le plus sympathique & le plus enthousiaste. S'ils crient vive la France! avec l'entrain que nous savons tous, on leur répond avec autant de conviction vive l'Espagne!

— M. Chauchard, vient de donner une rente annuelle de 10,000 fr. au Sanatorium maritime de Banyuls-sur-Mer, où sont logés les enfants scrofuleux & lymphatiques. Cet établissement appartient à l'œuvre nationale des hôpitaux marins.

M. Emile Goudeau, poète parisien quoique Gascon, jugeant avec raison que Marseille, Avignon & la Provence semblent accaparer à Paris tout le Midi, vient de fonder un banquet pique-nique mensuel — qui réunira désormais tous les Cigaliers & Félibres du Haut-Languedoc, de l'Aquitaine, du Périgord, du Béarn & du comté de Foix, qui habitent la capitale.

Dans son appel, signé aussi de MM. R. d'Abzac, Robert d'Ateuac & Georges d'Esparbès, notre confrère dit qu'il est temps de « préparer la « revanche des Parisiens du Sud-Ouest qui parlent, soit la belle langue « d'Oc, soit le dialecte de Gascogne ».

Les Toulousains ne peuvent qu'approuver le projet de M. Goudeau.

M. Jules Flammermont, professeur à la Faculté des lettres de Lille, est chargé d'une mission en Espagne & en Portugal à l'effet d'y étudier les dépôts d'archives diplomatiques & particulièrement les collections des dépêches des ambassadeurs étrangers accrédités en France, conservées dans chacun de ces dépôts.

Un don de Mme Spitzer au musée du Louvre. — Mme Spitzer, la veuve du célèbre collectionneur, décédé l'an dernier, vient de

Digitized by Google

donner au Louvre une de ces pièces uniques & par cela même d'une valeur inestimable, dont la modicité du budget de nos collections nationales ne permet pas même de tenter l'acquisition.

C'est un bas-reliquaire du quatorzième siècle, venant d'Espagne, que M. Spitzer avait acheté très peu temps avant sa mort & qu'il n'avait pas même encore catalogué.

Il contient un os du bras de saint Louis de Toulouse, comme en témoigne une belle inscription latine gravée au bas de la main qui le surmonte : *Hic est os brachii sancti Ludovici episcopi.*

Il se compose d'un grand tube de verre formant l'avant-bras, laissant voir le reste vénéré & maintenu entre des arcatures en métal admirablement ciselées. La base, également en métal, avec des ornements d'orfévrerie très fins, enchâsse des émaux & des écussons aux armes de France-Anjou, d'Aragon, de Castille & de Léon. La partie supérieure des arcatures se termine par une bordure en manchette d'où sort une main en argent doré, faisant le geste de la bénédiction, d'un très beau travail & largement modelé. Entre la manchette & la main se trouve un bracelet orné d'écussons en émail aux armes de France-Anjou & d'Aragon. Enfin, à l'un des doigts de la main est passé un anneau avec un beau saphir. (*Temps*, du 23 janvier 1891.)

Le fossille de Cardesse. — Grâce aux soins de M. A. de G. qui a bien voulu, se rendant à Paris, soumettre le moulage qui avait été fait du fossille de Cardesse, à M. Albert Gaudry, le savant professeur a témoigné le désir d'acquérir ce fossile pour le Muséum. M. A. de G. a fait part de ce désir au propriétaire, qui a demandé 500 francs de sa trouvaille. Le Muséum a consenti à payer ce prix assez élevé, & à l'heure actuelle, cet antique témoin d'une des phases de l'Evolution figure dans les paisibles galeries où le contemplent les chercheurs & les savants.

Le Musée de Pau n'en aura que le moulage, mais ce sera, avec une notice exacte de la découverte & du genre de ce fossile, très suffisant pour la curiosité locale.

Nous avons en outre l'espoir que M. A. de G. voudra bien faire, dès son retour de Paris, une communication scientifique sur ce Léiodon, à la Société des sciences de Pau, qui lui donnera, dans son recueil, la vulgarisation à laquelle elle aura certainement tous les droits.

La librairie Feret & fils, à Bordeaux, vient de faire paraître une brochure que voudront posséder tous les Bordelais que la prospérité de leur port intéresse, tous ceux qui suivent avec attention les progrès de la science & de l'industrie; elle a pour titre :

Digitized by Google

Isthme de Bordeaux, Chemin de fer à Navires pour le service du port de Bordeaux entre Arcachon & les Bassins à flot, projet Amédée Sébillot, présenté à la ville & au commerce de Bordeaux par la Société française des Chemins de fer à navires. In-8° avec carte; prix 1 franc; franco poste, 1 fr. 10.

L'étude des Chemins de fer à navires n'est pas nouvelle, car on en construit un entre la baie de Fundy & le golfe Saint-Laurent. Il est curieux de voir comment M. Sébillot établit son projet pour que les plus gros navires puissent en deux heures franchir la distance qui sépare les docks de l'entrée du bassin d'Arcachon & permettre pendant ce temps de visiter extérieurement leur carène. Ce projet aurait aussi pour résultat d'assainir & de livrer à l'agriculture une grande quantité de terrains entourant le bassin d'Arcachon. Nous en reparlerons.

On écrit de Saint-Germain-du-Puch :

« Des ouvriers travaillant dans les vignes de la propriété de Grand-Puch, appartenant à M. G. Gurchy, négociant à Libourne, ont découvert, enfoui à quelques centimètres seulement dans le sol, un vase en terre contenant sept à huit cents pièces de monnaie d'argent & de cuivre ainsi qu'une magnifique bague d'or avec châton orné d'une pierre précieuse. On a reconnu que ces pièces étaient d'origine anglaise. La plupart portent les effigies d'Edouard III & d'Edouard IV: elles dateraient donc des quatorzième & quinzième siècles. Les amateurs d'antiquités peuvent les voir chez le régisseur du château. »

Il y a quelques jours, les marins de Guétaray, ont capturé dans leur filet une morue du poids de 20 kilos. De vieux marins, qui ont fait la pêche à la morue, ont parfaitement reconnu ce fugitif pour une vraie morue de Terre-Neuve, qui a quitté les bancs de Terre-Neuve pour se faire capturer dans le golfe de Gascogne. Ce poisson ne quitte pas les mers du Nord qu'il habite & où il se multiplie; c'est là qu'on le trouve par bancs & où on le pêche par grande quantité.

Le fait qui s'est produit à Guétary n'est pas un fait isolé. On trouve souvent à la halle de Bordeaux des morues égarées qui sont capturées par les pêcheries d'Arcachon. Il serait à désirer que ce poisson, dont le produit est considérable, vînt s'acclimater sur nos côtes. Il y a assez longtemps que nous sommes obligés d'aller le chercher au loin. Cela mettrait un terme aux tiraillements qui existent entre nos marins & les marins anglais.

Nous publions la nouvelle suivante pour qu'elle puisse servir à guérir si c'est possible la crédulité des gens de toute catégorie. La

Digitized by Google

bêtise humaine est incommensurable, nous le savons, & bien fou serait celui qui voudrait chercher à la faire disparaître. Cependant, lorsqu'il s'agit de la vie des gens, on peut tenter de donner son avis.

Il existe en Roussillon des guérisseurs, appelés en catalan *saloudadous*, en qui certaines personnes ont une confiance illimitée. Il n'existe pas de commune dans les Pyrénées-Orientales qui n'ait son *saloudadou*, & nombreux sont les naïfs qui ont foi à ses sortiléges.

Voici, en résumé, ce qu'est un *saloudadou*. Pour obtenir ce titre, il faut être le septième enfant mâle de la même famille, sans interruption de fille. En naissant, le *saloudadou* porte déjà sur une main un signe naturel qui donne certains pouvoirs. Il passe pieds nus sur une barre de fer rougie à blanc sans se brûler; il y passe aussi la langue avec la même immunité. Son souffle est tellement puissant qu'il peut éteindre un incendie ou un four de boulanger. Au moyen de signes ou oraisons diaboliques, les *saloudadous* bénissent le pain & une fois qu'on en a mangé aucun chien enragé ne peut jamais vous mordre, &c. Enfin, ils guérissent toujours, d'après cette légende stupide, les malheureux mordus par des animaux atteints de la rage. Détail à noter : les *saloudadous* perçoivent des abonnements comme les médecins.

Le 11 décembre dernier, un chien hydrophobe mordit au poignet un enfant de cinq ans, le jeune François Liense, habitant avec sa famille à Serralongue, petite commune sur la frontière d'Espagne, dans le canton de Prats-de-Mollo, arrondissement de Céret. Le père Liense avertit le maire de la commune de ce qui venait de se passer & fit appeler immédiatement un *saloudadou* d'Arles-sur-Tech. La confiance dans ces prétendus guérisseurs est tellement grande dans le pays, que le maire déclara qu'il s'en référait aux prescriptions du *saloudadou*. Celui-ci ordonna que l'enfant fût aussitôt enfermé dans une chambre complètement obscure, qu'il fût privé de manger de la viande & de boire de l'eau.

Lorsqu'il était obligé de sortir pour satisfaire un besoin pressant, on lui enveloppait totalement la tête avec un capuchon confectionné pour la circonstance, & on l'accompagnait comme un aveugle. Dès qu'il avait fini, le jeune Liense était réintégré dans sa prison. Il était gardé nuit & jour par un membre de sa famille, d'où il résultait qu'il y avait deux prisonniers au lieu d'un. Ce supplice affreux devait durer pendant quarante jours.

Comme on le voit, cette nouvelle méthode de guérison de la rage ne ressemble en rien à celle de M. Pasteur.

Mais tout a une fin. Ces faits ayant été connus de plusieurs personnes, la gendarmerie de Saint-Laurent-de-Cerdans, avertie, vint le 20 décembre dernier procéder à une enquête. S'étant convaincue de la réalité des faits que nous venons de raconter, plainte fut portée devant l'autorité compétente. Celle-ci envoya immédiatement, dans la commune de Serralongue, M. Presqué, vétérinaire à Céret, qui procéda à l'au-

Digitized by Google

topsie du chien & déclara qu'il était atteint d'hydrophobie. En même temps, il intima l'ordre à la famille Liense de faire rompre la quarantaine imposée à leur fils par le *saloudadou* & de changer les conditions hygiéniques du pauvre patient. On le promit, mais sitôt le vétérinaire parti, le régime imposé par le sorcier fut de nouveau rigoureusement suivi & le pauvre petit sequestré dans son cachot.

M. Pesqué, ayant eu vent de la chose, a adressé un rapport au parquet de Céret, qui procède en ce moment à une enquête très sévère.

Il faut espérer que les parents coupables & le *saloudadou* seront rigoureusement poursuivis, & que cette leçon profitera aux imbéciles & aux niais qui ont d'aussi absurdes croyances peu dignes d'un siècle de lumière & d'instruction.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Jules GINDRE, naquit à Végie, sur les bords du lac de Genève, le 10 mai 1806. Son père avait fait les campagnes d'Italie sous Napoléon Ier, & était ensuite entré dans la douane. Il vint à Arles-sur-Rhône, & c'est dans le collège de cette ville que le jeune Gindre commença & termina ses études.

Il se fit remarquer comme très bon élève; ses classes terminées, son oncle, un minéralogiste distingué C.-P. Brard, l'appela auprès de lui. Devenu son disciple, il s'occupa avec succès d'explorations dans les montagnes de l'Estrelle & de l'exploitation des houillères d'Alais jusqu'en 1832. En 1832 & en 1833, il fit un grand voyage scientifique à pied. Il partit d'Arles, parcourut l'est de la France, la Belgique, visitant tous les centres d'industrie minière pour les étudier avec soin; il revint par Paris & l'Auvergne. En 1834, il alla en Espagne avec un ingénieur des ponts & chaussées français, & le seconda dans ses études pour la canalisation de l'Ebre. De là, il visita le sud de l'Espagne jusqu'en Andalousie. A la mort de Ferdinand VII, lorsque la Révolution éclata, il quitta l'Espagne & s'arrêta à son retour à Bayonne pour commencer à étudier le pays qu'il ne désirait plus quitter. Chargé de missions scientifiques, il fit cependant quelques autres voyages en Espagne; il dirigea ensuite & successivement, les exploitations de kaolin à Lauhousoa, les mines de cuivre de Changoa, puis se fixa à Itsatssou, où commencèrent en même temps les études sur les felspath & sur les kaolins. Il s'occupa de recherches de sel gemme, créa & dirigea longtemps les exploitations de sel à Villefranque.

Dès son arrivée à Itsatssou, connaissant déjà la géologie de la région, il acheva de l'étudier à fond, & découvrit les gisements de feldspath & de kaolin qui occupent une surface énorme dont il donna les limites. Il en entreprit l'exploitation dans une usine dont les appareils étaient mis en mouvement par la Nive. C'est là qu'il a préparé pour l'industrie & l'agriculture deux produits spéciaux.

L'un, le kaolin est d'une qualité tellement supérieure, que les usines de porcelaine de Limoges s'approvisionnent en partie à Itsatssou.

Digitized by Google

L'autre, le feldspath est tellement riche en potasse (10 à 12 %), que Gindre eut l'idée d'en faire un engrais spécial à la vigne, pour être employé surtout dans les terrains calcaires, c'est-à-dire dans les terrains peu riches en alcalis & principalement en potasse. Les essais qu'il a faits par lui-même, ceux qu'il a pu faire faire par des amis consciencieux, prouvèrent d'une manière indéniable que le feldspath était, pour la vigne, un engrais de premier ordre, ne se consommant pas rapidement, constituant une provision de réserve, s'utilisant peu à peu chaque année, & donnant à la végétation une vigueur extraordinaire.

Ce service est immense au point de vue de l'agriculture du midi de la France.

Dans ces derniers temps, Gindre, associé à l'un des hommes les plus sympathiques & les plus aimables des Basses-Pyrénées, M. Armand Detroyat, de Bayonne, avait exécuté une recherche de sel dans les environs de cette ville, non loin de la Négresse, & creusa le puits de Santa-Barbara. Cette recherche ayant pleinement réussi, il obtint une concession d'une étendue considérable comprise entre la Nive depuis Cambo, l'Adour & la mer. Cette concession est tellement bien située qu'elle permet de fournir un sel gemme de très bonne qualité, sur bateau, à Bayonne, au prix de 12 francs la tonne, & même moins pour de gros marchés. Elle fera la fortune du sanatorium que l'on voudrait établir à Castel-Biarritz.

Second service rendu à un certain nombre d'industries tributaires des salines, aussi qu'aux malades & au corps médical.

Gindre était un géologue des plus distingués. Il avait étudié avec un soin tout particulier les terrains du Labourd & du pays Basque. Tous les géologues & tous les minéralogistes qui venaient dans les Basses-Pyrénées avaient recours à lui & le consultaient avec fruit. Il les guidait & les empêchait de perdre un temps précieux en recherches inutiles. On ne peut songer au « père Gindre », comme on le dit encore à Biarritz, & dans le Labourd, sans avoir en mémoire la figure affable & intelligente de ce patriarche de la science. Les traits de son visage respiraient la douceur & la bonté. Jamais on ne le voyait changer d'humeur. C'était toujours le même calme, la même sérenité dans le regard, qui s'illuminait cependant lorsqu'on lui donnait l'occasion de parler de son pays d'adoption, d'Itsatssou ou de Biarritz, & des richesses minéralogiques de la contrée. A quatre-vingts ans, il faisait encore des explorations géologiques qui auraient fatigué plus d'un jeune gars de nos grandes villes. Il y a dix ans environ, j'entreprenais avec lui la dernière excursion que j'ai faite au pays Basque pour étudier la géologie des montagnes au sud du Pas de Rolland. Jamais je n'avais vu un vieillard de cet âge affronter les ascensions comme il le faisait.

Ses connaissances géologiques avaient permis à Gindre de rendre plus d'une fois service à son pays dans des questions d'intérêt régional & local.

Digitized by Google

Biarritz manquait d'eau potable. Gindre lui en donna en allant capter à quelques kilomètres au sud-est de la ville, dans un cailloutis pliocène parfaitement pur, une nappe d'eau considérable. C'est celle qui alimente encore cette station.

Il y a quelques années, la municipalité de Bayonne appela un certain hydroscope qui promit monts & merveilles au point de vue de l'alimentation de la ville en eau potable. Il fallait, d'après lui, creuser un puits à travers le terrain nummulitique pour arriver à des sources jaillissantes. Le père Gindre disait avec raison : il ne trouvera pas d'eau. C'est ce qui arriva.

On pourrait en compter long sur les services qu'il a rendus, sur ses actes de bonté & de charité.

La vie de Gindre fut une des mieux employées pour le bien.

Malheureusement, au point de vue scientifique, il ne laisse pas d'œuvre rédigée. Doué d'une mémoire remarquable, il prenait peu de notes & n'avait pas eu l'ambition de publier ses travaux. Cette absence de documents est infiniment regrettable pour le département des Basses-Pyrénées, dont il aurait pu faire connaître avec profit l'essence géologique.

D'une santé très robuste, il n'en était pas moins usé par l'âge & par les préoccupations que lui occasionnaient ses entreprises.

Ses feldspath d'Itsatssou, qu'il aurait bien voulu voir réussir, occupaient dans ces derniers temps toute sa pensée. Il tenait le fil de la fortune, & ce fil s'allongeait toujours, pendant que les années accomplissaient leur œuvre. Il craignait de mourir sans laisser dans la famille l'aisance qu'il ambitionnait pour elle, & c'est, hélas! ce qui est arrivé.

Le 24 décembre 1890, fatigué, fourbu par le travail, il s'éteignait à l'âge de quatre-vingt-cinq ans au milieu des siens, laissant là un vide irréparable, des cœurs brisés, un deuil éternel.

Avec lui disparaissait du pays une noble existence, une de ces figures qui font époque dans une population, un de ces lutteurs aussi modestes que tenaces dans l'intérêt du bien & de l'humanité, un de ces hommes enfin vers lesquels les gouvernements ont le tort de ne pas porter leur attention & leur concours.

Gindre aurait dû depuis des années être chevalier de la Légion d'honneur. Il n'avait même pas les palmes académiques. Son œuvre est de celles qui auraient dû éclairer l'Etat, car il avait à y puiser largement pour le bien de l'agriculture méridionale & pour le développement industriel des Basses-Pyrénées.

Espérons qu'à ce sujet ceux qui ont des yeux voudront bien s'en servir. L'intérêt général commande qu'on développe les ressources industrielles laissées par Gindre & destinées à faire la fortune de ceux qui auront la possibilité & l'intelligence de se les approprier & de les exploiter.

Dr F. G.

Digitized by Google

M. CHARLES-HENRY DU BOUCHER, est né à Dôle le 18 juin 1835, mais sa famille était de Dax & avait depuis des siècles joué un rôle important dans l'administration de la ville, dont plusieurs de ses membres ont été maires ou jurats.

Il embrassa tout d'abord la carrière militaire, fut reçu à l'école de Saint-Cyr après un brillant examen, & devint très rapidement lieutenant dans un régiment de dragons.

La cruelle maladie à laquelle il vient de succomber l'obligea à quitter le métier militaire qu'il a toujours vivement regretté.

Pour employer utilement les loisirs de sa retraite prématurée, il s'occupa de littérature, c'était de tradition dans sa famille. Il débitait de ravissantes poésies dans des réunions intimes avec un réel talent & un charme qui n'avaient d'égaux que son tact & la délicatesse de son style & de sa parfaite éducation.

Ayant, avec l'imagination du poète, le raisonnement sûr & l'esprit d'observation du savant; il s'adonna à la science & se livra bientôt à des recherches aussi variées que laborieuses. Il était à la fois archéologue, anthropologiste, linguiste, physicien, chimiste, mathématicien, minéralogiste & géologue.

A un moment donné, le champ à explorer lui parut si vaste qu'il crut devoir appeler à son aide quelques amis ayant les même goûts que lui & animés du même esprit de patriotisme local. Il les groupa, & forma, avec eux, le premier noyau de la Société, à laquelle il donna le nom de *Société de Borda*.

On fut d'abord trente. La Société fonctionna dès ce moment, & publia son premier bulletin au mois de juin 1876. Bientôt on fut plus de trois cents.

Pour mieux la poser & la faire connaître, il eut, en 1882, l'audacieuse idée de réunir, à Dax, un Congrès. Sa témérité était grande, il faut l'avouer, mais elle fut récompensée par un véritable succès qui dépassa toutes ses espérances.

Il laisse à son actif vingt-trois mémoires scientifiques, & avec cela un souvenir ineffaçable de droiture & de sentiments élevés dans l'esprit de ceux qui l'ont connu & aimé. Dr F. G.

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39 — 8743.

Digitized by Google

MARTRES-TOLOSANE

I

Nous ne nous attarderons pas à décrire la ville de Martres-Tolosane[1]; presque tous nos lecteurs la connaissent, ils savent aussi qu'entre cette ville & la Garonne s'étend une plaine où depuis trois siècles on découvre un trésor de sculptures antiques.

Dumège a rapidement résumé cette histoire, trop brève pour nous fournir des renseignements bien utiles[2]. On a trouvé à Martres, en 1674, & transporté à l'évêché de Rieux, quelques marbres aujourd'hui conservés au Musée de Toulouse, notamment des masques de théâtre; on a déblayé dans les vastes fondations d'un édifice « une espèce de sanctuaire (?) distingué du reste par un pavé bleu & luisant qui a près d'un pouce d'épaisseur. »[3] Vinrent ensuite à diverses époques quelques découvertes de sculptures. Des murs, maintenant détruits, s'élevaient dans la plaine. Il n'y a pas lieu d'insister puisque leurs plans n'ont jamais été dessinés.

Nous n'avons pas non plus à fournir de nombreux détails sur les recherches qui suivirent. Nous parlerons tout-à-l'heure des marbres qui furent recueillis; ils nous serviront à expliquer des trouvailles plus récentes. Le plan d'ensemble qu'a

1. Quand nous avons livré ce mémoire à l'impression, nos fouilles n'étaient pas encore terminées. En continuant elles ont très peu modifié nos conclusions.

2. Dumège, *Recherches sur Calagorris des Convenae (Mémoires de l'Acad. royale des sciences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse,* t. II, 2e partie (1823-1827), p. 346 & suiv. — Roschach, *Catal du Musée de Toulouse,* p. 15.

3. Lebret, *Lettres diverses,* p. 120.

Digitized by Google

donné Dumège ne sera examiné que dans une autre étude quand l'étendue de nos fouilles le permettra.

Nous dirons seulement qu'en 1826, le laboureur Saboulard trouva dans son champ tout un trésor de sculptures antiques, & que cette fouille, due au pur hasard, fut continuée par Dumège, jusqu'en 1830. Une autre fouille, tentée par la Société archéologique à l'est de la première, déblaya les fondations d'un édifice que l'on suppose avoir été une salle de bains; on n'y recueillit qu'une statuette de nymphe & de menus fragments sculptés.

Presque tous ces marbres étaient réunis au Musée de Toulouse[1] & semblaient inviter à de nouvelles recherches, quand j'ai eu le loisir de les examiner longuement. Beaucoup d'entre eux ressemblent à ceux qu'on trouve partout ailleurs sur l'ancien territoire de l'empire romain. Ce sont des statues de dieux bien connus du panthéon classique, ce sont aussi des bustes d'empereurs. Cette dernière collection a beaucoup de prix, parce qu'elle est très variée, & qu'elle renferme des portraits de souverains dont l'effigie est rare, peut-être unique, car ils n'ont pas encore été tous déterminés. Plusieurs d'entre eux, Trajan & Marc-Aurèle, par exemple, sont représentés plusieurs fois, & toujours d'une manière différente. Faut-il en conclure que ces divers bustes n'ont pas été copiés les uns sur les autres & que notre Musée ne renferme pas de répliques? Je n'ose encore poser de conclusion ferme : les sculpteurs anciens, quand ils reproduisaient un type connu, ne s'astreignaient pas à une rigoureuse exactitude, & des copies ont pu différer beaucoup de leurs modèles. Je réserve donc une question que de nouvelles études & peut-être de nouvelles trouvailles me permettront sans doute d'approfondir.

D'autres antiquités, au contraire, étonnaient par leur étrangeté & semblaient suspectes. On peut étudier au Musée de gros médaillons, probablement destinés à être encastrés dans les murs d'un édifice, & sculptés pour être vus de loin. C'est lourd & grossier, d'une expression vulgaire, avec une recherche naïve & maladroite de la majesté. Ils représen-

1. Cf. ROSCHACH, *op. cit.*

Digitized by Google

tent les divinités de l'Olympe, mais d'un Olympe déjà renouvelé, car Cybèle y trône en déesse toute puissante, & Jupiter à côté d'elle paraît un dieu secondaire. Mais ni Jupiter ni Cybèle rencontrés, sans certificat d'origine, dans une collection suspecte, n'auraient inspiré confiance à un connaisseur.

On trouvait aussi fort étrange le style de bas-reliefs mutilés, figurant les travaux d'Hercule. A l'exemple de l'école de Pergame, mais avec une facture très différente, leurs sculpteurs ont, par l'exagération des musculatures, visé à l'énergie. Ils y atteignent quelquefois, souvent même, mais aux dépens de la correction & du goût. C'est violent, expressif, un peu barbare. Deux fragments surtout offrent de l'intérêt : un Eurystée auquel Hercule apporte le sanglier d'Eurymanthe, se cache dans sa cuve. Une patte du sanglier paraît sur le bord du bas-relief brisé, occupé par le petit Eurystée qui élève hors de sa cachette une tête effarée & des mains tremblantes. Nous décrirons plus loin l'objet de cette peur, car nous venons de retrouver à Martres le sanglier d'Eurymanthe. Un autre morceau représente le triple Géryon ; on en chercherait vainement ailleurs un pareil. Il est vêtu, casqué, cuirassé comme un général ou un empereur romain, mais c'est un vaincu dont les genoux plient sous le puissant effort de la main d'Hercule qui pèse sur son cimier. Voilà qui ne ressemble guère au monstre de la légende, & cependant on ne peut douter que ce ne soit un Géryon, car il a deux autres têtes, deux têtes mourantes d'enfants coiffés du bonnet sacerdotal. Nous y voyons l'allégorie d'un évènement historique, du reste ignoré : un empereur romain a vaincu en Espagne, patrie de Géryon, un révolté ou un compétiteur & ses deux fils.

On classait aussi dans la série des suspects les produits des premières fouilles recueillies à Rieux, des masques de théâtre & des masques bachiques que l'on supposait avoir servi de mascarons. Expressions grimaçantes, style très inégal, des fautes & de la vigueur. Nous décrirons plus loin des masques pareils que nous venons de découvrir. Certains bustes, qui furent sans doute des portraits, sont aussi bien étranges; la sculpture est tantôt ratissée & banale, tantôt rude & grossière, parfois délicate, très souvent expressive, & sans connaî-

Digitized by Google

tre le modèle, on peut parier que le portrait fut ressemblant. Cette série serait bien intéressante à publier, elle témoigne d'un art original & très varié; à côté d'œuvres d'un style poncif comme celui des antiques médiocres, on remarque avec étonnement des physionomies vivantes, presque modernes.

Étaient-ce d'impudentes falsifications? On l'affirmait, & moi-même je l'ai soupçonné quelque temps. Il me semblait pourtant qu'une pareille fraude n'était guère vraisemblable, & qu'une aussi vaste entreprise aurait demandé trop de complications. Il y a une certaine manière, même de mal sculpter, qui n'est pas à la portée de tous les talents, & ces marbres, de factures si diverses, ne pouvaient être l'œuvre d'un petit nombre d'auteurs. Que penser d'une vaste & mystérieuse association de faussaires! Passons sur d'autres preuves. — La meilleure, c'était de trouver des marbres pareils, en reprenant les anciennes fouilles. Mais, ici encore, je rencontrais de nombreux contradicteurs & les encouragements étaient rares. Ne s'agissait-il pas de déblayer un champ de quarante ares à peine remué depuis trois siècles, & où le principal explorateur, Dumège, avait, dit-on, dépensé dix mille francs? Ce sol n'était-il pas complètement épuisé? Mais les premières fouilles, trop superficielles, n'avaient guère dépassé un mètre, sauf aux places où l'on avait trouvé des marbres entassés. Il me semblait aussi que les fragments incomplets autrefois recueillis, attestaient la présence de morceaux complémentaires.

Je dois avouer que ces espérances paraissaient un peu chimériques; cependant quelques érudits de la plus sérieuse valeur estimaient eux aussi que le sol de Martres n'était pas épuisé. M. Roschach, consulté sur la question, avait écrit un mémoire favorable à la continuation des fouilles. Du reste, quand je les ai commencées, je ne connaissais pas ce précieux document digne d'inspirer confiance aux futurs explorateurs.

Le résultat de ces recherches étant connu & certain, on nous permettra d'anticiper & de poser tout d'abord notre conclusion. Elle seule donne leur véritable intérêt aux faits que nous allons raconter. Les dernières fouilles, exécutées à la même place que celles de Dumège, ont confirmé toutes les premières découvertes. Les sculptures de Martres-Tolosanes datent des

Digitized by Google

premiers siècles & sont authentiques : on peut, sans crainte, en tirer les conclusions qu'elles imposent.

II

Il faut diviser en deux séries les antiques qui proviennent de Martres. Dans la première, nous classons tous ceux dont l'apparence n'a rien de suspect & qu'on ne s'étonnerait pas de rencontrer dans les Musées de Grèce ou d'Italie. La seconde, comprendra les antiquités contestées jusqu'à ce jour.

Elles doivent être l'une & l'autre soumises, tout d'abord à une enquête : de quelle matière, de quel marbre ont-elles été fabriquées? On pouvait répondre d'avance que la seconde série, celle des objets contestés est en marbre des Pyrénées, puisqu'ils sont le produit, soit d'une falsification, soit d'une école locale. Quant à la première série, celle des œuvres qui ne peuvent être suspectées, il est tout à fait intéressant d'en connaître très exactement l'origine.

En effet, si elles sont en Paros ou en Carrare, elles prouvent que les Gallo-Romains les ont importées pour orner leurs édifices ou pour servir de modèles à leurs artistes; si elles sont en marbre des Pyrénées, il est démontré que les artistes eux-mêmes de l'Italie ou de la Grèce, établis sur notre sol, y sculptèrent ces œuvres ou les firent sculpter par des élèves dignes d'eux. On sait, il est vrai, que des blocs étrangers ont pu être envoyés en Gaule pour y être travaillés; & on connaît aussi en Italie des marbres expédiés de Saint-Béat; cependant si nos statues, si nombreuses, sont toutes ou presque toutes en produits pyrénéens, il est certain qu'elles ont été faites dans la région.

Il a donc fallu tout d'abord étudier le grain de nos marbres & en déterminer la provenance. Bien entendu, je ne puis assumer la responsabilité de cette enquête pour laquelle je n'ai aucune compétence spéciale. A ma prière, elle a été poursuivie par les personnes les plus compétentes, mais quelques-unes m'ont affirmé qu'il était fort difficile d'arriver à un conclusion certaine. Quoi qu'il en soit, les marbres déposés au Musée

Digitized by Google

de Toulouse ont été examinés plusieurs fois. Ma première enquête a été hésitante, parce que je n'ai pas permis qu'on employât le moyen le plus sûr : l'examen de la cassure fraîche. On a pensé, mais sous toutes réserves, que la Vénus pouvait être de marbre grec; pour la série des empereurs, on a hésité entre le Carrare & le Saint-Béat. Les autres antiques sont en marbre des Pyrénées. La seconde enquête faite avec le plus grand soin par M. Doat & son contre-maître M. Dagras, sous les yeux de MM. Perrot & de Lasteyrie, membres de l'Institut, & Roschach, directeur du Musée, a conduit à ce résultat : les objets venus de Martres & conservés au Musée de Toulouse, y compris la Vénus & l'Auguste, sont en marbre de Saint-Béat. Un amateur, très versé dans la question, a repris cette enquête & confirmé ce jugement. J'ai fait aussi examiner à Martres les marbres que ma fouille a découverts; pour deux bustes impériaux, on a hésité entre le Carrare & le Saint-Béat. On a conclu en faveur du Saint-Béat, mais en supposant que l'ancienne exploitation contenait des filons d'une très grande finesse. Quant aux autres marbres, on a déclaré, sans admettre la possibilité d'un doute, qu'ils venaient de Saint-Béat[1].

Il faut insister sur cette conclusion d'une très sérieuse importance. Presque tous ces marbres, & peut-être plusieurs de ceux qui feraient honneur à la Grèce ou à l'Italie, ont été sculptés au pied des Pyrénées. Certes, il est très probable que des Romains ou surtout des Grecs, venus dans notre pays s'installés comme des missionnaires de l'art & de la science, ont fourni les premiers modèles & initié à leur enseignement des élèves encore bien inhabiles. Mais ils ont formé des successeurs. Depuis ces premiers maîtres jusqu'aux derniers disciples de la décadence, cette école gallo-romaine se distingue bientôt par un style qui lui appartient en propre. Par conséquent la sculpture de notre pays connut, comme la littérature, une renaissance favorisée par la paix romaine &, sans doute, au quatrième siècle, arrêtée par l'invasion des barbares.

1. Qu'il est difficile de trancher cette question! Une nouvelle enquête, faite par un statuaire éminent, conclut à plusieurs importations étrangères.

Digitized by Google

Pendant que la Gaule, déjà si lettrée, féconde en prosateurs & en poètes, envoyait à Rome des maîtres d'éloquence, elle formait aussi des sculpteurs, & renouvelait librement les beaux-arts. Certes, elle ne cherchait guère à rompre avec les traditions des Romains & des Grecs, mais elle les imitait avec une originalité naissante, où l'on entrevoit déjà quelques-unes des qualités & des aptitudes futures de notre race, surtout une tendance quelquefois heureuse, vers le mouvement, la vie, & l'expression.

Ces vérités, tout à fait nouvelles, résultent donc, & d'un examen des marbres autrefois découverts, & de la dernière fouille qui a confirmé les conclusions déjà entrevues, & prouvé qu'aucune de ces antiquités d'aspect si surprenant, je dirais même, parfois si moderne, n'était fausse. Une école de sculpture gallo-romaine a donc été fondée au pied des Pyrénées; elle a produit de belles œuvres, surtout des œuvres fort originales, &, somme toute, elle fait honneur à notre pays.

III

Je n'insisterai pas sur les incidents qui ont précédé ou accompagné notre fouille, elle n'est vraiment intéressante que par les conclusions qu'elle suggère & la valeur artistique des marbres nombreux qu'elle découvre presque tous les jours.

J'ai fouillé, à 60 mètres environ de la Garonne, une terre arable, très argileuse. On trouve des marbres jusqu'à une profondeur qui dépasse quatre mètres. Les ouvriers, soigneux & attentifs, n'ont commis aucun malheur, ni mutilé par mégarde aucune statue antique. Un propriétaire du pays, M. Ferré, les surveille; il a bien voulu dévouer à la science un zèle tout à fait désintéressé &, depuis bientôt trois mois, il consacre à ces recherches tous ses loisirs. Les documents qu'il me transmet sont rédigés dans l'ordre le plus lucide, avec la plus minutieuse exactitude. Nous publierons le plan qui les accompagnent, & nous avons sans cesse mis à profit ses attentives & pénétrantes observations.

Nous ferons connaître tout à l'heure le détail de ces recher-

Digitized by Google

ches; nous préférons ici arriver d'emblée à la conclusion, & montrer quel intérêt peuvent offrir à la science & aux arts les antiques découverts à plusieurs reprises sur ce sol étonnamment fécond.

Ainsi, pour établir nos assertions sur la beauté de quelques marbres, le style original de beaucoup d'autres, les étrangetés & les mérites de cet art gallo-romain mis en lumière, nous commençons par donner nos preuves. Nous les empruntons aux premières découvertes & aux fouilles nouvelles.

La Vénus de Martres, trouvée en 1826 est célèbre. On a souvent admiré cette belle tête qui rappelle la Vénus de Cnide ; même mouvement, même style. Cependant quelques dissymétries légères étonnent un regard attentif; les deux profils n'ont pas tout à fait la même expression ; les yeux ne sont pas exactement placés sur la même ligne. Est-ce une anomalie voulue pour atténuer la froideur d'une régularité trop parfaite? En tout cas, cette œuvre pure, gracieuse & pourtant sévère est digne de la Grèce. Elle est connue & déjà publiée [1].

L'art hellénique a aussi inspiré un autre buste, d'une beauté moins imposante, mais fine & délicate : c'est la charmante petite Ariadne, que l'on vient admirer au Musée de Toulouse. Ces deux œuvres, nous dirons presque ces deux chefs-d'œuvre, l'Ariadne & la Vénus, nous rappellent au pied même des Pyrénées les plus purs souvenirs de l'art hellénique; les autres sculptures, découvertes à la même place, nous étonnent par leurs incorrections, & quelquefois leur laideur, par l'étrangeté de leurs mérites, leur énergie barbare, la diversité de leurs styles.

A côté d'une gracieuse statuette qui représente peut-être une divinité du sommeil on rencontre une Isis gigantesque, d'une facture détestable. Un Sérapis assis est meilleur quoique banal. J'en dirai autant d'un Jupiter. Ma fouille a découvert beaucoup de débris analogues; je citerai une toute petite tête de Jupiter : les mêmes dieux se rencontrent plusieurs fois, & ces

1. Cf. *L'Illustration*, n° 2503, p. 160. Une erreur du typographe a fait écrire au-dessous le nom d'Ariadne. Cf. Sur la même planche le dessin de la tête d'Auguste.

Digitized by Google

exemplaires dans le même pays, sont les uns des œuvres de maîtres, & les autres de disciples ou même de mauvais ouvriers.

J'ai trouvé aussi quelques fragments de ces gros médaillons qui représentent des dieux & qui surprennent par la disgracieuse lourdeur de leur style. Sur le moins incomplet, est sculptée la poitrine d'une déesse dont la tête est brisée. Un serpent est représenté sur cette poitrine.

Cette série de dieux & de déesses que je n'ai pas complètement énumérés soulèvent un intéressant problême que nous chercherons à résoudre : ils sont de toutes les dimensions, de tous les styles, ils appartiennent à des époques différentes. Pourquoi ces objets si disparates ont-ils été rencontrés à la même place? Quel hasard ou quel dessein prémédité a pu ainsi les réunir?

Des dieux, nous passons aux empereurs. On donne avec raison la place d'honneur à une superbe tête d'Auguste, depuis longtemps bien connue. Elle offre les mêmes proportions que celles de l'Auguste du Vatican · le nez était brisé & un moulage pris sur le marbre italien se raccorde avec exactitude. En elle, ce qui nous frappe & nous séduit, c'est l'expression profonde du regard indiqué par un très léger méplat de la prunelle, & surtout le charme presque inquiétant du sourire. On devine que ce sourire est de commande, & que ce maître délicieux est un maître absolu.

Les anciennes fouilles de Martres ont fait découvrir toute une série d'empereurs; d'autres proviennent des nouvelles. Il faut citer en première ligne un beau Trajan, qui par malheur, ne paraît pas ici avec tous ses avantages. Le côté droit de la face est noirci; ce dommage est, il est vrai, facile à réparer, & le nez est brisé. Faut-il attribuer cette mutilation à la main des hommes, est-elle seulement l'effet d'un hasard malencontreux? Après les fouilles précédentes, la première hypothèse était préférée, parce que tous les bustes avaient, sans exception, subi le même sort. J'hésite à présent car j'ai trouvé un Septime-Sévère intact & plusieurs bas-reliefs, par exemple des masques de théâtre, dont les nez ont été épargnés. Du reste, cet accident se rencontre presque toujours ailleurs & n'a rien qui étonne. Ce Trajan est le meilleur de ceux

Digitized by Google

qu'on a découverts à Martres, car le musée de Toulouse en possède déjà trois autres, de la même provenance.

Le Septime-Sèvère, que nous venons d'exhumer, & qui est le mieux conservé de nos antiques, est aussi d'une bonne facture. Est-il besoin de le décrire en détail? On rencontre, dans de nombreux musées, des produits analogues de l'art au second siècle. C'est correct, régulier, d'une majesté un peu banale, d'un bon style officiel. Notre empereur est, lui aussi, un des meilleurs de la série. Il n'était pas seul à Martres & j'espère qu'il rejoindra au musée de Toulouse les autres bustes précédemments découverts.

Le portrait d'un autre souverain me paraît, au contraire, d'une originalité frappante: la poitrine est à moitié dévêtue, la chevelure, les moustaches & la barbe sont coupées ras; l'expression de la physionomie, un peu sèche, est très énergique; c'est vivant, & sans aucun doute, ressemblant. Une petite verrue, sur la joue droite, pourrait aider à le faire reconnaître. Car je n'ose encore lui donner son nom; il ne ressemble exactement à aucun des empereurs que la numismatique ou la sculpture permettent de déterminer au premier coup d'œil. Le front, le dessin des joues lui donne quelque ressemblance avec Hadrien; cependant je n'ose pas l'identifier : la bouche ici est pincée & la lèvre inférieure un peu saillante : les têtes d'Hadrien que je connais l'ont autrement dessinée. On sait, du reste, que beaucoup de bustes impériaux, à Martres même & au Musée de Toulouse, sont encore anonymes; plusieurs souverains ont très peu régné & on n'a pour se guider, si on veut les connaître, que des médailles souvent peu ressemblantes. En outre ces personnages qui se découvrent à Martres en si grande abondance, sont-ils tous des empereurs? Des généraux, des gouverneurs de Province figurent peut-être dans cette série que l'on qualifie d'impériale.

Je laisserai donc aussi dans l'ombre, jusqu'à plus ample informé, un autre buste, qui rappelle beaucoup le style de l'époque antonine. L'expression de cette tête barbue est indolente & douce.

Digitized by Google

IV

A côté de nombreux empereurs, de simples particuliers ont eu leur portrait à Martres; on en a trouvé, on en trouve encore abondamment. Les factures de ces bustes sont très diverses. Au Musée, à côté d'une tête de femme sculptée avec un art très délicat & qui incline légèrement une nuque modelée avec souplesse, on s'étonne de voir les traits lourds & bouffis, pourtant assez expressifs, d'une grosse matrone heureuse de vivre. Voici une tête de femme dessinée correctement; c'est régulier & froid. Ailleurs la fantaisie se donne libre carrière, & les physionomies barbares que nous considérons n'ont rien qui rappelle Rome ou la Grèce. Mais à quoi bon énumérer, sans les montrer, toutes ces physionomies? Une suite de photographies ferait seule comprendre que les ouvriers & les artistes de Martres interprétaient, chacun suivant son goût & son talent, toutes les variétés de la nature. Sans doute cet art s'est inspiré des classiques, mais il s'est émancipé. C'est quelquefois regrettable, mais pas toujours : la rudesse barbare de quelques-uns de ces types nous intéresse & nous frappe. Si, quittant le Musée de Toulouse, nous pénétrons à Martres dans l'abri provisoire où M. Douat a bien voulu recueillir nos récentes trouvailles, la même surprise nous est réservée. Voilà encore des bustes qui furent des portraits. La facture laisse quelquefois un peu à désirer, mais elle est très libre, &, j'ose le dire, originale. Quelques détails, le dessin des yeux par exemple, attestent l'époque impériale & le style classique, mais c'est vivant comme une œuvre contemporaine.

On pourrait vraiment attribuer à la Renaissance italienne une petite tête d'enfant par malheur très mutilée, dont le nez & le front sont brisés, cependant pas assez pour qu'on ne puisse tenter une restauration exacte. Les yeux sont lisses; est-ce une raison suffisante pour la dater du premier siècle? En tout cas l'œuvre est correcte & surtout gracieuse; on peut affirmer, sans connaître le modèle, que l'image est ressemblante. — Cette

Digitized by Google

petite fille, qui porte un léger chignon derrière la tête, plaît beaucoup si on la considère avec attention. Tout d'abord les yeux, trop profondément excavés, donnent à la physionomie une apparence de sécheresse, mais on voit bientôt combien cette sculpture est expressive & fine. Elle diffère, tout à fait de l'œuvre précédente & c'est un autre style, cependant elles ont le même mérite; elles reproduisent avec vérité de charmants petits visages. Une troisième tête d'enfant très jeune, aux cheveux bouclés, aux yeux étonnés, vient d'être découverte; ne dirait-on pas un chérubin? Ces sculpteurs gallo-romains n'étaient pas des barbares; ils étudiaient les nuances les plus délicates de la physionomie humaine & ils savaient les interprêter. Ces jolies œuvres sont-elles sans défauts & un critique sévère ne trouvera-t-il rien à leur reprocher? Je n'oserais l'affirmer, & j'avouerai même que leur facture pourrait être plus correcte & plus ferme; mais elle est séduisante; elle témoigne d'un art original & sincère, très indépendant. On ne saurait pas où ces marbres ont été trouvés qu'on hésiterait beaucoup à leur assigner une époque, & même une patrie. Tous les styles de tous les temps peuvent atteindre à de gracieuses ressemblances.

On peut opposer à ces jolis visages, une tête rude & dure mais très ferme. Les cassures du nez & de la bouche l'ont beaucoup défigurée, mais il faut étudier de près les yeux lisses d'un dessin expressif, la rigidité des sourcils droits & le modelé du front. Cette œuvre n'est pas banale.

Nous ne reconnaîtrons au contraire aucune originalité à une tête de femme dont la chevelure régulièremeut bouclée mais sans grâce rappelle l'époque de Julia Donna. Est-ce un portrait? Est-ce la réplique maladroite d'un ouvrier sans talent? Cette question aurait quelque intérêt si on pouvait démêler, malgré tant d'insignifiance, les traits d'un personnage officiel.

Je viens de faire défiler devant le lecteur une galerie de portraits. Quelles conclusions aura-t-il à tirer de cet examen? Il peut remarquer déjà que plusieurs empereurs ont une assez exacte ressemblance avec ceux qu'on rencontre partout sur la surface de l'empire : les mêmes modèles, envoyés dans tous les pays, ont inspiré des répliques analogues : les physio-

Digitized by Google

nomies du même empereur diffèrent entre elles, mais elles sont sculptées avec un art, une adresse banale que l'on rencontre partout. Quant aux portraits de simples particuliers, ils nous font éprouver une impression toute différente, & c'est leur diversité, leur originalité qui frappe. Chaque artiste s'est inspiré de son sujet, avec indépendance, & son œuvre semble n'appartenir à aucun temps. Mais peut-être — il faut le supposer — n'avons-nous sous les yeux que des répliques. Si on a copié, non pas une physionomie vivante, mais le buste du maître qui l'avait d'abord reproduite, notre remarque s'applique à ce premier sculpteur, & il n'y a pas lieu de la modifier. Je crois cependant que ces têtes si nombreuses, d'expressions si diverses, ne sont pas des répliques; les plus laides tout au moins n'auraient pas mérité l'honneur d'être éditées à plusieurs exemplaires.

V

L'ancien & le nouveau musée de Martres possèdent en outre beaucoup de fragments de statues, des torses, quelques-uns assez beaux, des débris de toute espèce qu'il serait trop long d'étudier ici & même d'énumérer. Les styles sont très variés. Il faut cependant rendre hommage à l'art avec lequel les vêtements ont été parfois sculptés.

Il est bien regrettable que les bras & la tête d'une très belle statue de femme n'aient pu être retrouvés : cette œuvre étant faite pour être placée un peu haut, la poitrine & le cou ont été très légèrement déformés en vue de la perspective, & cette disposition, que l'on rencontre ailleurs, atteste une grande habileté. Mais il faut surtout remarquer l'harmonieuse simplicité des vêtements dont les plis tombent avec régularité & sans monotonie. C'est une fort imposante statue romaine, ou pour mieux dire, gallo-romaine, puisqu'elle est de marbre de Saint-Béat.

Nous n'avons aussi conservé que le buste vêtu d'une petite Minerve : la Gorgone dessinée sur la poitrine rend cette identification certaine. L'art du sculpteur est ici tout différent; il

Digitized by Google

n'a pas recherché la simplicité sévère des plis réguliers & droits; son œuvre est au contraire très savante & très variée. Peut-être faut-il lui reprocher un peu de sécheresse. On dirait une imitation habile & correcte d'un très beau modèle. Du reste, on rencontre ailleurs dans nos musées, des statues de Minerve qui présentent à peu près le même aspect. Pour compléter cet examen rapide des vêtements sculptés, il convient de signaler un beau socle de marbre veiné. Le dessin de l'étoffe est à la fois très correct & très large. Au sommet, une cavité a été creusée. Avait-on l'habitude de sculpter des socles afin qu'ils pussent recevoir une tête quelconque, & à la rigueur, en changer? Parfois ce procédé serait commode & économique pour remplacer les effigies de personnages officiels tombés en disgrâce. Remarquons cependant que les Romains ont souvent sculpté séparément les têtes & les bustes; il y a donc tout lieu de croire qu'une fois la tête rejointe & appliquée, c'était définitif. Nous avons trouvé les fragments de marbre blanc d'un autre socle ainsi évidé, & préparé pour recevoir une tête. Il faut mettre à part, dans la série de nos découvertes, deux œuvres qui ne brillent pas par un mérite exceptionnel, mais qui prouvent la variété de cet art gallo-romain, s'appliquant à tous les sujets, imitant tous les styles; c'est d'abord une assez jolie statuette de jeune fille; la tête manque; des boucles de cheveux retombent sur les bras. La facture, assez élégante, manque d'originalité. De bons modèles classiques ont été passablement imités.

Un petit marbre, qui représente une femme couchée soulevant un long voile, plaira moins à un artiste mais intéressera davantage un archéologue. L'attitude est harmonieuse, & le style, si on ne voit que l'ensemble, fait songer à celui des statuettes de Tanagra. Cependant, si nous l'examinons de près, ce charme s'évanouit : cette physionomie ne manque pas d'expression, mais elle est lourde & vulgaire; ce bras, ce corps sont mal dessinés. C'est probablement la copie, très médiocre, d'un joli modèle; c'est du Grec traduit en Gallo-Romain. Les premières fouilles de Martres ont aussi fait découvrir plusieurs sujets de fantaisie. Nous citerons notamment un bas-relief qui représente une halte de Satyres.

Digitized by Google

VI

Passons à d'autres séries. J'ai déjà parlé des gros médaillons trouvés dans les premières fouilles & considérés, à juste titre, comme très suspects. D'autres fragments analogues que nous avons découverts justifient les anciens & rendent à la science le service d'en établir l'authenticité.

Au dix-septième siècle, on avait, nous l'avons déjà dit, découvert des « masques de théâtre » que l'on voit à Toulouse au musée. Cette série vient d'être augmentée & beaucoup améliorée. Le style de ces œuvres est très inégal; & c'est là vraiment une observation qu'il faut toujours répéter quand on parle de Martres. Les meilleurs, sans être très finememt sculptés, sont intéressants & expressifs. Les bouches sont ouvertes, les physionomies, appartenant aux deux sexes, sont tantôt comiques, tantôt tragiques & offrent la plus grande variété; les coiffures, sauf celles de quelques têtes nattées, diffèrent beaucoup entre elles. Voici des cheveux tombants, d'autres sont relevés en chignon au-dessus de la tête; il en est de lisses & de désordonnés; un vieillard, qui ouvre une bouche démesurée, est presque chauve. Plusieurs des masques analogues, découverts au dix-septième siècle, sont sculptés sur des plaques entaillées par derrière, de façon à pouvoir être appliquées contre les édifices; ceux qui composent la nouvelle série sont au contraire (sauf un masque satyrique) taillés sur des plaques non creusées. Quatre d'entre eux forment deux rangées au coin d'une plaque brisée qui en contenait d'autres. Ils n'étaient donc pas destinés, comme on pouvait le supposer tout d'abord, à être expédiés séparément dans les villes pour y servir de mascarons; ils étaient réunis & formaient des ensembles; peut-être décoraient-ils des frises. Il serait bien intéressant de savoir à quel monument ils devaient servir & quelle place leur était destinée; c'est une des nombreuses études patientes & difficiles que les découvertes de Martres nous réservent. En outre, pourquoi ces masques qui diffèrent à ce point entre eux par la disposition de la coiffure & l'expression du

Digitized by Google

visage se trouvaient-ils ainsi réunis? Ont-ils représenté les divers rôles d'une seule pièce? Mais on sait que les pièces anciennes, même les plus variées, ne comptaient pas beaucoup d'acteurs. Est-ce une collection plus ou moins complète des types tragiques ou comiques bien connus des anciens? Cette conclusion, si nous avions le droit de la formuler, serait d'un très sérieux intérêt.

Nous avons découvert en même temps que ces masques une tête qui ressemblerait beaucoup à celle d'un Satyre si elle portait des cornes. Elle est très expressive & très vivante. Une entaille rectangulaire faite par derrière dans le marbre prouve que ce marbre était destiné à être encastré.

VII

Il nous faut donner une place d'honneur aux travaux d'Hercule. Nous avons déjà décrit le triple Géryon, conservé au Musée de Toulouse, & qui fut certainement un personnage historique. Nous avons signalé aussi le petit Eurystée, blotti dans sa cuve & saisi d'épouvante à la vue du sanglier formidable que son frère Hercule lui apporte. Eh bien, nous avons retrouvé le sanglier d'Erymanthe. Je doute que ce morceau soit bien correct; mais je n'hésite pas à le déclarer d'une vigueur extraordinaire. La bête, au-dessus de laquelle les deux mains du dieu se rejoignent est enserrée & broyée par la musculature des bras aplatis sur son corps. A mentionner aussi de nombreux fragments de la même série; ils me semblent différer beaucoup entre eux. Cet examen, que nous achèverons avec une attention minutieuse, nous prouvera si nous n'avons qu'une seule suite des « travaux d'Hercule » ou s'il faut compter plusieurs études distinctes d'un même sujet. Si cette dernière hypothèse se vérifiait elle tendrait à prouver encore une fois qu'il y eut à Martres des maîtres & des élèves, & qu'on y préparait des répliques. Nous signalerons, avec de très intéressants débris, un torse du dieu qui rappelle celui de l'Hercule Farnèse. Un profil d'amazone sculpté dans un coin de bas-relief appartient aussi à la légende d'Hercule.

Digitized by Google

VIII

Avons-nous épuisé la série des sculptures de Martres? Avons-nous au moins défini tous les genres & tous les styles qui s'y trouvent, par le plus surprenant des hasards, confondus & réunis? Voici quelques fragments, par malheur bien mutilés, mais qui appartiennent à des séries nouvelles. C'est un coin de bas-relief qui représente un petit Socrate, très ressemblant, enveloppé dans son large manteau qui laisse à découvert le milieu de la poitrine. Il est vraiment dommage que le marbre soit cassé & que nous n'ayons pu retrouver ni l'autre moitié de ce corps, ni les autres personnages sculptés sans doute à côté de lui. Assisterions-nous à une réunion de philosophes? En tout cas, nous sommes loin ici de la mythologie & des travaux d'Hercule : tous les sujets comme tous les styles se rencontrent à Martres. Un autre marbre, malheureusement dans un état plus déplorable encore, pouvait offrir un aussi vif intérêt; c'est la marge inférieure d'un bas-relief, historique sans aucun doute, car les pieds des personnages sont couverts de *crepidæ* dessinées avec le plus grand soin.

Nous décrirons plus tard & nous examinerons en détail plusieurs centaines de fragments & de menus objets, parmi lesquels cependant nous pouvons déjà citer une petite tête en ivoire, d'un joli travail, & les débris d'un riche coffret. Beaucoup de ces morceaux sont pleins d'intérêt & font regretter que le reste soit perdu. Des bras, des mains, un très beau morceau d'épaule, des plis de vêtement de toutes les factures, de toutes les proportions, attestent que plusieurs centaines d'œuvres achevées ont existé à cette place. Ces destructions, ces disparitions partielles sont incroyables à concevoir. Pourquoi ne rencontre-t-on presque rien qui ne soit mutilé? J'espérais trouver de nombreux fragments qui se raccorderaient aux morceaux déjà découverts : quelques-uns en effet se rajustent, mais le nombre des œuvres incomplètes & mutilées va toujours croissant, & il n'y a guère lieu de penser que Martres, si on pouvait y fouiller sans laisser perdre un seul débris,

Digitized by Google

fournisse une grande quantité d'œuvres complètement reconstituées.

En tout cas, c'était un véritable musée, très abondant, d'une incroyable variété. Ce n'est pas seulement la diversité des styles qui nous étonne & qui nous frappe, c'est le fait étrange que tous ces objets n'étaient pas faits pour se trouver ainsi réunis & n'appartiennent pas aux mêmes catégories. Les bas-reliefs d'Hercule, les gros médaillons, les masques, au moins ceux qui sont creusés par derrière, étaient, sans contredit, destinés à décorer des édifices; ce sont, à proprement parler, des ornements architecturaux. D'autres œuvres, par exemple la série des bustes impériaux & le bas-relief historique seraient à leur place dans un édifice public; les bustes qui furent des portraits auraient dû figurer séparément dans une demeure privée.

Nous devons donc nous poser deux questions : Pourquoi tant d'œuvres si différentes ? A quel milieu ont-elles appartenu ? La première nous permet déjà d'affirmer une vérité, l'existence d'une école de sculpture dont les produits ont été réunis à Martres; la seconde demande une nouvelle enquête, celle du milieu dans lequel ces diverses sculptures ont été découvertes. Nous la donnerons tout-à-l'heure, quelque insuffisante qu'elle soit encore; nous pouvons au contraire présenter dès à présent la conclusion vraisemblable & déjà pressentie du premier problème que nous avons posé.

Il y eut, pendant les premiers siècles du christianisme, à Martres-Tolosanes & peut-être aux environs, une école de sculpture gallo-romaine, inspirée des anciens & pourtant déjà indépendante. Il est très probable qu'elle eut pour maîtres des étrangers venus de Rome ou de la Grèce & attirés sans doute dans notre pays par la rénovation artistique & littéraire qui fit alors refleurir la Gaule. Nos œuvres les meilleures sont trop nombreuses pour qu'on suppose tous ces blocs expédiés, travaillés à l'étranger & ensuite rachetés par les Gallo-Romains: Il en est de fort bonnes, en marbre de Saint-Béat, qui ont été certainement sculptées dans notre pays. Il est à peu près sûr que les plus remarquables sont les œuvres de professeurs grecs ou romains qui vinrent dans notre contrée pour former

Digitized by Google

des élèves. Ces traditions établies ont été bientôt modifiées par l'esprit de notre race ; chacun a suivi librement sa voie, connaissant les modèles anciens, mais s'abandonnant aux qualités & même aux défauts de ses dispositions artistiques & de son tempérament national. De là des produits tout à fait disparates. Les gros médaillons des dieux sont œuvre d'ouvrier & d'ouvrier médiocre; les sculpteurs des travaux d'Hercule ne me paraissent pas avoir tous eu le même mérite, mais, malgré leurs défauts & leurs fautes, ils ont étudié, peut-être d'après l'école de Pergame, les détails de la musculature; ils sont pleins de vigueur. Qu'on examine cette série, les meilleurs de nos masques de théâtre & surtout la collection si variée des portraits, on remarquera que beaucoup de ces artistes avaient un vif sentiment du mouvement & de l'expression. Il en fut de violents, d'autres au contraire excellèrent par la délicatesse. C'est une école gallo-romaine, originale, libre, souvent trop peu châtiée & correcte, mais qui sut parfois donner à ses œuvres les qualités dont notre race s'est, beaucoup plus tard, justement honorée, de la grâce ou de l'énergie, une recherche souvent heureuse du mouvement & de l'expression.

Le style de la sculpture gallo-romaine ne fut pas toujours barbare, même ailleurs qu'à Martres-Tolosane. Il serait très utile d'en étudier toutes les œuvres dans nos différents musées, & nous voilà préparés à un travail d'ensemble. Je crois qu'il nous réserve d'intéressantes surprises.

IX

Il reste à savoir maintenant pourquoi tous ces antiques étaient réunis à cette place, à quels monuments ils ont appartenu & à quels usages ils y étaient destinés. J'étudie en ce moment ce difficile problème & je commence par déclarer que mon opinion n'est pas encore faite. Toutes les questions si diverses que j'ai dû me poser ne sont pas résolues, bien loin de là. Est-ce une raison pour garder un silence tout à fait prudent, & la crainte de se tromper doit-elle nous rendre muet ? Je ne suis pas le partisan de ces timidités exagérées. Certes, il

Digitized by Google

faut n'affirmer qu'à coup sûr, mais on a, je crois, le devoir de discuter les problèmes dont la solution échappe encore; il s'agit seulement de n'accorder à ses conjectures que le degré de confiance qu'elles méritent. Il faut plus de précision dans l'esprit pour bien peser un cas douteux que pour affirmer une vérité évidente, & souvent une hypothèse qui renfermait seulement une partie de cette vérité, l'a fait ensuite découvrir tout entière.

Quand on étudie un emplacement, un édifice ancien, on cherche tout d'abord à lui assigner une date. Nos renseignements à Martres sont presque négatifs. Les sculptures appartiennent certainement aux trois premiers siècles de l'Empire, & il est probable que les derniers souverains de la collection n'y ont pas été recueillis longtemps après leur mort. Le plus récent est un Gallien (260-268). Du reste aucun témoignage précis ne vient à notre aide. Nous n'avons pas trouvé jusqu'ici une seule inscription; deux médailles seulement, l'une est illisible, l'autre représente Dioclétien, mais elle peut être tombée sur le sol après la destruction des monuments qui la couvraient.

Du reste, j'incline à croire que les murs déblayés sur cet emplacement datent de diverses époques. Sous les fondations d'un mur reposaient de nombreux débris de l'industrie humaine. Les monuments auxquels appartenaient les marbres peuvent avoir été une première fois détruits & des édifices ou des murs s'être élevés plus tard sur leurs ruines[1].

Les détails d'architecture que nous avons rencontrés appartiennent à la première période de l'Empire; mais j'ai également trouvé un fragment de mosaïque dorée & on sait que ces sortes de mosaïques ont été fabriquées à une époque assez récente; mais il est fort difficile de savoir quand elles furent employées pour la première fois. Somme toute, la chronologie à Martres est fort peu renseignée.

1. La fouille, en se poursuivant, nous a fourni, sur ce difficile sujet, quelques documents nouveaux.

Digitized by Google

X

A côté des statues, nous avons donc trouvé quelques fragments d'architecture, mais en petite quantité. Je ne parle ici que de l'architecture ornée & travaillée, nous étudierons tout-à-l'heure les débris très divers, les fondations, les murs, les cailloux cimentés, les briques qui prouvent, sur cet emplacement, l'existence d'un ou de plusieurs édifices.

Les plus gros de ces fragments se réduisent à trois fûts incomplets de colonnes lisses en marbre veiné ; citons ensuite une base distincte de ces fûts, quelques morceaux de frise, de cannelures qui ont peut-être appartenu à des triglyphes, des feuilles d'acanthe qui font penser à des chapiteaux corinthiens. Ces débris ne nous donnent pas le droit de reconstituer une colonnade tout entière, mais ils ont dû subir les hasards de tant de destructions, que de leur petit nombre, on ne doit encore rien conclure de définitif.

Quant aux gros murs très épais, ayant pu servir pour les fondations, nous en rencontrons, mais à des profondeurs très différentes & ce ne sont que des morceaux. Les places où on les déblaie correspondent quelquefois à celles où Dumège a marqué sur son plan une suite de constructions régulières. Trouvant un fragment de mur, il a dessiné un mur tout entier; ce procédé lui est familier. Il arrive ainsi à reconstituer les salles d'un « palais des empereurs gallo-romains ». Il les pave avec les débris minuscules des mosaïques qu'il a rencontrés. A-t-il eu le droit, avec des indications aussi sommaires de reconstituer un plan complet ? A mon avis, il donne à de trop faibles indices une précision qu'ils ne comportent pas.

Trois gros murs qui sont, du reste, réduits à quelques blocs renversés & déplacés, ont peut-être formé les trois côtés d'une enceinte. Cependant l'espace qu'ils entourent, où l'on a trouvé tant de statues, ne renferme pas beaucoup d'autres débris qui auraient appartenu à une habitation. On n'y rencontre guère que des fragments de briques de toiture & j'incline à croire — sans rien oser affirmer — que cet espace était

Digitized by Google

vide ou tout au plus couvert par un hangar. Peut-être une inondation a-t-elle entraîné les marbres avec des cailloux roulés[1]. A l'ouest, au contraire, les débris de mosaïque & de murs, les briques de formes & de dimensions diverses, les gros cailloux avec trace de ciment, comme ceux qui, aujourd'hui encore, forment les murs de Martres, se rencontrent en assez grand nombre pour démontrer l'existence, à cette place, d'une ou de plusieurs constructions habitées. Quel en était le plan? Je crois que celui de Dumège est beaucoup trop précis, & le nôtre, quand nous l'aurons achevé, ne permettra pas de compléter ce qui manque, car nous ne sommes pas sûrs que les murs n'aient pas été déplacés. Tout ce terrain a été, il me semble, bouleversé par une série de cataclysmes. Ces édifices étaient-ils riches & bien construits? Les fondations, épaisses & solides, sont en trop petit nombre pour que nous puissions encore tenter une restauration exacte. Les cailloux cimentés que nous rencontrons n'appartenaient sans doute qu'à des murs peu soignés & médiocrement construits. D'un autre côté, pourquoi ces débris, assez bien travaillés, de triglyphe, d'architecture corinthienne? pourquoi ces colonnes de marbre? Pourquoi ce menu fragment de mosaïque dorée. Comment arriver, je ne dirai pas à un plan rigoureux, mais à une opinion exacte? J'ai trouvé dans ce chaos des petits cubes bleus, ayant évidemment servi à des mosaïques; ils sont isolés, ils se rencontrent, un par un, à des hauteurs, à des distances très différentes. Quels accidents multiples ont pu ainsi les désagréger & les disséminer?

En résumé, au sud-est de la fouille, il semble que les marbres aient été entraînés par une inondation au milieu de cailloux roulés; les briques de toiture dont on rencontre les fragments pourraient avoir appartenu à un hangar. Au nord-ouest il est certain qu'il y eut des constructions & les indices que je viens d'énumérer, significatifs, quoiqu'ils soient très rares, font supposer qu'elles furent assez riches; mais elles sont tellement disséminées & réduites en si petits morceaux qu'elles

1. Cette étude géologique n'est pas de ma compétence, & j'espère que notre directeur, M. Garrigou, fournira les explications nécessaires. A cette place, les indices témoignant d'une inondation me paraissent très sérieux. Plus loin, il me semble qu'on retrouve les traces d'autres causes de destruction.

Digitized by Google

ne peuvent en ce moment nous suggérer aucune idée précise.

Le terrain, au nord-est, renferme donc peu de menus débris; à l'ouest, au contraire, la fouille amène les résultats les plus variés: des éclats de marbre, mais en assez petit nombre, des charbons, soit disséminés, soit réunis dans une argile qu'ils ont durcie & où des foyers peuvent s'être établis pendant une durée assez longue; des ustensiles, mais peu nombreux, entr'autres un manche & une sorte de polissoir; les débris d'un coffret, & parmi, la petite tête de femme en ivoire. Ces indices, peu nombreux il est vrai, confirment les autres témoignages, & prouvent qu'une habitation s'est élevée à cette place. Signalons en outre un assez grand nombre de vases, quelques-uns avec signatures.

On a fait sur ce terrain des repas assez nombreux. Sans parler du charbon & des traces d'incendie ou plus simplement de foyers, les débris culinaires, dents de lapins, de sangliers, coquilles d'huîtres, os d'animaux, très abondants, démontrent qu'on a longtemps vécu sur ce sol. Mais sont-ils contemporains de la plus ancienne habitation? Je ne crois pas qu'il soit permis de se prononcer. Peut-être les serviteurs de la maison & même les maîtres — les coquilles d'huîtres sont un indice — ont procédé sur cet emplacement à leur cuisine & à leurs repas. On y a dîné, le fait est certain & doit être mentionné. A quelle époque? Il serait téméraire de fixer une date.

Quelle était cette habitation? La question est prématurée; peut-être rencontrerons-nous à l'ouest de précieux documents, mais il n'y faut pas compter; les bouleversements ont été si profonds, si multipliés, qu'ils ont mis des mosaïques en miettes, réduit parfois en menus morceaux des fondations fort épaisses, & déplacé les niveaux des constructions & des murs. Par exemple, les fondations qui ont fait inventer un palais à Dumége, roulées & renversées peuvent avoir été transportées assez loin de la place qu'elles occupaient d'abord; des glissements, des effondrements multiples ont bouleversé tout le sol; je viens de déblayer deux murs qui n'ont pas dévié, mais ils sont moins anciens que les autres.

Quant aux objets découverts parmi ces ruines, peuvent-ils nous suggérer autre chose que des hypothèses? Ils nous en

Digitized by Google

fournissent, hélas, avec surabondance. On a parlé d'un théâtre à cause des masques qui s'y rencontrent. Ce n'est pas une preuve puisque d'autres sculptures de toute espèce s'y trouvent également accumulées. Du reste, le plus effroyable des cataclysmes aurait laissé subsister quelque chose d'un théâtre, un podium, un mur d'enceinte.

Etait-ce un temple ? Un temple de Cybèle, puisqu'elle trône sur son médaillon au milieu des grands dieux ? Un temple d'Hercule, puisque les marbres qui représentent Hercule, de toutes les factures, de toutes les tailles, dans tous les détails de ses travaux, surabondent ? Mais pourquoi les autres dieux & l'Isis gigantesque. — Les divinités, il est vrai, s'accordaient dans leurs sanctuaires une hospitalité réciproque. Ils ouvraient aussi leurs portes aux empereurs ; mais pourquoi admettre à la fois plusieurs bustes de Trajan ou de Marc-Aurèle ? Pourquoi surtout cette hospitalité donnée à de simples particuliers, à cette foule de têtes de toutes les dimensions, & marquant tous les âges ; pourquoi ces effigies sans dédicace ? Pourquoi cette série de masques & ces bas-reliefs qui représentent Socrate ou un sujet historique ? Ces preuves négatives me paraissent très sérieuses, aucun argument direct ne les affaiblit : nous ne trouvons rien jusqu'ici qui confirme l'existence d'un temple, ni ex-votos, ni inscriptions.

Un édifice public aurait, lui aussi, quelque chance d'avoir conservé des inscriptions & des documents caractéristiques ; je m'étonnerais également d'y voir figurer des portraits variés & des bustes enfantins. Pourquoi cette gigantesque frise des travaux d'Hercule & ces gros médaillons de divinités destinés sans aucun doute à être encastrés dans des murailles ? Cette décoration n'est pas celle d'un édifice civil. Les masques de théâtre surtout collectionnés & non ajustés dans les murs, me semblent bien déplacés.

L'hypothèse d'une riche villa, habitée par un collectionneur expliquerait assez bien la présence de ces bustes si divers. On peut même lui supposer une passion toute particulière pour les Trajan ; mais pourquoi l'encombrer de cette disgracieuse Isis, de ces gros médaillons, de cette interminable série des Hercule, sculptés, je le répète, pour être encastrés dans un édifice.

Digitized by Google

Pourquoi toute la série des masques, masques juxtaposés sur des plaques & masques creusés par derrière & destinés à servir de mascarons ? Je comprends les derniers & encore à la condition de les voir distribués, comme ornements architecturaux, autour de la demeure. Mais pourquoi cette étrange collection ? Sa place est dans un magasin, chez un marchand.

La manie de l'amateur n'a pas de limites, mais ici, vraiment, elle atteindrait à celles de l'absurde.

Je croirais plus volontiers — mais sous toutes réserves — à un magasin de sculptures. A l'issue des Pyrénées, à l'entrée de la grande plaine, entre la voie romaine & le fleuve, Martres était fort bien située pour recevoir les marbres des montagnes & les expédier aux grandes villes de la région. Les antiques, presque tous en marbre de Saint-Béat, sont des produits du pays : ils peuvent avoir été fabriqués soit à Martres même, soit aux environs, & réunis à Martres.

Quelques-uns seulement auraient été retouchés sur l'emplacement qui nous occupe. Nous avons trouvé en effet, mais en petit nombre, les documents qui suggèrent l'hypothèse d'un atelier · quelques statues, quelques marbres inachevés[1], retouchés, des outils de travail (presque insignifiants), des plaques préparées, des éclats de marbre. Il n'y a certes pas là de quoi justifier l'existence d'un véritable atelier qui nous aurait laissé de gros blocs de marbre plus ou moins équarris, mais un petit nombre d'ouvriers sculpteurs peuvent avoir travaillé & fait des réparations dans un vaste entrepôt.

Ce magasin aurait eu des commandes, & peut-être acheté d'avance des statues pour l'exportation. Cette conjecture ne justifie-t-elle pas la présence à cette place d'objets si divers ? Je lui suppose avant tout la clientèle d'un temple d'Hercule & de Cybèle. Les masques auraient été sans doute destinés à orner un théâtre, ou à parer, comme nos mascarons modernes, quelque édifice dans une ville.

Mais voici une objection sérieuse : tous ces objets ne marquent pas la même date. — De nos jours, un magasin n'a-

1. Un buste au Musée de Toulouse, un buste & quelques fragments à Martres ; également à Martres, une tête très mutilée & restaurée à l'aide de clous.

Digitized by Google

chète-t-il pas des antiques pour les vendre, & ne possède-t-il pas de vieilles marchandises qui n'ont pas trouvé leur preneur?

D'autres objections cependant, sans être péremptoires, m'ébranlent quelque peu. Pourquoi cet entrepôt au moment de sa ruine, possédait-il, à plusieurs exemplaires, tant d'empereurs décédés? Etait-ce l'usage de les distribuer, même après leur mort, dans les édifices publics? On peut supposer, il est vrai, que les collections de bustes impériaux étaient nombreuses en Gaule & qu'on avait parfois besoin de compléter les séries.

Mais pourquoi tous ces bustes de particuliers? Ils ne se font que sur commande, &, si on les refuse, il n'y a aucun intérêt à les conserver pendant plusieurs générations : rarement ils restent pour compte. Peut-être le propriétaire de l'entrepôt était-il un riche personnage, possédant son Musée, ou même ses portraits de famille, & paraît-il son magasin d'œuvres diverses, montrant au client des échantillons de tous les styles.

Cette hypothèse d'un entrepôt me paraît donc la moins invraisemblable ; mais elle est construite sur trop de suppositions pour qu'on puisse lui attribuer une autorité bien décisive.

En dehors je ne trouve rien de plausible.

On a pensé que ces marbres pouvaient avoir été tirés de la ville de Martres, extraits de ses demeures, de ses édifices, & transportés à cette place. Pour quelles raisons les avoir fait ainsi voyager? On m'en a donné plusieurs. C'était, m'a-t-on dit, le cloaque de la ville où l'on transportait les débris de toute espèce. La présence évidente de nombreuses mosaïques à cet endroit, réfute cette théorie d'un cloaque. On a dit encore : c'était une digue où les marbres furent mélangés aux pierres. Or, en avant de cette digue, & comme premier contrefort, nous rencontrons un mur peint à l'intérieur & qui, par conséquent soutenait une maison habitée : étrange rempart de défense! Étrange emploi assigné à des sculptures souvent fort délicates! — Les habitants de Martres, a-t-on supposé, à la veille d'un désastre & d'une imminente destruction, ont transporté à cette place leurs objets d'art pour les détruire & les soustraire à l'avidité du vainqueur. Le barbare victorieux s'in-

Digitized by Google

téressait vraiment à toute cette sculpture! En outre, avant de proposer cette hypothèse, il faut songer que ces marbres auraient été disséminés dans toute la ville de Martres, qu'on aurait pris la peine de chercher les bustes & les portraits dans les maisons particulières, d'aller desceller les gros médaillons encastrés dans les murs des temples, & les grandes frises des travaux d'Hercule. En les brisant sur place on se serait épargné un voyage bien inutile. — On a dit aussi : « ces monuments du paganisme ont été transportés en grande pompe sur cet emplacement & mutilés par le christianisme victorieux? Pourquoi parmi les murs & les mosaïques? On peut supposer il est vrai, que ces murs & ces mosaïques sont plus modernes que l'évènement; mais voici une autre objection : pourquoi avoir joint aux objets sacrés tant d'œuvres diverses que la religion nouvelle ne haïssait pas? Elle ne se serait pas attaquée à de simples portraits; elle n'aurait pas été chercher dans des demeures privées des souvenirs de famille. Ce qu'il y a de vrai dans toutes ces explications que j'ai déjà entendues, c'est qu'on a le sentiment d'une destruction faite par les hommes. Tout est mutilé & l'on paraît s'être acharné même sur les débris.

Cela n'a rien qui doive étonner, &, sur ce sol bouleversé, dans ce chaos, on peut avec vraisemblance imaginer toute une série de catastrophes. La nature & les hommes peuvent fort bien avoir collaboré. Dans ce terrain d'alluvion, je me figure volontiers une ou plusieurs inondations, si le niveau du sol n'est pas trop élevé[1].

Faut-il songer à des écroulements, à des incendies? Les charbons se rencontrent en abondance, mais épars & rarement agglomérés. Que deviennent, après quinze siécles, les vestiges d'un embrasement? Je décline toute compétence à cet égard; mais un désastre, une inondation, un incendie, n'ont rien d'invraisemblable. Quant à l'action malfaisante des hommes, elle est évidente : des marbres nombreux ont été cassés & sciés exprès; les nez sont presque tous brisés, aucune pièce n'est intacte; trois cents sculptures au moins (sans compter ce que l'avenir peut encore trouver) sont en miettes. Deux théories

1. Je laisse aux géologues le soin de résoudre ce problème.

Digitized by Google

expliquent fort bien cette vaste & minutieuse destruction; elle peut avoir été violente & subite ou lente. Des vainqueurs s'emparent de ce monument & s'acharnent contre les œuvres qu'il renferme; on peut supposer des brigands pyrénéens, des barbares, des ouvriers révoltés une destruction chrétienne, l'invasion des Goths, des Vandales, des Sarrasins; les hypothèses sur ce point ne feront pas défaut.

Il peut se faire aussi que des laboureurs, cultivant pendant quinze siècles ce sol fertile dont ils ont rasé les murs, & rencontrant des marbres sous leurs pioches, les aient précipités, d'un choc dédaigneux dans les trous creusés pour recevoir des pierres & nettoyer leur petit domaine. Cela ferait comprendre pourquoi ces antiques se rencontrent à des niveaux différents. Ces diverses causes de destruction ne s'excluent pas, & je suis persuadé que plusieurs se succédèrent. Il serait chimérique d'en vouloir reconstituer exactement toute l'histoire : les antiques ne sont pas à leur place primitive; les uns ont, en quelque sorte, monté à la surface, les autres se découvrent à près de cinq mètres de profondeur. Les constructions primitives ont pu être, à plusieurs reprises retouchées ou même remplacées. Voilà qui ouvre la porte à trop de conjectures pour qu'il soit possible de reconstituer avec une sûreté suffisante l'histoire de tous ces remaniements.

On m'excusera, j'espère, d'avoir discuté des hypothèses : si elles n'ont pas atteint à la vérité, il est probable qu'elles la préparent. En même temps il était utile de réfuter les moins vraisemblables.

Mais n'insistons pas sur des conjectures que les découvertes de l'avenir peuvent détruire ou confirmer.

Voici la conclusion scientifique à laquelle il me semble qu'on peut adhérer & qui met une vérité nouvelle en lumière.

Toutes les antiquités découvertes à Martres sont authentiques.

Beaucoup d'entre elles, sculptées en marbre pyrénéen sont des produits régionaux.

Elles diffèrent & par le mérite & par le style. Les unes ressemblent à celles qu'on peut rencontrer dans toutes les provinces de l'empire romain; les autres, fort nombreuses,

Digitized by Google

étonnent par leur facture si originale qu'on les a crues fausses. Il en est de délicates & de gracieuses. Plusieurs, au contraire, à l'imitation de l'école de Pergame, sont énergiques, mouvementées, vivantes. On peut leur reprocher de fortes incorrections.

Cela prouve que des maîtres, Grecs ou Romains, quelques-uns éminents, ont travaillé dans nos pays, dès le premier siècle, & que la plupart des œuvres qui sortent du sol de Martres ont été produites dans la contrée.

On peut conclure également que ces maîtres ont formé des élèves, une école gallo-romaine. Cette école, en s'éloignant de ses modèles, trop souvent aux dépens de la science & de la correction, n'en a pas moins fait preuve de qualités intéressantes. Elle a recherché, quelquefois rencontré, la grâce & l'énergie. Elle a voulu surtout faire vivant & ressemblant. A mon avis c'est là son principal mérite & son originalité propre, & l'on peut affirmer l'existence, inconnue jusqu'à ce jour, d'une école de sculpture gallo-romaine. Il y a lieu de comparer ces œuvres avec les divers produits recueillis en France, qui datent de la même époque; beaucoup sont d'un style différent; il conviendrait de marquer aussi les ressemblances. Cette étude encore très incomplète, doit donc être étendue & renouvelée.

XI

Parmi les documents dignes d'intérêt que l'on rencontre sur le sol de toutes les anciennes villes, il convient de donner une place à part aux débris de vases & de poteries. Beaucoup portent les signatures des fabricants, & quelques-unes de ces signatures se retrouvent presque partout en Gaule. Ainsi est démontrée la présence dans notre pays de grands ateliers qui exportaient leurs produits; ces documents apportent donc un précieux concours à l'histoire du commerce & de l'industrie.

Martres nous a fourni une ample moisson de ces menus objets, mais tous en morceaux. C'est dommage, car plusieurs d'entre eux sont fort élégamment décorés. Nous citerons notamment un dessus de lampe représentant une petite Minerve avec hampe & bouclier. Sur divers fragments de

Digitized by Google

poterie Samienne on voit des plantes ou des fleurs, surtout des feuilles de laurier, de chêne, de vigne agencées avec un art fort délicat. Les animaux se rencontrent aussi en assez grand nombre; citons notamment un cerf, un griffon, un oiseau, un chien courant; plusieurs de ces décorations mériteraient d'être reproduites.

Voici les noms de potiers que nous avons recueillis; presque tous figurent déjà sur d'autres vases trouvés en Gaule, & ils sont publiés par M. Hisfchfeld[1]. Ils confirment donc le fait que nous avons déjà établi: on retrouve partout les mêmes marques de fabrique.

1° Vase brisé, poterie commune. Le champ de l'inscription est fermé par une queue d'aronde.

QVTI

[A]quti.

« De la fabrique (ou : de la main) d'Acutus ».

Le nom de ce fabricant se retrouve ailleurs en Gaule[2].

2° Fond de vase brisé, poterie fine, dite Samienne.

BÆB

Baeb(ii).

« De la fabrique de Baebius. »

Le nom de Baebius se rencontre souvent. On ne le trouve pas cependant, sur les poteries gallo-romaines éditées dans le recueil des inscriptions latines de la Gaule.

3° Fond de vase brisé. Poterie commune. L'inscription est complète, dans un cartouche à queue d'aronde.

DONI

Doni.

« De la fabrique de Donus ».

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII.
2. Cf. c. i. l. XII, 5686, 70, C.

Digitized by Google

Il faut lire probablement *Donnus* qui se rencontre ailleurs[1]. Le recueil des inscriptions latines ne mentionne aucun potier qui porte l'un de ces deux noms.

4° Poterie Samienne.

I'ELYICY

La dernière lettre est brisée (un *c* ou un *o*?). Deux points sont insérés dans l'inscription.

Il faut lire probablement :

Felici(s) of(ficina).

« De la fabrique de Félix ».

On rencontre souvent, dans ces inscriptions très incorrectes, des points qui n'ont aucune signification. Les fautes analogues à celle que nous supposons, *Felici* pour *Felicis*, ne sont pas rares. La mention *of(ficina)* est souvent rejetée à la fin d'une inscription[2].

5° Fond de vase brisé, poterie commune.

MR

Mar(ii).

« De la fabrique de Marius[3] ».

6° Fond de vase brisé.

M N

7° Fond de vase brisé.

OF

La seconde lettre paraît être un *H* ou un *R*, plutôt qu'un *F*.

C'est un nom propre.

1. C. I. L., XII, 3591.
2. C. I. L., XII, 5686 (234, 246).
3. C. I. L., XII, 5686 (545,546).

Digitized by Google

8° Fond de vase brisé.

PRIMI
Primi.

« De la fabrique de Primus ».

9° Fond de vase brisé. Il ne reste de l'inscription que les deux premières lettres.

RV
Ru[*fini*] ? *Ru*[*fi*] ? &c.

Les noms de Rufus, de Rufin & d'autres encore commençant par les mêmes lettres se rencontrent souvent sur les poteries gallo-romaines.

10° Fond de vase brisé.

▨VA▨VI
[*Sil*]*va*[*n*]*i*.

« De la fabrique de Silvanus[1] ».

11° Fond de vase, intact. Les deux mots sont séparés par une barre verticale.

TETTI
MAM
Tetti(*i*)*man*(*u*).

Fait de la main de Tettius[2] ».

Le second mot pourrait aussi avoir désigné le surnom de ce potier.

12° Fond de vase. L'inscription, à peine lisible, peut être cependant déchiffrée.

VA▨ER
Valer(*ii*).

« De la fabrique de Valerius[3] ».

1. C. I. L., XII, 5686 (840, 841).
2. C. L., XII, 5686 (873, 874, 875).
3. C. I. L., XII, 5686 (906, 907, 908).

Digitized by Google

13° Fragment brisé, illisible.

V I h

La troisième lettre n'est probablement pas un *B*.

14° Fond de vase. Poterie Samienne.

V O I V

Volu[*sii*] ?

« De la fabrique de Volusius [1] » ?

15° Fragment de la panse d'un assez grand vase de terre cuite. C'est un médaillon circulaire, où l'on voit dessinés deux personnages, un homme & une femme.

La courbure de cette panse étant assez faible, il est probable qu'une série de médaillons analogues étaient empreints autour du vase, digne de figurer dans un musée secret. On lit, à la partie supérieure du médaillon, l'inscription suivante :

VITA ▾ VOLVI ▾ ME

Vita est, comme ψυχή en grec, un terme affectueux adressé par la femme à son compagnon. La fin de l'inscription, *volvi me*, explique la scène représentée & nous dispense de la décrire.

XII

Pour découvrir tout ce Musée, nous n'avons pas déblayé dix ares ; n'y a-t-il pas, tout autour, de vastes terrains qu'il soit utile d'explorer ?

Si, du champ de nos fouilles, ayant la Garonne devant soi, on regarde à droite, on voit s'étendre une plaine légèrement ondulée qui descend vers le fleuve en pente douce. La fontaine Saint-Vidian, connue par des traditions postérieures à l'époque gallo-romaine est située environ à 500 mètres. Aucune

1. C. I. L., XII, 5686, 954.

Digitized by Google

trace de construction antique ne se rencontre dans cette plaine; on y a seulement trouvé quelques débris d'architecture, & encore les renseignements que j'ai pu recueillir sur ce sujet manquent-ils de précision. Mais la couche de terre végétale est très épaisse & le peu que j'en ai déblayé recèle toujours des antiquités. Quand notre fouille, prolongée dans cette direction, sera devenue stérile, y aura-t-il lieu de tenter des expériences au delà? Jusqu'ici je ne vois aucun indice qui puisse assurer d'un succès, & il faudrait s'en remettre au hasard. Il est très à souhaiter cependant que les propriétaires, quand ils feront des excavations profondes, regardent avec le plus grand soin s'ils ne trouvent pas des débris de marbre.

A gauche, au contraire, s'étendait une véritable petite ville dont les fondations existent encore à un mètre environ au dessous du sol. Dans le petit champ de la Société archéologique confinant à nos fouilles, j'ai déblayé des murs très épais (0,90) & bien conservés, moins anciens, il me semble, que les morceaux découverts dans notre fouille principale. Cette fouille, du reste, avait été entreprise autrefois par la Société. Elle n'y avait pas fait de nombreuses découvertes, mais il était à craindre, ou plutôt à espérer que ce travail n'était pas définitif; j'ai donc sondé, pour le contrôler, la partie supérieure du champ. Ce travail, qui n'est pas encore très avancé sera encore poursuivi quelques jours; il m'a déjà démontré que les fouilles précédentes furent incomplètes. Une lettre inédite[1] nous renseigne sur les travaux tentés en 1844. Le champ a été exploré à plusieurs places; la partie inférieure, voisine de la Garonne, n'a offert que très peu de vestiges; on a trouvé, à la partie supérieure, un assemblage de fortes murailles que j'ai eu moi-même l'occasion de mettre à nu : leur épaisseur ($0^m 90$) m'étonne, elles sont bien solides pour avoir servi de fondation à une demeure privée. Peut-être la crainte des inondations avait elle habitué les habitants de Martres à construire très solidement les bases de leurs édifices. On y a découvert en 1844, deux piédouches de bustes, un fragment

1. Ajustron à Dumège, juin 1844. Cette lettre est contenue dans un dossier que je dois à l'obligeance de M. Ajustron.

Digitized by Google

de frise « qui complète probablement un morceau qui est au musée », un morceau de tête d'homme, & une barbe aux boucles très symétriques qui font penser à une tête de Janus. C'est peu, & pourtant cette modeste trouvaille est intéressante. Quelque minime qu'elle soit, elle prouve que le sol de Martres, en dehors du gisement si fertile, contient des antiques analogues à ceux qui surabondent à cette place privilégiée, des fragments architecturaux, des bustes, des statues de dieux; je crois que les gros murs sont, ici comme ailleurs, moins anciens que les marbres découverts, qui auraient donc été répandus, lors de leur destruction, sur un espace assez vaste. On en pourrait trouver sous de nombreuses fondations, & même quelques-uns des antiques débris pourraient avoir servi aux reconstructions.

A quelques mètres plus loin, j'ai effectué un sondage qui a presque aussitôt amené une découverte tout à fait semblable; un entrecroisement de murs, aplanis à la partie supérieure & offrant les mêmes dimensions. On rencontre à côté des fragments de stucs & de mosaïques. Au-dessus de ce champ s'étend une vigne qui n'a jamais été explorée & qui recouvre certainement les ruines d'un édifice public ou privé.

Partout où j'ai fait des sondages, j'ai rencontré des murs à une profondeur de un à deux mètres; ces murs sont épais &, comme les autres, aplanis à la partie supérieure, ce qui permet de supposer que des constructions plus légères, peut-être de bois ou de brique s'élevaient sur ces fondations.

On rencontre à une très faible distance un aqueduc recouvert, autrefois en partie déblayé & qu'il serait utile d'explorer entièrement.

Vient ensuite un champ, exploré en 1842 par la Société archéologique. Elle en donne le plan & pense que ce fut un établissement de bains. Quelques détails inédits qu'elle a conservés, semblent fortifier cette hypothèse. L'abbé Jammes, chargé de continuer cette fouille, écrit le 20 mars 1846 au directeur de la Société qu'il a trouvé à cette place des fragments de revêtement de murs rouges, polis, rayés de bandes vertes ou jaunes; des agrafes, des styles, des morceaux de poterie, un piédouche bien conservé. « Nous avons, dit-il, le grand canal à

Digitized by Google

deux tuyaux qui fournissait l'eau aux bains & aux nombreux conduits que présentèrent les dernières fouilles. Nous suivons le grand mur d'enceinte de l'établissement qui, dans le plan de MM. Vitry & Chambert, ferme en ligne droite la partie cintrée du grand bassin : il a $1^{m}25$ de largeur & se prolonge beaucoup. J'ai la presque certitude que, formant en haut un angle droit, dont la pointe regarderait le nord, il se dirige au sud-ouest dans le champ de M. Thébé & sépare la villa de Calagorris des autres constructions. M. Thébé doit me permettre de fouiller dans sa propriété : M. Dumège y fut assez heureux ». — M. Dumège a commencé cette fouille, mais il ne l'a pas achevée. — « J'enverrai divers objets trouvés & un buste sans tête. » Il annonce un peu plus tard la découverte d'un très joli style & d'une fibule (probablement un bracelet) en bronze.

Les fouilles précédentes, celles de la Société archéologique, n'avaient pas non plus été riches en sculptures. On avait seulement découvert avec quelques fragments de marbre la statuette d'une petite nymphe couchée, deux oiseaux, probablement deux perdrix, sont sculptés contre elle. Cette nymphe avait-elle été placée à dessein dans un établissement balnéaire? Doit-elle faire partie de cette étonnante collection d'antiques semée sur le sol de Martres parmi des ruines moins anciennes? On saura, quand les fouilles se compléteront, quelle étendue occupaient les marbres dispersés.

Dumège, lui aussi, a tenté des sondages sur tout ce vaste emplacement. Dans ses lettres à M. Ajustron qui surveillait les travaux à Martres, il est très souvent question de champs divers, explorés ou destinés aux recherches. Certes, l'activité ne manquait pas à Dumège; mais si un succès immédiat ne couronnait pas ses efforts, il était vite rebuté & tentait une découverte ailleurs.

Dans les lettres inédites qu'il écrivit à M. Ajustron, il cite la vigne Bonnassies, le champ Ferran, où les recherches commencées ont déblayé des murs, & l'intérieur d'une grande salle qui a pour côté un demi-cercle. Une mosaïque, qu'il enlevait du champ Sabaté a été brisée; il réclame la seconde mosaïque provenant du champ de M. Thébé. Ces fouilles

Digitized by Google

Thébé & Sabaté ont été terminées; il se propose d'achever la fouille Arreau & d'attaquer le champ Ajustron, qui fut en effet bientôt exploré.

Chez Arrouy (ou Arreau) il a trouvé plusieurs petits morceaux de marbre plats, de sept à huit pouces & une colonne derrière un mur.

Fort au-delà de ce groupe d'habitations, à côté du ruisseau du Palas, nous avons fait un sondage & déblayé les murs très épais d'une maison gallo-romaine (champ Bonassies). Tout cet espace, étudié par Dumège & par nos fouilles s'étend parallèlement à la Garonne, sur une longueur d'environ 500 mètres. Ces fouilles, presque sans exception, ont fait découvrir des briques, des vases, des ustensiles, des fragments de mosaïque, des stucs peints. J'en ai recueilli d'assez intéressants qui représentent des dessins divers & des fleurs. Le fleuve est lui-même bordé de ruines qui appellent les recherches. Ce sont, à l'ouest de l'écluse du moulin, des pans de murs écroulés, & deux fûts de colonne dans le fleuve, l'un d'eux assez éloigné de la rive. A l'est, deux murs de fondation dont les angles ont été déblayés par une crue de la Garonne ont peut-être borné les deux bords d'un chemin.

Enfin, le cimetière Saint-Nicolas, situé très au nord de la petite ville gallo-romaine, le long de la voie antique, a été plusieurs fois exploré. On y a trouvé les deux inscriptions, par malheur sans grand intérêt, qu'a publiées M. Roschach[1] & quelques sculptures qui ont servi d'ornements funéraires. Je signalerai une tête intéressante surtout par son excessive laideur. L'abbé Jammes qui a dressé un plan de ce cimetière & qui l'a méthodiquement fouillé, n'y a fait que de menues découvertes. Il mentionne des urnes & des coupes de diverses couleurs, en poterie assez fine, quelquefois en verre, trouvées dans les tombes, les fils d'argent d'une bandelette qui avait, pense-t-il, entouré un crâne. Un fragment de plat dans une tombe renfermait les ossements d'un volatile offert, nous dit-il, en guise de repas funèbre.

Que faut-il conclure de ces explorations multipliées? Les

1. Roschach, *Catal.*, n° 21.

Digitized by Google

conséquences s'imposent. Une ville gallo-romaine, enfouie à un mètre environ sous le sol, sur une étendue de 500 mètres environ de l'est à l'ouest, sur 200 en descendant vers la Garonne, est à déblayer. Les fondations, qui sont toutes conservées, en laisseront apparaître le plan en relief. On y découvrira des mosaïques, des fragments de stucs peints, & certainement une grande quantité d'ustensiles divers employés par les Gallo-Romains. Y trouvera-t-on beaucoup de sculptures & de documents artistiques ? Sans doute, en petit nombre, comme jusqu'à ce jour, en dehors des champs privilégiés. Toutes ces demeures n'étaient pas opulentes & ne pouvaient renfermer des trésors. Se sont-elles bâties sur des champs semés auparavant de marbres antiques ? Il n'y a guère lieu de l'espérer que pour les emplacements tout à fait voisins de nos fouilles.

Je pense donc que ces recherches, très utiles à l'archéologie, feraient encore découvrir quelques sculptures ; mais on ne peut savoir si le trésor caché est abondant.

Elles auraient des chances assez sérieuses d'intéresser l'histoire. Quel nom cet emplacement, pourtant si habité, a-t-il porté autrefois ? Nous l'ignorons puisque nous ne sommes pas sûrs d'Angonia & que nous avons placé ailleurs Calagurris. Mais, en supposant même que ces habitations qui occupent un assez vaste espace n'aient reçu dans leurs murs que les travailleurs d'un atelier, ou pour mieux dire d'un entrepôt, il y a lieu de croire qu'un monument public, tout au moins un modeste sanctuaire s'élevait au milieu de leurs demeures. Si on découvrait les ruines d'un pareil édifice, elles pourraient nous fournir quelque document bien précieux ; une inscription par exemple qui nous révèlerait ce nom ignoré.

Ces fouilles sont donc assez intéressantes pour être continuées, mais est-il nécessaire de les accomplir en une seule fois ? Que leur demandons-nous ? Les objets que la terre recèle & le plan d'une ville enfouie. On pourrait déblayer successivement chaque édifice & ensuite rendre à la culture l'espace découvert. On établirait d'avance, & cela serait facile, ce projet de recherches successives. Ainsi Martres ferait longtemps parler d'elle. Les détails nombreux qu'elle

Digitized by Google

fournirait nous apprendraient ce qu'était une ville gallo-romaine au commencement de notre ère, comment les maisons y étaient construites & disposées, quels ustensiles servaient à la vie de chaque jour. Peu d'emplacements en France pourraient nous donner avec autant de précision ce précieux enseignement, puisque cette ville, après des remaniements très anciens n'a pas été reconstruite au moyen âge. Ses murs ont été rasés à toutes les époques par la main des hommes, mais on n'a guère touché aux fondations. Voilà peut-être quatorze siècles qu'elles sont intactes, & les documents qu'elles peuvent fournir à la science n'ont pas été altérés par les dégradations successives des civilisations plus récentes.

Albert LEBÈGUE.

Digitized by Google

NOTE GÉOLOGIQUE

AU SUJET DES FOUILLES DE MARTRES-TOLOSANE

Les questions qu'ont soulevé les nouvelles fouilles de Martres-Tolosane, dont on vient de lire le résumé écrit par M. Lebègue même, sont toutes fort intéressantes. Mais il en est une qui les prime, c'est celle qui se présente relativement à la connaissance des terrains dans lesquels gisent tous ces objets, tous ces fragments de sculpture mis à découvert à diverses époques.

Cette question est d'autant plus intéressante que des avis très divers ont été émis à son sujet. Voici ces opinions résumées dans une note publiée par les journaux :

M. Perrot, directeur de l'Ecole normale supérieure, s'est exprimé comme il suit, le 15 mars 1891, à l'Académie des inscriptions & belles-lettres, à propos des fouilles entreprises à Martres-Tolosane :

« Il est un fait qui a frappé tous ceux qui ont visité ce lieu & que l'on n'avait pas indiqué ou sur lequel on ne s'est pas suffisamment appesanti, c'est que tous les marbres retrouvés portent la trace d'une destruction violente & volontaire.

« On parle d'une inondation qui les aurait déplacés & roulés, mais pourquoi le flot, au lieu de les disperser, les aurait-il accumulés sur ce point?

« Est-ce aussi lui qui, systématiquement, aurait séparé toutes les têtes des corps? »

Digitized by Google

M. Perrot a constaté, en effet, dans la visite qu'il fit à Martres récemment, que beaucoup de ces têtes portent la trace de coups qui les ont fendues dans le sens vertical & qui ont, par exemple, détaché l'occiput. Ces coups n'ont pu être portés qu'avec un instrument tel qu'une hache ou un pic. Il paraît évident que ces marbres, sur lesquels on s'est acharné, ont été apportés là où on les a retrouvés, & qu'on les y a amoncelés après s'être appliqué à les briser.

Est-ce le fait d'une simple émeute ou d'une invasion de barbares?

M. Perrot avoue qu'en l'absence de tout renseignement historique, il lui est impossible de fixer son choix entre ces deux hypothèses.

Après s'être arrêté à l'idée d'un atelier où on aurait travaillé les marbres des Pyrénées, hypothèse peu probable, en raison, dit-il, du manque complet de déchets de marbres ou d'ébauches constaté dans les décombres, M. Perrot estime que l'opinion qui paraît la plus vraisemblable est qu'il y avait là un bourg d'une certaine importance qui renfermait un temple consacré à Hercule, dont l'image s'offre ici sous toutes les formes, & une riche villa toute remplie d'objets d'art, propriété d'une grande famille sénatoriale. Tous ces édifices du quatrième siècle, sans doute, auront été saccagés par les chrétiens empressés à anéantir les monuments du paganisme, ou pillés par les barbares qui détruisent pour le plaisir de détruire.

Il est à regreter qu'un savant aussi éminent que M. Perrot, & qui certainement ne doit pas être sans posséder des connaissances géologiques, n'ait pas pris le temps d'étudier à fond la question des gisements des objets découverts à Martres-Tolosane.

Le savant académicien, me permettra de donner ici des relevés géologiques dont je garantis l'absolue netteté. Ils sont du reste concordants avec ceux d'un jeune membre de la Société d'archéologie de Toulouse, M. Félix Regnault, qui a simplement dessiné avec toute la conscience voulue ce qu'il a vu, & qui l'a ensuite photographié.

Avant tout, exposons les faits. Nous en tirerons ensuite les conséquences.

Digitized by Google

Les tranchées faites par M. Lebègue ont mis à jour deux genres de superpositions de couches complètement différentes les unes des autres.

1° Tranchées A. Elles montrent :

a) Couche de terre végétale & de cailloutis de 20 à 25 centimètres d'épaisseur, le cailloutis occupant une épaisseur de 10 à 15 centimètres au-dessous de la terre végétale.

b) Une épaisseur de sable plus ou moins argilo-calcaire de $1^{m}50$[1].

c) Une couche de cailloux roulés d'une profondeur inconnue, mais ne dépassant probablement pas 4 à 5 mètres. Ces cailloux pugillaires & céphaliques sont orientés E.-O.

d) Cet ensemble repose directement sur l'éocène Pyrénéen (poudingue des montagnes ou de Palassou).

2° Tranchée B.

a) Couche de terre végétale de 20 à 25 centimètres de profondeur.

b) Couche de cailloux roulés, pugillaires céphaliques & plus gros, entassés pêle-mêle sans ordre, sans direction.

c) Sur les cailloux roulés en place.

Dans la tranchée B, la couche de sable argileux de $1^{m}50$ d'épaisseur manque absolument.

Les couches de la tranchée B sont plus ou moins caverneuses, par suite de l'amoncellement plus ou moins régulier des cailloux entassés. On croirait que par places des sortes de chambres irrégulières ont été ménagées dans ces amas.

On voit, de prime abord, que les tranchées A montrent un terrain absolument en place, & que les tranchées B mettent au jour des terrains complètement remaniés.

Dans les tranchées A, les objets de sculpture sont surtout répartis dans la couche *c*, à une profondeur moyenne de 4 mètres, au milieu des cailloux en place & orientées E. O.

Dans les tranchées B, ils sont répartis un peu à toutes les hauteurs, sans orientation aucune, dans toutes les positions.

1. Par places, on constate que des cavités ont été creusées dans cette couche argile sabloneux, jusque sur la couche de cailloux roulés. Ces cavités ont été remplies de débris de toute sorte.

Digitized by Google

Les points des fouilles sont situés à 60 mètres environ des bords de la Garonne. En faisant des tranchées successives du point central des fouilles actuelles vers la Garonne, on trouve invariablement par ordre de superposition, dans chaque tranchée, la série successive des couches *a*, *b*, *c*. La couche *a* de cailloutis avec terre végétale finissant par disparaître insensiblement, à mesure qu'on marche vers le fleuve, & les couches *b* & *c* étant encore visibles sur les berges de la Garonne, à peu près dans toute leur épaisseur.

Il y a donc là, un ensemble uniforme d'assises qui doit être forcément considéré comme représentant un terrain alluvien vierge de remaniement. C'est le terrain alluvien-type de ce point de la vallée.

Or, dans plusieurs points de ce terrain, vierge de remaniement, à 4 mètres de profondeur dans la couche *c*, on trouve des objets divers, des sculptures surtout, des murs renversés, & leurs éléments épars.

Donc, ces objets, ces sculptures, ces murs ont été déposés dans ces points en même temps que la couche de cailloux roulés au milieu desquels on les trouve, & antérieurement à la couche de sable argileux *b* qui recouvre les cailloux roulés.

Si donc on retrouve des objets, des sculptures des murs & leurs éléments épars dans un terrain différent du terrain type de la région, & que ce terrain porte des traces manifestes de remaniement, ces deux motifs sont plus que suffisants pour dire que le terrain en question est un terrain remanié ne représentant pas le terrain alluvien primitif, type. Si, de plus, on s'assure, ainsi que nous l'avons fait, que ce terrain remanié est limité de toute part par le terrain type, comme un trou perforé dans une planche est limité de toute part par le bois de la planche, on peut affirmer que c'est après le dépôt du terrain type & au moyen de ses éléments bouleversés intentionnellement, qu'il a été produit.

De ce qui précède, nous pouvons rigoureusement tirer les conclusions suivantes :

La tranchée A nous a montré l'entier développement de superposition des terrains alluviens qui a formé la dernière terrasse de la vallée de la Garonne en ce point.

Digitized by Google

La tranchée B, nous montre ce terrain remanié.

Donc les objets qu'on trouve en *c* dans la tranchée A, sont parfaitement en place, depuis le dépôt de cailloux roulés au milieu desquels ils gisent.

Les objets trouvés dans la tranchée B, gisaient primitivement dans les mêmes conditions que ceux de A, mais comme l'épaisseur des alluvions a été remaniée en B, les objets ne sont plus en place.

Puisque les objets de A sont parfaitement en place, ils devaient exister avant que la couche de cailloux roulés les ait enveloppés.

Ces objets, ces sculptures, représentent d'une manière très certaine l'art au troisième siècle environ; ils ont été enfouis par une cause naturelle dans des alluvions formées après le troisième siècle.

Ces conclusions sont absolument indiscutables.

Voyons si l'histoire ne vient pas confirmer les données que fournit la géologie.

Paul Orose nous apprend qu'au commencement du quatrième siècle il y eut dans les Pyrénées un cataclysme épouvantable, accompagné d'inondations telles qu'elles effrayèrent les populations, & de secousses de tremblements de terre si formidables, qu'on les entendait de la plaine de Bordeaux.

N'étant pas historien, je ne me permettrai pas de commenter Paul Orose.

Je livre simplement au lecteur l'ensemble de ces faits. A lui d'en tirer telles conclusions qu'il lui plaira.

Dr F. GARRIGOU.

Digitized by Google

UNE PETITE VILLE

PENDANT LA RÉVOLUTION

AVANT-PROPOS

L'auteur de ce récit ne veut rien prouver.

Le hasard fit tomber entre ses mains les registres des délibérations d'une petite municipalité pendant la période révolutionnaire. Il ne les examina d'abord qu'avec une attention distraite ; mais à mesure qu'il avançait dans sa lecture, l'intérêt grandissait & le conduisit sans effort au bout de tous ces cahiers.

Ce qu'il trouvait là, c'étaient des hommes bien ordinaires, bien modestes, il est vrai, & dont le nom n'a jamais été redit par l'Histoire, mais qui se montraient dans toute la sincérité de leurs passions, dans toute la naïveté de leur attitude. Ce qu'il voyait, c'étaient leurs occupations journalières, leurs espérances, leurs craintes, leurs ambitions, leurs chimères, leurs faiblesses, leur lâcheté, leur courage, leur personnalité tout entière. Peu à peu, sans y prendre garde, il entrait en eux-mêmes, vivait de leur vie & partageait involontairement leur état d'âme. C'est cet état de l'âme humaine, dans une toute petite ville, pendant ces années si profondément troublées, qu'il a voulu dépeindre.

Heureux si ces trop longues pages peuvent un jour se condenser en une seule phrase de la grande Histoire à venir ! Sa

Digitized by Google

peine sera payée, si elles aident à tracer un seul trait du tableau définitf.

Les archives que nous avons fouillées sont très incomplètes. Avant 1789, chaque commune conservait avec un soin jaloux les chartes diverses de ses privilèges. Ces chartes étaient sa loi, ses titres de propriété, la source de ses revenus, le statut personnel de ses habitants. Aujourd'hui que chacun trouve ses titres dans la grande charte de l'unité nationale, elles n'ont plus qu'un intérêt historique rarement apprécié dans les petites villes. Elles s'émiettent, se dispersent chaque jour. Il est urgent d'en faire au plus tôt le dépouillement & l'inventaire, si l'on veut en tirer quelque profit. Nous n'avons pas eu d'autre but.

Castelnau-Magnoac, chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées, seize cents habitants, foires & marchés importants: voilà ce qu'en dit l'*Annuaire*. C'est un des deux mille huit cent soixante-huit cantons de France dont il représente assez bien la moyenne. Sous l'ancien régime, il aurait pu se caractériser davantage.

Chef-lieu *alternatif* d'un petit pays d'état, les Quatre-Vallées, il était le siège d'une justice royale dont le ressort égalait la plupart des circonscriptions de nos tribunaux d'arrondissement. Il possédait un Chapitre nombreux & un couvent important, seule maison d'éducation de toute la contrée. A diverses reprises & quelques années encore avant la Révolution, une petite garnison y séjournait. Il y avait là tous les rouages d'un vie locale qui s'alimentait sur place & ne manquait pas d'activité. Ceux qui y naissaient pouvaient y dérouler le cycle de leur existence & satisfaire leurs modestes ambitions. Il en résultait une petite société bien complète, possédant des éléments dont la diversité même animait les ressorts. Œuvre de la monarchie, des intendants royaux, notre superbe centralisation n'avait pas atteint en 1789 tous les perfectionnements que la Convention, le Consulat & l'Empire devaient lui donner.

Les difficultés des communications lui étaient un obstacle presque insurmontable, & les petites villes de province, même les plus modestes, avaient une vie bornée sans doute dans ses

Digitized by Google

horizons, mais non dépourvue de charmes. Nous voudrions en retracer les dernières manifestations pendant les quelques années si agitées & si troublées qui marquèrent la fin du dernier siècle.

CHAPITRE PREMIER

Mai 1789. — Misère générale du royaume. — Efforts de chacun pour y remédier. — Rôle du Clergé. — Premières visites domiciliaires. — Attribution tardive aux Quatre-Vallées d'un député aux Etats-Généraux. — Sa nomination. — Cahier des doléances. — Insécurité générale. — Création d'une milice bourgeoise. — Grande peur de Septembre 1789. — Relâchement des rouages municipaux. — Tentative d'émeute.

Le premier de nos registres est de mai 1789. Sa date seule attire le regard & sollicite la main. En l'ouvrant, il semble que c'est la Révolution même qu'on exhume, & l'on s'attend à trouver dans ces feuillets jaunis comme un écho affaibli des enthousiasmes grandioses qui éclairèrent ses premières journées. Mais ici, ce sont les dessous de l'Histoire que nous allons découvrir.

La première délibération est du 17 mai. Voici son début:

« Par un membre du corps municipal a été dit que Mgr l'Archevêque & M. l'Archidiacre du Magnoac, pénétrés de la misère trop générale, & qui en particulier afflige la présente ville, veulent bien contribuer au soulagement des plus misérables, comme ils l'ont déjà pratiqué en faveur du voisinage, &c. »

Sur quoi l'on procède à la nomination d'un syndic-trésorier chargé de la distribution des secours, & l'on choisit M. l'archiprêtre Jèze, curé de la ville, « l'assemblée s'en rapportant entièrement à l'exactitude & au discernement qu'on lui connaît. Elle le prie, en outre, d'employer tout son zèle auprès de l'archevêque & de l'archidiacre pour leur faire augmenter leur don. Et, pour y parvenir, l'assemblée charge le syndic de faire un vrai portrait de l'excès de la misère qui afflige la majeure partie de ses paroissiens, & plus n'a été délibéré. »

Digitized by Google

Le premier mot que nous voyons écrit sur le frontispice de la Révolution est un cri de détresse. Nous l'entendrons dans la suite autrement aigu & déchirant. La charité va suffire à soulager des malheureux habitués depuis des siècles à la résignation. Plus tard, il faudra des moyens plus puissants pour calmer des gens qui auront rompu tout frein & perdu la raison dans l'affolement général.

Dans la délibération du lendemain 18 mai, M. l'archiprêtre Jèze présent à la séance, informe le corps municipal que « de la mission qui lui est confiée, il n'accepte qu'un point, vu la nécessité & la misère d'un nombre infini de gens de la présente communauté, de solliciter Mgr l'Archevêque de verser des sommes plus considérables. »

Et l'archiprêtre, qui était un fin lettré, docteur en Sorbonne, ancien élève de Saint-Sulpice, où il avait été le camarade de l'abbé de Montesquiou, ajoute « qu'il lui serait plus difficile de demander que d'obtenir, l'expérience lui ayant appris qu'en ces matières de charité, MM. ses supérieurs allaient bien au-delà de ses désirs & qu'ils n'attendaient pas ses demandes pour le mettre en état de secourir les pauvres. »

Il faut rapprocher ces faits des dépenses fastueuses des Brienne & des Rohan pour avoir la note exacte du rôle du clergé à la fin de l'ancien régime.

Mais M. Jèze ayant refusé la charge de syndic-trésorier, on nomme à sa place M. Cabailh l'aîné, que nous retrouverons dans la suite de ce récit, & M. l'archiprêtre lui promet son concours le plus actif. Il n'y avait dans cet exposé ni exagération ni mise en scène : une délibération postérieure, du 12 juin, montre que ces fonctions ne seraient pas une sinécure. On ne reste plus dans le vague, on précise, on détaille.

L'assemblée réunie, un membre fait un exposé navrant de la situation.

« Nous voici bien près de moissonner, dit-il, une récolte impatiemment attendue, à la veille de quelques ressources pour diminuer nos craintes sur le sort de tant de personnes faméliques. Cependant l'augmentation du prix que nous avons eu le désagrément de voir samedi dernier (jour de

Digitized by Google

marché) dans toutes espèces de denrées, malgré toutes nos précautions pour l'approvisionnement du marché, le haussement encore plus considérable qu'ont éprouvé les grains mardi & mercredi derniers aux marchés de Trie & de Boulogne[1] doivent d'autant plus nous alarmer que nous savons tous qu'à l'exception de quelques sacs de fèves & de seigle, il ne reste plus en ville aucune espèce de grains; que le zèle même de nos principaux habitants a été tel que dans le cours de cette semaine ils ont partagé, avec ceux qui en manquaient dans le moment, leurs provisions indispensables, dans l'espérance où ils étaient de pouvoir les renouveler au prochain marché de cette ville. Mais les espérances de ces derniers ne seront-elles pas vaines? N'avons-nous pas à craindre demain ce que nous avons eu tant de peine à éviter jusqu'ici? Je veux dire que ne nous étant pas permis de nous flatter, quelque soin que nous nous donnions, quelque diligence que nous puissions faire, que les approvisionnements que nous pourrons procurer pour le marché de demain, soient proportionnés aux besoins de ceux qui y auront recours, & qu'une circonstance aussi grave pourrait bien être suivie de la désolation, de la révolte, de la mort même, si nous ne concertions au plus tôt les moyens les plus prompts & les plus sages pour écarter tout danger à cet égard; & requiert de délibérer. »

L'exposé est poignant, &, malgré la longueur incorrecte de certaines de ses phrases, presque dramatique. C'est à un véritable drame, en effet, que nous allons assister : drame où alterneront les angoisses de la faim & les anxiétés patriotiques, où se succéderont sur cette scène infime & modeste d'une toute petite ville, les mouvements les plus divers : aujourd'hui le spectre de la famine, demain la peur du pillage ou de l'invasion des brigands; plus tard la crainte plus déprimante encore de la délation d'un voisin, d'un ennemi avéré ou caché, peut-être même d'un ami perfide ou timoré. Nous allons

1. Remarquons en passant que la Révolution, qui a bouleversé ou détruit presque tous les usages de l'ancien régime, a respecté les jours de marché de ces trois villes, qui sont les mêmes aujourd'hui.

Digitized by Google

assister à une véritable désorganisation de toutes les forces sociales, au détraquement de tous les ressorts de la machine humaine. C'est le commencement de la grande fusion de l'ancienne société dans le creuset révolutionnaire, œuvre de fer & de sang d'où sortira la société nouvelle.

Remarquons, en passant, le dévouement vraiment méritoire de *ces principaux habitants* qui partageaient avec ceux qui en manquaient leurs provisions indispensables. Dans les petites villes, la faible distance qui sépare les classes sociales, la cordialité & la familiarité de leurs rapports, ont empêché sans doute l'explosion de ces haines sauvages qui ensanglantèrent la France presque entière & assombrissent encore notre avenir.

La délibération continue; & la fin, sous un autre point de vue, en est tout aussi typique & révélatrice de l'état des choses & des esprits.

L'assemblée, instruite que les villes voisines Trie, Galan, Masseube, Boulogne, sont également dépourvues, donne mandat à M. Breuil, avocat que ses affaires appellent à Auch, « d'aller parler à Monseigneur l'Intendant & de solliciter son zèle paternel, afin que Sa Grandeur ne tarde plus d'interposer son autorité pour qu'il soit transporté des denrées dans cette ville. » C'est l'Etat-Providence que l'on invoque, mais c'est son impuissance que nous constaterons. Comme conclusion plus prochaine, on arrête :

« Que les officiers municipaux emploieront tous les moyens que leur zèle & leur prudence pourront leur suggérer, afin que la place aux grains soit le mieux pourvue que possible. »

Nos officiers municipaux ne perdent pas de temps. Le lendemain samedi 5 juin, jour de marché, ils se transportent dès la matinée, accompagnés de leur greffier & du valet commun, dans les différents greniers de la ville, afin, disent-ils, de pourvoir à l'approvisionnement du marché. Arrivés chez le sieur Monluc, négociant, nos inquisiteurs ne trouvent que quelques sacs de seigle & d'avoine. On comprend leur déception. Cependant l'heure presse, le marché va s'ouvrir vers les deux heures. Les habitants impatients vont s'y rendre eux-mêmes sans doute, espèrent y faire leurs provisions de la

Digitized by Google

semaine. L'anxiété, la faim peut-être, les rendent durs, sévères, intraitables. Lisez la suite de leur procès-verbal :

« Nous lui avons demandé s'il n'avait pas de froment dans quelque autre grenier? A quoi il a été répondu qu'il en avait de douze à quinze sacs seulement chez le sieur Jourdan, & qu'il a encore la quantité de soixante sacs de seigle ou plus dans un autre grenier chez le sieur Sénac.

« D'où vient ce froment? Est-ce du blé étranger? A quel prix doit-il le vendre? A quelle époque en a-t-il fait l'achat? En quelle quantité? Quel prix en a-t-il déjà retiré? »

Les questions se succèdent, se heurtent toujours plus pressantes. Le pauvre diable, effrayé sans doute de la perspective d'une mauvaise affaire, se défend assez mal. Il indique le nom de son expéditeur, un sieur Bourdens, d'Auch. Il en a reçu cent quarante sacs avec ordre de les vendre au cours & même au-dessous, & le prix qu'il en a retiré est de 24 livres par sac. L'interrogatoire se termine par le serment de Monluc qu'il a dit toute la vérité. On le fait signer au bas du procès-verbal & sur toutes ses feuilles, & aussitôt expédition dûment enregistrée en est transmise au procureur du roi. Sans doute l'affaire en resta là. Les passions n'étaient pas encore surexcitées; l'Assemblée nationale n'avait pas rendu ses terribles décrets contre les accapareurs; l'affolement, le soupçon, la crainte n'avaient pas encore pénétré dans les âmes; la récolte était proche, & nous ne trouvons plus trace de cette affaire.

La politique allait d'ailleurs apparaître. Les Quatre-Vallées avaient dû, par ordonnance royale, envoyer leurs délégués à Auch pour participer à l'élection des États-Généraux. Mais elles avaient aussitôt protesté contre cette procédure contraire à leurs privilèges. Pays d'état, formant un ensemble indépendant, jouissant d'une charte particulière, elles avaient droit à un représentant personnel aux états de la Nation. Le roi fit droit à leur requête, & par un règlement donné à Versailles le 2 mai, il accorda un député aux Quatre-Vallées. Une ordonnance de M. le juge en chef de la Sénéchaussée, en date du 11 du même mois, porta la décision royale à la connaissance des intéressés; & le 24 mai, M. de Lafforgue, chevalier de Saint-Louis, premier consul, assisté de M. Sabatier,

Digitized by Google

lieutenant principal de la sénéchaussée, convoqua sur la place publique, selon les usages, la généralité des habitants de la ville. La délibération les énumère tous, depuis les principaux bourgeois, officiers en retraite, dignitaires municipaux, membres du corps de ville, jusques aux plus modestes artisans. Tous les corps de métiers y sont représentés : charpentiers, menuisiers, tisserands, tailleurs, même un tailleur pour femmes (qui s'y serait attendu?), maçons, aubergistes, bouchers, boulangers, brassiers & laboureurs. Les bourgeois & commerçants n'y sont qu'en très faible minorité. La totalité est de cent-vingt-sept, tous, dit la délibération, nés Français, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés & compris dans le rôle des impositions, formant la majeure & la plus saine partie des habitants de ladite ville composée de cent-seize feux. C'est le corps électoral tel qu'il était sous l'ancien régime, cent-vingt-sept électeurs pour cent-seize feux; c'est exactement la proportion actuelle avec notre système du suffrage universel. Notons, en passant, une différence. Aujourd'hui, il nomme simplement des mandataires; alors, il délibérait lui-même sur les affaires principales.

M. de Lafforgue, premier consul, fait part du règlement royal & de l'ordonnance précitée, & demande à l'assemblée si elle trouve à propos de revenir sur la nomination, par elle ci-devant faite, des délégués qui participèrent, à Auch, à l'élection des députés aux Etats Généraux.

L'assemblée exige une lecture minutieuse de ces divers documents, & arrête à l'unanimité que, « quant à la rédaction du cahier des plaintes, doléances & remontrances que l'assemblée est dans le cas de faire à Sa Majesté, comme quant aux moyens qu'elle pourrait présenter pour pourvoir & subvenir aux besoins de l'Etat, elle s'en rapporte aux lumières, à l'intégrité, au zèle des quatre délégués qu'elle va nommer pour se rendre à l'assemblée générale des Quatre-Vallées qui nommera son député aux Etats-Généraux. »

On procède au vote, & à la pluralité des suffrages sont désignés : MM. d'Abadie, capitaine au corps royal du génie; Sabatier, lieutenant du juge; d'Organ & Caze fils, docteur en médecine.

Digitized by Google

L'assemblée recommande seulement à ses élus : « La conservation de ses droits, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe & durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume & le bien de tous & chacun des sujets de Sa Majesté. »

Ce mandat était bien un peu vague & ne dénote pas un état de choses bien aigu. Du reste, la Révolution gardera dans notre Sud-Ouest un caractère de modération & de réserve qu'on ne lui trouve guère ailleurs. Faut-il l'attribuer à la race, à des souffrances moins vives, à l'éloignement de la fournaise révolutionnaire? Toutes ces causes sans doute y contribuèrent.

Les délégués de Castelnau se rendirent à l'assemblée générale qui se tint à Labarthe. Dans une délibération postérieure, nous verrons qu'ils se firent rembourser les frais de leur voyage. L'un d'eux, M. d'Abadie, eut l'honneur d'être élu représentant du Tiers-Etat aux États-Généraux. Quand l'Assemblée Constituante eut terminé sa tâche, il rentra dans l'armée & prit part à toutes les guerres de la Révolution & de l'Empire. Il fut fait comte & général, & mourut à Paris en 1822.

Sauf ce dernier épisode, nous n'avons rien vu ni entendu encore qui pût nous révéler les événements de Paris & l'émotion qu'ils répandaient dans le reste de la France. Paris était si loin, les communications si difficiles, les nouvelles si rares! Du reste, on avait des préoccupations plus pressantes, celles de la famine. La moisson arriva enfin & vint calmer ces angoisses. Fut-elle abondante? Aucun document ne nous l'indique. Pas de délibération en juillet, chacun était aux champs. Au mois d'août, la politique préoccupe de nouveau les esprits. La Bastille est tombée, l'agitation de Paris a dû s'étendre de proche en proche, les nouvelles alarmantes se répandre; car, le 9 août, alors que rien dans ce qui précède ne le faisait prévoir, les officiers municipaux assemblent la population entière pour la création, disent-ils, « d'une milice bourgeoise destinée soit à maintenir le bon ordre, soit pour se trouver plus à portée de prévenir dans tous les cas les dangers dont on est menacé, surtout dans cette contrée environnée de tant de malfaiteurs. »

Digitized by Google

Ce n'est pas la garde nationale créée peu de temps après par la Constituante, mais une milice locale, née de la seule initiative des officiers municipaux pour protéger leur ville. Une municipalité qui prendrait aujourd'hui de pareilles mesures s'exposerait aux peines les plus graves. Mais l'insécurité des routes, le danger des voyages, le relâchement général de toutes les fonctions sociales les commandaient alors. A l'unanimité, l'assemblée vota la proposition de ses consuls & mit à la tête de la milice M. de Santis, ancien capitaine dans le régiment de Touraine & chevalier de Saint-Louis. La milice était composée de tous les habitants sans distinction, capables de porter les armes.

Le temps marche, les inquiétudes augmentent, & le 9 septembre, on réunit le conseil de ville en toute hâte : « Des bruits alarmants ont été semés par les brigands dans tout le royaume. »

C'est la grande peur qui, par un phénomène encore inexpliqué, se répandit comme un frisson le même jour dans la France entière & la glaça d'épouvante. Dans les campagnes, 1789 est encore appelé l'*année de la Peur.*

Presque toutes les maisons de la ville étant construites en bois, on redoute la torche des incendiaires, & l'on délibère pour inviter les habitants à les rebâtir en solides moellons. On propose même des exemptions d'impôts pour les propriétaires qui ouvriront de nouvelles carrières. Tout cela sans doute était fort louable, mais peu pratique & bien naïf, & bientôt l'on n'y pensa plus. Les ressorts de la vie municipale semblent aussi se détendre : ayant à faire une adjudication de la ferme des droits de place, les consuls ne trouvent pas d'enchérisseurs. Le premier consul convoqua aussitôt le corps municipal ; il ne vient que deux membres, & le procès-verbal constate l'impossibilité où l'on est de délibérer. On décide alors :

« D'inviter les notables habitants à assister aux assemblées, tant pour le renforcement du corps municipal qui se trouve déjà peu nombreux, que pour le remplacement de ceux qui manquent à s'y rendre, & ce, provisoirement & jusqu'à ce qu'il ait été pris les mesures convenables pour la nouvelle organisation du corps municipal. »

Digitized by Google

L'assemblée Constituante préparait en effet la nouvelle loi organique, & nos officiers municipaux, se sentant frappés de déchéance, n'avaient plus le cœur à la besogne. Ils ne peuvent trouver des adjudicataires pour percevoir des droits sans doute sur le point de disparaître ; ils doivent traiter de gré à gré & à perte avec les fermiers précédents. Et le procès-verbal se termine en remerciant les quelques habitants de bonne volonté qui sont venus assister à la séance. Cet affaissement général, inhérent à toutes les périodes de transition, devait bientôt porter ses fruits, & nous allons assister à une série d'incidents qui rappellent, de loin heureusement, les événements plus graves & plus terribles qui se déroulaient sur un autre théâtre.

Le 21 octobre, vers les dix heures du soir, M. Sabathé, deuxième consul, dont la maison était proche des halles, entend dans les rues voisines, & sous les halles mêmes, « un bruit sourd avec grandes rumeurs. La curiosité l'ayant porté à sortir pour savoir ce que c'était, il a vu sous les halles un nombre considérable d'habitants assemblés, & que l'assemblée augmentait à chaque instant par la venue d'habitants qui s'y rendaient de toutes parts par les différentes rues qui aboutissent à la halle. »

C'est un véritable complot qui se trame & une émeute qui se prépare. L'émotion, sans doute, lui grossit le nombre des émeutiers, comme elle va l'empêcher d'en reconnaître aucun.

« Ayant demandé de quoi il était question, il lui a été dit par certains d'entre eux qu'il ne pouvait voir à cause de l'obscurité & dont il ne peut distinguer la voix, qu'il était enfin temps qu'il fût remédié à certains abus préjudiciables aux intérêts de la communauté. »

C'est l'entrée en scène du gouvernement populaire, son intervention dans la gestion des affaires publiques, & notre pauvre bourgeois que la curiosité avait attiré hors de chez lui va passer un mauvais quart d'heure.

« On lui représente que le tracé de la grande route d'Auch en Espagne, qui laisse la ville de côté est préjudiciable aux intérêts de la ville, que l'entretien de cette route, & notamment la construction de plusieurs ponts qui s'y trouvent, sont ruineux pour elle, & qu'il n'y a d'autres moyens pour

Digitized by Google

procurer le bien & se mettre à l'abri de grandes réparations que de démolir ces ponts. Et le consul emploie tous les moyens qui lui paraissent convenables pour empêcher la foule assemblée d'aller abattre ces ponts. Mais ce fut inutilement. La foule partit; il s'en alla avec elle, continuant ses représentations jusques à la sortie de la ville. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il veut se retirer; mais il est assailli par la foule & contraint de marcher avec elle. »

Vraiment, notre consul était courageux, & l'on doit des éloges à sa conduite. Cependant il devait commencer à être inquiet & à regretter son intempestive curiosité.

« Ne pouvant résister à une force aussi majeure, il les suit, & arrivés sur les lieux, il renouvelle encore ses représentations, priant, dit-il, cette populace de ne commettre aucune voie de fait. Mais on demeure sourd, & le pauvre diable, pendant qu'on opère la démolition, parvient enfin à s'échapper. »

Dès le lendemain matin, il s'empresse de faire connaître ces faits au premier consul. Ils vont ensemble visiter les dégâts : tous les ponts ont été démolis & la route est coupée. Ils convoquent aussitôt l'assemblée municipale, & M. Sabathé lui fait le récit qui précède. Mais comme il arrive souvent en telles circonstances, les gens de cœur sont rares & l'assemblée ne se trouve pas en nombre pour délibérer & prendre une décision.

C'était le 23, on convoque de nouveau pour le 25, avec prière instante de se rendre, « vu les graves événements « du jour précédent. On parvient enfin au nombre de neuf & l'on résout de charger M. de Santis, commandant de la milice bourgeoise, de prendre les mesures nécessaires pour découvrir les auteurs de l'attentat & empêcher le retour de semblables. »

Mais par prudence, ou plutôt par une faiblesse fréquente en pareil cas, on décide qu'on ne reconstruira pas les ponts & qu'on adoptera le tracé de la grande route réclamé par les émeutiers.

Comme les officiers municipaux quittaient la salle après leur inoffensive délibération, ils sont assaillis « tout à-coup par les habitants, qui de leur propre mouvement se sont rassemblés

Digitized by Google

au son du tocsin. Ils exigent des officiers municipaux de rentrer sur-le-champ dans le lieu des séances & de leur donner connaissance des diverses déterminations qu'ils ont prises, d'écouter les représentations qu'ils ont à faire à ce sujet & de délibérer conjointement avec eux sur le parti qu'il convient de prendre au sujet de ces ponts. »

Les officiers municipaux faisant quelques timides objections, « les habitants ont exigé d'eux de délibérer de nouveau ensemble & de faire insérer sur le registre leurs réclamations. A quoi les officiers municipaux ont cru prudent de céder, vu leur obstination & leurs exigences outrées & exagérées. »

L'aveu est sans détour, & l'on ne se pique plus de courage. L'assemblée se constitue, on inscrit les noms de tous ceux qui sont présents, & par une rencontre singulière & piquante, à la tête des émeutiers se trouvent les principaux bourgeois, M. de Santis, frère du commandant de la milice, M. Sabathé (François), frère du consul qui venait de montrer une si ferme attitude.

Ont-ils cédé à la faiblesse de leur caractère, ou à la justice des réclamations des séditieux? A ces deux causes sans doute, car le tracé contre lequel on s'insurgeait laissait la ville à plusieurs centaines de toises, au lieu de la traverser, comme l'avait projeté l'intendant d'Etigny. Un orateur de la foule développe ces motifs & demande leur inscription au registre. Finalement on décide à l'unanimité, y compris les officiers municipaux, d'envoyer un délégué à M. l'intendant pour obtenir un changement de tracé, & c'est à M. de Santis, le commandant de la milice, celui-là même qui avait été chargé de rechercher les auteurs de l'attentat nocturne, que l'on confie cette nouvelle mission. Tout est bien qui finit bien. Commencée dans les rumeurs d'une émeute, avec les allures d'un complot, l'affaire se termine entre amis, & tout le monde signe au registre, habitants, officiers municipaux & consuls.

L'intendant fit droit en partie à leur requête. Il ne déclassa pas le tracé de la plaine déjà terminé d'ailleurs, mais il autorisa les travaux nécessaires à l'embranchement qui traversait la ville. Les délibérations suivantes n'auront pas d'autre objet :

Digitized by Google

choix de l'ingénieur M. de Sauvejunte, examen & approbation de ses plans & devis, distribution du travail aux habitants qui l'exécutèrent en son entier par prestations.

CHAPITRE II

Premiers décrets & lois de l'Assemblée Nationale. — Nouvelle organisation de la Justice criminelle. — Création de la garde nationale. — Dernier budget municipal selon l'ancien régime. — Délibération demandant le maintien du couvent de Sainte-Claire. — Nouveaux décrets & lois de la Constituante. — Les membres de l'assemblée municipale désertent les séances. — Les fermiers des droits de place & de l'octroi résilient leurs baux. — Le trésorier municipal abandonne ses fonctions. — Nouvelle organisation des municipalités.

Ces légers incidents, sauf l'élection de M. d'Abadie aux Etats-Généraux, auraient pu fort bien se passer vingt ans plus tôt. Des graves événements de Paris nous n'avons eu encore ni écho, ni mention, & cependant le 14 juillet, la nuit du 4 août, les journées d'octobre & tant d'autres, étaient passés. Ce n'est qu'en décembre que les habitants de Castelnau commencent à soupçonner l'existence d'une assemblée qui était en train de bouleverser toutes les institutions de la monarchie. Le 8 novembre, le Conseil a été réuni & M. Sabatier lui expose qu'il a reçu, *il y a déjà quelques jours*, des documents qu'il dépose sur le bureau. L'empressement des uns vaut la hâte des autres. Rien ne les pressait d'ailleurs : le pays des Quatre-Vallées, grâce aux privilèges importants dont il jouissait, grâce à la disparition à peu près complète, sur son territoire, de la propriété féodale, ne souffrait guère des abus de l'ancien régime. L'ardent désir de réformes qui marqua les dernières années du règne de Louis XVI l'atteignit à peine. Son inoffensif cahier de doléances en est un témoignage certain; on avait peu demandé, on attendait patiemment. Voici la nomenclature des principales pièces déposées par le consul :

Lois, arrêts ou décrets sur la garde nationale ; — sur les droits féodaux ; — sur la procédure criminelle ; — sur le monnayage de la vaisselle d'argent ; — sur la circulation des

Digitized by Google

grains; — sur la taxe patriotique; — sur le séjour du roi à Paris; — sur la loi martiale; — sur la suppression des États provinciaux; — sur les passeports, & enfin une adresse de la commune de Paris à toutes les communes du royaume de France.

Ce n'est pas une sèche énumération, mais le sommaire d'un chapitre d'histoire & de l'histoire la plus poignante. C'est un écho des événements les plus graves des temps modernes qui arrive affaibli dans l'enceinte de nos séances, comme les dernières vagues d'une mer démontée viennent mourir doudoucement sur une plage de sable. C'est la destruction d'un passé plusieurs fois séculaire & la création d'un ordre nouveau avec les douleurs & les joies de l'enfantement.

Et le consul ajoute que, « n'ayant pu parvenir à assembler la communauté pour faire devant elle la lecture de ces pièces conformément à la loi, quoiqu'il l'ait convoquée plusieurs fois, il a, pour y suppléer, fait afficher le tout aux endroits les plus apparents ». Comme conclusion, l'assemblée décide que « ces divers documents & tous ceux qui viendront à l'avenir, seront transcrits sur un registre spécial, afin de pouvoir suivre le nouveau régime à l'avenir. »

Nos gens sont animés d'excellentes intentions & leur mollesse est loin d'une systématique résistance. La séance s'achève par la désignation, en vertu d'un des décrets sus-mentionnés sur la réforme de la procédure criminelle, d'une liste de notables parmi lesquels seront pris les adjoints qui assisteront à l'instruction des procès criminels. Elle comprenait : MM. Caze père, Jèze, Labarthe, Lucas, Devèze, Cabailh, de Santis, Duchêne & Dallas. On charge le greffier d'en donner connaissance aux intéressés & de les inviter à prêter serment entre les mains des officiers municipaux. C'est la participation forcée des citoyens à l'agitation politique & au jeu des diverses fonctions administratives. Acceptée d'abord avec indifférence, tout au moins sans enthousiasme, elle inspira bientôt une répugnance marquée, & nous verrons à la fin chacun tâcher de s'y soustraire.

En effet, la délibération suivante, qui est du 22 décembre, s'exprime ainsi :

Digitized by Google

« MM. Caze, Jèze, Labarthe, Lucas, Devèze, Cabailh, invités comme il a été dit, MM. Devèze & Cabailh se sont seuls présentés pour la prestation de serment qui a été reçu par M. Sabathé, consul, le seul du corps municipal qui se soit rendu à la séance, quoiqu'ils aient été dûment convoqués tous les jours depuis le 19 du courant, sans qu'il ait pu parvenir à les assembler. »

Le mois s'écoule & l'année se termine. Les événements de Paris ont marché avec une rapidité foudroyante & nos gens se ravisent. Sans doute, la prudence va réchauffer leur zèle. En effet, le 3 janvier 1790, on réunit le corps municipal, & l'un des membres expose : « Qu'il conviendrait pour exécuter les vues & décrets de l'Assemblée nationale, à l'instar de toutes les villes du royaume, de former un régiment de garde nationale, & qu'à ces fins, il est indispensable de faire les frais d'un drapeau national & de deux caisses en cuivre. »

Peu de temps auparavant, on avait organisé une milice bourgeoise pour veiller à la sécurité publique & se préserver des malfaiteurs. On veut un régiment de garde nationale pour obéir à l'Assemblée souveraine & se mettre à l'unisson de toutes les villes du royaume, & l'on achète un drapeau, non plus royal comme autrefois, mais national. Toute la Révolution est dans cette simple substitution de mots. On avait appris ce qui se faisait ailleurs & le mouvement parti du centre arrive enfin ici & va entraîner notre municipalité comme il entraîne & emporte tout.

Mais avant de poursuivre le cours de ce récit, une délibération d'un ordre tout différent, datée aussi du commencement de janvier, doit nous arrêter un instant. Elle contient le budget des recettes & des dépenses de la communauté, & la part d'impôt que la ville de Castelnau versait dans les caisses de l'Etat. C'est le dernier budget que nous trouvons dressé & libellé d'après les lois de l'ancien régime :

Digitized by Google

DÉPENSES

Impôts royaux

	livres	sous	deniers.
Taille	1,417	5	
Le vingtième	699	5	
Total de l'impôt royal	2,116	10	

Dépenses locales.

Appointements de MM. les consuls	100		
Gages du garde-bois	200		
Messes de Saint-Joseph	25		
Récit de la Passion	10	16	
Sonnerie de la Passion	3	10	
Entretien de l'horloge	10		
Albergue due au roi	2	14	
Droits d'accesseur	2	14	
Cierges pour la Fête-Dieu	2	8	
Vingtième noble	3	10	
Gages du valet de ville	60		
Appointements du secrétaire	42		
Loyer du presbytère (deux années)	80		
Confections des rôles de la taille	10	16	
Papier libre	3		

Intérêts des dettes communales.

A la maison de Garaison	160		
Aux religieuses de Castelnau	134		
A M. d'Abadie	99	2	
A M. Jèze	6		
A M. Lucas	1	13	3
A la confrérie du Mézal	2	8	5
Aux dames de Caubous	7	3	8

Dépenses extraordinaires.

Travaux publics ordonnés par M^{gr} l'Intendant	169		
Réparations à la halle aux grains	12		
Frais de diverses procédures	7		

Digitized by Google

Loyer de dix-huit mois d'une salle pour tenir les séances de l'assemblée, l'hôtel-de-ville étant impraticable	54	
Loyer d'un corps de garde pour la garde nationale	48	
Dépenses diverses	22	
Achat d'un registre pour inscrire les décrets de l'Assemblée nationale	4	
Dépenses inopinées	150	
Mention illisible	98	
Total général des dépenses	3,638	17

RECETTES

Ferme des droits de souquet (droit d'octroi sur les vins)	1,800	
Ferme de la Maletote	739	
Ferme (mention illisible)	30	
Ferme des droits des charges	150	
Ferme des droits de pesage	189	
Ferme des droits de mesurage	130	
Ferme de la boucherie	295	
Total des recettes	3,333	
Excédant des dépenses	305	17

Cette somme de 305 livres & 17 sous est donc la seule qu'il faille imposer aux contribuables. Ce seraient aujourd'hui les centimes additionnels. Mais toutes les dépenses, même l'impôt royal, taille & vingtième compris, étaient soldés par le budget municipal, grâce aux fermes des divers droits qu'on percevait dans la ville. D'après le livre du cadastre la communauté de Castelnau payait encore un impôt terrier de 2000 livres. La répartition de ces 305 livres, sur le principal de cet impôt terrier, donnait 3 sous 3 deniers par livre, soit 18 centimes en monnaie actuelle.

Mais l'œuvre révolutionnaire poursuivait inflexiblement sa marche. Une délibération postérieure de quelques jours à peine en marque une étape importante & caractérise mieux que toute réflexion les préoccupations du moment & les sentiments qui

Digitized by Google

animaient cette vieille bourgeoisie de province, à la veille de sa disparition. Elle mérite d'être reproduite en entier :

« Aujourd'hui, 10 janvier 1790, après midi, dans l'hôtel de ville de Castelnau, s'étant assemblés les membres du corps municipal présidé par MM. les consuls, M. de Lafforgue de Bellegarde, chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, premier consul, a dit : « Messieurs, l'Assemblée natio-« nale a décrété de ne conserver des communautés reli-« gieuses que celles dont l'existence est vraiment utile. La « maison de l'ordre de Sainte-Claire que nous possédons « dans cette ville, vivant dans tous les temps loin de l'opu-« lence & de l'oisiveté, fut toujours essentielle par ses bonnes « œuvres, par ses charités, qu'elle répandit surtout l'année « dernière avec une profusion étonnante. Depuis Auch jus-« qu'en Espagne, depuis Tarbes jusqu'à Saint-Gaudens, tout « le pays lui est redevable de l'éducation des jeunes filles. Si « cette école lui est enlevée, qui de nous pourra se résoudre « à dépayser ses enfants pour aller chercher au loin les prin-« cipes d'une bonne éducation ? Supplions l'Assemblée natio-« nale de prendre ces motifs en considération, & de nous « conserver des religieuses qui concourent si dignement à « la sagesse de ses vues par l'exemple & le maintien des « bonnes œuvres & des vertus. » — Sur quoi, le corps municipal ayant délibéré, a arrêté qu'il serait fait à l'Assemblée nationale l'adresse suivante :

« A nos Seigneurs les représentants de la Nation composant l'Assemblée nationale de France, supplient très humblement, les membres du corps municipal de la ville de Castelnau de Magnoac & autres habitants de la ville & des lieux circonvoisins, & ont l'honneur de vous observer que par votre décret concernant les communautés religieuses, votre sagesse excepte de la suppression les maisons isolées, nombreuses & occupées de l'instruction publique. A ces considérations il n'en est pas qui remplissent vos vues patriotiques plus pleinement que celle de Sainte-Claire, de Castelnau. Seule maison religieuse d'Auch en Espagne, du nord au midi sur une ligne de vingt lieues de Gascogne, & de Saint-Gaudens à Tarbes du levant au couchant, sur une ligne de quatorze

Digitized by Google

lieues, elle est le seul asile ouvert à l'innocence & à l'éducation des filles sur toute la surface comprise entre ces quatre points dans un pays frontière & par conséquent éloigné des lumières, très peuplé de familles honnêtes mais pauvres, & le nombre des filles très supérieur à celui des garçons, couvert de montagnes & par conséquent peu praticable excepté du côté de Castelnau, ville située sur le point où se croisent les routes d'Espagne à Auch & de Tarbes à Saint-Gaudens, & qui forme comme l'aboutissant & le centre de ce vaste pays.

« Fondée depuis près de deux siècles, cette communauté a dans tous les temps réuni trente-six religieuses de chœur, huit sœurs laies, trente pensionnaires. Et ce nombreux concours de pieuses filles amenées à cet asile saint de quatre diocèses différents, on le doit à l'opportunité de sa situation & plus encore aux vertus dont il est richement doté.

« Avec un très modique revenu provenant en grande partie de quelques métairies qu'elles régissent elles-mêmes, parce qu'entre les mains d'un fermier elles ne rendraient presque rien & seraient bientôt dépéries, sans autres moyens que cette ressource souvent trompeuse, l'administration de ce monastère a présenté dans tous les temps cette heureuse indépendance du dehors qui maintient l'ordre, l'économie & le goût du travail. Dans tous les temps, on les a vues partager, avec les pensionnaires des familles pauvres, ce superflu que la charité toujours active sait se donner par la sagesse & la mortification. Mais l'indigence domestique n'est pas la seule qui se ressente de ce système de communauté de leurs modiques biens ; les pauvres réclamant leur portion ne frappent jamais en vain ; leur lot est le premier & le génie distributeur de la maison, toujours cherchant, fait parvenir le leur aux pauvres retenus dans leurs demeures par la honte ou par la maladie. Ah ! que le dévouement de ces généreuses filles envers les pauvres & les malades externes a surtout éclaté dans cette année doublement calamiteuse & par la famine & par une épidémie meurtrière, dans cette année où peu d'habitants de cette contrée ont été à l'abri de ces deux fléaux ! Aux secours qu'on leur a vu répandre, il est

Digitized by Google

moralement impossible qu'elles aient pu y suffire autrement qu'en s'imposant des privations & endurant elles-mêmes la faim qu'elles apaisaient chez autrui. C'est ainsi que les élèves de cette maison apprennent à chérir le prochain plus qu'elles-mêmes. C'est dans l'alternative continuelle de la prière, du travail, des instructions religieuses, des exercices relatifs à la bonne éducation, que nos jeunes filles prennent de bonne heure l'habitude de la vertu, & devenant leur vocation, d'excellentes mères de famille transmettant à leurs enfants les principes qu'elles ont reçu.

« Outre cette école propre aux pensionnaires, il en est une autre dans la même maison, ouverte gratuitement aux filles de la ville & des lieux circonvoisins, & le pays n'en a pas d'autre, ni publique ni particulière.

« Conservez donc, nos Seigneurs, conservez à notre jeunesse innocente la seule école de mœurs & de vertus, & l'édifice de liberté que vos mains ont bâti n'aura pas d'appui plus solide que celui des Quatre-Vallées. »

Malgré quelques incorrections, le plaidoyer est habile & parfois chaleureux; il emploie même la phraséalogie pompeuse & solennelle du temps; il n'oublie pas surtout de dire que le couvent contient une école gratuite à l'usage du peuple. L'Assemblée sans doute fut touchée & fit droit à la requête de nos consuls : le couvent de Castelnau resta ouvert jusqu'en 1793.

Mais les décrets, ordonnances de l'Assemblée, lois, lettres royales arrivaient bouleversant & réorganisant toutes choses. On choisit le 12 janvier pour en prendre communication. Nous ne relèverons que les plus importantes : Lettre du roi sur la contribution patriotique; — sur la conservation des biens ecclésiastiques & bibliothèques des monastères & chapitres supprimés; — proclamation pour engager les citoyens à porter la vaisselle d'or & d'argent à la Monnaie; — décrets sur la confiscation des grains & des farines; — sur la suppression des offices de judicature; — décret sur la constitution des nouvelles municipalités.

On le voit, l'œuvre marche, l'horizon s'assombrit & le Trésor est vide. Le consul Sabathé avait convoqué l'assemblée pour neuf heures du matin; mais voyant qu'à midi personne n'est

Digitized by Google

encore venu, sauf M. de Lafforgue, premier consul, exact comme un ancien militaire, il se résout à faire afficher toutes ces pièces & à les transcrire sur le registre, pour que, dit-il, tous les officiers municipaux puissent en prendre connaissance, car l'une d'elles met fin à l'existence des anciens corps municipaux & les reconstitue sur de nouvelles bases. C'était le 12 janvier, on attend douze jours encore. L'empressement n'était pas grand & l'on se réunit le 24. C'est la dernière délibération que nous trouverons rédigée d'après les anciennes formules, la dernière fois que nous verrons les titres de consuls officiers municipaux, corps de ville, communauté; c'est l'ancien régime qui disparaît & s'effondre.

M. Sabathé, deuxième consul, a convoqué & préside. M. de Lafforgue, premier consul, hostile sans doute à tous ces bouleversements, ne s'est pas rendu à la réunion. Deux membres seulement sont venus, MM. Sabatier & de Lamarque, celui-ci, dit-il, pour une communication personnelle. Le consul Sabathé se voit réduit à constater par procès-verbal que l'assemblée n'a pas été en nombre. Et cependant il a employé tous les moyens de publicité en son pouvoir : lecture au prône des lettres du roi & des décrets, affichage à tous les endroits apparents. En outre de cette reconstitution de la municipalité, on doit traiter des affaires urgentes. Tous les fermiers des droits de place ont signifié par huissier qu'ils abandonnaient leurs fermes; le trésorier municipal a employé les mêmes voies pour se débarrasser de ses fonctions. Le désarroi est général & personne ne s'est présenté pour délibérer & prendre une décision.

Il fallait néanmoins constituer la nouvelle municipalité, puisque l'ancienne avait perdu son existence légale. Trois jours après, le 27 janvier, M. Sabathé convoque de nouveau ses collègues. Il a rempli toutes les formalités nécessaires pour la réunion des citoyens actifs, à l'exception d'une seule, la désignation, qui appartenait à la municipalité entière, d'un citoyen chargé d'expliquer à l'assemblée électorale l'objet de sa réunion. Et cette réunion est fixée au lendemain. Mais les fermiers ont encore envoyé par huissier de nouvelles sommations. Le temps presse, les affaires périclitent & la salle demeure vide. Devant cette indolence ou ce mauvais vouloir,

Digitized by Google

M. Sabathé perd patience & il dresse un nouveau procès-verbal « pour s'en servir, ainsi que de raison, envers & contre tous, & notamment contre les membres du corps municipal réfractaires à l'invitation à eux faite, & contre lesquels il proteste de tout ce que de fait & de droit peut & doit être protesté tant pour son intérêt personnel que pour celui de la communauté, & a signé avec MM. de Lamarque & Sabatier. »

Le mauvais vouloir est évident. Nos bourgeois voyaient de très mauvais œil toutes ces innovations fâcheuses : les affaires de leur petite ville étaient en bon état, & pourquoi, pensaient-ils, venait-on bouleverser le pays ?

Cependant les citoyens actifs avaient répondu à chacune des convocations de M. Sabathé. Mais connaissant l'article 8 du décret qui donnait mission à un citoyen d'expliquer l'objet & les motifs de la réunion, ils réclament l'orateur. Deux fois assemblés, ils se sont dispersés en voyant la tribune muette. Les circonstances devenaient critiques. M. Sabathé, inquiet sans doute des responsabilités qui pesaient sur lui, tenta un dernier effort & parvint enfin à faire désigner M. Breuil, avocat, pour fournir au corps électoral les explications exigées par la loi.

Que furent cette réunion & le rôle de notre orateur ? Nous ne pouvons le savoir. Un cahier manque à notre collection, laissant une lacune de quatre mois dans le cours de ce récit. Nous connaîtrons bientôt la cause de cette perte singulière & les incidents importants qui en découlèrent. Mais elle nous oblige à de simples conjectures sur les événements qui survinrent dans notre petite ville pendant ce laps de temps. On s'habitua sans doute aux créations de la Constituante, & avec le registre suivant qui commence au 29 mai 1790, nous trouvons la municipalité nouvelle constituée & à l'œuvre.

Digitized by Google

CHAPITRE III

1790. — La nouvelle municipalité. — Son caractère politique. — M. Jèze, maire & curé. — Le Procureur de la Commune. — Nouvelle disette. — Visites domiciliaires. — Mesures contre les accapareurs. — Premieres arrestations de boulangers. — Nuée de procès-verbaux. — Tentative d'émeute. — Décrets & lois de la Constituante. — Inventaire des biens du couvent de Castelnau. — Démission du maire. — Arrestations nouvelles.

Elle diffère totalement de l'ancienne & se compose de six officiers municipaux qui discutent seuls les mesures d'administration communale & les font ensuite exécuter. Ce ne sont plus de simples conseillers, mais des agents d'action, de véritables adjoints au maire. Dans les circonstances importantes, ils sont assistés d'un conseil général de douze notables, nommés aussi par l'élection populaire. Tous les membres de la précédente assemblée, officiers en retraite, chevaliers de Saint-Louis, avocats, hommes de loi, & gros bourgeois ont cédé la place aux représentants des idées nouvelles. Mais par une contradiction inexplicable, ou peut-être par un inconscient besoin d'équilibre, les citoyens actifs avaient choisi comme maire (ce n'est plus un consul, c'est le maire), l'archiprêtre curé de la ville, M. Jèze, docteur en Sorbonne & en droit canonique. Étrange démocrate qui ne voulut pas accepter la constitution civile du clergé, émigra à la suite de son refus de serment & ne rentra de l'émigration, comme les plus rebelles, qu'en 1814.

La municipalité comprenait encore un fonctionnaire que nous ne connaissons plus aujourd'hui, le procureur de la commune, sorte de zélateur, chargé d'activer la marche du char municipal, de réchauffer l'ardeur de chacun, de veiller à l'exécution des lois, véritable ministère public adressant des réquisitoires à l'assemblée communale. M. Breuil, avocat, le harangueur du corps électoral, séduit sans doute par son éloquence, fut investi de ces importantes fonctions. Les officiers municipaux étaient : MM. Jèze, maire, Abbadie (Pierre), Dossat, Monluc, Recurt & Destieux. Acteurs, passions, idées, langage, tout est changé. L'ancien régime & son personnel

Digitized by Google

ont disparu, c'est le nouveau, la Révolution même qui entrent en scène dans notre petite ville.

La première délibération s'ouvre par un réquisitoire énergique du procureur de la commune. Le style en donne la date : Il parle des personnes connues pour leurs principes patriotiques & leurs vertus civiques, & le mot *citoyen* va devenir d'un usage courant. Nous sommes au printemps & la disette est revenue. Le spectre de la famine se dresse devant les nouveaux officiers municipaux, comme il hantait un an auparavant l'esprit de leurs prédécesseurs. Mais les passions ont marché avec le temps.

« Le procureur de la commune a remontré que plusieurs citoyens venaient de lui dénoncer que les nommés Piquet & Cardes, soi-disant marchands de blé, après avoir parcouru toutes les communes du canton pour y acheter tous les grains, l'un d'eux se serait rendu dans le même but chez une personne très connue pour ses principes patriotiques & ses vertus civiques, & n'en aurait rapporté qu'un refus; mais que se mettant peu en peine des besoins du pays, il serait parvenu néanmoins à en acquérir soixante ou quatre-vingts sacs à un prix caché, dans les greniers du sieur Ader & d'un autre habitant de la ville. On a fait courir le bruit, poursuit le procureur, que le prix allait augmenter (le contraire eût été surprenant avec la disette), mais de pareilles annonces ne peuvent partir que d'un cœur dur & aristocratique qui voudrait faire oublier les égards que tout Français doit à ses frères malheureux. »

Le mot d'*aristocrate*, hier encore expression d'un simple fait social, devient une épithète de haine & de mépris. Le réquisitoire se continue logique, impitoyable, & le procureur conclut enfin : « Que les susdits soient traduits devant la municipalité, leurs grains saisis & confisqués; enjoint à tous les marchands de porter les grains sur le carreau des halles; défense de vendre ailleurs; ordre de déclarer les grains qu'ils voudront envoyer au dehors, ceux qu'ils conserveront & le lieu du dépôt; poursuites ordonnées contre toutes les personnes, de quelque condition ou qualité qu'elles soient, qui auraient la témérité d'alarmer la commune en lui annonçant méchamment

Digitized by Google

une hausse extraordinaire tandis qu'il n'en est rien grâce aux soins & à la prévoyance des Pères de la Patrie. Défense encore aux particuliers de toute condition d'acheter soit aux halles, soit au dehors, des grains au-dessus de leur nécessaire, sous peine de 50 livres d'amende & saisie des grains, défense aux meuniers & boulangers, sous peine d'emprisonnement, de venir faire achat aux halles avant que les particuliers aient acheté leurs grains. »

Nous verrons aussi ces malheureux boulangers poursuivis pour n'avoir pas de pain, faute d'avoir pu s'approvisionner en temps opportun. Enfin, le conseil municipal accepte les conclusions du procureur, les transforme en arrêté de police exécutoire & leur donne force de loi.

Que de chemin parcouru! Il y a un an, jour pour jour, les anciens officiers municipaux, dans une situation identique, avaient fait une perquisition anodine & un semblant d'interrogatoire. Aujourd'hui la haine, le soupçon, la peur se sont glissés dans les âmes. On veut porter des coups terribles. Les pamphlétaires qui dénonçaient à Paris les crimes des accapareurs ne parlaient pas autrement. Pauvres gens! qui ne voyaient pas que toutes leurs précautions étaient vaines, que leurs rigueurs, en entravant la liberté des transactions qui seule aurait assuré une efficace circulation des grains, allaient à l'encontre du but. En province comme à Paris, on s'était engagé sans retour dans cette voie néfaste que devait arroser tant de sang, & dont on ne pourrait sortir qu'après un aveu d'impuissance.

Dès le lendemain, en effet, M. Sabatier, ancien consul, eut une contestation avec les fermiers de l'octroi & refusa de se rendre à la mairie.

« Considérant que c'est par dérision, ou une opiniâtreté condamnable qu'il donne l'exemple scandaleux de l'insubordination aux décrets de l'auguste Assemblée, » on le saisit & il est conduit par la force armée pour entendre prononcer sa condamnation. Le jour suivant, nouvel émoi. Trois boulangers de la ville, Louis Salles, Daubrin & Montferrand ont cessé de faire du pain. L'un d'eux a annoncé qu'il y aurait bientôt famine dans la commune. Le procureur requiert

Digitized by Google

aussitôt contre chacun d'eux une amende de 60 livres d'argent, de vingt livres de pain qui seront distribuées par la mairie aux pauvres de la ville; un ordre formel de ne plus discontinuer la cuisson, & de prendre des informations sur les bruits de famine qu'ils ont répandus. Et l'on s'empresse, comme conclusion pratique & sous les peines les plus sévères, de taxer le pain & le blé.

Mais nos trois boulangers résistent; ils refusent de payer l'amende, d'apporter à la mairie le pain pour les pauvres, & ils font appel de la décision des officiers municipaux. Ceux-ci de passer outre. Ils requièrent des soldats de la garde nationale & se rendent chez Montferrand qui les reçoit avec des cris & des menaces. On le conduit en prison & sa mère & sa femme poursuivent les officiers municipaux de leurs injures. De là on va chez Daubrin & chez Salles. Instruits par l'exemple de leur confrère, ils ont fui ou se sont cachés; on ne trouve que leurs femmes qui n'osent pas opposer résistance, & tout leur pain est transporté à la mairie pour être distribué aux pauvres le lendemain, jour de la Fête-Dieu, à l'issue de la messe paroissiale. De tout quoi l'on dresse procès-verbal.

Et les jours suivants, toujours sur réquisition du procureur de la commune dont le zèle est infatigable, les procès-verbaux se succèdent, s'accumulent. On verbalise contre tout & contre tous, contre un charretier qui traverse la ville avec une charge de grains; contre ceux qui ont vendu leur blé à 19 livres; contre ceux qui l'ont acheté à ce prix; contre ceux qui ont été témoins du marché & ne l'ont point dénoncé; contre ceux qui ont fait des marchés à voix basse; contre ceux qui accusent de tiédeur les officiers municipaux. Vraiment le reproche est outré. Harcelés par leur procureur endiablé, les officiers municipaux sont véritablement sur les dents & cette multitude de procès-verbaux est signé par eux tous, maire en tête. Mais tant de zèle & de sévérité devaient finir par exaspérer la population, loin de la rassurer, & un soir de marché il y eut un commencement d'émeute. On ne manque pas une si belle occasion de dresser encore procès-verbal. Ce n'était pas une sinécure que la charge d'officier municipal à cette époque. Un jour où l'on a failli manquer de pain, on s'en prend à tous

Digitized by Google

ceux que l'on rencontre. Bientôt la peur sera continuelle, inspirée par les bruits qui courent, par les souffles qui passent. Un inconnu qui traverse la ville, un propos répété, une attitude indécise ou inexpliquée la réveillent. Nous les verrons alors en permanence, instruisant, verbalisant, poursuivant, requérant, condamnant, affolés, agités, sans pitié.

Ils ont cependant des heures de calme & de lassitude. D'ailleurs une avalanche de décrets va réclamer leurs soins & les appeler sur d'autres pistes. Décret sur l'électorat politique; sur la réforme de la procédure criminelle; sur l'acquisition des biens nationaux & ecclésiastiques par les municipalités (début de la plus vaste révolution économique depuis la chute de l'empire romain); décret sur le nouvel usage du droit de chasse (un débris de la féodalité qui tombe); décret sur la liberté des opinions (ironie cruelle à la veille de la Terreur); décret sur les qualités requises pour être Français; sur les droits féodaux rachetables (dernier coup de pioche à l'édifice féodal). Et l'énumération se poursuit impitoyable comme les coups de marteau des démolisseurs. Décret sur l'émission des assignats, que désormais nous reverrons souvent; décret sur les gardes nationales; décret sur le serment des officiers municipaux (celui-là aussi fera son chemin); & nombreux décrets ou proclamations communiquées par le maire du chef-lieu du district (les Quatre-Vallées ont disparu dans la refonte générale, & c'est la première mention des nouvelles divisions administratives); décret sur la fédération générale des gardes nationales; adresse des citoyens de Paris à tous les Français, &c., &c.

Et lecture du tout est faite par le procureur de la commune; inscription ordonnée au registre spécial; lecture requise au prône de la paroisse; communication officielle mandée au commandant de la garde nationale, dont les délégués doivent se rendre le dimanche suivant au chef-lieu du district, de toutes les communes qui le composaient. Il fallait exécuter ces décrets. L'un d'eux dut soulever de fortes répugnances dans la conscience du maire qui, ne l'oublions pas, était M. Jèze, archiprêtre & curé de la ville, ecclésiastique d'une haute piété & de grande vertu. Ce décret ordonnait l'inven-

Digitized by Google

taire des biens des communautés religieuses, préface de leur prochaine & inévitable destruction. Accompagné du docteur Destieux, officier municipal, qui devait suivre la Révolution jusqu'au bout & jouer un rôle important, presque tragique, dans les événements prochains, M. Jèze obéit le cœur navré sans doute & résolu à ne pas franchir cette dernière étape. Ils dressèrent minutieusement cet inventaire ; nous le reproduisons en entier ; il donnera une idée exacte des êtres & des choses d'un couvent de province à la fin de l'ancien régime.

« L'an 1790 & le 20 juillet, MM. Jèze, maire, & Destieux, officier municipal, se sont rendus chez les Dames Religieuses de Sainte-Claire, où parlant à Madame Belvès, supérieure, ils lui ont d'abord manifesté le décret de l'auguste Assemblée nationale en vertu duquel ils se sont présentés. Sur cette exhibition & annonce, la susdite dame supérieure a demandé, avant que d'ouvrir les portes, qu'il lui fût accordé le temps de prévenir la communauté religieuse de la démarche de MM. les officiers municipaux. Ce qui lui aurait été octroyé. Et ladite Dame étant revenue accompagnée des Dames procuratrices, vicaires & portières, elles auraient obtempéré au décret en ouvrant les portes. Et MM. les officiers municipaux étant introduits auraient trouvé d'abord 25 lits pour autant de religieuses & 6 pour les sœurs laies & les servantes. Dans chacune des 25 cellules des religieuses une table, un prie-dieu, 2 chaises, une armoire, une malle. Plus une armoire étrangère au couvent & dite appartenir à M. d'Aulin. Quatre chaises & un fauteuil garnis en paille. Cinq armoires, un grand & un petit coffre, 10 lits, 2 tables, 2 armoires, 4 fauteuils, 18 chaises, 2 prie-dieu, une armoire pour les servantes, un coffre pour tenir une cruche, 4 armoires, 1 coffre, 3 petites armoires, 1 prie-dieu, 5 coffres de diverses grandeurs, 1 lit, une grande & une petite armoire, une table, 24 chaises, une pendule dérangée. Dans le réfectoire 7 tables petites ou grandes. Dans le noviciat 2 armoires, une table, 3 chaises, quelques outils pour travailler le jardin. Dans la chambre des domestiques hors l'enceinte du couvent 1 lit, une petite armoire. Dans le pensionnat, 14 lits, 10 armoires grandes ou petites, 8 coffres, une malle appartenant à M. Lafforgue, 15 chaises

Digitized by Google

de bois ou de paille, 6 tabourets de bois & 3 tables à écrire pour les pensionnaires. Dans la cuisine, 8 casseroles, 3 poêles, 2 passoires, 5 poêlons, 5 chaudrons, 6 pots ou marmites de fer, 3 grils, 4 broches, 5 chaudières, 32 douzaines d'assiettes & plats en faïence blanche ou grise, outre les assiettes de terre pour l'usage quotidien, 32 douzaines de serviettes & gros linge, 11 nappes pour les domestiques, 5 douzaines de serviettes, 7 douzaines gros linge & 3 nappes pour l'infirmerie, 3 douzaines gros linge d'étoupes pour la cuisine, 31 paires de draps en étoupes, il y en a 41 paires toujours en service; 93 paires de draps de lit en lin, 4 douzaines de cuillères d'étain, 2 cuillères en fer pour servir la soupe, & deux ou trois autres en étain.

« Dans la cave, 5 tonneaux, 2 cuves pour recevoir le vin des tonneaux, 8 *comportes*, 21 barriques & 2 barils pour les eaux minérales. Dans la fournière, 2 grands tamis, 2 pétrins, une arche, un coffre & 2 barriques.

« Dans une métairie, 3 paires de bœufs, dont deux pour la culture des fonds, & la troisième pour les charrois & voitures dont elles ont besoin. Plus 2 vaches à lait, un brau, une génisse. Dans une métairie qu'elles possèdent à Espénan, 1 paire de bœufs, 1 paire de braux non domptés, 4 vaches, 1 génisse, 2 juments. Plus, elles déclarent qu'elles possèdent 3 charrettes, 1 tombereau, 4 charrues ferrées pour l'exploitation des biens qu'elles cultivent par domestiques & pour les différentes voitures nécessaires pour leurs maisons.

« Les terres situées dans Organ sont dans l'inculture, hormis pour la contenance de deux sacs & demi de semence qui, année commune, en produisent de huit à neuf. Le produit des deux métairies va, année commune, à cent trente-sept sacs de tous grains & trois barriques de vin. Mais les deux dernières années le produit n'a pas égalé les semences. Les fonds de terre qui ont été déclarés étant situés dans le territoire de Castelnau, d'Organ, d'Espénan, de Devèze, Laterrade, Sariac & Sainte-Aurence, elles déclarent que leurs impositions pour la taille se portent année commune à 140 livres.

« *Capitaux & rentes dudit couvent :*

« Lesdites Religieuses déclarent qu'il leur est dû par

Digitized by Google

Mgr l'archevêque d'Auch la rente annuelle de 125 livres au principal de 2500 livres; par le clergé, pour 2500 livres, la rente de 112 livres; par les bénédictins de Toulouse, pour le principal de 6000 livres, la rente de 240 livres; par le trésorier de France, à Toulouse, pour 5000 livres, la rente de 225 livres; par les États de Bigorre pour 8000 livres, la rente de 365 livres; par la ville de Castelnau-Magnoac, pour 6000 livres, la rente de 134 livres 16 sous, 6 deniers; par M. de Balesta, à Mirande, pour 4000 livres, la rente de 195 livres; par M. de Gautier, pour 2000 livres, la rente de 100 livres; par M. l'abbé de Pointis, pour la somme de 2000 livres, la rente de 100 livres; par M. Cassagnoles, de Vic-Fezensac, pour 2400 livres, la rente de 100 livres; par M. Garros de Goutx, pour 1500 livres, la rente de 75 livres; par M. le baron de Sacère, pour 1800 livres, la rente de 90 livres; par M. de Santis, de Castelnau, pour 3600 livres, la rente de 180 livres; par M. de Montégut-Roquemaurel, pour 4000 livres, la rente de 200 livres; par M. de la Hage, président à Toulouse, pour 1000 livres, la rente de 45 livres; par M. Dartiguedieu de l'Isle-Figue, pour 1000 livres, la rente de 50 livres; par M. Descombes, à Loures, pour 2000 livres, la rente de 100 livres; par M. Breuil, de Castelnau, pour 2000 livres, la rente de 100 livres; par MM. Fittère & Breuil, pour 1200 livres, la rente de 60 livres; par le sieur Sabathé, de Castelnau, pour 400 livres, la rente de 20 livres; par le sieur Coag, de Castelnau, pour 600 livres, la rente de 24 livres; par le sieur Lafontaine, d'Esclassans, pour 300 livres, la rente de 15 livres (il n'y a pas de titres de cette rente & le débiteur s'est refusé à la payer); par M. Abadie, d'Arrouède, pour 300 livres, la rente de 15 livres; par M. Caze, de Castelnau, pour 1200 livres, la rente de 60 livres; par le sieur Ducos, de la Terrade, pour 718 livres, la rente de 35 livres; par M. de Verdelin, d'Aventignan, pour 1200 livres, la rente de 60 livres; par M. Lacrose, de Saint-Bertrand, pour 3000 livres, la rente de 150 livres (ce débiteur ne paie pas depuis deux ans, il passe pour insolvable & les poursuites faites contre lui coûtent 228 livres); par M. de Sauvage, pour 2500 livres, la rente de 125 livres; par M. Belvèze, de Cas-

Digitized by Google

telnau-Barbarens, pour 2000 livres, la rente de 100 livres (on observera que la rente sur M. de Gautier, n'ayant pas été payée depuis dix ans & ne laissant aucune espérance pour le paiement, il faut la distraire de l'Etat ci-dessus). Toutes ces rentes réunies, sauf celles de MM. de Gautier, Lacrose & Abadie pour les raisons ci-dessus, s'élèvent à la somme de 3195 livres.

« Lesdites Religieuses déclarent devoir :

« 1° A André, domestique, pour gages gagnés, 145 livres.

« 2° A Duclos, pour gages d'une année, 60 livres.

« 3° A Bernard, pour gages d'une année, 74 livres.

« 4° A Marie-Jeanne, pour gages gagnés, 78 livres.

« 5° Au sieur Sénac, pour marchandises fournies, 1718 livres.

« 6° Au meunier qui sert la maison, 218 livres.

« 7° A Campardon, menuisier, pour travail, 202 livres.

« Total des dettes, 2511 livres.

« Dans la sacristie, les Religieuses déclarent posséder un calice, un ostensoir, une custode, une paire de burettes d'argent, un encensoir, navette & cuillère en laiton, 29 chasubles, tant bonnes que mauvaises, la moitié ne servant pas; 3 chapes, 2 dalmatiques, 22 aubes, 5 surplis, 8 douzaines de serviettes, 20 nappes pour trois autels, 4 bonnets carrés, 4 armoires, 3 coffres; & plus ne s'est trouvé. Signé Jèze, maire, & Destieux, officier municipal. »

D'après ce qui précède, on doit évaluer les biens-fonds à une centaine d'hectares, & le total des rentes à 3195 livres. Telle était la fortune du couvent.

Cette besogne accomplie, la mesure fut comble : la conscience du prêtre-magistrat eut des remords, & douze jours après, le 12 août, il réunit le corps municipal pour déposer entre ses mains sa démission de maire, ajoutant que c'était au corps électoral qui l'avait nommé qu'il exposerait les motifs de sa conduite. Il eût fallu le convoquer au plus tôt pour pourvoir à son remplacement; mais pour une raison qui nous échappe, M. Jèze dut conserver ses fonctions de maire, malgré lui, jusques à la fin de l'année, terme légal de ses pouvoirs. Si dans les villes l'agitation politique augmente pendant les chaudes & longues journées d'été, aux champs, chacun est

Digitized by Google

retenu par les travaux indispensables de la moisson & de la culture, &, durant les semaines suivantes, nous ne rencontrons que quelques faits sans importance : ici la résistance des paysans à payer les droits de place ou d'octroi qu'ils croyaient emportés dans la grande débâcle féodale ; là, les criailleries des petits marchands sous les halles nécessitent l'intervention des gardes nationaux accueillis d'ailleurs par des bordées d'injures. L'affaire faillit s'aggraver. Les fusiliers conduisaient en prison une femme Abadie, principal auteur du tapage ; mais les verrous, loin de la calmer, l'excitent davantage : elle ne cesse d'injurier le maire, le sieur Destieux, & les gardes nationaux. Ses cris ameutent la foule qui prend fait & cause pour elle. Des menaces s'élèvent contre les autorités qui ne se montrent pas, les portes de la prison sont enfoncées & l'on délivre la prisonnière récalcitrante. Un de ces incidents jette une note plus gaie dans cette rumeur, qui devient chaque jour plus menaçante. Le 28 septembre, des gardes nationaux de la commune de Devèze amènent aux autorités de Castelnau un étranger aux allures suspectes qu'ils ont arrêté sur leur territoire. « Il était porteur, dit le procès-verbal, d'une médaille qu'il présentait surtout aux femmes & aux filles, la leur faisant baiser, la leur insinuant dans le sein, la leur passant sous les jupes, portant ses mains dans des parties que la pudeur défend de nommer, assurant ainsi leur porter bonheur & les préserver de maladie. »

Mais nos braves gardes nationaux, époux & pères de famille, ne l'entendaient pas de la sorte. Ils arrêtèrent le prétendu mendiant qu'ils trouvèrent nanti d'une somme de cent francs cousus dans la doublure de sa veste. Malgré ses offres d'argent pour recouvrer sa liberté, ils le conduisirent sous bonne escorte à Castelnau. Qui était cet aventurier mystérieux & badin ? Nous n'avons pu le découvrir, nous ne savons pas davantage le sort qui lui fut réservé.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Attaque des anciens partis contre la municipalité annuellement renouvelable. — Trêve politique à propos de la grande foire du 13 décembre. — Incident; arrestation de faux monnayeurs. — Difficultés étranges pour leur incarcération. — Installation du Tribunal d'arrondissement. — Rivalités de divers propriétaires & rivalités politiques pour le choix d'un local. — Premier renouvellement annuel des municipalités. — Procédures minutieuses de cette opération.

Si occupés qu'ils fussent de police & de voirie, & malgré leur éloignement du foyer révolutionnaire, nos officiers municipaux ne pouvaient échapper aux passions de l'époque & aux luttes ardentes qui agitaient alors notre malheureux pays. Ils représentaient évidemment l'esprit nouveau, sauf le maire, dont la nomination était due au prestige de sa haute culture intellectuelle & à l'intégrité du caractère qui l'avaient fait l'élu de tous & non pas d'un parti. La municipalité qu'ils avaient remplacée, composée en grande partie de nobles, de gros bourgeois, d'officiers en retraite, devait regretter l'ancien régime & attendre impatiemment les élections prochaines pour reprendre de nouveau le pouvoir & démolir ses adversaires. En effet, dans une réunion du 8 décembre 1790, le maire communique une plainte, envoyée au chef-lieu du district, contre la municipalité de Castelnau pour omission grave dans l'état des biens destinés à secourir les pauvres. La plainte était signée par M. de Santis, le commandant de la garde nationale que nous connaissons déjà. On délibère « qu'on ne pourrait que louer son zèle, si les éclaircissements contenus dans sa plainte étaient exacts & dus à un violent amour pour le bien public, plutôt qu'au plaisir de censurer tout ce qui ne vient pas du parti dont il est le digne chef. Mais il aurait ainsi perdu la satisfaction la plus chère à son cœur, celle de dénoncer les officiers municipaux, & de rendre, s'il était possible, leur exactitude suspecte. »

L'aigreur de la réponse est manifeste : il y a là deux partis prêts à en venir aux mains. Quelques jours plus tard, à propos d'un alignement contesté, « l'assemblée exprime sa dou-

Digitized by Google

leur de voir que la paix & la concorde ne régnaient plus entre les citoyens; mais les chérissant tous & les portant tous dans son cœur, s'il doit éclater des divisions entre eux, elle se fera une loi de garder toujours son impartialité. » C'est le maire ou plutôt le prêtre qui doit avoir inspiré cette phrase. Mais les autres d'ajouter aussitôt : « Le sieur Sénac aurait peut-être pu accuser les anciens administrateurs de la municipalité de négligence; mais les administrateurs actuels ne sont pas responsables des fautes de leurs prédécesseurs. »

M. de Santis est prompt à la riposte. On touchait aux délais, on les avait peut-être même dépassés, où la municipalité actuelle devait être en partie renouvelée. Seconde plainte de M. de Santis adressée, cette fois, au directoire du département, qui l'accueille & ordonne signification de l'arrêté qu'il prend, à la municipalité de Castelnau. Le coup était dur & l'on devine son émoi. Elle se réunit précipitamment le 11 décembre, & si pénible qu'il soit de céder à un adversaire, elle comprend qu'il faut s'incliner, & l'on décide que « demain, 12 du courant, on convoquera l'assemblée générale des citoyens actifs pour procéder le 26 à l'élection des nouveaux officiers municipaux & notables, & que le 20 on convoquera le conseil général de la commune pour tirer au sort les officiers municipaux & notables qui doivent être remplacés. »

L'humiliation est grande de recevoir des leçons d'un rival. Veut-on, du moins, sauver les apparences & garder une fière attitude, & nos édiles terminent ainsi : « Comme la municipalité n'a pu voir sans étonnement la signification du délibéré du département, fait à la requête du sieur de Santis; attendu qu'il est de principe que les municipalités doivent correspondre avec les administrations, il a été arrêté que le procureur de la commune exprimerait son étonnement à cet égard à l'administration du département & la prierait de lui faire savoir les motifs de son attitude. »

Quoique à la veille de la lutte, puisque nous sommes au 11 décembre & que les opérations devaient commencer le 20, il se fait tout à coup une trêve complète acceptée de tous. En effet on touchait à une échéance toujours importante pour la petite ville de Castelnau, les grandes foires de Sainte-Luce

Digitized by Google

qui déjà, à cette époque, duraient plusieurs jours & attiraient un immense concours de population. Nous devons donc, avant de raconter les diverses phases du renouvellement de la municipalité & l'inévitable choc des ambitions qui se disputaient le pouvoir, noter au passage quelques légers incidents qui peignent la physionomie de ces temps dont un siècle à peine nous sépare & pourtant si lointains par le long chemin parcouru depuis lors.

Nous l'avons vu, les pouvoirs publics étaient sans force, les anciens atteints dans leur source, les nouveaux manquant d'expérience & d'autorité. Aussi les malfaiteurs troublaient-ils la sécurité publique. Nos officiers municipaux, émus de leur responsabilité, prennent des résolutions énergiques.

« Les circonstances de la foire & refoire exigent, disent-ils, que lundi & mardi prochains la maison commune ne soit désemparée ni nuit ni jour. Comme l'administration de la police pourrait être extrêmement pénible, que les rixes violentes, les voies de fait, l'arrestation des malfaiteurs pourraient demander l'intervention d'un officier municipal, il convient qu'il en demeure deux en permanence, l'un pour juger les différends, l'autre pour rétablir l'ordre dans les places & maisons publiques (auberges), & en conséquence l'on arrête : 1° Que lundi, MM. Jèze, maire, & Abadie resteront en permanence de dix heures à midi ; MM. Recurt & Dossat, de midi à deux heures ; MM. Monluc & Destieux, de deux heures à quatre heures & qu'alors le roulement recommencera sans s'interrompre ni la nuit, ni le jour suivant de mardi ; 2° que les officiers municipaux demeurent responsables de tous les désordres provenant de leur inassiduité ; 3° que le présent arrêté sera notifié par le secrétaire à tous les officiers municipaux, pour qu'ils n'en ignorent ; 4° que vu le concours extraordinaire d'étrangers, une garde de vingt fusiliers de la garde-nationale demeurera en permanence à la mairie & fera des patrouilles nuit & jour dans les avenues, rues & maisons publiques ; 5° et qu'en raison de l'extrême durée de la nuit, il sera entretenu un fanal dans la grande rue. »

Que de précautions, grand Dieu ! Eût-on redouté une invasion ou un siège, on n'eût pas pris d'autres mesures. Nous

Digitized by Google

allons voir cependant qu'elles ne furent pas tout à fait inutiles. Dès le soir du lundi, en effet, entre huit & neuf heures, les officiers municipaux doivent se transporter, sur la réquisition d'un sieur Saint-Martin, avocat, maire de Sarramézan en Comminges, dans l'auberge du sieur Lassalles, où un vol a été commis à son préjudice. Au milieu d'une foule pressée & curieuse, ils font des perquisitions & des interrogatoires de témoins. L'un de ces derniers est un Allemand, marchand de pendules, ne sachant pas un mot de français & pour lequel on parvient cependant à trouver un interprète, & l'on ordonne l'arrestation des trois inculpés. Mais à peine rentrés à la mairie, vers minuit, nouvelle plainte d'une foule de marchands étalagistes contre un sieur Saint-Laurent qu'ils accusent d'être porteur de fausse monnaie. Soupçonnant dans la ville la présence d'une bande de faux-monnayeurs, les officiers municipaux requièrent l'assistance du brigadier de la maréchaussée de Boulogne & de deux de ses hommes, venus en surveillance aux foires de Castelnau, & ils se rendent suivis par la foule à l'auberge du sieur Bernard Abadie où on leur a signalé la présence d'étrangers aux allures suspectes. L'auberge, remplie de gens & de bruit, se vide à leur arrivée, on se sauve par les portes & par les fenêtres, on se presse, on bouscule les officiers qui entendent comme une pluie de pièces de monnaie sur le plancher de la grande salle où ils ont pénétré à grand peine. Le brigadier & ses hommes sautent sur les derniers fuyards & saisissent les sieurs Saint-Laurent & Froment, ramassent quatorze faux écus de six livres, de la monnaie de billon & quantité de marchandises abandonnées dans la débâcle. Le reste de la nuit est employé à recueillir des témoignages.

Toutes ces pages de nos registres sont pleines de vie. Nous voyons les officiers municipaux gonflés de leur importance, empêtrés dans leurs fonctions, siégeant en permanence ou courant affairés dans la ville ; on entend les rumeurs de la foule curieuse qui s'attroupe autour des auberges où l'on opère des arrestations. Puis, c'est le défilé des témoins, chacun prétend en savoir plus que d'autres, tous ont été victimes. Les femmes sont intarissables ; elles déposent encore en descendant l'esca-

Digitized by Google

lier & recommencent dans la rue leur récit aux badauds heureux de les écouter. Tout cela se démène, s'agite, crie, parle, on croit les entendre soi-même.

Cependant il y avait cinq prisonniers. Que fallait-il en faire ? La municipalité s'assemble le 14 au matin pour statuer sur leur sort. Mais on n'était pas en nombre. MM. Abadie, Recurt & Monluc, malgré l'arrêté précité, malgré de pressantes invitations du maire, n'ont pas paru la veille & sont encore absents, retenus, ont-ils fait dire, par des affaires urgentes. Procès-verbal est dressé contre eux, l'on décide de notifier cet ensemble de procès-verbaux au procureur du roi avec réquisition d'en poursuivre l'instruction incontinent, & l'on expédie les cinq prisonniers à Mauléon-Magnoac, où résidait alors ce magistrat. Nouvelle complication. Le lendemain 15, le maire réunit le conseil. Le brigadier de la maréchaussée est revenu avec ses cinq prisonniers, le procureur du roi ayant refusé de les recevoir & donné à la municipalité de Castelnau l'ordre de les faire conduire au dépôt de Tarbes, sur lequel on les dirigea le lendemain en effet, heureux de s'en débarrasser. Notre pauvre municipalité joue de malheur. Le prévôt de Tarbes refuse d'instruire cette cause qui appartient, dit-il, aux juges du lieu du délit, & d'accepter les prisonniers dans les prisons de la ville. Le 21, le brigadier rentre à Castelnau avec ses cinq prisonniers, mais sans les quatorze écus faux qu'il avait emportés comme pièces à conviction. On ne lui avait remis que trente-quatre livres pour frais du voyage à Tarbes; personne n'avait prévu la possibilité d'un retour; le temps du reste a été affreux; le voyage s'est prolongé; il a dû se servir de ces faux écus, sous peine de mourir de faim avec ses hommes & ses prisonniers & de coucher à la belle étoile. L'aventure est piquante. Nos officiers municipaux ne s'en émeuvent pas davantage. Peut-être au fond du cœur regrettaient-ils leur beau zèle.

Quelques jours à peine les séparaient de l'expiration de leur mandat, & cependant leurs embarras & leurs tribulations étaient loin d'être finis. L'Assemblée nationale venait de détruire les anciennes justices royales & seigneuriales du royaume. Tous les petits juges de chaque village, le grand juge des Quatre-Vallées, étaient remplacés par le tribunal du

Digitized by Google

district, aujourd'hui tribunal de première instance ou d'arrondissement. Juges & présidents avaient été élus par le suffrage populaire & leur résidence fixée à Castelnau, où ils devaient entrer en fonctions dès la fin de décembre. Le 23, le maire réunit officiers municipaux & notables. Une grosse question se posait : L'hôtel-de-ville était dans un tel état de délabrement qu'on ne pouvait y loger la nouvelle justice, comme l'ordonnaient les décrets organiques. Il fallait donc trouver une maison privée, vaste & aménagée pour cet usage. Tous les quartiers de la ville se disputaient cette faveur & le choix passionnait les esprits. Le maire expose qu'il a reçu, pendant les jours de foire, la visite de MM. Labroquère, Rivière & Dutilh, président & juges du nouveau tribunal, venus à Castelnau pour s'aboucher avec les autorités locales & veiller aux détails de leur installation. Il n'a cru pouvoir mieux faire que de conduire ces messieurs visiter les maisons déjà signalées, & tout d'abord on a écarté celle du sieur Cabailh comme trop petite ; mais celles de MM. Breuil & Caze leur ont paru l'une & l'autre tout à fait convenables ; les juges préféreraient cependant celle de M. Breuil où le tribunal siégerait au rez-de-chaussée, au grand avantage du public. Chez M. Caze on ne peut le placer qu'au premier étage. Chez M. Breuil ils ont été séduits par une terrasse extérieure, où pendant la belle saison ils pourraient se reposer de leurs travaux sans sortir de l'enceinte du tribunal. Le malheur veut que M. Breuil refuse de louer sa maison. Et le maire achève son exposé en disant que messieurs du tribunal s'en rapportent du reste au choix de la municipalité. La maison des Caze étant la seule offerte, leurs amis en croyaient le choix assuré. Mais le refus de M. Breuil n'était sans doute qu'une feinte pour laisser ses rivaux sans défiance exagérer leur demande.

En effet, comme le maire terminait, un membre informe l'assemblée qu'il est chargé par les MM. Caze d'offrir leur maison pour l'installation du tribunal, & qu'ils exigent 600 livres de loyer annuel. Il ne pouvait y avoir débat & l'assemblée allait passer au vote, lorsqu'à la surprise générale, un autre membre annonce qu'il a mandat de présenter celle de M. Breuil pour 400 livres par an. On juge du coup de théâtre &

Digitized by Google

de l'émotion qu'il provoque. Les partisans des Caze ne se déconcertent pas: l'un d'eux quitte un instant la séance & revient aussitôt. MM. Caze cèdent aussi leur maison à 400 livres. Les amis de M. Breuil, qui se savent en nombre, demandent le scrutin : ils sont huit contre cinq.

Il y avait là, on le soupçonne bien, plus qu'une lutte d'argent & d'intérêts matériels. C'était surtout une rivalité de familles, d'influences personnelles, de quartier, de passions politiques. Les cinq membres de la minorité, MM. Abadie, Dossat, Brouchican, Recurt & Boé protestent violemment, refusent de signer la délibération que le maire, en homme avisé, faisait rédiger séance tenante, & ils quittent la salle en proférant des menaces. Ce n'était qu'une fausse sortie. Le maire & les membres de la majorité, indignés de cette intolérance & de cette révolte contre les décisions de l'assemblée, dressent procès-verbal & décident qu'il sera transmis au directoire du département. Comme ils en achevaient la rédaction, la salle est envahie par une foule ayant à sa tête les cinq membres de la minorité & les MM. Caze père & fils, qui viennent offrir leur maison, non plus pour 400 livres mais gratuitement, sommant la municipalité, au nom des intérêts de la ville, d'accepter ces offres avantageuses, ou du moins de leur en donner acte. Le maire & la majorité font bonne contenance & attendent patiemment que l'orage soit passé & la foule écoulée. Aussitôt ils rédigent un nouveau procès-verbal de ces derniers & bruyants incidents, & persistent résolûment dans une décision signée par la majorité & que ne saurait modifier l'offre trop tardive des Caze: « Sans chercher à approfondir les motifs de leur conduite, on ne peut s'empêcher, dit le procès-verbal, de qualifier comme ils le méritent les moyens de violence employés pour imposer à la municipalité le choix de leur maison. On parle ironiquement de leur patriotisme qui offre aujourd'hui une location gratuite après en avoir modestement demandé 600 livres. Considérant qu'ayant agi par dépit plutôt que par patriotisme, que le président M. Labroquère avait manifesté sa préférence pour la maison Breuil ; considérant que le sieur Caze n'a pas précisé le temps pour lequel il cédait sa maison, le conseil se

Digitized by Google

fait scrupule d'accepter de telles offres, renvoie au directoire du district la décision à prendre, & délègue le sieur Destieux pour aller à Labarthe porter la délibération & fournir les explications nécessaires. »

De part & d'autre la résistance fut acharnée & dura plusieurs jours. On délibère, on verbalise, on se passionne; toutes les armes sont bonnes, on s'accroche à tous les incidents, & nous trouvons des délibérations où les propositions contraires sont signées chacune par leurs seuls partisans, délibérations en partie double, où personne n'a voulu céder, où aucune majorité n'a pu se former. Nous verrons plus tard quelle fut la décision du directoire de Labarthe. Ce n'est plus entre quelques personnalités plus ou moins importantes, entre différents quartiers de la ville que la lutte va se poursuivre, mais bien entre deux véritables partis politiques, amis ou adversaires de la Révolution, reflétant l'un & l'autre les deux grandes nuances qui divisaient l'Assemblée nationale. Si leurs querelles ne sont pas tragiques comme à Paris, elles n'en seront peut-être ni moins ardentes, ni moins acharnées.

Les pouvoirs de la municipalité expiraient. Un arrêté du directoire du département fixait au 26 décembre les opérations du renouvellement. Nous l'avons vu, le corps municipal se composait alors de six officiers municipaux, assistés d'un conseil de douze notables, le tout renouvelable par moitié chaque année. Aucun roulement n'avait pu s'établir encore & la première série renouvelable devait être tirée au sort. L'assemblée eut lieu le 24 décembre, & après un long exposé du maire & le réquisitoire obligé du procureur de la commune, il fut procédé au tirage. Il faut lire la délibération pour se rendre compte du luxe des précautions prises. Deux enfants sont choisis, dont l'un met les noms dans l'urne, d'où l'autre les retire. On poussa si loin le scrupule & la minutie des procédés que la séance dura quatre heures, & que son procès-verbal remplit plusieurs pages in-folio. Le sort mit fin aux pouvoirs de MM. Abadie, Destieux & Dossat, tandis que MM. Jèze, Monluc & Recurt gardaient encore leur charge d'officiers municipaux. Les notables favorisés furent MM. Bagnères, Dret, Bagnéris, Dastugue, Brouchican & Mengelle; les mal-

Digitized by Google

traités MM. Cabailh, Boé, Fittère, Trouette, Soumeillan & Bergés.

Enfin, le 26, les citoyens actifs sont réunis pour procéder à l'élection. Après que M. Jèze a expliqué, comme le voulait la loi, à l'assemblée l'objet de sa réunion, on inscrit les électeurs présents. Ils sont quatre-vingt-dix-sept, trente de moins qu'aux élections précédentes. La nouvelle loi ou l'indifférence en avait-elle réduit le nombre? Ce fut plutôt la vivacité de la lutte engagée qui écarta les timorés, laissant seuls en présence les plus ardents de chaque parti. La vivacité de la lutte n'abrégea nullement la minutie des formalités nombreuses qui accompagnaient alors les opérations électorales. A une première réunion, tenue à neuf heures du matin, on ne fut pas en nombre & procès-verbal fut dressé pour le constater. A midi nouvelle assemblée. Après que les noms de tous les présents sont inscrits, MM. Caze père, Lucas, prêtre, & Bernard Sabatié, prennent place au bureau, en vertu de leur âge, comme scrutateurs provisoires. Un premier scrutin désigne d'abord le secrétaire & le président de l'assemblée qui seule avait alors la responsabilité & la direction de toutes les opérations appartenant aujourd'hui au maire. L'on vote enfin, mais d'après un procédé qui nous paraîtra bien singulier. Chaque électeur doit écrire lui-même son bulletin sur le bureau, &, s'il ne sait, le faire écrire par un des scrutateurs nommés pour cet usage : la loi était formelle. De ce nouveau scrutin, M. Sabatié sort président; un second tour nomme M. Dutrey secrétaire. Aussitôt, à moitié phrase peut-on dire, le secrétaire ordinaire de la municipalité, qui a rédigé le procès-verbal jusques à ce moment, s'interrompt & tout le reste est de la main du nouveau secrétaire. M. Jean Dallas remplace comme secrétaire M. Sabatié appelé au fauteuil, & le président & le secrétaire prêtent le serment civique devant l'assemblée. Mais comme l'heure est *tarde*, dit le procès-verbal & que plusieurs citoyens ont *désemparé* la séance, on s'ajourne au lendemain huit heures du matin. Malgré l'ardeur de la lutte, chacun tenait à ses habitudes; aujourd'hui nous y passerions la nuit.

Le lendemain, en effet, l'assemblée a lieu à l'heure dite. Mais

Digitized by Google

voici bien d'une autre affaire. M. Sabatié, le président, redoutant peut-être quelque protestation contre des opérations dont le succès était certain pour son parti, informe les électeurs qu'ils ne peuvent voter encore. Sa nomination & celle du secrétaire ont été viciées dans la forme; elles auraient dû être faites en un seul scrutin de liste & non par deux votes successifs. Il quitte aussitôt la présidence, M. Dutrey abandonne la plume, & le maire & le secrétaire de la mairie sont requis en toute hâte pour les remplacer. Enfin on procède à un nouveau & unique scrutin avec toutes les formes d'une rigoureuse légalité. MM. Sabatié & Dutrey jurent de nouveau devant l'assemblée de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi & au Roi, & de remplir avec zèle & courage les fonctions civiles qui pourront leur être confiées. Ils reprennent leurs places respectives & aussitôt le maire disparaît, son secrétaire se retire, & à moitié phrase encore, écriture & rédaction changent de main. Mais nous ne sommes pas au bout. Comme la veille, la nomination de M. Sabatié laissant vacante une place de scrutateur, on y appelle M. de Lafforgue, ancien consul, renversé un an auparavant. Ce choix, comme celui de M. Sabatié & du secrétaire, fait pressentir le revirement des esprits.

Il semblerait que tout est prêt pour procéder enfin à l'élection. Nous en sommes loin encore. D'abord le président requiert tous les citoyens actifs de prêter entre ses mains le serment civique. L'on s'exécute & l'on commence, mais en nommant des scrutateurs définitifs, car les trois qui avaient été désignés la veille par ancienneté d'âge n'étaient que provisoires & spéciaux pour l'élection du président & du secrétaire. Les nouveaux, MM. Caze fils, Louis Sénac & Louis Salles, l'un après l'autre, prêtent le serment civique entre les mains du président & jurent de garder le secret de leur vote vis-à-vis de tous les citoyens qui viendront les requérir d'écrire leurs bulletins. Tous les préliminaires sont enfin épuisés: l'appel nominal est fait, chacun écrit ou fait écrire son bulletin sur la table & le dépose dans l'urne. Au dépouillement, MM. Caze fils & Jean-Marie Jourdan sont seuls élus officiers municipaux, le troisième candidat, M. Dossat, n'ayant pas

Digitized by Google

obtenu, dit le procès-verbal, la pluralité des suffrages. Un second tour est nécessaire & le président les proclame tous trois officiers municipaux, mais avec une telle hâte qu'il oublie de leur faire prêter le serment civique ; c'est que l'heure est *tarde*, dit le procès-verbal. Il était midi en effet, chacun sans doute avait hâte de dîner & la suite est renvoyée à l'après-midi.

Des trois sortants, Dossat seul réélu, Destieux & Abadie remplacés par Jourdan & Caze, c'était le triomphe de ce dernier & de son parti, mais aussi celui des modérés de l'ancienne municipalité, car Destieux & Abadie étaient d'ardents partisans des idées nouvelles.

Electeurs & bureau, ayant repris des forces, se réunissent de nouveau à quatre heures. Il faisait très froid, on savait de quel côté était la majorité & un seul scrutin suffit pour les six notables qui furent MM. Sénac, de Santis, Louis Salles, l'abbé Lucas, Rhumeau & Lassalles. Ils sont proclamés & le président requiert les officiers municipaux encore en exercice de recevoir le serment de leurs nouveaux collègues; mais humiliés par la défaite de leurs amis, ils avaient depuis longtemps quitté la séance. On va les chercher, ils résistent, & le président requiert le maire de les assembler le lendemain pour installer les élus. Le 28, en effet, M. Jèze, toujours maire malgré lui, réunit le corps municipal. Le président & le secrétaire de l'assemblée électorale lui remettent solennellement le procès-verbal de l'élection, dont il leur est accordé décharge, & les neuf nouveaux membres prêtent enfin le serment civique. Ainsi sont closes ces laborieuses opérations. Elles avaient duré quatre jours. M. Breuil, procureur de la commune, battu sur le terrain politique & sur celui des intérêts personnels, refusa d'assister à cette dernière séance que termine un long discours de M. Jèze, dans lequel il réitère sa démission de maire définitive & sans recours.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Arrivée des membres du Tribunal. — Organisation des Justices de paix. — Visite domiciliaire au couvent. — Liste générale des Religieuses, qui déclarent persister dans leurs vœux. — Election du maire, M. de Santis. — Caractère modéré de la nouvelle municipalité. — Ses luttes avec le Procureur de la commune. — Rentrée des biens usurpés; partage des communaux. — Soustraction d'un registre aux archives. — Le Procureur de la commune porte le débat devant l'assemblée populaire.

Cette démission est acceptée, car le jour même, M. Recurt, premier officier municipal, doit convoquer la nouvelle municipalité : le lendemain, arrivaient en effet les membres du tribunal, & aucun immeuble n'avait été choisi définitivement pour son installation. M. Jourdan propose aussitôt la maison Caze; M. Breuil quitte la séance, on passe outre; mais son ami Monluc proteste énergiquement, arguant de la décision déjà prise en faveur de la maison Breuil, exigeant au moins l'inscription de sa protestation. M. Caze réitère personnellement ses offres de location gratuite pour toute la durée des réparations de l'hôtel de ville. L'assemblée les accepte à l'unanimité, hormis Monluc.

Les juges arrivèrent le lendemain & furent sans doute installés en grande pompe; mais notre registre, si prolixe d'ordinaire, ne porte pas trace de ces solennités. Seules, les lettres patentes du roi, donnant l'investiture aux juges sortis de l'élection, les rappellent. Leur début, *Louis, par la grâce de Dieu & par la loi constitutionnelle de l'Etat, roi des Français*, marque par cette formule bizarre la révolution accomplie dans les assises de la Nation & des pouvoirs publics. Le tribunal comprenait un président, M. Labroquère, & quatres juges, MM. Forgues, Rivière, Plamajou & Fournier. M. Curie, de Trie, remplissait auprès d'eux les fonctions de commissaire du roi.

Tous les pouvoirs, autrefois délégués par le roi, prenaient maintenant leur source dans l'élection. Après l'installation du tribunal on devait donc organiser la juridiction du premier

Digitized by Google

degré ou justice de paix. Ainsi que le prescrivait la loi organique, la municipalité désigne, dans sa séance du 1er janvier, six citoyens, dont deux au moins hommes de loi, pour composer le bureau de paix qui assistait le juge titulaire & le suppléait au besoin ; elle convoque ensuite pour le lendemain les citoyens actifs qui doivent élire le juge lui-même. Les membres du bureau furent MM. Jèze, curé, Lucas, ancien chanoine, Corraze, notaire, Cabailh aîné, Breuil & Sabatier, ces deux derniers comme hommes de loi. Les tendances conservatrices de la nouvelle municipalité s'accusaient hardiment dans ces choix, le curé de la paroisse, un chanoine, l'ancien juge royal. Quant à M. Breuil, c'était une légère compensation pour l'abandon de sa maison. N'était-il pas d'ailleurs prudent de ménager le terrible procureur de la commune? Dans la même séance, on fixa au 9 janvier l'élection du nouveau maire.

Cette organisation judiciaire ne fut pas partout, paraît-il, aussi facile. A Monléon-Magnoac, alors chef-lieu de canton, elle suscite une rixe que la municipalité termine par l'arrestation de seize tapageurs, dont l'un, M. Noilhan, était le président du directoire du district de Labarthe, en réalité le sous-préfet d'alors. Quel est le plus étrange, d'un sous-préfet arrêté pour tapage sur la voie publique, ou de la municipalité qui emprisonne son chef hiérarchique?

Notre tribunal s'installe au plus tôt, & par jugement du 4 janvier il somme la municipalité de procurer un ménage de gens sachant lire & écrire, pour les fonctions de geôliers; d'établir une prison solide (elle était alors au rez-de-chaussée du clocher); de placer dans la salle d'audience des siéges commodes & solides pour dix juges ou suppléants; de décorer la salle de fleurs de lys; de peindre le plancher & de placer un crucifix d'une honnête grandeur au-dessus de la place du président. Et le procès-verbal ajoute : « Attendu que la présente municipalité doit toujours recourir à l'administration supérieure pour être autorisée à ces diverses dépenses, charge MM. Salles & de Santis, sous le bon plaisir de MM. les administrateurs du département & du district, de faire lesdits travaux. » Singulière contradiction! La Constituante voulait

Digitized by Google

rendre la vie aux pouvoirs anémiés, & elle les soumettait en même temps à la plus étroite des tutelles administratives. Son ingérence inquiète va pénétrer dans le domaine autrement susceptible de la conscience individuelle. En vertu de ses décrets d'octobre 1790, MM. Jourdan & Caze, officiers municipaux, ce dernier faisant fonctions de maire, se présentent au couvent pour dresser un état de toutes les religieuses & les inviter, chacune personnellement & en particulier, à déclarer si elles veulent continuer de vivre en communauté, ou sortir de leurs murs. Avec l'inventaire du 20 juillet précédent, nous avons pénétré dans les moindres détails des choses & des biens du couvent; celui-ci va nous en faire connaître minutieusement tous les êtres :

1° Sœur de la Visitation, Mad. Belvès, supérieure, âgée de 65 ans.
2° Sœur Sainte-Claire, Mad. de Sabouliés, sous-prieure, âgée de 64 ans.
3° Sœur des Anges, Mad. de Gensac, âgée de 69 ans.
4° Sœur Marie, Mad. de Colomès, âgée de 65 ans.
5° Sœur Saint-Sernin, Mad. de Pointis, âgée de 56 ans.
6° Sœur Saint-Charles, Mad. de Binos, âgée de 64 ans.
7° Sœur Sainte-Elisabeth, Mad. Belvèze, âgée de 63 ans.
8° Sœur Saint-Augustin, Mad. Sacère, âgée de 57 ans.
9° Sœur Saint-Hyacinthe, Mad. de Gestas, âgée de 54 ans.
10° Sœur Saint-Joseph, Mad. de Sède, âgée de 52 ans.
11° Sœur Saint-Esprit, Mad. de Pérès, âgée de 59 ans.
12° Sœur de la Présentation, Mad. de Belloc, âgée de 48 ans.
13° Sœur de Saint-Paul, Mad. Saint-Raymond, âgée de 46 ans.
14° Sœur Sainte-Dorothée, Mad. de Gestas, âgée de 48 ans.
15° Sœur Séraphine, Mad. de Boussès, âgée de 44 ans.
16° Sœur Sainte-Cécile, Mad. de Roquemaurel, âgée de 51 ans.
17° Sœur Saint-Hippolyte, Mad. Cassaignoles, âgée de 41 ans.
18° Sœur Thècle, Mad. de Dupuy, âgée de 42 ans.
19° Sœur du Sacré-Cœur, Mad. Couture, âgée de 30 ans.

Digitized by Google

20° Sœur Saint-François, Mad. de Rivière, âgée de 32 ans.
21° Sœur de la Vierge, Mad. Betbèze, âgée de 25 ans.
22° Sœur Saint-Antoine, Mad. Lacassin, âgée de 23 ans.
23° Sœur Sainte-Magdeleine, Mad. Jèze, âgée de 21 ans.
24° Sœur de la Croix, Mad. Sauvage, âgée de 26 ans.
25° Sœur Angélique, Mad. Betbèze, âgée de 24 ans.
26° Sœur Rose, Mad. d'Estarvielle.
27° Sœur Saint-Pierre, Mad. Bergons.

Ces deux dernières sont infirmes & l'on ne mentionne pas leur âge. Plus les sœurs Labarthe, Débat, Escudié, Mousset, Larroux, Péré, Vignaux, converses ou tourières, qui portaient le chiffre total de la communauté à trente-quatre religieuses. Toutes, sans exception, déclarèrent ne pas vouloir quitter leur couvent.

Sur les vingt-sept professes dont l'âge nous est donné, cinq seulement, sorties de la bourgeoisie, ont moins de trente ans; presque toutes les autres appartenaient à la noblesse. Le relâchement des mœurs & des croyances commençait, sans doute, à éloigner l'aristocratie de la vie religieuse.

On arrive ainsi au jour fixé pour la nomination du maire. Les longues & minutieuses procédures de l'élection des officiers municipaux furent de nouveau suivies. Une seule innovation s'y ajoute : chaque électeur, avant de voter, prête le serment de maintenir de tout son pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi & au Roi, & de choisir en son âme & conscience le plus digne de la confiance publique pour remplir avec zèle & courage les fonctions dont il s'agissait. Certes on ne pouvait que choisir de parfaits magistrats après un serment aussi solennel. Le choix, presque unanime, se porta sur M. de Santis aîné, chevalier de Saint-Louis, officier en retraite, commandant de la garde nationale. Il complétait la municipalité en accentuant son caractère politique. L'ancienne bourgeoisie de la ville revenait ainsi au pouvoir, animée d'un esprit de méfiance, sinon d'hostilité, à l'égard des institutions nouvelles, qui n'auront pour défenseurs que MM. Breuil, procureur de la commune, & Monluc, seuls survivants de l'ancienne municipalité. Leur opposition violente suscitera des querelles chaque jour plus aiguës.

Digitized by Google

Le 8 février 1791, M. Jourdan, dans un véritable discours, expose à ses collègues que leurs prédécesseurs ont très mal administré la forêt communale, qu'il conviendrait de mettre en exploitation le quart de réserve entièrement dépouillé par le maraudage, & d'y adjoindre même un autre quartier de la forêt. Cette proposition si raisonnable soulève l'indignation de M. Breuil, qui répond avec une véhémence d'abord inexplicable : « Je croirais trahir les intérêts & la confiance publique, si je ne combattais cette mesure. La rareté du bois est tellement grande dans le pays, que bientôt elle menacera notre existence même. Pour vous en convaincre, transportez-vous sur les hauteurs de cette ville, & de là jettez les yeux sur la vaste étendue de territoire qui l'environne, vous n'apercevrez pas un seul arbre à brûler, si ce n'est dans la forêt communale (que dirait-il aujourd'hui !), & la population ne manquerait pas de se soulever pour écarter la cognée qui nous menacerait de ce meurtre politique. Les motifs invoqués par M. Jourdan s'évanouissent devant les intérêts de notre existence menacée, & si la caisse municipale a des besoins, je requiers de faire incessamment rentrer par les voies légales les reliquats de tous comptes & ventes de bois des anciens administrateurs, ainsi que la restitution des fruits & le produit des fonds communs usurpés ou mal acquis, conformément au vœu général bien connu & exprimé dans diverses délibérations de la communauté. »

Ah ! l'on veut attaquer ses amis de la précédente municipalité ; vite M. Breuil s'en prend à l'administration antérieure, à M. Jourdan lui-même, ancien trésorier de la ville, possesseur sans doute de quelques parcelles usurpées, certain de flatter ainsi les passions politiques. M. Jourdan & ses amis, décontenancés par la brutalité de l'agression, demandent l'ajournement ; il leur faut quelques heures pour préparer leur défense. Mais, en habiles tacticiens, pour mieux se défendre ils attaquent, pour se couvrir ils accusent. Certains fermiers évincés d'une adjudication appelaient la municipalité en garantie. Avant de rentrer en séance, le maire fait assigner, en son nom & au nom du procureur de la commune, M. Destieux comme seul responsable envers les plaignants. Vous cherchez noise à

Digitized by Google

Jourdan, nous houspillons Destieux : œil pour œil, dent pour dent. En apprenant l'usage qu'on a fait de son nom contre son ami Destieux, M. Breuil proteste avec violence ; il exige que l'assignation soit aussitôt retirée. Le maire tient bon, affirmant que le procureur de la commune doit obéir aux ordres de la municipalité. M. Breuil, suffoqué par la colère, quitte l'assemblée en proférant des injures, & le fidèle Monluc se retire avec lui. Mais ce qu'on n'a pu arracher par la force, il le demande à la ruse. Son ami Curie est l'avocat de la commune ; il le sollicite & le presse de ne pas plaider cette affaire & de renvoyer le dossier au maire. Il se donne le plaisir d'annoncer cet échec à M. de Santis par un billet de sa main, refusant d'ailleurs d'assister à la séance. Le maire lui répond par un ordre formel de confier le dossier à l'avocat Lagrange.

La riposte fut prompte. Peu de jours après, la municipalité reçoit une pétition ou plutôt une sommation, signée de tous les habitants, d'avoir à faire rendre gorge aux détenteurs de biens usurpés (plusieurs membres de l'assemblée en possédaient sans doute), & de faire le partage de tout le fonds commun. Aussitôt la lecture de cette pièce achevée, M. Breuil prend la parole : « Messieurs, dit-il, pour que vous puissiez retirer de la délibération que vous allez prendre toute la satisfaction & tout le fruit que vous pouvez en espérer, il serait à désirer que vous trouvassiez un moyen pour étouffer tous les germes de division qui déchirent les citoyens depuis longtemps. Vous le savez, ce qui forme la réclamation qu'on vous fait, ce qui a toujours fomenté la haine & la zizanie, ce sont ces usurpations qu'on s'est permises sur le fonds commun, & la résistance qu'on a opposé aux citoyens qui réclamaient le partage de ceux qu'on a respectés. C'est enfin, pour tout dire, de ne pas vous voir exécuter avec tout le zèle & l'activité dont vous êtes capables, l'imposition des biens privilégiés & non imposés, pour les six derniers mois de 1789, dont l'impôt doit appartenir aux anciens contribuables, comme un faible dédommagement de ce qu'ils ont si longtemps payé seuls. Je ne vous rappellerai pas ici les procédures, les décrets rigoureux, les arrêts sévères qu'on a provoqués contre ceux qui s'étaient mis à la tête de cette partie de citoyens qui demandaient qu'on

Digitized by Google

livrât à l'industrie & au travail des agriculteurs des terres en friche qui promettaient les récoltes les plus abondantes. Oublions ces temps malheureux, en faveur de l'heureuse révolution qui s'est opérée, & faisons exécuter les lois nationales que nous avons reçues avec reconnaissance. Si vous ne voulez plus les voir revivre, si vous voulez vous occuper avec zèle de ce qui doit contribuer au bonheur de nos concitoyens, à votre tranquillité, à votre satisfaction, je vous prie de peser, dans votre sagesse, toute la justesse de leur pétition. Pour remplir cet objet important, il faut exécuter la délibération prise il y a un an, sur mon initiative, décidant que les biens communs seraient partagés, que les usurpateurs seraient poursuivis, délibération dont les pétitionnaires n'ont pu obtenir un extrait, sous prétexte que le registre n'est plus au dépôt public, délibération décidant encore qu'on ferait rendre compte dans le plus bref délai aux anciens administrateurs de la communauté. Et vous vous occuperez sérieusement & avec célérité de l'imposition des biens privilégiés dont j'ai vainement requis la confection des rôles ; que sur la disparition du registre des délibérations, le greffier sera interpellé d'avoir à déclarer s'il l'a, ce qu'il en a fait, ou en quelles mains il l'a remis, pour l'en retirer & le remettre au dépôt public, avec défense de plus permettre qu'il en sorte, & qu'en cas de contestation de la part de celui qu'il aura désigné & qui aurait abusé de la trop grande confiance du secrétaire-greffier, délibérer qu'il sera informé contre lui ; qu'au surplus, s'il y avait quelque membre du conseil reliquataire des deniers de la commune ou possesseur de biens mal acquis ou usurpés, qu'il lui fût enjoint de quitter aussitôt la présente assemblée pour laisser les suffrages libres. Je vous propose donc, Messieurs, de délibérer, & je requiers, qu'en exécution des délibérations ci-devant prises : 1° Qu'on partage les biens communs ; 2° qu'on fasse le rôle des impôts incombant aux biens privilégiés ; 3° qu'on statue sur la soustraction du registre des délibérations ; 4° qu'on ordonne vérification des comptes des anciens administrateurs. »

Plus qu'un réquisitoire de délibérer, c'était un acte d'accusation précis, audacieux, contre les possesseurs des biens

Digitized by Google

usurpés, contre les anciens administrateurs concussionnaires, contre les soustracteurs d'un registre gênant. Il faut croire cependant que le procureur y mettait quelque passion. La perte d'une location lucrative de sa maison, la défaite récente de ses amis politiques, excitaient sa rancune & le poussaient sans doute à tirer vengeance des affronts reçus. La majorité semble d'abord décontenancée par la brutalité de l'attaque. A l'ouverture de la séance, le procès-verbal mentionnait la présence de MM. de Santis, maire, Recurt, Caze, Dossat, Monluc, Jourdan, Brouchican, Dastugue, Lucas, Salles, Dret, Lassalles, Bagnéris & Rhumeau, officiers municipaux ou notables. Mais, la harangue finie, lorsqu'il s'agit de délibérer, ils ne sont plus que deux, le maire & Recurt. Tous les autres sont partis, ont disparu. Veulent-ils protester par leur absence ou cacher leur embarras devant des accusations si précises?

Leur silence eut été un aveu, leur inaction une défaite. Le maire les réunit de nouveau quelques heures après. Il importe d'arrêter au plus tôt le scandale & de formuler une réponse. Cette réponse ne manqua pas d'habileté, sinon de toute la clarté désirable. Elle sauvegardait du moins leur honneur & leur dignité comme on va voir.

« Le conseil général de la commune, inviolablement attaché aux devoirs impérieux que la loi & la confiance des citoyens lui ont imposés, & pénétré surtout de l'idée que tout ce qui peut coopérer à leur plus grand avantage doit être le principe de toutes ses actions, que les citoyens qui l'éclairent & le mettent à portée de mieux le sentir, de mieux le connaître, sont dignes de toute sa reconnaissance; mais ne perdant jamais de vue que sans le secours & l'exécution des lois, ces avantages, quoique positifs en apparence, ne pourront produire les effets qu'on est en droit d'en attendre; que leurs regards doivent non-seulement se porter sur l'état actuel des choses, mais encore sur le futur, la commune se régénérant sans cesse par de nouveaux citoyens; que ce n'est enfin que d'une confiance mutuelle, d'une parfaite réciprocité d'affection & de sentiments entre la commune & son conseil, son représentant légal, que doit venir le plus grand accroissement d'intérêt public & particulier; qu'il est par conséquent indispensable

Digitized by Google

qu'elle ne s'abandonne pas trop rapidement à des suggestions qui tendraient à les détruire.

Et pour prouver leur bon vouloir, les officiers municipaux ordonnent que les archives soient ouvertes à tous & gratuitement, que toutes les plaintes à ce sujet seront écoutées, qu'une enquête immédiate sera faite sur la disparition du registre. L'accroissement du bonheur public ne pouvant avoir de base plus solide que la confiance mutuelle appuyée sur la réciprocité des sentiments, le conseil général invite tous les citoyens à ne plus se laisser aller aux suggestions qui pourraient la détruire ou l'altérer. De son côté, il mettra toute son attention à leur prouver que ses vues n'ont jamais eu ni n'auront d'autres tendances, & ils doivent surtout se persuader que nul intérêt particulier, en existât-il même dans le sein de l'assemblée, ne saurait influencer son opinion lorsqu'il s'agit de délibérer sur les intérêts généraux, qui lui sont sacrés. Ils promettent en conséquence de faire rentrer les biens usurpés, d'opérer le partage des fonds communs. On donne mandat au procureur de la commune de poursuivre tout comptable, de lui faire rendre compte de sa gestion, de faire enfin dresser sans délai le rôle des biens privilégiés. Extrait de la présente sera remis à MM. les commissaires des citoyens actifs qui se pénétreront aisément de l'idée que le conseil recevra dans toutes les circonstances, avec la plus grande reconnaissance, les idées qui lui seront communiquées relativement au plus grand bien de tous. » L'on a cependant la précaution de nommer deux commissaires pris dans le sein du conseil pour aider le procureur de la commune dans ces diverses besognes.

Dès le lendemain, en effet, les deux commissaires qui assistaient M. Breuil voulurent commencer leurs recherches dans le greffe de la mairie par un inventaire général des archives. Mais le terrible procureur ne prend pas le change & soumet le greffier à un interrogatoire en forme. Celui-ci, poussé à bout, finit par avouer qu'un jour où l'on tenait séance chez M. Jourdan, il lui a porté le registre en question, que depuis lors il l'a vainement réclamé sans pouvoir l'obtenir. Enfin le procureur tient son homme & ne va plus le lâcher. Il fait convoquer le conseil au plus tôt, & commence, l'assem-

Digitized by Google

blée réunie, un violent réquisitoire contre le sieur Jourdan. Mais pendant son discours les membres disparaissent tour à tour, & au bout de quelques instants il se trouve en tête-à-tête avec le maire qui ne peut que lever la séance & la renvoyer à une date indéterminée.

Le Conseil ne veut pas l'écouter : c'est devant l'assemblée générale des citoyens actifs qu'il portera le débat. Il se rend immédiatement à Tarbes & obtient du directoire un arrêté en date du 17 avril ordonnant le partage des communaux & la restitution des biens usurpés. Fort de cet appui, le procureur rentre à Castelnau & oblige la municipalité à convoquer sans délai l'assemblée des électeurs, qui se réunit en effet deux jours après, le 19, dans l'église paroissiale. Ce fut un triomphe, une revanche éclatante pour l'irascible procureur. Il ne se contenta pas de faire voter la rentrée des biens usurpés & le partage du fonds commun, il annonce en outre la renonciation exemplaire de M. d'Abadie, député à l'Assemblée Nationale, à ses droits dans le partage. M. de Santis, beau-frère de M. d'Abadie, se voit forcé d'imiter sa générosité; mais il fut le seul. La réunion se termine par un arrêté en forme consacrant ces mesures. M. Breuil n'oublie pas de faire insérer dans l'un des dispositifs que l'assemblée lui donne spécialement mandat de rechercher à nouveau les documents perdus. M. Jourdan se le tient pour dit. Ennuyé de toutes ces tracasseries, il donne sa démission d'officier municipal, & restitue, ainsi que le constate un procès-verbal régulier, toutes les pièces des archives qu'on avait portées chez lui en dépôt. Le registre perdu se trouvait dans le nombre. Mais les registres comme les hommes ont leur destin. Le sort de celui-ci était d'être perdu, car il ne nous est pas parvenu.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Premier refus de serment à la Constitution civile du clergé. — Appointements de l'instituteur communal. — Le nouvel impôt foncier. — Embarras de la municipalité pour la confection des matrices cadastralee. — Fuite du roi ; émigration ; effets de ces deux événements en province. — Armement général de la population. — Déposition du curé Jèze pour refus de prestation de serment à la Constitution civile. — Installation de son frère comme curé constitutionnel.

Pendant les péripéties de ces querelles locales qui passionnaient notre municipalité & ses administrés, la Constituante poursuivait son œuvre. Elle avait édicté, le 17 novembre, le décret sur la Constitution civile du clergé. Pour se conformer à son article 5, le maire a invité M. Jèze, curé de la paroisse, à prêter le serment civique. Celui-ci est toujours resté sourd à ces appels, & M. de Santis, pour éviter les responsabilités qu'il redoute, se croit tenu de dénoncer au procureur syndic du district la conduite de M. Jèze, « qui, par son éloignement de la paroisse, manifeste clairement son refus de se soumettre à la loi. » Premier acte de cette fatale guerre religieuse qui va bouleverser la nation, & joindre ses horreurs & ses troubles à ceux que les passions politiques & les haines sociales avaient déjà déchaînés.

L'esprit réformateur de l'Assemblée Nationale s'attaquait à tout sans trop prévoir encore ce qu'elle édifierait sur ces ruines. D'un trait de plume, elle avait aboli les droits d'octroi ou de consommation, les droits de place perçus par les villes, tarissant ainsi les principales sources des revenus communaux. Tous les anciens impôts étaient supprimés. Il eût été sage d'assurer au préalable la rentrée des nouveaux, & du jour au lendemain, villes & Etat ne se seraient pas trouvés sans ressources. D'ailleurs, depuis le début de l'année, tout le monde se refusait à payer quoi que ce fût. Des coalitions, des projets hostiles, des tentatives d'émeute chaque jour de foire & de marché, mettaient sur les dents notre pauvre municipalité.

Le procureur de la commune accumule réquisitoires sur

Digitized by Google

conclusions, le maire fait des discours pathétiques & tâche encore d'administrer. Il n'y avait plus d'instituteur public en ville : il découvre un sieur Blagé, de Montréjeau, qui pour 240 francs l'an, deux chars de bois & une rétribution d'un sou par élève & par semaine, en accepte les fonctions.

Les municipalités devaient surtout préparer l'assiette des nouveaux impôts, l'évaluation de toutes les propriétés foncières, l'estimation de leurs revenus, établir le cadastre & ses matrices. Quelques mots d'un réquisitoire du procureur de la commune donneront l'idée de ces embarras : « Il fait tous ses efforts pour faciliter le recouvrement des impôts de 1789-90 & préparer la répartition de ceux de 1791. A cet effet il a requis la municipalité de ramener à exécution le rôle tant des impositions ordinaires que des contributions patriotiques, & de faire procéder à la confection du cadastre, la rendant responsable de toutes les difficultés à venir. »

Trois années sans impôts! A son tour, le maire s'émeut. Dans une réunion du 12 juillet, il s'adresse ainsi à ses collègues : « Une tiédeur profonde s'est emparée de nous : on dirait que nous nous croyons indépendants de la chose publique & que le bonheur de l'Etat ne doit influer en rien sur notre prospérité individuelle. Aussi, Messieurs, toutes nos opérations languissent, & notre cité qui, par les avantages qu'elle reçoit de la Constitution, devrait donner l'exemple du zèle le plus ardent, excite peut-être en ce moment les murmures des cités voisines, qui la surveillent. Ce que nous avons le plus à nous reprocher, c'est notre retard à faire exécuter la loi sur la contribution foncière. Elle est publiée depuis plusieurs mois ; nous avons formé les sections territoriales ; les commissaires estimateurs ont été nommés, mais ils semblent vouloir rejeter un fardeau que leur modestie seule trouve trop lourd, malgré nos invitations réitérées. Il convient d'inviter de nouveau les commissaires au nom de la Patrie & de la Loi, à commencer dans la huitaine les opérations confiées à leurs lumières & à leur probité. S'ils refusent encore, nous n'aurons qu'à consulter les corps administratifs. »

Cette harangue peint bien l'état d'esprit de ces gentilshommes lettrés, polis & philosophes de la fin de l'ancien régime

Digitized by Google

& qui accélérèrent sa chute. Elle révèle encore le désarroi profond qui régnait partout. Ces fleurs de rhétorique furent perdues, & douze jours après, M. de Santis découragé revient dire à ses collègues : « Il y a trop longtemps, Messieurs, que nous nous tourmentons à exciter le zèle de nos commissaires. Je suis enfin éclairé sur leurs véritables intentions. La plupart motivent leur refus par défaut de lumières, les autres par leurs occupations. Nous savons combien les premiers se font illusion sur leurs mérites, les seconds seraient excusables si ce prétexte était le seul. Le véritable & qui fait gémir au fond de leur cœur le patriotisme des intéressés, c'est qu'ils ne veulent pas se charger d'une opération qui doit fixer la portion plus ou moins forte de la contribution de chaque citoyen. Ils craignent le blâme, ils redoutent les reproches que leurs travaux délicats pourraient leur attirer de la partie du public la moins éclairée, par suite la plus injuste. Il y a plus : cette espèce de terreur, ou pour mieux dire, de faiblesse, est si répandue dans notre commune, qu'il serait inutile d'y chercher de nouveaux commissaires. Nous n'avons plus pour exécuter la loi, imitant l'exemple de quelques localités, qu'à nous adresser au directoire du département, lui exposer toutes les diligences que nous avons faites, avec les pièces qui les justifient, le refus authentique de nos commissaires, & lui demander qu'il soit envoyé dans notre commune quatre commissaires étrangers, au choix du directoire, qui procéderont tant aux opérations de l'assiette de l'impôt foncier que du mobilier. »

A l'audition de ces faits le Conseil se fâche :

« Ouï le procureur de la commune, considérant que les commissaires ont notoirement toutes les qualités & lumières nécessaires pour présider à l'opération dont on les a chargés ; que, d'après cela, le motif de leur inexpérience n'est pas plus admissible que celui du blâme & du mécontentement qu'ils redoutent, parce qu'il n'y en a pas à redouter pour des citoyens qui font leur devoir, & que ce serait une faiblesse impardonnable à eux de suspendre pour de pareilles craintes une opération aussi urgente pour le salut de l'Etat ; considérant en outre que l'opération dont il s'agit est une charge incombant aux citoyens & dont le directoire ne les dispensera pas,

Digitized by Google

vu que personne ne peut mieux connaître & fixer les revenus locaux que les citoyens eux-mêmes, conclut à ce que le refus des commissaires soit déféré au directoire pour statuer. »

Vains efforts! le 10 décembre, le conseil en est encore à conjurer les commissaires de commencer leur travail. Pour compléter ses embarras, le trésorier de la commune a donné sa démission & l'on ne trouve personne pour percevoir des impôts que d'ailleurs personne ne payait.

A Paris, l'horizon politique s'assombrissait de jour en jour, les événements se précipitaient. L'Assemblée Nationale avait écrit le dernier article de sa longue & laborieuse Constitution, croyant avoir extirpé tous les abus, opéré toutes les réformes. On n'avait plus qu'à être heureux en laissant fonctionner cette superbe machine. Mais aussitôt le principal rouage, le roi, s'était dérobé; il était désormais prisonnier aux Tuileries. La noblesse, effrayée du pillage des châteaux & du massacre de leurs habitants passait à l'étranger, malgré les décrets punissant de mort les émigrés. Chassé des églises par l'obligation du serment à la Constitution civile, le clergé se dispersait & fuyait. Les haines sociales les plus cruelles, les plus sauvages de toutes, commençaient à éclater même sur le champ ordinairement si calme des petites villes cachées au fond des provinces. Le désordre, le trouble, l'affolement gagnaient de proche en proche.

Dès que furent connues la fuite du roi & son arrestation à Varennes, la panique commence. Le 28 juin, le conseil général s'assemble sur une pétition de la garde nationale qui, vu les décrets du 21 juin & l'arrêté directorial du 25, demande que « tous les citoyens de la commune s'assemblent pour prendre les mesures les plus sûres pour maintenir la tranquillité publique & arrêter généralement toutes les personnes qu'on pourrait soupçonner de machiner contre la Constitution, vu le nombre prodigieux des émigrations à l'étranger. »

Et l'on arrête, « vu la proximité de la ville de la grande route d'Auch en Espagne, que la garde nationale fera monter une garde constante jour & nuit, renforcée suivant l'exigence des cas, que la grande route sera interceptée pour obliger tous

Digitized by Google

les voyageurs à traverser la ville & à répondre aux questions de la municipalité. »

La peur augmente. Le 16 août on délibère pour faire arriver des poudres des manufactures de Toulouse, & en septembre on envoie chercher au chef-lieu du district un supplément de fusils pour armer la population entière.

Plus que tout, l'attitude du clergé excitait la méfiance. Le 19 juin, sur l'initiative du procureur de la commune toujours prêt à réchauffer leur zèle démocratique, la municipalité prend une de ces mesures qui marquent une date & commencent une époque. Le maire a non seulement convoqué les officiers municipaux & les notables, mais aussi les principaux habitants, & l'on est vingt-neuf. On a besoin d'être nombreux pour se donner du cœur & partager certaines responsabilités. Le procureur expose que, « selon l'arrêté des officiers municipaux, il est allé ce matin avant la messe de paroisse, trouver le sieur Jean-Pierre Jèze, curé du lieu, pour lui remettre un exemplaire d'une adresse aux citoyens du département sur la tranquillité publique, & l'inviter à en faire lecture au prône; que ledit sieur curé lui a donné à entendre qu'il en ferait lecture; que néanmoins il ne l'a point faite, au grand scandale de tous les bons citoyens. Pour quoi il requiert que ledit sieur curé soit dans le moment même cité devant la municipalité pour être interrogé sur les motifs de son refus, &, sur sa réponse, être statué ce qu'il appartiendra. »

Et l'assemblée arrête :

« Que sans se désamparer ledit Jèze soit tenu de comparaître dans l'instant même pour être interrogé sur son refus. A l'effet de quoi, le sieur Dastugue, major de la garde nationale, a été verbalement requis de lui envoyer notifier le présent arrêté & de lui enjoindre de se rendre.

« Et de fait, le sieur Jèze, ayant comparu, a répondu que ses principes ne lui ayant pas permis de prêter le serment prescrit par la loi aux fonctionnaires publics ecclésiastiques, ils lui défendaient par voie de suite de faire aucune publication qui intéresserait les prêtres non assermentés dont il était & serait toujours, & qu'il ne pouvait pas faire la lecture d'une adresse qui ne tendait qu'à l'inculper. »

Digitized by Google

« Sur quoi le Conseil, renforcé par la présence & avis de la très grande majorité des habitants de la commune (ils étaient ving-neuf) invités à exprimer leurs vœux sur la conduite à tenir à l'égard du sieur Jèze arrête :

« Considérant que le sieur Jèze a toujours été un de ces réfractaires qui ont paru le plus contraires au serment que la loi exige des prêtres ; considérant qu'il a toujours refusé ou négligé de faire au prône les publications de presque toutes les lois depuis la Révolution, que récemment encore, il a refusé ou négligé de faire la lecture du mandement du nouvel évêque assermenté ; considérant que le sieur Jèze est & a toujours été un des plus zélés partisans du sieur Latour du Pin, ci-devant archevêque d'Auch, réfractaire le plus incendiaire qui a cherché à allumer, notamment dans ce canton, la torche du fanatisme, & qui, ministre d'un Dieu de paix, n'a pas rougi de prêcher la désobéissance à la loi régénératrice de l'Etat, comme au devoir religieux ; considérant enfin, qu'à raison de sa conduite & de son intimité avec un ennemi si déclaré de la Constitution, ledit sieur Jèze ne peut plus inspirer aux paroissiens aucune confiance dans la pureté de ses sentiments pour la Constitution ;

« Le Conseil général de la commune, de l'avis de la très grande majorité des citoyens ci-présents, a unanimement arrêté & notifié audit sieur Jèze, ici présent, qu'à la diligence du procureur de la commune, sa conduite sera déférée à qui de droit afin qu'il soit de suite pourvu à son remplacement, qu'en attendant, vu l'urgence, & le mécontentement général de la population envers lui, il lui était défendu de continuer aucune fonction curiale. »

Que de chemin parcouru depuis cette délibération des premiers jours de mai 1789, dans laquelle l'assemblée sollicitait la charité de M. l'Archiprêtre, comme le seul remède efficace à la misère publique ; son intervention auprès de ce même archevêque qu'on vient de traiter d'incendiaire & de fanatique, comme seule assez puissante pour obtenir les secours nécessaires au soulagement de la population affamée ! Comme aujourd'hui, on était allé le chercher, on l'avait conduit à la séance, mais alors pour implorer sa bienveillance, & maintenant pour le chasser de son église & le couvrir d'in-

Digitized by Google

jures. Et l'assemblée lui réservait encore une dernière humiliation plus cruelle que la première.

La délibération ajoute que « provisoirement, M. Jean-Baptiste Jèze (c'était son frère), ci-devant doyen du chapitre, ici présent pour avoir été prié de s'y rendre, & acceptant ladite charge, demeurerait chargé de remplir les fonctions curiales, comme étant un des prêtres qui, depuis le commencement de la Révolution, ont le mieux annoncé & soutenu par leur conduite les vrais principes de notre sainte religion toujours inséparable du vrai patriotisme; qu'attendu que le sieur Jean-Baptiste Jèze, pour donner à tous les bons citoyens une preuve de la pureté de ses bons principes pour le maintien de la Constitution & de son parfait dévouement pour tout ce qui pourrait contribuer à leur bonheur, n'a pas hésité à se rendre à leur désir de le voir prêter le serment prescrit par la loi, & qu'en effet il vient, suivant le désir unanime des citoyens, de prêter en leur présence devant l'autel de l'église paroissiale, le serment honorable qui doit distinguer aujourd'hui les vrais ministres du Dieu de paix, ledit sieur Jèze ne pouvant avec de tels principes, & d'après une conduite qui dans tous les temps lui a mérité l'estime publique, qu'être le meilleur pasteur que la paroisse ait à désirer;

« Arrête que les sieurs André Breuil & Corraze, notaire, iront devant le corps électoral du district de la Neste pour présenter le sieur Jean-Baptiste Jèze à ses suffrages, pour sa nomination à la cure de Castelnau. Et pour que le service divin ne demeure pas suspendu, extrait de la présente sera envoyé à M. l'évêque du département avec prière d'accorder au sieur Jean-Baptiste Jèze approbation pour être provisoirement vicaire de la paroisse & de lui accorder même le pouvoir de dire deux messes lorsque les circonstances l'exigeront. Et ont signé les S^rs^ de Santis, maire, Jourdan, Dossat, Recurt, officiers municipaux; Lucas, prêtre, Salles, Brouchican, de Santis, Nartus, Duchêne, Valence, Noguès, Breuil, Lamothe, Boé, Labat, Rhumeau, Dallas, Lassalles, Bergès, Dallas, Bénaben, Cabailh, Monluc, Sabathé, Fittère, Liaut, Trouette & Montferrand, notables & principaux habitants. »

Etrange exemple de l'instabilité des choses humaines! Un

Digitized by Google

an auparavant, M. Jean-Pierre Jèze était choisi à l'unanimité de ses concitoyens pour les nouvelles & délicates fonctions de maire. Il présidait alors cette assemblée qui le traite aujourd'hui en ennemi public, en suspect, en rebelle, le vouant ainsi à une proscription prochaine. Sous la sécheresse banale du procès-verbal on devine le drame poignant de cette scène. Les deux frères en présence, côte à côte sans doute; le cadet silencieux, impassible, attristé, restant fidèle aux austères prescriptions de sa conscience & de sa foi; l'aîné, l'ancien doyen du chapitre, cédant aux conseils de l'ambition, peut-être de la jalousie, allant au-devant de l'apostasie avec une complaisance qui touche à la faiblesse. Le déshonneur qu'il jetait sur leur nom dût être encore la plus cruelle amertume de son frère. Celui-ci émigra peu de temps après. L'aîné suivit la Révolution jusqu'au bout.

Une délibération, postérieure de quelques jours, complétera le tableau de l'état des esprits & des événements qui se préparaient :

« Le 30 juin, le procureur de la commune informe ses collègues que le sieur Laguens, huissier, est venu, par devoir civique, lui dire que l'abbé de Baretges, ci-devant chanoine, actuellement vicaire à Espénan, ne cessait de prêcher soit en chaire, soit au confessional, ou en conversation, que la Constitution civile du clergé était une loi abominable, que ceux qui s'adressaient à des assermentés faisaient des sacrilèges, que les acquéreurs de biens nationaux seraient évincés; que de pareils propos ne pouvaient partir que d'un rebelle aux nouvelles & salutaires lois, qui, à l'exemple de tant d'autres prêtres rebelles, ses abominables complices, ne cherchait qu'à égarer le peuple par le fanatisme pour faire échouer une Constitution qui faisait le bonheur du peuple; qu'il importait d'arrêter le progrès des perfides insinuations d'un prêtre qui s'était refusé à prêter le serment, & de citer le sieur de Baretges devant la municipalité pour lui être fait défense de tenir de tels propos, de prêcher, de confesser dans la présente ville, & le dénoncer à l'accusateur public pour être informé contre lui, poursuivre & punir, s'il y a lieu, comme rebelle aux lois & perturbateur du repos public. »

Digitized by Google

Et cependant l'assemblée qui tenait ce langage & prenait ces mesures était composée de ce que nous appellerions aujourd'hui des conservateurs. Peu de jours après, le maire, M. de Santis, allait être lui-même remplacé comme suspect. La bourgeoisie & une partie de la noblesse furent en réalité les premiers auteurs de la Révolution. Bientôt elles tentèrent vainement d'en arrêter la marche, & l'une des premières mesures dont l'exécution souleva leurs perplexités & leurs doutes fut cette Constitution civile du clergé, la plus grande erreur de la Constituante, comme l'événement l'a prouvé, & qui ramenait la conscience humaine & le sentiment religieux à la servitude légale dont les avait affranchis, dix-huit siècles auparavant, le fondateur du christianisme.

CHAPITRE VII

Première célébration de la fête nationale du 14 juillet. — Démission de M. Jourdan. — Renouvellement annuel d'une moitié de la municipalité, décembre 1791. — Couleur politique des nouveaux élus. — Dénombrement de la population. — Insultes aux religieuses. — Impôts nouveaux. — Débuts de la guerre. — Enrôlement des premiers volontaires. — Réorganisation dee gardes nationales. — Débuts de la période révolutionnaire. — Fêtes & proclamation de la nouvelle Constitution, 5 mai 1792. — Déclaration de guerre au roi de Hongrie. — Plantation des premiers arbres de la liberté. — Prestation de serment à la nouvelle Constitution. — Abstention du maire & démission de plusieurs officiers municipaux. — Nomination de commissaires chargés de surveiller les municipalités.

1791. — La fête du 14 juillet 1791 vint sans doute distraire nos municipaux de ces troublants embarras. Le 12, M. de Santis leur apprend que « le major de la garde nationale lui a présenté une pétition pour qu'on détermine les arrangements de la Fête nationale, qu'entre autres moyens il est bon d'ordonner quelques petites libéralités en faveur des citoyens pauvres, attendu que l'humanité bienfaisante le commande : sur quoi le conseil, applaudissant au civisme de la garde nationale, arrête que la fête de la Liberté sera célébrée jeudi prochain par toutes sortes de réjouissances publiques. Dès la veille au soir, il sera fait un feu de joie en présence de la municipalité, auquel tous les citoyens seront invités. Le jour de la

Digitized by Google

fête sera chanté un *Te Deum* en action de grâces, auquel seront priés d'assister MM. les officiers du tribunal judiciaire; qu'il sera encore distribué quatre sacs de pain aux citoyens de la ville qui ont des besoins ; charge le procureur de la commune d'envoyer à l'Assemblée Nationale extrait de l'adresse de la garde nationale, ainsi que le présent arrêté, à l'effet de témoigner de la confiance de tous les citoyens en elle, de leur adhésion à tous ses décrets & de leur parfait dévouement à tous les sacrifices que pourraient exiger les besoins de la défense de la Constitution & de la Patrie. »

L'enthousiasme & la foi des premiers jours duraient encore, mais les désillusions étaient proches. Nous en trouvons les premiers symptômes dans de vagues inquiétudes qui se répandaient déjà & inspiraient à nos municipaux, à la date du 16 août, une délibération pour obtenir de la poudre, « soit pour contenir les ennemis de la chose publique, soit pour la défense individuelle, bêtes féroces & autres cas imprévus. » Et l'on envoie à Labarthe chercher des fusils pour la garde nationale.

L'année s'achève sans événements importants. La longue querelle de M. Breuil & de M. Jourdan se termine par la défaite de ce dernier. Un procès-verbal du 30 août nous apprend qu'il a démissionné & restitué tous les papiers dont il avait été dépositaire.

Il fallait aussi renouveler une moitié de la municipalité. Les prescriptions légales n'avaient pas la rigueur actuelle. On n'est pas en nombre au jour fixé, on renvoie à plus tard, & les opérations n'en sont pas moins valables. Elles apportèrent un changement notable dans les personnes, &, par suite, dans l'esprit de l'administration. M. Breuil, le fougueux démocrate, l'adversaire des Caze, l'accusateur du curé Jèze, reste sur le carreau. Il est vrai qu'il ne tardera pas à être accusé à son tour, déclaré suspect, emprisonné, & à voir ses biens confisqués. Les modérés, on ne peut dire les royalistes, — leur conduite prochaine démentirait ce titre, — gardent seuls le pouvoir. M. de Santis est maintenu à la mairie. Le notaire Dutrey devient procureur de la commune, & les nouveaux officiers municipaux sont : MM. Cabailh & Sabatier cadet, hommes de loi.

Digitized by Google

A la place de Monluc & de Recurt, &c., les anciens amis de Breuil & de Destieux, les notables élus furent Lucas, prêtre, Couzier, de Lafforgue, ancien consul & chevalier de Saint-Louis, Jèze, un troisième frère du curé, Labarthe, Ader, Bonnassies & Bagnéris.

La revanche des Caze est complète. Ils s'empressent d'informer la municipalité qu'ils ne peuvent plus continuer leur bail sans indemnité pécuniaire; & l'assemblée, « sentant tout le prix de la reconnaissance qui est due à MM. Caze pour leur désintéressement, estime qu'on ne doit plus en abuser, & qu'il est juste au contraire qu'ils soient payés comme se gênant considérablement pour l'intérêt public. »

1792. — Pendant les premières semaines de 1792, nos officiers municipaux sont tout entiers aux affaires intérieures. Ils organisent des ateliers de charité pour faciliter « la subsistance des personnes qui se trouvent sans travail & sans ressources pour vivre durant cette année calamiteuse, & réparer les chemins qui aboutissent à la ville & qui se trouvent dans le plus grand délabrement & presque impraticables. »

Ils sollicitent la création d'une brigade de gendarmerie qui fut installée chez le sieur Salles, « indispensable pour dissiper les attroupements de brigands qui dévastaient nuitamment les environs & ont même fait des tentatives en ville. » Le tableau n'est pas brillant.

Les délibérations s'espacent, le zèle des années précédentes s'est ralenti, sans doute les événements de Paris les effrayent ; seules les affaires urgentes, comme l'éternelle confection du rôle des contributions foncières & mobilières, les rassemblent encore. Ayant perdu le texte de la loi du 29 septembre 1791, ils l'empruntent aux archives de Labarthe qui l'ont aussi égaré. En route ils ont pris des renseignements verbaux & exécutent la loi comme ils peuvent. Le dernier boulanger qui travaillait menace de fermer son four, on le contraint de continuer trois mois encore.

En janvier, a lieu le premier essai de dénombrement ordonné par la loi. Un registre est ouvert où tous les citoyens doivent déclarer : 1° S'ils ont la faculté de citoyens actifs; 2° le nombre de leurs domestiques; 3° celui de leurs chevaux

Digitized by Google

de selle, cabriolets & carrosses ; 4° la situation & la valeur de leur habitation ; 5° s'ils sont ou non célibataires, le nombre de leurs enfants ; 6° s'ils sont manouvriers, artisans, marchands, commis, officiers publics salariés par l'Etat ; 7° s'ils sont propriétaires, & les sommes auxquelles ils ont été taxés au rôle de la taille de 1790.

Les contradictions s'accentuent, les incertitudes s'accumulent. Le curé légitime a été chassé & l'on s'est jeté hardiment en plein schisme. Néanmoins les jurés que l'on installe prêtent serment « sur les saints Evangiles ». En réalité, nos officiers municipaux sont restés conservateurs. Une délibération du 30 avril, porte la première, la formule initiale *An II de la Liberté*, bientôt modifiée à son tour. On examine une pétition adressée par les religieuses du couvent Sainte-Claire au directoire du département. Ces dames se plaignent d'insultes lancées par des jeunes gens de la ville, notamment le sieur Pieux, contre M. Lapeyre, ex-curé de Larroque, qu'ils empêchaient de venir les confesser. Le sieur Pieux est mandé, les autres volontaires de passage ont quitté la ville. « L'accusé avoue le fait, le regrette, prétend avoir agi par excès de zèle pour la Constitution, ne s'étant pas aperçu qu'étant basé sur la loi & ne pouvant subsister que par elle, de pareils procédés loin de l'affirmer, entraîneraient sa ruine. Promettant de s'interdire à l'avenir toute voie de fait contre la liberté des opinions religieuses que la loi garantit à tous. »

Pieux est humble aujourd'hui. Nous le retrouverons plus tard membre du club des Jacobins, autrement arrogant & oublieux de ses promesses. La délibération s'achève en observant que sous l'ancien régime les dames religieuses faisaient venir les prêtres qui leur convenaient.

A défaut d'événements, nos cahiers enregistrent la nomenclature des lois qui leur arrivaient journellement : Loi sur les dîmes, sur la gendarmerie, sur la liquidation des offices de barbier (l'ancien régime faisait argent de tout) ; loi sur l'inviolabilité des lettres, sur les passeports, les émigrés, le rachat des droits féodaux, sur la circulation des grains, sur l'instruction publique, sur la garantie des droits d'électeur, sur les protestations contre la Constitution, sur la création des

Digitized by Google

commissariats de police, sur la suppression des chambres de commerce (on tenait en défiance toute association); loi sur la nouvelle organisation des offices de notaire, sur les mendiants, sur les sociétés populaires, sur les tribunaux de commerce & les justices de paix, sur les biens provenant des fondations pieuses; code militaire; loi d'émission d'assignats; loi sur le concours de la garde nationale à la défense du royaume, sur le cautionnement des comptables, sur les pensions civiles, sur les décorations militaires, sur les pensions des ecclésiastiques pauvres, sur les écoles de mathématiques; loi sur le jury, sur les douanes, sur la monnaie de cuivre, sur les acquéreurs des biens nationaux, sur la suppression des fermes générales, sur le recrutement de l'armée, & nous ne donnons que les principales.

L'entreprise est colossale & confond. On ne répare pas, on démolit l'ancien édifice pour en construire un nouveau. C'est une refonte complète de toute l'organisation sociale, l'œuvre de quatorze siècles remplacée en quelques mois, la théorie & la logique substituées à l'expérience. Nos malheureux municipaux se débattent sous cette invasion de lois. Ils refusent d'établir un commissariat de police, vu la pénurie de leurs finances. Ils discutent surtout la cote du nouvel impôt foncier & mobilier qui était de 7514 livres. On leur réclame tout l'arriéré de l'année 1791. Ils entassent délibérations sur pétitions. La population s'émeut & réclame la vente de la forêt communale pour s'acquitter. Elle se souvient que la ville n'était autrefois taxée qu'à 4000 livres & que le produit des octrois en couvrait les deux tiers. Elle se croit victime d'une erreur. Que dirait-elle aujourd'hui ?

Ces petites agitations se calment bientôt devant la grandeur des événements qui se passent ailleurs. Le roi, ramené aux Tuileries après sa tentative d'évasion, y était tenu dans une étroite captivité. A la Constituante qui avait terminé son œuvre succédait l'Assemblée Législative, & déjà les monarchies de l'Europe, inspirées par les émigrés, avaient déclaré la guerre à la nation révoltée contre son souverain.

Le sieur Destieux reparaît sur la scène. Impatient de jouer un rôle politique, il adresse une pétition à la municipalité

Digitized by Google

pour hâter la levée des volontaires, — l'exemple de son enrôlement eût mieux valu qu'une pétition. — Il s'en présenta quatorze en un jour. On est heureux de retrouver leurs noms : Louis Salles, Arnaud Sabatier, Dominique Abadie, Jean Abadie, Marie Abadie, Jean-Baptiste Mousset, Louis Dallas, Bernard Mouane, Pierre Terrail, de Castelnau ; Dominique & Joseph Saint-Martin, de Betpouy, Jean Lier de Puntous, & Séguin, de Barthe. Humble flot de la grande marée guerrière qui va se répandre sur toute l'Europe & ne s'apaisera que vingt-trois ans plus tard !

Destieux renouvelle ses pétitions sans relâche. Le directoire du département récompense son zèle en le nommant commissaire pour la réorganisation des gardes nationales. Humblement la municipalité s'empresse de convoquer le jour même sur la place d'armes (le forail) qui désormais conservera ce nom pompeux, tous les citoyens actifs. La plupart se dérobaient depuis longtemps à cette charge patriotique, la perte des registres les dispensant de produire leur certificat d'inscription. On emprunte aux municipalités voisines l'instruction du 12 juillet 1791 sur les pouvoirs des nouveaux commissaires qu'on avait aussi égarée. Destieux les presse, les harcèle, & l'on délibère « qu'il faut veiller à la sûreté générale, à celle de chaque citoyen, surveiller les ennemis de l'ordre & de la paix qui ne respirent que le trouble, l'anarchie, pour pouvoir se livrer impunément au pillage. »

Et l'on invite les citoyens à s'inscrire au plus tôt, sous peine de perdre leurs droits politiques, à leur première réunion, fixée au lendemain. « M. Bertrés l'aîné, de Puntous, commissaire nommé par le district, leur donnera des instructions pour le bien du royaume, & toutes celles d'ailleurs que son patriotisme bien connu & son zèle pour le maintien de la Constitution pourront lui inspirer. »

La peur ne quittait plus nos officiers municipaux. Les rebelles, les ennemis de l'ordre & de la Constitution, les fauteurs d'anarchie & de troubles, les brigands leur enlèvent tout repos. D'ailleurs la situation empire au dedans & au dehors, comme le montre le simple énoncé des lois qu'ils enregistrent : Loi portant qu'il y aura un chirurgien-major

Digitized by Google

attaché à chaque bataillon de garde nationale destiné à la défense de la frontière ; loi sur le remplacement des officiers dont les places sont vacantes, lisez *les émigrés ;*

Loi relative aux ordres & décorations supprimés ; loi relative au séquestre des biens des émigrés ; loi d'amnistie en faveur des sous-officiers & soldats qui ont déserté leur drapeau avant le 1er juin 1789 ; loi sur la fabrication de nouveaux assignats (source ouverte qui ne tarira plus !) ;

Loi sur les émigrés créanciers de l'État ; loi sur les assignats de cinq livres & de dix, quinze, vingt, vingt-cinq & cinquante sous (il n'y a plus de monnaie métallique) ; loi qui déclare infâme, traître à la Patrie & coupable de lèse-nation tout Français qui prendrait part à une médiation quelconque, tendant à modifier la Constitution française (il était défendu de la modifier, mais permis de la renverser, comme l'événement le montra) ; loi qui défend l'exportation des orges, avoines, grenailles, légumes & fourrages (la famine était proche, ou plus tôt l'on en souffrait déjà) ; loi sur la liquidation des capitaux des communautés religieuses ou laïques ; loi sur la nomination aux cures vacantes ; loi sur les pensions des religieuses (les couvents sont fermés, leurs hôtes expulsés) ; loi sur le Panthéon français ; délibération du district sur la vente du mobilier des chapelains de Garaison.

L'Assemblée Législative est à l'œuvre, & nous entrons dans la période révolutionnaire. Une délibération du 5 mai 1792 l'inaugure dans notre petite ville avec la solennité & la pompe si goûtées à cette époque.

« Par le sieur Dutrey, procureur de la commune a été dit, qu'ayant pris communication de l'arrêté du directoire des Hautes-Pyrénées du 23 avril dernier, il importe d'arrêter : 1° que la Constitution sera proclamée dans cette ville demain, jour fixé par le directoire, avec toute la solennité possible ; 2° qu'à cet effet, le tribunal, le juge de paix, la garde nationale, la gendarmerie & tous les citoyens seront invités à y assister ; 3° que la Constitution y sera portée en triomphe & proclamée au Champ de Mars ; que la loi du 20 avril, portant déclaration de guerre au roi de Bohême & de Hongrie sera également affichée, ainsi que la déclaration des motifs

Digitized by Google

qui ont déterminé les résolutions de la France & l'exposition des principes qui dirigeront sa conduite dans l'exercice des droits de la guerre; 4° que l'arrêté du directoire du 21 mars & la loi sur les attroupements seront lus de nouveau aux gardes nationales assemblées afin qu'elles aient à s'y conformer;

« Que pour l'exécution de cet arrêté important aux citoyens français, il convient de l'accompagner de tout le zèle & civisme dont nous nous sentons pénétrés; qu'à cet effet, il convient aussi de faire préparer un pavillon décoré le plus convenablement possible pour y placer la susdite Constitution, lequel sera ensuite porté dans le présent consistoire municipal à neuf heures du matin, pour, de là, les officiers municipaux en corps partir avec Messieurs les officiers du tribunal, la garde nationale, la gendarmerie & tous les citoyens, & se rendre à la principale église, Messieurs les officiers municipaux portant le pavillon, y entendre une messe qui sera chantée en musique; après laquelle le susdit pavillon sera porté processionnellement en fête civique dans les rues & avenues de cette ville pour ensuite se rendre au Champ de Mars & y faire la proclamation de la Constitution & des susdites lois; & afin que cette cérémonie se fasse avec la tranquillité & la décence qu'elle exige, il paraît convenir devoir en fixer la marche. Sur quoi, le proposant requiert l'assemblée de délibérer. »

L'assemblée accepte à l'unanimité & règle ainsi l'ordre de la marche : tambours en tête, gendarmerie, garde nationale, autorités civiles, magistrats, & enfin tous les officiers municipaux portant sur l'épaule l'Arche sainte ou pavillon contenant la Constitution, le cortège devant traverser les principales rues au son des instruments & des chants patriotiques, & sur le Champ de Mars lecture solennelle de la Constitution.

Comme épilogue, le dimanche suivant, on plante « un jeune & bel arbre pour servir à tous les citoyens de signe de la liberté conquise, ranimer leur courage à l'effet de combattre tous ceux qui voudraient leur donner des fers. » Et pour compléter la solennité, la municipalité requiert le sieur Chalot, maréchal des logis de la gendarmerie, de venir avec ses hommes en armes, en présence des citoyens assemblés, prêter serment de fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi & à la Cons-

Digitized by Google

titution décrétée par l'Assemblée nationale. Inutile leçon, car nous sommes à la veille du 20 juin & du 10 août, & dans quelques semaines, ceux mêmes qui avaient la garde de la Constitution vont la fouler aux pieds & détrôner le roi.

Leur enthousiasme a l'air bien de surface. Le maire, malade, n'assistait pas à cette délibération, il n'a pu participer non plus à la fête patriotique, il est encore absent aux séances suivantes. M. Caze & ses amis n'y paraissent pas davantage, & M. Cabailh envoie sa démission par huissier : c'est une débandade. Le directoire du département, informé par le procureur, prend aussitôt un arrêté refusant péremptoirement la démission du sieur Cabailh, déclarant traîtres à la patrie & devant être poursuivis comme tels, les officiers municipaux qui négligent de se rendre aux séances. Pour plus de sûreté, l'arrêté organise un bureau exécutif formé du maire & des principaux notables, & ordonne que les officiers municipaux seront à l'avenir revêtus de leur écharpe. L'assemblée en vote l'achat immédiat; mais l'un de ses membres, M. de Lafforgue, doit faire l'avance des fonds, vu le vide de la caisse municipale.

L'intervention des directoires de district & de département dans les affaires communales va devenir chaque jour plus fréquente. Ils enverront des commissaires extraordinaires chargés de l'exécution de leurs arrêtés, de surveiller les municipalités hésitantes ou réfractaires, d'assurer le succès des mesures révolutionnaires. Cette ingérence nous fera saisir sur le fait un curieux phénomène de psychologie politique. Les assemblées municipales répandues par milliers sur toute la surface du territoire, plongeant leurs racines dans le sol naturel, vivant au milieu de leurs mandants, sont calmes & modérées. C'est la nation à peine sélectionnée. Les directoires de district, composés de tous les hommes de loi innoccupés depuis trois ans, sont une pépinière de politiciens rancuneux & tracassiers. Au directoire du département se sont rassemblés les ambitieux de plus haute envergure, les apôtres fervents des idées nouvelles, novateurs audacieux, avides d'inconnu. On sait assez les passions violentes & tragiques qui agitèrent la Législative & la Convention.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Invasion. — Premières défaites à Quiévrain & Tournay. — La Patrie en danger. — Mobilisation des gardes nationales. — 10 août, déchéance du roi. — Elections à la Convention, le 2 septembre 1792. — Retour de Destieux. — Première liste de prêtres suspects. — Nouvelles prestations de serment. — Proclamation de la République, 21 septembre 1792. — Valmy. — Débuts de la Terreur. — Assassinat d'un Espagnol. — Révocation du maire, M. de Santis, sur les dénonciations de Destieux. — Premières réquisitions. — Affectation des locaux de l'ancien couvent. — Installation des nouveaux membres du tribunal. — Renouvellement partiel de la municipalité. — M. de Santis réélu maire. — Son refus. — Election de M. Forgues à la mairie.

Le drame d'ailleurs se prépare. De vagues alarmes se répandent partout. La peur, l'anxiété gagnent le pays. « Au dernier marché, un étranger colportait des nouvelles incendiaires & inconstitutionnelles tendant à décourager les bons & fidèles patriotes sur le sort heureux qu'ils attendaient de la Constitution. » La foi chancelle sans doute, car on décide que les fusils de la garde nationale seront minutieusement visités, réparés & bronzés; que les débitants devront être munis de poudre, plomb & balles; qu'une garde sera montée toutes les nuits dans un corps de garde « muni de bois & de lumière, employés avec la plus stricte économie, pour que les citoyens ne soient pas exposés aux injures du temps & au dérangement de leur santé. »

A la frontière l'horizon est encore plus sombre. Le 24 juin, sur un arrêté du directoire du district, on ouvre « un registre honorable » pour l'inscription des défenseurs de la mère patrie. Tous les citoyens sont invités à s'y inscrire, & toutes les gardes nationales de l'arrondissement appelées au chef-lieu du district pour se fédérer. On venait d'apprendre que cette guerre si ardemment voulue par la nation débutait par deux désastres, à Quiévrain & à Tournay. Les coalisés, commandés par le duc de Brunswick, avaient franchi la frontière & marchaient sur Paris.

Le 27 juillet, M. de Santis convoque en toute hâte le conseil général & dépose sur le bureau l'acte de l'Assemblée

Digitized by Google

Législative en date du 12 juillet & la loi qui fixe les mesures à prendre dans ces solennelles circonstances. Le procureur requiert « qu'ils soient proclamés le jour même; que la proclamation sera faite par les officiers municipaux revêtus de leurs insignes, en présence de MM. les officiers du tribunal, du commandant de la garde nationale, du commandant de la gendarmerie & de tous les citoyens; que, dès la proclamation faite, le conseil général se déclarera en surveillance permanente, ainsi que tous les citoyens en état de porter les armes; & vu la pluie battante qui empêche de se rendre au Champ de Mars, on se réunira à sept heures du soir à l'église paroissiale au son du tocsin de la grande cloche pour faire ladite proclamation. »

Les acteurs sont bien humbles, le théâtre bien modeste dans ce fond de province perdu au pied des Pyrénées, & cependant la scène fut émouvante. Ceux qui en furent témoins en gardèrent toujours le souvenir. Dans l'église, éclairée à peine par quelques torches pendant que le tocsin sonnait l'alarme, les officiers municipaux proclamèrent la patrie en danger. Heure solennelle dans l'histoire d'un peuple, celle où chacun sent vibrer en lui l'âme de la patrie!

Le lendemain on réunit toutes les municipalités & toutes les gardes nationales du canton. M. Caze, délégué du district, ouvre la séance par un discours « aussi touchant que patriotique » dit le procès-verbal. M. Destieux rivalise avec lui de zèle & d'éloquence. L'assemblée désigna six membres des gardes nationales, un de plus que le contingent réclamé, pour aller rejoindre les armées à la frontière. Ce furent Dominique Dastugue, François Savoie & Thomas Sabatier, de Guizerix, Jean-Pierre Abadie, de Vieuzos, Thomas Abadie & Henri Bonnet, de Puntous, qui acceptèrent « avec des transports de joie & d'enthousiasme. » L'assemblée leur vota 100 livres à chacun, payables au marc le franc par tous les habitants du canton, & dont les membres des diverses municipalités firent l'avance séance tenante pour hâter encore leur départ. Peu de temps après, la bataille de Valmy sauvait la France.

Le 10 août est passé, les Tuileries ont été envahies & pillées, le roi & la famille royale sont prisonniers à la Con-

Digitized by Google

ciergerie. Le 19, M. Caze dépose sur le bureau une proclamation de l'Assemblée Législative qui annonce ces événements & prononce la déchéance du roi. Le procès-verbal mentionne le dépôt sans en transcrire la teneur. On dirait que nos officiers municipaux ont peur d'écrire ces mots si nouveaux. Nous avons vu combien un an auparavant était encore vivace leur foi monarchique. M. de Santis & plusieurs notables sont absents; l'événement a causé une véritable stupeur : c'est l'effondrement final de l'ancien régime. Mais une ère nouvelle commence. On entre à pleines voiles dans une mer inconnue, semée d'écueils & de tempêtes. A Paris les premiers acteurs de la Révolution ont presque tous disparu : les uns ont fui, d'autres se cachent, beaucoup se repentent & voudraient revenir en arrière. L'événement a dépassé leur attente, l'élan a été trop violent, des forces inconnues les ont emportés au delà du but. Mais il n'est plus temps de s'arrêter; de gré ou de force, il faut marcher, & notre municipalité va suivre sans résistance apparente les nouveaux pilotes qui conduiront les destinées de la France.

Le 21 août, M. Santis, dont le procès-verbal ne mentionne plus désormais la particule & le titre de chevalier de Saint-Louis, communique la loi convoquant la Convention Nationale. Cinq jours après, le 26, les assemblées primaires désignaient leurs délégués. Soixante-quinze électeurs seulement prirent part au vote, &, avant de voter, prêtèrent le nouveau serment de défendre la Liberté & l'Égalité, ou de mourir en les défendant. Ils firent choix de MM. Destieux & Dastugue. Le 2 septembre, tous les délégués du département, convoqués à Vic-Bigorre, nommaient leurs députés à la Convention. On sait que ce furent, Barère, Dupont, Féraud, Gertoux, Guchant, Lacrampe & Piqué.

L'ère révolutionnaire est légalement ouverte. Dans les délibérations libellées depuis un an, à l'an IV de la liberté on ajoutera désormais & *le premier de l'égalité* pour devenir peu de jours après l'an Ier de la République. Comme les formules, le personnel se renouvelle. M. Destieux est maintenant tout-puissant. Sous son inspiration sans doute, l'huissier Pieux est nommé commissaire pour rechercher les armes chez tous les

Digitized by Google

citoyens. Le 2 septembre on dresse état de tous les ecclésiastiques insermentés habitant la commune. Le premier qu'ils doivent inscrire est un des leurs, membre comme eux du conseil général, le sieur Barnabé Lucas, ex-chanoine; puis M. Jèze, l'ancien curé, M. Joseph Bonnassies, ex-chanoine, son frère M. André Bonnassies, M. de Bareige, ex-chanoine, M. Joseph Destieux, ex-chanoine de Pessan dans le Gers, & le propre frère du commandant de la garde nationale; « lesquels, dit le procès-verbal, vivent dans leurs familles & sans que leur présence ait été nuisible à la tranquillité publique, ni qu'ils aient donné aucun motif de plainte depuis leur retraite, ni qu'ils aient porté aucun obstacle à l'exercice du culte religieux, ni qu'ils aient tenu aucun propos contre la Constitution. » Evidemment nos municipaux n'ont ni haine ni malveillance & ils font leurs efforts pour sauver des compatriotes. Efforts inutiles! peu de temps après les uns émigraient, les autres étaient emprisonnés ou déportés.

Peu de chose dans cette fin de septembre, sauf l'interminable défilé des fonctionnaires, officiers ministériels, hommes de loi, magistrats, huissiers & greffiers, officiers municipaux, notables, & de tous les pensionnaires de l'État, hommes & femmes, qui viennent les uns après les autres jurer de mourir à leur poste en défendant la Liberté & l'Égalité. Entre temps on remplace par des gardes nationaux les gendarmes qui ont tous été appelés aux frontières. On délibère encore pour faire rentrer les impôts toujours en retard, « considérant que sans impôts l'État ne peut se soutenir & que l'édifice, aussi sublime qu'avantageux de la Constitution, croulerait sous peu. » Et enfin une pétition est adressée à la Convention pour obtenir que le couvent dont les religieuses viennent d'être expulsées soit affecté, au lieu d'être vendu comme bien national, à l'installation du tribunal, de la justice de paix & autres services publics. N'espérait-on pas encore le retour des ordres religieux?

Ce fut le 21 octobre qu'arrivèrent les décrets de la Convention des 21 & 25 septembre qui proclamaient la République. La délibération est des plus courtes. « Le maire est chargé de convoquer les corps constitués à se trouver le len-

Digitized by Google

demain à onze heures au Champ de Mars pour y faire la susdite proclamation avec toute la pompe & solennité qu'il sera possible, tant par la sonnerie des cloches que des tambours. Illuminations générales le soir; tous les citoyens sont invités à y assister, on en fait une obligation aux notables & officiers municipaux, & le sieur Caze est désigné pour faire la lecture desdits décrets. »

Le texte de nos registres est en général bien aride : le style en est sec, impersonnel, sans éclat. Et cependant quelle différence de ton & d'enthousiasme avec la délibération du 5 mai qui réglait aussi la proclamation d'une autre Constitution, celle qu'avait élaboré l'Assemblée Nationale! Ici le strict nécessaire, ce que les décrets ont ordonné, rien de plus. Alors chacun faisait du zèle, on s'ingéniait à embellir la cérémonie, à en augmenter la pompe; les imaginations se donnaient carrière; aujourd'hui, seulement quelques lignes ternes & froides. On a certainement délibéré sans discussion; pas une parole n'a dû être échangée : on a lu, rédigé & signé. Mais aussi que de chemin parcouru en six mois! La Constitution de mai répondait, on l'avait cru du moins, aux vœux de la nation. Elle devait apaiser ces vagues désirs, ces inquiétudes mystérieuses qui depuis vingt ans agitaient toutes les classes, remettre le calme dans les cœurs, l'ordre dans les rues, la paix dans les campagnes, assurer la prospérité générale, cimenter l'union des citoyens entre eux, celle de la nation & du roi. C'était un nouveau pacte, ou plutôt le rajeunissement de celui qui depuis mille ans avait préparé la formation de la France & lui assurait un égal avenir. Voilà ce qu'avaient promis ses auteurs. Six mois avaient suffi pour le mettre en pièces & en disperser les morceaux : le roi était emprisonné & la nation en République. Nos pauvres bourgeois se demandaient sans doute, au fond de leur cœur, si c'était cela qu'ils avaient mis dans leurs doléances, écrit dans leurs cahiers de 1789, & si leurs mandataires aux Etats-Généraux, véritables auteurs de tous ces désastres, n'avaient pas outrepassé leur droit & trahi leur mandat.

S'ils le disaient, c'était bien bas, car la prudence devenait une vertu de première nécessité. M. Destieux, commandant

Digitized by Google

la garde nationale, investi de pouvoirs importants mais mal définis, comme commissaire du directoire du département, commençait à jouer parmi eux un rôle de proconsul. M. de Chelles en fit le premier la cruelle expérience. Ce brave M. de Chelles avait toujours refusé de participer aux exercices de la garde nationale. « On l'amène de force sur la place d'armes. Mais il déclare devant tous qu'il ne reconnaît en rien le directoire départemental, ni les ordres qui en émanent. Sur ces déclarations inciviques & rebelles, le conseil de discipline le condamne à une détention de vingt-quatre heures, &, séance tenante, on le conduit à la maison d'arrêt. »

Quelques mois plus tard, il eût payé sans doute de sa tête, du moins d'une longue détention & de la confiscation de tous ses biens, une pareille algarade. Mais la Terreur n'en était qu'à ses débuts; en province ses procédés sont encore hésitants & timides. Il lui fallait quelques mois d'exercice pour acquérir la sauvage énergie qui bientôt lui donnera toute sa puissance. D'ailleurs une grande nouvelle venait de répandre la joie dans toutes les âmes & les disposer sans doute à l'indulgence : Dumouriez avait remporté à Valmy notre première victoire, & les coalisés, décimés & honteux, repassaient la frontière. On prépare aussitôt une nouvelle fête civique. « Une décharge d'artillerie devait ouvrir & terminer la journée, remplie par le chant de l'hymne des *Marseillais*. » C'est sa première apparition.

Un document singulier interrompt ici le cours de cette modeste politique municipale. Dans sa naïveté il dépeindra mieux que de longs récits cete époque troublée & agitée, & les préoccupations des contemporains.

« Le 6 novembre au matin, le maire & les officiers municipaux sont avertis par la rumeur publique qu'un étranger est arrivé, au jour naissant, dans l'auberge du sieur Brouchican dans un grand état de fatigue & de prostration, à la suite d'un incident où il a failli perdre la vie, qu'il est tombé en syncope en descendant de cheval, qu'on a dû le mettre au lit aussitôt, & que le chirurgien appelé, jugeant son état des plus graves, a pratiqué une saignée immédiate. Les officiers s'étant rendus auprès de lui, le pauvre diable leur apprend qu'il se nomme

Digitized by Google

Jean Vignaux, négociant à Nay (Basses-Pyrénées). Il leur raconte qu'accompagné de son ami Joanno Piedrahita, Espagnol, de Jacca d'Aragon, & neveu de don Bénito Piedrahita, notaire à Huesca, âgé de trente-cinq ans, taille de cinq pieds, figure maigre, mais douce & agréable, son correspondant, son homme de confiance en Espagne pour l'important commerce des mules qu'il y fait, ils partirent ensemble de Nay la veille au matin avec deux domestiques, pour venir faire des achats aux foires de Masseube & de Boulogne. Vignaux était à cheval, les trois autres le suivaient à pied. Ils s'arrêtèrent à Tarbes, à l'auberge de la *Coustate*, place du Marcadieu pour prendre du repos & leur repas de midi. Là, l'Espagnol fut accosté par un prétendu volontaire qui lui offrit d'échanger des quadruples s'il en avait. Ils repartirent vers les trois heures. A Castelviel, Piedrahita s'arrêta avec l'un des domestiques pour boire un coup dans une auberge, tandis qu'il continuait avec l'autre pour faire préparer le souper chez Mauron, à Osmetz. On soupa tous ensemble & l'on convint de partir vers les quatre heures. Mais l'aubergiste les éveilla beaucoup plus tôt qu'il n'était convenu. Il faisait nuit encore & ils furent tentés de rentrer à l'auberge ; ils poursuivirent leur route cependant & traversèrent la ville de Trie une heure avant jour. Là, ils se divisèrent. Vignaux dirigea l'un des domestiques sur Castelnau pour faire préparer les écuries qu'il louait chaque année pour renfermer les mules achetées à Masseube & à Boulogne. Les trois autres prirent la traverse de Dufort pour aller directement sur Masseube. Piedrahita & le domestique marchaient à une cinquantaine de pas devant lui. A la faveur du clair de lune, ils aperçurent tout à coup trois hommes vêtus de couleur sombre & armés de fusils. L'un d'eux cria aussitôt : Voici les Espagnols! & les deux autres déchargèrent leurs armes sur ses compagnons. Vignaux, se voyant couché en joue par le troisième, tourne bride, le coup part sans l'atteindre, & il s'enfuit au galop vers Trie poursuivi par le bandit. Comme il touchait à la rivière, il aperçut deux autres malfaiteurs qui l'attendaient aussi ; mais leurs armes ratèrent, & il prit au galop la route de Castelnau où il est arrivé sans arrêt vers les six heures & demie plus mort que vif. Une heure

Digitized by Google

après lui, est arrivé le domestique qui raconte que Piedrahita est tombé au coup de feu, que lui s'est colleté avec les malfaiteurs & a pu leur échapper. Il est reparti avec la gendarmerie pour aller s'assurer du sort de l'Espagnol. »

Le procès-verbal nous laisse ignorer la suite donnée à cette affaire. Ce qu'il nous révèle sans conteste, c'est l'épouvantable frayeur de Vignaux, qui le rendit malade, & sa conduite peu chevaleresque envers ses compagnons.

Dans la séance du 18 novembre, « M. de Santis informe le conseil que le bruit public lui a appris qu'il était suspendu de ses fonctions de maire. Sa délicatesse lui fait un devoir impérieux d'abandonner des pouvoirs qui ne lui appartiennent plus. Il aime mieux prendre les devants, donne sa démission &prie l'assemblée de pourvoir à son remplacement. » On refuse à l'unanimité. Déférence inutile, car trois jours après, M. Dutrey, procureur de la commune, apporte un arrêté des commissaires de la Convention aux frontières des Pyrénées, daté du 15 novembre, « suspendant le citoyen Santis de ses fonctions de maire, sur la pétition à eux adressée par le citoyen Destieux, à la suite duquel est un arrêté du directoire du département qui en ordonne notification à l'intéressé, inscription au procès-verbal & finale exécution. Vu la pétition du sieur Destieux, dit l'arrêté; considérant qu'il résulte des pièces qui l'accompagnent & des renseignements pris sur la conduite du sieur Santis, maire, que ce citoyen a constamment manifesté des principes contraires au nouvel ordre de choses, soit par les propos inciviques qu'il a tenus le 14 juillet, jour de l'anniversaire de la Fédération, soit par les écrits incendiaires qu'il a reçus & fait circuler avant & depuis cette époque, tels que *l'Ami du Roi*, *la Rocambole*, &c., &c., suspend ledit Santis, & sur le surplus de la pétition du sieur Destieux, renvoie les parties devant les tribunaux compétents. Signé, Carnot, Gazan & Lamarque, conventionnels; contre-signé, Vergez & Donzeil, vice-présidents du directoire. »

Pas un mot de justification ou de regret pour leur ancien chef ne sort de la bouche des officiers municipaux & notables. Le courage civique est toujours rare, surtout dans les temps où les dénonciations, trop facilement écoutées, entraînent des

Digitized by Google

conséquences dangereuses. A Paris, elles eussent été sans doute la guillotine ou le massacre; ici c'était certainement la détention ou l'exil & la confiscation des biens. M. Destieux, battu un an auparavant aux élections municipales par M. de Santis, prenait sa revanche. Triste victoire achetée par une délation qui non-seulement salissait les mains qui l'avaient préparée, mais risquait de les couvrir de sang!

La municipalité restait sans chef. Il eût fallu une tête solide & un bras énergique, car les événements se pressaient, les affaires s'accumulaient, les décrets de la Convention, les arrêtés du département, du district, tombaient dru comme grêle. Ils doivent d'abord désigner l'un d'eux, le sieur Cabailh, pour remplir les fonctions de l'état civil, en recueillir les actes précédemment rédigés par les curés des paroisses, retirer les anciens registres des archives de la fabrique (hélas! beaucoup ont disparu ou péri dans ce transfert), puis, dresser en toute hâte un état des chevaux, mulets, bêtes de somme, chariots, voitures & charrettes, armes & munitions existant chez les particuliers, & rendre compte des armes précédemment délivrées. La guerre allait reprendre au printemps.

Une sourde agitation régnait dans la ville. La pétition demandant l'affectation du couvent aux services publics restait sans réponse: il allait sans doute être vendu ou démoli. On rassemble la population. Quatre-vingt-treize votants opinent pour l'achat; un seul proteste, soupçonné de vouloir acheter pour son compte. L'assemblée municipale décide alors à tous risques d'en faire elle-même l'acquisition au prix porté par l'expert du district, & l'on délègue d'abord M. Caze, puis M. Labat, pour se rendre à Labarthe, prendre part aux enchères, les couvrir à n'importe quel prix. La vente n'eut pas lieu sans doute, car peu de mois plus tard l'assemblée se résigne à le louer au prix de douze cents francs l'année.

Depuis la révocation de M. de Santis le découragement envahit nos officiers municipaux, leur zèle est éteint, la peur sans doute les retient, la plupart n'assistent plus aux séances. Le 16 décembre ils ne sont que deux. Et cependant il s'agit de la prestation de serment & de l'installation solennelle des membres du tribunal dont les pouvoirs ont été renouvelés

Digitized by Google

à Labarthe par une récente élection. Le procureur « requiert, au nom de la Nation, tous les membres du conseil général de se réunir le jour même à une heure, pour se transporter en corps à la salle d'audience, y procéder à l'installation & réception de serment des magistrats. Et comme il convient, d'après la loi, de donner à cette installation toute la publicité & authenticité possibles, il requiert aussi que tous les citoyens en soient avertis par affiches, publications ou sonnerie des cloches, & qu'un piquet de la garde nationale & de la gendarmerie soit invité à y assister. »

On veut sans doute remplacer par l'éclat des cérémonies populaires l'ivestiture royale donnée encore aux juges élus en 1790.

« A une heure, le conseil réuni à la mairie, sont arrivés, après s'être fait annoncer, le citoyen Pie, élu premier juge, le citoyen Fournié, troisième juge, le citoyen Lay, quatrième juge, & le citoyen Plamajou, cinquième juge, précédés d'un huissier audiencier. Aussitôt le citoyen Pie, président, portant la parole, a remis sur le bureau un extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale tenue à Labarthe le 25 novembre. En conséquence, il requiert l'assemblée de vouloir se transporter de suite dans la salle d'audience pour procéder à leur installation & recevoir leur serment.

« Le cortége se met en marche, la municipalité en tête précédée de son valet de ville, puis le tribunal & son huissier, & enfin la garde nationale & la gendarmerie. Aussitôt arrivés, les officiers municipaux prennent les sièges mêmes des juges, le procureur de la commune la place du ministère public, le secrétaire celle du greffier, tandis que les juges restent debout au milieu de la salle. Le procureur requiert que l'on donne lecture du procès-verbal de l'élection. Lecture faite, il prononce un discours, requiert la prestation de serment, l'installation des juges & l'enregistrement de ces diverses cérémonies. Après lui, M. Caze, qui préside l'assemblée, prononce un autre discours (malheureusement le registre ne donne ni l'un ni l'autre), à la suite duquel il requiert à son tour les citoyens Pie, Lay, Fournié, de prêter le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Liberté & l'Egalité décrétées, ou de mourir à leur poste en les défendant, comme aussi de remplir avec exactitude

Digitized by Google

& impartialité les devoirs de leur charge. Auquel serment tous les juges ont satisfait, en répondant individuellement : « Je le jure. » Après quoi, les citoyens juges ont été introduits par les officiers municipaux & notables, chacun dans la place de juge à lui destinée suivant l'ordre de l'élection, & lesdits officiers municipaux sont alors descendus au parquet.

« Tout semblait terminé, lorsque le citoyen Buron, élu aussi par les électeurs de Labarthe commissaire national près dudit tribunal, requiert la municipalité de l'installer dans ses fonctions & de recevoir son serment. Le président & les juges protestent aussitôt ; ce sont eux qui doivent installer le commissaire national, entre leurs mains qu'il doit prêter serment. Pour arrêter le conflit, le procureur de la commune, se hâte de prononcer un réquisitoire où il célèbre les bienfaits de la paix & conclut à laisser se débrouiller comme il l'entendra le citoyen Buron avec son tribunal. Le citoyen Caze, président de l'assemblée, proclame enfin la cérémonie terminée, &, pour la clore dignement & rendre aux juges leur politesse, tous les membres de la municipalité viennent, à leur tour, jurer entre les mains du président du tribunal de maintenir de tout leur pouvoir la Liberté & l'Égalité, ou de mourir en les défendant, & ils prennent l'engagement de porter au tribunal & à ses jugements l'obéissance que tout citoyen doit à la loi & à ses organes. Aussitôt toutes les cloches sonnent à la volée pour annoncer à la population que le tribunal est installé. »

Que de serments, grand Dieu, aux deux nouvelles reines de la France ! Sûrement une bonne moitié, sinon la totalité des habitants du pays (nous le verrons dans la suite), prêtèrent plusieurs fois ce solennel & terrible serment. Combien sont morts pour n'être point parjures ! L'histoire n'enregistre aucun martyre, le jour où un soldat vainqueur confisquait la liberté au profit de son règne. La plupart vécurent assez pour devenir les sujets repentants & soumis du Consulat & de l'Empire.

Le procès-verbal des opérations électorales de Labarthe nous apprend que les électeurs de tout le district n'étaient qu'au nombre de soixante. Chacun a dû, à l'appel de son nom, écrire ostensiblement son bulletin sur la table même des scrutateurs & le déposer dans l'urne en disant : « Je jure &

Digitized by Google

promets de ne nommer que ceux que j'ai choisis en mon âme & conscience comme les plus dignes de la confiance publique, sans avoir été déterminé par dons, promesses, sollicitations ou menaces. » Aucun des candidats n'obtint la majorité au premier tour de scrutin. L'élection devait être très disputée, car il fallut deux jours entiers pour l'achever. Tout ce système édifié sur le choix des plus dignes, garanti par des serments qui avaient la vie pour enjeu, était certes le triomphe de la logique & de la raison. Il n'a pu cependant nulle part détrôner les pratiques de l'expérience qui ont fondé jusqu'ici les institutions les plus durables ; c'est que la sagesse des siècles est supérieure à celle des jours, & que la raison éternelle se révèle plutôt dans la marche de l'humanité que dans les agitations d'une génération éphémère.

Avec l'année expiraient les pouvoirs de la municipalité. Plus d'entrain ni de luttes comme aux élections précédentes. Les concurrents font défaut & plusieurs élus se dérobent. L'élection eut lieu le 26 décembre dans l'église paroissiale. Cinquante-six électeurs à peine y prennent part, & encore ne furent-ils si nombreux que pour élire maire M. de Santis, protestant ainsi contre les arrêtés des commissaires de la Convention & du directoire & contre les délations du sieur Destieux. L'élection des officiers municipaux & notables réunit à peine de vingt à trente votants. Eux aussi peut-être éprouvaient des hésitations & des doutes au spectacle de la marche si rapide des derniers événements. Si l'entrain fait défaut, les serments surabondent. A chaque bulletin déposé, à chaque dignitaire nommé, électeurs & élus viennent alternativement sur l'estrade jurer de défendre la Liberté & l'Egalité ou de mourir en les défendant. Chacun répète ce serment vingt fois au moins, & l'on ne peut désormais faire un acte quelconque de la vie civile ou politique sans le répéter de nouveau.

M. de Santis, suffisamment vengé de sa brutale révocation par cette élection, refusa d'accepter les fonctions de maire, s'excusant sur son âge avancé, sa santé affaiblie, le soin de ses affaires. Un sentiment de prudence, d'ailleurs bien justifié, était plutôt sa véritable excuse. Finalement, la municipalité se trouva ainsi constituée : officiers municipaux, Louis Sénac,

Digitized by Google

Jean Duchêne, Dominique Cabailh, Sabatier, avoué, & Jean Sabatier; procureur de la commune, André Caze. Les notables étaient Louis Salles, Louis Jèze, Bertrand Lucas, Jean Jourdan, Louis Sabathé, Dominique Lucas, Duplessy, Noguès, Bertrand Cabailh, Monluc, Dutrey & Dossat. Quelques insignifiants changements différenciaient à peine cette municipalité de l'ancienne dont elle conservait l'esprit & les tendances. On la compléta le 10 janvier en prenant pour maire M. Forgues. Il n'était pas originaire de Castelnau, mais sans doute d'Arreau. Nommé juge en 1790, il n'avait pas été réélu aux récentes élections judiciaires. On utilisa ses loisirs. La suite de ce récit nous montrera qu'il était intelligent & énergique, digne de ces fonctions & dévoué à ses nouveaux concitoyens

G. BAUDENS.

(A continuer)

Digitized by Google

L'ENLUMINEUR JEHANNET

Le 16 mai 1478 (1479, nouveau style), cinq « pouvres enlumineurs, habitans de la ville de Tholose », adressaient à « Messieurs les Cappitolz » une « humble supplique », pour se plaindre de la concurrence dont ils étaient l'objet de la part de certains « stationnayres », lesquels « vendaient ou fesaient vendre tous les livres d'impressure qui dehors pays sont amenés pour vendre, comme d'Allemaygne, Rome, Venisse, Paris, Lyon & d'autres bonnes villes » & qui « se meslaient de les enluminer », alors qu'ils n'en avaient pas le privilège, ce qui menaçait de « destruire & mettre à néant & pouvreté les dits pouvres enlumineurs », si les Capitouls ne leur donnaient, à cet égard « aucun confort, conseil, ayde », & ne les « pourvoyaient de remède convenable »[1].

Cette supplique est intéressante à bien des points de vue. Elle nous montre la rapide invasion des livres imprimés, grâce à la découverte de Gutenberg, datant de 1440, &, par suite, l'abandon des livres manuscrits (*scribentium manu*), la décadence de l'art des enlumineurs réduits à agrémenter les lettres capitales & les titres que les xylographes laissaient encore en blanc dans les livres imprimés, la condamnation fatale de la

1. Ce document a été mis en lumière par M. Ernest Roschach, dans sa savante étude sur *les Douze livres de l'Histoire de Toulouse* (*Toulouse*, Ed. Privat, éditeur, 1887, pages 352 & suiv.) Il est tiré du registre conservé aux archives municipales & est intitulé : *Statuts des métiers* (1464-1533), fol. 329.

Digitized by Google

calligraphie malgré les efforts de ses derniers représentants, &, finalement, l'obligation pour les enlumineurs de s'appliquer à une autre industrie que celle d'enjoliver les livres ou les parchemins. C'était, en effet, l'époque où tout se transformait dans les arts comme dans les lettres, & il en fut surtout ainsi à Toulouse, centre intellectuel considérable, où nous voyons l'Université, le Parlement & les grands seigneurs, sans compter les Capitouls, s'intéresser à toutes les découvertes nouvelles & les favoriser de leurs encouragements.

De cette supplique, nous ne voulons retenir, en ce moment, que les signatures qu'elle porte, toutes indicatives de noms étrangers à la région toulousaine & même à la région méridionale. Ce qui confirme cette extranéité, c'est que la supplique est écrite en langue française, tandis que les autres corporations indigènes rédigeaient toujours leurs demandes ou leurs réclamations en langue romane ou vulgaire.

Ces noms étaient les suivants : « *Jehan Jehannet*, Laurent Robyn, Pierre du Claus, Mace Cochin & Pierre Pasquier ».

Le premier de ces noms mérite surtout de fixer l'attention, car le nom de *Jehannet* rappelle toute une génération d'artistes devenus célèbres sous ce sobriquet générique & embrassant la fin du quinzième siècle & les trois quarts du seizième, c'est-à-dire près d'un siècle. Nous avons nommé la famille des *Clouet* ou *Cloet*, restés les types par excellence de ces peintres qui, Flamands d'origine, fondèrent en France une école de portraitistes vraiment français & auxquels ont été attribuées toutes les peintures faites de ce côté-ci du Rhin & des Alpes depuis 1475 environ jusqu'en 1572, époque de la mort de François Clouet [1].

* * *

Les Clouet étaient au nombre de trois, si ce n'est de quatre, & peut-être de cinq; mais on ne distinguait pas entre eux. S'agissait-il des portraits de François Ier enfant (1500) ou des

1. L'acte de décès de François Clouet, découvert par M. Guiffrey, est du 22 septembre 1572. (*Les artistes tourangeaux*, par le docteur E. Giraudet, *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXXIII, p. 75.)

Digitized by Google

portraits d'un contemporain de Louis XIII (1610), on leur appliquait indifféremment le nom de *Clouet*, plus communément celui *Jehannet*, car pour les contemporains, *Clouet* & *Jehannet* ne faisaient qu'un.

D'après la coutume d'abréger les noms, très populaire au moyen âge, & qui avait cours encore au seizième siècle, les Clouet avaient fondu en un seul nom le nom de baptême avec le nom de famille de deux d'entre eux en ajoutant au premier la terminaison du second. C'est ainsi que de *Jehan Clouet* ils avaient fait *Jehannet*, qu'on écrivit *Jehannet*, quelquefois aussi, mais plus rarement, *Janet*, *Jennet* ou *Jainet*. Dès-lors, ainsi que l'a remarqué M. A. Gruyer, dans sa brillante étude sur *Charles IX & François Clouet*[1], le nom patronymique fut pour ainsi dire oublié, si bien que le dernier & le plus connu des Clouet, quoiqu'il s'appelât *François*, se donnait lui-même le nom de *Jehannet*. Or, c'est précisément le nom de l'un des cinq *enlumineurs* qui présentent leurs doléances aux Capitouls de Toulouse le 16 mars 1478. On peut donc se demander si le *Jehannet* de cette supplique ne serait pas le premier des Clouet que connaît l'Histoire, ou tout au moins un membre de cette famille.

Tout semble le faire supposer & rien n'y saurait contredire.

* * *

Le plus célèbre des Clouet fut, ainsi que nous venons de le rappeler, le dernier des Jehannet, c'est-à-dire *François*, que l'on fait généralement naître à Tours[2] vers 1500, selon les uns, vers 1510, selon les autres, dont Ronsard a chanté les mérites en vers restés célèbres, qui fut peintre ordinaire &

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1885.

2. Les documents certains font défaut à cet égard. Mais ses biographes l'affirment, & le mariage de son père, Jean II Clouet, avec Jeanne Boucault, fille de Gracian Boucault, orfèvre à Tours, établi par divers actes notariés du 6 juin 1522, rapportés par M. Grandmaison, archiviste d'Indre-&-Loire (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XX (1872), pages 62 & 81), du 1er avril & du 28 décembre 1523, rapporté par M. le docteur E. Giraudet, dans sa biographie des artistes tourangeaux (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXXIII 1879, pages 73-74) le rendent vraisemblable.

Digitized by Google

valet de chambre du roi aux gages de 600 livres par trimestre, d'après une quittance en date du 10 février 1547 (1548, nouveau style), & dont l'illustration a fait oublier les mérites de son père & de son aïeul & de bien d'autres encore plus compromettants que glorieux pour lui. Presque jusqu'à nos jours, les historiens, les biographes & les critiques d'art eux-mêmes avaient coutume d'attribuer à François Clouet tous les portraits du seizième siècle, comme il a été longtemps d'usage, à Toulouse, d'attribuer tous les édifices de cette même époque à Nicolas Bachelier. L'esprit public aime à synthétiser, &, souvent, il abuse de cette propension.

Les Clouet disparus, la nuit se fit aussitôt sur eux & l'on ne distingua plus entre leurs œuvres.

Le dix-septième siècle les confond tous, ou plutôt n'en connaît plus qu'un seul. En 1672, l'abbé de Marolles, un des érudits les plus autorisés de son temps[1], ne mentionne que le troisième Clouet.

Au siècle suivant, Mariette[2], malgré sa rare clairvoyance, ne peut trouver sur eux le moindre renseignement. Il possédait seulement une médaille à l'effigie de François Clouet avec cette inscription : JEHANNET CLOVET, PICTOR FRANC. REGIS. Dans son *Abecedario pittorico*[3] il en est réduit à copier Félibien « Janet, dit-il, fut le peintre des rois François Ier & François II. Il peignit à Fontainebleau divers portraits, parmi lesquels on remarque ceux de ces deux monarques. Il excellait aussi dans la miniature. Son nom était *François Clouet* & *Janet* son surnom. »

Alexandre Lenoir, qui écrivait sous le premier Empire & sous la Restauration[4] attribuait à Janet tout ce qu'a produit le seizième siècle en fait de peintures, de miniatures, de crayons & d'émaux, quoique ces diverses productions accusassent bien de manières différentes & quoique les personnages comptassent parfois entre eux un siècle d'intervalle.

1. Né en Touraine en 1600, mort en 1681.

2. Né à Paris en 1694, mort en 1744.

3. Recueil d'un certain nombre de manuscrits, publié sous ce titre, par M. P. de Chennevière & A. de Montaiglon, dans les *Archives de l'Art*.

4. Il est décédé en 1839.

Digitized by Google

Les savants d'Outre-Rhin n'en savent pas davantage : tels Nagler[1], Waagen[2], Passavant[3].

Ce n'est qu'avec le comte Léon de Laborde, dans ses études sur *la Renaissance des arts à la Cour de France*, qu'un peu de lumière s'est faite autour des Clouet grâce aux quelques actes & documents qu'il a pu retrouver en compulsant les registres des dépenses royales & qui lui ont permis de restituer à chacun des Jehannet ce qui pouvait établir leur état civil respectif.

* * *

Le premier document que M. Léon de Laborde ait retrouvé sur les Clouet est une quittance datée du « septième jour de septembre l'an mil cccc L XX V » (1476), pour des travaux commandés par le duc de Bourgogne. A cette époque, le signataire de cette quittance habitait Bruxelles. Ce n'est que postérieurement à cette date qu'on l'a fait venir en France, sans qu'on ait pu préciser l'année. On a seulement soutenu qu'il ne pouvait y être venu avant 1484, date de la naissance de son fils *Jean* (deuxième du nom), puisque, dans les lettres de naturalisation[4] données à Fontainebleau au mois de novembre 1541 à *François* Clouet, en considération des services rendus par feu son père, peintre & valet de chambre de François Ier, il est dit que ce dernier était étranger *non natif* du royaume & qu'il mourut sans avoir obtenu du roi régnant, ni de ses prédécesseurs, les lettres de naturalisation.

Mais rien n'empêcherait que, dans l'intervalle de 1476, époque où il était payé à Bruxelles de son travail pour le duc de Bourgogne, à 1485, époque à laquelle naquit son fils Jean (deuxième du nom), Jean I Clouet soit venu à Toulouse, car la mort du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, tué le 5 janvier 1477, à la bataille de Nancy, fut une cause de ruine

1. Né à Ansbach en 1770, mort en 1846.
2. Né à Hambourg en 1794, mort en 1868.
3. Né à Francfort-sur-le-Mein en 1787, mort en 1861.
4. Ces lettres de naturalisation, découvertes par M. de Fréville & publiées dans les *Archives de l'art français* (tome V), rectifient l'époque du décès de Jean II Clouet, jusque là fixé à 1545.

Digitized by Google

& de dispersion pour les artistes flamands & il pouvait bien se trouver à Toulouse le 16 mars 1478 (1479, nouveau style), de même qu'il a pu quitter notre ville postérieurement à cette dernière date pour rentrer en Belgique, précisément à cause de la situation précaire où il était tombé, ainsi que l'établit sa supplique aux Capitouls. En effet, on ne retrouve plus son nom dans nos registres municipaux, tandis qu'ils continuent de mentionner le nom de Laurent Robyn, cosignataire de la supplique du 16 mars 1478. Peut-être même n'est-il revenu en Belgique que pour s'y marier. Dans tous les cas, ce n'est que postérieurement à la naissance de son fils (1485), qu'il s'est fixé définitivement avec sa famille à Tours, alors un des centres les plus actifs & les plus riches de la France.

* * *

Sans doute, la simple qualité d'*enlumineur* que prend Jehannet dans sa supplique aux Capitouls du 16 mars 1478, ne saurait être, par elle seule, caractéristique d'un véritable talent de peintre. Nous savons, par le livre même des *Statuts des métiers* de Toulouse, en quoi consistait l'art de l'enlumineur. C'était, aux termes de l'article 7, tout ce qui concernait l'art « de torneure, florisseure, champisseure, ne de devise ni de aultres lettres d'or ne dautre coleur, jetons, bastons, vignettes, histoires ne autres choses appartenant au dict office ». Ainsi que l'a fait observer M. Roschach [1], les historiens approximatifs de l'art toulousain ont seuls pu, sous l'inspiration d'un patriotisme honorable mais exagéré, attribuer aux modestes enluminures de registres municipaux payées par les Capitouls trois écus, quatre livres, huit livres, une importance que les contemporains ne soupçonnaient pas, & il est certain que bien de ces enluminures n'offrent point, surtout au treizième & au quatorzième siècles, un véritable caractère artistique. Mais il en est autrement dans la suite. Lorsque les savants & les artistes grecs furent chassés de Constantinople par la conquête de Mahomet II, en 1453, ils se réfugièrent en Occident & en firent la régénération à tous les points de vue. On peut s'en

1. *Toulouse, loc. cit.*, p. 351.

Digitized by Google

rendre compte surtout par les registres municipaux où les Capitouls avaient pris l'habitude de se faire peindre chaque année depuis 1295. Tout d'abord, ce sont de simples figurines sans dessin anatomique, sans caractère distinctif, sans perspective, sans clair-obscur. Mais, vers le milieu du quinzième siècle, les artistes cherchent à reproduire la nature telle qu'ils la voient, & non plus suivant certaines formes conventionnelles ou hiératiques. Ils corrigent la raideur du dessin, ils animent les têtes, ils mettent des plis dans les draperies, ils groupent les figurines avec art. Les enlumineurs deviennent des « miniaturistes ». Ce sont de véritables artistes & on peut les appeler des « peintres », car ils savent manier la couleur aussi bien qu'ils connaissent le dessin.

D'un autre côté, la découverte de l'imprimerie par Gutenberg avait si fort diminué l'art de l'enluminure, que ceux qui le pratiquaient avaient été obligés d'appliquer autrement leur talent & de cumuler le plus souvent tous les arts de peindre.

Pour ces divers motifs, il finit par y avoir une telle affinité entre l'enluminure & la peinture, que nous les voyons exercées indifféremment par les mêmes artistes. Ce fut surtout le fait de ces artistes nomades, si nombreux à cette époque, venant un peu de tous les pays, parcourant la France dans tous les sens, allant de ville en ville, s'arrêtant là où les retenaient leur fantaisie, leur intérêt ou la nécessité, vivant au jour le jour & obligés, pour pourvoir à leur subsistance, d'effectuer bien des travaux indignes parfois de leur talent.

Ainsi, pour ne parler que de Toulouse, nous voyons les Capitouls employer des artistes appartenant à toutes les nationalités, qualifiés tantôt peintres, tantôt enlumineurs, & cumulant parfois les deux qualités. On sait, en effet, que nos magistrats municipaux avaient coutume, soit de se faire représenter sur les registres municipaux relatant les faits de leur charge (ce qu'ils appelaient « le livre des histoires »), & c'était la spécialité de ceux que l'on désignait sous les noms de « illuminadors de libres », « illumenayres » ou « enluminayres de libres », « historiayres », soit de se faire peindre sur les murs du Consistoire, & c'était la tâche des peintres proprement dits, des « pinheires » ou « penheires ».

Digitized by Google

On retrouve, par exemple, avec la qualification de peintres : *Marsal Marti* (Martial Martin), qui fut chargé d'exécuter l'étendard de la ville pour l'entrée du duc de Berry en 1383; — *Antoine Contarini*, que les comptes capitulaires de 1461-1462 appellent « Antonius Contarini, pictor » & les comptes de 1463-1464 « Anthony Contarini, pinheyre » ; — *Antoine de Logny*, qui était aussi peintre-verrier, & que deux mandements de 1459-1460 désignent de la façon suivante : « Mestre Antony de Lonhy, pinctre » ; — & bien d'autres.

Au contraire, sont indiqués simplement comme enlumineurs : *Johan Noguier* « enluminayre per ses trabalhs de penher e estoriar nos en libre blanc de Sayns » (comptes de 1386-1388, & pièces à l'appui du trésorier de l'année 1403-1404 & 1405-1409); — *Jehan Aymes* « enluminayre de libres » (comptes de 1420-1421) ; — *Guiraut Salas* (comptes de 1439-1440 & de 1440-1441); — *Lienard de la Chieze* « historiayre » (comptes de 1498-1499) ; — *Jehan Merle* « illumynaire » (comptes de 1512-1513), &c.

Mais d'autres artistes peignirent tout à la fois sur les murs du Consistoire & aux livres capitulaires. Tel est *Guillaume Viguier*, dit *Papillon* (*Guilhem Viguier*), qui figure ainsi sur des comptes de 1469, 1487 & 1498. C'est, notamment, le cas de *Laurent Robyn*, dit aussi *Laurens Roby*, que nous voyons signer, avec *Jehan Jehannet*, la requête des enlumineurs du 16 mars 1478, alors qu'il avait été déjà qualifié « peintre » dans les comptes municipaux de 1475, & que nous retrouvons avec les titres d'« illumenayre » en 1489 & d'« istoriayre » en 1494, suivant, sans doute, le travail qu'il avait exécuté, une peinture en 1475 & de simples miniatures en 1489 & 1494.

Dans la suite, on voit ce cumul exercé par des peintres d'un réel talent & qui ont joui d'un grand renom. Ils ne dédaignaient pas de se charger des travaux les plus variés, embrassant toutes les branches de leur art, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevées, depuis la peinture d'enseignes jusqu'aux plus vastes compositions. C'est ainsi qu'ils peignaient les armoiries que les Capitouls faisaient faire pour l'entrée à Toulouse des princes & des grands personnages & que l'on plaçait sur les portes de la ville, dans les rues où devait passer le cor-

Digitized by Google

tège & sur la façade des demeures où descendaient les visiteurs. Ils exécutaient les dessins des arcs de triomphe élevés à l'occasion des réceptions solennelles, des fêtes importantes ou des cérémonies publiques & jusqu'aux entêtes des placards & des sauvegardes. Cet usage se perpétua dans le cours des siècles, car nous le voyons pratiqué par les meilleurs artistes depuis *Servais Cornouailles* & *Arnaud Arnaud* jusqu'à *Jean Chalette* & même jusqu'aux *Rival*[1].

* * *

Si nous voulions multiplier les exemples, nous pourrions citer bien d'autres peintres célèbres ayant agi de même. Nous nous contenterons de rappeler celui que nous trouvons dans la famille des Clouet. Tout grand artiste qu'il était, François Clouet est allé jusqu'à peindre des « *devises* & *croissants en lacés* du roi Henri II sur le *coffre d'un charriot branslant* que François Carpi, menuysier italien, demourant à Paris, avait construit & garni de coffrets, sièges, tables & autres choses nécessaires » : les comptes royaux de 1551 à 1554 retrouvés par M. de Laborde[1] sont là pour en témoigner. On ne saurait donc s'étonner que son grand-père ait pu être tout à la fois enlumineur & peintre. A l'époque dont nous parlons, il y avait des affinités d'autant plus naturelles entre l'art de l'enluminure & celui de la peinture que le premier tendait à disparaître & à être absorbé par le second, & qu'il a, sans doute, donné naissance à l'art mixte de la miniature. Par suite, le « pouvre enlumineur » de Toulouse se donnant le simple nom de *Jehannet* peut bien être devenu le portraitiste de Tours portant le même nom ou, tout au moins, un des membres de cette célèbre dynastie des Clouet à laquelle nous devons la remarquable figuration de nos rois de France au seizième siècle & de tous les grands personnages de leur entourage à cette même époque.

Notre supposition est d'autant plus vraisemblable que, lorsqu'on étudie les comptes municipaux des Capitouls, on y

1. *La Renaissance des arts à la cour de France*, 1re partie, p. 93.

Digitized by Google

retrouve des artistes appartenant aux nationalités les plus diverses, Français de Paris, de la Touraine, de la Champagne, Italiens, Flamands, Hollandais. Et dans la supplique même du 16 mai 1478 où figure le Jehannet qui nous occupe, nous trouvons comme cosignataire un *Robyn*, dont le nom a eu quelque célébrité dans l'histoire de l'art flamand. Marinus Robyn Van der Goes fut reçu comme élève en 1630 (1631) dans l'atelier de Lucas Vorsterman, disciple de Rubens. Il fut promu au grade de franc-maître en 1632 (1633) & fut enterré le 27 avril 1639 à l'église Saint-Jacques à Anvers [1]. Il est surtout connu par le sobriquet de *Marinus*, comme les Clouet le sont par celui de *Jehannet*. En sorte que nous retrouvons ces mêmes noms de *Robyn* & de *Jehannet* associés dans l'histoire de la peinture flamande au seizième siècle comme nous les voyons associés à Toulouse dans la supplique adressée aux Capitouls le 16 mars 1478.

*
* *

Une objection peut être faite, c'est que le nom patronymique de *Jehannet* est assez répandu en France & que le Jehannet qui nous occupe semble avoir considéré ce nom comme son véritable nom patronymique & non comme un simple sobriquet, car il le fait précéder du prénom de *Jehan*. Mais, si le nom patronymique de Jehannet est vraiment répandu en France, c'est surtout dans le Nord où l'on trouve tant de prénoms devenus des noms patronymiques, tandis qu'il n'en est pas de même pour Toulouse & sa région. D'autre part, les Clouet semblent avoir considéré leur sobriquet de *Jehannet* comme leur véritable nom patronymique en France, car il a été pris non seulement par Jean I & par Jean II, soit seul, soit avec leur prénom (comme l'enlumineur qui nous occupe), mais encore par François. On ne saurait donc se laisser arrêter par cette objection, toute naturelle qu'elle paraisse, alors surtout que tant d'autres raisons semblent justifier notre hypothèse.

1. *Gazette des beaux-arts*, t. II (1869), p. 156; note 2.

Digitized by Google

Quant à savoir quelles sont les œuvres artistiques que le Jehannet de la supplique aux Capitouls du 16 mars 1478 a pu faire à Toulouse, nous n'en avons retrouvé l'indication nulle part, & rien de ce qui nous est resté de cette époque ne rappelle le genre des Clouet. Mais on ne saurait perdre tout espoir à cet égard. Peut-être finira-t-on par trouver quelques renseignements dans la collection des actes notariés, lorsqu'ils seront mis à la disposition des chercheurs, ainsi qu'on semble vouloir le faire prochainement, à la grande satisfaction des érudits, pour le plus grand profit de notre histoire toulousaine.

Baron DESAZARS.

Digitized by Google

LE SALON DE 1891

Pour la septième fois depuis sa fondation, l'*Union artistique*, fidèle à son programme, a organisé son exposition annuelle dans les nouvelles salles du Capitole. — Sept ans ! c'est, comme le dit le poète, *grande ævi spatium*, &, malgré ce long espace de temps, le succès ne paraît pas près de finir : il semble, au contraire, s'affirmer davantage à chaque printemps nouveau, grâce au zèle éclairé & vraiment infatigable du Comité d'initiative.

Un salon annuel est donc chose possible à Toulouse, même après qu'on lui a enlevé son importance provinciale — c'est-à-dire tout ce qui lui donnait son essor naturel, tout ce qui développait son génie particulier — alors que les artistes qui se sentent quelque valeur & ont quelque ambition, sont obligés, pour conquérir la réputation & le profit, d'aller à Paris, devenu le dispensateur suprême de la gloire & de la fortune.

En ramenant tout à l'Etat — plus encore que Philippe-le-Bel, Louis XI & François Ier — & en l'incarnant dans sa personne, Louis XIV a mis le comble au renom français en toutes choses. Il a créé notamment l'art français — le seul, à vrai dire, qui existe au monde aujourd'hui — & cet art français lui-même se résume dans l'art parisien.

Sans doute, l'art parisien est, à chaque instant, renouvelé par les artistes qui lui viennent de partout, des provinces fran-

Digitized by Google

çaises comme des pays étrangers, & qui lui apportent des éléments souvent hétérogènes. Mais, une fois à Paris, leur talent se transforme & s'empreint de cet air ambiant, de ce parisianisme fécond qui en fait des maîtres nouveaux & parfois supérieurs. Leur talent se purifie au feu parisien comme au creuset de la fonte les lingots d'or & d'argent se dépouillent de leurs scories pour briller dans toute leur pureté & dans tout leur éclat, comme au frottement de la meule les diamants bruts sortent de leur gangue plus beaux & plus étincelants.

Paris est ainsi devenu le centre de l'univers civilisé, la ville par excellence de tous les progrès, de toutes les supériorités. En sorte qu'on peut lui appliquer ce qu'un poète toulousain du cinquième siècle, Rutilius Numatianus, disait de la Rome impériale :

Urbem fecisti quod prius orbis erat.

Mais, si elle a eu ses mérites incontestables, cette centralisation à outrance n'a pas été sans inconvénients. Elle a achevé de ruiner l'art provincial, &, avec lui, l'art français du moyen âge pour lui substituer un art composite procédant de l'archaïsme grec ou romain.

Toulouse s'est laissée absorber comme les autres capitales de province. Elle avait, cependant, bien des raisons de résister à l'attraction, pour si brillante qu'elle fût.

Dès la période gallo-romaine, elle n'avait pas été seulement célèbre par ses rhéteurs; elle s'était également distinguée dans les arts plastiques. Les nouvelles fouilles de Martres sont venues confirmer que la région toulousaine était un véritable centre artistique, alors que Lutèce n'était qu'un simple bourg sans importance malgré les faveurs de Julien l'Apostat, devenu César, & celles de Valentinien & de Gratien, successivement empereurs d'Occident, qui y avaient établi leur résidence.

Plus tard, les Wisigoths avaient fait de Toulouse le siège de leur empire que nul encore n'avait pressenti le rôle prépondérant que Paris devait jouer dans l'histoire. Rome & Toulouse étaient, au cinquième siècle de notre ère, les seules grandes villes de l'Occident, & Toulouse était même devenue plus

Digitized by Google

puissante que Rome, car, selon l'expression de Sidoine Apollinaire, « les rives de la Garonne protégeaient le Tibre affaibli ».

Ce furent les rois francs qui, dès le règne de Clovis, donnèrent peu-à-peu à Paris l'importance exceptionnelle qu'il a acquise & qui s'est accrue avec les siècles au point de l'autoriser à prétendre à toutes les supériorités en littérature & en art, comme en politique.

Mais, tout en acceptant la domination parisienne, Toulouse n'a pas oublié ses vieilles traditions provinciales. Après avoir montré sa valeur littéraire & artistique aux temps gallo-romains, nous la voyons suivre avec éclat toutes les manifestations du génie français dans les productions de l'art, — & ce n'est pas un mince mérite, le génie français s'étant exercé avec une fécondité dont aucune nation n'a fourni à pareil degré les témoignages.

Les Égyptiens ont trouvé d'admirables formes en architecture & en sculpture; mais ils n'ont jamais su ni les faire progresser, ni même les varier. C'est à peine si, dans l'espace de trois mille ans, ils sont parvenus à changer quelques détails.

Les Grecs ont été superbes de correction dans les types divers de leur architecture, comme dans la statuaire & dans la peinture. Mais, ce n'étaient plus des Grecs, lorsque, sous Justinien, mille ans après leur fameux siècle de Périclès, un nouvel art architectural se créait à Byzance & avait pour auteurs des artistes Chrétiens par leur religion, Romains par les lois, Orientaux par les mœurs.

Sans doute, l'Italie a eu les deux siècles d'Auguste & de Léon X, & elle a le droit de s'en enorgueillir. Mais il y a autant de différence entre les contemporains d'Auguste & de Léon X qu'entre ceux de Périclès & de Justinien.

Ainsi qu'on l'a déjà fait observer, il était réservé aux Français de trouver & de pratiquer non plus deux, mais *trois* styles différents, & cela sans changer de gouvernement, sans modifier leurs mœurs & leurs croyances, en conservant, au contraire, la même langue, les mêmes institutions politiques & sociales, la même foi religieuse. Sous une seule dynastie — celle de la famille capétienne — ils ont transformé, à trois

Digitized by Google

reprises, l'art de bâtir, &, chaque fois ils ont y excellé. Ils ont d'abord apporté dans l'architecture romane les perfectionnements qui l'ont fait arriver à son apogée. Aussitôt après, si ce n'est en même temps, ils créaient de toutes pièces le style ogival, qui est le style français par excellence, car il est né dans l'Ile de France. Enfin, trois siècles plus tard, ils s'assimilaient si heureusement les « nouveautés » de la Renaissance que, malgré l'école de Fontainebleau, ils conservaient leur originalité propre & ne le cédaient en rien aux artistes italiens pour la science & la correction, s'ils ne les surpassaient par la variété & par la distinction de leurs œuvres.

Ces évolutions de l'art français ne se sont pas toutes effectuées à Paris. Elles ont commencé par le Midi & par le Centre, où s'étaient conservées les traditions romaines. Dès les temps des Césars, plusieurs cités se faisaient remarquer par la richesse de leurs édifices, comme Aix, Arles, Vienne, Nimes, Narbonne, Toulouse & Périgueux. Nimes & Toulouse paraissent surtout avoir été des centres artistiques à cette époque. On peut voir, au Musée de Toulouse, de nombreux spécimens de statues & de bas-reliefs qui témoignent d'une école de sculpture particulière, dont on retrouve des traces caractéristiques dans l'école romane languedocienne du onzième & du douzième siècles.

L'art ogival qui succéda à l'art roman se forma dans le domaine royal. Mais, en l'adoptant, les artistes du comté de Toulouse, habitués à l'autonomie, le transformèrent suivant leur génie propre & lui donnèrent un cachet spécial où l'on retrouve, sous d'autres formes, bien des caractères de leur ancienne manière, forte & mouvementée.

Ces caractères persistèrent avec la Renaissance, & nulle ville peut-être ne saurait montrer, mieux que Toulouse, les spécimens plus nombreux, plus variés, plus remarquables de son architecture à cette époque. Ils ont fait, à plusieurs reprises, l'admiration raisonnée des artistes & des lettrés, tels que Mérimée & Montalembert, César Daly & Viollet-le-Duc, & tout récemment encore, deux érudits archéologues, MM. Mazzoli & Joseph de Malafosse, nous montraient les derniers vestiges de ceux qui ont disparu depuis le commencement de ce siècle & de ceux qui nous restent encore.

Digitized by Google

Tout en centralisant l'art à Paris & en détruisant l'originalité provinciale, Louis XIV n'a pu étouffer complètement l'inspiration individuelle, ni détruire ce cachet du terroir qui ajoute un charme de plus aux belles œuvres. Si les Jean Chalette & les Ambroise Frédeau sont venus apporter à Toulouse les goûts nouveaux du Nord, l'École toulousaine conserva, néanmoins, son caractère propre & ses traditions particulieres, nettement accusées non-seulement par les architectes & les sculpteurs dont les œuvres nous sont restées, mais encore par les peintres, tels que Tournier, Durand, Nicolas de Troy, Colombe du Lys, Hilaire Pader, François Guy, Jean-Pierre Rivalz, André Lèbre, Jean Michel & une foule d'autres.

Ces caractères se continuèrent au dix-huitième siècle avec Antoine Rivalz & son fils, le chevalier Rivalz, Guillaume & Lambert Cammas, Subleyras, Despax, Gamelin, Pillement, Lassave, Valenciennes, Marc-Arcis, les Lucas.

Nous les retrouvons au dix-neuvième siècle, aussi remarquables & aussi complets, avec des maîtres formés à l'École de Toulouse, comme Roques, Boilly, Saurines, Gros, Ingres, Richard, Brascassat & le statuaire Griffoul-Dorval. Mais la pléïade des artistes toulousains devient encore plus nombreuse dans la seconde moitié de ce siècle, comptant des illustrations de premier ordre dans toutes les branches de l'art, &, en particulier, dans la statuaire & dans la peinture. Il suffit de nommer, parmi les peintres, MM. Bida, Priou, Jean-Paul Laurens, Cot, Benjamin Constant, Debat-Ponsan, Rixens, Destrem, Henri Martin, Saint-Germier, Tanzi, Eugène Claude, sans oublier leur vieux maître à tous, M. Jules Garipuy, dont les précieux enseignements ont fait tant d'élèves remarquables en leur laissant leur caractère propre, tout en les guidant d'une façon si utile dans leur art.

Et parmi les sculpteurs, que de noms déjà illustres ou prêts à le devenir : les Falguière, les Mercié, les Barthélemy, les Marqueste, les Labatut, les Carlès, les Marie, les Larroux; & que de morts distingués à regretter : les Ponsin-Andarahy, les Idrac, les Abadie-Sul !.....

La plupart de ces artistes ont acquis droit de cité à Paris par leur mérite & par leur talent, & nous ne saurions les blâmer

Digitized by Google

d'avoir ainsi quitté Toulouse, car Toulouse n'est plus un centre suffisant pour eux. Afin de développer leurs facultés naturelles, ils ont besoin d'un foyer plus éclairé & plus riche, d'un milieu ambiant plus mouvementé, d'un frottement plus nombreux, plus varié. Et, s'ils nous quittent pour Paris devenu le cœur de la France & le cerveau de l'Europe, nous pouvons le regretter, mais non les en blâmer, car c'est là seulement qu'ils peuvent, tout en conservant leur caractère personnel, se perfectionner dans leur art, faire apprécier leur talent à sa juste valeur, trouver une récompense en rapport avec leur mérite en y acquérant la renommée, la gloire & le profit. Nous ne saurions donc leur demander avec justice qu'une chose, c'est qu'ils veuillent bien se souvenir davantage de la petite patrie. Ils s'en sont bien rappelés à l'occasion du récent voyage du Président de la République, & ils ont fait à M. Carnot un des plus beaux cortèges que puisse ambitionner un chef d'État. Ils se doivent également à la ville qui leur a fourni le moyen de s'élever, à leurs compatriotes qui les ont encouragés de la voix & soutenus de leur épargne, à leur camarades restés groupés autour du clocher ancestral & auxquels ils ont à montrer la route suivie & le but atteint.

Nous traversons en ce moment une crise artistique aussi bien qu'une crise politique, sociale & religieuse, & la bataille se livre à Paris. Il importe que nos artistes provinciaux se tiennent au courant de cette crise afin qu'ils puissent s'instruire des formules nouvelles &, au besoin, en user pour leur perfectionnement. Il nous en reste encore beaucoup à Toulouse & plusieurs y gagneraient peut-être, même ceux dont le talent paraît le plus formé : les Bernard Benezet, les Gilbert de Sévérac, les Cazals, les Alexandre Serres, les Loubat, les Laborde, les Lecoindre, parmi les peintres, &, parmi les sculpteurs, les Maurette, les Laporte, les Rivière. Pour la plupart, Paris est un peu comme Corinthe : il ne leur est pas toujours permis d'y aller. En organisant leurs expositions annuelles, les fondateurs de l'*Union artistique* ont eu pour but de procurer aux Toulousains sédentaires par goût ou par nécessité, non seulement de se produire en public, mais encore de se tenir au courant du mouvement artistique de la Capitale, qui n'est

Digitized by Google

autre que celui du Monde entier. Des artistes venant de partout répondent à cet appel. C'est bien le moins qu'il en soit surtout ainsi des Toulousains transplantés à Paris & y ayant acquis une place considérable, car il s'agit pour eux d'un devoir de reconnaissance à remplir en même temps que d'un service à rendre à ceux qui entrent dans la carrière pour les guider & les encourager, à ceux qui ont triomphé de leurs débuts pour les fortifier dans leur art, à ceux qui ont déjà conquis leurs premiers lauriers pour se perfectionner dans leur maîtrise.

S'il en est quelques-uns qui paraissent quelquefois oublieux de ce devoir, nous ne désespérons pas de les voir revenir bientôt à résipiscence. En attendant, nous ne saurions trop remercier ceux qui, cette année encore, ont si bien répondu à notre appel, &, en particulier, MM. Jean-Paul Laurens, Henri Martin, Debat-Ponsan, Yarz, Eugène Claude, Marqueste, car ils nous ont envoyé des œuvres considérables & vraiment dignes d'intérêt.

*
* *

Un *Salon*, à Toulouse, ne saurait prétendre ni à l'originalité, ni même à un caractère particulier d'école, quoique l'Ecole s'y fasse sentir peut-être plus qu'ailleurs, à cause des enseignements classiques très complets qu'y ont reçu nos artistes. Mais il n'a jamais existé véritablement d'école française de peinture ; il ne saurait donc y avoir d'école toulousaine proprement dite. Ici, comme à Paris, ce qui frappe, au contraire, c'est la diversité des genres & des manières, constituant moins des personnalités distinctes qu'une véritable anarchie dans la foule des artistes exposants. Ils semblent dire à l'envi :

Il nous faut du nouveau n'en fût-il plus au monde.

Et, sous prétexte de nouveauté, ils se livrent à tous les débordements, ils n'obéissent à aucuns principes, ils marchent à la débandade, battant tous les sentiers, &, trop souvent revenant bredouilles. Ils ne suivent que trop l'exemple des politiciens & des littérateurs. On dirait les affranchis dont parle Tacite : *incerti solutique, magis sine domino quàm in*

Digitized by Google

libertate. Ils s'intitulent réalistes, naturalistes, impressionnistes, luministes, voire pointillistes, comme certains écrivains se disent romantiques, lyriques, psycologues, symbolistes, idéistes, que sais-je encore? & peuvent se grouper comme les littérateurs sous les noms de « décadents », de « déliquescents » — qui ne sont que de simples mots, car la chose existait déjà depuis des siècles, témoins le jargon de la Pléïade si vertement réformé par Malherbe & le phébus des Précieuses si spirituellement raillé par Molière. La préoccupation de remplacer le français de Bossuet & de Voltaire par le « petit nègre laborieux » des symbolo-décadents-instrumento-gagaïstes, — ainsi que les appelait naguère l'un d'entre eux, le poète Laurent Tailhade, — est passé de la littérature dans l'art. Elle est devenue la maladie de notre fin de siècle. En lisant certaines élucubrations poétiques comme en voyant certains barbouillages peints, on a le droit de se demander si l'on est en présence d'un système d'école ou d'une mystification. Sans doute, la province n'en est pas encore arrivée à l'obsession des « voyelles colorées », de « l'amour thébain », du Schopenhauérisme & de quelques autres balivernes qui ont fait leur chemin dans le monde parisien. Mais, de même qu'il nous arrive parfois des échappés des salons bas-bleuesques de Paul Verlaine & d'Anatole Baju ou des brasseries concertantes du *Chat noir* pour professer leurs divagations ineptes dans quelques parlottes symbolo-décadentes de la place du Capitole ou du boulevard Lafayette, ou promener leurs veaux à deux têtes dans les colonnes de quelque journal à tirage plus ou moins considérable, de même nous voyons certains de nos jeunes peintres se présenter dans nos expositions avec la gueule enfarinée soit de plein air, soit de grand art, & ne nous montrer que des toiles mal barbouillées de couleurs les plus crues ou les plus tendres, sans qu'on puisse rien comprendre ni au sujet, ni au dessin, ni au coloris lui-même.

Nous ne voulons nommer personne, car nous aurions peut-être trop à faire, si nous voulions être complets. Nous préférons nous en tenir aux généralités & rappeler à nos jeunes gens ce qu'étaient les artistes d'autrefois. Ils formaient l'élite de l'intelligence & du savoir (il suffit de rappeler les Michel-

Digitized by Google

Ange & les Léonard de Vinci) : aussi étaient-ils des maîtres en tout ce qui touchait à la science, à la littérature, comme à l'art proprement dit. C'étaient de véritables aristocrates, sinon par la naissance, du moins par le talent, & ils avaient tous les honneurs & tous les privilèges de l'aristocratie. Nous avons continué par la bourgeoisie artistique, & nous voici à la démocratie. Devons-nous rendre cette dernière responsable de toutes les prétentions & de toutes les défaillances actuelles? Nous ne saurions le croire, car, si nous regardons bien autour de nous, ce sont les plus plébéiens par leur origine, qui ont su conquérir les plus belles places au soleil de Paris. Il en est un surtout qui montre bien ce que peut l'énergie de la volonté unie à la conscience & au travail. Non-seulement c'est une de nos illustrations toulousaines; mais il est encore devenu une de nos gloires nationales. L'Institut vient de lui ouvrir ses portes & l'a appelé à succéder à Meissonnier, le meilleur peut-être de nos peintres modernes, &, dans tous les cas, un des maîtres de notre école française : nous avons nommé M. Jean-Paul LAURENS.

***

On connaît le talent de M. Jean-Paul Laurens. Il n'est pas d'artiste plus personnel ni plus sincère. Il continue, avec une culture plus complète & une renommée plus éclatante, la tradition de nos anciens maîtres toulousains, les Tournier, les Durand, les Jean-Pierre Rivalz. Il représente surtout cette race lauragaise, énergique & patiente, à laquelle il appartient par la naissance & qui sait féconder par un labeur âpre & constant un sol robuste, mais difficile à cultiver. Celui-là, du moins, ne nous oublie point! Quelle que soit la tâche qu'il ait à remplir, petite ou grande, & il en est qui seraient écrasantes pour beaucoup d'autres, il nous envoie, chaque année, une de ses œuvres. C'est qu'il aime la petite patrie au moins autant que la grande, & il songe à ses compatriotes plus qu'il n'a souci de sa renommée ou de ses intérêts matériels. Homme de cœur & de foi, il est susceptible de tous les dévouements & capable de toutes les délicatesses. Aussi mérite-t-il tous les remerciements & toutes les reconnaissances.

Digitized by Google

Certes, il ne saurait faire arriver jusqu'à nous une de ces œuvres grandioses par le sujet comme par ses dimensions qu'il sait si bien accomplir, car elles ne peuvent être déplacées, ou bien elles ont leur itinéraire tracé longtemps à l'avance & ne sont pas destinées à rester même en Europe. La plupart prennent le chemin de l'Amérique sans qu'il lui soit loisible de les montrer ailleurs qu'à Paris. Mais nous avons, du moins, à Toulouse des œuvres d'un caractère plus intime & qui nous dédommagent quelque peu de cette privation par leur note plus personnelle.

Pendant qu'il retraçait pour l'hôtel de ville de la Capitale la superbe scène de la *Voûte d'Acier*, & qu'il montrait Louis XVI recevant la cocarde tricolore des mains de Bailly, maire de Paris, il peignait pour le Salon de Toulouse une châtelaine du moyen âge assise sur un fauteuil de bois, près de la fenêtre d'une grande salle tamisant les rayons d'un soleil éclatant qui tombent à ses pieds. Vêtue d'une robe sombre que relèvent seuls quelques galons d'or, elle semble en proie aux plus tristes pensées. Tout son corps a des allures alanguies, & sa tête penchée, morne, décolorée, se détache sur un fond de riches tapisseries décorées de rinceaux, de fleurs & d'oiseaux fantastiques.

Est-ce un sujet traité d'après l'histoire ou la poésie? S'agit-il de quelque Barberine délaissée par son Chevalier? L'impression qu'on éprouve n'est pas bien définie. Le tableau n'en est pas moins très intéressant, car il se distingue par d'admirables qualités de facture & de tons. La pose est des plus naturelles. Le corps se modèle souple, distingué, gracieux, sous le vêtement simple & uni. Le vert sombre de la robe & l'or éclatant des passementeries se marient à merveille malgré leurs dissemblances & leur opposition. Tout l'intérieur est très fin d'étude & d'observation, quoique largement peint.

En traitant un pareil sujet, bien des peintres se seraient laissé aller à la mièvrerie ou à la fadeur. M. Jean-Paul Laurens a un tempérament trop sain, une santé trop robuste, pour s'abandonner ainsi. Il a su nous émouvoir en restant lui-même avec sa touche ferme, sa manière énergique qui n'excluent ni le sentiment ni l'émotion. Tout ce qu'on pourrait

Digitized by Google

dire, c'est que son œuvre s'adresse plus aux connaisseurs qu'au public, aux artistes qu'aux acheteurs, &, cependant, elle a trouvé plusieurs preneurs. Nous félicitons son heureux propriétaire. Il a su compléter de la meilleure façon sa galerie déjà fort distinguée. Il y a ajouté un véritable morceau de choix pour les gourmets d'art. Ce morceau eût surtout constitué une excellente nourriture pour ceux qui manient la palette & le pinceau. C'est pourquoi, nous le recommandons aux « jeunes ». Il peut leur montrer ce que le talent est capable d'obtenir pour le plaisir des yeux & la satisfaction de l'esprit avec les procédés les plus simples, sans pose d'école & sans expression d'atelier, sans être ni classique, ni romantique, ni naturaliste, ni luministe, ni idéiste, ni pointilliste.

C'est que M. Jean-Paul Laurens est un des chefs de cette École moderne & bien française qui sait être très nette, très claire, très sincère, éloquente sans emphase & touchante sans sensiblerie. Il est venu en un temps où le terrain n'était pas encore déblayé du classicisme grec & romain, de l'engouement pour les sujets empruntés aux dramaturges & aux lyriques, des tâtonnements de ceux qui se préoccupaient exclusivement des réalités ambiantes ou des conceptions purement synthétiques ou symboliques. Il comprit que l'entière vérité n'était ni chez les uns, ni chez les autres, que l'art étant par essence observateur & intuitif, sensitif & intellectuel, ne pouvait rester emprisonné ni dans l'emploi exclusif du mode clair, ni dans la reproduction des scènes réelles, ni dans les fictions trop intimes & trop tenues du cerveau, comme il s'était débarrassé des habiletés conventionnelles des classiques & des truculances exagérées des romantiques. Il se pénétra de l'esprit nouveau, plus critique, plus affiné de sensation que le romantisme, & non moins ému, mais d'une passion plus contenue par l'analyse & par la raison. Il purgea sa mémoire des phrases apprises & sans cesse répétées, il nettoya sa palette des bitumes qui l'encrassaient, il donna à sa peinture des sensations plus directes, des intuitions plus larges, un coloris plus varié, des tonalités plus vibrantes. Et il accomplit cette œuvre, aussi nombreuse que variée, qui l'a classé comme un des maîtres les plus capables de donner à l'art français les formules caractéris-

Digitized by Google

tiques de notre fin de siècle si tourmenté, si chercheur & si intéressant à étudier même dans ses exagérations & dans ses erreurs.

*
* *

M. Henri MARTIN est l'élève de M. Jean-Paul Laurens. C'est une chercheur comme son maître, mais avec des préoccupations si grandes d'originalité qu'elles semblent tourner à l'obsession. Il se complaît dans les virtuosités de la couleur. Il semble vouloir accomplir sur la toile les tours de force de Litz sur le piano ou de Paganini sur le violon. Il fait chanter sa palette comme les musiciens leur instrument. Il remplit ses compositions sonores de cascades de trilles, de torrents d'arpèges, ou bien il s'abandonne à de douces symphonies qui flottent indécises dans un mystérieux clair-obscur. Presque tous ses tableaux contiennent un mélange étrange de formes nébuleuses & de réalités puissantes, de coloris éclatant & de vagues ambiances. On dirait qu'un mysticisme incertain hante son cerveau & que son œil se grise de lumière pendant que sa main cherche à rendre ses préoccupations complexes, ses conceptions tourmentées, ses raffinements suggestifs.

Ces subtilités excessives surprennent parfois plus qu'elles ne charment. On ne saurait mieux comparer certaines de ses élucubrations picturales qu'à ces contes d'Hoffman ou d'Edgard Poë, où le fantantastique se mêle à la réalité & l'excentricité à la raison sans qu'il soit bien possible de démêler l'un de l'autre. En sorte qu'on se demande si l'œuvre est véritablement achevée ou simplement ébauchée, car on a peine, souvent, à la comprendre. Il y a sans doute des notes charmantes, vraies à coup sûr, mais si particulières, si cherchées, si voulues, qu'elles déconcertent toutes les traditions & toutes les conceptions.

Sans doute, l'art ne doit pas se traîner dans les banalités ni s'abaisser jusqu'au *profanum vulgus*, toujours haïssable. Un artiste vraiment digne de ce nom doit, au contraire, tirer le public des sentiers battus pour le conduire par la main jusqu'aux hauteurs inexplorées qu'il a su découvrir. Mais il doit l'y amener progressivement & par des routes facilement prati-

Digitized by Google

cables, sous peine de l'effrayer dans le cours de son ascension vers le progrès & même de le rebuter en le conduisant d'emblée sur des sommets trop vertigineux.

Plus que qui que ce soit, nous détestons l'école de la veulerie. Mais il nous est difficile de nous faire à certains « coups de pistolet », si ce n'est de bombarde, tirés quelquefois avec plus de « toupet » que de justesse dans le « tas des bourgeois ». Si le classissisme ne saurait nous satisfaire avec ses formes compassées & ses chairs muettes, le romantisme avec ses conventions purement littéraires, empruntées aux dramaturges & aux lyriques, le réalisme avec ses préférences trop exclusivistes pour les choses vues & senties, le spiritualisme avec ses idéalités inspirées par l'émotion, la réflexion ou le rêve, nous ne saurions accepter davantage les étrangetés à froid d'une certaine école de peinture qui prétend se dégager de toutes les formules trouvées jusqu'à ce jour, repousser aussi bien la vérité matérielle que les conceptions intellectuelles & dédaigner, par exemple, les synthétiques restitutions de la nature & de l'humanité conçues par M. Puvis de Chavannes, aussi bien que les harmonies de M. Fantin-Latour & les pathétiques intimités de Millet ou de Feyen-Perrin.

Certes, nous comprenons M. Henri Martin lorsqu'il se préoccupe de chercher des sensations plus directes, des intuitions plus larges, un coloris plus varié, des tonalités plus vibrantes. Sa méthode peut, en effet, donner aux yeux des voluptés plus complètes & à l'esprit des satisfactions plus grandes, car elle fait de la couleur une expression intellectuelle & de la forme un véritable langage, & le néologisme devient non plus une réclame tapageuse, mais une nécessité logique, car il exprime des sensations neuves. Mais que signifiait, par exemple, ce *portrait de M. Cazal* que M. Henri Martin avait envoyé au Salon de Toulouse, il y a deux ans déjà ? Il était sans doute très curieux ; mais n'était-il pas plus étrange encore ? On eût dit d'un pastel ébauché plutôt que d'une peinture finie. Il était traité dans cette manière artificielle, plutôt qu'artistique, qui caractérise la poétique nouvelle, plus voisine du poétisme que de la poésie. De près, rien ne semblait véritablement étudié. Quelqu'un a dit de cette

Digitized by Google

peinture, en la voyant pour la première fois : « C'est faufilé, mais ce n'est pas cousu ». Le mot était juste autant que spirituel, & il caractérise à merveille la manière parfois bizarre de M. Henri Martin.

Cette année, nous avons une œuvre beaucoup plus importante à étudier & autrement « cousue ». Elle représente Caïn fuyant après le meurtre de son frère Abel. Il est accompagné de sa femme portant sur son bras gauche son jeune enfant. Tous sont de grandeur naturelle & entièrement nus; Caïn seul porte une peau de bête sauvage ceignant le milieu de son corps. Ils suivent un chemin rocailleux que bordent des chardons & des ronces. C'est le soir, le ciel s'assombrit, l'horizon prend des teintes violacées & la lune naissante apparaît dans le lointain crépusculaire sous la forme d'un léger croissant argenté. Tout à coup, Caïn est arrêté dans sa fuite précipitée par un ange que Dieu a envoyé pour lui reprocher son crime & le marquer du signe de la réprobation éternelle. L'ange, saisissant brusquement Caïn, imprime sur son front ses doigts trempés dans le sang d'Abel & y trace les stigmates indélébiles qui se perpétueront jusque dans la postérité du fratricide. Et Caïn, surpris, portant encore à ses mains calleuses les preuves sanglantes de son forfait, s'arrête comme hypnotisé, les bras raidis par le saisissement, le cœur haletant, la poitrine rentrante, la bouche bée, les yeux fermés. La femme, non moins étonnée, tourne à demi sa tête, regarde l'ange &, éblouie par les clartés vives que projette son corps céleste, lève son bras droit en avant pour abriter ses yeux de leur éclat aveuglant. L'ange, la tête nimbeuse, de stature grandiose, vêtu d'une robe couleur d'azur, placé derrière le buste de Caïn qu'il domine, fait ressortir son corps trapu, épaissi par le travail, tanné par le soleil, presque bestial, & baigne de jours frisants le visage blanc, les cheveux blonds & le buste plantureux de la femme, de même que les chairs roses & potelées de l'enfant qu'elle porte sur son bras. Ainsi, les personnages sont dans la pénombre, & la lumière de l'ange se reflète sur leur corps en venant d'en haut, réalisant un effet d'optique très difficile à rendre, déployant les ressources d'une finesse de vision bien rare, d'une palette aussi habile que

Digitized by Google

délicate. Certes, ce tableau n'est pas banal : il est, au contraire, très intéressant à étudier. Mais a-t-il été suffisamment compris ?

Caïn maudit !... Sans doute, il avait commis un grand crime. Il avait tué, & sa victime était son propre frère !... Mais la Bible est pleine de figures. Caïn doit être plus qu'un personnage. Il signifie probablement toute une évolution de l'Humanité. Il représente les peuples agricoles comme Abel représente les peuples pasteurs, & l'agriculture est un progrès par rapport à la vie pastorale. Ce progrès ne dut pas s'accomplir sans luttes, les agriculteurs défrichant les meilleures terres & les disputant aux pasteurs, qui, à leur tour, ne devaient pas se gêner pour y ramener leurs troupeaux & dévaster les récoltes. De là des querelles incessantes, & parfois des rixes sanglantes entre les peuples frères divisés par l'intérêt. Au seuil de l'Humanité naissante nous voyons donc le progrès devenir l'objet de la malédiction divine, parce qu'il fait naître les instincts cupides, parce qu'il exagère l'amour du gain, parce qu'il excite la passion de l'intérêt jusqu'à conduire fatalement au crime.

Par suite, Caïn est une grande figure dans l'histoire de l'Humanité, & tout ce qui le concerne exige une de ces interprétations géniales à la manière de Shakespeare ou de Michel-Ange. M. Henri Martin l'a bien compris, car il s'est inspiré des sombres paroles que lord Byron a mises dans la bouche de Caïn au moment où l'ange marque son front du signe de l'infamie : « Mon front brûle, mais bien moins que ce qu'il contient. Est-ce tout ? Je suis prêt à tout. » Et dans ces paroles, il y a non seulement l'aveu de la faute, la force du remords, la résignation de repentir, mais aussi la ferme conviction qu'il doit continuer la lutte engagée, coûte que coûte, l'esprit d'abnégation & de sacrifices pour conquérir le bien-être, le travail incessant pour arriver à la fortune.

M. Henri Martin nous semble s'être surtout préoccupé d'un effet purement physiologique qui est accessoire. Et il se borne à dépeindre le saisissement dont est l'objet le criminel atteint par la justice, la prostration qui paralyse toutes ses forces lorsque la peine qu'il a encourue est exécutée, l'hébétude que

Digitized by Google

lui causent tout à la fois le châtiment & le remords. Mais, même en m'en tenant à l'effet physiologique, j'aurais désiré être impressionné d'une façon plus vive, à la façon, par exemple, de Moïse sur le mont Sinaï ou de saint Jean l'Évangéliste dans l'île de Pathmos. Au lieu d'un jour fade, à moitié crépusculaire, tout au plus brouillardeux, j'aurais voulu un de ces ciels violents, sinistres, en rapport avec la « tempête qui s'agite dans le crâne » du réprouvé. Puis, nous sommes au début de l'Humanité, &, à cette époque, l'espèce humaine devait être aussi belle que puissante. Pourquoi ne pas chercher pour Caïn un type de beauté & de force physiques en même temps que de beauté & de force intellectuelles, puisqu'il pense & qu'il raisonne en même temps qu'il travaille de ses mains ? Pourquoi s'en tenir à un type de grossièreté bestiale, déjà déformé par le labeur agricole & la malpropreté rustique, une espèce de brute hirsute, rappelant les lutteurs les plus vulgaires de nos foires de campagne plutôt que nos paysans ? La femme de Caïn est plus distinguée sans doute, mais bien raide, bien masculine dans ses formes, sauf la tête & les épaules qui sont vraiment belles avec leurs jeux variés de vive lumière & de douce pénombre. Il eut fallu, pour représenter le mari & la femme, des types sélectionnés & traités dans un grand style. Les traditions de Rubens & de Rembrandt ne suffisaient point. De même que le génie de Shakespeare a inspiré lord Byron pour son poème, nous eussions voulu que M. Henri Martin eût fait à son tour une œuvre michelangesque en y ajoutant sa note personnelle & ses modernités.

Ce désideratum n'est pas pour déplaire à M. Henri Martin, car il lui prouve en quelle estime nous le tenons. C'est un jeune, il est rempli de talent, il peut beaucoup & nous devons lui demander d'autant plus. Quand on a, comme lui, triomphé des meilleurs peintres de son temps à un âge où l'on s'essaie encore à débuter dans la carrière, quand on a à son actif des œuvres comme *Francesca de Rimini*, par exemple, noblesse oblige & il faut toujours aller en se surpassant.

* * *

Paulo minora canamus. — Baissons un peu notre ton, car

Digitized by Google

avec M. DEBAT-PONSAN nous abandonnons les grandes théories esthétiques pour entrer dans la vie réelle de tous les jours par un portrait de femme & un tableau de genre. C'est que M. Debat-Ponsan a plusieurs cordes à son arc. Il sait peindre la figure aussi bien que les animaux & il traite avec la même facilité les grands sujets comme les petits.

On connaît ses portraits équestres de M. Adolphe Antonin & du général Boulanger. Ils ont d'abord figuré aux Salons de Paris, comme le portrait du baryton Gailhard & son propre portrait. Puis, trois d'entre eux nous sont revenus & nous avons pu juger à Toulouse de leur valeur. Tous sont traités d'une main ferme & sûre. Ils donnent bien la note des personnages. Les chevaux sont remarquablement peints & leur ressemblance n'est pas moins grande que celle de leurs maîtres, si nous en jugeons par le portrait de M. Antonin. Le coloris seulement est un peu terne & manque de virtuosité.

Cette fois, M. Debat-Ponsan a peint sa sœur, qui est aussi une artiste, & il a mis dans ses mains l'instrument sur lequel elle excelle. Très brune, vêtue d'une robe mi-claire tirant sur le brun-rouge, assise sur un siège assez élevé, elle regarde presque de face, pendant que ses doigts agiles pincent les cordes d'une harpe. Le portrait est ressemblant, la facture est habile, mais l'ensemble manque d'agrément. On dirait que M. Debat-Ponsan est moins habitué à peindre les femmes que les hommes. Les chairs manquent de fraîcheur, les tons de transparence, les étoffes de légèreté.

La *Sortie de l'étable* nous paraît préférable. Nous sommes dans une métairie aux environs de Muret. La vache est partie la première & court rapidement vers le pacage avec son veau tout frétillant de joie. Les bœufs suivent plus lentement, plus pesamment, sous la surveillance d'une jeune fille, l'aiguillon à la main, vue de dos à profil perdu. Un soleil ardent frappe en plein les murs blanchâtres & les toits rouges de la métairie, formant sous le hangard qui précède la porte de l'étable des ombres opaques & profondes, d'où émergent les bœufs au poil gris ou roux. La scène est bien vue, caractéristique du pays où elle se passe, bien traitée dans tous ses détails. Il nous semble seulement que les parties claires sont un peu crues &

Digitized by Google

les parties sombres manquent de transparence, &, dans tous les cas, que certaines couleurs n'ont pas toujours les valeurs qui leur sont propres. C'est ainsi que la partie blanche de la robe pie de la vache ne diffère pas suffisamment du crépi blanc de la muraille sur laquelle elle vient se juxtaposer, &, cependant, quand il y a couleur sur couleur, il y en a toujours une qui domine l'autre — & cela objectivement & subjectivement, comme diraient les Allemands.

* * *

A côté des maîtres toulousains qui nous ont envoyé leurs œuvres, il y a celles des peintres que l'État nous a prêtées pour compléter notre exposition & qui sont d'autant plus intéressantes pour nous que deux d'entre elles, & des plus importantes, sont signées par des artistes appartenant à Toulouse par la naissance (M. SAINT-GERMIER) & par l'éducation artistique (M. Paulin BERTRAND). Ces deux artistes se sont ensuite retrouvés dans le même atelier, celui de Cabanel; mais leur manière est toute différente. M. Paulin Bertrand rappelle la correction onctueuse de son maître, tandis que M. Saint-Germier est plein de fougue & de hardiesse.

On se rappelle, sans doute, ce duel sauvage de deux Toreros qui, le couteau au poing, la rage au cœur, l'écume à la bouche, s'entretuaient férocement dans un coin du toril. Cette fois, M. Saint-Germier est plus calme. Il se contente de nous présenter une tête de *Citanilla* au front bas, au nez camus, à la bouche lippue, au teint de pain d'épice, dont il ne nous montre que le profil se détachant en teinte foncée sur une muraille au crépi rose. Ses cheveux noirs & crépus tombent comme des oreilles d'épagneul sur ses bajoues aux pommettes saillantes. Ils sont ornés de fleurs de grenadier purpurines, mélangées à des roses plus jaunes que l'ocre, plus éclatantes que l'or des quadruples espagnoles. Un fichu de soie grège, de couleur groseille, couvre ses épaules nerveuses. C'est une simple étude; mais elle est typique par le caractère, & son exécution est large, facile, de premier jet, comme si elle était faite sous l'empire d'une impression aussi nette & aussi précise que pourrait l'être celle d'un miroir.

Digitized by Google

Voilà pour l'envoi personnel de M. Saint-Germier à notre Salon. Celui de l'État est autrement important par le sujet comme par le mérite. Il représente la *Porte Saint-Marc à Venise*. M. Saint-Germier nous la montre avec le péristyle qui la précède. Un soleil rutilant pénètre par la droite à travers les fers ajourés d'une grille & vient éclairer la mosaïque des parois. Il y a là des jeux de vive lumière & d'ombres opaques ou transparentes curieusement étudiés. Le tout est peint d'un pinceau gras & croustillant, à la façon de Courbet. Il y manque seulement quelques personnages pour animer la toile & lui donner plus d'agrément.

M. Paulin Bertrand, qui est de Toulon, a peint un paysage de la côte provençale, moitié terre & moitié mer — la *Falaise du Pradon*, aux environs d'Hyères. C'est une toile des mieux réussies, pleine de solidité dans la représentation de la terre ferme calcinée par un soleil implacable, de délicatesse & de fluidité dans la peinture de la mer mobile & clapotante, de coloration chaude & perlée dans l'exécution du ciel transparent & profond. La falaise roussâtre est égayée par la verdure intense des tamaris qui la bordent. Un sentier pittoresque longe la rive, montant à travers les rochers ou se perdant dans les arbres. La mer, bleue comme un saphir fondu, caresse les pieds de la falaise plutôt qu'elle ne les bat de ses vagues paresseuses & fuit à perte de vue vers l'horizon opale. Le ciel, limpide, parsemé de légers nuages ressemblant à des plumes d'oiseaux que le zéphir promène doucement dans l'éther, fait bien la voûte par tons dégradés. Le tableau, de dimensions considérables, admirablement soigné dans toutes ses parties, impressionne au premier aspect & ne fait que gagner à l'étude & à l'observation. Il est peut-être d'une facture moins moderne que celui de M. Albert Dagnaux, moins libre que celui de M. Luigi Loir, moins pondéré que celui de M. Edouard Yarz; mais il les surpasse par sa chaleur & sa luminosité. Ce sont, du reste, quatre genres absolument différents & qui demandent à être rapprochés pour en bien comprendre les mérites particuliers.

Digitized by Google

Les paysagistes actuels sont quelque peu désorientés en ce moment. Après avoir renié leurs ancêtres, tels que le Poussin, Claude Lorrain & Valenciennes, ils sont en train d'abandonner à leur tour les maîtres dont ils paraissaient les plus fiers, & Corot, & Rousseau, & Troyon, & Daubigny. De classiques & de romantiques, ils étaient devenus naturalistes, & même impressionnistes. Ils avaient laissé le « tableau » réfléchi, étudié, compassé, pour le « morceau » peint d'après nature & ils s'étaient mis à n'exposer que des « études » lestement troussées, assurément traitées d'une main habile & correcte, mais ne constituant point des œuvres d'artistes pensant en même temps qu'exécutant. Ils en étaient ainsi arrivés à l'« impressionnisme », une simple note saisie sur le vif à la façon du son noté par les phonographes d'Edison. Mais, ainsi que l'a dit Georges Sand, l'art n'est pas seulement une étude de la réalité positive ; il est surtout une libre recherche de la vérité idéale. Aussi un de nos plus jeunes & des plus avisés critiques littéraires, M. Anatole France, est-il allé jusqu'à prétendre qu'il n'est pas d'art naturaliste, qu'il n'en fut jamais & qu'il n'en sera jamais. Sans doute les termes d'art & de nature ne sont pas contradictoires ; mais ils ne sont pas non plus similaires. L'œil vivant du peintre ne saurait être assimilé à l'objectif inerte du photographe. C'est un miroir pensant où l'image s'anime & se nuance des impressions de l'âme & du cerveau. Bacon a dit, il y a bientôt trois siècles, que l'art était la nature interprétée par l'homme, & l'on n'a pas encore trouvé de définition plus exacte à formuler, ni de règle plus utile à suivre.

Ce qui caractérise l'art moderne, c'est d'être essentiellement observateur & intuitif, sensitif & intellectuel. Il ne saurait donc rester enfermé dans la reproduction mathématique de la nature ou dans l'emploi exclusif de tel ou tel mode de peinture. L'esprit nouveau est trop critique, trop curieux d'analyse, trop affiné par les nerfs, trop facile à émouvoir, trop enclin à la recherche intellectuelle, pour s'en tenir à la réalité plastique. Il est passionné pour la vérité, mais il ne l'est pas moins pour l'idéal. Le plein air, la peinture par les valeurs claires, l'observation de la vie ambiante ne sont pas une fin, mais un moyen. Aussi voyons-nous les paysagistes revenir au

Digitized by Google

« tableau » proprement dit, sans rien abandonner de l'observation de la nature & de la vérité absolue dans la représentation des choses.

Nous parlions tout à l'heure de M. Saint-Germier & de M. Paulin Bertrand. Tous deux ne se sont pas contentés de « l'impression ». Ils y ont ajouté quelque chose de plus : ils ont fait des œuvres réfléchies, & voilà pourquoi leurs tableaux plaisent, en même temps qu'ils satisfont, malgré l'absence de figures animant le paysage.

En revanche, celui de M. Luigi Loir est plein de vie & de mouvement. Mais aussi, nous sommes à Paris, &, de plus, à *une Station d'omnibus*. L'avenue de la Grande-Armée se montre à nous dans toute son étendue, remplie de personnages chacun à son affaire, de voitures, de cavaliers, de promeneurs. Des nuages sombres roulent dans le ciel gris & blafard, &, cependant, l'air est partout. Rien de lourd. Tout est indiqué d'une main légère, sans appuyer, sans souligner, & y tout est. C'est le triomphe de l'impressionnisme. M. Luigi Loir est d'ailleurs un des maîtres du genre, en outre qu'il a été un des premiers en date. Et il apporte dans sa manière une telle sûreté de coup d'œil, une telle dextérité de main, une telle dose d'esprit fin & charmant que ses tableaux — & celui-ci surtout — constituent de véritables œuvres d'exposition, & non pas seulement de simples morceaux d'étude, comme beaucoup de ceux qui nous ont été envoyés.

M. Albert Dagnaux nous montre également Paris. Mais sa manière est moins primesautière & moins ferme. C'est un « luministe », & il recherche surtout les tonalités claires, fines, délicates. A gauche le Louvre, à droite la Seine. Tout le long du quai des masses de fleurs multicolores en pots, en bottes du milieu desquelles émergent les silhouettes des marchands & celles des acheteurs. Dans le fond, un omnibus passant sur un pont se détachant en gris perle sur un ciel d'opale — plus clair que vraiment transparent. Il y a certes d'excellentes qualités dans ce tableau de proportions considérables. Il est agréable, il est gai, il est décoratif. Mais est-il bien vrai, bien exact? N'y a-t-il pas plus d'habileté dans le procédé que de sincérité dans l'expression? N'y a-t-il pas un

Digitized by Google

parti-pris exagéré d'harmonie monocorde & pâle malgré la multiplicité des couleurs voyantes? Et ce parti-pris n'enlève-t-il pas aux masses les plus substantielles, comme aux personnages, leur valeur & leur consistance? La perspective elle-même qui fait le paysage si fuyant & si grand est-elle bien juste? Il est, dans tous les cas, des détails qui choquent, par exemple, ces personnages placés sur le même plan & qui n'ont ni les mêmes dimensions ni la même tonalité.

On ne saurait faire un pareil reproche à M. Edouard YARZ. Si M. Albert Dagnaux fait trop clair, trop fluide, trop mince, notre sympathique compatriote ne fait-il pas trop solide, trop accentué, trop martelé. C'est encore de Paris qu'il s'agit. Après l'avenue de la Grande-Armée & les quais du Louvre, nous voici au *Jardin des Tuileries* avec ses allées rectilignes, ses arbres en quinconce, ses fleurs plantées au cordeau. On sent dans cette œuvre importante par les dimensions comme par la valeur la conscience, l'attention, le goût qui caractérisent le talent de M. Yarz; mais il y manque cette dextérité de main que possède à un si haut degré M. Luigi Loir, cette note chaude & mordante qui rend si savoureuse la manière de M. Saint-Germier, cette tonalité claire & lumineuse qui donne tant de charmes à la peinture de M. Paulin Bertrand. Il est vrai que M. Yarz avait à lutter avec un sujet des plus ingrats & que c'était un véritable tour de force que de rendre supportable ce coin d'allée triangulaire avec ses massifs compassés & sa flore empruntée aux serres parisiennes, plus artificielle que naturelle. Mais il en est un peu de même pour son *Paysage* représentant un site montagneux (au pied des Pyrénées sans doute), car il accuse également ses préoccupations pour la rectitude de la ligne & pour la pondération de toutes ses parties. Il ne s'agit que d'une simple clairière dans un vallon ombreux au bord d'une rivière que l'on devine plutôt qu'on ne la voit à travers les herbes & les arbres au feuillage printanier se détachant en vert clair sur les collines aux teintes violacées; &, pourtant, rien n'indique le laisser-aller de la main si naturel en pareille circonstance. On dirait toujours de Valenciennes, moins compassé sans doute, moins absorbé par les traditions classiques du Poussin, plus moderne,

Digitized by Google

cherchant bien la nature, mais avec de trop grandes recherches de méthode exacte & n'y voulant rien sacrifier. Ce sont là, évidemment, des qualités de premier ordre; mais il y a aussi de l'exagération. Je n'irai pas jusqu'à comparer les œuvres de M. Yarz au sonnet d'Oronte & à leur préférer le simple naturalisme, comme le Misanthrope préférait la chanson du roi Henri. Mais, puisque M. Yarz ose tout représenter, même les sites les plus empreints de modernité banale (& je ne le lui reproche point, tant s'en faut), je lui demanderai de les peindre avec la même crânerie qu'il met à les choisir & d'y ajouter ce « diable au corps » qui double la valeur des artistes comme elle fait la force des conquérants & le succès des..... mauvais sujets.

Jean de l'HERS.

(*La fin prochainement*).

Digitized by Google

CINQ MOIS EN ESPAGNE[1].

L'Espagne a accompli deux ou trois grandes entreprises dont la moindre suffirait à sa gloire. Elle a recouvré son territoire sur les Maures; elle a découvert, conquis & colonisé l'Amérique; elle a pendant cent cinquante ans soutenu la guerre contre la France & une partie de l'Europe. En 1660 elle était ruinée & exsangue; elle s'est endormie, & ne s'est vraiment réveillée qu'en 1808, aux brutalités de Napoléon. C'est une nation qui a fait comme la « belle au bois dormant » de nos vieux contes, & qui se retrouve toute jeune, presque enfant, à côté de nous, qui nous sommes tant surmenés depuis deux siècles, & qui avons peut-être vieilli.

Attiré depuis longtemps vers l'Espagne par une sympathie qui va grandissant à mesure que je connais davantage le pays, je me suis proposé d'étudier cette renaissance qui a fait du peuple engourdi de Charles IV la nation active, libérale & progressiste d'aujourd'hui. Mais avant d'entreprendre l'histoire de l'évolution politique qui a amené ce grand résultat, il était indispensable de bien connaître le point de départ, & mon premier soin a dû être de dresser un tableau de l'Espagne avant 1808. L'Espagne de l'ancien régime, tel sera le sujet de mon premier livre.

J'ai prié M. le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien m'accorder une mission; il a gracieusement accueilli ma

1. Lecture faite à l'Académie des sciences, arts & belles-lettres de Caen dans les séances du 20 mars & du 24 avril 1891.

Digitized by Google

demande. M. le directeur de l'enseignement secondaire a généreusement ajouté un trimestre à mes vacances, & j'ai pu passer près de cinq mois en Espagne, du mois d'août à la fin du mois de décembre 1890.

L'état sanitaire de la péninsule ne m'a pas permis de suivre de point en point l'itinéraire que je m'étais tracé. Je n'ai pu voir ni Madrid, ni Séville; je ne le regrette pas, car je comblerai cette lacune dans un nouveau voyage, & j'ai fait une étude plus consciencieuse des pays du nord, auxquels leur autonomie traditionnelle donne une importance toute particulière. J'ai visité les provinces basques; j'ai travaillé dans les bibliothèques de Saint-Sébastien, de Tolosa, de Bilbao, de Guernica & de Vitoria; j'ai vu les archives municipales de Cestona & de Renteria; j'ai passé quinze jours à Pampelune, & un mois à Valladolid; j'ai pris des renseignements à Simancas. Je suis revenu en France par Saragosse & Barcelone, où une meilleure organisation du travail m'a permis de recueillir une moisson plus fournie.

L'Espagne est pour le chercheur une véritable terre promise; elle a des bibliothèques immenses, de richissimes dépôts d'archives, tout est facilement accessible, & rien n'a été fouillé, c'est une forêt vierge, mais il est difficile d'y travailler. L'Espagne, qui renaît à peine à la vie scientifique, n'a aucune idée de ce que j'appellerai le confort du travail. Beaucoup de collections curieuses ne sont ouvertes qu'un ou deux jours par semaine; d'autres n'ont point de catalogue; ce sont des monceaux de livres, des chaos, que la patience des bibliothécaires se soucie peu de débrouiller. Ailleurs il y a bien un catalogue, mais le public ne peut en prendre connaissance, & comme on ne peut deviner ce que renferme une bibliothèque, on passe mélancoliquement devant les armoires closes, & l'on sort tout désappointé. Les dépôts ouverts au public sont si peu fréquentés qu'on en doit plutôt l'accès à la complaisance des conservateurs qu'à un droit bien établi & bien reconnu; on sent vaguement que l'on fait une chose insolite, & cette conviction gênante n'est pas sans nuire à la liberté du travail. Les heures généralement adoptées sont fort incommodes; on ouvre vers neuf heures & demie, on ferme à une heure,

Digitized by Google

deux heures au plus tard, &, si on n'avait affaire à des hommes d'une courtoisie parfaite, on ne saurait trouver aucun moyen d'occuper le reste de sa journée.

Heureusement les archivistes & les bibliothécaires d'Espagne sont d'une complaisance infatigable, qui contraste agréablement avec la morgue de certains fonctionnaires du même ordre dans d'autres pays. Pour être bien accueilli il n'est besoin ni de passeport ni de recommandation officielle; il suffit d'être courtois & de montrer qu'on vient pour s'instruire, pour faire œuvre sérieuse, & surtout qu'on aime l'Espagne; alors on est reçu comme un ami, il n'est sorte de prévenances qu'on n'ait pour vous : on vous questionne sur vos travaux, on vous apporte les livres que l'on croit capables de vous intéresser. La conversation est variée & libre, toujours de bon ton & de bonne humeur. Le grave Espagnol est quelquefois un peu dérouté par l'allure capricieuse de la causerie française, mais il s'en amuse, &, tout en vous questionnant sur votre pays, il vous apprend plus d'une chose sur le sien. J'ai bon souvenir des heures que j'ai passées ainsi, & je les eusse faites volontiers plus longues si la nécessité ne m'eût souvent condamné à couper l'entretien pour revenir au livre & au document.

Je voudrais vous présenter ces hommes si affables & si gracieux que j'ai connus; je ne le puis, il y en a trop. Je veux du moins vous en citer quelques-uns, qui me permettront de vous donner une idée de ce qu'est aujourd'hui la société éclairée en Espagne.

Les archivistes & les bibliothécaires sont peu payés, & le sont irrégulièrement; au mois de septembre dernier les employés d'une grande bibliothèque n'avaient point encore touché leur traitement du mois de juin, alors que la reine régente coupait avec des ciseaux de douze mille cinq cents francs le dernier fil qui retenait au rivage le croiseur « *Infanta Isabel* ». Le gros public s'intéresse peu à des fonctionnaires qui mènent une vie calme & retirée, & qui s'abstiennent de politique, autant qu'on peut le faire en Espagne.

Pendant longtemps ces postes ont été occupés par des hommes qui n'avaient pas eu l'avantage d'une préparation directe à leurs délicates fonctions, mais qui ont su racheter à force de

Digitized by Google

travail ce qui leur manquait au début, & qui ont eu l'immense mérite de conserver au milieu des émeutes & des révolutions les précieux dépôts qui leur avaient été confiés. Ils se sont pris d'amour pour ces vieux livres qu'ils étaient chargés de garder; ils les ont soigneusement époussetés, rangés dans de belles armoires, & catalogués; ils montrent aujourd'hui avec orgueil leurs collections en ordre, leurs indices à jour, clairs, complets; c'est ce qu'ont fait D. Norberto Tablares Hinojal pour la bibliothèque municipale de Valladolid, D. J. Muñita pour les archives de Guipuzcoa, D. Luis Gaspar Velasco pour les archives municipales de Barcelone.

Depuis quelques années des cours de paléographie & de bibliographie ont été créés; il en sort des jeunes gens instruits & bien préparés, que l'on envoie dans les principales villes d'Espagne pour mettre l'ordre dans les collections où il n'existe pas, l'améliorer là où un premier rangement a été fait. La bibliothèque universitaire de Valladolid est placée sous la direction de D. Mariano Garcia Repulles, élève de l'université de Valence & de D. Juan Francisco Larrauri, élève des écoles de Madrid. A Saint Sébastien les archives de l'ayuntamiento sont confiées aux soins de D. Justo Sansinea, & celles de la députation à un jeune érudit, D. Carmelo de Echegaray, que la députation de Guipuzcoa vient de désigner pour une mission scientifique à Madrid. Esprit large, & passionnément épris de la science, il a su garder une admiration enthousiaste pour les arts & les lettres; assez spécialiste pour être parfaitement à la hauteur de sa tâche, il ne l'est pas assez pour tomber dans le maussade pédantisme qui est l'écueil des éducations exclusives; il n'y a chez lui aucune arrogance; il n'y a pas de dédain pour le travail d'autrui. Il regrette seulement de ne pas avoir plus de temps pour apprendre tout ce qui mérite de l'être, pour connaître tout ce qui l'intéresserait.

L'influence de la nouvelle école se fait sentir même dans le clergé, jusqu'ici un peu réfractaire. Je dois avouer que, malgré tout mon désir d'y pénétrer, je n'ai pu voir qu'un très petit nombre d'archives ecclésiastiques. Les bibliothèques des chapitres cathédraux sont à peu près fermées aux profanes; les

Digitized by Google

archives des cathédrales sont elles-mêmes très difficilement accessibles. Cependant j'ai pu, grâce à l'amabilité de D. Francisco Polit, archiviste adjoint du chapitre de Pampelune, parcourir l'index des archives, & prendre copie de quelques pièces curieuses. A Valladolid & à Barcelone, les archives des cathédrales sont entre les mains de deux chanoines fort instruits, qui ont obtenu leur charge au concours, & qui s'occupent de cataloguer leurs richesses. L'illustre collège de Loyola, réoccupé par les Jésuites depuis 1876, n'a pas encore de collections importantes. Je suis venu frapper à sa porte; j'ai été courtoisement reçu, mais je n'ai rien trouvé. La bibliothèque ancienne a disparu, & la nouvelle est surtout classique & théologique; c'est à Simancas qu'il faut étudier l'histoire de la compagnie de Jésus.

Il serait à désirer que les archives judiciaires fussent tenues avec plus de soin. On conserve toutes les pièces des procès civils, mais on détruit de temps à autre les pièces des procès criminels, mesure regrettable au point de vue historique, car les causes célèbres ne manqueraient pas d'offrir des renseignements très curieux sur l'état social. Les documents conservés sont relégués à Valladolid dans de vastes pièces d'une simplicité telle qu'on se croirait dans des hangars. A Barcelone, les archives occupent les greniers du palais. Ni à Valladolid, ni à Barcelone ces collections ne sont publiques; elles n'ont même pas de conservateur attitré; mais du moins dans cette dernière ville le secrétaire de l'audience, D. José de Mora, se met-il avec une bonne grâce parfaite à la disposition du chercheur. A Valladolid, le brave portero qui m'a montré les piles de sacs à procès n'a jamais pu comprendre quel intérêt j'aurais pu trouver à fouiller leur contenu. « Ce n'est pas de l'histoire, me disait-il, nous n'avons pas d'histoire; ce ne sont que des causes & des plaids. »

L'Université espagnole dispose de belles bibliothèques, composées aux dépens de celles des couvents; les Instituts ont des bibliothèques classiques déjà fort raisonnables. L'Institut est en Espagne le nom du lycée officiel, lycée sans internes, & où l'on ne reste que cinq ans; on y entre à onze ou douze ans, après avoir satisfait aux examens de sortie de l'école pri-

Digitized by Google

maire; on en sort à seize ou dix-sept ans avec un diplôme analogue à notre baccalauréat. On n'y apprend pas de grec, on y apprend moins de latin que chez nous, mais le programme m'a semblé très pratique & très bien conçu. La bibliothèque de l'Institut se confond généralement avec celle de la ville, & dans les villes d'Université avec celles des différentes Facultés. Elles sont ouvertes aux écoliers, aux étudians & aux professeurs. On y trouve quelques manuscrits, beaucoup de vieux livres, dont le temps a fait des livres rares, les principales collections historiques espagnoles, & un grand nombre d'ouvrages français. D. Antonio Arzac y Alberdi, bibliothécaire de l'Institut de Saint-Sébastien, D. Fernando Mieg, directeur de l'Institut de Bilbao, ont réuni de bons instruments de travail, & les salles de lecture sont souvent remplies de jeunes lecteurs qui m'ont paru attentifs & studieux.

La plupart des capitales de province possèdent un cercle bien organisé. Il y en a à Pampelune, à Bilbao, à Saragosse & à Barcelone. Les cercles comprennent comme partout des salles de jeu, un café, une salle de fêtes; les principaux ont une belle bibliothèque, & sont abonnés aux principaux journaux & aux grandes revues de la France & de l'étranger. A Saragosse, le cercle est installé dans un bel hôtel du Coso; la grande galerie est ornée des portraits des rois d'Aragon; la salle principale est décorée de belles toiles représentant les principaux épisodes de l'histoire de la ville; le glorieux siège de 1809 n'est point oublié, comme on peut le croire; mais, si l'on en parle avec fierté, on en parle aussi sans aigreur, & on se félicite que les temps aient changé. La bibliothèque, riche de douze à quinze mille volumes, est ouverte gratuitement pendant quinze jours à tout étranger présenté par un sociétaire. D. Clemente Herranz y Lain, secrétaire de l'ayuntamiento, a bien voulu me servir de parrain, & je lui dois quelques bonnes soirées passées en pleine liberté dans le confortable salon de lecture du cercle.

L'Ateneo Barcelones est d'aspect moins somptueux, mais il a vingt-deux mille volumes, & son bibliothécaire, D. Martin Madrid, va faire imprimer cette année même un catalogue

Digitized by Google

complet, rédigé sur le modèle des catalogues des grandes bibliothèques d'Angleterre. Grâce à D. Francisco de Bofarull, archiviste-adjoint d'Aragon, j'ai retrouvé à l'Ateneo Barcelones les facilités de travail dont j'avais joui à Saragosse. L'Ateneo ouvre ses portes aux étrangers présentés par un de ses membres, & les reçoit gratuitement pendant deux mois.

Si les grandes villes offrent plus de ressources de travail que les centres moins importants, dans les plus petits endroits on rencontre des archives municipales intéressantes à consulter; je n'ai point travaillé sans profit à Cestona, « très noble ville » de douze mille habitants dans la province de Guipuzcoa; je me suis rendu avec plaisir à l'invitation de D. Eugenio Zacalain, régidor de Renteria, qui m'a communiqué le plus curieux registre de délibérations municipales que j'aie vu.

L'histoire locale est fort étudiée en Espagne; chacun aime son pays natal, & toutes ces cités titrées qui s'appellent l'impériale, la noble, la loyale, la fidèle, l'héroïque, ont leur histoire, & ont trouvé des historiens. Dans les anciens pays de Fueros, les études provinciales surtout ont pris un très grand développement. A Bilbao, D. Juan Delmas, correspondant de l'Académie royale de l'Histoire, pourrait former une bibliothèque avec les volumes, les brochures, les articles de revue qu'il a composés sur l'histoire de la Biscaye. Il voulait mieux faire encore; il avait réuni dans une maison de campagne une belle bibliothèque de huit mille volumes. Il avait rassemblé de tous côtés les pièces rares & les documents inédits. Les carlistes ont brûlé sa maison dans ces guerres de sauvages qui ont coûté si cher à l'Espagne & ont fait disparaître tant de richesses d'art, tant de trésors de curiosité. Un autre Bilbaïno, D. Fidel de Sagarmaniga, est l'auteur de mémoires historiques d'une grande valeur sur le señorio de Biscaye. D. Angel Allende Salazar, prématurément enlevé à la science a laissé une bibliographie très étendue de tous les ouvrages écrits sur les pays de Fueros, dont D. Juan Mane y Flaquer, père de province en Alava & Biscaye, a fait revivre les mœurs & l'histoire dans sa belle publication intitulée : l'*Oasis*. A Pampelune, les Fueros navarrais ont trouvé un défenseur infatigable en la personne de D. Hermilio de

Digitized by Google

Oloriz, archiviste de Navarre, poète distingué & virulent polémiste. A Saragosse, D. Clemente Herranz y Lain a donné à la Société aragonaise des amis du pays plusieurs articles intéressants sur l'état de l'Aragon dans les derniers siècles. D. Tomas de Embun s'est voué à l'étude des Fueros, D. Geronimo Borao a écrit une curieuse histoire de l'Université de Saragosse. L'activité littéraire est encore plus grande en Catalogne, MM. Coroleu, Pella y Forgas, Pi y Arimon, Bofarull ont fouillé dans tous ses recoins l'histoire constitutionnelle & politique de la Catalogne, & tous les jours de nouveaux ouvrages se publient sur les mêmes sujets, sans lasser la curiosité des patriotes catalans. Les provinces du nord de l'Espagne ont donc conservé une vie intellectuelle encore très intense, & les dangers qui ont menacé dans notre siècle les institutions fuéristes semblent avoir eu pour unique effet de surexciter l'esprit d'indépendance provincial. On a publié de nombreuses apologies des Fueros que le gouvernement de Madrid voulait faire disparaître; les premiers ouvrages de ce genre ont été généralement faibles comme critique & comme dialectique; les réponses ne se sont pas fait attendre, les répliques ont été plus nourries & plus concluantes & la lutte politique a déterminé un mouvement historique très important, qui va se développant sous nos yeux. Les résultats acquis par toutes ces études de détail renouvelleront un jour l'histoire d'Espagne.

Le sujet que je me suis proposé est d'un caractère trop général pour que je puisse espérer être complet & traiter à fond tous les points dont j'aurai à parler. Je veux du moins ne rien avancer sans preuves, & m'entourer avant d'écrire des renseignements les plus sûrs & les plus nombreux qu'il me sera possible de me procurer. Je suis encore loin d'avoir réuni toutes les notes indispensables; j'en ai déjà assez pour me former une idée d'ensemble de mon travail & pour savoir à peu près ce qui me reste à faire.

Les notions de statistique qui figureront en tête du livre seront fournies en grande partie par un document officiel d'une parfaite authenticité, le cens général d'Espagne de 1787 exécuté par ordre de Florida Blanca. Cette pièce indique toutes les divisions administratives de l'Espagne au moment de sa

Digitized by Google

publication; elle donne le chiffre de la population générale, & par provinces, par sexes, par âges & suivant les différentes conditions; elle permet de connaître le nombre exact des nobles & des clercs, des commerçants & des laboureurs. Elle ne donne malheureusement pas le chiffre de la population des grandes villes, qui devra être demandé aux monographies spéciales. Pour les colonies, le grand ouvrage de Humboldt sur le Mexique, les ouvrages généraux relatifs aux autres colonies espagnoles fourniront les renseignements nécessaires.

Ce premier travail achevé, la logique rigoureuse demanderait que l'on passât à l'étude du pouvoir central & des institutions de la monarchie, pour continuer par une description de l'état de la société & terminer par une étude d'ensemble sur la culture espagnole du dix-huitième siècle. Mais ce plan, dont les grandes lignes ne peuvent pas facilement être modifiées, présenterait un grand défaut; il s'appliquerait à tout livre du même genre & n'aurait rien de particulier à l'Espagne. Il est donc bon de se demander si l'Espagne du dix-huitième siècle n'offre pas dans son ensemble quelque caractère bien tranché & réellement typique; s'il n'y a pas dans ce grand corps un centre d'attraction autour duquel tout se meut & tout gravite. Il est évident que si un pareil centre était découvert & reconnu, il conviendrait de commencer par l'étudier, de même qu'on commence par le soleil quand on veut décrire le système planétaire. Cette méthode aurait encore l'avantage d'assurer au livre une unité puissante, qui constituerait à vrai dire son principal intérêt. Je ne puis encore affirmer que je sois en possession de cette idée maîtresse & directrice; il me semble cependant que, s'il y a dans l'Espagne de l'ancien régime un principe réellement prépondérant, ce n'est ni chez le roi, ni dans son gouvernement, ni dans les assemblées des provinces autonomes qu'il faut le chercher.

L'Espagne est assurément une monarchie & les princes de la maison de Bourbon lui ont appliqué les théories de gouvernement que Louis XIV a formulées lui-même dans ses mémoires. Cependant le pays est tellement traditionnaliste & ennemi des innovations, que le souverain doit procéder avec la plus grande prudence & s'abstenir de tout ce qui heur-

Digitized by Google

terait trop violemment le sentiment populaire. Les questions d'étiquette ont une importance extraordinaire; le roi n'ose rien y changer. Les privilèges de l'aristocratie sont restés entiers, & le roi n'y touche qu'en tremblant. Charles III supprime les *Colegios mayores* mais il n'ose pas supprimer la *Mesta*. Les villes sont généralement dociles, mais quand elles se croient atteintes par quelque mesure illégale, elles s'emplissent de tumulte & se soulèvent avec fureur. Les commencements du règne de Charles III sont troublés par des émeutes terribles dans presque toutes les grandes villes du royaume; à la fin du siècle, il y a des mouvements populaires à Valence & à Carthagène. Le peuple respecte le roi, mais se met peu en peine de ses ordres; il fuit autant qu'il le peut les casernes & les vaisseaux du roi ; il trompe le fisc, il nargue la justice. Tous ces faits paraissent prouver que l'Espagne n'est pas monarchique par nature & par essence.

Elle n'est pas davantage un Etat aristocratique. La noblesse est, il est vrai, nombreuse & respectée; l'esprit public lui est favorable, & l'empire des idées nobiliaires est si grand, qu'un gentilhomme, même ruiné, est plus estimé qu'un roturier enrichi. Toutes les lois espagnoles sont remplies de privilèges pour la noblesse. La manie des titres, des distinctions, des décorations est poussée jusqu'à la folie; des négociants mexicains achètent des charges de colonel dans la milice, & servent leurs pratiques en grand uniforme & l'épée au côté ; les questions de préséance, les déclarations de noblesse (*hidalguia*) occupent sans cesse les audiences & les ayuntamientos. Cependant l'aristocratie n'a dans l'Etat aucune position privilégiée; elle n'a pas d'existence indépendante; on ne la voit plus faire échec à l'autorité royale; elle n'a plus que des honneurs; le pouvoir est passé en d'autres mains. Les ministres Albéroni, la Enseñada sont des anoblis. D'autres sont nobles, mais ce n'est pas comme gentilshommes qu'ils exercent le pouvoir, c'est comme agents du roi. La nation espagnole est peut-être une nation aristocratique, mais l'Etat espagnol n'est pas un État oligarchique.

A ne considérer que certains faits, on pourrait croire que l'Espagne est presque républicaine. Les pays de Fueros, c'est-

Digitized by Google

à-dire les deux cinquièmes du royaume, ont un tel amour de leur liberté, des tendances particularistes si accentuées, une telle hardiesse à réclamer contre les abus, une si grande ténacité dans la résistance aux empiètements ministériels, qu'on serait parfois tenté de penser que l'Espagnol est réellement républicain. Ce serait pourtant une idée très fausse. L'Espagnol a été républicain, il le redeviendra probablement; au dix-huitième siècle il ne l'était pas & il lui était impossible de l'être. Philippe V l'avait bien fait voir aux Catalans & aux Aragonais.

Qu'était donc l'Espagne si elle n'était en réalité ni monarchique, ni aristocratique, ni républicaine? Elle était cléricale; c'est là qu'il faut chercher la caractéristique de la nation.

Le catholicisme a pénétré en Espagne tout l'organisme national; maître exclusif de l'éducation, il a rempli les hommes de son esprit, il les a refaits à son image; il fait corps avec eux, il les habite, il les possède, comme on disait énergiquement au moyen âge. Tandis que chez d'autres nations il est possible de concevoir l'individu moral abstraction faite de toute idée religieuse, cela est impossible pour l'Espagnol, parce que sa raison & sa conscience ne sont pas en lui, & qu'il les tire toutes les deux de sa foi. Nous nous faisons difficilement l'idée d'un homme qui est sûr de posséder toute la vérité sur toutes choses, qui résout par des affirmations absolues les questions les plus inconnaissables, qui sait positivement d'où il vient & où il va; c'est l'état d'âme habituel de l'Espagnol. Sa foi le renseigne sur tout ce qu'il veut savoir; jamais le moindre doute ne se présente à son esprit; il n'a aucune idée de ce que peut être la pensée indépendante; s'il la comprenait, il n'y verrait qu'une impiété, & la rejetterait avec horreur. La religion, qui lui assure la paix de l'âme, l'occupe en même temps, & se rappelle sans cesse à sa mémoire par mille pratiques, mille images, mille coutumes invétérées, & jamais ni fatigue ni ennui, si monotone que soit leur quotidienne répétition, ne viennent l'assaillir. Aux pompes déjà splendides du culte romain il a ajouté tout ce qui le flatte lui-même; il aime le luxe des vêtements & des bijoux; il a couvert ses saints & saintes de robes de velours & de satin

Digitized by Google

brodées & frangées d'or; il les a couronnés de diadèmes, de nimbes, d'auréoles, de rayons & d'étoiles; il aime la musique & la danse; ses églises ont des maîtrises admirables, des orgues puissantes, des orchestres complets, des chœurs sans cesse excercés; les « seises » dansent devant le dais à la procession du Corpus à Séville, les Basques dansent dans l'église « l'Espathadanza » ou danse des épées. Il a le goût des scènes tragiques & violentes; la vue du sang l'attire; il verra dans les églises le Santo Cristo suspendu à sa croix, le corps marbré de coups, les genoux déchirés, le flanc ouvert, les mains & les pieds en sang. De grands réalistes sculpteront & peindront pour lui l'écorchement de saint Barthélemy, la mise en croix de saint André & de sainte Eulalie, la tête pâle & contractée de saint Jean-Baptiste, la face patibulaire du traître Judas. Il aime à s'abandonner aux caprices de son imagination; violent & sensuel, il est mystique & ascète; on lui montrera sous un verre le niño Jésus dans sa petite robe blanche avec ses petits pieds roses, & sa tête blonde & bouclée; il aura la Vierge dont le cœur tout saignant lui apparaîtra percé de sept poignards aigus. Ailleurs ce seront sainte Thérèse, la grande doctoresse, saint François le Stigmatisé, saint Dominique, san Pedro Regalado, auquel la Vierge offrit son portrait, saint Jean de Matha, auquel elle jeta sa bourse. L'église est pour l'Espagnol un monde merveilleux, un coin du paradis, où il vit comme il aime vivre, en rêve.

Si puissant encore aujourd'hui, le catholicisme l'était bien davantage il y a un siècle, alors qu'il ne rencontrait ni incrédules ni contradicteurs. Charles III, qu'on a quelquefois représenté comme un roi philosophe, a la dévotion exaltée d'un saint Louis; il a détrôné saint Jacques pour placer l'Espagne sous la protection de l'Immaculée Conception. Sous son règne l'Inquisition a fait encore des victimes, & don Pablo Olavide fut condamné par elle pour avoir croisé les jambes pendant la messe. Dans les livres, dans les journaux, dans les registres de délibération des corps publics, on ne voit pas la moindre pensée irrespectueuse, pas la moindre plaisanterie, pas la moindre marque de scepticisme. Le clergé, qui représente la religion, la politique & la culture catholique doit être dans

Digitized by Google

une nation profondément imbue de catholicisme le corps dominant & prépondérant, & de même que notre Michelet a cherché à bien connaître le peuple avant d'écrire son Histoire de France, il doit être indispensable, avant de parler de la société espagnole, de bien connaître le clergé.

On est renseigné sur la situation matérielle du clergé par le censo de 1787, & par l'ouvrage de Gams « Series episcoporum » qui donne la liste de tous les diocèses d'Espagne & des Indes au dix-huitième siècle, avec la date de fondation des nouveaux évêchés. La situation légale résulte des textes législatifs réunis dans le livre premier de la Novissima Recopilacion, code général de toutes les lois castillanes, qui offre en six volumes l'ensemble de la législation ecclésiastique, administrative, civile & criminelle de tous les pays de la couronne de Castille à la date de 1805. Une collection semblable existe pour les Indes; je n'ai pu encore me la procurer. A ces ouvrages généraux il faut ajouter les circulaires ministérielles, les lettres patentes des rois aux évêques, & chapitres cathédraux, dont la cathédrale de Barcelone possède une collection intéressante allant de 1784 à 1808. Il est possible de se faire une idée des richesses du clergé séculaire régulier d'après des pièces comme le résumé des biens, rentes & effets appartenant à la compagie de Jésus, & séquestrés en 1767, qui est conservé à la cathédrale de Pampelune, & surtout d'après l'inventaire général des biens de la compagnie, conservé à Simancas.

On connaît le nombre total des églises, des monastères & des couvents d'Espagne; on peut encore en voir un grand nombre debout. La vue de grands monuments comme le couvent des Salesas reales de Madrid, bâti sous Ferdinand VI, en dit plus que bien des livres sur la splendeur de l'Eglise espagnole au siècle dernier. La vie intellectuelle du clergé nous est révélée par les bibliographies de Nicolas Antonio, de Latassa & d'Hidalgo. Un curieux livre de D. E. de Hinojosa, publié à Madrid en 1890, nous donne la synthèse de la philosophie théologique au dix-huitième siècle & nous montre l'influence de la théologie sur le développement du droit public; on doit aussi chercher des renseignements sur ce sujet dans les index de l'Inquisition.

Digitized by Google

La vie intime du clergé est plus difficile à pénétrer; cependant le Fray Gerundio du P. Isla abonde en traits de mœurs bien observés. Les recueils biographiques donnent de précieuses indications sur les membres les plus distingués du haut clergé. Nous citerons dans ce genre les hommes illustres de la cité de Jerez de la Frontera de D. Diego Ignacio Parada (Jerez, 1875, in-8°). Pour la vie intérieure des couvents, j'ai pu voir aux archives de la chambre des comptes de Navarre un livre d'actes passés de 1625 à 1730 par le couvent du Saint-Crucifix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem à Puente la Reyna; le catalogue développé des abbés du monastère de la Oliva, l'obituaire du couvent de la Merci à Pampelune (1771-1831). Les livres de dévotion fourmillent de détails curieux sur les mœurs des clercs, & leurs rapports avec les laïques. Un chef-d'œuvre du genre est le récit des miracles effectués par le frère Jean de Jésus S. Joaquin, moine du Carmel de Pampelune au dix-septième siècle. Citons encore les mandements épiscopaux du vénérable D. Juan de Palafox y Mendoza, évêque de la Puebla de los Angeles, l'histoire critique & apologétique de la Vierge du pilier de Saragosse, de nombreux articles de journaux relatifs à des prodiges, à des apparitions, à des guérisons miraculeuses. Pour l'Inquisition, le livre de Llorente est resté la source principale.

L'Église une fois bien connue, il nous restera à grouper autour d'elle tous les autres corps de l'État, & les autres classes de la nation. La cour n'attirait pas l'attention publique comme elle le faisait en France. Les rois catholiques ont été au dix-huitième siècle d'humeur assez morose, & leur palais a toujours gardé une physionomie quelque peu monastique. Cependant c'était de la cour que partaient tous les ordres; c'était à la cour que résidait le gouvernement. On passera rapidement sur les deux premiers Bourbons, en empruntant pour Philippe V quelques traits au mémoire de D. Rodriguez Villa sur Patiño, & au livre de M. Geffroy sur la Princesse des Ursins, à l'Histoire de Madrid de D. José Amador de los Rios, & de D. Cajetano Rosell. Sous le règne de Ferdinand VI l'intérêt se concentrera sur Farinelli, & sur la Enseñada, étudié par D. Rodriguez Villa & par D. Juan Alonzo de S. José. L'Histoire

Digitized by Google

de Charles IV, de D. Antonio Ferrer del Rio (Madrid, 1856, 4 vol.) est une apologie, mais c'est aussi un livre consciencieux; en le complétant par la correspondance du Roi avec Tanucci, existant à Simancas, on peut arriver à bien connaître le Roi. Pour Charles IV & ses ministres les sources sont encore plus nombreuses; on a les mémoires de Godoï & d'Escoïquiz, les rapports des ambassadeurs français, les innombrables récits des évènements de 1809; les mémoires de M. de Beausset, préfet du palais impérial, qui assista à l'entrevue de Bayonne.

Pour tracer un tableau de la vie de cour, les mémoires du duc de Saint-Simon fournissent des détails intéressants. Le Guide des étrangers, sorte d'almanach royal, publié chaque année à Madrid, donne la liste complète des fonctionnaires. Les règles des cérémonies & de l'étiquette, se trouvent dans des codes spéciaux que nous n'avons pu voir encore, mais dont il existe un vieil exemplaire à la bibliothèque du collège de Santa-Cruz, à Valladolid. La bibliothèque du palais royal de Madrid, doit renfermer tout ce qu'il est intéressant de connaître dans ce genre. Nous avons pu nous faire une idée de l'intérêt que présente ce sujet par l'histoire des ordres de chevalerie, publiée à Madrid en 1864, & par la nouvelle intitulée « La cour de Charles IV » qui fait partie des « Épisodes nationaux » de Perez Galdos.

Le fonctionnement des grands conseils du gouvernement sera étudié d'après les pièces originales entrevues à Simancas & d'après les travaux des juristes contemporains, comme Antequera, & la Serna y Montalban. L'histoire du conseil de Madrid formerait à elle seule la matière d'un volume, tant son importance était grande, & tant ses attributions étaient étendues; c'est l'un des points les plus importants qui nous restent à déterminer. Le conseil des finances (hacienda), nous est mieux connu, grâce à l'ouvrage de Gallardo, sur les revenus de la couronne; mais nous avons encore des recherches à faire sur le conseil des Indes & sur le tribunal de Rote, cour ecclésiastique supérieure siégeant à Madrid, avec juridiction sur tous les domaines d'Espagne.

Les grands services publics avaient une organisation très

Digitized by Google

savante, tres compliquée, & souvent différente de l'organisation française. Pour les finances, les documents conservés à Simancas permettent de dresser un état des recettes & des dépenses du royaume à une date donnée; l'ouvrage de Gallardo, déjà cité, est une mine inépuisable de renseignements historiques & techniques; la compétence particulière de l'auteur, employé supérieur de la Hacienda, en fait un guide très précieux dans un monde aussi difficile à explorer. L'Encyclopédie méthodique, publiée en France, au dix-huitième siècle, donne un bon article d'ensemble sur les finances d'Espagne; Mirabeau a écrit contre la banque de San Carlos un pamphlet très amer, que D. Julian Pastor Rodriguez a combattu dans ses Remarques sur l'origine des banques de circulation en Espagne. D. Modesto Fernandez y Gonzalez, dans ses « Finances de nos ancêtres » a su présenter son sujet avec beaucoup de finesse & d'esprit. Humboldt a étudié à fond le système financier des Indes; il a dressé des tableaux indiquant le rendement des métaux précieux, la quantité d'or & d'argent monnayé annuellement importée des colonies en Espagne; on peut, grâce à lui, dresser un budget du Mexique comme d'autres documents permettent de le faire pour l'Espagne. Thiers a consacré quelques pages intéressantes aux finances de l'Espagne dans son *Histoire du Consulat & de l'Empire*, mais je dois ajouter que le patriotisme un peu exclusif de notre grand historien le rend très suspect aux Espagnols.

L'armée & la marine font l'objet d'une grande & belle publication, intitulée le Musée militaire, éditée à Barcelone en 1886, en trois volumes in-4°. L'auteur, D. Francisco Barado, a puisé aux meilleures sources; nous lui serons redevables de précieux renseignements bibliographiques. Il écrit avec beaucoup de méthode & de clarté; son livre est plein de détails précis, de chiffres & de statistiques; il est illustré avec beaucoup de goût & de science. Mais le patriotisme de l'auteur nous inspire précisément les mêmes sentiments que les préjugés nationaux de Thiers font éprouver aux Espagnols. Nous avons, en outre, sur l'armée espagnole, au début de ce siècle, un remarquable chapitre du général Foy, dans son livre sur la guerre de la Péninsule. Je possède un journal manus-

Digitized by Google

crit de la guerre d'Espagne, écrit jour par jour par Spranzi, officier suisse au service de la France, qui fut attaché à l'état-major du maréchal Ney. Les mémoires militaires relatifs à la guerre de l'Indépendance, les ouvrages spéciaux publiés sur les différentes guerres soutenues par l'Espagne de 1725 à 1808, me permettront sans doute de rendre aux armées espagnoles toute la justice à laquelle elles ont droit, sans rien dissimuler de leurs défauts, ou de leurs vices d'organisation.

L'histoire de la marine espagnole est extrêmement attachante; l'Espagne du dix-huitième siècle, a fait des efforts gigantesque pour devenir une grande puissance maritime; elle a eu à la fin du règne de Charles III une flotte réellement formidable; elle compte parmi ses officiers généraux, des marins de premier ordre. Lorsqu'on pense que tout était à créer en 1725, & qu'en 1790 tout était fait, que les arsenaux avaient été bâtis & fortifiés, les vaisseaux construits & armés, le corps de la marine organisé de toutes pièces, on ne peut s'empêcher d'admirer l'activité des ministres & la ténacité des souverains. Lorsqu'on lit les biographies des officiers de vaisseaux au siècle dernier, on est touché de les voir simples & héroïques, attachés à leurs devoirs, ponctuels dans le service, respectueux de la hiérarchie, admirables de désintéressement & d'abnégation. Ces hommes d'élite, dont nous ne connaissons même pas les noms, l'Espagne les connaît & les vénère, & se console presque de Trafalgar parce qu'elle a eu Charruca. La marine espagnole a eu un rôle militaire glorieux; elle a aussi rendu plus d'un service à la science. Charles III & Charles IV ont ordonné des voyages de découvertes; la géographie, l'astronomie & l'histoire naturelle ont retiré de ces expéditions le plus sérieux profit. L'Histoire de la marine d'Espagne a été écrite par D. Juan Marini (Madrid 1856, 2 vol. in-f°). D. Manuel Marliani a écrit sur la bataille de Trafalgar, une réfutation passionnée du récit de Thiers qui est devenue classique en Espagne. Perez Galdos a consacré à ce mémorable combat le premier de ses épisodes nationaux. Les archives des pays basques fournissent aussi les renseignements les plus détaillés sur le service de mer dans les provinces autonomes.

La justice présente dans l'ancienne Espagne comme dans

Digitized by Google

l'ancienne France la plus grande complication. La Castille a sa législation particulière dont le premier monument est le *Forum judicum* des rois Wisigoths, & le dernier la *Novissima Recopilacion*. Chaque jour augmente le nombre des lois; le tome VI de la *Novissima Recopilacion*, publié en 1829, contient seulement les actes royaux de 1805 à 1806. Les provinces basques ont leurs Fueros. La Navarre a son Fuero général & sa *Recopilacion;* il en est de même de l'Aragon, de la Catalogne, de Valence & des Baléares. Les tribunaux chargés d'appliquer ces lois diverses offrent eux-mêmes la plus étrange diversité; les alcades de différent grade remplissent le rôle de juge de première instance. Leur compétence est déterminée soit par la nature de l'affaire, soit par la qualité de la personne. Ils sont nommés par le roi ou par les seigneurs laïques & ecclésiastiques. Les corrégidors ont aussi leurs tribunaux. On appelle des sentences des uns & des autres à l'Audience. Les Audiences d'Espagne ressemblent beaucoup plus à nos cours d'appel qu'à nos Parlements. Elles n'ont aucun pouvoir politique; rien ne rappelle la formalité de l'enregistrement des lois. Les magistrats sont nommés par le roi, & ont si bien le caractère d'agents du pouvoir, qu'en Catalogne, la présidence de l'*Audiencia* appartient de droit au capitaine-général de la Principauté. Le conseil de Castille & la Camara constituent la juridiction suprême pour tout le royaume. Le Droit pénal est encore barbare dans sa procédure. Les juridictions extraordinaires sont encore très nombreuses; les procès s'éternisent; on montre aux archives de l'Audience de Barcelone, le dossier d'un procès non terminé, & qui compte plus de huit mille feuillets. Les grandes collections législatives, les ouvrages de droit, les histoires locales, les journaux, telles sont les principales sources d'information; mais combien il est difficile de se faire une idée nette de cette organisation judiciaire si étrange, c'est ce que démontre le style vague & confus de tous les auteurs qui ont essayé d'en parler.

Le gouvernement des provinces fut remanié sur le modèle français par les rois de la maison de Bourbon. L'Espagne fut divisée par eux en intendances, & les intendants centralisèrent entre leurs mains tous les pouvoirs. Les monographies

Digitized by Google

consacrées à l'histoire des villes sont remplies de détails relatifs au gouvernement des provinces. J'ai pu lire les histoires particulières de Valladolid, de Zamora, de Salamanque, de Logroño, de Tolède, de Jerez de la Frontera, de Baëza, de Murcie, de Valence, de Barcelone, de Manresa, de Balbastro, de Guadalajara & de Madrid.

Les pays de la couronne d'Aragon avaient été privés de leurs libertés en punition de leur révolte pendant la guerre de succession. Ils étaient soumis à un régime de dictature militaire, qui leur a laissé les plus mauvais souvenirs. C'est dans des ouvrages comme les Fueros de Catalogne, de Coroleu & de Pella y Forgas qu'il faut chercher la trace de ces rancunes, & l'histoire de ces grands changements qui ne sont pas encore acceptés par tous.

La Navarre & les Vascongades avaient au contraire conservé leur autonomie comme aux premiers jours de leur réunion à la Castille. Le dictionnaire des Fueros & des lois de D. José Yanguas y Miranda, est avec la *Novissima Recopilacion* des lois de ce royaume, la source la plus sûre pour tout ce qui concerne la législation. La Navarre a célébré ses cortès en 1794, 1796, 1797 & 1801. Les registres des délibérations de ces différentes assemblées sont conservés aux archives de Pampelune. La bibliothèque de l'ordre des avocats, qui m'a été généreusement ouverte par D. Eusebio Rodriguez Undiano, contient une collection des griefs dont les Etats de Navarre demandaient le redressement en 1794, 1796 & 1797. La réponse du gouvernement est annexée à la réclamation des Cortes navarraises. Quand le roi ne leur donne pas entière satisfaction, la députation permanente du royaume insiste, & le roi finit invariablement par céder; il s'agit le plus souvent de questions de forme, mais le résultat est le même quand la cause est plus sérieuse.

Les Vascongadas avaient aussi leurs assemblées ou juntes générales. J'ai analysé le registre des délibérations de la junte de Guipuzcoa pour l'année 1779, ceux de la junte de Biscaye, pour les années 1790 à 1799. D. Eliodoro Ramirez Olano, secrétaire de la députation d'Alava, m'a donné un exemplaire des trois sessions de la junte générale en 1808, 1812 & 1814.

Digitized by Google

J'ai complété ces renseignements pour chaque province par l'étude des monuments législatifs, Fueros de Guipuzcoa, Fuero de Biscaye, Fuero de Hermandad, Fuero des Encartaciones, &c, & par l'important ouvrage de D. Cayetano Manrique, sur l'Histoire de la législation espagnole. Pour le Guipuzcoa, l'index détaillé des archives de Tolosa, l'excellent recueil de D. Domingo Ignacio de Egana appelé Guipuzcoano erudito (1780. 1 vol. in-f°), & la Chorographie du P. Manuel de Larramendi (Barcelone, 1882, in-18), m'ont initié à la vie intime de la province.

Pour la Biscaye les sources sont plus nombreuses encore. C'est l'Écu de la foi & de la loyauté la plus constante, apologie énergique & érudite du système foral; ce sont l'Histoire générale de Biscaye d'Yturriza, la Seigneurie de Biscaye de D. Aristides de Artiñana y Zuricalday, les Mémoires historiques de D. Fidel de Sagarminaga. Les archives de la Seigneurie sont conservées à Guernica par D. Antonio Lopez de la Calle, père de la province, véritable type du patriarche basque, grand & robuste vieillard de soixante-dix ans, dont l'accueil charmant & plein de distinction m'a donné un des meilleurs souvenirs de mon voyage. Dans ces archives j'ai pu me faire une idée du budget de la Seigneurie au dix-huitième siècle, & voir par le registre des procès soutenus par les Biscayens à l'Audience de Valladolid & en cour de Madrid combien les députés attachaient de prix à la moindre de leurs libertés. La Question du port de la Paix, & la Zamacolada par D. Camilo de Villavaso m'a révélé un point très curieux & peu connu de l'administration du prince de la Paix en Biscaye. Les Ordonnances de la chambre de commerce de Bilbao (éditions de 1737, 1775 & 1819), fournissent les renseignements les plus authentiques sur la situation de l'industrie en Biscaye au siècle dernier.

L'Alava m'est connu par le Livre d'Alava de D. Ricardo Becerro de Bengoa, l'Oasis de Mane y Flaquer, & la Nomenclature forale & provinciale d'Eliodoro Ramirez Olano.

Les municipalités présentent un aspect différent, suivant que l'on considère les pays castillans ou les pays fuéristes. Dans les premiers le pouvoir royal nomme les membres de la

Digitized by Google

municipalité; dans les seconds ils sont choisis par un corps électoral plus ou moins étendu, suivant des modes d'élection souvent très compliqués, où le sort joue un rôle prépondérant. Dans toute l'Espagne, les corps de ville ont des attributions considérables; ils ne règlent pas seulement la police municipale; ils exercent encore une véritable censure sur l'ordre moral de la cité; leur principale fonction consiste à l'approvisionner des denrées de première nécessité. Le pain, le vin, l'huile, la viande sont achetés au nom de la ville, & débités à son compte dans un certain nombre de boutiques autorisées, où les marchandises sont taxées, & se vendent sous le contrôle des officiers municipaux. Ce singulier régime n'a disparu définitivement en Espagne que depuis une quarantaine d'années; on doit le regarder comme l'application la plus large qui ait été faite des principes du système protecteur.

Les archives municipales d'Espagne sont bien organisées; les délibérations des corps municipaux sont conservées dans des registres dont la collection offre au chercheur toutes les ressources désirables. L'incendie du mois d'août 1813 a détruit l'hôtel de ville de Saint-Sébastien, & tous les livres qu'il renfermait, mais dès les derniers mois de 1813 les actes de l'ayuntamiento reparaissent. Les petites villes guipuzcoanes de Tolosa, de Cestona, de Renteria ont conservé leurs archives, & j'ai pu me faire par elles une idée de l'administration générale des villes de la province. A Pampelune une curieuse ordonnance municipale nous met au courant des progrès réalisés par l'administration pour la propreté de la ville. Les archives de Bilbao & de Vitoria sont intactes. A Valladolid, la collection a été plusieurs fois menacée par les émeutes; les registres ont été empilés devant les fenêtres de l'hôtel de ville, & ont été criblés de balles par les insurgés. La vieille maison de ville a été démolie, & les services publics sont installés dans un hôtel particulier. Cependant D. Norberto Tablares Hinojal a remis la collection en ordre, & j'ai pu consulter les registres municipaux de 1781 à 1800. A Saragosse, le précieux dépôt a échappé aux dévastations de 1808 & de 1809, & m'a fourni les renseignements les plus intéressants : registres de délibérations de 1796, comptes de l'année 1789, privilèges des

Digitized by Google

notaires; ordonnances relatives aux corporations de ciriers, de confiseurs, plâtriers, savetiers, fabricants de bas de soie, serruriers, tailleurs & aveugles patentés. A Barcelone, les registres de 1793 & 1795 ont complété ma collection de documents sur l'administration municipale, tandis qu'une série de pièces conservées aux archives de l'Audience me faisait connaître l'administration des villages catalans.

Un grand nombre des ouvrages déjà cités renferment des détails caractéristiques sur la vie intime des diverses classes de la société. Le monde aristocratique nous est en outre dépeint dans un récent ouvrage de M. Morel Fatio · Princes allemands & grands d'Espagne au dix-huitième siècle. Les mémoires français, les documents conservés au ministère des affaires étrangères de France aideront encore à mieux connaître la question. Pour la bourgeoisie & les classes populaires, les principales sources seront les œuvres littéraires elles-mêmes, où les mœurs ont été peintes au jour le jour. Les comédies des deux Moratin, les saynetes de Ramon de la Cruz, les romans, les chansons populaires nous feront pénétrer dans l'intérieur des maisons; c'est avec des sources de ce genre que Mesonero Romanos a composé son vieux Madrid, l'un des livres plus attachants qui aient été écrits en Espagne.

L'état du commerce & de l'agriculture est consigné dans les Bulletins des sociétés économiques qui ont couvert l'Espagne à la fin du siècle dernier, & dans quelques grands ouvrages généraux, comme celui de Larruga. Les œuvres de D. Gaspar Melchor de Jovellanos, des études de détail, comme celles de D. Clemente Herranz y Lain sur les économistes aragonais, les lois & ordonnances relatives au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, à l'élevage des troupeaux, au reboisement des montagnes, des voyages comme celui de l'Anglais Twiss, & du Français de Laborde, permettent de se renseigner exactement sur l'état économique.

Enfin une large part sera faite à la culture intellectuelle de l'Espagne. Il me semble que, sur ce point surtout, il y a quelques idées nouvelles à présenter. L'Espagne ne peut prétendre en effet à la première place dans le mouvement intellectuel qui en France, en Angleterre & en Allemagne a marqué la

Digitized by Google

fin du dix-huitième siècle; mais on s'est trop pressé d'en conclure que toute culture y avait disparu.

Sans doute l'organisation des Universités présentait au progrès de grands obstacles, mais Charles III a réformé leurs programmes & leurs méthodes d'enseignement. Je m'aiderai sur ce point des travaux de D. Vicente la Fuente sur les Universités, de D. Geronimo Borao sur l'Université de Sarragosse, des ordonnances royales conservées à l'Université de Valladolid, des pièces conservées à Pampelune sur l'université d'Yrache, & à Tolosa sur celle d'Oñate.

A côté de l'enseignement universitaire, décrépit & démodé, l'Espagne voyait naître de tous côtés de nouvelles écoles d'un caractère beaucoup plus moderne, organisées sous le patronage royal par les sociétés économiques des grandes villes. Là se faisaient des cours pratiques de sciences, de médecine, d'agriculture, de mécanique & d'art industriel. C'est là, c'est dans cet enseignement à peu près ignoré chez nous, qu'il faut chercher la vie intellectuelle du pays.

La littérature se relève certainement dans la dernière moitié du règne; les Histoires générales de la littérature espagnole de Baret & de Ticknor ne fournissent guère que des catalogues incomplets; elles donnent déjà une idée avantageuse du mouvement de réforme qui se poursuit. Les journaux qui commencent à paraître, montrent quel était déjà le goût du public.

Les arts sortent aussi du marasme. L'architecture élève de beaux édifices dans le style churrigueresque que j'ai entendu un grand artiste appeler un style « épileptique », mais dont l'extravagante magnificence me rappelle les fantaisies de notre quinzième siècle. Les classiques réagissant d'ailleurs contre l'école de Churriguera, s'emparent sous Charles III de la direction de l'Académie de S. Fernando, & retaillent au goût du jour les vieux modèles trop empanachés. La peinture & la sculpture reviennent à la correction sans arriver jusqu'à l'inspiration. Les arts industriels se développent sous l'impulsion intelligente des grands ministres de Ferdinand VI & de Charles III. La Ensenada est un amateur distingué, & un protecteur généreux des artistes. Les ouvrages de Caveda sur

Digitized by Google

l'architecture, de Py y Margall sur la peinture donnent les noms des principaux artistes, & caractérisent les genres divers cultivés à cette époque.

La musique a toujours été en Espagne le plus populaire de tous les arts. Le Dictionnaire biographique des musiciens espagnols de D. Baltasar Soldoni renferme pour le dix-huitième siècle seulement une liste de près de cinq cents compositeurs. La plupart n'ont composé, il est vrai, que de la musique de danse, ou de la musique religieuse. On peut citer cependant quelques compositeurs de musique dramatique, & si l'on veut bien connaître la musique nationale, c'est dans les morceaux religieux, dans les danses, dans les airs pour guitare qu'il faut la chercher. La Bibliothèque nationale de Madrid possède un grand nombre de ces vieilles compositions, dont la copie & l'étude ne seront pas un des moindres attraits de mon prochain voyage.

Il me reste à conclure cette étude un peu longue, & je ne sais vraiment si j'ai le droit de le faire, car le livre dont je vous parle depuis une heure n'est pas écrit, & ses matériaux ne sont même pas tous réunis. Je ressemble au sculpteur qui doit faire un buste, & ne peut encore montrer à son client que les pains de terre jetés pêle mêle dans le baquet. Ai-je assez de terre? En aurai-je assez? Saurai-je la pétrir & lui donner la forme que je rêve? Je n'en sais rien ; mais je crois que l'ouvrage vaut d'être essayé, & j'essaierai.

G. DESDEVISES DU DÉZERT.

Digitized by Google

PROFESSIONS EXERCÉES A TOULOUSE AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

On sait quelle était la compétence du D^r J.-B. Noulet pour tout ce qui touchait aux études de la langue romane & aux patois du Midi de la France. Ce savant préparait deux œuvres nouvelles : *Professions exercées à Toulouse aux XIV^e & XV^e siècles* & une édition annotée par lui & augmentée d'un glossaire des *Joyeuses recherches de la langue tolosaine*, par Claude Odde de Triors. Nous sommes heureux de rendre un nouvel hommage à sa mémoire en mettant au jour le premier de ces travaux.

On remarquera qu'un certain nombre des mots insérés dans le travail publié aujourd'hui manquent dans le dictionnaire de Raynouard.

D^r F. GARRIGOU.

SOURCES. — Manuscrit de Balliages de Toulouse aux XIV^e & XV^e siècles. Sans titre (Confrérie ?) Ma bibliothèque. [J.-B. NOULET.]

Ce manuscrit sur parchemin (0,250 mm de hautsur 0,185 mm, demi-reliure moderne, avec titre sur le dos : *Del Balhadge de la bilo de Toloso*), contenait 85 feuillets. Les feuillets I à VIII manquent ; après le folio XIII, le foliotage cesse jusqu'au f^t XL. Alors reprend le chiffre XIV jusqu'à LX. Nous avons numéroté à nouveau de IX à LXXXV, en suivant l'ordre actuel du mauuscrit, mais il est probable que les feuillets ont été précédemment interpollés. Les baillages commençant toujours au recto du feuillet, cette interpollation n'a pas grande importance pour l'usage que nous faisons actuellement du manuscrit.

Un titre écrit sur papier porte : *Confraria domini sancti Jacobi capitis pontis novi Tholose.*

Feuillet IX. — Del bailhadge del cayre forc de Secorrieu & dels Sarralhes.

Feuillet X. En blanc. — Feuillet XJ. — Del bailhadge de la car. Pelardir Joglar al des Filaties & de Sesquieras & de Jusaygas.

Fenillet XIJ. En blanc. — Feuillets XIIJ & XIV. — Del balliage de Nostra Dona del

Digitized by Google

Carme. Le premier nom porté est Vidal de Gaure, mercadier, balle, sans date. Ensuite : Nobilis dominus Johannes de Saxis, miles. Balle de l'an MIIIIXXXVI. Au verso du même feuillet : Johan de Sayshes, cavalie e doctor en leys, jutge de crims. Balle de l'an MIIIIXXXVI. Il y a des clercs, des carmes, un sargant, un Me en teuleyra parmi les membres.

Feuillets xv & xvj. — Del bailhadge de Sesqueyras novas entro al Tessaureyz. Il y est question de N. D. du Férétra & de la fête « de Sant Jacme l'apostol ».

Feuillets xvij & xviij. — Del balliadge de Sant Bertholomeu.

Feuillets xix & xx. — Del balliadge de la carreyra dels Tolozenxs e del Temple Ramondus Colomieriis, cité, ainsi que dona Magna de Roays (1316).

Feuillets xxj & xxij. — Del balhadge de la Dalbada. (Comptes de l'année 13..

Feuillet xxiij. — De la balliadje del Pont Vielh dins la villa. Feuillet xxiv en blanc.

Feuillets xxv & xxvj. — Del balliadge de Sesquieras nouas. (Comptes de 1328 à de 1330).

Feuillets xxvij & xxviij. — Del bailhadge del barri d'Altariba & de Sant Antony.

Feuillets xxix & xxx. — Del balliatge de Sesquieras, entre Sant Bartholomieu. (Année 1328.)

Feuillets xxxj & xxxij. — Balliatge des Afachadors. (Années 1333, 1335.)

Feuillets xxxiij & xxxiv. — Del balliadge de long de Santas Carvas. (Années 1336 à 1338).

Feuillets xxxv & xxxvj. — Del balliadge de Sant Steve. (Années 1334, 1341

Feuillets xxxvij & xxxviij. — Del balliatge de Sesquieras novas & de la partida. (Au bas de la page : de la Porta Nous.) (Années 1342 à 1345.)

Feuillets xxxix & xl. — Bailhadge de Mont Aygo. (Années 1358, 1435.)

Feuillet xlj. — Del bailliatge de la Crotz Baranho. (Année 1437.) — Feuillet xlij. Blanc.

Feuillet xliij. — Del balliadge de Sant Peyre, Sant Guiraut. (Années 1438 à 1438.) — Feuillet xliv. Blanc.

Feuilet xlv. — Del balliatge del Forn Bastart e del potz de la Cadena. — Feuillet xlvj. Blanc.

Feuillet xlvij. — Del balliadge dels Banx Maios & detz Potz Claus. (Années 1442, 1443.) — Feuillet xlviij. Blanc.

Feuillet xlix. — Del balhiadge de Cervineyras. (Année 1432.) — Feuillet l. Blanc.

Feuillet lj. — Del balliadge de Peleganteyras. (Année 1432.) — Feuillet lij. Blanc.

Feuillet liij. — Del baliadge dels Cambis. — Feuillet liv. Blanc.

Feuillet lv. — Del baliadge de la Capela Redonda. — Feuillet blanc à la suite. Feuillet lvj. — Del balliadge dels Pescadors & del Basagle. — Feuillet lvij. Blanc.

Feuillet lviij. — Del baliadge de la Pararia nova al dels Parados. (Année 143.. — Feuillet lix. Blanc.

Feuillets lx & lxj. — Del balliadge de Sent Subra de la part del Pont Vielh outra l'aygua e de Peyralada. (Au bas de la page, Outra l'aiga e de Sant Nicolau.

Feuillet lxij. — Del balliadge de Sant Subra de part Sant Nicolau.

Feuillet lxiij. — Del balliatge de la Clotas Vielhas & Novelas & de Porta Nova.

Feuillet lxiv. — Del balliatge del barri de Sancta Caterina e del Port.

Feuillet lxv. — Del balliatge de la plassa Maje dels affachados e del Potz dos.

Feuillet lxvj. — Del bailiatge de Pairas de sancti Stephe.

Feuillet lxvij. — Del bayliatge de la capela Vignolaz & de Borguonau.

Feuillet lxviij. — Del balliatge de Sant Bertholomieu e dels Unheyres e dels Armusiers.

Digitized by Google

Feuillet lxix. — Del balliatge de Senct Jordie de Montaygo.
Feuillet lxx. — Del balliatge de la Portaria & dels Ymaginayres.
Feuillet lxxj. Del balliadge de Sant Remezi e dels Polinayres.
Feuillet lxxij. — Del balliatge d'Argentieras e dels Puiols. — Feuillet lxxiij. Blanc.
Feuillet lxxiv. — Del balhadge de Tonis.
Feuillet lxxv. — Del balliatge de Sanct Peyre de Cosinas & del Taur.
Feuillet lxxvj. — Del balliatge de Sanct Sarny e de Sanct Jolia.
Feuillet lxxvij. — Del balliatge de Mont Galhart e de la Soqua n'Aibeges del Sali. — Feuillet lxxviij. Blanc.
Feuillet lxxix & lxxx. — Del balliatge del Sali e dels Tholosenx.
Feuillet lxxxj. — Del balliatge de la Dalbada & dels Coteliers. — Feuillet lxxxij. Blanc.
Feuillet lxxxiij. — Del balliatge del Pont Vielh de ves la vila.
Feuillet lxxxiv. — Del baylatge de Misser Galbannh.
Feuillet lxxxvj. — Del balliatge de carriera Mage de Sent Subra.

Livre d'Estime du Capitoulat de la Daurade en 1478. (Archives municipales.)

Nomenclature des métiers & professions à Paris au commencement du quatorzième siècle, cités dans les livres de la taille, par H.-G. de Tyma, dans Mélanges sur les Langues & dialectes & patois, &c. Paris, 1831, in-8°, p. 546 & suiv.

Des gens de tout mestier. Kirielle unissonante (en français). Dans La Requeste faicte & baillée par les dames de la ville de Tolose aux messieurs, maistres & mainteneurs de Gaye Science de Rhetorique, &c. Tolose, I. Colomies, 1555.

Extrait du verbal de la traduction du tarif des droits de Leude, péage & guidonage qui se perçoivent en la ville de Toulouse, &c., 1761, in-4°.

Extraict du Cadastre faict l'an 1478 *au Capitoulat de Saint-Sernin.* 1478.

Les Estimes générales des pocessions qui sont dans la ville & gardiage de Toulouse se firent par deliberation générale l'an 1468.

Le premier cadastre fut faict l'an 1478.

Le second cadastre fut faict l'an 1550.

Le dernier cadastre fut faict l'an 1570.

Denombrement des maisons de la ville de Tholose & fausbourgz :

Le Capitoulat de la Daurade, contient 41 moulons; sçavoir : 23 dans la ville & 18 dans S^t Siprien, auxquels il y a 868 maisons & 450 dans la ville & 418 à S^t Siprien.

Le Capitoulat S^t Estienne, 69 molons; sçavoir : 35 dans la ville &

Digitized by Google

34 aux faubourgz dans lesquels yl y a 1300 maisons, sçavoir, dans la ville 960, & aux faubourgz 340.

Le Capitoulat Pont-Vieux contient 19 molons, 9 dans la ville & 10 dans St Siprien dans lesquels yl y a 275 maisons dans la ville & dans St Siprien 119.

Le Capitoulat de la Pierre est tout dans la ville dans lequel yl n'y a que quatorze molons qui contiennent 414 maisons.

Le Capitoulat de la Dalbade contient 25 moulons, 13 dans la ville & 2 dans l'yle de Tounis & dix dans le faubourgz dans lesquelz yl y a 748 maisons, à sçavoir 409 dans la ville & 122 dans l'Isle de Tounys & 227 dans les faubourgz.

Le Capitoulat St Pierre de Cuisines contient 36 moulons qui ce trouvent dans la ville, qui contiennent 838 maisons oustre les eglises.

Le Capitoulat St Sernin coutient 30 moulons desquels il y a dans la ville 28 & aux faubourgz 2 qui contiennent 380 maisons, sçavoir 342 dans la ville & 38 dans le bourgz.

Le tout revient à 5967 maisons.

[En tête de la copie du Cadastre du Capitoulat de Saint-Sernin de 1478, faite l'an 1662, par Pierre Bastard, religieux profez de Granselve & proviseur du Collège St-Bernand de Toulouse.]

Detras la maiso Cominal.

Fol. 1. — Ange de Lespoy, marchant de la Cariere de Servinieres a aqui apprez toquat al detras de la dite maiso Cominal & carriere dreyte tirant de Aguilheres à Villenoua une bordo sarrade mur. — Le pourtal an son ort poutz & estatges dedins del large de sies canes...

Bernard Itié hoste des dos Angels a aqui apres vers la porte de Villenoue une borde sarrade de paltocat en son ort detras lou tout del large de 4 canes que fa d'oblie .....

Jean de Lom marchant de la Carriere d'Aguilheres a aqui aprez un ort sarrat de murailhe & dos portals per davant del large de 6 canes ont a poutz franc d'oblie.....

Jean de Bourbo brassier a aqui apres un hostal del large de dos canes.....

Fol. 2. — Bertrand de la Jugia cambiadour a aqui aprez un hostal de 3 canes de large..... .

Lou moulou ques davant la porte de Villanoua ont demore M. Bernard Racaud bourges, commensau devers la porte de Villanoua tirant par le cantou de Negogosse tournan al davant de la dite porta ...

Fol. 3. — Bernard Racaud bourjois de la dite carriere a aqui aprez, un hostal de 2 canes & miege de large que fa aqui canton au Carrerot dessusdit de Negagossa que va a la porta de Villa noua que es logaria & foc estimat .....

Fol. 4. — La molhé de Noe Riolle huisié del parlament a aquis apra

Digitized by Google

davant lodit poutz un hostal del large de 2 canes & ont y a un four public per coire lou pa que te lougat Gaillart de Bearn fournier le dit four a 4 escurz per an & deu mais pagar las oblies del dit hostal à las canongessas de S^t Sernin .....

[Nous pensons que le copiste qui n'était pas de Toulouse, sans doute, a fait un amalgame du roman du cadastre original avec le patois & le français. (J.-B. NOULET.)]

ABRÉVIATIONS & SIGNES CONVENTIONNELS. — *Liv. d'Est.* pour *Livre d'Estime du Capitoulat de la Daurade en* 1478.

Cad. du Cap. de S.-S. pour *Cadastre du Capitoulat de Saint-Sernin* 1478.

N. est l'initiale du D^r Noulet telle qu'il l'a placée à certains articles.

R. initiale de Raynouard; l'expression qui précède l'initiale est celle qui se trouve dans le dictionnaire de cet auteur.

(*) (Astérisque) désigne les mots qui manquent dans Raynouard.

LIVRE D'ESTIME 1478. — CARTULAIRE DU CAPITOULAT DE SAINT-SERNIN, 1478.

Affachayre, Affachaire, Liv. d'Est.; celui chargé de tuer les animaux dans les abatoirs; qui tient un abattoir; du roman *affaitar,* &c., préparer, mettre en œuvre. (N.).

Apothocary, Liv. d'Est.; Appoticaire, cad. du cap. de S.-S.

Argentier, Liv. d'Est.; cad. du cap. de S.-S.

Auelha, Liv. d'Est. (d'aouelha, o, brebis, N.). *Ovella, Velha* en roman.

Bachelier, Baichelier, cad. du cap. de S.-S.

MANUSCRIT DES BAILLAGES.

Anhelié (Anelier, R.), fabricant d'anneaux; plus tard *Argentier.*

Arayrié (*), fabricant d'araires (N.) (Araire, R.)

Argentier (R.) Argentier; orfèvre.

Armurier (R.) armurier. (*Armeurier,* v. fr. Lafaille.)

Bancalier (*) fabricant de bancs (*Banc, bancal,* R.)

Digitized by Google

LIVRE D'ESTIME 1478. — CARTULAIRE DU CAPITOULAT DE SAINT-SERNIN, 478.

MANUSCRIT DES BAILLAGES.

Barbier, Liv. d'Est., cad. du cap. de S.-S.; v. fr. Des gens de tout mestier, kirielle unissonante, &c.

Barbier (R.), barbier, v. fr. Nom.

Bastier, Liv. d'Est.

Bastier (R.) Bâtier.

Bouchier, v. fr., Nomenclature des métiers, professions, &c.

Baissaire, cad. du cap. de S.-S.

Bayshayre (*), *Baissaire*, aplaigne. on aplaneur, ouvrier qui tire le poil des étoffes de laine au sortir du métier; qui met les draps à la presse. (Dict. du Dr Honorat.)

Blanquier, chamoisier, (N.); tanneur, (R.).

Blancher, Liv. d'Est.; mégissier qui prépare les peaux blanches (N.)

Bourcier (*). Liv. d'Est.

Borsier (*) Boursier, cad. du cap. S.-S.; fabricant de bourses (*Bursa.* R.), *Boursier* à Paris, Nomenclature des métiers, &c.

Bouché, Liv. d'Est. On lit *Macelhé bouché.*

Bourralier, cad. du cap. de S.-S.

Boulanger, Liv. d'Est. & cad. de S.-S. (*Bolengier, Boulengier*, à Paris, Nomenclature des métiers & professions, &c.)

Brassier (R.), cad. du cap. de S.-S. manouvrier, journalier qui travaille du bras.

Brodaire, Liv. d'Est.

Cambiador, Cambiadour, cad. du cap. de S.-S. changeur; la diversité des monnaies & leurs différents titres, rendaient indispensables les changeurs. (N.)

Camisiera (*) Liv. d'Est. & cad. de S.-S.; chemisière (N.)

Campanié, Liv. d'Est. & cad. de S.-S.

Candelié, Liv. d'Est. *Candelier*, cad. de S.-S.

Candelier; fabricant & marchand de chandelles. (*Chandelier* à Paris.

Carbonnier, cad. du cap. de S.-S. charbonnier.

Digitized by Google

LIVRE D'ESTIME 1478. — CARTULAIRE DU CAPITOULAT DE SAINT-SERNIN, 1478.

Capelier, Liv. d'Est.
Castela (châtelain), cad. de S.-S.

Charretiers, v. fr. Des gens de tout mestier. Kirielle unissonante, &c.
Cartaire (*) Liv. d'Est.
Chaussetier, cad. de S.-S., v. fr., des gens de tous mestiers. Kirielle unissonante, &c.
Caussatié, Liv. d'Est. (*), chaussetier.
Chivalier, Liv. d'Est.

Collector (collecteur), cad. du cap. de S.-S.

Cordier, Liv. d'Est., cad. du cap. de S.-S. (cordier, à Paris, Nomenclature des métiers & professions, &c.)

Courdonié, cad. du cap. de S.-S.
Coutonier, Liv. d'Est.
Crambador, Liv. d'Est.

Desquié (vannier), cad. du cap. de S.-S.

MANUSCRIT DES BAILLAGES.

Capela (R.), cad. du cap. de S.-S.; chapelain.
Capelier (*Cappelier*, R.) chapelier.

Cardaire; cardeur.
Carpentier (R.); cad. du cap. de S.-S.
Carretier (*); charretier.

Caussetier (*); chaussetier. (*Chaucier, chauchier*, à Paris.)
Cavalier.
Cellier, celié (sellier); cad. du cap. de S.-S.

Centurié, Sinturié; ceinturier; cad. du cap. de S.-S.
Clerc (R.); clerc,
Cordier (R.); cordier.

Cotelier (*); tailleur faisant les cotes, robes de dessous, tunique qui couvrait la cote (N.) Voyez Cote, Nomenclature des métiers, &c.

Daurayre; (*Dauraira* R.), ouvrier travaillant l'or; Voy. sur ce mot les Joyeuses recherches de la Langue tolosaine, réimpr.

Drapié, cad. du cap. de S.-S.; *Drapier* (R.)

Digitized by Google

LIVRE D'ESTIME 1478. — CARTULAIRE DU CAPITOULAT DE SAINT-SERNIN. 1478.

Doctor (docteur), cad. du cap. de S.-S.

Espicier, Liv. d'Est., cad. du cap. de S.-S. Voir *Specier* à la suite.

Esplinglier, cad. du cap. de S.-S.

Estaignier, Liv. d'Est. Voir plus loin *Stagné*, potier d'étain (N.); *Estanhé*, Liv. d'Est.; *Estanier*, cad. du cap. de S.-S.

Faure, Liv. d'Est., cad. du cap. de S.-S.

Ferratier, Liv. d'Est., *Ferratier* & *Ferratié*, cad. du cap. de S.-S. (ferronnier, marchand de fer.).

Fogassier, cad. du cap. de S.-S.

Fornier, *Fornié*, *Fournié*, cad. du cap. de S.-S. *Fornié*, Liv. d'Est.

Fustié, Liv. d'Est., *Fustier*, *Fustié*, cad. du cap. de S.-S., ouvrier travaillant le bois (charpentier).

Gaẓalhia (métayer), cad. du cap. de S.-S.

Gorratier, Liv. d'Est. (*), Courtier (N.), *Gourratié*, cad. du cap. de S.-S.

MANUSCRIT DES BAILLAGES.

Fabre (R.); forgeron. (Fèvre à Paris.) — Nom propre.

Faure; forgeron; *Faur* (R.); nom propre.

Faysse; Faissié cad. du cap. de S.-S. (Faysser, R.); portefaix.

Fenassier, *Fenassié* (*) cad. du cap. de S.-S.; marchand de foin, qui loge les chevaux seulement. *Fen* (R.)

Ferrier; ferronnier. — Nom propre (*Ferrer* R.)

Flassadier (*); fabricant de couvertures de laine.

Fogassier (*); fabricant ou marchand de fouaces.

Fornier (R.); fournier qui tient un four banal. — Nom propre.

Fustier (R.); charpentier; menuisier, dict. du D^r Honorat.

Fustier de pipas, mss., *Gantier;* cad. du cap. de S.-S.

Gaynier (*) gaînier; fabricant de gaînes (*Gaina*, R.)

Giponier (*), tailleur de pourpoints (N.)

Digitized by Google

LIVRE D'ESTIME 1473. — CARTULAIRE DU CAPITOULAT DE SAINT-SERNIN, 1478.	MANUSCRIT DES BAILLAGES.
Grollier; savetier; cad. de cap. de S.-S.	
Hortala; maraîcher; cad. du cap. de S.-S.	
Hostalier, Liv. d'Est., *Hoste*, Liv. d'Est. & cad. de S.-S.	*Hostalier* (R.); hôtelier (N.)
	Laborador (R.); laboureur (N.).
	Lanassier (*); marchand de laine. (*Lana*, R.); (*Lainier*, à Paris.)
	Lanternier (R.); lanternier.
	Massonier (*). — Nom propre.
Maselhé, Liv. d'Est.	*Maẓelier* (R.); boucher. — Nom propre.
Menestrier, Liv. d'Est. (*).	
	Mercadier (R.); marchand. — Nom propre.
Marchant, v. fr. Des gens de tout mestier. Kirielle unissonante, &c.	*Merchant* (*).
Maselhe, Liv. d'Est.	
Matalher. Métalhié, Liv. d'Est.	*Methalher* (*).
Mercier, v. fr. Des gens de tout mestier. Kirielle unissonante, &c.; *Mercier*, Liv. d'Est.	*Mercier* (R.); mercier.
	Monedier del baillatge des Tolosanx (N.)
Mosnier, v. fr. Des gens de tout mestier. Kirielle unissonante, &c.	
Molinié, Liv. d'Est.	*Molenier*; meunier (*Molinier*, R.)
Notaire, v. fr. Des gens de tout mestier. Kirielle unissonante. *Notari*, Liv. d'Est.	*Notari* (R.); notaire.
	Olie; potier (*Ollier*, potier de terre; voyez Tarif, cat. p. 189); (*Olier*, R.)
Pancoussier, Liv. d'Est.	*Pancossier* (*); boulanger qui fait cuire le pain (N.).
	Paraire, *Parayre* (R.); apprêteur (qui foule les draps, N.).
Pargaminier, Liv. d'Est.	*Pargaminier* (R.); parcheminier.
Pasticier, Liv. d'Est.	*Pasticier* (*).
	Payrolier, *Pairolier*; chaudronnier.
Pelegantier, Liv. d'Est.	*Pelegantier* (*); mégissier (N.).

Digitized by Google

LIVRE D'ESTIME 1478. — CARTULAIRE DU CAPITOULAT DE SAINT-SERNIN, 1478.	MANUSCRIT DES BAILLAGES.
Pelletier, v. fr. Des gens de tout mestier. Kirielle unissonante, &c. *Pelher,* Liv. d'Est.	*Pelher,* pelletier; tanneur; marchand de peaux. *Pelhier* (R.). — Nom propre.
Pelissier, Liv. d'Est.	*Pelicié, Pelicier.*
Penchenaire, Liv. d'Est.	*Penchenayre ;* peigneur (*Peachenaire,* R.).
Pesayre de Pastel, Liv. d'Est.	
Pescador, Liv. d'Est.	*Pescaye,* pêcheur (R.).
	Plumacier (*); marchand de plumes (*Pluma,* R.).
Peyrolier, Liv. d'Est.	
	Porcatier (*); marchand de cochons (*Porc,* R.).
Pipotier, Liv. d'Est., tonnelier; de *Pipot,* tonneau (N.); *Barrillier,* à Paris, Nomenclature des mestiers, &c.	
	Recrubeyre (*), couvreur de toits.
Revendeyra, Liv. d'Est.	
Rodier, Liv. d'Est.	*Rodié* (*); charron qui fait les roues des voitures, des charrettes (N.). (*Roda,* R.).
Sabatier, Savatier, Liv. d'Est.	*Sabatier;* cordonnier (R.); savetier (N.).
	Salinier (R.); marchand de sel (N.).
Sarralhé, Liv. d'Est.	*Sarralhier* (*); serrurier. (*Sarralia* R.).
Sibadié, Liv. d'Est., marchand d'avoine; v. fr., *Avenier,* Livre de la taille.	
	Sartre (R.); tailleur.
	Sedassier (*); fabricant ou marchand de tamis. (*Seda,* R.).
	Semalhé (*); fabricant de bannes et tinettes à deux cornes; comportes (*Semal,* R.).
Sinturié (*) Liv. d'Est.	*Senturier* (*); fabricant de ceintures (*sentura, centura* R.).
	Servenier (*); la rue est appelée *Servinieras* & aussi *Serminières* (N.), *Cervineyras,* mss. — Du Cange, ouvrier travaillant les peaux de cerf.

Digitized by Google

LIVRE D'ESTIME 1478. — CARTULAIRE DU CAPITOULAT DE SAINT-SERNIN, 1478.

MANUSCRIT DES BAILLAGES.

Spaẓier (*); homme d'épée fabricant d'épées (N.). (*Esp.*, R.).

Speroneur (*). Eperonneur. (*Esp.*, R.).

Specier (*); épicier. (*Espiciaire*, R.).

Stanhé (*); fondeur d'étain (N.) (*Estanhe*).

Tavernier, v. fr. Des gens de tout mestier. Kyrielle unissonante, &c. *Tavernié*, Liv. d'Est.

Tavernier (R.); tavernier.

Teulier (R.); tuilier.

Tripier, Liv. d'Est.

Tesseyre, Liv. d'Est.

Teysseyre; tisserand. (Teisseire, R.).

Tinturié, Liv. d'Est.

Tinturier (*); teinturier (*Tentura*, R.).

Tondeire, Liv. d'Est.

Toẓorier; tondeur, *to soyras* ciseaux). *Voyeẓ* Tarif des droits de leude, *Catal.*, p. 243; *tondeyres*, id., même page. (*Toẓoirier*, R.).

Valadier, Liv. d'Est., qui creuse des fossés (N.) Nom propre.

Unheyre (*); tanneur, baudroyeur, corroyeur. *Ugneyre*, Doujat, *apud* Goudelin; Dr Honorat; Tarif des droits de leude, *Catal.*, p. 220.

Vaquier; vacher (R.).

Virolier (*); fabricant de viroles (N.). De même à Paris.

Ymaginayre (*); imagier; sculpteur taillant sur bois & sur ivoire. (*Image*, R.).

Dr J.-B. NOULET.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

ANCIENNES FOIRES DE GRENADE

1. — Grenade, centre important d'approvisionnement. — Sa position topographique favorise le commerce de la contrée. — Nature du sol & défrichements. — Ses foires établies par le paréage & les coutumes. — Son marché du mercredi. — Denrées apportées. — Vente du sel en ville. — Droits perçus.

Dès les premiers temps de sa fondation, Grenade devait être pour la contrée un centre important de ravitaillement. Le pays qui l'environne n'avait guère jadis que la ville de Verdun où l'on pouvait s'approvisionner. Mais déchue de son antique importance[1], celle-ci ne tarda pas à perdre de sa prospérité, lorsqu'à ses côtés s'élevèrent & grandirent deux sœurs rivales, Beaumont & Grenade, quoique éloignées l'une de l'autre de 30 kilomètres.

Grâce à sa position topographique, au confluent de deux rivières, au milieu d'une plaine féconde en blé & en vin, Grenade accrut son commerce avec les communautés voisines qui y trouvèrent un débouché commode, peu éloigné, pour l'écoulement des produits agricoles. Elles y trouvèrent en même temps, une grande facilité d'échange entre les objets de première nécessité réunis dans le petit centre nouvellement formé, & les denrées que l'on y apportait.

La nature du sol consistant en terres labourables, vignes, jardins, prés, bois & forêts, dut la favoriser considérablement, car la population venant se fixer en ce lieu, devait, en s'augmentant, procéder à des défrichements nombreux & multiplier les transactions commerciales.

Ses fondateurs, hommes pratiques & avisés, surent prévoir ce qui pouvait en assurer la prospérité. Propriétaire des terres de tout le pays, l'abbé de Grandselve, l'un d'eux, ne manqua pas de faire insérer une clause spéciale concernant les foires, dans l'acte de paréage consenti

1. *La judicature de Verdun avant son annexion à la Guyenne*, par M. Ch. de Saint-Martin, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XIII.

Digitized by Google

en 1290 & conclu entre lui & le sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchès.

Il est dit en effet, dans l'article 15 : « Le roi donnera permission de tenir *marché*, une fois la semaine en ville, savoir : le *mercredi*; & *deux foires*, tout le long de l'an, savoir : au jour de la *fête de Saint-Philippe & Saint-Jacques*, & l'autre, le jour de la *fête de Saint-Nicolas-d'Hiver*[1] ».

Ainsi dès les premiers jours de son existence, la ville eut son marché & ses foires. Les documents nous font défaut pour dire ce qu'elles furent tout d'abord; mais nous devions en constater l'origine, pour en suivre pas à pas le développement.

A ce contrat, en bonne & due forme, vint bientôt s'en ajouter un autre, également dû au concours de Eustache de Beaumarchès, agissant au nom du roi, Philippe le Bel, & de l'abbé de Grandselve, seigneurs paréagers de Grenade : ce sont les coutumes octroyées à la ville au mois d'août 1291[2]. Ici encore, il est formellement question du marché déjà établi à Grenade où l'on trouve des poids & mesures[3], des boulangers & des bouchers, tenus de vendre « des chairs bonnes & saines ».

Sûres de trouver des avantages dans la nouvelle bastide, les populations vinrent s'y installer assez rapidement ; & dès la première année, des dispositions sont prises pour rendre complet l'approvisionnement de la ville où l'on réglemente aussitôt l'action des marchands qui viennent y prendre ses produits pour les transporter ailleurs.

L'article 11 est ainsi conçu : « Il ne sera loisible aux revendeurs « d'acheter aucune *chose* ou viande comestible que premièrement, elle « n'ait été apportée à la place de la ville, sur peine de 4 deniers tolsas. « De quoi sera faite proclamation toutes les années ; & durera cette « défense, depuis la fête Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la fête Saint-« Michel ». Il en fut de même pour le poisson que les pêcheurs de Grenade étaient tenus d'apporter sur la place publique, sans pouvoir le vendre « hors d'icelle » ; si le prix était trop élevé, les consuls avaient le droit de le taxer. (Ordonnance du sénéchal de Toulouse.) Et cette

1. *Monographie de Grenade.*

2. *Inventaire sommaire des archives de Grenade*, série II.

3. Les mesures furent plus tard marquées aux armes de la ville. Une délibération du 15 juillet 1764 nous apprend qu'à cette époque, on les changea sans l'adhésion préalable des consuls. La substitution subrepticement faite, avait eu lieu à leur insu, bien que les armes anciennes fussent « assez honorables » par elles-mêmes, & « composées d'un ramas de fleurs de lis sans nombre », suivant l'expression des consuls. On décida donc de faire « *tracer* tout armorial qui se trouverait peint ou « gravé sur les meubles ou bâtiments de la communauté, à autres armes que celles « du roy & de nos seigneurs les princes de Conty & abbé de Grandselve, & d'y « *substituer celles de la ville* telles qu'elles sont reconnues dans les anciens monu-« ments de la communauté ». Registre n° 9 des archives de Grenade. Voir *Bulletin de la Société archéologique*, de Toulouse, nouvelle série n° 2, p. 47.

Digitized by Google

faculté se maintint avec quelques légères variantes, jusqu'au siècle dernier.

La chasse était permise dans une certaine limite car la perdrix, le lièvre, le lapin, se vendaient au prix préalablement fixé par les seigneurs (art. 12). Afin d'attirer les gens en ville & de favoriser ses marchés, nul droit d'entrée n'était imposé. « Les choses comestibles « apportées pour vendre ou autrement en la ville, ne payeront *leude*[1], « ni les habitants, de toute autre chose qu'ils vendront ou achèteront « en la ville & ses appartenances, au jour de marché ou autre, pour « leurs usages (art. 13). »

Comme le paréage, les coutumes fixent la tenue du marché au mercredi de chaque semaine. Mais tandis que de nos jours on y apporte du blé principalement, d'autres grains, des fruits de la terre & des choses relatives à l'alimentation ou aux vêtements, lors de la création, on amenait en plus, des animaux que l'on retrouve en ville les jours de foire seulement.

Ainsi pour chaque bœuf, pourceau ou âne vendu au marché, les seigneurs prenaient un denier tournois de droit. Pour chaque *saumée* ou charge de pots de terre, une obole; de quatre livres de cire, une obole ; au-dessous de cette quantité, on ne payait rien, à moins qu'il n'y eût fraude pour la leude; au-dessus de quatre livres de cire, un denier tolsa de leude ; au-dessus de douze livres, une obole par livre (art. 26). De la moitié du pourceau *récent* ou salé, vendu au marché avant la Noël, on payait une fois l'an un denier tournois (art. 27).

L'activité commerciale n'avait sans doute pas atteint le développement espéré, car les deux foires déjà prévues dans le paréage, semblent avoir été remplacées par deux autres fixées à des époques différentes des premières. Il ne serait pourtant pas impossible que par les coutumes, on eût voulu en accorder deux nouvelles. Voici, d'ailleurs, le texte même de l'article 39 : « En la ville, il y aura deux foires; « l'une le dimanche avant la fête de la Pentecôte, l'autre, l'octave de « Toussaints. Et les marchands forains ayant charges & paquets en la « foire, pour l'entrée ou sortie, ou taulage[2] payeront quatre deniers « tolsas de leude, & de la charge d'un homme, un denier tolsa de « leude, sauf des choses vendues ou achetées des habitants, desquelles « ne sera payé leude par l'acheteur ». On voulait, par ce moyen, amener le choix sur les marchandises offertes par les marchands de la ville. Cette faveur marquée était une considération de plus pour les engager à s'adresser à eux; mais elle établissait contre les étrangers une concurrence qui n'était pas sans danger pour l'avenir des foires.

1. Impôt prélevé sur les productions de la terre & sur toutes les denrées & marchandises.

2. Droit moyennant lequel les marchands pouvaient librement étaler les objets de leur commerce, sur une table ou sur un banc.

Digitized by Google

Et dans l'espoir de rendre le commerce plus actif, les habitants, comme ceux d'autres villes plus anciennes, avaient obtenu aussi l'autorisation de vendre du sel (art. 40). Objet d'un monopole, cette vente ne pouvait qu'attirer du monde à Grenade où l'on venait forcément s'approvisionner[1].

Les produits exposés au marché étaient très variés. En effet, « chaque étranger tenant une tente payait un denier tournois chaque jour de marché. — Toute charge de fer apportée du dehors payait de leude un denier tournois. — Les étrangers payaient un denier tournois de leude de chaque charge de blé, vin ou sel, qu'ils emportaient de la ville & ainsi du plus ou moins. — Pour une charge d'homme & de sel, on prélevait une obole tournois; une charge de verres coûtait un denier tournois; une charge d'écuelles ou *grasalles* de terre, un denier tournois, des étrangers. Enfin ceux qui sortaient sans payer leude, étaient « esmandés » de deux sols tolsas (art. 28) ». Le fer reçu en ville provenait souvent de Fons (Ardèche) (art. 32). (Voir Coutumes, série II.)

II. — Les marchands se rendent en nombre aux foires. — Espace limité aux étalages. — Changement des foires en 1316. — Terrains qui leur sont réservés. — On ne saisit pas les marchandises de ceux qui les apportent s'ils ont de quoi répondre. — Les Anglais gênent les transactions, saccagent les vignes & les champs. — Les Capitouls font sauter un pont sur la Garonne à Grenade. — Pontil du Port-Haut. — Péage des ponts. — Droit de barrage & pontonage.

Le régime appliqué à la tenue des foires ne se créa pas tout de suite. L'expérience aidant, il se compléta au fur & à mesure des besoins nouveaux, créés par l'affluence des marchands forains ou autres qui s'y rendaient. Il fallut bientôt limiter l'espace réservé à chacun. Suivant donc les ordonnances & règlements successifs du juge de Verdun, on défendit aux marchands & autres personnes d'avoir sous la place des tables ayant plus de cinq pans de long; ils étaient tenus de les retirer tous les soirs « de peur que les larrons ne s'y cachent ». On détermina également l'endroit & les diverses catégories de marchandises qu'il était permis d'étaler sous la halle. Ainsi les cordonniers, pouvant y placer des bancs, devaient occuper la « troisième travée du côté de la Garonne, vers l'église jusqu'au troisième pilier ». La laine filée ou non filée, ne pouvait être vendue, si au préalable, elle n'était portée sur la place (10 décembre 1315).

1. De tout temps un grenier à sel ayant été établi à Grenade, c'est le sel poitevin que l'on y vendait. Il provenait de Brouage & des bateaux spéciaux remontant la Garonne, l'apportaient à Grenade où l'on venait le chercher de la Gascogne, du Comminges & du comté de Foix. Voir plus loin p. 781. — *Notes & documents pour servir à l'histoire de Grenade.* — *Inventaire sommaire*, série II & BB.

Digitized by Google

L'année suivante, 1316, le sénéchal de Toulouse crut utile de décider le changement des foires prévues dans le paréage. Celle du 1er mai, dite de Saint-Philippe & de Saint-Jacques, devint celle du *lendemain* de la Pentecôte, laquelle remplaça probablement aussi celle que les coutumes avaient fixée au *dimanche* avant la Pentecôte. Et celle du 6 décembre ou de Saint-Nicolas-d'Hiver devint celle du 18 octobre ou de Saint-Luc qui subsiste encore & est fort belle. Il serait assez curieux de connaître la cause de la prospérité de celle-ci qui se maintient à travers les siècles puisqu'elle compte cinq cent soixante-quatorze ans d'existence. Il serait non moins curieux de connaître les causes de l'insuccès des autres, qui ont successivement disparu. Peut-être dans la suite de cette étude nous sera-t-il donné de répondre à ces questions. Pour le moment nous nous en tenons aux documents précis & authentiques que nous avons sous la main, nous bornant à une simple revue rétrospective des faits, objet immédiat de ce travail.

Les abbés de Grandselve, en livrant le sol de la ville à ceux qui venaient s'y établir moyennant certaines redevances, avaient aussi donné des terrains suffisamment grands, tout spécialement affectés au service des foires & marchés, en plus de ceux que l'on avait primitivement réservés aux rues & aux chemins (1330).

Encouragés par des mesures exceptionnellement bienveillantes en vue d'augmenter la fréquentation des foires & marchés, les marchands s'y rendaient en nombre. C'est pourquoi les consuls, voulant en assurer la réussite, avaient obtenu de Charles VI des lettres patentes « portant « privilège & exemption à tous marchands & autres personnes qui « iront & fréquenteront les foires de la ville de ne pouvoir être *exécutés* « sur les marchandises qu'ils y apporteront, ni pendant la tenue de la « foire, ni par les chemins, allant & revenant, pour quelle sorte de « dette ou deniers que ce soit, non pas même pour les deniers du roi, « pourvu que les marchands aient de quoi pour payer & biens pour y « pouvoir faire exécution ».

Le privilège ainsi octroyé le 12 avril 1380 fut renouvelé le 4 juin 1388 par d'autres lettres patentes, auxquelles on adjoignit l'ordonnance du sénéchal de Toulouse, du 10 novembre 1390, contenant « injonction à tous d'y obéir ». Il fallait d'ailleurs rassurer les populations environnantes, car la présence des Anglais dans la contrée devait inévitablement gêner les transactions commerciales, si elle ne pouvait absolument les anéantir. Nous savons, en effet, par des lettres-patentes de 1383, que les ennemis vinrent mettre le siège devant la ville de Grenade. En grande partie, ils appartenaient à la compagnie du comte de Foix, les gens d'armes étaient des Anglais, lesquels tous ensemble « vendangèrent « les vignes, abattirent les arbres portant fruit & y firent plusieurs au- « tres dommages parce que les habitants étaient toujours demeurés « bons & loyaux sujets du roi & de son oncle, le duc de Berry & « d'Auvergne, lieutenant en Languedoc & au duché de Guyenne ».

Digitized by Google

Un des obstacles pouvant faire échec aux foires de Grenade existe encore aujourd'hui : c'est le passage de la Garonne. On avait paré aux inconvénients qui en résultaient, en jetant plusieurs ponts sur le fleuve[1], afin de permettre aux habitants de la rive droite de venir commodément à Grenade ; il y en avait aussi sur la Save. Et disons-le, on pensa de bonne heure à établir ces communications, car déjà le 19 avril 1305, les consuls de l'année étaient autorisés à « arrenter » la place de leur ville, afin d'employer le montant du bail à ferme « aux nécessités des ponts ». Sous la Révolution, le Port-Haut avait encore son pont en bois dont il ne restait déjà plus trace en 1814, quand l'armée anglaise passa sur la rive droite en cet endroit[2].

Nous ne savons si au début, le péage des ponts ne constituait pas un obstacle sérieux à la prospérité des foires & marchés. Le droit prélevé pour le passage du pont qui relie Grenade aux villages de la rive opposée, est aujourd'hui considéré comme tel, & l'on cherche en ce moment même à exonérer les passants de tout droit quand ils traversent le pont suspendu jeté sur le fleuve entre Ondes & Grenade[3].

En 1404, il ne devait pas en être de même apparemment, puisque

1. Pendant la guerre de Cent ans & lors des diverses incursions des Anglais en Guyenne, les Capitouls voulant les empêcher de traverser la Garonne, firent sauter le pont de Grenade. (Roschach, *Inv. arch. Toulouse*).

2. Les registres des délibérations du siècle dernier font mention de ce pont pendant une période assez longue. Déjà en 1716, on voulut en construire un en briques. On demanda alors à l'intendant de faire supporter les frais à la Province « attendu que le grand chemin royal passe par là & que l'on ne peut aller à Toulouse sans la réparation du chemin qui conduit au Port-Haut ». En 1732, on propose encore de remplacer par un pont en briques, le pont en bois que la crue de la Garonne vient d'emporter. Il n'est pas construit l'année suivante, bien que l'adjudication des travaux ait eu lieu. Il survint sans doute de graves difficultés, car en 1735, on rétablit le pont en bois, en attendant qu'en 1742, on propose de nouveau sa reconstruction en briques. Depuis lors, en raison des crues fréquentes, il ne se passe pas d'année où le fermier du Port-Haut ne demande quelque réparation pour le consolider, car il est constamment menacé. Quoiqu'on l'ait désigné sous le nom de pontil, il devait être assez large & assez solide puisque des charrettes y passaient journellement. Emporté plusieurs fois par les eaux, il fut remplacé, croyons-nous, par une simple passerelle, disparue à son tour. L'existence de ce pont suffisant au roulage important de l'époque ne saurait être mise en doute, quoique la largeur actuelle du fleuve sur ce point, la rende invraisemblable. La route nouvelle de Toulouse à Grenade date de 1780, époque à laquelle elle commença à peine d'être livrée à la circulation. (*Inventaire* mss des archives de la ville, série BB).

3. La ville a souvent fait des sacrifices considérables pour assurer la communication d'une rive à l'autre. Vers 1840, afin de faciliter la construction du pont suspendu, elle fournit bénévolement 24,000 francs sans bénéfice appréciable pour elle, car ses habitants subissent le péage depuis lors. Versée trop tôt, cette somme fut perdue sans espoir de retour. Et maintenant on parle de rachat ; on élabore aussi un projet de pont à construire en maçonnerie.

Digitized by Google

l'on éprouva le besoin de réglementer le passage de ceux qui avaient été jadis établis sur la Save & sur la Garonne.

Dans ce but, en effet, Charles VI accordait « aux consuls, manants « & habitants de Grenade le privilège de pouvoir prendre, lever & « exiger un droit de barrage ou pontonage de ceux qui passeront, « ensemble pour leurs bêtes & marchandises, sur les ponts que la ville « a sur la rivière de Garonne & Save, tout ainsin qu'il se fesoit aupa- « ravant. »

Antérieurement à cette date, ce prélèvement avait déjà eu lieu sans préjudice apparent pour les foires dont le succès paraît donc certain alors. Il y manquait la consécration royale, octroyée le 18 août 1404, sur l'avis favorable du sénéchal de Toulouse qui avait à son tour, chargé le juge de Verdun de faire l'enquête préalable de *commodo* & *incommodo*.

L'octroi de ce privilège permettait aux consuls de lever : 1° sur chaque personne passant sur les ponts 1 *pages*, valant demi-denier tournois, d'homme à cheval; 2° 1 denier tournois de chaque animal « equin ou bovin »; 3° 1 *pages* pour un & deux pourceaux; 4° pour une & deux bêtes à laine, 1 *pages* aussi. « Et ce, de toutes sortes de gens, excepté des officiers royaulx, nobles, ecclésiastiques. » (Verbal du juge de Verdun du 2 mai 1405.)

III. — Changement & création de nouvelles foires. — Intervention directe du duc de Guyenne. —Produits exportés. —Troubles de la Ligue & peste. — Foires décriées. — Tenue des marchés suspendue. — Levée de Guyenne. —Le commerce diminue. — Causes de misère. — La Fronde. — Quartier d'hiver. — Logement des gens d'armes. — Foules. — Création de droits d'entrée sur toutes choses. — Revenu des ports. — Le roi perçoit à son profit les droits établis & en double le montant. — Défense aux marchands étrangers d'étaler leurs marchandises le jour des foires & marchés. — Hommages de 1665, 1671 & 1723. — La ville a deux marchés par semaine où les marchands ont toute liberté d'étaler leurs marchandises.

Sous la protection des règlements & des ordonnances cités plus haut, les foires & marchés de Grenade s'établirent & fonctionnèrent pendant plus d'un siècle. Durant cette longue période les besoins de nouveauté amenèrent les consuls à créer d'autres foires ou à apporter des modifications à la tenue des anciennes, devenues, sans doute, insuffisantes & dont la prospérité croissante exigeait la transformation.

Les consuls voulant en créer une nouvelle d'une durée de quatre jours, à partir du lendemain de la Pentecôte, la demandent au roi Charles VI. Le sénéchal & le juge-mage, chargés de procéder à l'enquête ordinaire durent « s'informer de la commodité ou incommodité,

Digitized by Google

profit & utilité qui en reviendraient au roi & son *paire*[1], l'abbé de Grandselve. (Lettres patentes du 20 janvier 1407). Rien n'indique quelle suite on donna à cette affaire; mais plus tard, d'autres lettres (20 février 1469), autorisèrent la tenue de deux nouvelles foires à Grenade d'une durée de trois jours chacune. L'une aurait lieu le 5 mai, le jour de *Saint-Jean-Porte-Latine;* l'autre, le jour & fête de *saint Blaise*, 3 février. On les obtint cette fois & le commissaire-juge de Verdun les fit publier à partir du 13 avril 1470, après en avoir reconnu la commodité pour le pays & le profit[2] à porter « au domaine du duc, Charles de Guyenne, comte de Saintonge & de La Rochelle », qui les avait accordées sur information préalable. (Arrêt de la chambre des comptes du duc, à Bordeaux, en date du 7 février 1470.).

L'intervention du duc de Guyenne s'explique par l'hommage que l'abbé de Grandselve lui avait fait de la moitié des villes de Grenade & Beaumont avec la justice haute, moyenne & basse, droits & rentes, possédés par lui dans la judicature de Verdun & dans la sénéchaussée de Gascogne & d'*Agennais* (24 novembre 1469)[3]. Le duc fit presque un don de joyeux avènement à Grenade, en lui accordant ces foires pour lesquelles les habitants ne se contentaient pas de recevoir les produits du dehors. A leur tour, ils exportaient étant « libres de tout péage par terre & par eau, en allant à Bordeaux où ils portaient blés, vins, pastels, chaussures, porcs, bœufs; & aussi en en revenant. » (Sentence du sénéchal du 29 mars 1491, relative au péage de la leude de Verdun.)

A partir de leur création, plus d'un siècle s'écoule sans qu'il nous soit possible d'en rien dire. Nous constatons cependant qu'en 1585, celles du 3 février, du 6 mai & du 18 octobre existent toujours. Mais elle ne paraissent pas très prospères; elles ne peuvent d'ailleurs pas l'être du tout, en raison des événements qui se déroulent dans le pays.

Les calamités de la guerre civile & de la peste se sont, à la fin du seizième siècle, répandues dans la contrée qu'elles désolent. Les troubles de la Ligue y apportent leur contingent d'épisodes & de misères. Dans leurs courses autour de Grenade, disent les consuls, les ennemis sèment la ruine partout où ils passent. Ainsi, de 1585 à 1591, nos édiles étaient obligés, aux approches de chaque foire, de les « descrier » & de faire savoir dans les environs qu'elles ne pouvaient être tenues aux jours indiqués. On prenait prétexte des moindres bruits parvenus aux oreilles de la communauté. Tantôt c'était à cause de la *levée de Guyenne* qui faisait craindre des soulèvements pendant les foires (1585), tantôt des attaques imprévues de la ville (1586);

1. Parier ou coseigneur.

2. En plusieurs endroits les seigneurs prélevaient des sommes considérables sur les droits perçus pendant les foires. Le comtes de Champagne recueillaient de beaux bénéfices des foires établies sur leurs domaines.

3. *Cartulaire de Grandselve*, Bibliothèque de la Société archéologique de Toulouse.

Digitized by Google

d'autres fois, afin d'éviter toute surprise & de maintenir la ville « en l'obéissance du roi », on redoublait de surveillance & l'on fermait soigneusement les portes. Pour le service des habitants on ouvrait seulement les fausses portes dont le pont-levis demeurait abaissé.

Tant qu'une irruption de Réformés était à craindre (1589), tant que la contagion ou peste, comme en 1589 & 1607, était à redouter, les marchés restaient également suspendus, au grand préjudice des commerçants qui se plaignaient souvent de cet excès de prudence & de précautions. On ne pénétrait en ville que muni d'un passeport exigé par des gardes placés aux portes. A leur tour, les fermiers des « naux, tables & banques de la place », demandaient & obtenaient des diminutions dans les prix du fermage, ce qui réduisait d'autant les revenus de la ville, bien « souffreteuse » comme l'on dira en 1662[1].

Ces malheurs passagers portaient une grave atteinte au commerce dont l'extension devenait difficile sinon impossible. Néanmoins dès que le calme renaissait les populations s'appliquaient à réparer les préjudices causés au bien-être général par un redoublement d'activité; &, comme toujours au lendemain d'une violente secousse, on se remettait ardemment à l'œuvre. Par suite, sans doute, le commerce & les foires reprenaient leur essor & leur prospérité.

Malheureusement par intervalles trop rapprochés, il fallait à Grenade compter avec d'autres facteurs de misères. L'entretien onéreux des armées disséminées dans le territoire, incombait au pays. On lui imposait des *quartiers d'hiver* sans cesse répétés & toujours coûteux. Une compagnie de gens d'armes sortait à peine de la ville qu'une autre s'annonçait déjà, plus exigeante encore, quand elles n'étaient pas là plusieurs à la fois, pour se disputer les ressources modiques des localités chargées de les faire vivre. Grenade eut longtemps à souffrir de ces exigences outrées & ses besoins devenaient si impérieux en pleine paix, que ses charges augmentaient à vue d'œil & grossissaient démesurément ses dettes[2]. Elle eut aussi le grand ennui de voir se dérouler autour d'elle quelques-uns des épisodes de la Fronde; & à cette occasion, elle paya un large tribut aux frondeurs, peu ménagers des communautés qu'ils visitaient.

En 1656, la ville est épuisée par les *foules* subies pendant les nombreux logements de guerre supportés depuis une quinzaine d'années. Les créanciers impitoyables la poursuivent & achèvent de « l'assommer » par les frais dont ils l'accablent. Il faut se parer, songer à vivre & pour cela, faire flèche de tout bois. Aussi à l'exemple de Toulouse, Beaumont & autres villes, propose-t-on en conseil « de

1. Pour ce qui précède & les notes qui suivent, voir *Inventaire sommaire*, mss. des archives de Grenade, série BB.

2. En 1680, après la revision de ses dettes, la communauté était débitrice de 126 000 livres envers ses créanciers.

Digitized by Google

« faire payer l'entrée en ville aux grains, vins & vendanges, foins & « fourrages, l'entrée & sortie du sel ; sur la vente du pied... qui se fait « en grand aux foires & marchés de la ville, comme moutons, brebis, « agneaux, vaches, chevaux, juments, poulains, pourceaux, chèvres; « sur la vente de toutes les chairs vendues en détail dans la ville, « pendant l'année, soit aux boucheries ou ailleurs; sur la vente des « huiles, chandelles, laines & autres denrées, sur les ports, bas & haut, « en obligeant tout le monde à payer le droit de passage sur la « Garonne. ». C'était l'établissement d'un *octroi* complet qui n'existe même pas de nos jours. Ou entravait le commerce de toute façon. Ainsi le 19 juillet, le conseil de ville déclarait aux voituriers que le *sel* chargé par eux le dimanche, serait confisqué, en outre de l'amende infligée aux contrevenants, en exécution des arrêts de la cour. Précédemment, en raison des prix excessifs imposés par les marchands, les consuls avaient dû rendre une ordonnance de police concernant la cherté des marchandises « qui va à l'accablement des habitants » ; celles venant de Bordeaux se vendirent aux prix fixés à Toulouse; celles venant du côté de Toulouse 2 sols par livre en sus de la taxe des capitouls. Firent exception le tabac & la « pagelle de bois ». Ceux qui ne se conformaient pas au tarif, étaient passibles d'une amende de 300 livres en plus de la confiscation des marchandises. L'huile d'olive dut se vendre 20 sols la livre; l'huile de lampe ou de peinture, 12 sols la livre; le savon 20 sols, les chandelles 14 sols, le sucre fin & blanc, une livre 16 sols; la cassonnade blanche 30 sols; la seconde sorte 20 sols; la grise, 16 sols la livre; girofle, 24 livres la livre; le poivre. 3 livres la livre. (Délibération du 15 septembre 1720.)

Les charges excessives imposées à la ville depuis longtemps causent l'établissement de ces nouveaux droits à prélever; la prospérité des foires devait être plus que suffisante puisque l'on se permettait une telle augmentation. Mais on ne s'arrête pas à cette mesure, capable déjà par elle-même d'empêcher bien des gens d'y venir. On décide en outre, quelques années plus tard, d'aliéner les ports en les affermant aux créanciers qui en offriront le plus, le fermier devant faire payer 6 deniers de passage (1676). En 1709, enfin, une déclaration du roi ordonne de doubler les frais qui seront perçus à son profit pendant sept années. On peut se demander si tout cela ne fut pas un arrêt de mort pour les foires existanttes, dont une seule a survécu.

Il y a mieux, le 22 février 1722, on informe les consuls que le maréchal gouverneur de la Province, leur défend de permettre aux marchands étrangers de venir en ville étaler leurs marchandises les jours de foires & marchés. Mais cette défense est en formelle contradiction avec les droits antérieurs mentionnés dans les hommages de 1665 & 1671 & même dans celui de 1723 où il est dit que la ville possède « deux marchés la semaine, auxquelles foires & marchés, « toute sorte de trafiquants peuvent, acheter & *déplier* leurs marchan-

Digitized by Google

« dises aux tabliers qui sont au-dessous de la halle de la place de ladite « communauté ».

Les dénombrements ou hommages de 1665 & 1671 indiquent trois foires dont la ville a joui « par tel temps qu'il n'est mémoire du contraire ». Par la suite, celle de Saint-Blaise maintenue de 1469 à 1671 disparut après avoir été tenue plus de deux siècles. L'hommage du 23 juin 1723 rendu à l'occasion de l'avènement de Louis XV, mentionne la modification survenue, sans en fournir la date précise. Il porte quatre foires dont deux de nouvelles : celles du 24 février & 22 juillet, jours de Saint-Mathias & de Sainte-Magdelaine & celles du 6 mai & 18 octobre déjà connues.

En outre des deux marchés tenus le mercredi & le samedi de temps immémorial, celui du mercredi est le premier en date. Mais celui du samedi, qui se tient de nos jours, supplanta définitivement son aîné, qui déjà en 1776 n'existait plus ; d'ailleurs tous deux auraient été gravement compromis à la suite du séjour que l'armée révolutionnaire fit à Grenade en 1793. Les paysans menacés dans leurs biens s'abstinrent, & pour cause, d'y venir jusqu'à la disparition de cette armée qui mit un jour au pillage les produits apportés en ville par les habitants des communes voisines. (Notes mss. sur la Révolution à Grenade, extraites des registres de délibérations.)

IV. — Epizootie de 1775. — Nouvelles routes. — Commerce de la ville interrompu. — On va chercher du sel à Mont-de-Marsan, non plus à Grenade. — Ruine de son commerce. — Les foires perdent de leur importance. — Causes. — Décentralisation commerciale. — Fréquentation des foires. — Liens d'affinité entre les populations. — Anciennes tendances. — Productions particulières du pays. — La foire de Saint-Luc, vieille de plusieurs siècles. — Noms empruntés au saint du jour. — Autorisation donnée par le roi ou ses lieutenants pour la création des foires.

Une autre cause de décadence pour ces foires a pour origine la grande épizootie de 1775, qui frappa rudement les bêtes à cornes dans toute la contrée, En effet, à cette époque, la ville fut privée de l'usage de la halle, occupée pendant près de deux ans par l'atelier de salaisons qu'on y établit au nom du roi & à son compte. Cette installation eut pour conséquence immédiate d'interrompre le commerce & d'amoindrir les foires & marchés (1777). Ce n'est pas tout. Lorsque vingt ans avant la Révolution, on songea à l'amélioration des grandes routes, on s'occupa tout d'abord des régions plus pressées que celles de Grenade. On conçut des craintes, bientôt changées en certitude ; mais laissons parler les contemporains eux-mêmes : « Les communications « entre Grenade, Lévignac, l'Isle-en-Jourdain, Lombez & toute la « montagne se trouvent interrompues par les mauvais chemins. On

Digitized by Google

« représente au contrôleur combien le commerce de la ville perdrait « de son importance, si l'on ne réparait pas cette route. Egalement à « portée de Toulouse & de Bordeaux, Grenade forme le dernier « entrepôt de sel de Brouage d'où il est répandu dans la Gascogne & « le comté de Foix. C'est encore un débouché de la Province dont les « menues denrées s'écoulent facilement par la consommation faite & « par l'échange du sel. Les mauvais chemins sont un obstacle sérieux « au développement du commerce de la ville, puisqu'une partie de la « Gascogne, même à portée de Grenade, prèfère se rendre à quinze ou « vingt lieues plus loin pour aller chercher le sel à Mont-de-Marsan, « qui est entouré de meilleures routes. (Délibération du 30 novem- « bre 1766). »

Dix ans après, on revient sur la même question & l'on précise davantage : « On réclame la construction des trois grandes routes de « Grenade à Toulouse & à l'Isle-Jourdain, ordonnées & piquetées; « celle de Beaumont à Grenade. Les mauvais chemins ont fait perdre « le commerce du sel à la ville. Les pays de Foix & de Comminges qui « apportaient du fer, de l'avoine, de la graine de lin & d'autres graines « s'en vont maintenant à Mont-de-Marsan. Ces routes, quoique avan- « tageuses, ont porté un grand préjudice à cette partie de la Généra- « lité, d'autant plus malheureuse qu'elle a contribué à la confection « de ces chemins qui l'ont ruinée en lui faisant perdre son com- « merce », caractérisé surtout par les échanges qui s'effectuaient entre marchands. (Délib. du 21 avril 1776).

Afin de ne pas le laisser anéantir tout à fait, en juillet 1787, les consuls sollicitaient de l'intendant un secours de 500 livres, sur la capitation, ou bien l'établissement d'un atelier de charité sur le chemin de Launac qui servait encore de débouché aux blés apportés de la Gascogne. Cette réparation urgente ne paraissait souffrir aucun retard si l'on voulait empêcher les voituriers de Cologne, Mauvezin & autres lieux, de porter leurs denrées à Verdun. Vains efforts, c'était comme le dernier chant du cygne, car les conditions économiques nouvelles du pays ne tardèrent pas à transformer le mouvement commercial de tous les petits centres de la Province, au profit des grandes agglomérations.

De plus en 1790, la réorganisation administrative des communautés, de la justice, des finances, &c., occasionna la suppression de plusieurs services publics dont les chefs avaient la résidence obligatoire à Grenade. Ainsi les dispositions récemment prises lui firent « perdre son siège royal qu'elle partageait avec les autres villes de l'arrondissement; son tribunal d'Élection; le siège de la recette des tailles; celui de la subdélégation & enfin celui du bureau & assemblée de département ». Le chef-lieu de district accordé à la suite de ces changements fut une faible compensation de la mutilation que l'on fit subir à son importance politique & administrative. Est-il excessif de supposer que ces

Digitized by Google

mesures influèrent directement sur la fréquentation des foires? Elles n'étaient pas en tout cas de nature à la favoriser.

A ces causes directes de diminution s'en joignent d'autres d'un caractère plus général. En effet, si dans les temps modernes, les foires ont perdu de leur importance primitive, c'est à la facilité & à la rapidité des communications qu'on le doit généralement. Le commerce se déplaça d'abord par suite de la construction des routes, puis par l'établissement des voies ferrées qui ont en quelque sorte supprimé les distances; les réseaux télégraphiques y contribuent puissamment, de même que la multiplicité des foires créées jusque dans les plus petites communes.

Launac, le Burgaud, Merville, Thil ont les leurs; quelques-unes sont aussi très anciennes & font nécessairement concurrence aux premières en date. Si dans le canton de Grenade, il existe un seul marché important, celui de Grenade, chaque commune a ses boulangers, ses épiciers ou merciers & les marchands ambulants qui apportent aux ménagères les objets de première nécessité, fournis naguère par le chef-lieu seulement. De là des déplacements, plus ou moins onéreux, & des pertes de temps supprimées en partie, au grand bénéfice des familles qui ont tout près ce qu'il fallait aller chercher loin parfois: c'est de la décentralisation commerciale bien entendue.

Dans ces conditions, les foires ne se soutiennent guère que par l'habitude; & la foule y est attirée moins par le besoin d'acheter que par le désœuvrement. Comme on se lasse de tout, même du plaisir, leur décadence, presque partout n'a point d'autre origine. Et cependant, c'est au plaisir d'abord que l'on fait appel, quand on veut ramener la faveur aux anciennes foires, ou si l'on veut en créer de nouvelles. L'utile, le nécessaire ne suffisent pas pour justifier la mesure. Il faut faire appel à d'autres sentiments : l'attrait, le bruit deviennent les compagnons inséparables du sérieux qui semble ne pouvoir s'acclimater sans eux.

De plus il existe entre les habitants d'une contrée des liens d'affinité qui les rapprochent d'un centre commun. Il ne suffit pas, semble-t-il, qu'il y ait communauté d'intérêts ou d'origine; il faut encore qu'il n'y ait pas trop de dissemblance dans les mœurs ou habitudes des gens pour les réunir sur un point donné. La distance est un facteur puissant dans cette question; cependant les divisions territoriales de 1790, n'ont pu effacer les anciennes tendances de certaines communes venant de préférence dans un chef-lieu qui n'est pas le leur. Les causes sont moins visibles, plus profondes, plus enracinées & partant bien difficiles à faire disparaître parce qu'elles tiennent beaucoup à l'essence même des individus & quelque peu aussi à la disposition topographique du pays.

Il y a bien les productions particulières des localités qui font la raison d'être spéciale de telle ou telle foire & qui y amènent

Digitized by Google

de nombreux marchands. Citons encore, à ce propos, la foire de Saint-Luc comme la plus vénérable, puisqu'elle est vieille de cinq siècles & plus. On y vient de bien loin acheter de la filasse de lin; les populations savent que l'on est sûr d'y trouver ce jour-là quantité d'oies, les oies grises & grasses de Grenade dont les foies succulents, transformés en pâtés, excitent l'appétit des gourmets ravis de leur goût exquis.

Les noms particuliers, donnés aux foires établies & empruntés au saint du jour où elles ont lieu, indiquent la puissance du pouvoir qui les faisait accorder. L'idée & le fait étaient toujours subordonnés à la religion. On dit plus volontiers ou plus aisément la foire de Saint-Luc, par exemple. La date ne semble pas répondre si bien à l'idée première qui l'a instituée. On retient mieux le nom du saint que celui du jour. De là ressort clairement la pensée dominatrice présidant jadis à leur création, & principalement pendant le moyen âge.

Les rois eux-mêmes, ou leurs lieutenants en province, autorisèrent les premières foires de Grenade à l'instigation des moines de Grandselve. Philippe-le-Bel, Charles VI, notamment octroyèrent à diverses reprises des règlements les concernant. Sous l'ancienne jurisprudence, les rois seuls avaient qualité d'accorder ou refuser l'établissement des foires & marchés. A Grenade, une fois seulement, il en fut accordé de nouvelles directement par un personnage ayant avec la couronne d'autres attaches que purement féodales ou administratives. Il n'est pas dit en effet si en 1469 le duc de Guyenne, frère de Louis XI, agissait de son autorité privée ou par délégation; toujours est-il, qu'à ce moment, l'intervention royale n'apparaît pas dans le titre.

V. — Investigations continuées jusqu'à nos jours. — Relation entre le présent & le passé. — Fluctuations subies depuis la Révolution.

Cette étude resterait incomplète si l'on ne poussait point les investigations jusqu'à nos jours. Aussi bien la partie contemporaine, si abstraite qu'en puisse paraître une esquisse rapide, nous montrera les vains efforts de nos anciens édiles pour rendre aux foires de Grenade leur valeur des premiers temps, dont le souvenir nous est parvenu à travers les siècles & les fluctuations qu'elles ont subies. Une étroite relation existe entre le passé & le présent, bien que l'objectif ne soit plus le même. Naguère on visait uniquement les profits des seigneurs; aujourd'hui au contraire l'intérêt de la ville passe du second rang au premier. L'amour du clocher passe avant l'amour du maître, qui fut beaucoup plus platonique qu'on ne pense. On agissait alors pour & au nom d'un ou deux personnages. C'est au nom d'une collectivité compacte qu'agissent nos dirigeants actuels & c'en est assez, croyons-nous,

Digitized by Google

pour caractériser deux époques entre lesquelles des esprits plus éclairés pourront établir maints rapprochements. Particularité curieuse : la même cloche sonnant les heures en 1623, les donne encore aujourd'hui aux descendants de ceux que les transactions commerciales appelaient sous le même monument, sous cette vieille halle qui abrita naguère aussi les petits trafiquants du quatorzième siècle.

Donc les foires des 24 février, 6 mai, 22 juillet, 18 octobre eurent lieu sans changement & aux mêmes dates, de 1723 à 1798. De 1799 à 1803. les trois dernières, reculées de deux jours chacune, se tinrent les 8, 24 & 20 des mois respectifs [1].

On rétablit l'ancien ordre en 1804. Sept ans après, en 1811, celle de Saint-Mathias (24 février), prit le nom de Saint-Mathieu tenue le 21 septembre.

En 1814, celle du 24 février reparaît pour faire place de nouveau l'année suivante à celle de Saint-Mathieu, maintenue dès lors sous ce nom, avec les anciennes, jusqu'en 1824,

En 1825 & 1826, celle de Saint-Luc seule est portée au 10 octobre, par erreur sans doute. Enfin, de 1829 à 1845 l'ordre primitif (Saint-Mathias, Saint-Jean-Porte-Latine [2], Sainte-Magdelaine & Saint-Luc) est définitivement rétabli avec toutes les dates anciennes conservées sans autre changement.

Mais vers 1846 ou 1847, les trois premières sont radicalement supprimées & remplacées par des foires variables, fixées d'abord au troisième samedi de février, d'avril, de juin; puis en les complétant, au troisième samedi d'août & de décembre (1851). Ces cinq nouvelles foires jointes à celle du 18 octobre, ont subsisté jusqu'à ces derniers temps avec une prospérité bien relative, presque douteuse, en tout cas, aussi variable que leur titre même.

En résumé les anciennes foires se maintiennent jusqu'à la fin de la première moitié du siècle, sauf les modifications de 1799 & celles des années suivantes. Les traitements divers auxquelles elles furent soumises indiquent suffisamment combien elles durent être languissantes. Leur peu de succès dû à des changements peu réfléchis peut-être, mal justifiés toujours, hâta leur suppression définitive, car ces fluctuations ne pouvaient que nuire à leur développement sinon annihiler leur importance déjà fort compromise.

On voit, en effet, que la fixité des foires est le premier facteur de leur prospérité d'antan. Ainsi l'avaient compris leurs premiers fondateurs qui après quelques tâtonnements, les fixèrent à des époques coïncidant avec des moments où le travail est le moins pressant. Les combinaisons postérieures furent impuissantes à leur rendre l'ancienne splendeur.

1. Les renseignements suivants sont puisés dans le calendrier de Toulouse.

2. Le souvenir en est resté sous cette rubrique patoise : Saint Jean porto la tino, Saint Jean porte la cuve.

Digitized by Google

Depuis quarante ans les dernières tentatives avaient donné des foires n'existant guère que de nom. Seule, celle du 18 octobre, défiant pour ainsi dire tous les bouleversements, a pu résister aux caprices qui dans la suite des temps transformèrent ses sœurs sans parvenir à les rendre florissantes.

Après ces épreuves successives, on vient de reprendre en partie la tradition séculaire qui eut sans doute gagné à ne pas être interrompue. Souhaitons, pour le commerce du pays, que les nouvelles dates, prises & reprises, ramènent au chef-lieu le trafic important d'autrefois. Espérons-le, du moins, nos foires, désormais immuables & mieux dotées, retrouveront plus de faveur à la fin du siècle que pendant les années précédentes[1].

RUMEAU.

1 Suivant une délibération du 4 novembre 1333, les foires sont fixées à partir de 1891 aux dates ci-après :

1° 18 février, foire de Sainte-Suzanne (principalement pour les animaux).

2° 5 mai, dite de Saint-Jean-de-Mai (pour les animaux), créée en 1469.

3° 20 août, dite de Saint-Bernard (ail, cerceaux, futailles, &c.).

4° 18 octobre dite de Saint-Luc (animaux gras, oies, canards, filasse de lin, &c.), créée en 1316.

5° Une foire variable a lieu le samedi avant Pâques (pour la vente du salé).

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'ABBAYE DE BOULBONNE

DANS L'ANCIEN COMTÉ DE FOIX

(DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES).

En 1793, l'abbaye de Boulbonne comme bien d'autres maisons religieuses fut livrée au pillage; ses riches archives devinrent la proie des flammes, & des paysans enlevèrent quelques documents qui sont de nature à nous fournir aujourd'hui des renseignements précieux sur la situation de ce monastère avant la suppression des ordres.

Au nombre de ces documents se trouve un plan colorié des possessions de Boulbonne au dix-septième siècle, domaines sis entre l'Hers & l'Ariège & attenant à l'abbaye. Cette carte formée de deux parchemins cousus bout à bout, devait être appliquée à la muraille d'une des principales salles du couvent; elle mesure 1m15 de haut sur 0m72 de large.

Cinq des plus importantes donations faites en faveur de Boulbonne, du dixième au treizième siècle, y sont mentionnées & délimitées au moyen de filets rouge, jaune, gris, vert & noir. Une vue de la façade principale de l'abbaye & de toutes les granges & fermes comprises dans ces terres, donne un intérêt de plus au document. Enfin, l'artiste a tracé sur le parchemin la silhouette des abbés de Boulbonne & de Cuxa; des donateurs, Loup, archidiacre de Saint-Etienne, Bertrand de Canens & d'un autre seigneur nommé Raymond. C'est d'après le costume dont le dessinateur a revêtu ces personnages que nous croyons devoir placer dans la première moitié du dix-septième siècle la confection de cette carte.

Bien avant la fondation du couvent de Boulbonne, qui devait être le lieu de sépulture des comtes de Foix, la terre de Tramesaygues [*Inter ambas aquas*], avait été donnée par Loup, archidiacre de Saint-Etienne de Toulouse, à l'abbé de Saint-Michel de Cuxa, au pied du Canigou (Pyr. Orien.), à la condition d'y établir une maison religieuse[1]. Cette

1. *Histoire de Languedoc*. t. VIII, col. 1834. — *Gall. Christ.* t. XIII. Instrumenta col. 227.

Digitized by Google

libéralité, une des plus considérables, eut lieu en 969 ; elle est marquée par un filet rouge sur le plan & renferme dans ses limites les granges de Tramesaygues, Picarrou, le Baissat, Tenebrègue & le Loungat. En même temps l'archidiacre cédait aussi à l'abbé, sur la rive gauche de l'Ariège, l'alleu d'Ampouillac qu'il tenait d'Amelius Simplicius & d'Amelius Nizecius. Au-dessous des deux personnages on lit d'une part : — 969 — *Ego Lupus archidiaconus S^ti Stephani Tolosæ, dono tibi abbati Coxani, ipsum alodem qui est infra ambas aquas qui tenet ab agullone usque ad riguerium & vadit per ipsum per ripam Ircæ albæ & venit usque ad fontem prænominati loci & inde vadit per mediam Vernedam & per medias insulas usque ad Aregiam fluvium & a medio fluminis Aregiæ revertit ad agullonem.* — D'autre part, au dessus de la grange d'Ampouillac, est

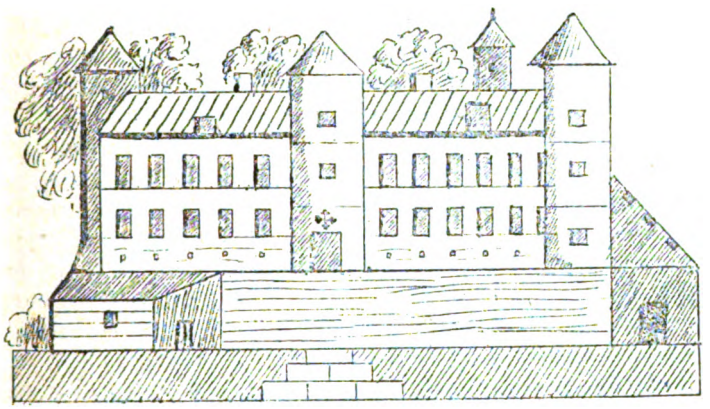

écrit. — 969. — *Ego Lupus, dono insuper & ipsum alodem de Ampuliaco quem acquisivi de Amelio Simplicio & de Amelio Nizecio totum & ab integrum*[1].

En présence des données bien précises que nous venons d'exposer ; il faut écarter cette appréciation avancée par quelques auteurs qui tend à placer au lieu de Tramesaygues la première abbaye de Boulbonne[2]. D'après eux, cette maison religieuse aurait été dans la suite, au douzième siècle, transférée près de Mazères, où une pierre de fondation fut trouvée en 1884 par M. Grinda. Plus tard, les abbés l'auraient rebâtie au confluent de l'Ariège & de l'Hers, après sa destruction par les huguenots. Il n'était pas admissible que les religieux de l'abbaye, placée à Tramesaygues, dans un site ravissant, eussent transporté leur

1. Bibl. nat., collect. Doat, vol. 83, f° 3. — *Hist. de Lang.*, t. VIII, col. 1883.
2. V. Abbé Duclos, *Hist. des Ariégeois*, t, IV, p. 212. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* (24 juin 1884). Communication de M. Grinda.

Digitized by Google

établissement dans la plaine aride & déserte près de Mazères; &, en effet, c'est précisément cette considération qui détermina l'abbé de Boulbonne à abandonner l'emplacement primitif de son monastère, pour se fixer sur les bords de l'Ariège au lieu où s'élèvent encore de nos jours les imposantes ruines de cette maison cistercienne. Le prieuré de Tramesaygues, dépendant de Saint-Michel de Cuxa n'eut rien de commun avec Boulbonne jusqu'au commencement du treizième siècle.

Conformément aux volontés du donateur, une église fut bientôt élevée au lieu de Tramesaygues sous l'invocation de la Vierge; elle fut consacrée en 972 par l'évêque de Couserans [1].

Au sud de la grange du Baissat & le long de l'Ariège se trouvaient au dixième siècle, des terres marécageuses que deux seigneurs, Raymond & Guillaume abandonnèrent à l'abbé de Cuxa en 994. Le document porte à ce sujet : — 994 — *Ego Raimundus & ego Guillelmus vendimus tibi abbati Coxani allodem nostrum quem vocant insulas de Bexago, habet autem affrontationes de duas partes in alode Santæ-Mariæ, de tertia de nos venditores, de quarta in medio Aregiæ.*

Mais l'abbaye de Boulbonne, grâce à la puissante protection des comtes de Foix, acquérait peu après sa fondation une certaine supériorité sur tous les établissements religieux du pays & prenait une grande influence sur les seigneurs du voisinage. Dès 1195, Bertrand de Canens abandonnait à l'abbé de Boulbonne tout ce qu'il possédait depuis le bois de Tramesaygues jusqu'à Rieupeyrous & au bois de la Devéze. Le texte de cette donation est ainsi conçu : — 1195 — *Ego Bertrandus de Canens dono tibi abbati Bolbonæ omnem partem meam de nemore de Inter ambas aquas & ecclesiasticum & localem & vineam & essartum de inter ambas aquas, & illam terram quæ est vocata Ferrage & omnem illam terram quam habeo & teneo de vinea usque ad Riupeyrous & de Riupeyrous en la usque ad nemorem de la Devesa. heremas & cultas.* — Cette charte ne figure pas dans le recueil de Doat conservé à la Bibliot. Nat.

Les possessions limitrophes des deux abbayes de Boulbonne & de Cuxa amenèrent nécessairement des difficultés & des querelles; & bientôt, grâce à sa prépondérance, le monastère des comtes de Foix absorba les domaines voisins. En 1209, en effet, l'abbé Pierre de Cuxa donna à l'abbé Bérenger, l'église & le dîmaire de Tramesaygues à la condition d'y célébrer des messes & sous la redevance annuelle de douze sous de Barcelone. Cette donation a été reproduite en ces termes sur le plan : — 1209 — *Ego Petrus, abbas Coxani tradimus tibi abbati Bolbonæ, ecclesiam nostram Stæ Mariæ de inter ambas aquas, cum terris cultis & incultis, sub censu annuatim duodecim solidorum barchinonensium* [2].

1. Mabillon, Annales, 973.
2. Bibl. Nat., collect. Doat, vol. 83, f° 311, — *Hist. de Lang.*, t. VIII, col. 1895.

Digitized by Google

Le prieuré de Tramesaygues fut définitivement réuni à Boulbonne en 1219[1].

Les granges mentionnées sur le plan sont au nombre de quatorze : Puel, Fourté, le Loungat, Fantou, la Guerre, Garcia, Ténebrègue, Tramesaygues[2], Picarrou, le Baissat, Artenac, entre l'Ariège & l'Hers ; puis Ampouillac, Baulias-dessus & Baulias-dessous, sur la rive gauche de l'Ariége. Tous ces lieux existent aujourd'hui, & quelques-uns, de simples granges sont devenus des hameaux tels que Picarrou, Garcia & Fantou. Quant au moulin à eau dit le Moulinadou, placé à l'angle droit supérieur du plan, il n'a jamais fait partie des possessions de Boulbonne & appartenait à l'abbaye de Calers depuis 1166, époque à laquelle il lui fut donné par Guillaume Pons d'Aure[3].

Disons en terminant cette description du plan des domaines de Boulbonne qu'à la vente des biens du monastère en 1791, le couvent & Tramesaygues furent adjugés pour 180 500 liv. à un nommé Fromatgé ainsi que Baulias dessus pour 32 388 liv. La métairie de La Guerre fut achetée par Galache, 23 512 liv. ; celle d'Ampouillac par Sevenes, 55 400 liv. & celle de Baulias dessous par Hoquétis au prix de 36 500 liv.

II.

Situation du monastère de Boulbonne en 1790.

Revenus & charges de l'abbaye, au moment de la suppression des ordres.

En 1790, il y avait au monastère de Boulbonne neuf religieux & quatre convers; de plus quatre religieux profès de ce couvent étaient à ce moment là absents.

Les redevances en argent & en nature étaient prélevées comme suit :

Juridiction de Mazères. I. Grange d'Alix ; affermée 400 liv. & 1 setier d'avoine.

II. Grange de Durgou ; affermée 390 l., 18 volailles, 1 cochon, 2 setiers d'avoine & 12 serviettes.

III. Grange de Lanat ; affermée, 300 l.

IV. Grange du Pic ; affermée 1 190 l., 36 volailles, 4 oies grasses, 2 setiers d'avoine, 4 cannes de toile de lin.

V. Grange du Prieur; affermée 900 l., 36 volailles, 2 setiers d'avoine.

1. *Gallia Christ.*, t. XIII. Instrum. ecclesiæ Mirapiscensis.

2. La paroisse de Tramesaygues renfermait 638 habitants en 1788. [Arch. de la Haute-Garonne.] Série C. 2155.

3. Cf. Notre notice sur l'abbaye de Calers, p. 101.

Digitized by Google

VI. Grange du Recteur; affermée 1100 l., 36 volailles, 4 dindons.

VII. La communauté de Mazères donnait tous les ans 6 livres de cire & payait 185 liv. pour droits de censives, lods & ventes. [Baux & actes retenus par Me Segella, not. à Mazères.]

JURIDICTION DE CINTEGABELLE. I. Grange d'Ampouilhac; affermée 2125 liv. & 60 setiers de mixture.

II. Grange d'Artenac; affermée 1675 l. & fournissant tout le charroi pour le couvent.

III. Grange de Baulias-dessous; affermée 1300 l., 24 volailles, 1 cochon gras ou 40 l., 12 oies grasses, 2 setiers d'avoine.

IV. Grange de Baulias-dessus; affermée 1250 liv., 36 volailles, 1 cochon gras ou 60 liv., 4 setiers d'avoine, 6 cannes de toile & 12 serviettes.

V. Les granges du Baïssac, Laguerre & Tramesaygues, affermées ensemble 6000 liv. & le tiers du charroi.

VI. Grange de Montalivet, donnée à moitié fruit & en sus 50 l., 150 œufs, 24 volailles, 2 dindons, 8 cannes de toile & 6 serviettes.

VII, Le bac sur l'Hers, au port de Boulbonne, affermé 95 liv.

VIII. Droits de lods & ventes de Cintegabelle : 60 liv.

IX. Partie des censives & albergue de Cintegabelle : 198 liv.

X. Une pièce de terre en sainfoin à Montalivet, & la première coupe du pré de Tramesaygues, jouies par le couvent : la première, 45 liv.; la seconde, 200 liv.

XI. La dîme non affermée de Cintegabelle, y compris une partie de la paroisse de Tramesaygues se trouvant dans les juridictions de Saverdun & Calmont : 3920 liv.

JURIDICTION DE MONTAUT. I. Grange de Lagamasse, affermée 560 l., 36 volailles, 1 cochon ou 40 liv. & 12 serviettes.

II. Grange de Lasparets, affermée 630 liv., 18 volailles, 4 oies grasses, 2 setiers d'avoine & une charrette à volonté; de plus, obligation par le fermier de nourrir un poulain pour le couvent.

III. Grange de Saint-Bernard, affermée 1525 liv., 36 volailles, 8 cannes de toile & 12 serviettes.

IV, Droits de fournage, fouage, lods & ventes, censives & dépaissances sur la plaine de la Boulbonne dont le seigneur faisait compte au monastère, 100 liv.

V. La dime (susceptible d'augmentation) affermée, 1500 l.

[Baux & actes retenus par Me Lafage, not. à Cintegabelle].

JURIDICTION DE SAVERDUN. I. Balnègre, affermé 305 l. plus une redevance d'une chasuble de 60 liv. & d'un chevreau, à Pâques.

II. Lods & censives de Saverdun, 125 l,

I. Granges de Lagarde & Seire, affermées 1400 l. 36 volailles, 15 setiers d'avoine, 8 cannes de toile & 12 serviettes.

Digitized by Google

JURIDICTION DE MOLANDIER. I. Grange de Rinangles, affermée 1000 l.

JURIDICTION DE DUN. I. Grange de Dieusaïdes, affermée 350 l.

II. Albergue à Dun : 12 liv.

III. Intérêts payés au couvent par la communauté de Dun, 120 l.

IV. Moulin, champs ; les censives, les dimes & agriers de Saint-Pierre d'Escrabe, affermés : 1838 l. ; 42 setiers de blé, 12 setiers d'avoine, 2 quintaux de chandelles, 40 liv. de sucre 24 serviettes & 24 chapons.

V. Forge banale de Dun : affermée 8 setiers de blé & 10 journées de travail.

VI. Bail à fief d'une maison : 6 l. 5 s.

VII. Lods & ventes de toute la seigneurie : 150 liv.

VIII. Les vignes de Dun donnent environ : 600 l.

IX. Vigne *du medici* : 40 l.

X. La Tuilerie : 400 liv.

[Actes & baux retenus par Me Avignon, not. à Mirepoix.]

JURIDICTION DE RIEUCROS. I. Grange de Malries, affermée 760 l., 36 volailles, 8 oies grasses, 6 serviettes & 6 cannes de toile.

II. Censives & autres droits à Péchaut (Podio alto) près Rieucros, affermés 360 liv.

JURIDICTION DE MALEGOUDE. I. Château de Malegoude affermé 560 l.

JURIDICTION DE RIEUX DE PELLEPORT. I. Albergue de 5 liv.

JURIDICTION DE MONGISCARD. I. Granges de Belbèze & du Cardinal, affermées 2525 liv., 16 volailles, 6 setiers d'avoine & 12 serviettes.

JURIDICTION DE PUYDANIEL. I. La portion des dîmes affermée 915 l.

JURIDICTION DE BELPECH. I. Dime de Villagasquet affermée 36 l.

II. Les censives de Pech-luna, affermées 100 l.

III. Droit de lods à Pech-luna, 12 liv.

IV. Vacants dits du Debat, entre Mazères, Molandier & Belpech, affermés 600 liv.

JURIDICTION DE MONTGAILLARD. I. Une pièce de terre divisée en deux par le ruisseau de Mars, affermée 370 liv.

II. Les censives du lieu, affermées, 870 liv.

I. Droits de lods & ventes à Bazièges, Villefranche, affermées 250 liv.

JURIDICTION DE PAMIERS. I. Une maison rue Boulbonne, de censive annuelle de 8 livres de cire.

II. Pamiers & Tarascon, droits divers, 16 liv.

JURIDICTION DE TOULOUSE. I. Maison rue du Bas-Noir, affermée, 900 liv.

II. Maison rue Boulbonne, louée en partie, 300 liv.

NAVARRE. — Le domaine donne au couvent une rente annuelle de 92 liv. pour fondation de deux messes tous les jours de l'année ; fondation des Comtes de Foix.

Digitized by Google

Le monastère de Boulbonne percevait donc un revenu de 40715 livres en argent; de plus les redevances en nature donnaient : 412 volailles; 28 oies grasses; 4 cochons; 1 chevreau; 150 œufs; 50 setiers de blé; 48 setiers d'avoine; 60 setiers de mixture; 108 serviettes; 40 cannes de toile de lin; 1 chasuble & 60 livres; 2 quintaux (ou 100 k.) de chandelles; 14 livres de cire; 40 livres de sucre.

D'autre part les charges du monastère, très élevées, se répartissaient de la manière suivante.

I. — Charges roxales; à payer à l'État pour les biens roturiers, une somme de 16612 liv.

II. — Décimes aux évêchés de Pamiers, Rieux & Mirepoix : 7748 l.

III. — A la ville de Mazères pour l'entretien de l'église : 982 l.

IV. — Aux pauvres de Mazères, aumône de 100 setiers de blé le Jeudi-Saint, valeur 1500 liv.

V. — A la ville de Montaut, pour l'entretien du four banal & de l'église, 312 liv.

VI. — Cintegabelle, paroisse d'Arbouville au bout du pont, pour l'entretien de l'église 31 liv [1].

VII. — Au curé de Tramesaygues, deux charretées de foin d'une valeur de 40 liv. & 250 liv. argent, total, 290 l.

VIII. — A Montgiscard, décimes & aumônes : 50 liv.

IX. — Pour les communes de Seire & Lagarde, 80 liv.

X. — A Montgaillard, pour l'église, 32 liv.

XI. — A Rieucros, pour les aumônes & l'entretien de l'église, 160 l.

XII. — A Léran, pour l'entretien de l'église de Corbières & Cazalis-des-Bailles, la somme de 36 liv.

XIII. — A Malegoude, rente pour l'entretien de l'église, 10 l.

XIV. — A Dun, pour les aumônes & l'entretien de l'église, la grange de Dieuzaïde était grevée de 138 l.

XV. — Entretien de deux maisons à Toulouse, 53 l.

XVI. — A Saverdun, pour l'entretien de l'église, 20 l.

XVII. — A Puydaniel, pour l'entretien de l'église, 15 l.

XVIII. — Obit de Gillabert à acquitter, 100 l.

XIX. — Entretien des batisses des diverses granges; 1000 liv.

XX. — Entretien du monastère; 600 l.

XXI. — Redevance à la maison mère de Cîteaux pour la tenue du chapitre : 273 l.

XXII. — La mense abbatiale ou revenu de l'abbé commandataire, la somme annuelle de 9000 l.

XXIII. — Intérêts payés annuellement par le monastère pour une somme de 40 à 50 000 l., empruntée & ainsi répartis :

1. La paroisse de Saint-Etienne d'Arbouville, au bout du pont de Cintegabelle, comprenait 243 hab. en 1788. [Arch. de la Haute-Garonne, Série C. 2155.]

Digitized by Google

1° A l'hospice de Toulouse, 300 l.
2° Au collège de Gimont, 480 l.
3° Aux Trinitaires de Mirepoix, 300 l.
4° A l'Hôtel Dieu de Rodez, 300 l.
5° A Mme Darbon, à Toulouse, 116 l.
6° A M. Darbon, à Castillon, 66 l.
7° A M. Gagniac, 90 l.

La somme totale des charges du monastère s'élevait à 40564 l.

III.

Mémoire pour le syndic des religieux de Boulbonne, contre messire Henry de Lévis, filz de Jehan, seigneur de Mirepoix, touchant la seigneurie de Dun[1].

« En l'an 1256, Gui de Lévis obligea toute sa terre de Mirepoix & particulièrement le lieu de Dun pour la pension perpétuelle qu'il estoit obligé audit monastère : de 6 cestiers bled & 7 cestiers orge, [comme appert par le contract d'obligation cotté lettre A.]

« Jehan de Lévis, refusant payer ladite pension, feut mis en justice par lesdits religieux & feut condempné par le .....[2] qu'estoit lors à Tholose, lesdits religieux ne pouvant plaider devant aultre estant commis par le Saint-Siège apostolique devant ledit auroit esté tant procédé qu'il aurait esté condempné payer ladite pension avec les arrérages depuis XXIX ans. Se voyant ledit de Lévis condempné par 3 fois, se rendit appellant devant le Pape & toujours condempné, la sentence du conservateur confirmée & déclarer excommunié par toutes ses terres, de quoy se porta pour appellant devant le Roy à Paris, [de quoy est fait mention par ledit contract cy dessus cotté lettre A.] — En ce temps décédant ledit Jehan ; succéda Roger Bernard de Lévis son filz, lequel prenant les voies de son père poursuit l'appel & en est desmis par arrest de Paris, le tout avec despens. [Appel de l'arrest icy cotté, lettre B.]

« En voyant, ledit Roger qu'on procédoit à faire décréter son bien & à la vente publique de tous ses fruitz & déclaration de l'exécution par

1. Ce curieux mémoire, concernant les différends survenus entre les Lévis & le monastère de Boulbonne est un des rares documents qui ont échappé au pillage & à l'incendie du monastère à la Révolution. Il nous a été communiqué par M. Loze, inspecteur des forêts.

2. Mot laissé en blanc dans le mémoire ; s'agirait-il du nonce?

Digitized by Google

toute la terre, s'accorda avec lesdits religieux & en payement des arrérages, des despens & des esmendes & amortissement de ladite pension, bailla ausdits religieux, les seigneuries de Dun & Malegoutte, la forest de Pechaut & aultres terres en despendant avec tous les droits qu'il y avoit, [comme appert par la transaction de l'an 1391, cotte, lettre.....]

« Consécutivement lesdits religieux furent mis en possession desdits droits & biens par le mandement mesme dudit sieur Roger de Mirepoix. [Appert par l'acte cotté, lettre D].

Ouvrons une parenthèse au sujet de la cession de droits faite par le seigneur de Mirepoix à l'abbé de Boulbonne ; elle expliquera le passage suivant du mémoire, en donnant la date exacte & les clauses de ce contrat. C'est le 23 octobre 1391 que Roger Bernard de Lévi accorda au monastère la faculté de prendre les revenus des localités mentionnées, lesquelles il avait données pour les arrérages de 13 muids de blé qu'il devaitfaire annuellement à Boulbonne ; *mais il obligeait ses biens au couvent jusqu'à ce que le roi ait amorti les localités faisant l'objet de la cession.* Le 10 avril 1392, le même Roger Bernard abandonnait à l'abbé (par dévotion & amour pour le couvent), l'usufruit pendant vingt neuf ans des censives & revenus du moulin, des blés, vins & de la justice haute & basse des lieux de Dun, Malegoude & de la forêt de Péchaut (Podio alto)[1]. Continuons la transcription du mémoire.

« Et pour estre soulz la protection du Roy, lesdits religieux l'appelant en pariage en tous lesdits biens en l'année 1397, luy donnant la moitié de la justice & la 8me partie de la directe dudit lieu de Dun. [Appert du pariage & amortissement icy cotté L.]

Voici, dans quelles circonstances fut conclu ce paréage, que le mémoire se borne à mentionner. L'abbé de Boulbonne, négligeant de se conformer à la clause du contrat de cession de droits faite en 1391 par R. B. de Lévi & que nous avons soulignée, prit possession des biens, avant d'en avoir obtenu l'amortissement. Le roi fit poursuivre l'abbé, réclamant de lui le payement des arrière-fiefs de ces terres. Les parties s'accordèrent & conclurent le paréage dont il est question, le 3 décembre 1397. Il fut convenu que l'abbé conserverait la propriété des lieux cédés par le seigneur de Mirepoix, entre autres, le moulin de Dun, & que la juridiction haute, moyenne & basse de ces localités serait commune au roi & à l'abbé, sauf les cas royaux. Les parties devaient y nommer un baile, un juge, un notaire & autres officiers de justice dont elles recevraient le serment. Les sceaux de la cour de justice devaient porter les armes de l'abbé & du roi. L'année suivante,

1. Les explications que nous ajoutons à ce document, ont été puisées par nous à la Biblioth. nat., Fonds Doat. Vol. 86, fos 173 & 177.

Digitized by Google

1398, Charles VI confirmait cet accord passé entre ses officiers & les religieux de Boulbonne [1].

« Ayant Sa Majesté, jouy paisiblement dudit pariage & lesdits religieux du reste, le Roy auroit engagé & vendu à pacte de rachapt la part qu'il avait audit Dun par ledit pariage, pour la somme de sept cents livres à Jean Moillet, lequel en a jouy quarante ou cinquante ans, sans nous troubler, & ces années passées, le 11me décembre 1595, procédant messieurs les commissaires députés pour la revente de domaigne à perpétuité, ledit Moillet aurait surdit & mis en possession depuis le 8me febrier 1597, ayant M' de Rocles doublé luy auroit esté faict vente de ladite place [comme appert par acte icy dessoubz cotté.]

« Et voyant ledit Moillet ne pouvoir redoubler contre ledit Rocles, auroit vendu tout son bien & son droict qu'il pensoit avoir en ladite seigneurie, à Monsieur de Mirapoix, qui achepta le tout au nom de son fils bâtard. [Appert par l'acte icy dessoubz cotté, lettre F.]

« Ayant ledit sieur de Mirapoix, de son autorité privée prins possession, changé les officiers, mis ses armoiries & penonceaux, voyant bien que ledit Rocles estoit le juste & dernier vray possesseur & qu'il poursuivoit les habitants à le recognoistre, pour faire teste audit Rocles & surdire à ladite seigneurie, auroit donné ce qu'il présuppose avoir sur icelle à Monsieur Henry son filz, qui auroit offert redoubler contre ledit de Rocles, & à ces fins faire assigner ledit de Rocles, le vingt & troysième juillet 1599; ce qu'ayant sceu ledit scyndic de Bolbonne se seroit randu opposant ou bien droict par ordre pour estre préféré tant contre ledit Rocles que Mirepoix, offrant payer ledit doublement offert par ledit Mirapoix, & oultre ce, faire la conditiou du Roy meilleure, en luy donnant de rechef la moitié de la justice & le continuant au pariage & aquoy ilz auroit esté receu & le contract luy avoir esté expédié avec clauses expresses & pacte qui ne pourra plus estre mis aux enchères, ni personne estre receu à dire ni surdire inaliénable à perpétuité à la Couronne, ladite justice n'ayant acquis lesdits religieux que la troisièsme partie de la directe jadis appartenant au Roy, qui ne vault & ne s'afferme qu'à quinze escus & en ont payé mil deux cent huictante 4 escus, quarante solz; [comme appert par ce contrat que leur a esté expédié par lesdits commissaires, le 20me sept. 1599, cotté lettre G.]

« En vertu duquel ledit syndic auroit este mis en possession suivant le procès verbal de M. d'Hydryar, commissaire au presidial de Tholose, ce que voyant, ledit Henry auroit obtenu lettre de la chancellerie de Tholose faisant inhiber ledit syndic & l'assigner au prime conseil à six mois, ce que feut faict le 30me octobre 1599, tombant ladite assignation le trentiesme du présent mois d'Apvril 1600. [Le tout icy cotté lettre H.]

1. Biblioth. Nat. Fonds Doat. Vol. 86, f° 203.

Digitized by Google

« Depuis ledit syndic auroit faict en auctoriser sondit contract au Roy, le mois d'octobre dernier & iceluy faict enregistrer en chambre des comptes à Montpellier le 7me janvier 1600. [Le tout attaché avec ledit contract dessus cotté lettre G.]

« Ce nonobstant ledit sieur de Mirepoix continue de troubler ledit syndic, ayant de son auctorité privée mis un juge, lieutenant, baille, greffier & aultres officiers audit Dun, comme appert par les actes, comme Mellet se disant juge de Mirepoix & de Dun; & ce nonobstant les inhibitions à luy faictes & audit sieur de Mirapoix par la cour de Parlement, [suivant les actes icy cottés attachés, lettre J.] »

Ici s'arrête le mémoire; comme on le voit, au commencement du dix-septième siècle, les religieux de Boulbonne étaient encore en procès avec le seigneur de Mirepoix. Les documents faisant défaut, on ne peut savoir à quelle époque & de quelle manière se termina le différend.

IV.

Lettres patentes de Louis XVI, autorisant les religieux de Boulbonne à reconstruire un moulin.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France & de Navarre, à tous présents & avenir salut; nos chers & bien aimés les prieur, syndic & religieux de l'abbaye de Boulbonne ordre de Cîteaux, nous ont fait représenter que leur maison a joui d'un droit de moulin pour leur usage particulier depuis sa fondation jusqu'au milieu du XVIme siècle, que cette maison ainsi que le moulin furent détruits par les guerres de religion; qu'ayant depuis fait reconstruire leur monastère & les bâtiments qui en dépendent, les dépenses considérables que cette reconstruction leur a occasionnées, ne leur a pas permis de reconstruire leur moulin, &, comme la propriété de ce moulin qui leur est très utile leur appartient en vertu des priviléges de leur ordre qui ont été confirmés par des lettres patentes, & que les eaux nécessaires pour son exploitation ont leur source dans le territoire qui leur appartient; ils nous ont très humblement fait supplier de leur accorder nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter les exposans, de l'avis de notre conseil & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons par ces présentes signées de notre main, permis & permettons auxdits sieurs prieur, syndic & religieux de Bolbonne, ordre de Cîteaux, de faire reconstruire un moulin à moudre du bled sur le terrain à l'extrémité de l'enclos de leur maison

Digitized by Google

au lieu & place de celui qui existait anciennement & qui a été détruit Sy donnons en mandement à nos amés & féaux conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement à Toulouse & à tous nos autres juges qu'il appartiendra que ces présentes ils fassent régistrer & du contenu en icelles jouir & uzer les exposans pleinement, paisiblement & perpetuellement, faisant cesser tout trouble qui pourrait leur être apporté, & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles au mois de juillet, l'an de grêce mil sept cent soixante seize & de notre règne le troisième.

LOUIS,

Par le Roy,

DE MIROMESNIL, AMELOT,

[Arch. du Parlement de Toulouse. N° 62, p. 350.]

Ce document qui ne semble pas avoir par lui-même un grand intérêt, mentionne cependant l'existence d'un moulin dont il ne reste plus aucune trace aujourd'hui. Ce bâtiment qui, d'après le texte, devait se trouver à l'extrémité de l'enclos, fut-il construit par les religieux dans les dernières années du dix-huitième siècle, & ensuite ruiné; ou bien l'abbé de Boulbonne se vit-il empêché par la Révolution, de profiter de l'autorisation donnée par le roi Louis XVI ? C'es ce que nous ne pouvons dire d'une façon positive.

C. BARRIÈRE-FLAVY.

Digitized by Google

EXCURSION A TARASCON

La Société de géographie a visité la vallée de Tarascon proprement dite, si riche en carrières & en éléments scientifiques intéressant le commerce, l'industrie, l'histoire, l'archéologie, la géologie, l'anthropologie, &c.

Le Dr Garrigou a conduit l'excursion. Il avait eu le soin de dresser une carte au 1/2000e environ, sur laquelle sont indiqués les principaux gisements & les principaux faits scientifiques qui peuvent être signalés dans un voyage aussi rapide que celui du 30 mars.

Chemin faisant, notre collègue indique les points intéressants pour les géologues, à partir de Toulouse même, jusqu'au point extrême de l'excursion. De grands dessins permettaient de suivre les démonstrations.

En partant de Toulouse, ce sont d'abord les terrasses alluviennes quaternaires qui sont successivement indiquées. Ces mêmes terrasses se dérouleront également devant nos yeux dans la vallée de l'Ariège. En passant à Braqueville, M. Garrigou rappelle la découverte de foyers de l'époque gallo-romaine, dans le jardin potager de l'Asile.

Plus loin, à Venerque, dans le vallon de l'Infernet, que nous apercevons de loin, est le gisement quaternaire ancien, de l'âge de l'ours, découvert par M. Noulet, & dans lequel ce savant a constaté la présence d'ossements d'animaux, cassés & mélangés à des outils de pierre tout-à-fait primitifs.

Sur les coteaux ont été faites récemment plusieurs découvertes d'objets mérovingiens.

A Miremont, nous est rappelée la trouvaille faite par M. Clergue, propriétaire, d'un canot de bois, probablement d'une seule pièce & perdu par l'indifférence des paysans. Ce canot avait été trouvé à cinq mètres de profondeur dans le dépôt de cailloux roulés qui constitue la terrasse quaternaire moyenne de la vallée.

Nous voici en face de l'abbaye de Boulbonne, entre Cintegabelle & Saverdun, c'est un vieux monastère dans lequel ont vécu des moines qui, dans un cartulaire dont il n'existe aujourd'hui que trois exemplaires, ont amoncelé de précieux documents intéressant l'Histoire du midi, surtout celle de l'Ariège.

A quelques kilomètres de là, s'aperçoit le château de Terraqueuse, dans le parc duquel naissent de superbes sources d'une eau limpide & délicieuse.

Digitized by Google

A Saverdun, MM. Pasquier & l'abbé Cau-Durban ont exploré des souterrains bâtis & datant d'une époque historique indéterminée. Là également, le long de l'Ariège, se manifesterait l'indice d'un plissement avec fracture, dans le terrain miocène. (Comptes-rendus de l'Institut de 1864).

Nous touchons au Vernet d'Ariège. A notre gauche est la ferme-école de Royat, entreprise aussi importante qu'utile, due à l'initiative & au dévouement d'un Ariégeois, M. Emile Lefèvre. A notre droite Bonac, dans les escarpements duquel a été découvert un modique, mais précieux gisement de mammifères miocènes.

Le train s'arrête dix minutes à Pamiers, ancienne capitale du royaume de Frèdélas, où la Société métallurgique de l'Ariège a ses ateliers, dans lesquels elle fond les obus, & prépare des roues & des ressorts de wagon. Le grand séminaire possède une collection paléontologique d'une très grande utilité pour le pays. Elle est l'œuvre d'un géologue éminent, M. le chanoine Pouech, aujourd'hui malheureusement dans un état de santé qui ne lui permet plus de continuer le gigantesque travail commencé il y a près de trente ans, la carte géologique de l'Ariège à l'échelle du cadastre.

En face de la station de Verniole, sur la rive gauche de l'Ariège, nous apercevons des coteaux argileux, rouge orangé, dont l'aspect contraste avec la coloration grise de ceux que nous longeons depuis notre entrée dans la vallée de l'Ariège. C'est là cependant le même terrain, le miocène. Si nous pouvions nous approcher de ces escarpements rouges qui portent le nom de *Calam*, nous verrions que ces argiles recouvrent d'énormes amas de blocs granitiques que M. Garrigou a rattachés à l'existence d'une moraine. Les argiles miocènes reposant sur ces cailloux & ces blocs, notre collègue en a conclu que la moraine était antérieure à ce dépôt miocène.

Mais nous voici dans la montagne, à Varilhes. Nous recoupons successivement le poudingue des montagnes (éocène) qui constitue les montagnes calcareo-gréseuses se dressant à notre droite & à notre gauche presque jusqu'à Saint-Jean-des-Verges, village d'origine romaine, où nous trouvons les calcaires nummulitiques, dans lesquels on tranche largement la pierre à chaux. Nous laissons sur notre droite la grotte du Portel (âge de l'Ours). Le terrain crétacé supérieur (garumnien), avec des argiles rouges & la source sulfurée froide de Tournac, est à notre gauche. Le crétacé moyen & le crétacé inférieur (aptien), nous conduisent à Foix où nous admirons le grand plissement jurassique si riche en fossiles, & la double bande de bauxite rouge (silicate d'alumine & de fer) qui forme la limite des terrains crétacé inférieur & liasique, à peu près dans toute l'étendue du département.

Nous avons traversé depuis Saint-Jean quelques terrasses glaciaires au sujet desquelles il ne nous est pas possible de nous étendre ici.

Voilà le train reprenant sa marche nous emportant à travers la plaine

Digitized by Google

de Montgailhard, dont le piton en pain de sucre, lambeau de crétacé inférieur & moyen, était autrefois surmonté d'un château dont il reste à peine quelques murs enfouis. Devant nous, se dresse, un peu vers la gauche, le Montfourcat, premier pic du Saint-Barthélemy, à la base duquel on trouve le terrain silurien supérieur fossilifère, le terrain dévonien & le carbonifère. A notre droite nous voyons les montagnes de Prat-d'Albis, les mines de fer de Ferrières, & dans le bas de la vallée un lambeau de terrain cambrien formant barrage, & ayant autrefois arrêté les eaux quaternaires (âge du Renne probablement) qui avaient recouvert les dépôts alluviens & glaciaires formant le sol de la vallée, alors transformée en un immense lac.

Laissant à gauche, c'est-à-dire à l'ouest, la vallée de Saint-Paul-de-Jarrat, nous traversons un tunnel creusé dans une roche verte particulière, qui n'est ni un ophite ni une diabase, & nous nous trouvons brusquement suspendus au dessus de la vallée de l'Ariège & des forges de Saint-Antoine. Cette usine, a été tout d'abord une fabrique d'acier & un laminoir, la première de ce genre qui ait été créée dans les Pyrénées, avec celle du Bazacle à Toulouse. C'est le grand oncle de notre collègue & guide, feu Joseph Garrigou, qui a installé cette dernière, & M. Adolphe Garrigou, le doyen des savants de l'Ariège, père de notre collègue, qui a créé Saint-Antoine. Depuis lors on a créé à Saint-Antoine un haut fourneau, aujourd'hui éteint, remplacé par une fabrique de tire-fonds pour les chemins de fer.

Après avoir traversé une plaine couverte d'énormes blocs erratiques & longé des granits de diverses qualités au milieu desquels est enchevêtrée à Mércus une longue bande de calcaire cristallin, nous traversons l'Ariège & nous arrivons à Tarascon.

Les voitures commandées par l'organisateur de l'excursion, M. Félix Regnault, nous emportent vers Bédeilhac. Ne nous attardons pas à décrire ce que nous voyons sur notre passage. De Bédeilhac nous dominerons les vallées, & nous pourrons tout admirer à notre aise.

Rejoints par nos collègues de la Société ariégeoise des sciences lettres & arts, & par ceux de l'Association Pyrénéenne établis dans l'Ariège, nous voici arrivés à la grotte, après avoir traversé le village, blanc sur la route par suite de la poussière du plâtre qu'on y fabrique & qu'on y emmagasine, noir dans la rue que nous suivons, par la saleté qui y règne. Nous sommes à la grotte.

Quelle superbe entrée! C'est un portique immense de cathédrale. La grotte se dessine devant nous, à parois élancées, à voûte hardie & fuyant dans l'ombre. Galerie immense, éclairée à plus de cent mètres de son entrée, par une lumière de plus en plus rare & douce.

C'est là notre salle de festin. Car enfin, malgré le désir de voir des merveilles, il faut satisfaire, à midi, un appétit aiguisée par un voyage de près de six heures.

Un formidable brasier brûlant au milieu de cette gigantesque basi-

Digitized by Google

lique dans laquelle nous semblons perdus, malgré notre nombre. nous permet de nous établir à l'abri du froid. Des amas de paille nous servent de siège. Nous sommes à l'œvre, nous rappelant que là même, il y a des milliers d'années, l'homme contemporain du Renne, & le montagnard qui polissait les pierres pour en faire des haches, avaient pris leur repas pantagruélique, dans ce palais primitif, suspendant au-dessus du foyer un bœuf ou un mouton pour s'en rassasier.

L'appétit satisfait, nous voici tous sur pied, rangés autour de notre cicérone, qui nous décrit la grotte & nous fait voir à l'entrée les divers foyers desquels il a retiré les débris si nombreux de cuisine & d'industrie de l'âge de la Pierre polie. Ici des meules de granit & des pierres à aiguiser & appointir les os, là, des masses d'ossements fragmentés, perdus au milieu de monceaux de cendres & de charbon, plus loin des outils en os & en pierre polie, enfin des poteries grossières cuites au feu.

Traversant ces foyers éteints depuis de longs siècles, nous nous engageons dans la grotte à la lueur de torches de paille, & tous munis d'une bougie, qui nous sert à mieux voir la place où nous devons reposer notre pied, souvent exposé à s'enfoncer dans une flaque d'eau ou dans un tertain détrempé.

Successivement nous passons devant les *deux bénitiers*, le grand & le petit, pour atteindre le *tombeau de Rolland*, gigantesque fragment de rocher tombé de la voûte & sous lequel reposerait en paix, d'après la tradition, le guerrier pyrénéen armé de sa légendaire épée.

Nous sommes là, à la porte d'une splendide cathédrale : le jeu d'orgues, le confessionnal, le maître autel, les chapelles, le carrillon que l'on met en branle devant nous, rien n'y manque. Éclairée par les feux de bengale, cette gigantesque nef devient imposante. On serait presque tenté de s'y recueillir, & l'on se demande quel est l'architecte qui conçut le plan de ce vaisseau si étrange.

Nous marchons toujours devant nous, nous atteignons le fond de la grotte, dont le sol est formé par une couche d'argile fine qui servait sans doute aux hommes préhistoriques à fabriquer leur poterie, & dont on use aujourd'hui comme terre à foulon, & comme matière propre à faire disparaître les corps gras qui ont sali les vêtements.

Le retour s'effectue sans encombre; en une demi-heure nous nous retrouvons à l'entrée de la grotte. Le ciel est d'une pureté admirable, nous laissant voir les crêtes découpées des montagnes de Gourbit, encore couvertes de neige fraîchement tombée & nous permettant de rêver au plaisir d'une excursion à col de Port, d'où l'on peut jouir, dit-on, de l'un des plus beaux panoramas de la chaîne pyrénéenne.

Mais ne nous endormons pas sous le charme de ce rêve; il nous faut admirer aujourd'hui la plaine de Tarascon, & rejoindre le chemin de fer en descendant à Arignac par les plâtrières.

La carte que le Dr Garrigou a bien voulu remettre à chacun de nous, va servir pour nous guider. Elle est des plus instructives.

Digitized by Google

En nous portant un peu au sud de l'ouverture de la grotte de Bédeilhac, nous apercevons devant nous, c'est-à-dire au sud-est, Tarascon, situé au milieu de la plaine. A gauche de Tarascon se dresse la montagne granitique de Serles & le pic de Martel. Des blocs erratiques s'y rencontrent jusqu'à l'altitude de 1 000 mètres au moins, constituant le glaciaire le plus élevé de la région. (G. S.); au-dessous, entre le pic & Tarascon, est une terrasse glaciaire moyenne (G. M.) à l'altitude 650 environ.

Si nous portons nos regards plus au sud, nous voyons la montagne de Quié, décharnée, calcaire, recouverte à l'altitude 993 environ, d'un épais tapis de blocs erratiques constituant le glaciaire supérieur (G. S.). Au pied de la montagne, entre le château de Lacombe & le vieux manoir de Fournié, est un lambeau de moraine (G. M.) se reliant autrefois au glacière de Surba (G. M.) que nous avons pu voir ce matin, en montant la première côte de la route qui nous a conduit à Bédeilhac. Entamée à une date relativement récente par la rivière de Rabat & de Gourbit, cette moraine barrait autrefois la vallée.

Dans le lointain, au sud-sud-est, nous apercevons le roc de Quié, sur lequel était bâti un château dont on ne retrouve aujourd'hui que quelques murs en ruine. Plus près de nous, en avant de Quié, est le vieux manoir de Fournié, autrefois fief du pape Benoît XII, donné à un Fournié, membre de sa famille (son neveu), aujourd'hui propriété du père de notre collègue, le Dr Garrigou. Plus près encore, vous apercevez le château de Lacombe, habitation meublée style Louis XIII, qui ne manque pas d'intérêt.

Au-dessus du village de Banat sont des mines de fer (hématite & fer oligiste) dont l'ophite rend le minerai souvent impur au traitement, soit par la forge à la Catalane, soit par le haut-fourneau.

Les coupes A B & C D vous montrent l'allure des terrains les uns par rapport aux autres. Vous pouvez, pour connaître ces rapports, vous en rapporter à la légende qui accompagne la carte.

Il n'est pas inutile de vous faire remarquer en passant que, dans la montagne de Soudour, il y a trois grottes superposées : 1° celle de Bédeilhac ou Grande-Grotte (l'âge du Renne & de la Pierre polie); 2° celle de Bouicheta (âge de l'Ours); 3° celle de Pradières (âge indéterminé). A l'époque où le glacier de la vallée, le plus étendu & le plus ancien, déposait les blocs erratiques qui se voient encore au sommet de Soudour, au-dessus du pic de Martel, & sur le plateau supérieur de Quié, à une altitude de 1000 mètres environ (G. S.), les entrées de toutes les cavernes étaient obstruées par le glacier & inhabitables. Plus tard pendant l'existence du glacier moyen (G. M.), les entrées de Bouicheta & de Pradières furent dégagées, & la grotte de Bouicheta fut habitée par l'homme contemporain de l'*Ursus Speleus;* plus tard, enfin, lorsque le glacier eut encore diminué & ne déposa plus que des moraines minimes (G. I.) l'entrée de Bédeilhac fut désobs-

Digitized by Google

EXPLICATION DE LA PLANCHE ET DES COUPES

1° PLANCHE

Elle montre : 1° les gisements de gypse P P' P" P'". P est la grande exploitation de Bédeilhac et d'Arignac, dans une vallée étroite, à peu près dépourvue d'eau en été. Le plâtre obtenu avec ce gypse est très beau quand il est convenablement cuit. — P' gisement de Surba, le même que celui de Bédeilhac et d'Arignac, occupant tout le dessous de la montagne de Soudour. Là l'exploitation serait plus facile, moins coûteuse, plus fructueuse. — P" gisement de Baillères, le même que les précédents, séparé d'eux par une fracture de la vallée (coupe A.B.) Il serait très facile à exploiter. — P'" gisement d'Arignac, facile à exploiter, mais restreint. — Tous ces gisements de gypse appartiennent au *trias*.

2° Les blocs erratiques *très rares* de la montagne de Soudour, échelonnés jusqu'à 1000 mètres d'altitude.

3° Les trois grottes superposées de Bédeilhac, de Bouicheta et de Pradières. Dans la première, l'une des plus belles des Pyrénées, habitations contemporaines du Renne et de la Pierre polie. — Dans la seconde, habitation de l'âge de l'ours. — Dans la troisième, traces glaciaires ?

4° La moraine frontale de Surba et de Fournié (glaciaire moyen de la vallée) entamée par la rivière de Rabat.

5° Les moraines de Baillères et du plateau de Génat 900 et 903 mètres

Digitized by Google

Digitized by Google

truée, & des générations d'habitants purent l'occuper à des époques différentes.

Au point de vue industriel, le versant sud de Soudour & le versant nord de la montagne de Quié, sont intéressants à étudier. Il y a dans ces deux montagnes des gisements de gypse, P' & P'' de la coupe A B qui pourraient servir de point de départ à une industrie plâtrière qui ferait une sérieuse concurrence à la grande industrie de même genre dont nous allons traverser les carrières, en rentrant vers Tarascon. Un cours d'eau assez abordant, des usines anciennes, prouvent que les habitants du pays ont eu l'intelligence de chercher à mettre en train ce commerce. Ils ont eu raison d'y penser, car il y a là une richesse qui ne demande qu'un léger effort pour être mise en rapport sérieux.

Prenons maintenant le chemin qui nous conduit vers les carrières de Bédeilhac & d'Arignac. Il nous fait traverser une énorme bande de gypse, qui marche O. 30° N. environ, & qui, s'appuyant sur les gneiss & sur le granit, est recouverte par les calcaires secondaires (jurassique & crétacé inférieur) dans lesquels sont creusées les grottes de la montagne de Soudour. Ces carrières, exploitées moitié à ciel ouvert & moitié en galerie (depuis peu de temps), sont véritablement effrayantes par les murs verticaux desquels on détache le gypse. Elles fournissent abondamment à une industrie qui est la seule du pays.

Autrefois, à Arignac & à Bédeilhac, les paysans du pays avaient trouvé l'aisance, la richesse même, dans le métier de chaufournié. Aujourd'hui, c'est une grande compagnie qui s'est emparée de la place, payant à des prix invraisemblables les carrières & les terrains. Aussi, une industrie qui, entreprise dans de bonnes & sages conditions aurait pu être des plus fructueuses, est devenue une industrie peu productive, malgré le nombre considérable d'expéditions qu'elle fournit à la ligne du Midi.

Il y a là une énorme affaire commerciale à entreprendre. On peut prédire un vrai succès à ceux qui sauront établir le monopole de l'industrie plâtrière dans le pays, aux conditions qu'indiquent la sagesse & la prévoyance.

Le glaciaire moyen (G. M.) recouvre la plupart des carrières de gypse, nous en retrouvons les blocs granitiques & les boues, jusques dans la plaine d'Arignac. Les heures qui nous restent encore vont nous permettre d'aller visiter Tarascon-le-Vieux.

Nous empruntons la description de Tarascon au *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse.*

« La ville n'est pas sans intérêt, tant s'en faut ».

« Son cadre, constitué par les hautes montagnes des Pyrénées est splendide. La partie de la ville située sur la rive droite de l'Ariège avec ses maisons blanches & ses toits d'ardoise, a, de la route, assez grand air; la ville ancienne présente ces tons grisâtres & maussades que donne à nombre de villes des Pyrénées le granit dont elles sont

Digitized by Google

bâties. Cette dernière, arcboutée à la montagne, enserrée dans les débris de ses remparts, semble encore ramassée sur elle-même pour repousser une agression toujours possible. Elle est dominée par un ballon surmonté d'une de ces tours sans caractère, qui fait rassembler le paysage avoisinant a un décor d'opéra comique. Cette tour a été construite sur les substructions d'un ancien château féodal assez important pour porter ombrage à Richelieu, qui en ordonna la démolition. Les rues de la ville sont montantes, tortueuses & étroites comme on les construisait au moyen âge. On y remarque d'intéressantes & artistiques portes en bois sculpté, une place du marché, une halle aux grains avec ses classiques mesures bâties en maçonnerie, qu'on ne voit que dans la France méridionale. Sur la grande & vieille place, une sorte de préau sous lequel se trouvent des comptoirs & des devantures en bois, grossièrement charpentés & effrités par le temps. Des piliers quadrangulaires en bois, sans art, supportent prosaïquement & sans conviction un premier en auvent. Les portes sculptées, quoique intéressantes sont en assez mauvais état, affaissées, titubantes elles dévient de la verticale qu'on dédaigne de leur faire reprendre. Les maisons elles-mêmes auxquelles elles appartiennent sont généralement dans un état de vétusté & de décrépitude lamentable.

« Cependant les deux portes fortifiées de Malbec & de Lacaussade, campées fièrement dans les débris de leurs remparts de pierre grise, ne manquent pas d'une certaine originalité.

« Un mur, recouvert d'une tapisserie aux couleurs criardes & indécentes qu'on ne s'est pas donné la peine de faire disparaître paraît symboliser la situation actuelle de ce vieux quartier, riche antrefois, au temps de la grande prospérité des forges catalanes & aujourd'hui ruiné par le progrès moderne, par le chemin de fer, par les hauts-fourneaux.

« Cependant, Tarascon est encore aujourd'hui le centre des transactions de la haute Ariège, mais il a perdu de son importance, malgré la présence d'un des établissements de la Société métallurgique de l'Ariège.

« Cette ville, nous dit encore le *Guide du baigneur & du touriste*, est « l'habitation de M. Adolphe Garrigou, l'éminent historiographe de « l'Ariège, chez qui l'on peut visiter ce qui reste de la riche collec- « tion de son fils, M. le Dr Garrigou, dont les remarquables matériaux « anthropologiques sont allés former le noyau du musée de Foix ».

Nous avons encore remarqué sur le bord de l'Ariège au Vic-des-Sos une esplanade entourée d'un parapet surplombant, du côté de la rivière, un véritable précipice. De ce point on jouit d'une très belle vue sur la route d'Ussat & sur Notre-Dame-de-Sabart, lieu de pèlerinage des plus célèbres de l'Ariège. Nous avons retrouvé ces petites promenades publiques, disposées à peu près dans les mêmes conditions, dans d'autres villes de l'Ariège, notamment à Saint-Lizier.

Digitized by Google

La nouvelle ville ou faubourg Sainte-Quitterie, s'étale plus à l'aise sur la rive gauche de l'Ariège, avec tous les aspects & toute la vulgarité du confort moderne.

En revenant à la gare nous admirons, sur l'Ariège, un beau pont de pierre restauré depuis peu. Le temps nous manque pour visiter les églises qu'on dit intéressantes.

« L'église de la Daurade remonte au règne de Henri IV ou de « Louis XIII, à l'exeption de la porte qui est du treizième siècle. « L'édifice n'a qu'une nef du dix-huitième siècle, flanquée de chapelles « latérales, & se termine par un chevet à cinq pans coupés garnis par « des tableaux. Ces toiles sont du dix-huitième siècle & semblent « appartenir à l'école toulousaine. Mais les couleurs en sont un peu « passées par suite de l'humidité. De chaque côté de l'autel se trouvent « deux bancs à dossiers en chêne sculpté dont les panneaux représen- « tent des fleurs entrelacées ». (*Guide route du voyageur & du touriste*, Paul Baby, déjà cité.)

A 6 heures le train nous ramène à Toulouse, enchantés d'avoir visité un pays charmant & d'avoir pu nous instruire d'une manière aussi agréable que peu fatiguante. F.

BOTANIQUE

Note sur le SEPTURUS CYLINDRICUS, *TRIN.*

J'ai recueilli, en abondance, pour la première fois l'année dernière, à Sauveterre, dans le canton de Maubourguet, une très jolie & très intéressante graminée non encore signalée dans le département : *Septurus cylindricus* TRIN (L. *subulatus* KTH.). Cette découverte me surprit d'autant plus que la plante dont il s'agit n'est pas mentionnée dans la *Flore des Hautes-Pyrénées* de M. l'abbé DULAC, & surtout parce que ce botaniste n'en parle pas davantage dans ses mélanges botaniques, bien que ce dernier ouvrage soit postérieur, si je ne me trompe, à l'époque à laquelle M. DULAC quitta Sauveterre dont il occupa la cure pendant plusieurs années.

Cette plante n'est pourtant pas rare dans le canton. Elle foisonne dans la localité déjà mentionnée, sur la petite côte qui conduit au château & à l'église. Elle se trouve là, comme partout où je l'ai ren-

Digitized by Google

contrée, mêlée avec *Solium perenne* L. auquel elle ressemble assez pour que, de loin, elle puisse être confondue avec lui & par suite passer inaperçue.

Je l'ai retrouvée, d'autre part, dans le Gers sur la route de Maubourguet à Marciac; on la rencontrerait, je pense, sur le prolongement de cette route vers Mirande. Je l'ai aussi trouvée & récoltée dans les Basses-Pyrénées, entre Maubourguet & Pau, sur les côtes de Lahitte-Toupière, de Lambeye, de Simacourbe. Partout elle croît sur les sables fins que les pluies amassent au bord des routes; toujours en côte, jamais en plaine.

J'ai déjà dit qu'elle n'est pas signalée dans la *Flore des Hautes-Pyrénées;* PHILIPPE dans sa *Flore des Pyrénées*, M. l'abbé DUPUY dans sa *Florule du Gers* ne citent ni l'un ni l'autre *Septurus cylindricus.*

Il y a lieu de réparer cette lacune & cette espèce devra, désormais, être inscrite dans les Flores des Hautes & des Basses-Pyrénées & dans celle du Gers.

Cette plante présente d'ailleurs dans son organisation d'intéressantes particularités que je me propose d'étudier dans un prochain article.

Dr LOUIS DURAND.

Digitized by Google

CHRONIQUES

LES FÊTES DE VILLENEUVE-SUR-LOT

Inauguration de la statue de Bernard Palissy.

L'idée première des fêtes vint à un jeune poète villeneuvois, M. Victor Delbergé, qui, ayant assisté à Agen à l'inauguration par les félibres du monument élevé à Cortètes de Prades, songea à élever un monument analogue au poète Arnaud Daubasse.

Des réunions eurent lieu, & M. Georges Leygues député, tout en reconnaissant qu'Arnaud Daubasse méritait bien l'hommage que M. Delbergé voulait lui rendre, proposa de célébrer en même temps la mémoire de Bernard Palissy.

L'entente s'établit immédiatement.

Un véritable courant de patriotisme local se fit jour, les cœurs s'échauffèrent & battirent à l'unisson; un comité fut constitué.

Des quêtes furent faites à domicile, chacun donna son obole, les communes souscrivirent. L'élan fut unanime.

A Villeneuve & dans la région, M. Victor Delbergé, avec le concours de MM. Charles Guitard, Georges Chabrié, Donnadieu, Victor Sabrié, organisait des représentations, & à Paris, M, Georges Leygues, grâce à son influence, à ses relations, obtenait d'abord une subvention de 3,000 francs, l'abandon des droits de reproduction du sculpteur Barrias, l'auteur de la statue de Bernard Palissy, & enfin le concours des meilleurs artistes de Paris pour un concert.

Ajoutons à tout cela que deux ministres, MM. Bourgeois & Fallières, promirent de venir à Villeneuve, & on comprendra facilement que le comité organisateur des fêtes ait pu obtenir un immense succès.

Digitized by Google

Outre les inaugurations de statue & de buste, il y a eu aussi un grand concours musical. Et l'on sait quelle animation les orphéons & les fanfares donnent tout de suite à une ville.

Ce n'est pas encore tout.

Quant l'*Escolo de Jansemin*, d'Agen, a vu qu'on devait inaugurer le buste d'Arnaud Daubasse, elle aussi s'est mise en mouvement. Elle a organisé une séance de jeux floraux pour y faire entendre des odes, des discours. MM. Elie Fourès, le poète d'*Ondeline*, & M. Maurice Faure, le député de la Drôme, le félibre éloquent & renommé, ont voulu être de cette fête littéraire, assurément très intéressante.

Les fêtes ont commencé le 4 juillet au soir, par une retraite aux flambeaux organisée par les Sociétés musicales de Villeneuve, les Enfants de Villeneuve, la Société nautique & la musique des écoles laïques.

Ces sociétés sont allées recevoir les membres du jury du concours musical, MM. Camille de Vos, président; Mériel, de Toulouse; Flèche, de Laporte, Farges, Pascali, Charreyre.

Six garçons & six fillettes des écoles laïques attendent sur le trottoir de la gare, munis de splendides bouquets qu'ils vont remettre aux ministres. Enfin, le train est signalé. La musique joue. M. Fallières arrive, accompagné de MM. Joucla-Pelous, préfet de Lot-&-Garonne; Durand, sénateur; Darlan, député; du général de brigade à Agen; de M. Fayssat, sous-préfet de Villeneuve, qui est allé au-devant de lui.

Les bouquets sont remis au ministre. Le maire lui souhaite ensuite la bienvenue. Il dit que la population sera touchée de la marque éclatante d'intérêt que les ministres donnent à Villeneuve.

M. Fallières répond que rien ne pouvait être plus agréable à deux membres du Gouvernement que de venir dans cette jolie ville de Villeneuve, dont les sentiments républicains sont si connus.

M. Leygues, député, souhaite aussi la bienvenue aux ministres. Dans un langage plein de bonne grâce, il dit que Villeneuve adopte à partir de ce moment les ministres & les considère comme des compatriotes. « Les Villeneuvois, ajoute-t-il, ont la mémoire longue & le cœur chaud. L'accueil qu'ils feront aux représentants du Gouvernement témoignera de leur reconnaissance pour les services rendus & de leur sympathie profonde pour la République. »

Aux paroles de M. Leygues, le Ministre de l'Instruction publique répond à peu près en ces termes :

« Je suis sensible, mon cher Leygues, aux souhaits de bienvenue que vous nous adressez. Cet accueil si chaleureux me touche profondément. Je connais ces beaux pays du Midi. J'ai administré un des départements de cette région. (M. Bourgeois, on se le rappelle, a été préfet de la Haute-Garonne.) J'aime ces populations ardentes & enthousiastes. Je suis venu ici, mon cher ami, en ministre, mais encore plus en ami. Je sais que c'est à vous que nous devons la victoire de la République

Digitized by Google

dans votre arrondissement, à votre énergie, à votre activité, à votre talent que nous apprécions à la Chambre comme vos compatriotes l'apprécient si justement. C'est une joie pour nous d'être aujourd'hui des hôtes de votre belle cité & de votre bel arrrondissement. »

On se rend sur la place St-Michel où est dressée l'estrade officielle, en présence de la statue.

Le voile tombe.

Cette statue est l'œuvre de Barrias : c'est la reproduction de celle que l'éminent artiste a déjà faite de Palissy & qui se trouve au musée national de Sèvres. Bernard Palissy est représenté debout, la main droite appuyée sur un four, tenant de la main gauche un plat qu'il appuie sur sa hanche.

L'attitude générale est superbe ; mais le mérite de la statue git surtout, semble-t-il, dans le visage dont l'expression est profonde. La figure reflète les ardentes inquiétudes du chercheur infatigable constamment preoccupé, & cependant il semble que déjà la flamme des triomphes futurs illumine le front. Cette statue est une œuvre du caractère le plus élevé.

M. de Mazet, président du Comité des fêtes, prend le premier la parole.

Il rappelle en quelques mots l'œuvre du comité des fêtes & adresse les plus vifs remerciements à toutes les personnes qui ont secondé le comité. M. de Mazet remercie également les ministres de l'empressement qu'ils ont mis à répondre aux sollicitations du comité. Les Villeneuvois n'oublieront jamais cette générosité, ils n'oublieront pas non plus le concours prêté par les conseils municipaux, les comices agricoles, les artistes, les conférenciers, la presse. M. de Mazet termine en remettant, au nom du comité, la statue de Bernard Palissy à la ville de Villeneuve.

M. le Maire de Villeneuve répond. Il débute en rendant l'hommage qu'il mérite au comité des fêtes, & le remercie du don superbe de la statue que la ville de Villeneuve saura bien garder.

M. Georges Leygues se lève ensuite aux applaudissements répétés de la foule. Dans un langage d'une forme élégante & châtiée où réapparaît de temps en temps l'auteur de ces beaux recueils de poésie, le *Coffret brisé* & la *Lyre d'airain*, le jeune député prononce un magnifique éloge de Palissy. Il rappelle que des documeuts authentiques ont établi que l'illustre potier naquit à La Capelle-Biron, dans l'arrondissement de Villeneuve. Il le montre tour à tour ouvrier, artiste, écrivain, penseur. Palissy est un cousin germain de Montaigne par la simplicité, le naturel du langage, la force de la raison.

M. Leygues montre encore Palissy fidèle aux convictions de toute sa vie & refusant d'abjurer sa foi protestante, & l'orateur est ainsi amené à présenter d'admirables développements philosophiques qui le font s'élever à la plus haute éloquence. Il montre la pensée libre aujour-

Digitized by Google

d'hui &, tout en reconnaissant que le passé eut parfois sa noblesse & sa grandeur, il convie ses auditeurs à regarder l'avenir. Si parfois un doute venait, l'image de Palissy serait là pour réconforter, car elle signifie : persévérance, foi, héroïsme, & la destinée serait bénie, elle qui nous réservait pour ce siècle de lumière, de tolérance & de liberté!

Un tonnerre de bravos a accueilli les paroles de M. Leygues.

M. Bourgeois parle après M. Leygues. Il débute en rappelant les conditions de la mort de Palissy à la Bastille. Palissy, par sa vie, sa mort, peut être mis au nombre des citoyens qui préparèrent l'avènement de la liberté.

Le ministre caractérise les fêtes d'aujourd'hui de fêtes de l'art & de la liberté en même temps. Villeneuve-sur-Lot aura désormais le droit de renvendiquer Bernard Palissy comme son enfant, elle qui aura si bien su le glorifier.

Le ministre rappelle à son tour la carrière de Palissy ; il définit très heureusement ce caractère fait de persévérance & de ténacité. Il montre le savant observateur des faits étudiant le grand livre du ciel ou de la terre ; il montre le philosophe répondant à ceux qui lui demandaient de renier ses convictions : « J'ai su vivre, je saurai mourir. » Les efforts successifs de Palissy sont passés en revue par M. Bourgeois, qui prononce sur l'art du divin potier des paroles d'une rare élégance, d'une esthétique réfléchie & savante. M. Bourgeois termine en parlant des hommes qui ont donné le plus de justice à l'humanité. Pour les hommes libres, Palissy sera toujours un exemple.

MESSIEURS LES MINISTRES,
MESSIEURS,

« Il y avait deux siècles que Palissy était mort, lorsque des écrivains, des érudits & des philosophes recueillirent son œuvre & la sauvèrent de l'oubli.

« Depuis cette époque, la gloire de l'illustre potier n'a fait que grandir, & s'il est vrai que chaque homme qui sait lire est un lecteur de plus pour Molière, on peut affirmer que chaque artiste nouveau, chaque penseur, chaque savant qui se lève est un admirateur de plus pour Palissy.

« Plusieurs provinces se disputent l'honneur de l'avoir vu naître.

« Il est établi désormais par des documents donc l'authenticité ne saurait être mise en doute, qu'il naquit à Lacapelle-Biron vers 1499, suivant Agrippa d'Aubigné, vers 1510, suivant quelques autres biographes.

« Certes, messieurs, les chefs-d'œuvre de Palissy, ses merveilleuses figulines, ses écrits, peut-être plus remarquables encore, auraient, mieux que ce bronze, défendu sa mémoire ; mais les nations & les

Digitized by Google

cités s'honorent en célébrant la gloire de leurs grands hommes & c'est par un mouvement unanime de vénération & de reconnaissance pieuse que nous avons élevé ce monument.

« Il n'apparut jamais à aucune époque, de nature plus forte, plus généreuse, plus richement douée que celle de Palissy. Art, science, philosophie, politique, « l'ouvrier de la terre » aborda tout & excella en tout. Sa vie ne fut pourtant qu'une longue suite de souffrances, de mécomptes & de déceptions. Le succès lui vint tard, alors qu'il touchait déjà aux dernières heures de la vie. Mais il était d'une telle trempe, que jamais au milieu de ses plus cruelles épreuves, son inaltérable sérénité, sa douceur & sa foi ne l'abandonnèrent.

« Pauvre, raillé, méconnu, il ne se rebutait pas, il ne se révoltait pas contre le sort : il écrivait simplement sur ses livres cette devise mélancolique & résignée : « *Povretez empêche bons espriz de réussir* » & il se remettait à l'ouvrage !

« Sorti des rangs du peuple, il ne dut rien qu'à lui-même. Il fut suivant l'expression d'un de ses biographes les plus éloquents « *le héros & le patriarche de l'atelier.* » Penseur & philosophe, il défendit ses croyances & sa foi jusqu'au sacrifice de sa liberté & de sa vie. Artiste, il inventa un art que l'on n'a pu qu'imiter : *Le grand bassin des Éléments, la lutte des Centaures & des Lapithes, la femme adultère, les Vendanges, Persée & Andromède*, sont des morceaux parfaits qui n'ont jamais été dépassés. Savant, il entrevit des vérités qui ne devaient être proclamées que plusieurs siècles après lui. Il créa la méthode expérimentale. Il fut le précurseur de Bacon & de Cuvier. Ecrivain, il se plaça d'emblée au premier rang & trouva cette forme rapide, claire, élégante, dans laquelle semble fixée notre langue.

« Je ne suis, disait-il avec cette naïveté qui est un des traits les plus saillants de son caractère, « ni grec, ni hebreu ni rhétoricien, mais « un simple artisant bien peu instruit aux lettres. »

« Il s'ignorait lui-même.

« Que de pages émues, vivantes, colorées, quelle verve & quelle originalité dans ses écrits ! Et comme on trouve bien dans cette liberté de la pensée & du mot, dans cette aisance, dans ce pittoresque de l'expression, le génie particulier de ce coin de France. Il y a là un goût de terroir qui ne trompe pas.

« A défaut de document plus précis, les livres du potier suffiraient à indiquer son origine. Palissy est un cousin germain de Montaigne. L'œuvre de l'artiste a fait tort à l'œuvre de l'écrivain. L'heure de la réparation est venue. Il faut rendre au potier la place à laquelle il a droit au premier rang parmi nos plus grands prosateurs.

Lisez son *Art de Terre*, ses *discours admirables sur les eaux & fontaines*, & surtout ce recueil de méditations unique en son genre qu'il a intitulé : *Mon Jardin.* Vous ne trouverez rien de plus exquis en aucune langue : simplicité, force, couleur, sagesse, raison : tout y est.

Digitized by Google

La première page tournée, vous subirez le charme, vous irez jusqu'au bout. Peut-être fermerez-vous quelquefois le livre, attristé soudain, l'esprit & le cœur troublés au récit des épreuves, des misères de toutes sortes qu'endura notre héros, au spectacle des guerres civiles, des crimes & des violences qu'engendra l'intolérance du temps.

« Mais ces tristesses & ces deuils portent en eux leur enseignement.

« En comparant le seizième siècle au dix-neuvième, vous mesurerez mieux l'étape parcourue, les progrès accomplis. Ce roi qui presse Palissy d'abjurer & qui cherche une excuse en disant : « *Je suis contraint.* » Ce vieillard prisonnier qui répond simplement : « *J'ai pitié de vous, sire ! Je sçais mourir.* »

« Tout cela juge une époque.

« Notre temps ne persécuterait ni Étienne Dolet, ni Bernard Palissy. Giordano Bruno & Galilée, s'ils pouvaient renaître, au lieu d'être brûlés ou jetés dans les fers, seraient comblés d'honneurs. Descartes & Voltaire ne seraient plus obligés de demander un asile aux nations voisines.

« Le libre esprit n'a plus rien à redouter des pouvoirs publics, ni des masses populaires. Un grand souffle vivifiant a renouvelé le monde. Un flot de lumière circule partout. Les coins les plus obscurs du savoir & de l'histoire s'éclairent. Les erreurs & les préjugés s'évanouissent, les idoles tombent, le faux s'en va pièce à pièce, la chappe de plomb sous laquelle durant des siècles on avait comprimé l'esprit humain se fond peu à peu & sur ces ruines & ces débris se dresse dans sa simplicité divine, plus grande & plus forte que tout, la vérité. La pensée est libre & c'est là vraiment la seule chose qui importe au progrès & à la marche de l'humanité.

« Nous sommes des privilégiés, nous qui sommes venus à cette heure. Sachons le reconnaître. Aimons le passé. Il eut sa noblesse & sa grandeur. Mais ne renions pas notre temps.

« Et si parfois un doute nous venait, si le découragement s'emparait de nos âmes, levons les yeux vers cette image : elle nous dira la persévérance, la foi, l'héroïsme, les vertus civiques & les malheurs de Palissy. Elle nous reconfortera. Nous admirerons ; nous reprendrons confiance. Et nous bénirons la destinée qui nous réservait à ce siècle de lumière, de tolérance, de justice & de liberté. »

M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique prend ensuite la parole :

MESSIEURS,

« Pierre de l'Estoille, dans son journal du règne de Henri III, rapporte ainsi les circonstances de la mort de Bernard Palissy :

« En ce même an, mourut aux cachots de la Bastille maistre Ber-

Digitized by Google

« nard Palissy, prisonnier pour la religion, âgé de 80 ans, & mourust « de misère, nécessité & mauvais traitements, & avec lui trois per- « sonnes détenues prisonnières pour la mesme cause de religion, que « la faim & la vermine estranglèrent. »

« Et plus loin le chroniqueur ajoute :

« La tante de ce bonhomme... y estant retournée voir comme il se « portait, trouva qu'il estoit mort, & lui dit Bussi (le gouverneur de la « Bastille), que si elle le voulait voir, elle le trouveroit avec ses chiens « sur le rempart où il l'avoit fait traîner comme un chien qu'il estoit. »

« Telle fut la fin, messieurs, telles furent les funérailles de celui qui s'intitulait modestement « l'ouvrier de la terre. » Les chefs-d'œuvre du céramiste n'avaient pu protéger le huguenot contre la persécution religieuse, & son nom figure ainsi sur la longue liste des hommes qui ont, par leur courage & par leurs souffrances, préparé l'avènement de la liberté de conscience dans notre pays.

« Il était bon, il était nécessaire qu'une réparation fût offerte à cette grande mémoire. Sur l'initiative de votre vaillant député, mon ami Leygues, vous nous y avez conviés. Nous avons, mon collègue, M. le garde des Sceaux, & moi, été heureux de répondre à votre appel, nous avons pensé que le gouvernement de la République devait prendre sa part d'une fête qui est en même temps la fête de l'art & de la liberté.

« Votre pays, messieurs, est justement fier d'avoir donné naissance à Palissy. Je sais bien que cet honneur vous est disputé, mais, sans prendre parti dans une querelle savante, je constate qu'entre tous les moyens de résoudre le problème soulevé par la naissance vous avez trouvé le plus simple & le plus pratique, comme le plus généreux. A ceux qui mettraient en doute votre droit de réclamer pour La Capelle-Biron l'honneur d'avoir vu naître le grand artiste, ce superbe bronze sera une réponse éloquente & claire : ici est bien sa patrie, pourrez-vous dire, puisqu'ici nous avons su garder sa mémoire & la léguer au respect de nos descendants.

« Messieurs, vous ne pouvez célébrer une gloire plus complète & plus pure. Les souffrances qu'il a endurées mesurent l'admiration où nous devons tenir l'artiste, le penseur & l'homme, car Bernard Palissy fut bien tout cela.

« Il fut, vous ai-je dit, un huguenot, & c'est sa fidélité à la religion réformée qui causa les persécutions qu'il dut souffrir pendant près de trente années à Saintes, à Bordeaux & à Paris. Mais il était de ceux qui voient dans la réforme autre chose que la transformation d'un dogme ; il y reconnut les premiers essais de l'émancipation de l'esprit moderne ; dans le « libre examen », ce qu'il devina & ce qui le retint, c'est le redressement de la personne humaine, c'est le premier pas fait dans la voie de la recherche scientifique, c'est le premier effort tenté par les hommes vers le gouvernement de la raison.

« De là la hardiesse tranquille de ses écrits : observateur profond

Digitized by Google

de la nature, agronome, chimiste, il formule ou indique quelques-unes des idées les plus fécondes que l'avenir pourra vérifier. C'est lui qui le premier a la notion des longues périodes géologiques par lesquelles la terre s'est lentement formée; il entrevoit la théorie des sources, celle des puits artésiens, il devine que la vapeur d'eau est une force capable de changer la face du monde.

« Les « Discours admirables de la nature, des eaux & fontaines, des « métaux, des sels & salines, des pierres, des terres, du feu & des « émaux » sont riches d'observations & de vues tellement précises & pénétrantes que Cuvier a pu dire qu'il avait trouvé là les premiers fondements de la science du globe terrestre.

« Et c'est par la seule puissance de l'étude directe des faits & de la réflexion qu'il est arrivé à ces découvertes. Il nous en a livré lui-même le secret en termes d'une modestie & d'une simplicité parfaites. Il n'avait eu aucune éducation première; dans ce siècle si respectueux de l'antiquité retrouvée que les plus originaux recherchaient avant tout l'érudition au risque d'être conduits par elle au pédantisme, Palissy ne citait & n'imitait personne; il avouait naïvement qu'il ne savait le grec ni le latin ; il demandait à ceux qui savaient l'un & l'autre de le contrôler & de lui « résister en face & ne le point épargner » s'il se trompait; mais allant son chemin, il continuait ses recherches & ses leçons publiques, « n'ayant pour s'instruire d'autre « livres que le ciel & la terre, dans lesquels il est permis à chacun de « lire. » Voilà ce que fut le penseur, fils ingénu du travail personnel & de la volonté, en un mot fils de lui-même.

L'homme, messieurs, fut ce qu'était le philosophe, ce que devait être l'artiste. Un seul mot de lui l'explique & le résume. A Henri III venant dans sa prison le supplier de se convertir pour sauver sa vie, que lui, le roi, était « contraint » de sacrifier à « ceux des Guises », le vieillard répondit cette fière parole : « Sire, vous m'avez dit plu- « sieurs fois que vous aviez pitié de moi, & moi j'ai pitié, à mon tour, « de vous, qui avez prononcé ces mots : « Je suis contraint ». Ce sont « paroles que ni vous, ni les Guises, ni votre peuple ne pourront ja- « mais me faire prononcer. *Je sais mourir!* »

« Il savait mourir; c'est pour cela qu'il avait su vivre, c'est pour cela que nous ne saurions l'honorer d'un trop respectueux hommage.

« Mais, messieurs, quelque grands que soient en Palissy la science & le caractère, la gloire de l'artiste est en lui si éclatante qu'elle semble seule rayonner devant la postérité.

« On vous a dit déjà avec éloquence l'histoire de sa vocation. Il avait beaucoup voyagé, beaucoup vu le monde & les hommes, préoccupé surtout de recherches d'histoire naturelle, lorsque le hasard mit entre ses mains une coupe de faïence, sans doute un de ces travaux italiens si répandus alors dans notre pays. Le modelé des figures, l'éclat des couleurs, la finesse de l'émail le frappèrent vivement, & il

Digitized by Google

résolut de faire non pas aussi bien, mais mieux & de doter la patrie d'une forme d'art particulière. Là encore il ne voulait pas imiter; aucune nature n'était plus indépendante que la sienne & plus éprise de la vraie nouveauté, celle qui crée. La composition des couleurs & des émaux céramiques était connue, il lui eût suffi de l'appliquer à son tour, si comme les autres potiers qui commençaient à travailler en grand nombre d'après les maîtres italiens il n'avait eu d'autre ambition que d'implanter dans son pays un art étranger. Mais il prétendait trouver des formules nouvelles, *inventer*. Alors commença pour lui ce long martyre qu'il a raconté en des pages admirables. Luttant contre la résistance des siens, les railleries des indifférents, la misère, la maladie, sacrifiant tout & lui-même à son idée, il arrivait enfin à trouver ce qu'il cherchait avec tant de passion; la théorie & l'application d'un art né tout entier de sa patience, ce que les siècles ont nommé de son nom : l'art de Palissy.

« Pourvu du titre d' « inventeur des rustiques figures du roy, » maître de « l'art de la terre, » il multipliait dès lors ces œuvres charmantes d'un goût si pur & d'une élégance si forte, qui sont la parure exquise de nos musées & que l'on a beaucoup imitées sans les égaler jamais. C'est que rien ne remplace dans la création d'une œuvre d'art cette émotion de l'inventeur qui est la fièvre du génie. Rien ne remplace non plus ce principe auquel Palissy resta toujours fidèle & que l'art décoratif oublia trop après lui : de demander à la réalité & à la vie toutes ses inspirations & tous ses motifs, inventant & copiant ses formes les plus simples comme les plus ingénieuses, ses combinaisons les plus élémentaires comme les plus imprévues.

« Lamartine a dit de son œuvre : « Le filet d'un pêcheur, vidé tout « palpitant & tout ruisselant sur le sable & transvasé dans un bassin « d'argile, voilà les plats de Palissy. »

« De là, cette fraîcheur de sentiment & cette harmonie constante qui frappent dans tout ce qu'il a laissé & qui permettent de reconnaître son empreinte, à défaut de sa marque, puisqu'avec sa modestie ordinaire il ne signait pas ses chefs-d'œuvre.

« Messieurs, bien que nul depuis n'ait égalé ses ouvrages, l'art créé par Palissy n'est pas mort avec lui; il répondait bien aux besoins d'élégance délicate, d'ingénieuse recherche & en même temps de vérité naturelle qui sont dans l'esprit de notre race pour ne pas laisser une trace féconde.

« Deux siècles plus tard, « l'art de terre » se renouvelait & la porcelaine française prenait à son tour dans le monde la place que le siècle de Palissy avait faite à nos faïences du Louvre. Vincennes, Sèvres, Limoges, où j'étais hier, ont, sous des formes diverses, maintenu le renom de cette industrie d'art si vraiment française. La céramique reste pour notre patrie une source de gloire & de richesse.

Digitized by Google

Saluons respectueusement l'image du maître qui l'a créée de toutes pièces par le seul effort de son génie.

« Messieurs, depuis un siècle, la France s'efforce de mettre plus de justice entre les hommes ; ce besoin de justice s'étend au passé. Sur chaque point de notre territoire, nos cités dressent des statues à ceux de leurs enfants qui les ont honorées & servies. On les en a raillées quelquefois ; ne nous laissons pas aller à ces railleries. Il y a là un mouvement admirable de gratitude pour ceux qui ont fait la France grande & glorieuse & ce culte des ancêtres est une des formes les plus simples & les plus touchantes de l'enseignement national.

« Messieurs, plus que personne, « l'ouvrier de terre » de La Capelle-Biron méritait ce témoignage de reconnaissance. Vous avez bien fait d'élever ici le beau bronze de Barrias & de donner à cette solennité tout l'éclat d'une fête de la République : l'œuvre de Palissy est, en effet, un modèle pour tous les artistes, comme sa vie est un exemple pour tous les hommes libres. »

Ce discours a été suivi d'applaudissements frénétiques & de longues acclamations.

Le cinquantenaire du chemin de fer de Bordeaux a La Teste et a Arcachon.

Arcachon, 5 juillet.

La fête du cinquantenaire du chemin de fer de La Teste a été favorisée par un temps splendide. La gare du Midi était assiégée par les nombreux touristes du train spécial. A sept heures arrivent MM. Berniquet, préfet de la Gironde, en costume officiel; Raynal, Cazauvieilh, députés ; Clouzet, Lesca, conseillers généraux; Darriet, Despagnet, Dubosc, Laroque, adjoints au maire de Bordeaux; Beaumartin, maire de Cestas, auxquels se joignent MM. Goguel, chef de l'exploitation, & Labroue, ingénieur en chef de la traction. Ce dernier a débuté comme mécanicien sur la ligne de La Teste.

A sept heures vingt-cinq, le train se met en marche. On s'arrête à chaque station. Les maires des communes traversées par la ligne, invités, montent dans le wagon-salon.

L'arrivée à La Teste a lieu à neuf heures & demie. La gare est pavoisée, ornée de guirlandes de feuillage. La musique joue la *Marseillaise*. On a tiré le canon. La population est très nombreuse & enthousiaste. Le préfet, les députés & les invités sont reçus par M. Léon Lesca,

Digitized by Google

conseiller général de La Teste, président du Comité des maires organisateurs de la fête, & par le Comité des fêtes. Le cortège se met en marche vers la mairie.

La réception est faite par M. Marcel Mouliets, maire de La Teste, entouré de tout son conseil municipal. Il conduit les autorités & les invités sous un gracieux velum installé sur le perron du jardin de la mairie. Le maire prononce un discours rappelant l'état du pays avant le chemin de fer & signalant la prospérité due à la ligne. Il remercie le préfet, les députés & les invités d'être venus à la fête.

Le préfet répond & dit que l'administration, depuis les premiers jours, a toujours été prête à accorder son appui & qu'elle continuera. M. Cazauvieilh, député, remercie le maire de son accueil chaleureux.

Puis on va visiter le port de La Teste & la ville.

LE BANQUET.

La salle du banquet est installée près de la gare, sur l'esplanade d'une des allées primitives du chemin de fer de La Teste. Sous une immense tente ornée de drapeaux, de trophées, d'écussons aux armes de la République & de feuillages, deux cent cinquante couverts sont dressés.

Le banquet est présidé par M. Léon Lesca, ayant en face lui M. Moullets, maire de La Teste. A leurs côtés, prennent place : MM. Berniquet, préfet de la Gironde; Cazauvieilh, Reynal, députés de la Gironde; Lacouture, commissaire général de la marine; Goguel, chef de l'exploitation; Labroue, ingénieur en chef de la traction des chemins de fer du Midi; Darriet, Despagnet, Laroque, adjoints au maire de Bordeaux; Duvigneau, Clouzet, conseillers généraux; Peynaud, Guillemot, maire de Villenave-d'Ornon, conseillers d'arrondissement; G. Gounouilhou, directeur de la *Gironde*; Ortal, directeur du chemin de fer de La Teste à Cazau; commandant Ravaud, maire d'Arcachon; docteur Hameau, ancien maire d'Arcachon; Barutel, chef de gare de La Teste; Couperie, président de la Société d'agriculture; les maires de toutes les communes des environs, &c.

L'accueil plein de cordialité & de sympathie fait aux invités, le ravissant tableau que présente le paysage qui se déroule sous leurs yeux donnent un entrain général, & c'est au milieu d'une gaieté des plus franches que commence le repas.

Au champagne, gracieusement offert par M. Lesca, président du Comité des maires, la série des toasts commence.

M. Lesca prend le premier la parole :

« Au nom des maires organisateurs de la réunion, M. Lesca remercie les autorités & les assistants d'avoir bien voulu rehausser par leur présence l'éclat de cette fête organisée pour donner un témoignage

Digitized by Google

public de gratitude à ceux qui ont concouru à l'établissement de la ligne. Il rappelle que M. Céleste, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, fut le promoteur du mouvement en faveur de la célébration du cinquantenaire & que la presse locale le seconda efficacement; il rappelle aussi le vœu émis à ce sujet par M. Garrigou, directeur de l'Association pyrénéenne.

« M. Lesca raconte qu'il a assisté dans sa première jeunesse à la fête d'inauguration de cette voie, & il évoque à ce sujet, sur la façon de voyager d'alors, de piquants souvenirs d'enfance. Sans faire l'historique du chemin de fer de La Teste, il rappelle les noms des administrateurs de la première compagnie qui ont consacré leur fortune & leur intelligence à cette entreprise si nouvelle : Mestrezat, Johnston, Pereyra, Hovy, Lopès-Dias, de Bethmann, à côté de celui d'Emile & d'Isaac Pereire, qui annexèrent la ligne de La Teste au chemin de fer de Bordeaux à Bayonne.

« M. Lesca dit ensuite les progrès accomplis, grâce au chemin de fer, dans toute cette région. Il montre la population accrue, les communications télégraphiques installées partout, & parle aussi des maisons d'école que chaque commune possède & qui font l'orgueil de nos institutions républicaines.

« M. Lesca présente ensuite les excuses de MM. de Lur-Saluces & Trarieux, sénateurs, ainsi que celles de M. Alexandre-Léon, administrateur de la Compagnie du Midi, retenu par une douloureuse maladie. Il donne lecture d'une lettre de M. Alphand, l'éminent ingénieur, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la fête. »

En terminant, M. Lesca porte un toast à M. le Préfet, aux représentants de la municipalité de Bordeaux, aux conseillers généraux & conseillers d'arrondissement des trois cantons, à M. Lacouture, commissaire général de la marine, à la presse, à la Compagnie des chemins de fer du Midi & à tous les représentants de la population.

M. Berniquet, préfet de la Gironde, répond à M. Léon Lesca.

Son discours, dont les nuances délicates ont été à plusieurs reprises intelligemment soulignées par l'auditoire, s'est terminé au milieu d'applaudissements & de cris répétés de : Vive Carnot! Vive M. Lesca!

Puis, M. Cazauvieilh prononce un éloquent discours dont voici le résumé :

« M. Cazauvieilh remercie les organisateurs de l'honneur qu'ils ont fait au député de la cinquième circonscription de Bordeaux en l'invitant à cette cérémonie qui évoque des souvenirs bien intéressants & qui met en lumière l'influence des voies ferrées sur le développement économique de notre région.

« M. Cazauvieilh fait un bref historique de la ligne de La Teste. Il rappelle que le rapporteur du projet de ce chemin de fer, en 1837, fut M. Laurence, député de Mont-de-Marsan, & rend hommage à la mémoire de cet homme intelligent & bon. Il rappelle ensuite que du

Digitized by Google

prolongement de la ligne jusqu'à Arcachon date pour le pays une ère de régénération & de prospérité ; il dit ce qui est dû de reconnaissance à la mémoire de Pereire; parle des développements de l'industrie ostréicole dans le bassin d'Arcachon qui est aujourd'hui le pourvoyeur de tous les éleveurs du Continent. Il cite des chiffres établissant, par la recette kilométrique, la prospérité actuelle de la ligne, mais il dit qu'il ne faut pas s'endormir sur ces résultats. Il émet le vœu que la Compagnie du Midi tiendra à honneur de continuer son œuvre.

« Elle n'a plus, dit-il, de raison pour maintenir la suppression des stations de Toquetoucau, de Biard; elle voudra relier à ses gares les ports de La Teste & de Gujan, aider à la construction d'une cale de débarquement des marchandises à Arcachon, & la rattacher à la ligne principale, autoriser l'arrêt de certains trains au Teich & à la Hume, & favoriser par tous les moyens le développement de la pisciculture & de l'ostréiculture.

« M. Cazauvieilh demande aussi l'adjonction, à la station de Facture, du nom de Biganos. Il invite la Compagnie du Midi à faciliter l'exploitation de La Teste à Cazaux, & à entourer ce canton d'un réseau complet, le préparant ainsi au brillant avenir qui lui est réservé lorsque la science aura réussi à transformer le bassin d'Arcachon en un port capable de recevoir toutes les flottes du monde. Il boit à la prospérité de la région landaise. »

M. Lacouture, commissaire général de la marine, succède à M. Cazauvieilh & porte un toast aux ostréiculteurs.

Après lui, M. Clouzet, conseiller général, se lève à son tour & porte la santé des députés de la Gironde, & tout particulièrement de M. Raynal, dont le dévouement en faveur des produits de la Gironde & le talent viennent de s'affirmer une fois de plus dans la discussion du tarif des douanes.

« Il prie également M. Raynal d'appuyer de tout son pouvoir auprès de la Compagnie du Midi le rétablissement de certaines gares supprimées. »

M. Raynal prend à son tour la parole :

« Il rappelle les péripéties du chemin de fer de Bordeaux à La Teste, créé par l'initiative de quelques négociants bordelais & offrant l'image de toutes les phases pénibles qu'ont traversées les chemins de fer en France.

« L'Etat n'a jamais donné ni subvention ni garantie d'intérêt. Et en 1841, quand des mécomptes inévitables sur le coût de la ligne avaient déterminé le Gouvernement à proposer une avance de deux millions, après un très grand débat où le chemin de La Teste fut défendu par M. Duchâtel, le ministre de l'intérieur, & par l'illustre Berryer, l'ensemble de la loi fut repoussé à deux voix, après que les articles eurent obtenu successivement la majorité. Le chemin, mis sous séquestre en

Digitized by Google

1848, ne trouva une sécurité que lorsqu'il devint une section de la grande ligne de Bordeaux à Bayonne.

« M. Raynal rappelle qu'il y a plus de vingt-cinq ans qu'il fait de la propagande politique dans les Landes & qu'il ne peut se trouver au milieu de ses amis landais sans proclamer qu'ils ont été les initiateurs de la liberté & de la République dans la Gironde.

« Il fait à grands traits l'histoire de cette période où nous avons connu toutes les humiliations, toutes les défaites, où il a semblé que la France allait disparaître, & il la montre régénérée par la République, reconstituant son armée, s'enrichissant par le travail & par la liberté. Il fait allusion aux bienfaits d'un régime économique qui a permis un pareil relèvement & il glorifie son pays & ses concitoyens landais des progrès accomplis & des bienfaits de la République.

« Il aborde ensuite les questions locales touchées par M. Clouzet & il montre avec beaucoup d'humour qu'il s'en est toujours préoccupé. Il émet le vœu que la Compagnie du Midi leur donne bientôt des solutions favorables.

« M. Raynal boit en finissant à la prospérité de la région landaise & aux conquêtes nouvelles de la République dans le département de la Gironde. »

M. Duvigneau, président du Conseil général, succède à M. Raynal, & le félicite d'avoir défendu à la commission & à la tribune les véritables doctrines économique & démocratique.

Il boit enfin à la prospérité du pays, aux espérances de l'avenir.

Enfin, M. le maire d'Arcachon, M. Ravaux, prend la parole à son tour :

« M. Ravaux dit que la ville d'Arcachon s'est associée avec grand plaisir aux autres communes représentées à la fête pour participer à la célébration du cinquantenaire. Il dit que la construction des chemins de fer est une étape glorieuse de la civilisation & rappelle le rôle si important que les chemins de fer ont joué depuis leur création, tant pendant la guerre que pendant la paix. Il émet ensuite le vœu que la ligne d'Arcachon soit prolongée jusqu'au Moulleau & à la pointe du sud. Il termine en buvant au Président de la République, aux représentants des populations, à M. Céleste, promoteur de la cérémonie, & à la presse. »

La série des toasts est clôturée par M. de Gabory, rédacteur en chef de l'*Avenir d'Arcachon*, qui parle au nom de la presse.

A deux heures & demie, un train conduit M. le Préfet de la Gironde, les députés & une partie des invités à Arcachon; d'autres se rendent en excursion à l'étang de Cazaux.

A quatre heures cinquante-cinq, on reprend le chemin de Bordeaux.

Les fêtes ont continué dans la soirée à Arcachon & à La Teste. La foule est immense dans ces deux villes.

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

Un Poète de l'Ariège à Paris. — L'Idéal & Mes Enfants, par Madame COMMENGE (MARTHE STIÉVENARD). Chez Lemerre & Jouaust. Paris.

I. Je voudrais faire connaître à l'Ariège, au Languedoc, & aussi à la patrie française, une Muse nouvelle qui porte un nom ariégeois, & dont Paris commence à apprécier le talent élevé. Elle se rattache un peu par son genre, par le champ poétique de la vie privée qu'elle vient défricher, à la race des poètes dont William Cowper fut le type chez nos voisins à la fin du siècle dernier. Si je me suis voué, dans l'*Histoire des Ariégeois*, à rechercher & à annoter tous les noms qui ont honoré le pays de Gaston Phœbus, je me devais aujourd'hui de signaler un nouveau nom, un nouveau poète, qui possède le brillant, l'imagination, la tendresse, de commun avec les poètes de son sexe, Mme G. Sand, Mme Desbordes-Valmore, & qui joint à ces dons, en l'empruntant au côté masculin de notre Parnasse, l'abondant lyrisme de notre Lamartine, ou, comme dit F. Coppée, « la large harmonie, le grand balancement Lamartinien. »

Il s'agit de l'auteur de deux poèmes, parus successivement à Paris, dans ces trois dernières années, intitulés : l'un, *Mes enfants,* à la librairie des Bibliophiles, chez Jouaust, volume de 80 pages... l'autre, l'*Idéal*, chez l'éditeur Lemerre, volume de 180 pages. L'auteur qui professe un noble & hautain idéalisme, pour lequel nous faisons acte de revendication patriotique & provinciale, se nomme Mme Commenge, née Marthe Stiévenard, Ariégeoise, sinon de naissance, du moins par droit de conquête, par amour, par adoption spontanée, positive, par naturalisation.

Assurément, avec notre recherche des mérites oubliés dans le passé & le présent, nous sommes loin de prétendre ne rien omettre, tout découvrir, & faire justice complète & réparation à tous. Comment y suffire? D'autres, avec nous, paieront un tribut mérité à ce poète

Digitized by Google

ariégeois trop tôt disparu, Fernand Icres, qui transformait son nom en *Fernand Cresy*, & dont un théâtre de Paris représenta, il y a un an, une pièce en vers naturalistes : *les Bouchers*. Nous avons de lui un volume de poésie, paru en 1880, chez Lemerre, intitulé *les Fauves*. Il y a la révélation d'un beau talent dans ses vers; mais à cause du trop outré réalisme qui y règne, nous n'oserions le recommander; il manque de scrupule dans ses expressions & dans ses descriptions trop crues. D'autres assigneront une place à cet autre poète ariégeois qui se révélait à Bordeaux, dans ces derniers temps, par un chant sur l'Ariège, morceau des mieux enlevés; nous voulons dire M. Maurice Laffont, homme d'avenir, professeur dans l'Université. N'a-t-on pas signalé un autre compatriote, qui, non content de se distinguer par de remarquables travaux historiques, naguère hautement appréciés aux Inscriptions & Belles-Lettres, montre, qu'à certaines heures, son âme s'ouvre aux inspirations poétiques. M. Jules de Lahondès, mainteneur des Jeux Floraux, qui consacrait naguère trois sonnets à l'art égyptien à l'art grec, à l'art ogival.

Je reviens à Marthe Stiévenard.

II. Véritable opportunité ! Des dames pyrénéennes nous ont demandé souvent un choix de poésies pour lecture. Peut-on mieux leur indiquer que le livre : *Mes enfants*, de M^me^ Commenge, poète nouveau, qui se plaît à la vie intérieure des êtres, en même temps qu'au pittoresque extérieur des choses. D'ailleurs, la lyre de ses mains est une lyre ariégeoise.

Y a-t-il un nom plus essentiellement pyrénéen & ariégeois que le nom de Commenge? Les Commenge remontent bien haut dans nos Pyrénées centrales, depuis les Comminge ou Commenge, qui absorbèrent au onzième siècle le Couserans & le Saint-Bertrand (on trouve dès l'an 900, la dénomination des Commenge; une charte de l'abbaye de Lézat, en 950, mentionne un Arnaud de Commenge), jusqu'au moderne & érudit docteur Commenge, le libéral & vieil ami de notre ancien sénateur, Frédéric Arnaud de l'Ariège.

Or, nous nous hâtons de dire que notre poète Marthe Stiévenard, qui eut une enfance & une adolescence des plus studieuses, dont le grand-père maternel a donné, sur la langue & la littérature grecques, un ouvrage considérable devenu classique, justement il y a dix ans, identifiait sa vie à un Commenge. N'est-elle pas Ariégeoise de cœur, d'adoption, de sympathie pyrénéenne & d'enthousiasme? En tout cas, elle vient de s'affirmer par des poésies d'une saveur qui classe à part son jeune talent. Édouard Rod, l'un de nos robustes penseurs, la dirait douée « d'une extraordinaire faculté de vibration », & d'une activité des plus compréhensives, la voyant mener de front les travaux de l'esprit & les devoirs stricts de la vie domestique, scrupuleusement & amoureusement remplie.

Je signale d'autant plus la découverte d'un nouveau poète ariégeois,

Digitized by Google

que selon moi, le poème *Mes enfants* n'a pas son égal; c'est un livre qui, dans son but, son exécution & son objet enfantin, me semble d'une puissante & intense portée de main-d'œuvre & de sensibilité. Nous ne connaissons, dans tout ce que les poètes ont écrit sur les enfants, rien d'aussi original, d'aussi profond, & en même temps de plus naturel, de plus simple, de plus vrai.

III. Voici ce livre. Une jeune mère, bonheur ineffable! a un garçon pour premier enfant. Elle parle à ce garçon; elle le chante dans ses vers. Elle a ensuite une petite fille; elle sait dire à celle-ci ce qu'il faut à une petite fille, en des strophes délicieuses.

Elle s'adresse ensuite, à la fois, aux deux; mais surtout quand elle porte son second enfant dans son sein, elle lui adresse, avant qu'il soit né, une poésie pleine de pressentiments touchants. Jamais rien de semblable chez aucun poète, nul n'avait eu cette idée originale de parler aux êtres avant leur naissance.

Pendant que son premier enfant dort, le poète lui tient des propos au sujet de l'avenir, & il lui échappe des strophes comme celle-ci :

O mon bien-aimé! quand je pense
Que des pleurs mouilleront tes yeux,
Et que l'implacable existence
Assombrira ton front joyeux,
Alors ma tristesse est profonde
Et je te dis dans mon effroi :
« Hélas! pour t'avoir mis au monde.
Mon pauvre enfant, pardonne-moi! »

Les jeunes mères ne trouvent-elles pas dans ce recueil de poésies, les plus tendres expressions pour leur naïf orgueil?

Et je pense que l'art lui-même,
L'art n'a rien d'aussi triomphant
Que l'extase heureuse & suprême
Où nous jette un regard d'enfant;
Que vos profils aux lignes pures,
O Raphaël! ne valent pas
Les fraîches & roses figures
Des petits riant dans nos bras.

S'agit-il d'un enfant qu'on attend?

Il faut, petit oiseau frileux,
Que tu saches avant d'éclore
Que ton nid est prêt, doux, soyeux,
Tiède encore;
Que nous sommes deux pour charger
Ton petit front de tendresse,
Et deux aussi pour protéger
Ta faiblesse.

Digitized by Google

Et toutefois, le poète ne veut pas qu'on s'aveugle :

Chers ingrats, toujours adorés,
Ce n'est pas — ainsi vont les choses —
Pour nous alors que vous aurez
(A vingt ans)
Des caresses, petits doigts roses.

Quelquefois, la mère, qui a observé & qui pense, sait trouver de la philosophie quand les enfants rient :

Eh bien, riez! Il en est temps —
Riez ainsi, riez, mignone.
Puissiez-vous rire bien longtemps
Et croire que la vie est bonne!

Ce qui n'empêche pas Marthe Stiévenard de souscrire aux récentes prédications sur la gaieté recommandée à la jeunesse, ni même aux données générales du livre de sir John Lubbock : le *Bonheur de vivre*, sauf les quelques nuances britanniques de ce petit livre nommé par son auteur « une petite Bible de poche, sans prétention, laïque & moderne », & qui, disons-le, ne touche pas, à notre vif regret de philosophe, les côtés les plus graves du problème du bonheur.

IV. Après sa poésie sur les *Enfants*, Mme Commenge a publié l'*Idéal*. Ne croyez pas que ce soit uniquement l'idéal féminin que l'auteur vient proclamer.

Sous aucun prétexte, artiste, ne désarme ;
Dédaigne l'idéal féminin quand le feu
Sacré te brûle, sois le bruit, sois le vacarme.

Nous comprenons cette boutade de Cherfils dans son recueil : *Musique de la Vie*. Marthe Stiévenard parle de l'idéal en général, bien que quelques types de femmes soient célébrés dans son recueil. Elle ne rappelle en rien l'ouvrage de Gustave de Violaine : *A la recherche d'un idéal*, car il y a un abîme entre les deux livres. Mme Commenge n'a garde d'être passée par les expériences exposées dans le volume de Violaine. Elle ne vient pas non plus, à la suite du docteur ès lettres, A. Ricardou, disserter en métaphysicienne sur le rôle de l'idéal, ni sur sa formation ; elle ne discute pas la valeur de l'idéal subjectif ou objectif, ni les conditions métaphysiques, ni la certitude propre à la philosophie spiritualiste de l'idéal. Mais comme tendance, l'auteur est assurément opposé au matérialisme, & à celles de ces tendances contemporaines qui dépensent beaucoup d'esprit, selon le mot de Voltaire, pour nous persuader de rester bêtes. Non, elle tourne nos états psychiques vers le mieux, elle veut que personnellement nous ayons l'inquiétude du bien. En cela, elle nous élève vers ce que l'humanité a de

Digitized by Google

supérieur, d'essentiel & d'universel, idéal esthétique & idéal religieux.

Dans la première partie de l'*Idéal* (types de femme), on trouve une analyse approfondie du cœur & du besoin d'aimer; sans doute, le poète met en relief le cœur de la femme. N'est-ce pas chez la femme qu'on peut entendre la lyre du cœur, dans la totale variété & la profondeur de ses notes & de ses gammes? La fille, dans la jeune fille de *Jephté*; *Agar*, c'est-à-dire la femme adoptée puis abandonnée dans les cas de préférence autorisée selon les civilisations & les législations; l'épouse dans *Lucrèce*, idéal de la fidélité & de la constance; le type sublime de la mère dans *Cornélie*; l'héroïsme & l'esprit patriotique dans *Jeanne d'Arc*; la princesse que le trône & l'élévation sociale ne mettent pas à l'abri des cruelles vicissitudes de la fortune dans *Marguerite d'Écosse;* la veuve dans *Valentine de Milan*, repassant la disproportion entre les promesses de la vingtième année & les rudesses du sort qui vient tout briser dès la première heure. Voilà, sans compter les mâles accents qu'elle trouvera, ailleurs, devant Strasbourg germisé, dans ses chants de guerre, &c., voilà le canevas où notre poète a déployé une facilité de versification, une abondance de points de vue, une délicatesse de sentiments, un art de peindre & d'exposer, une sensibilité communicative telle que ses pages seront lues avec fruit & attendrissement, pour bercer certaines heures & donner une voix à certains besoins de tout cœur vivant.

Dans la deuxième partie de l'*Idéal*, le poète parcourt les diverses stations de la vie; il en parle de beaucoup pour les avoir éprouvées personnellement. Quant aux autres, il en a été spectateur, observateur attentif, sagace & sympathique.

Il compatit, il sent, il comprend, il s'efforce de porter une lampe devant les cœurs affligés, trompés, déçus, qui marchent dans les ténèbres. Il touche à toutes les situations : rêves d'amour, légitimes préoccupations de jeunes filles, accidents sur terre & sur mer, deuil de la patrie & de la liberté, mères qui perdent leurs enfants, Victor Hugo, Gambetta, jeunes mariés au pied des autels, chansons vénitiennes, chansons russes (imitation), chants de guerre, allocutions aux nouveau-nés, chant de la fileuse, de la fiancée (imitation russe, bretonne), scènes d'enfants groupés pour leurs ébats; mystères du cœur humain quand il s'ouvre au besoin d'aimer; épreuves suprêmes de la famille quand la mort y produit des vides, enlevant le père ou la mère; les rêveries & les graves pensées que font naître les cimetières; l'intérêt qui s'attache aux héros, aux héroïnes des grands amours historiques, &c., &c. Tels sont les horizons qu'ouvre l'*Idéal*, dans la seconde partie.

Le poète a des accents pour les différentes phases de l'existence; il a du coup d'œil, des notes plaintives; s'il ne s'étend pas beaucoup sur nos joies, s'il s'arrête peu aux ivresses d'un jeune amour, il se réserve pour les plus longs moments de notre existence. Sa mélancolie d'ail-

Digitized by Google

leurs n'abat pas; elle est sympathique, elle ne fait qu'exprimer dans une belle langue ce que nous pensons nous-mêmes. Mais il s'en faut que Mme Commenge cherche comme Wagner, dans l'art & le travail artistique, *l'oubli du monde;* elle ne répète pas les imprécations de Wagner devant Liszt contre « cette vie de chien » : imprécation trop germanique.

Après la lecture de l'*Idéal,* je ne conseille à personne de lire, par exemple, le roman d'Édouard Rob, la *Course à la Mort,* ni certaines préfaces mises en tête de quelques livres par Alexandre Dumas fils, comme sur la question du tabac & des alcools, ni quelques rêveries de Henri Bauer, sur les craintes de la mort, la frayeur du néant, la peur de l'inconnu, & du grand sommeil & du réveil qui le suit.

Sans doute l'*Idéal* touche aux grands problèmes, aux premières surprises d'un jeune esprit devant le spectacle du monde extérieur & les contrastes de l'histoire.

Notre poète s'appesantit sur les sources d'émotions nouvelles qui surgissent quand la femme commence à parler au cœur de l'homme. Sans doute, elle demande pourquoi la déception, le mal, la mort? « Y a-t-il dans l'univers un ordre régulier, & les troubles momentanés de la terre obtiennent-ils une rectification définitive? Ce monde, est-ce un asile de cœurs indifférents ou aveugles? ou bien existe-t-il une logique sérieuse, divine, sur laquelle il faut compter? »

On sent bien que le poète est pénétré de ces problèmes, mais on voit qu'il est loin d'être pessimiste, & de professer le nihilisme intellectuel. Allez donc, quand vous chantez vos enfants, vous faire les imitateurs de Léopardi ou de Schopenhauer? Allez donc parler comme parle quelquefois Catulle Mendès, quand il fait un discours à une jeune morte.

Assurément, on ne peut écrire des pages sentimentales, sans laisser une place aux notes tristes, mais il n'y a pas d'amertume devant les vilenies humaines comme on en trouve dans l'*Ennemie* de Georges de Porto-Riche. Pas de nervosité & de frisson troublant. — C'est la mélancolie douce de Jules Grizez-Droz, dans son recueil dédié « aux âmes tendres ».

V. Nous ne terminerons pas cette étude sans quelques jalons d'appréciation comparée. Mme Commenge est poétiquement la rivale sérieuse de ces six ou sept dames qui brillent aujourd'hui au Parnasse parisien, les dames Blanchecotte, Desbordes-Valmore, Amélie Dewailly (dame Mesureur), Émile de Girardin, la duchesse de La Rocheguyon, Anaïs Ségalas, Marie de Valandré, Louisa Siefert, &c.

Son abondance ne consiste-t-elle pas en choses, en pensées, plutôt qu'en mots creux & vides? C'est que Marthe Stiévenard est de l'avis de Renan & de Hugo, dont le premier disait : « Savoir c'est s'initier à Dieu », & le second : « La poésie est l'étoile qui mène à Dieu rois &

Digitized by Google

bergers » ; tel le programme du nouveau barde pyrénéen, car le rôle du poète ne saurait être uniquement de semer des rondels, sonnets & ballades.

Aussi oserai-je hasarder que, sous bien des aspects, je préfère les œuvres de Mme Stiévenard-Commenge, *Mes Enfants* & l'*Idéal*, aux productions similaires des autres poètes féminins que Paris a applaudis. Je lui trouve plus de virilité dans les vers, & plus de portée philosophique dans les idées. Elle est aussi personnelle que Mme Blanchecotte par ses accents de mélancolie sincère & faisant écho à la mélancolie universelle. Elle emprunte autant que Mme Desbordes-Valmore des nuances qui distinguent sa poésie à l'expérience douloureuse & matérielle des épreuves de la vie.

Je doute que les tableaux de Mme Mesureur dans son recueil de vers : *Nos Enfants*, soient pris sur le vif & aussi observés que *Mes Enfants* de Mme Commenge. Et moins heureuses que l'auteur de l'*Idéal*, la duchesse de La Rocheguyon, dans ses poésies : *La vie Sombre*, & Marie de Valandré, dans son volume : *Au bord de la Vie*, évitent peu l'accent du pessimisme, car elles touchent la note des tristesses humaines, & hasardent quelques pourquoi : Pourquoi la vie? pourquoi la mort? pourquoi les déceptions? pourquoi les iniquités & les injustices?

Notre poète pyrénéen dira volontiers, comme Brizeux, à propos des débutants dans la vie :

« Dès la première assise à côté du savoir,
Mettez la foi naïve, & l'amour & l'espoir. »

Elle n'oublie pas une des obligations de la mission générale du poète qui, d'après l'auteur des *Feuilles d'Automne* & des *Orientales*, consiste à rayonner, à jeter la flamme sur le vrai, & faire resplendir les notes justes & ce que l'âme doit connaître d'une plus grande clarté. Il doit inonder de lumière ceux qui cherchent & ne font qu'entrevoir. Le soleil ne crée pas la vérité; il ne crée pas ce qui est, ce qui existe; mais il le fait voir, remarquer & connaître.

Pour citations, il faudrait donner le volume entier. Toutefois, nous avons entendu lire, dans un salon de Paris, une page de l'*Idéal*, l'ode ou la pièce intitulée : *la Mère : Cornélie*, qui commence par la description d'une fête romaine, d'une réunion de grandes patriciennes dans la maison des Faustus, l'an 158 avant J.-C.

Après que le luxe des grandes familles de Rome a été dépeint avec une poésie luxueuse, après que la toilette de Silvia, blonde & jeune, celle de Léa, la superbe, enveloppant son torse d'un peplum éclatant, celle de Métella, drapée en sa tunique blanche, de Lydia, brune pâle au profil de camée, ont été exposées dans tous les détails de leurs richesses, avec l'art & le pinceau des G. Sand, des Théophile Gautier, l'auteur de l'*Idéal* continue ainsi :

Digitized by Google

Cependant au milieu de la foule frivole,
N'ayant, pour attirer les yeux, que sa beauté
Grave dans l'Atrium tout baigné de clarté,
Une femme passait, sans dire une parole.
Seule, elle avait monté les degrés du portique,
Sans provoquer l'envie ou les regards jaloux.
Nul joyau n'avivait l'or de ses cheveux roux,
Relevés seulement à la manière antique.
Son ample vêtement de laine souple & fine
D'éclatants ornements n'était pas rehaussé,
Et l'on eût dit qu'il fut par des vierges tissé
Pour voiler chastement les grâces qu'on devine.
Ses bras nus, d'un dessin ferme, son cou d'albâtre
Sous le poids des bijoux massifs ne pliaient point,
Et jamais leur blancheur sincère n'eut besoin
Du faux éclat de la céruse aux tons de plâtre.
Et comme on demandait à cette étrange femme
Pourquoi de sa beauté dédaigner les soucis ?
Elle vit accourir près d'elle ses deux fils. —
Alors, dans un regard mettant toute son âme,
En un sublime élan de fierté maternelle,
Montrant ses fils, orgueil de Rome, & son espoir,
— Belle d'une beauté surnaturelle à voir : —
« Voilà mes ornements & mes joyaux, dit-elle. »

C'était un député, un fin lettré, qui faisait la lecture & la faisait si bien, qu'on l'eût cru héritier du secret de mademoiselle Dudlay. Du reste, les manifestations plus théâtrales de l'art oratoire ne l'ont pas blasé sur les fines élégances du génie littéraire. Lorsqu'il arriva à ces derniers mots de la noble mère :

« Voilà mes ornements & mes joyaux. »

le lecteur eut un accent si pénétrant, nous dirons si éloquent d'incomparable fierté, que l'assistance éclata en applaudissements, confondant, dans le même triomphe, & le lecteur & l'auteur de ce splendide poème.

VI. Peut-être aurais-je désiré dans le plan de l'*Idéal*, une autre division des matériaux. Mais liberté pour chaque auteur.

Ne nous inquiétons pas maintenant de savoir si Marthe Stiévenard parle de « Symbolisme », de « Zutisme » ou « d'Aquoïbonisme ». Est-elle parnassienne, romantique, néo-réaliste, naturaliste, physiologiste, psychologue, symboliste, impassible, indépendante, baudelairienne, décadente, intentionniste, déliquescente, magnificiste, hofmanique ? Nul besoin de recourir à ce bizarre vestiaire, où gisent pêle-mêle les costumes & les dénominations bariolés de nos modernes poètes. M^me^ Commenge se contente d'avoir des idées raisonnables & de très jolis vers ; elle s'adresse aux âmes, aux cœurs tourmentés des problèmes de l'infini ; elle touche, comme nous tous, aux énigmes de l'actuel &

Digitized by Google

du réel ; elle nous fait penser avec ses inspirations, elle nous fait prier avec ses chants, elle nous fait interroger avec ses tristesses. Elle est venue prendre place dans le poétique cénacle féminin des Pyrénées centrales, à côté des Agnès de Navarre, des Marguerite d'Angoulême, des Jeanne d'Albret, de Marie de Puech de Calages, de Sophie de Senovern. — Et dans notre dix-neuvième siècle, elle entre dans la glorieuse pléiade des poètes ariégeois, qui compte les Latour de Saint-Ybars, les Vigarosy, Adolphe Garrigou, Raoul Lafagette, Napoléon Peyrat, Achille Labattut, J. Ormières, Fernand Icres, &c.

A quel titre spécial Marthe Stiévenard prend-elle place parmi les étoiles poétiques du Midi ? Vient-elle avec la sauvage énergie d'un Richepin, & la pénétration tantôt attendrie, tantôt révoltée d'une Marie Bashkirtseff ? Non, si l'auteur de l'*Idéal* a quelques-unes des tristesses de la Bashkirtseff, s'il y a une teinte de tristesse mélancolique dans ses poésies, je répète que cela s'explique. On sent que, au fond de cette tristesse que justifient les insuffisances de toutes choses en ce monde, le poète garde les sentiments qu'inspire la foi religieuse, qui concluent à l'attente, à l'espérance de nouvelles & meilleures solutions du mystère de l'existence. Si elle répète le mot de Coppée : « Pourquoi le mot *toujours* sur des lèvres mortelles ? » c'est dans un sens & avec le correctif d'une pieuse philosophie. Si elle a plusieurs pièces sur le *Cimetière*, sur la *Mort de son père*, elle fait mieux que se traîner, après la manière païenne de Germain Lacour, dans ses *Temples vides*, avec ses strophes sur *Cimetière intime*. Elle ne nous acule pas à certaines phrases de Renan, d'un morceau isolé sans doute, dans lesquelles on envoie sans pitié promener les justes réclamations de l'individu, à raison, croit-on, des avantages que recueille la collectivité aux dépens de chacun : « l'Univers, qui ne nous dit pas son dernier mot, atteint son but : soyons tranquilles si nous sommes de ceux qui se trompent, qui travaillent à rebrousse-poil de la volonté suprême... Si *nous manquous* notre partie, *d'autres la gagneront.* » La satisfaisante perspective, que le succès des autres pour l'individu qui n'aura pas eu de chance & pour tous les mystifiés !

En résumé, l'auteur de l'*Idéal*, poète venu à point dans notre époque d'élaboration démocratique, sera heureux si, dans nos montagnes, nous prions quelquefois avec ses paroles, si nous pleurons avec ses larmes, si nous espérons avec ses allégresses, si nous nous soutenons avec sa résignation. Elle nous dit presque, comme Brahma, dans les poésies d'Octave Lacroix (*Poésies errantes*) :

> Insatiable aux mains étroites.
> Goûte du moins dans l'Idéal
> La part des dieux que tu convoites.

Mme Commenges entend la poésie comme l'entendaient Hugo & Lamartine ; la poésie doit interpréter la vie, elle doit former l'échelle

Digitized by Google

pour monter à Dieu ; elle doit fournir des idées, des expressions & des images, pour que l'âme humaine se révèle à elle-même pour se révéler à son divin auteur. C'est de cette manière — j'aime à le supposer — que l'entendent aussi les journaux de Paris qui ont rendu un compte élogieux de *l'Idéal*, tels que *le Temps, la République française, l'Eclair, le Matin, les Débats, la Gazette de France, le Paris, le Jour.*

Un dernier mot. On ne s'étonnera pas qu'après d'aussi brillantes prémisses poétiques, Marthe Stiévenard ait fait irruption dans la renommée ; n'arrive-t-elle point escortée, pas seulement par de grandes promesses, mais par de belles actualités ?

Abbé H. DUCLOS.

La Société Toulousaine à la fin du dix-huitième siècle (L'ancien Régime et la Révolution) par Paul DE CASTÉRAS, 1 vol. in-8°, de 360 pages. — Edouard Privat, éditeur à Toulouse, & chez tous les libraires.

Sous le titre qui précède, la librairie Privat vient de publier une nouvelle étude historique sur Toulouse. Cette œuvre qui est le résultat de recherches patientes & consciencieuses a pour auteur un des magistrats de notre tribunal. Le sujet choisi offre par sa nature même, en dehors de toute autre considération, un attrait particulier. Assister à l'écroulement soudain du vieux monde, voir surgir de cet amoncellement de ruines & de décombres ensanglantés, les éléments & les institutions qui ont formé la société nouvelle ; c'est là, assurément, dans l'étude de l'histoire, un spectacle émouvant, digne d'attirer & de fixer l'attention. D'autre part, bien que le sujet traité soit local, il ne faut pas croire qu'il ait été rapetissé & réduit aux étroites proportions d'une monographie. Les évènements racontés se rattachent à l'histoire générale du pays, & forment l'un des anneaux de la grande chaine historique. Toulouse, ville principale & capitale de la vaste province de Languedoc, était le siège d'institutions qui rayonnaient & exerçaient leur action sur le midi. Nous citerons, entr'autres, son Université & surtout son Parlement dont le ressort était l'un des plus étendus du royaume. L'institution parlementaire absorbait, en quelque sorte, la vie publique : la politique, l'administration, &, par certains côtés, le pouvoir ecclésiastique. Dans la ville, la vie locale se confondait en elle. Aussi, l'étude de l'existence parlementaire occupe-t-elle, dans le travail que nous analysons, la place qui lui est due.

Dans le premier chapitre, l'auteur nous introduit dans les salons toulousains, dans la société des dames de qualité, aux cheveux poudrés

Digitized by Google

& pailletés, chaussées de mules à talon, & des gentilhommes portant des perruques à frimas & des bas de soie, se livrant à des expériences de mesmerisme, passion de l'époque, encourageant les jeunes poètes qui venaient y lire leurs essais poétiques, dépensant de l'esprit dans les causeries gaies, animées, assaisonnées de malice; puis, dans la belle saison, tout ce monde élégant, imitant l'exemple de Trianon, transportant son luxe & ses plaisirs à la campagne, y vivant, le jour d'une manière rustique raffinée, comme celle des bergères de Florian; le soir, installant de petites scènes théâtrales & jouant la comédie. M. de Rességuier, procureur général au Parlement, recevait dans son domaine du Secourieu, des étrangers de marque, &, parmi ceux-ci, l'abbé de Bernis dont le séjour chez son hôte, a laissé dans l'histoire locale des souvenirs que l'auteur a recueillis avec soin. Parmi les physionomies de cette société mises en relief, nous citerons celles des dames de Cambon, de Cassan, de Lamothe surtout remarquable par la vivacité de son esprit, ses réparties fines & mordantes : de deux personnages qui eurent une égale notoriété dans la cité, mais dont l'un est aujourd'hui presqu'oublié, tandis que le second appartient à l'histoire : le marquis de Gudannes & le comte Jean Dubarry. Le premier, originaire du comté de Foix, devenu Toulousain & le doyen de la noblesse de la ville, à la suite du mariage d'une de ses filles avec le président à mortier Mengaud de Lahage, généreux, vaniteux, prodigue à l'excès, glorieux du rôle de Mécène & protégeant les gens de lettres, attira dans son intimité le littérateur Anglivial de la Beaunelle, le célèbre adversaire de Voltaire, qui se trouvant sans ressources ne demandait pas mieux que d'être protégé & passa, à Toulouse, quelques années marquées par des incidents assez singuliers. Jean Dubarry, fils d'un gentilhomme pauvre, de Lévignac, sans principes & sans mœurs, prêt à tout tenter pour se procurer la fortune, y réussit en introduisant dans la couche de Louis XV, sa maîtresse la fille Vaubernier qu'il fit épouser par son frère Guilhaume. On trouve dans la biographie de ce personnage des détails peu répandus & peu connus, notamment ceux qui concernent son installation & son séjour à Toulouse,

Après l'étude des personnages, l'auteur de la *Société toulousaine* entreprend celle des classes sociales ou des *ordres* de l'époque. L'éclat qui brillait à la surface était trompeur. Au-dessous, apparaissaient la décadence morale, la gène, &, malgré une civilisation avancée sous certains aspects, des mœurs, en réalité très brutales. Le chapitre qui a pour titre la *Criminalité & les Supplices*, le plus curieux de tous, parce qu'il révèle des faits oubliés & inconnus de notre génération, présente un tableau saisissant de la justice répressive. de la torture, de la cruauté des supplices, des divers genres de mise à mort, du personnel qui présidait & suivait les exécutions & des endroits où elles avaient lieu.

Avant de raconter la destruction du parlement de Toulouse, l'auteur

Digitized by Google

jette un regard d'ensemble sur l'institution elle-même, sur les mœurs, la puissance, les manifestations de la vie judiciaire de cette époque. Dans un chapitre spécial, la Politique parlementaire, l'auteur expose le rôle des parlements au point de vue purement politique, se défendant des admirations convenues & trop facilement acceptées, mêlant à ses appréciations un esprit de critique qui témoigne du désir bien marqué d'être juste, indépendant & de rester dans les limites de l'exacte vérité. Toute cette politique aboutit à la convocation des États-Généraux; & dès lors, commence le grand drame de la Révolution qui débute par la destruction des parlements. Celui de Toulouse résista, ainsi que le firent les plus anciennes cours du royaume. Nous assistons aux diverses phases de cette lutte ardente dans laquelle le Parlement n'avait plus, pour combattre, qu'une arme usée & inoffensive, ses *remontrances* ou protestations. Réduit d'abord, à une seule chambre, celle des vacations, il est ensuite complètement supprimé. Les membres qui ont protesté, décrétés d'arrestation, vont chercher un refuge en Espagne. Ils rentrent après l'amnistie. Mais la Révolution marche rapidement dans la voie de la violence; nous voici en pleine Terreur. Les membres de la chambre des vacations sont traînés à Paris & périssent sur l'échafaud. Un arrêté du comité de Sûreté Générale ordonne l'arrestation de tous les membres du Parlement. Ici, l'auteur de la *Société toulousaine* fait apparaître un personnage célèbre, louche & féroce, le président du Comité de *Sûreté Générale*, Vadier, député de l'Ariège qui poursuit les parlementaires avec un acharnement implacable, pour satisfaire, assure-t-on, une vengeance personnelle. Les prisons de Toulouse regorgent de détenus; l'auteur décrit ces nombreux lieux de détention & nous fait assister à la vie intérieure des prisonniers. La plupart de ceux-ci sont dirigés sur Paris, & tous les membres du parlement qui ont pu être arrêtés, traduits devant le tribunal révolutionnaire, meurent sur l'échafaud. Enfin un dernier chapitre est consacré au *tribunal révolutionnaire de la Haute-Garonne;* on voit successivement défiler devant ce tribunal & sur l'échafaud, Jean Dubarry, madame de Cassan, l'ex-intendant de Boucheporn, Tristan d'Escalonne & divers fédéralistes toulousains.

Cette nouvelle publication est une des plus intéressantes pour notre cité. Elle met en lumière certains points de notre histoire locale qui sont de nature à piquer la curiosité légitime du public, spécialement de ceux qui, pour se rendre un compte exact de l'enchaînement des faits historiques, recherchent les évènements du passé pour les comparer au présent.

Société Ramond, 4e fascicule de 1890. — Ce fascicule contient: 1° Une première partie de l'Histoire malacologique des Pyrénées

Digitized by Google

françaises & espagnoles, dû à la plume de M. FAGOT & très complète; 2° un aperçu géognostique des terrains de Magnoac, par M. GAILHARD. Cette notice contient des indications précieuses au point de vue géologique. Il resterait à étudier d'une manière stratigraphique la région si riche, grâce à M. Gailhard, en débris paléontologiques; 3° des renseignements précieux pour la numismatique & la géologie du Béarn, donnée par M. FROSSARD, & empruntée par lui à divers auteurs écrivant actuellement sur la région. M. J.-A, Blanchet (numismatique), de MM. Lacroix, Sennes, Lictard (géologie & minéralogie).

Les roches de Cigalères (Luchon), par M. Maurice Gourdon (sans date). — Description des roches qui constituent la montagne de Cigalères avec l'énumération des plantes qui poussent en ce point.

Le Pic de Campbiel, par *M. F. Fontés*. — Extrait de l'*Annuaire du Club-Alpin*, 1889, daté de 1890. — Description parfaite de la course, accompagnée de deux jolies gravures. Horaire très exact du temps consacré à l'excursion.

Jean de Montferrand, par M. le chanoine de CARSALADE DU PONT, brochure in-8° de 11 pages. Paris, Honoré Champion, 1891.

C'est une charmante étude de mœurs du dix-septième siècle que M. Carsalade du Pont a lu devant un auditoire choisi, en séance publique, à l'Académie des sciences de Bordeaux.

Dans un style capable d'attacher les plus littéraires des auditeurs, avec un esprit des plus fins & une humeur méridionale, faite peut-être pour étonner chez un prêtre, mais qui n'a rien que de naturel chez un homme à large pensée comme M. de Carsalade du Pont, le lecteur se trouve mis en présence d'un cadet de Guyenne attaché à la cour du gouverneur du pays, écrivant à l'un de ses amis des détails d'un réel intérêt, comme une études de mœurs & relatif à la vie intime des personnages de cette cour.

Catalogue raisonné des mollusques de la Barousse, par M. GOURDON (sans autre indication).

Avec le soin qu'il met à faire des recherches & à en faire contrôler les résultats, M. Maurice Gourdon a donné le catalogue des mollusques de la vallée de la Barousse.

Digitized by Google

Il a trouvé vingt-deux genres. Les genres Hyalinia, Helix Clausilia & Pupa sont les plus abondamment fournis en espèces.

En tout soixante-douze espèces soigneusement décrites.

Notice sur le pliocène et sur la portion stratigraphique des couches à Congéries des environs de Thèziers (Gard), par M. DEPÉRET. (*Bulletin du service de la carte géologique de France.*)

Nous avons déjà donné dans la *Revue* l'analyse d'un travail relatif à la géologie des environs de Théziers.

Voici le résumé du travail de M. Depéret sur même sujet.

Conclusions.

Les environs de Théziers présentent un type complet de la série pliocène du bassin du Rhône. On y observe de bas en haut :

I Messinien.	1. *Couches à Congéries* (*C. simplex*) de Théziers avec conglomérat à la base. Ces couches reposent en discordance sur l'*helvétien inférieur* & se lient au contraire d'une manière graduelle aux marnes pliocènes sus-jacentes; elles font donc partie de la série pliocène.
II Plaisancien.	2. Marnes à *Ostrea cochlear* de Théziers; cette couche n'est autre chose que la base des marnes plaisanciennes. 3. Marnes de la chapelle Saint-Amand, à faune plaisancienne; cette faune comprend actuellement 278 espèces d'animaux vertébrés.
III Astien.	4. Couches à Congéries (*C. sub Basteroti*) & *Potamide Basteroti* de Vacquières. Faune saumâtre & d'eau douce mélangées. 5. Sables jaunes d'origine fluviatile (niveau du *Mastodon arvernensis*.)
IV Horizon de St-Prest.	6. Alluvions caillouteuses à quartzites alpins & galets calcaires locaux (nivau de l'*Elephas meridionalis* de Fournès).

Structure des Corbières, par MARGERIE. (*Extrait du Bulletin de service de la carte géologique de France.*)

Excellent travail qui reprend tout ce que les autres avaient de défectueux, tout en n'étant lui-même qu'une esquisse préparatoire.

Digitized by Google

Il débute par une description sommaire des Corbières septentrionales; un quart S.-E. de la feuille de Carcassonne.

Partout garumnien & éocène. La succession des couches est celle de d'Archiac & que nous retrouvons partout jusques dans l'Ariège.

1° Calcaire nummulitique inférieur.
2° Marnes bleues.
3° Grès.
4° Marne & grès.
5° Poudingue des montagnes.

Il décrit soigneusement une série de coupes perpendiculaires à l'Aude, & signale une faille pour nous très importante, car elle est aquifère, dans le mont Alan.

Dans un excellent chapitre sur la structure des Corbières l'auteur décrit la série de plis synclinaux & anticlinaux des courbes & montre le passage brusque des terrains voisins de l'Ariège de la direction O. N. O. à l'E. O. d'abord & à la direction N. E. ensuite, avec des détails intéressants, & une critique juste de ce qui a été fait avant lui.

Nous nous permettrons de critiquer le nom des petites Pyrénées de l'Ariège. Ce nom doit être réservé aux vraies petites Pyrénées de Boussens à Aurignac.

M. Margerie décrit les divers plissements subis par les Corbières, & s'efforce de relier par ces plissements les Alpes & les Pyrénées.

Il poursuit également les diverses failles à travers les Corbières, & combat les idées émises par Magnan au sujet de cinq grands accidents géologiques ayant porté la perturbation dans cette protubérance qui relie les Pyrénées à la Montagne Noire.

Il n'en admet que deux. En résumé, d'après lui, c'est au commencement des temps secondaires seulement, que les Corbières auraient pris leur originalité.

« De même que la Montagne Noire avait graduellement surgi pendant les temps primaires, poussée contre le môle cristallin du Rouergue, — de même, à la fin de l'ère secondaire & pendant la première moitié de l'ère tertiaire, les Pyrénées sont venues buter contre le massif paléozoïque, devenu à son tour un obstacle résistant. »

Recherches expérimentales sur le Philothion, par M. de Rey-Pailhade. (Brochure grand in-8°, 38 pages, 1891. Paris, Masson, 120, boulevard Saint-Germain. Toulouse, Gimet-Pisseau, rue Gambetta, 66.)

Nous avons déjà parlé dans la *Revue* de l'importante découverte faite par M. de Rey-Pailhade, d'un corps ou d'un ensemble de corps d'origine organique, hydrogénant le soufre à froid, & qu'il a nommé le *philothion*.

Digitized by Google

Nous ne pouvons laisser passer sous silence le travail complet que ce savant, si consciencieux & si habile, vient de publier sur le sujet. En voici les conclusions :

« 1° Il existe dans les deux règnes vivants une matière hydrogénée spéciale, le philothion, dont les propriétés sont :

« *A.* — De se combiner à la température ordinaire au soufre, à l'oxygène, au carmin d'indigo & à la teinture de tournesol ;

« *B.* — De donner H^2S avec le soufre & selon toutes probabilités, H^2S avec l'oxygène :

« 2° Que les cellules consommant le plus d'oxygène libre sont celles qui renferment le plus de philothion ;

« 3° Que malgré l'action incessante de l'oxygène sur le philothion dans la cellule vivante, ce principe immédiat ne se détruit pas, ce qui démontre sa régénération immédiate, après sa combinaison avec l'oxygène libre ;

« 4° Que la grande abondance du philothion dans les tissus consommant beaucoup d'oxygène est un signe qu'il joue un rôle prépondérant dans l'acte essentiellement vital de l'absorption de l'oxygène libre dans la cellule ;

« 5° Que les oxydations se produisent dans l'intimité des tissus, puisque le philothion est au sein même des éléments anatomiques. »

Ces premiers travaux soulèvent des questions très importantes, & M. de Rey-Pailhade ne se dissimule pas que l'étude de cette matière est à peine ébauchée ; aussi il poursuit activement ses recherches sur les propriétét chimiques & physiologiques du philothion.

Dr F. G.

Paul Boileau et son herbier, par M. Maurice Gourdon (brochure grand in-8°, 65 p., 1891. Extrait des bulletins de la Société Ramond).

Dans cette brochure, M. Gourdon, qui cherche toute occasion de parler utilement des Pyrénées, a énuméré les plantes qu'il a trouvées dans l'herbier de Boileau père, un savant du commencement de ce siècle, qui avait été en rapport avec les illustrations de l'époque.

Boileau était un Luchonnais, pharmacien par métier, savant par goût. Il avait parcouru les Pyrénées centrales surtout, soit françaises, soit espagnoles, & avait rapporté de précieux documents de toutes ses excursions. La correspondance que M. Gourdon a eue en main & dont il donne quelques fragments, prouve que Boileau avait été souvent en rapport avec Charpentier & avec Picot de Lapeyrouse. Ceux qui, comme nous, l'ont connu & ont eu l'occasion de causer avec lui de ses excursions pyrénéennes, savent qu'il était au courant de toutes les affaires métallurgiques entreprises de son temps dans les Pyrénées, & qu'il en parlait en connaisseur sérieux. Causant de ses courses en

Digitized by Google

montagnes, il ne vous laissait jamais aller sans avoir raconté une piquante anecdote dont la conclusion était toujours utile.

L'herbier de Boileau a été manié par plusieurs botanistes & gaspillé. M. Gourdon le reconnaît & le déplore.

Il y a trouvé neuf cents plantes en espèces ou variétés, & il estime qu'il en a disparu environ cent quarante-trois.

On doit des remerciements à M. Gourdon pour ce travail utile au point de vue de la botanique pyrénéenne. Il serait intéressant de comparer la liste des espèces trouvées par Boileau avec celle dressée par l'illustre Prévot, de Paris, dont cette année même M. de Nabias, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux, a fait connaître l'œuvre si importante. F...

Les Cryptes de Saint-Girons, à Hagelman (Landes), par M. E. TAILLEBOIS, brochure in-8° de 28 pages avec 8 planches. (Caen, Henri Delesque, rue Froide, 2, 1890).

Excellente description de richesses archéologiques provenant de l'église & de la crypte de l'église de Saint-Girons, bâtie au onzième siècle.

Cette crypte rangée parmi les monuments historiques tombe en ruines, & d'ici peu de temps elle sera détruite.

M. Taillebois réclame contre la négligence de ceux qui auraient pour devoir de la conserver. Il a raison.

Les vestiges Gallo-Romains dans le département des Landes, par M. E. TAILLEBOIS. (Brochure in-f° de 42 pages, Caen, Henri Delesque, 1890.

Précieuse description, localité par localité des monuments romains existant dans le pays, avec indication de nombreux autels votifs.

Avec de semblables travaux il serait possible de faire faire des pas sérieux à l'histoire ancienne de notre Midi.

Les maisons hospitalières et l'église de Cauterets, par le docteur DUHOURCAU. (Brochure in-8°, avec les figures. 1890.)

Notre laborieux confrère a cherché à montrer avec raison, croyons-nous, que l'hospice de Cauterets est très ancien. Il se rattacherait à la série des maisons de même genre, installées après la conquête romaine sur les diverses routes de manière à ce que les voyageurs pussent y trouver la nourriture & le repos. Cet hospice se serait trouvé placé sur la route de Cauterets à Panticose, & le lieu ne pouvait être mieux choisi, vu l'existence de sources chaudes en ce point pouvant être utilisées, & l'étant sans doute à cette époque.

M. Duhourcau met sous les yeux du lecteur les anciens sceaux des bulles & chartes relatives à l'église de Cauterets.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DE L'AUDE

Sous ce titre, j'ai entrepris de réunir dans un même recueil, depuis les premiers temps de l'imprimerie jusqu'à nos jours, le titre de tous les ouvrages écrits par des hommes de l'Aude ou imprimés dans ce département. En attendant que ce recueil soit complet, je rassemble ici, sous forme de bulletin bibliographique, les publications qui rentrent dans cet ordre d'idées & ont paru dans ces dernières années. Ce sera un commencement de revue bibliographique que je m'efforcerai de tenir au courant.

G. J.

Histoire Locale.

— *Livre Vert de l'archevêché de Narbonne* (Paris, Picard, 1886), publié par PAUL LAURENT, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de l'Aude.

— Le *Livre Vert* ou inventaire des revenus & droits seigneuriaux de l'archevêché de Narbonne, fut rédigé dans la seconde moitié du quatorzième siècle, sous l'archevêque Pierre de la Jugie. Le manuscrit figure aux archives départementales de l'Aude, série G, art. 2.

— *Documents inédits sur la cathédrale Saint-Just de Narbonne.* (Carcassonne, Laban, 1887), publiés par P. LAURENT. Extraits des archives de Saint-Just, déposées aux archives de l'Aude, série G.

— *Annales du couvent des Ursulines de Carcassonne*, publiées par P. LAURENT. (Carcassonne, Pomiès, 1887, tirage à cinquante exemplaires numérotés). Manuscrit conservé aux archives départementales de l'Aude, série H,

— *Les Hommes de l'Aude* (1re série), par AUGUSTE FOURÈS. (Narbonne. Caillard, 1889. Biographie de Martin Danch & de Hugues Destrem. Apporte la preuve oubliée par Labouïsse-Rochefort (*Journal anecdotique*, 1823), que Martin Dauch avait été légitimé par le mariage de ses parents le 10 février 1756. Extrait baptistaire de Hugues Destrem, né à Fanjeaux, le 8 février 1754.

Digitized by Google

— *Potiers & Poterie du Lauragais*, par AUGUSTE FOURÈS. (Albi, Amalric, 1890). Les principaux centres de fabrication sont à Issel (constatée en 1377), à Saint-Papoul (1559), à Castelnaudary (depuis un siècle; avant on n'y fabriquait que des assiettes). Détails techniques sur les divers procédés de fabrication.

— *Fabre d'Eglantine réhabilité*, par PROSPER ESTIEN. (Paris, Savine, 1887), avec un portrait d'après le tableau de Bonneville. Demande une statue à Carcassonne pour Fabre d'Eglantine.

— *Simon Vigor, archevêque de Narbonne*, par LOUIS NARBONNE. (Narbonne, Caillard, 1890). Excellente étude. Publie pour la première fois le testament de Vigor, d'après la copie déposée aux archives de la Haute-Garonne. (*G. Etrangers : Aude*, 6), combat avec raison l'opinion qui voit le tombeau de ce prélat dans le monument déposé dans l'église Saint-Nazaire, cité de Carcassonne, au point de jonction de la chapelle Notre-Dame avec l'abside du chœur. La sagacité montrée par l'auteur dans l'étude du rôle historique de Bize (ou Bizan-les-Allières) & de Cuxac, durant les guerres de religion du seizième siècle, fait regretter qu'il se soit tenu dans ce cadre modeste. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique & littéraire de Narbonne*, année 1890, 1er semestre.)

— *Essai sur les pèlerinages & le culte des saints avant la Révolution dans le Narbonnais*, par l'ABBÉ SABARTHÈS. (Toulouse, Ed. Privat, 1891). Très bonne étude. L'auteur remarque que si les communautés, châteaux, évêchés, abbayes, ont leurs archives, l'histoire des lieux de pèlerinages n'a pas encore été tentée. Il est à souhaiter que l'abbé Sabarthès continue ce qu'il a si bien commencé. (Travail lu au Congrès de l'Association pyrénéenne à Narbonne, le 12 mai 1890.)

— *De l'importance des registres de paroisse avant la Révolution & des renseignements qu'ils peuvent fournir pour l'histoire générale ou locale*, par LOUIS NARBONNE. (Toulouse, Ed. Privat, 1890). Abonde en détails curieux & peu connus sur l'histoire de Narbonne. A noter le passage de Molière & de sa troupe à Narbonne en 1649. (Extrait de la *Revue des Pyrénées*, n° 4, 1890.)

— *Philomena, Chronique historique du temps de Charlemagne*. (Carcassonne, Gabelle & Bonnafous, 1890). Le titre seul indique que l'auteur ne connaît pas le premier mot de son sujet. Il croit que le manuscrit original de *Philomena*, provenant de l'abbaye de Lagrasse a disparu. Or, ce document figure au British Muséum, à Londres (add. 21218).

— *Fondation du Collège de Castelnaudary* (1572), par le Dr MARFAN. (Castelnaudary, Clavard, 1890). Bonne monographie.

Digitized by Google

Revues & Bulletins de Sociétés.

Bulletin de la Commission archéologique & littéraire de Narbonne, 1890, 1er semestre. (Voir *Revue des Pyrénées*, 1890, 2e trimestre, 476.

Année 1890 (2e *semestre*). M. Claret-Llobet (séance du 9 mai 1800), rectifie d'après une communication du baron de Rivière, l'écusson de l'archevêque Jean d'Harcourt, peint au plafond de la salle Peyre. — Louis Narbonne : *Simon Vigor* (suite & fin) (v. plus haut). G. Amardel : *Un nouveau triens d'Achila* (trouvé à Lasillas dans les Pyrénées-Orientales). — G. Amardel : (*Monnaies wisigothes du musée de Narbonne* : Reccarède, Chindasvinthe, Ervige, Egica, Achila, Reccarède (Elvora). — G. Lafont : *Charles IX & Catherine de Médicis à Narbonne* (suite & fin). — F.-P. Thiers : *Notes sur l'enceinte prévisigothique de Narbonne*. — Baron de Rivières : *Inscriptions campanaires dans le Narbonnais*. — P. Lafont : *L'église Lamourguier & le musée lapidaire* ; émet le vœu très justifié que cette ancienne église soit classée comme monument historique à cause des particularités de sa construction & surtout à cause de la nécesité absolue à laquelle elle satisfait pleinement pour assurer la conservation du musée lapidaire le plus intéressant, le plus riche de France. — J. Tissier : *Inventaire des biens, meubles & immeubles laissés par Pierre-Etienne Delon, marchand du bourg de Narbonne* — 20 *août* 1246. — M. Massip : *Le mobilier du dernier archevêque de Narbonne*.

Année 1891 (1er *semestre*). M. Thiers (séance du 10 octobre 1892) donne quelques explications sur une inscription récemment découverte dans la démolition de la caserne Saint-Bernard :

S·FECIT·PARENTIBV
D·PAQVIO·T·F

M. le baron de Rivières (*ibid*) montre une inscription campanaire de l'église de Villesèque-des-Corbières (Aude). — Eloge funèbre (séance du 14 novembre 1890) prononcé par M. le président Favatier, de MM. Tallavignes, membre de la commission & Narbonnès, président. — M. Claret (séance du 5 décembre 1890) lit une note de M. Laffont, de laquelle il résulte qu'à l'époque romaine la place actuelle de l'hôtel de ville de Narbonne était occupée par les sables & graviers de l'Aude. En 1300, Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, put construire deux tours, des attérissements du fleuve ayant permis d'opérer des remblais. — Mgr X. Barbier de Montaut : *Vendataire au plus offrant & dernier*

Digitized by Google

enchérisseur des meubles ayant appartenu au citoyen Arthur-Richard Dillon, émigré, l'an 1792, *le premier de la République française.* — M. Massip : *Une inscription de la pharmacie de Monseigneur* (Louis de Vervins, archevêque de Narbonne). — Louis Narbonne : *L'invasion des Corbières par le roi d'Aragon en* 1495. — J. Riols : *Une mosaïque du musée de Narbonne*, avec reproduction en photogravure. — G. Amardel : *L'hôtel des Monnaies de Narbonne pendant la Ligue.* — J.-P. Thiers : *Une excursion dans la Haute-Corbière.* I. Inscriptions wisigothiques de Gléon. II. Château de Durban. III. Eglise & remparts de Castelmaure. — L. Narbonne : *La fin de l'archevêché de Narbonne & l'église Saint-Just pendant la Révolution.* — L. Favatier : *Une librairie à Narbonne en* 1624.

Tout est à citer & à lire dans les articles du *Bulletin de la commission archéologique de Narbonne.* Dire que cette Société tient de beaucoup le premier rang au point de vue des études historiques dans l'Aude, ne serait pas suffisant. Certainement peu de Sociétés de province lui sont supérieures par la solidité & la variété qui marquent ses recueils destinés à laisser une trace ineffaçable dans l'avancement de la connaissance des annales narbonnaises.

— MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS & SCIENCES DE CARCASSONNE, t. V, 2e partie, 1889.

Monuments de la ville basse de Carcassonne, par E. B... (La Fontaine de la place aux Herbes, les Casernes, la Halle, la Porte des Jacobins, la salle de spectacle, le Canal (ses ponts & son bassin, le pont-aqueduc de Fresquel, inauguration). Notices intéressantes, mais pourraient être mieux documentées.

Note sur une serrure à crémaillère du dix-septième siècle, par P. Raynaud.

Note sur les obsèques de Vincent Vidal, artiste peintre, par A. Rives.

Note sur un désaccord entre la théorie & la pratique au sujet des dièses & des bémols, par Lafage, agrégé de l'Université.

Testament de Jean Sésale, curé de Fanjeaux (10 *avril* 1423), publié par P. Laurent (Archives de l'Aude). Jean Sésale institue la confrérie de Fanjeaux son héritière universelle. Les statuts de cette confrérie (1266-1276), ont été publiés dans le *Musée des archives départementales.* (Paris, Imprimerie Nationale, 1878, p. 189.)

Notice forestière du département de l'Aude, par Rousseau, conservateur des forêts.

— BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDES SCIENTIFIQUES DE L'AUDE 1890, t. 1er.

Compte rendu scientifique d'une excursion de la Société au mont Alaric.

Ibid., à l'étang de Marseillette.

Ibid., à la Malepère.

Ibid., à l'île Sainte-Lucie & à la Franqui.

Digitized by Google

Etude préliminaire sur la faune malacologique de l'Aude, par l'abbé Baichère.

Quatre jours à Amélie-les-Bains, par Gavoy.

Nouvelles stations de plantes rares ou intéressantes pour la flore de Carcassonne, par l'abbé Baichère.

— *Revue méridionale.* (Revue de l'Aude), 1890.

Paul Arène. *Sonnet dodu.*

Léon Cladel. *Il fait beau*, sonnet.

Auguste Fourès. *Le Midi gastronomique* : Le millas à la cassole, les oreillettes & l'ail.

G. Jourdanne. *La reine Carcas & les légendes de l'Aude; Frédéric Mistral &* « la reine Jeanne »; *Histoire de la Restauration de la cité de Carcassonne.*

Prosper l'Eté. *Lettres de mon jardin;* la *Félibrée de Poulhariès.*

Achille Mir. *Poésies languedociennes* (dialecte narbonnais).

Jacques Narmand. *A ma mie Suzanne*, poésie.

Achille Rouquet. Chroniques, poésies.

Littérature Languedocienne.

— *Lou Curat de Minerbo*, noubelo lengodouciano, par Mlle Sol. (Narbonne, Caillard, 1890.)

— *Les Grilhs*, poésies languedociennes, par Auguste Fourès. (Paris, Maisonneuve, 1888). Fourès est dans l'Aude le premier des poètes languedociens comme lyrisme & comme hauteur de pensées. Son livre mériterait une place à part dans cette rapide chronique. Nous nous contenterons de citer parmi ses plus belles pièces : *La Canson des Poutous*; la *Segaïro nudo*; le *Grand Lauraire*; *a-n-uno spaso Edel siècle tretcième; las armos de Castel-nòu-d'arri; les Flairous.*

— *Lou Rire*, seguit dal *Pourquet de lait*, par Achille Mir. (Carcascassonne, 1890.) Mir est le vrai poète du rire sain & familial. L'inimitable conteur du *Lutrin de Lader* s'est fait une place à part dans le monde félibréen. Le *Rire* & le *Pourquet de lait* sont illustrés de charmantes gravures du dessinateur Salères.

— *La Fillo dal depourtat*, dramo en un ate e en berses lengadouciens, par Paul Gourdon. (Montpellier, Firmin & Montané, 1889.) Gourdon est le poète des humbles & des déshérités, sa prose à une prose émue & sincère.

Romans & Nouvelles.

Le comte de Sorianes, par Ch. Alfred Valdi. (Paris, Sauvaitre, 1890.) Roman dont l'intrigue, trop compliquée, est conduite avec beaucoup d'incohérence.

Digitized by Google

La Dominicaine, par Ernest Bousquet. (Paris, Dalou, 1889.) œuvre d'un débutant, sujet un peu vieilli, mais la façon dont il est traité indique quelques bonnes dispositions.

Les Barthoqouls, par Joseph Caraguel. (Paris, Piaget, 1887.) Etudes prises sur le vif, dans cette bourgeoisie rurale, enrichie par la surabondante production du vin dans le Minervois & ses environs. Le sujet est parfois scabreux, mais les scènes de mœurs sont vécues. Il serait à désirer que M. Caraguel n'oubliât pas trop son pays natal & donnât un pendant aux *Barthoqouls*.

La Guuserie, coureurs de grands chemins & batteurs de pavés, par Auguste Fourès. (Narbonne, Caillard, 1889.) Curieuse & étrange galerie où Fourès fait passer, en rapides croquis, les professions de la rue & des campagnes du Toulousain & du pays Lauragais. Certaines de ces vagues professions ont disparu; leur évocation n'en *est que plus intéressante*.

— *Voyages sur les bords du Lauquet*, avec des aperçus historiques, archéologiques & littéraires, par NÉMORIN (!), laboureur à Saint-Hilaire. (Carcassonne, Servière, 1889.) Le pseudonyme pris par l'auteur suffit à indiquer que sa montre retarde. On est assez embarrassé pour classer sa brochure, véritable macédoine, genre Labouïsse-Rochefort (moins le peu de talent & d'esprit qu'avait le poète d'*Eléonore*). Commencé par une dissertation historique-agricole-philosophique, l'ouvrage se termine par un horaire des trains de chemin de fer!

BEAUX-ARTS.

— *Les Chéniers*, portraits inédits. Dans l'*Artiste*, revue de Paris, M. ACHILLE ROUQUET, de Carcassonne, a fait paraître (octobre, novembre, décembre, 1890) une étude sur des portraits encore inconnus des écrivains qui ont parlé soit d'André Chénier, soit de sa famille. Ces portraits, donnés récemment par la famille au Musée de Carcassonne, sont au nombre de quatre :

1° M^me^ Chénier mère;

2° La famille Chénier au complet : Louis Chénier père, M^me^ Chénier entourée de leurs enfants Constantin, Hélène, Louis-Sauveur, André & Marie-Joseph;

3° André Chénier, à onze ans;

4° André Chénier, à trente ans.

Ces deux derniers sont les plus importants, car tous ceux qui jusqu'à présent s'étaient occupés de la vie du grand poète ont cru qu'il ne restait de lui que le portrait peint par Surée, à Saint-Lazare.

M. Rouquet termine en souhaitant qu'une statue soit élevée à André Chénier. Nous nous joindrons à lui & nous demanderons que cette statue lui soit élevée à Carcassonne, dans cette ville où il a passé une

Digitized by Google

grande partie de son enfance, comme le constate une plaque de marbre noir apposée devant la maison, sise rue Pinel, où le poète de la *Jeune Tarentine* a habité longtemps.

— *Rodolphe Bresdin, dit Chien-Caillou*, par AUGUSTE FOURÈS. (Paris Savine, 1891), avec fac-similé de dessins originaux & dix lettres, inédites. Biographie de ce singulier artiste qui, pendant dix ans, fit de Toulouse sa seconde patrie.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

— *Etude sur les eaux de consommation à Carcassonne au point de vue des maladies infectieuses*, par DANDRIEU, pharmacien-chimiste. (Carcassonne, Bouquet, 1888), avec approbation du docteur Brouardel.

— *Des eaux de boisson à Carcassonne* (sur le rapport de ces eaux avec la fièvre typhoïde), par le docteur PEYRONNET, médecin des épidémies. (Carcassonne, Laban, 1890.)

La place qui m'est accordée ne me permet pas de m'étendre davantage. Je prie ceux de mes compatriotes que je n'aurais pu citer de m'excuser, & je leur serai très reconnaissant de me signaler les oublis involontaires que j'aurais pu commettre, afin de pouvoir les réparer à la plus prochaine occasion.

Gaston JOURDANNE.

La direction de la *Revue* insiste pour que les lecteurs veuillent bien aider M. G. J. à rédiger un complément de cette bibliographie.

Digitized by Google

TABLEAU DES PROFESSEURS

DE LA FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE

(SUITE ET FIN)

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Loi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804) rétablit les écoles de Droit. La ville de Toulouse fut désignée comme siège d'une des écoles instituées (4e jour complémentaire, an XII, 21 septembre 1804). Le décret du 1er germinal an XIII (22 mars 1805) y créa cinq chaires.

Quant aux procédés de nomination, les lois, décrets & ordonnances de l'an X (1802), de l'an XII (1804), 1808, 1809, 1815, 1816 établirent & supprimèrent alternativement le concours. L'ordonnance de 1817, les statuts de 1825, 1843, 1846 le réorganisèrent. Le décret du 9 mars 1852 le supprima pour les chaires. Les décrets des 22 août 1854, novembre 1855, & quelques autres dispositions ultérieures de détail le réglementèrent pour l'agrégation. Les concours ont été tenus à Paris depuis 1852. Des magistrats de Cours d'appel ou de la Cour de cassation ont toujours été compris dans les jurys avec des professeurs, mais en minorité, & sous la présidence de l'Inspecteur général des Facultés de Droit.

1805. Desazars de Montgaillard, doyen d'honneur, Président du Tribunal d'appel, puis premier président de la Cour d'appel & baron. (Cesse ses fonctions de doyen d'honneur en 1809.)

1er Germinal an XIII (22 mars 1805), 1830. Jean-Dominique-François-Marie Ruffat, professeur de Droit romain. Démissionnaire le 29 septembre 1830.

1er Germinal an XIII-1818, Pierre-François de Furgole, professeur de Code civil. Décédé le 15 juillet 1818.

1er Germinal an XIII-1818, Alexande-Auguste Jamme, professeur de Code civil. Directeur (1805 à 1809), recteur de l'Académie de Toulouse (1809 à 1816), doyen (1816 à 1818). Décédé le 13 octobre 1818.

1er Germinal an XIII-1830. Jean-Raymond-Marc de Bastoulh, professeur de Code civil, doyen de 1821 à 1830. Démissionnaire le 29 septembre 1830.

1er Germinal an XIII-1821. Barthélemy Jouvent, professeur de procé-

Digitized by Google

dure civile & de législation criminelle, doyen de 1806 à 1816, & de 1818 à 1821. Décédé le 7 août 1821.

1er Germinal an XIII-1809. Bec, professeur suppléant. Décédé le 13 juillet 1809.

1er Germinal an XIII-1822. Alexandre-François Peyre, professeur suppléant. Décédé le 18 août 1822.

1er Germinal an XIII-1810. Delpuech, professeur suppléant. Décédé en 1810.

1er Germinal an XIII-1827. Jean Betbèze, secrétaire général.

Depuis 1809 jusqu'en 1844, il y a eu neuf concours à Toulouse. Dix-huit nominations pour Toulouse, quatre pour Aix, une pour Poitiers. Tous les membres de la Faculté de Toulouse nommés dans cette période ont été nommés dans ces concours. MM. Dufour & Gustave Bressolles ont été nommés à leur chaire, dans des concours ouverts à Paris, l'un en 1841 & l'autre en 1850.

1809. Concours devant la Faculté de Toulouse pour une chaire de Code civil à la Faculté de Droit d'Aix. M. Motet est nommé.

1809-37. Joseph-Marthe Mespliès, professeur suppléant. Décédé en 1837.

1810-30. Jean-Marie-Joseph-Henry Berger, professeur suppléant. Démissionnaire le 29 septembre 1830.

1815. Jean-Baptiste Guittard, professeur suppléant provisoire.

1819-49. François-Frédéric-Sylvestre Malpel, professeur de Code civil, recteur de l'Académie de Toulouse en 1830, doyen de 1830 à 1841. Décédé le 15 février 1849.

1819-65. Marie-Alexandre-Édouard Delpech, substitut du Procureur général de Toulouse, puis professeur de Code civil, doyen de 1855 à 1865, doyen honoraire & à la retraite en 1865. Décédé le 30 avril 1870.

1822. Concours devant la Faculté de Toulouse pour une chaire de procédure à Poitiers. M. Boncenne est nommé.

1822-30. Carloman-Antoine-Hyacinthe de Bastoulh, suppléant, professeur de Droit administratif en 1829, chaire créée. Démissionnaire le 29 septembre 1830.

1822-37. Jean-Baptiste-Pierre-Joseph-Auguste Carles, professeur de procédure civile & de législation criminelle. Décédé le 11 mai 1837.

1822-30. Antoine-Louis Flotte, conseiller à la Cour royale de Toulouse, professeur de Pandectes, chaire créée, supprimée en 1830, à la suite de la démission du titulaire, le 29 septembre 1830.

1822-39. Marie-Nicolas-Alexis Ferradou, professeur de Droit commercial, chaire créée. Décédé le 9 avril 1839.

1825-30. Pierre-Jacques-Narcisse-Auxence Esquirol, professeur suppléant. Démissionnaire le 29 septembre 1830.

1826. Concours devant la Faculté de Toulouse pour une chaire de procédure à Aix. M. Bouteil est nommé.

1828-30. François-Laurent-Joseph-Henri Berger, secrétaire-caissier.

Digitized by Google

1830. Concours devant la Faculté de Toulouse pour deux suppléances à Aix. MM. Charles Giraud & Barat sont nommés.

1830-50. Jean-Joseph Boisgiraud, secrétaire-caissier. Démissionnaire en 1850.

1830-41. Jean-Baptiste Deloume, capitaine adjudant-major au 27e de ligne, avocat en 1817, professeur suppléant. Décédé le 22 mars 1841.

1830-34. Joseph-Antoine-Marie-Florentin Ducos, professeur suppléant provisoire.

1830. Dominique-Jean-Joseph-Louis Romiguières, avocat, professeur de Droit public français, chaire créée, non occupée. Procureur général à Toulouse (1833), conseiller à la Cour de cassation en 1839, pair de France en 1841. Décédé le 26 juillet 1847.

1830. Armand de Laburthe, remplaçant les professeurs & suppléants.

1830-42. Appoline-Félix-Jean-Antoine-Odon-Élisabeth Vacquier, professeur suppléant provisoire, professeur suppléant en 1831. Décédé le 19 octobre 1842.

1830-42. Raymond-Osmin Bénech, principal fondateur de l'Académie de législation, professeur suppléant provisoire, professeur de Droit romain (1831), doyen en 1855. Décédé le 10 novembre 1855.

1831-63. Marie-Joseph-Jean-François-Auguste Laurens, avocat, professeur de Code civil (1831), doyen de 1841 à 1855. Décédé le 16 novembre 1863.

1831-82. François-Constantin Dufour, professeur suppléant, professeur de Droit commercial (1841), doyen de 1869 à 1878, doyen honoraire en 1878; à la retraite en 1882. Decédé le 23 mars 1885.

1837-83. François-Germain-Charles-Henri Massol, suppléant provisoire, suppléant en 1844, professeur de Droit romain en 1854, chaire créée; professeur honoraire, & la retraite en 1883. Décédé le 7 mai 1885.

1838-74. Aimé-Bernard-Yves-Honoré Rodière, professeur de procédure civile. Décédé le 1er novembre 1874.

1838-86. Joseph-Victor Molinier, procureur du Roi (1831), professeur suppléant, professeur de Droit criminel, chaire créée (1846), professeur honoraire & à la retraite en 1886. Décédé le 29 juin 1887.

1838-68. Adolphe Chauveau, avocat à la Cour de cassation, professeur de Droit administratif, chaire créée en 1838, doyen provisoire en 1864, doyen de 1865 à 1868. Décédé le 16 décembre 1868.

1841-44. Jean-Paul-Vincent Gadrat, suppléant provisoire.

1841-87. Jacques-Denis-Thérèse-Marie-Gustave Bressolles, suppléant provisoire, professeur suppléant en 1844, professeur de Code civil en 1850. professeur honoraire & à la retraite en 1887.

1841. Jean-Victor-Henry-Magdeleine Bezy, supplément provisoire.

Digitized by Google

1844-53. Charles Capmas, professeur suppléant, professeur de Droit romain à Dijon en 1853, recteur de l'Académie de Grenoble en 1879, de Caen en 1879, de Toulouse en 1880-81, recteur honoraire & à la retraite en 1881.

1846-47. Joseph-Charles-Gaspard de Saint-Gresse, avocat, suppléant provisoire, premier président à la cour de Toulouse (1871 à 1884), premier président honoraire. Décédé le 2 mai 1889.

1846-51. François Pascal, suppléant provisoire.

1850-52. François-Jean Rataud, professeur suppléant, professeur de Droit commercial à Paris en 1852.

1851-64. Auguste-Gabriel Demante, professeur suppléant en 1851, professeur de Droit romain en 1856, professeur de Droit civil à Paris en 1864.

1851-52. Louis Hermenous, secrétaire de la Faculté de Grenoble jusqu'en 1851, secrétaire agent-comptable, secrétaire de la Faculté de Droit de Poitiers en 1852.

1852-60. Louis Angeli, secrétaire agent-comptable, payeur de l'Aveyron en 1860.

1852-57. Anselme-Polycarpe Batbie, auditeur au Conseil d'Etat en 1849, professeur suppléant à Rennes, puis à Dijon; transféré à Toulouse en 1852, à Paris en 1857; professeur d'économie politique, sénateur, ministre de l'instruction publique en 1873. Décédé le 12 juin 1887.

1854-88. Charles Ginoulhac, supplément provisoire à Aix, de 1846 à 1848, démissionnaire en 1848, suppléant provisoire à Toulouse, chargé du cours d'histoire du Droit français en 1854, professeur de Droit français étudié dans ses origines féodales & coutumières, en 1859, professeur honoraire & à la retraite en 1888.

1855-58. Pierre-Amédée-Adrien Couraud, maître de conférences, suppléant provisoire en 1855, agrégé des Facultés, à Grenoble en 1857, à Toulouse en 1858, professeur de Droit administratif à Grenoble en 1856, doyen de la Faculté de Grenoble en 1869, professeur & doyen à Bordeaux de 1871 à 1886, doyen honoraire en 1886.

1855-84. Louis-Étienne-Théophile Huc, maître de conférences, suppléant provisoire en 1855, agrégé, en 1859, professeur de Code Napoléon en 1864, professeur honoraire en 1884, maire de Toulouse de 1882 à 1884, conseiller à la Cour de Paris depuis 1884.

1855-82. Henri-Antoine Rozy, maître de conférences, suppléant provisoire en 1855, agrégé en 1862, professeur de Droit administratif en 1869. Décédé le 20 septembre 1882.

1857-62. Jean-François-Prosper Vernet, agrégé en 1856, attaché à Toulouse en 1857, transféré à Paris en 1858. Décédé le 7 février 1867.

Digitized by Google

1857-62. Léon-Charles-Anatole Beudant, agrégé en 1856, attaché a Toulouse en 1857, transféré à Paris en 1862, doyen de 1879 à 1887, doyen honoraire en 1887.

1854-78. Gustave-Amédée Humbert, agrégé, attaché à Toulouse en 1859, à Grenoble en 1861 & 1862, à Toulouse en 1863, professeur de Droit romain en 1864, député en 1871, sénateur inamovible, procureur général à la Cour des comptes, & professeur honoraire en 1878. Garde des Sceaux Ministre de la Justice en 1882. Actuellement vice-président du Sénat.

1859. Charles-Alphonse Chambellan, professeur de Droit privé à l'Ecole d'administration de Paris 1848 à 1850, chef de section aux Archives impériales, professeur de Droit français étudié dans ses origines féodales & coutumières, chaire créée en 1859, transféré à Paris en 1859. Décédé le 8 janvier 1885.

1861. Jean-Paul-Amable-François-Auguste Nicolas, secrétaire-agent comptable. Décédé le 4 mai 1861.

1861-76. Martin Darrenougué, secrétaire-agent comptable, secrétaire honoraire & à la retraite en 1876.

1862-64. André-Léon-Michel Cassin, agrégé à Strasbourg, à Toulouse de 1862 à 1864, à Nancy, puis à Paris. Décédé le 27 mai 1883.

1864. Eugène-René Poubelle, agrégé des Facultés en 1859, attaché à Caen en 1859, à Grenoble en 1861, à Caen en 1863, à Toulouse en 1864, professeur de Code civil en 1869; préfet de la Charente en 1871, de l'Isère, de la Corse, du Doubs, des Bouches-du-Rhône, actuellement préfet de la Seine. Professeur honoraire en 1889.

1865. Henry-Joseph-François-Xavier Bonfils, agrégé, attaché à Toulouse en 1865, à Douai en 1865, à Toulouse en 1866, professeur de procédure civile en 1875, professeur de Droit commercial en 1882, doyen de 1879 à 1888, doyen honoraire en 1888.

1865. Ferdinand-Louis-Barthélemy Arnault, agrégé, attaché à Toulouse en 1865, à Nancy en 1865, à Toulouse en 1867, professeur d'Economie politique en 1876. Député de Tarn-et-Garonne.

1868. Jean-Antonin Deloume, agrégé, attaché à Aix en 1866, chargé d'un cours complémentaire de Droit commercial à la Faculté des Sciences de Marseille; transféré à Toulouse en 1862, professeur de Droit romain en 1878.

1870-76. Jean-Antoine-Ernest Constans, agrégé, attaché à Douai en 1867, transféré à Toulouse en 1870, nommé à Dijon en 1874, réintégré à Toulouse en 1875. Député en 1876, ministre plénipotentiaire en Chine en 1887, puis gouverneur général de l'Indo-Chine, ministre de l'Intérieur en 1881 & en 1889.

1873-80. Joseph-Henri-François Laurens, agrégé, attaché à Aix en 1868, transféré à Toulouse en 1873, transféré à Montpellier en 1880, professeur de Code civil à Montpellier en 1880.

Digitized by Google

1873. Joseph-François Paget, agrégé, attaché à Douai en 1870, transféré à Toulouse en 1873, professeur de Droit romain en 1883, assesseur du doyen de 1886 à 1888, doyen depuis 1888.

1875. Jean-Louis-Alfred Campistron, agrégé, attaché à Toulouse en 1875, délégué à Douai en 1875, transféré à Toulouse en 1876, professeur de procédure civile en 1883, professeur de Code civil en 1885, assesseur du doyen depuis 1888.

1876. Jean-Baptiste-Léon Moussu, commis principal au ministère des Finances, secrétaire-agent comptable depuis 1876.

1877. Jean-Pierre-Marie-Joseph Bressolles, agrégé, professeur de procédure civile en 1888.

1878. Pierre-Marie-Georges Vidal, chargé d'un cours à Bordeaux en 1876, agrégé attaché à Bordeaux en 1877, transféré à Toulouse en 1878, professeur de Droit criminel en 1888.

1878. Marie-Victor-Ernest Wallon, délégué à Toulouse dans les fonctions d'agrégé en 1878, agrégé en 1879, professeur de Droit administratif en 1885, de Code civil en 1887.

1883. Jean-Claude-Eugène-Maurice Hauriou, agrégé, attaché à Toulouse en 1883, professeur de Droit administratif en 1888.

1883 à 1885. Victor-Pierre-Henri Saint-Marc, commis-adjoint au Secrétariat de la Faculté de Droit de Bordeaux de 1876 à 1878, chargé d'un cours à la Faculté de Bordeaux en 1880, à Montpellier en 1881, agrégé, attaché à Toulouse en 1883, transféré à Bordeaux en 1885.

1884. Pillet, agrégé, attaché à Toulouse en 1884, transféré à Alger en 1884, à Grenoble en 1888.

1884-85. Jules Cabouat, agrégé en 1883, professeur à Alger en 1883, transféré comme agrégé à Toulouse en 1884, à Caen en 1885, professeur de procédure civile à Caen en 1888.

1885. Jean Brissaud, professeur à l'Université de Berne en 1882 & 1883, agrégé, attaché à Montpellier en 1883, transféré à Toulouse en 1885, professeur d'histoire générale du Droit en 1889.

1885. Martial-Michel-Edgard Rouard de Card, chargé d'un cours à Alger en 1880, attaché à Alger en 1883, transféré à Montpellier en 1884, à Toulouse en 1885, chargé d'un cours de Code civil, professeur de Code civil en 1889.

1885. Jean-Barthélémy-Charles de Boeck, chargé d'un cours à Alger en 1833, démissionnaire en 1884, agrégé, attaché à Toulouse en 1885, chargé du cours d'Economie politique.

1885-87. Charles-Jean-François Blondel, agrégé, attaché à Toulouse en 1885, transféré à Rennes en 1887.

1887. Alexandre-Géraud-Jacques-Antoine Mérignhac, agrégé, attaché à Bordeaux en 1884, transféré à Aix en 1884, à Toulouse, en 1887, chargé du cours de Droit international privé.

1887. Edouard-Joseph Timbal, agrégé, attaché à Aix en 1884, trans-

Digitized by Google

féré à Toulouse en 1887, chargé du cours de Droit constitutionnel.

1888. Hippolyte-Joseph-Gabriel Despiau, agrégé, attaché à Alger en 1887, transféré à Toulouse en 1888, chargé du cours d'histoire générale du Droit.

1. On peut consulter, ou les documents originaux déposés aux Archives de la Faculté, du Parlement, de la Ville & du Département, & les ouvrages sur Toulouse, les travaux de MM. les professeurs Bénech & Rodière, sur la Faculté de Droit, publiés par l'Académie de législation; & sur l'Université de Toulouse, ceux de M. Liard, son ouvrage récent sur l'*Enseignement supérieur en France;* de M. Auguste Molinier dans la dernière édition de l'*Histoire de Languedoc;* de MM. Gatien-Arnoult & Ad. Baudouin, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences & belles-lettres de Toulouse*, enfin, le travail considérable de M. Saint-Charles, couronné par la même Académie : *L'Université & le Parlement*, recueil d'arrêts & de documents manuscrits.

Toulouse, le 25 février 1890.

A. DELOUME,

Professeur de Droit romain à la Faculté.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec le plus vif regret la mort d'une des personnalités scientifiques les plus en vue de Bordeaux. M. le docteur S.-M. Souverbie, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, est mort, à l'âge de soixante-seize ans, à la suite d'une douloureuse maladie contractée pendant les grands froids.

Né en 1812, à New-York, de parents français issus d'une vieille famille parlementaire de Guienne, Souverbie montra dès l'enfance des goûts très prononcés pour l'étude des sciences naturelles. Docteur en médecine en 1842, il abandonna vite l'exercice de son art pour se consacrer tout entier à l'histoire naturelle, &, en 1853, il succéda à M. Burguet dans les délicates fonctions de conservateur du Muséum.

Depuis cette époque, depuis trente-huit ans, sans relâche, le regretté défunt n'a eu qu'un but : la prospérité de son cher Musée. Augmenter les collections déjà existantes, en former d'autres, tel fut son objectif. Et sans cesse sur la brèche, jusqu'au dernier jour, nous pouvons dire qu'il a atteint le but qu'il se proposait.

Digitized by Google

Avant son entrée en fonctions, le Muséum, relégué dans un local étroit, ne semblait guère appelé aux grandes destinées que Souverbie lui facilita. Mais Souverbie voulait faire œuvre immense, & il y réussit. Après des efforts sans nombre, il obtint pour ces précieuses collections l'ancien hôtel de Lisleferme, & ce fut en 1862 que le Muséum fut installé au Jardin-Public. Dès lors, sûr du lendemain, Souverbie voulut que le Muséum de Bordeaux devînt un Muséum modèle dont ses concitoyens pourraient, à juste titre, s'enorgueillir. Rien ne lui plaisait autant que ces visites nombreuses, les jeudis & les dimanches, quand les portes étaient ouvertes au public.

Mais modeste, autant que savant, le succès de ses efforts ne le satisfaisait jamais, & toujours il désirait davantage & davantage. Dire toute son œuvre est chose trop longue. Nous citerons, en renvoyant nos lecteurs à des revues plus techniques, la splendide faune mammalogique générale, celle des mammifères & oiseaux du département, les magnifiques suites ostéologiques inconnues avant son entrée en fonctions; le coquillier, le plus complet peut-être qui existe non seulement en France, mais dans le monde entier, & que nous envient les plus grandes capitales; les collections paléontologiques & minéralogiques considérablement augmentées dans ces dernières années, avec le concours si éclairé & si dévoué de M. Cabanes, le zélé collaborateur du regretté défunt.

Mais ce qui fait le plus honneur à Souverbie ce sont ces belles acquisitions de la faune conchylliologique & carcinologique de la Nouvelle-Calédonie. Souverbie y était attaché comme on s'attache à quelque chose qui vous tient particulièrement au cœur. Unique en son genre, cet ensemble merveilleux constitue une des raretés de notre Musée & le plus grand titre de gloire de Souverbie. Chaque jour il passait des heures & des heures en observation dans cette partie de son domaine scientifique qu'il affectionnait.

Nous devons au docteur S. M. Souverbie les matériaux d'un important travail publié dans le *Journal de Conchyologie*, sous le titre de : *Descriptiones d'espèces nouvelles de l'Archipel Calédonien*, & aussi nombre de mémoires se rattachant aux diverses branches de l'histoire naturelle, édités par nos Sociétés savantes.

La disparition de ce savant, aussi modeste que consciencieux, sera cruellement ressentie par tous les amis de l'histoire naturelle.

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome. 39 — 9080.

Digitized by Google

OBSERVATIONS DE LINGUISTIQUE

RELATIVES A LA VÉRITABLE ORIGINE DES PEUPLES DITS PEUPLES LATINS

Dans sept modestes publications, de 1856 à 1889, je crois avoir fourni la preuve incontestable que les Sotiates habitaient la contrée qui depuis longtemps est connue sous le nom de pays de Foix. Occupé spécialement de tout ce qui se rapportait dans l'antiquité à cette province des Pyrénées, j'avais remarqué dans les vieilles monographies de nos provinces méridionales & dans la plupart des grands historiens français, des erreurs à relever dans tout ce qui avait été écrit à ce sujet.

Au dix-septième siècle, un savant académicien, Lancelot, avait entrevu la question & placé les Sotiates dans le pays de Foix. Bien qu'il eût été combattu dans son appréciation par divers écrivains d'un grand mérite, l'opinion de Lancelot m'avait porté à une étude sérieuse de la question mise en saillie par cet honorable académicien, qui n'avait eu que le tort, à mon sens, de ne pas avoir donné une explication suffisante des motifs qui le portaient à soutenir l'opinion que les Sotiates n'avaient pu habiter que les montagnes de l'Ariège.

Mes divers écrits à ce sujet paraissent avoir donné quelque force à l'opinion soutenue d'abord par Lancelot & rendu plus décisive, m'assurait-on de divers côtés, par ce que j'ai écrit moi-même. En effet, en présence d'une première brochure que j'adressai à l'Académie des inscriptions en 1856, ce corps savant voulut bien honorer ma publication d'une mention honorable. Cette

Digitized by Google

distinction me valut une bordée de diatribes dirigée contre ma publication. Les Sotiates, disait-on, étaient une tribu aquitaine, & l'ancien pays de Foix n'avait jamais appartenu à l'ancienne Aquitaine. Force me fut, en 1863, de publier un nouveau travail par lequel, César & Strabon à la main, je croyais avoir prouvé irréfutablement que l'Aquitaine de César était bornée à l'orient par les Corbières, contrefort des Pyrénées, s'avançant au nord vers les Cévennes, laissant à l'occident de cette montagne, qui divise les eaux de l'Europe, le pays de Foix, essentiellement aquitanique.

L'apparition de la *Vie de César* par Napoléon III plaçait les Sotiates bien loin de nos montagnes ariégeoises & avait borné aussi l'Aquitaine au circuit décrit par la rive gauche de la Garonne. Cette fois, c'était une autorité se posant en oracle contre mes précédents & modestes travaux. Je répondis à cette œuvre prétendue monumentale par un long manuscrit adressé à l'Institut. Le silence répondit à une œuvre qui détruisait les théories fantastiques d'un travail partant de si haut. Mon manuscrit, m'assure-t-on, est conservé dans la bibliothèque du Musée de Saint-Germain.

Depuis l'apparition du *César* de Napoléon III & de ma réponse manuscrite à l'Académie, j'ai publié les *Vallées ariégeoises*, mon *Ibérie & Ibères*, &c. En 1889, un nouveau travail fut présenté encore à l'Académie des inscriptions. Ce travail prouve mathématiquement que si dans une première campagne les Sotiates habitaient le pays entre Carcassonne, Toulouse & Ilerda en Espagne, ces Sociates ne pouvaient pas, vingt ans après, avoir leur résidence aux environs des Landes, du côté de Bazas. Ce dernier travail a fait disparaître les hésitations qui pouvaient exister au sujet de la situation de cette tribu aquitaine. Aussi avons-nous été on ne peut plus heureux de voir nos conclusions approuvées par le regretté Julien Sacaze, & par le savant archiviste de l'Ariège, M. Pasquier.

S'il pouvait rester un doute sur une question géographique qui est du plus grand intérêt pour l'histoire de notre Ariège, il ne pourra, ce me semble, qu'être complètement levé, d'une part, par l'explication philologique suivante qui, à mon sens,

Digitized by Google

a aussi une déterminante portée, &, d'autre part, en mettant sous les yeux du lecteur les termes si concluants des commentaires relatifs soit aux batailles que les Romains eurent à soutenir contre les Sotiates, soixante-seize ans avant notre ère, soit vingt ans après, lorsque Crassus les attaqua, &, après les avoir vaincus, partit des bords de l'Ariège pour aller attaquer d'autres tribus aquitaines, vers les Landes & vers Bazas.

I

On ne saurait avec trop de prudence, j'ose dire même avec trop d'hésitation, s'occuper des questions se rattachant à l'histoire des temps reculés dans ses rapports avec l'origine des langues. Ce sont pourtant des études qui peuvent se rendre de mutuels services.

De nos jours, on donne à la langue latine une influence qu'à bien des égards on peut lui contester. Ainsi, il est reçu de donner aux populations diverses qui habitent le midi de l'Europe, Espagnols, Français méridionaux & Italiens, le nom de populations latines. De cette opinion il faudrait conclure que tous les idiomes en usage dans la partie méridionale de l'Europe ont été puisés dans le latin. Avant d'accepter la portée de cette désignation, il convient, ce me semble, de se rendre compte de son exactitude, & de voir si l'importance qu'on donne à cet égard à l'influence de la langue latine n'est pas le produit d'une erreur. Il faut remonter à l'origine de ce peuple latin dont l'idiome aurait eu une si grande importance sur tout le midi de l'Europe.

Revenons à cet égard à plus de six siècles avant le commencement de notre ère. Avant cette époque, le midi de l'Europe, des colonnes d'Hercule jusqu'au delà du Tibre, était habité par des populations diverses; &, ce qu'on a appelé depuis la race purement latine n'avait pas paru encore aux environs du Tibre. Quand donc les soi-disants Romains venus d'ailleurs s'établirent sur un point isolé de cette côte méridionale, ils trouvèrent là des peuples déjà assis dans cette même contrée

Digitized by Google

qui nécessairement avaient leur langage. Les Romains nouveau venus eurent à lutter avec les peuples qui occupaient déjà la contrée; ainsi nous les voyons dans les premiers temps en lutte avec les Auskes & les Volkes & d'autres tribus aux environs du lieu où fut établi plus tard le Capitole. Ayant soumis les peuples d'alentour, ou s'en étant fait des alliés, leur idiome dut se ressentir du contact de ces deux langues différentes, qui durent nécessairement se confondre en une seule.

C'est ici le cas de se demander quelles étaient ces populations déjà fixées sur toute la côte méridionale avant l'établissement des Romains sur les bords du Tibre. L'histoire nous fixe à cet égard, & nous voyons à diverses époques des tribus portant le nom d'Etrusques ou *Rascini*, d'*Elesikes*, de *Bébrikes*, de *Ligures* & des *Sicanes*, la plupart ayant quitté la péninsule Ibérique & venus, en longeant la côte, se fixer jusqu'en Sicile, sur les bords du Tibre, & au delà, vers l'Orient. Ce n'est pas le cas de s'occuper ici de l'origine primitive de ces populations. Mon précédent travail sur les Ibères & l'Ibérie, qui d'après Strabon s'avançaient jusqu'au Rhône, me semble avoir prouvé que ces Ibères venus de l'Asie, divisés en plusieurs tribus, avaient couvert toute la péninsule, depuis nommée Ibérique. Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes ces populations avaient un idiome à peu près commun, se modifiant en une infinité de dialectes. Encore de nos jours ces dialectes existent plus ou moins modifiés dans la langue italienne, espagnole & les divers patois du midi de la France. Le latin, bien plus épuré & soumis à des règles grammaticales, est empreint de tous les radicaux de ces divers dialectes, & il semble téméraire de vouloir attribuer à cette langue latine exclusivement, quoique plus épurée, une importance qu'elle a elle-même empruntée aux radicaux de ces dialectes primitifs qui ont pu servir eux-mêmes de base à la langue latine.

Il était nécessaire de porter l'attention du lecteur sur ces événements ayant eu dans le temps une importance que l'on ne peut nier. C'est surtout dans l'application de la langue à la désignation des objets se rattachant à la vie pastorale & à une civilisation primitive que les radicaux latins se lient aux termes de divers dialectes ou patois parlés dans le midi de l'Eu-

Digitized by Google

rope. Ces termes sont, ce me semble, une preuve évidente que ce sont les Latins qui ont beaucoup emprunté aux termes originaux employés par des populations antérieures. Que les Romains, vainqueurs soit des Gaulois, soit des Espagnols, aient donné une teinte plus pure à ces expressions primitives, cela est évident, mais ne détruit pas l'opinion que les Latins ont beaucoup emprunté à l'idiome parlé dans la contrée où ils s'établirent.

De ces considérations générales, on peut tirer des conséquences ayant une grande influence sur l'histoire particulière de chaque pays. A cet égard, il me paraîtrait nécessaire de voir, dans chaque circonscription territoriale où le langage patois de nos provinces méridionales a des ressemblances manifestes avec la langue latine, un glossaire comparatif désignant le terme patois, le français & le latin. Ce glossaire serait de nature à expliquer le problème qu'il s'agit de résoudre. Nos écrivains ariégeois pourraient le dresser. Un semblable travail prouverait incontestablement que le latin s'est lui-même formé de bien des radicaux de la langue primitive.

Toutefois, ce ne sont pas les Romains qui ont fait des emprunts aux radicaux ibériens. En remontant à la source de bien des termes de notre belle langue française, nous y retrouvons de près ou de loin la reproduction des idiomes en usage avant la venue des peuples du nord qui se sont plus tard confondus avec toutes les populations du midi, y apportant aussi parmi elles le germe de leur idiome teutonique.

II

Avant de porter notre attention sur un glossaire général des radicaux ibériens ayant servi aux Latins à former leur langue, nous devons ici nous arrêter à deux expressions essentiellement caractéristiques, dont l'une est tout à fait latine & paraît n'être en réalité que la traduction littérale de l'autre. Ces deux expressions sont d'une part celle des *Sotiates* donnée par César à un peuple gaulois, ou de Sontiates, d'après Paul Orose

Digitized by Google

& les manuscrits de Florence, & d'un autre côté le terme *Consorani* purement latin. Entre ces expressions de *Sotiates* & de *Sontiates*, pour juger si c'est César ou Paul Orose qui se trompent dans l'orthographe du nom, il faudrait avoir sous les yeux tous les anciens manuscrits ayant servi de base aux éditions modernes; il faudrait encore être assuré que le terme Sontiates de Paul Orose ne contient pas un *u* au lieu d'un *n*, nous donnant le terme *Soutiates*. Si aujourd'hui nous nous rendons compte de l'expression *Consorani* essentiellement latine & signifiant peuples *associés*, nous sommes en droit de nous demander si le terme *Sotiates* ou *Sontiates* ne signifie pas également tribus *associées*, comme le terme patois actuel *assoutiats* semble l'indiquer.

Ce terme *Consorani*, donné longtemps après César au même peuple qui avait vaincu les Romains sous Manilius, se rendant de Carcessonne ou de Toulouse vers les bords de la Sègre, & que vingt après Crassus avait complètement battu, cette expression, dis-je, de *Consorani* semble nous indiquer que les Romains voulurent effacer jusqu'au nom de ces anciennes tribus réunies ensemble ou *associées* dont la soumission leur avait tant coûté. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que, soit avant la soumission de ce peuple, soit après, la contrée à laquelle on a donné le nom de *Consonari*, peuples associés, devait être habitée par des éléments divers, soit ibériens, soit celtiques, & la question vaut la peine de se rendre compte des divers éléments qui pouvaient exister dans les diverses vallées du pays de Foix.

III

A cet égard, la géographie, la linguistique & l'histoire elle-même semblent nous prouver que les vallées de l'Ariège & du Salat renfermaient des types d'origines diverses ayant des cultes différents, puisque nous y trouvons des monuments soit celtiques, soit ibériens.

Ainsi, quand César veut défendre aux Helvètes de traverser la province pour venir chez les *Sentous*, *voisins de Tou-*

Digitized by Google

louse, bien certainement il n'avait pas en vue les Sentous, voisins de la mer, au delà de Bordeaux & très éloignés de la première de ces deux villes. Les Helvètes, peuple montagnard, essentiellement pastoral, ne pouvaient être à la recherche que d'un pays propre à leurs mœurs & à leur industrie. C'est ce qui a porté le savant & logique auteur de l'*Histoire des Francs*, Mokre, à dire que les Helvètes n'avaient rien à faire aux bord de la mer, & que c'était vers les Pyrénées & l'Espagne, au voisinage de Toulouse, qu'ils voulaient diriger leurs pas. C'est que bien longtemps auparavant, les Sentons des bords de la mer, habiles comme les *Petroconii* dans l'industrie métallurgique, avaient été chassés en partie de leur territoire primitif par les *Bituriges Vibisci*, qui s'étaient établis au nord & au sud de Bordeaux. Y aurait-il trop de témérité à croire que les lieux de *Sentein*, des deux *Sentenac* & de *Sentio*, le Sèm actuel, justement opposés aux lieux où existent encore des exploitations métallurgiques, servirent de refuge à ces Sentons expulsés de chez eux? Favin, historien du Béarn, nous parle aussi d'une tribu helvète qui était venue également se fixer dans les montagnes des Hautes-Pyrénées. A cet égard, nous devons peu nous étonner que des monuments celtiques se trouvent placés non loin de ces localités jusque-là habitées par des populations ibériennes. En outre de ces noms caractéristiques de Sentein, des deux Sentenac & de Sem, nous trouvons encore dans l'Ariège les localités de *Alsen*, *Nalsen* & *Unsen* qui semblent aussi se rattacher au nom des *Sentons*. Si dans ce groupe de montagnards, où nous entrevoyons déjà l'élément celtique occupant le pays, nous trouvons aussi des tribus encore ibériennes, il ne faudra pas s'étonner que ces peuples se soient associés, *assouciats*, pour la défense de leur territoire, & si une fois soumis, les Romains ne voulurent pas donner au pays, par le mot *Consorani*, la même signification que le terme primitifs *d'assoutiats*. Ils voulurent simplement faire la traduction d'un terme qu'ils avaient intérêt à faire oublier. Dans les chapitres suivants, on verra qu'il existait en effet, dans ce groupe de montagnes, deux autres populations appartenant par leur idiome & par leur culte à une toute autre race qu'à celle de ces Sentons appartenant à la Celtique.

Digitized by Google

IV

En dehors, en effet, de ces Sentons ayant apporté dans le pays l'art métallurgique & le culte druidique, nous retrouvons dans la grotte *d'Ilombert*, près de Tarascon, aujourd'hui la grotte de *Lombrive*, & dans la grotte & laquille de *Solombrier*, à Lugeat, le souvenir d'Ilombert, divinité ibérienne. Bien mieux, le terme *Ill*, signifiant ville ou bourgade en ibérien, se retrouve dans le plus ancien quartier du bourg où les Romains, après avoir vaincu les Sotiates, paraissent avoir fondé le bourg de Vicdessos, *vicus Sotiatium*. En effet, dans la partie haute de ce bourg, existe encore le vieux quartier de *Sosill* ou *Sossill*, signifiant ville du *Sos*, petite rivière qui se joint à l'Ariège, *Aruga*, sous le rocher des anciens *Tarusconienses*, que Pline a placé à l'extrémité occidentale de la Narbonnaise, longtemps après la soumission des Sotiates, à la suite d'une nouvelle limitation du bassin sous-pyrénéen qui fut faite sous Auguste. Cette désignation de *Sos* donnée à ce cours d'eau pouvait aussi venir de l'habitude où étaient les Ibères d'assigner à leur tribu le nom de la rivière qui coulait dans leur pays. Ainsi, nous voyons les *Ataxinis* paraissant avoir pris leur nom de leur rivière l'Atax, l'Aude, les *Garumni* également de leur principal cours d'eau, & enfin les *Aturates* de *l'Adour*. Sur ce point, les Sentons se trouvaient mêlés avec les Ibères, & nous allons voir une nouvelle tribu ibérienne jointe, à l'orient, à ces deux premières peuplades.

A l'orient de ce point géographique, les anciens historiens du pays ont cru devoir rattacher, sur l'autorité de Pomponius Méla, le nom de la vallée de Bèbre à la présence des anciens Bibrikes. En effet, ce géographe latin nous montre les anciens Bibrikes ibériens chassés des bords de la mer & repoussés à l'occident vers les montagnes. Le savant Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois*, a peut-être donné trop d'extension à cette invasion des Bébrikes sur le sol gaulois, puisqu'il étend ce flot ibérien jusque sous les murs de Toulouse. Il n'en

Digitized by Google

faut pas moins conclure que ces Bébrikes ont pu s'établir dans les montagnes de l'Ariège, vers le point où nous retrouvons l'ancienne localité de Bèbre, dominant une belle vallée coupée par le cours de l'Aruga, l'Ariège.

Le terme Sotiates, signifiant peuples associés, *assoutiats*; que les Romains ont converti en *Consorani*, semble donc s'expliquer par la réunion de peuplades ayant eu dans le principe une différente origine. Cette explication me laisse l'entière conviction que le terme Sotiates, changé par les Romains en celui de Consorani, n'a pu être que la reproduction du terme *Assoutiats*, désignant encore aujourd'hui la réunion de divers groupes.

V

Ce retour vers l'étude philologique des temps anciens est, ce me semble, de nature à donner plus de force encore à l'opinion que depuis quarante ans je me suis efforcé de faire prévaloir, pour prouver que les Sotiates de César n'avaient pu exister qu'au sud de Toulouse, de *Fines* (le *Findeille* actuel), de *Sostomac* (peut-être le Gardouch de nos jours), & des *Bromagus* (le Bram d'aujourd'hui), dans la vallée de l'Ariège, qui conduisait directement vers la Sègre & vers Ilerda.

Je m'arrête ici après cette discussion, croyant inutile de faire de nouveau ressortir la ridicule & inacceptable opinion de voir ces Sotiates, ces confédérés que les Romains ont nommé *Consorani*, placés à cinq ou six endroits à l'ouest de Toulouse, & non point au sud, comme nous l'apprend Paul Orose, en faisant venir le général romain Manilius, vaincu par les *Sotiates*, vers la Sègre & vers Ilerda. C'est ce que j'ai fait ressortir dans la brochure présentée à l'Académie des inscriptions en 1889.

Une observation est ici nécessaire. Les logiques & consciencieux historiens de Languedoc ont eu le tort de laisser du doute sur la situation géographique des Sotiates. Ils nous disent qu'on a placé ce peuple dans les montagnes de l'Ariège

Digitized by Google

ou bien au *Sos* du Bazadais. Ils étaient plus à même que personne de trancher la question, puisque dans un autre passage de leur remarquable histoire ils font venir Manilius aux prises avec les Sotiates de la province romaine vers la Sègre & vers Ilerda. Ces Sociates ne pouvaient donc exister au *Sos* du Bazadais du côté de Bordeaux, & l'on est en droit de s'étonner que ces remarquables historiens n'aient pas fait ressortir la vérité & n'aient pas coupé court à toute discussion sur ce point essentiel de notre histoire méridionale.

A. GARRIGOU.

Digitized by Google

UNE PETITE VILLE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(SUITE ET FIN)

CHAPITRE IX

Disette. — Exécution de Louis XVI. — Premiers certificats de civisme. — Recrudescence de la guerre; nouvelles levées d'hommes & réquisitions. — Départ des prêtres déportés. — Liste des suspects, arrestations, la Terreur. — Comité de surveillance. — Club des Jacobins. — Maximum. — Cours forcé des assignats. — Panique provoquée par une prétendue invasion des Espagnols.

Ce n'étaient plus des sinécures honorifiques que ces modestes fonctions municipales, & plus d'une fois les officiers municipaux trouveront bien lourdes les responsabilités qu'ils ont acceptées. A peine installés, ils entendent, encore sourd & voilé, le premier cri de cette longue lamentation de misère & de faim qui pendant plusieurs années s'exhalera des entrailles de la France. Le district de Labarthe a envoyé un exprès pour obtenir sans retard & sans réplique le prix des grains de toute nature au dernier marché. Interrogation menaçante comme la désignation, qu'il notifie le même jour, d'un boulanger spécial pour les prisons de la ville.

Depuis longtemps la caisse municipale était vide, la municipalité tente vainement de créer des subsides par la réorganisation de la ferme des droits de place. Les marchés restaient déserts, les habitants des villages voisins ne pouvant plus porter

Digitized by Google

leurs denrées à la ville par des chemins devenus impraticables faute de ressources pour leur entretien. Le froid se faisait cruellement sentir, l'on était même embarrassé pour la cuisson des aliments, le bois de chauffage n'arrivant plus. Anxieuse, la population envahit la salle des séances en réclamant à grands cris une coupe extraordinaire dans la forêt communale. On la vote sans pouvoir l'effectuer, les autorisations régulières de l'administration des eaux & forêts en complet désarroi, & dont les anciennes circonscriptions ne cadraient plus avec les nouvelles divisions administratives, n'ayant pu être obtenues.

C'est à ce même moment que tombait à Paris la tête de Louis XVI. Pas un mot sur nos registres ne nous fait soupçonner ce tragique événement qui rompait le dernier lien rattachant la France à son passé. La prudence & la stupeur sans doute ferment toutes les bouches. Maintenant la Convention est à l'œuvre, & le gouvernement révolutionnaire fonctionne jusque dans les moindres bourgades.

Le 26 février, la municipalité délivre le premier certificat de civisme à un sieur Monteil, ex-visiteur des rôles, sur la production par lui faite de huit répondants exigés par la loi. Quel luxe de témoins ! C'est le début d'une série qui ne va plus s'interrompre. Dès le lendemain, en effet, & jours suivants, comparaissent les avoués, avocats, huissiers, notaires de la région, les employés de la régie & de l'enregistrement, le lieutenant de gendarmerie, les membres du tribunal, tous réclamant leur certificat de civisme, indispensable pour continuer l'exercice de leurs fonctions & professions. Ils l'attendent, disent-ils, de la justice de l'assemblée, de leur bonne conduite & de leur patriotisme. Le refus ou la délivrance de ce certificat, la liberté ou l'emprisonnement, étaient à la discrétion de la municipalité, souveraine en la matière. Heureusement que ses membres étaient de braves gens, modérés, sans passion & sans haine.

Peut-on songer sans frisson aux détresses, aux anxiétés, aux drames qu'ont dû provoquer dans les milliers des communes de France, ces pouvoirs discrétionnaires de municipalités animées, la plupart, d'un patriotisme ardent, mais, hélas! souvent

Digitized by Google

étroit, aigries par des haines sociales faites de rancunes & de souffrances séculaires, enhardies par le relâchement des pouvoirs publics & de tous les ressorts gouvernementaux, surexcitées par le soupçon & la crainte dont les âmes étaient affolées, par les dangers qui mettaient en péril l'existence même de la nation & le sol de la Patrie ? Peut-on surtout refuser une immense pitié aux contemporains de ces drames terribles ? On la doit sans mesure aux victimes. Tous n'ont-ils pas expié par d'épouvantables angoisses, par la mort ou l'exil, leurs erreurs & leurs crimes?

Les membres même des municipalités, soumis au certificat de civisme, se l'accordent mutuellement. M. Forgues, maire, le réclame avec une véritable modestie. Il sort pendant qu'on délibère, on le lui accorde à l'unanimité, ainsi qu'à son prédécesseur M. de Santis, inquiet sans doute du sort de sa demande, dont le succès lui était indispensable après sa révocation & les dénonciations du sieur Destieux.

Le mois de mars apporte des soucis d'un autre ordre.

Toutes les monarchies de l'Europe, menacées par la mort de Louis XVI, se coalisaient pour attaquer la France & préparaient une guerre générale. La Convention rassemble toutes les ressources du pays. Les fusils distribués aux gardes nationales seront rendus à l'Etat; chaque citoyen fournira à ses frais un homme valide pour compléter les bataillons de marche des gardes nationales. Tous les soldats en congé rejoindront leurs corps au plus tôt. Défense absolue d'exporter aucune espèce de denrées par la frontière d'Espagne. Le 16 mars, le directoire du département envoie des ordres encore plus pressants & surtout plus précis. Un nouveau contingent de dix volontaires est imposé à la commune; la municipalité devra visiter les gués & les ponts sur les routes de son territoire & en assurer l'entretien en prévision des transports de l'armée. Le lendemain la population est convoquée pour procéder par voie de tirage au sort à la désignation de ces dix volontaires. On fait cependant observer au directoire qu'il aurait dû tenir compte des dix-neuf déjà présents sous les drapeaux, que la population de la commune n'étant que de mille dix-huit habitants, elle a versé déjà plus que son compte à raison de dix-sept par mille.

Digitized by Google

Les officiers municipaux veulent du moins contribuer à leur équipement, & à cet effet ils votent la vente d'une nouvelle coupe de bois dont la réalisation était lointaine; mais personne ne veut ou ne peut faire crédit à notre pauvre municipalité. Un emprunt est proposé ; mais de tous les marchands de la ville pas un ne possède une aune de drap pour les habiller. Puis, il n'y a pas assez de tailleurs. Enfin les boutons manquent & l'on doit déléguer à Tarbes deux commissaires successifs qui n'en trouvent qu'au directoire. Les souliers seuls furent fabriqués sans trop de peine.

Le 3 avril commence vers les frontières le triste exode des prêtres non assermentés, & dont la plupart avaient salué la Révolution avec enthousiasme. Le chanoine Destieux, frère du commandant de la garde nationale, tracassé par le directoire du Gers, demande le premier passeport pour l'Espagne. Peu de jours après, le chanoine Bonnassies, dénoncé par Lassalles, un des plus ardents patriotes de la ville, pour propos injurieux contre les prêtres assermentés & leurs ouailles, sollicite le sien pour la Suisse. Lassalles, redoutant la tiédeur de la municipalité, a envoyé copie de sa plainte au directoire du district qui, sans autre information, condamme Bonnassies à la déportation & ordonne au lieutenant de gendarmerie de se saisir de sa personne. Le lieutenant, ayant trouvé le chanoine malade dans son lit, place un gendarme en faction à sa porte. Il en informe la municipalité qui charge M. Caze, médecin, de faire un rapport sur l'état de santé du prévenu, après serment & « tenant la main droite levée sur la passion figurée de Notre Seigneur Jésus-Christ. » Etrange précaution pour arrêter un prêtre catholique !

Bientôt la persécution devient générale. Le 12 avril, la municipalité reçoit un arrêté du district qui lui enjoint de rechercher sur son territoire les émigrés, les prêtres déportés & les *suspects*. Triste mot qui va jouer un rôle si terrible dans notre histoire, couvrir tant de crimes, perdre tant de malheureux !

On délègue deux commissaires « qui, accompagnés du greffier, du valet de ville & du lientenant de gendarmerie, iront dans les différentes maisons de la commune procéder à

Digitized by Google

une visite domiciliaire des plus rigoureuses, chargeant leur procès-verbal de tous les indices qui pourraient conduire à rendre suspects les individus arrêtés. »

Cette dernière phrase ferait frémir, si nous ne connaissions nos gens. Sans doute ils veulent faire du zèle en présence du lieutenant de gendarmerie. Un second arrêté leur ordonne « de désarmer les ci-devant nobles, seigneurs, prêtres, ainsi que leurs domestiques, & généralement toutes les autres personnes reconnues suspectes, de faire un état des armes saisies, & la liste de tous ceux qui auront été désarmés, & le relevé des biens des émigrés. »

Toutes les lois, toutes les garanties, les libertés publiques & privées sont suspendues & remplacées par la plus effroyable dictature. La Terreur règne en souveraine. Personne ne peut sortir, aller à la ville la plus voisine sans un passeport, un certificat de civisme, un certificat de résidence, & sans être soumis aux longs & minutieux interrogatoires de municipalités soupçonneuses. On se prémunit même contre leurs faiblesses en installant à côté d'elles, sinon au-dessus, les sociétés populaires, les clubs des Jacobins affiliés à celui de Paris ; les commissions de surveillance, les comités de salut public, armés des pouvoirs les plus discrétionnaires, s'attribuant ceux qui leur manquent. Là, dominent les vrais, les purs, les ardents patriotes, ceux qui n'ont ni scrupules, ni pitié, ni faiblesses, ceux qui ne sont ni parents, ni alliés, ni amis des suspects, on n'oserait dire *serviteurs*, car beaucoup l'avaient été & ceux-là furent les plus impitoyables. Les décrets de la Convention éclatent comme des coups de foudre, déclarant la guerre à toutes les monarchies. En haut l'on se raidit contre les désastres qui s'accumulent ; en bas, les esprits s'affolent, les cœurs se troublent & les caractères se déprimen sous ce règne de délation universelle, de listes de suspects jamais closes, d'émigrés, de déportés. Le sol lui-même semble s'effondrer & refuser de produire. Les taxes & le maximum sont édictés. Les tarifs se succèdent, se doublent d'une semaine à l'autre, & le pain manque partout. En mars, il vaut déjà un franc le kilogramme. On interdit la vente & le circulation du numéraire. C'est l'assignat obligatoire, mais déprécié, sans valeur. On

Digitized by Google

viole les lois économiques, comme les lois divines & humaines. Tout doit plier devant les effroyables exigences du salut de la Patrie.

Ce fut le 20 avril 1793 qu'on installa dans notre petite ville le premier comité de surveillance. Il comptait douze membres, qui furent : Recurt, cordonnier, Cabailh, Bagnéris, huissier, Nartus, Breuil, Gailhard, Pieux, huissier, Lassalles, Abadie, Courtade, Labat, cordonnier, & Féraud, avoué, cousin du conventionnel. Rendons justice à ce comité : il ne provoqua aucune mesure violente & n'altéra pas le caractère de modération que la Révolution garda jusqu'au bout dans notre région.

Comme la guerre venait d'être déclarée à l'Espagne, la situation de département frontière provoqua, dans les Hautes-Pyrénées, un incident tragi-comique qui rompra un instant la monotonie de notre récit, jetant un rayon de gaieté au milieu de toutes ces tristesses.

Le 4 mai au soir, le sieur Sabatié, de Larroque, lieutenant de la garde nationale, est arrivé de Tarbes à bride abattue, porteur d'un arrêté du directoire du département ordonnant la mobilisation de toutes les gardes nationales des Hautes-Pyrénées & leur concentration immédiate au chef-lieu. L'armée espagnole venait de franchir la frontière par les passes de Gavarni & s'avançait sur Tarbes à marches forcées. Elle y serait sans doute le lendemain. Aussitôt l'épouvante & la panique sont dans toute la ville ; on aperçoit déjà l'armée espagnole à l'horizon. La municipalité, le conseil général, s'assemblent en toute hâte & se déclarent en permanence. Le lieutenant Sabatié donne lecture de l'arrêté du directoire, dont des copies sont envoyées sur l'heure, par dès gendarmes à cheval, à toutes les municipalités du canton, qui devront conduire dès la pointe du jour leurs gardes nationales à Castelnau.

Si nos procès-verbaux sont en général bien arides, rédigés d'après de monotones formules, celui-ci est au contraire le tableau vivant de la scène animée qui dut se passer le même jour dans toutes les petites villes de notre département. Du 4 au 6 mai la séance dure sans désemparer, sans interruption pour dormir ou manger. On rédige le procès-verbal à

Digitized by Google

mesure que les événements s'accomplissent. Tantôt les uns, tantôt les autres servent de secrétaires. Les incohérences, les irrégularités, les lacunes de ce procès-verbal parlent autant que ses phrases les plus correctes. Il laisse deviner heure par heure les sentiments confus qui pendant deux journées d'affolement agitent cette population impressionnable, & sur laquelle les habitudes & les règles sociales ont perdu tout empire. On y saisit sur le fait le courage des uns & la lâcheté des autres. La peur, l'envie, le patriotisme, le dévouement, les motions saugrenues s'y croisent & s'y heurtent. Il occupe quatre pages in-folio de nos registres.

En voici les passages saillants :

« Après le départ des gendarmes envoyés pour appeler toutes les gardes nationales du canton, on fait battre la générale dans la ville. L'assemblée s'est transportée en corps sur la place d'armes; les soldats-citoyens y sont déjà rassemblés en ordre, ainsi qu'une grande affluence de personnes de tout sexe. Le citoyen Forgues, maire, leur a fait lecture de la susdite réquisition, & après leur avoir fait sentir combien il est de l'honneur & même de l'intérêt de tous les citoyens capables de porter les armes de se rendre à cet appel, il a prié & en tant que de besoin, requis le citoyen Breuil aîné, commandant de la garde nationale, de, au nom de la loi, rassembler les gardes nationaux & de les tenir prêts à marcher demain à six heures du matin. Nous en étions à rédiger cette dernière partie du procès-verbal lorsque le citoyen Salles, premier notable, a observé que s'il ne s'est pas mis à la tête de la garde nationale, ainsi qu'il en avait le droit, ça été pour ne pas se séparer des membres du conseil général; que lorsqu'il ne s'est pas trouvé réuni à lui, il a fait constamment son devoir de soldat; & que, s'il n'y a pas d'obstacle à ce qu'il se sépare de l'assemblée, il offre d'accompagner ses frères d'armes pour aller venger la terre de la liberté. Le citoyen Dastugue, second capitaine, s'est avancé à son tour, & agité par ce patriotisme qui le distingue, il a dit approuver hautement la représentation faite par son camarade Salles, qu'il s'y rend lui-même avec la même ardeur, que la réquisition faite au commandant Breuil, ayant pour base l'erreur du moment (du maire sans doute),

Digitized by Google

puisqu'il est certain qu'en pareil cas le commandement de la garde nationale ne peut lui être déféré qu'autant que tous les citoyens en grade auront succombé sous les coups des ennemis; que, n'ayant dans ce moment-ci que l'honneur de servir en qualité de citoyen soldat, & l'organisation des grenadiers n'ayant point été achevée, le grade de capitaine auquel il avait été promu, ainsi que le citoyen comparant, n'est rien & que tout rentre dans l'ordre général, il demande tant pour lui que pour son camarade Salles que la réquisition faite au citoyen Breuil soit rétractée & que désormais le citoyen Salles soit tenu d'exécuter la réquisition faite au citoyen Breuil (le patriotisme, peut-être l'émotion, du citoyen Dastugue était sans doute fort ardent, mais aussi quelque peu obscur & incohérent); observe de plus le comparant que la qualité de notable d'une commune ne dispense point de faire le service de la garde nationale.

« Le citoyen maire a repris & a dit que le conseil général va rentrer dans le lieu ordinaire de ses séances pour aviser à tout le nécessaire, afin que les hommes qui partiront de cette commune soient fournis le plus possible en armes & provisions de bouche, & que pour en faciliter le transport, il y aura deux voitures à sa disposition. Il a été ordonné au valet de ville d'aller avertir les citoyens qui ont des armes pour qu'ils aient à les porter toutes dans la présente salle demain à cinq heures du matin : ce qui a été exécuté à neuf heures passées de la nuit. Et il a été ordonné au citoyen Sabatier, porteur, de tenir sa charrette & sa personne à la disposition de la municipalité. Les boulangers ont également reçu l'injonction de travailler cette nuit le plus de pain possible. Il est onze heures trois quarts lorsque les citoyens Tourac, Doucet & Maurette, de Boulogne, ont demandé à parler à l'assemblée. Et ayant été introduits, le premier d'eux a dit qu'étant revenu à leur municipalité que celle de Castelnau avait reçu des nouvelles extraordinaires qui leur ont fait craindre quelque événement malheureux pour la chose publique, elle les a députés pour venir en prendre connaissance. Ayant été placés, le citoyen Forgues, maire, leur a rendu compte dans le plus exact détail tout ce qui a été fait & dit pendant la tenue de cette séance, & sur

Digitized by Google

leur demande il leur a donné un extrait de la susdite réquisition. Le citoyen Baudens s'est aussi rendu à la séance de la part de la commune de Puntous pour consulter sur la manière d'exécuter ladite réquisition. L'assemblée & les officiers de la garde nationale lui ont répondu qu'on estime qu'il n'y a que les hommes véritablement propres à porter les armes qui doivent se rendre à Labarthe. Qu'ils soient ou non inscrits sur les registres de la garde nationale, ils doivent partir, & les autres au contraire demeurer, puisque loin d'être utiles, ces derniers ne serviraient qu'à obstruer & à affamer. Le citoyen Sénac, premier officier municipal, a demandé à conduire les hommes qui doivent partir, ce qui lui a été accordé. Et pour procéder à la réception, reconnaissance & distribution des armes, l'assemblée commet les citoyens Sabatier, Lucas, Dutrey & Jourdan, notables. Le citoyen Santis a fait dire par le citoyen Noguès, notable, qu'il met à la disposition de l'assemblée trois sacs de méteil pour être converti en pain & être distribué aux nécessiteux dont les pères & maris sont partis, ou vont partir pour le service de la République. Le citoyen Salles, capitaine, a alors recommandé à l'assemblée de vouloir le remplacer dans ses sentiments pour sa famille, & de lui servir de père (heureusement qu'il ne dit pas d'époux) pendant son absence, & encore plus s'il venait à succomber sous le fer des tyrans. (Évidemment il s'est attendri depuis son mouvement de courage de l'après-midi, il a passé la soirée en famille, fait ses préparatifs de départ, ses adieux solennels.)

« Le citoyen Cabailh, officier public, est venu à cinq heures trois quarts du matin, & a remis au citoyen maire le dépôt dont il est chargé en cette qualité (l'état civil sans doute), pour que le service attaché à ces fonctions ne puisse être interrompu pendant son absence. Sur l'arrêté pris par l'assemblée, le maire a envoyé prendre chez lui toutes les armes qui y avaient été déposées lors du désarmement opéré le 21 avril dernier, lesquelles recensées sur le procès-verbal qu'il en dressa ont été reconnues par l'assemblée être les même & en conséquence en a chargé ledit Forgues, maire, qui, s'étant rendu sur la place d'armes, y a consulté les citoyens assemblés en grand nombre & particulièrement les gardes nationales pour savoir

Digitized by Google

d'elles si le percepteur des droits d'enregistrement doit partir ou au contraire rester à ses fonctions. Et sur les observations de lui dit maire, il a été répondu à l'unanimité qu'il doit rester. Le maire ayant encore demandé si le citoyen Joseph Bonnassies, prêtre, doit partir pour l'armée ou au contraire demeurer consigné dans la chambre où il lui avait ordonné de demeurer jusqu'à nouvel ordre, il lui a été répondu que le prêtre dont il s'agit partira, & en conséquence deux gardes nationaux ont été envoyés pour le prévenir & l'emmener de force en cas de résistance. Le capitaine Salles, qui était à leur tête, étant revenu, a dit que le sieur Bonnassies a reçu avec joie l'ordre dont il s'agit, & qu'il a seulement demandé quelques instants pour s'apprêter à partir, qu'il a laissé à sa porte les susdits gardes pour l'accompagner. Nous n'avions pas fini de rédiger les dires du susdit capitaine lorsque le prêtre Bonnassies est arrivé armé d'un fusil à deux coups remis par son frère aîné; il a été reçu par acclamations & il a été incorporé dans la compagnie de chasseurs. Sur la réclamation de plusieurs, l'assemblée a envoyé deux gardes prendre le citoyen Barnabé Lucas, & le capitaine Salles qui les commandait, l'ayant conduit, a dit : « Voici le citoyen Lucas qui s'est rendu « à vos ordres, & lorsque nous les lui avons signifiés, il nous a « répondu que son grand regret est de ne pouvoir voler avec « nous à la défense de la patrie; mais tout le monde sait que « son grand âge & ses infirmités, & surtout le retour périodique « des attaques de goutte qui l'assiégent depuis plusieurs années, « le retiennent dans le grabat la majeure partie de l'année. » Le citoyen maire ayant invité tous ceux des hommes qui se disposent à partir à aller s'armer dans la Maison commune, il en est venu plusieurs auxquels il a été distribué des armes de différentes qualités, dont le nombre, ainsi que les personnes qui les ont retirées, a été constaté dans un état dressé.

« Cela fait, tous les hommes se sont acheminés vers Labarthe, ayant à leur tête le capitaine Salles, & quoiqu'il eût été dit lorsque l'on a envoyé chercher le citoyen Lucas, prêtre, que la garde nationale voulait le conduire à Tarbes, cependant elle est partie & l'a laissé sur la place d'armes, où il est demeuré assis tout le temps qui s'est écoulé depuis son

Digitized by Google

arrivée, ce qui a décidé le maire à lui enjoindre de se retirer chez lui pour y demeurer sans communiquer avec aucune personne que celles qui en auraient obtenu l'agrément exprès du conseil général, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, avec déclaration que s'il venait à désobéir il serait arrêté, ce qui a été prononcé en présence des citoyens Sénac, Garros, &c. Nous constatons que les citoyens de cette ville sont partis sur Labarthe à midi un quart & que ce qui a retardé leur marche c'est les discussions qui se sont élevées à l'occasion de diverses personnes qui ne se sont pas rendues à l'appel ou qui ont prétendu ne devoir pas partir. Nous constatons enfin que les citoyens Dutrey & Lucas neveu, notables qui étaient en fonctions & principalement occupés à la distribution des armes, ont été appelés sur la place d'armes, & que, s'y étant rendus l'un & l'autre ont observé que les fonctions auxquelles ils vaquaient étaient d'une utilité publique, ce qui semblait devoir les assurer qu'ils n'en seraient pas distraits, qu'ils n'ont point désemparé depuis hier quatre heures du soir & que leur qualité de notables les rend nécessaires à Castelnau, qu'ils y demeureront à moins que les gardes nationaux rassemblés ne veuillent absolument qu'ils partent, & sur la réponse de certains d'eux, & notamment de Jean Lassalles, qu'il faut que tout le monde parte, les susdits deux notables ont répondu qu'ils ne demandaient qu'un quart d'heure pour aller manger, ce qui leur a été permis, & sont revenus tout de suite se joindre auxdits gardes nationaux & sont partis avec eux.

« Il a été arrêté une proclamation qui a été publiée à deux heures de l'après-midi, 5 mai, par laquelle il est enjoint à tous les citoyens âgés de dix-huit ans jusqu'à soixante, de se présenter sur l'heure dans la présente salle pour y recevoir les ordres de l'assemblée, avec déclaration qu'à défaut ils seront arrêtés & conduits sous bonne & sûre garde au district avec la note de *gens suspects, d'hommes lâches & traîtres à la patrie.*

« Les citoyens Cazaux & Recurt, de Puntous, introduits dans l'assemblée, ont proposé d'établir une correspondance pour avoir tous les jours des nouvelles de l'armée des Pyrénées &

Digitized by Google

lui faire passer des vivres en cas de besoin. L'assemblée a déclaré qu'elle est animée des mêmes désirs, mais qu'il n'est pas possible d'adopter aucune mesure à cet égard jusqu'à ce que l'on ait eu des nouvelles de la destination des citoyens du canton.

« Le citoyen Sénac, officier municipal, étant alors arrivé, a remis copie d'un arrêté du département, qui renvoie les gardes nationales dans leurs municipalités respectives. L'assemblée a dresssé le recensement du pain qu'elle avait adressé au district & arrête qu'il sera rendu aux divers boulangers qui l'avaient fourni. »

C'est ainsi que finit brusquement & sur ces simples mots cette mémorable épopée. Nos braves guerriers rentrèrent le soir même ayant fait à peine quelques lieues.

Cette courte mais véritable panique avait, comme tant d'autres paniques célèbres, une origine ridicule. Les douaniers de Gavarni avaient aperçu quatre ou cinq déserteurs espagnols qui franchissaient les ports. Ils les prennent pour l'avant-garde de l'armée espagnole & s'en vont à toutes jambes annoncer à Argelès, qu'une armée entière occupe déjà Gavarni. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre, & le directoire, sans informations plus sérieuses, appelle aux armes & dirige sur la frontière toutes les gardes nationales du département. Mais comme l'armée ennemie n'apparaissait jamais, il fallut bien aller voir ce qu'elle était devenue. On trouva les quatre déserteurs qui se dirigeaient tranquillement vers la plaine. La secousse avait été trop forte pour nos paisibles citoyens qui en demeurèrent longtemps troublés, semblables à un étang dont on a agité le fond, & qui reprend difficilement sa limpidité.

Huit jours après cette aventure, le Conseil se réunit en toute hâte. « On a entendu dire que des hommes malintentionnés ont projeté un rassemblement pour mettre à contribution les citoyens qui ne marchèrent pas sur Labarthe, & faire des incursions chez quelques autres, sous prétexte qu'ils leur ont déplu en ne s'associant pas à leurs desseins hostiles. Le Conseil décide qu'il sera publié & affiché une proclamation défendant sous les peines de droit de s'assembler. »

Digitized by Google

La promptitude de cette ferme décision due certainement au caractère énergique du maire, M. Forgues, arrête à ses débuts cette tentation, plutôt que tentative, de pillage & d'exécution populaire, organisée surtout par les femmes, toujours les plus ardentes en pareil cas. D'en haut d'ailleurs on les poussait dans cette voie. Le 12 mai, en exécution d'un arrêté du département, le maire a dû convoquer le comité de salut public « pour, conjointement avec la municipalité, rechercher les personnes suspectes, opérer leur désarmement & les interner à la suite. On se félicite de n'avoir trouvé personne dans ce cas, & l'on se sépare, ajoute le procés-verbal, pour aller à la messe, la réunion devant continuer après vêpres. »

Mais la décision n'avait pas été unanime; elle nous a tout l'air d'avoir été enlevée un peu précipitamment par un coup d'habileté du maire; car à la fin de la séance, les citoyens Gailhard & Lassalles, membres du comité, requis de signer la délibération, ont répondu, le premier « qu'il ne la signerait jamais, » & le second « qu'il se laisserait couper plutôt le poignet. » Les citoyens Sabathé & Dossat, notables, se sont retirés avant la signature, ainsi que les citoyens Bagnéris, Pieux & Labat, membres du comité.

Évidemment ce sont les avancés. Aujourd'hui ils se bornent à une protestation, bientôt ils prendront la tête du mouvement.

Le ciel s'assombrissait chaque jour davantage. Au dehors, la guerre sur toutes les frontières, au dedans un pouvoir impitoyable & terrible sacrifiant tout au succès d'un parti & au salut de la Patrie qu'il rendait solidaires. Et cependant des préoccupations plus poignantes encore que les craintes patriotiques & les passions politiques, les angoisses de la faim menacent ces générations infortunées, à Paris, comme dans le plus humble hameau. C'est la faim qui se dresse maintenant devant tous, vainqueurs & vaincus, victimes & bourreaux, la faim avec ses exigences sauvages; c'est la lutte pour l'existence, odieuse, inexorable, entre les villes & les campagnes, entre le pays entier & les farouches représentants de la Convention.

Digitized by Google

CHAPITRE X

Famine, — Loi sur les subsistances. — Réquisitions des grains par les agents du directoire départemental. — Destieux commissaire; sa lutte contre la municipalité qui délègue trois de ses membres auprès du directoire. — Conflit entre la garde nationale, commandée par le maire, & un détachement de chasseurs à cheval sous les ordres de Destieux. — Défaite & humiliation de ce dernier. — Proclamation de la nouvelle Constitution élaborée par la Convention. — La municipalité dénoncée par Destieux. — Le maire est appelé devant le directoire. — Arrestation de MM. de Santis & Breuil. — Révocation & mise en accusation du maire Forgues. — Radiation des pages du registre relatant les incidents du conflit.

Voici le drame qui commence. Le 18 mai, l'assemblée siégeait en permanence, lorsque pénètre dans la salle un gendarme étranger qui vient d'arriver à cheval. Il porte des arrêtés du district & du département d'une exécution immédiate : la loi sur les subsistances devait être affichée sur l'heure & publiée par le maire lui-même, accompagné de tous les officiers municipaux & de la gendarmerie. Elle fixait ainsi le prix des grains : le blé 32 livres, le méteil 28, le seigle 25, le maïs 20 & l'avoine 12 livres qui au cours actuel de l'argent représenteraient le double. Elle enjoignait à tous les citoyens d'apporter leurs denrées au marché, leur défendant d'en vendre ou d'en acheter ailleurs.

Ces exigences étaient d'autant plus graves que la récolte prochaine inspirait les plus vives inquiétudes, comme nous le révèle la délibération du lendemain 19 mai.

« Considérant que tous les secours viennent de Dieu seul & que pour les obtenir il faut fléchir sa colère & l'invoquer par la prière; l'assemblée municipale arrête que, mardi prochain, il sera célébré une messe solennelle pour demander la conservation des fruits de la terre, que des pluies abondantes & presque continuelles font craindre de perdre; qu'il sera célébré une autre messe pour le succès des armées françaises, auxquelles dites messes les membres du conseil général assisteront, & en outre la garde nationale sous les armes. La gendarmerie

Digitized by Google

y sera invitée, ainsi que tous les autres citoyens, par une proclamation qui sera affichée. »

Malgré la pompe de l'appareil, c'est le découragement le plus profond qui inspire cette délibération. Tous les moyens humains échappent à nos municipaux; ils n'ont d'autre recours qu'en la puissance divine. Leur anxiété n'était pas sans motif, car on venait chaque jour de tous côtés, de Tarbes principalement, saisir le peu de grain qui restait encore, à peine suffisant pour atteindre une récolte incertaine & déjà compromise. Le 22 juin, en effet, le maire, veillant comme la loi & l'intérêt de tous le lui commandaient, à empêcher toute vente clandestine, saisit quatre charrettes de blé que chargeait chez Abadie, négociant, un sieur Barrère, de Tuzaguet. Celui-ci exhibe une commission régulière, donnée par le directoire du département au sieur Morlas, de Tarbes, fournisseur de l'armée, pour le compte duquel il opérait. Il fallut le laisser partir avec ses quatre charrettes, non sans regret sans doute, car le directoire ayant ordonné à tous les boulangers de mêler un tiers de farine de seigle à celle de froment & de ne plus cuire de pain blanc, on avait constaté, dans une visite domiciliaire opérée chez tous les habitants sans exception, la pénurie absolue des grains de seigle, principale récolte du pays, & de très faible quantités de blé, grain de luxe inabordable aux pauvres. La municipalité n'était qu'au début de ses tribulations. Le docteur Destieux, humilié de ses défaites électorales, écarté deux fois de la mairie par MM. de Santis & Forgues, ambitieux cependant de jouer un rôle politique, avait gagné, grâce à ses opinions avancées, la confiance du directoire du département, qui le nomma commissaire des subsistances. Armé de pouvoirs qui mettaient hommes & choses à sa discrétion, il allait enfin parler en maître à ses concitoyens qui l'avaient dédaigné & leur faire sentir le poids de sa puissance. Mais il trouva devant lui le maire, M. Forgues, homme simple & modeste, d'une énergie rare, & qui déploya un courage indomptable pour défendre ses administrés dans la lutte acharnée qui s'engagea entre le commissaire & la municipalité. Nous verrons plus tard quelle fut sa récompense.

Aussitôt M. Destieux communique au maire un arrêté du

Digitized by Google

directoire qui lui ordonnait de faire transporter au marché de la ville de Tarbes, tous les grains qu'il pourrait trouver à Castelnau. M. Forgues convoque le conseil général & le comité de salut public. « L'assemblée proteste contre de telles prétentions & fait observer qu'il ne peut être question que des grains en excédant, attendu que la quantité de grains à vendre dans la commune est insuffisante pour nourrir ses habitants. Elle donne mandat à M. Forgues de porter ces observations au commissaire. »

L'affaire était urgente. Dès le lendemain à cinq heures du matin, c'était le 4 juillet, M. Forgues se rend chez Destieux. Mais celui-ci ne veut rien entendre : il lui fallait des grains, ses ordres étaient formels, il saurait en trouver sans le secours de personne. Troublé par cette sèche & péremptoire réponse, le maire rentre en toute hâte auprès des officiers municipaux qui siégeaient déjà en permanence. On juge de leur émotion: ils essayent de parlementer, de gagner du temps pour fléchir le courroux du terrible commissaire.

« Ouï le procureur de la commune, l'assemblée, considérant que si d'un côté elle doit se prêter aux besoins de ses frères de la ville de Tarbes, il est également de son devoir de conserver les grains absolument nécessaires aux habitants; par ces motifs, arrête que, par les citoyens maire, Sénac, officier municipal, Dutrey, notable, Bagnéris & Pieux, membres du comité de salut public, il sera fait part au susdit commissaire, du désir de l'assemblée de seconder la sollicitude paternelle de l'administration départementale en l'aidant de tout son pouvoir à procurer à la ville de Tarbes le plus de grains possible, après s'être néanmoins assurés qu'il en reste suffisamment pour fournir le marché de la présente ville jusqu'à la récolte prochaine, & qu'à ces fins elle espère qu'il voudra se convaincre par lui-même que la déclaration des grains qui lui a été remise par le maire est exacte & qu'ils sont insuffisants pour remplir nos besoins; & qu'au surplus, si après cette vérification, le citoyen Destieux estime devoir les faire transporter en tout ou en partie, l'assemblée bien loin de s'y opposer, prouvera sa soumission aux volontés de l'autorité supérieure. »

Digitized by Google

La soumission pouvait-elle être plus complète? Donner aux autres ses derniers sacs de grains! Elle n'eut d'autres résultats que d'affermir les exigences de Destieux & d'augmenter son insolence.

« Les susdits députés, étant partis & rentrés à huit heures du matin, ont dit que le commissaire s'est refusé à constater par lui-même les qualités & quantités de grains qui sont dans la commune, qu'il n'avait besoin que d'en prendre partout où il en trouverait à concurrence de cent cinquante sacs, & qu'au surplus, il ne les prendrait que chez ceux qui en font commerce. Il a même requis la municipalité de lui fournir sacs, charrettes & charretiers, & une force armée de quinze hommes A quoi le maire a répondu que la force armée ne devait être employée que dans le seul cas où il trouverait des obstacles pour l'exécution de son mandat & que bien loin de lui en opposer, les habitants & la municipalité l'aideraient de tout leur pouvoir. Le citoyen Destieux a alors reproché à la municipalité d'avoir fait défense à la citoyenne Caze, ainsi qu'au domestique du citoyen Abadie, d'obéir à ses ordres. »

Ce récit, loin de troubler l'assemblée, réveille enfin son énergie & le sentiment des responsabilités qui pèsent sur elle.

« Ouï de nouveau le procureur de la commune, l'assemblée considérant qu'il n'a pas été en son pouvoir d'assurer l'approvisionnement de la ville, qu'elle a été obligée de déférer aux volontés impérieuses du susdit commissaire qui a dit que, si les grains qui restaient ne suffisaient pas, les habitants se nourriraient avec des haricots, de l'avoine & de l'herbe, & qu'au surplus, si tous les grains qu'il allait envoyer à Tarbes ne pouvaient être vendus au marché, loin de revenir à Castelnau, seraient expédiés aux armées en campagne. »

Une telle insolence finit par révolter nos officiers municipaux. « Ils veulent d'abord laver le maire de l'accusation d'avoir défendu d'obéir aux ordres de Destieux. On envoie tout de suite chercher la citoyenne Caze & le domestique d'Abadie qui se trouvaient sur la porte de la Maison commune. Interpellés, l'un & l'autre répondent qu'il est faux que le maire leur ait jamais fait défense d'obéir aux ordres du commissaire. On

Digitized by Google

résout ensuite d'envoyer sur l'heure le citoyen Sénac vers l'administration du département pour obtenir de sa justice la conservation du peu de grains qui restent encore en ville. »

En même temps, pour prouver leur volonté & leur déférence aux ordres du directoire, « on requiert les citoyens Ader, Bouchican, Dossat & plusieurs bordiers de se mettre avec leurs charrettes attelées aux ordres du commissaire pour transporter les cent cinquante sacs de grains qu'il a réquisitionnés dans la ville. Plusieurs membres de la municipalité sont délégués pour faire par quartier & par maison le recensement de tous les grains, pour en être dressé le jour même un état qui sera envoyé au directoire. »

Il était huit heures du matin, on s'ajourne à trois heures. Dans l'intervalle, les recenseurs n'ont trouvé dans les divers greniers que quatre cent treize sacs de blé & quarante-sept de menus grains, insuffisants non seulement pour approvisionner le marché, mais même pour assurer la subsistance de la population jusqu'à la récolte prochaine qui sera loin d'être mûre dans la huitaine, comme l'a prétendu le citoyen Destieux. A cette révélation, une émotion profonde s'empare de tous. On connaît maintenant l'intention du commissaire d'expédier tous ces grains, sa menace de réduire les habitants à manger de l'avoine & de l'herbe; un vent de révolte souffle dans la ville & emporte la municipalité elle-même. La soumission serait coupable, & c'est un devoir de résister à des prétentions inhumaines.

« Réunie à trois heures, l'assemblée considérant que les susdits grains sont nécessaires jusqu'à la récolte qui ne pourra être coupée que vers le 22 courant (n'oublions pas que nous sommes au 4 juillet), qu'aucune loi n'autorise personne à priver les gens d'une récolte qu'ils ont arrosée de leurs sueurs, qu'au contraire l'article 2 de la loi du 4 mai enjoint aux municipalités de veiller au bon ordre des marchés, impossible si on ne conserve les grains nécessaires; — considérant que la commission du citoyen Destieux ne porte taxativement que sur l'approvisionnement de la ville de Tarbes, qui par la fertilité des terres qui l'environnent est le grenier du département, & qu'au surplus cette commission, émanée d'une administration aussi

Digitized by Google

sage qu'éclairée recommande au commissaire d'agir suivant les circonstances; — Par ces motifs, arrête qu'il sera fait défense d'emporter de la commune aucun grain sans permission de la municipalité, conformément aux cas & formes prescrits par la susdite loi; qu'on fera rentrer tous les grains sortis de la commune pendant cette journée; & l'on requiert du commandant de la garde nationale neuf hommes pour empêcher désormais toute sortie, & six autres pour aider le citoyen Breuil à faire rentrer ceux déjà partis; — & pour calmer les alarmes du peuple causées déjà par les expéditions du susdit commissaire, arrête en outre que l'assemblée se transportera sur-le-champ en corps dans les différents quartiers & rendra compte aux habitants des mesures qu'elle aura prises pour assurer leur subsistance. »

Ces alarmes devaient être bien vives, car l'assemblée sort aussitôt pour remplir sa mission & rentre au bout d'une heure.

La délibération reprend sans autre préambule : « Arrête enfin qu'il sera adressé une pétition au directoire pour lui rendre compte de la conduite du susdit commissaire & des moyens honnêtes que l'assemblée a inutilement employés auprès de lui pour suspendre tout transport de grains jusqu'à qu'il se fût convaincu que les habitants de Castelnau ne pouvaient en fournir à ceux de Tarbes; qu'elle se voyait forcée de faire taire les mouvements de son cœur qui la porterait toujours à secourir des frères dans les circonstances malheureuses, & pour porter cette pétition & un extrait des délibérations de la journée, on délègue les citoyens Sénac, officier municipal, Caze, procureur de la commune, & Breuil, membre du comité de salut public. »

Ces députés partent le soir même & voyagent toute la nuit, pressés d'arriver pour prévenir, auprès du directoire, le citoyen Destieux parti de son côté. Elle dut paraître bien longue à nos pauvres municipaux cette journée du lendemain 5 juillet, où leur sort se décidait loin d'eux. Leur enlèverait-on le dernier morceau de pain? Les réduirait-on à manger de l'avoine & de l'herbe ? Comment les membres du directoire jugeraient-ils leur résistance à leur commissaire? Quelles peines les attendaient, la prison, l'exil, la guillotine dressée déjà & fonc-

Digitized by Google

tionnant sans interruption dans les principales villes de France? Leurs angoisses durent être cruelles. Ils siégeaient en permanence pour tromper sans doute les longueurs de l'attente. Deux incidents, précurseurs de l'orage, occupent seuls cette triste journée.

« Le sieur Barrère, charretier de Tuzaguet, se présente avec un arrêté du directoire, du 29 juin, l'autorisant à transporter à Tarbes cent cinquante-cinq sacs de blé que la municipalité de cette ville aurait achetés & déposés chez le sieur Monluc, coutelier; il réclamait en conséquence un permis de sortie. On allait délibérer, lorsque pénètre dans la salle le sieur Barthélémy Courtade accusant le sieur Marc, de Saint-Laurent, compagnon de Barrère, d'avoir dit à la femme Domenge Ferrère que, si les habitants de la ville avaient caché du grain dans des trous pratiqués sous leurs lits, on saurait le leur arracher avant la nuit. Le sieur Marc cherche à s'excuser, rejette le propos sur Barrère, dit qu'ils n'ont parlé qu'en plaisantant, qu'il n'est d'ailleurs venu à Castelnau que pour suivre un procès pendant devant le tribunal. La femme Ferrère, appelée à son tour, confirme énergiquement le témoignage de Courtade. »

Ces propos irritent nos officiers municipaux, de pareilles prétentions les révoltent & finissent par leur faire perdre patience.

« Ouï le procureur de la commune & répondant à l'arrêté du département du 29 juin; — considérant que les officiers municipaux de la ville de Tarbes ont calomnié ceux de Castelnau lorsqu'ils ont avancé faussement qu'ils se sont opposés au transport de cent cinquante-cinq sacs de froment, puisqu'il résulte de leur délibération du 22 juin que la présente municipalité donne audit Barrère mainlevée de soixante sacs de blé que Monluc lui avait fait charger chez le citoyen Abadie pour les porter à Tarbes, quoiqu'ils n'eussent pas été achetés sur le marché public; — considérant que le peu de grains subsistant dans l'étendue de la ville les oblige à retarder l'autorisation pour le surplus jusqu'après le marché du lendemain, si l'on y apporte des quantités suffisantes; — considérant que les propos tenus par le sieur Marc doivent faire craindre quel-

Digitized by Google

que mouvement qu'il est nécessaire de prévenir, qu'une attitude imposante est commandée pour contenir les ennemis du bien public; — Arrête : d'appeler aux armes la gendarmerie & la garde nationale pour parer à toutes les éventualités. »

On prévoyait, non sans raison, que ces éventualités seraient des plus graves. Elles eussent ensanglanté la ville sans l'énergie & le dévouement du maire. La journée du 6 juiller fut, en effet, une des plus mouvementées de ces temps si troublés. Dès le matin, la municipalité siège en permanence. Ses députés, rentrés pendant la nuit, n'ont apporté aucune espérance. Il était huit heures lorsqu'on leur remit un arrêté du directoire annonçant l'arrivée d'un détachement de chasseurs à cheval, composé d'un capitaine, d'un maréchal-des-logis, de deux brigadiers & de seize soldats qui viennent séjourner dans la ville.

Nouvelle menaçante ! Déjà Destieux, isolé, a failli provoquer les scènes les plus dangereuses. Que fera-t-il, à la tête de cette force armée ? Faudra-t-il livrer des combats dans les rues, assumant ainsi les plus lourdes responsabilités ou se soumettre sans résistance aux tracasseries tyranniques de cet énergumène ? Les officiers municipaux n'hésitent pas un instant. Leur devoir est de défendre leurs concitoyens, de se défendre eux-mêmes; leur courage sera à la hauteur des circonstances.

Aussitôt : « L'assemblée considérant qu'aux termes de la loi, aucune force armée ne peut être employée dans l'étendue d'une commune que sur la réquisition de sa municipalité, que la disette des grains & l'agitation des accapareurs ont fait croire sans doute au directoire que les secours qu'il a envoyés seraient nécessaires pour contenir les ennemis de la chose publique; — Par ces motifs, arrête :

« Que le détachement de chasseurs, hommes & chevaux, sera logé & nourri, quoique l'arrêté ne l'exige pas, mais qu'il sera fait sur l'heure une proclamation annonçant au public que la municipalité a pris des mesures pour approvisionner le marché de grains & empêcher qu'ils ne deviennent la proie des accapareurs; — qu'en conséquence, il est fait défense à tout particulier d'acheter des grains au-dessus

Digitized by Google

de ses besoins pendant la huitaine & de les retirer de la place sans une permission qui ne sera accordée qu'après justification des besoins de l'acheteur, & dans le cas où la force armée serait nécessaire, réquisition sera faite au commandant de la garde nationale de fournir quarante-cinq hommes armés qui se rendront avec la gendarmerie à dix heures sur la place aux grains pour assurer la tranquillité & se tenir à la disposition du maire. L'assemblée désigne en outre deux commissaires, les citoyens Sabatier, officier municipal, & Breuil, membre du comité de salut public, pour veiller spécialement à la police du marché, & leur ordonne de s'y rendre immédiatement. »

Ceux-ci étaient à peine sortis que Destieux, accompagné d'un détachement de chasseurs, pénétrait avec fracas dans la salle. D'un ton impérieux il requiert qu'on lui procure un tambour qui lui est nécessaire dit-il, pour remplir ses fonctions. Après quelques pourparlers & pour éviter un nouveau sujet de conflit, on lui accorde le tambour, en faisant observer qu'il ne doit servir qu'à assembler le public & lui faire lecture des proclamations relatives aux subsistances.

Cette demande n'était sans doute qu'un prétexte pour envahir la salle, intimider la municipalité, la pousser à quelque imprudence & l'enlever ou l'emprisonner ensuite. Destieux cherche à faire naître des incidents, à provoquer du tapage. Sans prétexte, il donne à ses soldats l'ordre de faire évacuer la salle & d'empêcher qui que ce soit d'y pénétrer. Le maire répond avec fermeté au commissaire : Que « la police de l'assemblée appartient à lui seul, qu'en vertu de la loi les séances sont publiques, & qu'il n'est au pouvoir de personne d'empêcher les curieux ou les intéressés de s'y rendre, qu'au surplus la plupart de ces spectateurs avaient été requis d'y assister pour prévenir les injures, s'opposer aux actes arbitraires. »

Dérouté par cette énergique attitude, Destieux s'en va, pensant être plus heureux sur la place gardée seulement par les deux commissaires. Ceux-ci rentrent bientôt en effet, racontant que pendant qu'ils faisaient lecture de l'arrêté de la municipalité réglant la procédure de l'achat des grains & recevaient la demande de chacun, Destieux est venu les interrompre

Digitized by Google

& les interpeller, les accusant d'abuser de leurs pouvoirs. « Citoyens, n'écoutez pas ces hommes, disait-il au peuple, je suis seul commissaire du département pour vous faire distribuer des grains. J'en ai trouvé deux cent soixante sacs dans une seule maison qu'on y tenait cachés. C'est à moi uniquement que vous devez vous adresser pour en avoir. Je vous ferai expédier tous ceux que vous voudrez. Sans l'attention du directoire à envoyer des commissaires dans les districts, les accapareurs vous auraient fait mourir de faim, vous payeriez le blé 60 ou 80 livres le sac. Ne savez-vous pas que dans cette ville la municipalité n'est composée que de commerçants & d'accapareurs? Citoyens, parlez! Avez-vous des besoins? Venez à moi, je vous ferai trouver tous les grains que vous voudrez. »

Paroles criminelles & de nature à provoquer des conflits sanglants, des luttes fratricides, le pillage & l'incendie. L'hésitation n'était plus permise, l'heure des résolutions énergiques avait sonné. A ce récit, le maire fait prendre les armes aux quarante-cinq hommes de la garde nationale requis dans la matinée. Escorté par eux, à la tête de la municipalité toute entière revêtue de ses insignes, il se rend à son tour sur la place. Destieux, qui en a eu vent sans doute, a prudemment disparu sous prétexte de découvrir des grains cachés à la métairie du Tuco. « Le maire alors adresse au peuple un discours pour le rassurer & l'éclairer sur les insinuations perfides répandues par les ennemis de la chose publique pour exciter un mouvement dangereux. Il proclame les arrêtés du département sur la nouvelle taxe du maïs, promettant une prime de 20 sous par sac à ceux qui apporteront des grains des départements voisins, & édictant de nouvelles listes de suspects d'aristocratie & d'incivisme. Et à ce sujet, dit encore le procès-verbal, il ajoute les choses les mieux pensées pour faire aimer & respecter le nouvel ordre de choses. »

Comme tout était calme, & que d'ailleurs Destieux ne reparaissait pas, les officiers municipaux se décident à rentrer pour prendre un nouvel arrêté motivé par les circonstances & pour mettre toujours la légalité de leur côté.

« Considérant que c'est à la municipalité seule que l'arti-

Digitized by Google

cle 24 de la loi du 4 mai enjoint de veiller au bon ordre; que les agissements du sieur Destieux rendent inefficaces les mesures prises; qu'au surplus, la commission à lui donnée par le département & dont il ne cesse de vouloir abuser pour compromettre, s'il le pouvait, tous les habitants de cette ville, ne lui confie pas la police du marché, & qu'en le faisant il empiète sur les attributions de la municipalité; — Par ces motifs arrête que l'ordre dont la teneur suit lui sera envoyé sur-le-champ :

« L'assemblée du conseil général enjoint au citoyen Des-
« tieux de se rendre sur l'heure devant elle pour rendre compte
« de sa conduite, du fait de s'être emparé à main armée de la
« police du marché & d'en avoir éloigné les deux commi-
« ssaires. »

Au lieu de déférer à cet ordre formel, Destieux renvoie la réponse suivante, écrite sans doute sur les genoux au milieu des rumeurs du marché.

« Que l'accusation de la municipalité ne contient que des calomnies; qu'il défie le conseil général de prouver qu'il ait empiété sur la police du marché, ni éloigné les commissaires; qu'il ne travaille au contraire qu'à approvisionner le marché, à empêcher l'agiotage, à déjour le monopole, à procurer l'abondance; qu'occupé de soins si importants, il refuse de quitter son poste. *Signé* Destieux, administrateur du département. trois heures de l'après-midi, sous les Halles. »

Il fallait pourtant mettre fin à cette rébellion audacieuse. La municipalité part de nouveau tout entière & finit par rejoindre Destieux au milieu de la foule.

Dès que celui-ci l'aperçoit, il fait appeler à son aide, par les gendarmes qui l'entouraient, le détachement de chasseurs & lui donne l'ordre de se ranger à ses côtés, sabre nu à la main. Le maire avait avec lui les quarante-cinq hommes de la garde nationale. Les deux troupes étaient en présence, se touchaient presque, fusils armés & sabre au clair. Un mot, une parole imprudente, un ordre mal donné ou mal compris, & les armes allaient partir, le sang couler, la foule excitée se jeter dans la mêlée. Dans ces mêmes journées, combien de villes ne virent-elles pas leurs magistrats municipaux assaillis,

Digitized by Google

égorgés, leurs cadavres traînés dans le ruisseau pendant qu'on promenait leurs têtes au sommet d'une pique ? Heureusement pour tous, le maire, M. Forgues, alliait le sang-froid au courage. Avec un calme admirable, il donne l'ordre à ses soldats de mettre bas les armes, voulant prouver, dit-il, que « les habitants de Castelnau n'ont aucun dessein hostile, pas même contre celui qui abuse si étrangement de ses pouvoirs pour les opprimer. »

Il jouait sa vie & le sort de tous sur ces paroles hardies. Elles provoquèrent, grâces à Dieu, un de ces incidents étranges, presque comiques, qui détournent brusquement le cours des événements & souvent une situation perdue. En les entendant, le capitaine de chasseurs, le sieur Lapeyrère, homme fort prudent, ajoute le procès-verbal, se tournent vers ses soldats & leur dit : « Pourquoi tirerions-nous nos sabres contre des citoyens paisibles, armés uniquement pour maintenir la police du marché, contre des frères qui nous ont fait l'accueil le plus amical & qui mettent bas les armes lorsque le citoyen Destieux nous ordonne de déployer les nôtres. Chasseurs! sabre au fourreau. »

Quel coup de théâtre ! aussitôt on s'embrasse, les deux troupes se mêlent & fraternisent, laissant Destieux isolé, impuissant & furieux. La paix était certaine, la victoire de la municipalité assurée. Libre désormais de ses mouvements, le maire, achève de calmer la population. Il relève d'abord la quantité de tous les grains exposés en vente, le nom de leurs propriétaires, les demandes en qualité & quantité, avec preuves à l'appui, de ceux qui veulent acheter ; il envoie chercher en ville un supplément de vingt-deux sacs pour faire les cent vingt-six nécessaires aux besoins exprimés, & toutes opérations terminées, il autorise les intéressés à retirer ces provisions qui avaient failli leur coûter si cher. « Ce procédé satisfait tout le monde, dit le procès-verbal, sauf Destieux cependant, qui, après la première surprise, fait encore des attroupements qu'il harangue ; mais il ne réunit que quelques oisifs ou malveillants, notamment « le sieur Lassalles, fléau de tous les habitants de la ville & qui a toujours aidé Destieux à les tracasser. »

On touchait à la fin de cette laborieuse journée. Les dangers les plus imminents avaient été évités ; mais il en restait

Digitized by Google

à conjurer qui, pour être plus éloignés & d'un autre ordre, n'en étaient pas moins graves & menaçants. Destieux avait pu abuser de ses pouvoirs, ils lui venaient du puissant directoire départemental que le conventionnel Monestier grandissait encore de sa présence & de son appui. Destieux certainement allait lui faire à sa façon le récit de tous ces incidents. Quelle foi y ajouterait-on ? A qui, d'eux ou de lui, donnerait-on raison ? Il est bien probable que nos braves municipaux sentirent en ce moment leurs têtes peu solides sur leurs épaules. Ils se hâtent donc de rentrer à la mairie pour rédiger un procès-verbal véridique de cette affaire.

« Considérant que la conduite du sieur Destieux pendant les journées des 2, 3 & 6 juillet, est l'action odieuse d'un homme de parti plutôt que d'un membre d'une administration éclairée, qu'au lieu de se concerter avec la municipalité, il a fait pendant la nuit des visites domiciliaires accompagné de gens armés de haches pour enfoncer les portes & répandre la terreur, qu'aux observations qu'on lui fit à ce sujet, il répondit avec arrogance : « Je prendrai des grains où j'en trouverai & les « habitants se nourriront d'herbe s'ils n'ont autre chose, » réponse d'un despote ennemi de l'humanité, violant la loi de mai & l'arrêté qu'il exécutait; qu'il a requis des citoyens de faire le transport de ces grains sous menace de prison ; & qu'à la municipalité qui voulait attendre la soirée, à cause de la chaleur excessive, pour effectuer ces transports, il a répondu : « Il est bien incivique de se targuer d'une telle commisération « pour les bestiaux, & de refuser les subsistances à des frères « qui en ont besoin, & qu'il la rendait responsable de tout « retard ; »

« Délibère que sur les cent vingt-six sacs de blé qui ont été nécessaires pour fournir le marché, cinquante & un seulement ont été enlevés ; que grâce à cela la municipalité peut céder au mouvement de son cœur en donnant un plus grand secours aux habitants de Tarbes, qui lui sont d'autant plus chers que les braves militaires qu'elle a envoyés pour escorter le convoi ont mérité par leur bonne conduite que le reste de la journée se soit passé dans les effusions de la fraternité; que cent cinquante-six sacs, complétant le total de deux cent trente-

Digitized by Google

huit, seront envoyés à la ville de Tarbes, & davantage s'il est nécessaire, mais par pure amitié & non par crainte d'un vizir dictatorial ; — l'on charge le procureur de la commune de dénoncer à l'opinion publique & aux autorités le despotisme, l'arrogance, les réponses insultantes, les actes arbitraires, les contraventions à la loi commis par Destieux, & l'on arrête que le maire & six membres de l'assemblée iront en personne en rendre compte au directoire. »

La journée finissait & avec elle, les excitations comme les inspirations généreuses de la lutte, laissant la municipalité en présence des conséquences terribles de sa légitime résistance, que Destieux transformerait certainement en rébellion. Pauvre gens! responsables de tout, chargés de toutes les besognes, de l'application des lois, de la rentrée des impôts, du recrutement de l'armée & de ses subsistances, de l'administration & de la police de leur ville; en fonctions du lever du soleil jusqu'à la nuit close, siégeant en permanence, rédigeant un continuel procès-verbal de leurs actions & de leurs paroles! Ils ne peuvent plus s'occuper de leurs affaires personnelles, de leur famille, de son entretien, de son avenir : la machine révolutionnaire les a pris, les tient, les serre, les étouffe & ne les lâche plus. Dans cette journée, ils ont montré du courage, du ssang-froid, du dévouement ils ont préservé leurs concitoyens de la famine & de la mort, envoyé plus de quatre cent cinquante sacs de blé à la ville de Tarbes, résisté à un factieux, calmé les passions, empêché un conflit sanglant. Nous verrons plus tard quelle sera leur récompense.

C'est au milieu de ces préoccupations poignantes, le 17 juillet 1793, que la municipalité reçut le nouvel Acte constitutionnel élaboré par la Convention, & la nouvelle Déclaration des Droits de l'homme, avec ordre de convoquer au dimanche suivant toutes les municipalités du canton pour soumettre à leur acceptation l'œuvre constitutionnelle. La veille, une fête civique & fédérative serait célébrée « avec tout l'éclat & toute la pompe qu'exige une solennité aussi majeure, qui rapprochera à jamais les cœurs des vrais républicains de la ville de Castelnau qui depuis la Révolution ont acquis tant de droits & d'avantages. »

Digitized by Google

Du moins, leurs angoisses & leur attente ne furent pas longues. Le 24 juillet, le maire convoque le corps municipal & tous les citoyens de la ville. Il leur expose que la municipalité a été dénoncée en raison de l'exécution de la loi des subsistances. « Vous avez été témoins de notre conduite, dit-il; c'est à vous, citoyens, qu'il appartient de censurer ou d'approuver, les premiers, les mesures que notre amour du bien public & le respect de la loi nous ont inspirées pour ménager les subsistances. Nous vous avons appelés pour recevoir votre déclaration, convaincus qu'elle fixera l'opinion publique & l'administration départementale. » Sur quoi, « l'assemblée considérant que c'est à la municipalité seule qu'appartiennent la police du marché & la distribution des grains, que sa sollicitude n'était que trop fondée puisque les subsistances manquent dans la ville; — considérant que le citoyen Destieux a enfreint la loi en faisant enfoncer les greniers des sieurs Jordies & Monluc, au lieu de procéder par réquisition & de se pourvoir au marché; — Par ces motifs, déclare à l'unanimité que la municipalité tout entière a bien mérité de ses concitoyens, & elle l'invite à accompagner en corps le maire à Tarbes, lorsque sa santé altérée lui permettra de s'y rendre, pour exposer que le peuple de Castelnau est content de ses magistrats, qu'il souhaite qu'on les lui rende au plus tôt pour dénoncer en même temps toutes les infractions & entreprises coupables du sieur Destieux, poursuivre d'autorité devant les tribunaux ce citoyen qui ose s'élever au-dessus de la loi pour parler en despote & en maître à ses égaux, à ses concitoyens, aux vrais magistrats du peuple. »

Mais c'était la ville tout entière que Destieux avait dénoncée. Nos officiers municipaux, assistés cette fois du Comité de salut public, se réunissent de nouveau le lendemain pour déclarer que la population « n'est suspecte ni d'incivisme, ni d'aristocratie dans l'un ou l'autre sexe. »

Sans attendre l'arrivée de ces explications qu'il avait provoquées, le directoire ordonne au maire de se rendre sur l'heure devant lui. Six officiers municipaux l'accompagneront pour l'aider dans sa défense. Mais le lendemain, 27 juillet, était jour de foire, & le pauvre vieillard, malade, fatigué par tan

Digitized by Google

d'émotions violentes, dut partir seul. Le 28, les officiers municipaux vont le rejoindre. Ils le rencontrent à moitié route qui revenait, ignorant encore le jugement qui l'attendait, mais portant un arrêté du représentant Monestier ordonnant l'arrestation immédiate de M. de Santis, l'ancien maire, & de M. Breuil, ex-procureur de la commune, tous deux dénoncés aussi par Destieux. On juge de leur émoi, le même sort les attendait sans doute.

Mais c'étaient de courageux citoyens & leur caractère était de forte trempe. Ils se hâtent de rentrer, & le soir même ils convoquent les notables & la population pour qu'on les aide à sauver leurs deux concitoyens en danger. Cette délibération est trop honorable soit pour ceux qui eurent le courage de la prendre, car défendre des suspects c'était se rendre suspect soi-même, soit pour ceux qui en étaient l'objet, pour que nous ne la reproduisions pas en entier.

« L'assemblée, considérant que les citoyens Breuil & Santis, loin d'avoir donné des preuves d'incivisme, se sont toujours concilié l'estime & l'affection de leurs concitoyens, des vrais amis de la Liberté & de la République; qu'ils n'ont jamais été assimilés à des accapareurs, puisque les malheureux ont trouvé toujours secours auprès d'eux; que loin de ressembler à ces sangsues qui s'engraissent de la misère publique, ils ont sacrifié leurs peines, leur temps, leur fortune, pour approvisionner le canton de Castelnau pendant les années de disette, qu'ils n'ont pas encore exigé paiement de ceux dont la détresse s'était adressée à leur générosité; — que lors même qu'il serait vrai que le hasard eût fait naître le sieur Santis dans une caste ci-devant privilégiée, il ne s'est servi de cet avantage que pour diminuer à ses anciens censitaires le joug de la puissance féodale & sacrifier sa fortune à la défense de la patrie; — considérant enfin que lesdits Santis & Breuil viennent de recevoir un témoignage bien flatteur de l'estime & de la confiance de leurs concitoyens, le premier en étant élu président de l'assemblée primaire du canton, le second commissaire pour porter à la Convention Nationale l'acceptation sans restriction par ladite assemblée primaire de l'acte constitutionnel;

« Par ces motifs, l'assemblée arrête que le conseil général

Digitized by Google

se rendra auprès du représentant Monestier, pour protester du dévouement des prévenus à la Constitution, & lui exposer que des ennemis de la chose publique ont noirci à ses yeux les citoyens Santis & Breuil pour satisfaire des haines personnelles, le prier de retirer sa proclamation du 25 courant & le mandat d'arrêt qu'il a décerné contre eux, que l'un & l'autre ont toujours montré leur entière soumission aux lois & leur respect pour les autorités constituées.

« Délibéré à l'unanimité. »

Ajoutons, non seulement à l'unanimité des membres de la municipalité, mais de la population entière qui prenait part à la séance & tout entière a posé ses signatures au bas de cette page. Ces signatures, nous les voyons serrées, pressées, la savantes & compliquées, plus bas hésitantes, humbles, tremblées, pêle-mêle, incohérentes. Cette confusion montre le trouble des esprits & l'agitation de la séance.

L'orage dont ils venaient d'entendre les grondements menaçants ne tarda pas à tomber sur leur tête, & un mois après, le 27 août, ils reçurent l'arrêté du directoire dont la teneur suit :

« Séance du Conseil d'administration du département du 24 août 1793, l'an II de la République une & indivisible : présents les citoyens Molinier, président, Milhas, Anthenac, Lamarque, Pinac, Verdot, Condat, Curie, Danton, Carles, Layrle, procureur général syndic.

« Considérant que le département avait pris un arrêté nommant un commissaire choisi dans son sein avec les pouvoirs nécessaires pour faire des visites domiciliaires & les réquisitions utiles dans tout le département pour faire porter du blé au marché de la ville de Tarbes, qui à la fin de juin présentait une affreuse disette ; — que le susdit commissaire, le sieur Destieux, notifia ses pouvoirs à la municipalité de Castelnau le 2 juillet ; — que le lendemain au point du jour, faisant charger pour le compte de la municipalité de Tarbes des grains dans le grenier du sieur Monluc, les officiers municipaux au nombre de cinq, assistés du comité de salut public, se rendirent auprès de lui & lui demandèrent par l'organe du maire combien il lui fallait de sacs de froment, & ledit commissaire leur ayant

Digitized by Google

dit cent cinquante, ils lui assurèrent qu'il les aurait ; — que sur cette promesse, le commissaire ayant fait charger cinquante-trois sacs & ayant requis la municipalité de lui fournir sacs, charrettes, charretiers & une force armée de quinze hommes, rien ne lui fut accordé & qu'il dut employer la gendarmerie pour faire transporter les cinquante-trois sacs, tandis que la municipalité employait la force armée pour retenir ces cinquante-trois sacs ; — que la municipalité ayant expédié du 6 au 7 juillet deux cent cinquante sacs pour Tarbes, Bagnères & la Neste, n'est pas fondée à dire qu'elle manquait de grains le 3 (ainsi tout le grief se résumait en un retard de trois jours) qu'une telle conduite est la négation du principe sacré de dilection fraternelle qui caractérise les républicains & une rébellion à la loi ;

« Que la garde nationale de Castelnau fut assemblée illégalement & sans motifs & manifesta des sentiments de fureur contre le commissaire ; — que le maire aurait dû lui faire déposer les armes & la renvoyer ; — qu'au lieu de la ramener dans les voies de la loi & de la paix, le maire garda avec lui une force qu'il savait être disposée à attenter aux jours du commissaire, & lui laissa charger les armes avec la poudre & les balles qui étaient sur le bureau de la mairie ; — que dans le moment où le commissaire faisait les approvisionnements à la halle, il reçut l'ordre de se rendre à la Maison commune ; — que cet ordre insolent avait pour motif qu'il s'était emparé de la police du marché, & qu'il répondit que si l'on avait des observations à lui faire, on devait les lui transmettre par écrit ; qu'alors la municipalité marcha tambour battant à la tête de cette force armée dont le commissaire déclare avoir reconnu les dispositions assassines ; — que le commissaire ne fut redevable de son salut qu'à sa fermeté, à celle de la gendarmerie & des chasseurs à cheval qui tous accoururent à lui ; — que les qualifications dont le commissaire est désigné dans la délibération de la municipalité tendent à avilir l'autorité du département, sont injurieuses, calomnieuses & de nature à attirer la colère du peuple ; — que la délibération de l'assemblée générale des habitants de Castelnau est une infraction à la loi, que la municipalité aurait dû la dissoudre & non la présider ; — Arrête ·

Digitized by Google

« Que le sieur Forgues, maire de Castelnau, est suspendu de ses fonctions, qu'il est livré à l'accusateur public pour procès lui être fait; que toutes les qualifications injurieuses pour le commissaire Destieux dans les délibérations des 3, 5, 6 & 24 juillet & dans toute autre s'il s'en trouve dans le registre, seront rayées & biffées sans délai, & qu'à cet effet il nomme le citoyen Pie président du tribunal du district & l'invite à faire compulser sous ses yeux lesdits registres, les rayer & biffer;— Annule la délibération des habitants du 24 juillet; dit que le présent arrêté sera couché tout au long sur les registres de Castelnau sous les yeux du citoyen Pie & sera publié & affiché dans toutes les communes du département. *Signé* Molinier, président. *Collationné conforme* par le citoyen Pie. »

Nos officiers municipaux seraient-ils eux-mêmes rayés & biffés de la liste des humains? Il n'en fallait pas davantage dans la plupart des départements, & le pauvre M. Forgues devait sérieusement le craindre. Incarcéré aussitôt, ainsi que MM. de Santis & Breuil, il demeura dans les prisons de Tarbes jusqu'au 9 Thermidor. Ils durent leur salut à l'incohérence d'idées, &, disons-le à une certaine débonnaireté que le représentant Monestier puisait dans un usage trop fréquent de la bouteille.

Ainsi se termina ce grave épisode qui aurait pu si facilement devenir sanglant sans le courage & le sang-froid du maire, & dont il serait imprudent d'insérer le récit dans les recueils de la *Morale en actions*.

Digitized by Google

CHAPITRE XI

La moisson est insuffisante pour conjurer la famine. — Loi contre les accapareurs. — Nouvelles levées d'hommes & de chevaux. — Incessantes réquisitions de grains. — Nouvelles listes de suspects; certificats de civisme. — Destruction des croix de chevalier de Saint-Louis. — Arrivée des troupes dans la ville. — Fonte des cloches & de l'argenterie des églises. — Destruction des titres féodaux. — Révolte des chapeliers contre le tarif des chapeaux. — Installation de greniers publics. — Nouvelles réquisitions de grains. — Équipement par les municipalités des nouvelles levées d'hommes. — Tentative de pillage. — Grève des officiers municipaux; découragement général. — Organisation du club des Jacobins; registre de ses délibérations. — Plantation d'un arbre de la Fraternité. — Le procureur de la commune remplacé par l'*agent national*. — Prohibition de la circulation de la monnaie d'or & d'argent. — Arrêt de l'accroissement de la population. — Réquisition de tous les produits agricoles & objets mobiliers. — Emprunt forcé. — Pénurie complète des grains. — Expédient du directoire de Labarthe.

Les inquiétudes & les tribulations de la municipalité au sujet des subsistances étaient loin d'être finies. On terminait à peine la moisson, lorsque le sieur Grenier, administrateur du district de Labarthe, se présente en séance & expose à l'assemblée que l'ancienne vallée d'Aure & tout le pays qui environne Labarthe sont absolument sans ressources, que les trente-six sacs que la municipalité de Castelnau fit expédier quelques jours auparavant au sieur Vignola furent reçus avec avidité & distribués à raison d'un coupeau par famille, qu'on l'a député pour solliciter de nouveaux secours. »

C'était jour de marché : on l'ajourne au soir pour connaître le disponible, nul sans doute, car M. Grenier dut aller courir tous les villages voisins & ramassa à grand'peine vingt-sept sacs de blé & quinze de méteil. Les vallées d'Aure & de la Neste étaient dans une pénurie plus grande encore que les pays de plaine, car déjà à la fin d'août la disette les menace & le directoire du district prescrit à notre municipalité d'envoyer un délégué à Labarthe « pour aviser aux moyens de procurer des subsistances. » Que sera-ce au cœur de l'hiver? Dans les campagnes on avait appelé 89 l'*Année de la Peur*. C'est l'*Année*

Digitized by Google

de la Faim qu'ils pourront nommer celle-ci. Le 24 août, le maire communique la nouvelle loi du 26 juillet contre les accapareurs, dont les articles 4 & 5 exigent que ceux qui ont des grains en fassent la déclaration dans les huit jours à leurs municipalités qui en vérifieront la nature & la quantité, qu'un commissaire payé sera nommé pour ces vérifications & un registre ouvert pour les déclarations.

Et en même temps les représentants en mission achètent pour le compte de l'État tout ce qu'ils peuvent trouver. C'est que les levées se succédaient sans relâche, les armées grossissaient chaque jour. Le 31 août la municipalité reçoit l'ordre de dresser la liste de tous les citoyens de dix-huit à quarante ans destinés à une levée de trente mille hommes de cavalerie. Le district de Labarthe était tenu de fournir soixante hommes équipés aux frais des municipalités. Tous les chevaux valides du canton devaient être dans les trois jours conduits au chef-lieu du district.

Aux angoisses de la famine menaçante, aux anxiétés patriotiques qu'éveillait la guerre grondant sur toutes les frontières s'ajoute bientôt le sentiment le plus déprimant de tous, celui qui dissout les caractères les plus fermes, les cœurs les mieux trempés. Désormais le vague, l'insaisissable, l'hypocrite soupçon, comme un oiseau de nuit, plane au-dessus de ces pauvres gens & les troublera pour longtemps. Il leur faut se défendre sans relâche contre ce perfide ennemi. C'est qu'il était devenu un système de gouvernement, un instrument de règne. La Convention le décrète, les directoires de province en règlent & en assurent le fonctionnement. A chaque instant, sans cause apparente, chacun vient solliciter son certificat de civisme : simples particuliers, propriétaires, commerçants, hommes de loi, avoués, avocats, notaires, greffiers, fonctionnaires de tout ordre & de toute catégorie, depuis le président du tribunal jusqu'au plus humble huissier, même les magistrats municipaux, même les gendarmes, même les soldats sous les drapaux, réclament tour à tour leur certificat de civisme qui leur est, disent-ils, nécessaire pour l'exercice de leurs fonctions. Un commissaire lui-même du directoire faillit faire de cette nécessité la cruelle expérience. M. Dastugue venait d'être chargé de

Digitized by Google

surveiller dans le canton l'organisation des gardes nationales, de hâter la descente des cloches & surtout la confection de la liste des suspects. Au retour de l'une de ses tournées, il apprend avec stupéfaction que lui & sa femme viennent d'être déclarés suspects & qu'il y a mandat d'amener contre eux. Il fallut une délibération énergique de la municipalité pour les tirer d'affaire.

En parcourant tous ces certificats de civisme ou de résidence, on est frappé du luxe de formalités & de précautions exigées. Dix citoyens, actifs, ni parents, ni alliés, ni domestiques de l'intéressé, doivent témoigner pour lui. On donne son signalement minutieux & détaillé. Certains de ces certificats, comme des vêtements gardant toujours l'indestructible parfum qui les a jadis imprégnés, laissent entrevoir encore éclairés d'un rayon quelques-uns de ces visages que la mort, le temps & l'oubli ont détruits à jamais. « S'est présentée la citoyenne Philippine de Montesquiou-Fézensac, ex-chanoinesse du chapitre noble d'Epinal, âgée de vingt-six ans, taille 4 pieds 10 pouces, cheveux & sourcils châtains, yeux bleus, teint pâle, nez droit, menton rond & visage allongé. » On croit la voir, la pauvre & mignonne chanoinesse, avec son air de race, le visage allongé, au teint mat, les yeux bleus qu'encadraient des sourcils & des cheveux foncés. Deux ou trois ans auparavant, elle assistait sans doute aux fêtes princières que donnait à Strasbourg son voisin le cardinal de Rohan. Une de ses sœurs & deux anciennes religieuses de son couvent, les demoiselles d'Arroux, viennent aujourd'hui avec elle demander leur certificat de civisme, qui leur est accordé d'ailleurs sans difficulté.

Le 3 septembre, sur l'ordre du district, la municipalité, assistée du comité de salut public, s'est réunie & délibère que, dans l'étendue de la commune, elle ne reconnaît d'autre ci-devant noble que le citoyen Jean Donzeil de Roquépine, d'autre ci-devant seigneur que le même & le citoyen Santis aîné (son frère cadet, M. de Santis d'Espénan, venait en effet d'émigrer). On leur avait réclamé la veille leurs brevets & croix de chevaliers de Saint-Louis. Les brevets, ils les ont égarés. Ils remettent les croix, « usées, dit le procès-verbal, pour avoir été portées pendant plus de quarante années. » La déli-

Digitized by Google

bération ajoute que « l'un & l'autre se sont conduits en bons, paisibles & tranquilles citoyens, &, en outre, que ledit Donzeil s'était rendu à la fête civique du 10 août dernier, & que, quoique âgé & en bottes, il y dansa avec le reste des habitants & prêta comme eux le serment prescrit par l'arrêté du directoire.

On a beau dire, il ne devait pas danser de bon cœur, ce jour anniversaire de la chute de la royauté & de l'emprisonnement de son roi, le vieux marquis, l'ancien commandant au régiment de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis, que son service avait une fois ou l'autre mêlé aux fêtes de Versailles. Il lui fallait bien sauver sa pension de retraite, son unique ressource après quarante années de service.

Le procès-verbal se poursuit affirmant encore le civisme de M. de Santis & la présence des deux prêtres réfractaires, les sieurs Lucas & Bonnassies, mais attestant aussi leur parfaite innocence, « l'un atteint de goutte & de rhumatismes, l'autre, le plus compromis sans doute, de fièvre quarte qui a dégénéré en fièvre double tierce pour redevenir de nouveau quarte, entretenue qu'elle est par des engorgements dans les viscères de l'hypocondre gauche dont la suite amène l'hypocondrie. »

Corbleu! quel diagnostic! Le plus surprenant est que le pauvre homme vive encore. Pouvait-on songer à l'incarcérer ou à le déporter en si triste état? Convenons aussi que nos municipaux étaient de braves gens & qu'ils faisaient le possible pour sauver leurs concitoyens.

Cette délibération donna lieu cependant à une réclamation singulière. Deux ci-devant nobles seulement avaient été signalés. M. de Lamarque proteste contre l'oubli de son nom. Pour dissiper l'erreur sans doute volontaire & bienveillante, il apporte ses titres nobiliaires. La vanité l'emportait sur la prudence; cette simple rectification le classait du coup sur la liste des suspects.

A cette maladie dissolvante du soupçon s'en ajoute bientôt une nouvelle, plus noble il est vrai : une ardente fièvre d'action & de patriotisme que la Convention, à coups de décrets, inocule à la France. Pendant une année, le pays ne connaîtra plus ni trêve, ni repos, ni loisirs. En haut, les plans s'éla-

Digitized by Google

borent dans un grondement de fournaise, en bas l'exécution silencieuse par toutes les machines municipales. Chaque jour, à partir de septembre, les décets de la Convention, les arrêtés du département, les ordres du district arrivent incessants, innombrables : toutes les bouches crient à la fois.

Les officiers municipaux ne font plus que surveiller, vérifier tous les achats des négociants sur le marché, parapher leurs registres d'achats, faire mesurer sous leurs yeux les quantités déclarées en magasin; & puis recenser, requérir, expédier & fournir des grains dont des commissaires de toute provenance viennent hâter le départ. Souvent ces arrêtés, ces ordres, ces réquisitions se croisent, se contredisent, s'enchevêtrent. Le soir on doit retirer une autorisation accordée le matin, diriger sur Tarbes des grains achetés pour Auch ou pour Pau. Au début, nos officiers ont quelques hésitations : devront-ils mourir de faim lorsque viendra l'hiver? Mais ils savent, par le sort de M. Forgues, ce qu'il en coûte de résister, & bientôt ils s'abandonnent. Dans un accès de véritable désespoir & pour en finir d'un coup, on réquisitionne tous les grains de la commune sans exception pour les livrer au directoire du département; chacun doit faire au greffe la déclaration de toutes les denrées qu'il possède. Certains jours, le remords sans doute de leur faiblesse les rend presque cruels. Ainsi le 14 septembre ils condamnent une femme de Guizerix à deux jours de prison parce que, voyant vendre des poules à cinquante-cinq sous la paire, elle a prétendu avoir vendu les siennes quatre francs. Une autre a sa marchandise saisie & deux jours de prison pour avoir demandé d'une douzaine de pêches un prix supérieur au tarif.

Ces états d'âme sont contagieux. A leur tour, les habitants s'affolent comme les administrateurs. Ceux dont on oublie de visiter les greniers somment par huissier la municipalité de venir les inventorier. Pour atteindre les dernières denrées qu'ils peuvent dissimuler encore après tant de saisies, de réquisitions & de visites, le conventionnel Dartigoyte ordonne que tous les impôts seront payés en nature dans les quarante-huit heures, & rend les membres de la municipalité personnellement responsables de leur rentrée.

Digitized by Google

Ayant donné ce qu'ils avaient, plus qu'ils n'avaient, dépouillés à peu près de tout, les habitants pouvaient espérer qu'on les laisserait désormais tranquilles. Ils se trompaient. Supposant qu'ils nageaient encore dans l'abondance & possédaient sans doute les greniers de l'Egypte, on leur notifie, le 4 octobre, avec ordre de les nourrir, l'arrivée pour le lendemain de huit compagnies de chasseurs à cheval qui venaient séjourner dans leur ville. Ces exigences nouvelles vont les révolter sans doute? Leur résignation & leur dévouement sont inépuisables. MM. Breuil & de Santis, quoique la gendarmerie vienne de recevoir l'ordre de procéder à leur arrestation, offrent chacun de faire la cuisson d'un sac de froment. Les boulangers de la ville sont requis de travailler toute la nuit sans désemparer, & l'on expédie des messagers à ceux des villages voisins.

Phénomène étrange & cependant bien humain, cette fièvre d'action s'emploie autant à détruire qu'à créer. Dans ces mêmes journées, la municipalité reçoit l'ordre d'envoyer au chef-lieu, pour y être fondues, toutes les cloches des églises & l'argenterie du culte, d'arracher des monuments publics ou privés tous les insignes de la royauté ou de la féodalité, fleurs de lys, blasons, écussons, armoiries. Le notaire Dutrey remet au greffe, le 16 octobre, les livres terriers des rentes seigneuriales de Bonnefont, Sarraguzan, Gondrin, Bastanous, Bernadet, Eauze, Mazères, Mauvezin, Tibiran, payables au duc d'Antin, de Lamolles au sieur d'Antras, de Sariac à M. de Cruci-Marillac. Ces registres étaient en parfait état de conservation, dit le procès-verbal, recopiés depuis vingt ans à peine. Peu de temps après, ils furent livrés aux flammes.

Dans les drames humains, le rire est bien souvent voisin des larmes. Le 18 octobre, la municipalité reçoit une pétition des habitants exposant qu'il n'existe plus depuis longtemps du savon dans la ville, qu'il vient d'en arriver une caisse, par erreur de destination, il est vrai qu'il conviendrait néanmoins, vu le malheur des temps & le besoin pressant, d'en faire une distribution proportionnelle à tous les citoyens. Sans doute, l'urgence est bien grande, car elle étouffe tout scrupule, & la proposition est adoptée à l'unanimité. Mais ceci n'est rien encore.

Digitized by Google

Le lendemain, les citoyens Pieux, Labat & Bagnéris viennent se plaindre « que le citoyen Lassalles, chapelier, s'est refusé à leur vendre des chapeaux au prix de la taxe publiée le jour même. Lassalles, appelé en séance, prétend que les chapeaux désignés *demi & trois quarts castor*, ne sont pas compris dans la taxe, attendu qu'ils ne sont ni communs ni moyens. Les plaignants répliquent que la taxe n'admet que les trois qualités commune, moyenne & première, que tous les chapeaux de Lassalles ne peuvent être en dehors de ces catégories que, partant, son refus est contraire à la loi. « L'assemblée, considérant que le temps d'égoïsme n'est plus, que l'intérêt particulier doit marcher après l'intérêt général (elle en parlait à l'aise, & aucun de ses membres n'était certainement chapelier), qu'il n'est pas au pouvoir de l'assemblée de donner à la taxe une extension qu'elle ne paraît pas avoir, qu'étant reconnu par Lassalles qu'il y a des chapeaux supérieurs à ceux qu'il présente, arrête qu'il sera tenu de se conformer à la taxe. »

Ceci n'est pas très clair; mais les intéressés comprirent sans doute, & Pieux ne dut pas être satisfait de la décision, car peu de jours après il dénonce cette fois Lassalles, comme accapareur, pour n'avoir pas déclaré la quantité de chapeaux qu'il avait achetés. Deux officiers municipaux sont délégués chez le coupable. Ils ont trouvé quatorze chapeaux à l'anglaise, cinq demi-castors & quatre-vingt-quinze communs, total cent quatorze, sans y comprendre quelques vieux chapeaux en raccommodage. Aussitôt l'assemblée, considérant « que Lassalles n'a déclaré que trente-six chapeaux & qu'il en a soixante-dix-huit de plus, le mande immédiatement & comme on ne le trouve pas, elle arrête qu'un extrait de la présente sera envoyé tout de suite à l'administration pour lui soumettre le cas & statuer ce que de droit. »

Ces heures de répit sont bien courtes. Chaque jour les grains deviennent plus rares, introuvables, & dès la fin d'octobre les marchés sont déserts & dépourvus de tout. Un grenier public est ouvert pour recevoir les grains provenant de l'impôt, où pourront du moins puiser les boulangers qui ne trouvent à acheter nulle part. Par une ironie cruelle de nature à décou-

Digitized by Google

rager les meilleurs, c'est ce moment que choisit le directoire du département pour frapper la population d'une nouvelle imposition de soixante-deux quintaux de froment & lui envoyer en garnison un bataillon entier d'infanterie. Il est vrai que les huit compagnies de chasseurs annoncées dans les premiers jours du mois avaient reçu une autre destination. Ce n'est pas tout encore. Jusqu'ici on n'a guère demandé aux habitants que des sacrifices en nature, il leur reste sans doute quelque argent soigneusement gardé pour les cas les plus extrêmes. On y met bon ordre. Des commissions procédaient, nous l'avons vu, dans toute la région, à une levée de trente mille hommes de cavalerie. Pour pourvoir à l'équipement, la Convention a l'idée très simple de le mettre à la charge des municipalités, rendant chacun de leurs membres personnellement responsable de l'exécution de ce décret. Comme il y allait de leur tête & de leurs biens, ceux-ci ne perdent pas un jour pour trouver chevaux, harnachements, brides, selles, sabres, bottes & pistolets, le tout à crédit, il est vrai : plus tard paiera qui pourra. Les chevaux varient de trois à sept cents francs, les sabres de cinq à quinze, les pistolets de quinze à vingt, les bottes de cinq à dix. Les plus chères sont livrées par le curé de Vieuzos. Le curé de Thermes, M. Luc-Marmouget, dénonce son paroissien M. de Larboust comme ayant soustrait ses chevaux à la réquisition. Sous cette tension extrême, des signes de désorganisation sociale se manifestent. Les maisons de MM. de Santis & Breuil, fermées depuis l'arrestation de leurs propriétaires, sont pillées pendant la nuit. De crainte sans doute que le mouvement ne se propage, des piquets de garde nationale sont placés à leur porte.

Vraiment le fardeau devenait trop lourd pour nos pauvres administrateurs. Le découragement, la peur peut-être les envahit; la plupart ne viennent plus aux séances, ou, s'ils y paraissent un instant, ils refusent de signer les délibérations. Ceux qui plus zélés, ou plus timides, demeurent & sur lesquels va retomber ce surcroît de responsabilité délibèrent le 1er novembre que « pour ne pas renverser l'édifice sublime de la Constitution, il convient de signaler cette conduite aux pouvoirs publics. » L'avertissement demeure stérile, car le 1er nivôse

Digitized by Google

ils délibèrent encore pour dénoncer aux autorités tous les membres qui s'abstiennent & entravent ainsi l'administration.

La machine risquant de s'arrêter, la Convention ajoute pour activer sa marche, un nouveau rouage qui fonctionnait déjà dans la plupart des villes de France. Durant une séance, « des patriotes zélés viennent en effet exposer que, pénétrés de l'apathie dans laquelle languit l'esprit public de la ville & du pays circonvoisin, & pour réveiller cet esprit public & lui donner l'énergie nécessaire pour le triomphe de la liberté si menacée par des factions de toute espèce, ils ont formé le projet de se constituer en Société populaire. Ils demandent l'autorisation légale & un local, le chœur de l'ancien couvent des religieuses. »

C'est le club des Jacobins installé dans notre petite ville. A la vérité, il ne fut ni terrible, ni sanguinaire. Composé en grande partie d'hommes de loi, il n'est en réalité qu'un adjuvant à la municipalité, délibérant avec elle dans les circonstances graves, aidant ou suppléant ses membres dans les besognes ennuyeuses, donnant ainsi des fonctions à ceux qui n'en avaient pas d'autres. Les procès-verbaux de ses délibérations auraient dû rester aux archives de la mairie; ils ont disparu comme tant d'autres pièces. Un heureux hasard nous en a fait retrouver quelques feuillets épars, suffisants cependant pour donner un aperçu de la physionomie de cette Société, du ton de ses discussions & des occupations qui alimentaient son activité. Les séances sont d'une incroyable monotonie. Elles s'ouvrent toutes « au chant de l'hymne de la Liberté, » auquel succède invariablement la lecture des *Droits de l'homme & du citoyen*. Puis, un citoyen de bonne volonté fait la lecture des nouvelles arrivées dans la journée & des nombreuses pétitions, réclamations, communications que les sociétés populaires adressent à la Convention, ou se font entre elles. A défaut, on lit le *Bulletin des lois* & la soirée s'achève encore au chant de l'hymne de la Liberté. Entre temps, la Société a délibéré sur quelque objet de police municipale en souffrance, pour le signaler aux autorités. Et c'est tout. Dans la séance du 23 thermidor an II « il a été fait ouverture d'un paquet qui s'est trouvé contenir un recueil d'hymnes, odes, & chansons patrio

Digitized by Google

tiques, offert aux républicains des deux sexes des Hautes & des Basses-Pyrénées, par le représentant Monestier (rude en prose, mais galant en poésie), plus trois bulletins, deux rapports & projets de décret, & un discours prononcé en patois par le citoyen Pierre Barreau, de Rieux. » Malheureusement le procès-verbal ne contient que les titres. Le discours plut si fort à notre Société qu'elle en ordonna la lecture publique chaque décadi.

Un rayon de joie traversa ce ciel assombri. Les armées de la République venaient de remporter la victoire de Fleurus.

« Aussitôt, pour remonter le civisme des bons citoyens & frapper de terreur ceux qui en manquent, supposé qu'il en existe dans la commune, l'assemblée municipale décide qu'il sera célébré une fête civique, qu'un arbre de la Fraternité sera planté, avec les racines s'il est possible, auprès de celui de la Liberté, que des danses & des chants seront exécutés autour d'eux & invite la société des Jacobins & toutes les communes du canton à prendre part à la fête. »

Terrorisme pacifique & rayon vite éteint! L'implacable devoir guette, réclame, reprend aussitôt nos malheureux administrateurs. Pour les mieux tenir dans sa main, l'État place auprès d'eux un agent à lui, son représentant direct, armé de tous ses pouvoirs. Le procureur de la commune les exerçait déjà en partie; mais il avait encore des attaches avec la municipalité, comme son nom l'indique. Il perd son titre & devient l'*agent national*. Les officiers municipaux, le maire passent au second rang : désormais c'est l'agent national qui surveille, dirige, commande. Son champ d'action est illimité : il n'y a plus de distinction entre le domaine privé & le domaine public. Au nom du salut général, la vie & les biens des citoyens, les êtres & les choses, tout appartient à l'État qui réglemente & dirige toutes les activités suivant ses besoins.

Dans cette voie on arrive facilement à l'absurde. Le 1er décembre, un arrêté des conventionnels Pinet, Monestier, Garau & Dartigoyte, prohibe la circulation des monnaies d'or & d'argent, dans le but sans doute de rendre toute leur valeur aux assignats dépréciés. Singulier moyen que de faire disparaître le seul gage réel de leur valeur. L'arrêté indiquait ensuite des prescriptions rigoureuses pour les semailles d'automne. Moyen

Digitized by Google

plus étrange encore pour ramener l'abondance des récoltes, comme si chaque pays, chaque village, chaque champ n'avait pas ses exigences particulières, dont le moindre paysan était meilleur juge que tous les conventionnels réunis. A ce régime contre nature la vie elle-même menace de s'arrêter : dans notre petite ville, l'année 1792 voit les naissances descendre à trente-cinq, les mariages à six, tandis que la mortalité montait à quarante-deux.

Le 6 nivôse, la municipalité de Castelnau constate par délibération que les fourrages qu'elle envoie à Tarbes n'y arrivent qu'avariés ou perdus, que les frais de transport en excèdent la valeur, qu'il n'y a plus de ponts sur les rivières qui coulent entre les deux villes, que les routes sont impraticables, que l'État aurait donc avantage à faire consommer sur place des fourrages qui n'arrivent plus à destination.

Mais plus la machine faussée grince & résiste, plus on lui demande, plus on exige d'elle. Par un arrêté du 9 nivôse, le département réquisitionne les laines de toute catégorie, filées ou en suint, les matelas, les couvertures, les traversins, le vieux linge & les monnaies de cuivre, déclarant suspects tous ceux qui auraient tenté de dissimuler le moindre objet; il ordonne l'inventaire de tous les animaux domestiques de toutes les catégories, des denrées qui les alimentent, & comme couronnement, il décrète l'emprunt forcé & général.

Le lecteur l'aura sans doute remarqué, depuis la Constitution civile du clergé, aucun incident religieux ne s'est produit dans notre petite ville. Le nouveau culte s'est simplement substitué à l'ancien & fonctionne sans difficulté, entouré du même respect que son prédécesseur, jouant le même rôle dans les cérémonies publiques & les fêtes privées : de nombreuses délibérations nous en ont donné le témoignage. Si la chose est surprenante dans ces temps où les agitations religieuses, autant que les troubles politiques, bouleversaient le pays, une délibération du 18 nivôse an II révèle des faits plus extraordinaires encore.

« Les citoyens Buron & Labat, membres de la Société populaire, viennent déclarer à la municipalité qu'ils sont chargés de lui dire que conformément aux principes de la Convention sur le libre exercice du culte, la Société croit

Digitized by Google

que le ministre peut pratiquer le culte comme bon lui semble, même dans l'intérieur de l'église, & que tous les citoyens sont libres d'y assister, pourvu qu'il ne soit pas public. En conséquence, attendu la cessation des fonctions du ministre dans l'intérieur de l'église, la Société, pour éviter toute espèce de murmures qui pourraient se produire, invite la municipalité à faire connaître au curé la liberté dont il jouit. »

Ainsi c'était le curé qui, par des scrupules tout autres que religieux, avait cessé ses fonctions & la pratique de son culte; & c'est la Société populaire, le club des Jacobins, qui, par un scrupule inverse & vraiment libéral, calme ses craintes exagérées & l'invite à rouvrir son église. Peut-on imaginer renversement des rôles plus complet!

L'assemblée, en effet, mande le curé Jèze, & lui communique les vœux de la Société populaire : le prêtre, toujours plat, revêtu de cette nouvelle investiture jacobine qui complète sa physionomie, jure de s'y soumettre & de reprendre ses fonctions.

Mais la faim était là toujours menaçante. En nivôse, la municipalité constate avec effroi qu'il ne reste plus que sept cent quatre-vingt-cinq sacs de grains dans la ville, c'est-à-dire pour deux mois de pain, & l'on n'est qu'en janvier. M. Sabatié expose à l'assemblée « le tableau affligeant qui, mille fois par jour, déchire son cœur en voyant ses frères manquer de l'absolu nécessaire & réclamer sans cesse du pain à la municipalité qui ne peut plus leur en donner. La majeure partie des habitants n'a plus de grains ; ceux qui en ont encore n'ont que le strict nécessaire, l'avant-dernière récolte ayant été médiocre & nulle la dernière. Cependant la commune a dû fournir soixante-deux quintaux de froment à une première réquisition & elle vient de recevoir l'ordre d'en fournir encore quatre-vingt-quatre. C'est, continue-t-il, l'affreuse famine avec toutes ses horreurs à brève échéance, à moins que nous n'obtenions décharge de cette dernière réquisition & l'autorisation d'aller acheter quatre cents sacs de maïs dans la plaine de Tarbes. Et comme la caisse municipale est vide depuis longtemps, il conjure tous les membres de l'assemblée présents ou absents, ceux de la Société populaire & toutes les personnes aisées de la ville, de faire toutes les avances d'argent en leur pouvoir pour aller au

Digitized by Google

plus tôt faire cet indispensable achat de maïs. En attendant, l'assemblée expédie des exprès à toutes les municipalités voisines pour les supplier d'envoyer chacune un ou deux sacs de grain au marché du lendemain. »

La situation devenait effrayante. Qu'allait-on devenir si cette autorisation, était refusée, ou si l'on ne pouvait rassembler les fonds nécessaires à l'achat du maïs? Heureusement le directoire du district de Labarthe veillait, & lui qui depuis deux années vivait aux dépens de la vallée du Magnoac, a bientôt fait de trouver remède à tous ces maux, de ramener l'abondance & de remplir les greniers : une délibération y suffit.

« Séance publique & révolutionnaire du 25 pluviôse an II de la République une & indivisible. Présents les citoyens Dombernard, président; Vivant, Palustran, Fourquet, Lay, Lagorre, Lay, Rancé, Galan, & Lacassin, agent national :

« Le Conseil révolutionnaire du district de Labarthe délibérant sur la réquisition de l'agent national; — Considérant que tous les républicains français ne sont qu'une même famille, une assemblée de frères dont les *facultés* réciproques doivent faire taire les besoins mutuels; — considérant que l'intempérie du frimas a jeté le district dans les horreurs du besoin & qu'il est instant de faire circuler le peu de subsistances qu'un égoïsme coupable a accumulées & enfouies pour se nourrir abondamment pendant que les républicains assaillis par la faim luttent contre la mort; — considérant cependant que les secours en grain que doit fournir le département du Gers calmeront nos alarmes & que le génie bienfaiteur de la Liberté, qui a sauvé la France de tous les écueils où les malveillants ont voulu l'entraîner, saura aussi affranchir ce district de tous les maux qui le menacent & abattre tous les obstacles qui entravent notre bonheur commun; — considérant que le soin d'opérer le bonheur est confié spécialement aux autorités constituées, dépositaires de la confiance publique, & que le premier devoir d'une administration révolutionnaire est de s'assurer par l'épuration la plus scrupuleuse & la plus sévère des principes qui dirigent leurs membres, pour provoquer avec éclat la vengeance nationale contre les prévaricateurs, & montrer aux autres les douces jouissances qui sont réservées à la vertu;

Digitized by Google

— considérant enfin qu'il est temps de démasquer tous les traîtres sous quelque forme qu'ils existent, & que cette mesure salutaire peut seule imprimer au gouvernement révolutionnaire cette célérité de mouvement qui garantit le salut de la chose publique; — Arrête qu'il sera nommé des commissaires sans-culottes, chargés de se transporter dans tous les cantons pour y procéder à des visites domiciliaires chez les particuliers présumés avoir de l'excédant de grains, & constater par procès-verbaux les causes qui rendent les marchés déserts & qui ont paralysé tout à coup les rapports commerciaux des habitants des diverses communes, de manière qu'on serait tenté de croire qu'il existe une conspiration secrète pour allumer le brandon de la discorde civile; — arrête encore, qu'il sera pris les renseignements les plus exacts & les plus détaillés pour démasquer les égoïstes dangereux qui ont donné l'exemple funeste d'enfreindre la loi salutaire du *maximum*, & pour connaître les principes & la conduite des autorités constituées & des sociétés populaires qui auraient gardé un silence coupable sur les violations & écarts des lois révolutionnaires d'où dépend le salut de la Liberté, dont elles sont les premières sentinelles; — à cet effet nomme le sieur Balès, homme de loi, commissaire pour les cantons de Monléon & de Castelnau, avec tous les pouvoirs nécessaires pour requérir la force armée aux fins de sa commission, la prudence & l'amour du bien public devant être constamment ses guides. »

Naïveté de théoriciens, & puissance des phrases! Quelle révélation dans cette simple page de l'état d'esprit d'une classe, cette petite bourgeoisie provinciale de la fin du dix-huitième siècle, composée presque en entier d'hommes de loi, avocats sans causes, avoués sans procès, pullulant autour des innombrables justices seigneuriales depuis longtemps désertes & sans objet qui couvraient le royaume! Élevés à l'école de Rousseau, nourris de ses abstractions dangereuses, ils se croyaient chargés d'*opérer le bonheur de leurs concitoyens*. Nous venons de voir comment ils y travaillaient, sans se douter qu'un simple décret de quatre lignes rétablissant les paiements en espèces & la liberté des transactions & de la circulation des grains eût tout remis en ordre.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

Réquisition de tous les hommes valides, de tous les armuriers & tailleurs appelés à Paris. — Besogne accablante des municipalités ; leur affolement. — Nouvelles réquisitions de grains. — Inscription sur les listes des *suspects* de ceux qui vendent ou achètent au-dessous des tarifs. — Installation du culte de la Raison dans l'ancienne église du couvent ; apostasie du curé constitutionnel. — Résistance de la municipalité à de nouvelles arrestations. — Appel des vieillards, des femmes & des enfants pour la confection du salpêtre — Emprunt forcé. — Nouveaux comités de surveillance. — Célébration obligatoire de la Décade ; lectures publiques dans le Temple de la Raison ; carême civique. — Relâchement de tous les ressorts sociaux. — Travail obligatoire au tarif légal ; communisme. Phraséologie révolutionnaire.

Si les exigences de la faim étreignent déjà sans pitié les malheureuses populations, celles de la défense nationale presque aussi terribles arrivent à leur tour qui comblent leur misère. Coup sur coup la municipalité reçoit des décrets de la Convention & du Comité de salut public, signés Robespierre, Carnot, Couthon, Billaud-Varennes, Barère & Lindet, qui ordonnent de dresser la liste de tous le hommes, n'importe leur âge, en état de porter les armes ; de réquisitionner tous les armuriers de France, tous les tailleurs des plus humbles villages, & de les diriger sur Paris ; de rechercher tous les vieux canons de fusils susceptibles de réparation. Les commissaires chargés d'exécuter ces décrets devront, en outre de leur texte, être porteurs du « tableau des actions civiques & héroïques des Français, afin de stimuler le zèle patriotique des armuriers & des tailleurs, & les enflammer du bonheur d'être appelés à la gloire de participer au triomphe de la République en fabriquant des armes destructives du despotisme & de la tyrannie. »

On subissait du moins sans révolte celle des phrases. Le directoire de Labarthe paraît avoir eu le privilège de rédiger les plus étranges & les plus saugrenues. Pour ordonner une réquisition de mulets, voici les motifs qu'il invoque : « Considérant que non-seulement encore un bon républicain doit

Digitized by Google

contribuer par ses bras & son sang à consolider l'édifice saint de la Liberté, mais qu'il doit y concourir aussi par la force utile & nécessaire de tous les animaux domestiques qu'il peut avoir en sa possession, &c., &c. »

Ces pauvres gens finissent par plier sous le faix de devoirs chaque jour plus nombreux & plus lourds. C'est par ballots qu'arrivent journellement les arrêtés du district & du département, les décrets de la Convention & de ses comités. Nos officiers municipaux siègent toute la journée & une partie de la nuit, rédigeant une moyenne de vingt délibérations motivées ou de procès-verbaux de leurs actes : Perceptions des impôts communaux & généraux, fêtes civiques qui se succèdent, arbres de la Liberté & de la Fraternité qu'on renouvelle s'ils n'ont pas verdoyé, enthousiasme qu'il faut organiser & surveiller dans les moindres communes rurales, proclamations au son du tambour, chants patriotiques & danses civiques autour des feux de joie, fabrication des poudres & des salpêtres, recensement des hommes, des animaux, des armes, des denrées, comptabilité de tous les achats & ventes effectués dans la commune, détaillant la nature, la qualité, la quantité des marchandises, les noms de l'acquéreur & du vendeur, leur âge, leur signalement, leur origine, les déclarations encore plus minutieuses de ce qu'ils ont fait, font ou veulent faire.

Le résultat le plus certain de ces bizarres procédures était d'écarter sans retour le concours des commerçants qui, seuls peut-être, auraient pu conjurer cette crise. Leur conduite est flétrie, leur égoïsme dénoncé, on les repousse, découragés, désarmés & ruinés. Mais les faits se vengent quand on viole les lois qui les régissent même dans l'ordre moral ; & bientôt la raison de ces malheureux chancelle sous le poids effroyable des responsabilités qui s'accumulent ; ils voient des complots partout, un suspect dans chaque citoyen, un espion dans tout inconnu. Par moments le sens de la réalité leur revient & ils renvoient au district des arrêtés jugés inexécutables.

D'autres jours, ils perdent littéralement la tête. Malgré toutes leurs démarches & supplications, on leur refuse brutalement l'autorisation qu'ils avaient sollicitée d'acheter quatre cents sacs de maïs dans la plaine de Tarbes, & pour les punir

Digitized by Google

sans doute de leur crainte peu patriotique de mourir de faim, Monestier leur impose une nouvelle contribution en blé & en seigle. La délibération prise à la suite est celle de gens perdus, affolés. Dans les considérants, ils visent bien au moins soixante ou quatre-vingts lois, décrets & arrêtés, liste des émigrés, proclamations de Robespierre, réponse aux rois coalisés (qu'ils attribuent à J.-J. Rousseau); ils ordonnent la culture des pommes de terre, la recherche des terrains à salpêtre, défendant l'abattage des veaux, craignant le manque des bœufs de travail, interdisent la sonnerie des cloches & terminent par cette déclaration : « Un disséminateur de fausses nouvelles, celui qui vend ou achète au-dessus de la taxe, celui qui, loin de veiller à la conservation des biens nationaux, les dégrade, celui enfin qui connaît de tels personnages & garde le silence, sont des individus dangereux dans la société, les ennemis mortels de la République. S'il en est ou s'il en paraît quelqu'un, les bons citoyens doivent le dénoncer à la municipalité; tout, jusqu'à leur propre existence, leur en impose la loi. »

C'est du trouble mental : les cervelles se sont détraquées sous le choc des événements. D'ailleurs, le directoire de Labarthe harcèle nos administrateurs & les chauffe davantage. Le 11 germinal il leur envoie un arrêté où « considérant que tout individu qui a quitté la patrie & dont l'absence ne se trouve pas justifiée, doit être traité comme ennemi de la République, que tous les traîtres qui ont eu la lâcheté de déserter le sol de la Liberté ne peuvent être regardés que comme des conspirateurs occupés à aiguiser les poignards pour armer les mains sanguinaires des tyrans, arrête qu'il sera dressé une liste de tous les absents sans motifs légitimes, même des prêtres déportés & des infirmes emprisonnés, & que leurs biens seront confisqués. »

A ce régime forcené, les offiiciers municipaux eux-mêmes ne tardent pas à voir trouble & rouge. Un pauvre diable de la banlieue a acheté à une voisine des pois carrés à cinq francs la livre au lieu de quatre que portait la taxe. Tous deux sont inscrits sur la liste des suspects. C'étaient ces listes qui dans les villes pourvoyaient les prisons & la guillotine. Nos admidistrateurs n'échappent pas davantage à la fièvre de destruction aveugle

Digitized by Google

qui fit alors tant de ruines inutiles, & leur colère s'attaque aux choses elles-mêmes.

« Le 23 germinal, l'assemblée, vu les arrêtés du citoyen Monestier relatifs à la démolition des clochers, à la descente des cloches, à l'usage du linge provenant des églises, — vu l'arrêté du citoyen Féraud relatif à la célébration solennelle du décadi; — Arrête : Les cloches des églises seront incessamment descendues & transportées à Tarbes pour être converties en canons; que les clochers de cette commune seront démolis, les bois & autres matériaux vendus & le produit versé à la caisse du district, les plombs, fers & cuivres & autres objets provenant des églises transportés au district, le vieux linge converti en charpie, le bon affecté aux défenseurs de la République; que le temple de la Raison sera installé dans la ci-devant église du couvent, la ci-devant église paroissiale devant servir de magasin à fourrages, & l'assemblée déclare en outre au nom de la commune qu'elle n'entend plus grever le trésor public d'aucun salaire de ministre du culte. »

Une phrase suffit à la suppression de la religion catholique & à l'installation du culte nouveau de la déesse Raison. Déjà, depuis 1789, on avait été témoin de deux changements de gouvernement & de Constitution. L'un & l'autre s'étaient faits avec pompe, entourés de cérémonies solennelles & de fêtes destinées à en marquer le caractère & à perpétuer leur souvenir dans la mémoire des hommes. Celui-ci, autrement grave & profond, puisqu'il fermait les sources morales où l'âme d'un peuple avait accoutumé de puiser depuis quatorze siècles, s'opère en quelques mots équivoques, timidement, sans éclat, sans courage. Une lecture rapide le laisserait passer inaperçu, si l'homme qui, la veille encore, était le prêtre honoré, le ministre officiel de cette religion, ne venait lui-même à la fin de cette séance donner son coup de pioche à l'édifice dont il était le gardien, & jeter bruyamment la première pelletée de terre sur le Dieu qu'il avait charge de célébrer.

« La séance continuaut, s'est présenté volontairement le citoyen Jean-Baptiste Jèze, curé de la présente commune, qui ayant déjà cessé l'exercice de son ministère, déclare se démettre purement & simplement du bénéfice curial dont il est pourvu,

Digitized by Google

avec promesse de ne point s'immiscer dans aucune fonction ecclésiastique. Ledit citoyen Jèze a remis en même temps ses lettres de tonsure, des quatre petits ordres, du sous-diaconat, diaconat, prêtrise & ses provisions de curé, déclarant qu'il n'a aucun exemplaire de la Constitution civile du clergé, & a signé. »

Ces dernières mesures commencent à troubler la municipalité, & les délibérations suivantes révèlent chez elle des doutes, des incertitudes, peut-être des remords. Elle recule, parlemente devant l'exécution de ses précédentes décisions : on ne peut se dessaisir de toutes les cloches, deux au moins sont nécessaires à l'horloge. Les pauvres gens regrettent aussi le vieux clocher qu'ils ont vu depuis leur enfance au-dessus de leur ville : l'horloge peut-elle subsister sans le clocher qui l'abrite? La prison du district n'est-elle pas renfermée dans ses solides murailles? Leur zèle faiblit, surtout lorsqu'il s'agit de livrer l'un des leurs aux accusations qui les menacent tous. Le représentant Féraud & le comité de Tarbes avaient ordonné une enquête sur le citoyen Fourquet, administrateur de la Neste, dénoncé comme suspect. Aux commissaires enquêteurs, ils répondent :

« Considérant qu'il importe de faire connaître les vrais & les faux patriotes & de découvrir les mauvais citoyens qui se couvrent du manteau imposteur du patriotisme pour venir à bout de leurs projets désastreux & contre-révolutionnaires ; qu'on ne peut néanmoins rien dire sur Fourquet, qu'on ne connaît que de loin & de nom ; qu'il y a eu des personnes fanatisées dans la commune, qu'il y en a même présentement, mais que cela vient du défaut d'instruction, & ce qui le prouve, c'est que les fanatisés, qui aujourd'hui sont en petit nombre, se trouvent parmi les personnes qu'on appelait ci-devant Tiers-État & parce que leur nombre a diminué depuis le départ des prêtres par la connaissance qu'ils ont puisée dans la lecture des lois, des arrêtés des représentants du peuple, des rapports du Comité de salut public qui leur est faite régulièrement le jour de la décade, qu'on ne connaît personne de suspect dans la commune, que le seul qui, à cause de sa naissance, pouvait être classé dans cette catégorie, est le sieur Donzeil de Roquépine, mais qu'il est à l'abri de tout soupçon & a toujours donné des preuves non équivoques de son patriotisme. »

Digitized by Google

Si nos municipaux ne peuvent cacher les incertitudes dont l'aveu est un péril, quelles ne devaient pas être celles qu'ils renfermaient au plus profond de leur cœur? Arrivés au point culminant de la Révolution, n'ont-ils pas jeté un coup-d'œil en arrière, mesurant avec effroi le chemin parcouru, doutant peut-être de leur œuvre? Leur œuvre! ne leur paraissait-elle pas alors le bouleversement de toutes les situations sociales, la démolition de toutes les institutions du passé? Du travail de quatorze siècles, plus rien n'était debout. Et c'était de leurs mains que cette œuvre effrayante avait été accomplie! Pas une loi, pas un décret qu'ils n'eussent promulgué, sanctionné, exécuté. Pas une pierre qu'ils n'eussent eux-même ébranlée, descellée, broyée & dispersée aux vents. Sans un murmure, sans une protestation, ils avaient suivi, depuis le premier jour, ceux qui les avaient conduits. Ils n'avaient reculé devant aucune nouveauté politique, ni devant la chute de la royauté & la mort du roi, ni devant le crime, allant du schisme à l'hérésie, de l'hérésie au sacrilége & à la profanation de leur culte.

Si du moins ils étaient sortis des rangs du peuple comme les membres de presque toutes les municipalités, ils n'éprouveraient pas ces scrupules tardifs & inutiles; ils auraient pour excuse les longs siècles de souffrances accumulées, les convoitises & les rancunes excitées par une disproportion vraiment exorbitante des charges & des avantages sociaux & ils trouveraient une satisfaction immédiate dans les excès mêmes de la Révolution. Mais eux, quatre ans auparavant, n'étaient-ils pas encore de fervents royalistes, des conservateurs prudents, des bourgeois respectables, de zélés catholiques? Hier encore, n'assistaient-ils pas dévotement & en corps aux offices divins? Etait-ce là ce qu'ils avaient mis dans leurs cahiers de doléances, ce qu'ils avaient donné mandat d'exécuter à M. d'Abadie, leur représentant aux États-Généraux? Que voulaient-ils alors, sinon restreindre l'absolutisme royal & les abus qu'il engendrait, & jeter bas simplement les privilèges vermoulus des classes nobiliaires? Ils eussent protesté avec indignations ou plutôt seraient demeurés incrédules, si on leur avait prédit alors l'œuvre qu'ils allaient accomplir. Aujourd'hui le doute & le remords leur en montreraient le résultat. Mais

Digitized by Google

ils avaient affaire à des gens qui tenaient peu de compte des scrupules rétrospectifs, & ne laissaient pas leurs agents se complaire à d'inutiles examens de conscience.

D'ailleurs le danger extérieur augmentait d'heure en heure. Les hommes valides ne suffisant plus, on appelle tout le monde, femmes, enfants, vieillards infirmes, pour monter aux remparts, de la France assiégée. Dans une séance du 12 floréal, on vote une proclamation pour requérir « les citoyens de tout âge & de tout sexe, les pères, mères & sœurs des jeunes défenseurs qui font de leur poitrine un impénétrable rempart aux ennemis de la France & de la liberté, tous ceux dont les bras débiles ne peuvent aider aux travaux utiles de la terre & de l'industrie, pour les employer à brûler tout ce qui est arbustes, buissons, haies, genêts, fougères, en recueillir les cendres nécessaires pour la fabrication du salpêtre & multiplier ainsi dans les mains des guerriers les armes nécessaires à la défense du sol de la patrie. »

On ne sourit plus, & l'émotion vous gagne devant l'indomptable & sauvage énergie de ces hommes qui surent du moins conjurer la tempête qu'ils avaient déchaînée sur leur pays, qui, sans organisation préalable & d'un véritable chaos, firent sortir des armées victorieuses, ou plutôt enflammèrent la nation tout entière pour défendre le sol sacré de la patrie. Le fanatisme politique leur fit commettre les forfaits les plus grands, les crimes les plus terribles que les temps modernes aient enregistrés. L'histoire ne doit pas oublier de dire que chez eux celui du patriotisme fut tout aussi ardent.

Sauvage en effet était leur énergie. Sur un arrêté du représentant Féraud, toutes les anciennes gouvernantes de prêtres émigrés ou déportés sont expulsées à leur tour. Puis on achève d'affamer le pays. Qu'importe qu'on meure de faim à l'intérieur? Il faut avant tout nourrir & armer ceux qui combattent aux frontières. Et comme la Convention redoute la faiblesse ou la complaisance des municipalités, elle multiplie les commissaires extraordinaires. Ceux-ci couvrent, inondent le pays, tous munis de pouvoirs souverains pour aider les fonctionnaires de tout ordre, exciter leur zèle ou plutôt pour les surveiller, les dénoncer & au besoin les remplacer. Quatre de

Digitized by Google

ces commissaires arrivent de Tarbes avec mission d'opérer un nouveau recensement des grains de la commune, tenant pour faux ceux de la municipalité qui disait vides les greniers de la ville. Ils réquisitionnent aussitôt tout ce qui peut rester de grains, tous les chevaux valides qu'on peut encore trouver, tous les porcs bons à être tués & salés, & procèdent à la levée de l'emprunt forcé, refusant les assignats démonétisés après que les populations avaient été obligées de les accepter en paiement, quoique déjà sans valeur. De nouvelles listes de tous les ci-devant nobles & suspects de toute catégorie sont dressées. On exige que chaque maison ait un écriteau sur sa porte maîtresse indiquant le nom, l'âge, la qualité de tous ceux qui l'habitent; que chaque citoyen ou citoyenne soit décoré d'une cocarde tricolore. Dans tous les chefs-lieux de canton, on installe de nouveaux comités de surveillance « chargés de découvrir les complots que les ennemis de la République ne cessent de tramer dans les ténèbres, les crimes attentatoires à la Liberté, à la Fraternité, à l'Egalité, à l'unité, à l'indivisibilité de la République, à la sûreté intérieure & extérieure, sans oublier l'instruction primaire, afin que les jeunes républicains puissent se bien pénétrer & se nourrir des principes & des vertus qui doivent être gravés en caractères indélébiles dans les cœurs de tous les citoyens & qui sont la base impérissable de la Constitution. »

Ce n'est pas assez de toutes ces travaux politiques ou militaires, les municipalités doivent aussi organiser la religion nouvelle & le culte de la déesse Raison. Nous trouvons mention des proclamations qui doivent être lues dans le temple à chaque décade. Cette religion bizarre ne paraît pas avoir inspiré à nos municipaux une vénération bien profonde, si nous en jugeons par la rédaction de la délibération suivante : « Vu les rapports du Comité de salut public & les proclamations des représentants du peuple portant réquisition de tous les mors de bride que l'on pourra trouver, arrête : 1° Qu'il sera placé sur la porte du temple de la Raison un écriteau déjà préparé & portant ces mots : *Le peuple Français reconnaît l'Etre suprême & l'immortalité de l'âme* (le rapprochement est-il fortuit ou volontaire? en aucun cas, il ne dénote beaucoup de respect); 2° que la

Digitized by Google

proclamation du représentant Monestier, & le rapport de Saint-Just sur la nouvelle conspiration, celui de Billaud-Varennes sur la théorie du gouvernement démocratique, seront lus pendant trois décades; 3° que la proclamation du représentant Monestier sera également lue à la prochaine décade, & tous les citoyens, sauf ceux exceptés pour cause de maladies & autres motifs énoncés dans la proclamation, invités à observer scrupuleusement le *carême civique* qu'elle prescrit, dont tout le monde sent la nécessité & qui d'ailleurs est démonstrativement établi par ladite proclamation; 4° que l'officier municipal Jèze se rendra de suite chez tous les marchands de la ville pour rechercher tous les mors de bride disponibles. »

Ils prenaient bien leur temps pour prêcher le carême à des gens qui n'avaient plus de quoi manger & qui jeûnaient depuis longtemps. La démonstration de sa nécessité devait être facile. Il n'en est pas moins regrettable que celle de Monestier soit égarée : elle serait aujourd'hui encore pleine d'intérêt. Afin de les distraire sans doute des rigueurs de ce nouveau carême, on ordonne pour le 20 prairial une fête civique & patriotique avec le cortège accoutumé des feux de joie, danses & chants « pour la rendre aussi majestueuse que possible, » dit le procès-verbal. Mais en même temps s'opère la levée de tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui n'ont pas été compris dans les appels précédents. Le disponible pris, on catalogue l'avenir, en enregistrant les poulains, pouliches & juments poulinières, ainsi que tous les jeunes gens de quinze à dix-sept ans bien constitués, robustes & intelligents. Six d'entre eux seront choisis par l'agent national du district & envoyés à l'Ecole de Mars à Paris.

A ce régime forcené qui viole toutes les lois de l'ordre économique & moral, la machine humaine achève de se détraquer. Les délibérations deviennent de plus en plus obscures, incohérantes. Ce sont des gens hors de leur assiette, presque de leur bon sens; & les instincts anarchiques s'éveillent à leur tour, même dans ces populations cependant si calmes, réclamant impérieusement satisfaction. En plein jour, les jardins, les champs sont pillés & dévastés en présence de leurs propriétaires, intimidés ou impuissants. On doit nommer plusieurs

Digitized by Google

gardes-champêtres pour y mettre ordre. Dans une séance suivante, un membre fait cet exposé :

« Citoyens, il existe un abus qu'il est très urgent de faire disparaître. Vous savez tous que ceux qui avaient des subsistances ont été & sont encore obligés de les partager avec ceux qui en manquent. Cela est dans l'ordre naturel des choses. Mais ce qui est un véritable abus, c'est que les journaliers, les manouvriers, refusent le secours de leurs bras à ceux dont les subsistances, fruit de leur travail & de leur économie, ont servi à les alimenter & à les arracher à la famine. Un pareil refus est coupable. Il provient de l'ingratitude & de l'égoïsme, contraires aux principes républicains. La loi du 29 septembre dernier indique les moyens d'y pourvoir. « Considérant, dit-elle, que « le peuple Français n'est qu'une société de frères qui se doivent « secours & que celui qui s'y refuse doit y être contraint; » l'assemblée arrête qu'il sera formé un tableau de tous les ouvriers, & que sur la demande des propriétaires fonciers manquant de bras, la municipalité mettra en réquisition les ouvriers à eux nécessaires pour cultiver & récolter moyennant le salaire fixé par l'article 8 de ladite loi, que les ouvriers qui se refuseront de travailler sans cause légitime, seront punis de trois jours de prison & davantage en cas de récidive, que nul ouvrier ne pourra aller travailler dans une commune étrangère qu'autant qu'il manquera de travail dans celle-ci. »

Tout s'enchaîne; la charité forcée conduit au travail obligatoire édicté par la loi sous peine de prison, & bientôt la Convention met à la charge de l'Etat l'entretien des infirmes, des veuves, des vieillards, des ouvriers ruraux & urbains ayant des enfants, & ordonne le partage immédiat des biens communaux de toute catégorie. Il est vrai que l'emprunt forcé corrigeait ces largesses & les alimentait. Un pas de plus & l'on touchait au communisme. Nos concitoyens résistèrent à ces excitations venues de haut. Le 24 prairial, l'assemblée générale de la commune ayant à nommer cinq membres d'un comité de surveillance, rejeta sans débats une motion d'exclusion de tous les citoyens revêtus d'une autorité ou fonction quelconque. Elle eut la sagesse de comprendre que les guides naturels du peuple dans ces terribles circonstances étaient ses

Digitized by Google

frères aînés de la bourgeoisie, plus instruits, mieux armés pour le défendre & le guider. L'assemblée se sépare « aux cris mille fois répétés de Vive la Montagne! Vive la République! »

Ni les uns ni les autres ne montraient, paraît-il, beaucoup de ferveur pour le culte de la nouvelle déesse. Un arrêté de la fin de prairial ordonne en effet « la participation de tous les citoyens à la célébration de la décade, l'appel nominal de tous les citoyens & citoyennes depuis l'âge de douze ans, pour tenir note de ceux qui restent chez eux, demeurent devant leurs portes ou se livrent au repos, & que toutes les auberges & cabarets seront fermés pendant la célébration du culte. »

C'est le culte obligatoire. Autrefois du moins allait à la messe qui voulait; on ne prenait pas note des absents, même de ceux qui s'enfermaient dans la taverne. Les partisans actuels du repos légal du dimanche trouveront là un précédent que sans doute ils ne soupçonnaient pas.

Avant d'arriver à Thermidor, signalons encore deux faits ou documents caractéristiques. La rédaction de l'un révèle l'étrange phraséologie politique de l'époque. Un commissaire des guerres, venu pour faire des approvisionnements, fait transcrire sa commission. Elle débute ainsi :

« Haine aux tyrans! Liberté, Egalité, Fraternité! Le gouvernement de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix. L'inertie du gouvernement étant cause des revers, les délais pour l'exécution des lois & mesures de salut public seront fixés, leur violation punie de mort. » S'adressant ensuite, en les tutoyant, bien entendu, selon l'usage nouveau, aux membres de la municipalité, elle leur fixe le nombre de bœufs, vaches, veaux & moutons qu'ils devront expédier.

Puis, c'est M. Donzeil de Roquépine, régulier comme le retour des saisons, qui vient solliciter son certificat de résidence & de civisme. Il lui en fallait un nouveau sans doute tous les trois mois pour éviter l'inscription toujours menaçante sur la liste des suspects, malgré sa participation aux danses & aux fêtes civiques. Lui était-il nécessaire aussi pour toucher sa modeste pension de commandant en retraite, aujourd'hui son unique ressource ?

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

Recrudescence de la guerre & des réquisitions. — La disette. — Le 9 Thermidor. — Délibération des municipalités sur les demandes d'élargissement. — Tableau de sa vie présenté par chaque pétitionnaire. — Accusation du directoire de Labarthe contre la municipalité de Castelnau. — Renouvellement du Tribunal par arrêté de Monestier. — Réorganisation des municipalités; suppression des élections & du corps électoral remplacé par les listes de *bons citoyens* dressées par les Sociétés jacobines. — Les nouveaux officiers municipaux tentent de se dérober; leurs embarras. — Nouvelles réquisitions d'hommes, d'animaux & de denrées. — Élévation excessive des prix des denrées; les récoltes coupées en vert & vendues comme foin. — Fin de la période révolutionnaire; retour des déportés; certificats de civisme. — Réouverture des églises au culte catholique. — La paix est signée. — Dissolution du club des Jacobins. — Vote de la nouvelle Constitution; le Directoire. — Fin de la municipalité. — Arrêt de la vie municipale; les municipalités cantonales; l'agent national. — Dernier certificat de civisme.

Enfin l'on arrive à messidor, le mois tant attendu. Il s'ouvre sous les heureux auspices d'une moisson de lauriers récoltés sur la Sambre par les armées réunies du Nord, de la Moselle & des Ardennes. Il y avait si longtemps qu'on ne moissonnait plus en France que les têtes tombant sans relâche sous la faulx révolutionnaire! Enfin, cette longue angoisse d'une année de faim, de misère, de luttes contre toutes les réquisitions qui arrachaient chaque jour aux populations quelque maigre boisseau de blé ou de seigle était finie. Elles pourraient désormais manger leur pain sans le cacher. Mais leur joie fut de courte durée.

Dès le 1er thermidor, par décret de la Convention, chacun doit faire aux municipalités le détail du produit de ses récoltes de toute nature. Des commissaires en vérifieront l'exactitude, en mettant en regard de chaque déclaration son évaluation personnelle. Le 9, le battage des gerbes n'était certainement pas fini : le district de Labarthe les frappe d'une première réquisition de deux cent trente-six quintaux de blé & de moitié de la récolte d'avoine, le tout réalisable dans six jours, sous peine d'être déclaré suspect & traité comme tel. C'était le jour même de la chute de Robespierre. Si nos administrateurs avaient pu

Digitized by Google

la connaître, ils auraient repris quelque espoir. Le lendemain ils répondent découragés, qu'on va affamer le pays, le mettre dans l'impossibilité de venir en aide à leurs concitoyens si nombreux qui ne possèdent ni biens, ni récoltes. N'aurait-on pu répartir cette réquisition sur tous les cantons du district qui ont profité, à leur exclusion, du secours accordé récemment au district tout entier? La municipalité de Castelnau fournira, puisqu'il le faut, les deux cent trente-six quintaux, mais elle sollicite d'ores & déjà des grains pour secourir ceux qui souffrent de la faim. On fait l'aumône & on la demande en même temps.

Comme réponse, chaque journée de thermidor apporte une réquisition nouvelle : d'abord un versement quotidien & sans terme fixe de vingt quintaux de foin au magasin à fourrage récemment installé dans la ville, puis un nouveau terme de l'emprunt forcé, puis tous les cordages vieux ou neufs de la région ; encore deux cents cannes de toile pour doublures de culottes ; &, comme les deux cent trente-six quintaux de blé ont été insuffisants, un supplément de quarante-neuf quintaux, avec défense à chacun de faire dans les marchés provision pour plus d'une année. Responsable de tout retard, la municipalité doit fournir attelages, charrettes & charretiers. A son tour & comme compensation de tant de sacrifices, le district envoie une caisse de savon, reçue d'ailleurs avec enthousiasme : les lois mêmes & les usages de la propreté avaient été bouleversés.

Deux mois se passent sans qu'on ait l'air de se douter de la chute de Robespierre, qui mettait fin à l'abominable régime de la Terreur, & ce n'est que le 8 vendémiaire que nous trouvons enfin un document qui la mentionne. Il peint mieux que nous ne saurions le faire l'état des esprits & des choses.

Séance du 8 vendémiaire. L'agent national dépose sur le bureau un écrit qu'il vient de recevoir, contenant le tableau de la vie politique de Barnabé Lucas, ci-devant prêtre, non fonctionnaire public, de lui signé avec pièces à l'appui.

Lecture faite, l'assemblée décide : ce tableau sera, suivant l'arrêté de Monestier du 29 fructidor, discuté article par article, & puis transcrit sur le registre en deux colonnes; la seconde

Digitized by Google

contenant les observations de l'assemblée en regard de chacun des articles, & le tout envoyé au représentant du peuple Monestier.

« Agé de soixante-quatre ans, dit le pétitionnaire, accablé d'infirmités, je me trouve détenu depuis le 19 octobre 1793, loin de mon pays, loin de ma famille. Pendant cette année de la captivité la plus dure, je me suis vu exposé à toutes espèces de vexations. On m'a exporté arbitrairement dans un département voisin, & ce triste exil a duré près de six mois. Reconduit à Tarbes & attaqué de douleurs de goutte les plus cruelles, je suis resté plus de trois mois paralysé dans mon lit, souffrant les tourments les plus affreux, & je n'ai jamais pu obtenir aucun secours. Quel pouvait être le motif d'un traitement aussi barbare ? J'interrogeais sans cesse ma conscience & mon cœur, je n'y trouvais que le plus vif amour de la patrie & de la vertu, & le doux souvenir d'une vie irréprochable & utile à mes semblables. Sans cette consolation de l'homme de bien, j'aurais sans doute succombé à tant de maux. Mais l'innocence a tant de courage, & n'eût-elle que l'espérance qui ne l'abandonne jamais, elle luttera toujours avec avantage contre les méchants. »

On sent bien, dans ces quelques lignes, un bon vieux prêtre de la fin du dix-huitième siècle, doux, poli & lettré, passant sans transition de sa placide vie de chanoine aux persécutions d'un autre âge.

« Enfin, poursuit M. Lucas, la loi du 18 thermidor a forcé le comité de surveillance de Tarbes d'ouvrir ses registres & de communiquer aux détenus les motifs de leur incarcération. La note qu'il m'a envoyée ne contient que ces mots : « Barnabé « Lucas, prêtre, arrêté en conformité de la liste des personnes « suspectes arrêtées par le département, & confirmée par le « représentant du peuple Dartigoyte, pour cause d'incivisme. » Hommes pervers qui m'avez persécuté dans les ténèbres, vous n'avez trouvé aucun fait articulé contre moi. Sous l'allégation la plus vague, vous me retenez depuis un an dans une sombre prison, vous fermez l'oreille aux cris plaintifs que m'arrache une maladie incurable, vous m'entourez de gardes atroces, vous me dépouillez d'un modique patrimoine qui fut toujours celui de l'indigent bien plus que le mien ; mais tremblez, un

Digitized by Google

représentaut du peuple juste & éclairé vient réparer vos atrocités & secourir l'innocence & l'infortune. Lisez cet arrêté consolant qui annonce enfin le retour de la justice dans cette malheureuse contrée, vous y verrez votre condamnation & ma délivrance. Que pouvez-vous opposer aux preuves évidentes que je vais donner de mon patriotisme depuis 1789? »

Observations de la Municipalité.

1° Dès le commencement de la Révolution je renonçai à dire la messe, dans la crainte de porter la moindre atteinte aux progrès de la Liberté & de la philosophie.

1° Barnabé Lucas a cessé de dire la messe, non pas au commencement de la Révolution, mais après l'installation du curé constitutionnel, lorsqu'on lui fit entrevoir qu'il pouvait troubler l'ordre public.

2° Je fus des premiers à payer le don patriotique, & il surpassait de beaucoup mes faibles ressources. Appert du rôle dressé.

2° Son revenu étant de 5 à 600 livres, il a offert 100 livres en don patriotique qu'il a payées.

3° J'ai prêté deux fois le serment de la Liberté & de l'Egalité, une fois comme membre du conseil de la commune, une autre fois comme pensionné de la République.

3° La délibération du 20 septembre 1792 atteste la vérité de ces faits.

4° J'ai été longtemps membre du bureau de conciliation, & en ai exercé les fonctions avec zèle.

4° La vérité de ce fait est établie par certificat du sieur Cabailh, secrétaire dudit bureau.

5° J'ai fait mon service personnel dans la garde nationale, me faisant remplacer à mes dépens par un camarade, quand mes infirmités me retenaient.

5° Le certificat délivré par le sieur Salles, capitaine de la garde nationale, garantit l'exactitude de ce fait.

6° J'ai des certificats de civisme, des procès-verbaux de la municipalité, affirmant que je ne suis pas dans les suspects, ayant toujours donné des preuves de patriotisme depuis la première époque de notre immortelle Révolution.

6° On ignore que Barnabé Lucas ait demandé des certificats de civisme; mais il résulte de deux délibérations prises par le conseil réuni au comité de salut public, qu'on déclarait qu'il n'existait aucun suspect à l'époque où Lucas résidait encore dans la commune,

Digitized by Google

Et toi, représentant du peuple qui liras cette justification, courte mais vraie, d'un malheureux vieillard, tu le rendras à la liberté, tu embelliras ainsi du bonheur d'un gouvernement libre & républicain, les derniers jours d'un vieillard. Mes forces, ma santé ne peuvent plus revenir, ma longue & cruelle prison les a totalement anéanties; mais elle n'a pas du tout altéré l'âme forte & libre d'un vieux républicain qui consacrera tous les instants de sa vie à sa patrie & à ses semblables.

Signé. BARNABÉ LUCAS.

& de la seconde qu'il s'est toujours conduit à la satisfaction de ses concitoyens.

La délibération se termine par l'article suivant : « Attendu qu'il n'est venu à la connaissance des membres de l'assemblée que Barnabé Lucas ait rien fait, ni tenu quelque propos qui soit dans le cas de faire rétracter le témoignage que les pièces ci-dessus mentionnées contiennent en sa faveur, il ne paraît pas à l'assemblée qu'il y ait inconvénient à accueillir la demande du pétitionnaire. »

L'œuvre de réparation commence. Au début, nos gens sont timorés, hésitants. Mais la Terreur a-t-elle disparu sans retour? Ce n'est donc pas sans difficulté qu'ils accordent les certificats nécessaires à la délivrance des suspects. Le 19 vendémiaire, ils délibèrent, suivant la formule que nous venons de voir, au sujet de MM. Féraud, d'Arné & Forgues, anciens avoués, de M. de Santis, ancien maire, du chanoine Bonnassies & des deux frères Breuil. A tous ils accordent un avis favorable, sauf à M. Breuil l'aîné, ancien procureur de la commune. Lui gardent-ils rancune de ses tracasseries d'autrefois? ou bien l'accusation de fédéralisme qui avait motivé son arrestation, n'est-elle plus un crime, les fait-elle prudemment s'abstenir? M. Breuil racontait ainsi les événemenrs de sa vie :

« 1° Avant & depuis la Révolution, j'étais agriculteur de profession. Je dirigeais non seulement la culture de mes terres,

Digitized by Google

mais je concourais avec mes bras à tous les travaux qu'elles exigeaient.

« 2° Dès les premiers jours de la Révolution je manifestai mon attachement, ou pour mieux dire, mon enthousiasme pour la cause de la Liberté & de l'Egalité.

« 3° Je fus élu procureur de la commune lors de la formation des premières municipalités.

« 4° J'ai provoqué & fait exécuter le partage des biens communaux.

« 5° Je me suis attaché à faire exécuter les nouvelles lois, & surtout celles qui avaient pour objet les subsistances.

« 6° Je fus élu capitaine des grenadiers de mon canton.

« 7° Lors de la nouvelle de l'invasion des Espagnols sur le territoire de la République, je fus des premiers à voler là où les dangers de la patrie m'appelaient.

« 8° Lorsque le général Servan fit connaître les besoins de l'armée en affûts de canons & en trains d'artillerie, je m'empressai de faire une soumission pour en procurer une grande quantité à un plus bas prix qu'ils ne coûtaient.

« 9° J'ai été élu commissaire de mon canton pour porter à Paris son vœu sur l'acceptation de l'acte constitutionnel.

« 10° A mon retour j'ai fait connaître le respect & la reconnaissance que je conservais pour la représentation nationale, en entretenant mes concitoyens de tout le bien que faisait le représentant Isabeau dans le département de la Gironde & des bienfaits que j'ai reçus de lui.

« 11° Bientôt après mon retour de Paris, j'ai été chargé par le représentant Dartygoyte & les administrateurs de mon district, de diverses commissions que j'ai remplies avec exactitude & avec zèle.

« 12° Enfin, de tout temps on m'a vu compatissant envers les malheureux, & sacrifiant mes peines & ma modique fortune pour faire venir des grains dans le canton lorsqu'il souffrait de la disette. »

Agriculteur, avocat, industriel, magistrat municipal, commissaire, capitaine, délégué chargé de toutes sortes de missions, actif, intelligent, remuant, intrigant, enthousiaste, brave homme en somme, tel était M. Breuil. Sur un autre

Digitized by Google

théâtre, il fût peut-être parvenu à quelque chose; ici il ne gagna que la détention, & ce ne fut pas sans peine qu'il obtint sa délivrance. La seule compensation qu'il obtint fut l'achat de quelques biens nationaux, entre autres l'ancien couvent qui, du reste, ne l'enrichit pas.

A ce superbe exposé la municipalité répond ainsi :

« Considérant que l'obéissance envers la représentation nationale est le premier devoir, comme le plus sacré de toute autorité constituée, déclare : que si Jean Breuil a d'une part, contracté avec lui-même depuis les premiers instants de la Révolution, de manière à attirer sur lui les regards, sa surveillance, il n'est pas douteux que depuis le 1er mai 1789 & avant, jusques en juillet 1793, il ne se soit montré, dans les circonstances propres à propager l'esprit révolutionnaire, un des plus zélés partisans de la liberté & de l'égalité, l'ami constant du peuple & son ardent défenseur; mais que depuis il a paru décliner la voie de l'unité & de l'indivisibilité, en s'opposant à ce que l'acte constitutionnel fût accepté sans modifications lors de l'assemblée primaire convoquée à cet effet, & lorsqu'il a paru vouloir engager la municipalité à prendre un arrêté en faveur des administrateurs du département soupçonnés d'avoir donné dans le fédéralisme; que l'opposition dont il est soupçonné dans ces dernières époques l'ayant présenté comme contraire aux principes du gouvernement français, l'a privé de la liberté & mis en réclusion ;

« Considérant que dans l'état de contraste que présente la conduite de Jean Breuil, le conseil, sans pouvoir déclarer dangereuse sa mise en liberté, ne peut néanmoins la déclarer juste, s'en rapporte à la justice du représentant du peuple chargé de le juger. »

Le représentant en question montra plus de courage & prononça son élargissement. La faiblesse de nos municipaux, ajoutons-le, n'était pas tout à fait sans excuse. Les procédés révolutionnaires étaient loin de tomber partout en défaveur, & peu de jours après, ils ont eux-mêmes à se défendre contre de graves & dangereuses accusations de l'irascible & jacobin directoire du district.

« Considérant, disent-ils, que par l'arrêté du district

Digitized by Google

du 23 courant, la municipalité est aussi grièvement qu'injustement inculpée en ce qu'elle y est dépeinte avec les couleurs les plus noires & les plus outrageantes pour des magistrats du peuple qui n'ont rien tant à cœur que l'exécution des lois, surtout de celles qui ont pour objet l'affermissement de la Liberté; qu'elle y est représentée comme récalcitrante à des arrêtés du district, lorsqu'il est constant qu'elle ne les connaît pas; — considérant que le silence de l'assemblée, dans un cas aussi grave, serait regardé comme un aveu de la légitimité des considérants de l'arrêté du district, lorsqu'ils portent tous à faux, du moins pour ce qui regarde la présente commune & plusieurs autres du canton, ainsi que plusieurs officiers municipaux l'ont affirmé, lorsque ledit arrêté leur a été présenté en excitant leur sensibilité, repousse ces accusations. »

C'était vraiment bien la peine d'avoir suivi la Révolution jusqu'au bout, de n'avoir reculé devant l'exécution d'aucune mesure dont beaucoup avaient dû blesser profondément leurs croyances, leurs sentiments, leurs habitudes, leurs intérêts, pour être accusés de tiédeur & d'hostilité, & se voir à leur tour menacés ! La mesure fut comble; & ils n'ont plus désormais d'autre préoccupation que de se débarrasser de fonctions aussi dangereuses que fatigantes. L'occasion attendue depuis longtemps sans doute, fut fournie par un décret du 24 vendémiaire, fixant les incompatibilités entre certaines charges publiques & le mandat municipal. MM. Dutrey, notaire, Jèze, Caze & Duchêne, receveur des postes & suppléants du juge de paix, se hâtent de démissionner. Peu de jours après, M. Sabatier aîné, nommé juge du tribunal, les pouvoirs de l'ancien ayant expiré, démissionne à son tour. C'est le troisième renouvellement depuis 1790. Au premier, les juges élus au scrutin recevaient encore l'investiture royale; l'élection seule présidait au second. Les derniers sont nommés par un simple arrêté du représentant en mission Monestier. Aux comptes rendus pompeux & solennels des premières installations, où tous les acteurs étaient pleins de leur importance & de leur rôle, succède un maigre procès-verbal. Le public nombreux & sympathique est absent aujourd'hui. Plus de discours ni d'apparat; on prête serment, & tout est dit.

Digitized by Google

Il ne restait plus que leux membres à notre pauvre municipalité, dont l'ancien maire, M. Forgues, n'avait pas été remplacé après son arrestation. Et cependant la besogne était loin de manquer. Les réquisitions de tout ordre, de toute nature, de grains, de choses, d'hommes, d'animaux, arrivaient plus nombreuses que jamais. Force était donc d'en reconstituer une nouvelle; mais il n'est plus question d'élection, & c'est un arrêté de l'administration qui la nomme.

« Séance publique & révolutionnaire du 2 nivôse an III de la République : présents Ladrix, président, Barrère, Refouil, Sabatier, Vignola & Ambialet. Considérant que, d'après un arrêté du représentant Monestier, des commissaires ont été pris dans son sein pour parcourir le district afin de consulter les sociétés populaires & les *bons citoyens;* — considérant que cet arrêté porte que dès que les commissaires auront terminé leurs opérations, il sera fait un tableau général de tous les citoyens qui auront été désignés par le vœu du peuple & par celui des bons citoyens, que ce tableau sera présenté au citoyen Monestier pour y donner son approbation; — Arrête que les fonctions municipales seront exercées ainsi que suit à Castelnau : Cabailh, maire, Sénac, Balès, Salles, Abadie, officiers municipaux, & Dutrey agent national. »

Il n'est plus question d'élection, encore moins de corps électoral. Il n'y a plus que des listes de *bons citoyens* dressées par les sociétés jacobines. Sans qu'elles eussent un mandat légal, le pouvoir était alors tout entier dans leurs mains.

Notre nouvelle municipalité tente à son tour de se dérober. M. Cabailh, excipant de ses illusoires fonctions de membre du bureau de conciliation, refuse la mairie. Mais une lettre du citoyen Ambialet, agent national du district de la Neste, le rappelle vite à l'ordre : « Citoyen, lui dit-il, l'administration du district, à qui j'ai communiqué ta lettre, n'a pas cru devoir accepter ta démission. Lorsque le peuple a si fortement prononcé son vœu en ta faveur (l'affirmation ne manquait pas d'audace), il est du devoir d'un bon républicain de répondre à sa confiance. Si tu persistes dans ta résolution d'abdiquer cette place, tu peux t'adresser au représentant du peuple, afin qu'il agrée tes excuses. Je présume de ton civisme reconnu

Digitized by Google

que tu franchiras toutes les difficultés qui t'arrêtent, & que tu te dévoueras en entier à la cause publique. Salut & fraternité. »

L'obligation d'en référer à Monestier fit réfléchir le maire récalcitrant, qui entra sans plus tarder en fonctions. Monestier avait d'ailleurs une façon toute particulière de simplifier les difficultés. Ne trouvant pas assez « de bons citoyens » pour composer le conseil général de douze membres qui complétait la municipalité, il le supprime par un simple arrêté.

Ces « tableaux des bons citoyens », dressés avec les précautions que nous avons vues, servaient de base aux nominations de tout ordre, municipalités, directoires du district & du département, justices de paix & tribunaux, que seul désormais le représentant en mission confirmait par arrêté. Nous trouvons cette procédure dans une seconde délibération du district de la Neste. « L'administration voulant se hâter de terminer les opérations qui lui ont été confiées par l'arrêté relatif à l'épuration & recomposition des autorités constituées ; — considérant qu'il ne reste plus qu'à arrêter dans une séance solennelle & en présence du peuple le choix que les sociétés populaires & les bons citoyens ont présenté aux commissaires que l'administration a pris dans son sein & qu'elle a chargés de parcourir les différentes communes de l'arrondissement afin de présenter au représentant du peuple des magistrats qui par leur civisme, par leurs lumières & leur probité, puissent travailler constamment à faire le bonheur du peuple, arrête le tableau suivant, « &c., &c.

Dans la nomenclature qui suit ces considérants, remarquons la commune de Saint-Paul, près de Saint-Laurens, dont on avait remplacé le nom par celui de Mont-Liberté.

Si nous suivions pas à pas, comme nous l'avons fait jusqu'ici pour l'ancienne municipalité, les délibérations de la nouvelle, la répétition serait monotone ; car des événements semblables engendrent des mesures pareilles. Nous ne relèverons que les détails caractéristiques du progrès continu des procédés révolutionnaires. Nos officiers municipaux prennent d'abord comme secrétaire l'ancien curé Jèze, sans doute à bout de ressources, pour accepter ces fonctions secondaires. Comme bien

Digitized by Google

d'autres, il n'allait pas tarder à regretter ses apostasies, & à s'efforcer, mais inutilement, d'en effacer le souvenir. Les anciens officiers municipaux privés de leur maire, réduits de nombre, accablés de besogne, laissaient toutes choses dans un véritable désordre. Leurs successeurs les invitent, à diverses reprises, finalement par huissier, & toujours sans succès, à procéder à un inventaire contradictoire des archives & des effets de campement requis dans toutes les communes du canton, pour le bataillon qui tenait garnison dans la ville. La précaution était urgente, car M. de Larboust dut obtenir un arrêté spécial du district pour reprendre ce qui restait, à peine la moitié, des superbes tapisseries de laine & de couvertures de luxe fournies par lui dans cette circonstance. La concorde ne régnait pas non plus parmi les nouveaux administrateurs, car ils accusent le citoyen Dutrey, agent national, de manquer aux séances ou de n'y arriver que lorsque tout le monde était parti, de coucher sur le registre des réquisitions qui n'ont pas été prononcées, d'entraver en un mot l'action des lois.

Avec le printemps, la guerre générale recommençait & l'on organisait dans le voisinage l'armée des Pyrénées-Orientales. Deux nouveaux représentants, Baudot & Delcher, adjoints à Monestier, lancent une proclamation qu'on lit « au pied de l'arbre de la Liberté, pour appeler au nom de la patrie tous les jeunes gens de la première réquisition, les avertir du besoin que la patrie éprouve du secours de leurs bras pour le triomphe de la liberté. » Les grands enthousiasmes de 1792 s'étaient calmés sans doute pendant trois années de guerre. On répéta vainement plusieurs fois cet appel, & il fallut en arriver aux mesures de rigueur. Plus laborieuse encore fut la réorganisation des gardes nationales. Une douzaine de bourgeois, de quoi former les cadres d'une unique compagnie, au lieu des deux anciennes, répondent seuls à la convocation. Les soldats font défaut, ils sont tous aux frontières, les bras sont si rares qu'on ne peut plus enterrer les chevaux & mulets du dépôt qui mouraient journellement. Une épidémie menaçait, & l'on sollicite le maintien du seul médecin qui n'eût pas été encore enrôlé, M. Caze fils, « ne fût-ce que pour soigner les blessés, les malades, les convalescents qui rentraient chaque jour des armées. »

Digitized by Google

A leur tour, les réquisitions recommencent : grains & objets de tout ordre, animaux de toute espèce, hommes de tout âge, sont de nouveau recensés, catalogués, requis. Les ateliers pour la fabrication du salpêtre sont rouverts; toutefois il faut réquisitionner les ouvriers, que l'on paie quatre francs par jour. Les fourrages sont expédiés à Bayonne, mais par des chemins défoncés, coupés de rivières sans ponts; on ne portait que la charge illusoire de six quintaux par charrette, & les bouviers requis exigeaient au départ l'estimation de leurs bêtes qu'on évalue à 6000 francs la paire. C'était le prix moyen, car un commissaire des vivres en achète, en ventôse, six paires à 34,000 francs. Les commissaires extraordinaires s'étaient de nouveau abattus sur la contrée.

Le 5 germinal an III (1795), la municipalité représente humblement que la ville est épuisée de fourrages par l'entretien des chevaux du dépôt & les envois qu'elle a faits. Le son est introuvable, car on ne cuit plus du pain. « La Convention si digne de l'affection du peuple français & de sa reconnaissance », dit le procès-verbal, répond en décrétant le prélèvement du cinquième de toutes les denrées qui peuvent subsister encore; & pour plus de sûreté, elle charge la gendarmerie de l'exécution de cette mesure. Par surcroît, un arrêté du représentant Izoard, impose aux municipalités toutes les fournitures, pain, viande & bois nécessaires aux brigades de gendarmerie que la solde en assignats sans valeur exposait à mourir de faim. Le pays était d'ailleurs épuisé à tel point, qu'un commissaire des vivres, pour mettre sa responsabilité à couvert, fait transcrire sur nos registres qu'il lui est désormais impossible de trouver foin, paille ou avoine dans la région. Des maraudeurs & même des propriétaires coupaient leur blé en herbe & le vendaient comme fourrage. La viande & le pain atteignent des prix fantastiques. Un autre commissaire des vivres livre au dépôt de cavalerie six cents dix rations qui lui ont coûté 2300 francs, soit 3 fr. 70 l'une, peu de jours après 4 fr. 50, ou 14 francs le kilo de viande morte. D'après le même document, la ration de pain est comptée 11 fr. 50. La journée d'ouvrier, déjà à 7 francs, arrive à 15 la nourriture en sus. La municipalité doit tripler d'un coup le salaire de ses

Digitized by Google

employés, & les commissaires des vivres renoncent à tout achat, n'ayant plus pour monnaie que des assignats de 10,000 francs.

Malgré ce renversement de tous les faits économiques, malgré la célébration récente de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, « juste punition du dernier roi des Français, » dit le procès-verbal, malgré les formules & la phraséologie jacobines toujours en usage, la période révolutionnaire touchait à son terme. Cette fièvre, cette exaltation singulière qui pendant trois années avaient agité tout un peuple, le ballotant du crime à l'héroïsme, avait transformé ses mœurs séculaires, & changé en quelques heures le cours de son histoire, épuisaient les dernières ardeurs. La lassitude même de l'effort colossal engendrait l'apaisement; on se reprenait à vivre. Les prisons, les cachettes rendaient leurs hôtes. Les suspects de toute catégorie, tous ceux qui se faisaient oublier depuis longtemps, ci-devant nobles, prêtres déportés, religieuses expulsées reparaissent & viennent solliciter un certificat de résidence ou de civisme. Des religieuses de Castelnau, aucune n'était rentrée dans la famille. Malgré le danger, elles n'avaient pu se résoudre à s'éloigner de leur ancienne demeure, comme retenues par un lien mystérieux & invincible. Mais le couvent était encore occupé par le bataillon d'infanterie, le dépôt de remonte & l'atelier de salpêtre. Spectatrices muettes de ces profanations, elles attendaient sans doute, en priant, l'heure de la justice réparatrice qui ne devait pas sonner pour elles.

Une délibération du 7 floréal suivant révèle l'importance de cet établissement. « Le meilleur emploi qu'on pourrait faire, disent nos municipaux, de la ci-devant église de Saint-Anne, chœur des religieuses, sacristie, chapelles latérales, & des appartements qui se trouvent sur le haut aux premier, deuxième, troisième & quatrième étages, seraient : 1° Un hospice de charité qui pourrait d'abord être habité avec de légères réparations; 2° sur la droite en entrant, la gendarmerie; au quartier de l'ancien pensionnat, on trouverait les écuries & greniers à fourrages; 3° à l'orient, à l'ancien logement des religieuses, le tribunal civil & toutes ses annexes, salles d'audience, du conseil, greffe & parquet; 4° au corps voisin de la porte d'entrée sur le bas, la justice de paix & son greffe, & dans l'ancien

Digitized by Google

réfectoire, les salles pour l'école publique & le logement de l'instituteur; au premier étage de cette partie, la mairie & les services municipaux; 5° à gauche en entrant, la maison d'arrêt & sa geôle; 6° dans les cours & jardins, les écuries de dépôt de cavalerie & les ateliers de salpêtre. »

L'adoption de ce projet eût sans doute maintenu dans notre petite ville le tribunal du district, attiré peut-être une garnison & finalement fixé le chef-lieu même de l'arrondissement. Ce dessein n'eut aucune suite. Un an plus tard, un procès-verbal du maire constate ainsi le lamentable état des lieux: « Il ne reste plus ni portes, ni fenêtres; tout a été réduit dans un état qui fait frissonner & hérisser les cheveux sur la tête; il y manque plus de quarante portes, clefs, serrures, barres de fer scellées aux couvertures, & les contrevents ont disparu. »

Peu de temps après le couvent fut vendu comme bien national. La ville en fit enfin l'acquisition en 1830, vendit les matériaux & établit un foirail aux bestiaux sur son emplacement.

Le drame cependant touchait à son terme. Peu à peu, les séances, les délibérations s'espacent. Quelques-unes même ont trait à des affaires purement municipales. Mais déjà elles portent la trace des nouvelles mœurs administratives élaborées par la Révolution. Les administrateurs souverains autrefois dans leur petite ville, n'osent plus planter un clou sans l'autorisation du district. Nous venons de voir l'état dans lequel ils ont laissé tomber le principal monument de leur ville, parce que l'on a oublié de leur envoyer les autorisations nécessaires à ses réparations.

Le retour en arrière s'accuse de plus en plus. « Le 15 messidor an IV, la municipalité délibère sur une pétition d'un grand nombre d'habitants qui demandent que l'ancienne église leur soit rendue pour l'exercice du culte catholique, & que les fourrages qui la remplissent soient transportés à l'ancien couvent. Considérant que, quoique la loi du 11 prairial ait permis aux communes d'exercer le culte catholique dans ses anciens édifices, elle n'a pas prévu le cas où ils seraient occupés par des fourrages ou tout autre service public, la municipalité ne peut accueillir la réclamation, quelque louable qu'elle soit dans son objet, & décide d'en référer au district. »

Digitized by Google

Un arrêté du département du 23 messidor calma leurs scrupules & accorda l'autorisation demandée.

Le protagoniste lui-même du culte de la Raison, se souvient qu'il a été auparavant curé constitutionnel, doyen de l'ancien chapitre. Il se hâte d'abandonner ses fonctions de secrétaire de la mairie, & pour préparer son évolution & peut-être même sa rentrée au presbytère, il n'hésite pas dans un certificat de résidence, à se qualifier de ministre du culte, & signe Jèze, prêtre. La mort entrava ses projets.

La signature de la paix hâte encore l'apaisement général. Il n'était que temps, car la lassitude de cet effort surhumain se manifestait. Des désertions nombreuses affaiblissaient chaque jour les armées, malgré les mesures draconiennes que, sur l'ordre de la Convention, les municipalités prenaient contre les déserteurs. Bientôt la phraséologie révolutionnaire disparaît de nos registres : on ne date plus de l'an de la République une & indivisible, mais simplement de l'ère républicaine, & les fonctionnaires, au lieu de jurer de défendre la Liberté, l'Egalité & la Constitution (qui d'ailleurs ne fut jamais appliquée) ou de mourir à leur poste, promettent de bien remplir les devoirs de leur charge. C'était plus humain & plus réalisable.

Le 6 fructidor on procède à la dissolution légale du club des Jacobins, déjà épuré en floréal ; la menace avait suffi à disperser ses membres. Rendons-leur justice, ils n'avaient été chez nous ni ardents, ni cruels, & l'on doit tenir compte du mal qu'ils n'ont pas fait & qu'ils auraient pu faire. M. Féraud d'Arné, autrefois emprisonné comme suspect, aujourd'hui commissaire du district, occupe la salle de leurs séances, saisit les quelques papiers & objets oubliés qui y restent, la liste des membres, un tableau de la Liberté, & quelques chaises. Les registres des délibérations ont été prudemment soustraits. Deux cahiers, découverts chez le dernier secrétaire, furent déposés aux archives de la mairie d'où ils ont disparu comme tant d'autres pièces concernant la période de la Terreur.

La Convention s'était enfin décidée à résigner ses pouvoirs. Nous savons par quels procédés elle avait ménagé sa rentrée dans les assemblées du Directoire. Un arrêté du district convoque, vingt-quatre heures à l'avance, les électeurs primaires pour

Digitized by Google

soumettre la nouvelle Constitution à leur vote. Elle fut naturellement approuvée.

Ainsi se termine cette terrible période dont les limites sont celles que nous avons fixées à ce récit. La tourmente est finie ; cependant, le 28 brumaire an IV, notre municipalité prend une dernière délibération révolutionnaire, grondement affaibli de l'orage qui s'éloigne. « Un membre observe qu'il ne suffit pas de chérir les lois & le gouvernement du pays qu'on habite, il faut surtout que les autorités les fassent observer, sans quoi l'on tombe dans l'anarchie ; que la loi du 4 brumaire contenant des mesures répressives contre les ennemis de la République, on devait faire arrêter les ecclésiastiques déportés qui seraient rentrés en France & ceux sujets à la réclusion ; que le sieur Bonnassies, ex-prêtre, rentre dans cette catégorie ; qu'il importe que la municipalité donne un témoignage public d'obéissance à la loi, & prenne les mesures nécessaires qui seules soustrairont ladite municipalité aux peines édictées par la loi contre la négligence. Et à l'unanimité, on vote l'arrestation de M. Bonnassies. »

Une délibération prise quelques jours auparavant pour le partage d'une coupe affouagère nous donne le chiffre exact de la population aux premiers jours de 1795 : il est de mille vingt-deux, inférieur d'environ soixante à celui de 1790. Mieux que de longues phrases, ces chiffres traduisent les souffrances & les misères de nos populations pendant ces quatre années ; il faut que leur vitalité ait été bien puissante pour que cet écart ne soit pas plus considérable.

L'arrestation du chanoine Bonnassies est le dernier acte révolutionnaire que contiennent nos registres ; c'est aussi le dernier de notre municipalité dont les pouvoirs expiraient. Avec elle, prend fin la vie municipale dans notre petite ville. On ne peut imaginer contraste plus frappant. Déjà active & féconde sous l'ancien régime, depuis 1789 la grandeur même des événements, les passions qui remuent les esprits, les nécessités cruelles, les exigences terribles de la plus effroyable situation avaient encore augmenté sa puissance. Toutes les municipalités étaient devenues de véritables gouvernements locaux, agités & ardents, siégeant en permanence, délibérant & déci-

Digitized by Google

dant sur toutes choses. Du jour au lendemain, avec le Directoire, elles disparaissent, s'évanouissent comme ces fleuves qui se perdent dans des sables stériles, laissant le silence, le désert, le néant sur cette scène la veille encore si animée de leur bruyante activité. Une nouvelle loi organique vient de les transformer; mais est-elle la seule cause de cette métamorphose? Le canton devenait une personne morale ayant pour organe une assemblée cantonale formée de deux délégués de chaque commune rurale. Artificielle comme celle de l'arrondissement, l'organisation du canton ne pouvait être féconde; elle fut surtout néfaste aux municipalités communales, elles aussi modifiées par la nouvelle loi. Aux embarras récents causés par l'omnipotence des pouvoirs locaux, le législateur remédie en attribuant tous leurs droits à l'agent national que le gouvernement choisit dans leur sein. Le conseil même n'est plus assemblé, ne délibère sur aucune matière. Pour la forme sans doute, à de rares intervalles, l'agent national convoque l'universalité des citoyens actifs, qui d'ailleurs ne répondent pas à son appel, & soumet ses décisions à leur approbation, dont il sait se passer au besoin.

Le 10 frimaire an IV l'assemblée cantonale fut installée. Le 4 pluviôse la municipalité de la ville est à son tour renouvelée. Nos anciennes connaissances, MM. Sabatié & Dastugue, sont nommés maire & adjoint par quarante-quatre suffrages, & le directoire du département désigne M. Breuil, l'ancien & terrible procureur de la commune, comme agent national.

A partir de ce moment nos registres demeurent vides; pas la moindre délibération de l'assemblée cantonale ou municipale après le procès-verbal de leur installation. On se demande si ces assemblées ont jamais fonctionné. Le maire & l'agent national restent seuls sur la scène, & les rares & courts procès-verbaux que nous trouvons encore sont ceux de décisions personnelles prises sans consultation, de leurs arrêtés de police ou de voirie. Ces rares manifestations de la dernière lueur de vie municipale s'espacent toujours davantage, d'abord par des semaines, bientôt par des mois; à la fin du Directoire, à peine une fois l'an, inscrivait-on quelque insignifiante & pâle décision.

Digitized by Google

Par une de ces ironies des faits plus cruelles souvent que celles des hommes, le dernier acte inscrit sur notre grand registre, qui va de 1790 à l'an VIII, est un certificat de civisme délivré à M. Donzeil de Roquépine, ancien lieutenant-colonel au régiment de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis. Nous l'avons vu, pour sauver sa tête & sa maigre pension de retraite, chanter & danser en rond aux fêtes patriotiques, autour de l'arbre de la Liberté. La secousse a été trop forte pour lui, son intelligence & sa mémoire ont sombré sans doute, puisque plusieurs années après la fin de la Terreur, le pauvre vieux marquis vient encore, comme un fantôme, solliciter humblement le dernier certificat de civisme.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LE CLIMAT DE PAU

ET DU SUD-OUEST FRANÇAIS

A l'occasion du Congrès international de Biarritz, en 1886, j'ai publié, au nom de la Société des lettres, sciences & arts de Pau, une étude bibliographique du climat de cette station d'hiver, ce qui m'a permis d'en faire ressortir la valeur & d'en donner les indications & contre-indications thérapeutiques.

Pratiquant depuis trop peu de temps alors à Pau, je ne pouvais que parler d'après l'expérience d'autrui, relater les conclusions des médecins qui avaient écrit sur ce climat. D'autres devaient en exposer la météorologie, ce dont s'est parfaitement acquitté mon collègue de la Société & ami, M. Albert Piche; d'autres enfin devaient résumer les conclusions pratiques communiquées par le corps médical de la station : mais celles-ci n'ayant pas été fournies comme on l'espérait, le rapport qui devait les condenser ne put être présenté au moment voulu.

Après six hivers passés dans l'exercice de la médecine à Pau, je crois pouvoir essayer de combler cette lacune, & je veux tenter aujourd'hui, devant ce Congrès scientifique réuni dans la capitale de notre Sud-Ouest français, d'exposer les effets curatifs du climat de Pau, de dire à quels malades il peut être utile, à quels autres il ne convient pas. C'est à la fois sur mes études antérieures & sur mes observations personnelles que je m'appuierai pour rédiger ce travail.

Digitized by Google

Pour bien spécifier l'action *médicale* du climat de Pau, je ne m'en réfèrerai qu'aux écrits des médecins, & remontant à celui d'entre eux qui a eu le premier le mérite de démontrer nettement la valeur curative de la station béarnaise, je dirai que c'est au docteur Alexander Taylor qu'on doit les premières pages imprimées sur l'influence curative de ce climat. Presque en même temps que lui, les docteurs James Jonhson & James Clark signalaient la portée & les qualités de l'air de Pau, mais c'est Taylor surtout qui en a fondé la réputation & fait apprécier les services. D'après lui, le climat palois est avant tout & directement sédatif; il ralentit le pouls, calme l'irritabilité des artères chez les enfants ou les personnes nerveuses; s'il est un *remède* contre les affections des voies respiratoires, il n'est pas assez connu ni utilisé, ce qui serait préférable, comme un préservatif de ces maladies. Je ne répéterai point toutes les indications détaillées qu'énumère le docteur Al. Taylor, mais au moment où l'on s'occupe tant, & malheureusement sans des succès bien certains, de la cure de la tuberculose, il est bon de rappeler une phrase typique & qui n'a rien perdu de sa justesse, que le docteur Taylor écrivait à propos des tubercules existant dans les poumons à l'état passif : « dans ces cas, dit-il, le climat de Pau donne, à l'aide du calme répandu sur tout le système vital, *du temps* pour essayer d'en déterminer l'absorption par des moyens thérapeutiques. »

Les conditions morbides que ce climat aggrave sont naturellement l'opposé de celles auxquelles il convient, & comprennent l'affaiblissement général, la dyspepsie atonique, avec ou sans rhumatisme, les catarrhes invétérés, toutes les maladies, en un mot, où il y a congestion des veines & diminution de l'énergie du système nerveux.

Plus tard, dans une communication à la fois savante & philosophique faite devant le Congrès scientifique de France, dans sa trente-neuvième session, tenue à Pau même, le docteur Taylor divisait nettement les climats médicaux de la France en deux classes, l'une avec les climats *excitants* du Sud-Est, tels que Nice, Menton, Cannes, Hyères, caractérisés par une grande sécheresse, un air fortement électrisé ou chargé d'ozone, des vents printaniers piquants; l'autre, comprenant

Digitized by Google

les climats *sédatifs*, à l'atmosphère neutre, à la sécheresse moyenne, sans humidité libre ni presque d'ozone, jouissant au contraire d'un grand calme dans l'air, comme à Pau : & le docte médecin anglais s'appliquait à mettre en relief les avantages de chacun de ces climats.

La distance de l'équateur & la hauteur au-dessus du niveau de la mer sont les deux principaux caractères distinctifs des climats ; mais bien d'autres causes les influencent aussi.

Les circonstances locales sous la même latitude font varier à l'infini les conditions atmosphériques : par exemple, en tel pays où la température est plus élevée, le froid est cependant plus sensible que dans tel autre, parce que le corps y perd une plus grande quantité de chaleur animale. Certains vents humides & forts neutralisent les avantages d'une plus haute thermalité, & certaines conditions électriques de l'atmosphère impressionnent péniblement les maladies nerveuses ou inflammatoires. En revanche, cette même électricité modifiera heureusement les maladies relevant d'une faible constitution.

« A Nice, par exemple, écrit le docteur Taylor, où durant les mois de printemps la température est de 2° 1/4 Farenheit plus élevée qu'à Pau, les malades & les bien portants se sentent, pour nous servir de leur expression, *coupés en deux* par le mistral qui souffle sur la Provence en venant du Nord-Ouest. L'effet est plus vif encore quand il est produit par les vents d'Est. A Rome, où la température est de 3°1 supérieure à celle de Pau, la *tramontana* souffle avec une rigueur à peu près égale à celle du mistral. Dans la même saison, à Pau, l'air est doux & sédatif... »

La quantité de pluie indiquée par le pluviomètre n'implique pas non plus nécessairement le caractère plus ou moins humide du climat. A Pau, l'hygromètre & le pluviomètre accusent des divergences fréquentes, non seulement pour la localité même, mais aussi relativement à d'autres lieux. Des faits vulgaires démontrent ce phénomène spécial de l'absence d'humidité libre de l'air à Pau (cheveux restant frisés, acier qui ne se rouille pas, murs très rarement humides, vêtements séchant vite & restant secs, &c.) Le voisinage du *gulf-stream* dans le golfe de Gascogne & les vents doux qui en viennent contri-

Digitized by Google

buent assurément à ces qualités de l'atmosphère de Pau, toujours très peu chargée d'ozone, assez néanmoins pour donner une *salutaire activité aux fonctions languissantes*, tout en évitant la *dangereuse impulsion* donnée aux maladies des bronches à Nice, &c., où ce principe est très abondant dans l'air. On ne sent à Pau désagréablement ni le vent d'ouest ou *circius* des anciens, ni la bise du nord, ni le mistral ; à peine sent-on les vents d'est ; ceux du sud-ouest y amènent une nébulosité souvent bienfaisante & d'abondantes pluies sans électricité sensible, & par conséquent sédatives.

A Nice, Menton, Cannes, Montpellier, au contraire, on trouve toutes les conditions qui peuvent produire l'ozone, lequel donne à l'air de ces stations des qualités excitantes.

En conséquence, le climat de Pau est favorable aux personnes de tempérament sanguin ou bilieux & à celles de constitution nerveuse ou inflammatoire. A Nice & aux autres stations thermales du Sud-Est de la France les qualités essentielles du climat étant diamétralement opposées à celles de Pau, ces stations conviendront aux tempéraments lymphatiques & aux circulations languissantes.

Ces conclusions du savant médecin anglais ont été reconnues exactes & acceptées par tous les médecins qui ont séjourné à Pau & par tous les praticiens de la station qui ont fait connaître les résultats de leur expérience. C'est ainsi que les docteurs Th. Roussel, J.-F. Deffis, Foville, Louis, Cazenave, Guéneau de Mussy, Bonnet de Malherbe, Champouillon attribuaient à l'air sédatif de Pau les effets thérapeutiques constatés par eux. Et cela doit être, puisque ce fait est admis sans conteste par l'honorable docteur Genieys, qui, dans ses études sur Amélie-les-Bains, station à la fois thermale & hivernale, & à ce double titre rivale heureuse de Pau, déclare que Pau paraît devoir être un séjour de prédilection pour les sujets chez lesquels dominent les éléments sanguins & nerveux réunis. Le Dr Buttura, de Cannes, & le Dr de Valcourt, de Menton, en conviennent également ; ce sont aussi les conclusions auxquelles s'arrêtent le docteur H. Lombard, dont le nom aussi fait autorité en climatologie, le docteur Schaër, qui affirmait sans hésiter que le climat de Pau calme & fortifie l'organisme, &

Digitized by Google

le docteur Mess, dont on appréciera l'opinion à sa juste valeur quand on saura qu'il était délégué du gouvernement Hollandais au Congrès de climatologie de Biarritz. Aux noms de ces trois médecins désintéressés envers notre pays je pourrais en ajouter d'autres, tout aussi étrangers à la France, tels que ceux des docteurs Ullersperger, Sigmund, Rohden, Burckart, Reimer, venus de l'autre côté du Rhin, & ceux des docteurs Anderson, Ottley, Boden, Edwin Lée & Roth, de Londres. Mais j'ai encore à me réclamer de plusieurs climatologistes nationaux, tels que les docteurs E. Carrière, de Pietra Santa, Le Roy, Laure, Constantin James, Macé & Bardet, avant d'arriver aux travaux des médecins palois eux-mêmes, qui, somme toute, ont le plus qualité pour parler de leur station. Je laisse de côté les ouvrages des maîtres qui, en traitant de la tuberculose, ont indiqué forcément le climat de Pau parmi les moyens d'action à lui opposer, comme les ouvrages de H. Walshe & H. Bennet, en Angleterre, de H. Lebert, Von Ziemssen, H. Weber, en Allemagne, & enfin ceux des professeurs Fonssagrives, G. Sée, Jaccoud, Péter, dans nos propres Facultés. Je dois cependant une mention spéciale au *Journal humouristique d'un médecin phtisique* qui cachait mal sous les voiles de l'anonyme l'aimable & regretté docteur Garreau (de Laval), & au travail consciencieux du docteur Th. Caradec qui put juger *de visu* du climat de Pau pendant l'hiver 1877-78.

Je ne veux point oublier les articles éloquents, disséminés dans divers journaux, dans lesquels le docteur Cazenave de la Roche s'est fait, à plusieurs reprises, le défenseur convaincu de l'action sédative du climat de Pau, action dont la véritable cause tient, d'après lui, au voisinage de l'Océan d'une part, à celui des Pyrénées de l'autre. Et j'arrive aux deux ouvrages des docteurs Lahillonne & Duboué, les derniers publiés, au point de vue médical, sur la station hivernale du Béarn.

Dans une trop courte notice, remontant à 1867, le docteur Lahillonne, en signalant le manque de notions suffisantes à cette époque pour caractériser météorologiquement le climat de Pau, déclare cependant que si la température moyenne en hiver est inférieure de 1 à 2 degrés à celle des stations de la Méditerranée, cette différence est largement compensée par le

Digitized by Google

calme de l'atmosphère dont on y jouit; le froid s'y fait moins sentir & la chaleur au milieu du jour devient très agréable aussitôt que le soleil se montre. Ce qu'il faut surtout aux malades hivernant à Pau, c'est une excellente hygiène, afin d'éviter les rhumes. Ceux-ci doivent être soignés dès qu'ils apparaissent & *les guérir est plus facile là qu'ailleurs*. Aussi y a-t-il peu de bronchites chroniques à Pau; on sait que la guérison du rhume est un des meilleurs moyens de prévenir la phthisie. Par un vent sec du nord, le malade ne doit pas sortir à une autre heure que celle où le soleil paraît, car le froid sec favorise les congestions & irrite la muqueuse bronchique. Les jours de pluie sont moins dangereux à Pau : les malades peuvent sortir sans inconvénient; néanmoins, le docteur Lahillonne réclamait déjà pour eux un promenoir couvert. Il est remarquable aussi de voir avec quelle facilité on peut arrêter à Pau les hémoptysies, tout comme les exacerbations fébriles & les sueurs nocturnes. Ce climat ralentissant, au début, l'activité digestive, il faut, tout en évitant avec soin la moindre irritation du poumon, placer la nutrition dans le meilleur état possible. Ces données générales ne satisfaisant pas entièrement le docteur Lahillonne, il a essayé de déduire, d'une série d'observations météorologiques, des conclusions médicales plus assurées, plus scientifiques, si je puis dire, & c'est ce qu'il a tenté de faire, dans son étude à la fois clinique & physique, publiée en 1869, laquelle a corroboré les données déjà acquises par la pratique médicale seule. Cette étude, marquée au coin de la vraie science & de l'originalité des conceptions, conclut en en appelant d'autres du même genre, attendu qu'il est impossible, dans l'état de nos connaissances météorologiques & climatologiques, de prévoir quelle sera l'action curative d'un hiver dans une station d'hiver quelconque, les périodes & les séries signalées par lui étant inconnues & variant en chaque lieu.

En 1880, le Dr Duboué, de regrettable mémoire, communiquait à l'Association des médecins des Basses-Pyrénées son *Esquisse de climatologie médicale sur Pau & ses environs* : chose pénible à dire, c'est le dernier travail *médical* qui ait paru depuis onze ans sur la station béarnaise, digne cepen-

Digitized by Google

dant de plus d'attention. Les études présentées à son sujet au Congrès de Biarritz, ou, depuis, à la Société des lettres, sciences & arts de Pau, relèvent plutôt de la physique & de la chimie. Après avoir donné deux séries d'observations météorologiques nouvelles, l'une due au Dr Ottley, l'autre au directeur de la ferme-école de Gan, M. Guillemin, le consciencieux médecin de Pau a consacré à la clinique de la station de savants développements qui concordent avec ceux qu'avaient publiés ses confrères & les complètent sous plus d'un rapport. Comme dans tous ses écrits, il y a semé des aperçus originaux qui ne peuvent être détaillés ici ; il termine par des conclusions tirées de sa pratique, dont voici le résumé. Les affections morbides de nature infectieuse sont rares ou nulles à Pau ; en tout cas, elles n'y sont jamais malignes comme dans les pays humides & y sont au contraire extrêmement peu contagieuses ; la plupart des fièvres éruptives y sont d'une bénignité remarquable ; certaines affections dépendent de l'impaludisme (ce qui n'est pas admis par tous les médecins), mais elles tendent à diminuer & à s'atténuer de jour en jour. Celles engendrées par le froid humide, comme les rhumatismes, s'y observent rarement & c'est à cette absence de froid humide que Pau doit sa réputation de station hivernale. L'action bienfaisante de son climat sur la phtisie ressort de la rareté de la phtisie parmi ses habitants & de la sédation qu'il procure : cette amélioration est surtout sensible à la période de début ou période congestive ; elle est due à l'ensemble des qualités de l'air béarnais & l'expérience clinique en est le meilleur critérium. D'après l'effet produit sur les malades, il faut conseiller le séjour dans la station ou le changement. Pour choisir la station une première fois, on doit comparer les éléments climatériques du pays des malades avec ceux de telle station qui en diffère le plus ; mais pour cela les données de climatologie médicale sont trop incomplètes & insuffisantes. En somme, le climat de Pau, qui est réputé exclusivement *sédatif*, est également *tonique*.

Ces conclusions, qui donnent une idée bien imparfaite du remarquable travail du Dr Duboué, j'ai pu en constater l'exactitude dans les six hivers que je viens de passer comme praticien à Pau. Et ma conviction est si complète sur le calme

Digitized by Google

habituel de l'atmosphère de Pau & sur l'action sédative, hyposthénisante, parfois trop marquée qui la caractérise, que j'ose affirmer que Pau est une des stations d'hiver privilégiées & les mieux indiquées pour y pratiquer la cure la plus rationnelle aujourd'hui connue de la tuberculose pulmonaire, la cure à l'air libre, telle que l'ont fait connaître les Drs Detweiler à Falkenstein & le Dr Dantz à Gorsberdorf, & telle que la prônait déjà, en 1888, le Dr Jacques, dans le *Bulletin de la Société de climatologie pyrénéenne*.

Un *Sanatorium* installé selon les règles qui ont présidé à l'organisation de ces Kurhaus fameux d'Allemagne ou d'Autriche, ne pourrait manquer d'avoir un légitime succès à Pau, comme il l'a eu dans d'autres stations hivernales du Sud-Ouest; & soit qu'on l'élevât sur le bord de cette terrasse enchanteresse qui fait le charme & la beauté de Pau, soit qu'on allât le placer dans un de ces replis ensoleillés & tranquilles que forment les coteaux de Jurançon ou de Gélos, j'ose croire que les succès de la cure de la phtisie y seraient bientôt plus nombreux encore qu'à Falkenstein ou dans le Taunus.

La cure aérothérapique par les divers moyens artificiels employés aujourd'hui pourrait aussi être utilisée avec grand profit à Pau & j'estime qu'un établissement sérieux où les malades atteints de la poitrine trouveraient convenablement à respirer de l'air comprimé, de l'air raréfié, soit pur, soit chargé de vapeurs balsamiques ou antiseptiques, ne ferait qu'ajouter à la légitime réputation de Pau, station d'hiver sédative & tonique.

J'aurais, pour ma part, autrement confiance dans les effets de ces traitements lents, chroniques, patients, mais rationnels & assurés, que dans ceux d'une *Kochine* quelconque, ou d'une transfusion de sang de chèvre, de chien, ou de tout autre animal plus ou moins réfractaire à la tuberculose. Comme partout d'ailleurs, & avec quelques chances de succès de plus, on doit utiliser à Pau, selon qu'elles sont indiquées, les médications qui ont fait leurs preuves comme base d'un traitement antiphymique, ou comme adjuvant d'une cure basée sur d'autres éléments.

Mais je ne dois pas oublier que Pau a des vertus curatives

Digitized by Google

contre d'autres affections que la tuberculose. « Climat sédatif par excellence, dirai-je avec le Dr Labat, l'un des vice-présidents du dernier Congrès de climatologie de Paris, qui consacrait naguère une longue étude originale au climat du sud-ouest de la France, Pau convient aux tempéraments nerveux, aux constitutions irritables, aux gens surexcités que tout exaspère, le vent, le bruit, le mouvement ; de là découlent des indications précises dans les maladies nerveuses & dans les complications nerveuses des autres maladies. Les contre-indications résident dans les états d'affaissement & de langueur. En sorte que les névrotiques épuisés y réparent leur forces tandis que les scrofuleux affaiblis achèvent de les y perdre. Même remarque pour les congestions : quand elles ont le caractère actif, elles diminuent ; quand elles sont passives, comme disaient les anciens, elles augmentent. Parfois, ajoute le Dr Labat, le froid & la neige se font sentir à Pau & la surveillance du médecin doit s'exercer sérieusement alors sur les sorties du malade ; ces invasions brusques du froid ont été mises à profit dans la polémique contre Pau, mais *on oubliait* qu'elles se manifestent ailleurs. Il faut se souvenir que les climats du midi de la France ont tous leurs qualités & leurs défauts, qu'ils offrent des indications diverses, souvent opposées, indispensables à connaître. Mieux vaut abandonner une polémique sans issue sur la question de prééminence de l'une ou de l'autre de ces stations & s'appliquer à faire valoir les vertus de chacune d'elles. »

Ces vertus, que tous les médecins connaissant Pau ont proclamées, le Dr Hameau les a signalées au Congrès de Biarritz comme étant propres au climat d'Arcachon ; de plus ce savant confrère a mis en saillie une autre indication de son climat que je n'ai vue mentionnée nulle part pour Pau, bien qu'elle soit connue de tous & acceptée comme la chose la plus simple & la plus rationnelle : peut-être est-ce pour ce motif que les défenseurs de la station béarnaise ont passé sous silence cette application courante & journalière, surtout au printemps & à l'automne. « Les malades, dit le Dr Hameau, qui terminent une saison thermale, principalement près des sources sulfureuses, ou bien un hivernage, soit en Algérie, soit en Pro-

Digitized by Google

vence, se trouvent dans un état de tension souvent exagérée, & les médecins les envoient à Arcachon, où ils reprennent peu à peu l'équilibre perdu. » Pau jouit absolument des mêmes privilèges; & l'on y voit de nombreux malades s'y reposer après une cure d'Eaux-Bonnes, de Cauterets ou de Luchon, en septembre & en octobre, comme les malades trop excités par l'air de Nice ou de Menton y viennent prendre un peu de calme & de repos aux mois d'avril & de mai.

C'est que le climat de Pau, malgré ses imperfections, dont la plupart peuvent être corrigées par l'art & le seront avant longtemps, a sur d'autres climats plus chauds thermométriquement & paraissant par cela même préférables, cet immense avantage d'un air calme, rarement agité, & modérément sec, où, comme le disait le Dr A. Taylor, il y a plus de vingt ans, comme y insistait avec raison M. A. Piche au Congrès de Biarritz & comme il le rappelait deux ans après, en octobre 1888, dans une lettre à M. Symons, de Londres, l'impression ressentie par le corps de l'homme est moins désagréable, moins froide qu'elle ne le paraît à Tours & à Biarritz, par exemple, & surtout à Brest, avec une température supérieure de plusieurs degrés au thermomètre. Aussi peut-on sortir à Pau, faire de l'exercice en plein air & même s'asseoir agréablement dehors, en hiver, bien plus fréquemment que dans aucune de ces villes à climat plus chaud. Si le climat n'est qu'assez beau en comparaison du ciel bleu de la Méditerranée, conclurai-je avec M. A. Piche, il est *bon* pour la plupart des malades, & *excellent* pour les faibles & les surexcités de la vie à outrance que l'on mène aujourd'hui.

A propos de cette lettre à M. Symons, un médecin distingué de Bagnères-de-Bigorre, climatologiste convaincu, a pu écrire, dans le *Bulletin de climatologie du Sud-Ouest :* « Je sais tout le mal qu'en peut dire de Pau & particulièrement le reproche d'être trop pluvieux qu'on ne manque pas de faire à son ciel. Pareille accusation devient une fortune quand elle provoque une réponse victorieuse comme celle que M. A. Piche a faite à M. Symons. » Enumérant alors les caractères du climat de Pau, le Dr Gandy continue : « Pour ces raisons & pour bien d'autres encore le climat de Pau est excellent, & vis-à-vis de

Digitized by Google

certains malades il ne saurait être remplacé; il possède des vertus nécessaires qu'on demanderait en vain aux stations les plus vantées de la Rivière & de l'Italie. *Si Pau n'existait pas, il faudrait l'inventer!* » Et plaidant la cause de la station aussi bien & mieux qu'un vrai Béarnais, il demande qu'on prolonge le boulevard du Midi pour faire plus grande à tous la place au soleil & qu'on construise un jardin couvert, une promenade à l'abri pour les jours où le ciel est en deuil. Ces projets, dont on parle depuis bien des années déjà, ont fait, hâtons-nous de le dire, un grand pas à la suite du voyage à Pau de M. Alphand, le grand transformateur, & l'on peut admirer les plans grandioses qu'il a dressés pour la réalisation des désirs de tous. Rien n'y est oublié : espérons qu'après la visite présidentielle que Pau a reçue aux premiers jours de juin, la municipalité, remplie des meilleures intentions, entrera résolument dans la voie d'exécution de ces grands projets. Déjà on a mis la main à l'œuvre, en commençant par le côté utile, celui qui intéresse le plus une station de malades, par l'amélioration de l'hygiène de la ville, pour laquelle on va doubler d'ici peu la provision d'eau urbaine & compléter en le perfectionnant le réseau des égoûts.

En se plaçant à un autre point de vue, en faisant porter ses observations, non plus sur des appareils de physique, mais sur des témoins vivants des effets du climat, M. Félix Sahut a fait voir les qualités du climat de Pau. C'est sur l'examen attentif de certains végétaux qu'il a porté ses études, & il a vu qu'ils reflètent exactement, comme des appareils enregistreurs, les impressions qu'ils reçoivent, car il y a toujours des rapports intimes entre le climat d'un lieu déterminé & la végétation indigène ou exotique de ses champs & de ses jardins. Dans une étude comparative très bien conduite des climats du Midi & du Sud-Ouest de la France, le président de la Société d'horticulture de Montpellier, en s'appuyant sur la végétation des différentes localités, arrive à démontrer que les climats locaux sont indépendants de la latitude & varient selon une foule de circonstances : pratiquement il a reconnu que le Sud-Ouest français jouit d'un climat tout à fait exceptionnel. « Pau & Dax sont justement réputées comme des stations sédatives

Digitized by Google

d'hiver; Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Biarritz, Arcachon sont aussi de véritables stations hivernales; Bayonne elle-même constitue une station climatérique, & dans toutes l'on peut voir prospérer beaucoup de végétaux exotiques réputés trop frileux partout chez nous ailleurs que sur le littoral de Provence ».

Ces différentes stations forment entre elles une vraie gamme climatérique, & le phtisique à forme congestive & excitable, — celle qui réclame le climat du sud-ouest, — peut, après s'être amélioré par un hiver passé à Pau, ou dans la région, remonter, pour en fuir les chaleurs parfois un peu trop fortes au printemps, soit à Argelès, soit à Bagnères-de-Bigorre (550^{m} d'altitude), & de là, plus tard, aux Eaux-Bonnes, aux Eaux-Chaudes, à Cauterets, à Barèges même, qui en sus de leurs richesses thermales, lui offrent les vertus spéciales de leur climat.

Parmi les avantages que Pau peut offrir aux valétudinaires comme aux bien portants, je ne dois pas oublier ceux d'une hygiène pour ainsi dire irréprochable, & surtout ceux d'une copieuse alimentation de la ville en eaux potables excellentes. J'ai tenu à étudier cette question de premier ordre pour une station de malades, & en 1889, j'ai communiqué à la *Société des sciences, lettres & arts de Pau* mes recherches expérimentales sur les « *Eaux potables de Pau, aux points de vue de l'hygiène & de l'économie domestique* », recherches qui m'amenaient à conclure que : 1° toutes les eaux courantes de Pau, prises en amont de la ville, sont parfaitement potables & avantageusement utilisables pour l'économie domestique & l'industrie; — 2° les eaux de source constituent pour la plupart les meilleures eaux qu'on puisse désirer, étant des eaux très pures; — 3° parmi les eaux de puits, il s'en trouve plusieurs d'excellentes, le plus grand nombre formant des eaux potables de très bonne qualité; — 4° enfin l'eau du Néez, ou de la ville, grâce à sa composition chimique, est, une fois filtrée & limpide, celle qui offre le plus d'avantages dans l'ensemble, & particulièrement au point de vue de l'hygiène individuelle.

La même année où j'ai publié ce travail, le D^{r} Lahillonne, dans une substantielle étude *des Climats dits moyens & de*

Digitized by Google

celui de Pau en particulier, revendiquait pour Pau, devant le deuxième Congrès de climatologie réuni à Paris, les malades de la poitrine *fébriles*, *affaiblis*, chez lesquels l'incendie, comme il disait, est toujours à craindre, & il manifesta la conviction que ces climats moyens retrouveraient auprès du corps médical une légitime & durable faveur.

Après ces considérations médicales, je reviens à l'observation physique du climat, à ce que j'appellerai la *climatotechnie*. Ici j'ai à vous soumettre, Messieurs, des idées à peu près nouvelles qui n'émanent pas de moi, mais que j'adopte entièrement & que je fais miennes par suite, en vous les exposant au nom & par la plume de mon ami, M. A. Piche, observateur consciencieux & désintéressé, aussi dévoué à la science qu'il peut l'être à la station même de Pau, devenue sa patrie d'adoption.

« La Commission météorologique des Basses-Pyrénées, dont je suis l'organe, désire introduire en météorotechnie un point de vue nouveau ; il ne s'agit plus seulement pour elle d'organiser des observatoires météorologiques donnant la mesure des phénomènes d'un lieu dans lequel est située une ville, une station hygiénique ou médicale ; il s'agit d'y ajouter un ou plusieurs observatoires clima ologiques, donnant la mesure des phénomènes dans le *principal milieu où vit l'homme*.

« Précisons par un exemple un peu forcé : nous installerions volontiers à Paris un observatoire météorologique au parc Saint-Maur ou au parc Montsouris ; mais c'est *boulevard des Italiens* que nous mettrions un observatoire *climatologique*. En effet, c'est là l'air impur, poudreux, échauffé par l'asphalte, que respire le Parisien.

« Nous avons soutenu cette thèse au Congrès climatologique de Paris, dans un mémoire, & nous avons été vivement combattu par M. Renou.

« Nous croyons cependant devoir persister dans cette manière de voir, qui a été partagée par plusieurs médecins.

« Ainsi, pour Pau, donnerons-nous la température de notre poste d'observation situé au milieu des jardins du Lycée, dans une vaste prairie, sur le bord d'un fossé presque toujours plein d'eau ?

« Évidemment non. Au point de vue climatologique, ce

Digitized by Google

n'est pas là que vivent enfants & malades; c'est à la place Royale, & principalement sous les tilleuls du boulevard du Midi, qu'ils se promènent & s'assoient; c'est cette température & cette humidité spéciales, cette absence de vent que nous devons mesurer.

« Nous avons eu la bonne fortune de persuader du premier coup la Société des sciences « *Biarritz-Association* » qui, ayant à déplacer son observatoire, a consenti à le placer sur la plage même, au milieu de cette poussière d'eau soulevée par le vent d'ouest qui brise la vague.

« Nous avons la conviction que les chiffres donnés par cet observatoire sont bien ceux qui mesurent les conditions dans lesquelles vivent pendant le jour les nombreux baigneurs de la plage.

« La comparaison des observations faites à Pau & à Biarritz nous suggère une autre idée originale. L'hiver, Biarritz, au voisinage de la mer, donne 2° ou 3° centigrades de plus que Pau, & cependant tout ceux de Pau qui, l'hiver, vont passer quelques jours à Biarritz, trouvent qu'il y fait plus froid.

« Ici encore, il y a différence de météorologie à climatologie.

« Le thermomètre, être insensible qui n'a pas de chaleur propre, qui ne transpire pas, indique bien une température supérieure &, météorologiquement parlant, nous devons déclarer que Biarritz est plus chaud, l'hiver, que Pau.

« Mais, climatologiquement, physiologiquement, il n'en est plus ainsi, & c'est l'inverse qui est vrai; *pour l'homme* Biarritz est plus froid!

« Grâce à l'absence de vent, phénomène caractéristique du climat de Pau, tandis que l'homme éprouve à Biarritz, par 12° centigrades, une impression de froid, il ne l'éprouve pas à Pau avec 8° au thermomètre.

« J'en demande pardon à M. Renou : nous ne sommes pas des thermomètres; nous sommes plutôt des *alcarazas* qui dépensons de l'énergie pour maintenir constante notre température.

« Aussi, tout en maintenant l'usage du thermomètre en météorologie, serais-je d'avis d'introduire en climatologie un *nouvel instrument* que j'appellerais volontiers *calori-soustractionomètre*, si le nom n'était bizarre & trop long.

Digitized by Google

« J'aurais un vase légèrement poreux, revêtu d'une chemise ou enveloppe de laine & au besoin d'un manteau, & traversé par un tube en serpentin, dans lequel passerait la chaleur d'une lampe à alcool.

« A l'aide d'un système, qui existe pour les étuves maintenues à température égale, je relèverais ou abaisserais la mèche de la lampe, de manière à *maintenir* la température de l'eau contenue dans mon vase poreux, à 37° ou 38°, température du corps.

« Je placerais deux de ces appareils bien semblables, l'un à Pau, au boulevard du Midi, l'autre à Biarritz, & je calculerais quelle quantité d'alcool brûlerait chacun d'eux, pour *maintenir* la temperature *durant un temps* donné, vingt-quatre heures par exemple. Eh bien! à *priori*, je soutiens que c'est l'appareil de Biarritz qui dépenserait le plus d'alcool, — parce que l'évaporation y serait plus forte, refroidirait davantage l'appareil & nécessiterait plus d'alcool pour compenser cette perte de calorique.

« Quelle conclusion pratique tirerai-je de ces courtes observations?

« 1° Qu'on n'a pas encore su distinguer *nettement* la météorologie de la climatologie.

« 2° Qu'il y a lieu de préciser les conditions des observations météorologiques & de celles climatologiques.

« 3° Qu'il appartient aux stations d'eaux & d'hiver, de faire des observations *climatologiques* à côté d'observations *météorologiques*.

« C'est ce qu'a fait Marié-Davy en créant les observatoires *municipaux* dans les *quartiers* de Paris.

« C'est ce que M. Renou, météorologiste pur sang, ne *peut* pas comprendre, parce qu'il est gradué sur tige en centièmes de degré! »

Pour terminer, je vous communique, Messieurs, quelques documents météorographiques inédits.

Les premiers, concernant exclusivement la station de Pau, sont les observations qu'ont recueillies avec une grande régularité, pendant une période de trente ans, allant de 1844 à 1873, les demoiselles Yorke, observations dont vous com-

Digitized by Google

prendrez toute la valeur, auxquelles il a été fait allusion maintes fois dans les écrits médicaux relatifs à la station béarnaise, mais qui n'ont jamais été utilisées. M. Dambier, professeur de physique au lycée de Pau, les a coordonnées & en a tiré les graphiques intéressants & instructifs que voici, & dont peuvent se déduire les conclusions suivantes :

Conclusions déduites par M. Dambier des observations de MM^lles *Yorke, recueillies à Pau, de* 1844 *à* 1873, *en* 30 *ans.*

1° L'année peut se diviser en trois périodes :

(*a*) PÉRIODE DE PRINTEMPS. — De la première quinzaine de mars à la seconde quinzaine de juin (5 mars au 25 juin). Maximum du 10 au 20 mai.

(*b*) PÉRIODE D'ÉTÉ. — Mois de juillet, août & septembre. (trois mois & demi, du 25 juin au 5 octobre). Minimum vers le 10 juillet.

(*c*) PÉRIODE D'AUTOMNE ET D'HIVER. — D'octobre à la fin de février. (5 octobre au 5 mars). — Cinq mois.

On peut distinguer encore huit périodes alternativement sèches & pluvieuses, durant quinze à vingt-cinq jours, les périodes sèches étant un peu plus longues que les autres.

3° La *neige* tombe de sept à huit fois par an, surtout en décembre & février ; elle est très rare avant décembre ou après mars.

4° La *grêle* est plus fréquente au début du printemps, — très rare en été, — & se montre en moyenne six fois par an.

5° Les *vents forts* ne soufflent moyennement que quatorze jours pendant la saison d'octobre à avril, ce qui fait environ deux fois par mois seulement.

Le dernier de ces documents nouveaux est un tableau comparatif portant sur une période beaucoup plus récente, & dans lequel j'ai réuni les observations annuelles disséminées dans le *Bulletin de climatologie du Sud-Ouest*, bulletin rédigé avec une régularité digne d'éloges & d'encouragements, par

N.-B. Pendant douze ans, les mois d'août & septembre ont été observés aux Eaux-Chaudes (de 1860 à 1871).

Digitized by Google

M. H. Léon, de Bayonne. Ce tableau, permettant d'établir un parallèle facile entre les stations climatériques du Sud-Ouest, Nice & Paris, indique les divers phénomènes notés dans ces stations, pendant les années allant de 1888 à 1891.

A nos lecteurs d'en tirer les conséquences qu'il comporte & d'en déduire la valeur comparative des stations où ces observations ont été recueillies.

Je m'en tiens là pour le moment, espérant avoir porté au Congrès de l'Association pyrénéenne quelques documents utiles que je serais heureux de voir servir à faire apprécier, comme elles le méritent, nos stations climatériques du Sud-Ouest!

ADDENDUM.

Ce travail était imprimé, lorsqne j'ai eu connaissance d'un document important que M. H. Faisans, maire de Pau, a communiqué à son conseil municipal. Je crois bien faire de compléter mon étude sur le climat de cette station, en transcrivant ici les passages principaux de ce document officiel dont les chiffres sont absolument authentiques & précis.

On y verra quel rang occupe Pau, au point de vue de la mortalité générale, par rapport à bien d'autres villes réputées salubres, & notamment par rapport à d'autres stations d'hiver; Pau l'emporte avantageusement sur toutes!

« La direction de l'Assistance & de l'Hygiène publiques au ministère de l'Intérieur vient de publier la statistique sanitaire de France, pour l'année 1890 & la période quinquennale de 1886-1890. Ce document est précieux à consulter. Il intéresse surtout ceux qui tiennent à connaître la salubrité d'une ville qu'ils n'ont pas encore habitée, &, à ce titre, les nombreux étrangers qui viennent prendre leurs quartiers d'hiver parmi nous, ont souci de savoir si Pau mérite réellement cette réputation de salubrité qui lui a été faite depuis plus d'un siècle.....

« La mortalité générale dans les villes de France en 1890 est étudiée dans des tableaux qui embrassent cinq cent soixante-treize localités. Certaines d'entr'elles ont des établissements dans lesquels se produit un nombre de décès susceptible d'exercer une influence plus ou moins considérable sur la mortalité générale. L'asile des aliénés de Pau est de ce nombre. Les pensionnaires de Saint-Luc, dont le nombre progresse chaque année, qui nous sont envoyés par les départements voisins &, quand ils paient leurs frais d'entretien, par tous les points du territoire, sont, en effet, par la nature même de leurs maladies, exposés à des chances de mort qui abaissent considérablement pour eux la moyenne de la durée de la vie. Les décès, qui sont par conséquent plus nombreux & comptés avec ceux de la ville, rehaussent illégitimement

Digitized by Google

la moyenne générale. Il y aurait à faire une seconde rectification. Le dernier recensement a établi que Pau comptait 33,111 habitants; les calculs qui suivent n'ont pris pour base qu'une population de 30,624 habitants, celle qui avait été relevée par le recensement de 1886, soit 2,500 en moins. Il est donc certain que la proportion pour 1,000 a été majorée de ce chef. Et cependant, malgré ces deux causes d'erreur toutes à notre préjudice, notre ville occupe un rang excellent qui serait encore de beaucoup amélioré si l'on faisait un calcul normal.

« En prenant pour points de comparaison les stations d'hiver de la Méditerranée, on trouve que la mortalité générale dans l'année 1890, a été, pour 1,000 habitants.

Montpellier	36,3	Ajaccio	28,2
Cannes	33,2	Hyères	27,2
Alger	31,3	Nice	26.3
Grasse	30,2	Antibes	25.6
Menton	30,1	Pau	23,5

« L'épidémie d'influenza a eu une grande influence sur la mortalité de 1890. La statistique a calculé son importance dans les cinquante-une villes les plus peuplées de France. Montpellier occupe le premier rang, comme ayant été la localité la plus éprouvée avec 21,4 pour 1,000 habitants. Nice le quatorzième rang avec 16,8. Toulouse le dix-neuvième avec 16,4. Tours le vingt-septième avec 15,2. Bordeaux le quarante-cinquième avec 13,2 & PAU le quarante-huitième avec 11,8 décès.....

« La mortalité par maladies épidémiques « diphtérie, fièvre typhoïde, variole, rougeole, scarlatine & coqueluche », a fait l'objet d'études très minutieuses portant sur toutes les villes de France ayant plus de 10,000 habitants. Nous nous bornerons à citer celles de notre région du Midi de la France. La proportion pour 10,000 habitants sur l'ensemble de la période quinquennale de 1886 à 1890 a été :

Cette	250,1	Valence	104
Marseille	248,3	Toulouse	96,9
Montpellier	178	Nimes	94,4
Ajaccio	176,7	Bordeaux	87,8
Nice	161,1	Grasse	74,7
Angoulême	135	Bayonne	74,3
Aix	131,7	Cannes	58,3
Dax	108,4	Pau	55,9

. . . . . .

« Il nous semble, Messieurs, que ces résultats sont éloquents & que leur publication est la meilleure réponse à faire à tous ceux qui, dans un intérêt facile à comprendre, essayent de répandre les doutes sur la salubrité de notre ville. »

Dr DUHOURCAU.

Digitized by Google

1 et 2.

Graphique n° 1. — Variations de la moyenne annuelle des jours pluvieux.

M. Dambier compte seulement 4504 jours réellement pluvieux dans ces 30 ans, d'où la moyenne annuelle = 150 jours.

4874 Jours pluvieux en 30 ans
Dont { 348 Avec pluie insignifiante.
22 Avec grêle sans pluie.
133 Avec neige sans pluie.

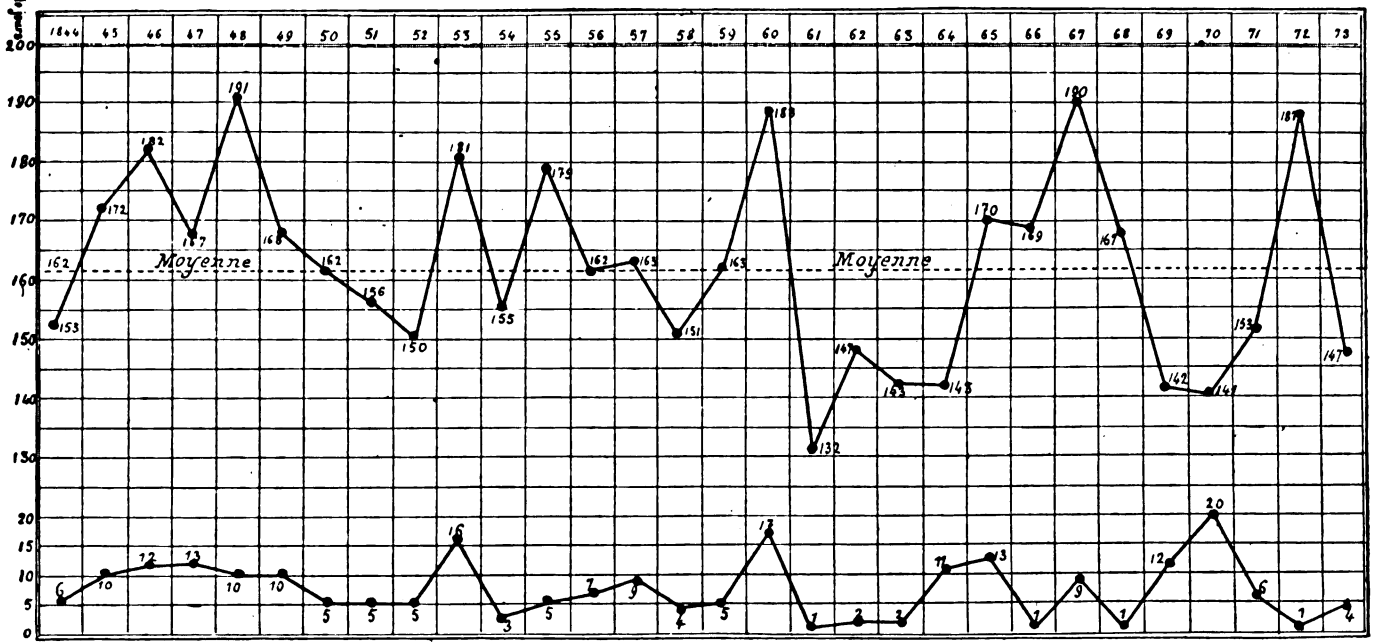

Graphique n° 2. — Variations de la moyenne annuelle des jours neigeux (Moy. = 7 j.)

En 30 ans — 37 chutes de neige de durée assez considérable.
— — 5 fois la neige est tombée pendant un jour entier.

Gr. tracés d'après M. Dambier.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS PRINCIPALES		SAISONS	BIARRITZ 1888	BIARRITZ 1889	BIARRITZ 1890	ARCACHON 1888	ARCACHON 1889	ARCACHON 1890	PAU 1888	PAU 1889	PAU
Thermomètre centigrade. (moyenne).	Maxima.	Hiver....	9°4	11°0	11°8	9°8	9°4	9°6	7°0	10°3	
		Printemps	15°3	14°8	16°0	19°9	15°6	16°7	17°1	18°7	
		Été.....	23°5	23°6	23°0	25°5	25°2	25°1	25°4	24°8	
		Automne.	19°5	19°3	18°1	20°3	19°0	18°3	18°9	18°2	
	Minima.	Hiver....	3°2	4°3	3°9	2°3	3°7	2°7	1°2	6°7	
		Printemps	6°6	8°6	8°7	8°3	6°8	6°9	4°8	7°8	
		Été.....	14°5	16°0	16°0	14°0	14°8	14°3	11°2	13°5	
		Automne.	10°9	11°0	10°7	9°3	9°8	8°4	5°7	6°5	
Nombre de jours ou le thermomètre est descendu au-dessous de 0.			20	21	20	?	27	33	63	49	
					moyenn						
Hygrométrie (moyenne).	Maxima.	Hiver....	84°	84°	69°	88°	84°	»°	»	»	
		Printemps	81	79	75	73	76	»	»	»	
		Été.....	84	85	77	70	71	»	»	»	
		Automne.	84	85	77	85	79	»	»	»	
	Minima.	Hiver....	61°	65	»	79	76	»	»	»	
		Printemps	59	59	»	66	65	»	»	»	
		Été.....	62	66	»	62	61	»	»	»	
		Automne.	60	59	»	69	73	»	»	»	
Nébulosité à midi (moyenne),		Hiver....	7	7	6	»	»	»	6	6	
		Printemps	6	6	6	»	»	»	5	7	
		Été.....	5	5	6	»	»	»	5	6	
		Automne.	6	5	5	»	»	»	4	5	
Hauteur d'eau en millimètre (moyenne).		Hiver....	279.7	439.8	261.5	151.9	272.3	169.7	184.1	43[illegible]	
		Printemps	272.6	352.1	342.0	145.4	272.8	200.6	370.7	5[illegible]	
		Été.....	336.0	312.0	167.9	207.0	105.6	145.6	350.0	358.4	
		Automne.	367.2	460.5	392.7	258.0	365.7	304.6	219.9	33[illegible]	
		Total de l'année.	1255.5	1564.5	1164.1	762.3	1016.4	820.5	1124.7	162[illegible]	
Nombre de jours de pluie,		Hiver....	40	51	30	50	54	31	32	44	
		Printemps	38	46	48	?	55	49	43	68	
		Été.....	40	43	24	48	51	33	45	39	
		Automne.	35	41	30	36	57	?	30	32	
		Total de l'année.	153	181	132	?	219	?	150	183	

Digitized by Google

BAGNÈRES DE BIGORRE			NICE			PARIS			BAYONNE		
1888	1889	1890	1888	1889	1890	1888	1889	1890	1888	1889	1890
6°8	8°6	8°8	9°9	11°2	10°7	3°8	5°5	5°9	9°2	10°4	11°8
15°1	13°0	14°3	16°0	15°6	17°1	13°5	14°3	15°7	15°3	15°3	15°6
21°8	21°9	22°6	24°4	26°0	24°6	21°8	24°5	22°2	24°6	24°4	24°1
16°6	17°2	16°3	18°8	18°8	17°7	15°1	14°8	14°7	19°3	19°4	17°9
0°6	0°7	0°2	2°4	3°1	3°7	—1°1	—1°1	0°3	1°2	2°4	1°9
2°6	3°9	4°6	7°6	7°2	7°4	4°4	5°1	4°8	6°2	6°3	6°7
10°9	12°4	11°6	15°1	14°9	15°6	11°6	12°5	11°2	13°6	14°1	14°5
7°5	7°3	6°4	10°3	10°1	8°7	5°8	5°9	5°8	9°5	8°4	10°3
56	55	52	16	14	9	67	66	63	36	27	43
»	»		95	»	»	97	»	»	86	81	
»	»	moyenne.	»	»	»	»	»	»	83	75	moyenne.
»	»		»	»	»	»	»	»	79	82	
»	»		»	»	»	»	»	»	82	86	
		58									74
»	»	59	80	»	»	79	»	»	64	71	84
»	»	62	»	»	»	»	»	»	59	59	78
»	»	63	»	»	»	»	»	»	64	64	81
»	»		»	»	»	»	»	»	64	59	
7	6	6	»	»	6	7	7	7	8	7	6
6	8	5	»	»	6	8	7	6	6	6	6
7	7	6	»	»	4	7	6	7	5	5	6
6	5	5	»	»	6	6	6	6	5	7	5
134.8	498.7	190.6	51.0	184.0	168.1	105.4	99.3	90.0	257.8	512.0	285.7
192.3	424.2	359.3	208.0	229.0	491.0	84.3	160.7	111.1	225.6	356.8	358.8
341.0	135.4	277.5	79.0	126.0	55.0	209.0	130.4	205.8	306.0	298.0	181.0
219.1	278.9	481.2	408.0	386.0	153.0	107.1	135.0	108.1	325.5	458.5	388.5
887.2	1337.2	1318.6	746.0	925.8	867.1	595.4	525.4	515.0	1114.9	1625.3	1214.0
19	30	30	8	19	9	15	30	24	21	39	30
?	50	50	27	31	31	48	46	33	34	46	48
60	52	40	16	15	5	46	33	43	33	35	24
49	42	45	24	26	18	30	41	52	34	41	30
?	174	165	75	91	63	139	150	152	122	161	132

Digitized by Google

Digitized by Google

Graphique n° 3. — Répartition annuelle des pluies, neiges ou grêles, par décades.

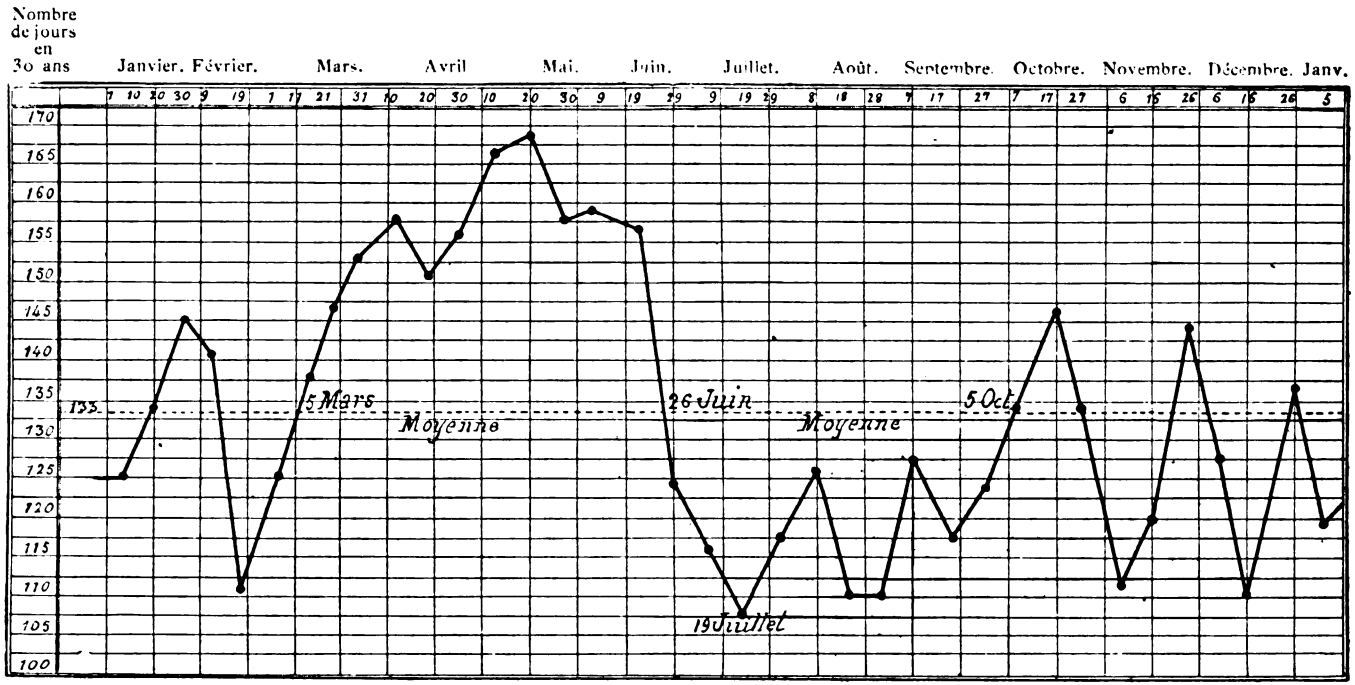

Digitized by Google

Graphique n° 4. — Répartition annuelle des *neiges*, par décades

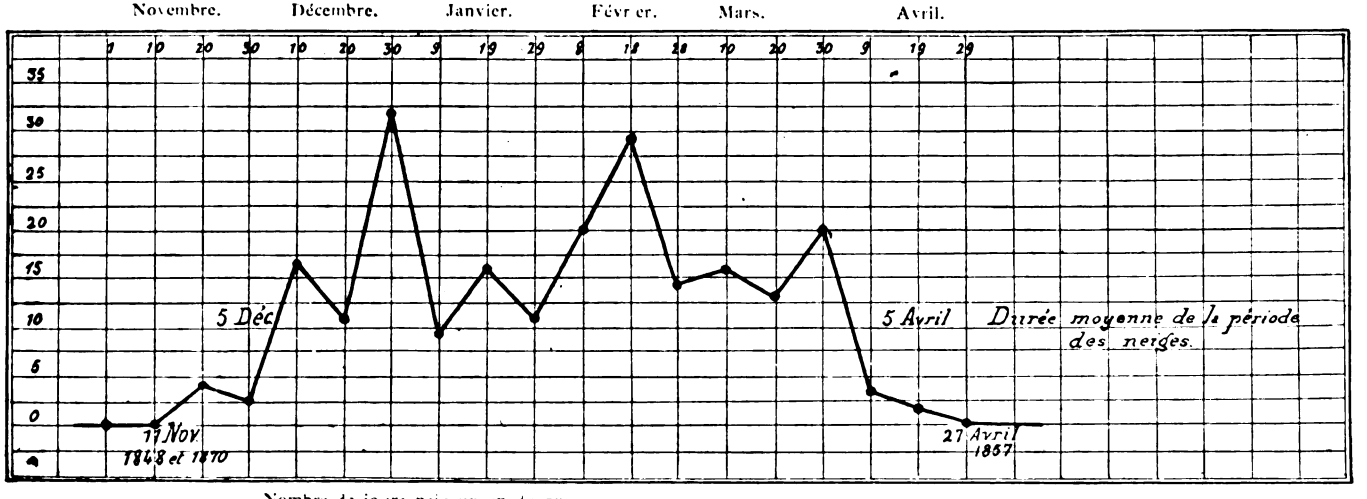

Nombre de jours neigeux en 30 ans

Novembre.....	6
Décembre.....	60
Janvier.....	40
Février.....	60
Mars.....	51
Avril.....	8
	225

Moyenne annuelle du nombre des jours de neige = 7,5, c'est-à-dire de 7 à 8 jours.

Digitized by Google

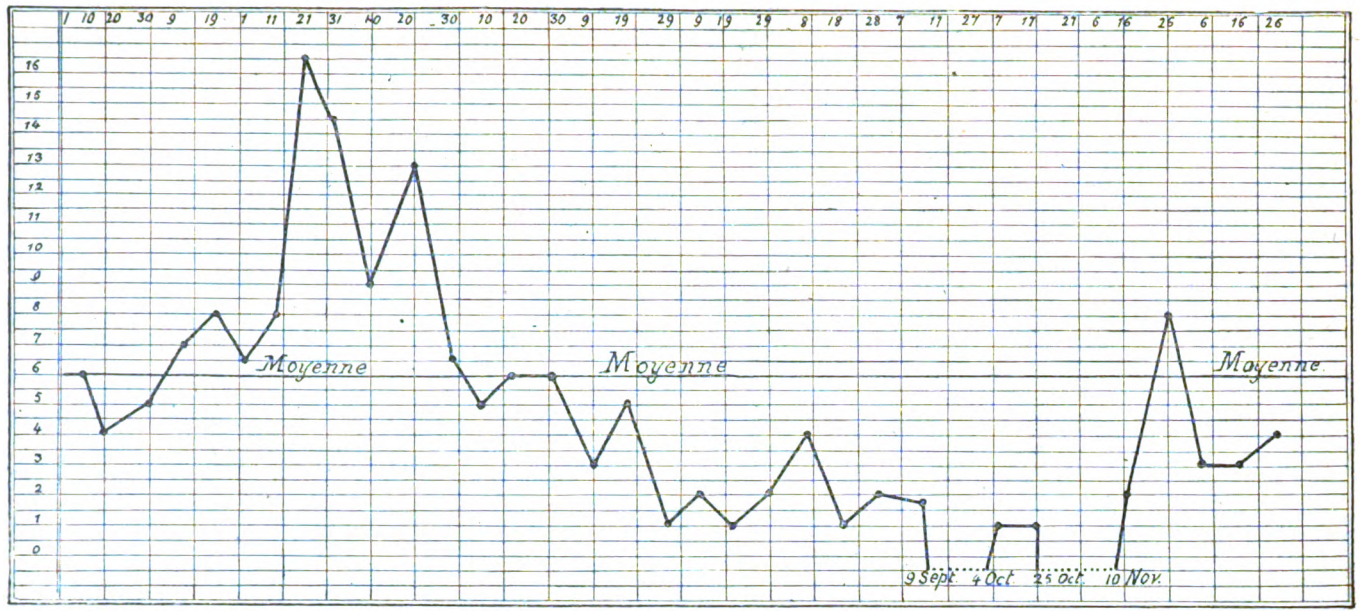

Nombre de grêles en 30 ans.

Janvier.....	18	Juillet.....	5
Février.....	20	Août.....	8
Mars.....	40	Septembre...	2
Avril.....	30	Octobre.....	3
Mai.....	15	Novembre....	10
Juin.....	9	Décembre....	13

Nombre de journées de grêle en 30 ans..... 175
Moyenne annuelle..... 6 au plus.
Minimum..... 2
Maximum..... 10

De Mai à Octobre..... 42 jours.
De Novembre à Avril..... 131 jours.

Le 27 Mai 1856, il tomba à Pau une grêle considérable!

Digitized by Google

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LES ORIGINES

DE LA

QUESTION D'ANDORRE

C'est une banalité de dire que l'Andorre a le privilège d'exciter la curiosité du public & la fécondité des écrivains. De l'un & de l'autre côté des Pyrénées, d'innombrables ouvrages, brochures, articles de journaux ou de revues, ont été consacrés au passé, aux mœurs, aux institutions de ces pauvres vallées, & les auteurs, faisant assaut de pittoresque & d'imprévu, ont dépensé en ces travaux des trésors d'imagination. Je sais tel savant homme, membre de plusieurs sociétés scientifiques & officier d'Académie, pour qui l'Andorre est une matière à amplifications, quand il est à court de copie, & qui traite ce sujet avec le même souci de l'exactitude que nous faisions, sur les bancs du collège, les classiques discours de César à ses légions ou de Véturie à son fils Coriolan.

Deux ou trois de ces études se sont, durant ces dernières années, distinguées de la masse des vulgaires compilations[1]. En 1885, M. Baudon de Mony, élève de l'Ecole des Chartes, donna dans la *Bibliothèque* de cette école un article sur les *Origines historiques de la question d'Andorre*[2]. L'année sui-

1. Je ne parle ici que des études historiques; comme récit d'excursion il faut signaler en première ligne le très intéressant travail de M. Vuillier dans le *Tour du Monde* : c'est une relation fort littéraire & d'une couleur intense.

2. Bibliothèque de l'École des Chartes, 1885, pp. 95-107.

Digitized by Google

vante, le même érudit publia, pour l'obtention de son diplôme d'archiviste-paléographe, ses Positions de thèse, c'est-à-dire un bref résumé de sa thèse, laquelle était consacrée aux *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du quatorzième siècle :* une partie notable de ce travail est relative à l'Andorre.

En 1890, M. Jean de Dieu Trias, professeur de droit international à l'Université de Barcelone, a imprimé une dissertation, lue par lui devant la Faculté de droit de ladite Université, sur la *Constitution politique & personnalité internationale de la principauté d'Andorre*[1].

Les travaux de M. Baudon de Mony sont remarquables à bien des égards : ce ne sont plus des recueils de traditions ineptes & de documents apocryphes; l'auteur a recouru aux sources mêmes, & on aura une idée de l'étendue de son labeur quand on saura que sa thèse ne renfermait pas moins de cent quatre-vingt-trois pièces justificatives. Quant à M. Trias, venu après M. Baudon de Mony, il a pu mettre à profit les recherches de ce dernier & déduire les conclusions des faits établis par cet historien. Quand bien même d'ailleurs il n'aurait pour lui que d'occuper à l'Université de Barcelone la chaire de droit international, sa brochure s'imposerait à l'attention de quiconque s'enquerra désormais de l'état politique de l'Andorre.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

M. Trias proteste au début de son mémoire qu'il s'est attaché à « l'étude impartiale & froide des documents historiques[2] ». Cette précaution n'était pas inutile : bien des lecteurs auraient pu ne pas soupçonner cette froide impartialité, que ne trahit ni la forme ni le fond de la brochure.

C'est que la question andorrane n'est pas aux yeux de l'ho-

1. *Constitucion politica y personalidad internacional del principado de Andorra*, por D. Juan de Dios Trias, catedratico de derecho internacional en la Universidad de Barcelona; Barcelona, imprenta de Subirana Hermanos, calle de la Puertaferrisa, 16, 1890. In-8°, 52 pages.

2. P. 4.

Digitized by Google

norable professeur d'un intérêt purement rétrospectif : il tient qu'elle présente « une importance non moins capitale que les plus ardus problèmes de la politique espagnole[1] ». Son mémoire s'adresse donc simultanément, & l'orateur ne le cache pas, à la science & au patriotisme de ses auditeurs[2]. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que d'empêcher la création d'« un autre Gibraltar, dans les entrailles des Pyrénées[3] ». Assurément M. T. se trompe : l'Andorre & toute la contrée sont bien toujours ce pays que décrivait un officier, en 1718 : « plein de défilés où il ne feroit pas bon de se fourrer[4] ». Quoi qu'il en soit de la légitimité de ces appréhensions, quand il se prononce en faveur de l'évêque d'Urgel contre la France, M. T. n'est pas dans la condition normale d'un juge désintéressé : il prête son appui à la « Mitre », menacée de « succomber dans ce pays où elle soutient une lutte titanique & inégale pour la conservation de l'idée espagnole dans les Vallées[5]. »

Ceci étant posé, si les lecteurs du présent article sont habitués aux ouvrages d'érudition écrits en Catalogne, s'ils ont eu l'occasion de constater combien les historiens les plus clairvoyants de cette région sont aveuglés par le patriotisme national ou provincial, ils ne s'étonneront plus que M. T. ait erré sur une question qu'il croit si intimement liée à la grandeur de son pays. Quel que fût son désir de poursuivre uniquement la vérité, cet écrivain a été constamment sollicité par sa sympathie pour les prélats d'Urgel, « qui représentent, en fin de compte, un intérêt espagnol[6] ». En voici, choisies parmi bien d'autres, une ou deux preuves. Je traduis d'abord un passage où M. T. retrace l'histoire des droits des comtes de Foix en Andorre au treizième siècle :

« Les droits du comte de Foix n'étaient pas non plus évidents. Au cours d'une des guerres sanglantes déclarées par le comte d'Urgel à l'évêque, celui-ci, dépourvu de tout secours,

1. P. 44-45.
2. P. 45.
3. P. 43.
4. Archives des Pyrénées-Orientales, C. 351. Inventaire.
5. P. 43.
6. P. 25.

Digitized by Google

se vit dans la nécessité d'appeler le comte de Foix & il lui accorda vraisemblablement certains avantages. Le *Manuel Digeste* suppose, — & c'est de là sans doute que l'ont tiré différents auteurs, — que l'évêque Bernard de Castelbon en vint à offrir au comte la souveraineté indivise du territoire andorran, ce dont je n'ai pas trouvé la confirmation dans les documents historiques ».

J'ouvre une parenthèse : en divers passages de son livre, M. T. articule des faits d'après le *Manuel Digeste* & certains auteurs, & trouvant que ces autorités sont suffisantes, il ne manifeste pas la moindre hésitation. Ici, M. T. élève des doutes sur la valeur des témoignages qu'il a admis partout ailleurs. Pourquoi cette différence? Je ne lui trouve pas d'explication, sinon que, dans le cas présent, ces témoignages sont défavorables à la thèse de l'auteur. Cette observation faite, je continue la citation :

« Mais, quels que fussent les termes de cette alliance, il est probable que l'évêque se considéra comme dégagé, en présence de la conduite peu loyale du comte, qui, devenu le rival de son allié, pénétra dans la ville d'Urgel & s'empara de la cathédrale elle-même, qu'il livra à la dévastation & au pillage[1]. »

Ainsi, l'évêque a associé le comte de Foix à son pouvoir; ensuite, le comte devient l'ennemi du prélat &, bien que nous ignorions dans quelles conditions & pour quels motifs, M. T. le soupçonne de déloyauté; il suppose que cette félonie fut suffisamment grave pour dégager l'évêque de ses promesses, & de cette série d'affirmations hypothétiques, il conclut sans restriction que « les droits du comte de Foix n'étaient pas prouvés. »

En vérité, je le demande, est-ce bien là l'enquête « froide & impartiale » qui nous a été promise?

Le comte de Foix Roger IV soutint, vers le milieu du treizième siècle, une longue lutte contre l'évêque d'Urgel, Pons de Vilamur; nous avons plusieurs des pièces essentielles du débat[2], & elles ne sont pas généralement à la faveur de Pons,

1. P. 11.

2. Villanueva, *Viaje literario a las iglesias de Espana*, t. XI, p. 82 & suiv.

Digitized by Google

qui paraît avoir mis ses pouvoirs spirituels au service de son ambition & de sa haine. Dans ce conflit, divers chanoines d'Urgel prirent fait & cause contre ce prélat, ainsi que l'évêque de Valence, les Templiers & les Frères Prêcheurs; ils l'accusaient d'homicide, de simonie, de parjure, de malversations, de faux-monnayage, de luxure habituelle, d'inceste. L'envoyé qui représentait Pons de Vilamur en cour de Rome l'engagea à faire parvenir, entre autres arguments, un cheval destiné au neveu du Souverain Pontife. Le procès se termina en 1256, & l'issue en est d'autant plus remarquable que Roger IV sentait quelque peu le fagot & que le Pape alors régnant était impitoyable à l'égard des hérétiques : Pons fut jugé indigne de ceindre la mitre & déposé pour les scandales de sa vie. Tant qu'on n'aura pas revisé ce procès, la sentence restera pour le condamné une flétrissure & une opprobre. Eh bien! qu'on prenne la peine de lire dans l'opuscule de M. T. les quelques lignes qu'il consacre à cette lamentable affaire : on n'y trouvera pas un mot de reproche à l'adresse de Pons de Vilamur; toutes les épithètes sévères sont pour le comte de Foix :

« Roger IV de Foix continua les hostilités & mérita, lui aussi, d'être excommunié, peine qu'il paraît s'être fait remettre par ses intrigues, en obtenant, d'accord sans doute avec divers chanoines d'Urgel, la déposition & la disgrâce de l'évêque Pons de Vilamur[1] ».

C'est la règle d'ailleurs dans l'ouvrage que j'examine : l'évêque a toujours raison, le comte de Foix & après lui la France ont toujours tort.

M. Baudon de Mony a été dominé manifestement par cette même conviction que les évêques d'Urgel ne pouvaient jamais encourir un blâme : ce préjugé se fait jour jusque dans les phrases télégraphiques de ses Positions de thèse. Il faut lire, pour s'en convaincre, le chapitre IV de la troisième partie, consacré aux démêlés de Roger IV & de Pons de Vilamur : le contraste y est piquant, entre les qualifications blessantes qui sont prodiguées au comte & le fond du récit, qui est tout au désavantage du Pontife.

1. P. 13, note.

Digitized by Google

admet cette opinion, mais non sans quelque restriction[1] : c'est là cependant un point d'une absolue certitude. Le territoire andorran est cité dans la charte au même titre & avec les mêmes formules que le reste du diocèse, & il n'est jamais venu à l'idée de personne de prétendre que les prélats de La Séo avaient possédé leur diocèse en toute souveraineté.

Au sujet de la date de la consécration, que M. T. fixe à 819 après Marca, on admet aujourd'hui qu'elle doit être reportée à 840[2]; pour des motifs que je ne puis développer ici, j'inclinerais pour 839; mais la date de 819 est généralement abandonnée.

LES TITRES DES ÉVÊQUES D'URGEL.

Jusqu'à présent les conclusions de M. T. sont négatives & les documents qu'il cite n'ont guère qu'un intérêt historique; il va maintenant entrer dans le vif de la question & nous exposer l'origine des droits de la Mitre d'Urgel sur l'Andorre. Voici d'abord un acte aux termes duquel Charles le Chauve « cédait à Sicfrid, comte d'Urgel, en l'an 843, tous les droits que le donateur avait sur les vallées (*in pago Urgellensi quæ vocatur Vallis Andorræ, cum omnibus suis appendicibus sicut nos habere cerneamur.* » M. T. fait ressortir l'importance de cette cession, « puisque, de toute façon, il est certain que les comtes se dépouillèrent successivement de leurs droits en faveur de la Mitre, jusqu'à la renonciation totale du pouvoir en Andorre, accordée par Ermengaud I, en 1131[3]. »

Ces lignes peuvent se résumer en deux propositions que

1. « Bien examinado el documento su alcance parece circunscrito al establecimiento de la Diocesis urgelense ». (P. 7.)

2. Voir la note de M. Bladé, dans l'*Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. IV, p. 903.

3. P. 7. — Le texte porte en réalité : « In pago Orjel *villa* quae vocatur vallis Andorra cum suis omnibus appenditiis, totum ad integrum, per hanc nostram largitionem, sicut nos habere cernebamur ». M. T. avait une excellente occasion de mettre en pratique son dédain pour les « folliculaires » : le texte qu'il publie serait plus exact si, au lieu de se fier aux auteurs de troisième main qu'il cite en note, il avait ouvert le *Marca hispanica*, c. 778, où ces auteurs ont copié & mal copié le document.

Digitized by Google

M. T. a un excellent moyen de prouver l'authenticité de son diplôme : qu'il le publie.

Ces dernières observations s'appliquent également au précepte de 805, lequel est, sans contestation possible, l'œuvre d'un faussaire. On sait, en effet, que les chancelleries se servaient, autrefois comme aujourd'hui, de formules constantes. Or, voici, d'après le *Politar*, l'invocation initiale du diplôme : « *Miseratione omnipotentis Dei & Caroli patris nostri.* . »

Le *Manuel Digeste* donne une transcription différente : « *Jussione omnipotentis Dei & Salvatoris nostri Jesu-Christi, Caroli regis* (!) *seu prolisque suæ Ludovici imperatoris.* »

Que M. T. veuille bien rapprocher ces formules ultra-fantaisistes des formules relevées par les Bénédictins[1], & il reconnaîtra son erreur. Je ne m'attarderai pas à rechercher comment l'auteur du *Manuel Digeste* & l'auteur du *Politar* ont pu donner d'un même texte deux lectures si dissemblables ; je ne m'efforcerai pas davantage d'expliquer cette phrase singulière de Catalan de Ocon, disant au sujet du précepte de 805 : « On suppose (!) que l'original est en parchemin, » & j'arrive aux dispositions mêmes de l'acte, qui prouvent, à n'en pas douter, que nous sommes en présence d'un faux. Cette prestation de poissons est bien improbable ; mais ce qui dépasse les bornes de la vraisemblance, c'est l'envoi de députés à Barcelone : des députés en 805, grand Dieu ! et qu'auraient-ils été faire ? Pourquoi surtout se seraient-ils rendus à Barcelone ?

M. B. de M. ne s'est pas mépris sur la valeur de ce pseudo-diplôme non plus que du procès-verbal de consécration de 802, & dans sa thèse il se garde bien de parler de ces deux premiers documents.

La troisième pièce invoquée par M. T. est l'acte de consécration de la cathédrale de La Séo, lequel en réalité accorde seulement à l'évêque, ainsi que l'a remarqué M. B. de M., une juridiction spirituelle sur la vallée d'Andorre[2]. M. T.

1. *De re diplomatica*, p. 75.

2. Ecole nationale des Chartes. Position des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1886, p. 12.

Digitized by Google

confiance quand on constate que ces deux pièces sont apocryphes. Etudions d'abord la première.

La cathédrale de La Séo a été consacrée peu après 802, en 839 sans doute, en 819, d'après M. T. Cette succession de deux consécrations d'une même église, se suivant à un si court intervalle, aurait dû donner l'éveil à l'érudit écrivain. Il aurait vu que Charles le Chauve abandonna, en 860, au profit de la cathédrale d'Urgel le tiers du tonlieu des marchés, tel que le possédaient les autres églises de Septimanie[1] : cet acte de 860 n'est pas une confirmation, mais une donation, qui exclut sinon l'absolue possibilité, du moins la probabilité d'une donation antérieure.

En outre, la charte de 802 est totalement inconnue par ailleurs, & sûrement elle n'aurait pas échappé aux investigations des savants illustres qui ont compulsé les archives de la région. Car enfin M. T. professe un dédain trop profond pour « la tourbe des folliculaires & gazetiers qui écrivent de seconde main[2] » : il est sage de tenir compte des travaux sérieux déjà parus; or, il existe un certain livre de Marca intitulé *Marca Hispanica*, quelques volumes d'un nommé dom Vaissete sur l' *Histoire de Languedoc*, un *Viaje literario a las iglesias de España*, signé Villanueva, qui, pour n'être pas des plaidoyers aussi chaleureux que les études de M. B. de M. en faveur de la souveraineté de Monseigneur d'Urgel, n'en ont pas moins dans le monde quelque autorité; M. T. n'est pas non plus sans avoir entendu parler de MM. Bofarúll, dont il est d'usage de consulter les livres en ces matières. Lorsqu'un auteur raconte, sans aucune preuve, qu'il a découvert à La Séo un diplôme de 802 que ni Marca, ni Baluze, ni dom Vaissete, ni dom Bouquet, ni Villanueva, ni les Bofarúll n'ont signalé, on est fondé à penser que cet auteur se trompe. Au reste,

1. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, c. 317. — *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 562. — Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, c. 1481. — Villanueva, *op. cit.*, t. X, pp. 66-67. — Cf. *Marca hispanica*, c. 357.

2. « La turba-multa de folletistas y gacetilleros que escribiendo de segunda mano han dado como bueno lo corriente sin meditar las consecuencias ni el alcance de sus escritos ». (*Op. cit.*, pp. 35-36.)

Digitized by Google

débat, comme ils dominent toute l'histoire des institutions féodales. J'ai le droit de m'étonner que MM. T. & B. de M. n'en disent pas un mot, qu'ils n'y fassent pas la moindre allusion. Il importait de formuler dès à présent les plus expresses réserves au sujet de cette lacune essentielle & de constater, — ce que j'affirme de la façon la plus catégorique & la plus formelle, — que les documents auxquels se réfèrent ces deux auteurs restent tous à côté du sujet & laissent entière la question de la souveraineté des vallées andorranes. Le raisonnement de MM. T. & B. de M. pèche par la base : il porte sur une hypothèse inexacte. Mais en dehors de ce défaut primordial, il présente nombre d'imperfections de détail qu'il est utile de noter. En d'autres termes, la majeure de leur syllogisme est radicalement fausse, & je pourrais m'en tenir là; je vais démontrer néanmoins que la mineure est non moins erronée. On peut juger de ce qu'est la conclusion.

LES PREMIERS DOCUMENTS.

Le plus ancien document invoqué par M. T. est un acte de consécration de la cathédrale de La Séo, en 802, par lequel Charlemagne, « en assignant divers territoires à l'église d'Urgel & à son évêque Possidonius, lui concède également les dîmes & le tiers du tonlieu et droits de marché dans lesdites vallées[1] » d'Andorre.

Le second document est un diplôme de 805, donné par Louis le Débonnaire pour fonder une colonie dans les Vallées & assurer le repeuplement & la culture de ces terres, désolées par les Maures. Louis « fixa les limites du territoire andorran & accorda aux habitants le pouvoir d'élire un ancien défenseur, et le droit de terminer eux-mêmes les causes criminelles, à l'exception de l'homicide, du rapt & de l'incendie; » l'Empereur prescrit « une redevance d'un ou plusieurs poissons & l'envoi de députés à Barcelone[2] ».

On éprouve une impression qui n'est rien moins que de la

1. P. 6.
2. P. 6.

Digitized by Google

que les parties contractantes y ont mis; il faut l'expliquer à l'aide des principes, des idées ayant cours à l'époque où ce contrat a été rédigé.

Voici un accord du treizième siècle dans lequel il est traité de la justice, de la levée des troupes, de la perception des impôts, de la nomination des fonctionnaires, de l'institution des notaires & des magistrats : si je tiens à l'interpréter sainement, j'aurai constamment présent à la pensée qu'au treizième siècle ces diverses attributions n'étaient pas, comme de nos jours, caractéristiques de la souveraineté[1]; je me souviendrai qu'il y a, dans le monde féodal, place pour cette souveraineté au-dessus des pouvoirs seigneuriaux les plus étendus. Lorsque M. T. considère, avec Taparelli, la faculté de légiférer, la puissance constituante, comme la prérogative essentielle de la souveraineté & qu'il applique cette définition au moyen âge, il commet un anachronisme évident[2]; car c'est par centaines qu'il trouvera, pour peu qu'il s'en donne la peine, des coutumes & des chartes de commune octroyées par de simples seigneurs féodaux qui n'ont jamais eu la prétention d'être des souverains.

Il n'est donc pas admissible, à propos du pariage de 1278, que l'on attribue à ce pacte un sens différent de celui que les contemporains lui donnaient eux-mêmes, de l'expliquer d'après nos idées modernes, — fussent-elles empruntées à Taparelli, — de créer, en un mot, pour les besoins de la cause un pariage fictif & d'appuyer sur cette entité fantaisiste un raisonnement.

Ce morcellement de l'autorité publique, cette distinction entre la souveraineté & le pouvoir seigneurial dominent ce

1. La ville de Puycerda avait acquis en 1264 la *scrivania* de cette localité, & les consuls instituaient les notaires (Alart, Rapport au Prétet, 1878); aussi les notaires de Puycerda instrumentaient-ils « auctoritate honorabilium consulum dicte ville » (Archives des Pyrénées-Orientales, B. 424, f° 4. — 19 mars 1529). Les consuls de Toulouse avaient un droit pareil, & les seigneurs de Languedoc le revendiquaient vers 1340. (*Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. X, c. 880.) Au sujet de la distinction entre les pouvoirs seigneuriaux & la souveraineté, je prends la liberté de renvoyer à mon *Etude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge*, chap. XVI.

2. P. 27.

Digitized by Google

« Saint Ermengaud fut sans doute le salut de l'État de l'Andorre. Il possédait La Massane avec tout son territoire, cultivé & inculte; on ignore en vertu de quel titre, en nier la légitimité serait une audace téméraire. Ce qui est certain, c'est que notre saint céda La Massane avec d'autres droits à son église. »

L'acte de consécration de 1040[1] nous apprend que la paroisse de La Massane fut donnée à l'église d'Urgel, non point par l'évêque saint Ermengaud, mais par le comte, son homonyme, du temps de l'évêque Eribal.

En résumé, le mémoire de M. T. est vicié par trois taches originelles que je devais faire connaître tout d'abord : l'auteur, égaré par des préoccupations politiques, manque d'impartialité; en second lieu, il n'a pas l'éducation technique sans laquelle les documents du moyen âge sont incompréhensibles; troisièmement enfin, il recourt par moments à des sources véhémentement suspectes & appuie son argumentation sur des ouvrages sans valeur intrinsèque & sans autorité.

De son côté, M. B. de M. témoigne d'une partialité manifeste.

Il reste à considérer en elles-mêmes les études de ces deux érudits & à chercher ce qu'elles valent, non plus comme méthode, mais comme résultat.

OBSERVATION NÉCESSAIRE.

Une première réserve se présente, qui concerne le fond même & l'ensemble de l'argumentation, tant de M. B. de M. que de M. T. : l'objet de leurs investigations est de déterminer à qui appartient la souveraineté en Andorre; or, ils croient trouver la solution de ce problème dans des textes qui en réalité ne la contiennent pas; ils assignent comme titres au prétendu détenteur de cette souveraineté certains documents où la question de souveraineté n'est ni réglée ni même abordée.

Quand on interprète un contrat, il faut n'y voir que ce

1. *Marca hispanica*, App., c. 1070.

Digitized by Google

qui commet imperturbablement les plus singulières méprises, qui croit, par exemple, que les Brabançons ne sont autres que les habitants de Barbastro, & qui, non content d'altérer le sens des actes, en falsifie le texte[1].

Le *Décret* de Catalan de Ocon[2], que M. T. qualifie, à mon grand étonnement, de « mémorable[3] », présente un double défaut : il a été rédigé par un évêque d'Urgel directement intéressé dans le débat; ensuite, l'auteur de ce décret s'est attaqué avec plus de fougue que de bonheur à une œuvre d'érudition pour laquelle il était d'une incompétence notoire. Comme je tiens à ne pas formuler d'accusations sans preuve, voici du préambule un extrait qui donne une déplorable idée de la méthode de Catalan de Ocon & de sa précision. Il avertit qu'il ne s'attardera pas, pour la chronologie, « à la conciliation très difficile, sinon impossible, des historiens....., ni à rechercher dans l'incertitude de l'histoire une sûreté absolue, car on doit s'en tenir à la vraisemblance, à la convenance & même à la prudente conjecture ».

Avec de pareils procédés, un écrivain qui prête l'oreille aux suggestions de l'intérêt ne peut manquer d'aller fort loin dans le domaine de la fantaisie. Je donne ci-après l'un des résultats auxquels Catalan de Ocon a été conduit : ce sera en même temps un exemple de sa manière & une preuve de l'erreur que l'on commet en citant son décret comme l'un de ces documents qui s'imposent.

Manuel Digeste. « Politar andorra que conté ab facil methodo la antiquitat, govern, religio, usos, preheminencias, prerogativas y privilegis de les Valls neutras de Andorra, escrit per lo Rt A[nton] P[uig], pre de les Caldes, per lo millor govern de sos patricis. Tret de les sublimes obres (!) del molt ilustre doctor Anton Fitér y Rossell, veguér de ditas valls. »

1. Voir ci-après, au sujet du diplôme de 843.

2. « Decreto y ordenanzas del Ilustrissimo Senor Obispo de Urgel, D. Francisco Josef Catalan de Ocon, principe soberano de los valles de Andorra, dirigidas al Consejo general de Andorra, sus prohombres, sindicos y procuradores generales, a los vegueres y demas ministros de justicia, a todos los vasallos y a cada uno en la parte que le pertenezca y pertenecer le pueda, sobre resolucion de dudas, probando de paso que Andorra es un estado independiente, cuya soberania es de los Ilustrissimos Senores Obispos de Urgel, y ultimamente hace algunas reflexiones muy importantes. Todo de fecha 2 de marzo de 1762. »

3. P. 18, note 30.

Digitized by Google

Je ne fais point à MM. T. & B. de M., un procès de tendance; mais il était nécessaire, au début de cette étude, de mettre en lumière l'état d'esprit dans lequel ils ont écrit, & d'expliquer ainsi comment deux hommes de valeur ont pu commettre les graves erreurs que je vais avoir à relever.

Il est essentiel d'ajouter, dans le même ordre d'idées, que M. T. était insuffisamment préparé à l'interprétation des chartes anciennes qui sont les principaux documents de la cause. J'en trouve une preuve pour ainsi dire matérielle dans la rare incorrection avec laquelle ont été établis ceux de ces textes que le docte professeur a jugé utile de publier.

Dans un diplôme qui est d'ailleurs apocryphe, ainsi que je le démontrerai, Louis le Débonnaire concède aux Andorrans le droit d'élire un seigneur, « *seniorem ac defensorem*[1] »; M. T. traduit : « *anciano, defensor*[2] ». J'ai à cœur d'éviter les personnalités désobligeantes; il ne saurait être question de contester le savoir d'un professeur à l'Université de Barcelone; mais on peut être un jurisconsulte des plus distingués & n'avoir pas fait ces études préparatoires spéciales qui sont nécessaires pour s'occuper avec fruit des chartes du moyen âge. J'estime que M. T., quand il aborde les documents de cette époque, est sur un terrain inconnu, où il est fort dépaysé.

Il me reste à formuler une dernière observation préliminaire, sur les sources auxquelles se réfère M. T. Il invoque assez souvent le *Manuel Digeste*, quelquefois le *Politar*, enfin le *Decreto* de l'évêque Catalan de Ocon. Ce sont là des autorités que je récuse formellement; ces trois études sont œuvres d'écrivains dénués de critique & de sens historique. Je connais moins le lourd volume si malencontreusement appelé le *Manuel Digeste;* le *Politar*[3] porte l'empreinte d'un esprit grossier,

1. J'ai pris ce texte dans un *Resumen historico* que M. T. doit connaître, car on fait grand cas de cette compilation à l'évêché d'Urgel.

2. P. 6.

3. Voici le titre de cet ouvrage ; il n'est pas inutile de prévenir que, d'après l'introduction, *Politar* signifie un recueil de renseignements, & que « les sublimes œuvres du très illustre docteur Antoine Fiter y Rossell » ne sont autres que le

Digitized by Google

j'examinerai successivement : 1° Charles le Chauve abandonna, en 843, au comte d'Urgel la souveraineté de l'Andorre; 2° les comtes rétrocédèrent cette souveraineté aux évêques.

L'érudit qui s'est, à ma connaissance, occupé en dernier lieu du précepte de 843[1] exprime l'opinion que Sicfrid, le donataire mentionné dans ce précepte est bien le même personnage que Senyofred, comte d'Urgel. Son argumentation est raisonnable, mais elle n'est pas décisive et elle n'empêche pas deux objections sérieuses : en premier lieu, Sicfred, Sigefred est un nom et Senyofred en est un autre; abstraction faite du suffixe *fred*, ces deux vocables sont entièrement distincts & ils ne sont ni un dérivé ni un diminutif l'un de l'autre; en second lieu, si l'impétrant avait réellement été un comte, l'acte ne mentionnerait-il pas cette qualité? Il reste donc possible que le précepte de 843, d'une part, & les donations ultérieures consenties par les comtes d'Urgel, d'autre part, soient sans corrélation. Je m'empresse d'ajouter que ce point est de minime importance & j'en viens à une question plus sérieuse.

Quel est l'objet de la cession de 843? M. T. n'hésite pas à dire après le *Politar*, Catalan de Ocon, &c., que c'est la plénitude des droits du Roi sur l'Andorre. Sicfred ou Senyofred aurait donc été, de par cette cession, souverain des Vallées. Voilà qui est *a priori* bien invraisemblable. D'autant plus que Charles n'abandonna pas seulement des biens en Andorre, mais aussi en Roussillon, en Conflent, en Cerdagne : il aurait donc créé au profit du comte d'Urgel, sur quatre ou cinq points, tous ou presque tous situés en dehors de son comté, des royaumes indépendants. Ou je me trompe fort, ou il suffit de signaler cette interprétation pour qu'elle tombe d'elle-même.

En réalité, Charles le Chauve s'est dessaisi d'une propriété, d'une ferme, tout au plus d'un village : « *villa quae vocatur vallis Andorra.* » Ce n'est pas l'Andorre tout entière, & l'honnête auteur du *Politar* l'a si bien compris qu'il a délicatement inséré dans le texte quelques mots, brefs mais heureusement

1. Bladé, *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 7e série, t. III, p. 425.

Digitized by Google

choisis : « villam & *terram* quæ vocatur... *cum juridictionibus...* »

La clause « *sicut non habere cernebamur* » est fréquente dans les actes du temps : jamais un historien n'a prétendu que dans les chartes émanées de la chancellerie royale cette formule impliquât l'abandon de la souveraineté. Dans l'espèce, elle est complétée, précisée par les phrases qui suivent : « Nous cédons » les diverses villas dénommées dans le dispositif non pas en bénéfice, mais à titre de propriété, « comme nous les détenons nous-même, c'est-à-dire avec pouvoir de les vendre, de les échanger, de les léguer. » Au surplus, l'acte comprend une énumération des droits composant la propriété de ces *villas* & cette énumération suffit à démontrer l'inanité de l'opinion admise par M. T.[1] Si on avait parlé d'une interprétation pareille aux Andorrans de 843, aux compagnons des héros de la *Chanson de Roland*, nul doute qu'il ne se fût élevé, d'un bout du Val à l'autre, un éclat de rire épique, formidable, à faire trembler sur leur base les rochers de Meritxell & du mont Anclar.

Admettons un instant que cette interprétation soit exacte, que le Roi ait, par une clause de style de quatre mots, constitué quatre ou cinq royaumes dont chacun aurait été formé d'une *villa*. C'est incontestablement un fait historique important, que les chroniqueurs ne peuvent pas avoir manqué de mentionner, dont les chartes portent des traces, que les historiens modernes signalent. Mais non, les chroniques taisent cet événement; bien loin que les chartes y fassent allusion, elles nous montrent Charles le Chauve exerçant son autorité royale dans les vallées andorranes en 860[2], & quant aux histoires, qui nous entretiennent cependant du roi d'Yvetot, elles font

1. « Sicut nos habere cernebamur. *Ea videlicet conditione*, *ut* quemadmodum de reliquis rebus suis, proprietatibus ac suprascriptis rebus cum omni integritate per hoc nostrum largitionis praeceptum cum mancipiis utriusque sexus, cum terris, pratis, pascuis, silvis, montanis, aquis, aquarum decursibus & omnibus adjacentiis vel quicquid dici aut nominari potest, liberam & firmissimam in omnibus habeat potestatem faciendi quicquid elegerit, tam donandi quam vendendi seu commutandi vel etiam heredibus relinquendi ». (*Histoire de Languedoc*, t. II, *Preuves*, c. 218.)

2. Voir ci-dessus.

Digitized by Google

la conspiration du silence sur le roi d'Andorre, à moins toutefois que l'on ne doive appeler histoires le *Manuel Digeste*, le *Décret* de Catalan de Ocon & jusqu'au *Politar*.

M. B. de M. connaît trop bien son moyen âge, il est trop habitué aux chartes de cette époque & à leur terminologie pour avoir versé dans une erreur pareille ; il considère que l'acte de 843 est sans importance pour les Vallées & ses *Positions* de thèse ne le visent pas.

Je conclus : Charles le Chauve s'est dessaisi, en 843, de droits de propriété privée en Andorre ; mais il ne saurait être question de chercher dans son diplôme une cession ni de la souveraineté ni de pouvoirs politiques quelconques. Nous allons constater que les documents suivants n'ont pas été mieux compris.

Il me sera permis de dire ici que j'éprouve une gêne réelle ; j'ai conscience qu'on m'accusera d'être un contradicteur forcené, relevant des fautes là où il n'en existe pas. Le fait est que cette erreur continuelle, fatidique, est bien invraisemblable ; elle est réelle cependant.

Je ne songe pas à nier la légitimité des pouvoirs seigneuriaux de la Mitre ; ce serait une contestation singulièrement tardive ; mais je tiens à démontrer que ni les prélats ni leurs avocats, quelque habiles qu'ils soient d'ailleurs, n'ont produit un titre sérieux pour expliquer ces droits. Aussi est-il touchant de voir avec quel soin pieux ils glissent sur ce point du débat ; M. T. examine à la loupe l'origine des pouvoirs de la France & les circonstances qui les auraient viciés dans leur principe ; mais quand il s'agit des titres de M^gr^ d'Urgel, après avoir dépouillé les archives & échangé sur ce sujet particulier une correspondance avec M. B. de M.[1], il se résume en trois lignes de texte & sept lignes de note[2].

Le texte, que j'ai traduit ci-dessus, nous apprend que les comtes cédèrent successivement aux évêques leurs pouvoirs sur l'Andorre jusqu'à la renonciation complète d'Ermengaud I^er^,

1. P. 7, note 7
2. P. 7.

Digitized by Google

survenue en 1131. La note est consacrée à ces différentes cessions.

« D'une bulle de l'année 1013, octroyée par Benoît VIII, il résulte qu'une donation fut faite par Senyofred, entre 951 & 954. En 988, Borrel, plus tard comte de Barcelone, » — M. T. fait erreur, Borrel était comte de Barcelone depuis 967, — « céda, entre autres possessions, tous les alleux sis dans la vallé d'Andorre. »

J'admets qu'une donation fut faite par Senyofred; mais il ne faudrait pas équivoquer sur l'étendue & sur la portée de cette donation. Voici la phrase de la bulle de 1013, par laquelle elle nous est connue « *Et ipsos alaudes de valle Andorra qui fuerunt de Siniefredo, comite*[1] ». L'abandon prétendu de la souveraineté d'Andorre se réduit donc à un abandon d'*alaudes*; quel que soit le sens attribué à ce terme, qu'on l'explique par biens fonds, ce qui est la signification la plus probable, ou encore, comme M. B. de M. dans ses *Positions*, par alleux, ces *alaudes* ne sont que des propriétés privées & ils ne peuvent comprendre un pouvoir politique quelconque.

Il en est exactement de même de la cession de 988, dont le texte nous est connu : Borrel & son fils conviennent d'un échange avec l'église d'Urgel & avec Salla, son évêque, auxquels ils cèdent en Andorre tous les immeubles, *alodes* « de San-Julia-de-Loria, Sainte-Colombe, Andorre, Ordino & autres localités où, disent-ils, vous pourrez en découvrir, à savoir les maisons, terres, vignes, jardins, arbres, prés, moulins, terre cultivée & inculte[2] ».

Si cette preuve ne suffit pas, diverses considérations viennent corroborer mon interprétation : les bulles de 1001[3] & 1013, qui énumèrent les droits de l'église d'Urgel, ne lui assignent en Andorre que des propriétés foncières ayant appartenu aux comtes, « *alodes comitales* ». Secondement, en 1007, les comtes disposent au profit de Saint-Sernin de Tabernoles, de droits féodaux dans les Vallées : la moitié du cens & la totalité

1. *Marca hispanica*, c. 992.
2. Villanueva, *op. cit.*, t. X, pp. 274-275.
3. *Marca hispanica*, c. 958.

Digitized by Google

du droit d'albergue[1]. Troisièmement enfin, le procès-verbal de la consécration de la cathédrale de La Séo, en 1040, porte que la paroisse de La Massane fut donnée à cette occasion par le comte Ermengaud au chapitre d'Urgel[2]. Ces trois faits prouvent indubitablement que les comtes ne s'étaient pas dessaisis, en 951-954 & en 988, de la totalité de leurs droits en Andorre.

En somme, M. T. prétend que les comtes d'Urgel ont acquis le pouvoir souverain en Andorre, en 843, & qu'ils l'ont rétrocédé aux évêques en 951-954 & en 988. Je crois avoir démontré que l'acte de 843 est la donation d'une propriété particulière & qu'il en est de même des actes de 951-954 & 988.

LA POSSESSION DES ÉVÊQUES JUSQU'EN 1230.

Après les actes d'acquisition, voici venir les documents destinés à prouver la possession des évêques.

Mais d'abord, signalons entre M. T. & M. B. de M. un léger désaccord; d'après celui-ci, le comte d'Urgel a donné à l'évêque, en 988, « ses droits sur l'Andorre[3] »; au dire de celui-là, cette cession ne fut complète que du jour où Ermengaud Ier renonça à son pouvoir sur les Vallées : en 1131, d'après M. T., page 7, ou en 1132, d'après le même auteur, page 11.

Comment Ermengaud Ier, mort en 1010, se montrait-il si généreux en 1131 ? C'est un de ces problèmes de chronologie que dédaignait Catalan de Ocon & qui n'en ont pas moins un certain intérêt. M. T. nous devait bien à cet égard quelques éclaircissements. Je crains qu'il n'ait confondu la donation attribuée à Ermengaud Ier par le *Decreto* de 1762 & la réparation consentie par Ermengaud VI à l'église d'Urgel, le 27 janvier 1133[4].

Quoi qu'il en soit des causes de cet anachronisme, après

1. Bladé, *Études géographiques sur l'Andorre*, p. 9.
2. *Marca hispanica*, c. 1070.
3. Positions de thèse, p. 12.
4. Baudon de Mony, *ibid.*, p, 13.

Digitized by Google

nous avoir dit que les prélats ne furent en pleine possession de l'Andorre qu'à partir de 1131 ou 1132, M. T. nous apprend que ces mêmes prélats inféodèrent l'Andorre à la maison de Caboet dès le commencement du onzième siècle[1]. Si la logique était bannie du reste de la terre, il ne paraît pas qu'on doive l'aller chercher sous la plume des partisans de la souveraineté épiscopale.

Quelque définitive & solennelle que fût d'ailleurs la renonciation de 1131, il faut croire qu'elle se trouva insuffisante, car elle fut suivie, d'après M. T., de deux autres, non moins solennelles & non moins définitives : l'une, des comtes Ermengaud & Adaquis, en 1203; l'autre, de la comtesse Aurembiax, en 1230.

Le premier de ces deux actes m'étant inconnu, il ne m'est pas possible de le discuter, & je me bornerai à faire observer que la comtesse d'Urgel, en 1203, se nommait Elvire & non pas Adaquis. Il est regrettable que M. T., si sévère pour les auteurs qui écrivent de seconde main, ait, ici encore, commis précisément la même faute que l'un d'eux, Dalmau de Baquer.

En ce qui concerne la renonciation de 1230, nous en avons le texte : elle est réelle, à cela près toutefois qu'elle ne s'applique pas à l'Andorre. Les comtes d'Urgel prétendaient lever certains droits de monnayage, bouage, &c., sur les terres des évêques; ceux-ci réclamèrent, & les comtes cédèrent en ce qui concernait les possessions épiscopales sises « *in Urgello* » en deçà du pont de La Massane. Il existe au moins deux villages du nom de La Massane : l'un est en Catalogne, entre Balaguer, résidence des comtes, & La Séo, qu'habitaient les évêques; il est naturel que ce point serve de délimitation dans un accord entre ces deux seigneurs. Quant au pont de La Massane d'Andorre, ce serait bien la séparation la plus irrationnelle

1. « Los Condes fueron despojandose sucesivamente de sus derechos a favor de la Mitra hasta la total renuncia del dominio sobre Andorra otorgada por Armengol I, en el ano 1131. » (P. 7). — « Miron Guitard, hermano de dicho Guillermo, su padre, su abuelo y sus predecesores tenian del Obispo el valle de Andorra..... No sera pues arriesgado datar, insiguiendo a Baudon de Mony, sobre principios del siglo onceno la constitucion de dicho feudo. » (PP. 9-10.)

Digitized by Google

qu'il fût possible d'imaginer : on sait que l'Andorre est formée des deux vallées d'Ordino & de Canillo, se rejoignant par le bas, de façon à dessiner un Y; La Massane est vers la partie inférieure de la branche de gauche de l'Y, de sorte que l'acte de 1 230, interprété de la façon que le désire M. T., ne s'étendrait ni à la majeure partie de la vallée d'Ordino ni à la vallée de Canillo; il laisserait en dehors trois paroisses sur six.

Il n'est d'ailleurs question dans ce document que de celles des terres épiscopales qui sont « *in Urgello* »; mais l'Andorre, non plus que La Séo, n'est pas « *in Urgello* »; elle est tout au plus « *in Urgelleto*[1] ».

Pour tous ces motifs, M. T. fait erreur quand il se prévaut de la renonciation de la comtesse Aurembiax en 1230.

M. T. nous signale toute une série de pièces qui doivent établir à la fois la possession des évêques & l'origine des droits de la maison de Foix; ce sont des accords entre les prélats & les vicomtes de Caboet[2]. L'honorable professeur renvoie à un article de M. B. de M., signalé plus haut, sur les *Origines historiques de la question d'Andorre*; voyons donc cet article, où M. B. de M. a pu développer à l'aise partie de ses théories & les discuter, ce qui lui était impossible dans les laconiques Positions de thèse.

Voici en quoi consistent ces théories : l'auteur émet l'avis que, pour bien comprendre la pariage de 1278, il faut connaître les rapports des deux parties durant la période précédente[3]; la maison de Foix tient ses droits en Andorre des vicomtes de de Castelbon par suite du mariage, conclu vers 1206, de Roger-Bernard de Foix, avec Ermessinde de Castelbon; mais « Ermessinde n'avait de droits sur cette vallée que par sa mère, Arnalde de Caboet; elle n'en avait aucun par son père, Arnaud de Castelbon[4] ».

L'argumentation de M. B. de M. n'est pas sans offrir un réel intérêt historique, parce qu'elle met au jour des actes

1. Baluze, Préface du *Marca hispanica*, XVII-XXI.
2. PP. 7-8.
3. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1885, pp. 95-96.
4. *Ibid.*, p. 96.

Digitized by Google

inconnus jusque là ; mais elle donne prise à une double objection. Première objection : loin d'être « très importantes » pour le règlement de la question d'Andorre, ces considérations ne peuvent exercer sur l'affaire aucune influence, & il n'y a même pas lieu, à ce point de vue, d'en tenir compte. Deuxième objection : le fait que veut établir M. B. de M., à savoir l'inféodation de l'Andorre par les évêques aux vicomtes de Caboet, ce fait est inexact & les documents cités par l'auteur contredisent ses conclusions.

Je dis d'abord que la théorie de M. B. de M. est sans conséquence pratique, sans intérêt actuel dans le débat. S'agit-il, en effet, pour la France & pour la Mitre d'Urgel de rechercher, pour elle-même & par curiosité d'érudit, l'origine de leurs droits respectifs? Nullement ; il n'est question au fond que de la nature de ces droits & de leur étendue. La France a recueilli l'héritage des comtes de Foix ; l'histoire nous enseigne que ceux-ci tenaient leurs droits, au moins en partie, des vicomtes de Castelbon ; M. B. de M. survient, qui me raconte que les vicomtes de Castelbon à leur tour les avaient reçus de la famille de Caboet ; si le fait était vrai, je serais charmé de l'apprendre. Mais, encore un coup, ce n'est pas là que gît la question d'Andorre, & dans cette révélation je cherche vainement la solution du conflit.

Ma seconde proposition porte que l'article de M. B. de M., pris en soi & examiné au point de vue purement historique, est erroné dans ses conclusions. Procédons par ordre.

Quel est l'objet précis de cet article? — C'est de prouver que, dès 1110 au moins, « la maison de Caboet était en possession de l'Andorre sous la dépendance de l'église d'Urgel [1] ».

Quels arguments fait valoir l'auteur à l'appui de cette assertion? — Il analyse différents actes du douzième siècle, il donne le texte de celui d'entre ces documents qui est le plus probant. Ce titre, qui est, paraît-il, « caractéristique & décisif dans l'étude des origines de la question d'Andorre [2] », est un accord intervenu, le 19 juillet 1159, entre l'évêque & Arnaud

1. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, p. 97.
2. *Ibid.*, p. 103.

Digitized by Google

de Caboet; par cet accord, « Arnaud, vaincu, s'en remet à la miséricorde de l'évêque. Celui-ci consent, par bonté, à lui rendre la propriété des vallées de Saint-Jean & de Caboet, ainsi que le fief de la vallée d'Andorre[1] ».

Si nous examinons le texte de la convention, nous voyons dans l'exposé des motifs, que le débat auquel elle met fin, roulait « sur la vallée de Caboet », sur « la vallée de Saint-Jean »; s'il s'était agi de l'ensemble de l'Andorre, le rédacteur de l'acte aurait écrit de même « la vallée d'Andorre », tandis qu'il parle du « fief épiscopal de la vallée d'Andorre[2] ». Est-ce un effet du hasard? Non, car je retrouve cette distinction dans le dispositif de l'accord[3]. Rapprochement bien significatif, la même distinction apparaît encore, à propos de ces mêmes droits, dans un document de 1206[4].

Enfin, le 2 juillet 1159, Arnaud de Caboet & Pierre de Saint-Jean, qui était un baron de la contrée, concluaient une alliance aux termes de laquelle, nous dit M. B. de M., « les deux parties devaient jouir..., par moitié, des droits de leurs parents sur l'Andorre[5] ».

Nous sommes fondés à conclure que la famille de Caboet avait reçu de l'évêque d'Urgel, non pas la totalité des Vallées, mais un fief taillé dans les Vallées. Or, l'étendue d'un fief pouvait varier indéfiniment, & qui nous dira en quoi consistait celui-ci? Dans tous les cas, il ne paraît pas qu'il comprît des châteaux, ni un pouvoir politique & judiciaire; car l'évêque, qui énumère les places fortes du territoire dont il fait abandon & qui fait intervenir comme cautions, deux habitants de chaque village des vallées de Saint-Jean & de Caboet, ne parle ni des châteaux de l'Andorre ni de ses habitants.

Les documents postérieurs à 1110 nous montrent les barons

1. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, p. 103.

2. « ..... De valle Sancti-Johannis,... prefatam vallem,..... vallem de Caboez, cum omnibus ad eam pertinentibus, cum feuddo episcopali vallis Andorre ». (*Ibid.*, p. 104.)

3. « Dedit ei & posteritati sue proprietatem predictarum vallium, cum feuddo vallis Andorre ». (*Ibid.*, p. 105.)

4. Notes sur l'*Histoire de Languedoc.*, éd. Privat, t. VII, p. 282, note 2, & Bibliothèque Nationale, Doat, t. CLXI, f° 285 v°.

5. *Loc. cit.*, pp. 102-103.

Digitized by Google

voisins & les évêques eux-mêmes continuant à exercer en Andorre des droits seigneuriaux. En 1148, le vicomte de Castelbon réclame aux Andorrans l'hommage, qui est le symbole de la vassalité[1]; en 1199, cet hommage donne encore lieu à des difficultés[2]. En 1176, l'évêque d'Urgel lève en Andorre certaines redevances[3]. En 1190, c'est le comte d'Urgel qui inféode au vicomte Arnaud de Castelbon le château de Saint-Vincent, en Andorre[4]. En 1206, les évêques se réservent provisionnellement & jusqu'à production de titres contraires, les « fermanses » en Andorre, c'est-à-dire certains émoluments de justice dans les Vallées[5].

M. B. de M. a donc commis, au sujet des inféodations accordées aux vicomtes de Caboet, la même faute où est tombé M. T. dans l'interprétation des actes de 843, 988, &c. : il a pris pour une concession *de l'Andorre* ce qui n'est qu'une concession de droits *en Andorre*.

LES COMTES DE FOIX ET LES ÉVÊQUES D'URGEL EN ANDORRE.

Le lecteur qui ne connaît l'histoire des évêques d'Urgel que par l'opuscule de M. T. est convaincu que ces prélats, armés de leur seul pouvoir spirituel, se contentèrent d'opposer une angélique douceur aux violences de leurs turbulents voisins; ce lecteur se représente le pontife de La Séo comme un agneau dans une bande de loups. Une telle conception ne répond en rien à la réalité des faits : ce prétendu agneau avait griffes & dents pour se défendre, & même pour attaquer. Comme les

1. Bibliothèque Nationale, Collection Decamps, vol. LXI. Je dois faire quelques réserves au sujet de cet acte,

2. *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. VIII, *Preuves*, c. 459.

3. Bibliothèque Nationale, Collection Doat, t. CLXI, f^os 264-267. — M. Baudon de Mony prétend, ce que je ne puis vérifier, que l'évêque d'Urgel conclut un accord, en 1163, avec les Andorrans & que la convention de 1176, assurait au prélat le service militaire des mêmes Andorrans & l'exercice de la justice dans les Vallées (*Positions*, p. 13). Je cherche vainement comment M. B. de M. peut trouver dans ces faits la preuve que l'Andorre avait été inféodée à la maison de Caboet

4. *Marca hispanica*, c. 1381.

5. Bibliothèque Nationale, Decamps, t. LXI, f° 8, v° & Doat, t. CLXI, f° 283.

Digitized by Google

seigneurs laïques de la contrée, l'évêque se jeta dans la mêlée qui ensanglata longtemps ce coin des Pyrénées[1]. Ses possessions furent tantôt plus étendues et tantôt plus restreintes, suivant que ses entreprises étaient plus ou moins heureuses. En 1231, l'évêque Pons de Vilamur détenait l'Andorre, & trente habitants de chacune des six paroisses lui prêtèrent serment[2]. C'est un fait acquis; mais ce n'est qu'un fait, dont la portée est détruite par des faits contradictoires.

Et d'abord, si nous entrons dans l'hypothèse de M. T., si nous croyons avec lui que l'Andorre a été inféodée par les évêques aux vicomtes de Caboet & de Castelbon, puis aux comtes de Foix, nous sommes amenés à nous demander pourquoi ces derniers ne sont plus en possession de ce fief, & l'explication la plus probable est qu'ils en ont été dépouillés. Voilà une considération qui aurait dû atténuer aux yeux de M. T. les conséquences de l'hommage de 1231.

De plus, en 1260, Roger de Foix assigna « la vallée d'Andorre » à son héritier présomptif[3]; en 1275, à Tarascon, des notables des six paroisses de l'Andorre, agissant « au nom de tous les hommes de la communauté de toutes les paroisses des Vallées, » abandonnèrent ou reconnurent à Roger-Bernard de Foix « tous droits de justices, tant civiles que criminelles, la haute & basse justice & la plénitude de la juridiction sur tous les hommes des vallées d'Andorre »; en retour, Roger-Bernard leur fit remise de la *cugucia*[4], amende qu'il levait, & ses prédécesseurs avant lui, sur les adultères.

Voilà deux documents qui sont pour le moins aussi probants en faveur des comtes que l'hommage de 1231 peut l'être en faveur des évêques. Car il est à remarquer que le fait de con-

1. Il faut voir à ce sujet l'exposé des motifs du Pariage : « Cum multe & diverse ac varie questiones, petitiones seu contentiones per longa tempora fuerint super multis, variis & diversis rebus...., ratione quarum multa & gravia dampna *ab utraque partium* sunt illata, videlicet homines interfecti, castra diruta, mutilationes membrorum hominum, ac multa alia enormia & quasi [in]enarrabilia maleficia sunt secuta ».

2. M. Trias a publié un extrait du procès-verbal dressé à cette occasion. (*Op. cit.*, p. 8, note 11).

3. *Histoire de Languedoc*, édition Privat, t. VI, p. 887.

4. Archives nationales, J. 879.

Digitized by Google

voquer cent quatre-vingts Andorrans pour prêter hommage n'est pas un indice de possession paisible & sûre; si Pons de Vilamur avait été le seigneur tranquille & respecté de l'Andorre, il n'aurait pas pris ces précautions excessives. Au contraire, lorsque Roger IV cède à Roger-Bernard l'Andorre, & surtout quand celui-ci, dans un contrat d'échange, accorde aux Andorrans une remise de peines, qui fut plus tard confirmée par le Pariage[1], il est naturel de penser que l'objet de cette cession & l'objet de cette remise existent réellement.

Mais ce sont là, je le répète, des faits brutaux, qui sont très vraisemblablement le résultat d'usurpations & de spoliations & dont il faut se garder d'exagérer l'importance.

M. T. attribue la création du conseil général d'Andorre & l'organisation administrative de la « principauté » à l'évêque Pons de Vilamur. Il ne fournit pas d'autre preuve qu'un passage du *Décret* de Catalan de Ocon. Je ne rechercherai pas comment les archives de La Séo & d'Andorre, qui paraissent avoir une fort belle collection de privilèges, tant apocryphes qu'authentiques, ne possèdent pas la charte de la constitution andorrane; je me bornerai à traduire le *Décret*. Aussi bien ce passage est trop curieux, trop suggestif, pour n'être pas cité :

« Le gouvernement de l'Andorre est un beau corps civil & politique, tiré par l'évêque Pons du chaos comtal où il était submergé & confondu avec tous les peuples du comté d'Urgel & de son immense territoire, depuis que la domination de Senyofred l'abîma dans son sein(!) en vertu de la donation par laquelle Charles le Chauve absorba l'établissement primitif de Louis le Pieux... Les grands talent, prudence & générosité de Pons instituèrent le conseil général... On ne peut pas attribuer à un autre que Pons ce système de gouvernement. Sa première manifestation est l'hommage que les Andorrans prêtèrent à ce prélat. »

Ce dénigrement systématique des comtes, cette admiration préconçue pour les évêques ne sont pas d'un historien que

1. « Diffinitio autem & remissio facte hominibus dicte vallis per predictum comitem de intestia, exorquia & cugucia, ratione justiciarum, rate permaneant in perpetuum. »

Digitized by Google

l'on puisse prendre au sérieux. Encore s'il visait un document, donnait une date! Mais non : Pons a créé le conseil général parce que Catalan de Ocon a décidé qu'il n'en pouvait pas être autrement; c'est sa seule raison, & il n'a pas à en fournir d'autre. Voilà bien l'homme autoritaire, qui entend que tout, jusqu'à la vérité, plie devant lui; l'esprit étroit qui règle l'histoire des Vallées par un *Décret!*

Le procès-verbal de l'hommage qui aurait suivi l'institution du conseil ne fait mention ni de consuls ni de conseillers, d'où on peut conclure avec probabilité que consuls & conseillers n'existaient pas encore.

LE PARIAGE DE 1278.

Le pariage conclu le 8 — & non pas le 7 — septembre 1278, entre le comte de Foix & l'évêque d'Urgel est encore aujourd'hui en vigueur. On pense bien que les usages, les coutumes ne répondent plus à ces dispositions surannées; mais enfin ce texte est invoqué par les diverses parties, qui se réclament en même temps, par exemple, de la neutralité des Vallées & de l'article du Pariage attribuant aux co-seigneurs le service militaire des Andorrans. M. T. étudie donc assez longuement cet accord & les circonstances dans lesquelles il a été signé. C'est ainsi qu'il attaque « la *pureté originelle* du droit sur lequel s'appuie la République française[1] », & raconte que le consentement de l'évêque d'Urgel a été extorqué par la force. A ce sujet l'érudit professeur publie tout au long une protestation anticipée des autorités ecclésiastiques de La Séo contre tout traité de nature à diminuer leurs droits[2]. « Le célèbre accord

1. P. 13.

2. Il paraît que ce document est gardé « en los Archivos del Principado de Andorra y en el de Secretaria de Camara y Gobierno del Principado de Urgel, Secciòn Principado civil de Andorra »! — Il y a quelques années, un défenseur de la souveraineté épiscopale publiait un article dont voici le début : « De l'immense arsenal des matériaux que nous avons pu réunir pour l'éclaircissement de la question si débattue de l'Andorre, nous donnons un résumé succinct. » De son formidable arsenal l'auteur tirait une demi-douzaine de sabres de bois & de fusils d'enfant, je veux dire quelques billevesées qui traînaient dans le *Politar* & autres ouvrages aussi autorisés. Ce souvenir m'a rassuré au sujet des Archives « de Secretaria y Camara del Principado, » &c.

Digitized by Google

du Pariage, origine de la souveraineté française sur le territoire d'Andorre, fut dans son principe radicalement nul, comme arraché par la seule violence, sans juste motif, après que le comte de Foix eut à diverses reprises manqué à la foi jurée & aux hommages solennellement rendus[1]. »

En droit, l'argumentation de M. T. suppose cet axiome, que je suis surpris de voir défendre par un jurisconsulte, à savoir que la protestation anticipée de l'un des contractants suffit à vicier les contrats à intervenir, & ce pour une durée indéfinie.

En fait, la protestation de l'évêque ne s'est pas produite le jour de la signature du Pariage, ni la veille, ni à une date rapprochée, mais plus de quinze mois avant. Pourquoi ne pas remonter à Charles le Chauve & à Louis le Pieux? Il est de toute évidence que durant ces quinze mois la situation a dû se modifier & que, le 8 septembre 1278, l'évêque, entouré d'amis, assisté du roi d'Aragon, n'était plus sous le coup de l'émoi qu'il ressentait, le 31 mai 1277, lorsque le comte de Foix assiégeait la ville épiscopale. Suivons cependant M. T. dans la voie des hypothèses; supposons avec lui que le prélat ait cédé à la force brutale : mais c'est généralement, hélas! le cas de l'une des parties dans les traités de paix. Et s'il suffisait d'enregistrer le fait par-devant notaire pour annihiler un contrat, je ne vois plus à quoi serviraient les traités, — ni même les chaires de droit international.

Il est essentiel, dans l'espèce, de tenir compte de cette circonstance que le Pariage n'est pas l'expression des conditions imposées directement par le vainqueur au vaincu; c'est la décision d'arbitres amiables, « *amicabiles compositores* », d'amis communs qui se sont interposés & qui ont réglé le différend avec l'assentiment des intéressés[2].

1. P. 15.

2. « Tandem predicti, interventu... amicabilium compositorum, de omnibus supradictis questionibus, petitionibus seu contentionibus venerunt ad finem & amicabilem compositionem, partibus consentientibus, sub forma inferius comprehensa. » (Exposé des motifs du Pariage). La formule au début des articles du Pariage est : « Item, pronuntiaverunt seu ordinaverunt predicti amicabiles compositores.. » ou : « Item, fuit pronuntiatum... »

Digitized by Google

Et puis, le pariage de 1278 a-t-il réellement amoindri les droits de l'évêque en Andorre? Il faudrait le prouver. Des écrivains nous racontent qu'au douzième siècle & au commencement du treizième, les comtes de Foix & leurs ancêtres maternels possédaient l'Andorre en vertu d'inféodations consenties par les prélats; & parce qu'en 1278 des arbitres, réservant la suzeraineté de ces prélats, les associent à l'exercice des droits utiles des comtes, les mêmes écrivains s'indignent & crient à la spoliation de l'Église!

Deux faits ont encoré frappé M. T. dans l'examen des circonstances qui accompagnèrent la conclusion du Pariage : « l'abstention complète du Gouvernement français dans ces questions & la neutralité absolue des habitants de l'Andorre dans les luttes soutenues par deux rivaux qui se disputent la souveraineté de ce pays. Le premier point est important parce qu'il établit que les monarques français se désintéressaient de la domination des Vallées, &, partant, qu'ils avaient complètement abandonné leur pouvoir sur lesdites Vallées. Le second point est à noter, parce qu'il n'y a peut-être pas dans l'histoire exemple d'un peuple aussi jaloux de ses libertés que le peuple andorran &, d'autre part, aussi indifférent aux conflits engagés à propos de sa souveraineté, lesquels, poursuivis durant quatre siècles, n'ensanglantèrent pas un seul jour le sol de la province contestée & semèrent de ruines les autres terres des rivaux[1]. »

La première observation de M. T. ne porte pas, & voici pourquoi : le Pariage a pour objet les droits seigneuriaux en Andorre, à l'exercice desquels le roi de France était totalement étranger; il n'est donc pas étonnant que ce monarque, éloigné comme il l'était, ne soit pas intervenu dans un accord qui ne l'intéressait pas autrement. Si on niait la nationalité française des villes & des provinces au sujet desquelles des actes analogues ont été signés sans participation de nos rois, il ne resterait peut-être plus au Gouvernement de la République un pouce de terre pour y planter son drapeau.

1. P. 19.

Digitized by Google

La seconde considération de M. T. ne comporte pas de conséquence pratique; néanmoins je tiens à formuler deux objections : il suffit de parcourir l'*Histoire de Languedoc* ou les *Positions de thèse* de M. B. de M. pour se rendre compte que l'Andorre formait une faible part de l'objet des revendications à main armée qui désolèrent la contrée; ensuite, c'est une supposition gratuite & absolument invraisemblable que l'Andorre ait été respectée par les belligérants, alors surtout qu'elle renfermait des châteaux forts & qu'elle était sur le chemin de Foix à La Séo. Il est temps d'étudier le document en lui-même, dans son dispositif.

Des droits qui forment la matière du Pariage, M. T. fait deux parts : l'une, nettement déterminée, est attribuée au comte de Foix; l'autre, réservée à l'évêque, comprend tous les pouvoirs qui ne sont pas nommément concédés au comte. Une telle argumentation aurait quelque raison d'être s'il s'agissait d'interpréter une cession consentie par l'évêque; mais ce n'est pas ainsi que se pose la question. Dans le Pariage, en effet, les arbitres maintiennent chacun des deux adversaires en la possession des droits qu'il détenait antérieurement, sans en spécifier la nature ni l'étendue[1]; de plus, ils départagent les haute, moyenne & basse justices. Cette juridiction qui, après la royauté, était la plus haute expression de la puissance publique dans le monde féodal, est désignée d'un nom bien connu de tous les érudits versés dans l'étude du moyen âge, *merum imperium*. « Merum imperium » dit Ducange, « jus summum », & il cite la constitution de 1233 par laquelle Pierre d'Aragon restitua « la possession ou quasi possession du *merum imperium*

1. « In omni autem casu omnia jura censualia, exitus, redditus seu proventus seu alie obventiones que Urgellensis episcopus, canonici & ecclesia Urgellensis receperunt seu consueverunt recipere usque modo preter predicta in valle seu vallibus de Andorra, ipsi & eorum successores recipiant in futurum...; hec eadem intelligantur ex parte comitis Fuxensis, de his que consuevit recipere in dictis hominibus preter predicta, quod ea amodo libere habeat & recipiat. Nec per hanc presentem seu novam compositionem prejudicium aliquod generetur episcopo Urgellensi nec canonicis & successoribus suis, circa hec vel in his que quilibet jam recipiebat. » On voit ce qu'il faut penser de l'affirmation suivante de M. T.. « Ces trois démembrements du pouvoir souverain » (impôts, justice, levée de troupes) « furent exclusivement répartis entre l'évêque & le comte. » (P. 17).

Digitized by Google

à tous ceux qui en avaient joui anciennement.[1] » Or, l'article II du Pariage distribue le *merum imperium* entre les deux coseigneurs par portions égales, & si un avantage est accordé dans cet article à l'une des parties, c'est au comte de Foix, dont le viguier est autorisé à continuer ses fonctions en dehors des bayles. Car, c'est une erreur matérielle que M. T. a commise à ce sujet[2] avec Dalmau de Baquer, il n'y a qu'un viguier nommé dans le Pariage, celui du comte; ce fait n'est pas absolument dénué de portée, attendu que, d'une façon générale, le viguier remplissait un mandat d'un ordre plus élevé que le bayle.

Le Pariage, il est vrai, spécifie que le comte tiendra de l'évêque ses pouvoirs en Andorre, à titre de fief honoré; mais c'était affaire entre les deux coseigneurs &, en ce qui concerne leurs rapports juridictionnels avec les populations vassales, l'un & l'autre étaient égaux. Au surplus, il ne faudrait pas trop se prévaloir de la suzeraineté de l'évêque & en déduire toutes les conséquences qui paraissent admissibles : les effets en sont définis très nettement par l'instrument du Pariage[3]. En vertu de cette supériorité, le prélat peut exiger l'hommage du comte ou de ses successeurs & se faire livrer à toute réquisition les places fortes du fief. Depuis 1278, je ne crois pas que l'hommage ait été rendu : s'il plaît à M^gr^ d'Urgel de s'attacher par la reconnaissance les éditeurs de journaux illustrés, en provoquant le spectacle d'un hommage féodal à lui prêté par un vassal à genoux, déceint & chaperon rabattu, on pourra examiner ce que les changements du droit public & la prescription ont laissé subsister de cette prérogative d'un autre temps. En ce qui concerne les places fortes de l'Andorre, elles ne relèvent plus que de l'archéologue.

M. T. formule encore contre cette égalité des pouvoirs de la

1. Ducange, *verbo* Imperium.

2, P. 16.

3. « Predicta vero omnia feuda teneant dictus comes Fuxi & successores sui *a feu honrat*, ita quod nullum servitium teneantur inde facere, exceptis homagio & potestatibus, ut superius est expressum. » La *potestas*, *postat*, dans cette région, équivaut à la rendableté du droit français; on peut douter que cet article s'applique à l'Andorre : dans le cas de la négative, l'évêque n'aurait droit qu'à l'hommage.

Digitized by Google

France & de l'évêque d'Urgel diverses objections : « Non seulement cette participation indivise du vassal & du prince à la puissance souveraine répugne à la nature générale du fief, mais encore le système réglé par les *Usages de Barcelone* (qui sont la loi en la matière, suivant la déclaration expresse du Pariage)... établit à diverses reprises la prédominance du prince[1]. » Je m'inscris en faux contre toutes ces propositions : quand M. T. parle de la nature du contrat féodal à propos de souveraineté, il confond deux questions bien distinctes; lorsqu'il oppose le prince au vassal, il n'est guère plus rationnel que le serait un avocat opposant le locataire au Conseil des ministres : ce sont des termes qui n'ont pas de rapport. Enfin rien n'autorise à dire que le contrat de 1278 est régi par les *Usages de Barcelone*. Il n'est pas question une seule fois des *Usages de Barcelone* dans le Pariage : il y est dit, je ne l'ignore pas, que le comte de Foix prêta hommage « par la bouche & les mains, conformément à l'usage de Barcelone[2] »; mais cette phrase ne se réfère pas au code que l'on est convenu d'appeler les *Usages*, *Usatici* , au pluriel, d'autant plus que ce code ne renferme pas de disposition relative à la forme de l'hommage[3]. En outre, quand bien même les *Usatici* seraient visés dans ce membre de phrase, il n'en résulterait pas le moins du monde qu'ils pussent être appliqués à l'interprétation de tout le Pariage : une pareille généralisation ne se présume pas. Les populations du moyen âge étaient, en effet, très éclectiques en matière de lois ; c'était un fait des plus fréquents que l'emprunt d'un ou plusieurs articles à une coutume étrangère : en 1134, Jaca copia un paragraphe des coutumes de Montpellier &, en 1113, la ville d'Agramunt avait pris l'un des *Usatici* de Barcelone[4].

1. P. 26.

2. « Ore & manibus, secundum usaticum Barchinone. » — Etant donné un accord quelconque, il ne résulte pas de ce qu'une des parties prête serment « more presbyterorum » que cet accord soit soumis au droit canonique : c'est un peu l'erreur que commet ici M. T.

3. On peut parcourir les articles des *Usages* réunis au titre *des Fiefs*, des Constitutions de Catalogne, t. I, liv. IV, tit. 27.

4. Alart, *Privilèges & titres de Roussillon & de Cerdagne*, p. 37.

Digitized by Google

Vainement M. T. invoque contre la dualité de la puissance suprême les lois imprescriptibles du bon sens :

« Peut-on, en effet, rien imaginer de plus absurde qu'un pays géré par deux souverains, un évêque catholique & la France révolutionnaire, également souverains & investis d'attributions égales ? Le pouvoir épiscopal monarchique & le gouvernement français républicain ? L'évêque autorité nationale & la France autorité étrangère ? Celui-là dictant les lois dans le sentiment de l'unité du catholicisme & celle-ci d'après les idées rationalistes de la Convention ? le premier dans la tradition catalane & la seconde s'inspirant du césarisme du code Napoléon [1] ? »

Je n'éprouve, je l'avoue, nul besoin de réfuter ces apostrophes, que je trouverais peut-être extrêmement éloquentes si je connaissais mieux le génie de la langue castillane, mais dont je ne saisis pas l'enchaînement logique. M. T. a voulu régler, Pariage en main, la question de souveraineté : il doit accepter ce texte tel qu'il est & tout entier. S'il arrive à des conséquences absurdes, M. T. ne doit s'en prendre qu'à lui-même : qu'il cherche ailleurs, avec nous, la solution du problème. Quant à corriger le Pariage au nom du sens commun, à en prendre certaines dispositions & à rejeter les autres, c'est purement de l'arbitraire & de la fantaisie.

En 1282, le Pariage fut approuvé par le Pape, non pas, comme le suppose M. T., parce qu'il s'agissait d'un bien d'Église, mais en vertu de cette juridiction générale qui faisait intervenir le Souverain Pontife dans les traités internationaux & au nom de laquelle Alexandre VI confirma au profit de Ferdinand la possession de l'Amérique.

Quel fut le sort du Pariage ? La part de seigneurie affectée à l'évêque est restée à ses successeurs : nul ne songe à la leur contester. L'autre portion est passée, après l'extinction de la maison comtale de Foix, aux rois de Navarre & ensuite aux rois de France. M. T. émet l'avis que ces droits féodaux sont demeurés dans le patrimoine des Bourbons, & que les gou-

1. P. 34.

Digitized by Google

vernements républicains, impériaux & orléaniste les ont exercés illégalement & sans titre, attendu que « la réunion de ces droits à la couronne de France » en 1590 « ne fut pas une incorporation proprement dite, mais seulement une union *purement personnelle*[1]. »

L'assertion est grave par ses conséquences & on peut s'étonner à bon droit que M. T. ne l'appuie ni d'un document ni d'une preuve quelconque. Cette lacune est d'autant plus regrettable que, si l'auteur avait étudié les actes royaux promulgués sur la matière, il aurait trouvé dans les édits de juillet 1607 & 19 octobre 1620, une solution tout opposée. Voici un extrait du second de ces édits :

« Nous avons par nostre présent édit perpétuel & irrévocable uny & *incorporé*, unissons & *incorporons* ladicte couronne & pays de Navarre, & nostre pays & souveraineté de Béarn, Andore & Donesan & terres qui en dépendent & qui ont accoustumé d'y ressortir à nostre couronne & domaine de France, pour estre doresnavant censées membres d'icelles[2]. »

Franchement, M. T. aurait eu sous les yeux l'édit de Louis XIII & il se serait étudié à en prendre le contre-pied qu'il n'aurait pas mieux réussi.

Je me crois dispensé d'étendre mon examen aux pièces plus récentes que M. T. a recueillies. L'honorable professeur a jugé utile, en effet, de collectionner des actes de l'autorité épiscopale en Andorre. Il en avait le droit, encore qu'il eût pu en dresser un état plus exact & plus complet.

Plus exact : par exemple, M. T., désirant établir que le pouvoir législatif est exercé par les seuls évêques, cite une loi électorale de 1866; or, cette loi a été, préalablement à sa promulgation, soumise au Gouvernement français & approuvée par lui.

La nomenclature aurait dû aussi être plus complète : elle ne contient, en effet, aucun des documents favorables à la souveraineté de la France. Les documents auxquels je fais

1. P. 21.
2. Bibliothèque Nationale, Fonds français, 18633.

Digitized by Google

allusion ne sont pas des pièces contemporaines, des précédents tout modernes, des prétentions émises ou des protestations rédigées en vue du débat actuel : la série en remonte à l'année 1305, date à laquelle le comte de Foix introduisit dans la coutume d'Andorre des réformes en matière de droit criminel & de procédure[1].

Mais je m'aperçois que je sors ici des *origines* de la question d'Andorre & je me hâte de rentrer dans le cadre que je m'étais tracé, de revenir aux titres proprement dits, aux actes constitutifs de l'autorité française & de l'autorité épiscopale, aux cessions consenties par des personnages ayant les pouvoirs nécessaires à cet effet, aux accords valablement conclus. Je crois avoir successivement passé en revue tous les actes de cette nature cités par M. T. & présentant quelque importance : j'ai le pénible devoir de constater que de ces documents il n'en est pas un dont on puisse dire que l'honorable professeur l'a exactement compris & sainement interprété.

CONCLUSION.

Voici deux érudits qui consacrent à l'examen des droits respectifs de la France & de la Mitre d'Urgel en Andorre des travaux longuement étudiés & mûrement réfléchis. De ces deux érudits, l'un professe le droit international à l'Université de Barcelone, c'est dire qu'il est rompu aux questions juridiques les plus ardues & qu'il est admirablement placé pour connaître l'affaire; il est tout spécialement armé pour assurer le triomphe de l'idée qu'il défend. L'autre est un ancien élève de l'École des Chartes, & les qualités maîtresses dont il a fait preuve dans la thèse même où il expose ses opinions sur le conflit andorran lui ont assuré l'une des meilleures places de sa promotion. Ces deux savants ont pu explorer tous les dépôts d'Espagne & de France, Andorre comprise, où il est raisonnablement permis de soupçonner l'existence de documents historiques sur la question, & ils les ont, l'un ou l'autre, effectivement explorés.

1. Archives des Basses-Pyrénées, E. 459.

Digitized by Google

En un mot, ils apportent à la cause qui leur est commune tous les éléments de succès.

Or, il se trouve que ces écrivains n'ont pu soutenir la thèse de la souveraineté épiscopale dans les Vallées qu'au prix des plus invraisemblables erreurs.

Les constatations qui précèdent comportent une conclusion &, cette conclusion, la voici :

Les adversaires de la France en Andorre pourront parfois peut-être réussir, en fait, à réaliser ces projets de suprématie dont ils poursuivent le triomphe avec une rare ténacité. Ils seront moins heureux le jour où les expédients ne suffiront plus & où on s'avisera de discuter, au double point de vue de l'histoire & du droit, la légitimité de leurs prétentions.

Jean-Auguste BRUTAILS.

Digitized by Google

LE SALON DE 1891

(SUITE ET FIN)

Il y a encore des Mécènes. M. Louis Cazal, naguère adjoint au maire de Toulouse & délégué à l'administration des Beaux-Arts, met tous les ans, depuis 1889, à la disposition de l'*Union artistique* deux prix de 1,000 francs chacun, l'un pour la peinture & l'autre pour la sculpture. Ces deux prix sont exclusivement réservés à des artistes méridionaux originaires de la région sous-pyrénéenne. Ils donnent lieu à des concours très intéressants & sont vivement disputés.

C'est ainsi que les lauréats des deux premières années ont été successivement, pour la peinture MM. Henri RACHOU & Louis CAPDEVIELLE, & pour la sculpture MM. Antonin LARROUX & Jean RIVIÈRE, dont on connaît le talent & les œuvres.

Le concours de 1891 n'a été ni moins nombreux, ni moins brillant que les précédents. Tous les genres étant admis, nous avons pu y voir des spécimens de chacun d'eux, depuis la simple étude jusqu'au tableau le plus composé, depuis la nature morte & le paysage jusqu'aux scènes de l'histoire sacrée & profane.

***

Pour nous mettre en appétit, Mlle Jeanne CHAVANNAZ, originaire de Bordeaux, nous a d'abord présenté des *Champignons frais*. Mais ils manquaient précisément de la qualité qui fait

Digitized by Google

les délices des gourmets. Ils étaient peints mollement & leur couleur fesait mal augurer de leur saveur.

Les paysages de M. Joseph GOUZET (Le *Vallon de Vérone*, près d'Agen, pris en février) & de Mlle Aurélie TACHARD (l'*Ile de Colombes*) n'étaient pas sans mérites; mais ils ne valaient pas celui de M. Henri de CALMELS, si grand d'aspect, si intéressant de détails, & représentant un pâturage en *Novembre* aux environs de Carbonne. Le talent très varié de M. Henri de Calmels s'affirme tous les ans. Il est vraiment en progrès pour la chaleur, la vigueur & la sincérité des tons. Ses pastels sont enlevés d'une façon très alerte. Mais son triomphe, c'est l'aquarelle. Nous ne saurions trouver, dans tout le Salon, des *Renoncules* ni des *Flox* mieux réussis avec leur extrême variété de tons rouges, blancs, mauves, roses, jaunes, violets, passant par toutes les valeurs de la gamme, depuis les notes les plus vives jusqu'aux notes les plus fondues.

Les deux toiles envoyées par M. Henri SÉGUÉLA témoignaient de grandes qualités de facture, sans constituer des « œuvres » au vrai sens du mot. Son *Punch* n'était qu'une esquisse d'atelier représentant un Pierrot & une Colombine en gai tête à tête de carnaval, & sa *Chambre d'étudiant*, une simple étude prise sur le vif, mais dénuée d'intérêt comme architecture, comme décoration & comme ameublement.

Le *Benedicite* de M. Joseph COL avait un peu plus d'importance. Mais est-ce véritablement de l'art? Un vieillard, en bras de chemise, coiffé d'un bonnet de coton, est assis sur un escabeau en face d'un petit guéridon frugalement servi d'un morceau de pain bis & de quelques pommes. Il joint les mains & lève ses yeux au ciel. Sa face est blême, ses mains mollement peintes, son corps sans consistance. Ce n'est ni naïf, ni simple, ni grave, ni noble; c'est enfantin.

Deux portraits faisaient partie du concours : un portrait de femme par M. DÉCAP & un portrait d'homme par M. Henri CAHUZAC.

La main de M. Décap est expérimentée, mais sa facture est trop accentuée, trop solide pour bien peindre les femmes. Il lui manque cette douceur caressante & cette fraîcheur de coloris qui conviennent aux brunes & aux blondes.

Digitized by Google

Le *Portrait de mon frère* par M. CAHUZAC doit être très ressemblant. Il est large de facture, mais avec des tendances aux tons roussâtres ou blafards. Peint de grandeur naturelle, assis sur une chaise, il projette en avant son bras droit pour mieux regarder une petite toile qu'il tient à la main. Son buste se détache sur le crépi blanc de la muraille & semble sortir du cadre. On dirait d'une photographie agrandie, & c'est, assurément, son principal défaut de rappeler le procédé plutôt que de paraître une œuvre d'art bien personnelle.

Avec M. Antony SERRES, nous abordons les sujets historiques. Sa toile représente l'*Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans.* La rue est remplie de personnages, la plupart portant des flambeaux. Jeanne d'Arc s'avance à cheval au milieu de la foule qui l'acclame. Il n'est ni jour, ni nuit. Tout est conventionnel dans la composition comme dans la couleur. On voit que M. Antony Serres est un romantique plutôt qu'un naturaliste; aussi a-t-il fait œuvre d'imagination plutôt que de réalité, & son tableau d'histoire n'est, à proprement parler, qu'un tableau de genre. — Ce mode de peinture est celui qui a été mis en vogue par Paul Delaroche, Dévéria, Bonington & bien d'autres. Mais ces peintres éminents y apportaient une si grande entente de la composition & une si exacte restauration des costumes & des mœurs du temps que leurs hautes qualités faisaient oublier tous leurs défauts. Il n'en est pas de même pour M. Antony Serres.

Toute inhabile qu'elle est, nous préférons l'œuvre du Frère YVIEN, représentant *Saint François d'Assise mourant* & dictant à un religieux de son ordre sa célèbre lettre à Giacoma de Settesoli. C'est faible de dessin & pauvre d'exécution, mais c'est plein de sentiment religieux & de naïveté picturale. On dirait un Beato Angelico, moins primitif, moins fort, si l'on veut, mais tout aussi pénétrant.

M. GINTRAC-JOUASSET fait rentrer dans la vie actuelle. Nous sommes à Bordeaux & assistons à l'*Embarquement des émigrants basques.* Le tableau est dans de vastes dimensions & très étudié. Trois groupes principaux attirent l'attention au milieu d'une foule nombreuse. Au premier plan, à droite, une jeune femme assise, vêtue de noir, tient sur ses genoux un bambin

Digitized by Google

qu'elle comble de ses soins pendant qu'une grisette, debout, alerte dans sa démarche & pimpante dans sa toilette, la regarde. Au deuxième plan, vers le milieu du tableau, un jeune Basque, debout, chante en faisant claquer ses doigts en guise de castagnettes, tandis qu'un autre Basque l'accompagne de la mandoline. A gauche, une dame descend d'une *victoria* attelée de deux grands chevaux & donne sa main à un gentleman de mise très correcte. Une petite vendeuse de journaux court à elle pour lui offrir sa marchandise. Dans le fond se développe toute la ligne des quais longeant la rive gauche du fleuve bordée d'hôtels & de maisons & remplie de colis en partance. Le travail est considérable & l'œuvre est de prix. Mais le tableau ne saurait plaire complètement. L'attention se disperse un peu trop de tous les côtés & le mode de peinture manque de mordant & de relief. Sans doute, M. Gintrac-Jouasset a voulu rendre l'aspect doux & gris du plein air. Mais cela ne l'empêchait pas de marquer d'une note plus accentuée certains personnages & de les grouper d'une façon plus saisissante; par exemple, comme dans le tableau de M. Albert Dagnaux, le *Quai aux Fleurs*, à Paris, dont nous avons déjà parlé, & que rappelle un peu celui de M. Gintrac-Jouasset par son aspect général, son atmosphère délicate & sa manière fine & distinguée.

***

Le jury s'est surtout arrêté aux œuvres de M. Paul GERVAIS & de M. Henri MARRE.

Ces deux artistes appartiennent à des écoles bien différentes. L'un est un romantique cherchant l'idée autant que la forme & la couleur, & l'autre un naturaliste qui s'applique à peindre surtout ce qu'il voit sans faire appel à son imagination. Le premier procède de l'école brillante de Delacroix & le second est tout à fait pénétré des tendances positivistes de l'école actuelle qui a pour ancêtre Courbet.

M. Paul Gervais aime à traiter les sujets poétiques où les femmes jouent le principal rôle. Cette fois, il a emprunté au Tasse le célèbre épisode de *Renaud dans le jardin d'Armide*.

Digitized by Google

Malgré les ordres sévères du chef des Croisés, Godefroy de Bouillon, Renaud, un des guerriers les plus vaillants & les plus redoutés de son armée, a tué le prince Genaud, séduit, comme lui, par les charmes d'Armide & qui l'a insulté gravement à cause de cette rivalité amoureuse. Renaud a dû fuir pour échapper aux rigueurs de la justice de Godefroy de Bouillon. Il est arrivé sur les bords de l'Oronte, à l'endroit où ce fleuve forme, en se divisant, une île délicieuse qu'il baigne de ses eaux cristallines. C'est un séjour à nul autre pareil. Renaud veut le connaître. Il abandonne ses écuyers, monte sur une nacelle étroite où il peut seul tenir & aborde l'autre rive. Ce lieu est si riant & si agréable qu'il veut s'y reposer. Il ôte son casque pour mieux respirer la douce haleine des zéphyrs. Soudain, il entend le murmure des ondes bouillonnantes. Il s'élance de ce côté, il regarde & voit une vague qui s'élève, roule & se replie sur elle-même; puis il en sort une blonde chevelure, un visage, des épaules, un sein de jeune fille, & bientôt rien ne cache ses charmes les plus secrets. Ce n'est point une sirène de la mer Thyrennienne; mais sa beauté est aussi parfaite, sa voix est aussi mélodieuse. Elle se met à chanter les plaisirs de l'amour, & Renaud s'endort en savourant son chant harmonieux. Peu à peu le sommeil qui s'empare de lui est si profond qu'on dirait un engourdissement, image de la mort. Alors Armide sort de sa retraite & se précipite vers Renaud pour le tuer. Mais à peine a-t-elle fixé sur lui ses regards & contemplé son visage calme & paisible, sa bouche où erre un tendre & langoureux sourire, ses yeux fermés pleins de douceur (& que serait-ce s'ils étaient ouverts!) qu'elle s'arrête incertaine. Elle ne peut que s'asseoir à ses côtés, & aussitôt elle sent fuir son courroux. D'une main tremblante elle essuie avec son voile la sueur abondante qui mouille le visage de Renaud, &, d'une haleine amoureuse, elle rafraîchit l'air qu'il respire. Son cœur, jadis plus dur que le diamant, plus froid que la glace, s'est amolli sous l'influence des feux que recèlent ses paupières fermées. De cruelle ennemie elle est devenue amante passionnée & s'apprête à enlever Renaud pendant son sommeil pour le ravir à tous les humains. Des fleurs qui embellissent les bords riants de l'Oronte elle forme

Digitized by Google

avec un art inconnu d'indissolubles liens dont elle enchaîne Renaud; puis elle le place sur un char qui traverse les airs avec rapidité, franchit l'Océan & dépose le bel endormi dans une retraite solitaire faisant partie des îles Fortunées. Désormais, elle vivra avec Renaud dans un printemps perpétuel, au sein de la mollesse & de la volupté.

Tel est le récit poétique du Tasse, si rempli d'incidents dignes de tenter le pinceau d'un artiste de mérite. M. Gervais nous paraît avoir choisi le moins intéressant de ces incidents, celui où Armide arrive sur son char pour enlever Renaud endormi au milieu des fleurs. Elle semble donc avoir quitté Renaud pour aller chercher son char, ce qui serait bien prosaïque. Nous eussions préféré la voir, soit à l'instant où elle lui apparaît dans l'onde de l'Oronte, soit au moment où elle l'enlace, pendant son sommeil, de chaînes de fleurs perfides. Cela n'a pas empêché M. Gervais de nous montrer sans voiles le corps magnifique d'Armide. C'est là, évidemment, le morceau capital de son tableau. Pour lui, l'idéal c'est la beauté & la beauté, c'est la femme. Il n'a pas tort. Mais nos peintres contemporains savent-ils peindre un corps féminin qui n'ait besoin que de la beauté pour nous toucher? Où sont les Corrège, les Prud'hon, les Ingres? L'un rend la chair équivoque, l'autre la trivialise sous prétexte de naturalisme, un troisième, voulant l'idéaliser, la fait inconsistante & veule. Certes, M. Gervais est un coloriste savoureux. Mais son Armide est-elle une fille d'Ève bien vivante, vraiment femme en tout son être? Est-elle surtout cette nouvelle Circé, dont la beauté irrésistible séduit tous ceux qui l'approchent? Je voudrais retrouver en elle, tout d'abord, ces formes souples & divines qui caractérisent, par exemple, l'art particulier d'Henner, & je ne vois sur sa toile qu'une figuration molle d'un corps exsangue malgré ses membres robustes, une tête plus maniérée que belle, une attitude plus composée que naturellement gracieuse. Mais que dire, surtout si l'on recherche la trace des sentiments qui l'animent, des passions qui la font agir? On ne les retrouve ni dans l'expression de son visage, ni dans les mouvements de son corps.

Renaud lui-même n'est point le mâle guerrier que nous a

Digitized by Google

dépeint le poète, la terreur des Infidèles & l'espoir des Croisés sans lui démoralisés. M. Gervais en a fait un éphèbe sans force musculaire & sans physionomie héroïque ; il l'a, en outre, représenté dans une position singulière où il ne saurait reposer à l'aise.

Et ce jardin si invraisemblablement fleuri ! est-ce bien la nature ? Pour si prodigue qu'elle soit, elle ne saurait accumuler en un même endroit, fût-il celui des îles Fortunées, tant de fleurs d'espèces si diverses, de coloris si varié. Le Tasse s'était montré moins prodigue, car il s'était contenté de nous présenter Renaud endormi au milieu des « blanches fleurs, des roses & des lys. »

C'est pourquoi M. Gervais n'a pas eu à Toulouse, avec son tableau pourtant très distingué de *Renaud dans le jardin d'Armide*, le succès qu'il a obtenu à Paris avec son tableau *Les Sainte-Marie*, jugé digne du « prix du Salon. » Le jury toulousain s'est laissé séduire par l'œuvre, assurément moins poétique, de M. Marre, représentant l'*Offrande du dimanche*. A l'artiste un peu aventureux qui chante, qui cherche, qui ose, il a préféré le « naturaliste, » qui, à force d'assagir son pinceau, est devenu un « simpliste » à la façon de Millet & de Feyen-Perrin.

Nous sommes dans une modeste église de campagne, aux voûtes basses & lourdes, un jour de dimanche. Le curé a quitté sa chasuble & n'a gardé que son aube & son étole pour parcourir les rangs des fidèles & recueillir leur offrande. Les personnages sont de grandeur naturelle & étudiés sur le vif. Tout y est peint simplement, les physionomies & les caractères, le paysan & le bourgeois, les hommes & les femmes, les vieillards & les enfants ; chacun a son attitude propre, sans exagération d'aucune espèce, & dans l'église circule une lumière diffuse, pleine de douceur & de transparence qui baigne les visages & les corps.

Il y a là évidemment beaucoup de talent & plus encore d'application dépensés pour un sujet bien médiocre. S'ils avaient eu à représenter une pareille scène, les Hollandais & les Flamands de la grande époque se fussent contentés d'un modeste panneau de chevalet, & il leur aurait suffi pour engen-

Digitized by Google

drer un chef-d'œuvre. Le sujet traité par M. Marre ne comportait pas de dimensions plus considérables, car il s'agissait d'une modeste peinture de mœurs locales. Son œuvre n'en est pas moins une des plus distinguées du Salon par la manière honnête dont elle est exécutée. On y voit que M. Marre n'est pas seulement un « naturaliste; » il appartient également à ce groupe des « harmonistes » qui cherchent à traduire des impressions vraies au moyen d'une facture très simplifiée. Il s'applique à l'observation réelle de la nature; mais tout en reproduisant exactement ce qu'il voit, il ne descend pas jusqu'à la vulgarité. Il peint sous une lumière égale, sans ombres modelantes, par grandes tâches lisses, à la différence des maîtres d'autrefois qui voulaient la couleur grasse & franche. Cela ne saurait nuire à l'effet, car il ne tombe pas dans les teintes plates ou dans les couleurs monocordes qui font le désespoir de ceux qui admirent le plus le talent élevé & les conceptions géniales de M. Puvis de Chavanes. Il rappelle surtout M. Buland, non seulement par le mode de peinture, mais encore par les sujets qu'il traite dans les mêmes données & dans le même sentiment.

M. Marre est un laborieux. Il avait exposé d'autres toiles de moindre dimension qui ne font que mieux apprécier son mérite. Nous signalerons, en particulier, la *Tête du vieux paysan*, vue de face, & peinte au « pointillé » par touches distinctes juxtaposées. Regardée à distance, elle donne bien l'aspect du plein air & rend avec justesse la nature telle que la comprennent les Modernes.

***

Dans ce même genre, nous devons signaler deux tableaux, dont l'Etat s'est rendu acquéreur au Salon de Paris, & qu'il avait prêtés au Salon de Toulouse. Plus modestes dans leurs dimensions que le grand tableau de M. Marre, ils ont, peut-être à cause de cela, un accent plus artistique.

La *Classe manuelle*, peinte par M. RICHARD HALL, nous montre un intérieur d'école rempli de jeunes fillettes portant le costume caractéristique du Finistère & tricotant en silence

Digitized by Google

qui un bas, qui un gilet de laine. Ce n'était pas chose facile que de représenter ces nombreuses fillettes, portant à peu près le même costume & invariablement coiffés de bonnets blancs ayant une forme identique. Mais les taches criardes que pouvait former ce mode de coiffure étaient adoucies par des teintes violettes qui donnaient à l'ensemble un air ensoleillé plein de charme & de gaîté.

Le tableau de M. BOMPARD, intitulé les *Bouchers de Chelma*, nous transporte en Algérie. Les bouchers se sont réfugiés dans une rue étroite abritée du soleil qui ne l'envahit que par place de ses rayons incandescents. Ils sont là, jouissant d'une fraîcheur relative, assis sur le sol, adossés aux murs des maisons, graves & immobiles, attendant les chalands. Devant eux, suspendus ou jetés sur le sol, les chairs pantelantes ou les carcasses sanguinolentes des animaux qu'ils ont abattus. On sent que ce tableau a été exécuté sur place & étudié sur le vif. On y trouve une tonalité claire, rosée & chaude pleine de délicatesse, une pâte nourrie, un modelé soutenu, des figures caractéristiques aussi bien dessinées que peintes, qui témoignent d'une main habile & d'un œil exercé aux choses de la nature. C'est de l'impressionnisme, mais c'est aussi de l'art — & du meilleur.

A ce titre, nous ne saurions mieux faire que d'en recommander l'étude à nos jeunes peintres toulousains, & en particulier à M. Georges CASTEX, dont les œuvres, telles qu'*Agar & Ismaël* & la *Faute de l'abbé Mouret* ne sont pas sans valeur, mais cotoient l'excentricité plus que l'originalité, — à M. Henri GÉRAUD qui a peint le même épisode de la *Faute de l'abbé Mouret* au milieu des fleurs capiteuses du Paradou & qui n'y a pas mieux réussi ; — à M. Gabriel CAHUC, dont les procédés sont également un peu étranges, mais dont l'*Enfant en prière* & le *Portrait de son ami Alcide Béjot* accusent une main habile & exercée ; — à M. Hippolyte GOURSE, qui nous présente tour à tour une toile dans le genre romantique (*Héro & Léandre*), & une toile dans le genre naturaliste (*Le Gardeur d'oies*), toutes deux très étudiées & pleines de bonnes intentions.

Digitized by Google

*
* *

Par une belle soirée d'été, une grisette de vingt ans longeait rapidement l'allée Saint-Michel pour regagner son logis. Brune, le pied cambré, la jambe nerveuse, la taille mince & souple, les épaules larges, le visage charmant, l'œil clair & vif, elle avait toutes les qualités qui distinguent les jolies filles des faubourgs toulousains. Elle vint à passer devant un homme d'un certain âge, à la mise correcte, à la barbe grisonnante, au corps légèrement voûté, dont la main s'appuyait volontiers sur une canne. Il levait le nez au vent. Sa tête, fine & distinguée, rappelait celles des seigneurs vénitiens, si merveilleusement peintes par le Véronèse dans son tableau des *Noces de Cana*, & son œil rabelaisien s'arrêtait narquoisement sur les passants, lorsque tout à coup il aperçut la jeune fille. Séduit par ses formes artistiques & par sa démarche pleine de *morbidezza*, il se mit à la suivre pour la contempler à son aise. Plus elle pressait le pas, & plus le vieillard ravi hâtait sa marche. Impatientée de cette insistance qu'elle trouvait importune, elle se retourna tout à coup & s'écria, dans sa langue usuelle & avec cet accent inimitable qui caractérise la grisette toulousaine : — *Ah ça, que bol aquelo bieillo cartoucho* ?

A cette apostrophe humoristique, le vieillard, au lieu de se fâcher, partit par un éclat de rire bruyant qui interloqua la jeune fille. Il en profita pour la rassurer. Et la conversation finit par s'engager si bien que, dès le lendemain, elle permettait à son admirateur obstiné de la peindre sans voiles d'aucune espèce. C'est qu'en présence d'une belle femme, le premier maître de tant de nos peintres parisiens, — ce *despoupaïre* comme il s'intitulait modestement quand il professait à l'Ecole des Beaux-Arts, — M. GARIPUY, pour l'appeler par son nom, tient de notre ancêtre, le vieil Adam : il ne peut s'empêcher d'admirer la plus belle créature de Dieu. Il semblait que le dernier-né de la création ne pouvait être que le chef-d'œuvre de Jehovah, car Jehovah l'avait créé à son image. Et cependant Jehovah n'était pas entièrement satisfait. Il reprit son pinceau pour retoucher sa toile, il saisit son ciseau pour tailler de nouveau dans son marbre, il se pencha sur Adam pendant qu'il

Digitized by Google

était endormi, livré aux plus doux rêves, il creusa dans son flanc généreux, &, de l'enveloppe même de son cœur, il composa l'édifice merveilleux de la femme, — *ædificavit Dominus Deus costam in mulierem,* dit le livre par excellence de l'Humanité, le bréviaire de la Sagesse éternelle, la Bible en la Genèse. Et lorsqu'il s'éveilla, Adam ne parlait plus; il chantait en contemplant l'édifice où Jehovah, l'architecte suprême, avait épuisé pour lui complaire toute l'habileté de son art.

En présence d'un beau corps de femme, M. Garipuy fait chanter de même ses pinceaux; c'est là surtout qu'il excelle. Quels que puissent être les mérites de ses autres compositions, — *Le dernier jour de César Auguste*, *Sapho & les philosophes*, aussi bien que son paysage de *Blagnac* (vue prise dans chemin des Quinze-Sous), — aucune de ses toiles, si étudiées qu'elles soient, ne vaut cette simple *Baigneuse*, aussi excellente de dessin, aussi vibrante de couleur qu'au meilleur temps de sa virilité artistique.

Espérons que cette *Baigneuse* ne sera pas la dernière « cartouche » de M. Garipuy, car nous chercherions en vain son équivalent dans le Salon actuel. Ce n'est pas, assurément, la *Suzanne au bain* de M. Jean NEYLIES, d'une facture si molle & si vieillotte, qui pourrait lui disputer la palme. Après l'Armide de M. Gervais, dont nous venons de parler, nous ne voyons guère, dans ce même mode, que la *Femme nue* de M. HAUDEBERT, vue de dos, allongée dans une clairière au milieu d'un bois touffu. Ses chairs nacrées & potelées se détachent en clair sur le gazon d'un vert intense, & de sa tête on ne voit que ses longs cheveux dorés qui font songer aux femmes d'Henner, mais avec beaucoup moins d'habileté, de chaleur & de grâce pénétrante. — Quant à renseigner nos lecteurs sur son état social, cela nous serait difficile. Elle ne porte, en effet, comme on le disait chez Mlle Quinault le jour où Mme d'Epinay y dîna avec Saint-Lambert, que « le vêtement qui joint si bien de partout ». Elle n'a autour d'elle aucun des accessoires qui peuvent nous guider sur sa nationalité, sa profession, ses habitudes. Elle se borne à nous montrer cette partie du corps qui est particulièrement familière à certains personnages drôlatiques de Molière. Et comme elle

Digitized by Google

n'a pas précisément les allures d'une nymphe, encore moins d'une déesse de l'Antiquité, & qu'elle ne saurait, par suite, bénéficier des immunités hygiéniques de la nature divine, voire héroïque, l'on ne peut s'empêcher de redouter pour sa santé les effets de ce décolletage en plein air, au milieu des fraîcheurs rhumatisantes de la prairie humide & des arbres opaques.

Les deux têtes de jeunes filles peintes par Mme Jeanne de BOUET rappellent également la manière d'Henner. C'est, d'ailleurs, une de ses dignes élèves. Chez elle comme chez son maître, ce sont les mêmes chairs laiteuses, les mêmes carnations d'ivoire, les mêmes cheveux rousseyants, les mêmes profils mélancoliques se détachant en demi-teinte sur des fonds absolument noirs. Ce sont pourtant des portraits, d'après les indications du Catalogue; mais il y a portrait & portrait.

*
* *

Pour faire un portrait entièrement satisfaisant, un artiste digne de ce nom ne saurait se borner à reproduire les traits physiques du sujet à la manière d'un objectif photographique; il doit, en outre, poursuivre la ressemblance au delà des apparences extérieures, chercher le caractère qui résume une physionomie tout en n'omettant aucun détail essentiel, & faire connaître l'individu avec tout ce qui le distingue, physiquement & moralement.

C'est ce que ne manque jamais de faire M. GILBERT DE SÉVÈRAC. Ses portraits se font remarquer entre tous par leur vérité absolue dans l'expression morale comme dans les traits physiques. On se rappelle toujours son propre portrait qui inaugura les premiers Salons de Toulouse & qui était particulièrement admirable par la correction du dessin, l'habileté de l'exécution, la virtuosité de la couleur. En voici un autre non moins méritant. Il représente un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, *le R. P. L****. On y sent jusque dans les moindres détails le respect de la nature. Tout s'y retrouve sans chercher « la petite bête, » sans nuire à l'ensemble. C'est ainsi qu'on devine l'herpès plutôt qu'on ne le distingue, sous les rubrosités du visage que fait ressortir son capuce blanc, les cheveux blonds sous les cheveux grisonnants, les yeux bleus

Digitized by Google

sous les fortes lunettes qui en atténuent l'éclat. — Le *portrait de Mademoiselle de S...* est moins libre d'allure, moins enlevé de main, moins primesautier dans l'exécution ; mais il a les qualités impeccables de dessin, de correction, de fini, qui rendent toujours si intéressantes les œuvres de M. de Sévérac, même lorsqu'elles constituent de simples fantaisies comme sa *Mandolinata*, où l'on voit une foule de personnages florentins du seizième siècle dans toutes les postures de la promenade, de la causerie, de la sérénade, du *farniente* au milieu d'un paysage pittoresque rempli d'édifices, d'escaliers, de terrasses & de balcons.

Nous ne saurions mieux louer le *portrait de M. S...*, par M. Jean-Marie RIXENS, qu'en le rapprochant de celui du R. P. L***, dont nous venons de parler. Ce sont les mêmes qualités de dessin, de facture, de couleur. La ressemblance est parfaite, & tout est peint en pleine lumière de la façon la plus exacte & la plus habile.

M. RACHOU se présente à nous avec une manière nouvelle & très personnelle. Le *portrait de Madame X.* était particulièrement difficile à traiter. Il s'agissait d'une bonne bourgeoise, d'un âge respectable, au visage vulgaire, aux chairs lymphatiques. M. Rachou l'a peinte avec sa pose & son costume habituels. Elle est vêtue d'une robe noire d'une simplicité & d'une banalité désespérantes. Assise sur une simple chaise, elle croise ses mains sur ses genoux. Et de tout cela, M. Rachou a su faire une œuvre qui datera dans sa carrière artistique, car il a vaincu la difficulté d'une façon tout à fait supérieure. Il fait songer à Ingres & à son portrait de Bertin l'aîné. La ressemblance est frappante, vivante, parlante. Sa couleur est bien un peu grise, mais elle a des teintes ivoirines qui rendent à merveille les chairs vieillissantes. Les mains ont été surtout cherchées parce qu'elles étaient particulièrement difficiles, & elles ont été très heureusement trouvées.

Tout autre est le genre de M. Alexandre SERRES. Il est vrai qu'il avait à peindre le contraire de M. Rachou. Le *portrait de Mademoiselle X...* nous montre une jeune fille dans tout l'épanouissement de l'âge, de la santé, de la grâce & du riche costume. Moins le chapeau immense & tout moderne, on

Digitized by Google

dirait un portrait du temps de Louis XV. Pour compléter l'illusion, le mode de peinture rappelle le genre d'un de nos meilleurs peintres toulousains du dix-huitième siècle, le célèbre Despax. C'est le même coloris, la même facilité, le même brio. Tout y est gai & printanier, malgré les noirs un peu lourds du chapeau de feutre, de l'éventail & des rubans de velours qui ceignent le cou & les bras. La robe de couleur chatoyante s'enlève en teintes claires sur un fond d'azur tendre. Et le cadre lui-même, peint par l'artiste, complète la série des gammes fraîches, formant avec la toile un tout harmonieux & charmant.

M. Jean DIFFRE est un chercheur consciencieux & patient. Sa peinture est solide avec des tons justes & pondérés. Toutes ces qualités, nous les retrouvons dans ses deux portraits, l'un de *M. le docteur T****, & l'autre de *Madame M****. Nous ne saurions critiquer que les dimensions qu'il a adoptées pour ces personnages vus de plain-pied & qui leur donnent un aspect différent de la réalité : on les dirait plus petits que nature. M. Rachou avait peint ainsi, il y a deux ans, une toile importante par le sujet comme par l'étendue, & elle avait choqué tous les yeux. Il avait enlevé à la scène historique qu'il représentait sa veritable expression : on eût dit des enfants jouant la comédie plutôt que les véritables acteurs du sombre drame qui avait répandu tant de sang dans les rues de Paris. Nous éprouvons cette même impression devant les portraits de M. Diffre, & nous le regrettons, car nous voudrions que rien ne vînt amoindrir les mérites de sa peinture pleine de naturel & de caractère.

Est-ce une simple étude ou un véritable portrait que nous a envoyé M. Eugène LECOINDRE? Malgré son titre un peu fantaisiste (*Rosita*), nous croyons à un portrait, car on le sent peint avec le souci de la plus exacte ressemblance, & l'on y retrouve toutes les qualités qui le distinguent, la facilité de la facture, la fraîcheur du coloris, la puissance du relief.

Il y avait longtemps que M. Paul PROUHO ne nous avait fait des envois aussi importants que ceux de cette année. A deux petits paysages esquissés sur les bords du Tarn, aux environs de Rabastens qu'il habite, & pris l'un en été l'autre en

Digitized by Google

automne, il a joint le portrait en pied, & de grandeur naturelle, de sa fillette. Assise sur un tabouret de tapisserie, trop voyante peut-être, elle est vêtue d'une robe blanche assez courte par le haut comme par le bas, & laisse flotter ses longs cheveux sur ses épaules. La ressemblance est parfaite & les chairs particulièrement étudiées. Ce n'est point une œuvre de pointilliste, & cependant on y distingue ces petites touches juxtaposées que nous retrouvons également chez M. Diffre, & que M. Rachou a heureusement abandonnées après en avoir donné l'exemple à Toulouse. Certes, l'œuvre est de mérite par les dimensions & par le travail consciencieux dont elle témoigne, & cependant il y manque quelque chose. Ne serait-ce point, par exemple, l'ombre portée du corps qui donnerait plus de solidité au tableau, en outre qu'elle atténuerait la vivacité des couleurs du tabouret? Ne pouvant faire du plein air, M. Prouho a voulu, sans doute, faire œuvre d'harmoniste. Mais il a coutume d'observer trop directement la nature pour tomber dans le procédé quel qu'il soit, & le nouveau portrait de fillette qu'il nous donne est un digne pendant de celui de sa nièce, remontant déjà à plusieurs années.

M. Baylac est trop sec, M. d'Assier de Latour trop minutieux, & M. Batut trop enclin aux couleurs bitumineuses. Les uns & les autres ne se laissent pas assez aller aux impressions immédiates de l'œil & aux bonnes fortunes de la main.

M. Henry Loubat occupe une des premières places parmi les meilleurs peintres de portraits à Toulouse. Cette année, il a fait une double incursion dans l'armée & dans la magistrature. Son *Portrait du général X**** a du moins l'avantage d'être fait d'après nature, & on le sent peint de verve avec la *furia francese* de son modèle. Quoique retracé de souvenir, le *portrait de M. de Saint-Gresse* n'en est pas moins très ressemblant avec sa face socratique & son sourcil dantonien, sous la robe de pourpre bordée d'hermine, dans son fauteuil de premier président de la Cour d'appel de Toulouse. Mais il aurait gagné à être exécuté de son vivant. M. Loubat aurait pu lui donner bien davantage cette vérité d'aspect & cette justesse d'expression qui font le mérite d'un autre portrait de magistrat qu'il avait exposé il y a deux ans & qui reste son chef-d'œuvre.

Digitized by Google

Nous pouvons apprécier M. Loubat non seulement par ses œuvres personnelles, mais encore par celles de ses élèves qui sont aussi remarquables que nombreux. En première ligne nous devons mentionner le *Portrait de sa mère*, par Mlle Geneviève HALSEY, car il est excellent de tous points. Les portraits, exposés par Mlle Jeanne BERNET, dénotent une grande sincérité dans l'expression comme dans la facture. Mlle Emilie COSTE nous a conservé, esquissée à grands traits, la physionomie de cette malheureuse Mlle Laval qui a péri naguère dans le désastre de la place des Carmes. Quant à Mlle AUDEMAR-LUXEUL, elle recherche un peu l'originalité, & ce n'est pas une œuvre banale que sa *Tête* de jeune fille aux cheveux noirs, aux yeux ardents, au corsage vert.

Les élèves-hommes de M. Loubat semblent moins bien doués. Les portraits présentés par M. Pierre BONAFOUS & par M. Dominique POUVERT sont médiocres. M. Marius SAVIGNOL leur semble supérieur ; si son dessin laisse à désirer, sa couleur est franche & vigoureuse.

* * *

A propos de M. Séverin DUOLÉ, aujourd'hui professeur de dessin à l'École de Sorèze, nous devons parler non seulement de ses œuvres, mais encore de ses procédés. Il nous a envoyé un *portrait* d'homme & un paysage (*La Garonne à Toulouse*). L'une & l'autre sont caractérisées par un ensemble de teintes violettes qui sont le résultat d'un véritable parti-pris, bien plutôt que du « daltonisme », ainsi qu'on pourrait le croire au premier abord. Il applique, en effet, une nouvelle théorie artistique qui devient chaque jour plus en vogue à Paris & que l'on appelle le « Violettisme. »

Le Violettisme s'appuie sur les lois de la couleur formulée par l'illustre chimiste Chevreul & découvertes, dès 1812, par un peintre français nommé Charles Bourgeois, mort en 1832, & resté célèbre par ses recherches utiles à la partie chimique de la peinture. Ces lois découlent du principe que la lumière blanche est faite de l'union des trois couleurs primaires : le rouge, le jaune & le bleu. Or, quand notre œil perçoit deux de ces trois couleurs primaires, il recherche machinalement la

Digitized by Google

troisième couleur pour composer la lumière blanche qu'il est habitué à voir ou que la nature le porte à reconstituer. L'expérience démontre cette règle & cette tendance. Prenez, par exemple, une surface sur laquelle vous aurez peint en cercle du jaune & du bleu mélangés : ce mélange formera une teinte verte qui se terminera spontanément par une auréole rouge. Si, d'autre part, vous amalgamez du jaune & du rouge, ils formeront une teinte orange auréolée de bleu, tandis que le bleu & le rouge, joints ensemble, formeront une teinte violette auréolée de jaune. Cette observation a été déjà formulée par Gœthe, à propos des fleurs jaunes du crocus, & par Delacroix, qui l'avait faite sur un cabriolet peint en vert, & qui l'a appliquée dans plusieurs de ses tableaux, notamment dans son superbe *Abd-el-Rahman*, du Musée de Toulouse, dont le cheval gris a des reflets semblables à ceux du « pigeon bleu sous l'ombre, » suivant la comparaison des Arabes.

Dans ces circonstances, si l'on place à côté d'une couleur composite la couleur qui lui est complémentaire, les deux couleurs s'exaltent réciproquement par leur juxtaposition, & l'on reconstitue la lumière blanche, celle qui plaît le plus à notre œil par nature & par habitude. Par contre, si l'on mélange deux couleurs complémentaires, l'on tombe dans des couleurs qui ne sont qu'une variété de gris & qui ne donnent que des tons ternes & fades. C'est la principale cause de l'ancienne querelle des classiques & des romantiques, les uns se préoccupant surtout de la ligne & les autres de la couleur, & tous procédant par intuition plutôt qu'avec les données de la science.

La difficulté est que la lumière ne peut être donnée que par la division des couleurs. Aussi Delacroix a-t-il usé de véritables « ficelles » pour rétablir le mélange optique & produire l'effet lumineux. Pour représenter, par exemple, les chairs rosées d'une peau de femme, comme au plafond de la bibliothèque du Luxembourg, sur l'incarnat violacé des chairs il a placé des hachures d'un vert brutal qui, à distance, se fondent dans le rose & produisent l'effet voulu que les couleurs mêlées sur la palette n'auraient pu rendre à aucun degré.

Malgré ses exagérations évidentes & souvent inacceptables,

Digitized by Google

l'école actuelle des « Violettistes, » —qu'on nomme plus volontiers des « Pipipistes » en argot d'atelier, — est par suite en accord complet avec les nouvelles formules de la science, & son mode de procéder, le « pointillé, » n'est que l'application de ces formules. Aussi ses adeptes n'hésitent-ils pas à dire que l'avenir lui appartient.

Au surplus, la théorie des couleurs est en parfaite concordance avec celle des sons, ainsi que l'a fait remarquer Euler, qui enseigne que les couleurs ne sont autre chose que les différentes vibrations de la lumière. De même qu'en musique le ton grave & le ton aigu dépendent de la tension plus ou moins grande de la corde qui doit donner les vibrations, de même, en peinture, l'effet & l'intensité de la couleur dépendent de la multiplicité & de l'amplitude des teintes employées. Tout dépend ensuite du mode d'emploi. Souvent Delacroix a eu tort de ne pas dissimuler suffisamment le procédé, comme, par exemple, dans sa fameuse *Entrée des Croisés*. Mais aujourd'hui il est des peintres qui, sans avoir son talent génial, savent en user sans choquer, soit par la finesse de la touche pour les tableaux de chevalet, soit par l'observation des distances quand il s'agit d'un plafond ou d'une peinture murale. On en cite de nombreux à Paris, tels que M. Dubois-Pillet, qui est un véritable maître pointilliste & violettiste; M. Cross, qui peint le portrait aussi bien que le paysage & obtient des effets de lumière surprenants; M. Maurice Denis, qui égale M. Puvis de Chavanes par ses conceptions idéalistes & le surpasse pour la couleur & pour l'effet; M. de Toulouse-Lautrec, qui excelle dans la représentation des types parisiens, gommeux & bohêmes, grandes dames & cocottes, & une foule d'autres qui joignent à la sincérité des primitifs la science des modernes, & à la tête desquels on doit citer des observateurs comme M. Forain, des idéistes comme M. Rafaëlli & des oseurs comme M. Degas.

M. Séverin Duolé est-il à leur hauteur? Non, sans doute, car il n'a ni leur habileté de main, ni leur audace, ni leur envergure. Mais il cherche comme eux & nous souhaitons qu'il trouve sa voie. Il ne peut, dans tous les cas, réussir qu'à la condition de varier ses procédés. « L'impressionnisme » ne

Digitized by Google

saurait se borner à l'exaltation du violet pour la couleur, pas plus qu'il ne saurait se cantonner dans le « pointillisme » comme mode de procéder.

Ainsi qu'on l'a fait observer, la couleur violette joue en peinture le rôle attribué par les musiciens à la septième note de la gamme qu'ils nomment « la sensible » & qui forme un élément de transition avec la gamme supérieure. En effet, au bout du spectre solaire que trouve-t-on? Une *septième* couleur qui, elle aussi, forme un élément de transition avec les autres gammes du spectre solaire, & qui n'est autre que le violet. Le violet pourrait donc s'appeler également « la sensible, » &, à ce titre, il est de nature à rendre les plus grands services pour harmoniser les divers tons d'un tableau & les rendre plus concordants, comme l'a fait, par exemple, M. Richard Hall pour sa *Classe manuelle* que nous avons déjà appréciée. Seulement, le violet est une couleur éminemment délicate & traîtresse; elle est, par suite, susceptible de jouer les plus mauvais tours aux outranciers de l'impressionnisme. Il ne faut donc s'en servir qu'à bon escient, après avoir longtemps tâtonné, sans parti pris d'aucune espèce, en recherchant surtout la vérité éclairée par le raisonnement & par l'expérience. C'est ce que nous ne saurions trop recommander à M. Séverin Duolé comme à tous ceux qui procèdent de l'école qu'il affectionne.

***

Il semble que le paysage soit la partie faible des artistes toulousains. Il n'en était pas ainsi dans la première partie de ce siècle. Mais où sont aujourd'hui les Valenciennes, les Richard, les Brascassat, les Duston, voire les Soulié, les Latour, les Pélegry? Après avoir cité M. Yarz, nous n'en saurions nommer d'autre qui ait véritablement fait œuvre de maîtrise dans ce genre. La chose est d'autant plus extraordinaire que nos artistes peuvent trouver tout près d'eux ample matière à se former. Sans parler des environs de Toulouse & des bords de la Garonne & de ses affluents, n'avons-nous pas à nos portes les Pyrénées? Elles valent bien, pour l'instruction des paysagistes, les environs de Paris, qui nous ont

Digitized by Google

donné les Français, les Corot, les Daubigny, les Pelouze, les Rapin & tant d'autres.

Sans doute, M. DIDIER-POUGET est né à Toulouse; mais il a fait son éducation artistique à Bordeaux, & il en est encore à ses débuts — des débuts qui promettent un glorieux avenir. Son envoi de cette année ne saurait pourtant nous satisfaire entièrement. Son *Vallon des carrières*, à Mugron (Landes), est une œuvre intéressante par sa facture; mais ce n'est pas un tableau, au véritable sens du mot.

Il y a plus d'habileté de main que de vérité dans le grand *paysage* de M. ENGALIÈRES, consciencieusement peint, mais trop uniforme de frondaison.

M. Hyppolyte BÉRINGUIER peint mieux la nature morte que le paysage, & il en est de même de sa femme, Mme Marie BÉRINGUIER.

Quoique Toulousain, M. Albert de GAUJAC s'est étudié à peindre *la petite Afrique*, *à Beaulieu*. Un rideau d'arbres verts laisse voir au loin la mer d'un bleu intense, que bordent des roches crayeuses surmontées de quelques rares végétations. Sa facture est un peu primaire; mais la couleur ne manque ni de chaleur ni de luminosité.

Avec M. Hippolyte GUY nous retrouvons *Toulouse*, *vue du Bazacle*. Les premiers plans auraient pu être plus étudiés; mais les fonds s'enlèvent bien, doux & agréables, mauves ou violets, sur un ciel perlé, & l'eau de la Garonne est claire & fluide.

Quoique un peu vieillots, les procédés de M. ISEMBART nous ont procuré l'occasion de voir un superbe *Paysage* d'une belle ordonnance & d'une sérieuse facture.

Mais que dire des paysagistes parisiens? Ils sont vraiment nos maîtres, à quelque école qu'ils appartiennent. Voyez M. FRANÇAIS. Il en est encore au paysage classique, s'il n'est plus héroïque. Il nous montre un simple ruisseau, *Sous bois*, dans le département de l'Ain, & tout y est exécuté avec la conviction loyale, le savoir sans jactance, la grâce, le sentiment qui caractérisent depuis la moitié du siècle cet artiste aussi consciencieux que délicat.

M. DAMOYE est plus jeune d'âge & de manière. Il excelle

Digitized by Google

dans la peinture des grands horizons. La *Seine à Epinay* est un peu lourde de facture, mais sa tonalité reste quand même claire & lumineuse.

Les esquisses de M. Paul SAÏN, enlevées d'un pinceau primesautier, forment un ensemble des plus distingués. Elles sont traitées avec cette entente de la nature & cette sûreté de main qui sont le propre des grands artistes, quelle que soit l'école à laquelle ils puissent appartenir.

C'est encore une esquisse qu'a signée M. DARDOIZE. Elle nous donne une vue d'ensemble de *Bénévent*, dont on aperçoit les maisons dominant des vallons verdoyants, bordés d'arbres au feuillage plus sombre.

Les *Bords de la Meuse, à Haybes* (Ardennes) n'étaient pas assez bien placés pour être jugés à leur véritable valeur. Ils font honneur à leur auteur, M. Prosper GALERNE. La Meuse coule à pleins bords à travers une vallée verdoyante, encadrée par des collines qui descendent jusqu'à ses rives & se détachent sur un ciel mordoré qu'éclairent les dernières lueurs du jour. Dans le fond, à droite, le village dont les toits d'ardoise se mêlent aux arbres jaunissants. Tout respire la quiétude d'un beau soir. On s'arrête, le cœur touché, devant ce calme séjour que rien ne trouble, pas même le souffle léger du vent. Il semble que, pour mieux rendre cette quiétude, M. Galerne ait tourné le dos au soleil couchant & regardé de préférence les parties que la lumière abandonnait & qui se remplissaient d'ombres transparentes & mystérieuses.

M. IWIL, qui excelle dans les marines, ne nous a donné cette fois que des paysages. Sa manière est un peu maigre dans son tableau d'*Avril à Barbizon*, mais elle ne laisse rien à désirer dans l'esquisse, peinte sur place sans doute, de la *Meuse à Dordrecht*.

La *Lande bretonne* de M. BOUTET DE MONTVEL n'est pas précisément agréable à voir, mais elle constitue une superbe étude de vérité & de rendu dans des dimensions peu ordinaires.

M. AUGUIN est un des chefs de l'école bordelaise. Il ne nous a pas envoyé cette année un tableau aussi complet, aussi étendu que celui de l'an dernier. Toutefois, ses *Bords de l'Isle*

Digitized by Google

ne manquent ni de valeur, ni d'intérêt. Il a su bien rendre le charme souriant de la verdure & de l'eau à l'heure fraîche du matin, un jour d'été.

Mme ANNALY est également de Bordeaux & ses œuvres témoignent d'un travail plein de zèle. Tous les tableaux qu'elle envoie sont traités dans de grandes dimensions avec tout le soin dont elle est capable. Il s'agit, cette fois, d'une vue des *Bords de la Dordogne*, en hiver. Les arbres sont sans feuilles, tendant vers le ciel leurs branches dénudées, & rien ne vient égayer dans le détail la tristesse morne de l'ensemble.

*
* *

Les peintres de marine abondent, &, chose singulière, il est un Toulousain qui excelle dans ce genre. C'est M. Georges de LATENAY, qui nous a aujourd'hui quittés pour Paris & Montpellier, où il habite. Son tableau, représentant *La plage de Sehvennigen*, en Hollande, est un petit bijou de luminosité & de précision. Malgré sa petite étendue, on y distingue tous les détails, sans sécheresse ni minutie. Il est rempli de personnages touchés de lumières vives, alertes, spirituelles, & relevés d'ombres transparentes qui leur donnent un relief charmant. Nous aimons moins la grande toile peinte aux pieds des *Falaises de Saint-Jouin* (Seine-Inférieure). C'est une véritable symphonie en bleu tirant sur le vert & le violet, où tout se marie dans une harmonie monocorde, la terre, la mer & le ciel. Les chaloupes elles-mêmes participent de la note ambiante. Nous ne saurions dire si cela est vrai, tant c'est étrange; dans tous les cas, c'est habile & intéressant. Quant à son étude, prise à *Concarneau*, elle est peinte d'une main plus libre & donne du site une impression bien observée & bien rendue.

M. Raoul BRUN affectionne particulièrement les effets nocturnes ou tout au moins crépusculaires, en outre qu'il est le peintre attitré d'Arcachon où il prend presque tous ses sujets de tableaux. *Son coucher de soleil* ressemble furieusement à ses *effets de lune* des années précédentes : nous finissons par n'y voir qu'un procédé & nullement la nature. Il y a joint une vue de *Banyuls-sur-Mer*, où il a voulu prendre sa revanche sans doute, & montrer qu'il savait également peindre le plein jour.

Digitized by Google

Mais il semble en avoir été aveuglé, car il y a juxtaposé les couleurs les plus violentes & les plus criardes.

M. Eugène DAUPHIN peint dans une gamme très chaude, mais claire & harmonieuse. Son *Quai de Toulon* & son *Quartier des pêcheurs à Saint-Tropez* sont d'un luminariste flamboyant. Ciel, terre, eau, maisons, navires & personnages, tout est embrasé des feux d'un soleil rutilant, tout miroite en blanc, en rose, en jaune, en lilas : c'est un véritable feu d'artifice.

M. NARDI procède de la même manière. Sa route de *Tamaris à Balaguier*, près de Toulon, côtoie la mer d'un bleu violent qui fait ressortir sa poussière crayeuse; à gauche, la roche blanchâtre surmontée d'une maison de garde; dans le fond, la colline dont les pieds plongent dans la mer & dont le sommet se détache sur un ciel d'azur très clair. Sa *Petite rade* de Toulon est plus calme peut-être que sa route de Tamaris, mais non moins « lumineuse. »

M. OLIVE est également un Provençal qui use des gammes les plus intenses. Ses *Rochers d'Endoume*, à Marseille, émergent en blanc de la mer plus bleue que l'indigo, & ses *Vapeurs du port de la Joliette*, peints au minium, ressortent en rouge vif sur un fond multicolore dont rien n'atténue les acuités.

Est-ce la différence du climat? Mais, en nous montrant l'Océan au *Port-Blanc*, à *Quiberon* ou à *la Perrière*, en rade de Lorient, Mme Elodie LA VILETTE nous fait passer du clair aigu au gris morose. Même en représentant des effets de soleil, nous ne voyons nulle part la lumière chaude & transparente. Les quelques taches blanchâtres qui mouchètent ses eaux opaques ressemblent à des blocs de glace plutôt qu'à des flocons d'écume. C'est le cas de répéter, avec Leconte de Lisle :

Lumière, où donc es-tu?... Peut-être dans la mort!

M. LE SÉNÉCHAL DE KERDROERET nous avait habitué à des œuvres plus importantes. Son *Effet de calme, le matin, dans la baie de Cancale*, est un petit tableautin qui se borne à nous montrer, dans le lointain, une série de bateaux de pêche, de forme semblable, rangés sur deux lignes, noirs quant à la carène, gris foncé quant à la voile. C'est bien; mais on deman-

Digitized by Google

derait mieux, parce qu'on sait pouvoir obtenir de l'excellent.

M. Edouard PETITJEAN est un maître habile. Son *Steamer à quai d'Anvers* est largement traité par empâtements polychromes du meilleur effet.

M. TIMMERMANS n'est pas moins exercé à peindre la mer. Son *Coup de vent* soulève le navire & le fouette de colonnes d'eau s'éparpillant en gerbes légères comme un brouillard. Son *Entrée du port du Havre* est peint d'une façon plus calme, mais non moins vraie & juste.

Nous aimons surtout la manière de M. WALLERSTEIN, lorsqu'il nous montre la *Tamise en face de Linehouse*, à Londres. Le fleuve est très étendu en cet endroit : on dirait un bras de mer. Des barques mouillées, des navires immobiles sur leurs ancres coupent l'horizon de leur coque noire. Dans le lointain, des carènes démontées, des mâts se dressant, la rive plate à perte de vue ; çà & là, de blanches mouettes traversant le ciel où courent les nuages pâles qui, bientôt sans doute, vont se résoudre en brouillard épais, sinon en pluie. C'est très simple d'aspect, sans prétention comme peinture; mais c'est franc & plein d'honnêteté.

***

Les peintres d'animaux se font de plus en plus rares à Toulouse. M. DEBAT-PONSAN est le seul qui suive glorieusement la voie tracée par Brascassat, & nous avons déjà rendu compte de son charmant tableau représentant la *Sortie de l'étable*.

M. d'ASSIER DE LATOUR met un soin consciencieux à peindre les chiens. Son dogue au mufle noir, assis contre un mur, peint de grandeur naturelle, n'est pas sans mérite. Mais on demanderait plus de liberté dans la main, moins de fini dans l'exécution. En revanche, ses *Bœufs de labour* sont trop simples de facture.

M. Jules GÉLIBERT est passé maître dans le genre qu'il a toujours cultivé. Le *Départ d'un râle de genêts* est un petit tableau complet, plein de vérité comme sujet & peint avec une précision rare.

La *Vache brune*, de M. Léon BARILLOT, est traitée dans de grandes dimensions. Elle s'avance presque de face sur un

Digitized by Google

tertre élevé & profile son corps foncé sur un ciel gris clair. Dans le fond, à gauche, les toits d'un village émergent de la prairie qui est aux premiers plans. La première impression n'est pas favorable : on est étonné de ce gros corps remplissant toute la toile & supporté par des jambes grêles. La facture est pourtant habile & traitée d'une main ferme & juste. — Combien nous préférons l'autre tableau de M. Barillot intitulé *Un Soir d'automne* (Haute-Marne) & représentant une vache rentrant du pâturage & longeant la lisière d'un bois! Elle est dans de moindres dimensions; mais la composition est disposée avec infiniment d'art & de goût, l'exécution en est, en toutes ses parties, très sincèrement menée & poursuivie, & l'effet, bien observé, est rendu de la façon la plus heureuse.

Quant à M. VEYRASSAT, il nous a envoyé un véritable bijou de précision dans les animaux comme dans les personnages, au milieu d'un paysage d'été rempli d'une lumière chaude & enveloppante. Sa *Meule de gerbes* rappelle sa meilleure œuvre, son œuvre capitale, *Août dans la Brie*, qui fut une des merveilles du Salon de Paris en 1889. Elle est traitée dans cette même gamme chaude, claire, harmonieuse, avec l'attention & le goût qui donnent à un sujet banal un véritable intérêt. Malgré ses visées fort modestes, elle donne plus à réfléchir que bien des machines de vaste étendue, compliquées & bruyantes.

***

Les tableaux de nature morte abondent aussi bien que les tableaux de fleurs, & plusieurs sont absolument remarquables.

Parmi les artistes toulousains, nous devons tout d'abord distinguer M. Eugène CLAUDE, dont le faire est large, la pâte chaude, le dessin exact, l'effet bien pondéré. Ses *Fraises au champagne* sont appétissantes & son *Melon* entr'ouvert particulièrement savoureux.

Le *Lapin mort* de M. FOUACE est un véritable trompe-l'œil. On ne saurait peindre avec plus de verve & de brio.

C'est encore un *Melon* que nous présente M. ATTENDU. Il

Digitized by Google

y a joint trois prunes dont la chair mordorée réjouit l'œil & sollicite la dent.

M. Jean BENNER ne s'est pas contenté de nous montrer une superbe tête de *Jeune fille de Capri*, au teint basané, aux grands yeux noirs, à la bouche mignonne, à la figure expressive, habilement peinte au plein air de l'Italie; il y a ajouté des *Poissons de la Méditerranée*, vivants & frétillants, dont la peau satinée scintille comme la nacre aux rayons du soleil.

Le *Homard* de M. DARIEN est placé près du chaudron qui vient de le cuire. Tout autour, quelques huîtres avec des crevettes. C'est plus décoratif qu'artistique.

J'en passe, & des plus distingués. Mais il est impossible de parler de tout, même pour rendre justice à ceux qui le méritent.

***

Un tableau de fleurs ne saurait se raconter. Il y faut surtout une main souple, adroite, légère, des tons frais, harmonieux & justes, qu'ils soient peints à l'huile ou à l'aquarelle, & nous en avons, dans les deux manières, des spécimens tout à fait remarquables.

Nous avons déjà fait apprécier les *Phlox & les Renoncules* de notre compatriote, M. Henri de CALMELS.

Nous admirons de même les *Roses* de M. Paul BIVA & les *Pivoines* de Mlle CHAMP-RENAUD.

M. Achille Zô nous a envoyé de Bordeaux, où il est directeur de l'École des Beaux-Arts, deux tableaux minuscules, l'un représentant des *Chrysanthèmes* de toutes les couleurs, bleus, jaunes, rouges, violets, mauves, entassés dans un vase, & l'autre des *Verveines* amoncelées sur une table, le tout peint avec une extrême dextérité, sans confusion comme sans sécheresse.

M. Antoine GRIVOLAS est un élève de son père & ne lui est pas inférieur. Qu'il peigne des *Pivoines*, des *Roses*, ou toutes autres fleurs, il y met un esprit charmant & une habileté consommée.

Le *Panneau pour paravent* de Mlle TACONET est assurément plein de mérite; mais le plus remarquable est celui de

Digitized by Google

Mlle BERNAMONT représentant également des *Chrysanthèmes* de teintes diverses & d'une vérité saisissante. Il est peint à l'aquarelle comme sa *Jardinière de roses*, moins vigoureuses de ton peut-être, mais non moins jolies d'aspect.

***

Les peintres d'aquarelles sont un peu négligés dans les expositions. Leurs œuvres se perdent dans la foule des tableaux à l'huile, qui attirent par leurs dimensions, quand même leur mérite serait moindre. Il en est pourtant qui savent trouver des couleurs si vives, si variées, si chatoyantes qu'ils forcent l'attention & enlèvent les suffrages les plus rebelles.

Tel est le cas de M. Edmond FONTAN. Sa *Flaque d'eau* est tout simplement merveilleuse de vérité & de rendu. La difficulté à vaincre était d'autant plus grande que l'œuvre est traitée dans de grandes dimensions.

M. Victor FALIÈS excelle dans les croquis enlevés sur place en face de la nature. Il se contente de simples taches. C'est en effet, surtout en aquarelle, le grand problème à résoudre : produire le plus d'effet possible avec le moins de couleur possible. Mais il ne faut tomber ni dans la simplification trop sommaire, ni dans le kaléidoscope, & c'est ce qui arrive parfois à M. Victor Faliès, par exemple pour son *Chemin de Bagneux* & pour son *Automne* (dans le bois de Meudon).

M. Henri de GAILLARD mêle à ses aquarelles des traits de plume, comme le faisait jadis Soulié : cela lui permet de rendre plus distincts les nombreux personnages qu'il aime à grouper. Son *Croquis de Chasseurs* est bien enlevé ; nous lui préférons son *Grand-Café-Restaurant* plein de consommateurs.

M. François de BOUSQUET est un officier d'avenir qui sait occuper ses loisirs de la façon la plus artistique. Son *Chasseur alpin* ne donne pas toute la mesure de son talent ; mais il est bien dessiné, bien campé & se fait remarquer par son coloris juste & solide.

Nous regrettons que M. JOGNARELLI ne nous ait envoyé cette année qu'un dessin à l'encre de chine. Nous attendions de lui une œuvre plus importante. Le jeune page qu'il nous

Digitized by Google

représente de dos avec une rapière plus grande que lui est une simple fantaisie, mais elle ne manque pas de mérite.

***

Nous aurions encore à parler de bien d'autres œuvres distinguées dans différents genres, telles que les pastels, les gouaches, les fusains (en particulier ceux de M. Barry, dont on connaît l'habileté si grande), les dessins au crayon & à la plume, les émaux, les miniatures, &c; mais nous sommes obligés de nous borner, car il nous reste à rendre compte de la sculpture.

Nous sommes dans le pays par excellence des arts plastiques, & cependant un seul de nos vétérans ne nous a point oubliés. C'est M. MARQUESTE. Nous lui en sommes d'autant plus reconnaissants. Il nous a envoyé un buste de bronze vert, grandeur naturelle, représentant *Eve*. Physionomie intelligente, bouche délicate, œil vif, cheveux épars sur les épaules, elle semble naître à la vie & jeter sur tout ce qui l'entoure un œil plein de curiosité inquiète. C'est évidemment une œuvre de maître; mais le sujet comportait une statue entière plutôt qu'une simple tête. Nous l'attendons de lui.

Le *Djinn* de M. Théodore RIVIÈRE ne saurait prétendre à la beauté plastique. Malin, méchant même, il s'est perché sur une roche escarpée & crible de ses pierres les passants. C'est une étude très fouillée d'enfant de douze à quartorze ans, dans le genre du *Combat de Coq* de M. Falguière.

Le morceau capital du Salon était, à n'en pas douter, la *Salambô* de M. BERGÈS, qui a obtenu le prix Cazal. Salambô, toute nue, est couchée de son long, ayant à côté d'elle un serpent qui s'enroule autour de son corps & caresse ses chairs frémissantes. On chercherait en vain dans cette femme quelques signes d'un race particulière, notamment de la race carthaginoise. Il faut se contenter d'y voir une superbe fille bien dodue, se pâmant au contact du reptile qui l'enlace de ses « longs replis tortueux. » Malgré ses mérites non douteux, on sent encore l'élève plutôt que le maître dans cette œuvre de jeune homme. On le reconnaît surtout à ces formes arrondies qui « font bouteille, » suivant l'argot de l'atelier, &

Digitized by Google

qui demanderaient un accent plus ferme, une personnalité plus accusée.

M. MOULINIER n'a jamais appartenu à l'École. Il sculpte d'instinct & s'est contenté des leçons de M. Laporte. Ses œuvres n'en sont pas moins dignes d'intérêt. Sa qualité maîtresse, c'est de saisir la ressemblance. Il sait, de plus, mener à point ses personnages. Le *portrait de M. K...*, fait de bronze, est particulièrement satisfaisant, malgré certaines duretés de détail dans les traits du visage. Nous aimons moins le *Portrait de Son Eminence le cardinal Desprez*, archevêque de Toulouse, dont M. Moulinier n'a pas entièrement rendu la véritable expression du visage, si fine dans sa bonhommie patriarcale.

M. PECOU s'est contenté de nous envoyer de Bordeaux des médaillons de bronze, de plâtre & de terre cuite, sans mérites bien particuliers. Nous attendions mieux de sa haute notoriété artistique & de ses succès précédents.

M. VERNHES est un élève de M. Falguière. Il nous a présenté des spécimens curieux de bustes de cire durcie inaltérable, d'après les procédés des Anciens. C'est d'abord une *Tête d'ânier du Caire*, au teint basané, aux lèvres, lippues; c'est ensuite une tête de jeune fille intitulée *Rêverie*. Ni l'une ni l'autre ne manquent de mérite artistique; elles sont, en outre, d'un effet très décoratif.

De M. Jean RIVIÈRE nous retrouvons une vieille connaissance : un médaillon représentant la fameuse Théodora — une simple fantaisie décorative, plus étrange que belle, dans le genre byzantin.

Après cela, nous chercherions vainement d'autres morceaux de sculpture dignes de l'attention dans la foule des portraits, des statuettes, des médaillons & des pochades de bronze, de plâtre ou de terre, qui ont été exposés & qui émanent d'élèves encore à leurs débuts ou d'amateurs manquant plus ou moins d'études premières. Nous n'aurions su même distinguer dans le nombre le médaillon de Victor Hugo, s'il n'était signé de la main défaillante de M. Léon MARIE, qui fut un des meilleurs élèves de M. Falguière.

Dans ces circonstances, nous préférons ne plus citer aucun nom. Nous ajournons nos statuaires — jeunes & vétérans — à

Digitized by Google

l'an prochain, & nous faisons des vœux pour qu'ils se montrent à la hauteur des peintres qui nous envoient des toiles souvent dignes de figurer avec honneur dans le Salon le plus difficile, & parfois même susceptibles de trouver place dans le Musée le mieux fourni de chefs-d'œuvre. Qu'ils y songent : on a dit des sculpteurs toulousains qu'ils étaient l'honneur de l'art français contemporain, & c'est pour eux un véritable devoir de soutenir cette glorieuse réputation.

Jean DE L'HERS.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

CHANTS DE NOCES DE L'AGENAIS

Quand on porte le lit du marié :

Toco tous bèous, bouè deligent,
Que ço que portets vau d'argent.
Toco tous bèous dans l'agulhoun,
Pourtan lou let d'aquet pinsoun !

Touche tes bœufs, bouvier diligent,
Car ce que tu portes vaut beaucoup [d'argent.
Touche tes bœufs avec l'aiguillon,
Nous portons le lit de ce pinson.

On arrive à la maison de la mariée :

Lou léi n'es de briouletos,
E de rosos musquetos
Lour tour doù léi !
Novio, tas amouretos,
Perdes anei.

Le lit est de violettes
Et de roses musquées,
Le tour du lit !
Mariée, tes amourettes,
Tu perds aujourd'hui.

1. Ce chant populaire a été recueilli à Fauillet, près Tonneins, & à Cambes, canton de Seyches (Lot-&-Garonne). Ces deux localités sont éloignées l'une de l'autre d'environ vingt-cinq kilomètres. On y parle deux dialectes différents : de là, les discordances qu'on remarquera dans mon texte & que j'ai dû laisser subsister pour ne pas sortir de mon rôle de scribe. J'ai écrit à Fauillet sous la dictée de M^me^ veuve Dubos, née Charbonneau, grand'mère de ma femme ; & à Cambes, sous celle de ma mère qui a entendu ce chant, il y a environ trente ans, dans cette commune. M^me^ Ducasse (de Fauillet) m'a également fourni quelques couplets. A l'heure qu'il est, ce chant ne se dit plus dans les noces de l'Agenais. C'est à peine si les jeunes filles de la campagne en ont retenu quelques vers. Je dois faire remarquer que l'ordre dans lequel les couplets étaient chantés n'était pas toujours bien fixé ; beaucoup d'entre eux pourraient se déplacer. — Cf. Bladé, *Poésies populaires de la Gascogne*, I, p. 234.

Digitized by Google

En montant le lit :

Nou boutan pas caillibos d'auba,
Acos de boy que nou ten pas,
Boutan caillibos d'acajou,
Acos de boy que ten millou.

Ne mettons pas des chevilles de saule
C'est du bois qui ne tient pas;
Mettons des chevilles d'acajou;
C'est du bois qui tient mieux.

Lou lei ou lou crofe,
Praubes amourous,
Lou lei ou lou crofe
Vau mei que vous

Le lit ou le coffre,
Pauvres amoureux,
Le lit ou le coffre
Vaut plus que vous.

Quand le marié arrive à la maison de la mariée :

Oubrets la porto, pourtiè,
Oubrets la porto.
— Que portes à la novio, nouviè,
Que portes à la novio?

Ouvrez la porte, portier,
Ouvrez la porte.
— Que portes-tu à la mariée, marié?
Que portes-tu à la mariée?

— La camiso li porti, pourtiè,
La camiso li porti.
E prenets la
E sarrats la
E barrats la porto, pourtiè,
E barrats la porto.

— La chemise, je lui porte, portier,
La chemise, je lui porte
Et prenez-la
Et serrez-la
Et fermez la porte, portier,
Et fermez la porte.

— Que portes à la novio, nouviè,
Que portes à la novio?
— Lous souliès li porti, pourtié,
Lous souliès li porti.
E prenets lous, &c.

— Que portes-tu à la mariée, marié?
Que portes-tu à la mariée?
— Les souliers, je lui porte, portier,
Les souliers, je lui porte.
Et prenez les, &c.

— Que portes à la novio, nouviè?
Que portes à la novio?
— Li porti la courouno, pourtiè,
Li porti la courouno
E prenetz la
E sarrats la
E oubrets la porto, pourtiè,
E oubrets la porto.

— Que portes-tu à la mariée, marié?
Que portes-tu à la mariée?
— Je lui porte la couronne, portier,
Je lui porte la couronne.
Et prenez-la
Et serrez-la
Et ouvrez la porte, portier,
Et ouvrez la porte.

Quand on habille la mariée :

Avanço-te, novio, a t'apresta,
Lou novie que vay arriva;
Avanço-te viste, proumtamen,
Vaqui lou novie dans sas gens.

Dépêche-toi, mariée, à te préparer,
Le marié qui va arriver;
Dépêche-toi vite, promptement,
Voilà le marié avec ses gens.

Digitized by Google

Novio, ta may te plouro,
De fren que li eres bouno;
Quites toun pay, ta may,
Per un james
E t'en vas per la vito
Servi n'estranyer.

Mariée, ta mère te pleure,
Tant tu lui étais bonne;
Tu quittes ton père, ta mère,
Pour jamais
Et tu vas pour la vie
Servir un étranger.

On lui met une couronne sur la tête avec quatre rubans & des brillants. Chacune des jeunes filles venues à la noce y pique une épingle & la retire après la cérémonie religieuse, parce que l'on croit qu'il n'y a pas de plus sûr moyen de se marier dans l'année.

Meten li la coùrouno,
Lo que sa may li douno,
Li cau douna;
James pus de la vito
Elo n'aura.

Mettons-lui la couronne,
Celle que sa mère lui donne
Il faut lui donner.
Jamais plus de la vie,
Elle n'en aura.

La novio a nau brillants sau cat,
Pensi que lous a meritats;
Cado brillant porto sa flou
Amei la novio soun ounou.

La mariée a neuf brillants sur la tête;
Je pense qu'elle les a mérités;
Chaque brillant porte sa fleur
Et la mariée son honneur.

La novio a nau brillants sau cat,
Sinnes que lous a meritats;
N'i en a quatre d'or e cinq d'argent,
S'eren tous d'or, que brillaren!

La mariée a neuf brillants sur la tête;
C'est un signe qu'elle les a mérités;
Il y en a quatre d'or & cinq d'argent;
S'ils étaient tous d'or, comme ils brilleraient!

Nosto novio n'o un bèu chignoun;
Per debat y o la garnisoun.
Sou pode dire en veritat,
Car iou les ei bist boulega.

Notre mariée a un beau chignon;
Par dessous il y a la garnison (de poux).
Je puis le dire en vérité,
Car je les ai vus remuer.

Nosto novio n'o un bèu courset;
Ei bien taillat, mes n'ei pas dret;
Quus aquet taillur maladret
Que li o gastat soun bèu courset?

Notre mariée a un beau corset;
Il est bien taillé, mais il n'est pas droit.
Quel est ce tailleur maladroit
Qui lui a gâté son beau corset?

Nosto novio n'o un coutilloun;
Ei bien taillat, mes n'ei pas où round;
A quus aquet taillur fripoun
Que li o taillat soun coutilloun?

Notre mariée a une jupe
Qui est bien taillée, mais n'est pas ronde;
Ah! quel est ce tailleur fripon
Qui lui a taillé cette jupe?

Digitized by Google

Nosto novio n'o un damantau ;
Ei bien taillat, mes li vay mau ;
A quus aquet taillur lourdaud
Que li o taillat soun damantau?

Notre mariée a un tablier
Qui est bien taillé, mais qui lui va mal ;
Ah ! quel est ce tailleur lourdaud
Qui lui a taillé ce tablier?

Nosto novio n'o de debas
Que soun filat de pial de rat;
Quus aquelo que les i o tricoutat?
Es la fillo de mau caussat.

Notre mariée a des bas
Qui sont filés de poil de rat;
Quelle est celle qui les lui a tricotés?
C'est la fille du mal chaussé.

Nosto novio n'o de souliès;
Soun bien taillat, mes soun pla laids;
A quus aqueu vilen courdougner
Que li o gasta tau sei souliès?

Notro mariée a des souliers;
Ils sont bien taillés, mais ils sont fort laids;
Ah ! quel est ce vilain cordonnier
Qui lui a ainsi gâté ses souliers?

Nosto novio n'o dei souliès?
Que soun pas de cuer de betet
E soun peirin les y o pagat
En li dounant. . . . . '

Notre mariée a des souliers
Qui ne sont pas de cuir de veau
Et son parrain les lui a payés
En lui donnant. . . . . .

La mariée sort de sa maison :

Novio, qu'as-tu heit à tas gens
Qu'atau te tiren de dedins?
— Nou lous y ei heit, ni lous y ei dit;
M'en boy ana servi'n marit.

Mariée, qu'as-tu fait aux tiens
Qu'ils te chassent de leur maison?
— Je ne leur ai fait ni dit quoi que ce soit.
Mais je veux aller servir un mari.

Variante :

Moun sort ero en tau predit.

Mon sort était ainsi prédit.

(Au seuil de la maison)

Genouille te, novio, sòu paillassoun,
A toun pay demando perdoun ;
Se toun pay te perdouno pas,
Lou boun Diou te perdounara.

Agenouille-toi mariée, sur le paillasson;
A ton père demande pardon ;
Si ton père ne te pardonne pas,
Le bon Dieu te pardonnera.

Novio, te heit pis mau lou cò,
Quita toun monde coumo aco?
Novio, tu as lou cò bien du,
Ta may te plouro e noun pas tu.

Mariée, ne te fait-il pas mal le cœur,
De quitter tes gens comme cela?
Mariée, tu as le cœur bien dur,
Ta mère te pleure, & toi tu ne la pleures pas.

1. Allusion à l'usage qui veut que ce soit le parrain qui fournisse les souliers & la marraine la chemise ; aujourd'hui encore le marié & la mariée reçoivent les souliers & la chemise de leurs parrains & de leurs marraines.

Digitized by Google

Novio, tout en partent d'aci,
Quito la roso, pren souci;
Quito la roso dòu casau,
Pren souci de l'oustau.

Novio, bouto las mans sau cat;
Digo : boun temps, oun ses anat?
Las mans sau cat, lous pes sòu hour,
Digo adiou à tous bèus jours.

La novio a dit a matin
Adichats a tous sous vesins:
Adichats, vesins, adichats,
Vendrats me veire quand voudrats.

Mariée, en partant d'ici,
Quitte la rose, prends le souci;
Quitte la rose du jardin,
Prends le souci de la maison.

Mariée, mets les mains sur la tête;
Dis : « bon temps, où es-tu allé? »
Les mains sur la tête, les pieds sur le four,
Dis adieu à tes beaux jours.

La mariée a dit, ce matin
Adieu à tous ses voisins :
Adieu, voisins, adieu,
Vous viendrez me voir quand vous voudrez.

Les invités de la mariée :

Nous au n'eren dus milo
Per accoumpagna no hillo!
Avant, avant,
Avant, cavalerio,
Lous de davant!

Nous, nous étions deux mille
Pour accompagner une fille!
En avant, en avant,
En avant, cavalerie,
Ceux de devant!

Les invités du marié :

Nous au n'eren tres milo
Per accoumpagna'n jouen drillo,
&c., &c.

Nous, nous étions trois mille
Pour accompagner un jeune gars,
&c., &c.

Dialogue entre les invités du marié & ceux de la mariée :

Nosto novio marcho mignoun
Coumo las gens de coundicioun.
Voste novie marcho ta mau
Coumo lous porcs que van òu nau.

Notre mariée a la démarche mignonne
Comme les gens de condition.
Votre marié marche mal
Comme les porcs qui vont à l'auge.

Nosto novio semblo un miral.
E voste novie semblo un cramal.
Ses doun aqui, capel ratat,

Notre mariée a l'air d'un miroir
Et votre marié est noir comme la suie.
Te voilà donc, chapeau mangé par les rats,

Tu que n'as l'er d'un biel crebat!
Lou novie, lou grand lourdaud,
. . . . . .
La novio semblo un cabessau.

Toi qui as l'air d'un vieux crevé.
Le marié, le grand lourdaud,
. . . . . .
La mariée ressemble à un torchon.

Digitized by Google

Quelques personnes jalouses :

Qui t'a couhado, mourichoun,
Que n'as ni mino ni feissoun?
S'eres vengudo a moun oustau,
Jou t'oùri couhado coumo fau ;
S'eres vengudo à ma meisoun,
T'oùri couhado à ma feissoun.

Qui t'a coiffée, petite guenon,
(Si mal) que tu n'as ni mine ni façon ;
Si tu étais venue chez moi,
Je t'aurais coiffée comme il faut ;
Si tu étais venue à ma maison,
Je t'aurais coiffée à ma façon.

Le cortège le long du chemin :

Las carreros diouren flouri,
Tant belo novio passo aci ;
Diouren flouri e mei grana,
Tant belo novio vay passa.

Les routes devraient fleurir
Tant est belle la mariée qui passe ici ;
Elles devraient fleurir & graîner
Tant est belle la mariée qui va passer.

Nous an pabat lou grand camin
De rosos e de jansemin ;
Nous l'an pabat & repabat
De rosos e de résédas.

On nous a pavé le grand chemin
De roses & de jasmin ;
On l'a pavé & repavé
De roses & de résédas.

Variantes :

De rosos e de sos marcats.
De rosos e bets gouiats.

De roses & de sous marqués.
De roses & de beaux jeunes gens.

Heillos dòu bos, heillos dòu pin,
Dechas nous passa lou camin.

Feuilles du bois, feuilles du pin,
Laissez nous passer par le chemin

Aux gens que l'on rencontre :

Sourtets, sourtets, gens dòu castet,
Beirats passa ço de pus bet.
Sourtets, sourtets, gens de l'oustau,
L'oumbro dòu téule vous heit mau.

Sortez, sortez, gens du château,
Vous verrez passer ce qu'il y a de plus beau.
Sortez, sortez, gens de la maison,
L'ombre du toit vous fait mal.

Sourtets de horo lous de dedens,
Se nous au y eren, sourtiren.
Sourtetz dehors, benets en ça
Se boulets nous bese passa.

Sortez, les gens de dedans ;
Si nous autres y étions, nous sortirions ;
Sortez, venez par ici
Si vous voulez nous voir passer.

Réponse :

Lous de l'oustau n'en soun sourtits,
N'an vist passa que de bandits !

Ceux de la maison sont sortis ;
Ils n'ont vu passer que des bandits.

Digitized by Google

Sourtets, sourtets, lei gens humats,
Beirats passa lei bien couhats!
Sourtets, sourtets, lei gens crassous,
Beirats passa lous amourous.

Sortez, sortez, les gens fumés,
Vous verrez passer les bien coiffés!
Sortez, sortez, les gens avares,
Vous verrez passer les amoureux.

Réponse :

Las sourcieros dòu cayrour
Nous venon soueta lou bounjour.

Les sorcières du carrefour
Viennent nous souhaiter le bonjour.

Aux dames qui regardent par la fenêtre :

Sourtetz, damos, au fenestot,
Où cul de l'ase bube à pot.

Sortez, dames, (montrez-vous) à la [petite fenêtre,
(Venez) au c.. de l'âne boire avec les [lèvres.

En arrivant à l'église.

Sono la clocho, merguiller,
La novio qu'es aqui darre;
Sono la viste, proumtamen,
Vaqui la novio dans sas gens.

Sonne la cloche, marguillier,
La mariée est là derrière;
Sonne la vite, promptement;
Voici la mariée avec ses gens.

Besi la gleiso e l'auta lusi
Ount la novio vay dise oui;
Besi la gleiso a mei l'auta
Ount la novio vay espousa.

Je vois l'église & l'autel luire
Où la mariée va dire oui;
Je vois l'église & l'autel
Où la mariée va épouser.

Sur l'auta, i a uno roso (*bis*)
Presto a flouri.
Pren bien gardo, nouvieto,
A la flutri.

Sur l'autel, il y a une rose (*bis*)
Prête à fleurir.
Prends bien garde, petite mariée,
A ne pas la flétrir.

Sur l'auta, i a uno roso (*bis*)
Presto à grana.
Pren bien gardo, nouvieto,
A l'oufensa.

Sur l'autel, il y a une rose (*bis*)
Prête à grainer,
Prends bien garde, petite mariée,
A ne pas l'offenser.

La Vierjo es courounado (*bis*)
Dessus l'auta.
Pren bien gardo, nouvieto,
A l'oufensa.

La Vierge est couronnée (*bis*)
Sur l'autel.
Prends bien garde, petite mariée,
A ne pas l'offenser.

Se tu l'as oufensado (*bis*),
Davant l'auta,
Novio, ta couloureto
Que ba cambia[1].

Si tu l'as offensée (par ton inconduite),
Devant l'autel,
Mariée, ta couleur
Va changer.

1. Ce dernier couplet ne m'a pas été dit; mais il est donné par M. Bladé.

Digitized by Google

A l'église :

Espous, espouseto,
Dounas-vous la maneto,
Assemblomen
De dus corps, des dus amo,
Tant puramen!
Novio, as-tu bien regardat
Lou sacromen que t'an dounat,
Lou sacromen, lou crucifit,
La courouno de Jesus-Crit.

Epoux, petite épouse,
Donnez-vous la main,
Union
De deux corps, de deux âmes,
Si purement!
Mariée, as-tu bien regardé
Le sacrement qu'on t'a donné,
Le sacrement, le crucifix,
La couronne de Jésus-Christ.

En sortant de l'église :

Bous remercien, moussu l'curè,
De tout ço que benets de hese,
Moussu l'curè barbo-flourit,
Ta loungo messo nous a dit.

Nous vous remercions, monsieur le curé,
De tout ce que vous venez de faire,
Monsieur le curé barbe-fleurie,
Qui si longue messe nous a dit.

Moussu l'curè barbo-granat,
Ta loungo messo nous a cantat.
Que hei tant la novio a l'auta?
Moussu l'curè la vòu garda.

Monsieur le curé barbe-grainée,
Qui si longue messe nous a chanté:
Que fait tant la mariée à l'autel?
Monsieur le curé veut la garder.

Per un escut, ni mes per dus,
Te deches pas apela gus.
Moussu l'curè barbo-lusent
Boudrè la novio e mes l'argent.

Pour un écu, ni même pour deux,
Ne te laisse pas appeler gueux.
Monsieur le curé barbe-luisante
Voudrait la mariée & aussi l'argent.

Noste curé n'es pas cadut;
Boudrè la novio mei l'escut;
Per l'escut l'oùra,
Mes per la novio l'oùra pas;
Dans 40 sos que li dounguen,
Prenen la novio, anen nous en.

Notre curé n'est pas sot;
Il voudrait la mariée & même l'écu;
Pour l'écu, il l'aura,
Mais pour la mariée, il ne l'aura pas;
Avec 40 sous que nous lui donnons
Prenons la mariée, allons-nous-en.

Quand on emmène la mariée chez le marié :

Nous au nou'n van de dus en dus
Mena la novio dens quet gus;
Nous au nou'n van de tres en tres
Mena la novio dens quet res.

Nous allons de deux en deux
Mener la mariée à ce gueux;
Nous allons de trois en trois
Mener la mariée à ce vaurien.

Set ans l'a desirado,
Lou jouen cadet,
Mes tabe se l'emmeno
Dens soun castet.

Sept ans il lui a fait la cour,
Le jeune cadet.
Mais aussi il se l'emmène
à son château.

Digitized by Google

Soun pay se l'a jougado
A la carto birado,
Où rei de flous.
Lou novi là gagnado
Où joc d'amous.

Son père l'a jouée
A la carte tournée,
Au roi de fleurs (de trèfle).
Le marié l'a gagnée
Au jeu d'amours.

Aux gens que l'on rencontre en chemin :

Adichats, mounde, adichats,
Nous au van en hesto,
Vous au damourats! (*bis*)

Bonjour, gens, bonjour,
Nous, nous allons en noce,
Vous, vous demeurez (*bis*).

Quand on aperçoit la maison du marié :

Qu'ouro seran dins quet castet
Que nous disian qu'ero tant bet?
Es alabat dins quet valoun;
Es capelat de mourrazoun.

Besi la chamineo huma
Ount nous apresten lou dina.

Quand serons-nous à ce château
Qu'on nous disait si beau?
Il est là-bas dans ce vallon;
Il est recouvert de gazon.

Je vois fumer la cheminée
Là où on nous prépare le dîner.

En arrivant à la maison du marié :

Nous au n'an feit na lego
Na lego loui d'eci
Per nous rejoui;
Voulès nous deissa 'ntra
Per nous repausa.

Nous, nous avons fait une lieue,
Une lieue loin d'ici
Pour nous réjouir;
Voulez-vous nous laisser entrer
Pour nous reposer?

Nous au n'an feit dios legos,
&c., &c.

Nous, nous avons fait deux lieues,
&c., &c.

Drubets la porto e lei pourtau;
Vous menen un diable d'oustau;
Drubets la porto e countravent,
Vaqui la novio e mei sei gens!

Ouvrez la porte & le portail;
Nous vous amenons un diable de maison;
Ouvrez la porte & les volets,
Voici la mariée & ses gens.

Ou bien :

Drubets la porto de davant,
Aqui qu'avets un gagno-pan.

Ouvrez la porte de devant,
Vous avez là un gagne-pain.

Digitized by Google

La belo may diouret sourti,
Sa noro diouret reculi ;
Diouret la prene per la man,
La bouta mestresso en entrant.

La belle-mère devrait sortir,
Elle devrait aller au devant de sa bru.
Elle devrait la prendre par la main,
La rendre maîtresse en entrant.

Novio, gueito lous caminaus,
Ta belo-may a 'n tau lous cachaus.

Jeune mariée, regarde les chenêts ;
Ta belle-mère a de grosses dents qui leur ressemblent.

E novio, gueito lous toupins,
Ta belo may que lous ten fin ;
Se tu lous tenes pas antau,
Aco li vay sabe de mau.

Et, mariée, regarde les marmites ;
Ta belle-mère les tient propres ;
Si tu ne les tiens pas de même,
Cela lui saura mal (la fâchera).

Au cuisinier qui est en retard :

Molho la soupo, cousine ;
Lous novios soun aci darre ;
Molho la viste, prountamen,
Vaqui la novio dans sas gens.

Trempe la soupe, cuisinier,
Les mariés sont là derrière ;
Trempe-la vite, promptement,
Voici la mariée avec ses gens.

A table .

La taulo es bien garnido ;
La novio l'a garnido à sous despens ;
E se l'a environado
D'onestes gens.

La table est bien garnie ;
La mariée l'a garnie à ses dépens
Et l'a entourée
D'honnêtes gens.

Aco n'es pas ço qu'aven dit :
Pan de sibado e bin mousit.
Aco n'es pas ço qu'an parlat :
Pan de sibado e bin gastat.

Ce n'est pas ce qu'on avait dit :
Pain d'avoine & vin moisi.
Ce n'est pas ce dont on avait parlé :
Pain d'avoine & vin gâté.

Minjas, moussu, car de betet,
Que vous hara ufla la pet!
Minjas, moussu, car de biguet,
Que cantaras plus au jouquet!

Mangez, Monsieur, chair de veau
Qui vous fera enfler la peau ;
Mangez, monsieur, chair de coq
Qui ne chantera plus au poulailler.

Minjas, moussu, car de moutoun
Que vous hara bouta redoun!
Minjas, moussu, car de poulet
Que n' hara pus kekereket!

Mangez, monsieur, chair de mouton,
Qui vous fera devenir tout rond,
Mangez, monsieur, chair de poulet,
Qui ne fera plus kekereket.

Ou : que vous donnara de caquet.

Ou bien : qui vous donnera du caquet.

Digitized by Google

Quand on veut réclamer du pain, du vin, des verres, &c., ou qu'on fait le service trop vite :

Nosto novio nous plan lou pan,
Amei a un novi ta charmant;
S'avei un novi coumo aco,
Lou pan me tendret pas à cò.

Notre mariée nous plaint le pain,
Et pourtant elle a un mari si char-
Si j'avais un mari comme cela, [mant;
Le pain ne me tiendrait pas à cœur.

Nosto novio nous plan lou vin,
Amei a 'n novi ta badin;
S'avei un novi coumo aco,
Lou vin me tendre pas à cò.

Notre mariée nous plaint le vin,
Et pourtant elle a un mari si badin;
Si j'avais un mari comme cela,
Le vin ne me tiendrait pas à cœur.

Nosto novio nous plan la car,
Amei a 'n novi ta bavard;
S'avei un novi coumo aco,
La car me tendret pas à cò.

Notre mariée nous plaint la viande,
Et pourtant elle a un mari si bavard;
Si j'avais un mari comme cela,
La viande ne me tiendrait pas à cœur.

Nosto novio nous plan lou temps,
Amei a 'n novi ta plasent;
S'avei un novi coumo aco,
Lou temps me tendret pas à cò.

Notre mariée nous plaint le temps,
Et pourtant elle a un mari si plaisant;
Si j'avais un mari comme cela,
Le temps ne me tiendrait pas à cœur.

Lou cousine, lou grand caillet,
N'o pas rinça sous goubelets!
Lou cousine, lou grand salaud,
N'o pas lava soun damantau!

Le cuisinier, ce grand malpropre,
N'a pas rincé les verres!
Le cuisinier, ce grand sale,
N'a pas lavé son tablier.

Lou cousine, lou grand gourmand,
Que n'o minja touto lou pan!
Lou cousine, lou grand salop,
N'o minja touto lou fricot!

Le cuisinier, ce grand gourmand,
A mangé tout le pain.
Le cuisinier, ce sale,
A mangé toute la viande.

Que co bous saugue mau ou be
Prenets bous co, pei diguei re.
Que co bous saugue pas de mau,
Çoy la cansou que dit entau.

Que cela te plaise ou te déplaise,
Prenez-vous cela, puis ne dites rien.
Que cela ne vous fâche pas,
C'est la chanson qui dit ainsi.

Gens de hesto, tout es balut;
Digun s'en prend que lous caduts.

Gens de noce, tout est permis;
Il n'y a que les sots qui se fâchent.

Quand on fleurit les convives — (c'est la demoiselle d'honneur qui le fait; deux jeunes filles la suivent avec une corbeille pleine de branches de myrte & de buis dont on se sert pour cela : c'est ce qu'on appelle le *juncat*, jonchée, car on sème de buis, de myrte & de laurier le chemin que doivent suivre les mariés pour; se rendre à l'église. Autrefois, au lieu du *jaucat*, on donnait la *livrée*, *lioureio;*

Digitized by Google

c'étaient deux rubans de couleur différente que l'on fixait avec une épingle à la boutonnière ou au corsage; ils étaient croisés l'un sur l'autre & assez longs pour pendre presque jusqu'à terre; le parrain & la marraine recevaient des rubans plus larges que ceux des autres invités.)

Gens de hesto, rebirats vous
Per prene 'n bet bouquet de flous.
Rebirats vous tout proumtamen,
Prenets lou flo, countas l'argent !

Fasques pas tant des crassous,
Planjes 5 sos per dus poutous.

Gens de la noce, retournez-vous
Pour prendre un beau bouquet de fleurs.
Retournez-vous promptement,
Prenez les fleurs, comptez l'argent.

Ne faites pas les avares,
Vous plaignez 5 sous pour deux baisers.

Après la demoiselle d'honneur, vient un jeune homme tenant une assiette pour recevoir l'argent que donnent les invités; à ceux qui ne se montrent pas généreux, il tire les habits avec le bout recourbé en crochet des louches ou cuillers à potage pour la cuisine :

Fouillats vous viste, proumtamen
E countats nous de boun argent.

Boudri pas qu'estesse dit
Que m'esperraquessen per un ardit.

Boli pas dinès, ardits, ni sos :
Res que peços de 20 sos.

Vous au, moussu, que cantas gros,
Uno peço de 40 sos !
Vous au, moussu, que cantats prim,
Dounas uno de 25.
Vous, moussu, que ses charmant,
Dounas un escut de tres francs.

Vous, moussu, que ses amourous,
Dounas quaucun d'aquets rous.
Vous, moussu, que ses mignoun,
Dounas me lou tout round.

Fouillez-vous vite, promptement,
Et comptez-nous de bon argent.

Je ne voudrais pas qu'il fût dit
Qu'on me déchirât les habits pour un liard.

Je ne veux deniers, liards, ni sous;
Rien que des pièces de 20 sous.

Vous, monsieur, qui chantez haut,
Une pièce de 40 sous !
Vous, monsieur, qui chantez fin,
Donnez-en une de 25.
Vous, monsieur qui êtes charmant,
Donnez un écu de trois francs.

Vous, monsieur, qui êtes amoureux,
Donnez une de ces pièces jaunes.
Vous, monsieur, qui êtes mignon,
Donnez moi la pièce ronde.

A une personne de distinction :

Monsieur *un tel* il est ici;
Il nous fait beaucoup de plaisir;
A tout seigneur on doit honneur;
Choisissons la plus belle fleur.

Digitized by Google

Je vous porte la fleur du roi,
Ouvrez la bourse & payez-moi,
Ouvrez la bourse sans regret,
Payez-moi mon joli bouquet.

Je vous porte un petit bouquet
Qui n'est ni joli ni bien fait;
Il est fait à mon petit pouvoir,
Je vous prie de le recevoir.

Après avoir donné la *livrée* aux invités :

Lou vent n'en ben de per davant
Nous hei boula quets bèus ribans.
Lou vent n'en ben de per darre,
Nous hei boula quets bèus laure.

Le vent qui vient de devant
Nous fait voler ces beaux rubans.
Le vent qui vient de derrière
Nous fait voler ces beaux lauriers.

Au dessert :

La taula que toumbo,
Que ba toumba.
Que bengue, lou novi,
La releba.

La table qui tombe,
Qui va tomber.
Qu'il vienne, le marié,
La relever.

Lou dessert n'es de poumos,
D'aquelos guirautounos,
Au mens se n'y a;
Mes y auge òu noun y auge,
N'en fau trouva.

Le dessert est de pommes,
De l'espèce des *guirautones*,
Au moins s'il y en a;
Mais qu'il y en ait ou non,
Il faut en trouver.

Lou dessert n'es de higos,
D'aquelos coufidos,
Au mens se n'y a;
Mes n'y auje òu nou n'y auje,
N'en fau trouba.

Le dessert est de figues,
De celles qui sont confites
Au moins s'il y en a;
Mais qu'il y en ait ou non,
Il faut en trouver.

Après le dessert, pour engager les retardataires à quitter la table, les convives qui se lèvent les premiers chantent :

Ventre de loup, ventre de can,
Minjaras-tu dins qu'à douman?
Ventre de can, ventre de loup,
Qu'our coy que siras-tu sadoul?

Ventre de loup, ventre de chien,
Mangeras-tu jusqu'à demain?
Ventre de chien, ventre de loup,
Quand seras-tu rassasié?

Réponse :

Quand la barrico fay tin, tin,
Fau resta dins qu'au matin;
Quand la barrico fay tan, tan,
Fau resta dins qu'a lendouman.

Quand la barrique fait tin, tin,
Il faut rester jusqu'au matin;
Quand la barrique fait tan, tan,
Il faut rester jusqu'au lendemain.

Digitized by Google

Les parents des mariés aux retardataires :

Se damouraves dins qu'a douman,
Que cadret tourna hese de pan ;
Se damouraves dins qu'où matin
Que nous cadret croumpa de bin.

Si tu demeurais jusqu'à demain,
Il nous faudrait refaire du pain ;
Si tu demeurais jusqu'au matin,
Il nous faudrait acheter du vin.

Pour faire venir le ménétrier :

Que heit lou bioulounaire?
Ben pas jouga.
Lou novi que lou pago,
Lou pagoro pas.

Que fait le ménétrier?
Il ne vient pas jouer.
Le marié qui le paie
Ne le paiera pas.

Quand on va danser :

Marchant sus las estellos
Lauger, lauger,
Sus la punto de l'erbo,
Pausant lou pe,
Nous au marchan e caminan,
Marcharan tant, caminaran,
Quauquo retreto trouvaran.

Marchant sur les étoiles
Légèrement, légèrement,
Sur la pointe de l'herbe,
Posant le pied,
Nous marchons & cheminons,
Nous marcherons tant, nous chemine-
Quelque retraite nous trouverons.

Ronde chantée & dansée par des personnes de distinction :

Le jour est donc venu,
Rosette se marie.
On l'a pris par la main,
L'a menée à la danse.
Danse, Rosette,
Ménage bien tes pas ;
Ma petite Rosette,
Ne te fatigue pas.

On l'a pris par la main,
L'a menée à la table ;
Mange, Rosette,
Ménage bien tes dents ;
Ma petite Rosette,
Ne te fatigue pas.

On l'a pris par la main,
L'a menée à sa chambre ;
Vois-tu, Rosette,
Ta chambre & ton beau lit?
Ma petite Rosette,
Là nous passerons la nuit.

Digitized by Google

Quand on va se coucher :

La novio que n'en hei pio pio,
Que vòu ana de doro òu nio.

La mariée fait piòu, piòu,
Tant elle veut aller de bonne heure au [nid.

Ount couchara la novio au sei?
Dins un panei
Debat lou lei;
Lou novie que'n aura pietat
L'anira querre a soun coustat.

Où couchera la mariée ce soir?
Dans un panier
Sous le lit;
Mais le marié, qui aura pitié d'elle,
Ira la chercher pour la mettre à son [côté.

La novio a dit a matin
Que li abeben heit lou let pegnin.
Lou novi a dit : chiou, men, chiou!
Tous dus y acabaran prou oungan;
Quand seran tres, l'agrandiran.

La mariée a dit ce matin
Qu'on lui avait fait le lit trop petit;
Le marié a dit : chut, mie, chut!
Tous deux nous y entrerons cette [année;
Quand nous serons trois, nous l'agran- [dirons.

Tirats li la courouno (*bis*)
E lous brillants;
James pus de courouno
Li bailloran.

Otez lui la couronne (à la mariée)
Et les brillants;
Jamais plus de couronne
On ne lui donnera.

Quand les invités se retirent :

S'en va temps de s'en aller,
Les gens de la noce;
Il s'en va temps de s'en aller,
La nuit s'approche.

Novio, novio, pren la balejo, pren,
Casso me tout aquelos gens;
Prend la balejo e lou carras
E casso me tous aquets embarras!

Mariée, mariée, prends le balai, prends
Et chasse-moi tous ces gens;
Prends le balai & le tronçon de balai
Chasse-moi tous ces embarras!

Adiou, nous au nou' nvan,
Au bout de nau mes tournaran;
Tournaran pas per t'espousa,
Mes tournaran per batisa.

Adieu, nous partons,
Nous reviendrons dans neuf mois d'ici,
Nous reviendrons non pas pour te [marier,
Mais nous reviendrons pour le baptiser

Les gens de la noce se retirent; les jaloux sur leur passage :

Les gens de noço que s'en van
Dans las plenos pochos de pan.

Les gens de la noce qui s'en vont
Avec les poches pleines de pain.

Digitized by Google

Réponse .

Nous n'an ni crousto ni méroc
Sounquo uno merdo per tous pots.

Nous n'avons ni croûte ni mie,
Rien qu'une m ... pour tes lèvres.

Pendant la nuit, il est d'usage de porter aux nouveaux mariés un *tourrin*, soupe à l'ail, où, en guise de poivre & de sel, on jette des cendres, de la suie, &c. ; le reste est à l'avenant. Il va de soi que l'on saisit cette occasion pour se livrer aux plus grossières plaisanteries.

Quand on porte le tourrin :

— Ouvrez la porte, nouvelle mariée?
— Coumo la droubiri,
Soui dins moun lit,
Lurounlalara !
Soui dins moun lit,
Lurounla gadara!

J'ey mon amit auprès de moi
Qui me tient embrassée.
M'y tient, m'y tiendra
Toute la nuit entière.
Lurounlalara, &c.

J'ey perdu mas amous,
Sei pas ount soun anados
Soun anados tant len,
950 !égos !
Lurounlalara, &c.

Pouiren be 'sta pus len
Que las anirai querre.
Lurounlalara, &c.

— Ouvrez la porte, nouvelle mariée?
— Comment l'ouvrirai-je?
Je suis dans mon lit.
Lurounlalara !
Je suis dans mon lit,
Lurounla gadara !

J'ai mon ami auprès de moi
Qui me tient embrassée.
M'y tient, m'y tiendra
Toute la nuit entière.
Lurounlalara, &c.

J'ai perdu mes amours,
Je ne sais pas où elles sont allées ;
Elles sont allées si loin,
A 950 lieues !
Lurounlalara, &c.

Elles pourraient bien être plus loin
Que j'irais les chercher !
Lurounlalara

J. BRISSAUD.

Digitized by Google

IMPOT DU SANG DANS LES PYRÉNÉES

Un de nos amis nous communique un intéressant article que M. le pasteur Alfred CADIÉ a publié dans l'*Indépendant des Basses-Pyrénées*. Il y est question d'une coutume plusieurs fois séculaire qui est encore observée dans une vallée pyrénéenne. Plusieurs journaux, croyons-nous, ont publié sur le même sujet des renseignements peu complets ou peu exacts, & leurs articles étaient, d'ailleurs, *antérieurs* à la cérémonie que M. le pasteur Alfred Cadier nous raconte.

La coutume dont il s'agit est fondée par cette croyance que « le meurtre lâchement commis par les habitants d'un village ou d'un canton sur les sujets d'un canton voisin doit peser perpétuellement sur les descendants des criminels ». Ainsi, vers le milieu du quatorzième siècle, les habitants de la vallée de Lavedan, ayant massacré des Aspois mis dans l'impuissance de se défendre, furent condamnés par le pape à payer un impôt perpétuel de trente sous morlaas qui, levé sur vingt-deux villages taxés proportionnellement, fut payé jusqu'en 1789. Au treizième siècle, & peut-être avant, un fait semblable s'était produit entre les vallées de Baretons (Béarn) & de Roncald (Navarre espagnole), & l'impôt du sang est payé par la vallée criminelle — celle de Baretous — le 13 juillet de chaque année.

M. Alfred Cadier a assisté à cette cérémonie, qui a lieu à sept heures de marche d'Osse, non loin du pic d'Arlan, au col de la Peyre Saint-Martin. Il nous en fait un récit très pittoresque, dans sa fidélité concise :

« De tous côtés, l'on se hâte vers le rendez-vous. Les pasteurs de Baretous avec leurs gilets rouges rayés de fils sombres, les maires & les délégués des communes d'Arette, de Lanne, d'Aramits & d'Issor, les gardes des montagnes, les douaniers sans fusil, le clergé, représenté par le curé de Saint-Engrâce & deux vicaires. Quelques Anglais venus d'Osse complètent le pittoresque de cette singulière réunion. L'on atteint la borne frontière étroite & basse dont les deux faces assez larges portent dans les deux langues le nom de Saint-Martin.

« Les Espagnols, de leur côté, forment un groupe imposant. Voici le maire d'Isaba, qui va jouer le rôle de grand justicier. Il a revêtu le chaperon noir au liséré rouge, une grande collerette en forme de rabat & porte fièrement son chapeau rond. Il a un air majestueux avec son bâton de justice, petite badine noire au pommeau d'argent. Auprès de lui sont les alcades des paroisses d'Ustarroz, d'Ursainqui & de Gardé

Digitized by Google

avec leur chaperon & leur collerette. Ils sont accompagnés d'une suite assez nombreuse de plusieurs messieurs, les délégués de la junta général de la vallée de Roncal, le notaire, le vétérinaire & quelques curieux. Un piquet de six ou sept carabineros & des gardes armés & quelques bourriqueros qui comptent vendre le vin des outres dont leurs ânes sont chargés complètent cet ensemble bariolé.

« Il est neuf heures du matin; tous les intéressés étant là, on procède sans délai à la cérémonie dont les détails sont fixés par un document datant de 1375, selon mention faite au procès-verbal. Les maires français ceignent leurs écharpes *tricolores*. Les alcades se détachent de leurs compatriotes, s'avancent vers la pierre, accompagnés d'un héraut d'armes porteur d'une lance ornée d'une flamme rouge, symbole de la justice, & viennent s'aligner à six mètres de la frontière. Les maires font de même sur leur territoire; leur héraut d'armes porte à sa lance une flamme blanche, signe de leurs dispositions pacifiques. L'alcade d'Isaba leur crie dans sa langue : « Voulez-vous la paix? » Les maires répondent affirmativement en espagnol, &, pour témoigner la sincérité de leurs sentiments, le héraut d'armes couche sa lance sur le sommet de la pierre, dans la direction de la ligne frontière. Cela fait, le héraut d'armes espagnol vient ficher sa lance dans le sol français & appuie la hampe contre la pierre, de manière à former une croix avec la lance française. Alors le maire d'Arette vient poser la main sur la croix ainsi formée, un alcade espagnol place sa main droite sur celle du Français, & les autres alcades & les autres maires font alternativement de même. L'alcade d'Isaba, venant le dernier & tenant au-dessus de cette pile de mains le bâton de justice, prononce la formule du serment, que tous jurent d'observer. Après ce serment, l'alcade d'Isaba crie trois fois : *Paz davans* (paix à l'avenir). La paix est donc de nouveau conclue, &, pour ratifier leur abandon de toute vengeance, les Roncalais ordonnent aux carabineros & aux gardes de décharger leurs armes du côté de la France.

« Alors a lieu la réception de l'impôt du sang. Il consistait jadis en cavales blanches exactement semblables; mais la difficulté de les réunir leur a fait substituer trois génisses sans tâche, de même poil & de même marque ».

Les trois génisses remises cette année valaient environ 580 francs, ce qui est considérable pour la région. Le notaire de Roncal ayant dressé un procès-verbal détaillé qui fut signé à la ronde, on a dîné en commun aux frais des Roncalais, qui pouvaient, après un tel tribut encaissé, offrir cette politesse. On a « toasté » à l'Espagne, à la France, à l'Angleterre (à cause des quelques Anglais qui assistaient à la cérémonie); puis on a dansé & on s'est dit au revoir.

M. Alfred Cadier accompagne son récit des réflexions qu'a fait naître dans son esprit le spectacle auquel il venait d'assister. Selon lui, tout y heurte nos sentiments de justice & de patrie. Les montagnards

Digitized by Google

français sont des coupables qui réparent nn crime, &, en effet, les traditions populaires ont conservé la vague notion d'un massacre commis par des Baretonais sur des Roncalais. Les Espagnols paraissent dans la cérémonie comme des justiciers. Eux seuls sont armés; ils commandent dans leur langue, dont les Français doivent se servir; ils ont leur notaire & leurs témoins; aucune copie ou traduction du procès-verbal n'est remise aux Français.

Est-il besoin d'insister sur l'injustice & la singularité de cet impôt? Evidemment non. Pour bien juger cette coutume, il faut se souvenir, d'ailleurs, que les deux vallées intéressées étaient, de 1479 à 1512, soumises au même souverain, d'abord la maison de Foix, puis la maison d'Albret. Il ne s'agissait pas alors de Français ou d'Espagnols, ni même de Béarnais & de Navarrais : l'idée de patrie ne dépassait guère alors les limites des vallées. Mais, aujourdhui, ces rapports ne sont plus les mêmes, & il y a au moins quelque ridicule à voir ces alcades & ces maires traiter de paix & de guerre, comme dans une scène d'opéra comique.

Digitized by Google

NOUVELLES

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE. — Dans la séance du 2 juin, la Société archéologie archéologique du midi de la France, a décerné pour la première fois le prix fondé par M. de Clausade, d'une valeur de 400 francs. Il a été attribué au Mémoire intitulé: *Les Sceaux languedociens du Moyen-Age & de la Renaissance*, dont l'auteur est M. Moyn de Marien, lieutenant au 126e de ligne. Dans la séance du 8 décembre, M. de Marien a été élu membre correspondant de la Société archéologique du midi.

MONTPELLIER ET LES ÉTUDIANTS SLAVES. — L'association *Slava*, de Prague, vient de recevoir un souvenir que lui envoient les étudiants de Montpellier. Ce souvenir consiste en un tableau représentant l'Académie de Montpellier; ce tableau porte une dédicace rappelant les sentiments fraternels qui unissent la jeunesse française & la jeunesse tchèque. L'association *Slave* a reçu en même temps une lettre annonçant que quatre étudiants tchèques, parmi lesquels M. Procope Gregr, fils de M. Jules Gregr, sont nommés membres honoraires de l'association des étudiants de Montpellier. (*Temps*, 30 août 1891.)

LES LAURÉATS DU MIDI A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS. — *Concours des antiquités de la France :* 1re médaille, M. Jullian, de Bordeaux; 3e médaille, M. Jeanroy, de la Faculté de Toulouse, pour son étude sur les origines de la poésie lyrique; 4e médaille, M. Forestié, de Montauban, pour la publication du livre des comptes des frères Bonis; 4e mention, M. de Lahondès, président de la Société archéologique du midi de la France, pour son histoire de Saint-Etienne de Toulouse.

LE PRIX RODIÈRE A CASTRES. — M. le maire de Castres nous prie de publier l'avis suivant :

M. Jean-Pierre-Paul Rodière, d'abord imprimeur, devenu professeur au collège de Castres, successivement magistrat dans l'ordre admi-

Digitized by Google

nistratif & judiciaire, ancien avoué, docteur en droit, ainsi gradué dans le cours d'une chaire de droit, a, par son testament en date du 2 janvier 1842, légué à la ville de Castres une somme de 3,000 francs, dont les intérêts doivent servir à frapper une médaille d'or, pour être décernée, tous les cinq ans, à l'auteur du meilleur ouvrage, composé en langue française ou latine, sur les avantages, l'amour & l'utilité du travail, & à payer les frais d'impression de l'ouvrage couronné ou à l'achat d'un nombre d'exemplaires, s'il a été déjà imprimé.

Les traductions en français des ouvrages étrangers sur le même sujet seront aussi admises au concours, suivant le vœu du testateur.

En conséquence, le maire de la ville de Castres donne avis que le concours ouvert le 1er mai 1887, sera fermé le 1er mars 1892, & que le prix institué par M. Rodière, sera décerné, en séance publique, à l'hôtel de ville, le dimanche après le 28 avril 1892.

Les ouvrages imprimés ou manuscrits devront être adressés franco, à la mairie de Castres, avant le 1er mars 1892.

Portrait « instantané » de M. Emile Pouvillon de Montauban, à propos de sa décoration :

« Myope qui aurait toujours peur de tenir trop de place, de faire trop de bruit. Quelqu'un l'a appelé : Bouvillon. Fait penser, en effet, aux lourds ruminants qui traînent la charrue avec la sérénité douce des champs dans leurs sommeillantes prunelles. Coule des jours tranquilles à Montauban, sa ville natale. Y écrit d'après nature des idylles rustiques, colorées, vivantes, qui ont on ne sait quelle saveur virgilienne. Affirma son talent par un chef-d'œuvre, un roman d'amour intitulé : *Cesette*, qu'on ne peut lire sans être ému jusqu'au fond de l'être. Se risque de temps en temps à Paris avec quelque nouveau manuscrit dans ses bagages. Y est aussitôt accaparé par Cladel ou Paul Arène. L'un le traîne de hue à Sèvres, l'autre de dia à Asnières, l'empêchent de rien voir, font avec lui des duos d'accent du Midi. Repart bien vite, souvent sans avoir mis le pied sur le boulevard, retourne en sa chère province greffer des pruniers & ciseler de jolies phrases vibrantes & chaudes. Aura été bien étonné qu'on ait pensé à lui dans la distribution des rubans rouges. » (*Gil Blas.*)

Le Félibrige latin a Montpellier. — M. Alphonse Roque-Ferrier, ancien rédacteur en chef de la *Revue des Langues romanes*, & l'un des écrivains du Midi qui connaît le mieux la philologie & la littérature languedociennes, vient de fonder à Montpellier le « Félibrige latin » (Association de Félibres montpelliérains). Siège : avenue de Ganges, au domicile du fondateur.

Le « Félibrige latin » se propose de grouper autour de Montpellier,

Digitized by Google

leur centre & leur milieu naturel, les langues savantes & surtout les idiomes populaires de la France, de l'Italie, de l'Espagne, le Portugal, de la Suisse romande & de l'Orient roumain.

La nouvelle association a pour but spécial de ses études, de ses recherches & de ses excursions :

« Le maintien & la culture de l'idiome de Montpellier & de ses environs, y compris le lodévois;

« L'étude de la langue & de l'histoire, des traditions & des coutumes des pays montpelliérains & lodévois, considérées en elles-mêmes aussi bien que dans leurs rapports avec les idiomes, l'histoire, la littérature & les traditions des pays latins;

« L'établissement du dictionnaire, de la grammaire historique & de la carte géographique des dialectes montpelliérains & lodévois.

« Le « Félibrige latin » aura annuellement, le jour de la Pentecôte, des concours qui porteront le titre de « Jeux Floraux de Montpellier » & qui sont ouverts aux idiomes de la langue d'Oc ainsi qu'à tous ceux qui s'apparentent de près ou de loin à la vieille langue de Rome.

« Cette disposition eut, dans l'histoire des peuples latins, sa première & jusqu'alors unique application en 1878, à propos du concours du « Chant du Latin » institué à Montpellier même par M. de Quintana. Elle a été une seconde fois appliquée à Montpellier, lors des fêtes du sixième centenaire de l'Université (Jeux Floraux de Jacme-le-Conquérant).

« A cet effet, l'Association instituera des sections particulières dans les différents pays latins & dans les régions qui, à l'exemple de la Grèce, de la Bretagne & du pays basque, ont été ou demeurent en contact permanent avec des idiomes ou des peuples latins. Des sections secondaires sont prévues pour les villes de Cette & de Lodève.

« Le nombre des membres de l'Association n'est pas limité. Ceux-ci se divisent en mainteneurs, qui ne peuvent dépasser quarante-neuf. en membres correspondants & en membres libres ».

M. ROQUE-FERRIER publie, sous le même nom que l'association dont il est le fondateur : *Le Félibrige latin*, une Revue mensuelle des œuvres & des faits qui intéressent le Félibrige (Montpellier, Imprimerie centrale du Midi).

LA FAMILLE D'ANDRÉ CHÉNIER DANS LE LANGUEDOC — Les biographes d'André Chénier — H. de Latouche, Sainte-Beuve, Léo Joubert, Becq de Fouquières, Louis Moland, Gabriel de Chénier, &c... — n'ont connu qu'un portrait du poète de la *Jeune Captive* : celui qui fut peint par Suvée, à Saint-Lazare, quelques jours avant qu'André Chénier montât sur l'échafaud révolutionnaire. « Il était temps, » dit M. Léo Joubert, pour que la postérité pût connaître les traits de ce rare écrivain. Or, M. Achille Rouquet, directeur de la *Revue méridionale*, dans

Digitized by Google

trois articles de l'*Artiste*, nous montre que les érudits biographes ou commentateurs d'André Chénier ont été mis en défaut; il existe, en effet, deux toiles au Musée de Carcassonne, qui représentent le poète enfant & à trente ans : la première est l'œuvre de Cazes fils, un peintre dont le nom n'a laissé aucune trace dans les arts; la seconde est l'œuvre de Jean-Baptiste Mallet. Le même Musée possède, en outre, un portrait de deux frères d'André Chénier (Louis-Sauveur & Marie-Joseph), & deux portraits de sa mère, Mme Elisabeth Santi Lamaka. Il existe enfin un tableau d'ensemble représentant toute la famille des Chénier : le père, la mère & leurs cinq enfants. Celles de ces toiles qui appartiennent au musée de Carcassonne proviennent d'un don de M. Mazières, inspecteur des forêts en retraite, descendant de la famille Chénier.

Dans la notice dont il accompagne la description des portraits de Chénier, M. Achille Rouquet donne des détails inédits ou peu connus sur la famille du poète.

Cette famille a longtemps habité le Languedoc. D'après une tradition, elle aurait été calviniste & aurait émigré du Poitou dans le Languedoc à la suite des persécutions contre les protestants. Mais rien dans les actes de naissance, de mariage & de décès de cette famille n'indique que les Chénier aient été d'une autre religion que la religion catholique.

Ce qui est certain, c'est que Pierre Chénier, arrière grand-père d'André Chénier, ayant émigré en Languedoc, vint se marier à Carcassonne en 1668 (voir les registres de l'état civil de l'église Saint-Michel de cette ville), où il fit souche; il y mourut en 1702.

Louis Chénier, petit-fils du précédent, fut choisi comme député de la nation pour le commerce du Languedoc auprès de la Porte, puis attaché en qualité de consul général à l'ambassadeur français, le comte des Alleurs. Il épousa en 1755, une Grecque, Elisabeth Santi Lamaka. C'est de ce mariage que naquit, à Constantinople, André Chénier, en 1762.

Sur l'initiative de M. Achille Rouquet, un comité s'est formé à Carcassonne, pour l'érection d'une statue à André Chénier. Une conférence a été faite sur le grand poète & publiciste, dans la salle des fêtes de la mairie, par M. Alexandre Albert. Le conseil général du département de l'Aude s'est associé à ce mouvement en votant une somme de 300 francs pour la statue.

LE BUSTE DU PEINTRE COT, A BÉDARIEUX. — Le 9 août, a eu lieu à Bédarrieux, sous la présidence de M. Roger Ballu, inspecteur des beaux-arts, délégué par le ministre, l'inauguration du buste du peintre Pierre-Auguste Cot, qui fut élève de Coignet, de Cabanel &

Digitized by Google

de Bouguereau & qui, après avoir exposé dans divers Salons des œuvres remarquées & obtenu en 1872 une deuxième médaille, fut, depuis, mis hors concours & décoré de la Légion d'honneur. On se rappelle de lui certains portraits, entre autres celui de la maréchale de Mac-Mahon, qui figura à l'Exposition universelle de 1878, & une toile achetée par l'Etat pour le Musée du Louvre : *Mireille*.

La cérémonie a eu lieu en présence de M^me^ veuve Cot, du préfet & de plusieurs notabilités. Le président du comité, auquel est dû l'initiative de l'honneur rendu à la mémoire du peintre regretté, a rappelé, dans un discours très ému, la vie du défunt faite de travail & de nobles aspirations ; il a terminé en félicitant l'architecte & l'auteur du buste, le sculpteur Mercié. M. Roger-Ballu s'est attaché à faire ressortir la force, la puissance, le talent de Cot. Le maire a prononcé une courte allocution; puis les voiles qui recouvraient le monument sont tombés. Les Sociétés musicales ont alors exécuté une cantate due à la collaboration de MM. Albert Delpit & Jules Cohen. Cette inauguration a été suivie de fêtes qui ont duré trois jours.

LE MONUMENT DU GÉNÉRAL BEAUPUY, A MUSSIDAN (DORDOGNE). — Le conseil municipal de Mussidan (Dordogne), vient de voter une somme de cinq mille francs pour l'érection d'une statue, dans cette ville, au général Beaupuy, une de nos gloires militaires les plus pures.

Le général Beaupuy, né à Mussidan en 1757, fut tué d'un coup de canon, à trente-neuf ans, à Emindingen, pendant la retraite de l'armée du Rhin en 1796. Après avoir pris part à la défense de Mayence, il eut un important commandement en Vendée, se distingua à la Tremblaye & à Cholet &, bien que blessé, défendit Angers & repoussa les insurgés.

LES CHEMINS DE FER TRAVERSANT LES PYRÉNÉES. — Le gouvernement espagnol actuel est favorable en principe à l'exécution de la convention hispano-française de 1882, qui stipulait la réalisation simultanée de deux voies ferrées à travers les Pyrénées centrales, par Canfranc-Oloron & par Saint-Girons à la Noguera-Pallaresa. Le gouvernement espagnol a fait voter par les Cortès les deux projets de loi qui autorisent la création de ces voies & qui leur assurent des subventions très importantes.

Le site des tunnels dits internationaux sera naturellement déterminé par les deux gouvernements, après en avoir référé à leurs ministères de la guerre respectifs. Les tracés des deux voies sur le terrain espagnol ont été seulement arrêtés en principe par les projets de loi votés par les Cortès & qui sont subordonnés à l'opinion des commissions du génie militaire & de la défense des frontières.

Ce n'est pas un secret que beaucoup de militaires espagnols n'ont

Digitized by Google

pas accueilli avec faveur l'idée de percer les Pyrénées centrales. Ces jours-ci même, le ministère de la guerre a approuvé les conclusions de la commission du génie qui s'est prononcée très nettement contre le tracé primitif que les ingénieurs civils & les populations intéressées voulaient donner à la Noguera-Pallaresa. Invoquant des considérations purement stratégiques & la défense des frontières, les militaires veulent donner à cette voie un tracé qui la ferait aboutir à la vallée d'Aran, tandis que le tracé civil ne visait que les intérêts locaux & les intérêts du commerce & des communications internationales.

Là-dessus, les populations intéressées à la réalisation de ce chemin de fer ont protesté avec une vigueur peu commune en Espagne. Elles ont adressé leurs pétitions au gouvernement par l'entremise de leurs sénateurs & députés, par les préfets & les corporations électives &, un moment, on a craint que l'ordre serait troublé dans la Province de Lérida.

Le conflit des deux tracés, comme on l'appelle en Catalogne, a profondément irrité les populations, parce qu'on espérait que le gouvernement allait enfin fixer une date pour l'adjudication des travaux du Noguera-Pallaresa, & les capitalistes catalans, à Barcelone surtout, étaient prêts à se mettre sur les rangs pour coopérer à l'exécution de cette voie ferrée. Ils avaient, paraît-il, aussi la promesse du concours de capitaux étrangers. Les Catalans ont fort à cœur la réalisation du chemin de fer central pyrénéen par Noguera-Pallaresa à Saint-Girons, parce qu'ils ont compris que cette ligne deviendrait vite une des plus importantes de la péninsule, ne fût-ce que comme la voie la plus directe entre la frontière française & le littoral méditerranéen, par conséquent la voie la plus directe pour les relations par terre avec l'Algérie & le nord de l'Afrique.

Le gouvernement espagnol ne peut passer outre à l'avis des militaires, ni s'inscrire en faux contre l'opinion de la commission du génie du moment où elle est contresignée par le ministère de la guerre; seulement M. Canovas del Castillo & ses collègues sont résolus à chercher des accommodements pour concilier les deux éléments en conflit, le civil & le militaire. Le ministère fera son possible pour arriver à une transaction qui soit acceptable pour les populations catalanes & pour les ministères de la guerre sur les deux versants des Pyrénées. Tout cela prendra du temps, sans doute, & des années se passeront avant que les premières machines traversent les tunnels internationaux soit dans la vallée d'Aran, soit au Sonport en haut Aragon sur la voie de Canfranc-Oloron.

Puisque j'ai nommé ce dernier chemin de fer, je puis vous dire que ce qui a beaucoup contribué à piquer l'amour-propre des Catalans, c'est tout justement d'avoir constaté les progrès que fait le chemin de fer de Canfranc, tandis que le leur reste à l'état de projet sur papier. Les Aragonais ont tellement pris au sérieux leur chemin d'Oloron-

Digitized by Google

Canfranc, qu'ils ont ouvert une première section de 25 kilomètres de Huesca à Ayerbe, & qu'ils poussent très activement les travaux des cent premiers kilomètres entre Huesca, point de raccord avec le Nord-Espagne, la voie pyrénéenne, & Jaca. Du train où vont les choses, le chemin de fer de Canfranc pourra être achevé jusqu'aux abords du site du tunnel international au Sonport avant trois ans. Même si les Catalans & le gouvernement arrivent à une entente prochaine, il est à croire que les Aragonais seront prêts les premiers, mais il ne faut pas oublier que la convention hispano-française stipule absolument l'exécution simultanée des deux voies.

(*Temps*, du 11 septembre 1891.)

Cet article est-il exact? on en peut douter, croyons nous.

On sait que l'on doit à la Chambre de commerce de Toulouse l'initiative des efforts tentés en vue de l'exécution des chemins de fer transpyrénéens. Ce sont ses délégués auxquels avait bien voulu se joindre le directeur du *Temps*, M. Adrien Hébrard, sénateur, qui eurent la bonne fortune de prouver aux Espagnols que leur pays avait un intérêt de premier ordre à l'ouverture de ces voies nouvelles. C'est ensuite au zèle & à la haute intelligence des membres espagnols du Congrès de Lérida, en mai 1882 & du Comité espagnol d'action à Madrid qu'est due la conversion de plusieurs officiers généraux & du gouvernement royal. C'est en définitive au roi seul, qu'appartient l'honneur des mesures qui ont inauguré la phase pratique de l'affaire. Le 14 juillet 1883, Alphonse XII saisissait de la question le Conseil des ministres qui la tranchait par l'affirmative & renvoyait tous les projets à l'examen d'une Commission internationale.

Il n'y avait donc plus, dès ce moment, d'opposition militaire.

La Commission fut nommée par les deux gouvernements & fonctionna. Elle émit un vote unanime, & le 31 juillet 1889 la *Gazette officielle* de Madrid, publiait le vote des Cortès qui décidait la construction de deux lignes, l'une par Canfranc-Oloron, l'autre par Lérida-Saint-Girons.

Voilà le fait positif qu'aurait dû rappeler le *Temps*.

L'Espagne s'est immédiatement mise à l'œuvre. Quant à la France, elle lambine car il s'agit d'un Midi bien loin de Paris & nos députés au lieu d'insister auprès du gouvernement pour qu'il présente le projet aux chambres & fasse exécuter notre part des tracés, ont un objectif tout différent. Ils demandent le rachat des canaux & du chemin de fer du Midi. C'est là une grosse affaire qui, si elle est réellement introduite devant le parlement, y restera très longtemps, & n'aboutira probablement pas. Nous craignons que nos députés toulousains n'aient abandonné la proie pour l'ombre.

Toulouse a un immense intérêt à l'établissement d'une voie transpyrénéenne dont elle serait la tête de ligne. E. CARTAILHAC.

Digitized by Google

EXPOSITION EN ESPAGNE. — A l'occasion des fêtes que l'Espagne organise pour célébrer le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, le gouvernement espagnol a demandé à l'Association pyrénéenne de lui prêter son concours.

Les membres du Comité d'organisation ont décidé qu'une Exposition internationale, historique, européenne, serait préparée dans le but de donner une idée du degré de civilisation qu'avaient acquis les nations colonisatrices à l'époque de la conquête. La région pyrénéenne française & espagnole peut offrir à ce sujet un intérêt réel, & le Comité désire attirer sur l'Exposition en question l'attention des Pyrénéens.

C'est pour cela que la mission vient d'être donnée par le Comité central, à l'Association pyrénéenne, de s'occuper activement de cette œuvre.

Nous entrerons dans les détails dans notre prochaine livraison. Mais dès à présent nous pouvons dire bien haut que jamais on n'a eu une si belle occasion pour visiter l'Espagne dans des conditions exceptionnelles, soi au point de vue des dépenses qui seront très réduites, soit ce qui est encore mieux, au point de vue de l'accueil qui sera fait par toutes les villes à leurs visiteurs accourus des diverses parties du monde.

Les congrès & expositions auront lieu pendant le mois de septembre.

VILLA GALLO-ROMAINE DE SARBAZAN (LANDES). — La Société de Borda avait ce printemps attiré l'attention du ministre de l'instruction publique sur les belles découvertes de mosaïques faites par le baron R. de Bouglon à Sarbazan (Landes), sur un emplacement dont les substructions en petit appareil régulier, mises au jour par ces sondages, indiquaient une villa gallo-romaine d'une réelle importance.

Le crédit que la Société demandait lui ayant été accordé, une Commission, présidée par le savant M. Dufourcet, s'est rendue ces jours derniers à Sarbazan à l'effet d'opérer des fouilles plus étendues & lever le plan entier de la villa. Les premiers coups de pioche viennent de rencontrer une nouvelle mosaïque dont le style est superbe. Elle est composée de panneaux entourés d'une bordure de cornes d'abondance sortant l'une de l'autre & répandant des fruits, des fleurs avec une variété remarquable de couleurs.

Le panneau déblayé offre le plus gracieux sujet : ce sont des corbeilles de fleurs reposant sur la bordure, à droite & à gauche des oiseaux becquetant ou tournant la tête, & au centre du panneau, de magnifiques tiges qui se croisent en enlaçant leurs branches.

M. de Bouglon, qui fut membre résidant de la Société archéologique du Midi de la France, a communiqué à ses collègues de Toulouse le dessin de cette mosaïque qui a été très admirée.

Nous souhaitons bonne chance aux explorateurs, & nous tiendrons nos lecteurs au courant des nouvelles découvertes, qui vont probablement continuer vu le périmètre considérable de cette villa.

Digitized by Google

VOIE FERRÉE DE BAYONNE A SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT. — La *Semaine* de Bayonne signale une grande activité dans la marche des travaux du chemin de fer de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port, sur le lot d'Itxassou à Ossès. Les travaux de ballastage arrivent à Laxia, entre Itxassou & Louhossoa. La pose de la voie marche en avant du ballastage. On travaille même le dimanche. L'entrepreneur des maisons de garde & des gares, M. Touchard, un entrepreneur bayonnais, a ouvert quatre chantiers sur le lot de 4 kilomètres dont il est chargé. A la gare d'Ossès, les fondations sont creusées, le bétonnage est presque achevé, & l'on a même commencé la maçonnerie. Il en est de même pour la gare d'Itxassou. Cette activité est expliquée par le désir de la Compagnie du Midi de livrer la section de Cambo à Ossès au public le 1er juin 1892, sans remise & sans retard. Ce sera là un grand bien pour Saint-Jean-Pied-de-Port & Saint-Etienne-de-Baïgorry, qui seront pour ainsi dire aux portes de Bayonne. Quant aux entrepreneurs du lot nouvellement concédé entre Ossès & Baïgorry, ils poussent très sérieusement leur entreprise, mais celle-ci ne saurait être terminée dans une campagne, & les prévisions de l'État lui assignent de longs mois comme terme final.

SIGILLOGRAPHIE DU PÉRIGORD, par M. Philippe de Bosredon, membre de la Société historique & archéologique du Périgord, seconde édition, Brive; Roche : 1891. In-4°, VIII-495 pages.

M. Philippe de Bosredon, ancien conseiller d'Etat & vice-président de la Société historique & archéologique du Périgord, vient de faire paraître à Brive la seconde édition de la *Sigillographie du Périgord*, œuvre des plus utiles pour l'étude des origines des familles, des villes & communautés périgourdines, & faite avec la conscience & la netteté qui est le propre des œuvres de M. de Bosredon. Ce travail est le fruit de plusieurs années d'études & de recherches patientes dans les archives nationales & particulières. — M. de Bosredon rétablit quelques noms mal lus, quelques erreurs matérielles, & ajoute de nouveaux articles à ceux qu'il n'avait pas en son pouvoir lorsqu'il fit paraître la première édition; il n'a pas cru devoir reproduire les planches des sceaux qu'il décrit, puisqu'on les trouve dans l'édition de 1881, & dans le supplément de 1882. — Cette édition est beaucoup plus complète, puisqu'au lieu de six cents trente-trois sceaux, elle en contient douze cent quatre-vingt-six. — (Douze cent trente-neuf numéros, plus quarante sept articles supplémentaires.) Malheureusement pour le public, cet ouvrage est rare dès son apparition puisqu'il n'a été tiré qu'à soixante exemplaires.

V. DE ROUMEJOUX.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. DE QUATREFAGES, Président honoraire de l'Association pyrénéenne.

Jean-Louis-Armand de QUATREFAGES de BRÉAU, vient de mourir le samedi 12 janvier, à l'âge de quatre vingt-un ans onze mois.

C'est l'un des plus illustres savants de notre siècle & de notre pays.

Né à Valleraugue, Gard, en 1810, il s'était fait recevoir en 1830, docteur ès sciences mathématiques, en 1832 docteur en médecine, en 1840 docteur ès sciences.

En 1830 il avait été nommé, au concours, préparateur adjoint de chimie, physique & pharmacie à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Appelé à Toulouse en 1833 par des raisons de famille, il y séjourna douze années, fit partie de nos Sociétés savantes & montra partout cette supériorité qui devait plus tard le conduire aux grands honneurs & à la plus solide renommée.

Son père, agronome distingué, avait appartenu à la *Société d'agriculture de la Haute-Garonne,* au titre de membre correspondant (1828). Lui-même avait reçu le même titre le 27 juin 1837. Il avait alors vingt-sept ans. Il passa au rang des membres résidants le 16 janvier de l'année suivante, & fut nommé membre libre à son départ de Toulouse, en 1844.

Sur les listes de notre *Académie des sciences, inscriptions & belles-lettres*, nous le trouvons en tête des associés correspondants parmi lesquels il figure depuis 1848. Il fut d'abord associé ordinaire & prit une part active aux travaux de la compagnie. Nous remarquons dans les Mémoires ses notes sur le bouquetin des Pyrénées, sur l'action de la foudre sur les êtres vivants, sur le venin des serpents, &c., qui soulevèrent d'intéressantes discussions.

En 1834, il entrait à la *Société archéologique du midi de la France,* & publiait, en 1841, dans ses Mémoires, quelques peintures tirées du livre des Annales de l'hôtel de ville de Toulouse : « M. de Quatrefages, « dit M. Roschach, dans son « Etude critique des douze livres de l'his- « toire de Toulouse », contribua puissamment à appeler l'attention « publique sur ces précieux monuments », épaves sauvées du désastre

Digitized by Google

de l'auto-da-fé révolutionnaire, & qui furent réintégrées, peu après, aux archives municipales, dont elles sont l'ornement & l'honneur.

En 1835, il avait pris une grande part à la préparation & aux séances du *Congrès méridional* qui tenait à Toulouse sa deuxième session & où il fut le secrétaire de la section médicale. M. de Quatrefages pressentait le rôle que devaient jouer plus tard les congrès; il était pénétré des services qu'ils pouvaient rendre. Il n'y a pas à s'étonner de le voir, trente-cinq plus tard, l'un des promoteurs de l'Association française pour l'avancement des sciences fondée au lendemain de nos désastres, & le premier président de notre Association pyrénéenne.

En 1836, M. de Quatrefages avait, en collaboration avec le docteur Dassier, fondé le *Journal de médecine & de chirurgie de Toulouse,* dans lequel il publia divers articles, car il exerçait la médecine avec beaucoup d'ardeur & de succès.

Le premier, il a apporté à Toulouse les instruments de lithotricie & y a fait avec succès la première opération du broiement de la pierre (17 juin 1834).

En 1835, il fut nommé membre du comité de salubrité publique de Toulouse.

En 1838, il présida le concours pour une place de professeur à l'Ecole vétérinaire de notre ville.

La même année, il était chargé du cours de zoologie à la Faculté des sciences de Toulouse, &, dès lors, abandonna la médecine. Mais il vit qu'il ne trouverait pas ici les laboratoires & un matériel suffisant pour travailler sérieusement. D'autre part, le Maire lui avait promis la direction du Jardin-des-Plantes; & fit un autre choix. Il se démit de sa chaire & se rendit à Paris. Il n'avait pourtant aucune fortune; on sait qu'il dut, pour vivre dans la capitale & couvrir les frais de ses recherches, se créer des ressources avec son talent de dessinateur & en écrivant des articles pour la *Revue des Deux Mondes.*

En 1850, il fut chargé du cours d'histoire naturelle au Collège Henri IV; il fut titulaire en 1852. La même année, il entrait à l'Institut, Académie des sciences. En 1855, il était nommé professeur d'anthropologie au Muséum, en 1883 membre de l'Académie de médecine. Président honoraire de la Société de géographie (1873), il fut plusieurs fois réélu. Il présida souvent des Congrès & notamment ceux de l'Association française pour l'avancement des sciences, sessions de Bordeaux & de Lyon, ceux d'anthropologie en France & à l'étranger.

Il eut l'honneur d'être admis dans la Société royale de Londres.

Il était commandeur de la Légion d'honneur, grand croix de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie, &c.

La liste de ses publications est extrêmement longue & les travaux de zoologie pure n'y sont pas moins nombreux ni moins importants que ceux d'anthropologie.

Il y a quelques jours, un décret réorganisait le Muséum d'histoire

Digitized by Google

naturelle de Paris, & décidait que les professeurs seraient mis à la retraite à l'âge de soixante-quinze ans, sauf exception motivée. M. de Quatrefages seul venait d'être maintenu.

Le ministre n'avait pas seulement tenu compte de l'ardeur au travail de M. de Quatrefages, dont les livres se succédaient encore & qui mettait tous ses soins à une magistrale histoire du transformisme. On s'était souvenu de son glorieux rôle pendant la guerre. Le Muséum & l'hôpital de la Pitié étaient le point de mire des batteries allemandes. Mme de Quatrefages, de Strasbourg & M. de Quatrefages, deux fois docteur de Strasbourg, restèrent au Muséum où pleuvaient les obus. L'illustre anthropologiste écrivit pendant ce temps son ouvrage *sur la Race prussienne* qui était une première revanche de notre Patrie.

M. de Quatrefages a été loué par des maîtres éminents, par des princes de la science; nous venons de lire avec émotion les discours prononcé auprès de son cercueil.

M. Alphonse Milne-Edwards, entr'autres, a été bien inspiré. Mais a-t-on suffisamment insisté sur la situation exceptionnelle de Quatrefages, car on peut dès à présent l'appeler simplement ainsi. A-t-on dit qu'il était chez nous, comme Gœthe en Allemagne en 1830, un patriarche dont l'esprit atteignait les hauteurs sereines où la lumière est plus vive, où l'intelligence a des clartés de tout? Ne venait-on pas auprès de lui, comme en pèlerinage? Du fond de la Russie aux extrémités de l'Amérique ne lui rendait-on pas hommage?

Elles étaient incomparables cette loyauté parfaite & cette rayonnante bonté qui faisaient le charme de ce savant?

L'Association pyrénéenne sent vivement le coup qui la frappe, en perdant celui qui fut son premier président & lui fit l'insigne honneur de la prendre sous son patronage immédiat. Consulté en 1888, pour savoir s'il approuvait notre œuvre, de Quatrefages répondit une lettre enthousiaste qui reste comme l'une des plus grandes marques d'encouragement & d'approbation que nous ayons jamais eu.

Qu'il nous soit permis d'adresser à sa famille, l'expression de notre respectueuse sympathie.

LE BUREAU ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Gérant : GARRIGOU.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

1891 — TOME III

PREMIER TRIMESTRE

	Pages
Actes de l'Association pyrénéenne	5
J. Tissier : Les corporations d'arts & métiers à Narbonne	10
A. Sabarthès : Le pèlerinage & le culte des Saints avant la Révolution dans le Narbonnais	18
G. Cros-Mayrevieille : Les anciens ateliers typographiques à Narbonne	50
Comte de Saint-Saud : Pyrénées Centrales Espagnoles. (Stations géodésiques de 1er ordre.)	58
G. Gautier : Les ophites (nouvelles sources de phosphates pour l'agriculture.)	76
Ch. Raynal : Le plâtrage de la vendange & les vins plâtrés	79
V. XXX... Quatrième ascension de la muraille gauche du cirque de Gavarnie	83
A. Raynal : Du Verdet & de quelques produits de la vigne	88
Jean Bourdette : Mémoire du pays & des États de Nébouzan, par Louis de Froidour (à suivre)	94
Julien Sacaze : La flore populaire de Luchon (suite & fin)	105
E. Lapierre : Bibliographie pyrénéenne (suite)	112
A. Deloume : Tableau des professeurs de la Faculté de Droit de Toulouse (suite)	124
Variétés : Notes de voyage au pays Basque (E. Mérimée). — La greffe Salves (H. Teulié). — L'ancien monastère de Pauliac (J. de Lahondès). — G. de Salluste du Bartas (A. Fourès). — Examen de quelques théories de M. Lamprecht : de l'ancienne organisation de la propriété territoriale dans le midi de la France (A. Brutails)	129
Sociétés savantes : Société ariégeoise des sciences, lettres & arts en 1890 (F. Pasquier). — Bulleti de l'Associatio d'excursions Catalana (X). — Société historique & archéologique du Périgord. — Société de géographie de Toulouse (X.) — Société d'histoire naturelle de Toulouse (X.)	172
Chroniques : *Chronique commerciale.* — *Chronique agricole*	189

Digitized by Google

Intérêts régionaux : Inauguration de l'école principale du service de santé de la marine. — Hydrologie pyrénéenne. — La pluie à Toulouse. — La défense du commerce..... 201
Livres & Revues : Histoire de la ville & de la chatellenie de Saverdun dans l'ancien comté de Foix, par Barrière-Flavy (Eug. Lapierre). — Histoire de la Novelle 118 dans les pays de Droit écrit depuis Justinien jusqu'en 1789, par Jarriand (F. Pasquier). — Le Labéda (récits), par J. Bourdette (E. Lapierre). — Histoire de la commune de Saint-Orens de Gameville, par Laffon (Eug. Lapierre). — Histoire du clergé dans les Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française (A. Brutails). — Almanach patoues de l'Ariejo per l'an 1891, par Gadrat (F. Pasquier). — Argentona y sus aguas minerales, par le Dr Vineta-Bellassera (F. Garrigou). — Transformation des landes des Gascogne, par G. Michel. — Club alpin français, annuaire de 1889. — Études géologiques sur les hauts massifs des Pyrénées centrales, par Caralp. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences (Institut). — La Illustracion Vascongada (E. Mérimée). — Countas da l'altra moun y d'aquest e de fablas y fabliots par Oun tal..... 229
Nouvelles : Le nouveau recteur de Bordeaux. — Luchon. — Cambo. — Dax. — Les fouilles de Martres-Tolosane. — Deux tombeaux des rois de Navarre. — Découverte à Verfeil. — Mosaïques gallo-romaines à Saint-Sever-sur-l'Adour. — Découverte à Tréviers, près Montpellier..... 247
Monument Lefèvre. Nécrologie. Congrès de Bordeaux..... 254

DEUXIÈME TRIMESTRE

Comte Henry Russell : Ma vingtième ascension au Vignemale..... 273
E. de Gorsse : Monographie du torrent de Laou-d'Esbas..... 281
F. Pasquier : Coutumes municipales de Foix sous Gaston Phœbus, d'après le texte roman de 1387..... 292
E. Mérimée : De l'enseignement de l'espagnol en France & particulièrement dans le Sud-Ouest..... 323
Jullian : De l'existence du terrain salifère triasique dans les environs de Narbonne..... 356
G. Gautier : De la formation de la basse-plaine de Narbonne & des meilleures méthodes pour la mise en culture de ses terrains marécageux & salés..... 371
J. Bourdette : Mémoire du pays & des États de Nébouzan, par Louis de Froidour (suite & fin)..... 387
J.-B. Noulet : Liste des poissons de la Haute-Garonne & synonymie locale. 429
J. de Malafosse : Recherches sur l'architecture à Toulouse à l'époque de la Renaissance..... 434
Léon Baurier : Notes sur l'ancienneté d'Ox..... 453
Deloume : Tableau des professeurs de la Faculté de droit de Toulouse (suite). 465
Variétés : Essai sur l'hybridation de la vigne (Millardet). — Lettres d'un cadet de Gascogne sous Louis XIV, François de Sarraméa, capitaine au

Digitized by Google

régiment de Languedoc. — Trois lettres inédites de J.-N. Pervel à Gatien-Arnoult (G. Jourdane). — Les Associations à Barcelone... ... 471
Chroniques : *Chronique universitaire.* Inauguration de la Faculté de médecine de Toulouse. — *Chronique archéologique.* Sépultures mérovingiennes découvertes à Venerque (Haute-Garonne) (C. Barrière-Flavy). — *Chronique agricole.* — *Chronique régionale.* Andorre..... 529
Intérêts régionaux : Séance du Conseil général de l'Ariège relative au chemin de fer de Saint-Girons à Foix. — Les instruments de l'Observatoire de Toulouse. — La prospérité de la Faculté de Droit de Toulouse. — Les petits oiseaux..... 552
Livres & Revues : Nouvelle revue historique de Droit français..... 558
Nouvelles. — Nécrologie..... 563

TROISIÈME TRIMESTRE

A. Lebègue : Martres-Tolosane..... 573
Dr F. Garrigou : Note géologique au sujet de Martres-Tolosane..... 612
G. Baudens : Une petite ville pendant la Révolution..... 617
Baron Desazars : L'art à Toulouse ; l'enlumineur Jehannet (à suivre)..... 701
Jean de l'Hers : Le salon de 1891 à Toulouse..... 712
J. Desdevises du Dézert : Cinq mois en Espagne..... 735
Dr J.-B. Noulet : Professions exercées à Toulouse aux XIVe & XVe siècles 759
Variétés : Anciennes foires de Grenade (Rumeau). — Documents inédits sur l'abbaye de Boulbonne dans l'ancien comté de Foix (C. Barrière-Flavy). Excursion à Tarascon. — Note sur le *Septurus cylindricus* Trin..... 770
Chroniques : Les fêtes de Villeneuve-sur-Lot. — Le cinquantaine du chemin de fer de Bordeaux à La Teste..... 807
Livres & Revues : Un poète de l'Ariège à Paris. — *L'Idéal & mes enfants*, par Mme Commenge [Marthe Stiévenard] (Abbé H. Duclos) La Société Toulousaine à la fin du dix-huitième siècle. (L'ancien régime & la Révolution), par M. Paul de Castéras. — Société Ramond, 4e fascicule. — Les roches de Cigalères (Luchon). — Le pic de Campbiel, par M. Fontès. — Jean de Montferrand, par M. le chanoine Carsalade du Pont. — Catalogue raisonné des mollusques de la Barousse, par M. Maurice Gourdon. — Notice sur le pliocène & sur la portion stratigraphique des couches à Congéries des environs de Thézier (Gard), par M. Dupéret. — Recherches expérimentales sur le Philothion, par M. de Rey-Pailhade. — Paul Boileau & son herbier, par M. Maurice Gourdon. — Les cryptes de Saint-Girons, à Hagelman (Landes), par M. E. Taillebois. — Les vestiges Gallo-Romains dans le département des Landes, par M. E. Taillebois. — Les maisons hospitalières & l'église de Cauterets, par M. le Dr Duhourcau. — Bibliographie de l'Aude, par M. Gaston Jourdanne..... 821
Tableau des professeurs de la Faculté de droit de Toulouse, par M. A. Deloume, professeur à la Faculté de droit. (Suite & fin)..... 845
Nécrologie : Le Dr S.-M. Souverbie..... 851

Digitized by Google

QUATRIÈME TRIMESTRE

Adolphe Garrigou : Observations de Linguistique..... 853
G. Baudens : Une petite ville pendant la Révolution (suite & fin)..... 863
Dr Duhourcau : Étude sur le climat de Pau & le Sud-Ouest français..... 938
Jean-Auguste Brutails : Étude critique sur les origines de la question d'Andorre..... 960
Jean de l'Hers : Le salon de 1891 à Toulouse (suite & fin)..... 995
Variétés : Chants de noces de l'Agenais (J. Brissaud)..... 1025
Impôt du sang dans les Pyrénées (Alfred Cadie)..... 1041
Nouvelles : Société archéologique du Midi de la France. — Montpellier & les étudiants slaves. — Les lauréats du Midi à l'Académie des Inscriptions. — Le prix Rodière à Castres. — Portrait instantané de M. Émile Pouvillon, de Montauban. — Le Félibrige latin à Montpellier. — La famille d'André Chénier dans le Languedoc. — Le buste du peintre Cot, à Bédarieux. — Le monument du général Beaupuy, à Mussidan (Dordogne). — Les chemins de fer traversant les Pyrénées. — Exposition en Espagne. — Villa Gallo-Romaine de Sarbazan (Landes). — Voie ferrée de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port. - Sigillographie du Périgord..... 1044
Nécrologie : M. de Quatrefages, Président honoraire de l'Association pyrénéenne..... 1053

Chaque livraison contient une portion de l'ouvrage inédit & posthume de Julien Sacaze :
Inscriptions antiques des Pyrénées (suite)..... 153

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 9341.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

PYRÉNÉES

ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

ORGANE

DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

ET DE L'UNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU MIDI

PUBLICATION TRIMESTRIELLE ILLUSTRÉE FONDÉE PAR

FEU JULIEN SACAZE ET LE Dr F. GARRIGOU

DIRIGÉE PAR

LE DOCTEUR F. GARRIGOU

AVEC UN COMITÉ DE RÉDACTION COMPOSÉ DE MESSIEURS :

E. CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie*.
H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire de zoologie, des hautes études, au Muséum de Paris.
G. GAUTIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne,
E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne,
A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
E. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
A. MILLARDET, prof. à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut,
E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse,
E. TRUTAT, directeur du Muséum de Toulouse.

Sciences, Lettres, Arts,
Intérêts locaux & régionaux.

TOME III.

ANNÉE 1891, 1er TRIMESTRE

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement à M. l'Administrateur de la *Revue*
rue Valade, 38, à Toulouse.

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret & fils. — MONTPELLIER, Coulet. — MARSEILLE, Passailhan.
ALGER, Jourdan. — GENÈVE, H. Georg. — BARCELONE, A. Verdaguer.
MADRID, Fuentes y Capdeville. — ROME & FLORENCE, Fratelli Bocca.
LONDRES, Baillière Tindal & Cox. — BERLIN, Asher.
SAINT-PÉTERSBOURG, Ricker. — BRUXELLES, Lebègue. — NEW-YORK, Christern.

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE.

SON BUT.

Rappelons quel a été le but poursuivi par les fondateurs de l'Association pyrénéenne, le regretté Julien Sacaze & le Dr Félix Garrigou :

1° Faire acte de décentralisation, tout en ayant pour la capitale & pour les savants méridionaux qui en constituent les plus grandes illustrations la déférence qui s'impose. Aussi, d'après les statuts de l'Association, on doit choisir le président de l'Association surtout parmi les savants, habitant Paris, mais appartenant à une des localités des trois Académies, de Bordeaux, de Toulouse & de Montpellier, & qui ont un nom illustre.

2° Prouver que les travailleurs habitant la province sont aussi capables que tous autres, avec moins d'appui & moins de ressources, de porter leur pierre au grand édifice scientifique de notre pays.

3° Grouper les forces intellectuelles du Midi, de manière à former une armée de travailleurs capable de le faire connaître au point de vue scientifique, littéraire & artistique, de défendre ses intérêts industriels & commerciaux, en basant ses études, & au besoin ses réclamations auprès de nos gouvernants, sur les données de la science.

4° Encourager tous les genres de travailleurs sérieux du Midi.

5° Servir de trait d'union entre toutes les Sociétés savantes méridionales, & les mettre à même de constituer une sorte de famille dans laquelle, CHACUNE CONSERVANT SON AUTONOMIE, D'UNE MANIÈRE ABSOLUMENT COMPLÈTE, pourrait à un moment déterminé se réunir en Congrès pour discuter & défendre les grandes questions scientifiques, industrielles & commerciales intéressant le Midi de la France.

6° Vulgariser, grâce à une publication commune, la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale,* qui atteint déjà une importance considérable, les travaux, les idées de tous ses membres, travaux généralement publiés dans des recueils périodiques plus ou moins restreints, & manquant ainsi de porter un fruit vraiment pratique.

7° Mettre en relief, par des réunions générales annuelles, chacun des points de son domaine d'étude, en appelant dans ces réunions les spécialistes de tout le pays.

8° Faire moralement disparaître le grand rideau pyrénéen, & tendre la main à une nation justement orgueilleuse de son passé, dont les intérêts se rapprochent des nôtres, & qui a le droit, par les hommes illustres de la Catalogne, de l'Aragon & de la Navarre, de participer à une association intellectuelle & pyrénéenne, ayant pour base la science.

Digitized by Google

ACTES DE L'ASSOCIATION

Décision de l'Association Pyrénéenne.

Tous les ans, l'Association pyrénéenne donnera une grande médaille à l'auteur du meilleur travail imprimé dans le cours de l'année précédente. Ce travail devra être relatif aux Pyrénées & traiter de l'une des matières qui constituent le programme de l'Association, article 26 des statuts. A défaut d'un ouvrage concernant les Pyrénées proprement dites, le prix pourra être décerné à un ouvrage sur la région méridionale.

La proclamation du lauréat sera faite en séance générale du Congrès les années où celui-ci aura lieu.

Les auteurs des articles insérés dans la Revue restent absolument responsables des idées qu'ils y émettent.

La Revue est ouverte à tous, à la condition de ne jamais y traiter de questions politiques ou religieuses.

Pour le Comité de rédaction : **Dr F. G.**

La reproduction des articles de la Revue est formellement interdite sans une autorisation écrite du Directeur.

Le Directeur de la Revue : **Dr F. G.**

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

DU 1er TRIMESTRE DE 1891.

Pages.

I. — Actes de l'Association pyrénéenne..... 5
II. — J. Tissier : Les Corporations d'arts & métiers à Narbonne..... 10
III. — A. Sabarthés : Le pèlerinage & le culte des Saints avant la Révolution dans le Narbonnais..... 18
IV. — G. Cros-Mayrevieille : Les anciens ateliers typographiques à Narbonne 50
V. — Comte de Saint-Saud : Pyrénées Centrales Espagnoles. (Stations géodésiques de 1er ordre.)..... 58
VI. — G. Gautier : Les ophites (nouvelles sources de phosphates pour l'agriculture.)..... 76
VII. — Ch. Raynal : Le plâtrage de la vendange & les vins plâtrés..... 79
VIII. — V. XXX... Quatrième ascension de la muraille gauche du cirque de Gavarnie..... 83
IX. — A. Raynal : Du Verdet & de quelques produits de la vigne..... 88
X. — Jean Bourdette : Mémoire du pays & des États de Nébouzan, par Louis de Froidour (à suivre)..... 94

Digitized by Google

XI. — Julien Sacaze : La flore populaire de Luchon (suite & fin)..... 107
XII. — E. Lapierre : Bibliographie pyrénéenne (suite)..... 112
XIII. — A. Delpech : Tableau des professeurs de la Faculté de droit de Toulouse (suite)..... 124
Variétés : Notes de voyage au pays Basque (E. Mérimée). — La greffe Salves (H. Teulie). — L'ancien monastère de Pauliac (V. de Lahondès). — G. de Salluste du Bartas (A. Fourès). — Examen de quelques théories de M. Lamprecht : de l'ancienne organisation de la propriété territoriale dans le midi de la France (A. Brutails)..... 129
Sociétés savantes : Société ariégeoise des Sciences, lettres & arts en 1890 (F. Pasquier). — Bulleti de l'Associació d'excursions Catalana (X). — Société historique & archéologique de Périgord. — Société de géographie de Toulouse (X). — Société d'histoire naturelle de Toulouse (X)..... 172
Chroniques : *Chronique commerciale. — Chronique agricole*..... 189
Intérêts régionaux : Inauguration de l'école principale du service de santé de la marine. — Hydrologie pyrénéenne. — La pluie à Toulouse. — La défense du commerce..... 201
Livres et Revues : Histoire de la ville & de la chatellenie de Saverdun dans l'ancien comté de Foix, par Barrière-Flavy (Eug. Lapierre). — Histoire de la novelle 118 dans le pays de Droit ecrit depuis Justinien jusqu'en 1789, par Jarriand (F. Pasquier). — Le Labéda (récits), par J. Bourdette (E. Lapierre). — Histoire de la commune de Saint-Orens de Gameville, par Laffon (Eug. Lapierre). — Histoire du clergé dans les Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française (A. Brutails). — Almanach patoues de l'Ariejo per l'an 1891 par Gadrat (F. Pasquier). — Argentona y sus aguas minérales, par le Dr Viñeta-Bellasserra (F. Garrigou). — Transformation des landes de Gascogne, par G. Michel. — Club alpin français, annuaire de 1889. — Études géologiques sur les hauts massifs des Pyrénées centrales par Caralp. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences (Institut). — La Illustracion Vascongada (E. Mérimée). — Countas da l'altra moun y d'aquest e de fablas y fabliots par Oun tal..... 229
Nouvelles : Le nouveau recteur de Bordeaux. — Luchon. — Cambo. — Dax. Les fouilles de Martres-Tolosane. — Deux tombeaux des rois de Navarre. — Découverte à Verfeil. — Mosaïques gallo-romaines à Saint-Sever-sur-l'Adour. — Découverte à Tréviers près Montpellier..... 247
Monument Lefèvre..... 254
Nécrologie..... 257
Congrès de Bordeaux..... 259
Programme du Congrès des Sociétés savantes..... 262
Demandes..... 270
Aux Sociétés savantes..... 271

CONGRÈS DE BORDEAUX. — *Voir le programme page 259 de la livraison.*

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 8463.

Digitized by Google

REVUE

DES

PYRÉNÉES

ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

ORGANE

DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

ET DE L'UNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU MIDI

PUBLICATION TRIMESTRIELLE ILLUSTRÉE FONDÉE PAR

FEU JULIEN SACAZE ET LE Dr F. GARRIGOU

DIRIGÉE PAR

LE DOCTEUR F. GARRIGOU

AVEC UN COMITÉ DE RÉDACTION COMPOSÉ DE MESSIEURS :

E. CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie*,
H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire de zoologie, des hautes études, au Muséum de Paris,
G. GAUTIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne,
E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne,
A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
E. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
A. MILLARDET, prof. à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut,
E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse,
E. TRUTAT, directeur du Muséum de Toulouse.

Sciences, Lettres, Arts,
Intérêts locaux & régionaux.

TOME III.

ANNÉE 1891, 2me TRIMESTRE

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement à M. l'Administrateur de la *Revue*
rue Valade, 38, à Toulouse.

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret & fils. — MONTPELLIER, Coulet. — MARSEILLE, Passailhan.
ALGER, Jourdan. — GENÈVE, H. Georg. — BARCELONE, A. Verdaguer.
MADRID, Fuentes y Capdeville. — ROME & FLORENCE, Fratelli Bocca.
LONDRES, Baillière Tindal & Cox. — BERLIN, Asher.
SAINT-PÉTERSBOURG, Ricker. — BRUXELLES, Lebègue. — NEW-YORK, Christern.

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE.

SON BUT.

Rappelons quel a été le but poursuivi par les fondateurs de l'Association pyrénéenne, le regretté Julien Sacaze & le Dr Félix Garrigou:

1° Faire acte de décentralisation, tout en ayant pour la capitale & pour les savants méridionaux qui en constituent les plus grandes illustrations, la déférence quis'impose. Aussi, d'après les statuts de l'Association, on doit choisir le président de l'Association surtout parmi les savants, habitant Paris, mais appartenant à une des localités des trois Académies, de Bordeaux, de Toulouse & de Montpellier, & qui ont un nom illustre.

2° Prouver que les travailleurs habitant la province sont aussi capables que tous autres, avec moins d'appui & moins de ressources, de porter leur pierre au grand édifice scientifique de notre pays.

3° Grouper les forces intellectuelles du Midi, de manière à former une armée de travailleurs capable de le faire connaître au point de vue scientifique, littéraire & artistique, de défendre ses intérêts industriels & commerciaux, en basant ses études, & au besoin ses réclamations auprès de nos gouvernants, sur les données de la science.

4° Encourager tous les genres de travailleurs sérieux du Midi.

5° Servir de trait d'union entre toutes les Sociétés savantes méridionales, & les mettre à même de constituer une sorte de famille dans laquelle, CHACUNE CONSERVANT SON AUTONOMIE, D'UNE MANIÈRE ABSOLUMENT COMPLÈTE, pourrait à un moment déterminé se réunir en Congrès pour discuter & défendre les grandes questions scientifiques, industrielles & commerciales intéressant le Midi de la France.

6° Vulgariser, grâce à une publication commune, la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale,* qui atteint déjà une importance considérable, les travaux, les idées de tous ses membres, travaux généralement publiés dans des recueils périodiques plus ou moins restreints, & manquant ainsi de porter un fruit vraiment pratique.

7° Mettre en relief, par des réunions générales annuelles, chacun des points de son domaine d'étude, en appelant dans ces réunions les spécialistes de tout le pays.

8° Faire moralement disparaître le grand rideau pyrénéen, & tendre la main à une nation justement orgueilleuse de son passé, dont les intérêts se rapprochent des nôtres, & qui a le droit, par les hommes illustres de la Catalogne, de l'Aragon & de la Navarre, de participer à une association intellectuelle & pyrénéenne, ayant pour base la science.

Digitized by Google

REVUE

DES

PYRÉNÉES

ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

ORGANE

DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

ET DE L'UNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU MIDI

PUBLICATION TRIMESTRIELLE ILLUSTRÉE FONDÉE PAR

FEU JULIEN SACAZE ET LE Dr F. GARRIGOU

DIRIGÉE PAR

LE DOCTEUR F. GARRIGOU

AVEC UN COMITÉ DE RÉDACTION COMPOSÉ DE MESSIEURS :

E. CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie*.
H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire de zoologie, des hautes études, au Muséum de Paris.
G. GAUTIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne,
E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne,
A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
E. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
A. MILLARDET, prof. à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut,
E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse,
E. TRUTAT, directeur du Muséum de Toulouse.

Sciences, Lettres, Arts,
Intérêts locaux & régionaux.

TOME III.

ANNÉE 1891, 4me TRIMESTRE

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement à M. l'Administrateur de la *Revue*
rue Valade, 38, à Toulouse.

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret & fils. — MONTPELLIER, Coulet. — MARSEILLE, Passailhan.
ALGER, Jourdan. — GENÈVE, H. Georg. — BARCELONE, A. Verdaguer.
MADRID, Fuentes y Capdeville. — ROME & FLORENCE, Fratelli Bocca.
LONDRES, Baillière Tindal & Cox. — BERLIN, Asher.
SAINT-PÉTERSBOURG, Ricker. — BRUXELLES, Lebègue. — NEW-YORK, Christern.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE LAFONT

61, Allée d'Étigny, 61, LUCHON

Grand choix de Photographies de tous formats. — Guides de Luchon et des Pyrénées. — Toutes les Nouveautés littéraires, Romans, Revues, etc.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

PASTILLES ANTINICOTIQUES

DU

Docteur A. TEULIÈRE

APRÈS
L'EMPLOI DES PASTILLES

AVANT
L'EMPLOI DES PASTILLES

Il fallait aux fumeurs une préparation antinicotique facile à transporter, qui soit, pour ainsi dire, la contre-partie de la cigarette ou du cigare. C'est pour cela que nous avons songé à faire préparer les pastilles antinicotiques. Renfermées dans une boîte élégante et commode, les fumeurs peuvent avoir continuellement sur eux le contrepoison inoffensif de cette substance si pernicieuse qu'ils absorbent sans cesse, et qui, tous les jours, occasionne des ravages se terminant trop souvent par la transformation des fumeurs en gâteux.

Nous pouvons affirmer que les substances que nous avons introduites dans nos préparations antinicotiques ont été essayées soit en France, soit à l'étranger, contre les accidents dus à la nicotine, et que les maîtres éminents qui les ont employées, et après lesquels nous en avons fait l'essai, guidé par un de nos chimistes les plus en renom du Midi, sont les seules qui puissent et doivent être rationnellement employées dans l'intérêt des fumeurs et de l'humanité. Elles préviennent, mais surtout elles combattent les accidents occasionnés par la nicotine.

Ces pastilles sont en même temps digestives.

Notre confiance dans les services qu'elles sont appeleés à rendre aux fumeurs est absolue, et nous pouvons certifier qu'on peut en user sans le moindre inconvénient.

La dose utile est de deux à quatre pastilles entre les repas; on peut augmenter la dose sans inconvénients.

Prix de la boîte : 0 fr. 60 c.; par la poste, 0 fr. 70 c.

DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

VENTE EN GROS : Pharmacie H. DÉLIEUX, 9, rue de Rémusat, Toulouse

Digitized by Google

EAU DE MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES

(PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Bicarbonatée, Calcique et légèrement Ferrugineuse.

La meilleure eau de table connue. — Température 14°.

APÉRITIVE, DIGESTIVE, TONIQUE

On peut dire que nulle eau n'a le goût exquis de celle de Montesquieu, lorsqu'elle est rafraîchie à 14°. Elle est apéritive et facilite les digestions.

Pour les commandes et les renseignements, s'adresser au gérant de la source : Villa-des-Albères, par Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales).

BIARRITZ

GRAND HOTEL D'ANGLETERRE

Mˡ CAMPAGNE, Propriétaire.

Ce splendide Établissement, fondé en 1871, se recommande par son exceptionnelle et unique position, ainsi que par tout le confort qu'il offre aux Étrangers, soit par sa cuisine, soit par son riche ameublement, aussi bien que par les soins apportés au service de l'hôtel.

USSAT-LES-BAINS (Ariège).

HOTEL MODÈLE

Tenu par A. CASSAGNE.

Cet Hôtel est situé à un pas des Thermes, à l'extrémité d'une superbe allée de platanes, qui permet d'arriver à l'établissement thermal sans être incommodé par le soleil.

Il se recommande par sa clientèle de choix, par le confort de ses appartements, par son excellente cuisine, dont la réputation est déjà bien ancienne, et par son service irréprochable.

Jardin, Prairie, Ombrages charmants pour l'été.

Décret d'intérêt public. Approb. de l'Acad. de Médecine

ROYAT

EAU MINÉRALE NATURELLE

Sᵗ-MART, Goutte, Rhumatisme, Gravelle.

Sᵗ-VICTOR, Anémie, Chlorose, Voies respiratoires.

(FERRO ARSENICᵘᵉ)

CESAR, Dyspepsies, Gastralgies, Flatulences.

MÊMES EFFETS QU'AUX SOURCES

Caisses de 30 à 50 bout. 20 fr. et 30 fr. *franco* Gare ROYAT

Notice et Renseignements. 5, rue Drouot, PARIS

Pour les Annonces, s'adresser à M. l'Administrateur de la **REVUE**, *rue Valade, 38, à Toulouse.*

Digitized by Google

LA REINE DES PYRÉNÉES

Bagnères-de LUCHON (Hte-Garonne)

Chemin de fer direct par l'embranchement de Montréjeau à Luchon.

LA PLUS RICHE SÉRIE DES EAUX SULFURÉES DE FRANCE

Les seules eaux sulfurées chaudes d'Europe qui dégagent spontanément des vapeurs d'acide sulfhydrique en quantité suffisante pour être employées utilement par la thérapeutique.

48 *sources principales* de 12 à 66° centigrades. De 1 à 7 centigrammes de sulfuration par litre.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

MODES D'UTILISATION DES EAUX

Bains, Piscines, Salles de Natation,

DOUCHES (petites, grandes, écossaises et ascendantes).

SALLES DE GARGARISME ET DE PULVÉRISATION

Étuves, Massage, Hydrothérapie à 10 degrés constants, à la pression de 3 atmosphères 1/2.

BUVETTES très renommées pour les affections des voies respiratoires, également traitées par le

HUMAGE DE VAPEURS SULFURÉES

Suivant un mode d'inhalation spécial à Luchon,

AVEC DES APPAREILS ASSURANT L'ISOLEMENT DE CHAQUE MALADE

MALADIES TRAITÉES AVEC SUCCÈS A LUCHON

Maux de gorge, Angine granuleuse, Laryngite, Bronchite, Pleurésie et Pneumonie chroniques, Asthme, Rhume de cerveau, Maladies de la peau, Ulcères, Fistules, Syphilis rebelles, Maladies des os, Vieilles blessures, Rhumatisme, Paralysie, Névroses, Névralgies, Phtisie, Tuberculisation (1er et 2e degrés), Lymphatisme, Scrofules. Maladies des enfants, Maladies des femmes, Stérilité, Débilité, Anémie, Cachexie, etc.

TARIF DES BAINS A LA PORTÉE DE TOUS

Hôtels, Maisons particulières, Villas.

VIE FACILE SUIVANT LE BUDGET DE CHACUN

Sites admirables. — Nombreuses EXCURSIONS à pied, à cheval et en voiture.

CASINO SPLENDIDE

Concerts à grand Orchestre deux fois par jour.

Salon de lecture, Théâtre, Collections et nombreux Divertissements.

Digitized by Google

BIARRITZ

GRAND-HOTEL

Ancien Hôtel GARDÈRES

Ce magnifique établissement, placé en face de la mer et des bains, dans la plus belle situation, se recommande aux étrangers par un grand confort, son excellente situation et ses prix modérés.

Rien n'y est négligé pour rendre le séjour de l'hôtel aussi agréable que possible aux personnes qui y descendent.

Demander les omnibus à la GARE pour l'HOTEL et RESTAURANT

BIARRITZ

HOTEL VICTORIA & DE LA GRANDE-PLAGE

Ce magnifique établissement est situé dans la position la plus agréable de la ville, sur la Grande-Plage, près des Bains, au centre des plus belles promenades.

Cent chambres et salons ont vue sur la mer, ainsi que les salles de restaurant, table d'hôte, le salon de lecture et le fumoir.

DEUX VASTES TERRASSES ÉGALEMENT SUR LA MER

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

J. FOURNEAU, Propriétaire.

BIARRITZ

HOTEL CONTINENTAL

B. PEYTA, Propriétaire.

Ce magnifique établissement, situé en face de la Grande-Plage et au centre des belles promenades, se recommande aux familles par le confort de ses appartements et son excellente cuisine.

TABLE D'HOTE DE 200 COUVERTS

Grands salons de restaurant et de compagnie donnant sur la mer.

Billard, Fumoir, Salles de bains. — Splendide terrasse, avec vue sur l'Océan.

Seul Hôtel ayant un Ascenseur.

BIARRITZ

GRAND HOTEL DES PRINCES

Recommandé par sa bonne cuisine.

E. COUZAIN, Propriétaire.

EAU DE RAVI (Près Luchon)

LÉGÈREMENT SULFURÉE

SILICATÉE ALCALINE — DIURÉTIQUE ET ANTIGRAVELEUSE

D'après les expériences du Dr POUVROT et surtout d'après celles du Dr F. GARRIGOU, médecin-consultant à Luchon, à la dose de deux à cinq verres, l'EAU de RAVI augmente activité des fonctions rénales, entraîne l'émission de sables et de calculs, étanche la soif des diabétiques.

Pour les commandes, s'adresser à Madame veuve REDONNET, propriétaire de l'Eau de Ravi, à Luchon (Haute-Garonne).

Digitized by Google

Approbation de l'Académie de Médecine de Paris. Autorisation de l'État.

EAU MINÉRALE NATURELLE

TEISSIÈRES (CANTAL)

Apéritive, digestive, reconstituante.

Eau de table incomparable et NATURELLE

Ayant 2 grammes 294 milligrammes d'acide carbonique libre par litre; ne décomposant ni les vins, ni les sirops.

Exiger la signature : **Dr REGASSE,** de la Faculté de Paris.

ANALYSE

Acide carbonique libre.....	2 gr. 2940	Sulfate de chaux.....	0 gr. 0272
Carbonate de soude.....	0 gr. 5375	Silice.....	0 gr. 0730
Bicarbonate de chaux.....	0 gr. 3494	Fer, alumine et acide phosphorique.	0 gr. 0020
— de magnésie....	0 gr. 1518	Potasse et lithine.....	traces
Chlorure de calcium.....	0 gr. 0468	Résidu total fixe calculé.....	1 gr. 0051

Dr O. HENRY, de l'Académie de Médecine. **LAPEYRE,** chimiste. **Dr F. GARRIGOU,** Professeur d'hydrologie à la Faculté de Toulouse.

PRINCIPAUX ENTREPOTS

PARIS..... **Entrepôt général :** 47, Boulevard Diderot, 47. **Deullin et fils.**

Succursales : Rue Jean-Jacques-Rousseau, 58. Rue Papillon, 5. Boulevard Montparnasse, 116.

BORDEAUX.....

TÉLÉPHONE

Détail : 14 et 38, Allées de Tourny. 29, Cours de Tourny.

Gros : Rue Saint-Sernin, 152. Avenue Thiers, 59.

TÉLÉPHONE

TOULOUSE..... 9 *bis*, Avenue de Lyon.

En outre dans toutes les principales Pharmacies.

AVIS IMPORTANT. — *Tenir les bouteilles couchées et dans un endroit frais. Ne déboucher qu'au moment même du repas, et reboucher de suite.*

Les **Eaux minérales de Teissières** sont froides, très gazeuses et extrêmement agréables, dit le Docteur O. HENRY, dans son remarquable rapport à l'Académie de Médecine. Elles se recommandent particulièrement comme **Eaux de table.** Sous ce rapport, elles sont sans rivales.

Au Congrès de l'Association pyrénéenne tenu à Bordeaux, sous la présidence de M. PERRENS, de l'Institut, M. le Docteur GARRIGOU les a proclamées **supérieures** à toutes les eaux similaires connues.

On devra en faire usage surtout l'été et en temps d'épidémies, et partout où l'eau potable laisse à désirer.

On les emploie en outre avec succès dans l'**anémie**, les **palpitations** et dans toutes les affections de l'estomac : **gastralgie, dyspepsie, migraines,** etc.

Elles stimulent et relèvent l'appétit et sont très toniques. Elles se conservent indéfiniment sans perdre aucune de ses qualités, et s'expédient aux plus grandes distances, sans subir la moindre altération.

Analysées d'abord par M. le Docteur O. HENRY, de l'Académie de Médecine, sur la demande du Ministre des Travaux publics, elles viennent de l'être tout récemment encore par M. le professeur d'hydrologie à la Faculté de Médecine de Toulouse, bien connu pour ses travaux remarquables sur les eaux minérales.

Les rapports très élogieux d'hommes aussi compétents et d'une telle autorité, présagent aux **Eaux de Teissières** le plus grand avenir en les plaçant au premier rang parmi leurs rivales les plus favorisées.

Digitized by Google

REVUE GÉNÉRALE DES SCIENCES

PURES ET APPLIQUÉES

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois.

DIRECTEUR : **LOUIS OLIVIER**, docteur ès-sciences.

Cette *Revue* — **à laquelle collaborent trente-un membres de l'Académie des Sciences de Paris et les savants les plus illustres de tous les pays**, — a pour objet d'exposer, à mesure qu'ils se produisent et en quelque pays qu'ils s'accomplissent, les progrès des SCIENCES POSITIVES et de leurs APPLICATIONS PRATIQUES : *Astronomie, Mécanique, Physique, Chimie, Géologie, Botanique, Zoologie, Anatomie, Physiologie, Anthropologie ; — Géodésie, Navigation, Génie civil et Génie militaire, Industrie, Agriculture, Hygiène, Médecine, Chirurgie.*

Chacun de ses numéros renferme :

1° **Trois ou quatre grands articles originaux ;**

2° **L'Analyse bibliographique détaillée** des livres et principaux mémoires récemment parus sur les sciences pures et appliquées ;

3° *Le Compte rendu* des travaux soumis aux **Académies** et principales Sociétés savantes du monde entier.

SOMMAIRE DU N° 23

I. — Les géométries non Euclydiennes ; M. H. POINCARRÉ, *de l'Académie des Sciences.*

II. — Les aliénés persécuteurs { le Dr MAGNAN. / le Dr SÉRIEUX.

III. — La faune dite « primordiale » est-elle la plus ancienne ? M. J. BERGERON.

IV. — La synthèse des alcaloïdes naturels ; M. L. BOUVEAULT.

V. — Bibliographie. — VI. — Académie et Sociétés savantes de la France et de l'étranger. — VII. Nouvelles.

Prix du Numéro : 80 centimes.

ABONNEMENTS chez **Georges CARRÉ**, éditeur, 58, rue Saint-André-des-Arts, 58, PARIS

Pour la Province : Six mois.... 11 fr. — Un an.... 20 fr.

MAGASINS

A CLÉMENCE ISAURE

J. BÉTIS, tailleur-chemisier,

Rue des Changes, 7, et rue de Metz, 28 (Marché-Couvert).

TOULOUSE

VÊTEMENTS & CHEMISES

Pour Hommes et Enfants, sur mesure et confectionnés.

SPÉCIALITÉ DE VÊTEMENTS DE LIVRÉES

Uniformes militaires.

Maison sans rivale ; a obtenu, à l'Exposition internationale de 1887, la **Médaille d'or**, la plus haute récompense accordée à cette industrie.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

DU 4me TRIMESTRE DE 1891.

Pages

I. — Adolphe Garrigou : Observations de Linguistique..... 853

II. — G. Baudens : Une petite ville pendant la Révolution (suite & fin)..... 863

III. — Dr Duhourcau : Étude sur le climat de Pau & du Sud-Ouest français. 938

IV. — Jean Auguste Brutails : Étude critique sur les origines de la question d'Andorre..... 960

V. — Jean de l'Hers : Le salon de 1891 à Toulouse (suite & fin)..... 995

Variétés : Chants de noces de l'Agenais (J. Brissaud)..... 1025

Impôt du sang dans les Pyrénées (Alfred Cadie)..... 1041

Nouvelles : Société archéologique du midi de la France. — Montpellier & les étudiants slaves. — Les lauréats du Midi à l'Académie des Inscriptions. — Le Prix Rodière à Castres. — Portrait instantané de M. Émile Pouvillon, de Montauban. — Le Félibrige latin à Montpellier. — La famille d'André Chénier dans le Languedoc. — Le buste du peintre Cot à Bédarieux. — Le monument du général Beaupuy, à Mussidan (Dordogne.) — Les chemins de fer traversant les Pyrénées. — Exposition en Espagne. — Villa Gallo-Romaine de Sarbazan (Landes). — Voie ferrée de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port. — Sigillographie du Périgord..... 1044

Nécrologie : M. de Quatrefages, président honoraire de l'Association pyrénéenne..... 1053

Épigraphie : J Sacaze Inscriptions antiques des Pyrénées (suite)..... 153

AVIS ESSENTIEL

La Revue paraîtra désormais tous les deux mois.

Les fascicules auront la même importance, au total 1000 *pages.*

Le prix de l'abonnement est de douze francs.

Envoyer un mandat postal à l'Administrateur de la Revue, rue Valade, 38, *Toulouse.*

Le prix est de quinze francs pour les abonnés par voie de librairie.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 9341.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 419

Digitized by Google

AUG

Digitized by Google

Digitized by Google